This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Digitized by Google

Fr 18.7

FEB 10 1899

Harvard College Library.

FROM THE BEQUEST OF

CHARLES SUMNER, LL.D.,
OF BOSTON.

(Class of 1830.)

"For books relating to Politics and
Fine Arts."

18 Jul. — 18 Oct. 1898.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES

TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE

127e LIVRAISON

1er JUILLET 1898

PARIS
BUREAUX DE LA REVUE
5, RUE SAINT-SIMON, 5

1898

Digitized by Google

LIVRAISON DU 1er JUILLET 1898

Pages

I. — SAINT BASILE AVANT SON ÉPISCOPAT, par **M. Paul Allard** 5

II. — LE PREMIER DIVORCE DE HENRI VIII, par **M. l'abbé Feret** 53

III. — LES DERNIÈRES ANNÉES DE LA BASTILLE, D'APRÈS DE NOUVEAUX DOCUMENTS, par **M. Frantz Funck-Brentano** 89

IV. — LE CLERGÉ FRANÇAIS EN SAVOIE ET EN PIÉMONT, D'APRÈS LES SOUVENIRS INÉDITS DU CHANOINE BERLIOZ, 1791-1794, par **M. Victor Pierre** 119

V. — MÉLANGES : A PROPOS D'UNE « INTRODUCTION AUX ÉTUDES HISTORIQUES, » par **M. Paul Fournier** . . 159

LA BATAILLE DE VOUILLÉ, EN 507, par **M. Godefroid Kurth**. 172

LA DÉSOLATION DES ÉGLISES, MONASTÈRES ET HOPITAUX EN FRANCE, VERS LE MILIEU DU XVe SIÈCLE, D'APRÈS L'OUVRAGE DU P. DENIFLE, par **M. Léon Le Grand** 180

LA CORRESPONDANCE DE GUILLAUME PELLICIER, AMBASSADEUR DE FRANCE A VENISE, 1539-1542, par **M. Alfred Spont** 189

UNE PRÉTENDUE LETTRE DE HENRI III, par **M. G. Baguenault de Puchesse** 194

UN POÈTE APOLOGISTE DE LOUIS XIII, par **M. le comte de Puymaigre**. 204

VI. — COURRIER ANGLAIS, par **M. Alfred Spont**. 224

VII. — CHRONIQUE, par **MM. Marius Sepet et Eugène Ledos**. 241

VIII. — REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES, par **M. Albert Isnard** 268

IX. — BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE 280

Digitized by Google

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

T. LXIV. 1er JUILLET 1898.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

TRENTE-TROISIÈME ANNÉE

NOUVELLE SÉRIE. — TOME XX

(LXIVe DE LA COLLECTION)

PARIS

BUREAUX DE LA REVUE

5, RUE SAINT-SIMON, 5

—

1898

Digitized by Google

1898. Jul. 18 - Oct. 18

Digitized by Google

SAINT BASILE AVANT SON ÉPISCOPAT

I. — L'ENFANCE

18

Bien que la législation fiscale et industrielle du IVe siècle entravât singulièrement leurs progrès, les classes moyennes avaient encore, à cette époque, une situation considérable. Il en était surtout ainsi dans la partie orientale de l'empire romain, qui ne possédait point, comme sa moitié occidentale, une aristocratie héréditaire. L'Orient ne connaissait guère d'autre noblesse que celle qui résultait des fonctions administratives, décorées de noms pompeux, et distinguées par une étiquette minutieuse. Aussi restait-il une grande place aux familles provinciales qui avaient su, pendant plusieurs générations, conserver le rang et la fortune. A défaut de titres, elles en imposaient par leurs traditions, et, dans une société où de fréquentes révolutions politiques entraînaient une mobilité perpétuelle, elles représentaient l'élément stable, le bloc solide. Par le haut enseignement, par le barreau, par la propriété, par les magistratures locales, elles exerçaient une grande influence.

A ces familles se rattache un groupe de personnages éminents, unis par la parenté ou l'amitié, les deux Grégoire de Nazianze, Césaire, Basile, Grégoire de Nysse, Amphiloque, qui, dans la seconde moitié du IVe siècle, jetèrent sur le Pont et la Cappadoce le plus vif éclat. Quand on examine de près le caractère de chacun de ces hommes, on remarque en premier lieu sans doute la hauteur d'intelligence et la sainteté; mais il semble qu'à ces dons de la nature et de la grâce s'en ajoutent d'autres, qui tiennent au milieu social: l'habitude de l'autorité, l'aisance dans le commandement, la courtoisie des relations, l'élégante simplicité du langage, une facilité à entrer de plain-pied dans les grandes affaires, et jusqu'à ce sentiment de la nature, cet amour de la campagne, qui est, à sa manière, une

Digitized by Google

note d'aristocratie, et ne se rencontre guère chez des hommes nouveaux, n'ayant point de racines dans le sol.

Les ancêtres paternels de Basile appartenaient à la province du Pont. Son aïeul y menait un assez grand train. On nous parle du gibier qui abondait sur sa table délicate. Comme nous le verrons plus tard, l'amour de la chasse parait avoir été héréditaire dans cette famille. Mais on y trouvait une hérédité plus noble, celle de la foi chrétienne. Quand éclata la persécution de Dioclétien, le riche citoyen du Pont préféra tout perdre que d'exposer ce précieux trésor. Il prit la fuite, en compagnie de sa femme Macrine, abandonnant ses biens à la confiscation. Heureusement, les forêts profondes qui couvrent les montagnes du Pont offraient une retraite assez facile. C'est là que, suivis d'un certain nombre de serviteurs, se cachèrent les deux époux. Ils y menèrent pendant sept années une vie errante, exposés aux intempéries des saisons, souffrant surtout, nous dit-on, d'être privés du commerce de leurs amis et des agréments de la société à laquelle ils étaient accoutumés. Ils auraient succombé à la faim, sans l'habitude de la chasse. Bien que privés de chiens, de chevaux, de rabatteurs, et empêchés de chasser selon les règles, le grand-père de Basile et ses serviteurs parvenaient, grâce à leurs arcs et à leurs flèches, à se procurer les aliments nécessaires. Les oiseaux, et surtout le gros gibier, tombaient en telle abondance sous leurs traits, que plus tard, en racontant cet épisode, le narrateur était tenté d'y voir un miracle [1]. C'est ainsi que la Providence les conserva jusqu'au jour où la fin de la persécution rendit à ces époux également prudents et courageux leur liberté avec leurs biens.

Ils avaient un fils, nommé Basile, qui suivait la carrière du barreau, et se fixa à Césarée, métropole de la Cappadoce, où il parait avoir obtenu en même temps une chaire de rhétorique. On fait le plus grand éloge de son éloquence, de son érudition et de sa vertu. Grégoire de Nazianze opposera même ce chrétien, à la fois fervent et ami passionné des belles-lettres, à d'autres chrétiens, nombreux, parait-il, de son temps, qui se croyaient obligés en conscience de les mépriser [2]. Basile avait épousé une

[1] Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio XLIII*, 5-8.
[2] *Ibid.*, 11.

Digitized by Google

femme digne de lui. C'était une orpheline, appelée Emmelie. On dit que ce mot, qui en grec éveille l'idée d'accord parfait et de grâce harmonieuse, la représentait vraiment [1]. Restée, toute jeune, sans l'appui de parents, sa grande beauté, et sans doute aussi sa fortune, lui attirèrent de nombreux prétendants. Elle craignit d'être forcée à un mariage contre son gré. A cette époque, en effet (et l'histoire même de saint Basile le montrera), les magistrats se mêlaient volontiers, dans leur intérêt propre ou dans celui de leurs amis, du mariage des riches héritières. Aussi Emmelie s'empressa-t-elle de choisir elle-même. Son choix tomba sur l'avocat Basile, dont les qualités morales et la réputation lui inspiraient confiance [2].

L'histoire de Basile le père après son mariage est peu connue. Il paraît avoir partagé sa vie entre Césarée et ses domaines héréditaires du Pont. Grégoire de Nazianze nous le montre rivalisant avec sa femme de charité envers les pauvres. Il aimait à pratiquer dans ses maisons et sur ses terres l'hospitalité, préludant ainsi aux grandes fondations hospitalières que fera le plus illustre de ses fils. Une partie déterminée du patrimoine des deux époux était réservée à l'aumône : cette coutume, nous dit-on, était rare alors parmi les chrétiens, et l'exemple donné par Basile et Emmelie contribua à la répandre. Grégoire ajoute que leur vertu édifiait à la fois le Pont et la Cappadoce : plus loin, il nomme Basile « le maître de la vertu dans le Pont [3]. »

Dieu accorda à ce ménage chrétien dix enfants, cinq filles et cinq fils. Des filles une seule est connue, l'aînée de tous les enfants, appelée Macrine comme son aïeule. Les fils sont Basile, qui reçut, en qualité d'aîné, le nom de son père, Nausicrate, Grégoire, Pierre, et un autre mort en bas âge. Il est probable que les filles étaient venues au monde les premières, car la naissance de l'aîné des cinq frères fut obtenue, dit l'un d'eux, par les prières ferventes de leur père [4].

Basile naquit à Césarée, en 329. Il fut mis tout de suite en nourrice chez des paysans des environs, à qui ses parents donnèrent, pour prix de la nourriture, l'usufruit de quelques-uns

[1] Saint Grégoire de Nazianze, *ibid.*, 10.
[2] Saint Grégoire de Nysse, *De vita S. Macrinae.*
[3] Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio XLIII*, 9, 11.
[4] Saint Grégoire de Nysse, *In laudem fratris Basilii.*

Digitized by Google

de leurs esclaves [1]. Ce mode assez étrange de paiement étonnera peut-être de chrétiens fervents comme étaient le père et la mère de Basile ; mais il faut ajouter que les nourriciers paraissent avoir été de bonnes gens, attachés au christianisme, et capables de traiter humainement des esclaves : Basile conservera toujours avec eux les plus affectueux rapports : leur fils, qui fut son frère de lait, se fera prêtre [2]. La libéralité des parents de Basile équivalait à peu près à fournir à des paysans, qui étaient vraisemblablement des cultivateurs, une escouade gratuite d'ouvriers agricoles. L'enfance de Basile fut délicate, à en juger par la frêle santé dont il ne cessera de se plaindre. Un de ses frères raconte que, tout jeune, on le crut atteint d'une maladie mortelle : mais, en songe, son père entendit Jésus qui lui disait, comme au petit roi de Capharnaüm : « Va, ton fils est vivant [3]. » Quand Basile fut rentré dans la maison paternelle, son père, nous dit-on, s'occupa de son éducation avec une grande sollicitude, dirigeant lui-même ses études enfantines, et ne craignant pas de lui parler parfois le langage le plus élevé [4]. Basile le père paraît avoir, à cette époque, quitté la Cappadoce pour le Pont, et s'être fixé près de sa mère, la vieille Macrine, dans le domaine de famille que celle-ci habitait aux environs de Néocésarée. C'est là que Basile passa son enfance [5], écoutant à la fois les leçons de ses parents et les récits de l'aïeule qui avait vu tant de choses, traversé tant d'aventures, et livré elle-même de si beaux combats pour la foi. Elle pouvait évoquer devant l'imagination de son petit-fils les épisodes héroïques de la grande persécution, ou, remontant plus haut encore, lui redire « les propres paroles » du fondateur de l'Église de Nazianze, Grégoire le Thaumaturge, dont elle avait connu les disciples et reçu par eux les enseignements [6]. C'était une tradition vivante, une de ces figures presque historiques que les enfants n'oublient pas, quand ils ont eu l'heureuse fortune de les entrevoir au foyer domestique.

[1] Saint Basile, *Ep.* 37.
[2] *Ep.* 36, 37.
[3] Saint Grégoire de Nysse, *In laudem fratris Basilii.*
[4] Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio XLIII*, 12.
[5] Saint Basile, *Ep.* 210.
[6] *Ep.* 204, 6; 223, 3.

Digitized by Google

II. — LES ÉTUDES

Cependant le moment était venu où les leçons et les entretiens du foyer ne suffiraient plus à l'adolescent. L'éducation publique était considérée comme indispensable pour former un homme distingué, apte aux fonctions municipales ou politiques comme aux devoirs sociaux. Basile, qui avait terminé sous la direction paternelle ses classes de grammaire, fut envoyé à Césarée pour y faire sa rhétorique et sa philosophie. On s'est demandé de quelle Césarée il est ici question. Césarée de Cappadoce était « la métropole littéraire aussi bien qu'administrative de la province [1], » et avait compté Basile le père parmi ses professeurs. Mais, par ses écoles et sa bibliothèque, Césarée de Palestine jouissait d'une plus grande célébrité. Le choix de la première me paraît cependant à peu près certain. Il était naturel que les parents de Basile, si connus et si estimés dans la capitale de la Cappadoce, lui confiassent leur fils, qui trouverait facilement des guides et des protecteurs parmi les nombreux amis qu'ils y avaient laissés. Césarée de Cappadoce avait tout ce qu'il faut pour rassurer, au point de vue de la foi et des mœurs, la sollicitude paternelle. Peu de villes de l'Empire étaient aussi chrétiennes. On n'y rencontrait plus qu'un petit nombre de païens. Leurs fêtes, leur culte, y avaient à peu près cessé. Deux de leurs temples, ceux de Jupiter et d'Apollon, anciens patrons de la cité, étaient déjà tombés ou allaient prochainement tomber, par la volonté du sénat et du peuple, sous le marteau des démolisseurs [2]. Dans un tel milieu, l'enseignement lui-même devait être tout imprégné d'esprit chrétien. Basile le père connaissait du reste les maîtres à qui il allait recommander son enfant. Si l'on trouvait, dans cette ville, quelque lourdeur provinciale, un peu de cette gaucherie que l'antiquité reprochait aux Cappadociens [3], il est probable que l'ancien professeur, qui paraît n'avoir jamais habité alternativement que le Pont et la Cappadoce, y était médiocrement sensible. Du reste, le passage par Césarée ne devait être que la transition à des études univer-

[1] Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio XLIII*, 13.
[2] Sozomène, *Hist. eccl.*, V, 4.
[3] Saint Basile, *Ep.* 48.

Digitized by Google

sitaires plus hautes. Basile y trouva, certes, beaucoup à apprendre. Mais, préparé comme il l'était par les leçons paternelles, il ne tarda pas à monter au premier rang. Grégoire de Nazianze dit qu'il surpassait tous ses condisciples, et égalait ses professeurs, rhéteur déjà consommé au pied des chaires de rhétorique, philosophe écoutant les leçons des philosophes. Par la gravité de ses mœurs, il rivalisait avec les prêtres eux-mêmes. Le peuple et les grands de la cité étaient fiers d'un tel écolier [1].

Quand Basile eut épuisé les ressources que lui offrait l'enseignement donné à Césarée, il partit pour se rendre aux écoles célèbres de Constantinople [2]. C'était l'usage, au IVe siècle, de passer ainsi de ville en ville, à la recherche des professeurs illustres et à la conquête du savoir. Les plus zélés y consacraient toute leur jeunesse, et même le commencement de leur âge mûr; certains étudiants, comme Grégoire de Nazianze, ne cessaient qu'à trente ans cette forte préparation à la vie publique [3]. Une poursuite si désintéressée de la science est l'honneur du IVe siècle, et suffirait à relever dans l'estime des historiens un temps qu'ils sont trop portés à mépriser. On entreprenait, dans ce but, de longs et pénibles voyages, on affrontait de périlleuses navigations, comme celle où Grégoire de Nazianze faillit perdre la vie [4]. A l'exemple du négociant dont parle l'Évangile, on sacrifiait tout pour acquérir la perle unique. Sans doute, les connaissances recherchées avec tant d'ardeur nous paraitraient, à beaucoup d'égards, insuffisantes. L'immense domaine des sciences naturelles y est maigrement représenté; l'histoire, aussi, y tient peu de place. Tout semble se réduire à l'art de bien écrire et de bien parler. Mais l'étude de cet art comprend celle de tous les classiques de l'antiquité, de cet immense répertoire de prose et de poésie qui renferme d'incalculables trésors et a tant de valeur pour la formation de l'esprit. On y joint la philosophie, bien dégénérée sans doute depuis Platon et Aristote, mais qui a produit encore, au IVe siècle, plus d'un original et profond penseur. Pour estimer à son prix cette haute éducation intellectuelle, il suffit

[1] Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio XLIII*, 13.
[2] *Ibid.*, 14.
[3] Saint Grégoire de Nazianze, *Poemata de se ipso*, XI, 239.
[4] *Ibid.*, 130-205.

Digitized by Google

de se souvenir de ce que lui doivent un Basile, un Grégoire de Nazianze, de la reconnaissance qu'ils lui montrent, et de tout ce que, visiblement, elle ajouta de force et de souplesse à leur génie.

Nous n'avons de détails ni sur le temps que Basile passa à Constantinople, ni sur les professeurs dont il suivit les cours. On n'est pas sûr qu'il se soit fait inscrire parmi les disciples du célèbre rhéteur Libanius : les historiens Socrate et Sozomène, qui le disent [1], mêlent à leur récit une erreur de lieu, qui peut faire soupçonner une confusion avec un homonyme de notre saint [2]; et quant à la correspondance de Basile et de Libanius, elle est tenue aujourd'hui pour suspecte. Nous sommes beaucoup mieux renseignés sur son séjour de quatre ou cinq ans à Athènes. La capitale de l'Attique était alors, avant tout, une ville universitaire. Ce qui attirait chez elle les étrangers, ce n'étaient plus l'éloquence des orateurs politiques, les créations sublimes de la poésie, les merveilles d'art naissant sous le ciseau du sculpteur ou le compas de l'architecte. Mais les écoles d'Athènes avaient survécu à sa splendeur éteinte, et recueilli les débris de sa gloire. Vers leurs chaires affluaient les disciples. On y venait non seulement de tous les pays de langue grecque, mais même de l'Occident. La turbulence des étudiants remplaçait, dans les rues d'Athènes, le mouvement qu'y avait entretenu naguère une population nombreuse et affairée. Ils se portaient avec une passion égale vers le plaisir et l'étude. Diverses causes formaient parmi eux des groupes et des cabales. Il y avait la rivalité des professeurs, pour lesquels prenaient parti les élèves, avec une ardeur entretenue par des répétiteurs subalternes aux gages des maîtres [3]. Il y avait aussi les nationalités diverses entre lesquelles se partageaient les étudiants. Sans que la distinction fût officielle, comme elle le sera dans les universités du moyen âge, on peut dire que déjà, à Athènes, ils se groupaient par nations [4]. En arrivant dans ce milieu agité, les nouveaux venus éprouvaient ordinairement un moment de gêne. Il leur fallait subir de nombreuses brimades [5].

[1] Socrate, IV, 26; Sozomène, VI, 17.
[2] Saint Basile d'Antioche.
[3] Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio XLIII*, 15, 16.
[4] *Ibid.*, 17.
[5] *Ibid.*, 16.

Digitized by Google

Ils n'étaient, enfin, reçus dans la familiarité de leurs camarades qu'après le baptême universitaire, à la suite d'un bain où on les menait avec une pompe comique [1]. Basile, accoutumé aux égards, fier des succès déjà remportés, naturellement grave et réservé, et d'une santé délicate, eût beaucoup souffert de ses débuts à Athènes, s'il n'y avait rencontré tout de suite un ami et un protecteur [2].

Cet ami était Grégoire de Nazianze. Il avait déjà connu Basile aux écoles de Césarée; mais rien n'indique qu'ils se soient liés à cette époque. Après Césarée, l'un et l'autre avaient d'abord suivi une voie différente. Pendant que Basile allait à Constantinople, Grégoire avait étudié à Césarée de Palestine, sous le rhéteur Thespesius, puis avait passé quelque temps à Alexandrie, où Didyme occupait la chaire jadis illustrée par Pantène et Origène. D'Alexandrie il s'était rendu à Athènes, éprouvé, pendant la traversée, par une épouvantable tempête. Il était déjà influent parmi les étudiants athéniens, quand arriva Basile. Grâce à sa protection, le nouveau venu, « par une exception unique, » fut dispensé du bain et des brimades. Ainsi, raconte Grégoire, se noua notre amitié [3].

Un incident la rendit plus étroite. Les étudiants arméniens étaient nombreux à Athènes. Parmi eux quelques-uns connaissaient Basile. Les uns avaient été ses condisciples à Césarée; les plus âgés avaient même suivi les leçons de son père. Mais ces souvenirs, loin de les bien disposer pour lui, augmentaient au contraire leur jalousie. Il y eut de tout temps entre Arméniens et Cappadociens une sourde rivalité. « La nation arménienne, dit Grégoire, — n'oublions pas que c'est un Cappadocien qui parle, — n'est pas simple et franche, mais bien plutôt couverte et dissimulée. » Dès la première rencontre, ces anciens, « qui portaient déjà le manteau des philosophes, » virent avec envie un « étranger à leur nation » et un « nouveau » auquel avaient été accordés des privilèges inusités, et que précédait une réputation déjà faite. Ils se préparèrent à argumenter contre lui, espérant le faire tomber dans des pièges savamment dressés. Dans la première dispute, Grégoire, malgré son amitié pour

[1] Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio XLIII*, 15, 16.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*, 17.

Digitized by Google

Basile, vint d'abord à leur secours. Les voyant déconcertés par les réponses habiles et pressantes de leur jeune camarade, il prit la parole à son tour, pour maintenir la balance égale entre les adversaires. Il lui semblait défendre ainsi la réputation d'Athènes, qu'il eût souffert de voir trop humiliée par un étranger à peine introduit dans ses écoles. Mais bientôt il découvrit les desseins des ennemis de Basile : leur « secret » se dévoila à ses yeux. Grégoire se mit alors du côté de Basile. Celui-ci, cependant, s'animant à la discussion, y prenant bientôt un vif plaisir, poursuivait d'arguments ses rivaux, et, finissant par les réduire au silence, restait maître du champ de bataille. De ce jour, l'alliance de Basile et de Grégoire devint indissoluble [1].

Cette première épreuve, bien que victorieusement subie, découragea Basile. Il souffrit d'autant plus, qu'il vit ceux qui lui étaient contraires tourner maintenant leurs traits contre Grégoire. On l'entendait se plaindre de ne pas trouver à Athènes les solides jouissances qu'il avait rêvées, mais « une félicité trompeuse, une ombre de bonheur [2]. » L'influence de son ami parvint cependant à le rasséréner. Ils prirent logement ensemble, ne se quittèrent plus [3], et rassemblèrent peu à peu autour d'eux les meilleurs et les plus pacifiques de leurs condisciples [4]. S'isolant des amateurs de festins, de spectacles et de fêtes bruyantes, ils ne connurent que deux routes : celle de l'église et celle de l'école [5]. Ils fermaient volontairement leurs yeux à l'aspect païen d'Athènes. La ville de Minerve n'avait rien perdu encore de son ancienne parure. Partout s'élevaient dans ses rues, sur ses places, les statues et les temples. Comme à l'attrait persistant de l'ancienne religion, si puissante sur l'imagination et les sens, ces images et ces édifices joignaient toutes les séductions du grand art, Athènes était mise par beaucoup de chrétiens au premier rang des villes dont le séjour était dangereux pour la foi. Mais — chose presque incroyable, dit Grégoire, — le spectacle de l'idolâtrie ne fit que confirmer les deux amis dans leurs croyances. Ils se glorifiaient d'autant plus « de

[1] Saint Grégoire de Nazianze, *ibid.*, 17.
[2] *Ibid.*, 18.
[3] *Ibid.*, 19.
[4] *Ibid.*, 20.
[5] *Ibid.*, 21.

Digitized by Google

cette grande chose et de ce grand nom, être et s'appeler chrétiens [1]. » Par malheur, l'effet produit sur beaucoup d'autres était tout différent. Parmi les étudiants qu'ils rencontraient souvent, il en est un dont la foi, déjà à peu près éclipsée, acheva de s'éteindre à Athènes. C'était un membre de la famille impériale, Julien, cousin de Constance et frère du César Gallus. Habile à chercher près de tous la popularité, Julien se mêla plus d'une fois au groupe sérieux que formaient Basile et ses compagnons habituels. Dans le jeune homme « à la démarche instable, au regard incertain, aux discours incohérents, » Grégoire paraît avoir deviné tout de suite le futur apostat. On l'entendit s'écrier, après une rencontre avec Julien : « Quel fléau nourrit l'empire romain ! » et ajouter : « Puissé-je avoir été mauvais prophète [2] ! » Basile partagea, selon toute apparence, l'impression défavorable de son ami ; mais il n'a laissé aucun détail sur ses relations de jeunesse avec Julien [3].

On ne nous dit pas quels professeurs suivit Basile. « Nos maîtres étaient aussi célèbres dans le monde que l'est Athènes elle-même, » écrit seulement Grégoire. Deux professeurs surtout jouissaient, à cette époque, d'une grande célébrité. L'un est un païen, Himère, originaire de Bithynie, où il avait abandonné un patrimoine considérable pour obtenir la gloire d'enseigner à Athènes. L'autre est un chrétien, Proaeresius, étudiant pauvre qui s'était élevé par son talent jusqu'au professorat, et avait obtenu dans la carrière de sophiste une telle célébrité, que l'Occident lui-même rendit hommage à ses talents : une statue fut élevée en son honneur sur le forum, avec cette inscription : « Rome, reine du monde, au roi de l'éloquence. » Il est vraisemblable que Basile et son ami suivirent les cours de ces illustres professeurs. Parmi les connaissances dans lesquelles il se perfectionna, on cite la grammaire, qui comprenait alors l'étude de la langue grecque, des règles de la poésie, et même de l'histoire ; la rhétorique, « une rhétorique toute de feu, » selon l'expression de Grégoire ; la philosophie, avec les spécu-

[1] Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio XLIII*, 15, 16.
[2] Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio V*, 23, 24.
[3] Les lettres de Julien et de Basile, publiées dans la correspondance de celui-ci, sont apocryphes, de même que la lettre de Julien à Basile insérée dans les Œuvres de cet empereur.

Digitized by Google

lations élevées de la métaphysique et l'art plus terre à terre de la dialectique, dans lequel Basile devint tellement habile, « qu'il eût été plus facile de sortir d'un labyrinthe que de se dégager de ses arguments. » De l'astronomie, de la géométrie, des mathématiques, il n'apprit que ce qu'il n'est pas permis à un homme instruit d'ignorer. Sa santé toujours chancelante le porta à faire même quelques études de médecine [1]. Il acquit, ainsi que son ami Grégoire, une grande célébrité parmi les étudiants, et même parmi les professeurs. Leur célébrité dépassa même les limites de la Grèce. Partout où l'on parlait des maîtres illustres dont ils suivaient les leçons, on associait leur nom à celui de ces maîtres [2]. Tout le groupe d'étudiants qui s'était formé autour d'eux participait à cette renommée. Basile était leur chef reconnu. Son panégyriste le compare au char glorieux qui entraîne dans son sillage les coureurs qui le suivent [3]. On comprend la douleur ressentie par Basile quand, ses années d'étude achevées, l'heure vint de rompre les liens doux et flatteurs qui l'attachaient à Athènes. La séparation fut émouvante. Ses condisciples et quelques-uns des maîtres l'entouraient, le pressant de rester. On l'embrassait, on le rappelait, on pleurait. C'étaient des paroles d'adieu, tristes et passionnées, et probablement aussi des discours [4], car cette jeunesse lettrée n'oubliait pas, au milieu de l'émotion la plus sincère, les règles de l'art oratoire. Grégoire, qui devait partir aussi, se laissa toucher, et, sur le conseil de Basile lui-même, prolongea son séjour à Athènes. Mais, plus ferme, Basile résista à toutes les prières, et s'embarqua pour l'Asie, où les siens l'attendaient avec impatience [5].

III. — LE RETOUR D'ATHÈNES

Il ne devait pas retrouver intact le groupe familial qu'il avait connu si uni et si prospère. L'aïeule était morte; le père l'avait suivie dans la tombe. Emmelie restait veuve avec neuf enfants,

[1] Saint Grégoire de Nazianze, *Orat. XLIII*, 22, 23.
[2] *Ibid.*, 22.
[3] *Ibid.*
[4] Ἐξιτήριοι λόγοι.
[5] *Ibid.*, 24.

Digitized by Google

et la charge d'un grand patrimoine, dont les biens étaient dispersés dans trois provinces. Heureusement, elle avait dans sa fille aînée, Macrine, une femme supérieure, d'un esprit plutôt viril. Celle-ci fut son auxiliaire le plus dévoué dans le double devoir qui s'imposait à son veuvage. Retirée avec sa mère au domaine héréditaire d'Annesi, près de Néocésarée, elle l'aida à la fois dans l'administration de ses terres et dans la direction de sa famille. Macrine avait renoncé pour elle-même à toute idée de mariage. Elle s'était promis de porter toute sa vie le deuil d'un fiancé que son père lui avait choisi, alors qu'elle avait douze ans, et que la mort lui avait enlevé. Pour elle, la mort n'avait point rompu leurs mutuelles promesses, et elle se regardait toujours comme engagée à lui devant Dieu. Toutes ses affections terrestres étaient donc maintenant pour sa famille et pour les pauvres; mais elle appelait de ses vœux le moment où, libre enfin des devoirs qu'elle avait acceptés, il lui serait permis de chercher la solitude, pour y attendre, dans la prière et les bonnes œuvres, la réunion avec l'époux de son âme. Jusque-là, toute à son œuvre, cette admirable fille secondait la mère dans les soins d'une administration compliquée, correspondant avec les gouverneurs, les magistrats, les percepteurs d'impôts, à une époque où la fiscalité la plus oppressive obligeait les propriétaires fonciers à se tenir contre elle en un perpétuel état de défense. Et de ces soins absorbants Macrine descendait, sans déchoir, aux plus humbles détails de ménage, prenant, pour soigner sa mère, la place des servantes, et lui apprêtant souvent la nourriture de ses propres mains [1].

Basile trouva ses quatre autres sœurs mariées : la sollicitude d'Emmelie et de Macrine avait procuré à chacune d'elles un établissement aussi avantageux qu'honorable [2]. De ses frères, l'un, Pierre, était encore un enfant : Macrine, plus âgée de vingt ans, l'avait adopté, le prenant avec elle dès qu'il eut été sevré, et se faisant pour lui, selon le mot d'un témoin, « non seulement sœur, mais père, mère, gardien, instituteur [3]. » Sous la direction de cette pieuse sœur, l'éducation de Pierre ne ressembla pas à ce qu'avait été celle du frère aîné. Macrine avait été elle-même

[1] Saint Grégoire de Nysse, *De Vita S. Macrinae.*
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*

Digitized by Google

élevée avec une extrême sévérité, Emmelie ne lui permettant pas de lire les poètes profanes, et ne la laissant étudier que la littérature sacrée : en fait de poésie, elle ne connut que le psautier, qui suffit à élever et à nourrir cette âme d'élite. C'est un peu ainsi qu'elle-même dirigea Pierre, l'initiant dès l'enfance aux saintes lettres, ne lui souffrant pas un moment d'oisiveté, mais écartant de lui la tentation d'aller demander d'autres sciences à des professeurs du dehors. On sent, en lisant ces détails, que Basile le père n'était plus là : il eût donné sans doute une impulsion plus large à une éducation qui semble mieux faite pour une jeune fille que pour un homme destiné à la vie publique ou aux affaires. Pierre suivit avec docilité la voie tracée par une main qu'il aimait, et ne chercha de distraction extérieure que dans les travaux manuels, où bientôt il excella [1]. Du reste, la suite de sa vie montra que cette éducation un peu timide n'avait nui ni au développement de son intelligence ni à la valeur pratique de son caractère : s'il écrivit peu, il agit beaucoup, et devint un vaillant serviteur de Dieu [2].

Basile trouva, à son retour, son troisième frère, Grégoire, encore engagé dans la vie du monde. Rien ne faisait présager, à ce moment, l'éminente sainteté du futur évêque de Nysse. Mis, par la mort de son père, en possession de sa part d'héritage, Grégoire, bien que préparé à tout par une éducation très soignée, ne se hâtait pas de choisir une carrière. Plus tard seulement, après avoir hésité un instant entre l'Église et la vie civile, il deviendra professeur de rhétorique, puis se tournera tout à fait vers l'Église. Mais, au moment où nous sommes, ses pensées étaient loin d'être fixées dans ce sens. Il semble même avoir ressenti alors quelque tiédeur religieuse, et vu avec ennui les pratiques de dévotion où se complaisait sa mère [3]. Très différent était l'autre frère, Naucrate, le plus rapproché de Basile par l'âge, et le préféré de Macrine. Beau, robuste, instruit, il possédait toutes les qualités intellectuelles de ses frères, avec la force corporelle et la santé en plus. A l'âge de vingt-deux ans, il avait, à Néocésarée, fait une conférence publique, et d'enthousiastes applaudissements avaient salué ce début plein de pro-

[1] Saint Grégoire de Nysse, *ibid.*
[2] Théodoret, IV, 27; Rufin, II, 9.
[3] Saint Grégoire de Nysse, *Oratio II in XL martyres.*

Digitized by Google

messes. Mais un attrait plus fort que toute ambition humaine l'entraîna bientôt vers la solitude. Accompagné d'un seul serviteur, qui partageait ses sentiments, il se retira sur une colline couverte de bois épais et giboyeux, au pied d'une haute montagne, près de la rivière Iris. Dans ce lieu, séparé de la résidence d'Emmelie par trois jours de marche, et — remarque son biographe, avec une insistance qui en dit long sur les misères du temps — « éloigné tant du bruit des villes que des vexations et du tumulte des soldats et des juges, » Naucrate établit un asile pour les vieillards. Rompu à tous les exercices du corps, il était excellent chasseur, pêcheur habile : aussi les nourrissait-il du gibier que ses flèches abattaient et du poisson pêché dans la rivière. C'est là que, un ou deux ans après le retour de Basile dans sa patrie, il mourut d'un accident de chasse [1].

Basile ne fit d'abord qu'une courte visite à sa famille. Ce n'était pas le Pont qui l'attirait alors, mais surtout la Cappadoce. Il désirait y suivre les leçons du philosophe Eustathe [2]. Celui-ci se trouvait en Égypte au moment où Basile le cherchait en Cappadoce ; ni alors, ni plus tard, Basile ne parvint à le rejoindre [3]. Mais les habitants de Césarée, fiers des lauriers universitaires dont était chargé leur jeune compatriote, s'efforcèrent de le retenir. Ils lui offrirent une chaire de rhétorique. C'était lui ouvrir sans retard la carrière paternelle. Basile accepta, aux applaudissements de tous. On le considérait, dit son panégyriste, « comme une sorte de second fondateur et de protecteur de le cité [4]. » Si exagéré que soit ce langage, il permet au moins de juger du degré d'enthousiasme. Les leçons de Basile répondirent à l'attente de ses concitoyens. Il professa pendant assez longtemps la rhétorique à Césarée, avec le plus grand succès [5]. Mais ce succès le fit désirer ailleurs. S'il était né dans la Cappadoce, le berceau ancien et la résidence actuelle de sa famille étaient dans le Pont. Les habitants de Néocésarée essayèrent de disputer à la métropole cappadocienne le brillant rhéteur. Ils lui envoyèrent une députation, composée des premiers de la

[1] Saint Grégoire de Nysse, *De vita S. Macrinae.*
[2] J'hésite à identifier celui-ci avec le néo-platonicien Eustathe, dont Eunape a écrit la vie, et qui était probablement mort à cette époque.
[3] Saint Basile, *Ep.* 1.
[4] Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio XLIII*, 25.
[5] Rufin, *Hist. eccl.*, II, 9.

Digitized by Google

cité. Basile déclina leurs offres [1]. Lors d'une visite qu'il fit plus tard à sa famille, de nouvelles tentatives furent essayées. On se pressait autour de lui, on voulait le retenir de force [2]. Ce passage éclatant de Basile dans l'enseignement public est ce que Grégoire de Nazianze appellera plus tard « se montrer en scène et se prêter pour un instant au théâtre du monde [3]. »

Quand Grégoire, à son tour, s'arracha d'Athènes, il fut obligé aussi de consacrer pendant quelque temps ses talents à ses concitoyens : il lui fallut soit plaider, soit enseigner dans la petite ville de Nazianze. Comme il le dit dans son curieux poème autobiographique, « il dansa un peu pour ses amis [4]. » Mais, ajoute-t-il, c'est à contre-cœur que lui et Basile s'étaient donnés ainsi en admiration au public [5]. Pour Basile, cela n'est pas tout à fait juste. Des témoignages plus précis laissent entendre qu'il n'avait pas été insensible aux premières ivresses de la gloire. L'œil perspicace de Macrine discerna vite ce mouvement de l'amour-propre. Elle aperçut Basile « enflé de son éloquence et de son savoir ; » elle le vit « méprisant tous ceux qui étaient élevés en dignité, et s'élevant par son orgueil au-dessus des magistrats [6]. » Lui montrer la vanité du monde et le néant de l'éloquence elle-même ; lui prêcher l'humilité et la pauvreté ; l'enflammer de ce désir de perfection dont elle se sentait chaque jour plus éprise : cela n'était pas au-dessus des forces de Macrine. Sa parole simple et droite allait toujours au but, sans se laisser arrêter par les objections ou les sophismes. Elle connaissait le passé de Basile et le jugeait capable d'une vie plus haute que celle du commun des hommes. Ce n'est pas qu'elle fût ennemie des devoirs ordinaires de la vie, elle qui avait été fiancée, et qui avait aidé à marier ses sœurs. Mais elle considérait Basile comme appelé à d'autres destinées, et jugeait que les séductions du monde l'écartaient de sa vraie vocation. Elle le lui dit hardiment, et il la crut.

[1] Saint Basile, *Ep.* 210, 2.
[2] *Ibid.*
[3] Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio XLIII*, 25.
[4] *Poemata de seipso*, XI, 274.
[5] *Oratio XLIII*, 25.
[6] Saint Grégoire de Nysse, *De Vita S. Macrinae.*

Digitized by Google

IV. — LA RETRAITE

La conversion de Basile — si l'on peut appliquer ce mot au changement intérieur que produisirent en lui les remontrances de Macrine — se fit, dit son frère Grégoire, avec une « incroyable rapidité [1]. » Lui-même l'a racontée dans une lettre. « Après avoir donné beaucoup de temps à la vanité, et avoir employé presque toute ma jeunesse pour acquérir par un long et vain travail les sciences de cette sagesse réprouvée de Dieu, je me réveillai enfin comme d'un profond sommeil ; j'aperçus la lumière admirable de la vertu de l'Évangile ; je reconnus l'inutilité et le vide de la sagesse des princes de ce siècle qui passent et qui périssent ; je déplorai avec une extrême douleur la misérable vie que j'avais menée jusqu'alors. Dans cet état, je désirai un guide qui me conduisit et me fit entrer dans les principes de la piété. Mon plus grand soin fut de travailler à réformer un peu mes mœurs, qu'une longue habitude avec les méchants avait déréglées. Je lus donc l'Évangile, et je remarquai qu'il n'y a pas de moyen plus propre d'arriver à la perfection que de vendre son bien, d'en faire part à ceux de nos frères qui sont pauvres, de se dégager de tous les soins de cette vie, de telle sorte que l'âme ne se laisse troubler par aucune attache aux choses présentes [2]. »

Selon toute vraisemblance, alors seulement fut baptisé Basile. Le baptême des enfants était en usage dès les premiers temps de l'Église ; mais on voit, au IVe siècle, des familles chrétiennes le différer jusqu'à ce que leurs fils aient atteint l'âge d'homme. Quelques-uns, alors, entraînés par leurs passions, ou craignant de ne pouvoir concilier les commandements divins avec les exigences de la vie politique, le retardaient plus encore, attendaient parfois même jusqu'à la fin de la vie pour le solliciter : comme ce préfet de Rome, dont la piété est cependant louée dans son épitaphe, qui « à quarante-deux ans alla à Dieu, néophyte, » c'est-à-dire nouvellement baptisé, et sans doute au lit de mort [3]. Mais souvent c'était à vingt-cinq ou trente ans,

[1] Saint Grégoire de Nysse, *De Vita S. Macrinae.*
[2] Saint Basile, *Ep.* 223, 2. — Je cite ici la traduction de Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. IX, p. 22.
[3] De Rossi, *Inscr. christ. urbis Romae*, t. I, n° 141, p. 80.

Digitized by Google

quand on avait plus ou moins victorieusement traversé les tentations de la première jeunesse, qu'on demandait le baptême. Cela était de tradition dans beaucoup de familles, qui y voyaient une prudence louable et une marque de respect pour le sacrement. Saint Grégoire de Nysse, frère de saint Basile, saint Grégoire de Nazianze, son ami, réfuteront avec une grande force ce scrupule, et feront ressortir le sophisme qui s'y cache [1]. Ils mettront dans cette réfutation un accent d'autant plus personnel, que le préjugé avait fait longtemps loi dans leurs propres familles. Grégoire de Nazianze faillit même en être victime. Il a raconté, avec un accent pathétique, ses angoisses alors que, voguant vers Athènes, il craignit, pendant une tempête, de mourir sans avoir été baptisé [2]. Dans le récit de sa vie commune avec Basile à l'université d'Athènes, il dit que tous deux fréquentaient assidûment les églises ; mais il marque avec soin que c'était « pour y entendre les prédicateurs ; » ni pour l'un ni pour l'autre il ne parle de participation aux saints mystères. Ils n'étaient probablement encore que catéchumènes. C'est donc (on peut le dire avec une certitude presque absolue) seulement quand Basile eut revu sa ville natale, et quand, les premières fumées de la gloire étant dissipées, il eut renoncé tout à fait au monde pour se consacrer à Dieu, que l'évêque de Césarée, Dianée, fit couler sur lui l'eau baptismale [3].

On comprend la joie que causa à « la grande Macrine, » comme l'appelle un de ses frères, la détermination de Basile. A ce moment, Macrine se trouvait affranchie des devoirs domestiques. Ses sœurs étaient établies, ses frères mis en possession du patrimoine paternel, le plus jeune complètement élevé. Elle était libre de suivre l'attrait qui la portait à l'état religieux. Usant de l'influence que tant de services rendus lui donnaient sur l'esprit de sa mère, elle avait décidé la pieuse Emmelie à

[1] Saint Grégoire de Nysse, *Adversus eos qui differunt baptismum ;* saint Grégoire de Nazianze, *Oratio XL*, 16, 17.

[2] Saint Grégoire de Nazianze, *Poemata de seipso*, I, 324-326 ; XI, 162-174 ; *Oratio XVIII*, 131.

[3] Saint Basile, *De Spiritu Sancto*, 29. — Saint Basile dit clairement que c'est Dianée qui le baptisa. Or, celui-ci ne monta sur le siège épiscopal de Césarée que vers 340, alors que Basile avait onze ans, et probablement habitait déjà avec ses parents dans le Pont. Dianée ne peut donc l'avoir baptisé que, soit pendant son premier séjour d'études à Césarée, avant d'aller à Constantinople et à Athènes, soit, comme nous le pensons, après son retour d'Athènes.

Digitized by Google

embrasser avec elle la vie monastique [1]. Le noyau du monastère était tout trouvé : les servantes de la maison qui se sentaient la vocation de mener avec leurs maîtresses, sous le joug de l'égalite évangélique, une vie de travail et de pauvreté [2]. Le domaine d'Annesi, au bord de l'Iris, fut destiné à la pieuse colonie. Bientôt à ses premières habitantes se joignirent de pieuses femmes des meilleures familles du Pont et de la Cappadoce. On cite parmi elles une veuve, fille d'un sénateur, Vestiana. Pendant quelque temps, Pierre refusa de se séparer de sa mère et de ses sœurs. Il demeura en leur compagnie dans la solitude, « où le chant des psaumes ne se taisait ni jour ni nuit. » Son esprit industrieux fournissait à ces pauvresses volontaires les moyens de vivre, et même de répandre autour d'elles, dans les temps de disette, les plus abondantes aumônes : il s'était fait l'économe de la maison [3].

Avant d'embrasser, de son côté, la vie ascétique, dont l'exemple et le conseil lui étaient si éloquemment donnés, Basile prit le temps d'en étudier les règles et d'en considérer de près les modèles. On remarquera avec un étonnement peut-être mêlé d'admiration qu'en ce temps où les moyens de locomotion étaient lents et souvent périlleux, les plus longs voyages paraissent ne pas coûter. Non seulement les étudiants n'hésitaient pas à franchir montagnes et mers pour aller écouter un professeur en renom ; mais les évêques se visitaient ou s'assemblaient des provinces les plus éloignées, et même entre l'Orient et l'Occident les communications étaient fréquentes. Il semble qu'on allât plus souvent de Rome à Constantinople ou d'Alexandrie en Gaule, qu'on ne le fait de nos jours. Les hommes étaient-ils plus endurants, plus patients, d'une trempe plus ferme ? l'attrait du but à atteindre agissait-il plus fortement sur des âmes moins soumises à toutes les exigences du corps, et moins amollies par la facilité de vivre ? S'il en est ainsi, l'excès de civilisation, loin d'être un progrès, serait une cause de décadence, et la science, en pliant la nature aux moindres désirs de l'homme, affaiblirait en lui la faculté de vouloir. Quoi qu'il en soit, nous voyons Basile, malgré une santé précaire, entreprendre dans tout l'Orient un

[1] Saint Grégoire de Nysse, *De vita S. Macrinae.*
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*

Digitized by Google

pénible voyage, afin d'étudier sur place la vie monastique. Elle florissait alors en Égypte, depuis la Libye jusqu'à la Thébaïde. Elle était très répandue en Palestine. La Syrie, la Mésopotamie, étaient pleines de couvents. C'est par centaines que se comptaient les monastères répandus dans les diverses provinces de l'Orient romain. Basile consacra une partie des années 257 et 258 à les visiter.

Il n'a laissé aucune description détaillée de son voyage. Il dit seulement, en termes généraux, qu' « à Alexandrie, dans toute l'Égypte, en Palestine, en Célésyrie, en Mésopotamie, » il admira, chez les moines, « leur abstinence dans la nourriture, leur courage dans le travail, leur constance dans la prière nocturne, cette haute et indomptable disposition de l'âme qui leur faisait mépriser la faim, la soif, le froid, comme s'ils avaient été étrangers à leurs corps, véritables passants sur cette terre, et déjà citoyens du ciel [1]. »

Il est un point sur lequel nous aurions aimé à recueillir son témoignage. Les pèlerinage en Terre Sainte avaient déjà une grande vogue. Depuis la reconnaissance des Saints Lieux accomplie par l'impératrice Hélène, sous Constantin, la piété conduisait vers eux de nombreux voyageurs, avides de retrouver les traces du Christ et les vestiges de l'histoire évangélique. Mais il semble que l'impression produite sur les pèlerins n'ait pas toujours été la même. Les uns, comme Paula, dont saint Jérôme a si éloquemment raconté le voyage [2], comme tout le groupe d'hommes et de femmes illustres attirés de Rome aux Lieux saints dans les dernières années du IVe siècle, ou comme la pieuse Gallo-Romaine dont la relation a été récemment publiée [3], s'agenouillaient avec larmes à tous les sanctuaires consacrés par les grands souvenirs de la Bible et de l'Évangile. D'autres, comme saint Grégoire de Nysse, se plaignaient de la dissipation et des mauvaises mœurs qu'ils avaient rencontrées en route, et déclaraient que la vue même des lieux sanctifiés par la présence terrestre du Sauveur n'ajoutait rien à leur foi. « Qu'il soit né de la Vierge, nous le savions avant d'avoir vu

[1] Saint Basile, *Ep.* 223, 2.
[2] Saint Jérôme, *Ep.* 86.
[3] Gamurrini, *S. Silviae Aquitanae peregrinatio ad loca sancta*, dans *Studi e Documenti di Storia e Diritto*, avril-septembre 1888.

Digitized by Google

Bethléem; qu'il soit ressuscité des morts, nous le savions avant de voir le monument qui en témoigne; qu'il soit monté aux cieux, nous le savions avant d'apercevoir la sainte montagne. Mais si votre âme est pleine de mauvaises pensées, en vain monterez-vous au Golgotha, en vain visiterez-vous le mont des Oliviers, en vain entrerez-vous dans la basilique de la Résurrection : vous serez aussi loin du Christ que ceux qui ne sont pas chrétiens [1]. » Comme on eût aimé à connaître les sentiments éprouvés par Basile quand il visita aussi les contrées où Jésus avait vécu! S'était-il laissé scandaliser, comme le fut son frère, par « la licence des hôtelleries de ces pays d'Orient » et « l'indifférence pour le mal qui règne dans leurs villes [2] ? » N'avait-il, au contraire, comme feront les nobles pèlerins occidentaux, voulu connaître de la Terre Sainte que les hautes pensées qu'elle inspire, avouant avec eux que Jérusalem, enrichie par les offrandes du monde entier, était aussi corrompue que toutes les grandes villes [3], mais jugeant aussi que « si l'on comprend mieux les historiens grecs quand on a vu Athènes, et le troisième livre de l'Énéide quand on est venu par Leucate et les monts Acrocérauniens de la Troade en Sicile, et de la Sicile à l'embouchure du Tibre, de même on entend mieux les saintes Écritures quand on a vu le ciel de la Judée et le pays des prophètes, de Jésus-Christ et des apôtres [4] ? » Il ne nous a laissé, malheureusement, aucune confidence sur les impressions de son voyage en Palestine.

Sur un autre sujet, plus considérable encore, nous aurions été heureux d'avoir le témoignage de Basile. L'époque où il parcourut l'Orient est parmi les plus troublées du IVe siècle. Fort de la faveur impériale, l'arianisme commet toutes les violences. Quand il visita la Syrie, Basile trouva le siège d'Antioche occupé depuis de longues années par les ariens. A Jérusalem, l'éloquent évêque Cyrille, malgré une réserve qui parait parfois excessive, était déposé par son métropolitain, l'arien Acace. Dans les églises et sur les places publiques d'Alexandrie, le sang chrétien avait coulé. Athanase contraint de nouveau de se cacher, un intrus installé à main armée sur son siège épiscopal, seize évêques

[1] Saint Grégoire de Nysse, *Ep.* 2.
[2] *Ibid.*
[3] Saint Jérôme, *Ep.* 49, 84.
[4] Saint Jérôme, *Praefatio in libros Paralipomenon.*

Digitized by Google

bannis, trente forcés de fuir, les églises profanées, des prêtres, des vierges, de simples fidèles emprisonnés ou martyrisés, leurs corps mêmes laissés sans sépulture, comme au temps de Dèce ou de Dioclétien : tel est le spectacle qui frappa les regards du voyageur. Quand il s'enfonça dans les déserts, pour y visiter « ces divines retraites de la méditation qui sont en Égypte [1], » il dut les trouver émues de ces épouvantables scènes. C'est là, passant d'un monastère à l'autre, que, sauvé de la mort par des moines, et couvert de leur habit, se cachait Athanase. Il y rencontrait les dévouements les plus empressés et les plus ingénieux. Apprenait-on que ses ennemis étaient sur ses traces, une barque sur le Nil, une caravane furtive à travers les sables, emportait l'exilé vers un nouvel abri. Pendant ses haltes, retiré dans une hutte de fellah, dans quelque caverne naturelle ou quelque hypogée abandonné, il traçait à la hâte, sur un papyrus, ces apologies enflammées, ces traités dogmatiques, qui, colportés par des mains sûres, allaient faire trembler ses adversaires et raffermir les fidèles. Toutes les nouvelles arrivaient jusqu'à lui. Qu'il errât aux environs de sa ville d'Alexandrie, parmi les reclus de la Basse Égypte, sur les montagnes de Nitrie, dans le « désert des Cellules, » ou vers la lointaine Scété ; qu'il remontât d'étape en étape le long du Nil, là « où les derniers monastères se perdent dans la solitude, comme la source même du fleuve [2], » partout il était tenu au courant des événements : il n'était pas d'homme mieux averti, et plus prêt toujours à rentrer en scène, que cet éternel fugitif. Patriarche invisible, de ses changeantes retraites il gouvernait son troupeau. Basile n'eut pas l'occasion de le rencontrer [3]. Mais il dut entendre parler de lui dans les monastères qu'il visitait. Malheureusement il ne nous a laissé aucun détail, ni sur les sentiments qu'il éprouva à la vue de l'église dévastée d'Alexandrie, et de tant d'autres villes veuves de leurs pasteurs orthodoxes, ni sur les confidences que lui firent les moines demeurés, dans l'universel désarroi, les plus fermes soutiens en Orient de la foi catholique. Il dit seulement que « dans ses longues pérégrinations par terre et par mer, » il évita de communiquer avec les fauteurs de l'arianisme, et, selon

[1] Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio XXI*, 19.
[2] A. de Broglie, l'*Église et l'empire romain au IVe siècle*, t. III, p. 331.
[3] Saint Basile, *Ep.* 80.

Digitized by Google

son expression, « reconnut pour pères et pour guides de son âme ceux-là seuls qui marchaient dans la voie traditionnelle de la vraie piété [1]. »

Basile revint dans le Pont, avec la résolution bien arrêtée d'imiter la vie austère des moines. Il se hâta d'appeler auprès de lui Grégoire de Nazianze, qui était rentré lui-même en Cappadoce, et y avait enfin reçu le baptême longtemps désiré. Mais Grégoire s'excusa sur l'âge avancé de ses parents, qui désiraient le garder près d'eux [2]. Il demanda à son tour à Basile de le rejoindre dans le district de Tiberina, où était situé son domaine d'Arianze. Basile, très sensible aux beautés ou aux laideurs de la nature, ne put s'habituer à ce pays boueux, peuplé, à l'en croire, d'ours et de loups, « le cloaque du monde, » comme il l'appelle d'un ton moitié sérieux moitié plaisant [3]. Il choisit sa résidence sur le bord de l'Iris, en face de la terre d'Annesi, où vivaient en religieuses Emmelie, Macrine et leurs compagnes. Le lieu était proche de Néocésarée, mais dépendait, au point de vue ecclésiastique, de la petite ville d'Ibore. Basile en fait, dans une lettre à son ami, un portrait charmant : non une de ces descriptions quelconques, comme on en trouve souvent chez les anciens, mais une image nette, détaillée, où les traits particuliers abondent, et où la nature paraît saisie sur le vif.

Une haute montagne, couverte de forêts épaisses, et vers l'ouest toute ruisselante d'eaux limpides, domine une petite plaine, où ces eaux entretiennent la fertilité. La plaine est elle-même entourée de bois d'essences variées, qui en font comme une île dans un océan de verdure : l'île de Calypso, chantée par Homère ! On y accède difficilement, car devant elle coule le fleuve, et la montagne lui forme, de deux côtés, comme une ceinture de précipices et de torrents. Un étroit défilé conduit à l'habitation, dominée elle-même par de hauts sommets, d'où la vue s'étend sur le fleuve bouillonnant entre les rochers. La brise, en passant sur l'eau, y prend une douce fraîcheur : des fleurs innombrables parfument le sol : l'épaisseur des bois est pleine de chants d'oiseaux. Ajoutons que le fleuve est très poissonneux. « Aucun lieu, dit Basile, ne m'a donné une telle paix :

[1] Saint Basile, *Ep.* 204, 6.
[2] Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio XLIII*, 25.
[3] Saint Basile, *Ep.* 14.

Digitized by Google

non seulement les bruits de la ville n'y pénètrent point, mais on se trouve même en dehors de la route des voyageurs : seuls, quelques chasseurs viennent animer notre solitude [1].»

Basile ne resta pas longtemps isolé dans ce lieu. Il avait trouvé dans le Pont quelques chrétiens, qui s'essayaient à la vie ascétique [2]. Il les rassembla autour de lui, et transforma peu à peu son ermitage en monastère. Bientôt séduit par la description qu'il lui avait envoyée, et surtout attiré par l'amitié, Grégoire de Nazianze se sépara de sa famille pour venir l'y rejoindre. Il paraît avoir fait près de Basile un assez long séjour. Dans une lettre écrite à son ami après le retour en Cappadoce, il rappelle avec un souvenir ému la vie qu'ils ont menée ensemble : leurs prières continuelles, leurs psalmodies, leurs saintes veilles ; la concorde de la petite communauté que Basile animait à la perfection par son exemple et ses conseils ; l'étude qu'ils firent tous deux de l'Écriture sainte et de son commentateur Origène [3] ; jusqu'aux travaux manuels auquels ils se livrèrent en vrais moines, portant du bois, cassant des pierres, bêchant, arrosant. Grégoire paraît même très fier d'un beau platane que ses mains ont planté [4]. Mais il se peut que l'aspect extérieur des lieux qui ravissaient Basile l'ait moins enchanté que ne l'avait été son ami. Dans d'autres lettres, d'un ton enjoué, il le raille de son enthousiasme, et peint, à son tour, de couleurs moins favorables les brouillards du fleuve, les rochers menaçant la tête des habitants, les sommets interceptant le soleil, le bruit insupportable du torrent, son eau trouble, son lit contenant plus de pierres que de poissons. Le jardin mérite à peine ce nom : sur sa pente rocailleuse les légumes poussent mal, malgré tout le fumier répandu. Enfin, dans la petite maison de Basile, au toit branlant, aux portes disjointes, à l'âtre trop souvent éteint, la chère était maigre, le pain dur à casser les dents, et sans les secours envoyés par Emmelie, « cette vraie nourricière des pauvres, » on y serait mort de faim [5]. Grégoire avait gardé une douce rancune du dédain montré par Basile pour le district de Tiberina.

[1] Saint Basile, *Ep.* 14.
[2] *Ep.* 223, 3.
[3] Cf. saint Grégoire de Nazianze, *Ep.* 87; Socrate, IV, 26; Sozomène, VI, 17.
[4] Saint Grégoire de Nazianze, *Ep.* 6.
[5] Saint Grégoire de Nazianze, *Ep.* 4, 5.

Digitized by Google

V. — LA VIE MONASTIQUE

Basile demeura cinq années dans cette solitude.

Ce que Grégoire lui reprochait en jouant, et en cachant l'admiration sous la raillerie, était vrai : son austérité lui avait fait choisir l'existence la plus dure. Ce riche citoyen — car, après la division des biens paternels, chacun des enfants d'Emmelie s'était encore trouvé fort riche, et des causes inconnues avaient même donné aux biens de chacun une plus-value extraordinaire [1] — s'était fait la vie d'un pauvre. Une seule tunique et un seul manteau composaient sa garde-robe ; son lit était une planche ou un tapis posé à terre ; du pain, du sel, quelques herbes suffisaient à ses repas ; l'eau claire de la montagne apaisait sa soif [2]. Grégoire de Nazianze a peint d'un mot expressif cet homme chaste, pauvre, amaigri par les jeûnes, pâli par les veilles, en disant qu'il était « sans femme, sans bien, qu'il n'avait presque plus de chair et presque plus de sang. »

Dans une longue lettre à son ami, Basile décrit la vie des solitaires d'Annesi. Nous devons l'analyser, car elle donne comme la première ébauche des règles détaillées qu'il tracera plus tard, en même temps qu'elle résume les instructions que dès lors il adressait aux compagnons de sa retraite.

Ces instructions s'occupaient en premier lieu du régime intérieur, du travail de l'âme. Que celle-ci s'applique à tout oublier du passé, affections, intérêts, opinions, plaisirs, habitudes, et à faire le vide en soi ; qu'elle devienne comme une tablette de cire où l'on vient d'effacer les lettres anciennes, et qui est toute prête à recevoir une écriture nouvelle. La première condition pour arriver à cet état, c'est la séparation complète du monde. Il faut donc choisir, comme l'a fait Basile, un lieu où les étrangers ne pénètrent pas, et où rien n'interrompe les méditations solitaires ou les exercices religieux pris en commun [3].

Là, dès le point du jour, on se lève pour louer Dieu par la prière et le chant des hymnes ; puis, quand le soleil est sur l'horizon, on se met au travail manuel, travail mêlé de prières, et « assaisonné de cantiques. » La journée aura des heures

[1] Saint Grégoire de Nysse, *De vita S. Macrinae.*
[2] Saint Grégoire de Nysse, *ibid.* ; saint Grégoire de Nazianze, *Oratio XLIII*, 61.
[3] Saint Basile, *Ep.* 2, 2.

Digitized by Google

d'études, consacrées à la lecture de l'Écriture sainte. Basile, qui la lut, avec Grégoire, d'un esprit sinon critique, au moins attentif à l'explication et au commentaire, parait se préoccuper seulement ici de l'intérêt pratique, du surcroit de vie morale que chacun devra retirer de la fréquentation du livre divin. La mémoire et l'imagination auront à jouer leur rôle, car il faudra garder le souvenir des saints personnages entrevus dans la Bible, et les contempler « comme des statues vivantes et des images animées. » Cette alternance de prière et d'étude rendra l'âme capable de s'élever à « la belle oraison, » celle qui imprime en elle la notion claire de Dieu, le sentiment habituel de sa présence, et en fait vraiment son temple [1].

La communauté que gouverne Basile n'est pas vouée au silence : mais les conversations elles-mêmes doivent être réglées. Ne point parler inutilement ; ne point poser de questions captieuses ; répondre sans pensée de dispute ; ne pas craindre de laisser voir son ignorance, d'apprendre de ceux qui savent, et de rapporter aux autres le mérite de ce qu'on a appris. Réfléchir avant de parler. Se montrer agréable à tous, doux dans les propos, sans facéties, charitable dans les conseils, sans âpreté dans les réprimandes, humble pour soi-même quand on est contraint de corriger ses frères. Gouverner jusqu'au son de la voix, qui ne doit être ni trop basse, de peur de n'être pas entendue, ni trop aiguë, de peur de devenir importune [2].

Rude aux autres comme à lui-même, Basile veut que ses religieux aient les yeux habituellement baissés, la chevelure négligée, le vêtement sordide, l'aspect humilié et triste des pénitents. La tunique sera serrée au corps par une ceinture, et devra être la même en hiver comme en été, assez épaisse pour ne pas en exiger une seconde dans les grands froids. On portera des souliers grossiers, mais solides. La nourriture se composera de pain et de légumes : on ne boira que de l'eau ; sur vingt-quatre heures, une seule sera donnée aux repas, qui commenceront et se termineront par la prière. Comme la nourriture, le sommeil sera léger : on se lèvera tôt : « ce qu'est le point du jour pour les autres, minuit l'est pour les serviteurs de Dieu [3]. »

[1] Saint Basile, *ibid.*, 2, 3, 4.
[2] *Ibid.*, 5.
[3] *Ibid.*, 6.

Digitized by Google

Telles sont les idées jetées par Basile, à l'adresse de son ami, dans les premiers temps de sa retraite. Durant son long séjour dans le Pont, il ne cessera de les mûrir et de les fixer. La méditation, la prière, la lecture, la nécessité de répondre aux interrogations de ses religieux, lui dictèrent alors plusieurs écrits ascétiques : les plus importants (ceux-ci d'une authenticité certaine) sont les deux traités qui le font considérer comme le législateur de la vie monastique en Asie. Mettant à profit sa propre expérience et celle de ses devanciers, il composa d'abord un recueil de cinquante-cinq règles, ou plutôt un résumé de cinquante-cinq entretiens, formant, sur les questions les plus importantes de la vie religieuse, non pas classées suivant un ordre méthodique, mais à mesure sans doute qu'elles se présentèrent à son esprit ou à celui de ses interlocuteurs, une série de « lectures spirituelles, » comme nous dirions aujourd'hui [1]. Ainsi que le rappelle le prologue, ce travail est du temps où Basile résidait « dans un endroit silencieux, entièrement à l'écart des bruits du dehors, » c'est-à-dire dans sa retraite au bord de l'Iris. L'autre recueil, comprenant trois cent treize règles, chacune moins développée, paraît appartenir à une époque différente de sa vie, et avoir été, sinon composé, au moins retouché ou mis en ordre à Césarée [2] ; du reste, les mêmes pensées se rencontrent dans l'un et l'autre opuscule, et la plupart étaient en germe dans la lettre de Basile à Grégoire.

Une des questions examinées porte sur la forme qui, au moins dans les pays civilisés et dans les temps paisibles, convient le mieux à la vie monastique.

Durant ses voyages à travers l'Orient, Basile avait vu, tour à tour ou simultanément, les deux aspects de cette vie. Dans les sables brûlants de l'Égypte comme sur les montagnes au climat parfois très âpre de l'Asie Mineure, il s'était entretenu avec des solitaires habitant des cavernes ou des cellules isolées, à l'exemple des premiers Pères du désert. Ailleurs, il avait visité des couvents peuplés de moines, qui vivaient sous un supérieur, dans le travail et la prière. Entre les anachorètes et les céno-

[1] Ὅροι κατὰ πλάτος, *Regulae fusius tractatae.*
[2] Ὅροι κατὰ ἐπιτομήν, *Regulae brevius tractatae.*

Digitized by Google

bites, son choix s'était promptement fait. Les uns et les autres avaient donné déjà de grands saints à l'Église; mais dans la vie des premiers il devinait des écueils qu'il n'apercevait pas dans celle des seconds, préservés par l'obéissance et la discipline de ce péril d'illusion ou d'orgueil, auquel les plus faibles parmi les solitaires étaient exposés. Cependant la constitution de certains monastères d'Égypte ne le satisfaisait encore qu'à demi. Dans une réunion de plusieurs centaines d'hommes, comme en contenaient quelques-uns de ceux-ci, où tous les métiers étaient représentés, et qui réunissaient quelquefois jusqu'à quarante groupes d'ouvriers différents [1], il trouvait trop de mouvement, trop d'affaires, trop de bruit. Aussi se préoccupait-il, nous dit saint Grégoire, de créer une forme mixte entre les grandes colonies monastiques et les cellules isolées des anachorètes, afin d'unir la vie contemplative de ceux-ci à la vie laborieuse et active de celles-là [2].

Cette forme consistait en couvents de dimensions médiocres, de population peu nombreuse, où les supérieurs pouvaient être en rapports suivis avec chaque frère, et où les nécessités de la vie matérielle n'obligeaient pas à transformer le travail, également salutaire au corps et à l'âme, en entreprises industrielles ou commerciales, dommageables à la vie spirituelle. On avait vu saint Pacôme, à Tabenne, obligé de réprimander le procureur d'une de ses maisons, parce que dans un achat de blé et dans une vente de chaussures celui-ci avait fait une trop bonne affaire. Il n'en sera pas ainsi dans les monastères réglés par saint Basile. Les difficultés apportées à l'admission des moines, les épreuves imposées à leur vocation, empêchent ceux-ci d'y être trop nombreux. Aussi le supérieur connaît-il tous ses subordonnés. Il a le devoir de les corriger individuellement, comme chacun d'eux a celui de lui ouvrir sa conscience [3]. Le travail manuel est obligatoire; mais il est coupé de tant de prières, qu'il ne pourra faire perdre aux religieux l'esprit intérieur. Outre celles du matin et de minuit, cinq fois au moins dans la journée, à tierce, à sexte, à midi, à none, au crépuscule, les moines interrompent toute tâche matérielle et se réunissent pour louer Dieu

[1] Palladius, *Historia Lausiaca*, 38.
[2] Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio XLIII*, 62.
[3] Saint Basile, *Regulae fusius tractatae*, 25, 26, 30, 31.

Digitized by Google

en commun [1]. Chacun a dû choisir ou accepter un métier; mais ces métiers sont peu nombreux, et Basile recommande ceux-là seulement « qui ne troublent pas la paix de la vie religieuse, et n'obligent ni à beaucoup de démarches pour l'achat des matières premières, ni à un commerce actif pour vendre leurs produits [2]. » Il faut autant que possible que ces produits soient consommés sur place, afin d'éviter aux préposés du couvent des voyages qui dissiperaient leur piété : dans les occasions exceptionnelles où ils y seront contraints, ils auront soin de suivre en route toutes les pratiques prescrites par la règle, de loger tous ensemble, et de préférence chez de pieux chrétiens, d'éviter les foires, même celles qui se tiennent autour du tombeau d'un martyr [3].

Les raisons que donne Basile pour préférer le monastère ainsi réglé à l'ermitage sont très belles. « La vie solitaire, dit-il, n'a qu'un but, sa propre utilité. » Mais la charité n'y a point l'occasion de s'exercer. « Nous ne pouvons, si nous vivons à l'écart des autres hommes, nous réjouir avec les heureux, ni pleurer avec ceux qui souffrent. » L'exercice d'un grand nombre de vertus se trouve ainsi paralysé. « Notre-Seigneur a lavé les pieds de ses apôtres : vous qui êtes seul, qui laverez-vous? à qui rendrez-vous service? aux yeux de qui serez-vous volontairement le dernier?.... Car comment s'exercerait-il à l'humilité, celui qui n'a personne devant qui s'humilier? à qui fera-t-il miséricorde, celui qui n'a point de prochain? comment apprendra-t-il la patience, celui aux volontés de qui personne ne s'oppose? » Rappelant, avec le psalmiste, qu'il est bon, doux et salutaire à des frères d'habiter ensemble, il conclut que servir Dieu en commun est le plus conforme à l'esprit de l'Ancien comme du Nouveau Testament [4].

Des questions de détail assez délicates se présentaient à l'esprit de Basile : il les résout avec autant de fermeté que de prudence.

Quelquefois des hommes mariés frappent à la porte des monastères, demandant à y être reçus. Il faut s'informer avant tout si la volonté des deux époux a été de se séparer : car si l'un d'eux seulement se sent attiré vers une vie plus parfaite, et si l'autre

[1] Saint Basile, *Regulae fusius tractatae*, 37.
[2] *Ibid*, 38.
[3] *Ibid.*, 39, 40.
[4] *Ibid*, 7. — Voir encore sa lettre 295, à des ermites qu'il exhorte à se réunir en communauté.

Digitized by Google

désire rester dans son premier état, il n'y a point à tenir compte de la demande, mais à rappeler à celui qui l'a faite que, selon le mot de l'Apôtre, il n'était plus libre de disposer de lui-même. Au cas même où sa réponse aura été favorable, on ne devra le recevoir qu'en présence de plusieurs témoins [1].

Plus difficile est la situation du supérieur, quand c'est un esclave qui se réfugie au couvent. Tant que l'esclavage n'aura pas été aboli, le pouvoir du maître devra être respecté. Mais l'Église a la mission de s'interposer entre lui et son serviteur, afin d'adoucir, en quelque sorte, le choc mutuel, et de poser, quand il le faut, des limites à ce pouvoir. Saint Basile déclare que les esclaves qui se sont enfuis près des moines pour esquiver quelque châtiment devront être exhortés à devenir meilleurs, mais que le supérieur, à l'imitation de saint Paul intervenant près de Philémon en faveur d'Onésime, a le devoir, en rendant le fugitif à son maître, d'engager celui-ci au pardon. Cependant il se peut que l'esclave ait pris la fuite pour se soustraire à des ordres contraires à la loi de Dieu. On sait comment, dans ce monde romain où le paganisme n'était pas encore vaincu, où dans beaucoup de familles se perpétuaient son culte et plus encore ses mœurs, la conscience et la moralité de l'esclave couraient de périls. Dans ce cas, Basile fait fléchir les droits du maître devant l'autorité plus haute de la loi divine. Si cela est possible, le supérieur préparera l'esclave à tout souffrir plutôt que de faire le mal, et lui enseignera à obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes ; mais il y a des circonstances exceptionnelles où ceux qui auront accueilli l'esclave devront « être prêts à souffrir eux-mêmes, dans la mesure que Dieu voudra, toutes les épreuves qui leur arriveront à son sujet, » c'est-à-dire auront le devoir de le protéger, de le garder, de le refuser à son maître, au risque d'accepter le conflit avec le droit civil [2].

Il était naturel que les monastères devinssent aussi des foyers d'éducation chrétienne. On ne trouve rien, dans le monde romain, ressemblant à ce qu'est chez nous l' « internat : » toutes les écoles, officielles ou privées, étaient « externes, » les étudiants logeant dans leurs familles ou en ville. Dans une société

[1] Saint Basile, *Regulae fusius tractatae*, 12.
[2] *Ibid.*, 11.

Digitized by Google

encore pleine de la corruption du paganisme, et où l'enseignement public en restait largement imprégné, beaucoup de parents éprouvèrent le désir de faire profiter leurs enfants des établissements pieux que la vie monastique créait en si grand nombre, et où tant d'hommes instruits, souvent anciens professeurs eux-mêmes, avaient cherché asile. Les ressources nécessaires à l'étude, maîtres, livres, s'y trouvaient rassemblées, avec, en plus, la discipline et le recueillement. Pour les employer à cette œuvre, il suffisait du consentement des moines. Nombreux furent les parents qui conduisirent leurs fils dans les monastères, demandant qu'on les admît à y demeurer et à y faire leurs études, souvent aussi manifestant l'espoir qu'ils s'y consacreraient ensuite au service de Dieu. Basile est loin de refuser ce délicat et précieux dépôt. « Le Seigneur a dit : Laissez venir à moi les petits enfants ; et l'Apôtre a loué ceux qui dès le premier âge s'instruisent dans les saintes Lettres [1]. » Mais de grandes précautions doivent être prises.

Il faut d'abord que la libre volonté des parents soit publiquement constatée : c'est en présence de plusieurs témoins que l'enfant franchira le seuil du monastère. Là, il ne sera point placé parmi les religieux. On le conduira à une habitation séparée de la leur, et réservée à ceux de son âge. Basile semble prévoir le cas où des jeunes filles seraient aussi présentées, car il dit que les enfants des deux sexes ne devront pas être logés ensemble. Il n'y aura de commun entre les élèves et les religieux que la participation aux exercices de piété. Mais ni pour la durée du sommeil, ni pour les récréations, ni pour la nourriture, les enfants ne seront astreints à la règle monastique. Ils auront des professeurs spéciaux. L'éducation qu'on leur donnera sera avant tout chrétienne. On se servira autant que possible, dans les leçons, d'expressions tirées de l'Écriture sainte ; on leur en racontera les histoires, au lieu des fables mythologiques ; on exercera leur mémoire à retenir les proverbes et les sentences des auteurs sacrés. « L'éducation devra être douce, agréable, reposante pour l'esprit, le menant sans contrainte et sans fatigue vers le but [2]. » Aussi les punitions seront-elles modé-

[1] Saint Basile, *Regulae fusius tractatae*, 15.
[2] *Ibid.*, 15.

Digitized by Google

rées : on réprimandera discrètement ceux qui auront manqué seulement à leurs devoirs d'écoliers, réservant les reproches sévères aux actions vicieuses [1]. Même dans ce cas, les châtiments resteront doux : si l'un s'est mis en colère, on l'obligera à demander pardon à celui qu'il a offensé ; s'il a été gourmand, bavard, injurieux, menteur, on le condamnera au silence ou on le mettra « au pain sec. » Saint Basile ajoute que les enfants en qui l'on découvrirait quelque aptitude particulière à tel ou tel art pourraient suivre les leçons de professeurs du dehors, à la condition seulement de revenir manger et coucher au couvent [2].

Tel est ce programme d'éducation vraiment libéral; ce qui suit ne l'est pas moins. Les élèves du monastère ne pourront être admis à embrasser la vie religieuse, « à faire profession de virginité, » que lorsque l'âme, « cette cire molle, où se marquent d'elles-mêmes toutes les premières impressions, » se sera tout à fait affermie, solidifiée par la raison, par le discernement, par l'habitude du bien. Un pas aussi décisif devra être « l'acte d'une raison consommée et parfaite. » Il sera précédé d'un mûr examen, de méditations personnelles poursuivies pendant une longue retraite. Les pasteurs de l'Église seront ensuite pris pour juges, et c'est leur avis qui décidera si l'engagement religieux doit être reçu. Quant à l'élève qui ne se sera pas senti cette vocation, on le rendra à la vie séculière, en présence de plusieurs témoins [3].

Dans une de ses règles, saint Basile semble imposer aux moines de se dépouiller de leurs biens en embrassant la vie religieuse. Ils ne pourront, dit-il, avoir l'esprit libre des affections et des inquiétudes de la terre, s'ils gardent la richesse, avec les soucis qu'elle entraîne. Ce sont les épines de la parabole qui étouffent le verbe divin [4]. Mais le devoir du religieux, en renonçant à ses biens, n'est pas de s'en débarrasser au hasard. Il ne doit pas les laisser aux siens, car ce ne serait pas vraiment se dépouiller. Il ne doit pas en confier la distribution au premier venu. Il doit les considérer comme désormais consacrés au service de Dieu, et, dans cette pensée, les em-

[1] Saint Basile, *Regulae fusius tractatae*, 53.
[2] *Ibid.*, 15.
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*, 8.

Digitized by Google

ployer en bonnes œuvres, soit par ses propres mains, s'il s'en juge capable, soit par des mandataires choisis avec soin et sérieusement éprouvés [1]. Le commandement, sans doute, nous paraît dur; mais il fallait réagir contre l'égoïsme antique; et Basile, d'ailleurs, ne demandait rien dont il n'eût montré l'exemple. On se rappelle qu'en abandonnant la vie du monde pour se donner tout à Dieu, sa première pensée avait été de vendre ses biens, afin d'en faire don aux pauvres [2]. Il l'avait accomplie peu à peu, avec cette prudence qu'il recommande, ne distribuant pas au hasard, mais à coup sûr, le patrimoine dont il se dépouillait. Son frère Grégoire de Nysse le montre distribuant ses biens par degrés, aux diverses époques de sa vie : en donnant une partie aux pauvres avant de devenir prêtre — c'est-à-dire durant la période de sa retraite dans le Pont, — une partie pendant sa prêtrise, une partie pendant son épiscopat [3], jusqu'à ce qu'il fût arrivé à ne plus rien posséder du tout, et à suivre nu la croix nue de son Sauveur [4].

VI. — LE SACERDOCE

Saint Basile avait été baptisé par l'évêque de Césarée, Dianée. Soit tout de suite, soit peu de temps après, celui-ci l'avait élevé au grade de lecteur [5]. Basile lui garda toujours une grande reconnaissance, et comme un sentiment filial. Dianée est un curieux type d'évêque du IVe siècle. Ce n'est ni le ferme champion de l'orthodoxie, décidé à tout souffrir plutôt que d'abandonner la défense de la vérité, ni l'arien sectaire, poursuivant par des voies hardies ou tortueuses la destruction des doctrines traditionnelles, ni l'ambitieux sans foi, visant uniquement à supplanter sur leurs sièges les prélats orthodoxes, ni le semi-arien, cherchant par amour de la paix la conciliation doctrinale, ni l'évêque de cour, attendant tout des bonnes grâces de l'empereur, et variant de croyances avec lui. C'est un bon homme, d'aspect vénérable et majestueux, ayant « le grand air sacerdotal. » Ses mœurs sont douces, son accueil bienveillant, son âme

[1] Saint Basile, *Regulae fusius tractatae*, 9.
[2] Saint Basile, *Ep.* 223, 2.
[3] Saint Grégoire de Nysse, *In Eunomium*, I.
[4] Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio XLIII*, 60.
[5] Saint Basile, *De Spiritu Sancto*, 29.

Digitized by Google

exempte de fiel, sa conversation à la fois enjouée et sérieuse [1]. Mais, toutes les fois qu'il y a un acte de faiblesse à commettre, il le commet. Occupant un des premiers sièges de l'Orient, jamais il ne mit son autorité au service de sa foi. Dans tous les conciles où les ariens se trouvèrent en majorité, il vota avec les ariens, adhéra aux symboles qu'ils lui présentèrent, condamna avec eux saint Athanase, signa avec eux des lettres injurieuses au pape. Après que, par une dernière faiblesse, il eut souscrit, en 360, le formulaire dit de Rimini, en réalité rédigé à Constantinople, qui détruisait toute l'œuvre du concile œcuménique de Nicée, saint Basile comprit que le temps des ménagements était passé. Malgré son affection pour Dianée, il rompit publiquement toute communion avec celui-ci. Mais, joint aux pieux compagnons de sa retraite, il ne cessa de pleurer sur l'âme du vieil évêque, dont il se considérait, malgré tout, comme le fils spirituel. Aussi quand, deux ans plus tard, Dianée, se sentant près de sa fin, l'envoya chercher, Basile accourut. « Dieu m'est témoin, lui dit le malade, que si j'ai donné mon adhésion au symbole qui m'était apporté de Constantinople, je l'ai fait dans la simplicité de mon cœur. Je n'avais nul dessein de renier la foi proclamée par les Pères de Nicée, et je ne voulais pas m'écarter de leurs traditions. Je ne demande qu'une chose, c'est de n'être point séparé des trois cent dix-huit évêques qui ont annoncé au monde cette sainte doctrine. » Soulageant ainsi sa conscience, le pauvre Dianée calma en même temps la peine de Basile. Les larmes que celui-ci avait versées en le revoyant cessèrent de couler ; il se pencha sur le lit du mourant, et lui déclara avec joie rentrer dans sa communion [2]. Telle était la situation que Basile tenait déjà de sa sainteté et de sa science : il n'avait encore reçu qu'un des ordres mineurs de l'Église, et c'est son évêque qui ne voulait pas mourir sans être en communion avec lui.

Basile était à Césarée lors de l'élection du successeur de Dianée. En règle générale, le nouvel élu était choisi par les évêques de la province (au nombre de trois au moins, dit le concile de Nicée), avec l'approbation du métropolitain et le témoignage favorable du peuple. Mais le peuple quelquefois manifes-

[1] Saint Basile, *Ep.* 51.
[2] *Ibid.*

Digitized by Google

tait trop bruyamment son opinion. En ce temps où la liberté politique n'existait plus, où même la vie municipale, si ardente naguère, était à peu près éteinte, les questions religieuses, de doctrines ou de personnes, avaient gardé presque seules le don de passionner les esprits. Elles tenaient lieu de vie publique, plus nobles, même quand elles amenaient des excès ou des violences, que les jeux et les spectacles par lesquels les gens au pouvoir essayaient de tromper l'ennui des foules. L'Église, en certains jours, remplaçait le forum. L'élection de l'évêque remuait autant de passions qu'autrefois celle des magistrats. Il en fut ainsi à Césarée, en 362. L'importance du siège métropolitain de la Cappadoce mettait en éveil bien des ambitions. Mais de plus, les habitants de Césarée, très attachés à l'orthodoxie, et ayant vu avec peine les faiblesses de l'évêque défunt, comprenaient l'importance, dans les circonstances présentes, du choix qui allait être fait [1]. Aussi s'échauffèrent-ils vite. En présence de quelques évêques de la province, qui étaient déjà arrivés, entre autres le vieil évêque de Nazianze, Grégoire, père de l'ami de Basile, le peuple manifestait avec bruit ses divisions, ceux-ci acclamant tel candidat, ceux-là tel autre. On se serait peut-être battu dans l'église, si, comme il arrive quelquefois, un courant soudain ne s'était formé dans la foule, la portant tout entière vers un seul nom, le plus inattendu, qui rallia en un instant les esprits [2].

Il y avait à Césarée un laïque estimé de tous pour la gravité de sa vie et la pureté de ses mœurs. Il s'appelait Eusèbe. Riche, ayant exercé les premières charges municipales, il était demeuré populaire. « Eusèbe ! » cria quelqu'un, et mille voix répétèrent : « Eusèbe ! » On le saisit, on l'entraîna malgré lui : les soldats se mêlèrent à la foule : malgré sa résistance, Eusèbe fut porté devant les évêques, afin qu'ils le choisissent par une élection régulière. Il y avait une difficulté : Eusèbe, suivant la mauvaise coutume du temps, n'était pas encore baptisé [3]. N'importe : la foule le voulait pour évêque. Le cas n'est pas unique, et même, au témoignage de saint Grégoire de Nazianze, il était alors fréquent [4]. C'est ainsi qu'en 381, le peuple de Constanti-

[1] Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio XVIII*, 33.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] Id., *Oratio XLIII*, 25-27.

Digitized by Google

nople fera monter sur le siège de cette ville le préteur Nectaire, et, pour citer un exemple encore plus illustre, c'est ainsi qu'en 374, la population orthodoxe de Milan contraindra le consulaire de la Ligurie et de l'Émilie, Ambroise, à recevoir la consécration épiscopale : ni l'un ni l'autre n'étaient baptisés. Les évêques réunis à Césarée durent céder à la force, et, devant la pression populaire, baptiser, élire, consacrer Eusèbe [1].

Mais, dès qu'ils se sentirent délivrés, ils protestèrent contre la violence qui leur avait été faite. Cette violence se trouvait être, sans doute, d'une espèce particulière : le peuple s'agitait, poussait des cris, mais dans son agitation il y avait « une piété sincère, un ardent désir du bien [2]. » Les évêques, cependant, avaient été contraints : ils pouvaient dire que leur consentement n'était pas libre. C'est ce qu'ils firent, déclarant l'élection nulle, comme accomplie et malgré eux, et malgré l'élu lui-même. L'élu, plus résigné, avait cessé de protester : dans la manifestation des évêques eux-mêmes, peut-être y eut-il quelque mouvement de dépit ou d'envie ; c'est du moins ce que laisse entendre saint Grégoire de Nazianze, disant finement : « Je ne sais si leurs protestations étaient inspirées par le Saint-Esprit. » Heureusement il y avait parmi eux un homme de vertu antique, et aussi de grande prudence, habitué à marcher droit devant lui, sans se laisser détourner par aucune considération personnelle de ce qu'il estimait être le devoir. C'était le vieil évêque de Nazianze. Il fit comprendre à ses collègues que, dans les circonstances critiques où était l'Église, tout pas en arrière créerait un péril. Maintenant que la violence avait cessé, la conscience et la raison commandaient de l'oublier et d'imiter l'élu lui-même, en acceptant le fait accompli. Ce sage conseil prévalut [3].

A ce moment, en effet, les catholiques étaient tenus à plus de prudence et d'union que jamais. Ce n'était plus seulement l'hérésie arienne, ce paganisme déguisé, qui menaçait leur foi : l'idolâtrie relevait ouvertement la tête. A un empereur arien avait succédé un empereur païen. Le jeune prince que Basile rencontra jadis à l'université d'Athènes, et dont Grégoire avait dès lors prévu l'apostasie, était depuis un an sur le trône. Julien

[1] Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio XVIII*, 33.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*

Digitized by Google

remplaçait Constance. La réaction païenne se faisait partout. Une guerre sourde, parfois violente, était déclarée à l'Église. Les soldats qui ne voulaient pas sacrifier perdaient leurs grades. Un édit ordonnait d'ouvrir tous les temples. Un autre édit interdisait l'enseignement aux professeurs chrétiens : malgré l'offre d'une tolérance exceptionnelle, Proaeresius, l'ancien maître de Basile, de Grégoire et de Julien, descendait avec éclat de sa chaire d'Athènes. Dans plusieurs villes, des prêtres, des vierges, des fidèles, tombaient victimes d'une populace fanatique. A Césarée, de tels excès n'étaient pas à craindre, puisque la ville était presque entièrement chrétienne; mais, à cause de cela même, elle avait tout à redouter de l'empereur et de ses agents. Julien n'aimait pas la Cappadoce, où ses efforts pour rétablir le culte des dieux n'avaient pas eu de succès [1]. Il gardait rancune aux citoyens de Césarée de la destruction de deux temples sous Constance. Il était surtout furieux de l'audace avec laquelle ils avaient salué son avènement par la démolition d'un troisième temple. « On ne trouverait pas, s'écriait-il, un seul Grec parmi tous ces Cappadociens [2] ! » Sa colère fut portée au comble par l'élection épiscopale d'Eusèbe, qui privait d'un de ses plus riches membres la curie, responsable des impôts [3]. Aussi le préfet de la Cappadoce, tremblant pour lui-même non moins que pour ses administrés, essayait-il d'apaiser le prince en poursuivant la déposition d'Eusèbe. Il y était d'autant plus excité, qu'il s'était trouvé naguère en dissentiment avec celui-ci au sujet des affaires de la ville ou de la province. On le vit donc harceler de lettres les évêques consécrateurs, dont il avait connu les hésitations premières, afin de les décider à déposer une plainte contre l'élection. Nous avons la réponse de l'un d'eux, le vieil évêque de Nazianze. C'est un modèle de sobriété littéraire (chose rare à cette époque) et de fierté chrétienne. « Très illustre seigneur, écrit-il, nous ne reconnaissons pour roi et pour juge de ce que nous faisons que Celui qu'on persécute aujourd'hui. C'est lui qui examinera l'élection que nous avons faite dans toutes les règles, et d'une manière qui lui est très agréable. Si vous voulez user de violence, il vous est facile de le faire en toute autre chose :

[1] Julien, *Ep.* 4.
[2] *Ibid.*
[3] Loi de 362, au *Code Théodosien*, XII, 1, 50.

Digitized by Google

mais personne ne nous ôtera le pouvoir de soutenir que nous avons agi dans la plénitude de notre droit. A moins que vous ne prétendiez aussi nous prescrire des lois en une matière qui ne regarde que nous et notre religion, et dont il ne vous est pas permis de vous mêler! » Le préfet, qui au fond n'était ni un méchant homme ni un sot, fit mine de se fâcher, mais admira. Cette lettre empêcha les choses d'aller plus loin, releva le courage des évêques, et peut-être — écrit le second Grégoire — les sauva de la honte [1]. Il ajoute qu'elle préserva aussi la ville de toute représaille : en quoi il se trompe. Julien laissa dormir l'affaire d'Eusèbe : un prince qui faisait ouvertement profession de paganisme eût été mal venu à casser une élection épiscopale. Mais il frappa Césarée d'une énorme amende, confisqua tout le patrimoine de ses églises, enrôla de force son clergé parmi les troupes de police, ôta à la ville les privilèges et jusqu'au nom de cité. Deux jeunes gens appartenant à ses meilleures familles furent mis à mort, comme auteurs principaux de la destruction du temple. Quant au préfet, on lui fit sentir, en le destituant, que sa modération avait déplu [2].

Une des choses qui contribuèrent peut-être à irriter Julien fut l'empressement avec lequel Eusèbe attacha Basile à son clergé. Comprenant l'utilité d'un pareil auxiliaire, le nouvel évêque se hâta de l'ordonner prêtre : il semble même avoir usé de son autorité pour le contraindre à recevoir le sacerdoce [3]. Julien, nous dit Grégoire de Nazianze, honorait de la même haine ses deux anciens condisciples [4]. Le persécuteur n'ignorait pas l'énergie avec laquelle les deux amis combattaient ses desseins : peut-être savait-il de quel ton dédaigneux Basile parlait de lui, le comparant à l'aconit ou à la ciguë, qui empoisonnent un instant la terre, mais sèchent vite [5]. Il put voir dans le choix si rapide fait par Eusèbe un nouveau défi. Malheureusement la concorde entre l'évêque et son illustre collaborateur fut de courte durée. Basile était très populaire en Cappadoce. Il avait fait à Césarée une partie de ses études, y avait ensuite été brillant

[1] Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio XVIII*, 34.
[2] Sozomène, V, 4.
[3] Saint Grégoire de Nazianze, *Ep.* 8.
[4] Id., *Oratio VII*, 13.
[5] Saint Basile, *Ep.* 17.

Digitized by Google

professeur, et y comptait de nombreux amis. Les moines de la ville et des environs le considéraient comme leur père. Son éloquence, son érudition, sa connaissance tout à la fois des auteurs profanes et des Écritures sacrées, dépassaient l'éloquence et l'érudition d'Eusèbe. Celui-ci, habitué à être le premier dans la vie civile, souffrit de se sentir éclipsé, dans son Église même, par un de ses prêtres. Il voyait la faveur populaire, dont il avait joui autrefois, se détourner maintenant vers Basile. Si ferme, si vraiment évêque, nous dit saint Grégoire, durant la persécution, il ne sut pas résister à un mouvement de jalousie. Il eut le tort de le laisser voir. On se refroidit alors tout à fait pour lui. Les marques d'estime prodiguées en ce moment à Basile par des prélats occidentaux, confesseurs de la foi, qui traversaient Césarée pour rentrer dans leur pays, achevèrent d'exciter les esprits. Basile craignit que ses partisans, mus par un zèle excessif, ne fissent schisme avec Eusèbe. Déjà les rigoristes attaquaient tout bas son élection, rappelant les violences qui l'avaient accompagnée. Par une décision rapide, Basile coupa court au péril, en quittant brusquement la Cappadoce. Avec son ami Grégoire, qui durant toute cette crise l'avait assisté de ses conseils, il regagna la solitude d'Annesi [1].

Aucun devoir ne s'opposait à sa retraite. Julien venait de périr, dans une folle expédition contre les Perses. Pendant son règne, toutes les dissidences religieuses avaient paru s'apaiser. Le péril commun réunissait alors les âmes. On ne voyait plus que deux causes en présence, celle du christianisme et celle de l'idolâtrie renaissante [2]. Le nouvel empereur, Jovien, en rétablissant la liberté religieuse, put, sans user de violence, mettre fin à la réaction païenne. Tout semblait donc en paix, au dedans comme au dehors de l'Église. Avec quelle douceur Basile, échappant aux troubles passagers qui l'avaient atteint à Césarée, dut-il, dans sa solitude, jouir de cette paix ! Rien, ni dans ses écrits, ni dans sa correspondance, ne fait à ce moment allusion aux événements extérieurs qui venaient de s'accomplir. On sait avec quel accent de triomphe Grégoire de Nazianze célébra la chute du persécuteur, en deux discours de l'éloquence la plus âpre. Il semble que ces sentiments — dont l'expression, à dis-

[1] Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio XLIII*, 29-30.
[2] Sozomène, *Hist. eccl.*, VI, 4.

Digitized by Google

tance, nous parait parfois excessive — aient éveillé peu d'écho dans l'âme de Basile, toute à la contemplation des choses divines. Il aurait volontiers passé le reste de sa vie dans la solitude, occupé seulement à diriger des moines, à encourager de ses conseils les habitants des nombreux monastères qui maintenant couvraient le Pont, et à jouir des progrès de la vie chrétienne dans cette province devenue, au dire des contemporains, l'une des meilleures de l'empire et des plus attachées à la foi orthodoxe [1].

Mais l'intervention de Grégoire, en 365, l'arracha à sa retraite. L'évêque de Césarée n'avait cessé de correspondre avec celui-ci, rentré à Nazianze près de son père peu de temps après avoir conduit Basile dans le Pont. Grégoire, sentant l'injure faite à son ami, répondait avec froideur aux avances d'Eusèbe [2]. L'heure vint, cependant, où il considéra comme un devoir de se rapprocher de lui. La paix de l'Église venait d'être de nouveau troublée. Jovien avait régné quelques mois à peine. Après lui, l'arianisme relevait la tête. Contenu en Occident par l'esprit sincèrement libéral de Valentinien, il avait trouvé en Orient dans Valens un protecteur plus dangereux encore que Constance. On apprenait précisément que « l'orage allait éclater sur Césarée, et le nuage chargé de grêle fondre sur son Église [3]. » Valens se dirigeait vers cette ville, accompagné des évêques ariens qui suivaient sa cour. Ceux-ci n'ignoraient pas les divisions du troupeau, le peu d'influence du pasteur, depuis le départ de Basile. La masse de la population, bien que remplie de zèle pour l'orthodoxie, se laisserait facilement entamer, n'ayant à sa tête personne qui fût capable de la mener au combat. Grégoire se hâta d'écrire à Eusèbe. Il connaissait la bonne volonté du prélat, qui pouvait céder, en temps de paix, aux mouvements mesquins de l'amour-propre, mais saurait s'élever au-dessus d'eux en temps de crise. « J'arrive, lui manda-t-il, pour prier et combattre avec vous [4]. » Il venait surtout pour décider Eusèbe à rappeler Basile. Il trouva l'évêque bien disposé, prêt

[1] Saint Grégoire de Nysse, *In laudem fratris Basilii*, et *Ep.* 2. Voir aussi Rufin, *Hist. eccl.*, IX, 9 ; Sozomène, VI, 17.
[2] Saint Grégoire de Nazianze, *Ep.* 16, 17.
[3] Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio XLIII*, 30, 31.
[4] Saint Grégoire de Nazianze, *Ep.* 18.

Digitized by Google

même à écrire de la façon la plus pressante à son subordonné. Grégoire mit tout de suite Basile au courant de ces dispositions, l'exhortant à prendre les devants et à faire vers Eusèbe les premiers pas. « Accours, lui écrivit-il, et à cause des sentiments que montre aujourd'hui le très cher évêque (nous pouvons vraiment l'appeler ainsi), et à cause des circonstances. Les hérétiques sont ici à l'œuvre : les uns s'efforcent déjà de troubler les esprits ; on annonce l'arrivée des autres. La vérité est en péril [1]. »

A un si touchant appel Basile ne pouvait résister. Le devoir parlait clairement. Grégoire, d'ailleurs, était allé jusque dans le Pont chercher son ami. Tous deux revinrent à Césarée. Si bien préparé qu'eût été son retour, la situation de Basile était délicate. Il s'en tira, à force de simplicité et de droiture. Son premier soin fut de dissiper les inquiétudes d'Eusèbe. En celui-ci, nous dit Grégoire de Nazianze, vivaient toujours les susceptibilités de l'homme du monde qui, dans un âge déjà avancé, a été improvisé évêque. Basile avait à se faire pardonner sa supériorité. Il y parvint. Le voyant docile, respectueux, attentif à ses désirs, fidèle observateur des distances hiérarchiques, le bon évêque se rassura. Peu à peu ses derniers soupçons tombèrent, et, dans celui en qui il avait jadis redouté un rival, il s'accoutuma désormais à chercher le conseil de ses incertitudes, la lumière de ses ignorances, et comme le bâton de sa vieillesse. C'est maintenant par l'intermédiaire de Basile qu'il réglait presque toutes les affaires. Sans titre officiel, celui-ci devint son coadjuteur. L'évêque gouvernait le peuple, mais, discrètement, Basile dirigeait l'évêque. Ce qui manquait à l'un, en fait de science religieuse, était suppléé par l'autre. Dans les mains de Basile avait passé l'autorité réelle, sans qu'Eusèbe songeât à s'en plaindre, tant les prérogatives de sa charge, les égards dus à sa situation sociale, à sa vertu et à son âge étaient bien observés [2].

Rentré ainsi dans la confiance de son évêque, Basile n'eut pas de peine à faire cesser les divisions dont sa disgrâce ancienne avait été l'occasion, et à rassembler tous les orthodoxes dans un commun sentiment de résistance aux ennemis de leur foi.

[1] Saint Grégoire de Nazianze, *Ep.* 19.
[2] Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio XLIII*, 33.

Digitized by Google

Nous ne savons rien des incidents qui marquèrent le séjour à Césarée de Valens et des évêques ariens qui l'accompagnaient. Mais le Code Théodosien nous apprend que l'empereur était dans cette ville en juillet 365 [1]. Quels efforts furent tentés à ce moment pour implanter l'arianisme en Cappadoce? Quelles épreuves subirent les catholiques? Grégoire de Nazianze, décrivant le rôle de Basile, dit seulement qu'il entraîna les uns, contint l'ardeur excessive des autres, excita tous les fidèles à la lutte. Il ajoute que Basile apprit alors à parler avec une grande liberté aux magistrats et aux puissants. Il laisse enfin entendre que Basile courut des dangers. Les ariens, continue Grégoire, durent se retirer confondus, après avoir appris à leurs dépens que les gens de Cappadoce ne sont point faciles à entamer, et gardent à la sainte Trinité une foi inébranlable [2]. La résistance des catholiques de Césarée et de toute la province dut être puissamment aidée par les circonstances imprévues qui forcèrent Valens à abréger son séjour. La révolte de Procope venait d'éclater à Constantinople, mettant en grand péril l'autorité de l'empereur. Celui-ci se hâta de regagner la Bithynie.

Basile ne devait plus quitter Césarée. Pendant cinq années, il aida Eusèbe à remplir les devoirs de sa charge. Ici encore, beaucoup de détails manquent. Mais saint Grégoire, le plus intime témoin de la vie de Basile, nous trace au moins les grandes lignes.

L'influence de Basile était devenue si considérable, qu'on le choisissait pour arbitre de beaucoup de procès, et que ses décisions avaient force de loi. Dans ses moments libres, toujours il revenait à ses chers moines. De vive voix ou par écrit, il ne cessait de leur donner des conseils [3]. Les secondes règles ont été rédigées à cette époque. Cependant, si lié qu'il fût avec les religieux de Cappadoce, c'est plutôt vers sa solitude du Pont qu'il dirigeait ceux qui lui demandaient avis. Tel paraît au moins le sens d'une lettre de recommandation donnée par lui à un homme qui l'avait consulté sur sa vocation religieuse : il l'adresse à des moines sur qui il a juridiction, et qu'il charge de l'examiner avec soin : selon toute vraisemblance, cette lettre est écrite

[1] *Code Théodosien*, *XII*, VI, 5.
[2] Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio XLIII*, 32-34.
[3] Id., *ibid.*, 34.

Digitized by Google

de Césarée, et s'adresse à ses religieux d'Annesi [1]. L'autorité qu'Eusèbe avait abandonnée à Basile s'étendait aux choses qui dépendent le plus directement de l'administration épiscopale : il régla les fonctions des divers ordres du clergé de Césarée, et réforma la liturgie de cette Église [2]. Dans tous les patriarcats grecs de l'Orient, on se sert encore des liturgies attribuées à saint Basile [3]. Il est difficile de déterminer ce qui peut vraiment remonter jusqu'à lui, et ce que les siècles ont ajouté ou remanié. Mais une chose reste certaine : de même que, pendant sa retraite du Pont et pendant le temps de sa prêtrise à Césarée, il donna des lois à l'ordre monastique, et lui imposa une forme durable, de même il marqua d'une empreinte qui n'est pas encore effacée la liturgie des Églises d'Orient. Avec son esprit pratique, discernant ce que peut porter la dévotion populaire, il abrégea les trop longues formules et ramena à une moindre durée l'office divin [4]. Il emprunta aux coutumes de l'Église d'Antioche, et consacra par son exemple, l'usage alors nouveau de la psalmodie à deux chœurs : il décrit dans une lettre la prière matinale de tout le peuple rassemblé dans l'église, qu'illuminent les premiers rayons du soleil, et commençant sa journée par chanter à voix alternées les louanges de Dieu [5]. On possède au moins, dans une citation très ancienne, un passage authentique de sa liturgie : c'est une oraison, dite par le prêtre à l'autel : « Donne, Seigneur, la force et ta protection ; nous t'en conjurons, rends bons ceux qui sont méchants, et conserve dans la bonté ceux qui sont bons. Car tu peux tout, et il n'y a personne qui s'oppose à toi. Tu sauves quand tu veux, et nul ne résiste à ta volonté [6]. » Ces paroles brèves, animées d'une ardeur contenue, et renfermant autant de sens que de mots, portent bien la marque du puissant esprit de saint Basile.

Un des traits de celui-ci, c'est la facilité avec laquelle, des plus hautes spéculations de la piété, il descend aux affaires communes et au soin des intérêts publics, quand les circonstances le demandent. Homme de contemplation et d'action tout ensemble,

[1] Saint Basile, *Ep.* 23.
[2] Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio XLIII*, 34.
[3] Voir Duchesne, *Origines du culte chrétien*, p. 69 et suiv.
[4] Saint Proclus, *Oratio XXII*.
[5] Saint Basile, *Ep.* 207.
[6] Migne, *Patrol. lat.*, t. LXV, col. 449.

Digitized by Google

nous le verrons, dans la suite du récit, différer par là de son ami Grégoire, chez qui, à mesure que la vie avance, le contemplatif l'emporte chaque jour davantage sur l'homme d'action. Basile, à Césarée, s'occupa d'une foule d'œuvres extérieures. Il devint le patron des pauvres et organisa l'hospitalité des étrangers, des infirmes et des vieillards [1]. Vers 367 ou 368, la Cappadoce fut affligée par une terrible famine. Un hiver très sec, un printemps sans eau, le brusque passage d'une température glaciale à une chaleur torride, avaient détruit tout espoir de récolte et préparé la disette. On vit, à l'époque de la moisson, les cultivateurs s'asseoir désespérés dans leurs champs, en regardant avec des yeux pleins de larmes leurs femmes et leurs enfants qui, dans le temps où le blé tombe habituellement sous la faucille, arrachaient à grand'peine d'un sol desséché et fendu par le soleil quelques herbes jaunies. Des pères vendaient leurs fils pour avoir du pain. La situation de la Cappadoce, éloignée de la mer, séparée de tout port par les montagnes, rendait le ravitaillement presque impossible. Personne ne parait l'avoir tenté. Les magistrats, comme frappés de stupeur par une calamité sans précédent, ne prirent pas de mesures pour subvenir à la détresse publique. Un seul homme se rencontra : Basile. Quoique dépouillé déjà d'une partie de sa fortune, il conservait encore quelques biens. La succession de sa mère Emmelie, qui venait de mourir, lui avait reconstitué un patrimoine. Il vendit tout ce qu'il put. Avec les fonds ainsi recueillis, il fit venir toutes les provisions qu'il fut possible d'acheter. En même temps, faisant honte aux riches spéculateurs, qui conservaient dans leurs granges du blé qu'ils espéraient vendre au poids de l'or, il les contraignit, par l'autorité de la parole et de l'exemple, à ouvrir ces criminelles réserves. Les dons en nature, les souscriptions affluèrent. Par les soins de Basile, on vit, sur les places de Césarée, se rassembler la multitude des indigents, hommes pâlis par la faim, femmes hâves, décharnées, enfants se soutenant à peine; ceux mêmes des Juifs, dit un contemporain, étaient admis. Dans de grandes marmites cuisaient les légumes, assaisonnés de sel, dont Basile avait organisé la distribution. Lui, aidé de ses serviteurs et de quelques personnes charitables, servait les portions,

[1] Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio XLIII*, 34.

Digitized by Google

les reins ceints d'un tablier. L'heure de l'office étant venue, on le voyait de ces cantines populaires se rendre à l'église. Là, d'une voix émue, il distribuait à tous, pauvres et riches, le pain plus précieux encore de la parole divine [1]. Alors fut prononcée son éloquente homélie sur la sécheresse et la famine, peut-être aussi celle où, pour combattre les blasphèmes inspirés par la souffrance, il prouva que ce n'est pas Dieu, mais notre propre perversité, qui est l'auteur des calamités dont nous souffrons; peut-être encore son homélie sur les riches, et le beau discours sur l'avare dont parle l'Évangile, qui, au moment où il va construire des granges plus vastes, est emporté subitement par la mort [2].

Basile n'est encore qu'un simple prêtre, mais ses vertus et ses services rayonnent sur tout l'Orient chrétien. Les meilleurs évêques, les plus fermes soutiens de l'orthodoxie, sont ses amis et le traitent en égal. Il possède au plus haut degré ce don de l'autorité, que l'éclat même des fonctions ne confère pas, si on ne l'a reçu d'ailleurs. Les paroles fermes, mesurées, où le commandement naturel se tempère de courtoisie, forment déjà la caractéristique de sa correspondance. Qu'il donne à des religieux des conseils sur leur vocation, qu'il écrive à un père pour lui reprocher de traiter durement ses fils, qu'il recommande à des magistrats ou à des agents du fisc de ménager des contribuables; qu'animé, comme saint Paul, de « la sollicitude de toutes les Églises, » il console les diocésains de Néocésarée ou d'Ancyre de la mort de leurs pasteurs, ou confie à Eusèbe de Samosate les inquiétudes que lui cause la ville de Tarse, menacée peut-être d'un retour offensif de l'arianisme : l'homme de gouvernement, pour qui nulle question n'est trop vaste, ou nul intérêt trop petit, se reconnaît toujours dans son langage. Si intéressantes que soient les lettres que l'on peut, avec vraisemblance, rapporter à cette période de sa vie [3], nous ne saurions les analyser ici; on nous permettra de nous arrêter seulement à la correspondance

[1] Saint Grégoire de Nysse, *In laudem fratris Basilii;* saint Grégoire de Nazianze, *Oratio XLIII*, 34-36.

[2] Saint Basile, *Homilia dicta tempore famis et siccitatis; Homilia quod Deus non est auctor malorum; Homilia in divites; Homilia in illud locum evangelii: Destruam horrea et majora aedificabo.*

[3] Dans l'édition bénédictine des Œuvres de saint Basile, la première classe des lettres; Migne, *Patr. graec.*, t. XXXII, col. 219 et suiv.

Digitized by Google

de Basile avec Césaire, le frère de Grégoire de Nazianze. Ce sera l'occasion d'esquisser rapidement une figure de savant, de fonctionnaire, et finalement de saint, qui se détache avec un curieux relief sur l'histoire de ce temps.

Césaire était, comme Grégoire, le fils de cet ancien professeur de rhétorique, jadis païen, converti au christianisme par les prières et l'exemple de sa femme Nonna, qui, déjà vieux, fut élevé au siège épiscopal de Nazianze. D'abord compagnon d'études de Grégoire en Cappadoce, Césaire le suivit à Césarée de Palestine; là, trouvant un enseignement excellent pour la rhétorique, mais médiocre pour les sciences, vers lesquelles le portait un goût irrésistible, il quitta son frère afin d'étudier la géométrie, l'astronomie et la médecine à Alexandrie. Devenu excellent médecin, il partit pour Constantinople, où il acquit une prompte renommée. Les plus séduisantes perspectives s'ouvrirent à son ambition. On sollicita pour lui, de Constance, le titre de médecin de la cour; un siège lui fut offert au sénat de Constantinople; un riche mariage lui fut proposé. Se dérobant, pour un temps, à ces honneurs et à ces espérances, Césaire revint en Cappadoce : il avait hâte d'embrasser ses parents et de revoir sa terre natale. Mais il retourna bientôt à Constantinople; il y fut bien reçu, entra très avant dans l'intimité de l'empereur, et se fit estimer de tous par sa science professionnelle, la pureté de ses mœurs, son désintéressement. Quand Julien eut succédé à Constance, la situation de Césaire ne fut pas ébranlée. Les mesures prises par Julien contre les familiers de Constance ne l'atteignirent pas. Le nouvel empereur sembla mettre son amour-propre à séduire Césaire et à le gagner à sa cause. Ce fut le motif d'une grande inquiétude pour Grégoire et pour le vieil évêque de Nazianze. Celui-ci ne prononçait plus le nom du brillant médecin, tant la faveur de Julien lui semblait un outrage; quant à Nonna, son époux et son fils la tenaient soigneusement dans l'ignorance : on craignait une émotion trop vive pour son âme ardente, d'un christianisme un peu farouche. Elle qui se faisait une loi de ne pas donner la main à une païenne et de ne jamais passer devant un temple d'idoles [1], comment eût-elle supporté la présence d'un de ses enfants près d'un empereur apostat, persécuteur de

[1] Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio XVIII*, 10.

Digitized by Google

la religion chrétienne? Grégoire écrivit tout cela à son frère. « Quelle honte pour le fils d'un évêque! et quelle situation va être la tienne, rangé parmi la catégorie méprisée des chrétiens qui tolèrent et se laissent tolérer, ou dans les rangs plus méprisés encore de ceux qui, par ambition, font des choses indignes de leurs croyances! » A ces éloquents reproches, Grégoire joint une considération capable de toucher un riche bourgeois de la Cappadoce, assez solidement établi en ce monde pour être inexcusable de risquer l'honneur au service de la fortune : « Sans aucun doute, nous possédons assez de bien pour vivre honnêtement et libéralement, si nous savons régler nos désirs [1]. » On ne sait quel accueil Césaire eût fait à ces remontrances, mais la hâte de Julien précipita la solution. Les apostats aiment à entraîner les autres dans leur chute : au désir de faire un prosélyte se joignait, chez l'empereur païen, la joie perverse de corrompre le fils et le frère des deux Grégoire de Nazianze. Rien ne fut négligé : promesses d'honneurs, d'argent, arguments captieux. Césaire aimait beaucoup la vie de la cour, mais il était sincèrement pieux. Il repoussa les promesses et réfuta les arguments. Ne craignant pas d'élever la voix en présence de son souverain : « Je suis chrétien, cria-t-il, et le serai toujours. » Julien se sentit vaincu ; dans le langage d'oracle où il se complaisait : « L'heureux père! dit-il, mais les malheureux enfants! » C'était la rupture : Césaire abandonna ses charges et revint à Nazianze.

Mais la mort de Julien réveilla son ambition. Il se hâta de rentrer à Constantinople, pour se mettre au service de Jovien, puis de ses successeurs. En 368, il était en Bithynie avec le titre de questeur, quand à Nicée, où il résidait, survint un tremblement de terre qui fit d'innombrables victimes. Césaire fut un des rares survivants; on le tira, blessé, du milieu des décombres. Ce fut pour Grégoire l'occasion de lui prêcher la retraite. Il lui envoya une lettre pressante pour l'engager à se donner tout entier, désormais, au service de Dieu [2]. Basile écrivit à son tour. L'objet apparent de sa lettre est de féliciter Césaire d'une délivrance presque miraculeuse ; le but réel est de commenter pour lui les leçons de la Providence. « Nous aurons beaucoup gagné, si nous

[1] Saint Grégoire de Nazianze, *Ep.* 7.
[2] Id., *Ep.* 20.

Digitized by Google

sommes résolus à demeurer dans la disposition où nous avons été au moment du péril. Alors s'est montrée à notre esprit la vanité de la vie; nous avons compris qu'il n'y a rien de solide dans les choses humaines et qu'un instant suffit à les renverser. Nous avons senti en même temps un repentir du passé, et nous avons promis de mieux servir Dieu à l'avenir. L'imminence du danger nous a rendu la mort présente. Telles ont été, je le crois, tes pensées. Mais tu as contracté une dette. Voilà pourquoi, heureux de la grâce que Dieu t'a faite, et préoccupé de l'avenir, j'ose te parler ainsi. Tu sauras écouter ce langage avec la patience et la douceur que tu montrais, quand autrefois nous conversions ensemble [1]. »

Cette lettre est un excellent spécimen du style épistolaire de Basile, grave, contenu, mais animé du feu intérieur de la charité. Césaire était homme à se rendre à de tels accents. Ému par les instances de son frère et de Basile, y reconnaissant les sentiments mêmes que le danger auquel il venait d'échapper avait éveillés dans son âme, il vit comme eux, dans la catastrophe de Nicée, un avertissement de la Providence. Jusque-là, selon l'usage encore trop répandu, il avait différé son baptême au jour où il se retirerait de la vie publique. Il se hâta de se démettre de ses emplois et de recevoir le sacrement. Il était temps, car sa santé ébranlée ne devait pas résister à la secousse qu'il avait reçue. Il mourut, probablement encore en Bithynie, sans avoir revu les siens.

Grégoire aimait tendrement son frère; la mort de Césaire lui inspirera l'un de ses plus touchants discours. Mais elle fut pour lui l'occasion de grands embarras. Les serviteurs qui assistaient Césaire mourant l'avaient entendu manifester l'intention que toute sa fortune fût distribuée aux pauvres. Sous prétexte d'accomplir ce vœu, ils mirent tout de suite ses biens au pillage. « Le chêne était par terre, chacun se hâtait d'en couper une branche. » Quand Grégoire essaya, plus tard, de mettre un peu d'ordre dans ce qui restait du patrimoine de Césaire, il se trouva harcelé par les demandes des créanciers, vrais ou prétendus. Grégoire, comme Basile, avait embrassé à cette époque la pauvreté volontaire : il était dans l'impossibilité de subvenir, soit

[1] Saint Basile, *Ep.* 26.

Digitized by Google

avec les débris de la fortune de Césaire, soit avec ses propres biens, aux demandes qui lui étaient adressées. Son caractère doux, contemplatif, capable d'énergie à l'occasion, mais peu fait pour les luttes prolongées, qui font voir de près le vilain jeu des intérêts et des passions, le disposait mal à soutenir des procès. « Oiseau toujours prêt à prendre son vol, » comme il le dit en racontant cette partie de son histoire, il ne savait comment traîner ce fardeau de procédure.

Qu'on lise la lettre adressée par lui à Sophrone, préfet de Constantinople, avec qui il était lié : c'est une plainte touchante, un peu vague; ce n'est pas le langage des affaires. Tout autre est la lettre écrite au même magistrat par Basile, exposant clairement le litige et offrant, au nom de Grégoire, l'abandon de ce qui reste de la succession de Césaire au fisc, à charge par celui-ci de discuter les demandes des créanciers. Une seconde lettre de Basile sur la même question, écrite à un autre magistrat, Aburbius, peint au naturel Grégoire de Nazianze, « pour qui c'est un supplice intolérable de se mêler d'affaires auxquelles il est aussi étranger par sa nature que par sa volonté : comment demander de l'argent à un pauvre et faire un plaideur de celui qui n'aspire qu'au repos? » Basile aussi aime la paix : il n'est pas moins détaché que Grégoire des intérêts temporels; mais quand la charité ou l'amitié l'obligent à s'occuper d'eux, il y porte toute la fermeté de son esprit. La différence des caractères des deux amis, que la suite de leur vie mettra souvent en lumière, apparait ici pour la première fois. L'un, directement intéressé, se plaint plus qu'il n'agit; l'autre, par affection pour lui, prend l'affaire en main et propose les solutions précises [1]. On ne sait, du reste, si les propositions de Basile furent admises, et l'on ignore comment se terminèrent pour Grégoire les soucis que lui causa la succession de son frère. Mais, sur des questions plus hautes, ils avaient eu tous deux gain de cause, puisque leur effort commun avait détaché du monde et donné à Dieu l'âme de Césaire.

PAUL ALLARD.

[1] Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio VII; Ep.* 20, 29; *Poemata de seipso*, XI, 370-384; saint Basile, *Ep.* 32, 33.

Digitized by Google

LE PREMIER DIVORCE DE HENRI VIII

Henri VIII d'Angleterre avait épousé, avec dispense du Saint-Siège, la veuve de son frère Arthur, Catherine d'Aragon. Jules II, qui avait accordé cette dispense, s'exprimait ainsi : « Plein d'égards pour votre personne et favorable à la supplique que vous m'avez adressée à l'effet d'obtenir, nonobstant l'empêchement d'affinité désigné plus haut, les constitutions et prescriptions apostoliques et autres statuts contraires, l'autorisation de contracter mariage entre vous, de notre autorité apostolique, selon la teneur des présentes, par une faveur spéciale, nous vous accordons la dispense nécessaire [1]. »

Après dix-huit ans, Henri VIII voulut, obéissant à une criminelle passion, faire prononcer la nullité de son mariage. Mais quelles raisons invoquer? A défaut d'autres, on s'attacha à celles-ci : la défense d'épouser la veuve de son frère est de droit naturel et de droit divin, et par conséquent, dans l'espèce, la dispense papale étant nulle, le mariage le devenait aussi.

Ce moyen de droit n'était pas soutenable; car nous voyons dans le Deutéronome Dieu lui-même ordonner, en certains cas, le mariage entre personnes qu'unissait l'affinité. Nous lisons, en effet, au chapitre xxv, versets 5 et suivants : « Lorsque deux frères demeurent ensemble et que l'un d'eux sera mort sans enfants, la femme du défunt n'épousera que le frère de son mari, lequel frère la prendra pour femme et suscitera des enfants à son frère.... Si le survivant ne veut pas épouser la femme de son

[1] Raynaldi, *Annal. ecclesiast.*, an. 1503, cap. xxii : « Nos...., hujusmodi supplicationibus inclinati vobisque, ut.... matrimonium per verba legitime de praesenti inter vos contrahere.... valeatis, authoritate apostolica tenore praesentium de speciali dono gratiae dispensamus....

« Datum Romae, apud S. Petrum, anno MDIII, VII kal. januarii, pontificatus nostri anno I. »

Digitized by Google

frère, laquelle lui est due selon la loi, cette femme ira à la porte de la ville et, s'adressant aux anciens, leur dira : Le frère de mon mari ne veut pas susciter dans Israël le nom de son frère ni me prendre pour femme. Et aussitôt ils le feront appeler et l'interrogeront. S'il répond : Je ne veux point épouser cette femme-là, la femme s'approchera de lui devant les anciens, lui ôtera le soulier du pied et lui crachera au visage, disant : C'est ainsi que sera traité celui qui ne veut pas établir la maison de son frère ; et la maison sera appelée dans Israël la maison du déchaussé. » Dieu, auteur de la nature, aurait-il porté une loi contre le droit naturel ? Cette prescription renfermait la dispense même de l'interdiction édictée au Lévitique, chapitre XVIII, verset 16 : « Vous ne découvrirez point ce qui doit être caché dans la femme de votre frère, parce que c'est la chair de votre frère. »

Quant au motif tiré du droit divin, on ne pouvait sérieusement s'en autoriser. Qui ne sait que la loi ancienne, en tant que loi positive, prit fin devant la loi nouvelle ? La partie cérémonielle ou judiciaire fut absolument abrogée. La partie morale subsista, non pas en tant que loi positive, mais bien en tant que loi naturelle. Or, nous venons de montrer que, relativement au sujet qui nous occupe, il n'y a pas, il ne saurait y avoir de précepte naturel.

Tel était bien, même à l'époque que nous envisageons, l'enseignement général de la théologie, ainsi que, avant nous, Alphonse de Castro, théologien renommé, en a fait la constatation. « Puisqu'il est attesté par les saintes Lettres, dit-il, que beaucoup de mariages, avant la loi donnée par Moïse, ont été légitimement contractés aux degrés prohibés par cette loi, il est évident que de tels préceptes ne sont pas de droit naturel ni par conséquent moraux ; d'où il suit que ces préceptes n'obligent pas sous la loi évangélique...., à moins qu'une loi de l'Église ne les rende obligatoires [1]. » S'il y a eu des exceptions dans l'enseignement, elles étaient fort peu nombreuses. « Des théologiens, continue Alphonse de Castro, mais en très petit nombre, et parmi eux Pierre de la Palu, tiennent un sentiment opposé et

[1] *De Potestate legis poenalis*, lib. I, cap. XII : « ....Evidenter convincitur tales leges non esse de jure naturae et per consequens nec morales ; ex quo ulterius sequitur illas tempore legis evangelicae non obligare...., nisi aliunde ex Ecclesiae statuto obligarent.. »

Digitized by Google

disent que tous ces préceptes, défendant de contracter mariage à certains degrés de consanguinité et d'affinité, obligent aujourd'hui, comme ils obligeaient sous la loi mosaïque. »

L'empêchement était donc, comme il est toujours, de droit purement ecclésiastique; et, dès lors, pouvait être levé par l'autorité compétente. Du reste, l'application de la doctrine ne datait pas d'hier. Ce que Jules II avait fait, Martin V et Alexandre VI l'avaient fait avant lui : eux aussi avaient autorisé, par dispense, des mariages au même degré d'affinité [1]. Précédemment, Innocent III permettait aux nouveaux convertis à la foi de demeurer avec la veuve de leur frère qu'ils avaient épousée avant leur conversion, preuve que le pontife considérait le mariage comme valide [2].

Voilà les faits dans leur simplicité et la doctrine dans son exactitude.

I.

Résumons la procédure antérieure, avant d'aborder le point capital de notre étude [3].

Henri VIII feignit des scrupules auxquels personne ne croyait: il exprimait la crainte qu'il n'y eût pas de véritable mariage entre lui et la veuve de son frère. Dès l'année 1527, le Saint-Siège avait été pressenti. Il avait été répondu qu'il fallait des preuves de la nullité matrimoniale.

Néanmoins, le roi nourrissait de grandes espérances. Il s'était toujours montré bienveillant pour le Saint-Siège. Il avait même contribué quelque peu à la délivrance de Clément VII, prisonnier au Château-Saint-Ange. D'autre part, Catherine d'Aragon était la tante de Charles-Quint, dont la politique avait été indigne à l'égard du malheureux pontife.

[1] Billuart, *Summa S. Thomae....*, *Tractatus de matrimonio*, dissert. VII, art. v, § 3.

[2] *Decret. Greg. IX*, lib IV, tit. XIX, cap. IX.

[3] Notre résumé s'appuie principalement sur les documents suivants : *Letters and papers, foreign and domestic, of the reign of Henry VIII.* Londres, 1864-1876 (de l'année 1527 à 1529); — *Calendar of State papers and manuscripts relating english affairs.* Londres, 1871 (également de l'année 1527 à 1529); — Froude : *The divorce of Catherine of Aragon ; the story as told by the imperial ambassadors resident at the court of Henry VIII.* Londres, 1891; — Hope : *The first divorce of Henry VIII, as told in the State papers.* Londres, 1894 ; — James Gairdner : *New Light on the divorce of Henry VIII*, dans l'*English historical Review*, livraison d'octobre 1896, janvier et avril 1897.

Digitized by Google

Le cardinal-archevêque d'York et chancelier d'Angleterre, Thomas Wolsey, prélat d'une insatiable ambition, joua un important et triste rôle dans cette affaire.

Il paraît cependant que, loin d'en avoir été l'instigateur, il ignorait même, dans le principe, le projet de divorce. Quand il reçut les confidences de Henri VIII, il pensait que ce dernier songeait à épouser une princesse française. Il travailla aussitôt habilement, mais discrètement, à préparer les voies à une semblable union. Aussi fut-il désappointé, lorsqu'il apprit qu'il s'agissait d'Anne de Boleyn, maîtresse du roi. Précédemment, il avait manifesté sa pensée, lorsque Henri VIII, à qui Anne avait été présentée, s'exprima ainsi : « Je viens d'avoir une conver-« sation d'une demi-heure avec une demoiselle qui a de l'esprit « comme un ange et qui est digne d'une couronne. — C'est « bien assez, répliqua Wolsey, qu'elle soit digne de votre « amour. » Mais, si le cardinal se permit une certaine opposition, il s'inclina bientôt dans la soumission et s'employa avec zèle à la réalisation des désirs du maître.

Deux ambassadeurs furent envoyés à Rome. C'était Étienne Gardiner et Édouard Fox. Le premier était secrétaire du conseil privé et Wolsey l'appelait une moitié de lui-même (*dimidium sui*). Le second avait la prévôté du collège du roi à Cambridge et jouissait de la confiance de l'archevêque d'York. Ils avaient mission de plaider la cause pour laquelle ils étaient accrédités, avec dextérité, chaleur, sans même épargner les grosses paroles. L'un et l'autre étaient doués de ce qu'il fallait pour bien conduire ces délicates et difficiles négociations.

En attendant leur arrivée, W. Knigth, créature de Henri VIII, et Grégoire Casali, protonotaire apostolique, devenu sujet anglais et gagné à la cause royale [1], s'employaient à Rome au succès des négociations. Ils étaient depuis quelque temps déjà dans la ville éternelle, travaillant dans l'intérêt passionnel de Henri VIII. Ils essayèrent d'établir la raison de l'envoi d'un légat en Angleterre pour présider une commission *ad hoc*. Mais le pape estimait que Wolsey, ayant les pouvoirs de légat dans le

[1] De ces deux hommes qui entamèrent les négociations, le premier est devenu évêque de Bath et Wells, le second est retourné en Italie lorsque le schisme a été consommé ou sur le point de l'être.

Digitized by Google

royaume, pouvait instruire l'affaire, à la condition toutefois de soumettre l'instruction au Saint-Siège.

Gardiner et Fox reprirent officiellement l'affaire. Fidèles à leurs instructions, ils employèrent les arguments théologiques et diplomatiques; et, comme ces arguments demeuraient sans efficacité, ils tentèrent celui de l'intimidation: si le roi n'obtenait pas ce qu'il croyait juste, il était résolu à se passer du Saint-Siège.

Par l'intermédiaire de Casali, Wolsey lui-même avait fait tenir au pape une lettre remplie de plaintes, de supplications et presque de menaces. Il affirmait que, s'il n'était persuadé du bien fondé de la demande de son maître, il aimerait mieux souffrir tous les tourments que de se mêler de cette affaire. Il appréhendait fort que, dans le cas où Sa Sainteté, toujours si bienveillante pour l'Empereur, n'accorderait pas ce à quoi les lois divines et humaines donnaient droit d'aspirer, le roi, qui ne se proposait que Dieu et la vérité, n'allât ailleurs chercher satisfaction; exemple qui pourrait être suivi par d'autres. Il parlait comme chrétien et comme cardinal. L'affection qu'il portait à son maître n'avait pas inspiré sa lettre. La justice et l'équité avaient seules dirigé sa plume.

En cet état et par condescendance, Clément VII jeta les yeux sur le cardinal Campeggio, qui jouissait de toute son estime. Il le déléguerait en Angleterre et l'associerait au cardinal Wolsey pour instruire la cause sur les lieux.

Fox partit sur-le-champ pour se rendre auprès de Henri VIII, afin de lui faire connaître le résultat des négociations. On se trouvait au mois d'avril 1528.

Ce n'était pas assez aux yeux du roi. Il voulait pour les deux cardinaux le pouvoir de statuer d'une façon absolue; par conséquent, leur décision devait être irréformable. Le pape devait même s'engager à confirmer la décision, engagement qui, dans l'hypothèse de l'invalidation du mariage, entraînerait pour le roi la faculté de convoler à de secondes noces.

Des dépêches d'Angleterre arrivèrent à la cour papale vers la fin de mai. Le roi insistait pour la collation aux légats d'une autorité absolue.

Le pape demeura inflexible. Une bulle fut rédigée dans les conditions et le sens précédemment indiqués par Clément VII. Elle ne serait pas rendue publique. Campeggio la montrerait

Digitized by Google

seulement au roi et à Wolsey, mais sans s'en dessaisir. Telle était la volonté formelle du pape, voulant que la procédure se fît aussi discrètement que possible.

Mais, en dehors de la bulle, y a-t-il eu, de la part du pape, une promesse écrite de confirmer la décision des légats? On l'a prétendu. Lord Herbert a inséré, dans son *Histoire de Henri VIII*, un texte renfermant cette promesse [1]. On reconnaît aujourd'hui que ce texte, emprunté à un manuscrit de la bibliothèque cotonienne, était un faux. Cette pièce apocryphe est datée de Viterbe, 23 juillet 1528.

Dans ces dernières années, le docteur Ehses a placé, parmi ses *Documents romains*, un autre texte sous ce titre : *Promissio Clementis papae VII, ejus manu scripta, in causa divortii regis et reginae Angliae, cum sigillo signata, absque die et data* [2]. C'est donc un autographe marqué du sceau.

Que faut-il penser de ce document? C'est qu'il présente le caractère d'un simple brouillon écrit par Clément VII : la mauvaise rédaction de la fin en est la preuve. Mais ce brouillon est-il devenu une pièce authentique, remise aux représentants du roi d'Angleterre? Il nous est difficile de nous en convaincre. Ce document montre qu'il avait été sérieusement question de la chose dans les entretiens avec le pape, et que, devant les instances des envoyés de Henri VIII, le pape aurait même jeté sur le papier les principales pensées de la pièce demandée. Mais Clément VII aura réfléchi, consulté, et le brouillon n'aura pas été converti en pièce officielle. C'eût été, en effet, une concession exorbitante, anormale, car le droit, comme l'équité, maintient toujours aux parties le droit d'appel ou, au moins, consacre dans le supérieur, comme garantie nécessaire, le pouvoir de revision. Cette concession, le pape s'était absolument opposé à la faire dans la bulle destinée à demeurer non seulement secrète, mais entre les mains du cardinal Campeggio. Comment l'eût-il consignée dans un écrit dont il mettait en possession les représentants du roi, et, par eux, le roi lui-même? De plus, pourquoi accorder d'une main ce qu'on refusait de l'autre?

[1] *The Life and reign of king Henry the eighth*, p. 249-250 de l'édition de Londres, 1683, pet. in-fol : *The Pollicitation, Promissio pontificis in negotio regis.*

[2] *Romische Dokumente zur Geschichte der ehescheidung Heinrichs VIII von England.* Paderborn, 1893, in-8, p. 30-31.

Digitized by Google

On allègue, il est vrai, que Clément VII manifesta plus tard des regrets d'avoir écrit ce qu'il avait écrit. Mais ses regrets pouvaient porter sur la bulle même, qui constituait les légats *ad informationem* sur les lieux; car, d'un côté, l'affaire alors allait mal en Angleterre, et, de l'autre, la question, se réduisant à la validité ou à l'invalidité de la dispense accordée par Jules II, se fût plus facilement et plus sûrement résolue à Rome. D'ailleurs, Campeggio ne disait-il pas à Wolsey que la légation n'avait été consentie que pour satisfaire aux instances du roi?

Campeggio, dont le départ avait été retardé par des douleurs de goutte, s'embarqua à Civita-Vecchia, le 24 juillet, se dirigeant sur Lyon, et n'arriva à Londres que vers la fin de septembre. Ses souffrances le forcèrent de s'aliter aussitôt.

Le lendemain de son arrivée, il reçut la visite de Wolsey. Quel ne fut pas son étonnement en entendant l'archevêque d'York déclarer que le roi, d'accord avec lui, Wolsey, était résolu à procéder à la dissolution de son mariage! L'étonnement augmenta encore lorsque l'archevêque ajouta que le pape conseillait à Henri VIII de conclure, sans plus tarder, un second mariage, parce qu'il serait plus facile de ratifier le fait accompli.

Campeggio opposa à cet étrange discours : 1° les espérances du pape, à savoir que le roi ne voudrait pas faire statuer, en dehors du Saint-Siège, sur son mariage avec Catherine d'Aragon, et que l'archevêque d'York s'imposerait le devoir de l'en dissuader; 2° la promesse que, au moment de quitter Rome, il avait faite lui-même au pape de ne rien décider sans avoir préalablement informé Sa Sainteté de l'état des choses. C'était, du reste, inclus dans la bulle et conforme aux instructions données.

Ceci établirait encore que le pape était loin de renoncer à tout examen de la procédure.

Wolsey s'écria alors que, dans ces conditions, il n'y avait pas lieu d'entamer l'affaire : *Si sic est, nolo negociari vobiscum sine potestate, neque sic agitatur cum rege.*

Le lendemain, néanmoins, nouvelle visite de Wolsey, qui paraissait s'être radouci. Il se borna à montrer les avantages politiques qu'il y aurait pour le pape à donner contentement au roi. Campeggio fit remarquer qu'il devait réserver ces sortes de questions aux autres conseillers de Clément VII.

Digitized by Google

Le jour suivant, le roi fit, à son tour, au cardinal, une visite qui dura quatre heures. Ce dernier essaya de persuader Henri des graves raisons de se désister et, par là, d'éviter le scandale. Le roi voulut prendre le rôle de théologien, en alléguant la loi qui défendait le mariage entre beau-frère et belle-sœur. Le cardinal comprit qu'il était inutile de discuter plus longtemps. Alors il suggéra au royal théologien l'idée d'engager la reine à entrer en religion.

D'après Campeggio lui-même, les tentatives à faire sous ce rapport faisaient partie des instructions papales. Pourtant, si par là un obstacle était levé, le principal restait toujours, la validité au moins présumée du mariage et, en ce cas, l'impossibilité pour le roi de prendre une autre épouse.

Le cardinal se rendit le lendemain près de la reine pour lui faire lui-même la proposition de l'entrée en religion. La reine rejeta la proposition : elle ne voulait point prononcer de vœux, mais demeurer dans l'état matrimonial auquel Dieu l'avait appelée.

Le 27 du même mois de septembre, les deux cardinaux revinrent à la charge, sans plus de succès.

Ils étaient d'abord passés chez le roi. Campeggio fit lire à ce dernier, ainsi qu'à Wolsey, la bulle de légation ; mais, conformément à la volonté papale, il la garda en sa possession.

Le pivot de l'affaire était le bref de Jules II, renfermant la dispense en faveur du mariage projeté entre Henri d'Angleterre et Catherine d'Aragon, veuve d'Arthur. On tenta d'abord d'élever des doutes sur l'existence de l'acte pontifical. La reine, à la vérité, ne possédait pas l'original, qui était entre les mains de l'empereur Charles-Quint. Mais elle en possédait une copie, certifiée exacte, qu'elle montra à Campeggio. Cette copie lui avait été remise par Jules II lui-même, sur les instances de la reine Isabelle, mère de Catherine. Néanmoins, à la cour de Henri, on demandait l'expédition de l'original. Charles-Quint se garda d'obtempérer, mais il le fit montrer aux ambassadeurs d'Angleterre. Les doutes n'étaient donc plus possibles.

Une nouvelle ambassade fut envoyée à Rome. Elle avait pour but de sonder les dispositions du pape sur ces points : Clément VII consentirait-il à conseiller lui-même à Catherine de se retirer dans un couvent ? Dans le cas où les conseils seraient

Digitized by Google

suivis, accorderait-il au roi l'autorisation d'un second mariage? Ou bien encore, si la reine ne voulait s'astreindre aux vœux qu'à la condition que le roi en fît autant, le pape s'engagerait-il à dispenser ensuite ce dernier de ses liens religieux? Il fallait insister sur la plénitude du pouvoir pontifical et citer dans l'Ancien Testament des exemples de bigamie. Les ambassadeurs mirent aussi en avant l'intérêt du royaume et l'appréhension de voir passer l'Angleterre au luthéranisme. Le pape opposa un refus absolu. Ce refus s'imposait. Dans le premier cas, la difficulté, répétons-le, n'était pas levée. Dans le second, l'autorisation devenait impossible. Même impossibilité dans le troisième, et, de plus, c'était demander de s'associer à une indigne comédie.

En désespoir de cause, Wolsey sollicita du Saint-Siège, pour lui et Gardiner, les pouvoirs nécessaires à l'effet de décider la question. Ce fut peine perdue. Du reste, la demande était singulière.

Entre temps, une lettre de la reine parvenait à Rome. Dans cette lettre, Catherine affirmait sa ferme résolution de défendre ses droits et son honneur; et, se plaçant dans l'hypothèse d'un empoisonnement, elle déclarait que l'empereur, son neveu, saurait la venger.

La procédure forcément trainait en longueur. Du reste, les instructions données à Campeggio lui prescrivaient de ne rien presser; et, selon sa promesse, il mettait le pape au courant de ce qui se passait dans le royaume.

Henri VIII voulait en finir. Il mit à contribution les talents de Gardiner et des autres prélats anglais qui étaient tout dévoués, pour obtenir la nomination de légats chargés d'étudier à fond la question et de la trancher définitivement.

Ceci ne montre-t-il pas de nouveau l'inanité des prétentions anglicanes relativement à l'engagement secret, pris antérieurement par le pape, de ratifier purement et simplement la décision des légats?

Par une bienveillance extrême, Clément VII accéda, dans une certaine mesure, la mesure possible, aux vœux du roi. Il n'envoya pas de nouveaux légats, mais nomma les anciens légats *a latere*.

Ce fut le 30 mai 1529 que parvint à Londres l'acte pontifical constituant Campeggio et Wolsey légats *a latere*. Leurs pou-

Digitized by Google

voirs se trouvaient délimités avec précision et la marche à suivre dans la procédure n'était pas oubliée. Après une enquête préliminaire sérieuse et un examen approfondi de la question, les légats devaient s'inspirer, pour porter la sentence, des principes de la justice humaine et des règles immuables de la religion. Cette sentence était toujours subordonnée à la sanction suprême du Saint-Siège.

N'est-ce pas, en dernier lieu, la négation même de la fameuse promesse de ratification ?

Le 31 mai, il y eut vérification de l'acte pontifical ; et on s'entendit pour citer le roi et la reine à comparaître devant les légats le 18 du mois suivant.

Avant de comparaître, la reine vint trouver Campeggio. C'était pour lui dire qu'elle n'avait pas de conseil à qui elle pût se confier. Des avocats flamands s'étaient d'abord présentés, puis, devant les dangers à courir, retirés. Restaient les avocats anglais qu'on lui désignait ou plutôt imposait. N'avait-elle pas tout motif de se défier d'eux ?

Le 18 juin, le tribunal siégeait. Les légats s'étaient adjoint quelques assesseurs. Le roi répondit à l'appel de son nom. La reine, au lieu de répondre, alla se jeter aux pieds de son époux. Elle le conjura d'avoir pitié d'elle. Elle ne demandait que la justice. Mais, éloignée de ses parents et de ses amis, se défiant de ses propres lumières, n'osant se confier à ses avocats, sujets du roi, elle prenait Dieu à témoin de sa fidélité comme épouse ; elle l'invoquait comme juge de sa cause ; elle confessait ne savoir en quoi ni comment elle avait pu déplaire à son époux.

Le tribunal était ému. L'émotion gagna le roi lui-même. Il ne put s'empêcher d'avouer qu'il n'avait à formuler aucune plainte contre la reine, qu'on ne saurait assez louer ses vertus. Mais il ajouta hypocritement qu'il serait heureux de pouvoir vivre encore avec elle, si sa conscience pouvait le lui permettre [1].

La reine déclara alors ne pas reconnaître la compétence des légats, parce que l'un, Wolsey, était dignitaire de l'Église d'Angleterre ; parce que l'autre, Campeggio, avait accepté un

[1] Le Grand, *Histoire du divorce de Henry VIII et de Catherine d'Aragon.* Paris, 1688, t. I, p. 132-134.

Digitized by Google

évêché dans le royaume [1], ce qui le rendait également sujet de Henri VIII. A cette déclaration elle joignait une supplique au Saint-Père pour lui demander de vrais juges. Après ces communications, elle se retira.

C'était un appel à l'autorité papale. Aussi la reine refusa-t-elle désormais de se rendre devant le tribunal des légats.

Ceux-ci allaient-ils condamner par contumace? Wolsey le voulait. Mais Campeggio ne se prêtait point aux visées de son collègue et cherchait à temporiser jusqu'à ce qu'il connût la volonté du Saint-Siège.

Le Saint-Siège ne tarda pas à se prononcer, en faisant droit à la trop juste supplique de Catherine. Du reste, dans les circonstances, une sentence des légats devenait, non seulement difficile, mais impossible, les deux juges ne s'entendant plus. Le pape évoquait donc la cause et révoquait les pouvoirs des légats. Voilà ce que Casali, de son côté, faisait connaître dans une lettre du 15 juillet. *Il Papa*, disait-il, *ha rivocato la causa del re nostro* [2].

II.

Henri VIII et ses flatteurs n'étaient pas sans inquiétude. Clément VII, assurément, se placerait au point de vue du droit pour prononcer, sans se laisser ébranler par les vains scrupules du roi. C'était, du reste, le bon moyen de les faire cesser, fussent-ils vrais.

Comment faire? Essayer de peser sur l'esprit de Clément VII au moyen de décisions obtenues des Universités de l'Europe.

La question se posait ainsi: Le pape pouvait-il dispenser à ce degré d'affinité, en d'autres termes, autoriser validement un mariage entre beau-frère et belle-sœur? Le droit naturel et le droit divin, ou au moins l'un des deux, ne rendaient-ils pas nulle toute dispense obtenue?

Les Universités d'Angleterre étaient appelées à donner l'exemple.

On était déjà presque maître de l'épiscopat. L'épiscopat anglais, en effet, se partageait sur la question. Il y avait les soumis et les insoumis. Les premiers étaient disposés à accor-

[1] L'évêché de Salisbury.
[2] Le Grand, *Histoire du divorce*, t. III, p. 336.

Digitized by Google

der tout au roi. Les seconds montraient plus ou moins de résistance. Nous en avons la preuve dans une circonstance solennelle, celle de la comparution du roi devant les légats. Le roi avait prié l'archevêque de Cantorbéry de recueillir les suffrages de ses collègues relativement à une déclaration de la nullité du mariage. Tous, dit le roi, se sont prononcés pour l'affirmative. L'archevêque de Cantorbéry confirma le dire royal. « Mais, répliqua l'évêque de Rochester, je n'ai pas signé, moi, la déclaration. » Tout nous porte à croire qu'il ne fut pas le seul à refuser sa signature, ne voulût-on compter que l'évêque de Saint-Asaph, un des avocats de la reine [1]. Les soumis ou les signataires de la déclaration étaient donc de beaucoup plus nombreux. En présence de l'attitude de Wolsey et du zèle déployé par Gardiner dans sa mission diplomatique, il eût fallu presque de l'héroïsme pour se poser franchement en adversaire, et toutes les âmes ne sont pas capables de sentiments aussi généreux dans des convictions inébranlables.

Arriverait-on aussi facilement à dominer les deux Universités du royaume?

A Oxford, trente-trois théologiens, tant docteurs que bacheliers, parlant au nom de l'Université, répondirent, le 8 avril 1530, que *l'homme qui épouse sa belle-sœur agit contre le droit naturel et contre le droit divin.* Tel est le récit de lord Herbert qui aurait rédigé d'après le procès-verbal de l'assemblée. Ce procès-verbal, qu'il reproduit, ne figurait pas, même du temps de Burnet, sur les registres de l'Université [2]. Dans l'hypothèse de l'exactitude historique, si trente-trois théologiens parlaient au nom du corps enseignant, c'est qu'ils avaient été choisis par leurs pairs; si pareille chose avait été nécessaire, c'est que l'Université n'avait pas sur le sujet un sentiment unanime.

Mais Wood, l'historien de cette Université, raconte les choses d'une autre façon. Il nous montre cette affaire occupant l'Université depuis le 12 février jusqu'au 8 avril, le roi

[1] Burnet, *The History of the reformation of the Church of England*, part. I, liv. II. Quand nous citons cet ouvrage, c'est toujours avec renvoi à *Collection of records and original papers, with other instruments....*, ou au recueil de pièces qui est joint à chaque livre.

[2] Herbert, *The Life and reign of king Henry the eighth.* Londres, 1683. p. 352; Burnet, *The History of the reformation of the Church of England*, part. I, liv. II.

Digitized by Google

envoyant plusieurs fois des messagers pour solliciter une décision, les maîtres ès arts opposés, les voix se divisant en nombre égal, enfin la décision désirée enlevée de haute lutte et grâce à la corruption de plusieurs membres. Il ajoute même que huit personnes s'étaient réunies la nuit, avaient enfoncé la porte du greffe pour appliquer à la décision le sceau universitaire [1].

Nous sommes plus exactement renseignés sur ce qui se passa à Cambridge. Nous le devons à une lettre de Gardiner et de Fox qui, appartenant à l'Université, étaient présents et combattaient pour le roi. Il y eut une assemblée de deux cents membres. Les avis furent partagés. On proposa de remettre l'affaire entre les mains de membres élus. La proposition fut rejetée. Les opposants demandaient l'élimination préalable de ceux qui avaient donné leur approbation aux écrits de Cranmer en faveur du divorce; car, ayant déjà fait connaître leur opinion, ils ne pouvaient être juges. L'autre parti voulait les maintenir, alléguant le caractère exceptionnel de l'affaire. On dut s'ajourner au lendemain. La proposition de la veille fut renouvelée. D'abord rejetée, elle fut l'objet d'un second vote. Les voix s'étant divisées, on procéda à un troisième. La majorité acquise, il fut décidé que le tribunal, appelé à prononcer, serait composé de vingt-neuf membres: le vice-chancelier, dix docteurs, seize bacheliers et deux protecteurs de l'Université. Les deux tiers des voix étaient requises pour la validité du vote, et alors le jugement porté serait considéré comme le jugement de tout le corps enseignant. Après bien des difficultés, il fut statué que le mariage du roi était *contraire au droit divin* [2].

Comme on le voit, si les deux décisions furent favorables au désir du roi, ce ne fut pas, malgré la pression gouvernementale, sans tiraillements, sans vifs débats, sans luttes ardentes.

Henri VIII consulta-t-il les Universités du royaume voisin, lesquelles étaient au nombre de trois, Saint-André, Glasgow, Aberdeen? De cela nous ne trouvons trace nulle part. Jugea-t-il suffisantes les réponses d'Oxford et de Cambridge? Peut-être.

[1] *Historia et Antiquitates Universitatis Oxoniensis*. Oxford, 1674, in-fol., t. I, p. 254-258.
[2] Burnet, *op. cit.*, part. I, liv. II.

Digitized by Google

Peut-être aussi, craignant l'insuccès ou peu fier de succès si difficiles et à la fois si peu glorieux, ne voulut-il pas entreprendre de nouvelles campagnes sur un territoire confinant à celui de l'Angleterre.

Devait-il être plus heureux sur le continent ?

Deux hommes jouèrent un rôle considérable dans cette œuvre de captation sur le continent, Richard Crook et Thomas Cranmer.

Richard Crook appartenait à l'Université de Cambridge, où il professait le grec, après l'avoir professé à Leipsig. Il partit pour l'Italie, à l'effet d'y opérer activement et habilement.

Thomas Cranmer avait d'abord été marié et, devenu veuf, était entré dans les ordres. Dans un entretien avec Étienne Gardiner et Édouard Fox, il avait, au sujet des difficultés du divorce, exprimé cet avis, à savoir qu'il fallait, au lieu de recourir au pape, en appeler à l'Écriture et aux théologiens éclairés. Cet avis, communiqué au roi, le transporta de joie : « Par la Mère de Dieu, s'écria-t-il, cet homme a mis le doigt dessus. » Nommé chapelain du roi, chargé d'écrire en faveur du divorce, ce qu'il s'empressa de faire, gratifié d'une riche prébende, Cranmer ne fut, dans ses opérations en France, ni moins actif ni moins habile que Richard Crook dans la péninsule italique [1].

III.

Un livret ou mémoire a été imprimé à Londres, en 1530, format in-8. Ce livret ou mémoire [2] est un plaidoyer en sept parties ou chapitres en faveur du divorce de Henri VIII.

Il a pour objet, comme porte le titre, de rapporter « les très graves et très exactes décisions des plus illustres académies de toute l'Italie et de la Gaule, » de consigner « les explications de quelques-uns des plus savants docteurs, » et cela « touchant la vérité de cette proposition, à savoir qu'épouser la veuve, laissée sans enfants par un frère défunt, est tellement défendu de droit

[1] Cranmer allait acquérir une triste célébrité. Crook ne parvint pas à des postes si élevés : il n'obtint qu'un canonicat à Oxford. Partisan du schisme, il le fut moins de la réforme dont, sous Édouard VI, il blâma même les excès.

[2] Ce livret est sans doute visé par Burnet, lorsque parlant d'écrits en faveur du divorce, il mentionne un opuscule qui en fut le résumé et a été imprimé en latin par un Anglais. (*Op. cit.*, part. I, liv. II.)

Digitized by Google

divin et naturel, qu'aucun pontife ne peut dispenser relativement à de semblables mariages contractés ou à contracter [1]. »

Au commencement, se lisent les réponses des Universités d'Orléans et de Toulouse, des Facultés de décret et de droit de Paris et d'Angers, des Facultés de théologie de Bourges, de Bologne, de Padoue et de Paris.

Suit une *Préface au lecteur*, dont voici les premiers mots : « Vous avez là, candide lecteur, les délibérations et décisions des plus illustres et des plus célèbres Académies de l'Église chrétienne sur la loi du Lévitique. »

Le livret ou mémoire se termine ainsi, et c'est toujours en s'adressant au *candide lecteur :* « Veuillez aussi, à votre tour, et de toute manière, examiner ces efforts, ces vœux, ces désirs, dans leur sagesse et leur autorité, sachant combien grave et terrible le supplice réservé par le Christ à ceux qui, usurpant la clef de la science divine, n'y entrent pas eux-mêmes et en éloignent ceux qui s'appliquent à y pénétrer [2]. »

D'après les réponses de ces Universités et Facultés, de semblables mariages sont défendus de droit naturel et de droit divin, en sorte que toute dispense est impossible et, dans l'hypothèse de la concession, radicalement nulle.

La consultation de l'Université d'Orléans est la première en date. D'après le livret, elle serait du 5 avril 1529. Mais c'est assurément 1530 qu'il faut lire. Elle porte : « Nous définissons que les noces susdites ne peuvent être entreprises sans outrage de la loi divine, quand même ce serait avec la dispense ou permission du souverain pontife [3]. »

Celle de la Faculté de droit d'Angers (*Facultatum juris pontifi-*

[1] *Gravissimae atque exactissimae illustrissimarum totius Italiae et Galliae Academiarum censurae, efficacissimis etiam quorumdam doctissimorum virorum argumentationibus explicatae, de veritate illius propositionis, videlicet quod ducere relictam* (uxorem) *fratris mortui sine liberis ita sit de jure divino et naturali prohibitum, ut nullus pontifex super hujusmodi matrimoniis contractis sive contrahendis dispensare possit.*

[2] Nous voyons, à la fin, que « impressum Londini in officina Thomae Berthleti, regii impress., mense aprili, an. Domini MDXXX. »

[3] « Definimus praedictas nuptias, citra divinae legis injuriam, attentari non posse, etiamsi summi pontificis accedat indulgentia vel permissus. »

Le 22 juin 1531, la Faculté de droit de cette Université d'Orléans devait, dans son zèle, donner une *Determinatio super nullitate citationum papae* (Th. Rymer, *Foedera, conventiones....*, 3e édit. La Haye, 1739-1745, t. VI, part. II, p. 164).

Digitized by Google

cii et legum almae Universitatis Andegavensis) vient après, car elle est datée du 7 mai 1530. « Nous définissons, y est-il dit, que, de droit divin et de droit naturel, il n'est pas permis à un chrétien, même avec l'autorisation ou la dispense du Siège apostolique, d'avoir pour épouse la veuve de son frère, encore qu'il meure sans enfants, après le mariage consommé [1]. »

Moins de trois semaines plus tard (3 mai), c'était le tour de la Faculté de droit de Paris qui faisait cette déclaration : « Le pape ne peut dispenser sur le fait proposé. »

Le 10 juin suivant, la Faculté de théologie de Bourges estimait, d'après le Lévitique, que ces sortes de mariages étaient prohibés « de droit naturel, » et que l'autorité humaine ne pouvait rien sur l'empêchement (*auctoritate humana minime relaxabiles*).

Le même jour, la Faculté de théologie de Bologne accentuait la même doctrine en ces termes : « Nous pensons, nous jugeons, nous disons, nous attestons très fermement et nous affirmons indubitablement qu'un mariage de cette sorte, de semblables noces, une semblable union sont horribles, exécrables, détestables, abominables pour un chrétien, même pour un infidèle, défendus sous les peines les plus sévères par le droit naturel, le droit divin, le droit humain ; que le très saint-père le pape, qui cependant peut presque tout, à qui ont été confiées les clefs du royaume des cieux, ne peut, nous le répétons, pour une raison quelconque, dispenser à l'effet de contracter semblable mariage [2]. »

Le 1er juillet de la même année, la Faculté de théologie de Padoue paraît avoir reproduit à peu près la consultation de sa sœur de Bologne : à ses yeux également, ces mariages se

[1] « Definimus neque divino neque naturali jure permitti homini christiano, etiam cum Sedis apostolicae auctoritate seu dispensatione super hoc habita, relictam fratris, qui etiam sine liberis post consummatum matrimonium decesserit, uxorem accipere vel habere. »

[2] « Censemus, judicamus, dicimus, constantissime testamur et indubie affirmamus hujusmodi matrimonium, tales nuptias, tale conjugium horrendum fore, execrabile, detestandum, viroque christiano, immo etiam cuilibet infideli prorsus abominabile, esseque a jure naturae, divino et humano diris poenis prohibitum ; nec posse sanctissimum papam, qui tamen fere omnia potest, cui collatae sunt à Christo claves regni coelorum, non, inquam, posse aliqua ex causa super hujusmodi contrahendo matrimonio quemquam dispensare. »

Digitized by Google

trouvent prohibés « jure naturae, divino et humano, » et le pape ne peut « super tali matrimonio contrahendo quemque juridice dispensare. »

Revenons en France pour entendre l'Université de Toulouse; car, quant à la Faculté de théologie de Paris, elle va devenir, dans un instant, le sujet d'un examen spécial.

L'Université de Toulouse déclara également, le 1er octobre de la même année, que « de droit divin et naturel il n'est permis à personne d'épouser la femme de son frère » et « qu'aucun pontife ne peut dispenser de cette loi. »

Burnet n'a pas trouvé un plus grand nombre de déclarations doctrinales sur la matière. Thomas Rymer, en les transcrivant, a eu tort de les attribuer, en général, aux Universités [1], tandis qu'elles ne sont réellement, sauf celles d'Orléans et de Toulouse, que l'œuvre de simples Facultés. En revanche, il a découvert une consultation dont ne parle pas notre livret, celle de l'Université de Ferrare. Cette consultation porte la date du 24 septembre 1530. Nous y trouvons le même langage que dans les précédentes, à savoir qu'un semblable mariage ne doit pas être contracté et, quand il a été contracté, doit être dissous, parce que la prohibition est telle que, dans aucune circonstance et pour aucune cause, elle n'est soumise à l'autorité ou à la dispense du souverain pontife [2]. »

En ce qui concerne la Faculté de théologie de Bologne, il doit paraître assez étrange que Barthélemy de Spina, théologien de cette Faculté, ne souffle mot de la déclaration de cette même Faculté dans son petit traité ayant pour titre : *Déclaration catholique touchant le pouvoir ecclésiastique sur les degrés de consanguinité et d'affinité, s'opposant au mariage de par la loi divine* [3], traité imprimé en Bologne en 1531 et dont la dédicace est du 8 décembre 1530. A la fin, l'auteur examine précisément

[1] *Foedera, conventiones, literae et cujuscumque acta publica inter reges Angliae*, 3e édit. La Haye, 1739-1745, t. VI, part. II, p. 155 et suiv. : *Determinatio* ou *Sententia Universitatis Andegavensis, Biturigensis*, etc.

[2] *Ibid.*, p. 157 : « Tale matrimonium nullo modo esse contrahendum et contractum omnino esse dirimendum, et quod talis fit prohibitio quae nulla occasione aut causa interventione subsit authoritati vel dispensationi summi pontificis.... »

[3] *Potestatis ecclesiasticae super gradus consanguinitatis et affinitatis, divina lege a conjugio prohibitos, catholica Declaratio.*

Digitized by Google

l'affaire du roi d'Angleterre dans deux chapitres : *Alio modo declaratur veritas circa casum seren. regis Angliae; — Tertio modo veritas aperitur super praedicto casu seren. regis Anglic.* Il est bon de noter que, dans ce petit traité, nous trouvons exposée la doctrine vraiment catholique.

Mais n'insistons pas. Nous voulons bien admettre l'authenticité de ces diverses déclarations. Nous savons la faiblesse des hommes et la puissance de l'or [1].

En écrivant ces derniers mots, nous n'avons rien avancé de téméraire ou de hasardé. Les historiens protestants conviennent eux-mêmes que l'or ne fut pas épargné. Mais ils prétendent qu'il fut versé pour récompenser les théologiens et les savants de leurs peines! C'est là, évidemment, un euphémisme. Cela nous rappelle les récompenses pécuniaires accordées par Henri VI aux juges de Jeanne d'Arc. Dans les deux circonstances, le mot services paraîtrait plus juste que le mot peines.

D'autre part, de tant d'Universités et de Facultés sur le continent européen, huit seulement — nous exceptons toujours la Faculté de théologie de Paris — huit seulement ont répondu conformément aux désirs du roi d'Angleterre.

Dira-t-on — et on l'a dit, Burnet par exemple — qu'il était difficile de consulter en Flandre et en Espagne, où dominait Charles-Quint? Mais cela a été fait aux portes de Rome et dans les États pontificaux. Cela a été fait encore en Allemagne, où régnait le même empereur et avec une autorité incontestée sur les catholiques. Mais la France comptait encore les Universités de Montpellier, Valence, Orange, Dole, Poitiers, Caen, Nantes, Bordeaux, et l'Italie celles de Pise, Florence, Pavie, Sienne, Turin, Parme, Naples, Palerme.

Qu'ont donc répondu ces autres corps enseignants? car on a bien dû en consulter quelques-uns. Pourquoi ne l'a-t-on pas fait connaître? Alléguera-t-on leur silence? Mais, dans l'espèce, le silence ne serait rien moins qu'approbateur.

[1] Ceci n'empêchait pas les assemblées d'affirmer dans leurs considérants qu'elles avaient scrupuleusement examiné la question et longuement délibéré. Voici comment, entre autres, s'exprimait la Faculté de décret de Paris : « Nos decanus et collegium praefatae Facultatis, post multas disputationes et argumenta hinc inde super hac materia facta et habita, cum magna et longa librorum tam divini quam pontificii et civilis jurium revolutione.... »

Digitized by Google

Pourquoi encore, en donnant la déclaration de la Faculté de droit d'Angers, a-t-on laissé de côté celle de la Faculté de théologie de la même Université, laquelle était absolument contraire. « Un semblable mariage, disait cette Faculté de théologie, n'est opposé ni au droit naturel ni au droit divin, et le souverain pontife, pour une cause raisonnable, a pu dispenser en cette matière [1]. »

Chose digne de remarque! Luther lui-même condamnait le projet de divorce en ces termes énergiques: « Plutôt que d'approuver une pareille répudiation, je permettrais au roi d'épouser une seconde reine et, à l'exemple des patriarches et des rois, d'avoir en même temps deux épouses ou reines [2]. » Dans une de ses lettres, Mélanchthon ne pensait pas autrement [3]. Ailleurs, il disait: « Nous n'avons pas été de l'avis des ambassadeurs d'Angleterre; car nous croyons que la loi de ne pas épouser la femme de son frère est susceptible de dispense, bien que nous ne croyions pas qu'elle soit abolie. » Et encore: « Les ambassadeurs prétendent que la dispense d'épouser la femme de son frère est indispensable, et nous soutenons, nous, qu'on peut en dispenser [4]. »

[1] Le Grand, *Hist. du divorce de Henry VIII et de Catherine d'Aragon*. Paris, 1688, in-12, t. III, *Preuves....*, p. 508 : « Hujusmodi matrimonium non adversatur juri naturali neque divino et pontificem propter causam rationalem potuisse in hac re dispensare.... »

« Datum Andegavi, in nostra congregatione generali ad hoc specialiter celebrata.... die septima mensis maii, anno millesimo quingentesimo trigesimo. »

La copie, adressée à Le Grand, « a esté collationnée à l'original. »

Disons tout de suite que ce troisième volume de l'historien Le Grand est formé, sous le nom de *Preuves*, de pièces particulièrement recueillies dans le fonds Béthune, versé aujourd'hui dans la collection des manuscrits français de notre Bibliothèque nationale. Les manuscrits où Le Grand a puisé sont surtout ceux qui portent maintenant les cotes 2937, 3000, 3077, 3078, 3079. C'est à ces pièces très importantes que nous avons eu souvent recours.

[2] Lingard, *Hist. d'Anglet.*, traduction française, t. VI, p. 251, not. 1, citat. d'après *Epist.* (Halae, 1717, p. 290) : « Antequam tale repudium probarem, potius regi permitterem alteram reginam quoque ducere et exemplo patrum et regum duas simul uxores seu reginas habere. »

[3] *Ibid.*, d'après *Epist.* ad camerar., 90.

[4] Cit. dans Rohrbacher, *Hist. univers. de l'Église cathol.*, t. XXIII. Paris, 1846, p. 372.

Burnet est fort embarrassé pour expliquer l'attitude de Mélanchthon et des luthériens (*Op. cit.*, part. I, liv. II).

Digitized by Google

IV.

Henri VIII devait tenir tout particulièrement à l'opinion de la célèbre Faculté de théologie de Paris. Il pouvait d'autant plus compter sur la bienveillance des docteurs, que le concours de François Ier lui était acquis. Ce dernier, en effet, lui avait trop d'obligations pour ne pas le seconder : outre un don de 500,000 écus, Henri VIII en avait prêté à François Ier 400,000 autres, le cinquième de la rançon des deux enfants de France que le royal prisonnier de Madrid, au moment de sa délivrance, avait dû laisser comme otages.

Cependant la situation du roi de France était délicate. Bien avec le roi d'Angleterre, en paix avec l'empereur, dont Catherine d'Aragon était la tante, il ne voulait pas assurément paraître favoriser l'un au préjudice de l'autre. Il fallait donc manœuvrer habilement. Il fallait, en provoquant une assemblée de la Faculté, faire ou laisser croire qu'il se proposait uniquement de savoir des docteurs, auxquels il laissait toute liberté d'appréciation, s'il n'y aurait pas moyen de tranquilliser la conscience d'un prince ami.

François Ier eut recours au dévouement et à l'habileté de deux frères, Jean et Guillaume du Bellay. Jean était alors évêque de Bayonne et devait bientôt occuper le siège de Paris. Guillaume comptait parmi les plus braves capitaines de l'époque et se montrait, à la fois, diplomate fin et rusé. Si la conduite du prélat ne fut pas toujours telle qu'on la désirerait, il sut être cependant plus réservé et moins indélicat que le soldat diplomate.

La Faculté de théologie consentit à délibérer sur la grave question. Elle se réunit le 8 juin 1530.

Guillaume du Bellay vint par ordre du roi à l'Assemblée.

Par ordre du roi aussi, s'y étaient rendus l'évêque de Senlis, un certain nombre d'abbés, de doyens, d'archidiacres, de chantres, de prieurs, de provinciaux, de généraux, de ministres et gardiens des ordres mendiants, « tous docteurs de cette Université et Faculté, gens de sçavoir, capacité et autorité [1].... »

« Jamais affaire, dit Le Grand, l'historien du *Divorce de*

[1] Lettre de Guillaume du Bellay à François Ier, en date du 12 juin, dans *Hist. du divorce de Henry VIII....*, t. III, *Preuves*, p. 459.

Digitized by Google

Henri VIII, n'a été plus vivement sollicitée que celle-ci le fut dans l'Université de Paris. Le roi d'Angleterre avoit fait l'honneur aux théologiens de leur écrire de sa propre main. Montmorency, avant que de partir pour Bayonne, avoit été mendier leur suffrage de porte en porte. Les ambassadeurs de Henri avoient répandu beaucoup d'argent et voulurent être aux tribunes et témoins de tout ce qui se passa, lorsque l'on alla aux avis [1]. »

Un discours de Guillaume du Bellay exposa l'affaire. Si ce dernier se fût borné aux artifices de langage qui jettent quelques ombres sur la vérité ou la présentent sous un jour un peu factice, il n'eût pas outrepassé les licences accordées, en pareil cas, aux orateurs. Mais avancer des faits inexacts ou faux, voilà qui n'est jamais permis; et voilà pourtant l'œuvre de l'agent royal, quand il osa revendiquer pour sa cause des décisions qui n'existaient pas.

En effet, il affirmait que les Universités d'Italie avaient prononcé en faveur de Henri d'Angleterre. Or, il n'y eut, en Italie, que deux Facultés et une Université qui parlèrent en ce sens, les Facultés de théologie de Bologne et de Padoue et l'Université de Ferrare; et leurs déclarations portent des dates postérieures : celle de la Faculté de Bologne est du 10 juin 1530, celle de la Faculté de Padoue du 1er juillet suivant, celle de l'Université de Ferrare du 24 septembre de la même année [2].

Le syndic de la Faculté, Béda, eut ensuite la parole. On le savait opposant. L'évêque de Bayonne l'avait ainsi défini dans une lettre à Anne de Montmorency : « Il y a ung Beda de ce nombre (des théologiens) qui est ung tres dangereux marchant, et ne seroit grant besoin d'en avoir beaucoup de tels en une bonne compagnie, comme vous diray plus avant [3]. »

A peine le syndic de la Faculté avait-il rappelé l'union intime entre le roi de France et le roi d'Angleterre, que Guillaume, pres-

[1] *Hist. du divorce de Henry VIII....*, t. I, p. 180.

[2] *Gravissimae atque exactissimae.... : Censura Facultatis S. theologiae almae Universitatis Bononiensis :* « .... decima junii, anno Domini MDXXX.... » — *Censura Facultatis S. theologiae almae Universitatis Pataviensis :* « ....die primo julii MDXXX. » *Foedera, conventiones, literae...., loc. cit.*, p. 157 : *Determinatio Universitatis Ferrariensis :* « ....vigesimo quarto mensis septembris. »

[3] *Hist. du divorce de Henry VIII....*, t. III, *Preuves*, p. 421. Lettre du 29 décembre 1529.

Digitized by Google

sentant le but du discours, interrompit l'orateur pour exprimer cette pensée : quelle que soit l'amitié entre les deux rois, elle n'ira jamais jusqu'à la violation de la justice ; les docteurs ont à résoudre la question selon l'inspiration de leur conscience ; contenter Dieu, c'est contenter le roi de France et probablement ne mécontenter personne. Ceci dit, l'agent royal se retira.

Les avis furent partagés. Les uns se montraient favorables au désir du roi d'Angleterre. D'autres soutenaient qu'on ne pouvait agiter une pareille question sans l'autorisation du Saint-Siège, qui se l'était réservée. Une troisième opinion surgit : il fallait s'enquérir de la volonté du pape et aussi de celle du roi ; mais, en attendant, il devenait licite de mettre l'affaire en délibération. Il s'agissait de savoir à quelle opinion se rangerait la majorité. Mais, pendant que le bedeau « recolligeoit les noms et opinions des délibérans pour veoir quelle seroit l'opinion de la plus grande partie, se leva un desdits sieurs nos maistres qui luy arracha le roole des poings et le deschira, et sur ce point se levèrent en trouppe et, avec grand et désordonné tumulte, commencèrent aulcuns à crier que c'estoit assez fait et parlé, et que la plus grande et plus saine partie estoit d'advis de n'en délibérer sans escrire » au roi et au pape [1]. Ce fut au milieu d'une pareille confusion que se sépara l'assemblée.

Les ambassadeurs de Henri VIII étaient fort mécontents et s'en prenaient à Guillaume du Bellay lui-même : à leurs yeux, c'était un complot de Béda, complot qu'ils avaient deviné, et du Bellay n'avait pas voulu les croire, quand ils l'avaient prévenu. Celui-ci alla trouver le premier président, Lizet, qui manda Béda et quelques autres docteurs réputés l'âme de l'opposition. On obtint d'eux la promesse d'une nouvelle réunion de la Faculté pour le lendemain et celle d'appuyer, pour le moins, la troisième opinion.

Dans cette réunion, une autre fut fixée au lundi suivant, pour commencer la délibération désirée.

Sur ces entrefaites, le premier président parvenait à gagner complètement le syndic, qui s'engageait par serment à « de soy employer comme pour sa vie a faire que la chose se passast

[1] Même lettre de Guillaume du Bellay à François Ier. *Loc. cit.*, p. 470.

Digitized by Google

sans bruit ne scandale, » palinodie à laquelle on ne se serait pas attendu.

Guillaume du Bellay se trouva à l'assemblée du lundi. Les ambassadeurs d'Angleterre s'y rendirent aussi; et l'un d'eux prit la parole pour « dire qu'on ne les voulust estimer si novices et ignorans des choses du monde, que de les vouloir abuser sous couleur de traiter la matière, mais cependant n'y point conclure, et qu'ils advisassent d'y procéder [1]. »

Désormais l'affaire devient un inextricable imbroglio.

Ici, l'on parle de deux assemblées de la Faculté : dans l'une, cinquante-six voix se seraient prononcées pour la nullité du mariage, et sept seulement pour la validité ; dans l'autre, le partage se serait fait en sens inverse, en sorte que les cinquante-six voix se seraient réduites à vingt-deux, et les sept élevées à trente-six [2].

Là, on fait peser sur l'évêque de Senlis l'enlèvement du registre où se trouvait consignée la décision de la Faculté. Les docteurs, disait l'évêque de Bayonne à Anne de Montmorency, ont « envoyé signifier à Monsieur de Senlis, estant en son evesché, suz peine de desobéissance, qu'il eust à leur consigner et rendre l'acte et registre de la détermination qui avoit esté faicte suz ceste matière ; lequel acte il avoit prins et guardé de par le roy [3].... »

Ailleurs, le syndic repentant est soupçonné de falsification. Le même prélat disait encore dans une autre lettre au grand maître de France : « Vous sçavez, Monseigneur, que piéçza vous ay dict la suspicion qu'on avoit que Beda feist falsifier au dict Bedeau le registre [4]. »

Nous voyons, d'autre part, les ambassadeurs d'Angleterre ne pouvoir obtenir ampliation de l'acte : « .... mondict sieur le premier président n'osa entreprendre d'en faire bailler ledict

[1] Même lettre de Guillaume du Bellay à François Ier. *Loc. cit.*, p. 470.

[2] Lettre du duc de Norfolk à Anne de Montmorency, 18 juin 1530, dans *Hist. du divorce de Henry VIII*, t. III, *Preuves*, p. 472 : « ....là où il (le roi) avoit esté informé de sa part cinquante six docteurs, et partie adverse seulement sept; à la congrégation n'agueres faicte se sont trouvez trente six docteurs d'opinion adverse à son propos, et seulement vingt deux de sa part, dont Sa Majesté est grandement esmerveillée. »

[3] Lettre de l'évêque de Bayonne à Anne de Montmorency, 14 août 1530. *Ibid.*, p. 492.

[4] Lettre du même au même, 15 août 1530. *Ibid.*, p. 502.

Digitized by Google

double, sans congé de la Faculté ou commandement du Roy [1]. »

Si le premier président arrive à vaincre le mauvais vouloir, il confesse que « ladicte information pourroit par avanture plus nuire au dict roy d'Angleterre, que profiter [2].... »

Enfin, le 13 août, un certain nombre de docteurs songent « à une nouvelle détermination contraire à la précédente. » L'évêque de Bayonne ajoute : « On a tant faict qu'ils n'ont pu obtenir leur intention pour ce coup, si n'y a t il eu ordre de les pouvoir empescher qu'ils n'ordonnassent et feissent deffenses à tous ceulx de la Faculté que nul d'eux eust à signer selon la négative, c'est-à-dire conformement à la volunté du roy d'Angleterre, ne deffendant aulcunement qu'ils signassent jouxte celle de la royne [3].... »

Que penser, alors, de la *Détermination* qui a été insérée, en 1530, dans le livret-plaidoyer de Londres, sous le nom de la Faculté et avec la date du 2 juillet, concluant ainsi à la nullité de la dispense de Jules II, parce que ces sortes de mariage sont prohibés *de droit naturel* et *de droit divin :* « Nous, susdits doyen et faculté...., suivant le jugement unanime et le consentement de la majeure partie de toute la Faculté, nous affirmons et déclarons.... que les susdits mariages avec les veuves des frères décédés sans enfants sont prohibés de droit naturel et de droit divin, en sorte que pour ces mariages contractés ou à contracter le souverain pontife ne peut dispenser [4]. »

La *Détermination* porte qu'elle a été votée « après diverses et nombreuses séances tant aux Mathurins qu'au collège de Sorbonne depuis le 8 juin jusqu'au 2 juillet, » et « dans l'assemblée générale tenue aux Mathurins [5]. » Sur ce, Le Grand fait remarquer, et non sans raison, qu'il y a lieu d'être un peu surpris ;

[1] Lettre de Guillaume du Bellay, 15 août 1530. *Ibid.*, p. 475.

[2] Lettre de Lizet à Anne de Montmorency, 15 août 1530. *Ibid.*, p. 481.

[3] Lettre de l'évêque de Bayonne à Anne de Montmorency. *Ibid.*, p. 495.

[4] « Nos praedicti decanus et facultas...., sequentes unanime judicium et consensum majoris partis totius Facultatis, asseruimus et determinavimus...., quod praedictae nuptiae cum relictis fratrum decedentium sine liberis sic naturali jure pariter et divino sunt prohibitae, ut super talibus matrimoniis contractis sive contrahendis Summus Pontifex dispensare non possit. »

[5] « .... post varias et multiplices lectiones, tam apud aedem S. Mathurini quam apud collegium Sorbonae, ab octava junii usque ad secundam julii habitas et continuatas, » et « in generali nostra congregatione per juramentum celebrata apud Sanctum Mathurinum. »

Digitized by Google

« car les congrégations se tenoient en Sorbonne, comme on le voit par des dépêches de ce temps là et par du Moulin [1]. » L'explication de tout cela se découvre dans les tiraillements qui se faisaient sentir et le désordre qui régnait au sein de la Faculté.

Tout conspire à rendre très douteuse l'authenticité de la *Détermination*. D'abord, contrairement à l'assertion du premier président Lizet, l'on n'y découvre rien non seulement qui soit nuisible au roi d'Angleterre, mais qui puisse lui être désagréable : il obtenait ce qu'il désirait, la nullité de la dispense et conséquemment de son mariage. Puis, que signifient ces mots qui se lisent dans la *Détermination :* « Jugement unanime et consentement de la majeure partie de la Faculté. » Enfin, du Plessis d'Argentré, en transcrivant la pièce, affirme qu'on n'en trouvait trace dans les archives de la Faculté [2]. Ce n'est sans doute pas originairement l'œuvre d'un faussaire, mais celle de quelques docteurs moins dévoués à la vérité qu'aux rois et que, pour le besoin de la cause, l'on aura fait ensuite parler au nom de la Faculté.

Ces conclusions acquièrent une nouvelle force de deux faits : une décision de la Faculté et une thèse publique soutenue en sa présence, l'une et l'autre opposées à la fameuse *Détermination*.

La décision est antérieure de quelques années. Elle est ainsi mentionnée par du Plessis d'Argentré : « Ceux-là mêmes qui sont pour la réalité du décret affirment que l'ordre sacré des théologiens, peu d'années auparavant, avait pris une détermination opposée dans la cause d'Augustin Fourmiaire, citoyen et patricien de Genève. » L'auteur de la *Collectio judiciorum* ajoute avec raison : « Quae est altera ratio dubitandi [3]. »

[1] *Lettre de M. Burnet à M. Thevenot, contenant une courte critique de l'Histoire du divorce de Henry VIII...., augmentée d'un Avertissement et des Remarques de M. L. G., qui servent de réponse à cette lettre.* Paris, 1688, in-12, p. 24, note.

[2] *Collect. judicior....*, t. II, part. I, p. 99 : « Relata non est ad annum 1530 quae vulgo sub nomine sacrae Facultatis 1530 Parisiensis circumfertur determinatio circa invaliditatem matrimonii Henrici VIII, Angliae regis, cum Catharina Aragonia, quia non habetur decretum illud protensum in isto libro secundo conclusionum sacrae Facultatis, neque in aliis sacri ordinis documentis, aut in ipsius tabulario nequidem ulla ipsius copia, vel informis. »

[3] *Collect. judicior....*, t. II, part. I, p. 99 : « Ipsi etiam qui pro hoc decreto

Digitized by Google

La thèse publique a été discutée trois ans plus tard (1533), à Paris, en présence de cinq cents prélats et docteurs. Elle posait en principe que le mariage de Henri VIII et de Catherine d'Aragon était parfaitement légitime et ne pouvait être *cassé*. Cette thèse a pris place dans un livre publié à Lunebourg la même année, sous le titre : *Philaretae Hyperborei in Anticoptrum suum Parasceve*, et a été reproduite dans *Lettre de M. Burnet à M. Thevenot...., augmentée d'un Avertissement et des Remarques de M. L. G., qui servent de réponse à cette lettre* [1]. Nous y lisons, au sujet du candidat au plus haut grade théologique : « Il discourut, touchant la controverse sur le très saint mariage du roi d'Angleterre, avec tant de science et de force, qu'il mérita les éloges de tous; et, enfin, la question étant élucidée avec soin et de diverses manières, il conclut que le mariage des très sérénissimes roi et reine d'Angleterre était valide, légitime et saint, et qu'en aucune façon il ne devait être brisé ; le vouloir seroit mal et impie [2]. »

V.

Fort des déclarations données et comptant sur de nouvelles, Henri VIII, qui avait fait savoir par ses ambassadeurs son refus absolu de comparaître en cour de Rome, tenta de nouvelles instances auprès du Saint-Siège.

Une supplique partait de l'Angleterre. Elle était signée par Wolsey [3], l'archevêque de Cantorbéry, quatre évêques, deux ducs, deux marquis, treize comtes, deux vicomtes, vingt-trois barons, vingt-deux abbés et onze membres de la Chambre des communes. Elle était présentée à Clément VII comme renfermant

stant authores, asserunt sacrum illum theologorum ordinem, non multis ante assignatum tempus annis, in causa Augustini Furmarii civis ac patricii Genevensis oppositum determinasse, quae est altera ratio dubitandi. »

[1] Paris, 1688, in-12, p. 88-89.

[2] « ....magna omnium admiratione de hujus sanctissimi matrimonii controversia doctissime gravissimeque disseruisse, adeo ut omnium calculis maximam laudem reportaret ac tandem, varie et accurate re ventilata,.... pronunciasse matrimonium serenissimorum Angliae regum modis omnibus ratum, legitimum sanctumque esse neque aliquo pacto, impia et intempestiva curiositate debere convelli. »

[3] Ce fut peut-être le dernier acte de complaisance de Wolsey. Le cardinal, tombé de sa puissance, mourut quelques mois après, en répétant : « Dieu n'aurait pas abandonné mes cheveux blancs, si je l'avais servi avec autant de zèle que j'ai servi le roi. »

Digitized by Google

les vœux des États du royaume. Il y était dit, sur un ton acerbe et parfois menaçant, que le mariage du roi était condamné par plusieurs Universités, que le pape aurait dû lui rendre justice, que l'Église et le Saint-Siège, en particulier, lui avaient d'insignes obligations, que l'Angleterre se trouvait exposée à de grands troubles s'il n'y avait pas d'héritier pour la couronne, qu'afin de remédier à de semblables malheurs, il fallait autoriser Henri VIII à contracter un second mariage. La lettre est du 13 juillet 1530.

Le pape, après avoir signalé l'étrangeté de certaines expressions, répondit qu'il ne voulait pas assurément se montrer ingrat à l'égard du roi, mais qu'il ne lui était pas permis de rejeter l'appel de la reine. Il ajoutait que les déclarations doctrinales mises en avant ne reposaient sur aucune preuve. Le roi, disait-il encore spirituellement, pouvait désirer un héritier; mais, comme le pape n'était pas le bon Dieu, il n'avait pas la puissance de lui en donner. Enfin, les menaces ne l'effrayaient pas, et certainement il ne ferait rien qui pût blesser la justice et la religion [1].

Cranmer, qui avait été adjoint à la nouvelle ambassade, resta à Rome ou voyagea dans la péninsule. Il s'appliquait à gagner les bonnes grâces de Clément VII. Il y réussit même quelque peu.

En Angleterre, Henri VIII tendait manifestement au schisme. C'est ainsi que, dans la crainte d'une bulle en faveur de Catherine, il défendait, sous peine de prison et autres peines corporelles, de recevoir aucun acte pontifical dérogeant à son autorité souveraine. C'est ainsi que, sous son inspiration, sinon ses ordres, se rédigeaient des mémoires contre les actes du Saint-Siège. C'est ainsi que, avec le concours des deux Chambres, il supprimait le droit d'annates. Enfin, répondant à une lettre de Clément VII, qui l'engageait à reprendre l'épouse congédiée, il ne gardait aucune mesure dans son langage : sur la chaire de Pierre, on ne voyait plus la science ni les capacités d'autrefois; il avait pour lui les décisions des savants; il avait déja travaillé à renfermer la puissance papale dans de justes limites; il n'avait pas l'intention d'aller plus loin, mais à la condition que le pape s'acquitterait de son devoir.

[1] Burnet, *op. cit.*, part. I, liv. II.

Digitized by Google

Cranmer quitta l'Italie en 1531 et passa par l'Allemagne, où, malgré ses efforts, il n'eut pas plus de succès auprès des théologiens protestants. Mais il s'initia aux principes de la Réforme, se lia avec Osiander, dont il épousa secrètement la nièce, et se préparait ainsi à se séparer de l'Église catholique.

Il revint en Angleterre en 1532. Guillaume Warham, archevêque de Cantorbéry, était mort le 23 août de la même année. Cranmer se vit appeler par le roi au siège vacant. Il paraît bien qu'il y eut de sa part une certaine hésitation à accepter, parce que le serment à prêter au pape blessait ses convictions, et aussi sans doute parce que son mariage n'était pas compatible avec le droit canonique. Les scrupules, si vraiment scrupules il y avait, ne furent pas de longue durée. Le consentement fut donné, les bulles sollicitées et obtenues, le serment prêté, et le sacre eut lieu le 13 mars 1533.

Cranmer eut recours à une supercherie dans la prestation du serment prescrit par le Pontifical. D'après un contemporain, Thomas Harding, il fit appeler, le matin même du sacre, quelques-uns de ses amis, au nombre desquels se trouvait Goodrik, évêque d'Ely, et leur tint ce langage : « Je vous appelle pour estre témoins du serment que je vais prester aujourd'hui publiquement au Siège apostolique ; mais je vous proteste que je ne prétens m'engager à quoy que ce soit par ce serment. Je veux seulement en imposer à ceux qui sont icy, et nullement me soumettre à ceux qui n'y sont pas. Je demande donc que la protestation que j'en fais devant vous soit enregistrée [1]. »

Ce fait est consigné par Burnet lui-même, avec cette explication : Cranmer n'entendait point, par ce serment, « se dispenser de son devoir envers sa conscience ni envers le roi et l'État, » et il en révoquait d'avance toutes les clauses qui dérogeraient à ce devoir sacré. D'après cet historien, il y aurait eu une première protestation dans la chapelle de Saint-Étienne, à Westminster, en présence de quelques docteurs en droit canonique. Une seconde se fit au moment même de la prestation du serment selon le Pontifical. Des écrivains affirment que ce fut aussi en présence de notaires. Mais la présence de notaires ne fait rien à la chose. Il est vraiment étonnant d'entendre Burnet dire en-

[1] Cité dans *Hist. du divorce de Henry VIII....*, par Le Grand, t. I, p. 256.

Digitized by Google

suite : « Si cette conduite ne fut pas suivant les règles les plus austères de la sincérité, du moins on n'y voit aucune supercherie [1] ! »

Aussi, celui qui devint le cardinal Pole et qui, malgré les instances du roi, demeurait toujours opposé au divorce, allait-il écrire à Cranmer pour l'engager à examiner si son entrée dans le poste sacré s'est effectuée par la porte ou par la fenêtre : « Que si vous trouvés que vous n'avez esté appelé que pour contenter une passion honteuse, la couvrir de quelque apparence de droit et de justice, on ne peut douter que vous ne soyez entré par la porte ; car on sçait que vous n'avez esté fait archevesque que pour ce seul sujet.... Peut-on, après cela, douter que vous ne soyez entré par la fenestre et non par la porte, ou plustost que vous ne vous soyez glissé par des chemins couverts comme un voleur et un larron [2] ? »

Cranmer s'empressa de répondre aux espérances royales, ou plutôt de tenir sa promesse.

La cause du divorce était toujours pendante à Rome. Le roi ne voulut pas attendre davantage.

Dès la fin de l'année 1528, Henri VIII avait appelé à la cour Anne de Boleyn, puis il lui conféra le titre de marquise de Pembroke, et enfin l'épousa secrètement [3]. Voici, d'après les historiens les plus graves, comment ce mariage s'accomplit :

Un jour, le roi ordonna à l'un de ses chapelains, le docteur

[1] *Op. cit.*, part. I, liv. II.

[2] Cité dans *Hist. du divorce de Henry VIII....*, t. I, p. 252, d'après un ms. de la Biblioth. du roi.

[3] Le peuple se montrait plus digne que les évêques et les universitaires. Le bon sens du premier aurait pu servir de leçon aux arguties des seconds. En vain Henri VIII obligea Catherine à quitter le château de Greenwich pour céder la place à Anne de Boleyn. Le peuple demeurait attaché à Catherine ; et, quand il sut que la maîtresse occupait des appartements somptueux contigus à ceux du royal amant, il s'en montra scandalisé, si bien qu'il y avait lieu de craindre des désordres publics. Henri VIII voulut frapper un grand coup. Il espérait faire plaisir aux ouvriers indigènes et, à la fois, se débarrasser des étrangers qui pouvaient être des ennemis. Il enleva donc aux patrons étrangers le droit d'exercer leurs métiers en cette qualité, à l'exception de dix pour chaque corps de métier. Les autres devaient entrer au service des patrons anglais. La mesure atteignit surtout les tisserands flamands, sujets de l'empereur et qui, au nombre de 20 à 30,000, quittèrent l'Angleterre. Mais, comme les Anglais s'entendaient peu à la fabrication des draps et des toiles, il arriva que ces étoffes doublèrent de prix, en sorte que le grand coup fut une insigne maladresse.

Digitized by Google

Lee, de célébrer la messe de très grand matin dans une chambre du palais. Le roi et sa maîtresse se rendirent dans la chambre à l'heure dite. Le roi demanda au chapelain de les unir en mariage; or, comme ce dernier faisait des difficultés, il affirma que le pape avait prononcé en sa faveur, que l'acte pontifical se trouvait dans son cabinet, et demanda au chapelain de l'en croire sur parole. Le chapelain se soumit [1].

Burnet prétend qu'il y a là une invention de Sanderus. Il explique ainsi le fait : Le roi, estimant que son mariage avec Catherine était nul, se croyait la liberté, pourvu que la chose restât secrète, de s'unir religieusement à une personne de son choix [2]. Sanderus et les historiens qui l'ont suivi s'appuient sur un document ancien, une histoire manuscrite du divorce de Henri VIII [3].

Inutile d'insister. Dans les deux cas, le procédé est coupable. Dans le premier, il y a mensonge; dans le second, un non-sens qui ne justifie rien, n'excuse rien.

Ce prétendu mariage se noua le 25 janvier 1533.

C'était le prélude de l'indigne comédie qui allait se jouer, et dont les principaux acteurs furent Henri VIII et Cranmer.

Au mois d'avril suivant, Cranmer écrivit au roi pour lui dénoncer son mariage incestueux avec Catherine d'Aragon, ajoutant que, pour son compte, il n'était pas disposé à souffrir plus longtemps un pareil scandale. En conséquence, il le suppliait de soumettre l'examen de la cause au tribunal du primat de l'Angle-

[1] Le Grand, *op. cit.*, p. 237-238.

[2] *Op. cit.*, part. I, liv. II.

[3] Voir *Hist. du divorce de Henry VIII*, t. II, p. 109-111, ou extrait de cette histoire. Nous y lisons, entre autres choses : « Ad regem iterum igitur accedens, inquit : Nostrum interest, o rex, ut syngraphum palam legatur; alioquin omnes excommunicati sumus. » Le roi répondit : « Itane.... suspectae homo fidei apud te sum?.... Habeo syngraphum, sed diligenter in eo loco utique secreto, quo nemo, me absente, intromitti est solitus, asservatum....; sed tu in mea fide et pollicitis age quod cepisti. » Ce Sanderus ou Sanders a composé un *De origine ac progressu schismatis Anglicani*. Le Grand a ajouté à son *Histoire du divorce de Henry VIII* la *Défense de Sanderus*, avec la *Réfutation des deux premiers livres de la Réformation de M. Burnet*. Nous avons une seconde réfutation dans *Lettres de M. L. G. à M. Burnet, touchant l'Histoire des variations, l'Histoire de la réformation et l'Histoire du divorce de Henry VIII et de Catherine d'Aragon*. Paris, 1691, in-12, p. 77 et suiv. Il faut savoir que Gilbert Burnet avait essayé de formuler des critiques contre l'*Histoire du divorce de Henry VIII* dans *A Letter to M. Thevenot containing a censura of M. Le Grand's History of king Henry the eighth.*

Digitized by Google

terre. Le roi, *pour le salut de son âme*, y consentit. Cranmer cita le roi et la reine. Comme Catherine habitait un château près de Dunstable, Cranmer y tranféra son tribunal. Il était assisté de Gardiner, devenu évêque de Winchester, récompense de ses dévoués services [1]. La reine dédaigna de comparaître. Le primat n'en déclara pas moins nul le mariage. La sentence est du 23 mai. Il s'empressa de faire connaître le jugement au roi, qu'il exhortait à se résigner à la volonté divine. Tel fut le premier acte de la comédie.

Huit jours plus tard se joua le second. Cranmer établit son tribunal à Lambeth, et ce fut pour ratifier, en vertu de son pouvoir comme successeur des Apôtres, le mariage secrètement contracté entre Henri VIII et Anne de Boleyn.

La pièce eut également son épilogue : ce fut le solennel couronnement d'Anne de Boleyn comme reine d'Angleterre [2].

VI.

Le Saint-Siège ne pouvait être insensible à ces coups hypocritement et anticanoniquement portés à son autorité.

Quoi! le pape s'était réservé la cause du divorce, et un subordonné se l'attribue, établit un semblant de procédure, condamne par contumace, décide la question de droit [3]; et, comme si le jugement était irréformable, consacre un nouveau mariage!

Le futur cardinal Pole avait donc bien raison de dire encore à l'indigne prélat dans une lettre déjà citée : « A peine etiés vous archevesque et primat du royaume que, contre le serment que

[1] Son frère en dévouement le fut aussi dans la récompense : Édouard Fox fut élevé au siège épiscopal d'Hereford.

[2] Le Grand, *op. cit.*, t. I, p. 260 et suiv. ; Burnet, *op. cit.*, part. I, lib. II; Lingard, *op. cit.*, édit. 1834, p. 283 et suiv.

Catherine se fixa à Kimbolton, où elle mena une existence des plus modestes, n'ayant même pas un cheval à sa disposition. Mais, dans sa retraite, elle conserva sa dignité royale : elle ne voulut ni renoncer à son titre de reine ni reconnaître la nullité de son mariage. C'est là qu'elle mourut en janvier 1536. A ses derniers instants, elle dicta une lettre pour Henri VIII, dans laquelle elle lui pardonnait ses torts, l'engageait à songer à son salut, lui recommandait leur fille.

[3] Le pape avait dit dans un bref du 7 mars 1530 : « ....inhibendo etiam praedictis cardinalibus et legatis ac aliis quibuscumque ne de causis praedictis aut dicto matrimonio comminato, etiam nomine legatorum aut privatim aut alio quocumque modo se intromittant » (*Hist. du divorce....*, t. III, *Preuves*, p. 451). — V. aussi Raynaldi, *Annal. eccles.*, an. 1531, cap. LXXXI.

Digitized by Google

vous aviés fait au pape, vous ne songiés qu'à abolir l'autorité du Saint-Siège [1]. »

Une bulle excommuniait Henri et Anne de Boleyn si, avant la fin de septembre de la même année, ils n'avaient pas comparu à Rome, soit en personne, soit par procureur, ou si, avant avant ce temps, ils ne s'étaient pas séparés. Rien ne se fit [2].

Le 26 septembre, un consistoire se réunit à Pise : le délai fut prolongé d'un mois pour la comparution des coupables [3].

François Ier agissait auprès du pape, en faveur du roi d'Angleterre, par les cardinaux de Tournon et de Grandmont, qui étaient à Rome. Il envoya même en Angleterre, dans le mois de décembre, l'évêque de Paris. Son but était de ménager la reprise des négociations [4]. Henri VIII consentit à cette reprise, mais à la condition que l'évêque de Paris irait lui-même à Rome pour en traiter. La proposition fut acceptée. Jean du Bellay partit, sans retard, pour la ville éternelle.

Il semblait que tout allait pour le mieux à Rome, si l'on en juge par une lettre de Raincé à Montmorency : « Tant y a, « lisons-nous, que je vous puis dire que lesdits seigneurs am- « bassadeurs se peuvent bien vanter d'avoir fait un chef « d'œuvre et servi le roy d'Angleterre, tout au contraire du croire « d'ung chacun et malgré tout le monde ; et, si jamais ledit « seigneur roy d'Angleterre eut obligation au roy, cette cy doit « estre le chef ; car, sur ma foy, Monseigneur, je puis dire qu'il « est ainsi, le tout est d'y diligenter et que sur tout il ne s'en « saiche rien, ains que l'on fasse courir le bruit, s'il est pos- « sible, et entendre partout que le cas est desesperé du costé de « deça et qu'on n'a pu rien obtenir ne faire. » Cette lettre est du 22 février 1534 [5].

[1] *Histoire du divorce....*, t. I, p. 257-258.

[2] Raynaldi, *Annal. ecclesiast.*, an. 1534, cap. IV : « Et nihilominus volentes cum eodem Henrico rege nomine pii patris benigne et clementer agere, censurarum praedictarum declarationem usque et per totum mensem septembris proxime futurum.... suspendimus.... »

[3] *Hist. du divorce de Henry VIII....*, t. I, p. 266. Le pape se rendait à Marseille pour une entrevue avec François Ier. Il s'agissait du mariage du duc d'Orléans avec Catherine de Médicis.

[4] *Mémoire des points que Monsieur du Bellay, évesque de Paris, aura à toucher au roy d'Angleterre, pour imputer aux ministres d'Angleterre la rupture de la négociation poursuivie par François premier pour le roy d'Angleterre.* (*Hist. du divorce de Henry VIII....*, t. III, *Preuves*, p. 571 et suiv.)

[5] *Ibid.*, p. 630.

Digitized by Google

Ces espérances ne se réalisèrent pas.

Le 23 mars, il y eut consistoire.

Clément VII, de son côté — preuve qu'il ne voulait rien négliger dans la pénible circonstance — avait tenu à prendre aussi l'avis des Académies et des docteurs dans l'univers catholique [1]. Les réponses étaient pour la validité de la dispense accordée par Jules II.

Il y a, dans ces consultations provoquées par le souverain pontife, une nouvelle et forte preuve en faveur de l'enseignement catholique, par nous consigné avec Alphonse de Castro, sur la question qui nous occupe.

La décision s'imposait. De là, « après un examen très attentif et très long de cette cause matrimoniale, » et de l'avis des cardinaux, ce décret pontifical statuant dans le même sens : « Nous prononçons, décrétons et déclarons.... que le mariage contracté entre lesdits Catherine et Henri, reine et roi d'Angleterre, et tout ce qui en est résulté sont valides et canoniques, qu'ils doivent sortir leurs effets, que les enfants nés et à naître sont et doivent être légitimes [2]. » En conséquence, il était ordonné à Henri VIII de reprendre Catherine d'Aragon; il y avait annulation des procédures faites en Angleterre et défense d'en tenter de nouvelles. La bulle, renfermant la sentence, ne devait être publiée qu'après Pâques [3].

VII.

L'on a dit et répété que Clément VII, par sa précipitation, avait perdu l'Angleterre.

[1] Alphonse de Castro, *De Potestate legis poenalis*, lib. I, cap. XII : « Pontifex vero, quia res illa ob multas et manifestas causas res magni momenti censebatur, noluit in ea celeriter et proprio consilio quidquam definire; sed varios doctissimos theologos et canonistas et omnes fere studiorum Universitates quae celebre aliquod nomen habent, consuluit. »

[2] Alphonse de Castro, *Ibid.* : « ....pronunciamus, decernimus et declaramus ....matrimonium inter praedictos Catharinam et Henricum Angliae reges contractum et inde secuta quaecumque fuisse validum et canonicum validaque et canonica suosque debitos debuisse et debere sortiri effectus prolemque susceptam et suscipiendam fuisse et fore legitimam. »

[3] La sentence « lata fuit Romae in palatio apostolico publice in consistorio, die XXIII martii an. MDXXXIV. » — Alphonse de Castro explique pourquoi il a inséré le décret : « Sed quia illa summi pontificis sententia paucis nota est et forte in posterum propter scriptorum negligentiam multo paucioribus erit nota, eam, nullo illius mutato verbo, hic inserere decrevi, ut omnibus nota esse possit. » Cette sentence a été reproduite par Le Grand dans *Hist. du divorce de Henry VIII....*, t. III, *Preuves*, p. 636 et suiv.

Digitized by Google

D'abord, il est un fait hors de toute contestation ; c'est que les premières demandes de divorce formulées par Henri VIII datent de 1527 et que le jugement pontifical ne fut rendu qu'en 1534. La lenteur de la procédure proteste donc, en général, contre l'accusation. Ajoutons à cela la longanimité du souverain pontife, laquelle se manifesta dans tant d'actes de condescendance, dans de paternelles exhortations.

Mais, dans cette dernière année, les négociations étant reprises, y a-t-il eu précipitation ? Examinons.

Nous venons de le voir, l'évêque de Paris était arrivé à Rome en janvier 1534, et les négociations suivaient leur cours. Puisant dans les *Mémoires* de Martin du Bellay, un frère de Guillaume et de Jean, des historiens, et surtout, à la suite de Burnet, les historiens protestants, se sont complu à narrer que l'évêque de Paris avait sollicité de la cour de Rome un délai, afin de connaître les dernières résolutions de Henri VIII, qu'à cet effet un courrier fut envoyé, que la cour de Rome n'attendit point le retour de ce courrier qui arriva deux jours après, porteur de dépêches conciliantes.

« A ceste cause, dit Martin du Bellay, il (l'évêque de Paris) depescha un courrier devers ledit roy, luy donnant charge de faire toute diligence pour estre de retour au temps limité. Estant le temps venu et le courrier non de retour, fut procédé à la fulmination de la sentence. L'evesque de Paris remonstra particulierement, et en general à tous les cardinaux, leur suppliant luy donner encores temps de six jours, alleguant qu'il pouvoit estre qu'il seroit survenu inconvenient au courier ou que la mer avoir esté tempestative, comme souvent il advenoit, que si le temps estoit contraire ou pour l'aller ou pour revenir, que la diligence dudit courrier auroit esté empeschée ; leur remonstrant aussi que, si le roy d'Angleterre avoit eu patience six ans, ils luy pouvoient donner six jours de delai. » Puis, l'écrivain raconte que, « deux jours après, arriva le courier qui apportoit à l'evesque de Paris les pouvoirs qu'il attendoit et que ce prelat estoit assuré de recevoir [1]. »

Burnet écrit, à son tour : « Ainsi, le temps fixé pour le retour de l'exprès étant expiré, les cardinaux de cette faction (celle de

[1] *Les Memoires de messire Martin du Bellay....*, liv. IV, vers la fin.

Digitized by Google

l'empereur) pressèrent le pape de donner sa sentence et de faire publier l'excommunication. Le sage évêque de Paris fit observer que, Henri ayant attendu six années le jugement de sa cause, on pouvait bien attendre six jours l'arrivée du courrier, d'autant plus que cent accidents, dans la saison où l'on était, pouvaient entraver sa marche, surtout lorsqu'il s'agissait de traverser les mers. Mais les susdits cardinaux alléguèrent que c'était là un moyen dilatoire ordinaire à Henri, que ce dernier se moquait du pape, qu'il faisait même publier contre lui des libelles diffamatoires. » L'historien anglais ajoute également « que deux jours après, on vit arriver à Rome le courrier porteur de la promesse de soumission de Henri et d'une lettre du roi de France qui priait le pape d'accueillir la promesse du roi d'Angleterre [1]. »

Remarquons, en premier lieu, que la question du courrier est loin d'être péremptoirement résolue ; car les négociateurs français, l'évêque de Paris et l'évêque de Mâcon qui lui avait été adjoint, n'en disent rien dans la lettre que, le jour même où la sentence fut rendue, c'est-à-dire le 23 mars, ils ont adressée au roi de France. Ils déclarent même que sur « mauvaise chanson » ils n'ont « sceu composé chant qui eust rien valu. » Il est vrai que la lettre commence par ces mots : « Sire, estant l'autre lettre dépeschée, il s'est trouvé un peu de retardement au courier de banque qui avoit charge de porter le paquet.... » Est-ce que cela regardait le roi d'Angleterre [2]? Ce n'est donc pas sans raison que des doutes se sont produits [3].

Dans l'hypothèse de l'envoi d'un courrier, du temps fixé pour son retour, de son arrivée deux jours plus tard, la cour de Rome ne saurait être mise en cause, puisque, d'après les adversaires eux-mêmes, elle a attendu scrupuleusement jusqu'à la date fixée.

De plus, les dépêches ne pouvaient être que fort peu conciliantes. Henri VIII, en effet, se montrait absolument décidé à se séparer de la communion papale : un bill avait été présenté,

[1] *Op. cit.*, part. I, liv. II.

[2] *Lettre de M. l'evesque de Paris et de M. l'evesque de Mascon au roy* dans *Hist. du divorce ...*, t. III, *Preuves*, p. 631 et suiv.

[3] Voir : Le Grand, *Hist. du divorce de Henry VIII....*, t. I, p. 275-276 ; Bérault-Bercastel, *Hist. de l'Église*, liv. LXI, *in init.*; Lingard, *Hist. d'Anglet.*, traduct. franç., t. VI, p. 295, note.

Digitized by Google

à cet effet, dans les premiers jours de mars, à la Chambre des communes, transmis, la semaine suivante, à la Chambre des lords, qui l'approuva le 20 mars ; et, comme c'était le roi qui avait présenté le bill, sa sanction était assurée [1].

Enfin, il n'y avait pas de transaction possible. La cause était parfaitement instruite, le point de droit parfaitement élucidé. Tout ce que le roi d'Angleterre pourrait dire, promettre, faire espérer, ne changerait absolument rien ; et, d'ailleurs, l'affaire était depuis trop longtemps pendante, et au détriment de l'autorité du Saint-Siège, et au grand scandale de l'Angleterre et du reste de l'Europe. Il n'y avait donc plus qu'à prononcer la sentence.

D'un autre côté, nous avons là une terrible preuve de ce dont est capable dans un souverain l'absolutisme secondé par la servilité.

Pauvre Angleterre! Catholique en 1530, elle devient schismatique en 1534, zwinglienne ou calviniste avec Édouard VI, revient au catholicisme avec Marie et adopte avec Élisabeth un mélange de luthéranisme et de calvinisme !

Telles furent, au point de vue religieux, les lamentables conséquences, prochaines ou éloignées, de la honteuse passion de Henri VIII.

L'abbé P. Feret.

[1] Lingard, *Histoire d'Anglet.*, traduct. franç., t. VI, p. 295, note.

Digitized by Google

LES

DERNIÈRES ANNÉES DE LA BASTILLE

D'APRÈS DE NOUVEAUX DOCUMENTS

Les documents utilisés dans ce travail jettent une vive lumière sur la période de l'histoire de la Bastille qui offre le plus d'intérêt. Nous avons eu la bonne fortune de découvrir une partie d'entre eux aux Archives nationales, dans une liasse où nul n'eût pu espérer les trouver. Les autres nous ont été signalés par notre savant confrère et ami Léon Le Grand, qui, avec cette bonté et cette obligeance dont tant d'érudits ont déja recueilli de nombreux témoignages, a renoncé, en notre faveur, à une publication qu'il se proposait de faire lui-même.

I.

L'ÉTAT-MAJOR DE LA BASTILLE EN 1785

En 1785, Breteuil, de qui l'administration fut si largement, si généreusement et si libéralement réformatrice dans le domaine des prisons d'État et des lettres de cachet, porta son attention sur la réorganisation du gouvernement de la Bastille. Au mois de novembre, il adressa à Louis XVI le rapport qui suit, où les différents officiers occupant des charges dans la forteresse royale sont appréciés en termes qui doivent fixer notre attention. Plusieurs d'entre eux nous intéressent particulièrement par le rôle qu'ils ont joué dans l'histoire des dernières années de la Bastille et dans la journée du 14 juillet.

La composition actuelle de l'état-major de la Bastille me paraît exiger que j'en rende un compte particulier à Votre Majesté, et que j'aie l'honneur de lui proposer de nouvelles dispositions que je crois convenables et utiles au bien du service.

Les personnes qui forment cet état-major sont :

Digitized by Google

1° Le marquis de Launei, gouverneur, dont le zèle, l'exactitude et l'honnêteté méritent des éloges [1];

2° Le sieur de Saint-Sauveur, lieutenant de Roi [2]. Indépendament de ce que cet officier est un homme fort ordinaire, et sur lequel il n'y aurait pas à compter dans des conjonctures délicates, il est, depuis longtemps, noyé de dettes, et Votre Majesté sentira, sans peine, combien il est dangereux de laisser dans une place de confiance un homme qui est sans cesse aux expédients pour trouver des ressources. Cette place vaut, tout compris, un peu plus de 8,000 lb., et comme on y a affecté une pension de 1,200 lb. pour la veuve du précédent lieutenant de Roi, elle se trouve réduite à environ 6,800 lb.;

3° Le sieur Chevalier, major [3]. C'est un homme de mérite, très honnête, qui occupe cette place depuis près de 50 ans, qui en a 84, et qu'on doit s'attendre à perdre incessament. La majorité vaut environ 4,400 lb.;

4° Le sieur Bailly [4], adjoint et survivancier à la majorité. C'est un honnête homme, mais absolument incapable des détails de la majorité, et d'ailleurs d'un âge avancé. Il jouit d'un traitement annuel d'environ 1,200 lb.;

5° Le sieur de Losme, adjoint à l'état-major [5]. C'est un officier intelligent, actif, et à qui le gouverneur donne, avec raison, beaucoup de confiance. On lui a fait espérer la première des places de l'état-major qui viendra à vacquer et, en attendant, on lui fait un traitement annuel d'environ 2,800 lb.

Votre Majesté voit, par ce détail, qu'il n'y a véritablement dans l'état-major de la Bastille, que le gouverneur et le sieur de Losme sur lesquels on puisse compter.

Jusqu'à présent, les places de cet état-major n'ont été affectées à aucun grade : je crois d'abord qu'il conviendrait que Votre Majesté réglât, par une décision, qu'à l'avenir la lieutenance de Roi ne pourra être accordée qu'à un officier ayant au moins le grade de major, et

[1] Bernard-René Jourdan de Launey, nommé gouverneur de la Bastille le 21 septembre 1776, massacré le 14 juillet 1789.

[2] Le chevalier de Saint-Sauveur, nommé lieutenant de roi à la Bastille, le 27 juin 1768, remplacé dans ses fonctions le 27 novembre 1785, à la suite du rapport ci-dessus.

[3] Henri Godillon, dit Chevalier, nommé, le 29 octobre 1749, major de la Bastille, où il mourut le 21 février 1787, à une heure de l'après-midi. Voyez à ce sujet une lettre, en date de ce jour, écrite par de Launey au ministre de la maison du Roi, qui avait le département de Paris. *Arch. nat.*, F⁹, 1113.

[4] Jean-François Bailly de Gallardon, nommé major adjoint de la Bastille en décembre 1775, retraité ensuite du rapport ci-dessus, le 27 novembre 1785; mort le 23 septembre 1789.

[5] De Losme-Salbray, adjoint à l'état-major de la Bastille depuis le 15 mai 1782; nommé major, ensuite du rapport ci-dessus, le 27 novembre 1785, massacré le 14 juillet.

Digitized by Google

la majorité qu'à un officier ayant au moins le grade de capitaine. Cette première disposition donnerait un certain relief à l'état-major, et mettrait dans la nécessité de n'y placer que des officiers éprouvés et qui auraient servi pendant un certain temps.

Je crois, en second lieu, qu'il est indispensable de faire retirer le sieur de Saint-Sauveur, lieutenant de Roi actuel, et le sieur Bailly, qui a l'adjonction et la survivance de la majorité. La retraite du premier pourrait être fixée à 4,000 lb., et celle du second à 1,800. Il est vrai que celui-ci ne jouit, quant à présent, que d'environ 1,200 lb.; mais il paraît juste de le dédommager, non seulement de son traitement actuel, mais encore de la perte de l'espérance qu'il avait de parvenir à la majorité.

Si Votre Majesté adopte cet arrangement, j'ai l'honneur de lui proposer, pour la place de lieutenant de Roi, le sieur du Puget[1], major du bataillon de garnison du régiment du Roi, officier d'un vrai mérite et dont on m'a rendu les meilleurs témoignages. A l'égard du sieur de Losme, on pourrait lui conserver son traittement actuel et lui assurer la place de major, lorsqu'elle viendra à vacquer, ce qui ne peut désormais tarder longtems. Cet officier n'a servi que comme garde de Votre Majesté; il n'a que la commission de capitaine qui lui a été donnée lorsqu'il a quitté les gardes. Cette circonstance est un obstacle à ce qu'il soit nommé lieutenant de Roi.

La dépense résultante des retraites du sieur de Saint-Sauveur et du sieur Bailli deviendra un objet peu considérable par l'extinction, d'abord, du traitement actuel du sieur Bailli et, en second lieu, de celui du sieur de Losme qui cessera lorsqu'il parviendra à la majorité, ce qui, je le répète, ne peut tarder d'arriver incessamment. »

De l'écriture de Louis XVI : « Bon[2]. »

A la suite de ce rapport, qui fut approuvé par Louis XVI, les changements proposés par Breteuil furent introduits à la Bastille et les commissions en furent expédiées le 27 novembre 1785[3].

[1] Pierre-François de Rivierre du Puget avait commencé, en 1760, à servir en qualité de volontaire au régiment de Royal-dragons. Il fut nommé lieutenant de roi à la Bastille le 27 novembre 1785, à la suite du rapport ci-dessus et particulièrement à la recommandation du duc du Châtelet, colonel des gardes-françaises, qui écrivit à Breteuil, en sa faveur, une lettre de recommandation des plus chaudes. Elle se trouve aux *Arch. nat.*, F[19], 1113. Du Puget mourut le 20 septembre 1807. On trouvera dans le même carton (F[19], 1113) de nombreux détails sur sa carrière.

[2] *Arch. nat.*, O[1], 643. — Le document porte en apostille : « Bastille, 6 novembre 1786. — État-major de la Bastille. Écrit à MM. de Launey, de Saint-Sauveur, de Losme et Bailly et duc du Châtelet, le 23 novembre 1785. — Le 27 novembre 1785, lesdites commissions expédiées. — Le 3 décembre, adressées à MM. du Puget et de Losme, et écrit à M. de Launey. »

[3] Voir la note précédente.

Digitized by Google

Ces changements, qui heurtaient des droits acquis, ne s'étaient pas faits sans soulever des protestations, et nous trouvons à ce sujet une très belle lettre, lettre émue et ferme, de Launey, gouverneur de la Bastille, à Breteuil, pour défendre les droits de ses subordonnés, ceux du chevalier de Saint-Sauveur, lieutenant de Roi, et ceux du major adjoint de Losme.

A la Bastille, le 14 septembre 1785.

MONSEIGNEUR,

Mon respect et ma déférence pour vos ordres m'ont imposé silence lorsque vous m'avés déclaré ce matin l'intention dans laquelle vous étiés de nommer un nouveau lieutenant de Roi à la Bastille. Mais, Monseigneur, puisque vous avés daigné me permettre de vous exposer mes réflexions, je m'empresse de vous présenter la vérité, en vous peignant la douleur dont me pénètre votre résolution. J'ose donc vous exposer, Monseigneur, ma façon de penser, je ne crains point de vous déplaire, parce que vous êtes juste, sensible et généreux. Jusqu'à ce moment, vous avés été plus que mon ministre, car je vous ai toujours trouvé mon protecteur. Permettés-moy d'être auprès de vous l'appui de l'infortune en réclamant votre indulgence pour M. de Saint-Sauveur, et celui de la justice en vous représentant les droits de M. de Losme. M. de Saint-Sauveur est lieutenant de Roi depuis 17 ans et au service depuis 35 ans. Je m'étois flatté que, ses dettes étant payées, on n'auroit plus de reproches à lui faire. Sa famille va être ruinée par sa retraite; cette spectative (*sic*) est bien cruelle pour lui. J'ose encore, Monseigneur, vous représenter que si quelqu'un avoit droit et étoit propre à le remplacer, c'est M. de Losme, que les talens et l'assiduité rendent le plus capable de remplir le service qu'exige la Bastille. Vous avez daigné l'envisager ainsy, il y a quelque tems, et à l'accueil favorable que vous voulûtes bien faire à ma proposition, j'eus lieu de croire pour M. de Losme un succès assuré. Je connais sa sensibilité; il ne soutiendra pas un dégoût de ce genre, sans en être vivement affecté.

Une augmentation de traitement ne peut le dédommager des justes prétentions qu'il avait sur cette place, surtout depuis que vous aviez bien voulu les reconnaître.

C'est à votre cœur généreux, c'est à votre âme sensible, que je m'adresse dans ce moment pour vous supplier, Monseigneur, de me pardonner mes réflections.

Je suis, etc. *Signé :* LAUNEY [1].

[1] Lettre autographe aux *Archives nationales*, F[10], 1113. — La lettre porte en apostille : « Répondu le 21 septembre 1785. »

Digitized by Google

Ce langage montre assurément Jourdan de Launey comme un homme de cœur. Le ministre répondit en maintenant ses volontés. Le gouverneur de la Bastille dut les exécuter; il le fit et en informa Breteuil par la lettre suivante, non moins ferme ni moins généreuse dans sa concision.

A la Bastille, le 23 septembre 1785.

MONSEIGNEUR,

J'ai reçu la lettre où vous me faites l'honneur de m'apprendre l'arrangement que vous avez arrêté au sujet de messieurs de l'état-major de la Bastille. Je me suis acquitté, suivant vos ordres, du pénible devoir que vous m'avez donné à remplir auprès de ces messieurs. Ils m'ont dit qu'ils auraient l'honneur de vous écrire directement.

Je suis, etc. *Signé :* LAUNEY [1].

Ces documents contribueront à faire rendre à la mémoire de Jourdan de Launey la justice qui lui est due. Le malheureux gouverneur fut massacré le 14 juillet, dans des circonstances atroces. Il ne s'était rendu coupable que d'une faute, de trop de faiblesse et de bonté vis-à-vis de ceux qui l'égorgèrent. Et, cependant, aujourd'hui encore, on voit des historiens qui ne rougissent pas de l'accabler de calomnies et d'injures.

En février 1787, il fut question de nommer un major adjoint à la Bastille. Launey écrivit à ce propos au ministre, et nous remarquons dans sa lettre quelques lignes où les fonctions du major adjoint sont clairement caractérisées.

Je crois devoir vous observer, Monseigneur, qu'il est essentiel de choisir cet officier dans un ordre inférieur, comme un quartier-maître ou un ancien sergent, homme sûr et honnête, qui ait une belle écriture et capable de tenir bien les livres, qu'il puisse être surtout un subordonné, étant destiné à un service pénible et assujettissant qu'il est presque impossible d'exiger des officiers d'une autre classe [2].

Joseph Miray fut nommé major adjoint de la Bastille le 6 mars 1787. Le malheureux fut, lui aussi, égorgé le 14 juillet.

[1] Lettre autographe aux *Archives nationales*, F[19], 1113.
[2] Extrait d'une lettre de Launey, gouverneur de la Bastille, au ministre, en date du 19 février 1787. *Arch. nat.*, F[19], 1113.

Digitized by Google

II.

LES ÉCHOPPES DE LA BASTILLE EN 1785

Tous ceux qui ont visité l'Exposition de 1889 et la fameuse reconstruction de la Bastille en carton pâte ont conservé le souvenir des échoppes de la Bastille; c'est ce qu'il y avait, dans cette reconstitution, de plus intéressant et, en somme, de plus exact.

Dans sa belle *Histoire de la Bastille* [1], M. Fernand Bournon a raconté en quelques pages claires et rapides, comme il sait les écrire, l'histoire des échoppes de la Bastille. Les documents qui suivent y ajouteront d'intéressants détails. Il en existait déjà en 1643, date où il en fut construit de nouvelles, en vertu d'une concession obtenue par les dames de la Visitation. Celles de ces boutiques qui ne payaient pas loyer aux dames de la Visitation payaient loyer aux officiers de la Bastille. En 1681, le 6 mars, M. de Pommereu, prévôt des marchands, publia une ordonnance aux termes de laquelle « toutes les boutiques ou échoppes installées aux environs de la porte Saint-Antoine et sur le pont dormant de ladite porte, » devaient être enlevées dans les vingt-quatre heures. Le gouverneur de la Bastille, M. de Besmaus, et les officiers protestèrent. Ils parlèrent des avantages desdites échoppes. Ces avantages étaient tout à fait surprenants : 1° Ces échoppes empêchaient que le fossé de la Bastille ne devînt le réceptacle de toutes les immondices du quartier; 2° ces échoppes facilitaient la surveillance des prisonniers, les boutiquiers étant tout dévoués au gouverneur. Ce dernier trait rappelle le régime du Mont-Saint-Michel, la Bastille normande, où l'administration n'avait cure de poursuivre les prisonniers fugitifs : c'étaient les habitants du pays qui les ramenaient. Un règlement de la Bastille nous apprend que lorsque les « ordres du Roi, » c'est-à-dire les prisonniers par lettre de cachet, arrivaient à la Bastille de jour, tous les marchands devaient rentrer dans leurs boutiques et qu'il leur était défendu de regarder.

[1] *La Bastille*, par Fernand Bournon, dans la collection de l'*Histoire générale de Paris*. Paris, Imprimerie nationale, 1893, gr. in-4.

Digitized by Google

Dans le conflit entre la prévôté des marchands et le gouvernement de la Bastille, ce fut la prévôté qui l'emporta devant le conseil du Roi. Les boutiques, cependant, ne paraissent pas avoir disparu. En 1720, est rédigée une pétition par un nommé Jean Jacquet, maître sculpteur en bois, priant le Régent de le maintenir, en raison de sa pauvreté, dans la jouissance d'un « hangar, » espèce de baraque faite de planches, avec un petit grenier au-dessus, qu'il avait commencé de construire sur le fossé de la Bastille. Le placet de Jacquet reçut un accueil favorable, et les échoppes de la Bastille allèrent se multipliant. En 1777, nouvelle crise dans leur histoire. Il s'agit de les démolir, à propos de la suppression de la porte Saint-Antoine. A cette nouvelle, les anciennes protestations des intéressés reparaissent. Finalement, un arrêt du Conseil, signé d'Amelot, en date du 29 avril 1780, ordonne la démolition d'une partie des échoppes; mais le gouvernement de la Bastille fut autorisé à en construire d'autres, sur un plan uniforme, en dedans des fossés, « à la charge, toutefois, que lesdites boutiques n'auront aucun jour sur lesdits fossés. »

Ce sont ces boutiques, construites en 1780, qui font l'objet du mémoire suivant, rédigé au nom des officiers de la Bastille, en 1785.

État des baux des boutiques, fossé et pont, dont le revenu forme les émoluments de l'état-major de la Bastille, tous passés chez Me Chavet, notaire.

		Lb.
Boutiques dans l'avant-cour de la Bastille. Elles ne valent rien, elles sont en surplomb d'un pied. A démolir sous peu de tems.	Breton, cordonnier et marchand d'eau-de-vie	130
	Chabrier, perruquier	280
	Quinard, parfumeur	260
	Yot, mercier	340
	Monniot, confiseur	400
	Hubert, mercier	300
	Jouet, cabaretier et cantinier de la compagnie.	
	Cette maison est rebâtie depuis deux ans; les mémoires ne sont pas encore arrêtés et réglés, ils monteront à 5 ou 6,000 lb., et le loyer par an est employé à payer les ouvriers. Les marchés des ouvriers ont été faits par-devant Chavet, notaire.	

Digitized by Google

Les boutiques sur la place de la Bastille appartiennent aux dames de Sainte-Marie [1].

En retour, allant vers l'ancienne porte Saint-Antoine :

		Lb.
Boutiques. Elles sont à rebâtir sous peu de tems. On craint même que le voyer n'en condamne quelqu'une.	Seguin, tapissier	560
	Boche, 3 boutiques, md de poudre à tirer.	1,000
	Ledé, savetier	350
	Mangy, mercier	614
	Cornu, orfèvre	360
	Buvat, savetier	220
	Longuet, savetier	220
	Baillé, savetier	130
	Petit, potier d'étain	400
	Charlot, savetier	160
	Deschamps, marchand de tabac	400
	Lilette, cafetier	550
	Falmet et Gontier, nourrisseurs de bestiaux, pour le fossé	1,100
Chenard, fermier du pont		1,200
Au même, par bail, sous seing privé		1,800
	TOTAL	10,774

A déduire : pour curer et nettoyer l'égout dans toute la longueur du fossé d'environ 1500 toises . . . . . 400 lb.

Pour menues réparations à ce fossé, comme terre, gravats, pierres, immondices que l'on jette, tant du jardin de l'Arsenal que de la rue Contre-escarpe, qu'il faut faire enlever ou étendre, au moins, par an . . . . . 100 lb.

TOTAL . . . . . 500 lb.

Pour dédommager le jardinier de l'Arsenal d'une ancienne prétention sur ledit fossé, fondée sur l'honnêteté d'un gouverneur qui permit qu'on y mît une chèvre appartenant à la duchesse du Maine, et pour éviter à cet homme la permission d'entrer dans le fossé. 120 lb. »

Pour les 20es des boutiques, fossé et pont. . . .	1,197	10 s.
Frais de location et de recette.	200	»
Réparations, au moins, année commune	600	»

Ce prix n'est pas exagéré, l'année dernière le fossé et le pont ont coûté de réparation 1,400 lb.

Cette année, le fermier du fossé en demande une pour l'égout qui coûtera au moins 1,200 lb. . . . 2,617 10

TOTAL net. . . 8,156 lb. 10 s.

[1] Les dames de la Visitation ; elles en avaient obtenu la concession en 1643. Voyez Fernand Bournon, *la Bastille*, p. 23.

Digitized by Google

Entre les boutiques ci-dessus détaillées et celles nouvellement construites, il y en a plusieurs appartenant à la ville.

Nouvelles boutiques de la Bastille

13 boutiques ont été bâties d'abord.

Tous les marchés avec chaque entrepreneur ont été faits chez M. Chavet, notaire, et les conventions de les payer sur le produit des loyers s'y exécutent de six mois en six mois.

Il n'est prélevé sur le produit que les 20es (le roy seul fait donc profit sur cet objet jusqu'à parfait payement des ouvriers, ce qui le retarde d'autant) et 200 lb. pour celui qui est chargé des locations et recettes.

Le reste des loyers est porté exactement et distribué au marc la livre chez le même notaire.

Il reste encore dû 22,078 lb. 18 s. Il résulte que l'état-major ne jouira pas de cette partie de 5 à 6 ans, et encore a-t-il été promis aux ouvriers, pour les dédommager de leurs fonds, une gratification de 3,000 lb.

Nota. Les boutiques ont été louées d'abord un tiers de plus qu'elles ne le sont actuellement, et la diminution qu'on a été obligé de faire n'empêche pas que les banqueroutes des locataires ne soient assez fréquentes.

15 autres boutiques ont été bâties ensuite et sont à peine finies.

Les mémoires ne sont pas encore réglés. Les marchés ont été faits aux mêmes clauses et conditions que pour la première construction et chez le même notaire.

Cet objet pourra coûter de 60 à 70,000 lb.

Il est à observer que ces boutiques ne sont pas encore toutes louées et qu'elles le sont bien au-dessous du prix que l'on avoit estimé par comparaison des premières lorsqu'on les a fait bâtir.

Ainsi elles seront au moins 15 ou 18 ans à payer. Les officiers de l'état-major d'à présent n'y trouveront d'autre avantage que celui d'avoir préparé un bien-être à leurs successeurs [1].

On aura remarqué, dans le document qui précède, le passage où il est dit que, pour dédommager le jardinier de l'Arsenal du droit qu'il revendiquait de pénétrer dans les fossés de la Bastille et d'y faire paître des chèvres, les officiers du château lui versaient annuellement 120 livres, environ 360 francs d'aujourd'hui. Le droit du jardinier était fondé sur l' « honnêteté d'un gouverneur de la Bastille » qui, sous la Régence, c'est-à-dire

[1] Mémoire rédigé en 1785. *Arch. nat.*, F[19], 1113.

Digitized by Google

plus d'un demi-siècle passé, avait permis qu'on y mît une chèvre appartenant à la duchesse du Maine, qui logeait alors à l'Arsenal. On trouve ainsi dans les textes des recoins où les époques entières se reflètent, avec leurs charmes et leurs abus.

Les entrepreneurs, qui avaient construit ces nouvelles échoppes pour le compte des officiers de la Bastille, n'étaient pas encore soldés lorsque éclata l'événement du 14 juillet. Il s'en fallait de près de 97,000 livres. Un mémoire sans date, dont la rédaction doit se placer en novembre 1789, réclame en leur faveur le maintien de ces échoppes et que le revenu, qui s'élevait à 15,000 livres environ, leur en fût laissé jusqu'à complet paiement [1].

III.

LES DÉPENSES DE LA BASTILLE DU 1er MAI AU 14 JUILLET 1789

On imagine l'intérêt des états de prisonniers et des dépenses faites par le gouvernement de la Bastille durant les mois qui précédèrent l'insurrection du 14 juillet. En mai 1789, les dépenses pour l'entretien des prisonniers et les dépenses extraordinaires s'élevèrent à près de 7,400 livres. Les traitements de la garnison et du personnel de service au château n'y sont pas compris. Dans un rapport rédigé en 1788, le lieutenant de roi, Du Puget, estimait que la Bastille coûtait annuellement au Roi de 120,000 à 140,000 livres [2], environ 300,000 francs d'aujourd'hui. Quand on songe que, depuis nombre d'années, la Bastille était pour ainsi dire vide, que l'on n'y plaçait plus guère que des prisonniers dont la place était ailleurs, au Châtelet ou à Charenton, on comprendra que le gouvernement du Roi eût décidé la suppression de la vieille prison d'État, longtemps avant la journée du 14 juillet.

Mai.

Il est dû pour la nourriture des prisonniers et autres dépenses de la Bastille pendant le mois de may 1789, savoir :

[1] *Arch. nat.*, F19, 1113.
[2] Publié dans la *Revue historique*, livraison de mars 1890, p. 311-316, et par M. Fernand Bournon, *la Bastille*, p. 303-306.

Digitized by Google

Pour 372 jours à raison de 10 lb. par jour . . .	3,720 lb.
Pour 31 jours à raison de 9 lb. » . . .	279
Pour 131 jours à raison de 5 lb. » . . .	155
Pour ce mois à raison de 100 lb. » . . .	100
Pour 31 jours à raison de 4 lb. » . . .	124
Pour 124 jours à raison de 2 lb. 10 s. par jour. .	310
Pour dépenses extraordinaires.	2,707 lb. 11 s. 4 d.
	7,395 lb. 11 s. 4 d.

État des prisonniers et autres dépenses de la Bastille, pendant le mois de mai 1789 :

Tavernier.	31 jours
Jacquet	31 »
De Whyte	31 »
Bécharde.	31 »
La Roche.	31 »
La Corrège	31 »
Pujade	31 »
Réveillon[1], entré le 1er liberté, le 29.	29 »
Pour faire l'état du gouverneur, accordé par le Roy[2].	126 »
	372 jours à 10 lb.
	3,720 lb.
Le comte de Solages[3].	
Le comte de Sade[4].	
Le sieur du Puget, lieutenant pour le Roy. . . .	31 jours à 9 lb.
	279 »
Le sieur de Losme, major pour le Roy.	31 jours à 5 lb.
	155 lb.
Le sieur de Miray, aide-major pour le Roy, par mois	100 lb.

[1] C'est Réveillon, le fabricant de papiers peints du faubourg Saint-Antoine, qui, après que sa maison eut été pillée par la populace dans la nuit du 27 avril, se réfugia à la Bastille. Ce fut le seul prisonnier que la Bastille reçut pendant les sept premiers mois de 1789.

[2] Le gouverneur touchait la pension de douze prisonniers à raison de 10 livres par tête, que les douze places fussent occupées ou non.

[3] Jeune gentilhomme conservé à la Bastille aux frais de sa famille. Il ne figure donc pas sur le tableau des dépenses du château.

[4] C'est le fameux comte de Sade, sorti de la Bastille pour être transféré à Charenton le 4 juillet 1789.

Digitized by Google

Le sieur Chénon, commissaire, pour travail extraordinaire	31 jours à 4 »
	124 lb.
Subsistance et gages des quatre porte-clefs :	
Saint-Jean	31 jours
Lossinot	» »
Guyon.	» »
Fanfare	» »
	124 jours à 2lb. 10s.
	310 lb.

Dépenses extraordinaires

Augmentation du traitement du sieur de Losme, major	50 lb.	
Dépenses extraordinaires aux prisonniers. . .	60 »	
Dépenses de la salle du conseil	50 »	
Le sieur abbé Faverly, chapelain.	75 »	
Pour six messes extraordinaires	7 »	4 s.
Le sieur abbé Duquesne, confesseur.	125 »	
Le sieur abbé de Mac-Mahon.	41 »	13 s. 4 d.
Le sieur abbé Fosserier	25 »	
Traitement du sieur Hurel, chirurgien-major. .	50 »	
Traitement du sieur Poyet, architecte. . . .	50 »	
La dame veuve Defferend	150 »	
La dame veuve de Farconnet	8 »	6 s. 8 d.
Le sieur chevalier de Saint-Sauveur.	333 »	6 s. 8 d.
Le sieur Bailly	150 »	
La dame veuve Le Coq	32 »	6 s. 8 d.
Baron, ancien porte-clés	31 »	
Darragon, id.	31 »	
Mourlot, dit Comtois, ancien porte-clés. . . .	31 »	
Lossinot, dit Saint-Louis, ancien porte-clés . .	46 »	10 s.
Lejeune, horloger du château	12 »	10 s.
Pour le sieur Bouyn, employé aux archives .	250 »	
Pour le sieur Mariage, » » .	100 »	
Traitement de la dame Choppin	50 »	
Le cours annuel à la dame de Pelleport . . .	25 »	

Haute paye de deux sols par jour accordée aux 82 bas-officiers invalides formant la compagnie détachée pour le service du château, d'après la lettre

Digitized by Google

de M. de Villedeuil du 13 de ce mois, cy pour 31 jours à raison de 8 lb. 4 s. . . . . 254 lb. 4 s.

Au sieur Dejan, pour le payement des hardes qui lui ont été volées pendant sa détention par un bas officier, d'après la lettre de M. de Villedeuil du 28 de ce mois, cy. . . . . 655 »

2,707 lb. 11 s. 4 d.

Récapitulation :

3,720 lb.
279
155
100
124
310
2,707 lb. 11 s. 4 d.

7,395 lb. 11 s. 4 d.

Certifié le présent état véritable par nous, gouverneur du château, le 1er juin 1789.

Signé : LAUNEY[1].

On aura été surpris, dans le tableau qui précède, du chiffre élevé qu'atteignaient les sommes consacrées à l'entretien des prisonniers, 10 livres par jour, environ trente francs d'aujourd'hui pour chacun. C'était une des formes du traitement du gouverneur de la Bastille. Celui-ci avait 12,000 livres de traitement fixe, et, en outre, 12 places de prisonniers à 10 livres par tête, qu'elles fussent occupées ou non, les autres places étant à trois livres. Il arrivait fréquemment que le ministre augmentât ces sommes pour les prisonniers de distinction. Quand le cardinal de Rohan fut mis à la Bastille, le Roi paya au gouverneur pour son entretien, 120 livres — 360 francs d'aujourd'hui — par jour. Comme bien on pense, le gouverneur de la Bastille ne dépensait pas pour la nourriture de chacun de ses prisonniers 30 francs par jour. Il réalisait sur cette somme des bénéfices. Ceux-ci lui sont, aujourd'hui encore, souvent reprochés. François Ravaisson a très justement comparé le gouverneur de la Bastille au maître d'une pension bourgeoise. Les profits qu'il réalisait ainsi étaient très légitimes ; ils faisaient officiellement partie de son traitement. D'autre part, nous savons par les mémoires et les

[1] *Arch. nat.*, O[1], 643.

Digitized by Google

menus des prisonniers de la Bastille que ceux-ci ne cessèrent d'être nourris, non seulement d'une manière copieuse, mais d'une manière luxueuse.

Nous trouvons, parmi ces documents d'une date postérieure au 14 juillet, une supplique du cuisinier en chef de la Bastille [1] demandant une indemnité pour les effets qui lui ont été volés par les vainqueurs du 14 juillet. Ce cuisinier s'appelait François : il s'intitule fièrement « Cuisinier en chef des prisonniers d'État. » Son placet est fortement appuyé d'une apostille de Mirabeau.

Nous voulons encore, dans le document qui précède, relever deux mentions. Durant la détention de Pelleport à la Bastille, le gouvernement avait payé une pension à sa femme, et nous voyons que cette pension lui était continuée bien que Pelleport fût en liberté. La seconde mention est la suivante : « Au s. Dejan, pour le paiement des hardes qui lui ont été volées pendant sa détention par un bas-officier.... 655 lb. » Ce trait est encore à l'honneur du gouvernement de la Bastille. Ces deux noms, celui de Pelleport et celui du chevalier de Jean, doivent être rapprochés. Le 14 juillet, au moment où la foule écharpait le major de la Bastille, de Losme, Pelleport, qui passait, se précipita pour le sauver : « Arrêtez, s'écria-t-il, vous allez tuer le meilleur des hommes ! » Mais il tomba lui-même grièvement blessé, ainsi que le chevalier de Jean, qui s'était joint à lui pour sauver le malheureux des mains de la populace.

Les états du mois de juin ont été publiés par M. Bournon [2], d'après la minute conservée dans les Archives de la Bastille à la Bibliothèque de l'Arsenal. L'original est aux Archives nationales [3]. Ces états du mois de juin sont semblables à ceux du mois de mai. Il y a un prisonnier en moins, Réveillon, qui était entré volontairement à la Bastille le 1er mai 1789 et qui en sortit le 29 du même mois.

La Bastille possédait une bibliothèque à l'usage des prisonniers. Elle avait été formée au commencement du siècle. Le gouvernement employait chaque mois une somme de 50 livres à l'entretenir et à la développer. Enfin on trouve dans l'état ci-dessus la mention d'une dépense de 217 livres, « pour mettre

[1] *Arch. nat.*, F19, 1113.
[2] *La Bastille*, p. 307-309.
[3] O1, 643.

Digitized by Google

l'artillerie du château en état de servir. » On sait combien, depuis le mois de mai, Paris était agité. Les maisons de Réveillon et de Henriot avaient été pillées, saccagées ; journellement des boutiques de boulangers, de charcutiers étaient envahies et dévalisées. La Cour croyait devoir prendre des mesures de précaution.

Nous arrivons aux états de dépense de la Bastille pour les quatorze premiers jours du mois de juillet 1789. Après avoir publié les états du mois de juin, M. Bournon ajoute : « La feuille du mois de juillet 1789 a été préparée dans ses intitulés, mais est naturellement demeurée en blanc. »

Il est certain que les états de dépense pour les quatorze premiers jours de juillet ne pouvaient plus avoir été déposés dans les archives de la Bastille, mais ces dépenses ont cependant dû être réglées. Nous avons retrouvé le curieux document aux Archives nationales. C'est un mémoire au Roi rédigé au nom du comte de Saint-Priest, ministre d'État, et précédé de ces mots : « Votre Majesté est suppliée d'arrêter l'état des dépenses du château de la Bastille pendant les quatorze premiers jours du mois de juillet 1789 et de m'autoriser à en expédier une ordonnance sur le Trésor royal. J'ai fait dresser un état conformément à ceux qui se mettaient tous les mois sous les yeux de Votre Majesté et d'après les notes qui m'ont été remises par la veuve du s. de Launey, gouverneur de la Bastille. » Puis, de la main de Louis XVI : « Approuvé. »

État de ce qui est dû pour la nourriture des prisonniers et autres dépenses de la Bastille pendant les quatorze premiers jours du mois de juillet 1789[1]

Pour	168	jours	à raison	de	10 lb.	par jour . .	1,680 lb.
»	14	»	»	de	9 lb.	» . .	126
»	»	»	»	de	5 lb.	» . .	70
»	»	»	»	de	100 lb.	par mois . .	46 » 13 s. 4 d.
»	»	»	»	de	4 lb.	par jour . .	56 »
»	56	»	»	de	2 lb. 10 s.	par jour	140 »
						TOTAL. . .	5,240 lb. 5 s. 4 d.

Arrêté à Paris, ce 1er novembre 1789.

De la main de Louis XVI : « LOUIS. »

[1] *Arch. nat.*, O[1], 643.

Digitized by Google

État des prisonniers de la Bastille, pendant les quatorze premiers jours du mois de juillet 1789 :

Tavernier	14 jours
Jacquet	»
De Whytte	»
Bécharde	»
La Roche	»
La Corrège	»
Pujade	»
Pour faire l'état du gouverneur accordé par le Roi.	70
	168 jours
	à 10 lb.
	1,680 lb.
Le sieur du Puget, lieutenant pour le Roi	14 jours
	à 9 lb.
	126 lb.
Le sieur de Losme, major pour le Roi	14 jours
	à 5 lb.
	70 lb.
Le sieur de Miray, aide-major pour le Roi, par mois 100 lb., et pour 14 jours	46 lb. 13 s. 4 d.
Le sieur Chénon, commissaire, pour travail extraordinaire	14 jours
	à 4 lb.
	56 lb.
Subsistance et gages des quatre porte-clefs :	
Saint-Jean	14 jours
Lossinot	»
Guyon	»
Fanfare	»
	56 jours
	à 2 lb. 10 s.
	140 lb.

Dépenses extraordinaires pendant les quatorze premiers jours du mois de juillet 1789

Augmentation de traitement au sieur de Losme, major, à raison de 50 lb. par mois	23 lb. 6 s. 8 d.
Dépenses extraordinaires aux prisonniers	28 lb.
Dépenses de la salle du conseil	23 lb. 6 s. 8 d.

Digitized by Google

Le sieur abbé de Faverly, chapelain.	35lb.
Le sieur abbé Duquesne, confesseur.	56lb. 6s.8d.
L'abbé Mac-Mahon, chapelain particulier. . .	19lb. 8s.6d.
L'abbé Fosserier, chapelain particulier. . . .	11lb.13s.4d.
Le sieur Hurel, chirurgien-major.	23lb. 6s.8d.
Le sieur Poyet, architecte.	23lb. 6s.8d.
M. Bailly, pour sa pension, depuis le 1er juillet 1789 jusqu'au 21 septembre suivant, jour de son décès.	405lb.
Lossinot, dit Saint-Louis, pour sa pension, depuis le 1er juillet 1789 jusqu'au 3 octobre suivant, jour de son décès	142lb.10
Le sieur Lejeune, horloger du château. . . .	5lb.16s.8d.
Le sieur Bouyn, employé aux archives. . . .	116lb.13s.4d.
Le sieur Mariage, employé aux archives. . .	46lb.13s.4d.
La dame Chopin.	5lb.16s.8d.
Pour la formation d'une bibliothèque	23lb. 6s.8d.
Secours à la dame de Pelleport.	11lb.13s.4d.
Haute-paye à raison de 2 lb. par jour aux 82 bas officiers invalides détachés à la Bastille. . .	114lb.16s.
Pour 7 pièces de vin destinées aux troupes . .	525lb.
Pour 400 lb. de riz » » . .	128lb.
Pour 55 pintes d'eau-de-vie.	111lb.18s.6d.
	1,887lb.19s.8d.
Pour 2 sacs de farine.	180lb.
Pour les lits des petits-suisses.	625lb.
Pour des balles	61lb.13s.
Pour bois carrés à l'usage des canons	89lb.10s.
Mémoire du fondeur	45lb.1s.
Au tonnelier pour le service des poudres. . .	5lb.4s.
Pour travaux nécessaires à la défense du château	178lb. 8s.4d.
TOTAL.	3,121lb.12s.

Parmi ces détails, les plus intéressants sont les derniers, relatifs à la mise en état de défense de la Bastille les journées qui précédèrent le 14 juillet : c'est la mention des lits pour les « Petits-suisses » du régiment de Salis-Samade, qui, au nombre de trente-deux, vinrent renforcer les quatre-vingt-deux invalides, garnison ordinaire de la Bastille ; puis les acquisitions de munitions de tir et de vivres pour les troupes. On dit communément

Digitized by Google

que l'imprévoyance du gouverneur avait laissé la Bastille dépourvue de vivres, qu'au moment de la prise il ne s'y trouvait que deux sacs de farine. Nous trouvons en effet la mention de ces deux sacs de farine, mais, en outre, nous voyons qu'on porta à la Bastille 400 livres de riz, sept pièces de vin et 55 pintes d'eau-de-vie « destinées aux troupes. » Il est vrai qu'il y avait surtout à boire là dedans ; néanmoins deux sacs de farine et 400 livres de riz devaient permettre à deux cents hommes de résister deux ou trois jours, ce qui était plus qu'il ne fallait pour sauver la Bastille. Aussi bien la vérité est-elle aujourd'hui connue. La garnison de la Bastille n'a pas voulu se défendre, elle n'a même pas voulu résister.

IV.

LES INDEMNITÉS AUX OFFICIERS ET AU PERSONNEL DE LA BASTILLE

La Bastille fut prise et mise à sac. De la cave au grenier les vainqueurs dévalisèrent et emportèrent tout. Tonneaux et bouteilles, coffres et tiroirs, furent également vidés. Les victimes de ces déprédations demandèrent dans la suite à en être indemnisées. Deux de ces documents, parmi d'autres, montreront le caractère de la dévastation. Le premier est un placet adressé à La Fayette par la femme du lieutenant de Roi, Du Puget, qui, seul parmi les officiers de la Bastille, avait échappé aux massacreurs. Encore le malheureux était-il obligé de se tenir caché loin de Paris.

Monsieur le marquis de La Fayette, généralissime des troupes du roy et de la garde nationale [1]

Monsieur le marquis, l'épouse du lieutenant de roy de la Bastille, mère de trois enfants, réclame vos bontés et votre justice ; victime des malheureuses circonstances, privée de son mobilier et de son mari, ayant éprouvé le pillage de ses vêtements, linge, hardes, argenterie, bijoux, dentelles, papiers, livres et titres, 4,000 lb. d'argent comptant, tout enfin a été la proie du jour. Chez elle, dans l'appartement qu'elle loue sous la voûte, on a cassé portes, armoires, forcé commo-

[1] *Arch. nat.*, F[19], 1113.

Digitized by Google

des, secrétaires, et on a [ ][1] toutes portes, les portes de sa cave ont eu le même sort, sa maison a resté deux jours à discrétion, elle n'a retrouvé que de gros meubles en mauvais état ; elle ose se flatter que, vu tout ce désastre, on lui rendra justice comme on l'a fait pour M. Revelion, sa position étant encore plus affreuse par cet événement et la famille qui lui reste sans aucune autre ressource que la justice qu'elle réclame.

Sa reconnaissance sera éternelle.

La Fayette envoya le placet de Mme Du Puget, avec une lettre très chaude de recommandation, au comte de Saint-Priest, le 21 décembre 1789 [2].

L'état des pertes faites par un pauvre porte-clefs, Jacques Lossinotte, dit Saint-Louis, qui mourut peu après avoir rédigé ce mémoire, le 4 octobre 1789, à l'âge de soixante-quatorze ans, n'est pas moins édifiant.

État des pertes que j'ai faites à la Bastille, tant en effets qu'en argent [3].

1. Douze livres, tant en or qu'en argent blanc.
2. Trois vestes, dont une d'espagnolette, une de baracan et une de petit velours chiné.
3. Un parapluye.
4. Quatre chemises de toile cretonne.
5. Quatre paires de bas de soie.
6. Une paire de boucles à pince de jarretière.
7. Deux paires de bas de coton.
8. Un étui de chagrin vert garni de huit rasoirs.
9. Une grande bouteille pleine de deux livres de tabac.
10. Cinq paires de souliers, dont une toute neuve.
11. Trois fichus de batiste.
12. Deux paires de boucles noires et un cachet d'argent.
13. Un fusil et une paire de pistolets de poche.
14. Deux cent cinquante bouteilles vuides.
15. Cent vingt bouteilles de vin de Bourgogne.
16. Huit bouteilles d'eau-de-vie et une bouteille de rhum.
17. Huit demi-bouteilles tant de sirop de vinaigre que de liqueurs.
18. Quatre grands pots de confitures de serize.

[1] Il manque ici évidemment un mot.
[2] *Arch. nat.*, F19, 1113.
[3] *Arch. nat.*, F19, 1113.

Digitized by Google

19. Un chapeau.
20. Une calotte de velours de coton.

TOTAL : 771 lb.

Signé : LOSSINOTTE.

Le gouvernement eut à cœur d'indemniser le personnel de la Bastille des dommages que lui fit subir l'événement du 14 juillet. Le rapport qui suit, adressé au Roi, donne les détails les plus précieux sur tous les fonctionnaires de la Bastille durant les dernières années de la célèbre prison d'État. On trouvera par ailleurs, sur chacun d'entre eux, des renseignements biographiques, soit dans le livre de M. Bournon [1], soit dans le *Catalogue des Archives de la Bastille* [2], imprimé par les soins du Ministère de l'instruction publique.

Département

Votre Majesté est suppliée de vouloir bien statuer sur le sort des officiers ou veuves d'officiers qui composaient ci-devant l'état-major du château de la Bastille, ainsi que sur le sort des employés à ce château.

Les uns et les autres attendent de la justice et de la bonté de Votre Majesté des pensions de retraite proportionnées au tems de leurs services.

L'état-major de la Bastille était composé d'un gouverneur, d'un lieutenant de Roi, d'un major et d'un aide-major.

Le sieur Du Puget. — De ces quatre officiers, le sieur Du Puget, lieutenant de Roi, est le seul qui existe. C'est un très bon officier, entré au service il y a plus de 30 ans et qui s'est comporté avec distinction dans tous les emplois qu'il a remplis. Il était major au régiment de garnison du Roi détaché à Saint-Denis, lorsqu'en 1785, il a été pourvu de la lieutenance de Roi à la Bastille. Cette place, qui était la récompense de ses services, lui produisait, y compris tous les émolumens, environ 8,000 lb., sur lesquels il était tenu de paier à la dame de Monaldy, veuve d'un de ses prédécesseurs, une somme de 1,200 lb.

Le sieur Du Puget, en perdant sa place, aurait également perdu la vie s'il n'eût été sauvé par plusieurs soldats qui avoient anciennement servi sous ses ordres ; tous ses titres, papiers, effets en portefeuille, deniers comptants, argenterie, habits, meubles et effets mobiliers,

[1] *La Bastille*, voir à la table.
[2] Tome IX du *Catalogue des mss. de la Bibliothèque de l'Arsenal.*

Digitized by Google

ayant été pillés et volés le 14 juillet, il ne lui reste absolument rien et il est chargé d'une femme et de trois enfants.

Je penserois que cet officier est susceptible d'obtenir de la grâce de Votre Majesté une pension de retraite de 4,000 lb.

J'observe que Votre Majesté a déjà bien voulu lui accorder un premier secours de 3,000 lb. une fois payées.

Veuve de Launey. — La dame veuve du sieur de Launey, gouverneur, ne s'est point permis de former aucune demande ; mais Votre Majesté jugera peut-être qu'elle n'est pas moins digne de ses bontés ; son mari étoit en place depuis 1776, il avoit toujours donné preuve du plus grand zèle pour le service de Votre Majesté, et il n'est point à ma connoissance qu'on ait jamais eu aucun reproche à lui faire dans les fonctions délicates dont il étoit chargé.

La dame de Launey évalue à 60,000 lb. la perte de ses effets pillés ou brûlés le 14 juillet, elle ne reste pas cependant sans fortune : si Votre Majesté daignoit lui accorder une pension que je crois juste de fixer à 3,000 lb., je sais que tout son désir seroit que cette pension fût reversible sur la tête de ses trois filles, Mme la baronne de Jumilhac, Mme d'Agay et la demoiselle de Launey qui n'est point encore mariée [1].

Sieur de Losme. — Le sieur de Losme, major, et le sieur de Miray, aide-major, ont été victimes de leur devoir. Le sieur de Losme n'a d'autres héritiers que des collatéraux.

Sieur de Miray. — Le sieur de Miray, pourvu de l'aide-majorité, en 1787, dont le traitement étoit d'environ 2,000 lb., laisse une veuve qui est sa donataire et qui perd avec lui tous ses effets et mobilier par le pillage du 14 juillet.

Je proposerois à Votre Majesté de lui accorder 600 lb. de pension.

Quatre porte-clefs. — Les nommés Saint-Jean, Lossinot, Guyon et Fanfare, porte-clefs de la Bastille.

Leurs gages étoient de 912 lb. 10 s., à raison de 50 s. par jour. Le

[1] *Lettre annexée :* Paris, ce 5 mai 1790. J'ai l'honneur, Monsieur, de vous envoyer l'extrait bapte de Mme de Launey, et sa déclaration. Je vous prie de vouloir bien faire promptement expédier son brevet ; et je vous observerai à cet égard que Mlle de Launey, Mme d'Agay et Mme de Jumilhac, ses trois filles, renoncent à la reversibilité qui leur a été accordée par la décision du roi, ainsi il n'y aura rien à faire pour elles.

J'ai l'honneur, etc. *Signé :* Jurien.

En apostille : « M. Philidor. » — Le signataire de cette lettre, Jurien, était premier commis du comte de Saint-Priest, ministre d'État. — Dans un autre carton des *Archives nationales* (F10, 1113), on trouve une lettre de la marquise de Launey au comte de Saint-Priest, le remerciant de la grâce qui lui a été faite et à ses enfants. La lettre est datée du 12 décembre 1789 et signée « Le Boursier, marquise de Launey. »

Digitized by Google

1er a 23 ans de service ; le 2e, 18 ans ; le 3e, 10 ans, et le dernier, 7 ans.

On pourroit, je crois, conserver aux deux anciens 20 sols par jour de paye et aux deux autres à chacun dix sols.

Ils joignent à leurs mémoires un état détaillé des effets qui leur ont été volés le 14 juillet et dont ils font monter la valeur à 5,965 lb. Ils exposent que Votre Majesté voudra bien les indemniser de cette perte.

L'abbé Faverly. — L'abbé Faverly, chapelain ordinaire du château depuis 1783; il avoit 900 lb. d'honoraires et étoit chargé de dire la messe tous les jours.

On pourroit lui conserver, à titre de pension, le tiers de ces mêmes honoraires.

L'abbé Duquesne. — Le sieur abbé Duquesne, confesseur depuis 1782. Il avoit les mêmes fonctions au donjon de Vincennes. Ses honoraires pour ces deux châteaux étoient de 2,400 lb. ; mais depuis la translation des prisonniers de Vincennes à la Bastille, ils ont été réduits à 1,500. Il est depuis 35 ans dans le ministère ; son âge avancé et ses infirmités ne lui permettent plus de se livrer à un nouveau travail ; il n'est titulaire d'aucun bénéfice et a refusé différens emplois utiles dans la confiance qu'il conserveroit sa place à la Bastille. Votre Majesté trouvera peut-être juste de lui accorder 500 lb. de pension.

Le sieur abbé Mac Mahon et le sieur abbé Fosserier, chapelains particuliers ; ils étoient tenus de dire la messe au château tous les dimanches et fêtes.

L'abbé Mac-Mahon. — Le 1er est très âgé et exerce depuis 26 ans. Ses honoraires étoient de 500 lb. On pouroit les lui conserver à cause de son grand âge.

L'abbé Fosserier. — Le 2e exerce depuis 9 ans et avoit 300 lb. d'honoraires. Il est 2e vicaire à la paroisse Saint-Leu. Ne pourroit-on pas lui conserver 200 lb. de retraite ?

Le sieur Hurel. — Le sieur Hurel, nommé chirurgien-major en 1787 ; il étoit logé au château avec 600 lb. d'appointemens : tous ses effets ont été pillés et volés le 14 juillet ; il en porte la valeur à 4,251 lb. ; il demande que Votre Majesté ordonne une indemnité en sa faveur et lui accorde un traitement jusqu'à ce qu'il obtienne un autre emploi.

Il me semble que les services de ce chirurgien ne sont pas assez anciens pour mériter un traitement.

Le sieur Poyet. — Le sieur Poyet, architecte, chargé des travaux intérieurs de la Bastille par brevet du mois de novembre 1785, qui fixoit ses appointements à 600 lb. Il demande que ces mêmes appointements soient conservés en pension ; mais je ne crois pas qu'il y ait lieu d'avoir égard à sa demande.

Digitized by Google

Enfin, les sieurs Bouyn et Mariage, tous deux employés à faire un état général des papiers étant aux archives de la Bastille.

Le sieur Bouyn, homme instruit et intelligent, avait été particulièrement chargé de ce travail par M. le baron de Breteuil : le but de ce ministre étoit de rassembler, non seulement tout ce qui pouvoit faire connaître les motifs de la détention des prisonniers, depuis que la Bastille étoit devenue prison d'État, mais encore de recueillir toutes les anecdotes qui pourroient intéresser l'histoire. Le sieur Bouyn y étoit occupé depuis 1784, et son travail, fort avancé, se trouve entièrement perdu par l'événement du 14 juillet. Il avoit un traitement de 3,000 lb. dont il supplie Votre Majesté de convertir une partie en pension de retraite.

N'ayant point vu le travail du sieur Bouyn, il me seroit dificile de déterminer la justice de Votre Majesté sur sa demande. J'observerai cependant que le sieur Bouyn ayant déjà reçu 18,000 lb. pour ce travail, ne me paraît susceptible que d'une gratification de 1,200 lb. une fois payée.

(*En marge* : 1,200 lb. de gratification extraordinaire.)

Quant au sieur Mariage il n'étoit employé aux archives que depuis 1786, et ses appointements étoient de 1,200 lb.

Votre Majesté jugera peut-être que c'est le cas de lui accorder seulement une gratification de 1,000 lb. une fois payée.

(*En marge :* 1,000 lb. de gratification extraordinaire.)

Votre Majesté a pu remarquer que, dans le nombre de ceux qui sollicitent de ses bontés des pensions de retraite, il y en a plusieurs qui exposent avoir perdu tous leurs meubles et effets lors de l'événement du 14 juillet, et qui réclament en conséquence, de la justice de Votre Majesté, une indemnité proportionnée à leurs pertes.

Je crois devoir observer à cet égard que Votre Majesté ne peut pas être garant d'un pareil événement et que strictement elle n'est point tenue d'indemniser aucun de ceux qui ont éprouvé des pertes. Ce que Votre Majesté voudroit accorder en pareil cas ne seroit qu'un témoignage d'intérêt et de bonté de sa part.

Anciens pensionnaires portés sur les États de la Bastille

J'ajouterai à Votre Majesté qu'il subsistoit sur les États de la Bastille, qu'elle arrêtoit tous les mois, différentes pensions accordées, savoir :

Au chevalier de Saint-Sauveur, ancien lieutenant de roi.	4,000 lb.
A la dame Defferend, veuve d'un ancien lieutenant de roi	1,800 »
A la veuve Farconnet	100 »

Digitized by Google

A la dame Lecoq, veuve d'un apothicaire-major . . . 400 lb.
Aux nommés Baron, Darragon et Mourlot, anciens porte-clefs, chacun 366 lb., ce qui fait. . . . . 1,098 »

7,398 lb.

Je pense que l'intention de Votre Majesté est de conserver des pensions et qu'elle ne trouvera aucune difficulté à ce qu'il soit expédié des brevets à chacun de ces pensionnaires pour être à l'avenir payés sur le trésor royal.

Il résulte des mémoires dont j'ai l'honneur de rendre compte à Votre Majesté que le montant des pensions de retraite demandées est de . . . . . 10,195 lb.
Que celui des pensions ci-devant employées sur les états des dépenses de la Bastille, et dont on sollicite la conservation est de . . . . . 7,398 lb.

TOTAL. . . . 17,593 lb.

En marge : Indemnité des effets pillés à la Bastille : 12,000 lb.
Quant aux gratifications une fois payées, elle montent seulement à. . . . . 2,200 lb.
non compris ce que Votre Majesté jugera à propos d'accorder pour être distribué à ceux dont les effets ont été pillés le 14 juillet, et que j'ai l'honneur de proposer à Votre Majesté de porter à 12,000 lb., cy . . . . . 12,000 lb.

TOTAL. . . . 14,200 lb.

Apostille de la main de Louis XVI : « approuvé[1]. »

V.

LES ARCHIVES DE LA BASTILLE

On comprendra que nous insistions sur la mention qui est faite, dans le rapport qui précède, des deux « archivistes » — ils méritaient réellement ce titre — qui travaillaient, en 1789, à classer les archives de la Bastille et à réunir les éléments d'une histoire des prisonniers. Ce sont nos ancêtres, que nous saluons, non sans émotion. Bouyn était un vrai savant. Il était employé au dépôt des papiers de la maison du Roi, au Louvre [2]. Les ter-

[1] *Arch. nat.*, O[1], 643.
[2] On trouvera sur lui des renseignements dans l'introduction au *Catalogue des Archives de la Bastille*, p. XII-XIII, et dans le livre de M. Bournon, *la Bastille ;* voy. la table.

Digitized by Google

mes dans lesquels le ministre parle de lui, dans son rapport à Louis XVI, lui rendent justice. A ces quelques lignes nous avons la bonne fortune de pouvoir joindre deux rapports, rédigés l'un de la main de Bouyn, l'autre de la main de son auxiliaire Mariage, dans lesquels, tout en réclamant une indemnité pour les dommages qu'ils ont éprouvés par l'événement du 14 juillet, ils donnent des indications intéressantes sur les archives de la Bastille et le travail qu'ils y faisaient.

Mémoire de Bouyn

Au commencement de l'année 1784, le ministre qui avoit alors le département de la maison du Roi[1], étant informé qu'il n'existoit aucun état exact des papiers qui étoient au dépôt des archives de la Bastille, ordonna d'en faire un inventaire général. Le but de ce travail étoit de rassembler non seulement tout ce qui pouvoit faire connoître les motifs qui ont donné lieu aux emprisonnements des personnes détenues dans ce château, depuis son érection en prison d'État jusqu'à présent, mais encore de recueillir toutes les anecdotes qui pouvoient intéresser l'histoire. Cet ouvrage étoit très avancé lorsque l'événement de la prise de la Bastille a tout fait rentrer dans le chaos ; beaucoup de ces papiers utiles et importants sont aujourd'hui entre les mains de différentes personnes ; mais la majeure partie a été transférée à l'abbaye Saint-Germain, et il y en a aussi à l'Hôtel de Ville et dans plusieurs des districts de Paris[2], ce qui est également contraire à la sûreté et au secret qu'ils demandent. Il seroit donc important de prendre sans délai toutes les précautions justes et nécessaires pour recouvrer ces papiers et les mettre dans un dépôt fixe et perpétuel : celui de la maison du Roi au Louvre paroît être le plus convenable à cet objet ; il y a dans ce dépôt une infinité de pièces de la même nature que les papiers dont il est question et auxquelles on a eu recours avec succès lorsqu'il est arrivé qu'on n'a pas trouvé aux archives de la Bastille de renseignements sur les motifs de la détention de quelques prisonniers détenus dans ce château. Le sieur Bouyn, qui est employé au dépôt du Louvre depuis l'année 1783, et aux soins de qui les archives de la Bastille ont été confiées au commencement de l'année 1784, demande que toutes les procédures et papiers de cette qualité soient transportés au dépôt de la maison du Roi ou dans tout autre lieu que le ministre jugera convenable, afin de pouvoir, con-

[1] C'était le baron de Breteuil.

[2] Sur le sort des Archives de la Bastille, après le 14 juillet, voyez le *Catalogue des Archives de la Bastille*, introduction, p. XXXVI-LXIV.

Digitized by Google

jointement avec le sieur Mariage, qui est employé aux archives de la Bastille depuis l'année 1786, faire la révision des papiers en question et s'assurer d'un bon travail.

Et dans le cas que le ministre ne jugeât point à propos de réclamer ces papiers et d'en ordonner la réunion au dépôt de la maison du Roi au Louvre, le sieur Bouyn et le sieur Mariage implorent ses bontés et sa justice pour obtenir une pension et pour être payés des appointements qui leur sont dus.

Ils osent espérer que leur position touchera un ministre aussi juste et aussi humain que M. le comte de Saint-Priest, et qu'il recevra avec bonté leurs très humbles services [1].

Mémoire de Mariage

A Monseigneur le comte de Saint-Priest, ministre de la maison du Roi.

MONSEIGNEUR,

Le sieur Mariage a l'honneur de vous représenter qu'il y a quelques années le ministre lui fit quitter une place pour lui en donner une autre à la Bastille.

Les archives de la Bastille renfermoient toutes les pièces et procédures des prisonniers qui y avoient été détenus, ainsi qu'à Vincennes, Charenton, Bicêtre et autres prisons d'État, comme elles servoient aussi de dépôt à la police ; toutes les anciennes affaires de police y étoient renfermées.

Ce dépôt ne présentoit qu'un amas immense de papiers ; tout y étoit confondu, mêlé, bouleversé ; il étoit question d'y établir l'ordre, et pour ce nous présentâmes au ministre un projet qu'il approuva.

On commença par diviser les papiers de la Bastille de ceux qui lui étoient étrangers et, après avoir réuni avec beaucoup de peine toutes les pièces qui concernoient la même affaire, on rangea ces affaires par ordre de date dans des cartons numérotés.

On fit ensuite le dépouillement de tous les registres ; il en résulta un état de tous les prisonniers qui ont été détenus à la Bastille, on fit pour chacun d'eux une feuille avec une note historique de son affaire.

Enfin, ce travail étoit parvenu à l'année 1770 quand la Bastille a été forcée, les archives pillées et transportées à l'Hôtel de Ville.

Le dépôt du ministre de la maison du Roy au Louvre, quoique

[1] *Arch. nat.*, F[19], 1113. Ce mémoire est de l'écriture de Bouyn. Y est jointe une lettre en date du 26 novembre 1789 (Paris) de BOUYN, priant un de ses protecteurs d'intercéder en sa faveur auprès du comte de Saint-Priest.

Digitized by Google

plus étendu que celui de la Bastille, est de la même nature. Tous les renseignement qui manquoient à ce dernier ont été pris au Louvre. M. Léchevin, chef de ce dépôt, a même proposé d'y transporter les papiers de la Bastille, comme le seul endroit qui leur convienne.

Le sieur Mariage a donc l'honneur de vous proposer, Monseigneur, de réunir le bureau de la Bastille à celui du Louvre, en lui conservant, ainsi qu'au sieur Bouin, le même traitement qu'ils avoient à la Bastille ; il observe que, de trois places existantes au dépôt du Louvre, une est remplie par le sieur Bouin, qui remplissoit également la première des deux places de la Bastille ; que la troisième est vacante ; qu'ainsi le nombre des places du Louvre ne sera pas augmenté par cette réunion.

Par ce moyen, ils pourront réparer en partie la perte des papiers de la Bastille, avec les renseignements qui sont au Louvre, et en suppléant de mémoire à ceux qui ne s'y trouveroient pas, et si le gouvernement recouvre les papiers qui sont à l'Hôtel de Ville, ils rétabliront entièrement leur ouvrage.

Mais si, par quelque raison qu'ils ne sçauroient prévoir, vous n'approuviez point cette réunion, ils vous supplient, Monseigneur, de vouloir bien, en considération de leurs services, du zèle et de la fidélité avec laquelle ils s'en sont acquittés, leur accorder une retraite qui les dédommage, au moins en partie, de la perte de leur état.

Ils ont encore l'honneur de vous représenter que, depuis et y compris le mois de may, ils n'ont point été payés, que le major de la Bastille, chargé de recevoir les fonds au Trésor royal, n'existe plus. Cependant les ordonnances pour les mois de may et juin sont passées en finance. Ils vous supplient donc, Monseigneur, de déterminer comment ils en recevront le payement et de vouloir bien aussi statuer sur ce qui leur est dû, outre ce qui est passé en finance[1].

Combien nous devons regretter de ne pas avoir connu ces importants mémoires quand nous avons rédigé l'introduction au Catalogue des Archives de la Bastille ! Les archivistes de la préfecture de police y trouveront la provenance des précieuses notes sur les prisonniers de la Bastille qu'ils conservent aujourd'hui dans quatre cartons : cartons *Bastille I-Bastille IV*. Ces notes ne sont autres que le travail de Bouyn et de Mariage. La plupart sont de l'écriture même de Bouyn. Par les mémoires ci-dessus, nous voyons que les deux archivistes avaient poussé leur travail

[1] *Arch. nat.*, F[19], 1113. — Le mémoire, sans date, a dû être rédigé vers le mois de novembre 1789.

Digitized by Google

jusqu'en 1770. Les cartons de la préfecture de police contiennent les notes jusqu'en 1756. Par suite de la disparition, sur bien des points, des originaux, le travail de Bouyn et de Mariage, conservé à la préfecture de police, ne cessera de rendre de grands services à l'historien, et il est heureux qu'on ait pu ainsi l'identifier. Et c'est pour nous aussi une satisfaction d'avoir pu rendre cet hommage et cette justice à ceux qui ont été nos savants et vaillants prédécesseurs.

VI.

LA DÉMOLITION DE LA BASTILLE

Nous terminerons par les deux notices qui suivent, très courtes, où l'on trouve de curieux détails sur les scènes qui accompagnèrent la démolition de la Bastille. La seconde est l'œuvre de Bétremieux, qui avait été nommé, le 26 juillet 1789, garde-magasin de la démolition de la Bastille. Dans son *Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution* [1], M. Tuetey lui attribue également, non sans vraisemblance, la première.

Les 15, 16, 17 (juillet 1789), la Bastille fut gardée par la compagnie de l'Arquebuse; les 18, 19 et 20, ce furent les élèves en chirurgie. Ils ont cédé la place à une compagnie des gardes-françaises, commandée par M. Ennequin, sergent. Ce fut à cette époque que les vins de M. de Monsigny, capitaine de la Bastille, furent pillés. Le soi-disant commandant général alors s'appelait La Rennye [2]. Il fut remplacé par M. Vieilh de Varennes [3]. Les volontaires de la Bastille relevèrent les gardes-françaises quand ils furent incorporés dans le bataillon de la garde nationale. Leur commandant s'appelait Hulin. Leur séjour, d'environ trois mois, fut très onéreux à la ville, et leur retraite à l'École militaire fut un désastre. Ils furent remplacés par la compagnie des canonniers que commandait M. d'Eperrière, aide de camp de M. de Lafayette. Pendant tout ce temps, le garde-magasin n'était pas à son aise. Deux procès-verbaux ci-joints sont une faible esquisse

[1] Tome I, n° 432.

[2] Ce La Reynie a publié un récit de la prise de la Bastille dans l'*État militaire de la garde nationale de France pour l'an 1789* (2e partie, p. 1 et ss), où il montre que c'est lui, La Reynie, qui a fait toute la Révolution.

[3] Vieilh, de Varennes, remplit les fonctions de garde-magasin des démolitions de la Bastille après Bétremieux. Voyez une adresse de lui en date du 7 octobre 1790 analysée par Tuetey, *op. cit.*, n° 515.

Digitized by Google

des tours qu'on lui jouait. La dévastation totale de la cuisine des Invalides, commise par les volontaires de la Bastille, a pensé coûter la vie audit garde-magasin. Ils avaient la force en main. Les canonniers n'étaient pas encore arrivés. Ils ont chargé leur voiture et, pendant que l'on fut à la ville pour requérir la force, ils ont parti par l'Arsenal, le Pont-Marie, et ont évité par là leur arrestation à la Grève. La ville était aussi pleine d'affaires alors que l'on a fermé les yeux sur cette démarche.

(*Au verso, d'une écriture différente*) : Benglet a été renvoyé pour avoir un mémoire rédigé par Devienne[1], tendant à faire renvoyer Loreli, etc.; lequel mémoire a été trouvé dans la poche du nommé La Marche[2].

Observations de Bétremieux sur la démolition de la Bastille

Bétremieux, nommé par les Électeurs à la place de garde-magasin de la démolition de la Bastille, le 26 juillet 1789, remarque que son avènement fut orageux. Il eut toutes les peines imaginables à se faire reconnaître, quoique son brevet fût des plus en règle. Des intrigants, qui le regardaient comme un surveillant, firent difficulté de le laisser entrer en fonction. Il y parvint cependant et y est encore, non pas pour la Bastille, car elle n'existe plus, mais, par suite, pour ce qui concerne l'Arsenal dont la Bastille faisait partie.

Il fut témoin, trois jours après son entrée en possession, d'un événement effrayant pour toute personne chargée de prendre un commandement quelconque dans une telle révolution. M. Martin, un des quatre inspecteurs, voulut établir l'ordre dans le chantier; il fut obligé de se sauver à toutes jambes, pour garantir sa vie, et n'a plus reparu depuis. L'affluence du monde procurait aux ouvriers qui faisaient voir les cachots, des sommes assez considérables. Ils firent un tronc. Le tronc fut forcé. Cela causa une insurrection effrayante.

En démolissant le gouvernement, on trouva à peu près douze cents livres d'argent monnayé, noirci par les flammes, et environ quatre-vingt-dix jetons, aussi d'argent. On décida de le partager entre tous. Cela causa un grand désagrément à certains individus, moi surtout; pour avoir su calculer j'ai manqué d'être pendu. Un sous-chef, nommé Maillard, a été soulevé de terre, et sans M. Palloy[3] qui, heureusement, fut assez fort pour percer la foule et couper la corde, il était mort. Il était accusé à faux d'avoir détourné de ces pièces. Moi

[1] De Vienne fut inspecteur des travaux de démolition de la Bastille. Voyez un rapport de lui en date du 1er novembre 1790, analysé *ibid.*, n° 516.

[2] *Bibl. nat.*, ms. nouv. acq. franç. 3241, f. 143.

[3] C'est le fameux patriote Palloy. On connaît le livre que Victor Fournel lui a consacré.

Digitized by Google

j'étais accusé d'avoir dit que l'on n'avait pas tout distribué, à dessein d'exciter un soulèvement. Je me suis justifié et cela a occasionné un restant à la masse, lequel n'aurait pas existé sans le quiproquo [1].

(*Au verso*) : M. Enoquin a remplacé les élèves en chirurgie qui y étaient du 17 et en partie le 20. Leur commandant s'appelait Fabre. Le vin de M. de Monsigny a été pillé le 20 et 21. Les volontaires sont venus à la fin de septembre. Ils sont partis pour l'École militaire au mois de novembre, sur la fin.

Les documents nouveaux, mis au jour de temps à autre, relatifs à ces faits et à ces institutions tant discutés, feront peu à peu la lumière dans les esprits, mieux que les discussions où, trop souvent, la passion et des préoccupations étrangères à la science se mêlent à la critique historique.

FRANTZ FUNCK-BRENTANO.

[1] *Bibl. nat.*, ms. nouv. acq. franç. 3241, f. 144. Le texte est d'une orthographe invraisemblable que nous avons rectifiée ci-dessus.

Digitized by Google

LE CLERGÉ FRANÇAIS

EN SAVOIE ET EN PIÉMONT

D'APRÈS LES SOUVENIRS INÉDITS DU CHANOINE BERLIOZ

1791-1794

L'émigration et la déportation en Savoie, dans le comté de Nice et en Piémont, eurent un caractère particulier. Toutes proches de nos frontières, ces contrées s'ouvrirent d'abord libéralement à nos proscrits. Les alliances répétées de la Maison de France avec celle de Savoie, l'établissement du comte de Provence et du comte d'Artois, gendres du roi de Sardaigne, à la cour de leur beau-père; le mariage du prince de Piémont avec Marie-Clotilde, sœur de Louis XVI, avaient comme prolongé Versailles jusqu'à Turin et autorisé les royalistes français à prendre refuge chez un peuple où ils ne pouvaient compter que des amis. Les émigrés laïques se précipitèrent à Nice, à Chambéry, à Turin; quelques évêques et archevêques, entre autres ceux de Paris et de Vienne, vinrent à Chambéry; en août et septembre 1792, les prêtres affluèrent. En Savoie et dans le comté de Nice, ce ne fut que pour peu de temps : la conquête française interdit bientôt ces territoires aux proscrits de France, et, une fois évacués, on n'y rentra plus.

Menacé par le voisinage des armées révolutionnaires et par leurs lents mais continuels progrès, le Piémont, malgré la bonne volonté et la charité personnelle du roi et des princes, ne pouvait être qu'un asile précaire et passager. Il était même plutôt fermé qu'ouvert : on y entrait, on y était admis, mais par nécessité, et le temps seulement de recevoir un passeport; de là, il fallait poursuivre soit vers le Valais, très hospitalier, soit vers les États de l'Église, que le pape Pie VI avait ouverts aux évê-

Digitized by Google

ques et aux prêtres exilés. Bien que le gouvernement piémontais eût adopté pour règle officielle de n'en pas recevoir, il toléra d'assez nombreuses exceptions; mais il ne donnait pas d'autorisation formelle. Il feignait d'ignorer, il couvrait d'un prétexte ces admissions irrégulières. Il ne se forma donc pas dans les États sardes de ces rassemblements d'ecclésiastiques tels qu'en virent l'Espagne et l'Angleterre, ou de ces groupements volontaires comme nous en avons vu en Allemagne autour de quelques évêques [1]; en Piémont, nos fugitifs étaient dispersés; ils vivaient de leurs propres ressources ou de celles que leur procurait quelque modeste poste dans un hameau, ou, pour les plus favorisés, quelque éducation particulière.

Comment vécurent, comment furent traités, en ce pays difficile d'accès et de séjour, ceux de nos déportés qui réussirent à s'y installer? Pour répondre à cette question, sur laquelle les documents sont d'autant plus rares que les *permissionnaires* furent moins nombreux, nous avons sous les yeux des *Souvenirs* inédits dont la rédaction remonte à la fin de l'année 1794, c'est-à-dire à une époque contemporaine de la déportation. L'auteur, François-Blaise Berlioz, né en 1730, au Pont-de-Beauvoisin, diocèse de Belley, après avoir pris en Sorbonne le bonnet de docteur, avait été pendant quelques années supérieur des théologiens au collège Louis le Grand. Quelques années avant la Révolution (1784), il obtint un canonicat à la cathédrale de Grenoble. Il fut témoin des mouvements politiques dont le Dauphiné eut l'initiative. Plus tard, il refusa le serment à la Constitution civile du clergé. Il resta néanmoins dans la ville; mais bientôt, troublé par des inquiétudes incessantes, il se résolut à quitter Grenoble et à se retirer dans sa famille. Il partit le 10 juillet 1791, le jour même où l'on fermait les églises qu'avaient conservées pour leur usage les catholiques fidèles. Il se rendit directement au Pont-de-Beauvoisin, d'où il était originaire [2]; mais le brutal accueil du maire le décida à passer la frontière, et, dès le lendemain de son arrivée, il s'installa chez un de ses neveux, l'abbé Claude Verd,

[1] Voir dans cette *Revue*, livraison de janvier 1898, notre article sur *le Clergé français en Allemagne pendant la Révolution*.

[2] Pont-de-Beauvoisin est divisé par le Guiers-Vif en deux parties, l'une qui est de l'Isère et l'autre de la Savoie.

Digitized by Google

curé à Avressieux, en Savoie, d'où, quinze mois plus tard, il gagna le Piémont.

M. Berlioz appartenait à une famille nombreuse, qui comptait des représentants non seulement en France, mais en Savoie et en Piémont. L'un de ses neveux, nous venons de le voir, était curé en Savoie, à deux lieues du Pont-de-Beauvoisin et de la frontière française. Il avait deux autres neveux ecclésiastiques, l'un curé de Massignieu-de-Rives (Ain), l'autre membre de la Congrégation de Saint-Joseph et professeur de philosophie au collège de Belley. Un de ses frères habitait Genève en qualité de receveur des gabelles du roi de Sardaigne ; un autre neveu était garde du corps dans le régiment des gardes du prince de Piémont. Ces relations de parenté s'étendant jusqu'en Piémont expliquent d'avance l'accueil favorable que le chanoine Berlioz et ses neveux de France y rencontreront dans toute la suite de leur exil ; les portes qui restaient fermées devant des Français s'ouvriront devant ces ecclésiastiques, dont la famille avait comme une place officielle en Piémont et en Savoie. Avec cela, entre tous les membres de cette famille, régnait l'union la plus touchante ; nous constaterons l'esprit de solidarité qui les rattachait les uns aux autres, leur affection réciproque et fidèle, les secours généreux qu'ils se prêtèrent pendant ces années difficiles.

Le manuscrit qui va nous servir de guide s'arrête au 1er novembre 1794. Si nous écrivions la biographie de M. Berlioz, nous regretterions de voir tarir sitôt la source de nos informations ; mais comme nous y cherchons surtout des renseignements sur le séjour de nos exilés en Piémont, et que la fin de l'année 1794 en marque à peu près le terme, nous tenons notre document pour suffisant. L'un des neveux du chanoine vécut en Savoie pendant les six premiers mois qui suivirent la conquête française ; il en fut alors expulsé, ou pour mieux dire arraché. Grâce aux détails dont le chanoine a conservé le souvenir, nous pourrons donner au lecteur une idée de ce qui se passait alors en Savoie et de la manière dont y étaient traités les prêtres français qui avaient cru y trouver un sûr abri [1].

[1] Le manuscrit du chanoine Berlioz se compose de trois petits cahiers d'une écriture fine et serrée, sans divisions, et d'un quatrième qui contient des comptes de ménage et quelques descriptions auxquelles renvoie le récit.

Digitized by Google

Ainsi, d'une part, le séjour de M. Berlioz en Savoie, sur la frontière de France, de juillet 1791 à septembre 1792; sa fuite à travers le Faucigny et le Valais, pour arriver en Piémont; d'autre part, six mois d'exil heureux de son petit-neveu, dans une paroisse reculée du Chablais, d'octobre 1792 au mois de mars 1793, jusqu'au jour où les administrations, renouvelées, l'enlèvent, lui et ses amis, à leur asile, leur font traverser comme des coupables toute la Haute Savoie et ne les mettent en liberté qu'à Chambéry, d'où ils gagnent le Valais : telle sera la première partie de cette étude.

Dans la seconde, nous montrerons le chanoine Berlioz, avec son groupe de neveux et d'amis, vivant près de Turin; les faveurs qu'ils y rencontrent, les tristesses, les amertumes, les deuils qui aggravent leur exil. Sans nous écarter du document qui nous fournit des notes personnelles, concrètes et portant avec elles leur autorité, nous négligerons les détails trop particuliers pour nous arrêter surtout aux points qui peuvent éclairer la situation générale de nos déportés dans cette partie de l'Italie.

I.

A l'époque où le chanoine Berlioz passa de France en Savoie, ce pays n'était encore troublé ni par les menées révolutionnaires ni par les menaces d'une invasion française. C'était une contrée paisible, amie, de mœurs chrétiennes : l'exilé avait à peine changé de patrie. Le voisinage de la France facilitait ses rapports avec la famille qu'il y avait laissée, avec ceux de ses confrères qui ne l'avaient pas quittée encore. Les assignats qu'il recevait en paiement, il les échangeait au pair contre espèces; il toucha même pendant quelques mois sa pension. Il est vrai que, dès le mois d'octobre, l'Assemblée législative y mit ordre

Mlle de Franclieu, dont les ouvrages sur l'histoire ecclésiastique du diocèse de Grenoble font autorité, a bien voulu demander pour moi communication de ce manuscrit à son propriétaire, M. Stanislas Tournier, notaire honoraire à Culoz, arrière-petit-neveu par alliance du chanoine Berlioz : il me l'a accordée avec une bonne grâce et une libéralité dont j'aime à le remercier ici. Je dois, en outre, à Mlle de Franclieu nombre de renseignements biographiques sur des prêtres du diocèse de Grenoble : j'ai marqué de l'initiale de son nom (F) chacune des notes dont elle m'a permis de faire profiter le lecteur. — Le célèbre compositeur Hector Berlioz, né à la Côte-Saint-André, le 11 décembre 1803, n'avait de commun que le nom avec la famille de notre chanoine.

Digitized by Google

en exigeant une résidence ininterrompue de six mois en France. A part ce contre-temps, il était heureux. « Je passai, dit-il, près de quatorze mois et demi [1] chez mon neveu, avec tout l'agrément que je pouvais désirer. Nous avions dans les environs beaucoup de parents et d'amis qui venaient nous voir de temps en temps, qui passaient même quelques jours avec nous. Il se faisait un plaisir de les recevoir et les traitait de son mieux. Nous allions aussi, de notre côté, leur rendre visite quelquefois. L'on peut juger combien ce commerce de bonne amitié était capable de me faire oublier que je n'étais plus chez moi et d'adoucir les chagrins que me causaient les troubles de la religion et de l'État. »

Cependant, ses amis de Grenoble le plaisantaient sur sa timidité, tournaient ses prédictions en ridicule, le pressaient de rentrer. Il résista, et l'événement ne tarda pas à lui donner raison. Le 15 juillet 1792, trente-deux ecclésiastiques de la ville furent arrêtés et mis en prison au milieu des huées de la populace. On leur rendit la liberté deux jours après, mais à la condition qu'ils se déportassent immédiatement. Amar, alors président du district, le même qui, à la Convention, humble serviteur de Robespierre, rédigera les fameux rapports contre les Girondins, contre Chabot et Bazire, contre Fabre d'Églantine, ménagea sur la route toutes sortes d'avanies aux déportés; partout, ils furent bafoués, menacés, injuriés, quelques-uns même dépouillés. Ils se rendirent à Chambéry, où plusieurs archevêques et évêques les avaient devancés, entre autres M. de Juigné, archevêque de Paris; M. de Leyssin, archevêque d'Embrun; M. d'Aviau du Bois de Sanzay, archevêque de Vienne, et l'évêque de Grenoble, M. Dulau d'Allemans [2]. Le chanoine Berlioz s'empressa de leur faire visite; il les trouva bien portants, bien installés, confiants même dans l'avenir : ils espéraient qu'un prompt rétablissement de l'ordre en France leur permettrait bientôt d'y rentrer.

Cette fois encore, courte fut leur illusion. Le 22 septembre, les troupes françaises pénétraient en Savoie par la vallée de Mont-

[1] Du 11 juillet 1791 au 22 septembre 1792.

[2] On écrit généralement *du Lau;* Commynes écrivait *de Lau*. Cependant, les membres de cette famille appartenant à l'Église (l'évêque de Digne, le curé de Saint-Sulpice, l'archevêque d'Arles et l'évêque de Grenoble) signaient toujours *Dulau d'Allemans*. (*Lettre de M. le marquis du Lau, petit-neveu de l'évêque de Grenoble, à Mlle de Franclieu.*)

Digitized by Google

mélian : les troupes sardes disparaissaient sans combattre ; pour les atteindre, il eût fallu les poursuivre. — « Il ne s'était pas tiré un coup de fusil ; à mesure que les Français avançaient, l'on faisait retirer les troupes du roi, malgré le désir qu'elles avaient de combattre, et l'on finit par les abandonner à elles-mêmes, en leur disant de se sauver comme elles pourraient. Elles se dispersèrent de côté et d'autre. Presque tous les officiers perdirent leur équipage et les soldats leurs havresacs ; plusieurs périrent de misère, d'autres désertèrent ; le reste se rendit en Piémont avec des peines incroyables. L'on rencontrait quelques jours après, dans les chemins, des troupes de soldats qui ne savaient de quel côté donner de la tête ; l'on en voyait qui, enragés de n'avoir pu se battre, s'en mordaient les poings. D'après le témoignage de témoins oculaires, l'alarme fut générale et effrayante. A Chambéry, l'on criait de tous côtés : *Sauve qui peut ! Les Français sont dans le faubourg....* Tout le monde sortait en foule de la ville, et se sauvait du côté d'Annecy, les uns en voiture, les autres à cheval, le plus grand nombre à pied. Il y eut ce jour-là un orage terrible depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir ; il plut pendant tout ce temps-là à ciel ouvert, et c'était un spectacle digne de compassion de voir des personnes de tout âge, de tout sexe, de toute condition, se traîner toute la journée dans la boue sans prendre presque aucune nourriture. »

Pour M. Berlioz, comme pour les réfugiés de Chambéry, le temps de l'hospitalité tranquille en Savoie était fini. Le samedi 22 septembre, vers quatre heures de l'après-midi, arrivait chez lui l'abbé Billion, curé de Contrevoz (Ain), qui s'était réfugié à Avressieux, son ancienne paroisse [1] ; il venait lui annoncer que, depuis deux heures, les Français étaient au Pont-de-Beauvoisin, partie de Savoie. — « Je ne fus, dit-il, ni déconcerté ni effrayé de cette nouvelle. Je lui répondis tranquillement, lorsqu'il me demanda ce que nous devions faire, que nous n'avions pas d'autre parti à prendre que de décamper promptement. Je vais

[1] L'abbé Billion, issu d'une honnête et riche famille du Bugey, ancien curé d'Avressieux près de Contrevoz ; il rentra en France avant le rétablissement du culte et se dévoua au périlleux ministère des missions et fut même chef de mission avec une juridiction très étendue. Il mourut à Belley, au milieu des pauvres, comme il l'avait désiré pendant sa vie. — *Note de M. l'abbé Robert, chanoine de Belley, arrière-petit-neveu du chanoine Berlioz.*

Digitized by Google

faire un petit paquet, ajoutai-je ; allez en faire autant, et, dans une demi-heure, nous nous trouverons à tel endroit. Mon neveu (le curé d'Avressieux) aurait bien voulu partir avec moi ; mais son devoir et sa conscience ne le lui permettaient pas. Il m'offrit de l'argent. J'ai dix louis, lui répondis-je ; c'est bien assez pour me rendre à Genève.... Il me força à prendre quatorze louis et insista beaucoup pour m'en faire prendre davantage. Nous nous quittâmes en versant des larmes : j'étais alors bien éloigné de penser que je l'embrassais chez lui pour la dernière fois. » Le chanoine partit le soir même avec l'abbé Billion. Le lendemain, il rencontra, fuyant comme lui, son autre neveu, François Berlioz, curé de Massignieu-de-Rives (Ain), forcé par le décret du 26 août de quitter la France. Oncle et neveu considérèrent leur rencontre comme un avis de la Providence et résolurent de ne pas se quitter.

Ils étaient trois : leur groupe s'augmenta vite, et, quand ils arrivèrent à l'abbaye d'Hautecombe pour y passer la nuit, ils étaient une douzaine. Le chanoine crut devoir s'excuser de leur grand nombre ; plusieurs prêtres, par discrétion, hésitaient à demander asile : au lieu de les écouter, l'abbé fit allumer un grand feu, procura des vêtements de rechange et ajouta un bon souper et d'excellents lits. Le lendemain, de bonne heure, ils s'embarquèrent et eurent mis bientôt le lac du Bourget entre eux et les envahisseurs. Cependant l'empressement des municipalités à se soumettre aux Français et à leur porter les clefs des villes, le bruit que l'armée d'invasion occupait déjà Rumilly et Carouge et la crainte de rencontrer leurs terribles compatriotes détournèrent nos déportés du projet qu'ils avaient formé d'abord de gagner Genève ; ils se décidèrent à prendre la route du Piémont par le Faucigny et le Valais.

Les pluies de septembre 1792 sont célèbres ; l'armée de Brunswick en était noyée dans les plaines de la Champagne ; nos déportés n'en souffraient pas moins dans les vallées de la Savoie. Des carrioles tantôt bonnes, tantôt mauvaises, les abritaient quelquefois ; les auberges étaient pleines, les repas sommaires. A Servoz, les fugitifs étaient en si grand nombre à l'auberge que l'on ne pouvait ni s'approcher du feu ni se faire servir. Le curé de l'endroit vint à leur secours ; dans l'empressement de sa charité il ne se contentait pas d'attendre chez lui les voyageurs dans

Digitized by Google

l'embarras, il envoyait à leur rencontre, les faisait ramener à son presbytère et les y traitait du mieux qu'il pouvait [1].

A Chamounix, il y avait plus de cinq cents étrangers, en grande partie ecclésiastiques. — « Il faisait beau, raconte le chanoine; tous s'étaient mis en marche; nous nous trouvions quelquefois cinquante ou cent à la file les uns des autres. Plusieurs étaient travestis en matelots, en ouvriers, en marchands, etc., avec leurs havresacs et leurs paquets sur le dos. C'était un spectacle bien singulier et bien capable de faire faire de sérieuses réflexions que de voir ainsi des troupeaux de prêtres de tout âge et de tout rang, errant à pied dans des montagnes et des pays presque inaccessibles, trouvant à peine la plus grossière nourriture et obligés le plus souvent de coucher sur la paille ou dans des écuries. Je puis assurer cependant que, pendant toute la route, je n'ai pas entendu la moindre plainte : tous paraissaient au contraire aussi joyeux et aussi contents que s'ils étaient allés à une partie de plaisir. Je remarquai même comme une chose extraordinaire qu'au milieu de tant de misères, il n'y en ait pas eu un seul de ma connaissance qui soit tombé malade [2]. »

Dans cette foule d'exilés, M. Berlioz rencontra bien des confrères de Grenoble ou du diocèse [3]; à Martigny, son neveu dé-

[1] « J'ai appris depuis, par un ecclésiastique de ce canton, que ce charitable curé avait été si maltraité par les mauvais sujets de sa paroisse devenus *patriotes*, qu'il en était mort. Dieu a voulu le récompenser en lui accordant la gloire d'une espèce de martyre. » (*Manuscrit Berlioz.*)

[2] L'abbé Delestre, racontant les pénibles courses des déportés de Belgique et de Hollande en juillet 1794, constate aussi la bonne santé des voyageurs et leur élasticité morale : « .... Je l'avouerai, sans chercher à en expliquer la cause par des raisons ordinaires et naturelles, il en était généralement de l'âme comme du corps, et de même que la fatigue et la fuite du sommeil nous laissaient encore assez de forces pour continuer notre chemin, de même aussi les inquiétudes et les craintes n'altéraient point notre gaieté; nous riions souvent, et c'était toujours de bon cœur. » *Six années de la Révolution française....*, par F. D., prêtre, mort en 1798, p. 190.

[3] Ainsi, M. Barnéoud, 1727-1808, ancien aumônier de l'hôpital général de Grenoble et vicaire général; M. Brochier (Jean-François-Victor), 1733-1822, chanoine et vicaire général; revenu d'exil, il reprit l'administration du diocèse; M. Bellemin, 1758-1834; recherché et arrêté par le Directoire; plus tard, curé de Saint-André la Palud (1804), et en 1807, de Saint-Albin de Vaulserre; M. Blain, 1750-1820, rentré en 1795, plus tard curé du Pont; M. Chabert, 1748-1819, rentra en 1794, curé de Saint-Joseph de Grenoble en 1803; M. Antoine Champ, 1729-1794, chanoine de Saint-Laurent de Grenoble, mourut à Turin; M. Girard-Bolland, curé de Dolomieu (Isère); né en 1720, il avait soixante-douze ans et était presque aveugle lors de sa déportation, dont il

Digitized by Google

couvrit à l'auberge un intime ami de son oncle, chanoine aussi de la cathédrale, l'abbé Menilgrand [1]. — « Ma joie, dit-il, fut égale à ma surprise ; nous nous embrassâmes avec cette amitié sincère qui devient plus sensible et plus tendre dans le malheur. » M. Menilgrand, réfugié d'abord à Chambéry, en était sorti le 22 septembre par un temps abominable; dans le tumulte et la confusion du départ, il ne put rejoindre un groupe de dix ecclésiastiques auxquels il avait associé sa fortune. Il avait eu d'abord l'intention de se rendre en Suisse; mais, à la suite des observations que lui fit M. Berlioz, il se décida pour le Piémont. — « Sa joie, dit naïvement le chanoine, fut égale à la mienne; j'en fus d'autant plus charmé qu'il paraissait ne suivre en cela que les vues de la Providence. Toutes les circonstances, en effet, montraient, ce semble, assez clairement que cette aimable Providence avait voulu nous réunir, et toute la suite des événements, malgré tout ce que nous avons souffert, me force d'avouer qu'elle nous a bien servis et que nous avons été bien mieux partagés qu'une infinité d'autres. »

Même affluence dans les auberges, à Saint-Branchet, à Bourg-Saint-Pierre. On gravit le Grand Saint-Bernard, on arrive à l'hospice. — « A mesure que nous arrivions, l'on nous faisait entrer dans une grande salle bien chauffée par un beau et grand poêle. Nous nous trouvâmes à peu près 80 à table. Un très grand nombre avaient déjà dîné avant nous bien qu'il ne fût que dix heures, et il en arriva encore beaucoup après nous, sans compter ceux qui vinrent y coucher. L'on m'a assuré que, dans cette circonstance, ils avaient donné des lits à quatre-vingt-dix personnes à la fois. L'on nous donna une soupe d'orge, du vin, du pain de seigle et du fromage.... L'on est ordinairement très bien reçu et bien traité dans cette maison; alors, il était impossible de faire mieux. Quoiqu'on envoyât continuellement à la provision, l'affluence des voyageurs était si grande qu'il est surprenant qu'on ait pu suffire à leur procurer un petit soulagement. »

Du Grand Saint-Bernard on descendit dans le val d'Aoste,

passa le temps près de Fribourg; M. Bonne-Savardin, 1738-1806, chanoine; en 1803, curé de Voiron ; etc. Quelques-uns de ces prêtres restèrent quelque temps en Piémont, auprès de M. Berlioz. (F.)

[1] Né à Voreppe (Isère), le 13 mars 1731; chanoine en 1790 (F.). Il n'était que d'une année moins âgé que M. Berlioz.

Digitized by Google

puis à Aoste même. Ils y séjournèrent plusieurs jours : le besoin de repos se faisait sentir. L'un avait les jambes enflées, l'autre l'épine dorsale endolorie, M. Berlioz les pieds écorchés. L'évêque de Grenoble, Mgr Dulau d'Allemans, évadé aussi de Chambéry, n'avait pas échappé à ces misères. « A peine pouvait-il marcher : il était venu à pied par le Petit Saint-Bernard et avait été obligé de marcher dans des chemins où il avait de la boue jusqu'aux genoux. Nous le vîmes exactement tous les jours pendant tout le temps que nous restâmes à la Cité. Il nous recevait de si bonne amitié que c'était pour nous une consolation et que nous nous faisions une fête d'être avec lui : il logeait au palais épiscopal avec M. Benoît Gigard [1], son secrétaire, et y a constamment demeuré jusqu'à ce que la prise du Petit Saint-Bernard par les Français l'ait forcé de se retirer à Martigny, dans le Valais, où il est actuellement (1794) [2]. »

Voyant le curé de Saint-Louis de Grenoble, M. Sadin [3], logé au séminaire, nos trois voyageurs sollicitèrent la même faveur. Mais ce fut en vain ; on répondit qu'il n'y avait point de place et l'on se borna à leur donner un *celebret* pour le diocèse. L'autorité civile n'était pas moins sévère : elle n'était occupée qu'à faire repartir les voyageurs dès qu'ils étaient arrivés. Pour les ecclésiastiques, la consigne était encore plus inflexible : quelque temps qu'il fît, quelque fatigués qu'ils fussent, ordre de partir ; par surcroît, on ne donnait point de passeport pour Turin, mais pour l'Italie par Ivrée et Verceil. Les troupes qui arrivaient tous

[1] Né le 2 septembre 1744 à Vinay (Isère); 1779, curé de Saint-Joseph de Grenoble; 1780, secrétaire de l'évêché. En septembre 1792, il rejoignit Mgr Dulau à Aoste et le suivit à Sion, Conciglio, Innsprück et Gratz, où il recueillit ses dernières volontés; 20 mars 1805, chanoine; † 29 novembre 1834. (F.)

[2] Henri-Charles Dulau d'Allemans, né le 30 juin 1747, au château de Montardy, commune du Grand-Brassac, arrondissement de Ribérac (Dordogne); 1780, agent général du clergé pour la province d'Arles; vicaire général de Rouen ; préconisé évêque de Grenoble le 30 mars 1789 ; il fut dénoncé pour refus de serment. De Martigny il revint à Aoste, puis se rendit à Innsprück et à Gratz, en Styrie. Il mourut dans cette dernière ville, le 4 avril 1802, laissant « aux pauvres prêtres tout ce qu'il pouvait avoir. » Ses restes n'ont pas été rapportés en France. (F.) En 1801, il avait refusé de donner sa démission.

[3] Né le 25 juillet 1737 à Anneyron (Drôme); 4 juillet 1768, curé de Saint-Louis de Grenoble; 4 août 1797, rentra dans sa paroisse dont, le 29 avril 1803, il fut renommé curé; † 4 octobre 1809. F. — L'évêque d'Aoste était depuis 1785 M. Paul-Joseph Solar de Villeneuve; son siège épiscopal fut supprimé en 1802. Il mourut en 1824.

Digitized by Google

les jours de Savoie et qu'il fallait loger rendaient le gouverneur encore plus sévère. M. de Chabons, prévôt de la collégiale de Grenoble, s'était, au débotté, présenté au commandant : celui-ci exigeait qu'il repartît le lendemain au plus tard. Comme M. de Chabons lui représentait qu'il avait besoin d'un peu de repos, qu'il manquait absolument de souliers.... — « Des souliers ! répliqua le commandant ; si vous en aviez, on vous les ôterait pour le service de la troupe [1]. »

Ainsi, à la difficulté de s'arrêter dans la cité d'Aoste s'ajoutait la presque certitude de ne pouvoir se rendre à Turin. Cependant, nos voyageurs n'y renoncèrent pas ; chacun d'eux fit de son côté des démarches. M. Berlioz, qui avait un neveu dans les gardes du corps à Turin, lui écrivit d'employer les moyens les plus prompts et les plus efficaces pour lui obtenir, ainsi qu'à ses compagnons, la permission de s'y rendre. En attendant, ils quittèrent leur auberge, où les repas n'étaient pas moins répugnants que les lits, et purent s'installer pour quelques jours chez un obligeant ecclésiastique, M. Plassier, qui, malgré bien des difficultés et des contretemps, consentit à les loger et se conduisit à leur égard en hôte des plus empressés. Malgré la pluie qui ne discontinua pas de toute la semaine, ceux qui n'avaient pas eu la même chance furent obligés de repartir ; nombre d'ecclésiastiques de Belley, de Lyon, de Grenoble, ne faisaient que passer : nos trois voyageurs restèrent à l'abri et n'eurent même pas besoin de porter leurs noms au commandement.

Une chance plus précieuse encore lui advint à Aoste : son frère, receveur principal des gabelles du roi de Sardaigne, venait d'y arriver pour déposer au commandement cent mille livres, produit de ses recettes. — « Il n'eut, dit-il, que le temps de m'embrasser et de me dire qu'il partagerait toujours avec moi tout ce qu'il avait. » Ces aubaines-là n'étaient guère communes dans

[1] « Cependant, ajoute M. Berlioz, M. de Chabons trouva le moyen de rester à la cité [d'Aoste] avec M. l'évêque qu'il a accompagné à Martigny ; ensuite, au bout de quelque temps, il est allé joindre M. et Mme de Chabons en Suisse ; il vient de passer avec eux en Allemagne. » — Pierre Gallien de Chabons du Passage, né à Grenoble le 11 mai 1756 ; docteur en Sorbonne, prévôt de Saint-André, vicaire général ; se retira en Italie, où il fit une éducation particulière. En 1815, il devint aumônier du comte d'Artois ; en 1821, de la duchesse de Berry ; sacré évêque d'Amiens le 17 novembre 1822 ; démissionnaire en 1837 ; † Fontainebleau, 24 octobre 1838. (F.)

Digitized by Google

l'émigration. Aussi, le chanoine ajoute: « Je me retirai en remerciant la Providence de m'avoir ménagé, par tant de voies secrètes, une si douce consolation et une si grande ressource. Si je m'étais rendu à Genève, suivant mon premier projet, je manquais mon frère; si la fatigue ne nous eût pas retenus à la cité d'Aoste et si M. Plassier ne nous eût pas retenus chez lui, je ne l'aurais pas rencontré dans le moment où il pouvait nous être utile pour nous fixer à Turin....; sans cette réunion, nous aurions été, mes deux neveux [1] et moi, sans argent et sans ressources au plus tard au bout d'un an....; dès l'année passée, il me prêta 300 livres de Piémont, quoique je lui aie annoncé qu'il ne me restait peut-être pas un sol et que je ne savais quand je pourrais le rembourser; cette année, il m'a prêté la même somme et a fourni à mes deux neveux tout ce qui leur a été nécessaire et vient encore de nous marquer que tout ce qu'il a est à notre service. »

Un bonheur n'arrive pas seul: à la sollicitation de ce frère, à qui ses fonctions donnaient certain crédit, le major de la place d'Aoste inscrivit sur le passeport qu'il délivra aux exilés qu'ils étaient tous les quatre de la paroisse d'Avressieux en Savoie, et qu'il leur était permis d'aller et de venir dans le Piémont. « Nous n'avons pas eu besoin, dit-il, d'autre permission. » En effet, munis de cette pièce qui les déclarait Savoyards, on comprend qu'ils aient pu vivre en sécurité dans les États sardes.

A Ivrée, ils trouvèrent le neveu garde du corps. Celui-ci les détourna d'entamer des sollicitations qui seraient longues et peut-être infructueuses. Il leur proposa de demeurer près de Turin, dans les dépendances d'un château royal nommé la Vénerie et dans le quartier même de sa compagnie, où il avait pour lui une chambre avec deux lits et un petit cabinet. — « Il ajouta que, n'allant point à Turin et étant pourvus d'un passeport qui nous permettait sans limitation d'aller et de venir dans le Piémont, nous n'aurions pas besoin de nous présenter au gouvernement; que la Vénerie, d'ailleurs, avait un gouverneur particulier; qu'enfin nous pouvions être tranquilles; que, certainement, personne ne nous dirait rien, pourvu que nous ayons

[1] Le chanoine n'avait alors avec lui qu'un seul de ses neveux, le curé de Massignieu; mais il écrit en 1794, alors que son autre neveu, le curé d'Avressieux, l'avait rejoint, et, dans son récit, il anticipe sur les dates.

Digitized by Google

l'approbation du capitaine de la compagnie, M. le baron de Viry. M. Frère (c'était le nom d'un collègue de M. Berlioz, de Genève), qui connaissait le terrain, goûta le projet, se chargea lui-même d'obtenir l'agrément de M. de Viry, et nous nous décidâmes pour la Vénerie. »

Ils y arrivèrent le 11 octobre 1792 [1]. Dix-neuf jours s'étaient écoulés depuis le départ d'Avressieux. Grâce à la promptitude de leur décision et à la précipitation de leur marche, ils avaient pu sortir sans avanies de la sphère d'action des armées françaises. Ils avaient ressenti de grandes fatigues, échoué dans des auberges encombrées et mal fournies : leur santé avait résisté à toutes ces épreuves. Bien souvent, l'hospitalité des curés savoyards et de charitables particuliers avait suppléé à l'insuffisance des auberges. Malgré son âge (soixante et un ans), notre chanoine avait heureusement supporté ces marches prolongées. La Providence, comme il aimait à le reconnaître, l'avait visiblement protégé : parti d'Avressieux avec un ami, il avait rencontré bientôt un neveu, puis un confrère de Grenoble avec lesquels il allait passer la suite de son exil. Le Piémont, fermé à tant d'autres, s'était ouvert pour ses amis et pour lui ; il y avait pénétré avec l'incertitude de l'avenir, et cet avenir, dès ses premiers pas, il lui était permis de l'envisager avec sécurité.

Laissons-le pour quelques instants dans l'asile que lui a ménagé la Providence, et voyons ce qu'il advint d'autres prêtres français, parmi lesquels son petit-neveu, qui, réfugiés dans une paroisse reculée de la Savoie, avaient cru pouvoir y vivre en paix, non seulement loin de nos armées, mais à l'abri du fanatisme révolutionnaire.

II.

C'est le 18 septembre 1792 qu'un groupe de joséphistes du collège de Belley se vit forcé, ayant refusé le serment, de prendre des passeports et de franchir la frontière; Claude Berlioz, petit-neveu de notre chanoine, était du nombre [2]. Leur plan

[1] Le chanoine ajoute : « Après avoir dépensé 102 l. 19 s. de France dans tout le voyage. »

[2] C'est toujours d'après les mémoires de M. Berlioz, le chanoine, que nous racontons cet épisode. Les trois joséphistes étaient MM. Claude Berlioz, professeur de rhétorique; Devin, professeur de philosophie, et Vauchy, préfet des études.

Digitized by Google

était de demander à l'évêque d'Annecy quelque poste dans une paroisse de son diocèse ; si la chose n'était pas possible, au lieu de rester dans le voisinage de la France, ils projetaient de se retirer dans la vallée d'Abondance, au milieu des montagnes du Chablais : des recommandations devaient les y précéder.

Ils passèrent la nuit à l'hospitalière abbaye d'Hautecombe, et, le lendemain, se rendirent au Tremblay, chez le marquis Costa, où ils trouvèrent M. Gentil, leur supérieur général, et quatre de leurs confrères. Après deux jours passés au Tremblay, ils arrivèrent à Annecy, le 22 septembre ; on y attendait les Français. Cette nouvelle changea l'allure de nos exilés : ils commencèrent à sentir qu'il fallait se hâter. Ils se donnèrent à peine le temps d'aller rendre visite à l'évêque, ne lui demandèrent rien, et repartirent le soir même, marchant toute la nuit par de mauvais chemins et sous une forte pluie. Près de Carouge, ils furent insultés par une bande de sept à huit patriotes savoyards qui allaient à la rencontre des Français ; on les força de crier : Vive la République ! et de baiser la cocarde tricolore. Ils évitèrent de passer par Carouge, où ils auraient pu essuyer quelque pire avanie. Le reste de leur voyage s'accomplit sans aventure. Ils arrivèrent le 26 septembre à Abondance ; un riche propriétaire, auquel ils étaient recommandés, les reçut à merveille et les garda chez lui pendant deux mois.

Telle était la tranquillité relative dont jouissait alors cette partie de la Savoie, que Claude Berlioz, ennuyé d'attendre vainement des effets et de l'argent que ses parents avaient promis de lui expédier, partit à pied, le 6 novembre, en compagnie de son confrère, M. Vauchy, regagna la frontière, y vit ses parents, régla ses affaires; trois semaines après leur départ (26 novembre), les deux voyageurs rentraient à Abondance, sans avoir été inquiétés sur la route.

Une agréable surprise les attendait au retour : M. Vauchy se plaçait chez un riche paysan pour y faire l'éducation des enfants; Claude Berlioz était chargé de tenir une école dans un hameau voisin, moyennant un traitement annuel de 72 livres de Piémont et la jouissance d'une jolie maison, très agréablement située. Pour 24 livres par mois, il prenait pension chez une veuve qui avait pour lui, comme pour ses amis et ses visiteurs, les attentions les plus obligeantes. Tout auprès se trouvait une

Digitized by Google

chapelle, que l'abbesse de Sainte-Claire d'Évian pourvoyait des linges et des ornements nécessaires. Quant aux habitants, simples, pieux, affables, ils n'avaient souci que d'être agréables aux ecclésiastiques, leurs hôtes. Un jour que les exilés songeaient à aller visiter leurs confrères à Saint-Maurice, le maire présenta six francs à M. Berlioz et autant pour chacun de ses compagnons, lui disant que c'était un petit témoignage de la reconnaissance de la commune, qui les priait de dire deux ou trois messes pour elle. Ce n'est pas que la Révolution ne grondât un peu autour de leur asile ; mais la commune veillait sur eux. Ainsi, le commandant d'un détachement de patriotes ayant menacé un jour de les faire arrêter s'ils ne quittaient le pays sous huitaine, la commune prit leur défense et témoigna si avantageusement en leur faveur, qu'il fut fait défense au commandant de les inquiéter. Une autre fois, la commission qui siégeait à Chambéry [1] avait ordonné aux municipalités de renvoyer tous les déportés qui ne seraient pas propriétaires; sur cet avis, celle d'Abondance engagea les trois ecclésiastiques à acheter la petite maison où logeait M. Berlioz ; l'acte en fut passé par-devant notaire, au prix de 400 livres, qui ne furent jamais réclamées.

Cette tranquillité se soutint pendant quatre mois. Mais, dans ce court espace, la Révolution avait fait en Savoie de rapides progrès. En proclamant la réunion de ce pays à la France, la Convention y avait envoyé quatre commissaires chargés de l'organiser : Grégoire, évêque intrus de Loir-et-Cher ; Philibert Simond, prêtre interdit, déjà connu en Savoie par de fâcheuses aventures ; Hérault de Séchelles et Jagot. Après des remaniements de personnel, les commissaires rendirent, le 8 février 1793, un décret par lequel, entre autres dispositions, ils supprimaient les évêchés de Savoie, déclaraient déchus les évêques qui avaient fui, n'instituaient qu'un seul siège, celui d'Annecy, réglaient le mode des élections ecclésiastiques à l'instar de ce qui s'était fait en France en vertu de la constitution civile du clergé, ordonnaient la prestation d'un serment qui, dans ses termes, n'eût pas été schismatique, s'il ne s'était rapporté à une organisation

[1] Il s'agit de la commission provisoire de 21 membres élue le 29 octobre précédent par l'Assemblée nationale des Allobroges ; elle était chargée d'administrer le pays jusqu'au jour où la Convention voterait la réunion de la Savoie à la France.

Digitized by Google

religieuse contraire aux canons; enfin, au mépris des vœux de nombre de municipalités savoyardes qui, en votant l'union, avaient réservé les libertés religieuses, ils prononçaient la peine de l'exil contre tout ecclésiastique qui ne prêterait pas serment, et la déportation à la Guyane contre tous ceux qui, ayant refusé de le prêter, ne seraient pas sortis du territoire de la Savoie dans la quinzaine du décret. Pour un prêtre comme Grégoire, qui se flattait d'être fidèle à ses devoirs ecclésiastiques, quelle triste tâche que cette organisation de la persécution! Quant à Philibert Simond, il en était digne.

Comme il était arrivé en France, les prêtres de Savoie qui ne prêtèrent pas serment furent expulsés de leurs cures; comme nos proscrits, ils furent forcés de s'exiler. Ils n'emportaient que peu de chose, non seulement parce qu'ils espéraient que la bourrasque serait de courte durée, mais parce qu'ils n'avaient que peu de chose à emporter. La moyenne des revenus de chaque bénéfice, d'après une évaluation faite quelques années auparavant, ne s'élevait qu'à 800 livres; les vicaires les plus rétribués n'avaient que 80 livres, et le plus grand nombre que 60. Dans ces conditions, la misère allait s'ajouter à l'exil. L'humilité, la patience, toutes les vertus des prêtres savoyards leur conquirent, dans le canton de Vaud, les sympathies des protestants; ils eurent la permission de dire la messe dans les maisons où ils étaient reçus et d'y admettre les catholiques qui venaient de Savoie recourir à leur ministère. Mais c'est en Piémont surtout qu'ils se retirèrent : du diocèse de Genève, il n'y en eut pas moins de six cent trente-deux à placer. « Les séminaires, les collèges, les maisons religieuses des provinces, furent priés de réserver aux proscrits les chambres dont ils pouvaient disposer. Partout les portes s'ouvrirent avec une joie compatissante qui doubla le prix de cet acte de charité. Il n'y eut que dans l'Alexandrin [1] où certains couvents reçurent à regret ceux que le gouvernement du Roi leur avait départis et leur rendirent amère l'hospitalité. A Asti, l'évêque tenait table ouverte pour les exilés, les employait au saint ministère, les allait visiter quand ils étaient malades. Ceux pourtant qui n'avaient pu trouver place dans les couvents vivaient dans la détresse et n'avaient d'autres

[1] C'est-à-dire à Alexandrie et aux environs.

Digitized by Google

ressources que de rares et modiques rétributions de messes. D'autres, mettant en commun leur pauvre casuel, faisaient pour leur pension une dépense de sept sous et demi par jour. Les curés et vicaires qui se rendirent en la vallée d'Aoste (nous en avons trouvé une trentaine) furent tous affectés au service paroissial en diverses localités, et quelques-uns y moururent [1]. »

Nos prêtres français n'étaient pas moins exposés que les prêtres savoyards. Depuis la conquête, la Savoie cessait d'être pour eux un territoire étranger qui pût abriter leur exil; il leur fallait s'en éloigner et passer une nouvelle frontière, ou courir les mêmes risques que s'ils étaient restés en France. Le décret du 8 février n'était pas encore parvenu à la connaissance de nos déportés d'Abondance, qu'ils allaient en éprouver les effets.

Le 10 février, un ancien secrétaire de cette commune, chargé de publier les lois et décrets de la Convention, s'en vint dans la paroisse pour exercer son office; il disait que le curé et les vicaires auraient à prêter serment ou qu'ils y seraient forcés. « Ces propos passèrent de bouche en bouche et indisposèrent des gens qui étaient déjà désolés de prévoir que ce serment les priverait bientôt de leurs pasteurs, de sorte que le sieur Bron, étant monté sur une éminence dans le cimetière, après la grand'messe, pour remplir ses fonctions, une femme se mit à crier de toutes ses forces qu'on n'avait que faire de ses décrets, qu'il pouvait les aller prêcher aux hérétiques et aux protestants; que, pour eux, ils voulaient vivre et mourir catholiques, et lui jeta en même temps des boules de neige. Toutes les femmes, qui en avaient rempli leurs tabliers, suivirent cet exemple, et le sieur Bron allait en être accablé s'il n'avait pris promptement la fuite. Il se réfugia au presbytère, les femmes l'y suivirent et enfoncèrent la porte de la salle où il était entré; il s'échappa par une autre porte et alla se cacher à l'écurie, dans une crèche, où, ne se croyant pas assez en sûreté, il monta dans le magasin à foin. Tout démagogue qu'il était, il avoua, quand il fut revenu de sa frayeur, qu'il aurait bien voulu avoir un confesseur avec lui. Il se retira quelques heures après fort tranquillement chez lui, à Vacheresse, éloigné de deux lieues d'Abondance; mais il annonça, en par-

[1] *Le Diocèse de Genève (partie de Savoie) pendant la Révolution française*, par M. l'abbé Lavanchy, archiprêtre-curé de Thonon. T. Ier, p. 146-149.

Digitized by Google

tant, qu'il reviendrait bientôt avec trois mille hommes pour se venger de l'injure qu'il avait reçue. »

Il tint parole, et cet homme, qui n'avait reçu que des politesses de la part des déportés, n'hésita pas à les dénoncer comme les auteurs de son aventure. Neuf jours après, à huit heures du matin, il arriva à l'abbaye [1] 40 cavaliers et 80 gardes nationaux, accompagnés d'un commissaire. MM. Berlioz, Richard [2] et Vauchy délibéraient encore que déjà le commissaire, un adjudant et un capitaine de cavalerie, escortés de huit à dix fusiliers, entrèrent chez Claude Berlioz. Le commissaire lui demanda son passeport; on perquisitionna dans l'appartement, mais on n'y trouva rien qu'un catéchisme qui, d'après l'adjudant, devait « corrompre dès le principe la jeunesse de la République. » Ils descendirent à la cure et y trouvèrent M. Dulac, autre prêtre réfugié; on l'accusait d'avoir fait abattre l'arbre de la liberté dans le village voisin de La Chapelle, qu'il habitait.

Un second commissaire parut alors : c'était un avocat de Thonon. Avec plus de politesse, il leur déclara que leur présence sur le territoire de la République était inexcusable, vu les décrets qui l'interdisaient. Les déportés invoquèrent, entre autres raisons, la faveur déclarée de la municipalité; mais les bons témoignages, répliquait l'adjudant, ne pouvaient que rendre leur cause plus mauvaise; il les qualifia de mauvais citoyens, d'ennemis du genre humain, et finit en leur déclarant qu'il les conduirait le lendemain à Thonon, où leur affaire serait examinée. Après quoi, commissaire, adjudant, capitaine et déportés dînèrent ensemble chez le curé : « tout s'y passa honnêtement, et l'on n'y parla que de choses indifférentes. »

Le lendemain (20 février), l'adjudant leur annonça qu'ils allaient partir, non plus pour Thonon, mais pour Chambéry. Ils ne comprirent pas alors la raison de ce changement; plus tard ils pensèrent, non sans vraisemblance, qu'on avait voulu leur

[1] On donnait encore ce nom à la cure, en souvenir des chanoines réguliers de Saint-Augustin, que saint François de Sales remplaça plus tard par des religieux feuillants. M. Tappaz (Jean-Aimé) fut le premier curé de cette paroisse; son attitude devant les idées nouvelles ne laissa pas de chagriner nos déportés; ils rompirent même avec lui. Plus tard, il se rétracta.

[2] M. Richard était un professeur du collège de Roanne qui s'était retiré d'abord à Saint-Maurice, et qui revint plus tard à Abondance, auprès de M. Claude Berlioz.

Digitized by Google

faire traverser la Savoie avec un grand appareil de terreur pour intimider les prêtres du pays et les engager à prêter serment. L'effet fut tout contraire, car, sur cinq cents curés du diocèse d'Annecy, il y en eut vingt à peine qui le prêtèrent. Les habitants voulaient faire évader les prisonniers; mais ceux-ci s'y refusèrent. Au moment de leur départ, la tristesse était peinte sur tous les visages; on les encourageait, on leur disait d'avoir confiance. Sur quatre, trois firent la route à pied; M. Dulac, souffrant, prit un cheval. L'escorte, commandée par un capitaine, était de quinze cavaliers.

La neige tombait abondamment: petite souffrance à côté des injures, des menaces, des infamies de toute sorte que vomirent contre eux des sans-culottes et des gardes nationaux de Thonon; le commandant se gardait de les réprimer. A la municipalité, il en fut tout autrement. On leur prépara un grand feu pour les sécher; les municipaux leur offrirent 30 livres, produit d'une collecte improvisée; des barnabites (la municipalité s'était installée dans leur couvent) leur tinrent compagnie et leur offrirent à dîner. Le lendemain, au moment du départ, les Ursulines prêtèrent deux beaux et bons chevaux; le maire réquisitionna de force une voiture que son propriétaire, violent démagogue, refusait de fournir. Le commandant de l'escorte n'était plus celui de la veille: brave et ancien militaire, il veillait loyalement sur ses prisonniers. Ce n'était pas inutile. Une cohue de sans-culottes recommença ses hurlements, mais le capitaine réussit à les tenir en respect. A Douvaine, bon accueil; les soldats qui furent de garde la nuit étaient pleins d'attentions. On voit, par ces contrastes, combien les populations étaient travaillées, mais aussi quels bons éléments restaient encore au milieu des passions que la Révolution avait soulevées.

Le 21 février, à midi, ils firent leur entrée à Carouge, ville connue pour la violence de ses habitants. C'était jour de marché; en outre, le convoi d'un municipal et l'arrivée d'un nouveau régiment avaient attiré la foule. Ce n'étaient qu'injures comme à Thonon, et pire encore. Les municipaux n'étaient pas moins violents. « Nous vous connaissons, s'écriait le maire; vous avez été dénoncés de la belle manière; on vous la garde bonne à Chambéry! » Il ne leur fit servir, malgré l'heure avancée, qu'un peu de pain et de fromage; des forcenés, qui avaient pé-

Digitized by Google

nétré dans la salle, ne cessaient pas de les insulter. Lorsqu'ils reprirent leur route, la rage des sans-culottes s'était encore exaltée : ils ne parlaient de rien moins que d'arrêter ces « scélérats et d'en pendre un à l'arbre de la liberté. » M. Dulac aurait eu la tête tranchée, si un cavalier n'eût paré le coup [1]. Heureusement, le capitaine avait renforcé son escorte de seize chasseurs corses, qui se conduisirent bravement. Pour éviter un accueil pareil qui aurait pu les attendre à Rumilly, il changea de route et les mena coucher à Cressel, où il eut soin que ses prisonniers fussent aussi bien traités que possible.

A Annecy, habitants et municipaux se montrèrent tout autrement disposés que ceux de Carouge. L'étonnement et la consternation se peignaient sur tous les visages. Des prêtres, traités ainsi ! On s'indignait. Une femme osa crier : « Courage, soldats de Jésus-Christ ! Prenez patience dans vos tribulations ! » On leur envoya du vin, des confitures, des fruits : les Allobroges [2] mêmes qui les gardaient, mal disposés d'abord, s'adoucirent en partageant les douceurs réservées aux déportés. La municipalité leur permit de passer à Annecy la fin de la journée et la nuit.

Nouveau capitaine le lendemain, nouvelle escorte ; mais le capitaine était intimement lié avec un ami de Claude Berlioz ; quelques largesses assurèrent la bienveillance des gardes nationaux. A Aix, pas d'aventures ; il en fut de même à Chambéry. C'était là pourtant que devait avoir lieu la terrible procédure dont on avait menacé les déportés. Le maire les interrogea les uns après les autres : ce fut sans doute par mesure de précaution qu'il en fit placer deux à sa droite et deux à sa gauche, séparés de l'assistance par une barrière. Sa bienveillance n'excluait pas la malice ; mais les réponses simples et concordantes des prisonniers parurent le convaincre qu'il n'avait pas devant

[1] M. Dulac, vicaire du diocèse de Lyon, n'est-il pas le même qui fut arrêté en France après fructidor an V ? On le conduisait à Rochefort avec MM. Malgontier, Oriol et Mazenod, sous une escorte de gendarmes ; dans les montagnes de Tarare, un parti de jeunes gens attaqua le convoi pour délivrer les prisonniers. Ils y réussirent ; mais, au cours de la lutte, M. Dulac fut atteint mortellement (décembre 1797).

[2] C'était le nom assez ridicule qu'avaient cru devoir ressusciter les démagogues savoyards : la Convention maintint les noms de Savoie et de Savoisiens.

Digitized by Google

lui des coupables : il promit que l'affaire serait examinée promptement. Cependant, le commandant de place ayant envoyé l'ordre de les conduire à la maison de force, l'un des assistants claqua des mains. Le maire protesta contre cette manifestation indécente et demanda une censure contre celui qui se l'était permise. Et, s'adressant à la multitude, il déclara qu'il avait trop bonne opinion des personnes présentes pour croire qu'il s'en trouvât d'assez dépourvues de sentiments d'honneur et de justice pour se permettre la moindre insulte ; il recommanda même qu'on ne suivît pas au dehors les prisonniers. Il fut obéi. Quelques paroles malsonnantes furent entendues dans le trajet : un caporal suffit à les réprimer.

Ils restèrent huit jours en prison. Avec eux se trouvaient deux vicaires généraux d'Annecy, MM. de Thiollaz et Besson, et un vicaire des Bauges. Ils étaient presque au secret. Aussi, quel ne fut pas l'étonnement de Claude Berlioz de recevoir la visite de son père ! Celui-ci avait fait bien des démarches pour obtenir cette faveur qui lui fut renouvelée ; mais il ne pouvait entretenir son fils qu'en présence du concierge. Quoi qu'il en soit, il lui apportait de bonnes espérances. Le régime de la prison s'adoucit ; les prisonniers purent recevoir du dehors des provisions que leur envoyait une généreuse bienfaitrice, et en telle abondance et délicatesse, qu'ils prièrent qu'on en retranchât quelque chose, convenant d'ailleurs « qu'ils n'avaient jamais été si bien traités que dans la prison. »

Enfin, le dimanche 3 mars, ils reçurent officiellement l'assurance qu'ils seraient libres dans deux jours ; à cause du mauvais temps et de quelques affaires à terminer, ils demandèrent eux-mêmes à retarder de deux autres jours leur libération. La veille du départ (6 mars), à onze heures du soir, on enleva d'au milieu d'eux MM. de Thiollaz et Besson sans leur laisser le temps ni d'arranger leurs affaires ni même de se pourvoir des choses les plus nécessaires. La séparation fut des plus douloureuses ; les deux vicaires généraux entraient dans une carrière d'épreuves [1].

[1] M. Berlioz écrit d'*Etiola :* nous rétablissons la véritable orthographe : de Thiollaz. M. Besson (Jean-François) et M. de Thiollaz furent conduits à Lyon par neuf gendarmes. Ils trouvèrent à s'évader ; mais, à Belley, assaillis par des gardes nationales, tandis que M. Besson s'échappait à la faveur des ténèbres, M. de Thiollaz fut repris. Mené à Bordeaux et enfermé au fort du Hâ,

Digitized by Google

Celles de nos quatre déportés étaient près de leur terme. Ils partirent le jeudi 7 mars, comblés de prévenances par la même dame qui, pendant la durée de leur emprisonnement, ne leur avait épargné aucun bon office ; avec eux se trouvaient deux autres prêtres, délivrés comme eux, M. Cognet, curé de Chaumont (Haute-Savoie), et un curé du Poitou. Trois gendarmes, qui changeaient de brigade en brigade, les accompagnaient. Il n'y eut d'incident qu'à Carouge. En partant de Chambéry, ils avaient pris la précaution de se déguiser, et quand ils arrivèrent, il faisait nuit. Ils n'en auraient pas moins eu à essuyer quelques violences si un municipal, « qui faisait le philosophe et qui s'était donné pour prêtre à leur passage, » n'avait franchement pris leur parti. Ils en furent quittes pour des injures et des menaces qui les accompagnèrent jusqu'aux limites du territoire. Quelques *patriotes*, plus échauffés que les autres, les obligèrent de quitter la cocarde tricolore comme étant indignes de la porter. Ce fut le dernier trait de la démagogie savoyarde. Le 13 mars, ils arrivèrent tous en bonne santé à Saint-Maurice en Valais, où le bon accueil de leurs confrères et des habitants leur fit oublier les épreuves qu'ils venaient de supporter [1].

Revenons au chanoine Berlioz et à la Vénerie.

III.

La Vénerie est une petite ville de sept à huit mille habitants, située à sept kilomètres nord-ouest de Turin, à la jonction de la Ceronda et de la Stura. Elle s'appelait autrefois *Altezzano superiore ;* mais, depuis que Charles-Emmanuel II y fit construire par l'architecte espagnol Juvara un magnifique palais attenant

il fut délivré par l'adresse persévérante d'un sieur Mathieu, perruquier d'Annecy, qui, depuis de longs mois, s'obstinait à cette œuvre. M. de Thiollaz passa en Angleterre ; puis, par Ostende et la Suisse, il vint à Turin en janvier 1794 ; il y retrouva M. Besson. Cf. Lavanchy, *op. cit.*, t. I, p. 120-133. M. de Thiollaz fut sacré évêque d'Annecy le 27 septembre 1822 et mourut le 14 mars 1832 ; M. Besson, sacré évêque de Metz le 23 octobre 1823, mourut le 23 juillet 1842.

[1] Le clergé savoyard comme le clergé de France fut, aux diverses époques de la Révolution, victime d'une persécution acharnée ; on en trouvera les détails dans les *Mémoires* du cardinal Billiet et dans l'ouvrage déjà cité de M. l'abbé Lavanchy. Pour la période du Directoire, je demande au lecteur la permission de le renvoyer aussi aux articles que j'ai publiés dans cette revue et surtout à *la Terreur sous le Directoire*, Retaux, 1887, et à *la Déportation ecclésiastique sous le Directoire*, Picard et fils, 1896.

Digitized by Google

à un parc immense destiné à ses chasses (1638), la ville prit le nom de Venaria reale (*venari*, chasser), la Vénerie royale. Le château eut gravement à souffrir pendant les sièges de Turin en 1693 et 1706; une partie tomba en ruines. Tout en les respectant, on éleva un autre château qui forme équerre avec l'ancien. M. Berlioz s'est plu à décrire en détail l'intérieur du palais et de la chapelle, l'orangerie, les vastes écuries qui pouvaient contenir deux cents chevaux, les fermes et le vaste parc composé de jardins, de prairies et de cultures, coupé d'eaux abondantes, orné de nombreuses allées de mûriers, d'ormes, de marronniers et de peupliers d'Italie. Les princes de la maison de Savoie n'habitaient ce palais que pendant cinq à six semaines; par raison d'économie, l'équipage de chasse avait été supprimé. Le palais et ses dépendances formaient comme un gouvernement particulier, placé en dehors des lois générales, où le roi pouvait, comme dans une propriété privée, exercer à sa guise l'hospitalité [1].

C'est ce qui explique que les mesures sévères qui excluaient de Turin émigrés et déportés ne fussent pas en vigueur à la Vénerie. A la faveur de cette tolérance silencieuse mais bienveillante, le chanoine Berlioz s'intalla avec son neveu, le curé de Massignieu, dans le logis de son autre neveu, le garde du corps; quant à ses deux compagnons d'exil, MM. Menilgrand et Billion, ils se placèrent dans une auberge du voisinage, où les quatre amis prenaient ensemble leurs repas dans des conditions très avantageuses [2].

[1] Charles-Albert a installé à la Vénerie l'artillerie à cheval et l'École vétérinaire militaire. Charles-Emmanuel II introduisit à Altezzano l'industrie de la laine et celle de la soie; cette dernière y est encore prospère. On y voit en outre des moulins, des tanneries, des fours à briques, un établissement pour l'amélioration des races chevalines, etc. *Le Provincie d'Italia* ...da Siro Corti. *Regione piemontese, provincia di Torino*, 1890, p. 65.

[2] Nos *pensionnaires* payaient 20 sols par personne et par jour; l'abondance des mets était si grande, et, dans les premiers mois surtout, leur appétit si vif, qu'ils eurent quelque scrupule et pensèrent à offrir un prix plus élevé. Mais en constatant l'extrême bon marché où étaient alors les denrées, ils se convainquirent que l'hôtelier faisait encore un léger bénéfice. « Le plus beau pain, dit M. Berlioz, ne coûtait que 2 s. 5 d.; le vin, 2 s. 6 d. ou 3 s. au plus la bouteille; la viande, 4 s. 6 d.; le riz, 2 s., et la farine de blé de Turquie, 1 s. 6 d. L'on avait une paire de poulets pour 10 s.; un chapon pour 20 s., et une dinde pour 25. Le bœuf et le mouton ne coûtaient que 2 s. ou 2 s. 6 d. la livre. Une année après, toutes ces denrées augmentèrent beaucoup et quelques-unes se vendaient le double.... L'on nous

Digitized by Google

Dès le lendemain de leur arrivée, nos déportés, accompagnés du garde du corps, se présentèrent chez le vicaire de la chapelle royale pour lui demander l'autorisation d'y dire la messe : ils n'étaient porteurs que d'un *celebret* que leur avait délivré l'évêque d'Aoste et d'un certificat de l'évêque de Grenoble. Le vicaire, persuadé qu'ils étaient en règle du côté de l'archevêque de Turin, ou peut-être, feignant de le croire, se refusa absolument à prendre connaissance de leurs papiers et accueillit favorablement leur demande. — « Nous dîmes la messe sans permission, ajoute le chanoine ; il n'y avait aucune peine portée par les statuts du diocèse à cet égard [1]. »

Le surlendemain, cinq autres confrères du diocèse de Grenoble arrivèrent à la Vénerie, mais non pas au palais. C'étaient MM. Pravaz et Duret, l'un curé, l'autre vicaire du Pont-de-Beauvoisin ; M. Terry, curé de la Bâtie, avec M. Falatieu, son vicaire; M. Reynier, curé de Saint-Jean-d'Avelane, et M. Murison, du Pont-de-Beauvoisin [2]. Bien qu'ils fussent tous Français, un garde du

servait assez souvent de la volaille, du gibier même et de la viande de *vitil* ou veau d'un an, qui est délicieuse. L'usage du bœuf et du mouton est réservé aux pauvres gens. La cuisine est peu variée et généralement mal accommodée. On ne fait presque pas usage des pommes de terre, et nous avons peut-être contribué à vulgariser l'usage de ce légume. »

[1] Ils n'en conservaient pas moins des scrupules. Aussi, quelque temps après, ayant reçu la visite de l'abbé Gailhardon, de Grenoble (vicaire général et chanoine de la cathédrale), qui était fort avant dans les bonnes grâces de l'archevêque de Turin, nos déportés le prièrent de demander pour eux un *celebret*. Il ne put leur obtenir qu'un certificat qui les recommandait aux archevêques et évêques et à la charité des fidèles : de *celebret*, point. — « Mais il nous dit que le gouvernement savait très bien qui et où nous étions et qu'il n'en était pas fâché. Ces dernières paroles nous tranquillisaient, tandis que le certificat de l'archevêque nous prouvait son mauvais vouloir. » — ou plutôt, dirai-je, sa bonne volonté. Le cardinal pouvait-il se contredire par écrit et avoir ostensiblement deux poids et deux mesures?

[2] Pravaz (François-Victor), né le 18 novembre 1737 au Pont-de-Beauvoisin; d'août 1795 à juillet 1796, il signe les registres et administre les sacrements à Domessin (Savoie) et dans les paroisses voisines; 19 juillet 1802, réinstallé curé du Pont-de-Beauvoisin; † 4 août 1808. — Duret (Claude), né le 22 septembre 1758, au Pont-de-Beauvoisin, se retira à Turin, où il fit l'éducation de deux enfants du comte Alfieri. — Terry (Philippe), né le 20 janvier 1739, à Artas (Isère); 1791, curé de la Bâtie-Montgascon (Isère), destitué pour refus de serment, se retire au Passage, puis à la Vénerie, puis à Lausanne, chez un pasteur protestant; trompé comme tant d'autres par la loi du 7 fructidor an V, qui abrogeait toutes les lois de persécution, il revient au Passage (Isère); il est arrêté, condamné à la déportation par l'administration centrale de l'Isère; conduit à l'île de Ré; libéré en 1800; curé de la Tour-du-Pin (Isère), 29 avril 1803; † le 12 août suivant. — Falatieu (Jacques), né à Corbelin (Isère) le 14 décembre 1759; émigré; rentré en France le 17 janvier 1793; arrêté à

Digitized by Google

corps les présenta comme Savoyards au curé de la paroisse [1]. Celui-ci leur accorda la permission qu'ils sollicitaient, et, en outre, des honoraires de messe. Il avait pour eux les plus grands égards, les visitait en cas de maladie, devinait leurs besoins. — « Nous fûmes enchantés, dit le chanoine, de nous voir réunis à des personnes de connaissance, des patriotes et des amis. Il faut l'avoir éprouvé pour sentir combien cette réunion est consolante, lorsqu'on est éloigné de son pays. Nous étions toujours ensemble ; lorsqu'on ne pouvait pas se promener, ces messieurs avaient la complaisance de se rassembler chez nous parce que notre chambre était plus grande et plus commode ; ils vinrent manger à notre auberge, etc. »

Cette société ne tarda pas à se dissoudre. Les vicaires, plus jeunes, entraînaient leurs curés. L'ennui et l'inaction pesaient à tous ; quelques-uns regrettaient d'avoir délaissé, même de force, les fidèles de leurs paroisses et rêvaient de les retrouver, fût-ce au prix de périls dont ils ne se rendaient pas compte. M. Billion, le compagnon des premiers jours d'exil, hésita jusqu'au dernier moment. La veille au soir, en se retirant, il déclarait qu'il n'était pas encore parti. Cependant, le lendemain matin, il suivit les autres, mais il ne se sépara qu'avec larmes de M. Berlioz. — « La plupart de ces messieurs, dit-il, ont bien dû se repentir de cette démarche ; M. le curé du Pont (Pravaz) revint en Piémont avec M. Duret. Deux ou trois mois après, M. le curé de la Bâtie (Terry) et M. Murison passèrent en Suisse, où ils sont encore ; le second eut ordre de sortir du Pont en vingt-quatre heures ; M. Falatieu, après être demeuré caché pendant quelque temps dans les montagnes de Savoie, voulut passer en France ; il fut arrêté et mis en prison à Belley, ensuite transféré à Grenoble, d'où il trouva le secret de s'évader et de parvenir à Lausanne, où il a exercé quelque temps le métier de jardinier, et s'est rendu, il n'y a pas longtemps, à Parme pour y remplir les mêmes fonctions

Belley, emprisonné à Grenoble ; s'évade le 29 frimaire an II ; poursuivi en 1795 pour n'avoir pas fait la soumission ; échappe ; 4 janvier 1804, curé de Miribel (Isère), très zélé ; interdit sur de faux rapports en 1833 ; pleinement justifié ; † 1841. — Reynier (Paul), né en 1741 au Pont-de-Beauvoisin ; resta avec M. Berlioz ; occupa un petit poste aux environs d'Arona ; mort ? — Murison (Etienne) ; à la fin de 1797, il parcourait la frontière aux environs du Pont-de-Beauvoisin, exerçant le culte et administrant les sacrements. (F.)

[1] La paroisse de la Vénerie (ville) était distincte de la chapelle du château.

Digitized by Google

chez un seigneur. M. Billion a demeuré caché à Avressieux, dans le château de M. le baron de Mareste et chez la veuve Chapuisat : la Providence a ménagé par ce moyen les secours de la religion aux braves gens du pays. » Plus tard, en se rendant à Lausanne par le lac de Genève, il fut arrêté et conduit dans la prison de Bourg, « où il préparait les autres à la mort et s'y préparait lui-même. » M. Reynier ne quitta pas la Vénerie.

Trois mois après (16 mars 1793), le chanoine vit arriver l'abbé Claude Verd, curé d'Avressieux, ce neveu chez qui il avait passé près de la frontière de France les quatorze premiers mois de son exil. Quelques jours s'écoulent, et MM. Pravaz et Duret reviennent à la Vénerie. A cette époque, nos déportés étaient bien tristes ; le curé de Massignieu était malade, le chanoine Menilgrand hypocondre. « L'arrivée de ces messieurs, dit M. Berlioz, et surtout celle de mon neveu nous combla de joie et de plaisir. Son caractère enjoué dérida mes deux compagnons et diminua un peu leur mélancolie.... Dom Bertrand, sous-vicaire de la chapelle royale, se prit d'une grande amitié pour lui et me demanda dès le lendemain s'il n'irait pas dire la messe à la chapelle royale. » Et comme le chanoine objectait des refus qu'il avait essuyés pour deux de ses amis : « Cela n'a pas été possible pour vos amis, me dit-il fort obligeamment; mais nous nous ferons toujours un plaisir de recevoir tous ceux qui vous appartiennent. Il engagea, en effet, le curé d'Avressieux à se fixer à la chapelle [1]. »

On le logea dans une chambre de garde du corps, comme son oncle et son cousin; mais, habitué à ses aises, le jeune curé s'y déplut et s'étonna même que ses parents eussent toléré si longtemps pareil logis. Il existait à la Vénerie un grand bâtiment inoccupé réservé à l'intendant des jardins du palais. Le curé d'Avressieux se rendit à Turin, demanda la permission de s'installer dans un appartement de cette maison. Il l'obtint sans difficulté, s'y transporta sans retard et pressa son oncle et son cousin d'en partager avec lui la jouissance. Au lieu d'une chambre et d'un cabinet, qui avaient formé jusque-là l'habitation de trois personnes, ils trouvaient, situés au premier étage, un beau

[1] Notons, pour expliquer cette faveur, que, bien que d'origine française, l'abbé Verd était d'une paroisse située en Savoie.

Digitized by Google

salon, quatre chambres à coucher, cuisine, cave, bûcher, enfin un mobilier que compléta l'obligeance d'une famille qui habitait le deuxième étage. On renonça à l'auberge : le propriétaire était tombé en mauvaises affaires ; d'ailleurs, la nourriture, accommodée à la piémontaise, n'était pas favorable à la santé du curé de Massignieu. On résolut donc de tenir ménage, on arrêta une gouvernante. Un mois suffit au nouveau venu pour disposer cette commode installation. Le 20 avril 1793 commença le régime du chez soi.

Après avoir donné ces détails domestiques, dont nous abrégeons la prolixité, le chanoine Berlioz, suivant sa touchante habitude, rend hommage à la Providence qui le traitait si bien ; il compare son sort avec celui de tant de Français émigrés ; il reporte aussi sa pensée vers ses compatriotes, ses parents, ses confrères, qui, à cette époque, vivaient en France dans les angoisses quotidiennes et dans la terreur :

Nous avons souvent rougi, dit-il, d'être si bien, tandis qu'une infinité d'autres qui valaient mieux que nous étaient réduits à la mendicité et manquaient du nécessaire. Nous apprenions de temps en temps et nous apprenons encore que nombre d'ecclésiastiques dans différents pays ont été obligés d'apprendre des métiers, de se faire ouvriers et de travailler même à la terre pour se procurer de quoi vivre. L'on écrivait de Suisse ou l'on nous racontait qu'en général les prêtres y étaient réduits à la misère ; qu'ils ressemblaient plutôt à des spectres ambulants qu'à des hommes ; qu'à Fribourg, pour venir à leur secours, l'on avait établi une table commune où l'on nourrissait à dîner seulement cinquante à soixante prêtres avec une soupe, un morceau de pain, un peu de viande et de l'eau ; que d'autres, moins heureux, ne vivaient qu'avec la modique et grossière nourriture des paysans qui les ont retirés chez eux par compassion. Les lettres du Valais ou les personnes qui y avaient demeuré nous apprenaient que dans ce pays beaucoup d'ecclésiastiques n'avaient que du pain de seigle qu'il faut couper avec une hache ; qu'on en voyait même qui, pour épargner le pain de leurs hôtes, ne vivaient qu'avec du laitage, des pommes de terre et du fromage.

En gémissant sur le sort de tant de malheureux, nous ne pouvions nous empêcher de dire : Qu'avons-nous fait pour mériter d'être si favorablement traités par la Providence ? Nous sommes presque dans l'abondance, tandis que nos confrères éprouvent les rigueurs de la faim, de la soif et de la nudité. Nos parents, nos amis, nos conci-

Digitized by Google

toyens vivent en France au milieu des horreurs de la mort; leurs yeux ne se reposent que sur des crimes, leurs oreilles n'entendent que des blasphèmes, ils sont privés de tous les secours de la religion; ils gémissent dans le plus dur esclavage; ils ne se nourrissent que de larmes; ils n'ont plus pour soutenir leur misérable vie qu'un pain qui n'était destiné autrefois qu'à de vils animaux; ils manquent de tout et nous ne manquons de rien; nous jouissons de tous les avantages dont ils sont privés; nous sommes libres, nous sommes tranquilles, nous sommes en sûreté. Fasse le ciel que nous ne perdions jamais de vue les faveurs singulières et les bienfaits multipliés dont cette divine Providence nous a comblés jusqu'ici ! »

IV.

Au cours de cette vie en apparence agréable et douce, les épreuves, les tristesses, les amertumes ne manquèrent pas. Au début, nos déportés n'avaient cru faire qu'une absence de quelques semaines, de quelques mois peut-être : comme tant d'autres, ils comptaient sur les victoires de Brunswick pour leur rouvrir bientôt les portes de la patrie. Au lieu de cela, ils virent presque de leurs yeux les succès des armées républicaines : ils comprirent dès lors que l'échéance de la paix s'éloignait et que, longtemps encore, la France resterait fermée pour eux. Puis vinrent les sinistres nouvelles de la captivité de la famille royale, du procès et de la mort du Roi. « Cette nouvelle, dit l'abbé Berlioz, nous jeta dans un état de stupeur dont nous ne pûmes revenir qu'avec le temps. Nous versions des larmes en nous regardant, sans pouvoir parler, et nous ne pouvions soutenir l'idée d'un roi de France assassiné de la sorte. Les étrangers parmi lesquels nous vivions en avaient horreur; les démagogues mêmes en étaient indignés, et disaient hautement que la Convention avait trouvé le véritable moyen de diminuer beaucoup le nombre de ses partisans. »

A ces douleurs de sujets fidèles s'ajoutait celle de voir l'esprit révolutionnaire pénétrer jusqu'à eux. Ils étaient d'abord, comme on sait, logés au quartier des gardes du corps : de là des rapports fréquents et qui l'étaient même un peu trop pour la liberté de leur vie intime et religieuse. Peu à peu, les idées françaises avaient fait leur chemin jusque dans les casernes; les conversations devenaient délicates, pénibles même, par suite de divergences dans les opinions. Un jour, seize de ces gardes, sus-

Digitized by Google

pects de jacobinisme, furent cassés de leur emploi. Le neveu du chanoine n'échappa pas à la contagion. D'imprudentes lectures avaient entamé son loyalisme : entre ses nouveaux amis et ses parents, il tenait une attitude embarrassée et même désobligeante pour ces derniers. Il tomba en disgrâce, fut renvoyé du corps : il quitta la Vénerie et rentra en France. Ce fut un grand chagrin pour son oncle.

Tout de suite, il lui en vint d'autres. Le chanoine Menilgrand, son intime ami, ne recevant plus de nouvelles de sa famille, tomba en une tristesse continue : il devint morne, mélancolique, misanthrope. Il voulait être seul, mangeait peu, ne parlait pas : tout paraissait lui faire de la peine ou lui donner de l'humeur. Cet état dura deux mois; des nouvelles qu'il reçut de France le ranimèrent et lui rendirent un peu de courage. L'abbé Reynier fut vers le même temps assez gravement malade, mais il se rétablit promptement.

Le curé de Massignieu, dès le mois de décembre (1792), se ressentit aussi de l'ennui et de la mélancolie qui avaient saisi ses compagnons. Ce malaise moral se tourna bientôt en fièvre, dont l'accès venait le soir et ne cessait que le lendemain dans la matinée. Comme les remèdes n'y faisaient rien, son imagination lui présenta son mal comme incurable. Sa tristesse s'en augmenta. « Il voyait tout en noir; il se concentra en lui-même et devint taciturne. Il souffrait sans se plaindre, mais on avait toutes les peines du monde de lui faire dire ce qu'il souffrait. Si je lui demandais des nouvelles de sa santé, souvent il refusait de me répondre, et j'étais obligé quelquefois d'insister beaucoup pour en apprendre quelque chose. Il était indifférent sur tout; par intervalle, tout paraissait l'incommoder, et moi plus que tout autre; il semblait même de temps en temps que mes attentions lui étaient à charge. Si son état lui eût permis de s'apercevoir combien cette manière d'agir était affligeante pour moi et combien elle me faisait souffrir, je suis assuré qu'il se serait fait les plus grandes violences pour m'épargner toutes ces mortifications. » Cet état d'esprit dura jusqu'en octobre 1793 ; mais, dès le mois de mars, soit par la venue de l'abbé Verd, qui jeta dans ce milieu mélancolique un peu d'animation, de gaieté et d'entrain, soit grâce à la nouvelle installation, la fièvre le quitta ; il ne lui resta qu'un peu de faiblesse, due sans doute au

Digitized by Google

changement de climat et aux chaleurs excessives qui régnèrent partout cette année-là (1793) en juillet et en août.

Vers cette époque vinrent aussi au palais de la Vénerie le prince et la princesse de Piémont, pour y passer quelques semaines. Le chanoine s'étend avec complaisance sur la piété et la charité de l'un et de l'autre, sur leur touchante union, sur leur affabilité [1]. Les déportés en eurent la preuve. Un matin, le maréchal des logis des gardes du corps les avertit que « le prince et la princesse ne voulaient gêner personne, mais qu'ils seraient bien aises de les voir tous dans l'après-midi. » Grand émoi dans la petite colonie, les uns s'étonnant, s'effrayant presque de cette invitation, les autres ne pouvant surmonter leur timidité. Il fallut que l'un des vicaires de la chapelle royale vînt auprès de ces derniers et les amenât presque par la main. On nous pardonnera de reproduire textuellement le récit de cette audience avec la naïveté d'impressions que lui a laissée le chanoine.

Dès que nous eûmes abordé le prince et la princesse en leur faisant trois profondes inclinations à mesure que nous les approchions, ils nous témoignèrent l'un et l'autre avec attendrissement combien ils étaient sensibles à nos peines et touchés de notre situation. J'eus l'honneur de porter la parole et de dire en deux mots que nous étions au plus beau de nos jours et que la plus douce consolation de notre exil était de pouvoir présenter nos hommages à leurs Altesses et implorer leur protection. Le prince et la princesse nous firent ensuite différentes questions auxquelles ils nous laissèrent répondre en toute liberté. Le prince nous demanda notre nom à chacun en particulier, et quand il en fut au curé d'Avressieux : C'est vous, lui dit-il, qui nous dites la messe à neuf heures. (Dom Beltram [2] avait en effet donné cette heure à l'abbé Verd pour lui procurer le plaisir d'être leur aumônier.) La princesse observa que nous étions huit dans la Vénerie; que, cependant, nous ne nous trouvions que six. Je répondis que les deux autres étaient allés à Turin et qu'ils seraient au désespoir de ne pas partager notre bonheur. — Nous les verrons une autre fois, répliquèrent-ils avec bonté et tous deux ensemble.

[1] Roi de Sardaigne en 1796, sous le nom de Charles-Emmanuel IV; abdiqua en 1802; mourut à Rome le 6 octobre 1819. — Marie-Adélaïde-Clotilde-Xavière de France, sœur de Louis XVI, née à Versailles le 27 septembre 1759, mourut le 7 mars 1802, et fut déclarée Vénérable le 9 avril 1808.

[2] *Sic;* ailleurs, ce même nom est orthographié *dom Bertrand.*

Digitized by Google

L'on parla beaucoup de la révolution française et de ses funestes suites. Le prince, qui la connaissait parfaitement, nous apprit bien des particularités que nous ignorions. Il nous parlait, ainsi que la princesse, avec tant d'affabilité, je pourrais presque dire de confiance, que, sans le vouloir, nous nous dépouillâmes de l'espèce de gêne et de contrainte que devait naturellement nous inspirer leur présence.... Nous étions tous sur nos gardes pour ne point parler de la mort de Louis XVI, de peur de renouveler la douleur de la princesse. Elle en parla la première avec une fermeté vraiment héroïque.... Elle nous dit avec l'air de la soumission et de la résignation la plus chrétienne qu'elle se regardait comme bien heureuse d'avoir un martyr dans sa famille.... Cette religieuse princesse était vêtue de la manière la plus simple, et nous montra en même temps beaucoup d'esprit et beauçoup de simplicité. Elle eut la complaisance de rester debout avec nous pendant plus de trois quarts d'heure que dura l'audience. Le prince avait l'uniforme de son régiment, et nous parut à tous avoir de la vivacité dans l'esprit, de la justesse dans le jugement et de l'énergie dans le caractère. Ils nous congédièrent en nous demandant de prier pour eux.

Quelques jours après cette audience qui leur avait rempli le cœur de reconnaissance et de joie, le curé d'Avressieux, ce jeune et allègre neveu qui était le dernier venu au milieu d'eux, tomba malade à son tour. Depuis l'entrée des Français en Savoie, tant qu'il était resté dans sa paroisse, des amis ou prétendus tels n'avaient cessé de l'assaillir de leurs instances pour qu'il consentît à prêter serment : il s'y était toujours refusé. Il avait dû partir en hâte, régler en quelques jours toutes ses affaires; cette précipitation, le chagrin d'abandonner sa famille, l'avaient encore ébranlé: un voyage rapide à travers la Savoie et surtout une pénible ascension du Grand Saint-Bernard l'achevèrent. Il avouait qu'il avait cru ne pouvoir atteindre l'hospice, tant ses forces étaient épuisées!

Une sorte de fièvre bilieuse s'empara de lui : suivant l'usage du pays, les médecins lui administrèrent purgations et saignées. La maladie, d'après eux, n'était pas mortelle, mais le malade n'en allait pas mieux. Le prince et la princesse de Piémont lui donnèrent leur médecin; ils s'informaient de sa santé, lui procuraient à leur frais tous les médicaments, sans parler de douceurs et d'attentions de toute sorte. En prévision d'un dénouement qui ne s'annonçait que trop certain, ses amis, l'abbé Pravaz,

Digitized by Google

curé du Pont, et l'abbé Reynier lui offrirent le saint viatique; il accepta avec empressement et fut administré le 7 juin. Comme sa tête s'embarrassait et qu'on remarquait quelques absences, son oncle le chanoine lui proposa de recevoir l'extrême-onction. « Comme je lui parlais d'offrir à Dieu ses souffrances en sacrifice d'expiation pour ses péchés : De bon cœur, mon oncle, me dit-il; vous savez que j'en ai fait bien d'autres [1]. » Le médecin, le pharmacien, se tenaient auprès du malade; tous les remèdes furent inutiles. L'abbé Verd mourut entre les bras de ses amis, les abbés Pravaz et Reynier, au cours des dernières prières, auxquelles il s'efforçait de répondre (11 juin 1793) [2]. — « Pendant tout ce temps-là, continue le chanoine, je demeurai dans le salon, d'où je ne pouvais ni entendre ce qui se disait ni apercevoir ce qui se faisait dans la chambre du mourant. Je ne puis dire dans quelle situation je me trouvais alors : depuis plus de six mois, les inquiétudes, les chagrins, les mortifications, les désagréments de toute espèce s'étaient accumulés sur ma tête; la disgrâce du garde du corps venait de me flétrir le cœur; la perte du curé d'Avressieux me le déchirait entièrement. Malgré la résignation à la volonté de Dieu dans laquelle je tâchais de m'entretenir, une tristesse involontaire que je ne pouvais vaincre me mettait et me retint longtemps dans un état si pénible et si violent que je regarde comme une grâce particulière de la Providence d'avoir pu le supporter sans tomber malade. »

Cette mort d'un neveu tendrement aimé, la disgrâce du garde du corps, le départ pour Turin de M. Menilgrand, à qui le climat de la Vénerie paraissait décidément contraire, mettaient l'un en face de l'autre, dans une morne et commune tristesse, le chanoine Berlioz et le curé de Massignieu. Celui-ci tournait les yeux vers le Valais; il écrivait à son neveu Claude Berlioz, celui qu'on appelait *le joséphiste;* il s'informait des conditions de séjour et de vie à Saint-Maurice. Après avoir résisté à ce désir par

[1] Il veut dire : « bien d'autres sacrifices. »

[2] Le prévôt de l'église paroissiale fit faire au défunt des obsèques très solennelles ; l'aumônier de l'hôpital y convoqua les pauvres ; tous les ecclésiastiques de la chapelle royale s'y rendirent. Claude Verd fut inhumé dans la crypte de l'église, sous la sacristie : une inscription rappela son nom, la date de sa mort et la cause de son exil.

Digitized by Google

des raisons qu'il croyait de poids, le chanoine, tourmenté aussi par le climat, inquiet d'ailleurs du dépérissement auquel son neveu paraissait en proie, allait se décider pour le départ, lorsque, le 21 octobre 1793, de Saint-Maurice, où il rêvait de se rendre, arriva tout à coup à la Vénerie le petit-neveu, Claude Berlioz.

Nous avons raconté plus haut ses pénibles aventures en Savoie, son arrestation, son voyage à Chambéry sous escorte armée, les insultes, les violences dont ses compagnons et lui avaient été l'objet, enfin leur délivrance et comment, de Genève, ils étaient heureusement et rapidement parvenus à Saint-Maurice. Il s'y retrouvait avec ses confrères, les joséphistes du collège de Belley; il y recevait les visites de ses anciens hôtes d'Abondance, empressés à lui rendre service; celles de ses parents, qui lui apportaient de l'argent, toujours bienvenu des exilés. La beauté du pays, la compagnie de ses confrères, l'affabilité des habitants, la commodité de la vie, tous ces avantages ne prévalurent pas en lui sur ses sentiments de famille; en apprenant la mort du curé d'Avressieux, la tristesse et l'état maladif du curé de Massignieu, les amères préoccupations de son oncle le chanoine, il se résolut à passer en Piémont, moins pour y rester que pour y apporter pendant quelques jours la consolation de sa présence et de son affection. Il partit avec deux confrères, MM. Guivier et Guyot. M. Guivier comptait se retirer dans les États du pape, mais le nonce de Turin lui refusa un passeport, ce qui l'obligea à retourner en Valais; quant à M. Guyot, curé de Montluel (Ain), à qui un préceptorat était promis à Turin, il n'obtint pas de permis de séjour; mais il y tomba malade et y resta ainsi cinq mois, après quoi il finit par se rendre en Italie. Quant à Claude Berlioz, il n'eut pas moins de chance que les autres membres de sa famille: il se tut, ne demanda rien et ne fut pas inquiété.

La venue du joséphiste au milieu du groupe de la Vénerie y ramena la sérénité et même la santé. Sa gaieté, sa complaisance, venaient en aide au chanoine, qui commença à s'étonner de n'avoir plus autour de lui ni malades, ni mourants, ni hypocondres; le jeune curé de Massignieu, au contact de son aimable neveu, vit se dissiper sa tristesse et ses dégoûts. Six mois de tranquillité, de paix, de bonheur domestique, succédèrent aux chagrins et aux deuils. Il y avait sans doute quel-

Digitized by Google

ques ombres à cette félicité, car c'est à cet endroit même que le chanoine gémit sur les duretés de l'exil :

Une situation, dit-il, aussi agréable en apparence semblait devoir nous rendre heureux. Cependant, nous ne l'étions pas, à beaucoup près. L'exil seul était pour nous une peine inconcevable. Je la croyais légère avant que de l'avoir éprouvée : après en avoir fait l'expérience, je puis assurer que la religion seule peut la rendre supportable. Qu'on se figure des personnes arrachées malgré elles de leur patrie et de leur famille pour être transportées dans une terre étrangère qui ne les reçoit qu'avec peine, qui ne les tolère qu'en passant et qui les menace sans cesse de les envoyer chercher un asile plus loin; des personnes obligées de vivre au milieu d'un peuple dont les mœurs, le caractère, les usages et la manière de vivre sont différents, dont elles n'entendent point le langage et à qui elles ne peuvent se faire entendre elles-mêmes; des personnes sans emploi, sans occupation, et dans une espèce d'impossibilité de s'en procurer; ne sachant que faire depuis le matin jusqu'au soir, ne trouvant pas même des livres pour charmer l'ennui qui les dévore; des personnes qui, après avoir vécu dans l'aisance et avoir joui des commodités de la vie, se trouvent mal vêtues, mal nourries, mal logées, privées de toutes les jouissances, obligées de se servir elles-mêmes et forcées, pour se ménager de quoi vivre, de s'accoutumer à mille petits ouvrages étrangers à leur profession et qui jusque-là leur étaient inconnus; des personnes enfin qui, bien loin de pouvoir attendre quelque secours de leurs parents ou de leurs amis, ne peuvent pas même en recevoir des nouvelles ni leur écrire pour leur faire part de leurs peines et de leurs besoins sans les exposer à la persécution et à la mort : telle est, du plus au moins, la situation de tous les émigrés. Combien n'en voit-on pas qui, outre tout ce que je viens de dire, éprouvent encore toutes les rigueurs de l'indigence ou qui n'ont d'autres ressources que celles que leur procure une charité forcée qui leur fait acheter bien chèrement les secours qu'ils en retirent par l'air dédaigneux avec lequel elle les présente!

Nous avons de grandes grâces à rendre à la Providence de nous avoir épargné ce qu'il y a en tout cela de plus rigoureux; mais ce que nous en avons éprouvé était plus que suffisant pour rendre la vie désagréable aux yeux de la nature. Les tristes nouvelles qui venaient de France en augmentaient tous les jours l'amertume. Vers la fin d'octobre, nous apprîmes la mort cruelle qu'on avait fait subir à la Reine et les circonstances révoltantes dont elle fut accompagnée. Chaque courrier nous faisait connaître de nouveaux traits d'irréligion, d'injustice, de cruauté, de barbarie et de scélératesse inconnus jus-

Digitized by Google

qu'alors. Tant de brigandages et de forfaits, tant de profanations et de sacrilèges empoisonnaient les douceurs dont nous pouvions jouir. Notre cœur était flétri de douleur, lorsque nous pensions aux malheurs de nos concitoyens, nous étions dévorés par l'inquiétude et nous frémissions de crainte en voyant à quels dangers nos parents et nos amis se trouvaient exposés.

Le 14 mai 1794, après dix-neuf mois et demi de séjour à la Vénerie, nos déportés tournèrent leurs regards vers le Valais. Ils y avaient envoyé en éclaireur le joséphiste pour s'assurer par lui un asile et y régler les conditions matérielles d'existence. En attendant, ils s'arrêtèrent sur les bords du lac Majeur, à Arona, puis à Maina, où ils rencontrèrent, grâce à de bonnes recommandations, les mêmes facilités de séjour qu'à la Vénerie. Les réponses du Valais arrivèrent enfin : les autorités du pays refusaient absolument de recevoir de nouveaux déportés.

Le manuscrit de M. Berlioz s'arrête au 1er novembre 1794. Que devint-il, lui et les siens, après cette date? Trouva-t-il enfin le moyen de s'établir en Suisse? Demeura-t-il encore en Piémont, malgré la guerre, malgré les campagnes de Bonaparte? Aucun document ne nous en instruit. Un écrivain ordinairement bien informé, M. l'abbé Cattin, a écrit, à propos des Berlioz, les lignes suivantes : « La maladie du pays s'empara de tous trois avec une telle intensité, qu'aussitôt que la rentrée en France fut facile, ils se hâtèrent de regagner leur patrie. Mais un des trois étant tombé malade, ne voulant ni le laisser ni s'arrêter, et cependant ne trouvant pas de voiture, les deux autres le placèrent sur un brancard et le portèrent quelque temps à bras, jusqu'à ce que la Providence leur procurât un moyen pour arriver sûrement à Belley [1]. » Histoire ou légende, ce dernier trait achèverait de peindre la touchante affection qui, tout le temps de leur exil, ne cessa d'unir les membres de cette famille.

Lors de la réorganisation du culte, le chanoine ne reprit pas sa stalle à la cathédrale de Grenoble; il resta sans emploi et mourut le 1er octobre 1815, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans. Son neveu, François Berlioz, curé de Massignieu avant la Révo-

[1] *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des diocèses de Lyon et de Belley* (Lyon, 1867), p. 241.

Digitized by Google

lution, devint curé de Chazey-Bons (Ain) et mourut à Belley, en 1807. Quant à Claude Berlioz, le joséphiste, sa congrégation n'ayant pas été rétablie, il fut nommé curé de Jujurieux (Ain), et plus tard, comme son oncle, de Massignieu-de-Rives; il mourut chanoine de Belley, en 1827.

V.

Le Père Delbrel, dans ses études sur le clergé français réfugié en Espagne, n'a pas dissimulé la froideur, les procédés malséants et presque l'hostilité de quelques membres du clergé local. L'abbé Delestre a relevé l'indifférence et l'insensibilité de bien des curés brabançons et hollandais; il a noté que, même dans le pays de Münster, beaucoup de pasteurs regardaient l'hospitalité à donner comme un fardeau qu'ils ne consentaient à subir que par déférence pour des ordres supérieurs; le Père Henry, prémontré, nous a fourni de nombreux exemples de ces dispositions défavorables. En Allemagne, les pays protestants furent absolument réfractaires à l'hospitalité, et, jusque dans les contrées catholiques, il y eut bien des réserves ou même des rebuts. En Angleterre même, dans ce pays où la générosité fut si générale, avec le tort d'être un peu fastueuse, on verra, par une publication prochaine, qu'il y eut çà et là, surtout dans les basses classes, des procédés grossiers et insultants pour nos prêtres [1].

Le Piémont donna-t-il lieu à quelques réserves analogues? Personnellement, M. Berlioz n'eut qu'à se louer des ecclésiastiques et des particuliers qu'il approcha dans le cours de son exil; auprès de tous, il obtint, lui et les siens, un traitement exceptionnel. Maintes fois, il en exprime sa reconnaissance. Il a pourtant écrit une page où, tout en rendant hommage « aux raisons impérieuses » qu'avait le gouvernement piémontais pour refuser des permissions de séjour à nos déportés, il signale avec quelque aigreur l'attitude du clergé et même des particuliers à leur égard.

[1] *Études religieuses*, septembre, octobre et novembre 1891; *Six années de la Révolution*, etc., par l'abbé F. D., p. 362-365; *Journal d'émigration* du P. Henry, publié par M. P. Verhaegen, passim; *Collectes à travers l'Europe*, passim; *le Clergé français en Allemagne*, Revue des questions historiques, janvier 1898; *Mémoires de l'abbé Baston*, t. II (sous presse).

Digitized by Google

Les émigrés, dit-il, et les déportés français, ceux mêmes du comté de Nice et de la Savoie, n'ont pas eu à se louer des Piémontais.... Ils ont été mal reçus, mal accueillis et regardés de mauvais œil. Oui, c'était une chose digne de remarque que de voir l'air dédaigneux avec lequel les ecclésiastiques et les religieux du pays regardaient ces pauvres étrangers, surtout dans les rues de Turin. Je ne parlerai pas du gouvernement qui, pour des raisons impérieuses, ne permettait pas aux déportés français de se fixer dans le Piémont et les forçait ou de retourner en arrière ou de passer en Italie, sans leur donner presque le temps de se reposer. L'on arrivait alors par centaines : la quantité faisait craindre l'engorgement. D'ailleurs, il fallait placer les émigrés du comté de Nice qui arrivaient en foule. L'on prévoyait en même temps que bientôt l'on aurait à placer tous les ecclésiastiques de la Savoie.

Cependant, malgré les rigueurs dont usait le gouvernement, plusieurs ecclésiastiques français ont obtenu la permission de rester dans le Piémont et à Turin même; d'autres ont joui du même privilège, sous prétexte ou qu'ils avaient des bénéfices ou qu'ils avaient exercé le ministère dans les États du Roi. Quelques-uns s'y sont glissés furtivement et y ont demeuré sans permission et sans être trop recherchés, mais non pas dans Turin, où l'on a toujours été sans miséricorde à cet égard. La très grande partie de ces ecclésiastiques y ont vécu à leurs dépens, ou, lorsque leurs finances ont été épuisées, ils ont passé en Italie, parce qu'ils ne trouvaient pas de ressources dans le Piémont. Quelques-uns ont été placés par le gouvernement avec les ecclésiastiques de la Savoie et du comté de Nice dans des maisons religieuses. La plus grande grâce qu'on leur ait faite, c'est de n'exiger d'eux que l'honoraire de leurs messes, et, presque partout, l'on avait pour eux de si mauvaises manières que plusieurs ont mieux aimé vivre très mal à leurs dépens que de payer chèrement une pension où ils ne vivaient guère mieux. Le Roi et la famille royale ont fourni des secours pour les déportés; on m'a assuré que le cardinal-archevêque [de Turin], quoique dur dans les commencements, leur avait fait beaucoup de bien; mais je n'ai trouvé personne qui ait entendu dire que les riches particuliers se soient montrés charitables et complaisants à leur égard, ni que les curés, à l'exceptien d'un très petit nombre, en aient reçu chez eux.

Pourquoi ne pas l'avouer? Malgré les excuses, les explications, les atténuations que comportent ces lignes, elles renferment de pénibles imputations qui sembleraient mieux à leur place sous une autre plume. Comment, toutefois, accuser leur auteur d'ingratitude, d'exagération ou d'erreur? Il faut donc recueillir son

Digitized by Google

témoignage et le tenir en réserve jusqu'à ce que d'autres documents, émanant des personne intéressées, viennent le confirmer ou en déterminer la portée.

Pour le moment, laissons de côté ces fautes contre la charité, s'il y en eut, fautes tout individuelles, sans doute, pour montrer, par deux exemples contradictoires, la conduite du gouvernement piémontais, du peuple et même du clergé local.

En avril 1793, Dom Augustin de Lestrange, abbé des Trappistes de la Val-Sainte, envoya en Espagne deux de ses religieux pour y faire une fondation. Pour s'y rendre, ils devaient traverser la Suisse et le Piémont et gagner Gênes, où ils s'embarqueraient pour Barcelone. Ils étaient munis d'un passeport du ministre d'Espagne et se donnaient pour des bernardins de Fribourg.

Le Saint-Gothard franchi, lorsqu'ils arrivèrent à Bellinzona : « On ne peut passer, mes Pères, leur dit un ecclésiastique français émigré ; fussiez-vous des anges, vous ne passeriez pas. » Telle était, en effet, l'inflexible consigne à l'entrée des États sardes. Cependant, ils s'embarquèrent sur le lac Majeur. A Arona, première ville piémontaise, ils tombèrent sur un colonel piémontais qui reconnut l'un d'eux et qui s'empressa de les laisser passer. Plus loin, il n'en fut pas de même. « Plus d'une fois, on les conduisit entre deux soldats aux gouverneurs des villes, comme des vagabonds, ou le peuple les poursuivait, les accusant d'être Français et réclamant leur arrestation.... Plus d'une communauté religieuse leur refusa l'hospitalité, parce qu'ils avaient l'apparence française; plus d'un curé refusa à Dom Gérasime la permission de dire la messe, dans la crainte d'accueillir un prêtre jureur; plus d'un aubergiste refusa de les loger avant d'avoir fait examiner leurs passeports par l'autorité du lieu. A Gênes (où ils devaient s'embarquer pour Barcelone), les communautés, peu régulières et redoutant aussi les Français, ne voulurent pas les loger; ils ne trouvèrent d'amis que les pauvres récollets de l'étroite observance....; s'ils paraissaient dans les rues, ils étaient couverts de huées [1]. »

Cette réception faite à des religieux qui n'étaient que des voyageurs et qui ne demandaient qu'une hospitalité de passage ne

[1] *Les Trappistes ou l'Ordre de Cîteaux au XIXe siècle....* par M. Casimir Gaillardin, t. II, p. 65-68.

Digitized by Google

semble pas avoir beaucoup ému Dom Augustin ; car, l'année suivante, il se mit en mesure de fonder une Trappe dans ce Piémont en apparence si réfractaire. Le cardinal de Turin n'en était pas prévenu ; le premier ministre n'était pas favorable aux entreprises monastiques. Les préoccupations que donnaient les menées de la république française semblaient rendre l'œuvre au moins inopportune. Néanmoins, ces nouveaux voyageurs furent tout autrement accueillis que leurs prédécesseurs : « On aimait, continue l'auteur que nous citons plus haut, à leur porter leurs sacs ; dans les villages, on leur offrait des rafraîchissements.... ; le clergé les encourageait par des réceptions vraiment fraternelles et de généreuses offrandes. » A Turin, la princesse de Piémont et la duchesse d'Aoste pressèrent le roi à donner les autorisations nécessaires. « Oh ! ceux-là, il faut les recevoir, aurait dit le roi ; cela ne coûte rien. » Était-ce chez lui parcimonie ? Loin de là : de ses deniers personnels, il acquit pour ces trappistes une ancienne Chartreuse sur le Mont-Brac, y joignit une métairie de 3,000 livres de revenu et s'engagea à pourvoir aux besoins de la communauté jusqu'à ce qu'elle pût recueillir les fruits des biens qui lui étaient concédés. « Il ne nous manque que la pauvreté, » disaient plaisamment ces moines. A la fin de 1794, la communauté se composait de vingt-quatre personnes. En juin 1795, capucins, augustins, bernardins, carmes, chassés de leurs couvents, se réfugiaient au Mont-Brac et se plaçaient sous la règle de la Trappe. Au milieu de l'année 1796, un second couvent fut fondé à Sordevolo, diocèse de Biella. Et c'était l'année de la campagne de Bonaparte [1] !

Par ces deux exemples, comme par celui du chanoine Berlioz, on peut apprécier la double attitude que tinrent envers les réfugiés le gouvernement et même le peuple piémontais. L'état de guerre avec la France, l'encombrement que causait l'affluence des prêtres de Nice et de Savoie, la nécessité de l'économie pour un pays pauvre, la peur des idées révolutionnaires qui n'étaient pas moins envahissantes que les armées, imposaient comme une mesure de prudence la rigoureuse exclusion de tout ce qui portait un nom français. Mais que ces exilés se présentent en

[1] Gaillardin, *op. cit.*, p. 85-91. — Lorsque le roi de Sardaigne fut dépouillé de ses États continentaux, les trappistes des deux monastères se retirèrent dans le Tyrol, d'abord à Innsbrück, puis à Linz.

Digitized by Google

petit nombre ; qu'ils justifient de leurs sentiments par les recommandations qui les ont précédés ou qui les accompagnent ; qu'ils aient, autant que possible, des ressources personnelles, de manière que leur entretien n'achève pas d'épuiser un trésor presque vide, on les tolère, au besoin on leur vient en aide, on les encourage, on les admet au foyer national, le roi et les princes les couvrent de leur haute protection. Les menaces incessantes de l'ennemi, les émeutes sourdes du dedans qui vont bientôt se transformer en sédition armée, la pauvreté du pays, permettaient-elles de faire davantage ? En tout cas, les autres États de l'Italie, ceux du Pape exceptés, étaient loin d'en faire autant.

VICTOR PIERRE.

Digitized by Google

MÉLANGES

I.

A PROPOS D'UNE « INTRODUCTION AUX ÉTUDES HISTORIQUES »

Les jeunes gens qui, de notre temps, se préparent à l'étude de l'histoire sont singulièrement favorisés. Il existe en effet, dans les universités, un groupe de maîtres qui, non contents de former des érudits [1] en initiant leurs élèves à ce domaine des sciences auxiliaires de l'histoire, si longtemps le monopole exclusif de l'École des chartes, ont entrepris, par leurs leçons ou leurs écrits, de montrer aux novices comment se fait l'histoire. Tel est notamment le but poursuivi par un livre où deux professeurs de Sorbonne, bien connus par leurs travaux antérieurs, MM. Ch.-V. Langlois et Seignobos, ont résumé leur enseignement, sous le titre d'Introduction aux études historiques [2]. Ce qu'ils ont voulu faire, nous disent-ils, c'est un « essai sur la méthode des sciences historiques. » Leur projet a été réalisé de telle façon que leur œuvre s'impose à l'attention de quiconque porte intérêt à l'étude de l'histoire : c'est pourquoi il a paru utile d'en entretenir les lecteurs de la *Revue*.

I.

Il importe de faire connaître les grandes lignes de l'ouvrage de MM. Langlois et Seignobos. Dès les premières pages, ils constatent

[1] C'est ce but que poursuit un livre dont le premier volume a été publié en 1896, par M. Ch.-V. Langlois, sous ce titre : *Manuel de bibliographie historique* (t. I, Instruments bibliographiques).

[2] Ch.-V. Langlois, chargé de cours à la Sorbonne, et Ch. Seignobos, maître de conférences à la Sorbonne : *Introduction aux études historiques*. Paris, Hachette et Cie, 1898, un volume in-12 de XVIII-308 pages, 3 fr. 50.

Digitized by Google

que le travail historique se partage entre deux catégories d'ouvriers : les érudits et les historiens proprement dits. Aussi s'attachent-ils à déterminer nettement la part des uns et des autres.

Voici celle qu'ils assignent aux érudits. Les matériaux de la science historique sont les faits. Or les faits ne sont pas connus directement, mais au moyen de documents où en est conservée la trace. Ces documents, il convient tout d'abord de les recueillir ; un premier chapitre est consacré à dire où l'on doit les chercher et comment on les découvre. Puis il faut se demander s'ils se présentent tels qu'ils ont été produits, savoir « comment ils ont été fabriqués, les replacer au besoin dans leur teneur originelle, » en déterminer la provenance et enfin les classer méthodiquement ; c'est l'œuvre de la critique externe. Selon MM. Langlois et Seignobos, qui en décrivent avec soin les diverses opérations et en apprécient fort bien le rôle, l'érudition s'arrête à la limite qui sépare la critique externe de la critique interne, comprenant celle-là, mais laissant celle-ci à l'histoire. Je ne puis m'empêcher de faire remarquer que dans son ouvrage, remarquable à plus d'un titre, où il traite *de l'histoire considérée comme science*, M. P. Lacombe conçoit comme plus large le rôle de l'érudit. C'est lui, dit-il, qui établit « la réalité des faits » dont l'historien se sert ensuite pour construire l'histoire [1] ; par conséquent, la critique interne elle-même est du ressort de l'érudition. Il n'y a pas lieu d'insister sur ce désaccord, peu important en soi, puisqu'il résulte d'une divergence sur des définitions de mots.

Avec nos guides, venons-en à déterminer la tâche de l'historien. Elle peut être ramenée à deux points : établir la valeur intrinsèque des documents, et, à l'aide des faits qu'il en tire, construire l'histoire. Nous nous efforcerons de le suivre dans ces deux phases de son travail.

Dès qu'il est mis en présence des documents qui lui sont livrés par la critique externe, l'historien doit s'acquitter d'un premier devoir, qui est de les analyser sans autre but que celui de déterminer la pensée réelle de l'auteur ; c'est la critique d'interprétation. Cette analyse aboutit à un double résultat. D'abord elle permet de constater, par les documents eux-mêmes, les conceptions propres de leurs auteurs ; or ces conceptions sont évidemment « des faits psychologiques certains. » Puis elle met en lumière des affirmations de ces mêmes auteurs ; ces affirmations ne sont pas nécessairement conformes à la réalité. Aussi, pour les éprouver, est-il nécessaire de résoudre deux questions : L'auteur a-t-il été sincère ? A-t-il été bien

[1] « L'érudit fournit la base sur laquelle la vérité historique s'élève, et la solidité de la construction dépend de lui. » P. Lacombe, *De l'histoire considérée comme science* (Paris, 1894, in-8), p. IX-X.

Digitized by Google

informé ? Dans l'hypothèse la plus favorable, cet examen ne conduit jamais à reconnaître la certitude de ces affirmations, mais à les classer suivant leur degré de probabilité. Là se termine le rôle de la critique interne.

Il s'agit maintenant d'extraire les faits de ces conceptions comme de ces affirmations. Pour les conceptions, la tâche est facile ; elles sont en effet en elles-mêmes, comme on l'a dit, des faits certains, dont l'histoire doit tenir compte. De plus, tout imaginaires qu'elles puissent être, elles sont faites d'éléments empruntés à la réalité : ainsi l'Enfer du VIe livre de l'Énéide est, dans ses grandes lignes, construit sur le modèle d'une maison romaine. On peut chercher à dégager ces matériaux, à la condition d'observer certaines règles, d'ailleurs dictées par la prudence, qu'exposent MM. Langlois et Seignobos. Quant aux affirmations, on sait que, d'après l'opinion indiquée plus haut, elles se présentent, au sortir du creuset de la critique, non point comme certaines, mais comme plus ou moins probables ; le devoir de l'historien est de les traiter comme des « observations médiocrement faites [1]. » Or « toute science se constitue en rapprochant plusieurs observations ; les faits scientifiques sont les points sur lesquels concordent plusieurs observations différentes [2]. » Appliqué à l'histoire, ce principe conduit naturellement à comparer les affirmations pour en dégager la portion concordante : c'est cette portion qui seule sera tenue pour certaine, à la condition toutefois, ajoutent les auteurs, qu'elle pourra être mise d'accord avec les faits déjà établis.

Jusqu'ici les faits, objets des conceptions et des affirmations, ne sont connus que par la trace qu'ils ont imprimée sur l'esprit des auteurs de documents. Le moment est venu de les reconstituer. « On commence par se les représenter en imagination sur le modèle des faits qu'on juge analogues [3]. » Puis on rectifie graduellement ces images, d'abord grossièrement erronées, « en remplaçant un à un les traits faux par des traits exacts [4]. » Il n'en est pas moins vrai de dire que « les faits imaginés par l'historien sont forcément subjectifs [5] ; » ou tout au moins, car nos auteurs rectifient eux-mêmes ce que cette formule a de trop absolu, « toute image historique contient une forte part de fantaisie. L'historien ne peut s'en délivrer ; mais il peut savoir le compte des éléments réels qui entrent dans ses images et ne faire porter sa construction que sur ceux-là [6]. »

[1] P. 167.
[2] P. 168.
[3] P. 196.
[4] P. 192.
[5] P. 189.
[6] P. 191.

Digitized by Google

« Les faits ainsi imaginés, on les groupe dans des cadres imaginés sur le modèle d'un ensemble observé dans la réalité qu'on suppose analogue à ce qu'a dû être l'ensemble passé. » C'est la seconde opération, la première étant la reconstitution des faits. Cette opération « se fait au moyen d'un questionnaire, et aboutit à découper dans la masse des faits historiques des morceaux de même nature qu'on groupe ensuite entre eux, jusqu'à ce que toute l'histoire du passé soit classée dans un cadre universel[1]. »

« Quand on a rangé dans ce cadre les faits extraits des documents, il y reste des lacunes » toujours considérables, parfois énormes[2]. Comment faire pour les remplir? « Dans les sciences d'observation directe, lorsqu'un fait manque dans une série, on le cherche par une nouvelle observation. En histoire, où cette ressource manque, on cherche à étendre la connaissance en employant le raisonnement[3] fondé sur les faits connus. » Ce procédé est légitime pourvu que le raisonnement soit correct. Mais il est fort difficile de raisonner correctement. Aussi nos auteurs s'empressent-ils d'exposer les règles auxquelles doit se conformer ce qu'ils appellent le raisonnement constructif, qui est la troisième opération de la construction historique.

On n'a encore qu'une masse de faits, les uns tirés des documents, les autres déduits du raisonnement. « Il faut les condenser en formules pour essayer d'en dégager les caractères généraux et les rapports[4]. » C'est la quatrième opération; elle conduit aux conclusions dernières de l'histoire et couronne la construction historique au point de vue scientifique.

« Mais, comme la connaissance historique, complexe et encombrante par sa nature, est exceptionnellement difficile à communiquer, il reste encore à trouver les procédés pour exposer les résultats de l'histoire[5]. » C'est la tâche dont s'acquittent MM. Langlois et Seignobos dans leur dernier chapitre.

Après quoi, ils terminent leur volume par une conclusion[6]. Ils y montrent d'abord que, le jour où seront établis, conformément aux lois de la critique, tous les faits dont la trace n'aura pas été effacée, l'histoire sera constituée, mais elle ne sera pas fixée. « Elle conti-

[1] P. 196.
[2] *Ibid.*
[3] P. 218.
[4] P. 196.
[5] P. 197.
[6] P. 275-281. A la suite de la conclusion, on trouve, sous forme d'appendices, deux intéressants articles. Le premier : *l'Enseignement secondaire de l'histoire en France*, est dû à M. Seignobos; le second : *l'Enseignement supérieur de l'histoire en France*, à M. Langlois.

Digitized by Google

nuera à se modifier à mesure que l'étude directe des sociétés actuelles, en devenant plus scientifique, fera mieux comprendre les phénomènes sociaux et leur évolution. » Ils y expliquent en outre qu'à leurs yeux c'est une « illusion surannée que de demander à l'histoire des enseignements immédiatement profitables aux individus et aux peuples. » Le rôle moral de l'histoire est à peu près nul ; son principal mérite « est d'être un instrument de culture intellectuelle. » Elle guérit l'esprit humain de trois maladies, qui sont : la crédulité, la crainte des transformations, et la tentation d'expliquer par des analogies biologiques (sélection, lutte pour l'existence, etc.), l'évolution des sociétés qui ne se produit pas sous l'action des mêmes causes que l'évolution animale.

II.

J'ai tenu à résumer, autant qu'il se pouvait faire, le plan de ce livre, d'une construction à la fois vigoureuse et originale. Ce que je ne puis résumer, ce sont les observations sagaces et les conseils judicieux que l'on y rencontre : pour en donner une idée, je ne puis mieux faire que de citer quelques exemples. Le chapitre Ier se termine[1] par d'excellents avis sur le choix des sujets d'études : les auteurs y montrent comment il faut se porter vers tel sujet plutôt que vers tel autre, « suivant que certains répertoires de documents et certains répertoires bibliographiques existent ou n'existent pas, suivant que l'on aime ou que l'on n'aime pas le travail de cabinet ou le travail d'exploration dans les dépôts, suivant même que l'on a ou que l'on n'a pas les moyens de fréquenter commodément certains dépôts ; » par exemple, le provincial devra organiser son travail autrement que l'habitant d'un grand centre, sous peine de dépenser inutilement son temps et ses forces. Plus loin, les auteurs en viennent à s'occuper des sciences apparentées à l'histoire. Après avoir critiqué la tradition, cependant fondée sur des motifs sérieux, qui unit l'histoire et la géographie dans notre enseignement public, ils passent la revue des connaissances qui sont indispensables pour certains travaux historiques, sinon pour tous : la paléographie, la diplomatique, la philologie, l'épigraphie, l'archéologie ; ils font remarquer que rien ne peut remplacer l'initiation régulière et méthodique à ces diverses branches de connaissances. Ils insistent avec beaucoup de justesse sur la nécessité qui s'impose à l'historien de connaître plusieurs langues vivantes, montrant que les érudits français incapables de lire ce qui est écrit en allemand ou en anglais, par exemple,

[1] P. 23 et s.

Digitized by Google

« sont constitués, par là même, en état d'infériorité permanent par rapport à leurs confrères. » C'est ainsi que MM. Langlois et Seignobos comprennent la préparation des historiens; cela vaut mieux, à coup sûr, que l'éducation purement littéraire qu'on leur donnait autrefois, alors qu'on se bornait à les initier à l'étude des « grands modèles. » Ailleurs, quand ils traitent de la critique, MM. Langlois et Seignobos font remarquer qu'elle est « contraire à l'allure normale de l'intelligence. La tendance spontanée de l'homme, ajoutent-ils, est d'ajouter foi aux affirmations et de les reproduire.... L'instinct naturel d'un homme à l'eau est de faire tout ce qu'il faut pour se noyer; apprendre à nager, c'est acquérir l'habitude de réprimer des mouvements spontanés et d'en exécuter d'autres. De même l'habitude de la critique n'est pas naturelle : elle ne devient organique que par des exercices répétés [1]. » Tout en indiquant des vues en général très sages sur la restitution et la publication des documents [2], les auteurs ne manquent pas l'occasion de signaler certains abus. Ainsi par exemple combattent-ils la tendance à multiplier les variantes, lorsqu'elle s'applique à certains textes dont les termes ne sont pas sacramentels : « L'effort matériel qu'exigent certaines éditions critiques n'est nullement proportionnel aux résultats positifs qui en sont la récompense [3]. » Ce n'est pas en cet endroit seulement que MM. Langlois et Seignobos signalent les abus de la critique. « L'extrême méfiance, disent-ils ailleurs, a des effets presque aussi fâcheux que l'extrême crédulité [4]. » Et plus loin, en quelques pages excellentes [5], ils mettent les jeunes gens en garde contre les trois risques professionnels auxquels les érudits sont exposés : l'impuissance, qui résulte de ce qu'ils ne voient plus dans les livres d'histoire que l'appareil critique, et dans l'appareil critique que les fautes à corriger; l'hypercritique, « qui est à la critique ce que la finasserie est à la finesse; » le dilettantisme, qui fait que certains hommes, sans poursuivre aucun but général, critiquent indifféremment, pour le plaisir de critiquer, des textes relatifs aux questions les plus diverses, comme s'ils n'avaient d'autre tâche à remplir dans la vie que celle de résoudre des énigmes. Je n'ai pas besoin de dire que ces passages sont compensés par d'autres où est fort bien mise en lumière l'utilité des travaux d'érudition. Il fau-

[1] P. 49.
[2] P. 50 et suiv.
[3] P. 63.
[4] P. 77. — Je trouve, non loin de ce passage (p. 75), un éloge fort risqué des travaux de M. B. Krusch sur l'histoire des écrits hagiographiques de l'époque mérovingienne. Il faudra tenir compte des graves critiques adressées à cet érudit par M. l'abbé Duchesne, dans divers articles publiés par le *Bulletin critique* au cours de l'année 1897.
[5] P. 105 et suiv.

Digitized by Google

drait analyser aussi quelques chapitres, par exemple ceux qui sont consacrés à la critique d'interprétation [1], de sincérité et d'exactitude [2], ou celui où il est traité des qualités que doit présenter l'exposition d'une œuvre historique : les proportions de cet article ne me permettent pas d'accomplir ce dessein. Au moins, je demande grâce encore pour une seule remarque. MM. Langlois et Seignobos s'attachent à ramener à leur juste valeur une foule d'abstractions créées par l'abus des métaphores [3] : c'est ainsi qu'on parle de la « vie des mots » ou de « la croissance des mythes; » c'est ainsi qu'on prête une existence à des êtres imaginaires, comme la Royauté ou le Peuple ; c'est ainsi qu'on envisage les sociétés comme des êtres organiques qui croissent ou se développent. On ne s'aperçoit pas qu'à force de regarder exclusivement toutes ces créations de l'esprit, on s'expose à ne plus apercevoir les êtres concrets qui pensent, agissent, et en définitive font l'histoire. L'observation est juste et mérite d'être méditée.

III.

Il est cependant des points importants sur lesquels je me sens en désaccord avec MM. Langlois et Seignobos. C'est, je crois, encore rendre hommage au mérite de leur ouvrage que d'exposer en toute franchise quelques-unes de mes objections.

Il est, à mon sens, une question d'une importance capitale sur laquelle les auteurs ne pouvaient éviter de se prononcer : l'histoire doit-elle être envisagée comme une science ? Remarquez que j'emploie ce mot science, non point dans le sens général et vague par lequel il semble convenir à toute connaissance qu'on s'est efforcé d'obtenir par des procédés rigoureux, mais dans son acception véritable et classique, d'après laquelle une science ne mérite ce nom qu'autant qu'elle explique des faits en déterminant des lois, « c'est-à-dire des rapports généraux et permanents qui dérivent de la nature des choses [4]. » Si elle n'aboutit pas à la découverte des lois suivant lesquelles les faits se produisent, l'histoire, pour critique et austère qu'elle soit, n'a pas le droit de prendre le nom de science [5]. Il est bon

[1] Lire particulièrement les conseils donnés à la page 119 sur le détachement de ses propres impressions que doit pratiquer l'historien quand, pour la première fois, il analyse un document.

[2] Je note au vol un passage piquant (p. 140), où il est recommandé de se garder des documents dont l'auteur donne sciemment des renseignements faux : « c'est le cas de la plupart des actes officiels. »

[3] P. 250.

[4] Louis Liard, *Logique* (Paris, 1884), p. 67.

[5] J'écarte intentionnellement, on le voit, l'extension des mots : connaissance scientifique, à la connaissance précise que l'on s'est procurée d'un fait

Digitized by Google

que les jeunes gens qui se destinent à l'étude de l'histoire soient fixés sur ce point; c'est bien le moins qu'ils sachent où classer la branche des connaissances humaines à laquelle ils se proposent de consacrer leur vie.

Là-dessus, MM. Langlois et Seignobos semblent, à première vue, peu disposés à prendre parti. « La question de savoir si l'histoire est un art ou une science, disent-ils, est puérile. L'histoire a un caractère mixte [1]. » Cependant tel n'est pas, je crois, leur avis définitif; car, en maints endroits, ils traitent l'histoire comme une science. Ici ils opposent la « science historique » aux sciences d'observation [2]; ailleurs, pour réfuter ceux qui prétendent que l'histoire n'est pas une science, ils la comparent à la cosmographie, à la géologie, à la science des espèces animales [3]. Plus loin, l'histoire est assimilée aux « sciences de la vie [4]; » en un autre endroit, il est traité des conditions que l'histoire doit remplir pour se constituer en science [5]. Ajoutez à cela que les expressions *histoire scientifique* et *science historique* sont employées couramment. On peut dire que, tout au long de cet ouvrage, l'histoire est envisagée comme une science, mais comme une science d'un genre particulier qui, d'ailleurs, n'est pas encore constituée [6]. Les auteurs ont donc un avis sur la question; ce n'est pas moi qui les en blâmerai; mais pourquoi l'avoir déclarée puérile ?

Je ne crois pas d'ailleurs que leur opinion soit la meilleure. Si, en effet, je demande à MM. Langlois et Seignobos quels principes certains leur fournit l'histoire pour l'explication des faits (remarquez qu'elle n'est une science qu'autant qu'elle conduit à ces principes), voici la réponse que je trouve dans leur livre. Les faits historiques se divisent en deux catégories : les accidents particuliers et les transformations générales des sociétés. Les accidents particuliers s'expliquent parce qu'ils sont respectivement les uns pour les autres causes

par des moyens rigoureux. En ce sens, on pourrait appeler histoire scientifique l'histoire exacte, l'autre n'étant qu'un genre de littérature. Mais cette manière de parler me semble dangereuse, parce qu'elle est équivoque. Il n'y a qu'une seule histoire, faite avec plus ou moins d'exactitude et de sens critique.

[1] P. 206.

[2] P. 44.

[3] P. 212.

[4] P. 229.

[5] P. 228.

[6] Il en est de même, d'après les auteurs, de toutes les sciences sociales. « La science de la vie sociale n'est pas faite » (p. 224). — « Les notions sur les phénomènes sociaux n'ont pas été réduites à des formules véritablement scientifiques » (p. 231). Puisqu'il en est ainsi, et qu'il en sera ainsi longtemps encore, à quoi bon tant parler de science ?

Digitized by Google

et effets. « Toute l'histoire des événements est un enchaînement évident et incontesté d'accidents dont chacun est une cause déterminante d'un autre. Le coup de lance de Montgomery est la cause de la mort de Henri II, et cette mort est la cause de l'avènement des Guises au pouvoir, qui est la cause du soulèvement du parti protestant [1]. » Ainsi, ces causes secondes qui résultent des événements antérieurs peuvent être connues; MM. Langlois et Seignobos font même observer que ce sont les plus sûrement connues. Quant aux transformations générales des sociétés, la cause n'en peut être cherchée, à leur avis, « que dans l'observation directe des transformations des sociétés actuelles [2]; » c'est seulement le présent qui, par analogie, peut expliquer le passé. Ainsi les sociologues portent le flambeau qui permettra de découvrir la loi à laquelle obéit l'histoire des institutions.

Or, il me semble certain que, ni par l'une ni par l'autre de ces voies, on ne peut arriver à la détermination de lois scientifiques qui auraient gouverné les vicissitudes de l'histoire. En ce qui concerne les accidents particuliers, ils ne se reproduisent jamais dans des conditions identiques, parce qu'ils contiennent toujours une large proportion de traits spéciaux et individuels; à ce titre, ils sont réfractaires à la science, qui, comme on l'a fort bien dit, suppose d'abord la constatation de choses similaires [3]. Si l'on ne peut se flatter de tirer une loi de la comparaison des faits particuliers, obtiendra-t-on un meilleur résultat de la comparaison des faits sociaux de notre temps avec les faits sociaux du passé? Que cette comparaison produise des clartés, c'est ce que je ne prétends pas contester; qu'elle conduise à des lois, c'est ce que je ne crois pas. Pour justifier cette manière de voir, je m'appuie encore sur le motif qui vient d'être invoqué à propos des événements particuliers. De ce qu'une transformation sociale s'opère sous nos yeux, on ne peut conclure qu'une transformation analogue qui s'est produite dans l'antiquité se soit accomplie de la même façon, sous l'empire des mêmes causes. L'un des mérites de M. Tarde est d'avoir montré, dans son livre intitulé *les Transformations du droit*, l'abus qui a été fait d'analogies extérieures dont on a parfois exagéré le nombre et plus encore la portée. D'ailleurs, pour user scientifiquement de l'argument d'analogie, il faudrait éliminer les circonstances particulières qui ont pu, dans un cas donné, exercer leur action, race [4], climat, moralité, religion, influences

[1] P. 252 et suiv.
[2] P. 253.
[3] Lacombe, *op. cit.*, p. 10.
[4] Je trouve que MM. Langlois et Seignobos exagèrent lorsqu'ils écrivent (p. 208, note) : « Il n'est plus nécessaire de démontrer l'inanité de la notion

Digitized by Google

politiques ou littéraires, instinct d'imitation, afin d'effacer tout ce qu'il y a d'individuel dans les transformations sociales. Alors on pourrait rapprocher le résidu des deux faits pour conclure de l'un à l'autre. Le malheur est qu'en ce cas on n'opérerait plus sur des faits réels, mais sur des portions de faits disséqués et mutilés, sur des conceptions arbitraires et non sur l'histoire. Qui ne voit combien de dangers et de déceptions ménagerait une pareille méthode ?

Remarquez en outre (ceci est aussi vrai pour les événements particuliers que pour les transformations sociales) que l'existence des lois scientifiques auxquelles l'histoire serait assujettie se concilierait fort mal avec l'existence des causes libres, agissant par des motifs qui échappent plus ou moins à la perspicacité des historiens. Je sais bien que de ces causes, MM. Langlois et Seignobos en suppriment une, au moins par prétérition : « On ne s'arrête plus guère aujourd'hui, disent-ils, à discuter sous sa forme théologique la théorie de la Providence dans l'histoire [1]. » Il y a des écrivains, et non des moindres, qui, s'imaginant avoir assisté aux conseils de la divinité, s'en sont faits les porte-paroles au point qu'ils n'ont pas hésité à montrer le doigt de Dieu dans tous les événements de l'histoire; c'est là évidemment une erreur. Mais elle n'excuse pas l'erreur contraire de ceux qui écartent, *à priori*, toute intervention divine dans les affaires de ce monde, sous quelque forme qu'elle se manifeste [2]. Au surplus, quand même on se refuse à admettre l'activité libre de la cause première, on ne peut fermer les yeux sur l'activité d'autres causes libres, les hommes, qui sont les ouvriers de l'histoire. Cette libre activité, MM. Langlois et Seignobos ne la nient pas, comme font les déterministes ; mais comment l'élément variable qu'elle introduit dans les actes humains se concilie-t-il avec le jeu de lois fixes et immuables ? Comment déterminera-t-on la part inconnue de la liberté ? Ce sont bien les motifs qui, de nos jours, ont amené une fraction considérable des économistes allemands, l'école historique, à nier, dans le domaine des faits économiques et sociaux [3], la notion de loi telle que l'ont for-

des *races*.... Elle a été réduite à l'absurde par l'abus que Taine en a fait. » A mon avis, il est aussi imprudent de nier l'influence de la race que de l'exagérer. C'est d'ailleurs ce parti mixte que prennent MM. Langlois et Seignobos pour apprécier la valeur des influences physiologiques, discréditées par l'abus qu'en a fait Michelet (p. 235, note).

[1] P. 247.

[2] En ce qui touche la manifestation surnaturelle, et notamment le miracle, voir p. 177 et suiv.

[3] Voir les opinions d'un certain nombre de ces économistes, reproduites par M. Maurice Block, qui les combat dans son livre : *Les progrès de la science économique depuis Adam Smith*, 2e édition (Paris, 1897), I, p. 308 et suiv. Cf. Schmoller, *L'économie politique, sa théorie et sa méthode*, dans la

Digitized by Google

mulée les sciences naturelles. Je crois bien qu'il est sage d'en dire autant du domaine de l'histoire ; et alors que devient la *science* historique ?

Il n'en faut pas conclure que des vérités générales ne sauraient être déduites des recherches historiques. Les auteurs dont je viens de parler, qui se refusent à admettre la possibilité des lois économiques dans le sens strict du mot, concèdent l'existence « d'un grand domaine de régularités semblables à des lois [1], » en d'autres termes, de jugements généraux qui répondent à une moyenne de faits plus ou moins exactement appréciée. Il en est de même en histoire ; la connaissance du passé permet de formuler certaines propositions non point scientifiques, mais empiriques, dont la formule peut d'ailleurs être dégrossie et affinée par une étude attentive ; ces propositions ne doivent pas être confondues avec les truismes qu'on décore trop souvent du nom pompeux de lois [2]. Les vérités approximatives que révèle l'histoire, à défaut de lois scientifiques, sont au genre humain ce que l'expérience est à chacun de nous. C'est dire qu'à mon avis, contrairement à une opinion indiquée par MM. Langlois et Seignobos, l'histoire contient des leçons immédiatement profitables aux individus comme aux peuples : bien comprise, elle est pour eux une excellente institutrice.

Non seulement l'opinion qui fait de l'histoire une science me semble erronée en principe, au point que j'eusse voulu la voir réfutée dans un manuel d'introduction aux études historiques : j'ajoute que cette opinion est d'une utilité fort médiocre quand il s'agit d'exposer la méthode des historiens. Il faut reconnaître que MM. Langlois et Seignobos l'ont constaté en maintes occasions. Il leur arrive à bien des reprises de signaler la différence qui existe entre les procédés employés par l'histoire et ceux des sciences physiques et naturelles. Je lis notamment que le propre des faits his-

Revue d'économie politique, VIII (1894), notamment p. 472 et suiv. — Sur la même question en histoire, voir l'article de M. Klebs (*Eine französische Geschichtstheorie*, à propos du livre de M. Lacombe), dans l'*Historische Zeitschrift*, XLII (1897), p. 420 et suiv.

[1] Schmoller, article cité, p. 472.

[2] P. 277 et 278. — On a soutenu plus d'une fois, de nos jours, que la seule méthode qui puisse être appliquée aux sciences sociales et par conséquent à l'histoire, est la méthode inductive des sciences de la nature, notamment des sciences biologiques. C'est le développement de l'idée de Taine qui prétendait souder les sciences morales « comme un prolongement aux sciences physiques. » Sur l'impossibilité d'admettre cette doctrine sans rejeter toute croyance au libre arbitre, voyez un très intéressant article de M. Robert Beudant, *les Méthodes biologiques dans les sciences sociales*, dans la *Revue du droit public*, III (1896), p. 434 et suiv. ; lire notamment les pages 449 et suiv. MM. Langlois et Seignobos ne sont pas tombés dans cette erreur.

Digitized by Google

toriques étant de n'être connus qu'indirectement, d'après des traces, « la méthode de la science historique doit différer radicalement de celle des sciences directes.... La science historique n'est pas du tout, quoi qu'on en ait dit, une science d'observation [1]. » Et plus loin : « L'histoire doit se défendre de la tentation d'imiter la méthode des sciences biologiques. Les faits historiques sont si différents de ceux des autres sciences qu'il faut, pour les étudier, une méthode différente de toutes les autres [2]. »

Cependant, sur un point important, MM. Langlois et Seignobos n'hésitent pas à s'inspirer de la méthode des sciences d'observation. Selon leur opinion, exposée plus haut, au sortir de l'épreuve de la critique, les affirmations se présentent comme probables ou improbables. « Mais les plus probables même, prises isolément, resteraient de simples probabilités ; le pas décisif qui doit les transformer en une proposition scientifique, on n'a pas le droit de le faire ; une proposition scientifique est une affirmation indiscutable, et celles-ci ne le sont pas.... Une affirmation historique n'est, dans le cas le plus favorable, qu'une observation médiocrement faite ; elle a besoin d'être confirmée par d'autres observations [3]. » Les faits scientifiques sont les points sur lesquels concordent des observations différentes ; de même, « les points de concordance des affirmations divergentes constituent des faits historiques scientifiquement établis [4], » pourvu d'ailleurs qu'ils s'accordent aussi avec les faits antérieurement démontrés. En dehors de là, il n'y a point en histoire de certitude, mais seulement des probabilités.

Tout ce système, emprunté à la méthode des sciences naturelles, repose sur ce postulat, qu'une affirmation isolée ne représente jamais qu'une observation médiocre. Cette proposition me paraît d'une sévérité exagérée ; il me semble qu'on peut imaginer une affirmation unique assez grave et assez sérieuse pour engendrer la certitude. D'ailleurs, MM. Langlois et Seignobos ne sont pas toujours aussi sévères ; ainsi on lit en un endroit de leur ouvrage : « Pour affirmer une proposition, il faut des raisons spéciales de la croire vraie. Il se peut que

[1] P. 44.

[2] C'est qu'en effet, « par la nature de ses matériaux, l'histoire est forcément une science subjective » (p. 186). On peut se demander si ces passages s'accordent bien avec ce qui est dit à la page 47, du document qui a subi toutes les préparations de la critique, tant externe qu'interne : « A ce dernier terme, le document se trouve ramené à un point où il ressemble à l'une des opérations scientifiques par laquelle se constitue toute science objective ; il devient une observation ; il ne reste plus qu'à le traiter suivant la méthode des sciences objectives. »

[3] P. 167-169.

[4] P. 173.

Digitized by Google

l'affirmation d'un auteur soit, dans certains cas, une raison suffisante; mais on ne le sait pas d'avance La règle sera donc d'examiner toute affirmation pour s'assurer si elle est de nature à constituer une raison suffisante de croire [1]. » Et ailleurs : « Tout document a une valeur exactement dans la mesure où, après en avoir étudié la genèse, on l'a réduit à une observation bien faite [2]. » Si l'on peut l'assimiler à une observation bien faite, pourquoi, en ce cas, n'en conclurait-on pas à la certitude de l'affirmation qui y est contenue ? Il est assez arbitraire de transporter dans le domaine de l'histoire la fameuse règle : *Testis unus, testis nullus,* que la législation du Bas-Empire avait léguée à notre ancienne jurisprudence, comme une maxime fondamentale du système assez factice des preuves légales.

Cette opinion, comme plusieurs autres qui se rencontrent au cours de l'ouvrage de MM. Langlois et Seignobos, paraît s'expliquer par la préférence marquée qu'ils manifestent pour les sciences d'observation. Évidemment, pour eux, c'est surtout dans le laboratoire que se fait la vraie science, puisque, à leur avis, « toute science se constitue en rapprochant plusieurs observations [3]. » En tout cas, malheur aux documents, même les plus graves, quand leurs affirmations sont en désaccord avec celles des savants contemporains. « La méthode historique indirecte ne vaut jamais les méthodes di-« rectes des sciences d'observation; si ses résultats sont en désac-« cord avec les leurs, c'est elle qui doit céder [4]. » Avec ce principe, on a facilement raison des faits qui présentent un caractère surnaturel. Ils sont impossibles; donc les récits qui les mentionnent doivent être écartés. Pour moi, qui ne tiens pas l'histoire pour une science, je ne lui attribue pas un rôle si humble; il me semble que parfois elle peut nous conduire à une connaissance aussi certaine et aussi évidente que celle qui provient de l'observation de la nature. La même prédilection pour les sciences physiques et naturelles amène les auteurs à se montrer injustes à l'égard de la métaphysique. Ils écrivent quelque part : « La notion même de miracle est métaphysique; elle suppose une conception d'ensemble du monde qui dépasse les limites de l'observation [5]. » Or comme, pour eux, les sciences d'observation sont les véritables sciences, il semble que la métaphysique, avec la Providence, soit en dehors de la science; par-

[1] P. 134.
[2] P. 47.
[3] P. 168.
[4] P. 178. On lit plus loin : « L'histoire ne peut pas servir au progrès des sciences directes.... Elle accepte les lois établies par les sciences qui ont le contact direct avec la réalité. »
[5] P. 178, note.

Digitized by Google

tant, elle serait en dehors de la certitude. Nous sommes loin d'une doctrine, que je crois vraie, d'après laquelle « la métaphysique ou la philosophie est comme le tronc central des sciences humaines, qui s'élève au-dessus de toutes les branches. Les autres sciences, et en particulier la science expérimentale, sont comme des branches divergentes qui s'étendent horizontalement ou obliquement dans toutes les directions, mais qui viennent toutes au tronc [1]. » Estimer impuissante ou inutile cette forme des connaissances humaines, c'est, à mon avis, mutiler arbitrairement l'intelligence.

Quoi qu'il faille penser de ces observations, le livre de MM. Langlois et Seignobos rendra de grands services aux hommes qui se vouent à la culture de l'histoire. Non seulement il leur enseignera les méthodes à suivre, mais il les forcera à réfléchir sur l'usage quotidien qu'ils font de ces méthodes. M. Gaston Boissier écrivait récemment, à propos de Michelet, que l'historien véritable est fait d'un érudit et d'un voyant. A l'érudit, MM. Langlois et Seignobos indiquent l'étendue de sa tâche et les moyens de la remplir; s'ils ne prétendent pas donner des yeux au voyant, ils s'efforcent au moins de lui apprendre à les bien diriger.

PAUL FOURNIER.

II.

LA BATAILLE DE VOUILLÉ EN 507 [2]

Les questions relatives à l'emplacement des champs de bataille célèbres ne présentent plus aujourd'hui l'intérêt passionné qu'elles avaient pour les générations qui ne connaissaient que l'histoire-bataille. Toutefois, elles continuent d'échauffer certains érudits de province, qui les considèrent volontiers comme leur domaine exclusif, et traitent l'audacieux qui les aborde comme un délinquant qui braconne dans une chasse réservée.

Au sujet de l'endroit où Clovis a vaincu Alaric, je puis m'en tenir

[1] Abbé de Broglie, *le Positivisme et la science expérimentale*, I, p. LVII.

[2] Ce travail devait paraître dans la livraison d'avril, mais l'impossibilité où je me trouvais de contrôler quelques citations dans des livres que je n'ai pu me procurer qu'à la Bibliothèque nationale de Paris en a fait ajourner la publication.

Digitized by Google

à ce que j'ai dit dans mon histoire du roi franc [1], et je ne crois pas qu'il y ait lieu de rouvrir un débat sur cette question, qui possède déjà une abondante bibliographie. Mais je me dois à moi-même de ne pas laisser sans réponse une agression dont je suis l'objet, dans la *Revue historique* (livraison de janvier-février 1898), de la part de M. A. Lièvre. Cet érudit, qui s'est fait une spécialité de la géographie historique du Poitou romain, ne me ménage pas les coups de férule pour avoir pris la liberté grande de dire, à la suite des meilleures autorités, que les Francs et les Visigoths en sont venus aux prises à Vouillé, alors que lui, M. Lièvre, enseigne depuis un quart de siècle que c'est à Saint-Cyr.

Voici le passage qui me vise dans la nouvelle étude consacrée par lui à cette question :

« Le quatrième et dernier qui ait essayé de nous expliquer la marche de Clovis est M. Kurth, professeur à l'université de Liège. D'après lui, les Francs traversèrent la Loire à Amboise, d'où ils gagnèrent les bords de la Vienne ; ensuite, « quittant, dit-il, la vallée de la Vienne à partir du confluent du Clain, en amont de Châtellerault, on remonta allégrement cette dernière rivière, au bout de laquelle on devait rencontrer Poitiers. » Admettons sur parole l'allégresse des Barbares, mais, par respect pour la géographie, généralement moins accommodante que l'histoire, ne parlons pas ici du bout de la rivière ; ce serait rogner le Clain de cent kilomètres et transporter le chef-lieu du département de la Vienne à la Chapelle-Beauclain, dans celui de la Charente [2]. A part cette légère incorrection, la marche de l'envahisseur est logique et ne heurte en rien les textes. Mais si les Francs arrivent de ce côté, c'est-à-dire par la chaussée romaine qui, venant du nord, longe la rive droite du Clain, on s'explique d'autant moins que l'auteur place la rencontre à Vouillé. M. Kurth nous décontenance même tout à fait lorsque, appelant en témoignage sur ce point notre plus ancien chroniqueur, il ajoute : « Le lieu précis de l'engagement doit être cherché, selon Grégoire de Tours, à quinze kilomètres de Poitiers, des deux côtés de la chaussée romaine qui de cette ville allait à Nantes et à l'océan. » On reste enfin tout à fait désarmé devant cette autre affirmation que le camp gaulois de Ceneret-sur-l'Auzance, occupé, d'après lui, par Alaric, « commandait le chemin par lequel devait arriver Clovis. » Après tout, nous n'avons peut-être pas le droit de nous étonner ; M. Kurth nous avait avertis :

[1] *Clovis*, p. 431-438.

[2] Je sais gré à M. Lièvre de m'avoir signalé « cette légère incorrection. » C'est *au delà duquel* ou *passé lequel* qu'il fallait évidemment écrire, et je suis persuadé que chaque lecteur aura fait la rectification.

Digitized by Google

« J'ai essayé plus d'une fois, dit-il dans sa préface, de suppléer à l'insuffisance de mes documents par l'effort intense de l'esprit pour arriver à l'intuition du passé. » Cette méthode, si c'en est une, l'a mal servi dans son récit de la campagne de 507, mais, comme les produits de l'intuition ne sont point des documents que l'on puisse traiter à l'égal des textes, nous ne nous attarderons pas à relever les cas où, en effet, l'imagination, guidant sa plume, a suppléé aux témoignages écrits. »

J'ai tenu à reproduire intégralement ce passage pour que l'on puisse se faire une idée à la fois, et des arguments de mon contradicteur, et du ton qu'il a jugé bon de prendre à mon égard. Au surplus, le lecteur se doute bien que, pour me faire une opinion sur le théâtre de la rencontre entre Clovis et Alaric, je n'ai pas procédé comme M. Lièvre éprouve le besoin de se l'imaginer. J'avais peut-être le droit de croire que je pourrais conclure, comme on le fait d'ordinaire dans les débats historiques, après une étude approfondie des sources et une lecture attentive de toutes les monographies, dont la plupart manquent en Belgique et n'ont pu être mises à ma disposition qu'à la Bibliothèque nationale de Paris. Je n'ai pas voulu m'en tenir là, et j'ai fait exprès le voyage de Liège à Poitiers, où, pendant quelques jours, je me suis familiarisé avec la topographie des environs et j'ai achevé de m'éclairer en causant avec les hommes spéciaux. Une excursion à Vouillé, où, mes notes en main, j'ai vérifié les résultats auxquels j'étais arrivé, a couronné cette partie de mon voyage. M. Lièvre n'ignore pas cela, puisque j'ai eu l'honneur de le rencontrer à la bibliothèque de Poitiers, et de l'entendre m'exposer, de vive voix, la thèse qu'il défend et à laquelle il n'a pas pu me convertir. Il est donc mal venu de se gausser de mon *intuition*, et l'ironie se retourne contre lui-même.

L'excessive sévérité dont M. Lièvre fait preuve envers moi me donne le droit, je pense, de rechercher s'il a toute l'autorité nécessaire pour se permettre de le prendre de si haut. A première vue, on pourrait le croire, car ayant, comme il le dit lui-même, étudié pendant quarante ans les chemins du Poitou et médité pendant vingt-cinq ans sur l'emplacement du champ de bataille de *Vocladum*, il devrait pouvoir rendre des points à tout le monde sans avoir trop à s'enorgueillir.

Tel n'est point le cas. La brochure qu'il publia en 1873 sur le sujet qui nous occupe n'avait guère rallié que son propre suffrage, et cela pour de fort bons motifs. Non pas, je l'avoue, qu'à faire abstraction des textes on ne puisse prouver que Saint-Cyr, sur le Clain, au nord de Poitiers, a d'aussi bons titres que cinquante autres lieux à revendiquer l'honneur d'avoir été le théâtre de la rencontre. Mais les arguments historiques dont l'auteur étayait son opinion n'étaient pas

Digitized by Google

faits pour inspirer confiance dans sa critique. Il ne se contentait pas de retrouver à Saint-Cyr le *Vocladum* de Grégoire de Tours, il avait en outre le malheur de découvrir, dans les environs immédiats de ce village, des localités imaginaires que la distraction des copistes du moyen âge avait substituées au nom de *Vocladum*. Quand, dans un de ces copistes, on lit *campus Dubiacensis* au lieu de *campus Vogladensis*, c'est, pour tout homme qui sait manier un texte, une simple bévue de copiste; pour M. Lièvre, c'est au contraire l'indication d'une localité probablement située dans le voisinage de *Vogladum*, et connue du scribe qui, à son sens, en a substitué le nom, *motu proprio*, à celui de cette dernière localité. Et voyez la bonne fortune de l'ingénieux érudit! Du premier coup, il retrouve ce *Dubiacum*, qui n'est autre, à ce qu'il veut bien nous apprendre, que Dissais, à une demi-lieue de son Saint-Cyr. Pareillement, lorsque dans son *Vita sancti Remigii*, Hincmar nous dit que la bataille s'est livrée *in campo Moglotensi*, qui ne verra là, encore une fois, une fausse leçon pour *Vogladensi?* Détrompez-vous, nous dit gravement M. Lièvre; Hincmar, ou sa source, a voulu de nouveau désigner un village voisin de *Vocladum*, et, cette fois-ci, c'est Moussais, toujours, bien entendu, dans les environs de Saint-Cyr. Enfin, pour le miracle du globe de feu que, d'après Grégoire de Tours, Clovis vit s'élever au-dessus de l'église Saint-Hilaire, de quelle église croyez-vous que le père de l'histoire de France ait voulu parler? De Saint-Hilaire de Poitiers, allez-vous dire? Vous n'y êtes pas; il s'agit de l'église Saint-Hilaire de Moussais, qui, à ce qu'il paraît, existait dès le VIe siècle, et qui doit avoir été bien autrement fameuse que sa rivale de Poitiers, puisque, lorsqu'on nommait Saint-Hilaire, sans plus, à l'instant tout le monde pensait non pas à l'église où dort le grand confesseur, mais à.... Saint-Hilaire de Moussais! Je prie le lecteur de croire que je n'invente rien: il trouvera toutes ces découvertes historiques *apud* Lièvre, *Bulletin de la Société académique de Poitiers, 1873*, d'où je les extrais pour son édification.

J'avais donc, on en conviendra, de bonnes raisons pour ne pas adhérer à une opinion défendue par de pareils arguments; j'en avais d'autres, non moins bonnes, pour me ranger à l'avis formulé avec tant d'autorité par M. Auguste Longnon[1], et récemment encore étayée par la solide argumentation de M. Alfred Richard[2]. On les trouvera dans les écrits de ces deux savants; je n'ai pas envie d'en faire un exposé nouveau, auquel je n'ai d'ailleurs rien à ajouter, tout

[1] A. Longnon, *Géographie de la Gaule au VIe siècle*, p. 576 et suivantes.
[2] A. Richard, *Revue des questions historiques*, t. XXXIII, p. 609 et suiv., et *Bulletin de la Faculté des lettres de Poitiers*, 1888.

Digitized by Google

mon rôle s'étant borné, en l'espèce, à me rallier en pleine connaissance de cause à leur avis. Je n'ai, pour le moment, qu'à examiner si le plaidoyer de M. Lièvre *pro domo suâ* est fait pour modifier des conclusions si autorisées.

Revenant après un quart de siècle à son sujet favori, M. Lièvre, j'ai le regret de le constater, n'y apporte pas une préparation critique meilleure. Tout d'abord, il ne se fait pas une idée exacte de la valeur des sources qu'il emploie, puisqu'il place au premier rang le *Vita Sancti Maxentii*, qu'il dit contemporain de Childebert Ier, alors qu'il est incontestable, comme je l'ai prouvé il y a une dizaine d'années [1], que cet écrit visiblement remanié n'est pas antérieur, sous sa forme actuelle, au VIIIe siècle. Si M. Lièvre, qui est bibliothécaire, était au courant de la bibliographie, il n'aurait pas ignoré ce travail, et il ne se serait pas contenté de citer Junghans pour la question des sources de Grégoire de Tours, puisque, dans le travail que je viens de citer, et plus tard dans l'*Histoire poétique des Mérovingiens*, j'ai analysé par le menu, et d'une manière beaucoup plus détaillée que ne le permettait le plan adopté par Junghans, les divers éléments dont l'évêque de Tours a fait usage dans son récit du règne de Clovis et en particulier de la campagne d'Aquitaine. Enfin, j'aurai achevé d'édifier le lecteur sur les progrès que mon contradicteur a faits depuis vingt-cinq ans en matière de critique si je lui apprends que la malencontreuse conjecture sur le *Moglotensis* de Hincmar, dans lequel il s'obstine à ne pas reconnaître une mauvaise leçon pour *Vogladensis*, continue de rester l'un des ornements de la dissertation de 1898. On n'est pas plus conservateur....

Voyons maintenant ce que vaut en elle-même l'opinion personnelle dont M. Lièvre a voulu célébrer le jubilé cette année. Quand je dis personnelle, j'entends que M. Lièvre est seul à la défendre, car, pour les arguments dont il l'étaie, il les a purement et.... tacitement empruntés au R. P. Routh. Le premier, c'est que, d'après l'auteur du *Liber historiae*, la *campania Vogladensis* est sur le Clain, alors que Vouillé est à quinze kilomètres de cette rivière. Cette argumentation a un défaut capital, qui consiste à confondre *Vogladum* avec le *campus Vogladensis*. Que le *campus Vogladensis* de Grégoire, que la *campania Vogladensis* de Frédégaire soit, comme l'affirme l'auteur du *Liber historiae* avec son ordinaire recherche de la précision géographique [2], située sur les bords du Clain, nous ne le contestons pas, encore que l'agglomeré de Vouillé soit à

[1] *Revue des questions historiques*, t. XLIV, p. 415 et suivantes.

[2] V. mon *Étude critique* sur le *Gesta regum Francorum* dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, IIIe série, t. XVIII (1889).

Digitized by Google

une distance assez considérable de cette rivière. Mais il s'agit de savoir ce qu'est au juste cette *campania Vogladensis*. *Campania*, de même que *Campus* (avec cette différence que le premier de ces deux mots peut désigner une région entière), a le sens de plaine : *Omnis plana terra*, écrit un vieux chroniqueur, *a Francis campania dicitur* [1]. Quand donc le *Liber historiae* mentionne une *campania Vogladensis*, il ne faut pas se figurer qu'il veuille parler seulement des environs immédiats de Vouillé, mais plutôt de cette vaste région de plusieurs lieues d'étendue située au nord de l'Auzance, dont Vouillé était alors la principale et peut-être la seule agglomération de quelque importance. « Jusqu'en 1790, nous dit M. Richard, Vouillé fut le chef-lieu d'une immense paroisse de près de sept mille hectares, dans laquelle ont été taillées cinq communes, et qui comprenait toute la plaine entre l'Auzance et la Pallu. La voie romaine de Poitiers à Nantes traversait cette plaine non loin de la villa de Vouillé, qu'elle laissait à sept cents mètres à gauche, dans la vallée de l'Auzance. C'est au milieu de ce *campus* que se trouvait le dixième milliaire, point précis où se fit le choc des deux armées [2]. »

On voit pour quelle raison la plaine qui servit de champ de bataille a pu s'appeler la *campania Vogladensis*. C'est pour la même raison que la vaste région dont Reims était le centre s'est appelée la *campania Remensis* [3], dont nous avons fait, en laissant tomber le déterminatif, la Champagne. Quand donc M. Lièvre écrit : « Vocladum était sur le Clain, Vouillé est sur l'Auzance, à une quinzaine de kilomètres du Clain, » il commet une bévue évidente, qu'on excuserait plus volontiers chez quelqu'un qui n'aurait pas étudié la géographie de son pays pendant quarante ans, et qui serait moins prompt à donner des leçons à autrui.

Or, cette *campania Vogladensis*, cette *champagne de Vouillé*, n'en déplaise à M. Lièvre qui se déclare décontenancé par mes affirmations, était bel et bien traversée par la chaussée romaine qui allait de Poitiers à Nantes et à l'Océan. Je n'ai pas besoin ici d'un autre garant que M. Lièvre lui-même, qui en décrit le tracé pages 38 et suivantes de son mémoire intitulé : *Les chemins gaulois et romains entre la Loire et la Gironde* [4]. La carte jointe à cette brochure nous montre ladite chaussée partant de Poitiers dans la direction du nord-ouest, et coupant transversalement la *campania Vogladensis*. Sans l'irrémédiable confusion que M. Lièvre ne cesse de faire entre Vouillé et sa

[1] *Liber de compositione castri Ambasii*, dans Dachéry, *Spicilegium*, t. III.
[2] *Revue des questions historiques*, t. XXXIII (1883), p. 614.
[3] Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, V, 18, p. 215 (Arndt). C'est dans le même sens que le même auteur parle du *campus Romaniacensis*.
[4] 2e édition. Niort, 1893.

Digitized by Google

champagne, il aurait vu que mon exposé s'appuyait ici sur sa propre géographie. Pour me réfuter, il faudra qu'il commence par me prouver que, depuis sa brochure de 1892, la chaussée romaine de Poitiers à Nantes ne passe plus par où il la faisait passer à cette date.

C'est cette même confusion qui explique que les armes soient tombées des mains de mon contradicteur en présence de mon affirmation au sujet du camp de Ceneret, qui « commandait le chemin par lequel devait arriver Clovis. » Le camp de Céneret était la seule position fortifiée de tout le *campus Vogladensis;* quiconque y pénétrait du nord pour aller à Poitiers devait nécessairement se heurter aux avant-postes de l'armée qui occupait ce camp, et en venir aux mains avec elle avant de passer l'Auzance. Voilà dans quel sens j'ai dit que le camp de Céneret commandait la route par laquelle devait arriver Clovis. Les spécialistes pourraient me chicaner sur l'emploi de ce mot *commander* dans une acception peut-être trop extensive, mais je leur répondrais, avec M. Lièvre : « On voudra bien nous excuser, n'étant pas militaire.... »

Mais, dit encore M. Lièvre, le nom de *Vocladum* n'a rien de commun avec celui de Vouillé, qui, dans les actes les plus anciens, nous apparaît sous la forme *Volliacum*. A cet autre argument du P. Routh, M. Auguste Longnon a répondu depuis longtemps en faisant observer que les formes *Volliacum* rencontrées dans des chartes de 1266, de 1252 et même dans une de 1095 ne sont, selon toute apparence, que la retraduction latine du roman Vouillé, dont, à cette époque, personne ne connaissait l'étymologie [1]. Sans doute, M. Longnon, en marquant une date certaine passé laquelle il n'est plus permis, en règle générale, d'arguer de la forme latine des noms, n'a pas entendu soutenir que, cinq années avant cette date, on le pouvait sans scrupule, et j'imagine que M. Lièvre lui-même ne s'avisera pas de tirer cette conclusion. En réalité, comme le dit Jules Quicherat dans son excellent petit traité *De la formation française des noms de lieu*, c'est à partir du temps où la langue vulgaire a prévalu, c'est-à-dire depuis le xe et le xie siècle [2], que les noms ont commencé à subir des altérations profondes.

Parmi les nombreuses déviations dont ils étaient l'objet, une des plus fréquentes a consisté en ce que, lorsqu'on les traduisait en latin, on les affublait de désinences qui ne leur appartenaient pas dès l'origine, mais qu'on était habitué à rencontrer si souvent, qu'on les sup-

[1] *Géographie de la Gaule au VIe siècle*, p. 586.

[2] O. c., p. 13. « Ainsi le xie siècle a vu se tarir la source où doit puiser le philologue qui veut avoir les noms de lieu dans leur forme primitive, ou tout au moins dans une forme aussi voisine que possible de la primitive. »

Digitized by Google

posait là où elles n'avaient que faire. Ce fut tout spécialement le cas de la désinence *acum*, dont des scribes du XIe siècle vont jusqu'à revêtir des noms comme Thuin (868 *Tudinium*) en en faisant *Tudiniacum*, et comme Couvin (Xe siècle *Cuvinium*) qu'ils ont transformé en *Cubiniacum*[1]. Et cependant des noms terminés en *in* ne pouvaient d'aucune manière évoquer le souvenir de la désinence *acum* dans une région où tous les noms en *iniacum* se présentent sous la forme moderne d'*igny* ou *ignies*. Qu'était-ce donc, lorsque le nom à latiniser offrait identiquement la même terminaison que ceux qui, en latin, se terminaient en *acum*! Alors la tentation devenait irrésistible, et l'erreur en quelque sorte fatale. Or, c'est là précisément le cas de Vouillé, qui, dérivé très régulièrement de Vogladum, comme l'a montré M. Longnon[2], s'est trouvé affecté de la même terminaison qui, dans les environs de Poitiers, est celle des noms dont la forme primitive était en *acum*. Ne connaissant plus, au XIe siècle, le nom latin de Vouillé, et voyant que dans cette langue, tous les noms en *é* avaient dans ce pays la désinence *acum*, les scribes conclurent tout naturellement que Vouillé s'était appelé *Volliacum*.

Ce n'est donc pas une charte de 1095, même si son authenticité était rigoureusement établie, qui suffirait pour nous faire admettre que Vouillé se soit appelé au VIe siècle *Volliacum*, alors surtout que la dérivation *Vogladum* = *Vouillé* satisfait de tout point aux conditions requises par la science philologique. Mais il s'en faut de beaucoup que M. Lièvre nous ait édifiés sur la valeur du document qu'il invoque comme un argument péremptoire. Il se borne à le citer d'après Redet, auquel il emprunte sa citation ; or, Redet lui-même ne le cite que d'après le recueil manuscrit de Fonteneau, intitulé *Documents pour l'histoire du Poitou*. Ce qui est piquant, c'est que ce manuscrit est conservé à la bibliothèque de Poitiers, dont M. Lièvre est le conservateur. M. Lièvre ne conviendra-t-il pas que, cette fois du moins, il n'aurait pas mal fait de recourir au procédé de l'*intuition*, plutôt que de citer d'après autrui les documents dont il a la garde ?

En sorte que, grâce à la méthode de M. Lièvre, « si c'en est une, » nous ne savons pas même ce qu'est cette charte de 1095 où se lit le nom de Volliaco, et rien ne nous dit qu'elle ne soit pas à mettre avec les faux diplômes de 560 et de 562. La question, du reste, importe peu, et si j'en parle, ce n'est pas pour m'en servir dans le cas de

[1] V. ce que j'ai dit à ce sujet dans *La Frontière linguistique en Belgique et dans le nord de la France*, t. I, p. 481, et cf. p. 498 et 516.

[2] Longnon, *Géographie de la Gaule au VIe siècle*, p. 586. Cf. Richard, *Bulletin de la faculté des lettres de Poitiers*, 1888, p. 62-63.

Digitized by Google

Vouillé, qui me paraît clair, mais pour faire le lecteur juge du cas de M. Lièvre, qui me semble plus embrouillé.

Je me résume.

Vogladum est bien Vouillé, et la *campania Vogladensis* est bien là où je l'ai vue avec MM. Longnon et A. Richard.

Pour l'opinion du R. P. Routh, qui pouvait se soutenir en 1738 et qui constituait même un véritable progrès sur celle qui plaçait le champ de bataille de Clovis au sud de Poitiers, elle doit céder devant les conclusions définitives qu'elle-même a aidé à faire trouver. Aussi j'imagine que, si le savant jésuite revenait sur terre, il ne serait pas le dernier à abandonner sa conjecture, même laïcisée par M. Lièvre.

GODEFROID KURTH.

III.

LA DÉSOLATION
DES ÉGLISES, MONASTÈRES & HOPITAUX EN FRANCE

VERS LE MILIEU DU XVe SIÈCLE

D'APRÈS L'OUVRAGE DU P. DENIFLE [1]

En réunissant les matériaux de son admirable Cartulaire de l'Université de Paris, le P. Denifle rencontra dans les registres du Vatican, particulièrement dans la riche collection des Suppliques, presque inexplorée jusqu'ici, un grand nombre de pièces relatives aux dommages éprouvés par les établissements religieux de France pendant la guerre de Cent ans. La répétition incessante des cris de détresse et des demandes de secours, qui, de tous les points du royaume, s'élevaient vers le souverain pontife, lui donna l'idée de grouper en un recueil ces témoignages multipliés. Il a obtenu ainsi un tableau retraçant sous les plus saisissantes couleurs la « désolation » qui régnait alors dans l'Église de France.

A lui seul ce mot de *Désolation*, que le P. Denifle a choisi pour titre, dit toutes les ruines matérielles et morales qu'un siècle entier

[1] Mâcon, Protat frères, 1897, in-8 de xxv-608 p.

Digitized by Google

de guerre laissa partout derrière lui, et la lecture de ces documents, aussi nouveaux que féconds en détails, permet de se faire une idée des désastres qui s'abattirent sur toute la France.

L'ouvrage comprend deux parties. Dans la première, le cadre adopté est celui de l'ancienne division ecclésiastique, et pour chaque évêché, les pièces sont distribuées de la manière suivante : d'abord viennent celles qui se réfèrent à l'église cathédrale et aux établissements religieux de la cité épiscopale, ensuite celles qui concernent les monastères, les hôpitaux, les paroisses et les chapelles du diocèse. La seconde partie est consacrée aux textes relatifs aux effets généraux de la guerre. A la suite de diverses descriptions d'ensemble où sont exposés les malheurs du temps, on y trouve un choix de requêtes se rapportant à la désertion des campagnes, aux brigandages, au port d'armes par les clercs, à la pollution des églises, à la suspension des visites épiscopales, aux troubles apportés dans la jouissance des bénéfices ou l'administration des sacrements, enfin aux vœux faits pour obtenir l'assistance divine au milieu des calamités publiques.

Les suppliques, qui constituent la grande majorité des textes cités, débutent presque toutes par un exposé de la situation de chaque établissement avant les troubles apportés par la guerre, elles nous montrent la foule se pressant au seuil des églises célèbres par leurs reliques, elles décrivent les monuments que la piété des fidèles et le zèle des religieux élevaient à l'honneur de Dieu, elles retracent l'état florissant des monastères et énumèrent les œuvres de charité pratiquées dans les couvents ou les hôpitaux ; puis à cette peinture elles opposent le spectacle navrant des sanctuaires pillés et brûlés, quelquefois avec les habitants qui s'y étaient réfugiés, des églises transformées en forteresses, des religieux et des religieuses maltraités ou massacrés, des monastères ruinés et contraints à disperser leurs moines.

Si le regard jeté sur les temps de prospérité passée fait bien voir la grande place que l'Église occupait dans la société et les services qu'elle lui rendait, le récit des épreuves imposées aux établissements religieux n'est pas moins précieux pour l'histoire ecclésiastique de notre pays. En effet, comme le dit le P. Denifle, « on est forcé d'admirer la vitalité de l'Église et l'énergie qui animait les hommes attachés aux églises, monastères ou hôpitaux, les efforts remarquables qu'ils faisaient pour reconstruire les édifices, pour réparer les dommages matériels et moraux. Toutes les suppliques dont j'ai tiré parti, ajoute-t-il, n'ont pas d'autre but ; la calamité dont se plaignent les suppliants n'est rapportée que d'une manière accessoire : l'objet principal est d'obtenir un secours qui leur permette de se relever. »

Grâce à l'union intime qui existait alors entre le monde religieux et le monde laïque, les textes qui nous sont présentés ici n'éclairent

Digitized by Google

pas seulement les annales de l'Église, ils jettent un jour très vif sur la vie populaire et constituent une mine abondante de renseignements où devra désormais puiser tout historien qui voudra s'occuper de cette époque.

Il serait vivement à désirer que l'exemple donné par le P. Denifle fût suivi par d'autres érudits, et que l'on composât, à l'aide des documents conservés dans les archives françaises, une sorte de pendant du recueil dont les archives du Vatican lui ont fourni les éléments. La base première d'un tel ouvrage serait formée par les registres de la chancellerie royale qui ont déjà servi aux publications spéciales de Douët d'Arc et de MM. Guérin et Longnon. Les lettres de rémission, qui dominent dans ces registres, à partir de la fin du XIVe siècle, contiennent de nombreux renseignements sur les désordres engendrés par la guerre ou sur la résistance que les populations opposaient aux ravages des ennemis. Une courte citation permettra d'en juger : « Comme le venredi veille de saint Pol derrain passé, dit en 1360 un habitant de la châtellenie de Montlhéry [1], il feussent au soir, lui et quatre autres jeunes hommes ses voisins, lesquelz parlèrent ensemble en disant l'un à l'autre quel conseil il pourroient prendre pour cause des ennemis qui chacun jour chevauchoient par le païs, boutoient les feux, prenoient et mettoient à mort ceulx qui pouvoient attaindre.... Et tant demourèrent illeuc en parlant des choses dessusdites que il dirent l'un à l'autre : « Nous sommes jeunes et fors et savons les « passaiges et les destrois du païs, et n'avons que d'une mort à morir, « et si avons bon droit contre ces larrons Englès qui nous viennent « murtrir et destruire en nostre païs. Tenons-nous ensemble et allons « guettier se il en passera aucuns, et, se nous sommes plus forts « d'eulx, nous les mettrons à mort. »

Quant aux autres actes insérés dans les registres du Trésor des chartes, ils se rattachent souvent aussi aux effets de la guerre de Cent ans. On peut mentionner notamment les fréquentes autorisations données par le roi pour la fortification des monastères, et nous rappellerons à ce sujet qu'on a publié d'après une autre série, celle des « sacs » du Trésor, une curieuse « information faite en la prévosté de Chasteau-thierri sur le fait des gaiz et gardes de chastiaux et forteresses qui y sont » en l'année 1386 [2], où se voit quelle organisation militaire on avait dû donner aux abbayes, au grand détriment de la vie religieuse.

Les registres du Parlement seraient dépouillés avec grand profit

[1] Arch. nat., JJ 90, n° 415.

[2] Publ. par H. Moranvillé dans la *Revue de Champagne et de Brie*. — Cf. JJ 111, n° 58, sur la garnison de l'abbaye de Liques au diocèse de Boulogne.

Digitized by Google

pour un recueil de ce genre. Comme spécimen des ressources qu'ils renferment à ce point de vue, nous citerons un arrêt du 11 mars 1374, donnant des détails sur les ravages exercés dans le Gâtinais par les troupes du roi de Navarre [1]; un autre du 7 mai 1401, relatant la dévastation du bourg d'Antony « par le fait des guerres, des épidémies et autres fléaux, » et montrant que de cinq cents le nombre des feux de cette localité était tombé à trente [2]; puis toute une suite de jugements réglant les droits acquis par les vainqueurs sur les prisonniers de guerre [3].

Enfin, les titres de la Chambre des comptes seraient également mis utilement à contribution. Une série de mélanges concernant surtout la Normandie contient en particulier un certain nombre d'informations relatives à la diminution de valeur de divers fiefs, où se rencontrent d'intéressants détails sur la situation des campagnes à la suite de la guerre. Un extrait de l'enquête à laquelle on procéda en 1451 pour déterminer les dommages supportés par un domaine de l'Hôtel-Dieu de Paris, sis au territoire de Notre-Dame-de-Vaudreuil, près Pont-de-l'Arche [4], donnera une idée de ces documents :

« Jehan Baron.... dit que, à l'occasion de la guerre, le païs est fort dépopulé, et aussi y avoit des maisons sur lesdiz héritages qui sont cheuez, et avec ce, en l'an CCCCXXX, ung cappitaine nommé Le Bedas vint remparer le chastel du Vaul de Rueil pour laquelle repparacion faire il feist abatre une belle granche qui estoit sur lesdiz héritages et en fist porter tout le bois et tuille dedens ledit chastel, laquelle granche valloit annuellement de VII à VIII l. de rente au prouffit d'iceulx religieux. Dit oultre que grant partie du bois qui estoit ès maisons de ladite masure y feust porté et le demourant a esté gasté et ars par gens d'armes. Dit oultre que environ le temps dessusdit le duc de Norfok acompaigné de deux à trois mille Angloiz se vint loger audit lieu du Vaul de Rueil et fortiffia la ville pour faire frontière à La Hire qui lors estoit à Loviers. Et pour ce que lesdiz Angloiz n'osoient aller querir du bois en la forest pour eulx chauffer, destruisirent grant nombre de pommiers, periers, cheps de vigne et autres arbres fruis portans en ladite paroisse. »

Mais nous ne voulons pas nous écarter plus longtemps de l'ouvrage du P. Denifle, et en attendant l'apparition du second volume, où l'auteur se promet de faire ressortir lui-même les éléments nouveaux in-

[1] Arch. nat., X1a 23, fol. 387-390, publié dans les *Annales de la Société du Gâtinais*.

[2] Arch. nat., X1a 48, fol. 192.

[3] Arch. nat., X1a 22, fol. 259 (1371), X1a 45, fol. 152 v° (15 juin 1398), X1a 63, fol. 409 (7 sept. 1422).

[4] Arch. nat., P 1911², n° 19872.

Digitized by Google

troduits dans le domaine de l'histoire par les textes qu'il a mis en lumière, nous chercherons à signaler des à présent quelques-uns des plus saillants.

Nous ne saurions entreprendre d'exposer en détail la contribution que les suppliques du Vatican apportent aux études entreprises sur les églises et les couvents. Il nous suffira de dire que l'histoire locale y trouve à chaque page d'utiles indications, et nous nous attacherons plutôt à montrer le parti qu'on peut tirer de ces textes pour certaines recherches spéciales.

On y trouvera, tout d'abord, des indications curieuses sur les légendes relatives à l'apostolicité des églises des Gaules, notamment pour celles de Poitiers (n° 408) et de Bordeaux (n° 350), qui prétendent remonter à saint Martial, disciple de saint Pierre, et posséder, comme preuve de cette antique origine, des reliques du prince des apôtres. Ainsi que le fait remarquer le P. Denifle, le texte de la supplique de Bordeaux montre avec quelle facilité la tradition populaire perd la notion exacte des temps, et combien il s'en faut défier en pareille matière : en 1419, on croyait communément, à Bordeaux, que c'était saint Amand, c'est-à-dire un évêque du ve siècle, qui avait prescrit que les rois d'Angleterre prissent leurs armes dans l'église Saint-Séverin, lorsqu'ils engageaient une guerre en Aquitaine !

L'archéologie, de son côté, peut faire son profit des détails fournis sur la représentation du Saint-Sépulchre et sur le reliquaire de la sainte Épine à l'abbaye de Bourgmoyen (n° 132), sur les vitraux de l'église de Paimpont (n° 288), sur la destruction des clochers de Saint-Martin de Laval (n° 298), de Saint-Mélaine de Rennes (n° 330), de Saint-Pierre de Nantua (n° 695), sur l'érection d'un des clochers de l'église Saint-Sauveur de la Rochelle (n° 446) et du jubé de Notre-Dame d'Auxonne (n° 818), enfin sur la construction de la cathédrale d'Orléans (n° 953). Une bulle de 1487 nous apprend que le chœur de cette église avait jadis été élevé aux frais d'une confrérie spécialement fondée pour cet objet. Les malheurs des temps avaient amené la dissolution de cette confrérie et empêché de poursuivre l'achèvement de l'édifice. L'évêque François de Brilhac, qui occupa ce siège épiscopal à partir de 1473, releva l'ancienne confrérie, et le chapitre, sur ses encouragements, entreprit de bâtir le transept et la nef. Une autre bulle de 1404 (n° 920) montre qu'à cette époque on procédait à d'importantes réparations à la cathédrale de Reims et nous apprend en même temps qu'il était d'usage d'y célébrer chaque jour, à l'aurore, une messe solennelle, devant une précieuse statue d'or qui, suivant la tradition, renfermait des reliques du saint Lait. L'église, pendant cette cérémonie, était brillamment illuminée, et les fidèles s'y pressaient en foule.

Les pèlerinages, qui ont joué un grand rôle au moyen âge, et les

Digitized by Google

établissements de charité, qui étaient particulièrement multipliés à cette époque, sont largement représentés dans la collection de textes réunie par le P. Denifle. On y voit quelle vogue rencontraient ces pieux voyages, qui mettaient en relation les nations les plus éloignées et contribuaient puissamment à la diffusion du commerce et à la prospérité des localités où étaient attirés ainsi les étrangers; on y trouve des renseignements sur les reliques honorées dans les principaux sanctuaires et sur les différentes catégories de maladies pour lesquelles l'assistance de tel ou tel saint était demandée de préférence; on mesure enfin les obstacles qu'opposaient à ces grands courants de pèlerinages les désordres amenés par la guerre, comme le manque de sécurité des routes, les épidémies, la dévastation des campagnes, l'appauvrissement général.

Des suppliques datées de 1423 (n° 206) et de 1445 (n° 283) parlent de la construction d'hôpitaux destinés à loger les étrangers qui venaient prier à l'église Saint-Laurent de Moidrey et à l'autel de Saint-Eutrope, dans l'église de Chemiré-sur-Sarthe, pour implorer de ces saints la guérison de leurs maux. Ce qui se passait dans ces deux paroisses se reproduisait dans les lieux de pèlerinages fréquentés, tels que Notre-Dame du Puy (n° 594) et la Sainte-Baume (n° 915), et la même inspiration charitable avait fait construire de semblables asiles le long des routes les plus familières aux pèlerins. On peut citer l'hôpital de Rocamadour (n° 617), qui « chaque jour abritait de pauvres voyageurs gagnant Saint-Antoine, Saint-Jacques de Compostelle ou d'autres sanctuaires; » l'hôpital d'Aubrac (n° 679), où l'on recevait « les romieux, les pauvres et les pèlerins de tous pays et où on leur donnait des aliments; » l'aumônerie Sainte-Croix de Mauzé, au diocèse de Saintes (n° 456), « sur le passage des pèlerins d'Allemagne, d'Espagne et des autres parties du monde; » l'hôpital de Bardenac, à trois milles de Bordeaux, sur la route royale qui conduit à Saint-Jacques (n° 355); l'hôpital Mage de Béziers (n° 527), où affluaient d'une part les habitants de l'Allemagne, de la Hongrie et des autres nations de l'Europe orientale qui allaient honorer Saint-Jacques de Galice ou le Saint-Suaire de Toulouse, et de l'autre, ceux d'Espagne, de Navarre, de Gascogne, etc., qui se rendaient au Saint-Sépulcre ou à Rome.

Ces hôpitaux de passants étaient le plus souvent construits aux portes des villes, en dehors de l'enceinte, comme on le voit pour Nancy (n° 788), Tours (n° 249), Saint-Jean-d'Angély (n° 438), Bordeaux (n°s 354 et 356), afin que les voyageurs qui arrivaient le soir après la fermeture des portes pussent trouver un abri. L'hôpital Saint-Julien, à l'entrée de la ville de Bordeaux, ayant été démoli pendant les guerres, le principal argument invoqué par l'archevêque, le maire et les jurés de la commune pour obtenir les subsides néces-

Digitized by Google

saires à sa reconstruction fut que les pèlerins attardés, qui trouvaient les portes de la ville closes, ne pouvaient se loger que dans les bâtiments de la léproserie, ce qui les exposait aux dangers de la contagion.

Les maladreries, en effet, en raison de leur objet spécial, étaient toujours construites à quelque distance des villes ou des villages. A ce titre, elles eurent particulièrement à souffrir des ravages des gens de guerre, et sur une vingtaine d'établissements de ce genre qui sont mentionnés dans le recueil du P. Denifle, la moitié environ avaient été brûlés, rasés ou en partie ruinés, comme à Cohan (n° 82), Orléans (n° 111), Jargeau (n° 117), Meulan (n° 140), Bonneval (n° 141), Mortagne (n° 241), Etouvelles (n° 938), etc.

Certaines requêtes, présentées par les maladreries, renferment des détails intéressants sur leur organisation. On y voit, par exemple, que la léproserie du Mont-aux-Malades, près Rouen (n° 186), administrée par des religieux, avait une *prise* fort étendue, comprenant les vingt et une paroisses de la ville de Rouen, c'est-à-dire qu'elle était tenue de recueillir et d'entretenir les personnes qui seraient frappées de lèpre dans cette circonscription ; elle devait également fournir le logement et la nourriture aux lépreux passants, qui viendraient à traverser la ville. Cet exercice de l'hospitalité vis-à-vis des lépreux de passage est mentionné également pour la léproserie de Jargeau (n° 117). Enfin, la supplique adressée, en 1435, par les bourgeois de Bourges (n° 571), nous apprend que dans cette ville, comme en beaucoup d'autres localités, la maladrerie avait été fondée par les habitants, qui gardaient sur elle un droit de contrôle. Son administration était confiée tantôt à des clercs, tantôt à des laïques ; le costume du maître comportait un manteau noir, fendu sur les côtés, pour laisser passer les bras, c'est-à-dire un scapulaire analogue à celui des bénédictins.

Bien que le nombre des léproseries paraisse avoir été au moins aussi considérable au moyen âge que celui des Hôtels-Dieu destinés aux malades ou aux passants, on trouve beaucoup plus de suppliques se rapportant aux hôpitaux qu'aux maladreries. Cela provient sans doute de ce qu'au milieu du xve siècle la lèpre étant en décroissance, les charges des léproseries s'étaient considérablement réduites, et l'on sentait moins le besoin de relever de leurs ruines les maisons destinées à recueillir les malheureux atteints de cette maladie.

Sans parler des mentions relatives à l'exercice de l'hospitalité dans les monastères (n°s 49, 455, 470, 514, 623, 694, 797, 863), parmi lesquelles la plus curieuse est celle de l'hôpital joint à l'abbaye Saint-Germer de Flay pour recevoir et nourrir les pauvres du Christ, on peut relever, dans le recueil du P. Denifle, une soixantaine de textes

Digitized by Google

concernant les Maisons-Dieu consacrées au soin des malades en même temps qu'à la réception des voyageurs. Quelques-unes de ces maisons se rattachent aux différents ordres hospitaliers qui existaient alors, comme celui de Saint-Antoine (nos 185, 462, 830), celui de la Charité Notre-Dame, dont le siège principal était au diocèse de Châlons (no 41); celui de Saint-Jean de Jérusalem, qui possédait à Toulouse (no 497) un hôpital comptant près de cent lits; celui du Saint-Esprit, qui avait pris un développement particulier dans l'est et entretenait dans les principales villes de cette région, telles que Dijon (no 743), Gray (no 826), Neufchâteau (no 789), Besançon (no 799), des établissements importants où étaient pratiquées toutes les œuvres de miséricorde, comme l'expose une requête de 1436 relative à l'hôpital de Besançon. « Tous les pauvres du Christ, orphelins, infirmes, malades, femmes en couche, y étaient soignés quel que fût leur lieu d'origine; les enfants trouvés y étaient recueillis, nourris et élevés, on leur apprenait un métier, et quand ils étaient en âge, on les mariait. » Suivant l'usage commun du moyen âge, qui aimait à placer les hôpitaux le long des cours d'eau, cette maison s'élevait au bord du Doubs et avait souvent à souffrir des inondations, qui forçaient à transporter les malades aux étages supérieurs; les frères du Saint-Esprit furent donc obligés de construire une digue pour se protéger contre les eaux et obtinrent du pape, pour subvenir à cette dépense, l'autorisation de procéder à des quêtes dans les provinces ecclésiastiques de Besançon, de Lyon, de Reims et de Trèves.

Dans les pays du centre et du nord, on rencontrait peu de ces hôpitaux se rattachant à un grand ordre hospitalier; la plupart des Maisons-Dieu étaient indépendantes, et leurs membres formaient pour chacune d'elles une congrégation spéciale telle que celle qu'on trouve décrite dans une supplique présentée en 1420 par l'Hôtel-Dieu d'Orléans (no 99) : « Dans cette cité s'élève pour les pauvres un hôpital à la tête duquel sont placés un maître et six frères destinés à célébrer le service divin comme à l'église cathédrale, plus un certain nombre de femmes consacrées à Dieu, qui se vouent à remplir les œuvres de charité auprès des malades et à élever les enfants abandonnés. Ceux-ci sont formés dès l'enfance, les garçons aux arts libéraux, les filles aux métiers qui paraissent le mieux leur convenir. La chapelle, ajoute la requête, est trop petite, et le maître a entrepris de l'agrandir, mais l'œuvre reste inachevée, parce que les guerres qui ont longtemps désolé cette région ont tellement réduit les revenus de l'hôpital, qu'ils suffisent à peine à entretenir la moitié des frères, des pauvres et des malades; aussi a-t-on grand'peine à recruter de nouveaux frères quand des vides se produisent dans leurs rangs. »

Dans d'autres établissements, le nombre du personnel était beau-

Digitized by Google

coup plus considérable. Ainsi une requête présentée au nom de l'hôpital de la Madeleine de Rouen parle de soixante frères ou serviteurs qui, d'après la fondation, devaient, sans compter la prieure et les sœurs, s'employer à la réception et au soin des malades. A Paris, une bulle d'Eugène IV rapporte que, outre quatre-vingts serviteurs ou servantes, la population de l'Hôtel-Dieu montait environ à un millier de personnes, tant frères et sœurs que pauvres de toutes catégories : pèlerins, vieillards, malades, infirmes, blessés, femmes en couche, enfants trouvés. A en croire ce document, la misère était si grande qu'en une seule année trente mille personnes étaient mortes à l'Hôtel-Dieu. Comme le fait remarquer le P. Denifle, les textes recueillis par M. Coyecque montrent que cette évaluation est hors de proportion avec la mortalité officiellement constatée pendant les années les plus malheureuses. On peut en conclure que les suppliques avaient une tendance naturelle à exagérer les infortunes qu'elles relataient, et il est nécessaire d'en tenir compte dans l'emploi qu'on peut faire de ce genre de documents.

Pour clore cette rapide revue des établissements de charité mentionnés dans le recueil qui nous occupe, nous signalerons la création d'un hôpital spécial qui semble être jusqu'à présent resté inconnu. Une supplique de 1436 nous apprend qu'une dame noble du nom de Marie, veuve de Denis de Linières, sire de Baucourt, avait à la Petite-Baume, diocèse de Marseille, consacré une somme de mille ducats à la restauration de la chapelle de Sainte-Madeleine et à la construction d'un asile où devaient être admises des dames nobles du royaume de France désirant se consacrer à la vie solitaire, en même temps que l'hospitalité y serait exercée vis-à-vis des voyageurs et des pèlerins.

Nous avons, dans ces quelques pages, tenté de donner une idée des ressources que ce livre sur la désolation des églises de France au milieu du xve siècle peut fournir à l'histoire ecclésiastique et à l'étude de la société française pendant la guerre de Cent ans, mais nous sentons qu'une telle analyse est bien imparfaite, et que la lecture attentive de cet intéressant volume peut seule faire apprécier le nouveau service que le P. Denifle a rendu à la science historique.

LÉON LE GRAND.

Digitized by Google

IV.

LA CORRESPONDANCE DE GUILLAUME PELLICIER

AMBASSADEUR DE FRANCE A VENISE

(1539-1542)

L'excellente série de correspondances diplomatiques du XVIe siècle publiées par les archives des affaires étrangères vient de s'enrichir d'un nouveau volume, digne de ses devanciers. Le regretté J. Kaulek, L. Farges et Germain Lefèvre-Pontalis nous avaient menés en Angleterre, pendant cette rare « entente cordiale » qui rapprocha trente ans la France et l'Angleterre. Aujourd'hui M. Tausserat-Radel[1] nous conduit à Venise, déjà sur le déclin de son antique suprématie commerciale, mais restée un observatoire de premier ordre pour étudier le ciel, gros d'orages, de la politique internationale, au plus fort de la rivalité de François Ier et de Charles-Quint, dont l'irréductible jalousie mutuelle ne connut que des intervalles de paix armée où ils se combattaient par l'intrigue et l'espionnage.

La correspondance de Guillaume Pellicier, malheureusement incomplète, a été souvent mise à profit. En effet, son intérêt est double, car elle s'adresse aux humanistes et aux politiques. Pellicier est chargé par le roi de réunir des manuscrits grecs pour la « librairie » naissante de Fontainebleau, et il s'acquitte de sa tâche avec le zèle d'un connaisseur et d'un érudit. D'autre part, il est extraordinairement subtil et perspicace : il déjoue les précautions du plus soupçonneux des gouvernements ; il assiste invisible aux délibérations intimes des multiples conseils de la seigneurie de Venise, qui lui sont rapportées par des échos aussi fidèles que mercenaires. En outre, il est au courant des moindres démarches de l'empereur. Rien de l'Allemagne ou de la Hongrie ne lui est étranger : ses lettres sont d'un admirable *reporter*.

Ce double aspect de la figure si attachante de Pellicier a inspiré

[1] A. Tausserat-Radel, *Correspondance politique de Guillaume Pellicier, ambassadeur de France à Venise (1540-1542)*. Paris, F. Alcan, 1898, gr. in-8 de xxx-790 p.

Digitized by Google

deux séries de travaux. L'humaniste a été étudié par MM. L. Delisle [1], H. Omont [2] et L. Dorez [3]; le diplomate, par M. J. Zeller [4].

Un certain nombre de lettres intéressantes pour l'histoire littéraire ont été imprimées : trois adressées à François Ier (19 août, 1er septembre 1540); trois à Rabelais (24 juillet, 17 octobre 1540, 20 mars 1541); cinq à Pierre du Chastel, évêque de Tulle, successeur de Guillaume Budé à la « librairie » de Fontainebleau (22 juillet, 19 août, 8 octobre, 20 décembre 1540, 15 février 1542). La correspondance de l'évêque de Maguelonne a été trop souvent utilisée, au point de vue littéraire, pour qu'il soit nécessaire d'y insister; mais on peut admirer une fois de plus l'exubérante activité de ces diplomates hommes de lettres du XVIe siècle, qui se reposaient de leurs tracas politiques par la lecture d'Aristote ou de Pline, et se consolaient de la lutte mesquine des intrigues souterraines par la noble concurrence du savoir. Rival de Pellicier, Diego Hurtado de Mendoza, ambassadeur impérial, recherchait avec une égale ardeur les livres grecs, et correspondait avec les savants les plus illustres de l'Italie; Paolo Manuzio lui dédia la première partie de la *Philosophie de Cicéron* (Venise, 1541). Sa belle collection de manuscrits grecs fut léguée par lui au roi d'Espagne et fait aujourd'hui partie de la bibliothèque de l'Escurial [5].

Pellicier avait des copistes à gages chargés de transcrire dans les bibliothèques vénitiennes les manuscrits grecs qu'il ne fallait pas songer à acquérir.

« Comme vous povez bien estre record, écrit-il au connétable, il plust au roy me commander, à mon partement, de luy faire amas du plus grand nombre de bons livres grecz que pourroys treuver. Ce que ay faict et fays journellement, et, en treuvant quelques ungs rares qui ne sont à vendre, pour estre des librairies publicques ou de personnes qui ne s'en veullent desfaire, les fays transcrire, quoy qu'ilz coustent. Pour quoy faire avoys tenu quatre ou cinq personnes à gros fraiz. Mais, puys ung mois, M. de Thulles, m'ayant escript de par le

[1] *Cabinet des Manuscrits de la Bibliothèque impériale*, I, 151 et suiv.

[2] *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1885, p. 45-83 et 594-624; *Catalogue des manuscrits grecs de Fontainebleau sous François Ier et Henri II*. Paris, 1889, in-4; *Revue des bibliothèques*, juin 1891. L'*Index librorum Gulielmi Pelisserii, episcopi Magalonensis*, qui fait l'objet de cette dernière publication, est reproduite, avec l'autorisation de l'auteur, par A. Tausserat, p. 699-704.

[3] *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'École de Rome*, XIII.

[4] *La diplomatie française vers le milieu du XVIe siècle d'après la correspondance de Guillaume Pellicier, évêque de Montpellier, ambassadeur de François Ier à Venise (1539-1542)*. Paris, Hachette, 1881. Les chapitres III et IV de cette excellente monographie sont consacrés à l'humanisme : clientèle littéraire de la France (p. 83-108); la Bibliothèque de Fontainebleau et les Bibliothèques de Venise (p. 109-145).

[5] Tausserat, p. 38, note 2.

Digitized by Google

Roy y faire toute dilligence, à présent y en ay mis aprez jusques au nombre de douze pour gaigner temps, car quelquefoys on ne peult avoir les livres lesquelz l'on faict coppier si longuement à son commandement. Les frays de laquelle chose se montent journellement mieulx d'ung escu et demy d'argent desboursé, sans la despence que je fays à six hommes pour cest affaire, vous asseurant, Monseigneur, que cela se monte presque aultant que la moictié de ma despense ordinaire. Je n'ay point du mien, et eulx, pour estre pauvres gens grecz hors de leur pays, ne peuvent attendre d'estre payez, sinon au jour la journée [1].... »

L'embarras d'argent est le refrain habituel de tous les agents diplomatiques au XVIe siècle. Les dix livres journalières allouées à Pellicier ne lui suffisaient certainement pas, surtout s'il les lui fallait partager avec les copistes. Mais il devait en outre prélever sur ces maigres honoraires les dépenses extraordinaires urgentes, telles que frais de poste ou pensions des protégés français.

« Monseigneur, manda-t-il de nouveau au connétable, pour avoir fourny tout le temps que ay esté icy jusques à présent tout l'extraordinaire, tant pour les brigantins mandez ou venuz d'icy et Raguse et les postes et autres messaigers de toutes parts, et aussi entretenu du mien propre les serviteurs du roy qui sont icy, pour continuer mieulx le service dudit seigneur, me trouve si despourveu d'argent que ne sçay bonnement que faire si de vostre grace ne m'y est pourveu en me faisant deslivrer l'ordinaire, comme me a esté ordonné pour la demye année qui est desja escheue au 1er jour de janvier. Et cependant que les comptes dudict extraordinaire seront veuz et allouez je me pourray ayder dudict ordinaire, comme la raison veult [2].... »

Et ailleurs :

« Et mesmement touchant la despence extraordinaire qu'il me convient faire icy, tant pour fournyr aux serviteurs du roy qui me donnent les adviz que j'escriptz ordinairement à S. M. que pour faire courir les dépesches selon le commandement du roy, et advertissement du sr Rincon (ambassadeur à Constantinople) ou de M. de Raguse, pour quoy faire ay ja baillé plus de 1,000 ou 1,200 escuz, ainsi que l'on pourra veoir par mon compte, et pour ce, Monseigneur, que je doibz presque tout cela, et que les affaires sont pour estre plus pressez et difficilles qu'ilz n'ont esté, et conséquemment en danger d'estre subgectz à plus grant despence, s'il plaisoyt à V. Exc. m'en faire rembourser bientost, et oultre cella me faire advancer 4 ou

[1] Tausserat, p. 97.
[2] Ibid., p. 206.

Digitized by Google

500 escuz pour ayder à fournyr à telle despence comme l'on avoit acoustumé faire à mes prédécesseurs, ce me seroit une très grande commodité et obligation, vous asseurant, Monseigneur, que si n'estoit la grand nécessité où j'en suys, ne m'en trouverez si solliciteux [1]. »

Pellicier est la gazette du temps ; toutes les nouvelles de Turquie, de Hongrie, d'Allemagne et de la Haute Italie lui passent par les mains ; c'est l' « ami » de Milan ou l' « ami » d'Allemagne qui le renseigne dans le plus grand secret, tandis qu'Agostino Abondio et ses affidés sont aux écoutes à Venise même. Ce service d'espionnage est emprunté aux Italiens eux-mêmes ; il suffit de jeter les yeux, par exemple, sur les *Diarii* de Marino Sanuto (1496-1530), pour voir le nombre d' « amis fidèles » répandus dans l'Europe occidentale.... Le fait a été remarquablement mis en lumière par M. Jean Zeller, qui a pu tracer un crayon des affaires contemporaines en coordonnant les détails enregistrés au jour le jour par l'infatigable évêque de Maguelonne.

Nous ne raconterons pas plus les événements de l'Europe orientale de 1540 à 1542, après M. Zeller, que nous n'avons répété les historiens de l'humanisme. La paix de Venise avec les Turcs (p. 175-210), la guerre de la succession de Hongrie (p. 211-236), le meurtre de Rincon et de César Fregose (p. 237-266), l'expédition malheureuse de Charles-Quint contre Alger (p. 267-296), tels sont les quatre tableaux esquissés d'après les dépêches de notre diplomate, qui prépare en outre très activement le triomphe des intérêts français en Italie par des coups de main aventureux contre des places fortes (p. 297-324), ou par le recrutement de *condottieri* (p. 325-352). Cette exubérance d'action, dont les diplomates assagis du XIXe siècle ne donnent plus l'idée, eut un violent épilogue ; le système d'informations, si bien organisé par Pellicier, se dénoua brusquement par l'institution, à Venise, d'un tribunal spécial, les Inquisiteurs d'État, et par le supplice d'Abondio, le plus compromis des révélateurs. Pellicier fut traqué comme un malfaiteur, et dut quitter son poste sous les huées de la populace....

Si précieuse pour l'histoire littéraire et politique du milieu du XVIe siècle, cette correspondance ne fournit malheureusement que peu de renseignements économiques, et cela se comprend aisément : la découverte de la route du cap de Bonne-Espérance avait porté un coup mortel au monopole commercial des Vénitiens, supplantés désormais par les Portugais dans le trafic des épiceries. Nous relèverons

[1] Tausserat, p. 212-213. Le mois de juillet 1541, seul, exige 300 écus d'extraordinaire : « Je me veoy en grand danger de tumber en telle nécessite que à grant peyne pourray je avoyr de quoy fournyr à la despence ordinaire de ma maison. » (P. 378.)

Digitized by Google

cependant deux faits intéressants : le profit momentané que Florence, bien déchue également de sa splendeur d'antan, tira de la guerre vénéto-turque, et l'importance éphémère du « navigage » portugais.

Stephano Doria, banquier florentin établi à Venise, fit des difficultés pour escompter une lettre de change de 6,000 écus, envoyée de France au capitaine Paulin, successeur de Rincon dans le Levant : « Depuys la paix faicte, les Florentins, qui souloyent faire seulz les grandz faciendes, pour y avoir à ceste heure peu de gain et proffict, s'en sont retirez [1]. »

D'autre part, Miguel da Silva, ancien ambassadeur du Portugal à Rome, fait d'intéressantes ouvertures à Pellicier :

« Nous faisoyt entendre que si V. M. vouloyt faire garder ses subjectz de ne donner aulcun trouble ou empeschement aux navigages des Indies et terres neufves du roy de Portugal, son souverain seigneur, que cela pourroyt tourner à vostre grant advantage et donner à vostre royaulme grand proffict et utilité et obvier à aulcunes menées de grand importance que l'empereur faict par le moyen d'un frère dudict roy et aulcuns de son conseil pour faire qu'il mette entre les mains dudict empereur tout le traffique dudict navigage, pour ne pouvoir résister, je ne dictz pas à V. M., mais à ses subjectz seullement. Si icelluy roy (de Portugal) seroit pour faire ses magasins d'espiceries et aultres marchandises à Rouen, Paris, ou bien en quelques aultres lieux commodes de vostre royaulme qu'il vous plaira, chose qui pourroyt apporter à icelluy tout le proffict qui en revient à Envers et à la Flandre, et au contraire oster les commoditez que ledict empereur a de recouvrer argent par ce moyen audict pays [2]. »

Après avoir fait ressortir l'extraordinaire intérêt de la correspondance de Pellicier, entrevue jusqu'ici par fragments, mais qui avait besoin d'une édition d'ensemble, il nous faut parler de la mise en œuvre de l'éditeur. La tâche est agréable, n'ayant aucune réserve à faire dans l'éloge. La lecture est impeccable ; les annotations, copieuses sans surcharge. Les moindres personnages, les noms des lieux les plus insignifiants sont identifiés avec une minutie qui témoigne du soin apporté à une tâche ingrate en apparence, mais qui procure au chercheur la joie intime de la petite découverte. Notons aussi l'excellent parti tiré des documents anglais jadis publiés dans la série trop peu connue des *State Papers*.

La correspondance est suivie d'un copieux appendice : I. Lettres de Guillaume Pellicier pendant la première partie de son ambassade, 1539-1540 (publiées par Ribier, d'après des originaux aujourd'hui perdus) ;

[1] P. 494.
[2] P. 486.

Digitized by Google

II. Extraits de la correspondance de Georges de Selves, évêque de Lavaur, ambassadeur de François Ier auprès de Charles-Quint (7 août-5 oct. 1530); III. Extraits de la correspondance de Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, vice-roi du Piémont (5 juin-31 oct. 1542); IV. Billets adressés à Pellicier par une de ses parentes, et communiqués par L. Dorez; V. Inventaire de la bibliothèque de G. Pellicier (déjà imprimé par H. Omont); VI. Extraits de la correspondance inédite de Claude Baduel; VII. Vie inédite de G. Pellicier, par le chanoine de Folard, au XVIIIe siècle; VIII. Documents relatifs à l'acquisition, en 1741, par le dépôt des affaires étrangères, des papiers diplomatiques provenant de la bibliothèque de Colbert de Croissy, évêque de Montpellier, et notamment de la correspondance de Pellicier; IX. Additions et corrections (nombreuses rectifications et éclaircissements nouveaux).

ALFRED SPONT.

V.

UNE PRÉTENDUE LETTRE DE HENRI III

Henri III a-t-il écrit au roi de Navarre, dans les premiers mois de 1580, pour lui dénoncer les amours de Marguerite de Valois avec le vicomte de Turenne?

Dans la trop longue suite de nos luttes politiques et religieuses du XVIe siècle, la septième prise d'armes porte le nom de « guerre des amoureux. » D'où lui vient cette appellation consacrée par l'usage [1], que d'Aubigné rapporte, en ajoutant que c'était un propos de cour? On a souvent raconté à cette occasion une anecdote, qui est bien dans le goût de l'époque et dans le caractère des personnages, mais à laquelle il semble manquer plus d'un signe d'authenticité. Nous allons reproduire le fait en question d'abord en remontant à sa source, et nous essaierons de dire ensuite les raisons de nos doutes.

[1] Le *Dictionnaire universel d'histoire et de géographie* de Bouillet, même dans sa dernière édition revue par Goussaigne, est tombé dans la formule banale, que s'est bien gardé d'adopter M. Ludovic Lalanne, si au courant des choses du XVIe siècle, dans son *Dictionnaire historique de la France*.

Digitized by Google

C'est la seule méthode, ce semble, pour éclaircir ce problème historique au plus grand profit de la vérité.

I.

Le premier auteur qui ait donné à la guerre de 1580 cette cause accidentelle est Eudes de Mézeray. Son histoire était écrite plus de soixante ans après l'événement, en 1643; et il ne s'est jamais piqué de l'appuyer sur des preuves. Au surplus, voici son récit, qui doit naturellement servir de base à notre examen :

« La haine que la reine Marguerite portoit au Roy son frère depuis sept ou huit ans s'estoit renflammée, non seulement par le dépit d'avoir été bannie de la cour sous un prétexte de bienséance, mais encore par une injure plus véritable et plus fraîche. Philippe de Strossi, proche parent de la reine mère, désirant épouser Madelaine de la Tour, veuve d'Honoré de Savoye, comte de Tende, et sœur du vicomte de Turenne, demanda permission au Roy d'aller à la cour du roy de Navarre, où elle estoit auprès de son frère, pour en faire la recherche. Le Roy, n'osant pas luy refuser une chose si juste. prit cette occasion de semer la brouillerie dans la maison du roy de Navarre, et de luy donner martel en teste de sa femme et du vicomte de Turenne. Il luy écrit donc sur ce sujet, l'avertissant de quelques bruits scandaleux qui couroient, et charge Strossi, qui ne se doutoit point de cette ruse, de luy rendre ces lettres en main propre : mais ce roy, trop avisé pour considérer quelque autre chose plus que la nécessité de ses affaires, les montra à sa femme et au vicomte, les assurant par là qu'il ne soupçonnoit aucunement leur fidélité. Or, comme il n'est rien de plus ingénieux et de plus chaud pour la vengeance que l'esprit d'une femme offensée, cette princesse furieusement piquée du mauvais tour que le Roy lui avait voulu faire s'efforça de lui rendre la pareille et employa tous ses artifices à rebrouiller les choses [1].... »

Il est difficile d'accumuler en quelques lignes plus d'erreurs et plus d'invraisemblances.

Marguerite de Valois ne pouvait pas porter au roi son frère « une haine enflammée » depuis sept ou huit ans. Henri III ne succéda à Charles IX qu'en 1574, et sa sœur Marguerite n'avait en 1580 que vingt-sept ans. Depuis son mariage avec Henri de Navarre à la veille de la Saint-Barthélemy, elle était restée à la cour ; et c'était seulement à la fin de 1578 que sa mère Catherine de Médicis, lors de son grand voyage dans le midi, l'avait reconduite à son époux, non sans regrets

Mézeray, édit. in-fol., 1685, t. III, p. 486.

Digitized by Google

de sa part, dit l'Estoile. Il est vrai qu'elle s'était réconciliée avec son mari et qu'elle avait très franchement embrassé sa cause; mais non sans rester en très intimes rapports avec sa mère, à laquelle nous la voyons écrire souvent. Henri III ne l'avait point chassée de la cour et ne lui avait fait aucune injure. Mézeray confond évidemment avec un incident, — absolument historique celui-là, — qui se passa à Paris, le 8 août 1583, et à Palaiseau le lendemain, incident que tous les historiens rapportent en détail.

Quant à Philippe Strozzi, son voyage à la petite cour du roi de Navarre n'avait pas besoin d'un prétexte romanesque. Il avait reçu du roi une mission tout à fait officielle, celle d'apaiser les esprits en Guyenne et d'arrêter les préparatifs de guerre que faisaient presque ouvertement les protestants. On retrouve encore dans les manuscrits de la Bibliothèque nationale son « instruction, » datée du 14 février 1580, et un autre recueil contient deux lettres autographes de lui, datées de Nérac, où il passa le mois de mars. De plus, si le vicomte de Turenne, le véritable bras droit de Henri de Navarre, était souvent près de son ami à Nérac, sa sœur restait d'ordinaire à Turenne ou à Joze; et ce n'était point une femme légère se plaisant dans la société assez compromettante, il faut l'avouer, qui entourait les jeunes souverains de la Navarre.

Enfin, à cette époque, Marguerite, tout entière aux plaisirs, ne semble pas avoir été favorable à une reprise d'hostilités, à laquelle elle n'avait qu'à perdre, et elle essaya plus d'une fois de modérer l'ardeur de l'entourage de son mari, qui lui-même hésitait beaucoup à reprendre les armes.

On ne s'étonnera point qu'Anquetil, dans l'*Esprit de la Ligue*, ait adopté sans réserve le récit de Mézeray. Et nous ne ferons pas l'énumération fatigante de tous nos historiens, grands et petits, qui, au XVIIIe siècle et depuis, ont suivi de confiance la tradition. Mais que dire de l'écrivain national, tant célébré de nos jours, qui a eu la prétention de faire une œuvre de critique scientifique et qui, bien qu'un peu vieilli de forme, garde encore près du public une véritable autorité? Nous voulons parler de Henri Martin et de sa grande *Histoire de France*, avec ses multiples éditions. Arrivant à la guerre de 1580, à ses antécédents et à ses causes, il commence ainsi :

« On n'eût probablement pas rouvert les hostilités sans une petite perfidie de Henri III, qui tourna au détriment de son auteur. Henri III s'avisa un jour d'écrire au roi de Navarre que sa femme le trahissait pour le vicomte de Turenne, ce jeune seigneur nouvellement converti à la Réforme.... »

Et à la suite de ce paragraphe, pour citer des sources qui puissent

Digitized by Google

donner crédit à son récit, Henri Martin indique : d'Aubigné, de Thou, Sully, *les Économies royales* [1].

Il était assurément impossible de s'appuyer sur des historiens plus autorisés. A des titres divers d'Aubigné, de Thou, Sully, sont les hommes qui ont le mieux vu et le mieux décrit la fin du XVIe siècle. Contemporains des événements, y ayant été de près mêlés, connaissant tous les personnages de l'époque, ce sont des témoins que nul ne peut récuser. Leurs ouvrages, souvent réimprimés, sont dans toutes les mains; ils ont été commentés et analysés cent fois. Malheureusement — l'affaire est à peine croyable — ni l'un ni l'autre de ces trois écrivains ne fait même allusion à l'incident indiqué par Henri Martin comme la cause de la « guerre des amoureux. » L'auteur les a cités sans les connaître. Ses renvois précis ne se rapportent à rien de semblable. Voyons plutôt. La chose est nécessaire pour découvrir ce mystère.

Agrippa d'Aubigné a composé, comme l'on sait, des poésies, des *Mémoires* et sa grande *Histoire universelle*. Nulle part il n'est question de la prétendue lettre de Henri III au roi de Navarre. Il parle à chaque instant de Turenne et de Marguerite de Valois; il ne fait aucune mention de leurs amours; et certes ce n'est pas par pruderie, car ses ouvrages fourmillent d'anecdotes autrement scandaleuses. Voulant expliquer les motifs de la prise d'armes de 1580, il répète plusieurs fois que les protestants, qui s'étaient engagés l'année précédente, aux conférences de Nérac, en présence de la reine mère, à rendre les villes de sûreté qu'ils occupaient depuis 1577, voyaient avec dépit arriver l'échéance, qu'ils se méfiaient de la cour et ne savaient quel parti prendre.

« Lors, dit-il, Strossi passa par Nérac. Là il dit au roi de Navarre, en bonne compagnie, qu'il lui faloit ou rendre les villes, ou prendre les armes, ou être perdu [2]. »

Plus loin il ajoute :

« La cour du roi de Navarre se faisait florissante en brave noblesse et dames excellentes.... Tous leurs discours n'estoyent que des mespris qui les ruinoyent par la paix, et les hautes espérances et exaltations que la guerre sembloit leur montrer.

« Les esprits ainsi préparés, il se présenta un dilemme qu'il faloit vuider, à sçavoir rendre les places de seureté pour avoir la paix, ou les deffendre par la guerre [3]. »

Le grand ouvrage de J.-A. de Thou, qu'il avait écrit en latin, à la

[1] Henri Martin, *Histoire de France*, 4e édit., 1857, t. IX, p. 495.
[2] *Histoire universelle*, édit. de la Société de l'histoire de France, t. V, p. 369.
[3] *Ibid.*, p. 383.

Digitized by Google

façon de Tite-Live, parut quelques années après sa mort, de 1625 à 1630, beaucoup des personnages qui y figurent vivant encore, quelques-uns, comme le vicomte de Turenne, venant à peine de mourir. Avec quelques détails de plus sur les assemblées protestantes et sur les négociations qui précédèrent la nouvelle prise d'armes [1], l'*Historia sui temporis* du sage catholique patriote est absolument d'accord avec l'*Histoire universelle* du fougueux huguenot. Le roi de Navarre est poussé par ses partisans : il eût préféré la paix; mais il avait aussi des griefs contre la cour, qui refusait de le mettre en possession des villes mêmes données en dot à Marguerite de Valois. Et c'est ainsi que sa première attaque fut contre Cahors, capitale du Quercy, qu'il emporta brillamment le 3 mai 1580. Il était secondé dans toutes ses entreprises par le vicomte de Turenne, auquel de Thou, qui ne hait pas les anecdotes, ne prête aucune intrigue amoureuse, pas plus qu'à Strozzi.

Il nous faut citer textuellement Sully, car c'est le seul qui fasse allusion à une haine de Marguerite pour son frère Henri III, sans dire aucunement qu'une lettre dénonciatrice en soit la cause; mais il n'en est pas moins nécessaire d'avoir les mots mêmes employés par lui sous les yeux.

« Peu après le roi de Navarre, disent les *Œconomies royales* [2], s'en alla avec la reine sa femme à Montauban, où il fut tenu une assemblée pour prendre résolution sur ce qui estoit de faire, puisque la Reine s'en estoit allée sans pourvoir aux plaintes de ceux de la Religion....

« La reine de Navarre estant fort mal à la cour et haïssant infiniment le Roy son frère, à cause qu'ils s'estoient fait plusieurs reproches sur leur façon de vivre, estoit aucunement bien avec le roy son mary : tellement que ses persuasions de ce que l'on n'avoit pourveu aux plaintes et contraventions aux édits, et les belles espérances que donnoient plusieurs particuliers qui croyoient de profiter davantage dans la guerre que la paix, furent cause que les armes se prindrent de rechef; mais de trente ou quarante entreprises qu'avoient les huguenots, il n'y en eut que trois qui réussirent, à sçavoir : la Fère, en Picardie, et Montaigu, en Poitou, et la troisiesme qui est Cahors.... »

Nous croyons que Sully se trompe en parlant de l'inimitié de Marguerite et de Henri III, qui ne s'accentua que plus tard; et il ne paraît pas que la reine de Navarre ait été, au début, l'instigatrice de la septième guerre de religion. Mais le confident et l'ami de Henri IV est

[1] Voir : *Histoire de de Thou*, tome VIII de l'édition française in-4. Liv. LXVIII et LXXII.

[2] *Œconomies royales*, fin du chapitre x.

Digitized by Google

d'accord avec tous les témoignages contemporains, quand il assure que Marguerite était à cette époque fort bien avec son mari; et il contredit par avance l'assertion de Henri Martin[1], disant qu' « on n'aurait pas rouvert les hostilités » sans la lettre « perfide » de Henri III à son beau-frère le roi de Navarre.

Voilà donc une affirmation absolument détruite par les preuves mêmes indiquées par son auteur. Y a-t-il trace chez d'autres historiens contemporains de l'anecdote rapportée par Mézeray? Nous n'en avons pu découvrir. Les *Mémoires de Bouillon*, qui seraient mieux appelés Mémoires du vicomte de Turenne, les *Mémoires de Marguerite de Valois*, ne laissent soupçonner aucune arrière-pensée. Il n'y a rien dans l'indiscret *Journal de l'Estoile*, rien dans les *Anecdotes* de du Vair, dont le langage pourtant est si libre. Et il est difficile de puiser un aveu dans ce passage de Marguerite où elle dit que « ce grand dégoûté de Turenne lui fait l'effet de ces gros nuages vides qui n'ont de l'apparence qu'au dehors. » Ce qui ne l'empêche pas d'ajouter qu'il lui rendit « office de bon parent, » tout en courtisant Mlle de la Vergne, tandis que son mari « estoit fort amoureux de Dayelle. »

Mais il est un témoin que nous nous serions reproché de ne pas consulter : il sort du pays, puisque sa famille et lui-même ont toujours vécu à Condom : bien que catholique convaincu, il était très dévoué à la maison du roi de Navarre, et il a été six ans attaché à la personne même de Marguerite. Assez rigide de mœurs, il se croit obligé en conscience à flétrir les trop fréquentes aventures de cœur — si on peut les appeler ainsi — de sa trop légère souveraine. C'est Scipion Dupleix, dont le père a été directement mêlé à la guerre de 1580. Quand, dans son *Histoire de Henry III, roy de France et de Pologne*, il arrive à cette époque, il s'exprime ainsi :

« Or l'accord arresté à la conférence de Nérac entre la Reyne mère et le roy de Navarre ayant autant aigri la Ligue que contenté les prétendus Réformés, il fut impossible de le ramener à l'exécution.... Le Roy désiroit toujours la paix, non pas pour favoriser les hérétiques, mais bien pour désarmer la Ligue.... Les Religionnaires estimant que toutes les promesses que leur faisoit Sa Majesté par ses Édicts n'estoient que des appas pour les amuser et des pièges pour les surprendre, prirent résolution de se maintenir par les armes : et à cet effet le roy de Navarre envoia les deux moitiés des deux escus d'or qu'il avoit portés à l'assemblée de Mézière.... Toutefois d'environ

[1] M. Dareste, dans son *Histoire de France*, in-8, 1866, t. IV, p. 351, plus prudent que son devancier, dit simplement : « La guerre recommença au printemps de 1580; elle fut d'ailleurs si peu sérieuse qu'on la nomma *la guerre des amoureux*. Les protestants avaient peu de forces et n'eurent cette fois aucun secours de l'étranger.

Digitized by Google

soixante entreprises, lesquelles les Religionnaires devoient exécuter en un mesme jour, ils n'en sceurent réussir que quatre [1].... »

Dupleix, tout ligueur qu'il soit, s'accorde donc absolument sur ce point avec le huguenot Sully, avec Marguerite elle-même qui, à l'aide du bon sens politique dont elle était naturellement douée, voyait à quel point les amis protestants du roi de Navarre se faisaient illusion sur leurs forces, allant à un désastre peut-être fatal, mais qui, quoi qu'on dise, n'a jamais été « sa » guerre, ni celle de son mari, ni celle de Turenne.

II.

Si l'on ne rencontre rien dans les histoires et les sources connues, les documents inédits peuvent-ils apporter quelque clarté nouvelle? Ce sont les correspondances qu'il est surtout intéressant de consulter. Henri III, le roi de Navarre, — le futur Henri IV, — Catherine de Médicis, Marguerite de Valois, ont été singulièrement prodigues de lettres, qui, tant en originaux qu'en copies, sont conservées partout. Les *Lettres missives*, publiées par MM. Berger de Xivrey et Guadet, contiennent nombre de documents relatifs aux débuts de cette guerre de 1580. Ce sont des explications assez embarrassées données au roi ou à la reine mère sur les violations de l'édit, sur les entreprises des catholiques qui obligent les huguenots à se défendre. Quant à Henri III, il ne semble en mauvais termes ni avec le roi de Navarre ni avec sa sœur Marguerite, que l'année suivante il attirera lui-même à sa cour.

Catherine de Médicis est toujours l'apôtre de la conciliation et de la paix. C'est le but unique qu'elle poursuit depuis deux ans, et elle est sincèrement désolée de voir échouer tous ses efforts. Elle écrit au roi de Navarre le 21 avril 1580 :

« Mon filz, je ne puis croire qu'il soit possible que vous vouliez la ruyne de ce royaulme, comme elle sera, et la vostre, si la guerre se commence. Attendez la réponse du Roy avant faire prendre partout les armes [2]. »

Le même jour, elle mande à Marguerite : « Ma fille, je ne vous feray celle-cy que pour vous dire tousjours l'ennuy que j'ay de veoir ce commencement. Vous verrez comme le roy de Navarre est mal conseillé. Dites-le luy, ma fille, et faictes-luy congnoistre le tort qu'il se faict, et mettez peine de rhabiller cette faulte qui est bien lourde [3].... »

Parlerait-elle de la sorte, si elle savait que le roi, au nom duquel

[1] *Histoire*, etc., 1636, in-fol., p. 79.
[2] Bibl. nat. f. fr. 3300, f° 14.
[3] *Ibid.*, f° 15.

Digitized by Google

elle écrit, vient de faire à son beau-frère et à sa sœur la plus mortelle injure?

Quant à Marguerite de Valois, ses lettres [1] de cette époque ne peuvent laisser la porte ouverte à aucune équivoque. Il y en a jusqu'à sept adressées, dans les premiers mois de 1580, « Au Roi, mon seigneur et frère. » Dans toutes, elle renouvelle à chaque phrase ses témoignages de reconnaissance, de fidélité, de dévouement. Dans l'une, elle lui dit :

« Monseigneur, par toutes les lettre dont il vous a pleu m'onorer, je resoi tant d'asurance de vostre bonne grase que je ne puis que m'estimer très heureuse, pour estre la seule félisité à quoi je veux désormès aspirer et rechercher par tous les servises très humbles que je panseré vous estre agréable.... »

Mais il y a plus : on pourrait dire que ce ne sont là que de vagues formules, bien que répondre ainsi à des procédés comme celui dont on accuse Henri III ne soit guère vraisemblable. Nous avons deux lettres dans lesquelles il est question nommément de Strozzi, et de son fameux voyage à Nérac au mois de mars 1580. Elle sont toutes les deux du temps même du séjour de l'envoyé officiel : l'une adressée au roi lui même, l'autre à un des plus influents et plus considérés gentilshommes de Gascogne, ami du roi de Navarre.

Dans la première, Marguerite écrit à son frère :

« Monseigneur, suivant le commandement que par vos deux lettres il vous a pleu me faire, j'ai fait tout ce que j'ai peu, à l'androit du roi mon mari pour faire réusir la négociation de Monsieur d'Estrosse, selon votre voulonté, que je désire plus que chose du monde voir satisfaite an ce qui despant du roi mon mari et de moi [2].... »

[1] Combien il serait à désirer qu'un érudit, connaissant bien l'époque, fît quelque jour un recueil complet, classé autant que possible chronologiquement, de toutes les lettres connues de Marguerite de Valois ! Un grand nombre a déjà été publié par divers savants éditeurs, dont le principal fut M. Guessard, dans un volume de la Société de l'histoire de France, à la suite des célèbres *Mémoires* si souvent réimprimés. M. Ph. Tamizey de Larroque en a donné quelques-unes à divers recueils, et l'année dernière encore, toute une suite adressée au chancelier de Bellièvre. M. Ph. Lauzun a eu la bonne chance de pouvoir faire venir de Saint-Pétersbourg un volume d'autographes, déjà exploré par M. le comte de la Ferrière, et qu'il a reproduit en entier, dans une intéressante brochure qui venait compléter heureusement la série déjà découverte par lui aux archives de Condom. Pourquoi ce moderne « amoureux » de la reine de Navarre ne se mettrait-il pas à l'œuvre pour élever à la mémoire, sinon à la vertu, de la spirituelle sœur des derniers Valois, un petit monument en quelque sorte définitif? En y joignant un ou deux portraits du temps, on ferait pour les délicats une publication des plus agréables, sans parler du service rendu à l'érudition et à l'histoire.

[2] *Lettres inédites de Marguerite de Valois*, tirées de la bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, par Ph. Lauzun, Auch, 1886, in-8, p. 13.

Digitized by Google

Dans la seconde, un peu postérieure, puisqu'elle est du 21 avril, elle mande à M. de Saint-Orens, sénéchal du Bazadois, à Condom :

« Monsieur de Saint-Ourens, je vous advise que M. Destrossy partit hier d'ycy : et vous dirai comme le roy de Navarre monsieur mon mary n'a prins la résolution qu'il a prinse qu'avec une grande nécessité qui l'a contrainct, accompagnée néanmoings d'un grand regret et déplaisir pour n'avoir eu autre intention qu'à establir la paix en son gouvernement et partout ailleurs [1].... »

Marguerite de Valois parlerait-elle avec cette aisance de la venue de Philippe Strozzi à Nérac, si le maréchal avait apporté au roi de Navarre la fameuse lettre de Henri III, et si son mari la lui avait montrée ainsi qu'au vicomte de Turenne? Au reste, le ton de ces lettres est absolument d'accord avec celui des *Mémoires*, dans lesquels la jeune reine explique comment ses efforts furent vains pour empêcher une guerre que l'état des esprits chez les principaux du parti protestant rendait en quelque sorte fatale :

« Le commencement de désunion s'allant tousjours s'accroissant, à mon très grand regret, sans que j'y peusse remédier, M. le mareschal de Biron conseilla au Roy de venir en Guyenne. De quoy les huguenots estant advertis, croyent que le Roy y venoit seulement pour les désemparer de leurs villes et s'en saisir ; ce qui les fist résoudre à prendre les armes, qui estoit tout ce que je craignois de voir, moy estant embarquée à courre la fortune du roy mon mary, et par conséquent me voir en un party contraire à celui du Roy et à celuy de ma religion. J'en parlay au Roy mon mary pour l'en empescher, et à tous ceux de son conseil, leur remonstrant combien peu advantageuse leur seroit cette guerre, où ils avoient un chef contraire, tel que M. le mareschal de Biron.... Mais l'espérance de plusieurs entreprises qu'ils avoient sur la pluspart des villes de Gascongne et de Languedoc les y poussoit tellement que, encore que le roy mon mary me fist cet honneur d'avoir beaucoup plus de créance et de fiance en moy, et que les principaux de ceux de la Religion m'estimassent avoir quelque jugement, je ne peus leur persuader ce que bientost après ils recongneurent à leurs dépens estre vray.... »

Ce langage est le même absolument que celui de Sully ; et il est dans la vérité de la situation. Que, la guerre déclarée, les femmes intrigantes et ardentes qui formaient la petite cour de Nérac, et Marguerite elle-même, aient excité les jeunes gentilshommes à la lutte, courant avec eux toutes les aventures, c'est un fait certifié par les chroniqueurs et qui a motivé le nom de « guerre des amoureux. »

[1] *Lettres inédites de Marguerite de Valois* (1580), tirées des archives de la ville de Condom, par Philippe Lauzun, Auch, 1881, in-8, p. 17.

Digitized by Google

Mais le vrai point de départ de la rupture de la paix est la cause générale sur laquelle tout le monde s'accorde, et aucunement l'épisode romanesque que M. Henri Martin a raconté d'après Mézeray, sans le contrôler.

Le roi se montra fort irrité de ce que la guerre éclatât, et surtout de ce que sa sœur, à laquelle il avait écrit son désir de conciliation, n'ait point arrêté son mari et ceux de ses partisans sur lesquels elle exerçait une véritable influence. C'est de Thou qui nous l'apprend; et il ajoute :

« Cette princesse, pour amuser son frère, lui écrivit qu'il ne devoit avoir aucune inquiétude sur les desseins du roi de Navarre, et elle écrivit en même temps à Pibrac, son chancelier, de ne rien oublier pour ôter de l'esprit du roi les chagrins que la crainte de la guerre pourroit lui donner.... Pibrac s'en acquitta avec tout le zèle possible, et il assura qu'il n'y avoit que des brouillons ou des gens peu sensés qui puissent faire courir tous ces bruits.... Après que la vérité fut manifestée, le Roi, ne pouvant se venger sur sa sœur et sur le roi de Navarre, qui étoient bien loin de lui, déchargea sa colère sur le malheureux Pibrac, qu'il envoya chercher, et à qui il fit en présence de toute la cour une réprimande très dure [1].... »

Pibrac en aurait supporté bien d'autres pour sa chère princesse. Mais Henri III aurait-il pu compter sur l'intervention pacifique de sa sœur et aurait-il été surpris de voir éclater la guerre, s'il avait eu sur la conscience la petite infamie qu'on a si souvent racontée ?

La lutte tourna assez mal pour Marguerite, le maréchal de Biron ayant violé la neutralité qu'il lui avait promise et lui ayant fait « tirer sept ou huict volées de canon dans la ville de Nérac, dont l'une donna jusques au chasteau. » Elle semble s'en plaindre à Bellièvre dans une lettre, malheureusement sans date [2], où elle le supplie d'excuser ses « aigreurs, » tout en ne se lassant de « bien faire et pour le service du Roi et pour tirer de paine une misérable qui resantira esternellement une si grande obligation !.... » Mais la guerre finie, grâce à l'intervention du duc d'Anjou, fort secondé par les démarches de Marguerite de Valois, qui contribua beaucoup au succès des conférences de Fleix, la reine de Navarre se remit avec Henri III, avec sa mère; et deux ans après elle reparaissait à la cour.

Si elle avait été la cause directe de la prise d'armes de 1580, si une

[1] *Histoire de J.-A. de Thou*, t. VIII, p. 378.
[2] *Lettres inédites de Marguerite de Valois à Pomponne de Bellièvre*, par Ph. Tamizey de Larroque. Toulouse, 1897, in-8, p. 17.

Digitized by Google

offense qu'on n'oublie pas l'avait brouillée dès cette époque avec le roi son frère, il en serait resté d'autres traces dans l'histoire. On le vit bien plus tard, puisque l'aventure du mois d'août 1583 creusa entre elle et Henri III un abîme qui ne se combla jamais. Il serait assez ridicule de se faire le champion de la vertu de Marguerite de Valois, et la date où commencèrent ses nombreuses irrégularités de conduite est assez difficile à déterminer. On ne risque pas beaucoup de se tromper en disant qu'elle débuta de bonne heure dans la galanterie et qu'elle ne s'arrêta jamais. Si Henri III s'amusait un peu méchamment de ses fredaines, de son côté elle ne se gênait guère pour parler plus que légèrement des mœurs de son frère. Nous n'affirmons pas que dans le nombre de ses intrigues, elle n'en eut pas une passagère avec le vicomte de Turenne. Tout ce que nous avons voulu démontrer, c'est que la lettre de Henri III au roi de Navarre, lui dénonçant l'inconduite de sa femme en mars 1580, n'a jamais existé, et que partant elle n'a pu être le motif, même accessoire, de la septième guerre civile.

Nous serions très heureux de trouver sur ce point des contradicteurs, surtout s'ils pouvaient apporter au débat quelque autre document que ceux que nous avons connus.

G. Baguenault de Puchesse.

VI.

UN POÈTE APOLOGISTE DE LOUIS XIII

Dans la première moitié du XVIIe siècle, vécut un poète à qui plusieurs des beaux esprits de son temps adressèrent les louanges les plus hyperboliques, un poète dont les œuvres furent publiées avec luxe par Toussaint Quinet, qui était ce qu'Eugène Renduel fut à l'époque romantique, ce que Lemerre est aujourd'hui. Ce poète eut assez de renom pour que Louis XIV le chargeât de célébrer son père dans le volume enrichi de superbes gravures de Jean Valdor : *Les Triomphes de Louis le Juste*, et lui donnât pour collaborateur le grand Corneille.

Il semblerait que cette œuvre importante, bien que les vers, même ceux de Corneille, ne soient pas complètement dignes des magnifiques

Digitized by Google

gravures dont elles sont le commentaire, aurait dû sauver de l'oubli le nom de l'apologiste de Louis XIII; mais il n'en a pas été ainsi. De rares biographies ont à peine inséré sur lui quelques lignes, où les erreurs ne manquent pas. Sans vouloir amplifier son mérite, il y a quelque intérêt, un peu de justice peut-être, à le considérer de plus près. Au reste, s'occuper d'un médiocre écrivain n'est pas toujours faire œuvre inutile au point de vue de l'histoire. Cet écrivain a été imbu de l'esprit de son temps, il a subi le courant des idées qui y circulaient et peut nous aider à l'intelligence de son époque. Si de lui ne jaillissent pas d'éclatants rayons, il a reçu des reflets qui peuvent répandre quelques lueurs autour de lui. Ses livres, dénués de réelles beautés intrinsèques, ne sauraient exciter l'admiration, mais peuvent provoquer la curiosité et donner quelque chose de la teinte d'un siècle : c'est ce que nous voulons espérer pour notre poète, qui fut aussi un auteur dramatique, exerça sa verve sur bien des sujets, et fut, nous l'avons dit et on le verra tout à l'heure, comblé de louanges par beaucoup de ses contemporains.

Il s'appelait Charles Beys et naquit, paraît-il, en 1610. Où? C'est ce qu'on ne sait pas. Quelle était sa famille? On ne le sait pas davantage. Eut-il un lien de parenté avec l'imprimeur qui épousa une fille de Plantin? On l'ignore aussi. Un vers d'une *Mazarinade* [1] peut faire croire qu'il fut acteur à l'hôtel de Bourgogne. Chose singulière, il ne paraît pas qu'alors les comédiens se soient attiré un mépris qu'auraient justifié et la vie qu'ils menaient et le genre de pièces qu'ils représentaient. Il ne semble pas qu'ils aient été tenus à l'écart de toutes relations. Tallemant des Réaux nous parle d'un *homme de qualité* qui invitait à dîner Gautier Garguille et avait pour lui beaucoup d'affection. Le goût du cardinal de Richelieu pour le théâtre, la protection qu'il lui accorda, mirent les comédiens en une bonne situation. Mondory était gentilhomme et avait été page du duc de Guise. Laffémas, maître des requêtes, lieutenant civil, le terrible exécuteur des colères du cardinal, avait, dit-on, sous le nom de Beausemblant, joué le rôle de Gros-Guillaume dans une troupe de campagne. On sait quelle bienveillance Louis XIV témoignait à Molière, qui avait couru la province comme les personnages du *Roman comique* et dont Tallemant des Réaux a parlé si dédaigneusement : « Un garçon nommé Molière quitta les bancs de la Sorbonne pour suivre la Béjart;.... il fait des

[1] Dans une épître à Maléfas (Laffémas), on lit :

Et ta voix ridicule avec ta rouge trogne
Fera doubler le prix de l'hôtel de Bourgogne,
Les dessins de Hardy, de Beys et de Pichou
Ne peuvent près des tiens valoir un tronc de chou.

Choix des Mazarinades, tome II, p. 192.

Digitized by Google

pièces où il y a de l'esprit; ce n'est pas un merveilleux acteur, si ce n'est pour le ridicule [1]. »

Il est fort possible que Charles Beys ait joué à l'hôtel de Bourgogne et que de tels antécédents ne lui aient nullement nui près de hauts personnages comme l'était celui auquel il dédia ses poésies [2]. Le volume qui les contient peut faire présumer que notre auteur eut des accointances avec la Champagne. Dans ce recueil on trouve un sonnet sur le bourg de l'Huistre, situé dans cette province, et un autre sonnet où il dit :

Dans un char tout doré sur la rase campagne,
Exposée aux rayons du plus ardent soleil,
Avec un magnifique et pompeux appareil,
Nous allons visiter les bourgs de la Champagne.

Maître Jean Galois, curé de Dienville, localité appartenant à cette partie de la Champagne qui a contribué à former le département de l'Aube, inspire à notre poète cette singulière épitaphe :

Il fut soldat, il fut jurisconsulte,
Et dans l'église il témoigna son culte.
Parmi les grands il acquit du respect;
Chez les petits il fut un peu suspect;
Mais à la fin de son dernier martyre,
Il fit pleurer ceux qu'il avait fait rire.

Ce qui fait surtout penser que Beys eut des liens avec la Champagne, c'est l'épître dédicatoire qui précède ses poésies. Elle est adressée à M. de Gargan, conseiller du roi en ses conseils, et intendant des finances de France [3]. Une famille de Gargan, fort anciennement connue en Artois et en Picardie [4], existe encore dans le pays messin, où elle s'est transportée il y a près de deux siècles; ce n'est pas à elle qu'appartenait le protecteur de Beys, mais à une autre, branche peut-être de celle-là, qui vint de Soissons en Champagne, où elle dérogea pour s'être livrée à un commerce de drap. La noblesse qu'elle avait perdue lui fut rendue par Pierre de Gargan, dont on lisait l'épitaphe dans l'église Sainte-Madeleine de Châlons [5], et qui fut le protecteur du poète. Dans son épître, Beys fait de M. de Gargan une espèce de grand homme, comme c'était l'usage en pareille occurrence. Il rap-

[1] Tallemant des Réaux : M. de Laffémas, Mondory. *Histoire des principaux comédiens.*

[2] *Les Œuvres poétiques de Beys.* A Paris, chez Toussaint Quinet, au Palais, sur la montée de la Cour des Aydes, M.DC.LII, pet. in-4.

[3] Loret, dans sa *Muse historique*, lettre du 3 mars 1657, a parlé avec grand éloge de Gargan.

[4] La Morlière, *Les Antiquitez de la ville d'Amiens.* Paris, Cramoisy, M.DC.XLII, p. 321. *Généalogie de la maison de Gargan;* Metz, 1884, in-8.

[5] *Généalogie de la maison de Gargan*, p. 186.

Digitized by Google

pelle que l'intendant des finances porta d'abord vaillamment les armes, notamment à la bataille de Prague, et qu'il sut manier le fer comme plus tard l'or et l'argent. A ces pages, où des descendants de Pierre de Gargan, s'il en reste encore, pourraient trouver des détails généalogiques intéressants, nous avons seulement à demander la constatation que c'était bien à un Champenois que Beys dédia son livre.

De ce livre nous parlerons tout de suite, quoiqu'il soit postérieur à d'autres œuvres de Beys dont nous aurons à nous occuper plus tard; si nous lui donnons la priorité, c'est que nous y trouvons quelques renseignements biographiques ici bien à leur place. Dans un avertissement au lecteur, Beys reconnaît modestement que ses vers sont de valeur fort inégale; plusieurs ont été écrits quand il avait à peine quatorze ans; le volume est loin de renfermer toutes ses poésies : Beys rappelle qu'il en a composé un grand nombre pour *les Triomphes de Louis le Juste*, superbe publication à laquelle nous nous arrêterons plus loin. Beys se décidera peut-être à mettre au jour un recueil plus complet. Ce n'est pas un désir de gloire qui l'a déterminé à faire imprimer celui-ci : « Comme en ce siècle, dit-il, chacun se défait de meubles, chevaux, tapisseries, vaisselles, je me décharge de ces misérables enfants comme de bouches inutiles, en les envoyant chez Toussaint Quinet, où j'espère qu'ils seront mieux entretenus et mieux couverts que chez moi. » Quant aux éloges qu'on lui adresse et qui figurent au début du livre, Beys prie le lecteur de ne pas les considérer comme des forces qu'il veut opposer à la critique, mais comme des présents que des amis lui ont faits, comme un divertissement de leur esprit qu'il ne peut civilement refuser.

Ils sont bien laudatifs, ces vers d'amis. Celui qui ouvre la marche, c'est Scarron. Il met hardiment Beys à côté de Malherbe.

> Oui, des Beys et des Malherbes
> Doivent mettre leurs vers au jour.

Après Scarron vient Tristan l'Hermite, que des tragédies que l'on opposait à celles de Corneille n'enrichirent pas, car, au dire de Boileau, il était

> L'été sans linge et l'hiver sans manteau.

A Tristan l'Hermite succèdent les deux Colletet, puis Jean le Royer, seigneur de Prades, qui avait dû beaucoup fréquenter les poètes castillans; au moment où le ciel forma l'âme de Beys :

> Des rayons du soleil elle emprunta son estre,
> Et ramassant en soi leur éclat sans pareil,
> Devint d'un petit monde un plus petit soleil.

C'est du vrai gongorisme. Mais ne nous arrêtons pas si longtemps à

Digitized by Google

ces fastidieuses adulations; disons rapidement que nous trouvons encore parmi les flatteurs de notre poète, Gabriel Gilbert, des tragédies duquel Racine daigna se souvenir, mais en mettant en pratique un conseil formulé plus tard par Voltaire : « Il faut tuer ceux que l'on vole; » ce fameux Scudéry dont la fertile plume pouvait, selon Despréaux,

Chaque mois, sans peine, enfanter un volume,

et ne servit, dans cette occurrence, qu'à rimer de plats compliments; Michel Leclerc, encore un peu connu grâce à une épigramme de Racine :

Entre Leclerc et son ami Coras...;

un Célestin, le P. Carneau, le grand propagateur de l'antimoine; enfin un certain Janvier, ami d'Adam Billaut, le menuisier de Nevers, termine ce long défilé par un rondeau adressé à Toussaint Quinet :

Du grand Beys tu vendras les ouvrages.

Sur ce Janvier je n'ai pu découvrir aucun renseignement. Mais, s'il est pour nous un inconnu, il faut avouer que les poètes auxquels on l'a associé, encore qu'ils soient presque tous des victimes de Boileau, n'étaient pas alors les premiers venus et que Beys pouvait être fier de tant de bouffées d'encens; mais il ne paraît pas s'être laissé enivrer par toutes ces adulations : il aimait mieux s'enivrer autrement, et aux eaux d'Hippocrène préférait de beaucoup le jus de la treille.

Ce fut une époque singulièrement bachique que celle où rimait Beys, et quand on considère dans leur vie intime beaucoup de ses contemporains, et non des plus vulgaires, on s'étonne du contraste qu'offraient de grossiers plaisirs avec le caractère de somptueuse grandeur de la société d'alors. Louis XIV, qui aimait à être comparé à Auguste; et que des statues triomphales déguisaient en empereur romain, avait continué l'œuvre de la Renaissance et essayait une résurrection de l'ancien monde.

On chercha à en reproduire les monuments, on peupla les allées des parcs de divinités mythologiques. Les lettres subirent une inspiration analogue. On admirait les belles tirades de Corneille et de Racine, en même temps que les ingénieuses subtilités des poètes italiens et espagnols étaient galamment imitées par Benserade et ses émules. Quel désaccord entre certaines mœurs du temps et tout cet ensemble d'un aspect d'élégante magnificence dont le siècle du grand roi resplendit encore à nos yeux! Ce ne fut pas du reste par amour pour l'antiquité classique que de brillants seigneurs, que des poètes célèbres chantèrent les bienfaits de Bacchus; ce ne fut pas par une sorte de tradition littéraire, ce fut par un culte trop réel et trop fervent que, sous l'influence peut-être d'un atavisme celtique, ils res-

Digitized by Google

saisirent la dive bouteille chère à Rabelais ; il leur importait peu qu'Horace eût adressé une ode à son amphore, que dans une autre il se fût écrié : *Nunc est bibendum*, et ils eussent sans doute trouvé le Massique, le Cécube et le Falerne fort inférieurs aux généreuses boissons que leur fournissaient

Des Bourguignons les campagnes vineuses.

En se transportant à l'époque où ils vécurent, on a de la peine à se représenter tous ces personnages dans de vulgaires cabarets, le verre en main, la perruque de travers et trouvant, comme plus tard Figaro le disait au comte Almaviva, que l'ivresse du peuple est la bonne. Cet ignoble goût de la boisson, prélude des dépravations de la Régence, a laissé bien des traces, ou des taches, dans les livres du temps et se prolongea au delà de Beys. Saint-Simon a parlé de ce Vaillac « qui tenait tout de vin » et fut le héros ou plutôt la victime d'une étrange aventure. Les petits-maîtres de Regnard et de Dancourt sont toujours un peu gris ; le Régent l'était trop souvent tout à fait. Au temps de Beys les cabarets jouissaient de la plus grande vogue et précédaient les cafés si fréquentés au siècle suivant. Ils avaient pour habitués des hommes de toutes les classes : militaires, gentilshommes, abbés, poètes, historiens. Mézeray avait pour ami intime le cabaretier Letoucheux, qu'il fit son héritier universel. Boileau a écrit au cabaret de *la Croix de Lorraine* sa parodie d'une scène du *Cid : Chapelain décoiffé*. Sans être intimidé par la présence de Bourdaloue, il avait, à Bâville, célébré les bienfaits de Bacchus. Bien nombreux étaient les établissements qui attiraient de déterminés buveurs; il y avait *la Fosse aux lions*, *la Croix blanche*, rappelée par Cyrano de Bergerac dans son *Pédant joué; l'Épée royale*, *le Petit More* [1], et bien d'autres cabarets oubliés, parce qu'ils n'ont pas eu des poètes pour clients, comparables à ces belles dont on ne se souvient plus, au dire de Monti, parce que d'illustres amants ne les ont pas chantées :

Quante belle quante v'hanno
Deità che sono ignote,
Perche un vate aver non sanno
Per amante e sacerdote.

Parmi tous ces lieux de joyeuses réunions, le plus célèbre était le cabaret de *la Pomme de pin*, dans la rue de la Juiverie, en face d'une église de la Madeleine démolie en 1788. La vogue avait quitté pour

[1] Francis Michel et Ed. Fournier : *Histoire des hôtelleries et cabarets*. Paris, 1850, 2 vol.; Colombey : *Ruelles, salons et cabarets*. Paris, 1858, 1 vol. in-16. Dans les poésies de Cyrano de Bergerac, éd. P. Lacroix, p. 260-261, on trouve la nomenclature d'autres cabarets.

Digitized by Google

lui *la Table du valeureux Roland*, qui, prétendait-on, avait été fréquentée par les douze pairs. Elle était bien connue déjà au temps de Villon ; plus tard Berthelot, Régnier, Sigogne, les pourvoyeurs du *Cabinet satyrique*, s'y donnaient rendez-vous. Saint-Amant l'a souvent nommé :

La pomme de pin qui vaut mieux
Que celle d'or dont fut troublée
Toute la divine assemblée.

C'est là que les *goinfres* se livraient à de bruyantes *crevailles* — pardon pour ces deux mots plus d'une fois employés par Tallemant des Réaux ; — c'est là que le bon gros Saint-Amant buvait à la santé du comte d'Harcourt, avec son ami Faret, dont le nom fournissait une si bonne rime à cabaret [1].

Nous avons encore à parler non d'un cabaret proprement dit, mais d'une espèce de restaurant, très fréquenté par les poètes. Ce n'est pas un personnage imaginaire que ce pâtissier Ragueneau que M. Ed. Rostand a mis si comiquement en scène dans son drame de *Cyrano de Bergerac*. La boutique de ce pâtissier-rôtisseur s'ouvrait rue Saint-Honoré, entre le Palais-Royal et la rue de l'Arbre sec. Ce Ragueneau se mêlait d'invoquer Apollon, et, flattant sa manie, les poètes les plus affamés trouvaient chez lui un généreux crédit. Beys semble avoir été un de ses meilleurs amis et avoir favorisé ses goûts littéraires, tout en lui prêtant quelquefois sa plume. Il dut payer un bon nombre de gâteaux et de pâtés en composant pour Ragueneau un sonnet adressé, au nom de celui-ci, à Adam Billaut, le menuisier de *Nevers*. Cette petite pièce, conservée dans les œuvres de Beys, se termine ainsi :

Tu souffriras pourtant que je me flatte un peu.
Avecque plus de bruit tu travailles sans doute,
Mais pour moi je travaille avecque plus de feu ;

allusion au métier bruyant de l'un et au four de l'autre. Grâce à d'Assoucy, nous avons quelques renseignements sur Ragueneau. La récente célébrité qu'il doit à M. Rostand les fera peut-être lire avec intérêt. « Il (Ragueneau) était connu de tout le Parnasse, aimé de tous les poètes, chéri de tous les comédiens. » Qu'est-il devenu ? demande d'Assoucy, et à son sujet il interpelle vivement notre auteur : « C'est à vous, continue-t-il, c'est à vous, Beys, que je le demande, qui lui inspirâtes la folie de faire des vers ; vous, Beys, qui nous avez ravi le plus excellent pâtissier de Paris, pour en faire le plus méchant poète de l'univers. C'est vous, barbare, qui répondrez un jour dans la vallée de Josaphat, non seulement de toute l'encre et

[1] *Œuvres du sieur de Saint-Amant*. Paris, 1641, p. 189.

Digitized by Google

de tout le papier qu'il a gâté, mais encore de tous les pâtés que vous lui avez mangés à la gueule du four. Oui, Beys, vous rendrez compte un jour de ce pauvre innocent; c'était le meilleur homme du monde : il faisait crédit à tout le Parnasse. Pour avoir seulement eu la patience d'écouter une de ses odes pindariques, il me fit crédit plus de trois mois sans me demander jamais un sol [1]. » On peut supposer que Beys aussi écouta plus d'une fois les odes du pâtissier.

Beys, sans faire de tort aux autres établissements du même genre, dut être aussi un des clients du sieur Crenet, que Boileau a daigné nommer [2] et qui alors était en train de faire fortune à la *Pomme de pin*, le célèbre cabaret dont nous parlions tout à l'heure. Comme Saint-Amant, Beys était un joyeux compagnon, mais il n'eut de Saint-Amant ni la verve étourdissante, ni l'originalité prime-sautière, ni la fougue désordonnée, ni le talent de frapper d'excellents vers au milieu de tirades burlesques. Sa poésie, sa versification plutôt, est régulière, un peu froide, incolore; la recherche des *agudezas* à l'espagnol s'y fait trop sentir, comme du reste chez tant de ses contemporains. Mais les rimes sont bonnes, souvent excellentes, et sa phrase, quoique gênée quelquefois par une langue dont il n'est pas suffisamment maître, ne manque pas d'harmonie. Sans vouloir surfaire sa petite réputation, on peut trouver injuste l'oubli que l'on a jeté sur lui. Ses vers méritaient autant que bien d'autres l'honneur, qu'ils n'ont pas obtenu, de figurer partiellement dans les nombreux recueils où tant de rimeurs du XVIIe siècle ont trouvé une trop large hospitalité. Mais Beys ne prenait pas au sérieux la mission du poète; avec un peu plus de contentement de sa personne et de soin de sa renommée, il fût resté plus connu. Que lui importait la gloire ? S'il rimait, c'était simplement pour se divertir. Colletet a dit qu'il

Fut un poète sans souci
Qui pratiquait de bonne grâce
Le principe du bon Horace :
Bois, mange, aujourd'hui sain,
Et moque-toi du lendemain.
Les Muses furent ses délices
Et ses plus chers exercices.
Il sacrifia maints écus
Dessus les autels de Bacchus.
Il se plut tant à ce mystère
Qu'il en perdit un luminaire,

[1] *Les Aventures de d'Assoucy*. Paris, Delahaye, 1858, p. 296.

[2] Un laquais effronté m'apporte un rouge-bord
D'un Auvernat fumeux qui, mêlé de lignage,
Se vendait chez Crenet pour vin de l'Hermitage. (Satire III.)

Digitized by Google

Perte qui, depuis, bien souvent,
Lui fit tomber le nez devant [1].

Beys a ainsi parlé de la perte de cet œil :

Œil qui découvrais tout par de si vifs ressorts
Et qui d'aucun objet ne vois plus l'étendue,
Si l'on nomme les yeux sentinelles du corps,
On peut bien t'appeler sentinelle perdue.

Le quatrain ne nous apprend pas comment Bacchus fut cause de l'accident. On sait du reste si peu de chose sur notre poète ! On a souvent rappelé cette pensée : Heureux les peuples qui n'ont pas d'histoire ! Si l'on peut l'appliquer à un individu, on doit croire que Beys fut un homme heureux. Un incident, dont les suites auraient pu être très graves, troubla pourtant cette vie d'épicurien.

Noël d'Argone, dans ses *Mélanges d'histoire et de littérature* [2], a recherché quels auteurs avaient écrit en prison. Il en donne une longue liste, dans laquelle il aurait pu inscrire le nom de Beys. Amelot de la Houssaye dit qu'il n'y avait rien à quoi le cardinal de Richelieu fût plus sensible qu'aux coups de langue et attribuait la captivité de Bassompierre à quelques bons mots [3]. Mais c'étaient surtout les satires contre lui qu'on imprimait à Bruxelles qui, suivant Tallemant des Réaux, *chagrinaient terriblement* le tout-puissant ministre. Une violente diatribe, *la Milliade, ou le gouvernement présent* [4], l'exaspéra. « L'écrit qui l'a le plus fait enrager, ajoute Tallemant, a été cette satire de mille vers, où il y avait du feu, mais c'est tout. Il fit emprisonner bien des gens pour cela, mais il n'en put rien découvrir [5]. » Peignot attribue *la Milliade* à Favereau; Ed. Fournier, à Louis d'Espinay, abbé de Chartrise, comte d'Estelan ; Barbier et d'autres bibliographes ont pensé que Beys en était l'auteur [6] : c'était lui faire beaucoup d'honneur, car dans cette longue série d'invectives en vers octosyllabiques, il y a beaucoup de chaleur, beaucoup de verve, trop pour qu'on y reconnaisse la manière de Beys. Quoi qu'il en soit, dans le doute, le cardinal ne s'abstint pas. Il envoya Beys à la Bastille, où quatre ou cinq malheureux étaient déjà incarcérés, victimes d'un même soupçon.

Beys adressa d'abord des stances, sur un ton indigné, à l'auteur inconnu du libelle qu'il était accusé d'avoir composé. Il les fit suivre

[1] Gouget, *Bibliothèque françoise*, t. XVI, p. 296.
[2] Page 186 de l'édition de 1699.
[3] *Mémoires*, t. II, p. 30.
[4] *La Milliade* a été réimprimée dans les *Variétés historiques* d'Ed. Fournier (Paris, Pagnerre, 1850), t. IX, p. 1 et suiv.
[5] Tallemant des Réaux, Historiette de Richelieu.
[6] *Variétés historiques*, t. IX, p. 191.

Digitized by Google

d'une requête en vers à M. de Laffemas, requête d'un style assez faible, pour prouver qu'il n'était pas l'auteur de *la Milliade*. Ensuite, il commença des stances au cardinal lui-même, mais quoiqu'il fût resté six mois en prison, paraît-il, il n'eut pas le temps de les terminer. La liberté lui fut rendue, et le cardinal fut satisfait de l'apologie que Beys avait faite de ses vertus.

Tel fut le plus grand épisode de la vie de Beys. Les trois pièces qu'il lui inspira occupent une place notable dans le recueil de ses vers, recueil singulièrement formé par les œuvres les plus disparates. Un sonnet à la Vierge, une prière qui lui est adressée pour le roi, un sonnet sur un tableau représentant le martyre de saint Étienne et quelques autres poésies du même genre purent plaire au P. Carneau, son ami ; mais d'autres vers ont dû l'offusquer quelque peu. Tout se mêle dans ce volume, et de telle façon qu'on ne peut guère donner une idée de cet ensemble confus : Ode pour la naissance du roi, stances sur des feux d'artifice, ode à la reine mère sur sa régence ; sur les *Sept sages*, sixains dont, s'il savait le latin, Beys put trouver l'idée dans le *Ludus septem sapientum* d'Ausone ; autres sixains sur les sept merveilles du monde, vers pour un carrousel, chansons d'amour, chansons à boire, chansons à danser, c'est une succession sans ordre, de poésies faciles, mais d'une teinte un peu monotone. Les vers adressés à des amis n'y manquent pas. Il peut être curieux de citer une épigramme — le mot n'avait pas alors le sens piquant qu'on lui a depuis attaché, — un quatrain *Au sieur Couvreux, arquebusier du Roy, sur une machine d'artillerie de son invention éprouvée devant Leurs Majestés :*

Quand je vois ce métal qui peut battre en ruine
Avecque cinq cents coups des bataillons espais,
Je dis que si la France achette ta machine,
L'Espagne avecque honte acheptera la paix.

Loret, dans sa *Muse historique* (lettre du 11 juillet 1654), a ainsi parlé de la machine de Couvreux :

Jeudy, Sadite Majesté
Vit l'incroyable nouveauté
D'un certain canon ou machine
D'invention subtile et fine,
Qui sans la charger qu'une fois,
Et non quatre, ni deux, ni trois,
Tire cinquante coups de suite,
Tant elle est sûrement conduite,
Et mesmement dix d'un seul coup,
Chose qu'il admira beaucoup ;
Et par son obligeant langage
Loua l'ouvrier et l'ouvrage.

Digitized by Google

Et cet ouvrier est, ma foy,
Le Couvreux, armurier du roy,
Homme pour servir sa patrie
Remply d'esprit et d'industrie,
Et qui peut passer bien et beau
Pour un Archimède nouveau.

On voit qu'il s'agissait d'une sorte de mitrailleuse, mais il ne paraît pas qu'on s'en soit plus occupé qu'on ne l'a fait de nos jours des inventions de Turpin.

Beys fut en relations avec un grand personnage qui fut aussi un grand buveur[1], avec le comte Josias de Rantzau. Il appartenait à une illustre famille danoise. Venu en France avec le chancelier Oxenstiern, il plut à Louis XIII, qui voulut se l'attacher, le nomma maréchal de camp, lui donna deux régiments et finit par lui remettre le bâton de maréchal, juste récompense de glorieux faits d'armes. Rantzau avait été tellement mutilé dans les batailles qu'il n'avait plus qu'un bras, qu'une jambe, qu'une oreille, qu'un œil, ce qui donna lieu à une sorte d'épitaphe qu'on a souvent citée, mais sans en nommer l'auteur, lequel était notre poète. Cette inscription, cette épigramme, comme on disait alors, la voici :

Au tombeau de Monseigneur le maréchal de Rantzau

Du corps du grand Rantzau tu n'as qu'une des parts,
L'autre moitié resta dans les plaines de Mars ;
Il dispersa partout ses membres et sa gloire.
Tout abattu qu'il fût, il demeura vainqueur.
Son sang fut en cent lieux le prix de la victoire
Et Mars ne lui laissa rien d'entier que le cœur.

Dans un sonnet, qui ne vaut pas cette inscription et qu'il adressa au maréchal, Beys avait parlé de la blessure qui priva Rantzau d'une de ses jambes :

Chaque pas que tu fais nous marque ta vertu,
Nous dit que tu poursuis qui te croit abattu;
Que dessous la poussière on voit ton fer qui flambe;
Que noyé dans ton sang tu demeures vainqueur;
Mais on apprendra mieux du défaut de ta jambe
Que des traits de ma main la force de ton cœur.

Loret, dans sa *Muze historique* (lettre du 17 septembre 1650), a mentionné la mort de Rantzau et en même temps a parlé de sa femme, en l'honneur de qui, comme on le verra bientôt, Beys composa aussi des vers.

[1] « Il aimait le vin à l'excès, et cette passion déshonorante lui fit manquer quelques projets et le livra à des emportements qui auraient pu lui être funestes. » *Biographie universelle* de Feller.

Digitized by Google

Mercredy la mort mit en terre
Ranssau (*sic*), ce grand homme de guerre,
Dont l'aimable et chère moitié
Sans mentir me fait grand'pitié.
On dit que cette chaste blonde
Pour subsister dedans le monde,
Selon son rang et qualité,
N'a pas des biens en quantité.
Mais Dieu lui sera favorable,
Car elle est bonne et charitable,
Et les cœurs qui sont ainsi faits,
Dieu ne les délaisse jamais.

Qu'était la maréchale? Appartenant à la même famille que son mari, elle s'appelait Marguerite-Hedwige de Rantzau [1], et comme lui, abjura le protestantisme. Jeune, belle, elle renonça au monde et entra dans l'ordre des Annonciades célestes [2]. C'est ce que nous apprend Loret qui, à diverses reprises, s'occupe de Mme de Rantzau, avec un intérêt, une sympathie qui, par moments, lui inspirent presque des velléités de poésie. Le 17 mars 1652, il écrit :

La maréchale de Ranszau
Dont l'époux est dans le tombeau,
Pour comble de ses infortunes,
Depuis quatorze ou quinze lunes,
Quoiqu'elle eût encor dans les yeux
Des charmes doux et gracieux,
Et malgré son triste veuvage,
Tout plein d'attraits sur le visage,
Souhaitant avecque ferveur,
Aux pieds de son divin Sauveur,
Consacrer tant d'aimables restes,
Entra dans les Filles célestes
Jeudy dernier, et dans ce lieu
Se voua tout à fait à Dieu.

Le 21 avril 1652, Loret raconte la prise d'habit de la maréchale :

Ranssau, l'aimable et sainte veuve,
Pour à Dieu donner une preuve
De son zèle et de son amour,
Prit enfin l'habit l'autre jour,

[1] P. Anselme, *Histoire généalogique de la maison de France*, t. VII, p. 540.

[2] Cet ordre fut institué à Gênes par Victoire Fornari. Dans l'*Histoire de la ville de Paris*, de Félibien, revue par Lobineau, t. II, p. 1322, on lit : « La maréchale de Rantzau, célèbre par sa conversion du luthéranisme à la religion catholique, a édifié pendant quelques années le monastère des Annonciades de Paris, par son humilité et sa ferveur. Elle en sortit en 1666 pour fonder une maison du même ordre à Hildesheim, en Allemagne, où elle est morte dans une exacte observance de la règle, âgée de quatre-vingts ans. »

Digitized by Google

Par un sacré vœu digne d'elle,
De religieuse éternelle.
Avec un éclat plus qu'humain,
Son front parut toujours serein,
Toujours calme son beau visage....
Plusieurs maréchales de France
Qui considéroient sa constance,
Atteintes de vives douleurs,
Lui sacrifièrent des pleurs.
Mais dans cette heure solennelle
Où tant de gens pleuroient pour elle,
Ses chastes yeux, ses yeux vainqueurs,
Dont une infinité de cœurs
Avoient été jadis la proie,
Versoient de beaux rayons de joye.

Une dizaine d'années plus tard (octobre 1663), Loret parle encore de Mme de Rantzau, devenue supérieure du couvent des Annonciades; il raconte comment *cette aimable et prudente dame* contribua à la conversion du duc de Mecklembourg. On me pardonnera de m'être autant attardé devant Mme de Rantzau; ce que Loret en dit de si favorable pourra expliquer et faire excuser les exagérations d'un sonnet que Beys lui adressa sur *sa solitude de Chaillot.* Le maréchal ayant été enterré dans l'église des Minimes de Nigeon, on peut penser qu'au début de son veuvage sa femme s'était retirée à Chaillot, tout près du village où Rantzau avait été inhumé, mais on ne trouve plus rien de la *Solitude* dont Beys a ainsi parlé :

Sonnet à Mme la maréchale de Rantzau sur sa solitude de Chaliot (sic)

Comtesse, illustre en grâce, en générosité,
A qui du sort ingrat l'atteinte la plus rude
Dont le plus noble cœur sauroit estre agité,
N'a jamais pu causer de lasche inquiétude,

Vostre esprit sans égal en son égalité
De vostre exemple seul peut faire son estude,
Par vous seule ce parc n'est que trop habité ;
Où sont tant de vertus, ce n'est plus solitude.

Quand l'Aurore et Diane y voyent vos appas,
Les arbres pour donner de l'espace à vos pas,
Souffrent en s'estendant une douce contrainte.

Mais quand un peu plus haut le soleil veut monter,
Leurs branches, se courbant, semblent trembler de crainte
Que sa trop vive ardeur vous fasse les quitter.

Parmi les amis ou les protecteurs à qui Beys adresse des vers adulateurs, nous retrouvons M. de Gargan, l'intendant des finances auquel est dédié son recueil ; il lui consacre un sonnet, un sonnet aussi à la Colombière, l'auteur de *l'Art héroïque ;* il l'appelle, je ne sais

Digitized by Google

pourquoi, La Coulombière; un sonnet encore à M. de Champlatreux, sur son voyage en Allemagne, etc., etc. Parmi les petites pièces que Beys nomme improprement des épigrammes et qui sont plutôt des espèces de madrigaux, nous avons remarqué quelques vers à Chapelle pour le remercier du présent d'une écritoire. Ils ne sont pas bons, mais donnent quelques détails qui semblent bien peindre Beys et accuser son peu d'ambition et à la fois son manque d'argent :

Moy qui n'ayme pas trop le travail ni la gloire,
Alors que je voyois l'ombre d'une escritoire
Qui s'offroit à mes yeux pour tracer quelque escrit,
Mon âme ressentoit une rude contrainte,
Mon front suoit d'effroi, ma main trembloit de crainte
Comme si cet objet eût forcé mon esprit;
Mais, Chapelle, à ce mal tu trouvas la recepte
Quand tu m'en donnas une en forme de cassette.

Malgré son peu de goût pour la gloire et le travail, Beys écrivait beaucoup parce que cela l'amusait. Dans son avertissement au lecteur, nous le rappellerons, il avoue avoir composé des vers quand il avait à peine quatorze ans; il n'en avait que vingt-cinq quand on représenta sa première comédie, *le Jaloux sans sujet*, en 1635, l'année où l'on joua *la Place royale* et la *Médée* de Corneille. La pièce de Beys doit être tirée de la nouvelle de Cervantès, *le Curieux impertinent*. Elle est très faible comme style et comme intrigue. Alindor, amant de Clorise, prie son ami Érace, amant d'Artémise, de faire l'épreuve des sentiments de Clorise dont il soupçonne la fidélité. Alindor devient ensuite jaloux d'Érace, et sans aucun motif, car celui-ci n'a pas trahi la confiance qu'on lui a témoignée. Après divers incidents, tout s'explique; mariage d'Alindor et de Clorise, d'Érace et d'Artémise. Cette même année 1635, Beys fit jouer une autre pièce qu'il intitule tragi-comédie : *L'Hôpital des fous*. On s'étonne en la lisant et, du reste, en lisant les premières œuvres de Corneille et surtout les comédies espagnoles alors tant imitées, de l'attention, de la perspicacité qu'il fallait aux spectateurs pour comprendre des intrigues si embrouillées, rendues encore plus obscures par le langage emphatique des personnages. *L'Hôpital des fous* a été inspiré par une pièce de Lope de Vega, *Los locos de Valencia*[1], à la fin de laquelle on trouve les mots mêmes qui ont donné à Beys le titre de sa tragi-comédie :

Aqui senado se acaba
El hospital de los locos.

La comédie espagnole offre des complications qui auraient dû sembler suffisantes à Beys. Il paraît cependant avoir trouvé l'imbroglio

[1] *Comedias escogidas*, éd. Ribadeneyra, t. I, p. 114.

Digitized by Google

trop simple. Il a créé d'autres combinaisons. Voici quelle est la donnée de la pièce de Lope de Vega. Quoique Beys s'en soit beaucoup écarté, il peut être intéressant de s'y arrêter un instant, ce point de départ n'ayant jamais été signalé, et pouvant avoir quelque intérêt pour l'histoire de notre ancien théâtre. Florian raconte à son ami Valerio que, dans un duel nocturne, à propos d'une femme, il a tué le prince Reinero. Il s'est hâté de prendre la fuite. Valerio l'engage, pour dépister les recherches, à se réfugier dans l'hôpital des fous de Valence. Erifila s'est laissé enlever par un homme de basse condition, Leonato, qui l'a dépouillée d'une partie de ses vêtements, lui a ravi ses bjoux et l'abandonne lâchement. Le portier de l'hôpital la rencontre presque nue, hors d'elle-même. Il croit qu'elle a perdu la raison et la conduit à l'hospice avec l'aide de Valerio. Celui-ci s'éprend subitement d'Erifila ; Fedra, nièce du directeur de l'hôpital, non moins subitement s'enflamme pour Floriano, qui, de son côté, devient passionnément épris d'Erifila.

Pour vivre près de celui qu'elle aime, Fedra simule la folie et on lui donne le même *asile* qu'à Floriano. Le directeur de la maison, Gerardo, d'après l'avis des médecins, décide qu'on feindra d'unir Fedra et Floriano. Arrive un chevalier portugais. Il s'informe de tous les malades, et annonce qu'il assistera au feint mariage. Erifila, pleine de jalousie et de colère, a appris par un alguazil qu'on cherchait le meurtrier de Reinero. Elle dénonce comme tel Floriano, déguisé sous le nom de Beltram, et déclare que pas plus qu'elle, il n'a perdu la raison. On va arrêter le coupable. Le chevalier portugais se fait connaître pour le prince qu'on avait cru mort. C'est un page revêtu de ses habits qui, dans un duel loyal, est tombé sous les coups de Floriano. Celui-ci épouse Erifila. Fedra et Valerio se consolent par un mariage d'avoir vu leurs feux méprisés, et une suivante de Fedra, dont j'ai oublié de parler, accorde sa main à Leonato, le voleur d'Erifila, devenu *criado* de Reinero.

Beys a changé cette donnée. Palamède a enlevé Méliane. Oronte, frère de celle-ci, veut venger son honneur et arrive à Madrid, où il espère rencontrer le ravisseur. Il ne l'y trouve pas, mais y voit sa sœur Célie, dont il ne manque pas de devenir amoureux et qu'il enlève à son tour. Par un enchaînement d'aventures dont il serait fastidieux de débrouiller l'enchevêtrement, tous ces personnages se retrouvent à Valence dans l'hôpital des fous, où des déguisements de femmes en hommes, d'hommes en femmes et des changements de noms produisent d'incessantes confusions. C'est ainsi que Célie, la sœur de Palamède, qu'Oronte a enlevée et qu'il a été obligé de quitter à la suite d'un duel, raconte une partie de son histoire à Méliane, la sœur d'Oronte, travestie en cavalier, sous le nom de Clindor; puis

Digitized by Google

intervient dans son récit un certain Bérinte, un autre de ses amoureux. Voici, à titre d'échantillon du style de Beys, cette tirade de Célie :

Il (Oronte) vint un jour chez nous, comme on a pu juger,
Pour chercher Palamède, afin de se venger ;
Aussitôt qu'il me vit, il posa bas les armes,
Et son amour changea ses menaces en larmes.
Ne trouvant pas mon frère, il se vengea sur moi,
De bouche me promit une immuable foy,
Son amour du depuis m'en donna l'assurance,
Enfin je lui permis de m'emmener en France.
Il y fit un duel. En me disant adieu,
Il me jura cent fois qu'il venoit en ce lieu.
Ne pouvant pas souffrir une si longue absence,
Je me mis en chemin pour venir à Valence.
Le frère de celui qu'Oronte mit à mort,
Voulant à mes despens se venger de ce tort,
Fit tant qu'il découvrit où je me devais rendre,
Et mit sur mon chemin de ses gens pour me prendre.
Bérinte qui passoit détourna leurs desseins
Et sa témérité me tira de leurs mains.
Il n'a fait du depuis que mesdire d'Oronte,
Il veut de son travail se payer par ma honte,
Il dispose de moi comme d'un bien trouvé,
Et veut m'oster l'honneur pour me l'avoir sauvé.

L'imbroglio[1] finit à la satisfaction de tous les personnages et à celle du lecteur, heureux d'arriver à la fin d'une fastidieuse lecture. Il faut dire pourtant qu'à tous ces fous prétendus, Beys a mêlé quelques fous véritables, parfois assez bien esquissés : tels sont un astrologue, un philosophe, un alchimiste; tel est surtout un malheureux perdu dans d'interminables procès, et dont le vague souvenir est peut-être arrivé à Racine quand il écrivit *les Plaideurs*.

En 1634, l'année où Corneille fit un bond si prodigieux de l'*Illusion comique* au *Cid*, Beys, qui n'eut pas un élan de ce genre, donna encore une tragi-comédie, *Céline*, qui, en laissant de côté beaucoup de scènes parasites, peut être analysée en quelques lignes. Deux jeunes inconnus, Lisanor et Céline, arrivent à la cour du roi de Danemark. Lisanor sauve la vie du roi, qui déjà l'avait en affection. Dans cette cour se trouvent deux gentilhommes, Thersandre et Lisidas, qui s'éprennent de Céline, tandis que les filles du roi, Agarite et

[1] Nous avons sous les yeux deux éditions de cette pièce. L'une, de 1646, porte pour titre *l'Hospital des fous*. L'autre, de 1653, est intitulée *Les illustres fous*. La pièce avait été reprise en 1652. La première édition n'a point de privilège, la seconde en a un du 7 décembre 1638. La seconde édition semble pareille à la première. Brunet parle d'une édition de 1637 que nous ne connaissons pas.

Digitized by Google

Caliste, s'enflamment pour Lisanor. Les uns et les autres perdent leurs peines. A la fin Céline est reconnue fille du duc de Moscovie, et l'on découvre que Lisanor a pour père le roi de Danemark. Thersandre et Lisidas épousent, l'un Agarite, l'autre Caliste ; Lisanor est marié à Céline.

Le nom de Beys est encore attaché à une pièce fort confuse, *l'Amant libéral*, jouée en 1636, mais il ne fit qu'y collaborer, et ce rôle secondaire nous permet de ne parler que brièvement de cette autre tragi-comédie. Elle appartient surtout à Guérin de Bouscal, auteur de diverses poésies et de plusieurs œuvres dramatiques. Il fut conseiller du roi, eut pour clerc Corzas, dont s'est moqué Racine, naquit en Languedoc à une date inconnue, et mourut en 1645. C'est tout ce qu'on sait de ce poète. Il prit le sujet de sa tragi-comédie dans la seconde des *Novelas ejemplares* de Cervantès, *El amante liberal*. Dans cette nouvelle, c'est à Chypre que Cervantès nous conduit, deux ans après la conquête de cette île par les Turcs en 1570. Cervantès a tiré de ses propres aventures les principaux incidents de son récit, en y mêlant des réminiscences de sa pièce *El Trato de Argel*. Mais ce qui pouvait donner quelque intérêt à une nouvelle disparaît dans une œuvre théâtrale où la nécessité de resserrer les événements produit une fatigante confusion. La donnée de *l'Amant libéral* n'était donc guère propre à la scène ; non seulement Guérin de Bouscal en jugea autrement, mais Scudéry, de son côté, fut séduit par la nouvelle espagnole, et ce fut même l'annonce de cette rivalité dangereuse qui décida Guérin de Bouscal à se hâter, et lui fit demander à Beys sa collaboration. L'œuvre des deux poètes eut peu de succès, celle de Scudéry ne fut pas plus heureuse, quoique peut-être un peu moins mauvaise. Scudéry s'en prit à de funestes constellations qui n'étaient autres que les représentations du *Cid*, et le comédien Bellerose, de l'hôtel de Bourgogne, n'en déclara pas moins que *l'Amant libéral* du sieur de Scudéry était un vrai chef-d'œuvre[1].

On a dit, peut-être pas sans raison, qu'il fallait attribuer à Beys une pièce assez curieuse dont on a aussi fait honneur — si honneur il y a — à Timothée de Chiliac. Ce qui peut donner quelque poids à la première présomption, c'est que cette pièce fut publiée par Toussaint Quinet, l'ami et l'éditeur habituel de notre poète; c'est aussi la conception facétieuse de cette œuvre bizarre. Elle est intitulée *la Comédie des chansons* et a été accueillie dans le tome IX de *l'Ancien Théâtre français* de Viollet-Leduc. Elle est entièrement composée de couplets ou de fragments de couplets empruntés aux ponts-neufs les plus connus. Dans cette comédie, l'intrigue est nulle, il ne peut y

[1] Parfait, *Histoire générale du théâtre français*, t. V, p. 238.

Digitized by Google

avoir aucune étude de caractères, et les dialogues, on le pense bien, ne se croisent guère d'une manière raisonnable. Telle qu'elle est, elle ne manque pas de quelque valeur au point de vue de la poésie populaire, et peut aider les folkloristes à dresser la généalogie de plusieurs de ces vieux chants dont ils aiment à s'occuper. Neuf ans après la publication de cette *Comédie des chansons*, nous voyons figurer le nom de notre poète sur une œuvre, cette fois très importante, qu'il a nommée à peine dans l'avertissement dont ses poésies sont précédées, et qui prouve qu'alors son nom jouissait d'une réelle célébrité.

Un graveur liégeois de beaucoup de mérite, Jean Valdor, qui prenait le titre de chalcographe du roi et recevait sur sa cassette une subvention annuelle de quatre cents écus, composa une série de très belles planches, où sont représentés les principaux événements militaires du règne de Louis XIII. Suivant M. Paul Lacroix, il n'a pas dessiné ou gravé toutes ces très belles estampes, mais si l'on peut y reconnaître la main de divers artistes, on admire le goût qui a présidé à l'ensemble de ce superbe volume[1] imprimé en 1649 sous ce titre : *Les Triomphes de Louis le Juste, XIIIe du nom*[2]. Louis XIV, sous la régence et sous l'inspiration de sa mère, fut si satisfait de ces belles épreuves, qu'il fit écrire à Beys : « Il ne manque qu'un poème héroïque pour exprimer ce qu'elles semblent vouloir dire et pour me satisfaire, et comme vous avez la réputation d'exceller en l'art de la poésie..., je vous fais cette lettre avec l'avis de la reine-régente, Madame ma Mère, pour vous exhorter d'entreprendre l'explication de ce que signifie chacune des tables de cet abrégé. »

En même temps que le petit Louis XIV s'adressait à Beys dans des termes si flatteurs, il lui donnait pour collaborateur *Monsieur* de Corneille, jugeant, par ce qu'il avait accoutumé de faire, qu'il suffisait à composer pour chaque gravure énigmatique (allégorique) une épigramme, une inscription, une légende se rapportant au sujet traité[3]. D'autres collaborateurs de genres différents eurent encore part à la composition de ce bel ouvrage. Nicolaï, docteur en Sorbonne, traduisit en vers latins[4] les vers français de Beys; Remi Bary, con-

[1] *Revue universelle des arts* (Paris, Pagnerre, 1855), p. 123.

[2] *Ouvrage entrepris et fini par Jean Valdor, de Liège, chalcographe du Roy, le tout par commandement de Leurs Majestés. A Paris, en l'imprimerie royale, par Antoine Estienne, premier imprimeur et libraire ordinaire du Roy. M.DCXLIX*, in-fol.

[3] Ces inscriptions ont été reproduites dans les *Œuvres de Corneille*, éd. des grands écrivains, t. X, p. 135.

[4] Brunet s'est trompé deux fois (*Manuel du libraire*, articles Beys et Valdor) en attribuant les vers latins à Beys et leur traduction à Nicolaï; c'est le contraire. La *Grande encyclopédie* a répété cette erreur dans la courte notice sur Beys, qu'elle gratifie sans motif d'une particule.

Digitized by Google

seiller du roi et historiographe de Sa Majesté, y joignit un abrégé de la vie de Louis XIII. Henry Estienne, sieur des Fossez, traita amplement des devises attribuées à des rois, princes et généraux, dont les portraits, d'une excellente exécution, terminent le volume. Beys écrivit une vingtaine de pièces provoquées par les gravures de Valdor. Comme échantillon de cette poésie de commande, nous citerons quelques vers relatifs à l'expédition que Louis XIII fit en 1620 contre les protestants du Béarn, expédition à la suite de laquelle il fit enregistrer au Parlement de Pau un édit qui réunissait le Béarn et la Basse-Navarre à la couronne de France. Oh! qu'avez-vous pensé, Naïades des Eaux-Bonnes, de Saint-Sauveur de Coterets, en entendant qualifier vos ondes salutaires de sources empoisonnées! — Mais Beys n'aimait pas l'eau :

Sous la terreur de l'hydre, après cinquante années
L'église gémissante au pied des Pyrénées
Vint demander l'appui de ses bras triomphants.
Lui, qui portait le nom d'ami de ses enfants
Fait rendre les honneurs à cette sainte Mère;
Dans Pau même où naquit le grand Henry, son père,
Il quitte le repos pour la tirer des fers.
L'ennui des longs chemins, ni l'horreur des déserts,
Ni l'appréhension des eaux empoisonnées,
Ne peuvent retarder ces heureuses journées....
Partout sa piété produit de grands exemples.
Aux prestres exilez il fait rendre les temples,
Il remet les captifs en pleine liberté,
Les prélats dans leurs biens et dans leur dignité,
Puis il fait rassembler ces fidèles austères
De qui l'on usurpoit les prisons volontaires.
En cinq jours l'Hydre cède, et dans ce même lieu
Rend les forts à Louis et les temples à Dieu....

Cela suffit pour donner une idée de ce qu'est la versification de Beys dans tout le cours du livre; la même facilité fluide, la même absence de verve et d'éclat se retrouvent dans toutes les pages jointes aux gravures de Valdor. Les vers de Beys, après tout, sont tels que les légendes de Corneille ne leur font pas trop de tort. Quelquefois on pourrait croire à une rédaction unique. Louis XIV, dans sa lettre, avait promis à Beys de récompenser son travail par sa bienveillance. En fut-il ainsi? Nous l'ignorons. Nous ne savons pas davantage comment se passèrent les dernières années de notre poète. Nous savons seulement qu'il mourut en 1659. Sur cette fin, son ami Colletet composa en style burlesque quelques vers qui ne font pas honneur à sa sensibilité :

Guénault acourut à son aide,
Mais ne put lui donner remède,

Digitized by Google

Aussi la mort, d'une main fière,
Vint lui fermer l'autre paupière....

Loret n'a pas manqué de mentionner la mort de Beys, dans sa lettre du 4 octobre 1659 :

A propos de rimeurs, Beys
Qu'on estimoit par tout pays,
Non pas pour son instinct bachique,
Mais pour son talent poétique,
Depuis huit jours est décédé,
Dont Apollon a bien grondé,
Car il aimoit ce galant homme
Plus qu'un Normand n'aime la pomme,
D'autant qu'en son art studieux
Il apollonisoit des mieux,
Ayant écrit plusieurs ouvrages
Capables de plaire aux gens sages....
Ce Beys donc qui se faisoit gloire
De bien rimer et de bien boire,
Étant, après tant de beaux vers,
Présentement rongé des vers,
Je veux comme à notre confrère
Un mot d'épitaphe lui faire :
Beys, qui n'eut jamais valant un jacobus,
Courtisa Bacchus et Phébus
Et voulut leurs loix toujours suivre.
Bacchus en usa mal, Phébus en usa bien.
Mais en ces divers sorts le défunt ne perd rien.
Si l'un l'a fait mourir, l'autre le fait revivre.

Hélas ! non, Phœbus n'a pas protégé sa mémoire. Ce fut sans doute un malheur pour Beys de porter un nom peu euphonique et n'appelant pas facilement une rime. S'il en eût été autrement, Boileau aurait probablement enchâssé ce nom dans quelque satire, et je n'aurais pas eu à parler d'un poète aussi complètement oublié pour n'avoir pas été une des victimes de Despréaux.

Comte DE PUYMAIGRE.

Digitized by Google

COURRIER ANGLAIS

I. HISTOIRE D'ANGLETERRE

Patent Rolls. — Quelques extraits du nouveau volume des Lettres patentes d'Édouard Ier [1], habilement édité par G. Black, donneront une idée de l'intérêt que peut y trouver un lecteur français. Le 14 octobre 1304, par exemple, Bertus Penuchii, Coppus Cotenne et autres marchands de la Société Frescobaldi, de Florence, sont chargés d'assurer, jusqu'à concurrence de 2,000 marcs, le train de maison du prince de Galles, pendant son prochain voyage de France. Le 5 avril 1306, Jean de Banquells, chevalier, et maître Philippe Martel, professeur de droit civil, sont chargés de discuter avec deux députés de France les indemnités réclamées par les marchands de l'un et l'autre pays. Le 16 mai suivant, Jean Wogan reçoit l'ordre de s'approvisionner de vin en Irlande pour la guerre d'Écosse, parce que la Gascogne n'exporte plus de vin depuis que le pape y réside ; nous trouvons cependant, le 3 août, un mandement à Richard de Havering, comptable de Bordeaux, de payer 650 livres sterling pour le vin nécessaire à la suite du roi pendant cette campagne d'Écosse. Édouard est bien embarrassé dans ses affaires : il emprunte souvent aux villes de Guyenne (avril-mai 1303), et il est l'homme lige de ces Frescobaldi, dont nous avons déjà mentionné le nom. La table est très développée, car elle occupe les pages 553 à 769.

Le nouveau volume sur Richard II, qui comprend les années 1380 à 1385 [2], vient à point pour le commentaire du tome des Chroniques de Froissart actuellement en préparation pour la Société de l'Histoire de France. Cette série est bien plus importante pour l'histoire étrangère que celle des « Lettres Closes, » et Rymer est loin d'en avoir épuisé l'intérêt. Pour avoir une idée de la masse d'informations contenues dans cet épais volume de huit cent cinquante pages, il suffira d'ouvrir

[1] *Calendar of the Patent Rolls. Edward I, 1301-1307.* London, Stationery office, in-8 de 769 p.

[2] *Calendar of the Patent Rolls. Richard II, 1381-1385.* London, Stationery office, in-8 de VIII-871 p.

Digitized by Google

l'index à la page 700, où l'on relèvera près de cent cinquante mentions de la guerre avec la France. On ne peut attendre un résumé d'une pareille quantité de matériaux, d'autant que les « Lettres Patentes » sont, avec les « Issue Rolls, » ou Rôles du trésorier de la couronne d'Angleterre, la principale source à laquelle doive puiser l'érudit.

David Masson [1], historiographe royal d'Écosse, vient de publier un important supplément aux treize volumes contenant les actes du Conseil privé de ce royaume, du commencement du règne de Marie Stuart jusqu'à la fin de celui de Jacques VI. De grandes lacunes dans les registres de ce Conseil avaient déjà été comblées grâce aux extraits qu'en avait jadis fait faire Thomas Hamilton, comte de Melrose [2] et de Haddington (mort en 1637) ; notamment du 28 février 1603, c'est-à-dire un mois avant le départ de Jacques VI pour aller prendre la couronne d'Angleterre, jusqu'au 7 août 1606 (t. VI de cette collection, 544-605 ; t. VII, I-231). Hill Burton, le prédécesseur de D. Masson, avait cru pouvoir négliger ces extraits de lord Haddington qui comblent trois autres regrettables lacunes des documents officiels, février 1548-mars 1550 (t. I, 82), janvier 1554-septembre 1560 (t. I, 156), et décembre 1569-septembre 1571 (t. II, 77-78). D. Masson a fort judicieusement tiré parti des extraits en question, qui forment les cent douze premières pages de son volume, et il en a tiré la quintessence, p. VIII-XXXIII de son introduction. Il a ensuite utilisé deux précieux recueils de lettres royales, seul vestige d'une collection qui devait être considérable, et qui ont été compulsés dès 1734 par Rob. Keith dans son « History of the affairs of Church and State in Scotland. » Ces lettres peuvent se grouper ainsi : 1° Lettres de Marie de Guise pendant les deux premières années de sa régence, 1554-1555 ; 2° correspondance de la même pendant la dernière année de sa régence, 1559; 3° lettres et autres documents relatifs à Marie Stuart (introduction, XXXIX-LXXVII ; texte, p. 172-281); 4° documents des premières années de Jacques VI (1570-1572). Puis viennent une grande quantité de documents isolés, qui complètent sur bien des points les registres du Conseil, de 1545 à 1625 (p. 292 à 594), et qui, tout en intéressant principalement l'histoire locale, jettent parfois de la lumière sur des questions plus vastes. Deux collections, conservées à la bibliothèque des avocats d'Édimbourg (Delmyne et Baccaras mss.), peuvent aussi être regardées comme des épaves des archives du Conseil privé d'Écosse. Lord Haddington a écrit, entre 1606 et 1612, alors

[1] *The Register of the Privy Council of Scotland*, t. XIV, *Addenda*, 1545-1625. Edinburgh, H. M. general Register House, in-8 de CXXX-994 p.

[2] Cf. *State Papers and miscellaneous correspondence of Thomas, earl of Melrose*, publ. en 1837 par l'Abbotsford Club.

Digitized by Google

qu'il était membre de l'administration du royaume d'Écosse, des commentaires juridiques sur les délibérations du Conseil, où il jouait un rôle prépondérant (p. 595-625). Un épisode sanguinaire de l'histoire de Jacques VI (Jacques Ier d'Angleterre) est la vengeance cruelle qu'il tira du clan Macgregor pour les raisons expliquées, t. IX, XXXV-XLI, 166-168, 284-287, t. X, 96, 108-109. D. Masson imprime maintenant (t. XIV, p. 629-664) le compte rendu des amendes, montant à 115,068 livres sterling, levées à l'occasion de cette véritable guerre d'extermination. — P. 667-714, est imprimé un registre des commissaires chargés depuis 1605 d'administrer les comtés méridionaux, Berwick, Roxburgh, Selkirk, Peebles et Dumfries (1622-1623). Ce registre a été découvert en 1841 dans les archives de la petite ville de Hawick. — Un troisième et dernier épisode d'histoire locale est étudié p. 715-776 : ce sont les abus d'autorité commis par un certain Ninian Niven dans les îles Shetland en 1624-1625. — L'index (p. 779-994), préparé par H. Paton, est digne de ce beau volume.

La série des chroniques et mémoires publiés à Édimbourg vient de s'enrichir d'un nouveau volume, dû à George Powell Mac Neill[1]. Jacques IV y apparaît bien tel que nous le dépeignent les historiens Lindsay de Pitscottie, Buchanan et Leslie, vindicatif et âpre au gain. Mais il faut dire, à sa décharge, que sa jeunesse avait été étouffée sous la tutelle des Douglas : aussi n'eut-il rien de plus pressé, dès sa majorité, que de révoquer tous les dons illégalement faits dans les quatre dernières années par ses administrateurs (10 avril 1537) : il se trouvait alors à Rouen, et venait d'épouser Madeleine de France, fille de François Ier. Tous les parents ou adhérents des Douglas furent atteints : le comte d'Angus, lady Glannis, John Colville, le contrôleur de l'Échiquier (remplacé par David Wood). D'autres furent dépossédés de leurs biens pour cause d'hérésie, comme James Hamilton, de Fynnart. Le comte de Bothwell, Huntly et Murray perdirent chacun une partie de leurs fiefs sous prétexte qu'ils donnaient asile à des brigands. En 1540, le roi fit une véritable expédition contre les Orcades et les Hébrides, pour les mettre à la raison. Ainsi le domaine royal augmenta considérablement, et l'on relève, page 173, une dépense de quarante shillings pour le parchemin destiné aux comptes des terres récemment annexées à la couronne. — De plus, Jacques IV faisait de l'élevage, et ses dix mille moutons qui vivaient aux environs de la forêt d'Ettrick, sous la garde de Kentigern Armstrong, lui rapportaient, bon an mal an, deux mille marcs. Henri VIII se permit de reprocher à son royal cousin ce trafic indigne, et qui

[1] *Rotuli scaccarii regum Scotorum. The Exchequer Rolls of Scotland*, t. XVII, 1537-1542. Edinburgh, H. M. general Register House, in-8 de LV-947 p.

Digitized by Google

privait de pauvres gens de leur gagne-pain (« being the livings of poor men »); mais il est à croire que ce rappel à la bonne tenue, que Ralph Sadler fut chargé de porter à Édimbourg, cachait le désir de pousser Jacques IV à se prononcer pour la Réforme et à confisquer les biens du clergé [1].

Historical Manuscripts Commission. — R. G. Kirk [2] publie l'inventaire des archives du comte de Carlisle, qui avait été entrepris, il y a quelques années, par le Rév. A. J. Bennett. Les papiers contenus dans ce gros volume se rapportent presque tous au XVIIIe siècle, avec une lacune, inexplicable, pour les années 1738-1767, pendant lesquelles on ne trouve que quelques lettres relatives à la révolte jacobite de 1745 (p. 200). Sauf une très importante mission de lord Carlisle en Amérique, en 1780, ces papiers sont presque tous relatifs à l'histoire intérieure, de l'Angleterre, politique ou sociale. Walpole y joue un rôle important, de 1729 à 1738; on le voit, en 1733, conspué par la populace pour avoir voulu imposer le vin et le tabac : en quittant la salle du Parlement, il rencontre d'abord des gens bien mis qui le remercient avec effusion du retrait de son bill : « Thank you, sir Robert, we are much obliged to you.... » Mais au pied de l'escalier, c'est la foule qui le maudit : « Damn you! no excise! » La vie parlementaire est, pour ainsi dire, croquée au jour le jour par les correspondants de lord Carlisle; le plus verbeux est George-Auguste Selwyn, qui paraît en 1768 et tient son ami au courant de tout. On trouve des pages curieuses sur Pitt et sur Fox (XIX-XXI, XXV-XXIX). En 1789 (p. 607 et suiv.), Selwyn parle des premiers réfugiés français, M. de Calonne, Mme de Boufflers et autres. Son style est émaillé de phrases françaises; né en 1719, il avait passé toute sa jeunesse en France, et il possédait merveilleusement notre langue. — Sir W. Fraser [3] a inventorié les archives du duc de Buccleuch et celles de J. Hope Johnstone, dans le comté de Dumfries. Le fondateur de la dynastie de Buccleuch et de Queensberry est William Douglas, en 1388. Le plus fameux de la ligne est James, second duc de Queensberry, connu sous le sobriquet d' « Union Duke », à cause du zèle qu'il déploya pour l'union anglo-écossaise, sous la reine Anne. Voici les principales divisions de ce volume : 1° Chartes concernant la translation de la baronnie de Drumlanrig des Mar aux Douglas, 1357-1429 (p. 6); 2° diplômes et lettres patentes du XVIIe siècle (p. 84); 3° le Parlement d'Écosse, dont le premier duc de Queensberry était commissaire royal

[1] *Letters and negotiations of sir Ralph Sadler* (1809).

[2] *The mss. of the earl of Carlisle preserved at castle Howard.* London, Stationery office, in-8 de XXXVIII-827 p.

[3] *The mss. of H. Grace the duke of Buccleuch and Queensberry, preserved at Drumlanrig castle. Ibid.*, in-8 de 320 p.

Digitized by Google

en 1685 (p. 90); 4° lettres de Jacques, duc d'York, puis Jacques VII d'Écosse et Jacques II d'Angleterre, 1682-1685 (p. 168); 5° lettres de W. Douglas, duc d'Hamilton, au premier duc de Queensberry, 1676-1685 (p. 215); 6° lettres du capitaine John Grahame of Claverhouse au premier duc de Queensberry, 1682-1685 (p. 264). — Les archives de J. Johnstone[1] se divisent en deux sections : la première (chartes) est peu considérable (p. 9-43) et s'étend de 1408 à 1701; la deuxième (correspondance) comprend d'abord quelques lettres royales, 1536-1712 (p. 44-49) et une longue série de lettres officielles et papiers d'État, de 1573 à 1715; on remarquera surtout des lettres du premier marquis d'Annandale (p. 93-135) et celles du comte de Crawford, 1689-1698 (p. 136-202).

Navy Records Society. — Le tome X[2] des publications de cette Société raconte la guerre maritime entre la France et l'Angleterre, en 1512 et 1513. Il n'y eut que deux petits engagements : l'abordage entre *la Cordelière* et *le Régent*, en 1512; l'abordage des galères de Prégent de Bidoux par l'amiral Edward Howard en 1513. En règle générale, les flottes s'évitaient et préféraient aux batailles rangées les coups de main rapides et fructueux. Les corsaires jouent un grand rôle; l'un d'eux, le Malouin Philippe Roussel, semble avoir joui d'une réputation fort avantageuse. Deux faits sont frappants : le mauvais ravitaillement de la flotte anglaise (il devait en être de même de la flotte française, mais les documents sont trop clairsemés pour l'affirmer), et la supériorité de l'artillerie française. — Julian S. Corbett[3] a consacré sa vie à la glorification de Francis Drake, et il nous met à même, dans le tome XI de la Société, de partager son enthousiasme pour l'audace de son héros, en un temps où l'on semblait à la veille de voir Philippe II réaliser le rêve de la monarchie universelle. Si l'opinion publique soutenait Drake, Élisabeth désira longtemps maintenir la paix avec l'Espagne et contraria les projets de son amiral. Les papiers se groupent ainsi : 1° voyage aux Antilles, 1585-1586, pour lequel les documents vénitiens ou espagnols sont d'un grand secours; 2° coup de main sur Cadix, 1587, pour lequel il faut largement utiliser l'*Armada invincible* du capitaine F. Duro; 3° papiers divers concernant la mobilisation et l'administration générale de la marine à l'ouverture des hostilités par l'Espagne. Ce volume est la préface de ceux que le professeur Laughton a publiés, en 1894, sur l'Armada.

English historical review (année 1897). — L'excellent volume de W. F. Maitland, *Domesday book and beyond*[4], a rencontré quelques cri-

[1] *The mss. of J. J. Hope Johnstone of Annandale. Ibid.*, in-8 de 227 p.
[2] Alfred Spont : *The French war of 1512-1513.* In-8 de xlviii-218 p.
[3] *The Spanish war, 1585-1587.* In-8 de l-362 p.
[4] Sous le titre de *Township and Borough* (Cambridge, University press),

Digitized by Google

tiques. W. H. Stevenson, par exemple, examine le sens du mot « burh-geat-setl » qui est, au xe siècle, une des caractéristiques du « ceorl » ou « thegn », avec le domaine de cinq « hidae, » l'église, la cuisine et le beffroi; cela ne veut pas dire porte de ville (town-gate), mais simplement manoir, avec ou sans juridiction seigneuriale (p. 489). D'autre part, J. H. Round défend les vues qu'il a exposées sur le système militaire à la veille de la conquête, dans la même revue, année 1891, sous ce titre : « The introduction of knight service into England, » et il maintient que l'on ne peut calculer le service dû sur la base arbitraire d'un chevalier par cinq « hidae. » — F. Baring étudie des arpentages du Gloucestershire (année 1266 environ) et s'efforce d'en tirer un terme de comparaison pour le Domesday de 1086 (p. 285). — Une charte douteuse de 1068 est discutée par MM. Round et Stevenson (p. 165), pendant que J. P. Gilson publie deux lettres adressées à William Rufus, de 1098 à 1100 (p. 290). — Les premiers accords (« fines ») connus remontent à l'année 1179, nous apprennent F. Pollock et F. W. Maitland dans leur « History of english law »; or, J. H. Round nous donne (p. 293) une liste de douze accords antérieurs, dont le plus ancien remonte au 20 juillet 1175; il nous apprend aussi qu'un « pipe roll, » publié par la « Pipe roll Society » sous la date 1180-1183, est en réalité du 1er décembre 1182. — Le professeur Maitland ajoute un nouveau chapitre à son Histoire du droit canon en Angleterre, avec Guillaume de Drogheda, qui écrivit une « Summa » en 1239 (p. 625)[1]. Un fragment inconnu de Roger Bacon, supposé être l'introduction de son *Opus majus*, a été découvert par le P. Gasquet (p. 494); il se rapporte à l'année 1267. — La tactique des archers anglais à Crécy et à Azincourt est presque aussi controversée que la question des palissades à Hastings, qui a suscité une polémique entre M. Round, M. Archer et miss Norgate; E. M. Lloyd, en 1895 (p. 538), et J. E. Morris, en 1897 (p. 427), y consacrent d'intéressantes pages. — Le Rév. Wentworth Webster s'occupe d'un traité peu connu entre Édouard IV et Louis XI (p. 521); J. Gairdner, du divorce de Henri VIII (p. 1, 237); E. Armstrong, des dépêches vénitiennes relatives à la défaite légendaire de l'Armada (p. 659); S. R. Gardiner et C. H. Firth, de Charles Ier, de lord Strafford et de la République (p. 115-116); J. R. Tanner, de l'administration de la marine, de 1660 à 1688, d'après les papiers de l'agent de l'amirauté Pepys, conservés à Cambridge, et qu'il n'a pas été donné à M. Oppenheim de connaître pour son histoire de la marine (p. 17, 679). Le lecteur français lira avec plaisir deux lettres

le professeur Maitland examine, à propos de Cambridge, les origines du « borough » et comment il devint distinct du manoir.

[1] Cf. *The Engl. hist. Review*, 1896. William Lyndwood (p. 446).

Digitized by Google

relatives à Fontenoy (p. 523), ainsi qu'une étude sur les vingt-huit bulletins adressés de France à lord Grenville entre septembre 1793 et juin 1794, et déjà signalés par le marquis de Nadaillac dans le *Correspondant* (p. 67).

Histoire par règnes.—On a fait deux reproches à H. Wylie [1] pour son excellente histoire de Henri IV d'Angleterre, qu'il vient de terminer : une minutie exagérée et un archaïsme voulu de langage. Le premier reproche n'est pas sérieux, et il faut, au contraire, admirer les vingt-cinq années de labeur ininterrompu dont cette monographie est le résultat. Quant à sa phraséologie, que l'on a qualifiée de « babylonienne, » il était en effet inutile d'émailler sa prose personnelle de provincialismes démodés, et de donner un glossaire de son propre texte, quoi que l'auteur allègue pour sa défense [2]. La plus grande partie du volume est occupée par vingt-neuf appendices (p. 157-330), glossaire (glossary of rare and obsolete words), et la fin du règne de Henri IV n'occupe que cent cinquante-cinq pages (ch. 88 à 97); les chapitres intitulés « Saint-Cloud » et « Bourges » (p. 54-87) sont particulièrement consacrés à la France; dans les dernières pages, intitulées « Sommaire, » il y a un essai de portrait du héros. L'index est irréprochable (p. 369-575).

L'histoire de la fuite de Charles II de Worcester est un épisode tout à l'avantage du jeune roi; un de ses contemporains, le colonel Gounter [3], qui n'est pas suspect de flatterie, fait un bel éloge de son calme pendant ces heures difficiles. Cette bravoure ne laissait guère prévoir le sybarite sensuel qui devait régner sans gloire pendant un quart de siècle.

S. R. Gardiner [4] a consacré dix leçons magistrales à la psychologie de Cromwell. La tâche n'est pas aisée ; car peu d'hommes sont aussi diversement jugés : si Carlyle en fait un saint, d'autres ne voient en lui qu'une force brutale. L'opinion populaire ne retient de son œuvre que ces traits : il gagna des batailles, il fit décapiter le roi, il expulsa des Parlements par la force armée, il massacra les Irlandais à Drogheda, il fit respecter son pays sur terre et sur mer. Son œuvre négative dura ; mais rien de son œuvre positive ne demeura,

[1] *History of England under Henry the fourth*, t. IV, 1411-1413. London, Longmans, in-8 de x-525 p.

[2] « The very words and phrases in which our forefathers clothed their thoughts are as well deserving of study as their habits, dress or monuments. » Sans doute, mais il ne faut pas les isoler des documents mêmes pour les sertir dans notre langue moderne.

[3] Allan Fea : *The flight of the king, being a full, true and particular account of the miraculous escape of His most Sacred Majesty, king Charles II.* London, Lane.

[4] *Cromwell's place in history*. London, Longmans, in-8 de 120 p.

Digitized by Google

sauf l'accroissement de la puissance navale de l'Angleterre (en quoi il n'a fait qu'imiter ses prédécesseurs, comme l'a si bien remarqué M. Oppenheim) : sa constitution a péri avec lui; son puritanisme descendit rapidement du niveau où il l'avait élevé; sa paix avec les Pays-Bas fut suivie de deux guerres avec ces provinces; son alliance avec la France fut également éphémère. Et cependant, c'est le type de l'Anglais du XVIIe siècle, avec ses vertus et ses faiblesses, en avance sur son temps et laissant, par suite, des constructions hâtives et prématurées.

Histoire maritime. — L'epitome de David Hannay [1] est décevant : le premier aspect est captivant, le style coulant et limpide. Mais ce livre, qui se présente si bien, n'offre pas la moindre garantie d'authenticité; les volumes consultés sont réunis au début de chaque chapitre avec des titres d'ailleurs faux ou incomplets, et il n'y a jamais une référence au bas des pages. Il y a des affirmations tranchantes qui ne résistent pas à l'examen : ainsi l'on nous dit qu'il n'y avait pas de système de signaux au XVIe siècle; or nous pourrions citer un petit traité (conservé parmi les manuscrits de la Bibliothèque nationale) composé par un ancien canonnier de la marine en 1543, et qui contient d'intéressantes pages sur le sujet. Ailleurs, D. Hannay nousdit que Prégent de Bidoux a perdu un œil en opérant une descente sur les côtes de Sussex vers 1514; le fait est exact, mais pourquoi renvoie-t-il à un livre sur l'architecture navale ou à d'autres ouvrages où il n'a jamais été question de ce fâcheux accident? Pour l'Invincible Armada, pourquoi renvoyer à l'ouvrage de Froude, qui n'a aucune valeur, et ignorer les deux volumes de documents publiés par John Knox Laughton? Les exemples abondent de cette négligence, et on se demande l'utilité de pareille compilation après les travaux définitifs de Nicholas Harris, de M. Oppenheim, de J. Tanner, etc.

Une maladie cruelle retient W. Laird Clowes [2] en Engadine, et l'empêche de consacrer tous ses soins à la grande histoire de la marine anglaise qu'il a entreprise. Sans doute il a examiné tous les documents relatifs à la seconde et à la troisième guerre anglo-hollandaise; il a vu aux archives de la marine, à Paris, ce qui a trait aux guerres de la Ligue d'Augsbourg et de la succession d'Espagne. Sans doute encore, un libraire allemand lui a vendu, il y a quelques années, un lot de papiers de l'Amirauté britannique au temps de Guillaume III et de la reine Anne, avec les signatures du comte de Pembroke, d'Edward Russell, du prince George de Danemark, de

[1] *A short history of the royal navy, 1217-1888.* London, Methuen.
[2] *The royal navy ; a history from the earliest times to the present*, t. II. London, Sampson Low.

Digitized by Google

John Leake et de Josiah Burchett. Mais ce qui est encore plus intéressant que les ordres de l'Amirauté, c'est le récit même des faits qui se trouve, soit dans les journaux de bord des capitaines, soit dans les procès verbaux des cours martiales chargées d'examiner la conduite des officiers qui ont manqué à leur devoir. Or il faudrait des années pour parcourir ces deux séries de pièces qui abondent au Record Office. De même, M. Clowes ne connaît pas le volumineux dossier relatif à la première guerre anglo-hollandaise dont S. R. Gardiner prépare l'impression pour la « Navy Records Society. » Ce travail, en somme, est prématuré : il faudrait des études préliminaires innombrables.

Drake a-t-il eu le principal commandement de la flotte anglaise au temps de la fameuse Armada, comme le prétend J. S. Corbett[1] ? L'amiral Howard ne fait rien sans son conseil, qui se compose de Drake, de Frobisher, de Hawkins et d'autres ; Drake ne semble pas y avoir voix prépondérante, mais son exploit de Cadix l'avait mis hors de pair, et l'opinion espagnole le regardait comme le plus dangereux des marins ennemis. Notons à ce propos que, jusqu'au temps de la reine Anne, l'amiral de la flotte est plutôt le président du conseil des capitaines que le commandant en chef, et qu'il fallut le désastre de Byng pour donner à l'amiral une réelle indépendance.

Biographie. — La collection des « Hommes d'État étrangers » (Foreign Statesmen) s'enrichit de quatre petits volumes, qui ne sont pas d'une grande nouveauté. Tout d'abord le *Charlemagne*, de Th. Hodgkin, qui, outre les annales contemporaines, a utilisé Waitz, Dahn, Bonnel, Guizot, Oelsner, Abel et Simson. Freeman avait protesté autrefois contre le vocable « Charlemagne » ; mais M. Hodgkin trouve que cette forme latino-germanique symbolise bien l'union des éléments romains et francs. Son ouvrage se divise en treize chapitres : Introduction ; maires du palais ; Pépin d'Héristal et Charles Martel ; Pépin, roi de France ; chute de la monarchie lombarde ; conversion des Saxons ; révoltes et complots ; Roncevaux ; guerre des Avares et des Slaves ; relations avec l'Orient ; Carolus Augustus ; vieillesse ; résultats, et en appendice : généalogie et famille de Charlemagne. — Puis viennent deux rivaux : *Guillaume le Taciturne* et *Philippe II*. F. Harrison[3] ne révèle aucun document inédit et se contente de ce qui est déjà bien connu, et il ne semble pas voir le défaut d'organisation qui caractérise Guillaume d'Orange :

[1] *Drake and the Tudor navy, with a history of the rise of England as a maritime power*, 2 vol. London, Longmans.
[2] *Charles the Great*. London, Macmillan, in-8 de x-250 p.
[3] *William the Silent*. Ibid.

Digitized by Google

loin d'avoir créé une armée et fondé un établissement durable dans les Pays-Bas, il a recouru aux expédients, s'en remettant au bon sens de ses compatriotes pour l'amélioration de ce qui existait. Quant au major Hume [1], il faut lui savoir gré de ne pas avoir vu dans Philippe II le fou sanguinaire que l'on s'est toujours plu à représenter et de dire, avec apparence de raison, qu'il n'a pas été à la hauteur de circonstances où il aurait fallu un Charles-Quint. — Un dernier volume de la même collection s'occupe de *Mirabeau* [2] avec sympathie. Bien des portraits ont paru depuis le fameux essai de Macaulay; Carlyle a écrit une « rhapsodie fantaisiste » (fanciful rhapsody), et M. Morse Stephens, dans sa « French Revolution, » a fait réellement trop de réserves. Mais pourquoi les volumes des « Foreign Statesmen » n'ont-ils point d'index?

Miss Betham Edwards [3], qui a édité l'ouvrage d'Arthur Young, si connu en France, a composé une excellente biographie de l'auteur avec les souvenirs de famille réunis dans une récente visite qu'elle fit au petit-fils de l'agronome, mort l'année dernière, à Bradfield Hall, dans le comté de Suffolk.

Parmi les marins, l'amiral Duncan [4] a eu une existence bizarre : doué des meilleures qualités, il ne servit qu'en sous-ordre et n'eut qu'une occasion de se révéler; ce fut le 11 octobre 1797, quand il détruisit la flotte hollandaise. Sa biographie a été soigneusement écrite par le comte de Camperdown, son petit-fils.

Parmi les militaires, nous citerons Richard Hussey Vivian [5] (1775-1842), qui a joué un certain rôle dans la guerre d'Espagne et de Portugal ainsi qu'à Waterloo; le colonel Richard Baird Smith [6], qui s'est distingué à la prise de Delhi, en septembre 1857, en triomphant des irrésolutions de son supérieur le général Archdale Wilson; John Nicholson [7] (1822-1857), qui mourut dans ce fameux fait d'armes, après avoir quitté l'Angleterre à dix-sept ans, pour servir dans le 27e régiment des cipayes du Bengale et se distinguer dans la première guerre contre les Sikhs; les généraux Ulysse S. Grant et Robert E. Lee, qui

[1] *Philip II.* Ibid.

[2] P.-F. Willert : *Mirabeau.* Ibid.

[3] *The autobiography of Arthur Young, with selections from his correspondence.* London, Smith, Elder.

[4] *Admiral Duncan.* London, Longmans.

[5] *Richard Hussey Vivian, first baron Vivian; a memoir.* London, Isbister. — Ce volume manque de plans et d'index.

[6] H.-M. Vibart : *Richard Baird Smith : the leader of the heroes of Delhi.* London, Constable.

[7] L.-J. Trotter : *The life of John Nicholson, soldier and administrator.* London, Murray. — Une esquisse de cette biographie avait paru dans la revue *Good words*, sous la signature de sir John Kaye.

Digitized by Google

sont les figures les plus saillantes de la guerre de Sécession américaine et qui ont inspiré divers panégyriques[1]. — Le major général Rawlinson[2] occupe une place à part: il s'est montré un admirable organisateur des troupes indigènes en Perse, et a défendu Candahar avec autant de bravoure qu'Eldred Pottinger a fait Hérat. Excellent cavalier, il parcourait sept cents milles en une semaine, et il se reposait de ses fatigues en copiant les inscriptions du rocher de Behistun, en en interprétant les caractères cunéiformes persans. M. Oppert en a parlé comme « d'un génie prime-sautier, et ce qui est encore plus rare, il avait le don de tomber juste. »

Parmi les officiers coloniaux, sir John Hawley Glover[3] tient un rang honorable. Après avoir servi dans la seconde guerre de Birmanie et dans la guerre de Crimée (escadre de la Baltique), puis dans la Méditerranée, il alla explorer le Bas-Niger. C'est dans cette région que s'accomplit le reste de sa carrière : il fit preuve de tact et de courtoisie dans un conflit qui s'éleva, en 1863, entre la colonie française de Porto-Novo et celle de Lagos; d'autre part, il montra des qualités militaires dans la guerre des Achantis (1873-1874), où il fit une diversion favorable aux opérations du généralissime Wolseley en occupant l'attention de 15 à 20,000 ennemis. Sir Richard Temple, qui a édité cette biographie, préparée par lady Glover, a commis quelques erreurs : quand il dit, par exemple, que Lagos est à deux cents milles de Libéria, alors qu'il y a au moins douze degrés de distance. — Sir Thomas Maitland[4] a occupé, à la fin du siècle dernier et au début de celui-ci, un certain nombre de postes, à Ceylan, à Madras, à Malte et dans les îles Ioniennes; mais est-il digne de figurer dans cette galerie des « Builders of Great Britain » qui ne devrait comprendre que des personnages de première grandeur ?

Écosse. — Andrew Lang[5], l'auteur de « Pickle the Spy, » publie un manuscrit du British Museum, qui a été écrit par un whig et un presbytérien convaincu : la peinture qu'il fait des Hautes Terres d'Écosse en 1750 est empreinte d'un violent esprit de parti, mais elle n'en contient pas moins des traits intéressants. A Caithness, par exemple, où à peine un dixième de la population parle aujourd'hui le gaélique, la moitié du pays parlait, au milieu du siècle dernier, un jargon dérivé de l'irlandais. — L'ouvrage du marquis de Lorne[6] sur les

[1] Conant Church : *Ulysses S. Grant;* A. White : *Robert E. Lee.* London, Putnam (Heroes of the nations).

[2] *A memoir of major general sir H. Creswicke Rawlinson.* London, Longmans.

[3] *Life of sir John Hawley Glover.* London, Smith, Elder.

[4] Walter Frewen Lord : *Sir Thomas Maitland.* London, Unwin.

[5] *The highlands of Scotland in 1750.* London, Blackwood.

[6] *Aventures in legend : being the last historic legends of the western highlands.* London, Constable.

Digitized by Google

légendes de l'Écosse occidentale n'est ni un roman ni un livre d'histoire. — Le Rév. Kirkwood Hewat[1] a réuni une douzaine de notices sur le comte d'Ayr. — Robert Renwick[2] publie le tome IV de ses extraits des archives municipales de Glasgow, de 1568 à 1576; il donne en appendice le livre du « clerc de ville » Michel Fleming, 1530-1567, dont les deux cent soixante-huit actes sont presque tous en dialecte écossais, et non plus en latin.

Histoire locale. — Il y a trente ans, B. B. Orridge avait eu la prétention de donner un tableau de la municipalité londonienne, de 1060 à 1867[3]; le cadre était infiniment trop vaste, et le livre, superficiel. G. E. Cokayne[4] a été plus modeste, car il s'est contenté de dresser une sorte d'armorial des maires et shériffs de Londres pendant les vingt-cinq premières années du XVIIe siècle. On remarque avec surprise que ces grands fonctionnaires ne sont pas Londoniens de naissance, et qu'ils ont été souvent admis dans la Société de Gray's Inn, que nous avions toujours regardée comme uniquement composée d'hommes de loi; est-ce, comme l'insinue le juge Fortescue, pour former leurs manières et les préserver de la contagion du vice? Un au moins des maires de cette période, sir Edward Barkham (1622), justifierait cette doctrine, car un de ses administrés prie Dieu de « délivrer la ville du diable et de l'alderman Barkham. »

Stanley M. Leathes[5] publie un document précieux pour l'histoire de l'université de Cambridge : le registre des « proctors, » 1454-1488, suivi du journal d'un certain Bedel, 1533-1534.

Un excellent volume de miscellanées a été compilé sur le Pembrokeshire[6], sans qu'il soit possible d'y insister à cause de l'extrême variété du contenu. — Le docteur Bloxam avait consacré six volumes à la liste des membres du collège Sainte-Marie-Madeleine depuis sa fondation ; son continuateur, W. Dunn Macray[7], en est à son second volume, et

[1] *In the olden times.* Paisley, Gardner.

[2] *Abstracts of protocols of the town clerks of Glasgow.* Glasgow, Carson.

[3] *Some account of the citizens of London and their rulers from 1060 to 1867, and a calendar of the mayors and sheriffs from 1189 to 1867.*

[4] *Some account of the lord mayors and sheriffs of the city of London during the first quarter of the seventeenth century, 1601-1625.* London, Phillimore.

[5] *Luard memorial; Series 1 : Grace Book A.* Cambridge, Dreighton, Bell (Cambridge, Antiquarian Society).

[6] George Owen of Henllys : *The description of Pembrokshire.* Voici la liste de quelques chapitres : « Pembrokshire parishes, impropriations, patronage of churches, knight's fees of sir John Carew, tenants in chief of the lord's marches, possessions of the preceptory, the Pembrokshire ploughland and North Pembrokshire land measures. » Privately printed.

[7] *A Register of the members of Saint-Mary-Magdalen college, Oxford, from the foundation of the college,* 2nd series, t. II, 1522-1575. London, Frowde. — Cf. Douglas Mac Lean : *A history of Pembroke college, Oxford, anciently Broodgates Hall* (Oxford Historical Society).

Digitized by Google

il ne dépasse pas 1575. On aimerait à savoir, quel que soit l'intérêt de ces noms, comment, par exemple, les professeurs et les étudiants se comportèrent en face de la Réforme : en 1559, cependant, on nous dit que certains élèves se rasaient la tête, en dérision de la tonsure, et portaient des bonnets de nuit (pileis nocturnis) jusqu'à ce que leurs cheveux eussent repris leur longueur ordinaire. — Le travail de J. Garstang [1] sur l'école primaire de Blackburn n'a pas grande valeur. Il n'en est pas de même du travail de Jakob Jakobsen [2] sur le dialecte et les noms de lieux des îles Shetland : croirait-on que la petite île Fetlar, qui n'a que dix-sept milles carrés de superficie, contient deux mille noms de lieux ? — Le Rév. Edward Conybeare [3] a consacré une excellente monographie au comté de Cambridge dans la série des « Popular County stories, » à laquelle on peut reprocher l'uniformité du cadre imposé aux auteurs : les comtés sont de grandeur inégale, et certains ont un passé rempli d'événements, alors que d'autres sont comme les peuples heureux, qui n'ont pas d'histoire. Cette uniformité réjouit le bibliophile, mais désole l'érudit.

Au milieu du XVIIe siècle, Liverpool [4] n'était encore qu'un pauvre village de pêcheurs, et c'est aujourd'hui une des métropoles commerciales de l'Europe. Cet accroissement prodigieux est généralement attribué au commerce avec l'Amérique ; ce n'est vrai que pour ce siècle, où Liverpool se mit à importer du coton pour alimenter les manufactures du Lancashire méridional. Au début du siècle dernier, Liverpool fit aux Antilles une contrebande fructueuse, jusqu'à la déclaration de guerre de 1739 : les étoffes et toiles de Manchester, en dépôt à la Jamaïque, étaient supérieures comme qualité et inférieures comme prix à celles de France et d'Allemagne (Osnabrück), seules introduites à Cuba par le monopole espagnol avec un droit de 300 pour 100. La paix d'Aix-la-Chapelle mit fin à ce trafic lucratif, qui avait déjà donné à Liverpool le pas sur Bristol et lui avait rapporté jusqu'à 273,467 liv. sterling dans une année. Liverpool se lança alors dans le commerce des esclaves, qu'il ne faut pas juger avec les idées de nos jours et qui paraissait alors parfaitement licite. Les principes d'économie qui guidaient les armateurs de la ville dans le choix et la paye de leurs équipages leur permettaient de livrer les noirs à quatre ou cinq gui-

[1] *The history of Blackburn grammar school founded A. D. 1514.* Blackburn, North-East Lancashire Press Company.

[2] *The dialect and place names of Shetland.* Lerwick, Mauser.

[3] *A history of Cambridgeshire.* London, Stock. — Add. deux histoires diocésaines (Diocesan histories) : A.-I. Pearman, *Rochester ;* E. Venables et G.-G. Perry, *Rochester.* Une histoire de paroisse ; A. Atkinson : *Saint-Botolph, Aldgalé.* London, Grant Richards.

[4] Gomer Williams : *History of the Liverpool privateers and letters of marque, with an account of the Liverpool slave trade.* London, Heinemann.

Digitized by Google

nées de moins par tête que ceux de Bristol ou de Londres. La guerre d'Amérique interrompit la traite vers 1780, et pour la troisième fois Liverpool trouva une autre industrie profitable dans la course. Cette ingéniosité explique amplement la prospérité de Liverpool, qui a consacré un beau volume, luxueusement édité, à la glorification de son passé.

Des sociétés locales font de bonnes publications, comme celles de Somerset[1] et de Hampshire[2].

II. HISTOIRE ÉTRANGÈRE.

FRANCE. — Le Rév. E. J. Davis[3] a écrit sur la croisade de saint Louis en Égypte un volume où il combine la chronique de Joinville avec celles d'El Makrizy et autres historiens arabes. Ce travail n'est pas original, mais il rapporte un fait curieux : la découverte, il y a environ vingt-cinq ans, d'un grand nombre de crânes et d'ossements sur le champ de bataille de Mansourah; il n'y avait aucun village, aucun cimetière dans le voisinage, et le docteur Paterson, aujourd'hui médecin de l'ambassade anglaise à Constantinople, n'a pas hésité à dire que ces crânes étaient ceux d'Européens.

James Breck Perkins[4] a consacré à Louis XV deux volumes où la politique étrangère occupe la meilleure place ; pour les étudier, il faut les rapprocher du travail de R. Waddington : *Louis XV et le renversement des alliances*, de ceux du duc de Broglie, et du livre d'A. Hassall[5] sur l'équilibre européen au XVIIIe siècle.

Il est des livres dont le besoin ne se fait aucunement sentir : on peut sans hésiter ranger dans cette catégorie des compilations sans intérêt, comme celles de Mmes Édith Sichel[6] et Anna Bicknell[7]. La première aurait dû se contenter de mettre en tranches les mémoires des Lafayette et des Noailles, sans chercher une mise en œuvre qui expose à de graves erreurs, lorsque le sujet n'est pas suffisamment familier ; la seconde ne peut vraisemblablement s'imaginer que « la véritable Marie-Antoinette est encore à dépeindre. » Que fait-elle des tra-

[1] C. CHADWYCK HEALEY : *Somersetshire pleas* (Somerset Record Society). T. WILLIAMS : *Somerset mediæval libraries*. Bristol, Arrowsmith (Somerset archeological and national history Society).

[2] F. BAIGENT : *Winchester episcopal registers, 1316-1323*. London, Simpkin (Hampshire Record Society). — Add. deux histoires paroissiales ; Mrs. BULKEDEY-OWEN : *History of Selattyn parish*. Osmestry, Woodall ; D. BUTLER : *The ancient church and parish of Abernethy*. Edinburgh, Blackwood.

[3] *The invasion of Egypt in A. D. 1249, by Louis IX of France, and a history of the contemporary sultans of Egypt*. London, Sampson Low.

[4] *France under Louis XV*. London, Smith, Elder.

[5] *The balance of power*. London, Rivington, Percival.

[6] *The household of the Lafayettes*. London, Constable.

[7] *The story of Marie-Antoinette*. London, Unwin.

Digitized by Google

vaux de la Société d'histoire contemporaine et de ceux de MM. de la Rocheterie et de Nolhac? — Charles Downer Hayen[1] nous montre l'influence de la Révolution française sur l'esprit public en Amérique. La *Boston Gazette* prédisait un âge d'or pour l'hiver de 1790.

Archibald Forbes[2] est connu comme un *reporter* entreprenant, qui a suivi plusieurs guerres de près et s'est fait une spécialité des descriptions de batailles; ses relations sont appréciées pour leur vive allure et leur tour souvent enjoué. Mais y a-t-il en lui l'étoffe d'un historien ? Napoléon III est difficile à saisir, et il est permis de douter que son nouveau biographe le fasse mieux connaître. Son désir d'impartialité le conduit à des contradictions choquantes : ainsi il écrit, au sujet du Mexique, que « le jeune empire avait devant lui un bel avenir, et que l'heure était propice pour Mexico ; » ce qui ne l'empêche pas de dire, cinq pages seulement plus loin, que « l'on pouvait aisément prévoir l'échec de l'aventure mexicaine, qui était, dès l'origine, condamnée à l'avortement. » De même pour les émeutes locales qui accompagnèrent le coup d'État : il parle de Baudin l' « insurrectionniste », et dit, un peu plus loin, que le même Baudin périt pour la défense de la loi et de la constitution. De même encore pour les causes de la guerre de 1870. On ne sait quelle est l'opinion de l'auteur, qui a cependant une vaste lecture et a écrit, en fin de compte, un livre attachant.

Russie.—R. Nisbet Bain[3] est aussi habile que M. Waliszewski dans l'art d'accommoder agréablement les anecdotes historiques, et il nous a déjà donné d'intéressantes contributions sur l'Europe orientale ; mais il travaille peut-être un peu vite. Il nous montre une terre de barbarie monstrueuse gouvernée par un sauvage de génie : cette conception fournit évidemment un tableau pittoresque ; mais est-ce la vérité ? Les ministres de Pierre le Grand sont durement traités (« rascals, rufians »); en ce siècle de bouleversements, avons-nous le droit d'être si sévères pour des hommes d'État qui avaient le tort d'être brutaux ? Catherine Ire est ménagée, et cette clémence de l'auteur repose. Anne est, au contraire de Pierre Ier, exaltée outre mesure ; elle nous semble plutôt dure, quand elle fit du prince Galitzine son bouffon, et elle a eu le tort de laisser exploiter la Russie par des aventuriers allemands. A ce propos, notons la langue bigarrée du ministre prussien à la cour de Pétersbourg : Tolstoy est « naturellement heim tückisch und vindictif », et il dit un jour « viele duretés. »

[1] *Contemporary public opinion of the first French Revolution.* Baltimore, Johns Hopkins press.

[2] *The life of Napoleon the third.* London, Chatto and Windus.

[3] *The pupils of Peter the Great : a history of the Russian court and empire from 1697 to 1740.* London, Constable.

Digitized by Google

Oscar Browning[1] consacre trois cent cinquante pages à Pierre le Grand, tout en avouant qu'il n'apporte aucun document nouveau ; il suit de très près Brückner et Schuyler. Alors, pourquoi ?

ÉTATS-UNIS. — Le professeur Moses Coit Tyler[2] termine son excellente bibliographie de la Révolution américaine, qui révèle un grand nombre de plaquettes rarissimes, écrites par des loyalistes opposés à la séparation d'avec la métropole, et négligées, par ignorance ou de parti pris, des historiens les plus qualifiés de cette époque, tels que Bancroft. Et cependant les sonnets de Jonathan Odell, qui ridiculisent certains congressistes, méritent d'être tirés de l'oubli ; si les tories n'avaient été réduits au silence, Odell aurait pu également exercer sa verve contre les prédicants, qui faisaient un étalage effronté de patriotisme flagorneur comme Ezra Stiles ou William Smith : le premier avait pris pour sujet d'un sermon, en 1783, qu' « il est pour ainsi dire impossible d'adoucir un monarque, et que bien peu pourraient être cités qui aient gouverné sans férocité. » Les purs politiciens, Samuel Adams et Thomas Payne, sont moins violents. Chemin faisant, nous apprenons des choses surprenantes, comme la dépréciation du papier-monnaie émis par le congrès, et qui représentait une somme de 140 millions de dollars en 1779. A la fin de 1777, un dollar valait trente-trois cents, puis douze au commencement de 1779, et 2 l'année suivante. Une livre de sucre revenait à 11 dollars, une de thé à 100, un mètre de toile à 75. Le général Gates reçut une allocation de 30,000 dollars pour aller de Virginie dans la Caroline du Sud, et une palissade de cent mètres, destinée à garder quelques prisonniers anglais, lui revint à 500,000 dollars. Jefferson paya 3,000 dollars deux visites de son médecin, et Payne 300 dollars une modeste paire de bas de laine.

H. Harrisse[3] traite avec sa compétence ordinaire la question du partage du globe fait par Alexandre VI.

Horace Mann[4] a joué un grand rôle dans l'organisation de l'enseignement primaire aux États-Unis, depuis le jour où il devint secrétaire de la commission scolaire du Massachussetts, en 1837 ; mais cet État avait promulgué sa première loi sur l'enseignement dès 1642, juste vingt-deux ans après l'arrivée des premiers colons. Mann n'a donc fait que reprendre une vieille question.

Signalons un volume intéressant pour les rapports entre la Grande-

[1] *Peter the Great.* London, Hutchinson.
[2] *The literary history of the American revolution*, t. II. London, Putnam.
[3] *The diplomatic history of America, its first chapter, 1452-1493-1494.* London, Stevens.
[4] A. HINSDALE : *Horace Mann and the common school revival in the United States.* London, Heinemann.

Digitized by Google

Bretagne, la Pensylvanie et New-York, pendant la période 1691-1739[1].

La guerre de sécession est racontée par le général Horace Porter[2], ambassadeur des États-Unis à Paris, qui fut pendant la fin de la campagne le compagnon d'armes du général Grant : la narration est fidèle et colorée. La reddition des Confédérés est fort bien présentée ; comme les soldats de Grant voulaient fêter cet heureux événement, le général leur adressa cet ordre du jour : « La guerre est finie ; les rebelles sont nos concitoyens de nouveau ; le meilleur moyen de se réjouir de la victoire, c'est de s'abstenir de toute démonstration. »

American historical review. — L'année 1896-1897 contient d'excellents travaux bibliographiques. Charles H. Hoskins, dresse l'inventaire des principales publications tirées des archives du Vatican, de 1881 à 1895 (p. 40-58); Charles Gross donne la liste des inventaires ou principales publications d'archives municipales d'Angleterre (p. 191-200). P. 758-768 on trouvera réunies toutes les listes d'agents de l'administration civile dans les divers États de l'Union, depuis le XVIIe siècle. Nous signalerons également les précieuses notes sur les travaux des Sociétés historiques américaines, trop peu connues en France (p. 208-212, 391-397, 586-592, 781-787). Les comptes rendus occupent une large place : p. 106-190, 320-378, 506-576, 706-757. Parmi les articles qui ont trait à l'histoire étrangère, il faut relever : James B. Perkins, The parition of Poland (p. 76); James Sullivan, Marsiglio of Padua and William of Ockham (p. 409-426, 593-610) ; Henry C. Lea, Lucero the Inquisitor (p. 611-626); W. Rockhill, Diplomatic missions to China (p. 427-442, 627-643); James D. Butlat, British convicts shipped to American colonies (p. 12-33); N. Neilson, Boon services on the estates of Ramsey abbey (p. 213-224): C -H. Lincoln, The cahiers of 1789 as an evidence of a compromise spirit (p. 225-228).

Parmi les articles relatifs à l'histoire purement américaine, une mention spéciale doit être faite de celui de F. W. Moore : Representation in the national congress from the seceding states, 1861-1865 (p. 279-293, 461-471).

ALFRED SPONT.

[1] E. LOUISA LORD : *Industrial experiments in the British colonies of North America.* Baltimore, Johns Hopkins press.

[2] *Campaigning with Grant.* New-York, in-8 de 540 p.

Digitized by Google

CHRONIQUE

SOMMAIRE : I. Discours de M. le duc de Broglie au Congrès bibliographique international. L'attitude des catholiques par rapport à la science. — Observation sur le même sujet par M. Ollé-Laprune. — Les études historiques dans le clergé. Monographies paroissiales. Questionnaire-programme de Mgr l'archevêque de Cambrai. — Publications historiques des ordres, congrégations ou sociétés religieuses. — II. Académie des inscriptions et belles-lettres. Communications de MM. de Roquefeuil, P. Meyer, L. Delisle, Longnon, Gaston Boissier (les *graffiti* du Palatin), Ph. Berger, Babelon, d'Arbois de Jubainville, Giry, Grenard, Amélineau, Maspéro, Foucher, Gauckler, Van Berchem, l'abbé Chabot, Schlumberger. — Académie des sciences morales et politiques. Communications de MM. Pingaud, Louis Passy, Monin, Albert Waddington, Luchaire. — Élections académiques. — Prix et concours. — Congrès des Sociétés savantes. Principales communications. — Communications historiques faites au Congrès bibliographique international. — Œuvre de l'encouragement des études supérieures dans le clergé. — Séminaire historique de l'Université de Louvain. — Publications récentes. — Nécrologie : M. Tamizey de Larroque. — M. Willems.

I.

On trouvera plus loin quelques renseignements sur le Congrès bibliographique international réuni, au mois d'avril dernier, sous les auspices de la Société bibliographique, et qui témoigne, de la part des hommes d'intelligence et de cœur, la ferme volonté de tenir bon contre le torrent de folie intellectuelle et de frivolité morale qui, trop souvent, nous emporte. Ici, après avoir constaté le brillant et consolant faisceau de lumières qui s'est manifesté dans cette réunion, nous nous arrêterons un instant sur le discours qui l'a close. M. le duc de Broglie, président du Congrès, y a marqué d'un trait net et sûr, dans le beau langage qui lui est propre, l'attitude convenable aux catholiques dans leurs rapports avec le mouvement scientifique de notre époque, attitude également éloignée d'un engouement chimérique et d'un inexact et dangereux mépris.

« Messieurs, a dit l'éminent académicien [1], il y a dix ans, en terminant les travaux de votre dernier congrès, celui qui les avait diri-

[1] Nous empruntons notre citation au texte publié dans le *Bulletin de la Société bibliographique et des publications populaires*, n° 5, mai 1898, p. 110 et suiv.

Digitized by Google

gés [1], et dont j'ai cette fois, malgré moi, bien imparfaitement tenu la place, résumait par une brève et noble formule le caractère de votre Société bibliographique.

« C'est, nous disait-il, à la fois une œuvre de foi et une œuvre de science.

« Il y avait alors, et peut-être plus encore au début de cette société, quelque mérite et même une certaine hardiesse dans le rapprochement de ces deux mots.

« C'était le temps, en effet, vous le savez, où des écoles très accréditées, et qui exerçaient une assez grande action sur l'esprit public, proclamaient bien haut qu'entre la science et la foi existaient une hostilité directe et une incompatibilité absolue. L'esprit de science avait pour jamais détruit l'esprit de foi. Ceci, pour se servir d'une phrase connue, avait tué cela. Il n'y avait plus moyen de les faire

[1] M. le marquis de Beaucourt, président de la Société bibliographique, qui, à la séance de clôture du congrès de cette année, a salué en ces termes, applaudis de toute l'assemblée, la présidence de M. le duc de Broglie :

« En terminant l'exposé des travaux de notre IVe section, je tiens à exprimer de nouveau à l'illustre académicien qui nous a fait le très grand honneur de présider ce congrès, notre vive gratitude et notre respectueuse sympathie.

« A la séance d'ouverture, M. le duc de Broglie disait son regret d'occuper une place qui, selon lui, aurait été mieux remplie par celui qui avait présidé — après s'en être vivement défendu, — le Congrès bibliographique international de 1888.

« Notre éminent président me permettra de protester contre cette parole.

« Qui, mieux que lui, pouvait être à la tête de notre troisième congrès?

« N'a-t-il pas, avec une plume incomparable, abordé tous les sujets, traité d'une façon supérieure les questions les plus diverses? N'a-t-il pas marqué sa place parmi les historiens dont notre siècle est justement fier? N'a-t-il pas donné à la jeunesse studieuse, aux hommes du monde jaloux de consacrer leurs loisirs à de sérieux travaux, le plus noble, le plus fécond exemple? Et n'est-ce pas un juste objet d'admiration que de le voir, après une vie si laborieuse et si glorieusement remplie, poursuivre avec une ardeur infatigable, un talent, une puissance, une verve que l'âge ne fait qu'accroître, ces belles études qui renouvellent le champ de notre histoire nationale et donnent la clef de tant de délicats problèmes, résolus avec une merveilleuse sagacité par sa haute expérience d'homme d'État?

« Nous garderons, Monsieur le duc, un précieux souvenir du témoignage d'encouragement, de haute approbation, que vous êtes venu apporter à nos modestes travaux.

« Laissez-moi en même temps vous remercier d'avoir été l'un des premiers adhérents de la Société bibliographique, de lui avoir, depuis si longtemps, conservé vos sympathies, et de nous donner ce soir, avec l'éclat de votre parole, une marque publique et solennelle de la bienveillance dont vous honorez une œuvre de foi, une œuvre de science, consacrée à la défense de la vérité, et qui, parvenue à la trente et unième année de son existence, aspire à poursuivre, avec l'aide de Dieu et le concours des hommes de bien, la tâche à laquelle elle s'est vouée, pour le triomphe des saines doctrines et le relèvement de notre patrie. »

Digitized by Google

vivre ensemble : il fallait choisir. On allait même plus loin encore : il ne s'agissait pas seulement de détruire la foi, mais bien de la remplacer. Le rôle que la foi avait joué dans les sociétés passées, c'était à la science de le remplir aujourd'hui. Tous les problèmes qui intéressent la destinée, la condition ou la conscience humaine, et dont la foi avait pris à tâche de sonder la profondeur, d'éclaircir le mystère ou d'alléger le poids, la science devait à elle seule, et par une vertu souveraine, les résoudre. Elle aurait une philosophie, une morale et même une politique à elle. Elle serait la religion des générations futures. Elle avait tous les secrets et toutes les promesses de l'avenir. C'est ce que venait d'affirmer encore, dans son dernier ouvrage, intitulé *l'Avenir de la science*, un écrivain de grand nom, M. Renan, confirmant ainsi sur ses vieux jours, et à la veille de sa mort, tous les rêves de sa jeunesse.

« Votre Société, Messieurs, protestait par sa seule existence contre cette prétention exclusive et arrogante. Son dessein et son œuvre tout contraires étaient de faire voir que la foi pouvait vivre avec la science, sans avoir ni à la combattre ni à la craindre. La science, disait votre président avec une véritable éloquence, n'est pour les catholiques ni une étrangère ni une ennemie. Nul n'a le droit de leur en interdire l'entrée, ils s'y présentent la tête haute, sans avoir rien à redouter ni à dissimuler. On voyait, à ce langage, que vous n'admettiez nullement que la science, ayant dépossédé la foi, pût s'emparer de son héritage.

« Ces réserves, bien que toujours de saison, sont pourtant peut-être aujourd'hui moins nécessaires qu'il y a dix ans. Dans ce court intervalle, en effet, s'est opéré un retour d'opinion qu'on pouvait prévoir et que tout le monde a remarqué. La fièvre de l'exaltation scientitifique est un peu tombée. Un doute s'est glissé dans l'esprit de beaucoup de ceux qui en avaient été le plus atteints. On s'est aperçu que l'idéal promis à la terre au nom de la science était lent à se réaliser, et que les signes mêmes n'en apparaissaient pas à l'horizon. On a regretté que devant des questions pressantes de leur nature, elle n'apportât que des réponses vagues et insuffisantes. Une déception assez grande s'en est suivie ; on s'en est pris à la science elle-même du mécompte causé par la confiance exagérée qu'on lui avait prêtée : un mot a circulé et a fait fortune, on a dit : c'est la faillite de la science.

« Ce mot, Messieurs, ce n'est pas vous qui l'avez prononcé, et vous ne voudrez pas le répéter. Non, vous le direz très haut, au contraire, la science véritable, la science des vrais savants, la science des Ampère, des Fresnel, des Claude Bernard et des Pasteur, celle-là n'a jamais failli à ses engagements ; aussi modeste que sûre

Digitized by Google

d'elle-même, elle n'a jamais promis que ce qu'elle était en droit d'annoncer et en mesure de donner. Ceux qui ont failli, ce sont les spéculateurs téméraires, qui, n'ayant reçu d'elle aucun pouvoir, ont usurpé son nom et contrefait sa signature pour abuser de son crédit....

« C'est pour vous être préservés de toute illusion de ce genre sur l'action qu'on peut attendre de la science que vous avez pu lui rester attachés, pour parler encore comme votre président, avec le culte et la passion qu'on ne doit qu'à la vérité. En l'unissant à la foi, vous ne lui refusez rien de la justice et même de l'admiration qui lui sont dues ; mais vous lui donnez la meilleure des garanties contre les trompeuses adulations qui courent risque de la compromettre, et vous méritez par là la reconnaissance de ceux qui lui sont sincèrement dévoués. »

La vraie et utile façon de comprendre les rapports des fidèles disciples de la foi avec la science a été très justement définie par le regretté Ollé-Laprune, auquel nous sommes heureux de rendre ici, au nom de la *Revue*, un douloureux et sincère hommage, dans la lettre qu'il écrivit, le 13 août 1897, au président du Congrès scientifique international des catholiques à Fribourg : « Nous ne rêvons pas une science à nous, différente de la science vraie, qui la démente ou qui s'obtienne par d'autres procédés. Loin de nous cette folie ! Dans le domaine scientifique, quel que soit l'objet de notre investigation, nous faisons comme les autres, tâchant seulement, s'il se peut, de faire plus et mieux ; nous sommes des hommes qui pensent, des hommes qui cherchent, et nous usons des mêmes moyens de recherche, nous obéissons aux mêmes lois de la pensée. Mais nous sommes des chrétiens, des catholiques qui pensent et qui cherchent, nous ne nous séparons pas de nous-mêmes : il n'y a pas plusieurs manières d'être savants, mais le savant peut être ou non animé de l'esprit chrétien. Cela doit d'abord augmenter encore ce que j'appellerai notre probité scientifique, et puis cela nous préserve de bien des écueils, cela affermit notre vue et notre marche. Enfin, dans les grandes synthèses où il s'agit d'embrasser tout l'homme et tout l'univers et, avec les choses humaines et la nature, les choses divines elles-mêmes, notre christianisme nous donne une puissance de conception incomparable [1]. »

[1] Nous empruntons cette citation à la notice sur Ollé-Laprune, publiée par M. Édouard Trogan dans son très intéressant ouvrage : *Catholiques de France. Esquisses contemporaines* (première série). Tours, Alfred Mame et fils, 1898, in-4 de 222 p. avec portraits. Parmi les études comprises dans ce beau volume, nous signalerons en particulier les suivantes, dont le rapport à la science et aux lettres historiques est incontestable : Edmond Biré, le marquis Costa de Beauregard, Léon Gautier (le portrait de notre regretté ami, joint à cette

Digitized by Google

L'importance des études historiques, considérées soit en elles-mêmes, soit dans leur rapport avec les origines de la religion chrétienne et les multiples branches des annales de l'Église, fait de leur culture solidement méthodique un devoir pour ceux des croyants de notre époque qui sont attirés de ce côté par leurs aptitudes, et l'on peut dire, en quelque façon, que cette culture est même devenue une partie presque nécessaire de la vocation intellectuelle du clergé séculier ou régulier. C'est avec joie que nous enregistrons ici à cet égard, depuis quelque temps, les marques d'un progrès sensible. Nous en recueillons un nouvel indice dans la circulaire récemment adressée aux prêtres de son diocèse, si fécond en belles et bonnes œuvres, par Mgr Sonnois, archevêque de Cambrai. Cette circulaire a pour objet la rédaction, dans toutes les paroisses du diocèse, de *Monographies paroissiales* conformément à un *Questionnaire-programme* [1], divisé en trois grandes parties et subdivisé en trente-huit articles pleins d'indications détaillées. Ces trois parties sont intitulées : I. *La Seigneurie. — La Commune.* — II. *L'Église. — Les Institutions religieuses et charitables. — Les Écoles.* — III. *Annales.* — Elles sont précédées de *Préliminaires*, dont les quatre articles sont ainsi conçus : I. La paroisse possède-t-elle des archives ? — A quelle époque remontent les plus anciens documents qu'elles renferment ? — En dresser l'inventaire, en indiquant la date et le contenu de chaque document important.... — II. La commune possède-t-elle des archives ? — L'inventaire en a-t-il été rédigé et publié ? — Si l'inventaire n'a pas été publié, indiquer les documents les plus importants qu'elles renferment. — A quelle date remontent les registres aux actes de

notice, est vraiment *parlant*), le vicomte de Meaux, le cardinal Meignan, le comte de Montalembert, Georges Picot, Paul Thureau-Dangin. — L'auteur, dans son *Avertissement*, nous dit en ces termes comment il a compris son ouvrage, destiné surtout à la jeunesse chrétienne, mais qui (réserve faite peut-être de quelques petites dissidences de point de vue, selon les diverses tendances de chacun) ne laissera pas d'être agréable et utile aux lecteurs de tout âge : « En dehors des détails biographiques sur la personne et des anecdotes qu'il a été permis de grouper dans l'espace restreint dont je disposais, j'ai tâché de présenter une idée d'ensemble de l'œuvre principale de chacun. Pour cela, quand il m'a été possible, je n'ai pas cru pouvoir mieux faire que de donner quelques citations. J'ai tenté de les choisir caractéristiques. De sorte que, si j'ai eu la chance d'atteindre le but rêvé, on trouverait dans les pages qui vont suivre une série de morceaux dignes de remarque, fournissant l'exemple du style de l'écrivain, présentant un aperçu synthétique de sa pensée et donnant à des vérités qui me paraissent essentielles une forme qui les grave dans la mémoire. »

[1] Nous croyons savoir que ce questionnaire, dont le mérite saute aux yeux, est dû à la science et à l'expérience consommées du regretté Mgr Dehaisnes, ancien archiviste du département du Nord, ancien chancelier de l'Université catholique de Lille.

Digitized by Google

baptêmes, de mariages et de sépultures ? — Existe-t-il, dans ces archives, des comptes de l'église, des pauvres, de la commune, antérieurs à 1790 ? — III. Trouve-t-on, dans les études de notaires, chez les particuliers, dans les vieilles maisons de la paroisse, des parchemins, des papiers, des registres anciens, des documents intéressants pour l'histoire locale ? — IV. Existe-t-il, dans la localité, des collections de livres rares ou de manuscrits précieux ; des collections de plantes; d'animaux rares, fossiles ou autres ; de poteries; de costumes anciens; d'armes ; de monnaies et médailles ; de tableaux ; d'objets d'art ? »

Nous notons dans la *première partie* de cet excellent questionnaire les articles suivants : « VII. Connaît-on des *personnages anciens* portant le nom de la localité ? — Donner les noms et les indications biographiques qu'on pourra trouver. — Étaient-ils seigneurs de la localité ? — VIII. A quelle date trouve-t-on les premières mentions des *seigneurs* de la localité ? — Donner leurs noms et les renseignements biographiques que l'on pourra trouver sur chacun d'eux. — Existe-t-il, dans les anciens registres de la paroisse, des mentions de naissances, mariages ou sépultures des membres de leurs familles ? Transcrire exactement et complètement ces mentions. — Possédaient-ils un *château* dans la localité ? — Ce château existe-t-il encore ? — Le décrire. — Quand a-t-il disparu et pour quelles causes ? — Connaît-on quelques détails sur les rapports des seigneurs avec les curés et les habitants ? — Que sont devenus les seigneurs pendant la Révolution ? — Ont-ils encore des descendants dans la localité ou dans les environs ? — IX. Quelle était, à l'origine connue, la nature de la *seigneurie* principale de la localité ? — En connaît-on des rapports et dénombrements ? — Les transcrire ou en donner une exacte analyse. — La seigneurie principale ou dominante a-t-elle subi des transformations ? — A-t-elle été érigée en baronnie, en vicomté, en comté, en marquisat ? — Était-elle tenue de quelque église ou abbaye, ou de quelque grand feudataire, châtelain de Lille, de Douai, comte de Flandre, d'Artois, de Hainaut, etc. ? — Quels étaient les *fiefs* ou seigneuries qui relevaient d'elle ? — Les décrire d'après les rapports ou dénombrements qu'on pourra trouver. — Donner la succession de leurs possesseurs. — Existait-il, dans la localité, des fiefs ou seigneuries de mouvances étrangères ? des fiefs de nature spéciale, tels que mairies, prairies, terres franches, etc. ? — X. Quelle était la juridiction seigneuriale : haute, moyenne ou basse justice ? — Quel était le personnel de la *justice* seigneuriale ? — Où se tenaient les plaids ? — A-t-on conservé quelques registres ou documents relatifs à l'administration de la justice ? — Quel était le mode d'*administration* communale ? — Quels membres composaient cette administration ? — Où tenait-on

Digitized by Google

les assemblées communales ? — Possédait-on une halle échevinale ou un hôtel de ville ? — Quand a été construite la mairie actuelle ? — XI. Quelles étaient les *impositions* générales, provinciales et locales, prélevées dans la localité avant 1790 ? — A quel chiffre s'élevait chacune d'elles ? — Comment les percevait-on ? — Aides, tailles, vingtièmes, capitation, vingtièmes royaux, tonlieux, denier César, taille de milice, etc. — Y avait-il des exempts et des privilégiés en matière d'impôts ? — Donner un tableau comparatif des impôts perçus avant 1790 et des impôts actuels. »

Parmi les articles de la *seconde partie* nous signalerons ceux-ci : XXIX. Quelles étaient les *confréries* fonctionnant dans la paroisse avant la Révolution ? — Connaît-on la date de leur érection ? — Leurs statuts et règlements existent-ils encore ? — XXX. Existait-il avant la Révolution une *table des pauvres*, charité, pauvreté, mense des pauvres ? — A quelle époque en trouve-t-on les premières mentions ? — Comment et par quels agents était-elle administrée ? — Avait-elle été l'objet de donations ou de fondations ? Les énumérer. — Quels étaient ses revenus et ses charges ? — Donner un tableau de sa situation financière aux différentes époques.... — XXXI. Existait-il autrefois, dans la paroisse, des *établissements charitables :* maladrerie, léproseries, hôpitaux, maisons-Dieu, etc. ? — Que sait-on de ces établissements, de leurs fondateurs, de leur personnel, de leur fonctionnement, de leur disparition ?.... » Ces articles du questionnaire de Mgr l'archevêque de Cambrai se rapportent, on le voit, à un sujet bien digne d'attirer l'attention des travailleurs chrétiens : l'histoire de la charité en général, et en particulier des institutions hospitalières. Nous rappellerons à cet égard les belles recherches, exposées ici même par notre savant collaborateur M. Léon Le Grand, et les études si remarquables de M. Léon Lallemand, correspondant de l'Institut. Sous ce titre : *Quinze années de réformes hospitalières (1774-1789)* [1], M. Lallemand vient d'exposer un ensemble de faits tout à l'honneur de la dernière période de l'ancienne monarchie, du roi Louis XVI et de ses conseillers. Cet exposé doit former l'introduction d'un livre actuellement sous presse : *La Révolution et les pauvres*, divisé en deux parties : I. *Les Utopies et les lois ;* II. *L'Application des principes révolutionnaires ;* et dont il est inutile de faire ressortir l'intérêt. La science du docte écrivain en ces matières, aujourd'hui plus importantes que jamais, se déploiera encore plus à l'aise dans un grand ouvrage en préparation : *Histoire de la charité aux diverses époques de la civilisation*, qui comprendra quatre volumes : I. L'Antiquité

[1] Paris, Alphonse Picard, in-8 de 24 p. (Extrait du *Compte rendu de l'Académie des sciences morales et politiques*).

Digitized by Google

et les premiers siècles de l'ère chrétienne. II. L'Europe durant le moyen âge. III. L'Europe du XVIe au XIXe siècle. IV. Le Monde civilisé au XIXe siècle.

Revenons maintenant au questionnaire-programme de Mgr l'archevêque de Cambrai pour citer intégralement les articles de la *troisième partie*, qui a un caractère plus particulièrement historique. « XXXIV. Relater les faits remarquables dont la localité a été le théâtre depuis les origines *jusqu'à la Révolution* : guerres, batailles, sièges, pillages, incendies, troubles religieux ou civils, pestes, famines, calamités publiques, fêtes mémorables, passages de souverains, etc. — XXXV. Retracer l'histoire de la localité *pendant la Révolution*. — En 1789, les habitants se réunirent-ils pour rédiger un cahier de doléances ? Transcrire où analyser exactement ce cahier, si on le possède. — Principaux événements locaux de la période révolutionnaire. La commune eut-elle beaucoup à souffrir ? Y eut-il des proscriptions, des exécutions ? Quels furent les agitateurs les plus actifs du parti révolutionnaire ? Que devinrent-ils ? — Retracer l'histoire du culte religieux pendant la Révolution. Les prêtres de la paroisse prêtèrent-ils le serment ? Le rétractèrent-ils ? Y eut-il des curés constitutionnels ou intrus ? Y eut-il des prêtres ou des religieux qui exercèrent le culte caché dans la paroisse ou dans les environs ? Indiquer les maisons où le culte caché a été exercé et celles qui ont servi d'asile aux prêtres proscrits. Raconter les actes de dévouement dont la persécution fut l'occasion. Que devinrent les prêtres fidèles ? les missionnaires ? les intrus ? — L'église fut-elle profanée, pillée, vendue comme bien national, rachetée ensuite par la commune ou par des particuliers qui la rendirent à sa destination ? — XXXVI. Retracer l'histoire de la localité *depuis la Révolution*. — Quand le concordat fut-il proclamé dans la paroisse ? — Comment le culte fut-il réorganisé ? — Indiquer les événements locaux remarquables durant le premier Empire, les Cent-Jours, la Restauration, le Gouvernement de juillet, la seconde République, le second Empire, la guerre de 1870, la troisième République. — XXXVII. *Biographie*. Faire connaître, avec tous les détails intéressants, les personnages remarquables, religieux, civils, militaires, savants, artistes, etc., qui sont nés dans la localité ou qui y ont vécu. — XXXVIII. *Bibliographie*. Donner les titres et les indications utiles sur les ouvrages, volumes, brochures, recueils périodiques, collections où l'on a puisé les documents concernant la localité. »

Comme le clergé séculier, les grands ordres, congrégations ou sociétés religieuses, dont l'histoire est si intimement liée, non seulement avec celle du christianisme et de l'Église, mais avec celle de la civilisation passée, présente et future, comprennent de plus en plus que,

Digitized by Google

dans l'état actuel des esprits, la haute culture historique est devenue un instrument presque indispensable de leur mission d'évangélisation et d'apostolat, et qu'en tout cas la tâche leur incombe de recueillir et de publier leurs glorieuses annales. Nous accueillons avec joie la nouvelle collection entreprise récemment sous ce titre : *Monumenta ordinis Fratrum Praedicatorum historica*. Plusieurs volumes ont été déjà publiés, savoir : I. Fr. Gerardi de Fracheto, *Vitae Fratrum ordinis Praedicatorum*. II, fasc. I. Fr. Galvagni de la Flamma, *Cronica ordinis*. III. *Acta capitulorum generalium ord. Praed., ab anno 1220 ad annum 1303*. Ces diverses éditions ont été données par le R. P. Reichert. Nous avons sous les yeux le fascicule I du tome IV, œuvre des RR. PP. François Balme et Ceslas Paban, et intitulé : *Raymundiana seu Documenta quae pertinent ad S. Raymundi de Pennaforti vitam et scripta* [1]. D'autres publications sont sous presse ou en préparation dans la même collection, pour le succès de laquelle nous faisons les vœux les plus vifs et les plus sincères. — Au même ordre d'idées et de progrès se rattache la publication par la Société des Missions étrangères, si chère au patriotisme français, du grand ouvrage de M. Adrien Launay : *Histoire des missions de l'Inde. Pondichéry, Maïssour, Coïmbatour* [2], riche en faits et renseignements de toute sorte et conçu par l'auteur selon la méthode d'érudition : « J'ai d'abord dépouillé, dit-il dans sa préface, les archives du séminaire des Missions étrangères, entrepris des recherches assez longues et parfois très fructueuses aux archives du ministère des affaires étrangères et à celui des colonies, où j'ai rencontré un empressement dont je ne saurais être assez reconnaissant. J'ai compulsé ensuite, grâce à une confiance dont j'ai été profondément touché, les archives des congrégations de Saint-Joseph de Cluny, du Bon-Pasteur d'Angers, de Saint-Joseph de Tarbes, et enfin celles des missions de Pondichéry, du Maïssour et du Coïmbatour, qui m'ont été envoyées en France.... Après avoir réuni les matériaux qui m'étaient nécessaires, j'ai achevé une première rédaction; je l'ai autographiée et j'en ai envoyé quelques exemplaires dans les missions de Pondichéry, du Maïssour et du Coïmbatour, en priant les vénérables évêques et les missionnaires de bien vouloir, s'il en était besoin, rectifier mes assertions et compléter mon récit. J'ai fait ensuite un voyage dans l'Inde, afin de recueillir les observations que la lecture de l'ouvrage aurait suggérées, et d'augmenter les renseignements que je possédais; revenu en France, j'ai mis la dernière main à mon travail, heureux de tenir

[1] Romae, in Domo generalitia; Stuttgardiae, apud Jos. Roth, 1898, in-8 de 37 p.
[2] Paris, Téqui, 1898, 5 vol. in-8.

Digitized by Google

compte des conseils que l'on m'avait donnés et des documents dont on m'avait enrichi [1]. »

Tout cela, certes, est de bon exemple et de bon augure. L'éclatante supériorité morale et sociale de la religion catholique se manifeste de jour en jour davantage, sous la leçon des événements, à tous les regards non prévenus. Travaillons, chacun selon notre vocation et selon nos forces, à rendre non moins évidente la supériorité intellectuelle qui ne lui appartient pas moins.

II.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance du 25 février, après la lecture d'une lettre de M. de Roquefeuil précisant ses conclusions sur l'emplacement de Carthage, a écouté une communication de M. P. Meyer sur des fragments de comptes découverts par lui dans la reliure d'un registre de Forcalquier. Ces feuillets nous font connaître les opérations, de 1330 à 1332, d'un marchand de draps de l'endroit, Ugo Feralh. Ce registre, moins complet que celui des frères Bonis, publié récemment par M. Forestié, a l'avantage d'être plus ancien. Il offre également un intérêt spécial par la nature des opérations qui y sont relevées et par la rédaction du registre. M. Léopold Delisle a ensuite fait part à l'Académie des renseignements recueillis par M. Weale sur Jean Brito, au sujet duquel M. Gilliodts van Severen a renouvelé la discussion sur les origines de l'imprimerie. Il en ressort que l'on ne peut attribuer à ce Breton, établi à Tournai, puis à Bruges, l'invention de l'art typographique, mais simplement l'honneur d'avoir imprimé le *Doctrinal* de Gerson sans avoir appris cet art de personne.

Le 11 mars, M. Longnon a donné lecture d'une notice sur la vie et les œuvres de M. Charles Schefer. M. Gaston Boissier, en faisant passer sous les yeux de l'Académie des photographies des *graffiti* trouvés dans les appartements de Tibère au Palatin, et qui ont soulevé tant d'émotion dans la presse il y a quelque temps, expose les raisons qui empêchent d'y voir, comme on l'avait cru d'abord, une représentation du crucifiement. M. Ph. Berger a étudié l'inscription dédicatoire du sanctuaire d'Astarté et de Tanit, à Carthage, récemment découverte par le P. Delattre.

Le 25 mars, M. Babelon a lu une notice sur deux monnaies de Gelas, roi de la tribu thrace des Édoniens, antérieur à l'expédition de Xerxès.

[1] On trouvera dans la seconde partie de cette chronique quelques autres indications sur les publications historiques des ordres et sociétés religieuses.

Digitized by Google

Le 1er avril, après une communication de M. d'Arbois de Jubainville sur l'inscription de Coligny présentée précédemment à l'Académie, M. Giry a établi l'authenticité du diplôme concédé à Marmoutier, le 29 décembre 843, par Charles le Chauve, mais montré en même temps que cet acte avait été interpolé vers la fin du xe siècle, pour justifier l'affranchissement, par l'abbaye, des serfs qu'elle élevait aux ordres sacrés et qui servaient au recrutement du clergé rural.

Un mémoire de M. Fernand Grenard, le compagnon de feu Dutreuil de Rhins, lu le 15 avril par M. Senart, identifie le monastère de Grosringa, du pèlerin bouddhiste Houen Tschang, avec une localité où il a découvert un très ancien manuscrit en caractères kharoshthi, et détermine l'emplacement de Khotan avant l'islamisme. M. Amélineau a ensuite exposé les raisons qui lui font croire qu'il a découvert en Égypte le tombeau d'Osiris.

Aux deux séances suivantes (22 et 29 avril), M. Maspero a contesté avec beaucoup de vigueur cette identification aventureuse. M. Foucher, le 22 avril, a rendu compte de sa mission dans les Indes anglaises, où il a recueilli de nombreux matériaux pour retracer l'histoire de l'art gréco-bouddhique jusqu'au vie siècle de notre ère.

Le 29 avril, après une note de M. Gauckler sur une inscription trouvée à Ksar-bou-Fetha par le capitaine Toussaint, l'Académie a entendu la lecture d'un mémoire de M. Ph. Berger sur l'inscription néo-punique découverte à Maktar par MM. Bordier et Letaillis.

Cette lecture a été continuée le 6 mai. M. Giry a étudié ensuite des documents angevins de l'époque carolingienne, et M. Max van Berchem a recherché l'emplacement du phare d'Alexandrie et sa construction. M. l'abbé Chabot a présenté un essai d'interprétation de quelques inscriptions palmyréniennes.

Le 13 mai, M. Ph. Berger a continué la lecture de son mémoire sur les inscriptions de Maktar. M. Schlumberger a communiqué un ivoire byzantin de la fin du xe siècle ou du commencement du xie, qui représente le crucifiement et le tirage au sort des vêtements de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

A l'Académie des sciences morales et politiques, nous noterons tout d'abord la lecture faite le 26 février, par notre collaborateur M. Léonce Pingaud, sur l'ancien conventionnel Jean de Bry et sur son rôle comme préfet du Doubs, de 1801 à 1814.

Le 5 et le 12 mars, M. Louis Passy a présenté un mémoire sur la mission Montignac et l'ambassade de M. de Talaru en Espagne en 1823. La correspondance de Talaru avec Chateaubriand et les lettres privées d'un attaché de l'ambassade, M. de Blosseville, lui ont permis de dresser un tableau fidèle de la situation en Espagne à cette époque

Digitized by Google

et des intrigues qui entravaient la pacification entreprise par le duc d'Angoulême.

Le 19 mars, M. Luchaire a communiqué une étude de M. Monin sur le *Procès du duc d'Aiguillon en 1770.*

Le 23 avril, M. Albert Waddington a montré l'importance qu'offrent pour l'histoire des Provinces-Unies au XVIIe siècle les *Mémoires de Hollande*, sorte de roman dans le goût de *La Princesse de Clèves*, dont l'auteur anonyme serait, selon lui, du Buisson, auteur d'une *Vie de Turenne.*

Le 14 mai, M. Luchaire a donné lecture d'un mémoire sur la création de l'Université de Paris sous Philippe-Auguste. Cette lecture a été continuée le 21 mai.

L'Académie des inscriptions a donné au R. P. Thédenat, de l'Oratoire, la place de membre libre vacante par la mort de M. de Ruble.

L'Académie des sciences morales et politiques a nommé M. Edmond Boutmy, bien connu par ses travaux sur l'histoire du droit constitutionnel, au fauteuil vacant par la mort de M. Bardoux.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a partagé le prix Duchalais entre MM. Maxe-Werly (*Histoire numismatique du Barrois*) et Maurice Prou (*Catalogue des Monnaies carolingiennes de la Bibliothèque nationale* [1]).

Le prix Berger, d'une valeur de 12,000 fr., a été attribué au R. P. Denifle, O. P., et à M. Chatelain, pour leur *Chartularium Universitatis parisiensis.*

Sur le prix Saintour, 1,000 fr. ont été attribués à M. Beauchet (*Histoire du droit privé de la république athénienne*), et 1,000 fr. à M. Toutain (*Les Cités romaines de la Tunisie*).

Au concours des antiquités nationales, les récompenses suivantes ont été décernées : 1re médaille à M. Tardif (*Coutumier de Normandie*) ; 2e à M. L. Guibert (*Documents relatifs à l'histoire municipale de Limoges*) ; 3e à M. Du Chatelier (*La Poterie aux époques préhistorique et gauloise en Armorique*); — 1re mention à M. l'abbé Chevalier (*Mémoires pour servir à l'histoire des comtés de Valentinois et de Diois*); 2e à M. l'abbé Chaillan (*Studium papale de Metz au XIVe siècle*); 3e à M. Durand (*Études historiques sur Saint-Laurent-des-Arbres en Languedoc*); 4e à M. le comte de Loisne (*Cartulaire du chapitre d'Arras*) ; 5e à M. l'abbé Bouillet (*Liber miraculorum sanctae Fidis*); 6e à M. Léonce Lex (*Les Fiefs du Mâconnais*).

[1] Rappelons que l'*Introduction* de ce catalogue, qui a été tirée à part, contient des indications fort importantes non seulement pour la numismatique, mais pour l'histoire générale de l'époque carolingienne.

Digitized by Google

L'Académie des sciences morales et politiques a prorogé au 31 décembre 1899 le sujet du prix Odilon Barrot : *Histoire de l'organisation judiciaire chez les Romains depuis l'introduction de la procédure formulaire jusqu'à la fin de l'empire d'Occident.*

Le congrès des sociétés savantes s'est ouvert le 12 avril, sous la présidence de M. Alexandre Bertrand.

A la section d'histoire et de philologie, nous notons les communications suivantes. Le mardi soir, M. R. Astier, professeur au lycée de Toulouse, a établi que la profession de foi de Gerbert, élu archevêque de Reims, n'est ni une attaque contre les néo-manichéens du nord de la France, comme l'ont affirmé MM. Olleris et J. Havet, ni une tentative de Gerbert pour séduire le peuple rémois en lui permettant l'usage de la viande et le clergé en l'autorisant au mariage; que c'est simplement la reproduction d'une déclaration du concile de Carthage de 393. Un mémoire de M. Flour de Saint-Genis, lu par M. Léopold Delisle, réduit à néant les prétentions des notaires à se considérer comme les propriétaires de leurs minutes, dont à toute époque, même au moyen âge, ils n'ont été en réalité que les dépositaires. M. de Saint-Genis propose deux solutions : ou laisser les minutes dans les études, à charge par les notaires de les mettre à la disposition des érudits et d'en publier les inventaires; ou les verser aux archives départementales. M. Jules Gauthier, le savant archiviste du Doubs, attire l'attention sur un pontifical messin du XIe siècle (ms. 15222 du Musée britannique), qui servit à l'archevêque de Besançon Hugues Ier (1031-1060) et à plusieurs de ses successeurs. Le manuscrit contient des formules de serment de suffragants de l'archevêque et d'abbés bénédictins, dont quelques-unes ont été dressées au moment même. M. Gauthier émet l'hypothèse que le manuscrit a été donné à Hugues par Brunon, le futur Léon IX, alors évêque de Toul. Un intéressant mémoire de M. Guesnon sur le livre de *la vintaine d'Arras* nous fait connaître l'organisation de cette commission de vingt membres chargée de faire exécuter les règlements sur les métiers, et le registre aux bans de la draperie de cette ville. M. le comte de Loisne a lu un mémoire sur les baillis, gouverneurs et grands baillis de Béthune, de 1210 à 1789. M. de Gérin a justement appelé l'attention sur les anciens registres paroissiaux de Provence, de 1503 à 1790, y glanant des renseignements curieux, comme la date de naissance d'Honoré d'Urfé. M. Édouard Forestié a signalé un précieux registre des archives de Tarn-et-Garonne, contenant, de 1365 à 1372, les ordres de paiement du vicomte de Fesenzaguet, Jean d'Armagnac, et les comptes de ses receveurs. Il a montré tout ce que la publication de ce document apporterait de renseignements sur les mœurs de province à cette époque. M. Léon Maître a raconté l'heureuse découverte par lui, dans des archives privées, de chartes, l'une

Digitized by Google

de 676, relatives à Noirmoutier[1]. M. Desprès a retrouvé un registre paroissial de Bloville, près Carentan-Albonet, de 1520 à 1539, et qui est l'un des plus anciens que l'on connaisse en Normandie. Les minutiers des notaires de Toulouse ont permis à M. Macary de retrouver une trentaine de documents sur les anciens imprimeurs de cette ville à la fin du xve siècle. Il croit pouvoir faire remonter l'introduction de l'imprimerie à Toulouse au moins à 1471. M. Aug. Pawlowski a fait connaître les archives du canton de Bourmont (Haute-Marne); la charte de Saint-Thiébault, notamment, offre une certaine importance. Parmi les actes intéressants conservés dans l'étude de Me Vincent, à Tours, se trouvent plusieurs pièces concernant Ronsard et l'inventaire après décès des biens de Grécourt. D'une communication de M. Prudhomme il résulte qu'en Dauphiné les deux modes principaux de compter l'indiction ont été l'indiction impériale du 24 septembre (Viennois, terre de la Tour, Valentinois, Diois, Baronnies) et l'indiction pontificale du 25 décembre (Graisivaudan, Briançonnais); que jamais l'usage de commencer l'année au 25 décembre n'a été universel en Dauphiné, puisque le Viennois, le Valentinois, le Diois, les Baronnies ont toujours accepté le style florentin du 25 mars.

Le mercredi matin, M. Dast Le Vacher de Boisville a fait connaître un registre de baptêmes des protestants de Castelmoron en Agenais, de 1634 à 1662, et il y a joint des renseignements sur l'intérêt des registres paroissiaux du Bordelais. M. le comte Couret a raconté la réception faite en 1476 à Alphonse V de Portugal, par la ville d'Orléans. M. l'abbé Galabert, dans un travail lu par M. de Gastebois, a mis en lumière un document curieux, une charte de libertés accordée le 8 mars 1289, par Fontanier de Gourdon, à une famille de Saint-Projet, les frères Deyssa. M. Hauser a exposé les conséquences de la grève qui agita, de 1539 à 1542, l'imprimerie parisienne et lyonnaise, et les efforts tentés jusqu'en 1573 par les compagnons contre les patrons. M. A. Héron a mis fin à des méprises singulières de divers érudits en établissant que le « drap du sceau » était une fabrication spéciale à Rouen, et fort en vogue au xviie siècle. M. Hugues a étudié le régime des routes dans l'Ile-de-France jusqu'au xviiie siècle; M. Marion, l'impôt de la rente en 1764; M. Georges Musset, les routes suivies en Saintonge et en Aunis par les pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle; M. Charles Schmidt, une réunion de communautés de métiers faite à Auxerre en 1767. M. Robert Triger a retracé l'histoire de l'hôtel de ville du Mans. M. Veuclin a fait con-

[1] Ces documents seront publiés dans le second cahier de l'année 1898 de la *Bibliothèque de l'École des chartes.*

Digitized by Google

naître le registre des baptêmes, mariages et décès de la paroisse de Ver, près de Dreux.

Le mercredi soir, M. Abbadie a montré l'importance de deux cartulaires municipaux de Dax, encore inédits, le Livre rouge et le Livre noir, qui fournissent de précieux renseignements, non seulement sur l'organisation communale, sur les mœurs et les coutumes, mais aussi sur les relations entre la France et l'Angleterre. Un registre de comptes pour l'année 1360 du château du Coudray-Montpensier a fourni à M. l'abbé Bossebœuf des indications qu'il utilisera dans une Histoire du château, et dont quelques-unes se rapportent aux opérations de guerre. M. Chavanon a fait connaître la relation du voyage en Terre sainte (1533-1534) de Greffin Affagais, seigneur de Courteilles. Les premiers registres de catholicité de Saint-Maximin (Var), qui ont fait l'objet d'une communication de M. F. Cortez, sont parmi les plus anciens que nous connaissions, puisqu'ils remontent à 1473. Entre autres détails intéressants, on y relève la date de naissance (8 mai 1542) d'Antoine de Puget de Saint-Marc. M. Joseph Depoin a dressé la liste de succession des comtes de Meulan et des vicomtes de Mantes aux XIe et XIIe siècles. M. le chanoine Eug. Müller a retracé l'histoire d'une confrérie de charité établie, au XVIIe siècle, à Saint-Leu-d'Esserent. M. V. Quesné a étudié le désert des carmes déchaussés, pour la province de Paris; M. Roucaute, l'état du domaine et des propriétés taillables en Languedoc vers 1631; M. Jeanroy, l'abbaye des Onze mille vierges ou de Saint-Pantaléon de Toulouse, et sa règle en langue romane, écrite en 1358; M. Vacher de Lapouge, les langues de la Gaule avant les Gaulois.

Le jeudi matin, M. Coulon a retracé l'histoire de l'hôpital Saint-Jacques au Bois de Cambrai. M. Hallberg a recherché le fond historique de certaines légendes alsaciennes relatives à Strasbourg. M. l'abbé Marbot a présenté l'analyse de quarante-trois chartes relatives à la prébende du sacristain du chapitre d'Arles depuis 1210 jusqu'au XVIIIe siècle. M. l'abbé Morel a essayé de mettre en lumière l'influence du clergé sur le mouvement communal dans le département de l'Oise aux XIIe et XIIIe siècles, et a esquissé l'histoire de ce mouvement. M. Perrault-Dabot a étudié le décret du concile de Florence en 1439 pour sceller l'union des Églises grecque et latine, et un exemplaire du traité intervenu entre Eugène IV et l'empereur de Constantinople, qui, après avoir appartenu au duc de Bourgogne Philippe le Bon, est arrivé à la Bibliothèque nationale. M. Vuacheux a retracé l'histoire du théâtre du Havre de l'origine (1727) au XIXe siècle.

Le jeudi soir, M. d'Abzac a retracé, d'après les registres des délibérations de la municipalité, l'histoire de Saint-Yrieix-sous-Aixe, com-

Digitized by Google

mune rurale du Limousin, pendant la Révolution; M. l'abbé Chapron a retracé l'histoire de la municipalité de Courtalain (Eure-et-Loir) pendant la même période. M. Camille Bloch a donné l'analyse d'un curieux rapport de M. de Lavau, subdélégué de Clamecy, à l'intendant relativement à la convocation des États généraux et à l'assemblée électorale. M. Maurice Lambert a raconté la mort, à la bataille d'Arcole, du jeune Muiron, aide de camp de Napoléon. M. Montier a retracé le fonctionnement, à Pont-Audemer, du gouvernement établi par la loi du 17 frimaire an II. M. Ponthieux a étudié l'assemblée municipale de Guiscard avant 1789. Les districts du Var ont trouvé un historien en M. Edmond Poupé. M. Alexandre Sorel nous a fait connaître le gouvernement révolutionnaire à Compiègne, où l'exaltation des esprits alla jusqu'à demander à la Convention de changer le nom de la ville en celui de Marat-sur-Oise.

A la section d'archéologie, nous relèverons, le 12 avril, la notice de M. de Laigue sur les voies romaines des Hautes-Fagnes, entre Schleiden (Prusse rhénane) et Beaufaye, près de Liège; le mémoire de M. Pérot sur les souterrains-refuges du Bourbonnais; le 13 avril, au matin, la notice de M. Gaston Bonnery sur une bombarde du XVe siècle trouvée dans le lit de la Loire, près de la Chapelle-aux-Maux (Indre-et-Loire); l'intéressante étude de M. l'abbé Brune sur les reliques de l'abbaye de Baume-les-Messieurs, dont les authentiques remontent à l'époque franque; une communication de M. le chanoine Douais sur des sculptures du XIVe siècle à Béziers, dont l'une représenterait le franciscain Pierre-Jean d'Olive, mort en 1298; un mémoire de M. de Lahondès sur les églises gothiques de l'Ariège, celui de M. Lauzun sur des châteaux gascons du XIIIe siècle [1] et celui de M. Noël Thiollier sur l'église de Curgy, en Saône-et-Loire, qui date du XIIe siècle. Le mercredi soir, un mémoire de M. Adrien Blanchet sur les ateliers de céramique dans la Gaule romaine fixe à Lezoux, dans le Puy-de-Dôme, le centre de la fabrication des vases. M. Louis Bousrez a fait une étude spéciale des ateliers de poterie gallo-romaine de Mongon et de Nonâtre en Touraine. M. le chanoine Douais a exposé les résultats de ses recherches dans les archives notariales sur l'art toulousain du XVe au XVIIe siècle. M. l'abbé Sourice a parlé de l'acropole d'Alexandrie, du Sérapéum et du quartier égyptien de Rhacotis.

Le jeudi matin, notons la communication de M. Georges Musset sur l'industrie du fer dans la Saintonge et l'Aunis; l'étude de M. J.

[1] Rappelons, en passant, que M. Lauzun a déjà écrit de nombreuses monographies de châteaux gascons, quelques-unes avec la collaboration de M. Tholin, et que plusieurs ont été réunies tout récemment en volume.

Digitized by Google

Gauthier sur le palais de l'archevêché de Besançon et le château des archevêques à Gy (Haute-Saône); le mémoire de M. de Rochemonteix sur les caractères distinctifs des écoles romanes d'architecture dans l'arrondissement de Mauriac (canton), et la notice des fouilles exécutées par le P. de La Croix dans l'hypogée païen de Louin (Deux-Sèvres).

Le jeudi soir, M. Adrien Blanchet a fait connaître l'atelier monétaire du Prince Noir à Limoges en 1365 et 1366; M. l'abbé Bossebœuf a présenté des considérations nouvelles sur l'abbaye du Mont-Saint-Michel. M. Demaison a lu une importante notice sur les chevets des églises de Notre-Dame de Châlons et de Saint-Remi de Reims. M. Ch. Magne a recherché les voies romaines de la rive gauche de l'ancienne Lutèce.

A la section de géographie historique et descriptive, M. Henri Froidevaux a montré, le 12 avril, que c'est à Chambonneau que revient l'honneur d'avoir pénétré le premier au Galam et exploré le Sénégal jusqu'à la chute du Félou (1687); M. Chesnel a essayé de prouver que Cavelier de la Salle a devancé Marquette et Jolliet dans l'exploration du Mississipi; M. Bladé a lu un mémoire sur le duché-pairie de Gramont érigé en 1648.

Le 13 avril, à la séance du matin, M. Mourlot a fait l'histoire des îles Chausey au XVIIIe siècle, et M. Vuacheux, celle des phares de la Normandie, et notamment de ceux de la Hève (depuis 1364). A la séance du soir, M. Froidevaux a donné l'analyse de mémoires d'Adanson relatifs à Gorée; MM. le baron Textor de Ravisy et L. Feer ont lu des notices sur Vasco de Gama, et M. Feer a donné lecture d'un mémoire de M. Paulus sur le christianisme et le bouddhisme septentrional du moyen âge; M. Froidevaux a donné connaissance d'une étude de M. Boutry sur les missionnaires en Chine au XVIIIe siècle.

Le 14 avril, au matin, M. Auguste Chauvigné a comparé les limites au moyen âge et à l'époque actuelle de la forêt de Plaute, en Touraine. Le soir, M. Vuacheux a étudié les modifications, au cours des âges, du littoral de l'embouchure de la Seine. M. Finot a pu établir que la pêche du hareng était florissante à Dunkerque dès le XIIIe siècle. M. Dast Le Vacher de Boisville a fait connaître le Journal historique de la campagne de l'Inde (an XI — an XIV) par René-Marie Kermel.

Le 15 avril, M. Camille Guy, retraçant l'histoire de la perte de Saint-Domingue, s'est appliqué à établir que, sans la mort de Leclerc, nous aurions pu conserver l'île.

Nous noterons seulement à la section des sciences économiques, le jeudi matin, les recherches de M. Camille Bloch sur les effets à Orléans du système de Law; le vendredi matin, les travaux de MM. l'abbé Antoine Favé et Valran sur les soins donnés aux aliénés en Breta-

Digitized by Google

gne et en Provence au XVIIIe siècle; l'histoire des collèges de Poitiers du XVe au XVIIe siècle, par M. Deltour; celles du collège de Verneuil, par M. Pillet, des écoles de Poligny aux XVIe et XVIIe siècles, par M. Julien Feuvrier; les recherches de M. Advielle sur la toilette à Arras au XVIIIe siècle; le vendredi soir, l'étude de M. Eugène Rochetin sur les premières associations coopératives en Grèce à la fin du XVIIIe siècle.

A la réunion des Sociétés des beaux-arts, notons, le 12 avril, la communication de M. Massillon-Rouvet, qui attribue à Conrad de Savone l'importation de la faïence dans le Nivernais; celle de M. G. Leroy sur la céramique à Boissettes (Seine-et-Marne) de 1732 à 1781; le 13 avril, les mémoires de M. Quarré-Reybourbon sur les peintres Van Oost à Lille, de M. l'abbé Brune sur les peintures et sculptures de l'église de Saint-Antoine en Viennois, de M. Émile Biais sur les amateurs angoumois du XVe au XVIIIe siècle, de M. Maxe-Werly sur l'art et les artistes dans le Barrois; le 14 avril, l'étude de M. J. Gauthier sur Conrad Meyt et les sculpteurs de Brou, en Franche-Comté; le travail curieux de M. de Grandmaison sur les tapisseries de Montpezat, dont l'une représente le miracle des « bonets » (ou bas de manche) de Saint-Martin; la notice de M. Léonce Lex sur l'évêque de Mâcon G.-F. Moreau (1763-1790), qui fut le protecteur de Greuze et de Prud'hon.

En même temps que se tenait à la Sorbonne le Congrès des Sociétés savantes, se réunissait dans les salles de la Société de géographie de Paris le Congrès bibliographique international provoqué par la Société bibliographique. Présidé par un illustre historien, M. le duc de Broglie, de l'Académie française [1], le Congrès a fait aux études historiques une assez large part. Parmi les rapports qui ont été lus en séance, les suivants nous paraissent particulièrement intéressants pour nos lecteurs et doivent être mentionnés ici. M. le chanoine Mangenot, professeur au grand séminaire de Nancy, a fait connaître les principaux travaux parus depuis dix ans sur l'*Exégèse biblique*. Notre collaborateur M. Paul Fournier, professeur à l'Université de Grenoble, avec sa science sûre et précise, a résumé les progrès de l'histoire du droit. M. Georges Goyau a présenté un tableau brillant exact des études d'histoire et d'épigraphie romaines. M. Paul Allard a rappelé, comme nul en France ne pouvait le faire mieux que lui, tout ce qui a été fait dans le domaine de l'archéologie chrétienne. Le P. Largent, de l'Oratoire, s'est occupé de l'histoire ecclésiastique [2].

[1] Sur le discours qu'il a prononcé à la séance de clôture, voir ci-dessus, p. 241-244.

[2] Nous regrettons que ce rapport ne comprenne que les travaux français.

Digitized by Google

Les études franques ont été représentées par notre éloquent ami, M. Godefroid Kurth ; l'histoire moderne et diplomatique, par M. le comte Baguenault de Puchesse ; l'histoire de la Révolution, par M. Maxime de La Rocheterie ; l'archéologie du moyen âge en France, par M. Anthyme Saint-Paul, et l'archéologie religieuse en Allemagne, par M. le chanoine Müller, de Strasbourg[1]. La paléographie et la diplomatique ont trouvé un rapporteur consciencieux dans M. Maurice Prou, l'auteur du *Manuel* si usuel *de paléographie*, dont le mémoire considérable sera un guide indispensable pour tous ceux qui s'occupent de ces études. D'autres travaux n'ont pu être lus, soit à cause du manque de temps, soit par suite de l'absence des rapporteurs; mais on les consultera avec le plus grand profit dans le compte rendu, actuellement sous presse, du Congrès. Nous citons : l'anthropologie et l'archéologie préhistorique de M. Adrien Arcelin; les études assyriologiques du savant P. Delattre, S. J., dont il faut rapprocher le travail considérable de M. le baron Carra de Vaux sur les études orientales ; les sources de l'histoire de France, par M. Eug. Déprez; l'histoire d'Angleterre, par lord Acton, professeur à l'Université de Cambridge; l'histoire d'Italie, par M. Léon-G. Pélissier, l'auteur de notre *Courrier italien;* l'histoire polonaise, qui n'est pas oubliée dans le rapport de M. Górski, délégué de l'Académie de Cracovie, sur la littérature polonaise; les études relatives au Mexique précolombien, par M. E. Beauvois; la numismatique, par M. Adrien Blanchet. Parmi les rapports présentés à la troisième section, nous appelons spécialement l'attention de nos lecteurs sur ceux que MM. Vidier et Mirot ont consacrés, le premier aux catalogues de bibliothèques, le second aux inventaires d'archives, et sur celui où M. Claudin a résumé tout ce qui a été fait dans ces derniers temps sur l'histoire de l'imprimerie, avec une compétence que peu de personnes possèdent en France.

Nous avons signalé d'une manière fort sommaire, il y a quelques années, une œuvre due principalement à l'initiative de M. l'abbé Pautonnier et dont l'objet est le développement des études supérieures dans le clergé. Cette œuvre s'est constituée définitivement sous le titre d'Œuvre de l'encouragement des études supérieures dans le clergé. Elle a pour président S. Ém. le cardinal Perraud, évêque d'Autun, et pour secrétaires M. l'abbé Pautonnier et notre collaborateur M. Jordan, professeur à la Faculté des lettres de Rennes. De nombreux évêques ont encouragé cette œuvre, dont l'utilité ne saurait faire doute pour personne. Nous avons entre les mains les trois premiers rapports annuels (1896, 1897, 1898), qui permettent de

[1] Ces rapports ont provoqué un vœu tendant à l'établissement dans les séminaires d'une chaire d'archéologie religieuse.

Digitized by Google

se faire une idée des résultats déjà obtenus. Les ressources recueillies par l'œuvre ont permis d'accorder des bourses d'études ou de voyages à plusieurs ecclésiastiques. Les bourses ne sont accordées aux ecclésiastiques qui les sollicitent qu'avec l'autorisation de leur Ordinaire. Le montant de ces allocations n'est pas fixe, mais proportionné aux besoins des solliciteurs et aux ressources disponibles. Les demandes doivent être adressées par les candidats à l'un des secrétaires, et accompagnées de tous les renseignements nécessaires. Il est spécifié que les bourses ne sont pas accordées en vue de l'obtention de diplômes universitaires, mais pour favoriser les vocations scientifiques. En même temps que le secours matériel de la bourse, l'œuvre donne à ceux qu'elle aide les conseils d'une personne chargée de surveiller et de diriger leur travail. On s'est même adressé à l'œuvre uniquement pour avoir ces conseils et cette direction. Comme ce sont surtout les études historiques et philologiques que l'œuvre se propose d'encourager, nous avons cru nécessaire d'attirer l'attention et les sympathies de nos lecteurs sur cette tentative fort importante, et dont les résultats ne peuvent manquer d'être de jour en jour plus considérables, si elle trouve l'encouragement qu'elle mérite. Nous ne doutons pas que plusieurs se fassent un honneur d'apporter à l'œuvre leur concours [1]. Dès à présent, les ressources sont assez considérables pour permettre d'accorder en 1897-1898 cinq bourses d'études à Paris, une à Jérusalem (école biblique), une bourse de voyage, et des subventions diverses à trois personnes.

L'œuvre est d'autant plus utile que le clergé se porte de plus en plus vers l'étude, et notamment vers l'étude des questions historiques. Les universités, tant d'État que libres, voient sans cesse augmenter le nombre de leurs élèves ecclésiastiques. A l'université catholique de Louvain, par exemple, il y a un séminaire historique dirigé par M. l'abbé Alfred Cauchie, dont le nom est connu des lecteurs de notre recueil, et où les élèves — quelques-uns ecclésiastiques — travaillent avec un zèle fort louable, dont on peut se rendre compte en lisant le rapport annuel de ce centre d'études [2]. Quelques-uns des élèves formés par M. l'abbé Cauchie font déjà honneur à son enseignement par leurs publications. L'un deux, M. Émile van der Mynsbrugge, qui remplit les fonctions de conservateur des archives de M. le comte de Mérode-Westerloo, vient de publier une notice sur *Un diplôme de l'empereur Henri III* conservé auxdites archives (Extrait

[1] Les souscriptions sont centralisées par M. l'abbé Pautonnier, 19, rue Notre-Dame des Champs, à Paris.

[2] *Université catholique de Louvain. Séminaire historique. Rapport sur les travaux pendant l'année 1896-1897.* Louvain, imp. de J. Van Linthorst, in-8 de 42 p.

Digitized by Google

des *Bulletins de la commission royale d'histoire de Belgique*. Bruxelles, Hayez, in-8 de 25 p.). C'est le don fait par l'empereur, le 27 mai 1040, au forestier Sindicho[1], d'une ferme sise à Groesbeck. L'acte avait été déjà publié, mais d'après des copies, et M. Van der Mynsbrugge a bien fait de nous en donner un texte plus correct d'après l'original. Une étude approfondie des caractères tant internes qu'externes de l'acte en établit la parfaite authenticité. Un beau fac-similé du diplôme accompagne cette dissertation.

Depuis quelques années, différents ordres religieux, cédant aux désirs exprimés à diverses reprises par S. S. Léon XIII, ont entrepris la publication systématique des documents qui concernent leur histoire. C'est ainsi qu'en 1894 les PP. Jésuites de la province d'Espagne ont commencé une série de *Monumenta historica Societatis Jesu* (Madrid, Lainez); que les PP. Dominicains, à leur tour, comme on l'a noté plus haut (p. 249), ont inauguré, en 1896, des *Monumenta ordinis fratrum praedicatorum historica*. Voici que les servites ne veulent pas rester en dehors du mouvement, et les PP. Agostino Morini et Peregrin Soulier mettent au jour les deux premiers fascicules des *Monumenta ordinis servorum sanctae Mariae* (Bruxelles, Société belge de librairie, in-8 de 223 p.). Le P. Morini travaille depuis plus de quarante ans sur l'Histoire de son ordre, et le P. Soulier s'est déjà fait connaître, entre autres ouvrages, par une *Vie de saint Philippe Benizi* (Paris, 1886, in-8). Ce premier volume renferme les anciennes constitutions, dont le texte est établi d'après six manuscrits, tous de date relativement récente; — la légende anonyme sur la fondation rédigée en 1317; — le règlement d'une confrérie de la Vierge Marie, établie à Florence au XIIIe siècle; — une *Distributio turonensium per conventus ordinis*, qui a le précieux avantage de nous faire connaître la répartition des couvents par provinces et leur importance relative au XVe siècle; — des documents sur l'état des maisons de l'ordre en Germanie au XVe siècle; — un recueil de pièces allant du XIVe au XVIIe siècle sur le collège des Servites à Paris. Le volume se clôt par la bulle de canonisation des fondateurs de l'ordre. L'on ne peut que souhaiter la continuation de recueils aussi utiles.

La Société de l'histoire de France a décidé, sur l'initiative de M. Horric de Beaucaire, la publication d'une nouvelle édition des *Mémoires* du cardinal de Richelieu, d'après les manuscrits existant soit à la Bibliothèque nationale, soit aux Archives nationales.

La Société d'histoire contemporaine va mettre en distribution les *Mémoires* du comte de Semallé. D'autres volumes sont sous presse :

[1] M. Van der Mynsbrugge regarde, en effet, comme un nom propre ce mot où ses prédécesseurs voyaient un titre.

Digitized by Google

les *Mémoires* du comte de Moré ; un recueil de documents diplomatiques sur le séjour de Louis XVIII à Gand en 1815 ; le tome II des intéressants *Mémoires* de l'abbé Baston, qui ont été l'objet d'un si favorable accueil, etc [1].

M. Furcy Raynaud, l'habile traducteur de l'*Histoire des Papes* du docteur Louis Pastor, vient de faire paraître les tomes V et VI de l'édition française (chez Plon).

M. E. Callegari a inauguré son cours libre d'histoire ancienne à l'Université de Padoue, par une brillante leçon sur les Gracques, sur la situation de Rome à leur époque, sur les abus et les malheurs auxquels ils ont essayé de porter remède. Il vient de publier ce travail : *I Gracchi e l'opera loro politico-sociale* (Padova, tip. P. Prosperini, 1898, in-8 de 40 p.).

M. Vasilev, dans ses *Anecdota graeco-byzantina* (Moscou, 1893), a emprunté à un manuscrit de la bibliothèque Barberini une formule magique byzantine dont M. A. Fournier a tenté une explication avec un succès assez médiocre [2]. M. l'abbé Umberto Benigni a repris le travail à son tour, et il est arrivé à une interprétation fort plausible qu'on trouvera dans une Revue d'études orientales que nous avons eu déjà l'occasion de signaler : le *Bessarione* [3].

Nos lecteurs n'ont peut-être pas oublié une communication faite à l'Académie des inscriptions par M. Dieulafoy, sur *le Château-Gaillard et l'architecture militaire au XIIIe siècle* que nous avions signalée rapidement dans notre compte rendu académique. Ce curieux mémoire, où l'auteur s'efforce de faire dériver de l'architecture orientale les principes qui ont révolutionné, au XIIIe siècle, l'art de la fortification en France, est inséré au tome XXXVI, première partie, des *Mémoires de l'Académie*, et vient d'être tiré à part (Paris, Ch. Klincksieck, 1898, in-4 de 66 p., avec 25 fig. — Prix : 3 fr.).

La *Series episcoporum* de Gams, qui est entre les mains de tous les travailleurs, vient d'être refondue avec des améliorations considérables par un savant franciscain, le P. Conrad Eubel, pour la seconde partie du moyen âge (1198-1431). Malgré la supériorité que présente sur le travail de son prédécesseur celui que le P. Eubel met à la disposition des érudits, l'on y rencontre naturellement quelques lacunes et quelques faiblesses. M. le chanoine Chevalier a pris à tâche de les relever en partie dans une note intitulée : *les Nominations*

[1] Signalons le brillant tableau de ce que la Société a produit depuis son origine, présenté au Congrès bibliographique par notre collaborateur M. Geoffroy de Grandmaison.

[2] *Mémoires de la Société de linguistique de Paris*, t. IX.

[3] *Una formola magica bizantina*. Tirage à part. Rome, bureaux du *Bessarione*, 51, SS. Apostoli, in-8 de 17 p.

Digitized by Google

episcopales du XIIIe au XVe siècle (Lyon, impr. E. Vitte, in-8 de 7 p. Extrait de l'*Université catholique*).

On connaît la lettre prêtée par Voltaire au lieutenant général en Auvergne, Saint-Hérem, après la Saint-Barthélemy, et dans laquelle il aurait refusé d'obtempérer aux ordres du roi sur le massacre des protestants. M. Teilhard de Chardin a recherché dans les archives les traces qui pouvaient subsister *de la conduite de Gaspard de Montmorin Saint-Hérem, gouverneur d'Auvergne, après la Saint-Barthélemy* (Clermont-Ferrand, Louis Bellet, 1898, in-8 de 19 p.). Quoique les textes soient assez peu nombreux et assez peu explicites, ils ont conduit l'auteur du mémoire à l'opinion que Saint-Hérem a dû recevoir deux ordres successifs de la cour ; qu'il a fait mettre en prison les protestants, soit pour les garder de la fureur populaire, soit pour leur faire subir le dernier supplice, si de nouveaux ordres formels arrivaient de Paris.

En 1763, le gouvernement royal entreprit une enquête sur l'état des écoles du royaume ; des rapports furent adressés au Roi par les directeurs de ces établissements. C'est le mémoire rédigé sur *le Collège de Beaupréau*, par M. Darondeau, que reproduit M. l'abbé F. Uzureau (extrait des *Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers*. Angers, Lachèse, 1898, in-8 de 23 p.).

C'est la coutume en Espagne, à l'Académie d'histoire, que les nouveaux récipiendiaires prononcent des discours qui sont quelquefois de véritables mémoires appuyés de pièces justificatives. Tel est le cas pour le discours prononcé le 25 mars dernier par M. Francisco R. de Uhagon : *Ordenes militares* (Madrid, viuda é hijos de Tello, 1898, in-8 de 144 p.). C'est particulièrement l'histoire de Pedro Giron, grand maître de Calatrava à la fin du xve siècle, que F.-R. de Uhagon s'efforce de mettre en lumière. De nombreux actes, dont le testament du grand maître, sont publiés à l'Appendice [1].

Nous signalons avec plaisir à nos lecteurs la consciencieuse étude consacrée par M. Miret y Sans à l'histoire des relations entre notre monastère français de Moissac et celui de Camprodon en Espagne : *Relaciones entre los monasterios de Camprodón y Moissac* (Barcelona, Massó, Casas y Elras, 1898, in-8 de 91 p.).

M. Léopold Delisle vient de rédiger une *Notice sur un manuscrit de l'église de Lyon du temps de Charlemagne (tiré des Notices et extraits des manuscrits*. Paris, C. Klincksieck, 1898, in-4 de 16 p. avec 3 planches), actuellement en la possession des PP. maristes de Sainte-

[1] Ce mémoire est suivi d'une courte notice sur le marquis de la Fuensanta del Valle, prédécesseur à l'Académie de M. Uhagon, et de la réponse de D. Manuel Danvila.

Digitized by Google

Foi-lez-Lyon. L'intérêt du manuscrit, offert par l'archevêque Leidrade à l'église de Lyon au début du IXe siècle, est de nous donner un des textes les plus anciens des traités qui servaient au IXe siècle dans les écoles à l'enseignement de la Dialectique.

Poursuivant des recherches entreprises depuis longtemps déjà, M. Paul Meyer a inséré dans les *Notices et extraits des manuscrits* une *Notice sur un légendier français du XIIIe siècle, classé selon l'ordre de l'année liturgique* (Paris, C. Klincksieck, 1898, in-4 de 69 p.). Ce classement suivant l'ordre de l'année liturgique distingue ce légendier de la plupart des recueils analogues signalés jusqu'ici. M. Meyer a retrouvé, sinon le prototype latin de ce manuscrit français, du moins un recueil qui se rapproche fort de ce prototype [1].

Dans *Une nouvelle source de l'histoire* (Paris, impr. Noizette, in-8 de 12 p.), M. Boleslas Matuszewski attire l'attention sur l'utilité qu'il pourrait y avoir de mettre le cinématographe au service des études historiques et de créer un dépôt de cinématographie historique où seront conservés des clichés reproduisant des scènes historiques importantes. La création pourrait avoir son utilité, mais on ne voit pas qu'elle puisse servir à l'éclaircissement de questions essentielles.

On ne lira pas sans intérêt la *Notice* que M. Testenoire Lafayette vient d'écrire *sur M. Urbain Legeay, 1794-1872* (Paris, Victor Lecoffre, 1898, gr. in-8 de 23 p., avec portrait), dont l'ouvrage le plus important est une *Histoire de Louis XI*, parue en 1874.

La *Revue* a reçu les publications suivantes, dont il sera rendu compte dans nos prochaines livraisons : *Vers Athènes et Jérusalem. Journal de voyage en Grèce et en Syrie*, par G. Larroumet (Hachette, in-18) ; — *Les Races et les nationalités en Autriche-Hongrie*, par B. Auerbach (Alcan, in-8) ; — *Le Forum romain et les forums impériaux*, par H. Thédenat (Hachette, in-18) ; — *L'Immaculée Conception. Histoire d'un dogme*, par Dubosc de Pesquidoux (Tours, Mame ; Paris, Lecoffre, 2 vol. gr. in-8) ; — *Saint Jérôme*, par le R. P. Largent (Lecoffre, in-12) ; — *Wilhelm von Nogaret*, von R. Holtzmann (Leipzig, Mohr, in-8) ; — *Entrevue de François Ier avec Henri VIII à Boulogne-sur-Mer en 1532. Intervention de la France dans l'affaire du divorce*, par le P. A. Hamy (Gougy, in-8) ; — *Histoire de la Ligue sous les règnes de Henri III et Henri IV*, par V. de Chalambert (Firmin-Didot, in-8) ; — *Louis XIII, Marie de Médicis, chef du Conseil*, par B. Zeller (Hachette, in-8) ; — *Philippe V et la Cour de France*, par A. Baudrillart. T. III (Firmin-Didot, in-8) ; — *La Duchesse de*

[1] Nous ne voyons pas bien en quoi le passage de l'auteur latin cité p. 46-47 exprime des doutes sur la réalité de l'Assomption de la très sainte Vierge.

Digitized by Google

Bourgogne et l'alliance sovoyarde sous Louis XIV, par le comte d'Haussonville (Calmann Lévy, in-8) ; — *Stanislas Leszczynski et le troisième traité de Vienne*, par P. Boyé (Berger-Levrault, in-8) ; — *La Bretagne et le duc d'Aiguillon, 1753-1770*, par M. Marion (Fontemoing, in-8) ; — *Correspondance inédite du constituant Thibaudeau (1789-1791)*, publiée par H. Carré et P. Boissonnade (Champion, in-8) ; — *Napoléon et sa famille*, par Frédéric Masson. T. II (Ollendorff, in-8) ; — *Mémoires du sergent Bourgogne, 1812-1813*, publiés par P. Cottin (Hachette, in-18) ; — *Napoléon à Sainte-Hélène. Souvenirs de Betzy Balcombe*, par Mrs L. E. Abell ; trad. annotée et précédée d'une introd., par L. Grasilier (Plon et Nourrit, in-18) ; — *Le Duc de Richelieu, 1818-1821*, par R. de Cisternes (Calmann Lévy, in-8) ; — *Souvenirs du général comte Fleury*. T. II (1859-1867) (Plon et Nourrit, in-8) ; — *Étude sur la propriété foncière dans les villes du moyen âge*, par G. des Marez (A. Picard et fils, in-8) ; — *Le Cabinet secret de l'histoire*, 3e série, par le docteur Cabanès (Charles, in-18 carré) ; — *Nouveaux essais d'histoire et de critique*, par A. Sorel (Plon et Nourrit, in-18) ; — *La Vie privée d'autrefois. Arts et métiers, modes, mœurs, usages des Parisiens du XIIe au XVIIIe siècle*, par Alfred Franklin. *La vie de Paris sous Louis XIV. Les magasins de nouveautés* (Plon et Nourrit, 2 vol. in-12) ; — *Légendes et archives de la Bastille*, par Frantz Funck-Brentano (Hachette, in-12) ; — *Le Socialisme utopique*, par A. Lichtenberger (Alcan, in-18) ; — *Documents relatifs à l'histoire de l'industrie et du commerce en France*, par G. Fagniez. I (A. Picard et fils, in-8) ; — *Le Commerce rochelais au XVIIIe siècle*, par E. Garnault. 4e partie, *Marine et colonies* (Challamel, in-8) ; — *Le Commerce des grains dans la généralité d'Orléans (1768)*, par C. Bloch (Orléans, Herluison, in-8) ; — *Réalville, bastide royale*, par l'abbé F. Galabert (Montauban, impr. Forestié, in-8) ; — *Lure pendant la guerre de Trente ans*, par E. Longin (Vesoul, Bon, in-8) ; — *Tableau de la province d'Anjou* (1762-1766), manuscrit publié par l'abbé F. Uzureau. 1re série (Angers, Lachèse, gr. in-8) ; — *Le Château de Versailles sous Louis XV*, par P. de Nolhac (Champion, in-8) ; — *Le Associazioni in Italia avanti le origini del comune*, saggio del Dr Arrigo Solmi (Modena, Società tipografica, in-8) ; — *Sanctuaires d'Orient*, par E. Schuré (Perrin, in-8) ; — *L'Orient et l'Europe*, par le baron A. de la Barre de Nanteuil (Firmin Didot, in-8) ; — *Les Affaires de Crète*, par V. Bérard (Calmann Lévy, in-18) ; — *Raymond de Durfort*, par le chanoine F. Saurel (Champion, in-8) ; — *Luthers Lebensende*, von Dr N. Paulus (Freiburg im Breisgau, Herder, in-8) ; — *Vasco da Gama und die Entdeckung des Seewegs Ostindien*, von Dr F. Hümmerich (München, Beck, in-8) ; — *Marysienka. Marie de la Grange d'Arquien, reine de Pologne, femme de So-*

Digitized by Google

bieski, par K. Waliszewski (Plon et Nourrit, in-8) ; — *Deux études sur Gœthe. Un officier de l'ancienne France*, par Michel Bréal (Hachette, in-12) ; — *Mirabeau*, par Eug. Willert (London, Macmillan, in-18 cart.) ; — *Lettres inédites de Lamennais à Montalembert*, avec un avant-propos et des notes, par Eugène Forgues (Perrin, in-8) ; — *Pages choisies de Victor Cousin*, publiées avec une notice sur Cousin, par Téodor de Wyzewa (Perrin, in-12) ; — *Le Maréchal Canrobert*, par G. Bapst (Plon et Nourrit, in-8) ; — *Catalogue des livres et documents imprimés du fonds lorrain de la bibliothèque municipale de Nancy*, publié par J. Favier (Nancy, Crépin-Leblond, in-8) ; — *Report of the historical manuscripts commission of the American historical association*, by Franklin Jameson, Tolcott, etc. (Washington, Government printing office, in-8).

C'est avec un bien vif sentiment de regret que nous déplorons aujourd'hui la perte de notre éminent et cher collaborateur Philippe Tamizey de Larroque, correspondant de l'Institut. Sa vie, toute de labeur intellectuel et d'activité féconde, a fait le plus grand honneur à l'érudition française. On parle beaucoup aujourd'hui de décentralisation intellectuelle et de réveil des énergies provinciales. Tamizey de Larroque, dans sa retraite de Gontaut, d'où s'envolaient sans cesse, en publications toujours goûtées, les multiples fruits d'une incroyable érudition et d'une plume infatigable, en a donné un exemple qui vaut mieux que tous les discours. Nous ne saurions entrer dans le détail de ses innombrables écrits : ils sont trop, quoiqu'il n'y en ait pas un qui ne porte la marque excellente de son auteur. On sait avec quelle passion, surtout dans ces dernières années, il s'était attaché à honorer la mémoire de son cher Peiresc, le grand érudit provençal, au nom duquel il a pour jamais uni le sien. Ce que nous ne saurions oublier, c'est l'affection qu'il avait pour la *Revue :* pour son fondateur, dont il avait aimé et salué les premiers essais dans l'érudition et les lettres historiques ; pour ses principaux collaborateurs, dont il suivait de loin les travaux avec toute la bienveillance d'un frère aîné. Cette affection était payée de retour, et sa mémoire demeurera toujours en honneur parmi nous ; il en sera certainement de même dans tous les milieux où il a pris place, où l'on a été, par conséquent, en mesure d'apprécier ses belles qualités d'érudit, d'homme et de chrétien.

L'érudition classique a fait en Belgique une perte considérable par la mort de M. Pierre Willems, professeur à l'Université de Louvain, enlevé le 23 février, à cinquante-huit ans, dans toute la force de son talent et de son activité intellectuelle. Il a été en Belgique l'un des rénovateurs de l'enseignement supérieur et l'un des introducteurs des

Digitized by Google

méthodes sévères de l'érudition contemporaine. Son *Droit public romain*, dont il donna la première édition à trente-deux ans, conquit rapidement droit de cité dans toutes les universités. Six éditions, sans cesse remaniées, en prouvent le succès, qui a de beaucoup dépassé les limites de sa patrie et même des pays de langue française. Nous mentionnerons encore son ouvrage sur *Le Sénat de la république romaine* (Louvain, 1883-1885, 3 vol. in-8), le plus considérable et le plus autorisé traité qui ait paru sur la matière. Toujours préoccupé du développement des études qui lui étaient chères, il avait fondé, l'an dernier, une revue destinée à servir d'organe aux savants belges qui s'occupent de l'érudition classique [1]. Ce qui peut adoucir le chagrin de sa perte, c'est qu'il laisse derrière lui des élèves admirablement formés, qui sont à leur tour devenus des maîtres et qui continueront en Belgique les traditions de saine et solide érudition dont il a été un des meilleurs représentants.

MARIUS SEPET. — EUGÈNE LEDOS.

[1] Le *Musée belge* (Louvain, Ch. Peeters; Paris, Fontemoing). Nous ne laisserons point passer l'occasion de signaler ici cet excellent recueil trimestriel, fondé par P. Willems, avec M. Waltzing, professeur à l'Université de Liège, l'un des meilleurs épigraphistes belges, et auteur d'un remarquable ouvrage sur les corporations romaines, récemment couronné par l'Académie de Belgique. Parmi les articles consacrés à l'histoire dans le premier volume du *Musée belge*, nous noterons des études de M. Roersch sur l'historien grec Philochore; de M. Rogier, sur la famille de Socrate; de M. Demoulin sur les *Collegia juvenum* dans l'empire romain. Le *Musée* a pour complément un *Bulletin bibliographique et pédagogique* qui ne se vend pas séparément et qui donne tous les mois des articles critiques sur les principales publications d'histoire ou de littérature.

Digitized by Google

REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

La troisième partie de l'étude de M. Imbart de la Tour [1] sur les paroisses rurales dans l'ancienne France est consacrée aux églises privées. Dès le ve siècle, l'Église autorise tout propriétaire à fonder sur sa terre un oratoire, à condition d'être consacré par l'évêque diocésain et de demeurer soumis à sa juridiction. Au siècle suivant, elle reconnaît au fondateur d'un oratoire et à ses héritiers le droit de choisir le desservant, mais elle l'oblige à donner à cet oratoire une « dot » dont l'administration est laissée à l'évêque. Jalouse de maintenir dans son intégrité l'autorité épiscopale, en même temps qu'elle érige l'oratoire privé en paroisse, elle le rattache plus étroitement à l'église mère de la cité. Le clerc, devenu le pasteur d'une petite communauté, est le délégué de l'évêque, qui le protège contre les agents du domaine et au besoin contre le propriétaire lui-même. Par elle-même, l'Église était impuissante à se défendre. Le roi, son premier protecteur, lui accorde des chartes de protection et d'immunité; mais sur la paroisse, sa protection est trop éloignée pour être efficace. Le prêtre des campagnes se recommande à un *possessor*, probablement le grand propriétaire voisin du *vicus*. Les conciles de l'époque mérovingienne interdisent à différentes reprises aux ecclésiastiques de recourir à un patronage, ce qui prouve qu'il était alors fréquent. Le clerc, devenu le fidèle d'un grand, se trouvait engagé vis-à-vis de lui à des devoirs et à des services, et par contre dans une moindre dépendance à l'égard de son évêque; il était à craindre que les devoirs de son ministère n'en souffrissent. Cependant, les efforts de l'Église demeurèrent vains et elle dut se résigner à reconnaître le patronage. Les clercs ruraux ne confiaient pas seulement aux laïques la garde de leurs biens propres mais encore celle des biens de la paroisse, dont ils abandonnaient ainsi l'administration, et, à partir du VIIe siècle, le gouvernement des paroisses rurales passe entre les mains des grands. Possédées au même titre que la terre, la simple chapelle et l'église baptismale peuvent être données, vendues ou léguées, et ces transactions ont lieu

[1] *Revue historique*, mai-juin 1898.

Digitized by Google

fréquemment à l'époque carolingienne C'est par la transformation du patronage qu'on peut expliquer comment un clerc ou un laïque a pu retenir ou faire entrer dans son domaine l'église de la *villa* ou du *vicus*. Au VIIIe siècle, le droit de propriété se trouve établi, l'église rurale peut avoir un maître, déjà appelé *senior*. Ainsi se constitue peu à peu « la cellule sociale, politique et religieuse, qui s'appellera deux siècles plus tard la seigneurie. » Après quelques hésitations, les Carolingiens, tout en maintenant en faveur du seigneur le droit de présentation, imposèrent des restrictions à son droit de propriété. Le prêtre ne peut être institué dans une église ou privé de ses fonctions sans le consentement de l'évêque. Chaque église doit avoir une dotation d'une manse au moins, libre de toute charge, et elle ne peut être détruite. Les églises privées, malgré les efforts du pouvoir royal pour les rattacher à l'église libre et du pouvoir ecclésiastique pour en assurer la propriété aux évêchés, chapitres ou monastères, ne cessèrent de se multiplier, tandis que le nombre des paroisses allait en diminuant. Au Xe siècle, le seigneur devient tout-puissant et son droit de propriété est sans limites. La féodalité commence.

— M. A. de Boislisle donne, dans la *Revue historique*[1], le récit des dernières aventures du marquis de Langalerie. Privé de son commandement sur les réclamations des chefs de l'armée saxonne, Langalerie s'était réfugié à Hambourg. Son échec auprès des princes catholiques l'engage à chercher fortune dans les États protestants. Il se fait instruire dans la religion réformée et abjure le catholicisme. En même temps que par ses soins les gazettes relataient cet événement, elles annonçaient partout ses entrevues avec Sa Majesté Prussienne. Calviniste zélé, Langalerie regarda comme un devoir de publier les quatorze motifs de son abjuration, et ce manifeste, dont une seconde édition ne tarda pas à paraître, eut l'honneur d'être traduit en anglais. Toutefois, ce ne fut qu'au printemps de 1713 qu'il obtint du landgrave de Hesse-Cassel le titre de lieutenant général. Les libéralités du vieux landgrave ne demeurèrent pas longtemps désintéressées, car après un mois de séjour dans la principauté, Mme de Langalerie devenait sa maîtresse. Le lieutenant général supporta son malheur avec résignation et se plongea dans l'étude de la Bible, rêvant le triomphe du protestantisme et la ruine de toutes les religions rivales. Cependant la vie ne tarda pas à lui peser à la cour de Cassel et, vers le milieu du mois d'août 1714, il se rendit en Hollande, où il essaya vainement de se procurer de l'argent des communautés protestantes et juives. Aux protestants il parlait de diriger une expédition contre la France et contre les États du saint-siège et de convertir les populations au protestan-

[1] Mars-avril 1898.

Digitized by Google

tisme; aux juifs il promettait le rétablissement du royaume de Jérusalem. Ces projets avaient échoué lorsqu'il lia connaissance avec un certain René-Godefroy Joumard, véritable chevalier d'industrie, d'origine française, se faisant passer pour le landgrave de Linange. Ils fondèrent tous deux la théocratie du Verbe incarné, dont l'un devait commander les armées de terre, et l'autre les forces navales. Osman-Aga, de passage à La Haye, écouta leurs propositions et conclut avec eux un traité d'alliance, qui, bien entendu, ne fut jamais ratifié par le sultan. Il s'agissait toujours de combattre le papisme. Les dupes montrèrent cette fois quelque générosité. Langalerie et le faux Linange commencèrent par mener grand train en préparant l'expédition. La trahison du secrétaire de la théocratie ébruita l'affaire. Les représentants du Pape et de l'Empereur forcèrent les États généraux à faire une enquête. L'on sut qu'il n'y avait ni flotte ni armée et que le sultan n'avait jamais reconnu le traité signé par Osman-Aga. Quoi qu'il en soit, Langalerie et Joumard faisant escale à Hambourg, sur une frégate où ils avaient réuni quelques passagers de bonne volonté, furent arrêtés à la prière de l'Empereur et aussitôt dirigés sur Vienne. L'on y instruisit leur procès, une commission militaire condamna Langalerie à la détention perpétuelle dans la forteresse de Raab. Le malheureux, qui n'avait plus son bon sens depuis quelques années, refusa toute nourriture lorsqu'il apprit la défaite des Turcs à Belgrade et mourut de faim le 18 septembre 1714. Quant à Joumard, qui était un véritable fripon, il finit ses jours dans la prison de Spielberg.

— En recherchant comment s'est constitué, aux Archives nationales, le fonds du conseil d'État, dispersé dans neuf séries des sections administrative et judiciaire[1], M. G. Desjardins a été amené à étudier le fonctionnement de cette constitution sous l'ancien régime. L'auteur a choisi comme année type l'année 1762. Le conseil d'État, à la fois corps administratif, financier et judiciaire, n'avait pas de sections, mais il portait un nom différent suivant le jour où il siégeait et les questions qu'il était appelé à examiner : le lundi, c'est le conseil d'État privé; le mardi, le conseil d'État, finances et direction. Il se réunit dans une salle du rez-de-chaussée au palais de Versailles. Des commissions extraordinaires, indépendantes du conseil, étaient nommées pour l'examen de certaines affaires; plusieurs même étaient permanentes, comme les bureaux des postes et messageries, des économats, des péages, des vivres et étapes; toutes jugeaient en dernier ressort. Les arrêts du conseil d'État étaient rendus au nom du roi et portaient la formule : « Le Roi en son conseil. » La formule : « Le Roi étant en son conseil » était réservée aux « arrêts en commandement »

[1] *Bibliothèque de l'École des chartes*, janvier-avril 1898.

Digitized by Google

rendus par les conseils du roi, dont l'auteur examine alors le fonctionnement. Ceux-ci siègent au premier étage du palais, ils sont composés des ministres et de quelques privilégiés et présidés par le roi, ils comprennent différentes sections : conseil d'en haut, conseil royal des finances (appelé encore conseil royal tout court), conseil des dépêches. Après avoir étudié cette organisation, M. Desjardins remonte aux origines de l'institution des conseils sous Henri II, et fait l'historique de ces corps jusqu'au règne de Louis XV.

— Comme Frédéric II, Catherine II aimait les lettres et protégeait les littérateurs. M. Maurice Tourneux[1] nous rappelle les premières relations qui s'établirent entre l'impératrice et Diderot. En 1765, dans une situation gênée et ne pouvant constituer une dot pour sa fille, Diderot avait songé à vendre sa bibliothèque ; mais il ne réussissait point à trouver un acquéreur qui consentît à lui en donner la somme qu'il espérait. Informée de ses intentions, l'impératrice acheta sa bibliothèque pour 16,000 livres, à la condition qu'il en resterait le dépositaire, et lui assura une pension annuelle de cent pistoles pour les soins qu'il continuerait à en prendre. Elle eût désiré connaître Diderot ; mais le philosophe répondait aux flatteuses sollicitations qui lui étaient faites en alléguant la nécessité de terminer l'explication des planches de l'Encyclopédie et l'obligation de veiller à l'éducation de sa fille. Il voulut lui prouver du moins sa reconnaissance en lui envoyant son ami Falconet et, bientôt après, Le Mercier de la Rivière. Ces choix ne furent pas heureux pour ceux qui en étaient l'objet. Comblé d'abord de prévenances, le premier revint onze ans plus tard, épuisé de travail et sans avoir vu se dresser sa statue équestre de Pierre le Grand ; le second reçut son congé aussitôt après son entrevue avec l'impératrice, qui ne goûta point ses plans de réformes et ne se souciait pas de laisser un étranger pénétrer les rouages du *tchin* naissant.

— A l'époque de la Révolution, une compagnie du Scioto s'était formée aux États-Unis dans le but d'attirer des émigrants à l'ouest des montagnes Bleues. Pensant que la France pourrait lui procurer à la fois des hommes et des fonds, elle se hâta d'envoyer des représentants à Paris. En dépit des bruits alarmants qui couraient sur le climat des territoires à explorer, un groupe de spéculateurs constitua la société dite des Vingt-Quatre, pour l'achat d'immenses domaines dans la région du Scioto. L'étude des papiers de M. du Val d'Éprémesnil, l'un des membres les plus marquants de la société des Vingt-Quatre, a permis à M. Henri Carré[2] de retracer les projets, les tenta-

[1] *La Révolution française*, 14 mars 1898.
[2] *Revue de Paris*, 15 mai 1898.

Digitized by Google

tives, l'échec et la ruine des émigrés qui, se laissant séduire par l'espoir de se créer une nouvelle patrie, firent voile vers le Nouveau Monde.

— M. A. Aulard[1] recherche les origines, jusqu'ici peu connues, du parti républicain. Il ne se forma point, ainsi qu'on l'a cru quelquefois, au sein de la Constituante, dont tous les membres, et en particulier ceux de l'extrême gauche, ne laissaient pas échapper une occasion de proclamer leur attachement à la royauté et leur répugnance pour le système républicain. Ce serait Mme François Robert qui, la première, aurait songé à tirer de l'idée démocratique toutes ses conséquences, en réclamant l'établissement de la république, et tout d'abord aurait gagné à son projet son père, le chevalier Guénement de Kéralio, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres ; son mari, membre du club des Jacobins et des Cordeliers, et trois hommes de lettres fréquentant chez elle : Hugon de Bassville, Antoine Tournoy, Lavicomterie. Ce petit groupe fonda un journal quotidien : *le Mercure national et Révolutions de l'Europe.* Malgré son activité et la publication d'un pamphlet de Lavicomterie, *Du Peuple et des Rois*, et d'une brochure de Robert : *Le Républicanisme adapté à la France*, l'opinion que la république est la vraie forme de la démocratie ralliait peu d'adhérents, et Louis XVI demeurait populaire. Les futurs chefs de la Gironde et de la Montagne désavouaient la propagande du parti républicain naissant. La fuite du roi à Varennes et ses intelligences avec l'étranger portèrent à la royauté un coup plus sensible que la propagande antimonarchique de quelques lettrés. Ne pensant pas que la France pût exister sans son roi, la nouvelle du départ de Louis XVI plongea d'abord le peuple dans une véritable stupeur. Puis ce fut de sa part une explosion de fureur contre le roi qui l'avait abandonné ; mais bientôt il en vint à se faire à cette idée qu'il pouvait se passer de lui. C'est alors que le mouvement républicain commence à se répandre et gagne même la province. Dans son ensemble, la France cependant reste encore attachée à la monarchie : ceux qui dirigent l'opinion (Marat était du nombre) ne se rallient pas encore au mouvement républicain ; bien plus, l'Assemblée constituante, qui représente aux yeux de tous la France nouvelle, réagit contre ce mouvement et s'emploie à consolider la monarchie un moment ébranlée. L'on compte encore sur une dictature royale pour établir la démocratie. Les démocrates les plus avancés demandent la déchéance de Louis XVI et sa mise en jugement, en même temps que l'avènement de son fils, qui gouvernerait avec l'aide d'un conseil pendant sa minorité. Lorsque le club des Cordeliers réclame de l'Assemblée l'abdi-

[1] *Revue de Paris*, 1er mai 1898.

Digitized by Google

cation de Louis XVI et l'organisation d'un pouvoir exécutif nouveau, Bailly et La Fayette répondent aux pétitionnaires par la fusillade du Champ de Mars. Toutefois, depuis le retour du roi à Paris, la question de la forme du gouvernement était posée et traitée par la presse. Si Gorsas et Sieyès se prononçaient pour la monarchie, Condorcet faisait solennellement l'apologie de la république et déclarait qu' « aux oppressions particulières il fallait opposer non un roi, mais des lois et des juges. » M. Aulard conclut qu'il « fallut qu'aucun expédient monarchique ne fût possible pour que la république se glissât aux Tuileries. »

— Dans les nouveaux chapitres de ses études sur Napoléon III, M. Émile Ollivier [1] examine les principes qui guidèrent la politique extérieure de l'empereur et recherche quel fut son « dessein international. » Pour Napoléon III, la politique des nationalités était fondée sur le principe de la souveraineté du peuple et sur le droit qu'il lui reconnaissait de choisir lui-même sa nationalité. Dès son avènement, on lui prêta des projets de conquête qu'il n'eut jamais. Il ne désira pour la France que Nice et la Savoie, dont l'acquisition était un retour à l'unité nationale, et une légère rectification de frontière du côté du Palatinat. Par contre, il souhaitait un remaniement complet de la carte de l'Europe et rêvait la réunion d'un congrès solennel pour reviser les traités de 1815 et délivrer les peuples asservis. Bien qu'il fût d'une parfaite loyauté dans ses rapports internationaux, sa politique eut toujours une apparence de duplicité, à cause du conflit permanent qui existait entre ses représentants et lui. La plupart de nos diplomates, ne partageant pas les aspirations du souverain, s'efforçaient de faire triompher leurs propres vues. L'impossibilité où il se trouvait d'obtenir de ses agents qu'ils se conformassent à ses instructions, aussi bien que leurs indiscrétions continuelles, l'obligèrent d'entretenir une diplomatie personnelle et occulte, et, le plus souvent, de traiter directement avec les ministres et les ambassadeurs étrangers. C'était là une façon de procéder dangereuse; mais, encore que M. Émile Ollivier nous dise que Napoléon III n'avait pas de « personnel de rechange, » on s'explique mal qu'en dix-huit ans de règne il n'ait pu trouver de diplomates acceptant sa politique et n'ait pas songé à remplacer ses ambassadeurs trop indépendants par les agents secrets et dévoués qu'il avait à l'étranger. C'est en Italie que l'empereur avait décidé de mettre à l'essai sa politique des nationalités. D'après M. É. Ollivier, si Napoléon III désirait vivement affranchir l'Italie de la domination autrichienne, il n'entrait pas dans ses vues d'opérer l'unité de cette contrée. Restait à savoir si le Piémont, maître de la vallée du

[1] *Revue des Deux Mondes*, 1er et 15 mars 1898.

Digitized by Google

Pô, se contenterait d'une union fédérative de tous les États de la Péninsule. La querelle des Lieux Saints et les menaces de Menchikov au sultan fournirent à l'empereur un prétexte d'intervenir dans les affaires d'Orient, et lui permirent de porter un premier coup à la Sainte-Alliance, alors qu'il semblait songer uniquement à maintenir l'équilibre européen. Il voulait la guerre et désirait qu'elle fût générale. Bien loin de marcher à la remorque de l'Angleterre, il doit faire tous ses efforts pour la décider à une action commune. Sans obtenir le concours de l'Autriche, qui ne veut pas que ses soldats combattent à côté des soldats de Victor-Emmanuel, il parvient toutefois à brouiller cette puissance avec la Russie. Ainsi donc, c'était pour le Piémont qu'il envoyait nos soldats se faire tuer en Crimée, en attendant le jour où il les jetterait sur l'Autriche privée de ses anciens alliés. M. Émile Ollivier ne s'étend point longuement sur les opérations de la guerre d'Orient. Les papiers du maréchal Vaillant lui ont permis de nous donner de curieux détails sur la disgrâce qui faillit atteindre Pélissier au siège de Sébastopol. L'empereur, qui prétendait diriger la campagne, ne pouvait faire adopter ses vues par Pélissier. L'échec du 18 juin l'exaspéra : il se décida à donner le commandement en chef des troupes à Niel. Vaillant, qu'il avait chargé d'expédier par le télégraphe une lettre fort raide à Pélissier, la lui adressa par la poste, pour permettre à l'empereur de revenir sur sa détermination. Joignant ses efforts à ceux de Mac-Mahon et de Fleury, il obtint que cette malencontreuse lettre fût arrêtée à Marseille.

— La guerre d'Italie ne fut point universellement approuvée en France. Dans l'entourage même de l'empereur et parmi ses généraux les plus dévoués, il se rencontra des esprits clairvoyants qui prédirent la prochaine défection de notre alliée. Les lettres de Fleury[1], adressées à sa femme après Solférino, prouvent qu'il doit être compté parmi ceux qui regrettaient notre intervention et ne croyaient pas à la reconnaissance future des Italiens. Le bonheur de l'Italie qui ne veut pas être heureuse, écrivait-il, — « l'agrandissement d'un roi qui a peine à se considérer comme notre obligé, ne valent pas le sanglant sacrifice imposé à l'armée d'un pays. » Napoléon III lui-même, frappé de nos pertes, laissait voir quelque inquiétude et semblait indécis. Les armements de la Prusse faisaient craindre une attaque sur le Rhin. Le prince régent se montrait particulièrement jaloux de nos succès et de l'influence prépondérante de l'empereur en Europe. Schouvalov, aide de camp du tsar, venu pour suivre les opérations de la campagne, rapportait que le prince « passait son temps à étudier sa carte, à piquer des épingles et à se préparer à devenir à son tour un grand guer-

[1] *Revue de Paris*, 1er mars 1898.

Digitized by Google

rier. » Le prince Napoléon, après avoir poussé à la guerre, croyant venu le moment de négocier, aurait voulu que l'empereur envoyât le maréchal Vaillant auprès du prince de Prusse, en apparence pour lui demander des explications sur ses armements, en réalité pour lui laisser deviner ses intentions de modération, et permettre au gouvernement prussien de s'offrir comme médiateur. Napoléon III, qui avait rêvé un moment de s'emparer au moins de Vérone, las enfin de la guerre, se résolut à faire des offres personnelles à l'empereur d'Autriche et chargea Fleury d'être son ambassadeur. Fleury s'acquitta fort bien de sa mission; dès le 8 juillet, le jour même où était signé l'armistice de Villafranca, il envoyait à sa femme le récit détaillé de son entrevue de la veille avec François-Joseph, au quartier général de Vérone. L'empressement avec lequel l'empereur d'Autriche accepta la suspension d'armes fit bien voir qu'il avait hâte d'abandonner ce qu'il savait ne pouvoir conserver et était désireux, lui aussi, de ne pas répandre inutilement le sang de ses soldats.

— Le 5e corps d'armée d'Italie, qui rejoignit le gros des troupes le surlendemain de Solférino, sans avoir jamais vu le feu, reçut les sobriquets, désobligeants en l'espèce, de « Touriste » et de « Sécurité des familles; » l'impopularité de son chef le prince Napoléon aidant, l'on répéta volontiers qu'il n'avait été d'aucun secours. M. le baron du Casse [1] a entrepris de mettre en lumière ses « réels services. » A l'aide des papiers laissés par son père qui fit la campagne à l'état-major, il nous renseigne presque jour par jour sur les positions occupées par les troupes françaises opérant en Toscane et montre qu'en retenant sur la rive droite du Pô plusieurs corps d'armée autrichiens, elles ont empêché le gros de notre armée d'être pris à revers. Il nous représente le prince Jérôme caressant l'espoir de se faire reconnaître roi de Toscane, donnant des dîners de gala en l'honneur de nos succès et menant joyeuse vie au milieu de ses familiers venus de Paris. De temps à autre le prince se rappelait qu'il était général et envoyait des ordres qui, exécutés, auraient pu avoir les plus redoutables conséquences. C'est ainsi qu'il avait prescrit au général Mezzacapo, commandant une division toscane, de pénétrer dans les Romagnes et de soulever le pays. Cette violation des États de l'Église, qui avait pour but de renverser le pouvoir temporel du pape et dont Mezzacapo ne se rendit pas coupable, aurait pu fournir un prétexte à l'intervention de la Prusse et susciter une guerre européenne. A côté d'une quantité de renseignements précis qui ont leur valeur, l'auteur s'est laissé trop aller, selon nous, à conter des anecdotes que son père, alors simple commandant, avait pris plaisir à noter, mais qui n'offrent aucun intérêt général.

[1] *Revue historique*, mars-avril, mai-juin 1898.

Digitized by Google

— Ce sont les plus tristes souvenirs de l'année terrible que M. Félix Klein[1] nous rappelle en retraçant la courageuse conduite de Mgr Dupont des Loges, évêque de Metz, pendant la guerre franco-allemande. La nouvelle de nos premiers revers répandit la consternation dans la capitale de la Lorraine. Après les batailles de Borny, de Rezonville et de Gravelotte, 22,000 blessés remplirent les hôpitaux, les ambulances et les maisons particulières. Volontairement, Bazaine laissait enfermer son armée dans Metz. Après avoir redit les angoisses des habitants apprenant de temps à autre quelque nouvelle défaite, et le découragement de nos soldats à qui l'on refusait une action décisive, après avoir montré Mgr Dupont des Loges portant partout aux blessés des paroles d'encouragement et de paix, M. Klein nous raconte — et c'est la partie la plus intéressante de son travail — l'entrevue que l'évêque eut avec le maréchal Lebœuf et avec Bazaine, le 22 septembre. L'ancien ministre de la guerre se disculpa d'avoir trompé la France sur la situation exacte de l'armée. Il répéta que nous étions prêts pour la guerre contre la Prusse, mais non contre la Prusse alliée aux États de l'Allemagne du Sud. Selon lui, la responsabilité de nos désastres revenait à notre diplomatie, qui avait promis le concours de l'Italie et de l'Autriche. L'empereur n'avait appris le refus de ces puissances qu'à son départ de Paris. Après avoir hésité un moment à entrer en pourparlers avec le roi de Prusse, sur le conseil du maréchal qui lui avait signalé les dangers d'une pareille tentative pour sa dynastie, il s'était décidé à risquer sa dernière carte. Désireux de connaître les sentiments de l'évêque sur les événements, Bazaine, pendant près d'une heure, se laissa aller à une grande expansion. Il affirma qu'il sortirait de la place avec son armée, quand il voudrait et par où il voudrait. Mais son propre sort l'inquiétait plus que celui de la France, et il s'empressait d'ajouter : « Et moi, une fois sorti, que deviendrai-je ? » L'ennemi, en correspondance avec lui, lui montrait le pays en proie à la division et à l'anarchie. Le maréchal se réservait un rôle politique. Il déclara qu'il attendait le moment propice pour imposer ses conditions à l'ennemi. Après avoir signé une paix honorable, il assurerait avec son armée la tranquillité dans le pays et permettrait ainsi l'établissement d'un gouvernement régulier. S'il était besoin d'une nouvelle preuve de la trahison de Bazaine, on la trouverait dans le récit de cet entretien soigneusement noté le soir même par M. Willeumier, secrétaire particulier de l'évêque. L'on sait l'accueil fait par Bismarck aux offres de Bazaine. Le commandant en chef de l'armée du Rhin livra Metz et ses soldats. La tâche que s'était imposée Mgr Dupont des Loges n'était point terminée. Il refuse au

[1] *Le Correspondant*, 25 février et 10 mars 1898.

Digitized by Google

général Zastrow, gouverneur de la place, de céder la cathédrale pour le service religieux des soldats protestants, et le vainqueur doit s'incliner devant sa ferme attitude. Jusqu'à la signature du traité de Francfort, il lutte contre les autorités allemandes et protège contre leurs rigueurs les prêtres et les familles de son diocèse.

— Nous signalerons encore, tant dans les revues de Paris que dans celles de la province : une dissertation où M. P. Coquelle [1] établit, contre l'opinion d'Antoine Lévrier, que le pillage de Paris en 1110 par le comte de Meulan, Robert III, rapporté par la seule chronique de Philippe Mouskes, est un fait controuvé; tout au plus peut-on supposer qu'une troupe de Meulanais ait saccagé quelques maisons des faubourgs de Paris, en dehors de l'enceinte fortifiée, événement sans importance, démesurément grossi par l'imagination du chroniqueur; — une notice historique de M. l'abbé F. Allemand [2] sur la commune d'Avançon (Hautes-Alpes) jusqu'au milieu du XVIe siècle; — une étude à la fois historique et archéologique, faite en grande partie d'après les archives de la Sarthe, par M. l'abbé Louis Froger [3], sur le prieuré bénédictin et la paroisse de Torcé (Sarthe); — les deux premiers chapitres d'un travail dans lequel M. E. Troublet [4] nous retrace l'histoire du prieuré, de l'église et de la paroisse de Lavaré (Sarthe) jusqu'à la fin du XVIe siècle; — l'histoire sur documents d'archives, par le M. chanoine Guillotin de Corson [5], du comté de Villayer et de la baronnie de Vitré; — les notices biographiques consacrées par M. l'abbé F. Galabert [6] aux capitaines du Montalbanais qui jouèrent un rôle pendant les guerres de religion : Antoine d'Astorg, dit le baron de Montbartier, Bernard-Roger de Comminges, vicomte de Bruniquel, Jean-Antoine, vicomte de Montclar, Jean de Lescot d'Arpajon, Hugues Bajordan, Antoine et Philibert de Rapin ; — les recherches de M. E. Longin [7] sur la part que prit le diocèse de Besançon à la béatification du bienheureux Pierre Fourier et le récit détaillé des deux enquêtes faites l'une par l'autorité de l'ordinaire en 1673, et l'autre par l'autorité du siège apostolique en 1682; — un article sur la Bretagne sous le gouvernement du maréchal d'Estrées († 1737), dans laquelle M. Ch. de La Lande de Calan [8] montre qu'à cette époque la

[1] *Revue de la Société des études historiques*, 1898, n° 2.
[2] *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes*, 1er trimestre de 1898.
[3] *Revue historique et archéologique du Maine*, 1er semestre de 1898, 1re et 2e livr.
[4] *Ibid.* 1re livr.
[5] *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, mars 1898.
[6] *Bulletin archéologique et historique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, 4e trimestre de 1897.
[7] *Annales franc-comtoises*, janvier-février et mars-avril 1898.
[8] *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, mars et mai 1898.

Digitized by Google

province s'achemina vers la conquête de son autonomie administrative, ayant une représentation élective permanente, contrôlant, et quelquefois même dirigeant sa vie économique; — une étude de M. Maurice Pellisson [1] sur le livre de Toussaint intitulé « les Mœurs, » qui, brûlé par ordre du parlement, le 7 mai 1748, acquit de ce fait une certaine vogue et doit être regardé comme « le premier acte de propagande proprement philosophique » du XVIIIe siècle; — deux nouveaux chapitres de l'histoire du parlement de Lorraine et Barrois où M. J. Krug-Basse [2] retrace les conflits qui s'élevèrent, en 1749 et en 1760, entre la cour souveraine et le gouvernement français au sujet des impôts que ce dernier prétendait lever dans le duché de Lorraine et de Bar; — l'analyse par M. Camille Vallaux [3] de l'ouvrage de Mirabeau sur la caisse d'escompte (1785), où le tribun révéla ses connaissances d'économiste et de financier; — les biographies, par M. Henry Mosnier [4], des députés de la sénéchaussée d'Auvergne aux États généraux de 1789, qui fournissent d'utiles renseignements puisés par l'auteur dans les dépôts d'archives de la région; — un article où M. Cl. Perroud [5] rappelle les premières relations de Brissot avec les Roland et nous retrace l'histoire de la collaboration de Roland au *Patriote français*; — la biographie d'Euloge Schneider, dans laquelle M. Ernest Hamel [6] nous montre son héros tour à tour franciscain au couvent de Bamberg, professeur de belles-lettres à l'université de Bonn, révoqué de ses fonctions et venant s'établir à Strasbourg, où il se fait connaître par son enthousiasme pour les idées nouvelles et ses attaques contre le célibat ecclésiastique, dirigeant le journal *l'Argus*, accusateur public au tribunal criminel de Strasbourg, commissaire civil près l'armée révolutionnaire des départements du Rhin et de la Moselle, hébertiste enragé parcourant les campagnes avec son tribunal et sa guillotine, se mariant à Barr dans le temple de la Raison, condamné à mort et exécuté le 10 avril 1794; — une note fort intéressante de M. A. Aulard [7] sur l'identification du nom des communes dans les écrits de l'époque révolutionnaire; — l'histoire, par M. l'abbé Guilloux [8], du couvent des Carmes de Sainte-Anne d'Auray pendant la Révolution; — une courte notice de M. J. Morère [9] sur le manuscrit du mémoire laissé par Louis XVI à M. de la Porte dans la nuit

[1] *La Révolution française*, 14 mai 1898.
[2] *Annales de l'Est*, janvier 1898.
[3] *La Révolution française*, 14 avril 1898.
[4] *Revue d'Auvergne*, septembre-décembre 1897.
[5] *La Révolution française*, 14 mai 1898.
[6] *Ibid.*
[7] *Ibid.*, 14 mars 1898.
[8] *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, mai 1898.
[9] *La Révolution française*, 14 avril 1898.

Digitized by Google

du 20 au 21 juin 1791, lors de sa fuite, et que certains historiens ont hésité à tort à attribuer au Roi, croyant y reconnaître la main de Monsieur; — une étude très documentée de M. l'abbé C. Tauzin [1] sur l'invasion de la Guyenne par l'armée de Wellington en 1814; — la biographie du paysagiste comtois Claude-Jules Grenier (1817-1883), par M. Gaston Coindre [2]; — l'étude de M. Ch. Godard [3] sur Fernand Papillon (1847-1874) et sur ses travaux scientifiques.

ALBERT ISNARD.

[1] *Revue de Gascogne*, mars, avril et mai
[2] *Annales franc-comtoises*, mai-juin 1898.
[3] *Ibid.*, mars-avril 1898.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Le Christianisme et l'Empire romain de Néron à Théodose, par Paul ALLARD. Paris, Lecoffre, 1897, in-12 de XII-307 p.

Ce volume inaugure la *Bibliothèque de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique*, collection éditée par la librairie Lecoffre, sous la direction de savants qui eurent pour chef l'illustre et regretté commandeur de Rossi. Il embrasse les quatre siècles qui vont du jour où le christianisme fit sa première apparition dans l'Empire romain jusqu'à celui où il y fut la seule religion reconnue. Pendant trois cents ans, il se défend contre le paganisme que soutient la puissance impériale; pendant cent ans, il se sert de la même puissance pour abattre l'idolâtrie, religion officielle. En deux périodes inégales, c'est donc une complète interversion des rôles, mais avec cette différence que le christianisme fut persécuté jusqu'au sang et que le paganisme disparut seulement, soit par la persuasion, soit par la force des lois. Ainsi c'est l'histoire des rapports de l'Église et de l'État, depuis l'origine du christianisme jusqu'à la constitution définitive de l'empire catholique et à la fin légale du paganisme.

L'auteur si qualifié des six volumes consacrés à l'*Histoire des persécutions* aux premiers siècles n'a eu ici « d'autre dessein que de donner, d'une façon aussi précise que possible, les résultats qui semblent définitivement acquis à la science historique. »

Dans ce but, il a consulté toutes les sources qui avaient droit à l'être. En premier lieu, ce sont les sources originales : historiens antiques, panégyristes, rhéteurs, Pères de l'Église, vies des saints, actes des martyrs, recueils de lois, recueils d'inscriptions, collections des conciles. Puis ce sont les sources dérivées, c'est-à-dire les écrivains modernes, tant français qu'étrangers. Sobre de notes, comme doit être un ouvrage de cette nature, un index bibliographique fait connaître les principaux auteurs consultés et l'on s'aperçoit que leur substance a passé dans le livre de M. Allard. « Écrit par un chrétien, dit-il, les ombres et les lumières ont été distribuées sans haine et sans complaisance; aucune page ne s'écarte de la plus rigoureuse impartialité historique. » Nous reconnaissons que c'est l'exacte vérité.

Pour en faire apprécier toute la haute importance, nous donnons les grandes lignes de ce beau travail :

Chap. I. Les Chrétiens et les Empereurs du premier siècle. — Les Religions à Rome. — Néron et les chrétiens. — La Persécution de Domitien.

Chap. II. Le Christianisme et l'Em-

Digitized by Google

pire à l'époque des Antonins. — Le Rescrit de Trajan. — Les Rescrits d'Adrien et d'Antonin. — Les Apologistes chrétiens. — La Persécution de Marc-Aurèle.

Chap. III. L'Église et l'État au IIIe siècle. — La Propagande chrétienne. Septime-Sévère. — La situation légale des Églises. — Alternatives de persécution et de tolérance. — L'Édit de Dèce. — Les Édits de Valérien. — La Paix de Gallien. — La fin du IIIe siècle.

Chap. IV. La Dernière persécution. L'Édit de Milan. — De l'Établissement de la tétrarchie à l'abdication de Dioclétien. — De l'Abdication de Dioclétien à la maladie de Galère. — L'Édit de Galère et la persécution de Maximin. — L'Édit de Milan.

Chap. V. La Politique religieuse de Constantin et de son fils. — De l'Édit de Milan à la mort de Licinius. — De la mort de Licinius à celle de Constantin. — Constant et Constance.

Chap. VI. La Réaction païenne. Julien. — La Religion de Julien. — La Réforme du paganisme. — La Réaction païenne. — L'Édit sur l'enseignement. — Julien et les Juifs. — Les Actes de persécution. — Les Résultats.

Chap. VII. La Transition : Valentinien. Valens. Gratien.

Chap. VIII. L'État chrétien. — Théodose. — La Politique religieuse de Théodose. — La Fin du paganisme.

Au chapitre III, M. Allard soutient l'opinion que, à cause des persécutions, l'Église était propriétaire de ses cimetières sous le couvert légal d'*Associations funéraires*, dont le premier devoir était d'assurer la sépulture décente de leurs membres. Elles étaient favorablement vues par la politique impériale. Tandis que les autres corporations devaient obtenir une autorisation spéciale pour exister, les sociétés funéraires se constituaient sans l'intervention de l'autorité publique, à Rome, dès la fin du Ier siècle et, en province, dès le commencement du IIe, au temps de Septime-Sévère. Ces sociétés eurent ainsi la propriété collective de leurs cotisations et de leurs cimetières.

M. l'abbé Duchesne a combattu cette opinion. Entre autres raisons, il prétend qu'il était impossible que l'administration impériale ignorât le caractère chrétien de ces corporations funéraires.

Par cet exemple, on voit à quelles matières intéressantes touche ce remarquable volume, qui, à la plus étroite méthode historique, unit le charme d'une exposition très vivante. LOUIS ROBERT.

—

Les Origines de l'Église. *Saint Paul, ses dernières années*, par l'abbé C. FOUARD, professeur honoraire à la Faculté de théologie de Rouen. Paris, Lecoffre, 1897, in-8 de XII-426 p.

M. l'abbé Fouard, dans son second volume sur saint Paul, nous montre le grand apôtre exerçant son zèle infatigable, non plus dans des localités restreintes, mais à travers toutes les provinces de l'Empire, s'occupant d'y établir des chrétientés vigoureuses, déjà munies de tous les organes de gouvernement nécessaires à leur prospérité. Empruntant aux épîtres leurs multiples éléments d'information, que sa sage critique met en œuvre pour éclairer d'une façon plus pénétrante les événements de l'histoire générale, le savant auteur fait revivre avec une particulière intensité les premiers jours de l'Église,

Digitized by Google

dont cette méthode fait admirablement saisir la genèse d'administration catholique et le secret de surprenante fécondité. Il semble, à lire ces pages, pleines de faits consciencieusement contrôlés, riches de doctrine et écrites dans un style si pur, recueillir le récit d'un contemporain et d'un confident de l'Apôtre. C'est là ce qui fait le charme des livres de M. l'abbé Fouard : l'érudition, le bon sens, la piété, s'y confondent dans un tel harmonieux ensemble, que l'intérêt du lecteur ne se lasse pas, et que son estime pour le beau talent de l'auteur s'accroît à chacun de ses remarquables travaux.

G. Péries.

—

Essai sur l'histoire de la « Praefectura Urbis » à Rome, par M. P.-E. Vigneaux. Paris, Albert Fontemoing, 1896, in-8 de 359 p.

La très remarquable monographie consacrée à l'*Histoire de la* Praefectura Urbis *à Rome*, par M. Vigneaux, professeur à la Faculté de droit de Bordeaux et ancien membre de l'École française de Rome, monographie dont les lecteurs de la *Revue générale du droit* ont eu la primeur, contient une étude aussi complète qu'érudite et remplie d'intérêt sur une des grandes institutions administratives et politiques des tout premiers temps de l'Empire.

Après nous avoir, en quelque sorte, conduits à son berceau, et nous avoir montré que c'est sur le conseil de Mécène qu'elle fut ébauchée par Auguste, pour être définitivement constituée sous Tibère, le savant auteur nous fait assister aux développements et comme aux évolutions successives de la préfecture de la ville. Celle-ci nous apparaît, à l'origine, comme une haute magistrature de police, chargée tout à la fois de surveiller et de contenir les classes dangereuses de la capitale et l'élément remuant, perturbateur et périlleux de la ville éternelle. Mais son caractère ne tarda pas à s'altérer, au fur et à mesure que s'élargirent le cercle de son action et la sphère de ses attributions. M. Vigneaux la suit à travers sa lutte séculaire contre les vieilles institutions de la République, et il nous la fait voir grandissant d'abord et enrichie de toutes les défaites de la préture urbaine, puis envahissant progressivement tous les pouvoirs. Le préfet de la ville est l'homme de confiance de l'empereur, le fonctionnaire-pivot, le centre vers lequel tout converge, où tout se ramène et aboutit. Il commence par avoir dans Rome et dans un rayon de cent milles autour de la ville une compétence pénale universelle, et ce titre lui permet de diriger les persécutions contre les chrétiens. — A partir du IIIe siècle, il devient le juge ordinaire des appels criminels. Il finit même par joindre à sa juridiction pénale une certaine juridiction civile, à laquelle nous voyons prendre une extension considérable entre les règnes d'Alexandre Sévère et de Dioclétien ; ses envahissements ininterrompus arrivent un jour, dans le Bas-Empire, à la faire considérer comme la juridiction du droit commun. Le préfet de la ville est, à vrai dire, dans sa capitale, suivant la remarque fort juste de M. Vigneaux, toute la justice et toute l'administration. Il n'est pas de grands services qui ne lui soient confiés ; il a la surveillance des jeux publics ; il préside aux distributions alimentaires faites à la plèbe et à toute cette populace oisive, dont l'histoire nous a retracé le hideux tableau, et dont il entretient

Digitized by Google

les vices et la paresse en pressurant les provinces, en rançonnant et en affamant leurs habitants. Merveilleux instrument de centralisation et de socialisme d'État, la préfecture de la ville absorbe tour à tour la justice, la bienfaisance; il n'est pas jusqu'à la vie privée qu'elle n'accapare; il n'est pas jusqu'à la conscience dont elle ne se rende maîtresse et qu'elle ne capture. Expression même du césarisme, elle aspire, comme lui, à s'emparer des âmes après s'être rendue l'impitoyable et souveraine maîtresse des corps. Seulement, ici, son œuvre échoue, non pas, selon nous, parce qu'elle était impossible (quand on a le pouvoir en mains, on peut tout), mais parce qu'elle était malfaisante. Aussi son historien est-il bien fondé à conclure qu'elle offre « une grande expérience et une grande leçon. » A ce titre, la lecture de l'excellent livre que nous lui devons mérite d'être chaudement recommandée, en dehors même des érudits curieux des choses de l'antiquité et passionnés pour l'histoire du droit public romain, à tous ceux qui ont à cœur de s'éclairer en s'instruisant. Ils y trouveront de précieux et salutaires enseignements.

P. L.-L.

—

Die paepstlichen Legaten und Nuntien in Deutschland, Frankreich und Spanien, *seit der Mitte des XVI Jahrhunderts;* I Theil : *Die Legaten und Nuntien Julius' III, Marcellus' II und Paul's IV (1550-1559) und ihre Instruktionen*, par Anton Pieper. Münster, Aschendorff, 1897, in-8 de VIII-218 p.

M. Pieper, déjà connu par un bon travail antérieur : *Zur Entstehungsgeschichte der ständigen Nuntiaturen*, entreprend, dans l'ouvrage dont nous signalons présentement le premier fascicule, de faire connaître la manière dont a fonctionné la représentation diplomatique des papes jusqu'au milieu du XVIIe siècle. Dans sa préface, il dit s'être surtout attaché « à déterminer le caractère de chaque mission, en distinguant les missions extraordinaires des missions ordinaires; et à en donner exactement la durée, le commencement et la fin, pour mettre un terme aux erreurs toujours persistantes sur l'histoire externe des nonciatures. » Il semble donc promettre avant tout une étude des nonciatures en tant qu'institution. En réalité, il nous donne plutôt, à propos de l'envoi des divers nonces ou légats et des instructions qui leur sont remises, une série d'études sur divers points de l'histoire diplomatique du Saint-Siège. Il y a dans son livre comme deux sujets qui s'enchevêtrent, et il en résulte une certaine confusion dans l'exposition. C'est d'ailleurs peut-être la seule vraie critique qu'il y aurait à faire. Le livre de M. Pieper, par les renseignements qu'il apporte sur les grandes négociations poursuivies par Jules III et Paul IV avec Charles-Quint, Philippe II, Henri III (question de Parme, question du concile, efforts de Jules III pour réconcilier l'Empire et la France; rupture entre Paul IV et l'Empire), est une précieuse contribution à l'histoire générale du XVIe siècle. Un appendice qui tient près de la moitié du volume renferme, avec des détails sur l'organisation et le personnel de la secrétairerie d'État de Jules III et de Paul IV, le texte ou l'analyse des instructions données aux envoyés pontificaux durant la période 1550-1559.

A propos de l'ouvrage de M. Pieper, il ne sera peut-être pas hors de

Digitized by Google

propos de signaler un travail, un peu analogue par le sujet, de MM. Maere et Dens, membres du Séminaire historique de l'Université de Louvain, sur l'*Organisation de la nonciature de Flandre depuis son origine jusqu'à la Révolution française* (1596-1785). Un résumé de cette étude a été donné par M. Van Hove dans son *Rapport sur les travaux du Séminaire historique de l'Université de Louvain en 1896-1897* (Louvain, Van Linthout, 1898). E. JORDAN.

—

Les Parures préhistoriques et antiques en grains d'enfilage et les colliers-talismans celto-armoricains, précédé d'un aperçu sur les temps préhistoriques, par M. AVENEAU DE LA GRANCIÈRE. Paris, Ernest Leroux, 1897, in-8 de 500 pages, illustré de 22 planches tirées à part, dont deux en couleurs, d'après des photographies ou d'après des documents authentiques.

M. Aveneau de la Grancière aborde une question sur laquelle, en 1865, M. de Closmadeuc avait déjà attiré l'attention des archéologues, et sur laquelle, trente ans après, en 1895, était revenu M. H. Le Norcy. Cette question est relative aux colliers formés de grains multicolores qui, dans certaines familles morbihannaises, se transmettent de génération en génération et auxquels sont attribuées des vertus mystérieuses. On les désigne sous le nom de *gougad-patereu*, ce qui signifie gorgée de grains consacrés. La matière de ces grains est très variable ; tantôt, en effet, ils sont en ambre, tantôt en agate, tantôt en jaspe, tantôt en serpentin, tantôt en cornaline, d'autres fois en turquoise, d'autres fois encore en verre, etc. Quoique l'auteur semble, sans preuve d'ailleurs, faire remonter les *gougad* ou talismans à l'époque des dolmens, la vérité est que nous ne savons rien en réalité sur l'origine, sur la date et sur le lieu de fabrication de ces *gougad-patereu*, la tradition étant muette à cet égard.

Le livre de M. Aveneau aurait, à notre avis, beaucoup gagné s'il s'était borné à aborder de front son sujet, à énumérer et à décrire les colliers de lui connus, à indiquer la composition de chacun d'eux, à faire connaître les superstitions dont ils sont l'objet. Par malheur, il a commencé son étude par une partie qui en occupe plus de la moitié et qui, consacrée aux temps préhistoriques, aux temps protohistoriques, aux temps historiques et aux empires méditerranéens, ne semble pas avoir de rapport nécessaire avec la matière par lui traitée. Ce n'est qu'avec le chapitre III (p. 99 et suiv.), qu'il met véritablement le pied sur son terrain. Dans ce chapitre III, intitulé : *Les Gougad-Pateraenneu, ou les grains de colliers-talismans celto-armoricains du Morbihan*, l'auteur a pour but, d'une part, de nous indiquer l'origine et l'ancienneté de ces colliers, les traditions et superstitions dont ils sont l'objet ; d'autre part, de nous initier à la civilisation, à l'industrie et au commerce des populations armoricaines, et de nous faire connaître comment les pateraenneu sont parvenus jusqu'à nous. Dans le chapitre suivant, le dernier, il s'occupe de la matière des grains de colliers armoricains.

Il est fâcheux que cette monographie, que rend déjà fort intéressante par lui-même le problème abordé, ne soit pas destinée à rendre tous les services que son titre permettait d'en attendre ; son utilité est, en effet, sinon compromise, du moins atténuée par certaines affirmations dont la

Digitized by Google

hardiesse aurait commandé des preuves authentiques. L'auteur aurait dû nous indiquer, en particulier, sur quelles sources certaines il se fonde pour déclarer que les druidesses distribuaient aux fidèles des amulettes, des grains de colliers, possédant des propriétés merveilleuses, et des flèches qui ne manquaient jamais leur but; que le Mont Saint-Michel avait son collège de druidesses; que les peuplades du Morbihan devaient avoir des notions d'*arithmétique* pour tailler les pierres d'après certaines proportions. Il aurait également dû nous dire où se trouve l'inscription phénicienne en caractères sidoniens découverte dans les marais de Guérande, et à quelle époque a été faite cette précieuse trouvaille.

Ajoutons enfin qu'un défaut de precision et de clarté, et que certaines incorrections de style déparent un travail, qui, pour aboutir à un résultat scientifique, demanderait à être soumis à une très sérieuse revision.

P. L.-L.

—

Formation de la nation française. Textes. Linguistique. Palethnologie. Anthropologie. par M. Gabriel DE MORTILLET, professeur à l'École d'anthropologie. Paris, Félix Alcan, 1897, in-8 de 336 p. avec 153 grav. et cartes dans le texte. (*Bibliothèque scientifique internationale*, publiée sous la direction de M. Em. Alglave.)

En dépit du titre de son livre, M. de Mortillet ne conduit pas son étude ethnographique au delà du ve siècle de notre ère, ce qui implique qu'il n'y a tenu compte ni des Arabes ni des Normands, bien que cependant ceux-ci aient joué un certain rôle dans la formation de la nation française.

L'ouvrage se divise en quatre parties.

La première a trait à une revue des textes historiques, grecs et latins, concernant les Ligures, les Ibères, les Celtes, etc. Le but de l'auteur est de prouver que ces textes sont de mauvais documents pour l'ethnographie, qu'ils sont incertains, contradictoires et mal datés.

La seconde partie, intitulée *Déductions linguistiques*, a pour objet de nous montrer que la linguistique et l'ethnologie ne sont guère plus instructives pour l'ethnographie que l'étude des textes.

Dans la troisième partie, qui porte pour rubrique : *Données palethnologiques*, M. de Mortillet, après avoir consacré un chapitre premier à la classification, nous entretient tour à tour, dans une série de six autres chapitres, de paléontologie (origine de la vie; développement des plantes et des animaux, invertébrés et vertébrés; succession des faunes), du transformisme, du précurseur de l'homme et du pithécanthrope (ce serait un intermédiaire entre les singes anthropoïdes et l'homme), de paléolithique, de néolithique et de protohistorique. Nous ne pouvons suivre ici le savant auteur sur ce terrain, que l'on sent lui être familier, et nous aventurer à sa suite dans un domaine sur lequel il a fait ses preuves. Bornons-nous à constater que, d'après lui, un premier flot humain, venu du pays entre l'Asie Mineure, le Caucase, le nord de la Perse et la Tartarie, aurait apporté en Gaule les animaux domestiques, les céréales, les outils néolithiques, les idées religieuses, la pratique de l'inhumation; qu'une seconde invasion, partie de la région située entre l'Afghanistan et l'Inde au sud, la Chine et la Sibérie au nord, aurait introduit chez nous le bronze, le *swastika* (croix gammée) et

Digitized by Google

l'incinération ; que les silex de Thenay et d'Ottor seraient l'œuvre d'un « précurseur de l'homme, » baptisé du nom d'*homosimien ;* que l'homme avait fait son apparition en France il y a deux cent quarante mille ans (l'heure précise n'est pas indiquée) ; que l'introduction du fer en Gaule serait due aux peuples italiens, de bonne heure en contact avec l'Égypte, et serait le résultat de relations commerciales et non d'une invasion.

Quant à la quatrième et dernière partie du livre, réservée aux *Documents anthropologiques*, elle nous a paru particulièrement digne d'intérêt. L'auteur y passe tour à tour en revue, dans une série de trois chapitres, la race de Néanderthal, la race de Laugerie et les premières invasions.

Si on peut adresser à M. de Mortillet la critique d'avoir commis plus d'une erreur grave dans ses citations ou dans ses interprétations de textes historiques, et dans les attributions chronologiques qu'il fait au sujet de leurs dates et de l'époque où vivaient leurs auteurs, on ne saurait trop louer sa clarté, sa méthode, son ordre, la netteté, la précision, la constante simplicité de son style.

Au total, son livre, réserve faite de l'étude des textes, ne manquera pas d'être d'une réelle utilité pour les préhistoriens et même pour les historiens. Modèle, en plus d'un endroit, d'exposition lucide, il sera lu avec intérêt et profit par quiconque a la passion des âges de la pierre, à l'étude desquels son éminent auteur a déjà rendu de si grands services.

P. L.-L.

—

La Gaule mérovingienne, par Maurice Prou. Paris, May, gr. in-8 de 292 p. (*Bibliothèque d'histoire illustrée* publiée sous la direction de MM. Zeller et Vast).

Nous possédons quantité de livres, en français et en allemand, sur les institutions politiques de l'époque mérovingienne ; nous en possédons bien peu qui aient essayé de nous tracer le tableau de la vie et de la civilisation de ce temps. Sous ce rapport, l'entreprise de M. Prou peut être considérée comme neuve. Cet érudit était, au surplus, bien préparé par ses études antérieures à un travail de ce genre. Dans les volumes de la *Bibliothèque d'histoire illustrée*, on a voulu, si je ne me trompe, faire présenter au grand public les résultats les plus intéressants, sans appareil d'érudition, par les hommes les plus compétents. En neuf chapitres, M. Prou nous décrit successivement la vie politique, religieuse et sociale, l'industrie et le commerce, les mœurs et les idées, les lettres et les arts. Beaucoup de pages sont neuves, surtout dans les derniers chapitres, où M. Prou a tiré un utile parti de ses connaissances de numismatique et d'archéologie, et où l'illustration elle-même met sous les yeux du lecteur plus d'un objet nouveau. Il n'est donc guère de catégories de lecteurs qui ne trouvent à s'instruire dans cet ouvrage. Je puis dire, après avoir examiné plusieurs volumes de la collection, que celui de M. Prou est un des plus originaux et des meilleurs qu'elle renferme.

Godefroid Kurth.

—

Digitized by Google

La Chronique de Sulpice Sévère. Texte critique, traduction et commentaire. Livre Ier, avec prolégomènes sur Sulpice, sur ses écrits et sur son maître Martin de Tours, par André LAVERTUJON, sénateur de la Gironde, etc. Paris, Hachette, 1896, in-8 de CXXIII-315 p.

Pendant que Tours, Ligugé, Martinsberg et autres lieux s'apprêtaient à célébrer le centenaine de leur patron, qui est aussi le patron et l'apôtre de toute la France, M. Lavertujon livrait au public une étude approfondie sur ce même saint Martin et sur son historien Sulpice Sévère. Le premier volume, paru en 1896, contient le livre Ier de la *Chronique*, soigneusement collationné d'après trois autres éditions et d'après le *Codex Vaticanus* du XIe siècle. Ce texte, accompagné d'une traduction française, non moins fidèle qu'élégante, est encadré entre les prolégomènes et une série de notes et de notules qui sont l'œuvre propre de l'auteur, et qui en reflètent toute la personnalité.

Ce qui frappe, dès les premières pages, c'est l'amour, l'admiration de M. Lavertujon pour ses deux héros : Sulpice et Martin. Il a lu et relu maintes et maintes fois la *Vita Martini*, et toujours avec un plaisir extrême (p. VIII). Il s'indigne avec éloquence du délaissement dans lequel se trouve cette biographie nationale. « Je vais prendre, dit-il, le taureau par les cornes, en réclamant gratitude et sympathie pour des choses et pour des hommes plus habitués à exciter le ricanement et le mépris qu'à inspirer la révérence, parmi ceux qui représentent pourtant la partie la plus saine (parce que la plus émancipée) de l'opinion. »

Malheureusement l'amour de son sujet emporte parfois l'auteur un peu loin, jusqu'à faire de saint Jérôme et de saint Grégoire le Grand les chefs d'une école historique toute romanesque ; jusqu'à opposer Martin à saint Paul l'ermite et à appeler celui-ci « un fakir obtus et quasi bestial. »

Il était facile d'éviter de telles assertions, sans nuire à la gloire de l'évêque de Tours ni à celle de son fidèle historien.

Ce qui suit n'est pas moins digne de remarque. Pour l'école que représente M. Lavertujon, une objection se présentait d'elle-même : à quoi bon ce déploiement de critique pour établir qu'une poignée de faits miraculeux nous est parvenue intacte, puisque la science moderne a démontré l'inanité et l'impossibilité des prétendus miracles ? « Quel intérêt y a-t-il donc à authentiquer des faits que la simple notion d'historicité exclut et nullifie ? »

Sachons gré à l'auteur d'avoir posé franchement la question et d'avoir accepté l'objection dans toute son inéluctable force : « Le miracle n'est rien (aux yeux de nos rationalistes), si l'histoire est quelque chose. »

Pour sortir de cette ornière, — qu'il eût été infiniment plus raisonnable de ne pas creuser et qui ne sera jamais comblée tant qu'on niera l'existence d'un Dieu créateur et par là même maître absolu de toutes les lois physiques, — l'auteur des Prolégomènes est obligé de recourir à des subterfuges qui nous semblent donner une entorse à la vraie notion de l'histoire. Parlant de la poésie homérique, toute pleine d'allégories, « et retraçant une époque où le ciel sur la terre marchait et respirait en un peuple de dieux, » il ajoute à l'appui de sa thèse : « Voilà de la bonne et

Digitized by Google

forte histoire, *parce que ceux qui la contaient y croyaient autant que ceux qui l'écoutaient.* » Mais il est évident qu'en parlant ainsi, on confond la véracité avec la bonne foi de l'historien. Celle-ci ne suffit pas : il faut que le narrateur ne soit ni trompeur ni trompé. Si le miracle est impossible, ceux qui l'adoptent, ceux qui en publient des récits, se trompent eux-mêmes, trompent les autres et n'écrivent pas « de la bonne et forte histoire. »

Cependant, M. Lavertujon a voué un culte trop sincère à l'historien de saint Martin pour abandonner sa théorie quelque peu inconséquente sur le miracle. Il y revient de nouveau dans les notes et notules qui terminent son ouvrage, et c'est pour déclarer la guerre à cette école de philosophes religieux qui, tirant les conclusions de leurs principes, traitent légèrement les faits merveilleux et surnaturels auxquels ils n'ajoutent aucune créance.

Avec le troisième prolégomène, nous abordons une question délicate, qu'une plume chrétienne seule pouvait traiter. Il s'agit de la sainteté en général, et en particulier de la sainteté de Martin, de l'influence qu'elle a eue dans le passé ou qu'elle aura dans l'avenir sur les mœurs des peuples. Ici encore, nous avons le regret de le constater, l'auteur dépasse les limites et attribue à son héros un rôle que les catholiques ne lui reconnaîtront jamais, et qu'il est assez étrange de voir revendiquer en faveur d'un évêque par ceux qui font profession de rejeter toute religion surnaturelle. Martin serait « le premier saint catholique, celui qui donna le type initial et complet de la sainteté avant qu'il existât des saints. » Jésus-Christ étant monté trop haut et étant devenu communément inimitable, depuis que la science des docteurs alexandrins et l'instinct populaire ont travaillé à sa divinisation, c'est Martin qui doit le remplacer et qui sera proposé comme modèle aux générations futures. Martin et Sulpice Sévère, « en maintenant obstinément un idéal de tolérance et de liberté, alors méconnu de tous, même des meilleurs, » ont tracé l'ébauche de la religion de l'avenir, religion (toute païenne) qui consiste dans le culte de l'humanité personnifiée par ses représentants éminents et qui n'accorde à ses adeptes que l'immortalité de la renommée.

Sulpice Sévère, M. Lavertujon veut bien l'avouer, ne soupçonna jamais la transcendante portée de ses narrations. Comment la théorie qui devait en sortir fut-elle aperçue nettement au XIIIe siècle, quand le pauvre d'Assise proclama que la vraie piété consistait à imiter Jésus? c'est ce que nous n'avons pas pu comprendre. Un lecteur moins familiarisé avec les principes religieux qui alimentèrent la vie de saint Martin sera peut-être plus heureux que nous. Dom F. L.

—

L'Économie sociale de la France sous Henri IV, par Gustave Fagniez. Paris, Hachette, 1897, in-8 de 428 p.

L'étude d'histoire économique publiée par M. G. Fagniez est un bon ouvrage, intéressant et instructif, dont les éléments ont été recueillis avec soin et judicieusement mis en œuvre. Il se compose de quatre chapitres, consacrés d'abord à l'économie rurale (p. 3-76), puis à l'industrie (p. 77-162), enfin au commerce intérieur (p. 163-258) et à celui de l'extérieur (p. 259-

Digitized by Google

326) ; quarante pages sont données à la conclusion ; en appendice (p. 367-392) sont insérées diverses pièces intéressantes. Une table analytique ne laisse rien à désirer.

La partie du volume consacrée à l'agriculture est celle où il y a le moins de renseignements utiles à glaner. La faute ne doit pas en être attribuée à l'auteur. Nos archives sont fort pauvres en documents sur ce sujet. Les indications que fournit Olivier de Serres sont déjà rebattues et leur application ne peut se faire avec sûreté que dans des limites restreintes. Ainsi que le remarque très justement M. Fagniez, les éléments sérieux de l'histoire des classes et des intérêts agricoles n'existent que dans les vieux registres des notariats. Malheureusement, ils ne sont que par exception accessibles à l'examen, et, chose plus déplorable encore, ils sont journellement voués à toutes les causes de destruction par l'indifférence de leurs dépositaires. On ne songera à éviter des pertes désastreuses pour notre histoire nationale qu'après qu'elles seront devenues irréparables.

Les progrès obtenus pendant les trop courtes années de paix qui terminèrent le règne de Henri IV se sont surtout fait sentir à la classe des cultivateurs. L'attention très sérieuse apportée par ce grand roi au développement de l'industrie et du commerce n'eut pas le temps de produire les heureux résultats qu'on devait en espérer. L'établissement de nouvelles manufactures, le percement de canaux, l'amélioration des routes, la fondation de colonies, restèrent à l'état d'ébauche ou n'eurent qu'une durée éphémère. Sur tous ces points, M. Fagniez a une abondance de renseignements intéressants et soigneusement contrôlés à nous offrir. Ils témoignent des bonnes intentions, parfois un peu inexpérimentées, du gouvernement royal, et font regretter que le peu de durée de ce règne ait laissé tant d'espérances disparaître avant d'avoir été réalisées.

L. DE N.

—

Louis XIII. Marie de Médicis, chef du Conseil (1614-1616). *Étude nouvelle*, d'après les documents florentins et vénitiens, par Berthold ZELLER. Paris, Hachette, 1898, in-8 de XII-398 p.

Poursuivant ses travaux sur les premières années du règne de Louis XIII, M. Zeller vient se heurter à la concurrence redoutable du nouvel historien de Richelieu. Tout son nouveau volume est consacré au long et diffus récit des événements qui suivirent la majorité du jeune roi, et que M. Hanotaux a si brillamment présentés en quelques pages. Il semble que le pouvoir personnel de Marie de Médicis ne s'est jamais plus nettement affirmé que depuis qu'elle n'est plus régente que par la grâce de son fils, devenu majeur, mais systématiquement confiné dans ses chiens et ses faucons. Si elle convoque les États généraux, c'est pour les renvoyer aussitôt, dès qu'ils auront adopté quelques projets financiers et approuvé les mariages espagnols. Puis, elle conduit le jeune roi à Bordeaux chercher sa fiancée ; mais, se heurtant au retour à l'armée des princes, elle n'ose affronter la lutte et aime mieux négocier avec eux à Loudun, c'est-à-dire leur accorder encore une fois tout ce qu'ils demandent. Elle emploie à cette réconciliation le vieux ministre Sillery, le président Jeannin, Villeroy, pour les disgracier ensuite l'un après l'autre et donner le pouvoir à ses favoris

Digitized by Google

d'Ancre et à des hommes d'État comme Barbier et Mangot. C'est pourtant ce ministère qui fait ce que M. B. Zeller appelle « le coup d'État » de septembre 1616, l'arrestation du prince de Condé au Louvre. De cette résolution tardive la reine mère ne tire aucun profit pour la paix publique, s'abandonnant de plus en plus à la tyrannie de Concini, en dépit des avertissements sans nombre que l'opinion lui donnait sur l'impopularité de ses favoris.

A ces faits très connus le récit des ambassadeurs florentins Matteo Bartolini ou Scipione Ammirato ajoute peu de chose, pas plus que les dépêches des Vénitiens Contarini et Bon. Mais l'auteur, comme dans son précédent volume, a pris soin de publier, dans un important *appendice*, non seulement l'analyse détaillée des correspondances existant à l'*Archivio Mediceo*, mais des pièces entières en italien et quelques lettres françaises qu'il a rapportées de Florence. Son travail présente ainsi un intérêt spécial, et vient compléter dans une certaine mesure les recueils de dépêches italiennes publiées dans la grande *Collection de Documents inédits sur l'histoire de France* par M. Tomaseo, il y a longtemps, et plus récemment par M. Desjardins.

G. Baguenault de Puchesse.

—

Mémoires et notes de Choudieu, *représentant du peuple*, etc., 1761-1838, publiés d'après les papiers de l'auteur, avec une préface et des remarques par Victor Barrucand. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1897, in-8 de xv-484 p.

Choudieu, mort à Paris le 9 décembre 1838, ne laissait point d'héritiers directs. Ses papiers furent cédés à un particulier; la ville d'Angers les acquit plus tard en vente publique pour la somme de 100 francs. Il y a plus de trente ans qu'un honorable conseiller à la cour d'Angers, M. Bougler, dans ses *Biographies des députés de l'Anjou*, (t. I, p. 368-452), utilisa les mémoires de Choudieu, que lui avait communiqués le possesseur d'alors. L'éditeur actuel n'en dit rien; mais, ce qui est plus regrettable, il omet, dans sa Préface, de nous donner de Choudieu, je ne dirai pas un portrait ressemblant, mais même un portrait. En comparant ses trois pages (vii-ix) de sèche biographie avec les plantureux récits de M. Bougler, à peine croit-on qu'il s'agisse du même personnage. M. Barrucand serait-il un fanatique de Choudieu? Je ne le crois guère; il parle avec certain dédain de « ses passions d'un autre âge » (xv); mais il garde un silence qui, après tout, n'a rien d'historique, le devoir d'un éditeur étant, ce me semble, d'éclairer le lecteur sur le caractère et la moralité de son héros.

Ces « Mémoires » sont surtout des fragments et des notes : ils n'en ont pas moins leur intérêt. Toutes les fois que Choudieu a été témoin oculaire, il y a lieu de tenir compte de son témoignage. Il discute souvent et réfute les allégations de Dulaure, de Thiers, de Dulaure surtout qui, en qualité de contemporain, aurait pu prendre plus sûrement ses informations. J'ai remarqué au passage les pages sur les massacres de septembre et le rôle de Dufraisse, sur le procès du Roi, sur la réaction thermidorienne. Ses notes sur la Vendée forment la partie la plus considérable du volume. M. Barrucand a pris soin de dégager ces notes des passages empruntés par Choudieu à M. de Beauchamp, et qu'il n'avait pas pris soin de distinguer de son propre

Digitized by Google

texte. Une troisième partie se compose de *Notes sur la Révolution* (les orateurs, l'émigration, les femmes de la Révolution, etc.). C'est le privilège des écrits contemporains de l'époque qu'ils retracent que, même sans les accepter, même en les contestant, on les lit avec plaisir.

L'éditeur a reproduit sans doute l'orthographe onomastique de Choudieu : n'eût-il pas été convenable de la rectifier, au moins en note? Ainsi Thureau (319), Descazes (294), le chancelier Poget (290), les demoiselles Ferny (284). P. 249, n'y avait-il pas lieu de dater la mort de Thibaudeau, pour compléter Choudieu?

VICTOR PIERRE.

Épreuves d'un évêque français pendant la Révolution. *Lettres et mémoires de Mgr de Gain-Montagnac, évêque de Tarbes*, par l'abbé Ferdinand DUFFAU. Paris, Poussielgue, 1898, in-8 de XXVII-268 p.

Cet intéressant ouvrage a trois parties. Dans la première, l'auteur traite de la constitution civile du clergé dans le diocèse de Tarbes ; il insiste particulièrement sur le rôle de l'évêque, M. de Gain-Montagnac, et reproduit ses déclarations, ses mandements, ses lettres, son dernier discours à ses diocésains. L'histoire des commencements du schisme se déroule ainsi page à page, à l'honneur de la fermeté du prélat, et l'on peut ajouter, de son éloquence.

La seconde partie est le récit rapide de ses voyages d'exil. Il se retire d'abord à l'abbaye du Montserrat pendant deux ans; il passe en Italie, et reste deux autres années à Lugo; l'approche des Français le force à en partir; il va à Capo d'Istria, à Trieste, revient à Ancône, à Lorette, à Naples, réside quelque temps chez les bénédictins de la Cava : l'invasion française (décembre 1798) l'en chasse encore; il se réfugie sur un vaisseau portugais, navigue pendant un an, et, en mars 1800, débarque enfin à Lisbonne, où il reste jusqu'en 1809.

La troisième partie, intitulée : *Concordat et démission*, renferme les pièces émanant de M. de Gain-Montagnac, par lesquelles, sa démission donnée, sur le désir qu'en avait exprimé le Souverain Pontife, il en explique les motifs, soit par voie officielle, soit par lettres confidentielles. Il dut hésiter, il s'en excuse presque : « Cette lettre, dit-il en parlant de celle qu'il adressa au pape, est toute catholique, toute gallicane et toute royaliste. » L'archevêque d'Auch, M. de la Tour du Pin, aurait souhaité qu'il se bornât à l'acte pur et simple de démission : « Je n'entends pas, écrivait-il, ce que c'est que les principes que l'évêque de Tarbes ne veut pas abjurer. Il me semble qu'il parlerait plus exactement en leur donnant le nom d'opinions et d'affections. » Quoi qu'il en soit, il démissionna : étant données « ses opinions et ses affections, » il y a presque lieu de s'étonner qu'il ne se soit pas uni aux évêques dissidents.

M. de Gain-Montagnac a laissé trois sortes d'écrits : 1° deux volumes de lettres pastorales, dont M. Duffau publie les plus intéressantes; 2° cent trente-cinq lettres sur l'administration du diocèse, adressées à l'abbé de Casteran, fixé à Saragosse; le peu qui en est cité laisse à regretter qu'on n'en ait pas donné davantage; 3° un grand ouvrage en douze volumes sur la religion; l'évêque y travailla tout le temps de son exil : c'est de cet ouvrage resté manuscrit qu'a

Digitized by Google

été extrait le récit de ses voyages.

En résumé, M. l'abbé Duffau a fourni une contribution très utile et, dans l'ensemble, très agréable à lire, pour l'histoire du diocèse de Tarbes et surtout de son évêque : on serait presque tenté de lui reprocher sa brièveté. VICTOR PIERRE.

—

Collectes à travers l'Europe pour les prêtres français. Relation inédite publiée pour la Société d'histoire contemporaine par l'abbé JÉROME. Paris, A. Picard et fils, 1897, in-8 de XLVI-434 p.

En 1794, douze évêques et six mille prêtres français vivaient réfugiés en Suisse, et, leur exil se prolongeant, leurs ressources étaient épuisées. Un d'entre eux, l'abbé Moushaut, conçut le projet d'organiser par toute l'Europe une œuvre générale de quêtes destinées à les secourir. Vingt collecteurs environ, groupés deux par deux, se mirent en route, visitèrent les régions environnantes, traversèrent les Alpes, parcoururent en tous sens l'Allemagne, pénétrèrent jusqu'en Suède et en Russie. Les aumônes recueillies par eux étaient envoyées à Soleure, et de là réparties entre les déportés les plus nécessiteux. Cette œuvre charitable dura jusqu'à l'invasion de la Suisse par les Français, à la fin de 1797.

L'histoire de ces collectes fut rédigée peu de temps après, à Heidelberg, d'après les registres et documents originaux, par un prêtre vosgien, l'abbé Hamart. Son écrit nous a été conservé en deux manuscrits : le premier, qui appartient à la bibliothèque du grand séminaire de Nancy et doit être considéré comme l'original; le second, copie incomplète du premier, conservé dans une famille de Besançon. M. l'abbé Jérôme, qui s'est fait l'éditeur de ce recueil, les a attentivement comparés avant d'établir son texte définitif, et à ce texte, déjà annoté par l'auteur, a joint d'autres notes qui témoignent d'une érudition minutieuse comme d'une étude approfondie de son sujet. Bien qu'il ait laissé tomber dans sa recension bon nombre de digressions inutiles ou de lieux communs plus oratoires qu'historiques, il n'a pu faire que l'œuvre de l'abbé Hamart soit intéressante au point de vue littéraire. Elle l'est d'autre part, et très sérieusement, par les renseignements qu'elle fournit sur l'émigration ecclésiastique et ses épreuves; elle nous fait connaître l'Allemagne impériale à la veille de sa ruine, et nous voyons figurer dans l'index alphabétique les noms des principaux membres de l'aristocratie européenne. Ce volume fournit un complément précieux aux *Mémoires* de l'abbé Lambert, déjà édités par la Société d'histoire contemporaine. Il n'en est point qui rende mieux compte de la place que notre vieux clergé, dépouillé et proscrit, occupait dans l'opinion des peuples étrangers, catholiques ou dissidents, ni qui fasse mieux ressortir les témoignages de sympathie dont il recueillit partout l'honneur ou le bénéfice. L. P.

—

Jean-Louis Gouttes, évêque constitutionnel du département de Saône-et-Loire, *et le culte catholique à Autun pendant la Révolution*, par Anatole DE CHARMASSE. Autun, imp. et libr. Dejussieu, 1898, gr. in-8 de 470 p., avec deux portraits.

L'abbé Gouttes naquit à Tulle le 21 décembre 1739, dernier rejeton mâle de Jean Gouttes, député de la sénéchaussée de Tulle aux États géné.

Digitized by Google

raux de 1614. Ce Limousin fut successivement vicaire aux environs de Bordeaux, puis au Gros-Caillou à Paris, puis desservant d'une chapelle à Montauban, enfin curé d'Argelliers, diocèse de Narbonne. Bien qu'étranger dans le pays, il y fut élu aux États généraux. Il marqua vite sa place d'une façon avantageuse à l'Assemblée constituante : orateur écouté, ses motions furent souvent équitables. Le 29 avril 1790, il fut élu président, pour rassurer les esprits contre certaines tendances destructives de l'Assemblée. Il n'en approuva pas moins l'élection des évêques et des curés par le peuple. Il s'occupait (c'était un disciple de Turgot) des questions de finances, soutenait la légitimité du prêt à intérêt, demandait qu'une partie du traitement des curés fût constituée en biens-fonds, combattait les ateliers nationaux, pour ne pas autoriser la fraude et la fainéantise.

Le 27 décembre 1790, il prêta à la tribune le serment à la constitution civile du clergé, et, Talleyrand ayant donné sa démission d'évêque d'Autun, l'abbé Gouttes, sans avoir aucun lien d'origine, de parenté, de résidence ni de fonctions avec ce diocèse, fut élu évêque de Saône-et-Loire et sacré à Notre-Dame de Paris par trois évêques constitutionnels, Lamourette, Périer et Prudhomme. Il fut installé le dimanche 10 avril. Ses portraits donnent l'idée « d'un personnage qui ne manque pas de noblesse; les traits sont beaux et réguliers; la physionomie exprime un sentiment de tristesse pénétrante et de bienveillance attendrie ; l'ensemble inspire la sympathie et le respect » (p. 87). Auprès de lui, nous rencontrons Victor de Lanneau. le futur restaurateur du collège Sainte-Barbe : prêtre, vicaire épiscopal, maire, il se marie; Gouttes l'exclut de son conseil. La notoriété de son nom retiendra l'attention du lecteur sur ce pédagogue jacobin, qui donnait alors aux élèves du collège, en public, les plus étranges conseils, qui contribuait aux mesures de rigueur contre les prêtres insermentés, qui servait d'instrument aux délations qu'avait encourues l'évêque, et qui l'envoyait au tribunal révolutionnaire de Paris. C'est là, en effet, qu'aboutirent les faiblesses de Gouttes : son attitude devant ses juges fut sans dignité. Il fut condamné à mort le 26 mars 1794.

M. de Charmasse ne s'est pas arrêté à cette date. Il poursuit jusqu'au Concordat l'histoire du culte catholique à Autun. On retrouve Victor de Lanneau, non plus acteur dans le mouvement révolutionnaire, mais démissionnaire, réfugié à Paris et atteint jusque dans sa retraite par les plaintes de ses administrés. Cependant, la liberté se rétablit peu à peu, les vœux des populations s'accusent; après d'étranges revirements en sens contraires, les prêtres rentrent. Mgr Moreau, ancien évêque de Mâcon, est nommé évêque d'Autun, tandis que le triste Poulard succède pour quelques mois à l'abbé Gouttes dans le siège de l'évêché constitutionnel.

Il est difficile de mettre plus de méthode, de sobriété, de rectitude scientifique dans un récit aussi étendu et aussi varié. Plusieurs des noms cités sont déjà historiques : on aime à voir la lumière répandue sur leurs actes. Talleyrand compte là des pages curieuses pour les derniers jours de son épiscopat; Guillemardet paraît dans ses débuts avant de devenir ambassadeur en Espagne, où Goya fera son portrait. On notera au passage la lettre du « brave » Repiquet sur le 10 août, avec son orthographe

Digitized by Google

et ses vanteries, sa fortune militaire, ses disgrâces, sa réhabilitation ; le procès de l'ex-procureur du district, J.-B. Lambert, qui sera exécuté ; les ravages opérés dans la cathédrale, aux applaudissements de Victor de Lanneau, etc. Mais il faut nous arrêter. Nous en avons dit assez pour signaler l'intérêt de cette vaste étude, toujours judicieuse et le plus souvent dramatique. VICTOR PIERRE.

—

Journal d'un bourgeois de Paris pendant la Terreur, par Edmond BIRÉ. V. *La Chute de Robespierre* (10 avril-28 juillet 1794). Paris, Perrin et Cie, 1898, in-12 de 460 p.

A travers les divers titres que l'auteur a donnés à cette série d'études, le titre général et définitif sera bien : *Journal d'un bourgeois de Paris sous la Terreur*. En voici le cinquième et dernier volume : le précédent terminait la carrière de Danton ; celui-ci termine celle de Robespierre. La période officielle de la Terreur finit avec le 9 thermidor.

Ce n'était pas une mince difficulté que de composer un livre varié et intéressant avec ce trimestre sanglant où l'échafaud multiplie chaque jour ses victimes. Pour y réussir, l'auteur s'est ingénié. Il n'a pas seulement le mérite d'un érudit ; il a celui d'un metteur en scène qui sait distribuer et mesurer ses effets. Il y a les grands jours de guillotine : Madame Élisabeth, les Chemises rouges, les religieuses de Compiègne ; d'autres fois, le *Journal* résume en un seul chapitre telle ou telle décade d'hécatombes. Les femmes du peuple ont leurs pages héroïques, en regard des dames de Noailles qu'accompagne l'abbé Carrichon. Ailleurs, l'auteur nous montre ces prêtres qui, en grand mystère, à Paris, disaient la messe pour quelques initiés ; plus loin, il nous conduit dans les cimetières que la Terreur a créés et qui tour à tour se saturaient de sang innocent.

Au milieu de ces horribles scènes se dresse, çà et là, la blême figure de Robespierre, le maître suprême de la Terreur, celui qui la personnifie dans son nom. M. E. Biré lui reconnaît le talent, l'autorité, l'habileté, le caractère. Ce « timide » qui, sous la Constituante, tremblait d'aborder la tribune, y multiplie peu à peu ses apparitions : on l'écoute, on l'applaudit. En deux ans et demi, il prononce cent cinquante discours. Ses ennemis mêmes lui reconnaissent « de la force et de l'éloquence. » Il ne s'arrête pas à ces succès littéraires : cet habile rhéteur prétend à la domination. Il affecte de ne vouloir que l'égalité, et c'est ce mot, exploité avec persistance, qui le conduit à la dictature. Cependant, sa toilette s'écarte absolument du débraillé cynique des sans-culottes : il soigne la sienne comme ferait un aristocrate. Ses mœurs paraissent pures, son désintéressement est notoire : on le surnomme *l'Incorruptible*. Aux élections de Paris, il passe le premier. Nous n'avons pas ici à le suivre dans les luttes subséquentes où sa haine, sa duplicité, sa perfidie, se doublaient d'une terrible adresse.

Cependant, le jour où quelques misérables, dignes d'être ses disciples, osèrent l'attaquer en face, il tomba tout d'un coup ; il ne sut trouver d'appui ni en lui-même ni autour de lui : la coalition des haines l'écrasa. Il faut lire dans le livre de M. Biré (p. 377) cette scène du 9 thermidor, où l'on n'entendait plus que la sonnette du président : c'était

Digitized by Google

pour Robespierre le glas de son agonie.

Félicitons, en terminant, M. Edmond Biré d'avoir, au milieu de tant d'autres travaux, mené à bonne fin celui-ci, qui semble n'avoir été pour lui qu'une distraction d'érudit. Il y a semé les rectifications utiles, les notes instructives, çà et là des dissertations décisives, sans faire tort au charme qui ressort de la variété des tableaux ou des croquis. A la fin de ce cinquième volume se trouve une table analytique qui embrasse toutes les parties de l'ouvrage.

VICTOR PIERRE.

—

Dijon en 1814 et en 1815, par Paul GAFFAREL. Dijon, imp. Darantière, 1897, in-8 de 382 p.

Trois révolutions politiques accompagnées de deux invasions, ainsi se résume l'histoire de toutes nos villes de l'Est pendant les années 1814 et 1815. Celle de Dijon vient d'être retracée par M. Gaffarel, à l'aide de documents de première main : les registres de la mairie et les dossiers des archives communales, les brochures du temps et plusieurs mémoriaux ou journaux, restés inédits, de témoins oculaires. L'enquête a donc été complète ; elle a porté principalement, d'une part, sur les réquisitions et les vexations de toute sorte amenées par l'occupation autrichienne ; d'autre part, sur les enthousiasmes successifs et les tristes palinodies dont la plupart des hommes publics ont donné le spectacle, pendant les deux années qui ont vu la première Restauration, les Cent-jours et la seconde Restauration. M. Gaffarel est évidemment du parti des patriotes, des *bleus*, mais il ne s'est pas cru dégagé du devoir de l'impartialité envers les *blancs*, et c'est uniquement sur pièces qu'il entend juger Durande, le maire royaliste, et Hernoux, le maire bonapartiste. La plupart des épisodes de cette triste chronique se retrouveraient aux mêmes dates à peu près partout. A côté des misères nées de la guerre et des victoires des alliés, il y a les joies officielles, marquées par les fêtes royalistes ou « patriotiques, » par les visites de princes français ou de souverains étrangers. Jamais, au milieu des malheurs publics, les caractères n'ont été plus complètement abaissés et les passions politiques ne se sont plus librement donné carrière ; c'est ce qui ressort de toutes les pages de ce récit.

Une seule remarque de détail. M. Gaffarel cite (p. 358) une lettre du 12 décembre 1815 prescrivant de faire envoyer à Paris, c'est-à-dire de restituer aux alliés les tableaux jadis enlevés en Italie et donnés à la ville de Dijon par le gouvernement impérial ; mais il ne dit pas quelle suite fut donnée à cet ordre, et l'on pourrait conclure de la simple citation de cette pièce qu'il fut exécuté. Or, les toiles ainsi désignées (l'*Adam et Ève* du Guide, le *Saint Jérôme* du Dominiquin, etc.) ne partirent pas pour Paris. Le conservateur du musée sut les soustraire aux revendications de l'étranger, et Dijon les possède encore.

Ce livre, édité par la Société bourguignonne d'histoire et de géographie, est orné d'un plan de la ville, d'un fac-similé et de deux portraits.

L. P.

—

Digitized by Google

Napoléon à Sainte-Hélène. Souvenirs de Mrs Lucia Elisabeth ABELL (Betzy Balcombe). Traduction annotée et précédée d'une Introduction par Léonce GRASILIER. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1898, gr. in-18 de XLIV-271 p.

Tous ceux qui ont parlé de la vie de Napoléon à Sainte-Hélène ont nommé la petite Betzy, fille de M. Balcombe, fonctionnaire de la Compagnie des Indes dans l'île. Pendant les premières années de la captivité de l'Empereur, sa famille vécut dans une sorte de familiarité avec l'illustre exilé. Plus tard, en Angleterre, elle écrivit ses souvenirs d'enfance sur ces jours si fameux pour elle, et son culte pour la mémoire de Napoléon lui valut des relations avec la famille Bonaparte.

Ce sont ces pages que M. Grasilier a traduites, en y ajoutant une introduction et quelques notes. L'impression qui s'en dégage, c'est la déception. Mille futilités presque ridicules et certainement sans portée ne sont pas pour attirer l'intérêt, moins encore pour le retenir; cette petite Betzy raconte surtout ses espièglerie auprès de l'Empereur; il faut en conclure que Napoléon était bien indulgent, et elle bien mal élevée : elle lui pousse le coude pour qu'il se brûle avec de la cire, elle lui jette des billes de billard sur les mains, elle le fait couvrir de boue par un chien mouillé qui se secoue, elle lui arrache ses livres et lui cache ses papiers. Est-ce croyable ? En tout cas, c'est fort insignifiant. M. Grasilier est un bonapartiste convaincu, qui trouve à tout instant l'occasion d'attaquer les adversaires de son héros : libre à lui; mais la contribution qu'il apporte à la littérature napoléonienne est sans intérêt; la mémoire même de l'Empereur aurait à y perdre plus qu'à y gagner si ces très vulgaires « potins » avaient l'ombre de la valeur. G. DE G.

—

Essais diplomatiques, par M. le comte BENEDETTI. Nouvelle série. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1897, in-8 de LV-412 p.

Ce nouveau volume de M. Benedetti, composé, comme le titre l'indique, de morceaux détachés, nous reporte à des époques très différentes de notre histoire. La première partie du livre est consacrée à la *Question d'Égypte*. On lira avec beaucoup d'intérêt le récit des négociations que nos agents diplomatiques ont poursuivies en ces régions, soit en 1840, soit à des époques postérieures. Membre de notre corps consulaire, M. Benedetti a vécu longtemps en Égypte, ce qui rehausse singulièrement la valeur de ses jugements et leur donne toute l'importance d'un témoignage.

Des affaires égyptiennes aux affaires turques, la transition est aisée. Sous ce titre : *Un ambassadeur anglais en Orient*, M. Benedetti, premier secrétaire d'ambassade à Constantinople, nous dépeint lord Stratford de Redcliffe, ce fameux diplomate anglais qui, pendant de longues années, exerça auprès de la Porte une autorité presque despotique. Nous recommandons tout particulièrement au lecteur ce chapitre plein de faits et très vivant.

La dernière des études qui composent le volume est un *Parallèle entre le rôle de M. de Cavour et celui de M. de Bismarck*. Ce dernier chapitre, quoique très digne d'être lu, causera peut-être une certaine déception. M. Benedetti a longtemps vécu à Berlin, à l'époque de la toute-

Digitized by Google

puissance du redoutable chancelier allemand, et on souhaiterait que le récit, au lieu de se tenir constamment dans les généralités, fût animé de quelques souvenirs personnels. La philosophie de l'histoire et les considérations d'ordre spéculatif tiennent peut-être trop de place dans ces pages, judicieusement écrites d'ailleurs et tracées d'une main ferme.

L.

—

L'Unité italienne. *Période de 1860-1861*, par G. Giacometti. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1897, in-12 de 430 p.

Le but de cet ouvrage, très nettement indiqué dès la préface, est de « proclamer la solidarité, l'union intime de la famille latine. » On entretient en Italie toute espèce de préjugés contre la politique de la France, et on nourrit en France des préjugés non moindres contre les agissements de l'Italie. De ces préventions réciproques sont nés de regrettables malentendus. Ce sont ces malentendus qu'il importe de dissiper.

L'intention est excellente. Mais je doute que le livre réponde pleinement à la thèse développée dans l'Introduction. L'Italie nous doit trop pour ne pas être embarrassée du poids de sa reconnaissance, et nous-mêmes nous avons été trop souvent déçus dans nos espérances pour ne pas garder quelque rancune à la nation qui, émancipée par nous, cherche ses inspirations parmi nos ennemis. Ces considérations générales mises à part, il convient de constater que l'auteur a eu le mérite de compulser la plupart des publications italiennes contemporaines. Il les a analysées, sinon avec beaucoup d'ordre (car le plan n'apparaît point toujours), du moins avec beaucoup de soin. De là un récit instructif et qui peut être consulté avec utilité.

L.

—

L'Ancien chapitre de Notre-Dame de Paris et sa maîtrise, *d'après des documents capitulaires (1326-1790)*, avec un appendice musical comprenant plusieurs fragments d'œuvres des anciens maîtres de chapelle, par F. L. Chartier, du clergé de Paris. Paris, Perrin, 1897, in-12 de viii-303 p.

L'ouvrage de M. l'abbé Chartier ouvre des horizons fort curieux sur un des points les plus intéressants de l'histoire du passé. L'organisation d'un chapitre, surtout du chapitre de l'illustre église de Notre-Dame de Paris, les usages capitulaires, la situation du personnel inférieur de la cathédrale, le recrutement, l'éducation musicale et littéraire de la maîtrise, les méthodes et les maîtres : autant de questions tentantes pour un érudit doublé d'un artiste.

De fait, ce livre se lit d'un bout à l'autre avec un intérêt soutenu. On revoit, en en parcourant les pages, ce singulier quartier de la pointe de la cité, ce *cloître Notre-Dame*, fermé à double tour à l'intrusion des séculiers, mais qui n'ignore pas les émotions des troubles domestiques, malgré son caractère si profondément clérical et ses trois petites églises rangées autour de l'église mère. Les enfants de chœur, toujours choyés par le vénérable chapitre, qui veille à la fois sur leur santé et sur leurs progrès, vient y mettre la note juvénile et rieuse. Nous faisons successivement connaissance avec leurs diverses habitations, leurs règlements, leurs maîtres, leurs intendants et aussi leurs œuvres musicales. A la figure austère du chancelier Gerson succède celle, si origi-

Digitized by Google

nale, du musicien bohème Annibal Gantez, qui, lui aussi, s'intéresse à la maîtrise de Notre-Dame.

Après les chanoines et les enfants de chœur, vient la galerie des chantres de diverses classes et des bénéficiers, puis des chanoines de Saint-Aignan : personnel modeste, mais parfois remuant, que le chapitre doit de temps à autre rappeler au sentiment de ses obligations et de sa situation inférieure.

Enfin vient une étude moins neuve que les autres, mais d'un grand intérêt, sur l'enseignement musical au moyen âge et dans la suite, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, particulièrement à Notre-Dame, autant que permettent d'en juger les rares décisions capitulaires qui visent cette question spéciale.

L'ouvrage est écrit d'une plume alerte, et les nombreux documents dont il abonde sont mis si habilement en œuvre, qu'ils n'en alourdissent pas la marche. Tout Parisien soucieux de l'histoire de sa ville, tout érudit passionné pour les antiquités de Paris, tout artiste épris de la pure beauté de Notre-Dame, voudra s'initier, en étudiant le livre de M. Chartier, au fonctionnement du personnel respectable et pieux qui fut l'âme de la vieille basilique pendant tant de siècles. Dom P. Ch.

Les Monastères de la Visitation de Sainte-Marie dans le diocèse d'Autun, par l'abbé L. C. Berry, aumônier de la Visitation d'Autun. Autun, Dejussieu père et fils (1897), in-8 de 300 p.

Cet ouvrage nous offre l'histoire des Visitandines dans le diocèse d'Autun. Les renseignements qu'il fournit offrent un véritable intérêt. En parlant de la fondation et de la restauration des monastères qui abritèrent les filles de sainte Chantal dans ce coin de la France, il signale le généreux dévouement de nobles familles, comme les Montmorency, les Choiseul, les Chastellux, etc. Les unes donnèrent leur or, les autres leurs enfants. Fréquemment on trouve, sous la plume de l'auteur, des épisodes bien choisis. Ici, c'est une pauvre communauté qui débute en supportant avec joie les plus grandes privations; elle improvise un mobilier plus que modeste et se contente « d'une coque de noix pour écritoire. » Plus loin, c'est une supérieure qui agit avec prudence et découvre les supercheries d'une prétendue stigmatisée. Ailleurs, une réplique fort spirituelle d'une simple religieuse déconcerte la grossière sauvagerie d'un soldat de la Révolution. — Un autre mérite du travail précité consiste en ce qu'il s'appuie dans tout son ensemble sur des documents originaux. Archives et Mémoires ont été compulsés, étudiés avec soin et mis à contribution. On peut dire que M. l'abbé Berry a écrit une page d'histoire locale, et on lui saura gré d'avoir sauvé de l'oubli de nombreux faits très curieux.

Dom P. A.

Les Seigneurs, les paysans et la propriété rurale en Alsace au moyen âge, par Charles Schmidt. Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1897, in-8 de XXXV-289 p.

Le texte de cet ouvrage est précédé d'une préface que M. Ch. Pfister a consacrée à la biographie de l'auteur. Charles Schmidt, décédé à Strasbourg, sa ville natale, le 11 mars 1895, dans sa quatre-vingt-troisième année, était un pasteur luthérien dont la vie avait été exclusivement consacrée à

Digitized by Google

l'enseignement et à l'étude. Comme beaucoup de ses coreligionnaires, il avait éprouvé le plus vif attrait pour l'histoire de l'hétérodoxie sous n'importe quelle forme. Il avait même cherché à en trouver des traces là où personne avant lui n'avait imaginé les découvrir, chez le bienheureux Henri Suson, chez Jean Taulere. De ses nombreux écrits, celui qui a le plus attiré l'attention du monde savant est son *Histoire des Albigeois*, publiée en deux volumes en 1849; elle témoigne des recherches étendues auxquelles se livrait l'auteur. Il apportait à tous ses travaux historiques un zèle passionné et sincère, qui exerçait sur son esprit une influence bienfaisante, en sorte qu'à mesure qu'il avançait dans la vie, les préventions de l'esprit de secte s'amortissaient peu à peu devant la science de l'érudit.

L'ouvrage posthume que vient de publier M. Pfister en est un intéressant témoignage. Il ne s'y trouve pas une ligne trahissant les préjugés politiques ou religieux de l'auteur. C'est un tableau complet, minutieusement exact, des institutions compliquées que la féodalité avait créées en Alsace. Elles sont restées vivantes jusqu'à la Réforme, même jusqu'au bouleversement profond qne les ravages de la guerre de Trente ans amenèrent dans cette province. Il est digne de remarque que le régime féodal, dont les liens n'avaient cessé de se relâcher depuis le XIIe siècle en France, surtout dans la région occidentale, semblait tendre à appesantir ses rigueurs en Alsace dans les derniers siècles du moyen âge. On peut aussi observer que la multiplicité des obligations qui en découlaient trahit la dualité de leur origine: aux coutumes dérivées des usages gallo-romains était venu se superposer un ensemble de droits onéreux d'origine tudesque, qui en différaient profondément, quoique faisant en quelque sorte double emploi avec les premières. Il ne faudrait pas en conclure que les populations alsaciennes se soient trouvées très opprimées. Les lois féodales, en leur imposant d'innombrables charges, leur apportaient aussi un contingent de bénéfices exceptionnels; et peut-être, tout compte fait, y étaient-elles supportées avec moins de déplaisir que dans nos provinces françaises où, en perdant leur rigueur, elles ne laissaient plus apercevoir les avantages qui à l'origine en avaient découlé.

Ce ne sont point des considérations de ce genre qu'il faut chercher dans le livre de Ch. Schmidt. Modèle d'analyse exacte et méthodique, il n'aborde jamais les idées générales et le côté comparatif des institutions; il s'abstient de toute tentative de synthèse. Son œuvre a donc le caractère d'un document précieux plutôt que d'une étude historique; mais, dans les limites que s'est imposées l'auteur, c'est une étude substantielle et solide que les amis de l'histoire alsacienne éprouveront toujours le besoin de consulter. L. DE N.

—

L'Alsace au XVIIe siècle, par Rodolphe REUSS. Paris, E. Bouillon, 1897, gr. in-8 de XXXVI-735 p.

M. Reuss, maître de conférences à l'École des hautes études et ancien bibliothécaire de la ville de Strasbourg, s'est proposé de retracer, aussi fidèlement que possible, dans cet ouvrage, le tableau de l'Alsace au XVIIe siècle, tant pour les années qui ont précédé sa réunion à la France que pour celles qui l'ont suivie. Il a

Digitized by Google

voulu, dans ce volume et dans celui qui suivra, « exposer brièvement la géographie physique de la province, en raconter l'histoire, examiner tour à tour sa situation politique, administrative, économique, intellectuelle et religieuse, depuis le début de la guerre de Trente ans jusqu'à la paix de Ryswick ... » Dans ce dessein, il a divisé son œuvre en cinq livres, dans lesquels il décrit le pays, fait son histoire avant et après la guerre de Trente ans jusqu'en 1697, parle de ses institutions générales à cette époque, énumère ses divisions et donne un aperçu de son état économique.

M. Reuss a réuni, dans une bibliographie très étendue, non certes tous les ouvrages qui traitent de l'Alsace, ils sont trop nombreux, mais ceux qui se réfèrent à son sujet : les topographies, les histoires générales et spéciales, les mémoires diplomatiques, les mémoires administratifs, les notices historiques sur les terres et les villes, les études économiques et sociales, les documents relatifs à l'instruction publique et aux institutions religieuses.

Dans ce bel ouvrage, écrit avec une hauteur de vues qu'on ne retrouve pas toujours chez les membres de notre enseignement supérieur, M. Reuss rend justice au gouvernement de Louis XIV. Il constate que si l'Alsace était allemande, par la langue, par les habitudes et par les sentiments, au moment où elle passa sous la domination française, ses populations, épuisées par les maux qu'avait attirés sur elles une guerre folle, n'eurent pas à regretter d'avoir changé de régime. « Elles se sentirent bientôt revivre sous un gouvernement fort et réparateur, qui se mit à l'œuvre pour empêcher le retour d'invasions et de misères nouvelles.... » Vingt ans après, le relèvement matériel du pays était incontestable et sa physionomie avait profondément changé.

Le gouvernement royal a fait plus et mieux que de réparer les désastres des longues guerres du XVIIe siècle et de faire régner plus de sécurité en Alsace. Sans heurter ses habitudes et ses traditions, ses préjugés même, il a su lui donner peu à peu les organes administratifs qui lui manquaient. Il n'employa pas, pour hâter une assimilation qui devait être cependant dans ses désirs, les moyens « qu'emploie de nos jours l'État pour discipliner et niveler les esprits, pour pétrir les caractères, et parfois aussi pour broyer les consciences.... Pas de service militaire obligatoire, et moins encore de programme scolaire obligatoire pour tous. Loin de « franciser » à outrance, comme le repètent sans cesse certains écrivains ignorants et aveuglés par des haines nationales, le gouvernement français n'a pas même songé à s'emparer de l'instruction publique pour dresser les générations futures.... Assurément, un gouvernement qui, bien qu'assez fort pour briser toutes les résistances, sut respecter ainsi, sur des points essentiels, et les traditions antérieures et l'autonomie de la province conquise, mérite qu'on lui tienne compte d'une attitude pareille. »

Pourquoi faut-il que ce jugement équitable soit suivi d'attaques qui ne peuvent s'expliquer que par des préjugés confessionnels ? M. Reuss accuse le gouvernement royal d'avoir nui à l'assimilation de l'Alsace par son attitude sur le terrain religieux. Fallait-il donc, pour atteindre ce but si désirable, que la majorité catholique fût sacrifiée à une minorité

Digitized by Google

protestante trop habituée à la dominer ? Ne pouvait-on pas craindre que cette minorité, si on lui rendait son ancienne prépondérance, n'en profitât pour traiter les catholiques comme elle n'a cessé de traiter les calvinistes jusqu'à la Révolution française, mettant au culte des uns et des autres mille entraves mesquines ? Non, nous ne pouvons croire que l'hégémonie luthérienne eût rendu plus facile et plus prompte la fusion, désirée surtout par les catholiques. Elle l'eût plutôt entravée, nous en avons pour garant cette persistance du germanisme, dont l'attitude des soi-disant autonomistes, tous luthériens, après 1871, fut la première, mais bien significative, manifestation ! J. Meynier.

—

Les Fiefs du Mâconnais, par L. Lex. Mâcon, Protat frères, 1897, in-8 de xxiii-287 p.

M. L. Lex, ancien élève de l'École des chartes, archiviste de Saône-et-Loire, vient de publier, sous ce titre, un volume dans lequel il a fait entrer tous les documents d'ensemble qui ont été conservés sur les fiefs du pays. Ce sont : 1° l'analyse du registre connu sous le nom de *Papirus feodatariorum comitatus et baillivie Matisconensis ;* 2° le rôle des nobles de 1478 ; 3° le rôle du ban et arrière-ban vers 1540 ; 4° le rôle des possédant fiefs en 1560 ; 5° l'inventaire dit *de Peincedé ;* 6° enfin, le rôle de la noblesse en 1789.

Le *Papirus* est le plus ancien texte concernant les fiefs du Mâconnais. Il est conservé aux archives de la Côte-d'Or, dans le fonds de la Chambre des comptes de Dijon.

Le rôle de la noblesse « du pays de Masconnois » en 1478 a été dressé à l'occasion du serment de fidélité que Louis XI se fit alors prêter « par les habitants des pays de par deçà, » et il a été transcrit dans le cartulaire de la ville de Mâcon connu sous le nom de « Le Despourveu. »

M. Lex a pu reconstituer en ses grandes lignes le rôle du ban et arrière-ban vers 1540, grâce à l'usage qu'en a fait dans ses *Antiquitez de Mascon* Saint-Julien de Balieurre, à qui l'avait communiqué « M. Charles Décrivieux, advocat du Roy au bailliage du Masconnois. »

Le rôle des possédant fiefs en 1560 forme un cahier conservé aux archives de Saône-et-Loire, dans le fonds des États du Mâconnais, et intitulé « Extraict du rolle des nobles et roturiers tenant fiefz et rière-fiefz au bailliaige de Masconnoys ... »

Peincedé, garde des livres de la Chambre des comptes de Bourgogne, a rédigé l'inventaire qui porte son nom, après 1782. Cet inventaire, en douze volumes, se trouve actuellement aux archives de la Côte-d'Or. Le tome XI se réfère au Mâconnais.

Enfin le rôle de la noblesse en 1789 est la reproduction soigneusement amendée du catalogue de MM. de la Roque et de Barthélemy.

Le recueil de textes et d'analyses publié par M. Lex rendra grand service aux historiens locaux. L'auteur l'a fait suivre de deux tables alphabétiques, l'une des noms de lieux, l'autre des noms de personnes, qui leur seront aussi de la plus grande utilité. J. Meynier.

—

Œuvres historiques de M. le docteur Ulysse Chevalier. I. *Annales de la ville de Romans (manuscrit inédit).* Paris, A. Picard, in-8 de xx-327 p.

La petite ville de Romans a des

Digitized by Google

annales intéressantes qui, plus d'une fois, ont provoqué les recherches des historiens. Il suffira de rappeler ici le savant *Essai* de P. E. Giraud *sur l'abbaye de Saint-Barnard* et les nombreuses publications du docteur Chevalier lui-même, où il amassait les matériaux de l'œuvre d'ensemble, destinée à ne paraître qu'après sa mort. Enfin, depuis l'impression de ces « Annales, » longtemps inédites, l'archiviste de la Drôme, M. Lacroix, auquel sont dues tant d'utiles monographies locales, a donné à son tour une volumineuse *Histoire de Romans*.

L'ouvrage du docteur Chevalier, publié par les soins de M. Charles Mossant, remonte aux origines de la cité (842) et fait suite, à partir du xve siècle, à l'essai de P. Giraud. L'auteur n'a point prétendu écrire une histoire proprement dite, mais, suivant le titre adopté, de simples annales. Il s'est donc contenté de disposer dans l'ordre chronologique les faits de toute nature, d'intérêt très inégal, mais en général nouveaux et souvent fort curieux, que de patientes recherches lui avaient permis de réunir. A partir de la fin du xive siècle, les archives communales, importantes et bien classées, lui ont été d'un grand secours, et lui ont permis de donner à son travail un peu plus d'ampleur. Évidemment on regrette que, dans ces trois cent vingt-cinq pages, les sources ne soient indiquées qu'à titre exceptionnel. On voudrait que les notes y fussent encore plus nombreuses. Mais il est juste de reconnaître que, sous peine de grossir démesurément le volume, il fallait réduire les références au strict nécessaire. D'ailleurs, la probité scientifique de l'auteur, attestée par ses publications antérieures, son souci de l'exactitude, son impartialité, — l'ouvrage s'arrête en 1892, — suffiraient à rassurer le lecteur le plus exigeant. Je relèverai deux légères erreurs. P. 43 : 1357. Octobre 22. Le dauphin Charles signe à Romans plusieurs privilèges. » A cette date, le dauphin était certainement à Paris. — P. 50 : « 1373, mars 1er. Le roi Charles V, étant à Romans, etc. » L'itinéraire de Charles V, qui est connu, n'autorise pas cette assertion.

Il y aurait à signaler, dans les *Annales de la ville de Romans*, plus d'une page neuve et intéressante ; je me contenterai de renvoyer à la partie du livre qui est consacrée aux guerres civiles du xvie siècle. L'auteur l'a certainement traitée avec une prédilection particulière et une plus grande richesse d'informations. Mais le volume tout entier sera consulté avec fruit, et pourra fournir, surtout pour l'histoire provinciale, d'utiles points de comparaison.

R. Delachenal.

—

Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis. Tome XXVI. *Registres de l'échevinage de Saint-Jean-d'Angély*. II. Paris, A. Picard ; Saintes, Mme Montreuil, 1897, gr. in-8 de 448 p.

Notre regretté collaborateur M. Denys Joly d'Aussy avait commencé la publication, dans les *Archives historiques de la Saintonge*, des Registres de l'échevinage de Saint-Jean-d'Angély. La mort l'a saisi au cours de l'impression de ce travail. Le tome II, que nous avons sous les yeux, s'étend de 1396 à 1412. Il a été publié par les soins de M. Claude Saudau. M. Henri Joyer y a ajouté une table onomastique, très bien faite, où se trouve la liste alphabétique des maires, échevins, conseillers et pairs de Saint-Jean-d'Angély pour cette période.

Digitized by Google

M. Anatole Laverny a donné, à la fin du volume, la table chronologique des documents publiés dans les tomes XXI à XXV des *Archives historiques*. Cette table montre une fois de plus quels services la Société des archives rend à l'histoire, et atteste sa constante activité. L. C.

—

Histoire de la Provence dans l'antiquité, depuis les temps quaternaires jusqu'au Ve siècle après J.-C. II. *Les Origines historiques de Marseille et de de la Provence, et la colonisation phocéenne dans la Méditerranée du VIe siècle au IVe siècle avant notre ère*, par Prosper Castanier. Ouvrage accompagné de trois planches gravées et de neuf planches lithographiées par M. Gustave Martin. Paris et Marseille, Flammarion et Aubertin, 1896, gr. in-8 de 320 p.

Tandis que le premier volume de cet ouvrage, publié en 1893, traitait des époques préhistoriques en Provence, le tome II est consacré à l'histoire de la colonisation phocéenne dans la Méditerranée, du VIe au IVe siècle avant l'ère chrétienne. L'auteur y étudie successivement, dans une première partie, qui n'occupe que cent trente-six pages et se compose de trois chapitres, la vieille Phocée, la fondation de Marseille et d'Alalia; les guerres des Phocéens contre les Étrusques et les Carthaginois; les colonies maritimes des Massaliètes chez les Ibères et les Ligures. Le reste du volume contient quinze dissertations sur des points spéciaux, par exemple sur l'antique amitié de Rome et de Massalie, sur les opinions des historiens modernes et contemporains relativement à la fondation de cette ville, sur les principales sources archéologiques concernant les origines de Massalie, etc. Le livre se termine utilement par un *Index des noms géographiques* et par un *Index des noms des personnes citées*. Quant aux planches, elles reproduisent, avec une carte de l'ancienne Phocée et un extrait du plan cadastral de la commune de Marseille, quelques-unes des stèles de style ionien archaïque qui ont été découvertes à Marseille, la déesse Artémis Massaliète, sur le sexe de laquelle les savants ne paraissent pas du reste très bien s'entendre, l'Aphrodite du musée de Lyon, l'inscription punique du temple de Baal, des monnaies grecques et massaliètes.

Ce tome second du grand monument que M. Castanier se propose d'élever à l'histoire de la Provence dans l'antiquité témoigne des nombreuses et consciencieuses lectures qu'a faites son auteur pour le composer. On sent qu'il a dépouillé avec un soin tout particulier l'*Histoire des colonies grecques* de Raoul Rochette, la *Monnaie dans l'antiquité* de M. F. Lenormant, les *Premiers habitants de l'Europe* de M. d'Arbois de Jubainville. Les notes abondent et font de ce volume ce que l'on est convenu d'appeler un livre bien documenté. Aussi bien est-il rempli d'intérêt et ne manquera-t-il pas de rendre de réels services. Il fait, comme le précédent, le plus grand honneur à la solide et vaste érudition de M. Castanier, et, comme son aîné, il fait souhaiter ardemment la suite prochaine d'une œuvre si bien commencée.

P. L.-L.

—

Monaco, *ses origines et son histoire*, d'après les documents originaux, par Gustave Saige, correspondant de l'Institut. Paris, Hachette, 1897, in-12 de xiv-527 p.

M. Gustave Saige a commencé la publication d'un important recueil,

Digitized by Google

intitulé : *Documents historiques relatifs à la principauté de Monaco.* Dans ces beaux volumes, qui abondent en pièces curieuses, il donne de savantes introductions, où se trouvent mises en œuvre les données fournies par ces pièces. Il a été sollicité de publier, sous une forme accessible au grand public, un résumé de son travail d'élucidation, et il s'est décidé à remplir cette tâche. De là le volume que nous annonçons, où, sous une forme brève, dégagée de tout appareil d'érudition, il retrace les destinées de cette ville, devenue, par la suite des siècles, le siège d'une principauté indépendante. On y voit les origines de Monaco, les vicissitudes qu'elle traversa sous la seigneurie des Grimaldi, auxquels se substitua, par une alliance avec les Matignon, une famille française, qui fut l'auxiliaire dévouée de la politique de nos rois. Les portraits des seigneurs puis princes de Monaco, leurs sceaux et leurs monnaies, quelques vues, sont semés à travers ces pages, en tête desquelles on trouve deux jolies héliogravures offrant les portraits du prince actuel, Albert Ier, et de la princesse, née Heine.

Joli volume, écrit d'une plume alerte, et qui fait grand honneur à l'habile conservateur des archives dont il sait tirer un si bon parti.

L. C.

—

Geschichte des deutschen Volkes seit dem Ausgang des Mittelalters (*Histoire du peuple allemand depuis la fin du moyen âge*), par Jean Janssen. T. Ier. Fribourg, Herder, 1897, in-8 de LV-792 p.

Voici vingt ans que nous parlions dans ce recueil de la première édition de ce premier volume, et, depuis, les éditions se sont succédé. Avant même que l'ouvrage ait été achevé, l'auteur est mort, et son continuateur, le docteur Louis Pastor, l'éminent auteur de l'*Histoire des papes*, revient à ce premier volume et nous en donne la dix-huitième édition.

On sait que ce volume tout entier est consacré à la situation générale de l'Allemagne à la fin du moyen âge. Tel Janssen l'a écrit, tel nous le conserve M. L. Pastor, avec quelques retouches et quelques augmentations : deux cents pages de plus environ, sur lesquelles soixante au lieu d'une douzaine relatives aux abus du clergé : la noblesse dans l'Église ; les *Junker* de Dieu ; l'élément noble dans l'épiscopat allemand ; plaintes des contemporains ; le prolétariat ecclésiastique ; immoralité et esprit mondain dans le clergé ; clercs concubinaires ; les cloîtres hospices de la noblesse ; disputes entre ordres religieux ; sophistes allemands au XVIe siècle.

Cette situation du clergé allemand à la veille de la Réforme explique l'apostasie d'une partie de ses membres dans l'âge suivant : grâce à de nouveaux détails qui ne sont d'ailleurs que le développement de la pensée de Janssen, M. L. Pastor nous met à même, mieux encore que son maître, de saisir les causes morales de cette révolution politique et sociale.

Bernon.

—

La Formation de la Prusse contemporaine. T. II : *Le Ministère de Hardenberg ; le Soulèvement* (*1808-1813*), par Godefroy Cavaignac. Paris, Hachette, 1898, in-8 de VIII-517 p.

C'est en 1891 que parut le tome Ier de cet ouvrage. M. Godefroy Cavaignac y résumait l'histoire des origines de la Prusse et étudiait en grand dé-

Digitized by Google

tail le ministère de Stein (1806-1808). J'ai rendu compte dans la *Revue* de cet important travail, qui témoignait de consciencieuses recherches, mais accusait aussi quelques idées fixes et fort contestables touchant l'influence des doctrines de la Révolution française sur le mouvement réformiste qui caractérisa le règne de Frédéric-Guillaume III.

Le second volume, que l'auteur vient de faire paraître après un intervalle de sept années — la vie politique a de cruelles exigences, — est conçu d'après la même méthode, mais les défauts du premier sont sensiblement atténués. On y trouve moins de rapprochements philosophiques, une critique plus avisée des sources, une analyse plus précise des documents consultés. De ci, de là, on note encore une réflexion que rien ne justifie : En 1809, dit M. Cavaignac, « l'affaiblissement du sentiment monarchique en Prusse est sensible » (p. 5); or, en dépit de « l'incapacité maussade » et de la « volonté désemparée » du roi, les patriotes prussiens n'ont jamais pensé qu'il fût possible de reconstituer le royaume du grand Frédéric et de réaliser les réformes sociales et militaires qui s'imposaient, en dehors du principe monarchique.

Lorsque les états généraux de Königsberg approuvèrent l'attitude de York et scellèrent l'alliance de la Prusse orientale avec la Russie, les scrupules provoqués par le sentiment monarchique furent prépondérants; il suffit, pour s'en convaincre, de lire le récit de la séance du 7 février (Droysen, *York*, II, p. 134), qui déborde de loyalisme et d'ardent dévouement au roi.

Sans ces vestiges de parti pris, la seconde partie de l'œuvre de M. Cavaignac serait vraiment magistrale. Le ministère de Hardenberg, les édits financiers qui provoquèrent de si vives controverses y sont exposés avec clarté et ampleur; et l'on peut se demander si l'étude de la législation fiscale prussienne en 1811 n'a pas inspiré au député de la Sarthe quelques-uns des arguments qu'il a fait valoir en faveur d'un impôt progressif sur le revenu.

Les derniers chapitres sont consacrés aux institutions de la landwehr et du landsturm. M. Godefroy Cavaignac réfute, en s'appuyant sur des statistiques officielles, l'opinion accréditée que Scharnhorst avait pu, malgré la faiblesse des effectifs du temps de paix imposée à la Prusse par Napoléon, préparer des réserves considérables dont l'action se manifesta en 1813. En réalité, en sept années l'armée prussienne n'exerça pas plus de 30 ou 40,000 hommes, en dehors de ses effectifs réglementaires.

Enfin, l'auteur a décrit, en véritable historien militaire, les batailles de Lützen et de Bautzen, où, en dépit des hésitations des souverains alliés et des jalousies des commandants de corps d'armée, les troupes prussiennes montrèrent une endurance, un courage, une ténacité qui firent oublier à l'Europe les défaillances de 1806.

ROGER LAMBELIN.

—

L'Allemagne religieuse, *le Protestantisme*, par Georges GOYAU. Paris, Perrin, 1898, in-12 de XXXIII-360 p.

Ce volume, dédié à M. Ferdinand Brunetière, se compose d'articles publiés dans la *Revue des Deux Mondes* entre les mois de juin 1896 et de septembre 1897 : carte religieuse de l'Allemagne; évolution du protestantisme contemporain : les doctrines, les faits; le pro-

Digitized by Google

testantisme et le mouvement social; la vie protestante : églises officielles et sectes. L'auteur a étudié le protestantisme en Allemagne : c'est un témoin. Anarchie religieuse, polémiques grossières entre les différents partis, assujettissement à l'État, le gouvernement jadis, aujourd'hui le Parlement, les églises protestantes depuis la fin de Culturkampf moins libres que l'Église catholique : voilà ce dont il témoigne. Et dans ce livre, fortement documenté, un dramaturge trouverait d'autres éléments de comique sérieux, — comme dirait le protestant Stapfer, — que ceux qui ont été si spirituellement relevés par Jules Lemaître dans la famille du pasteur Petermann. Il est bon, à un autre point de vue, de noter l'impuissance du protestantisme à résoudre la question sociale : ses aveux, recueillis par M. Goyau, sont précieux à retenir. Ajoutons qu'avec les influences protestantes et maçonniques auxquelles obéissent nos sphères gouvernementales, ce livre, écrit sur l'Allemagne, donne la raison de bien des choses qui se passent en France.

BERNON.

—

La Caduta della Repubblica di Genova nel 1797, da GUIDO BIGONI, con appendice di documenti. Genova, tip. Sordo-muti, 1897, in-8 de 113 p.

L'auteur, qui regrette qu'il n'existe pas dans la littérature historique, sur la chute de la république génoise, l'équivalent du livre de Bonnal sur la chute de Venise, n'a pas la prétention cependant de nous l'offrir. Il donne avec modestie son ouvrage comme une présentation des lettres des frères Serra qu'il a traduites du français. En fait, il s'est préoccupé de relever les erreurs, volontaires ou non, d'Étienne Poussielgue (à qui il attribue sans hésiter, et sur de bonnes raisons, la *Relation de la révolution de Gênes* imprimée chez J.-B. Caffarelli en 1797, « an 1er de la liberté ; Poussielgue était en effet secrétaire de Faypoult), de Bastide, de Gaggiero et de Desodoardo, au moyen des documents des archives génoises. Il donne (p. 10-11) une bonne bibliographie critique des historiens de la révolution génoise.

Le récit de l'événement considérable qui supprima la vieille et superbe république est fait avec une grande abondance de documents et une grande précision de détails. L'auteur fait une vive peinture de l'état social et politique de Gênes il y a cent ans, et met en lumière les intéressantes physionomies des frères Serra. Il insiste aussi sur les aspirations unitaires de la démocratie génoise, qui ne cessa de convier le général Bonaparte à créer l'Italie une et libre, qui chantait :

> L'austriaca spada
> Nell' Itala contrada
> Mai più lampeggierà

itala et non *genovese*. J. B. Serra et ses amis avaient les mêmes idées qu'Alfieri sur le sens du mot *nation*. Sur le rôle de Bonaparte à Gênes, il y a ici de curieux aperçus et des détails qui complètent et corrigent la médiocre compilation de Gaffarel. Le travail de Bigoni se termine avec la constitution du gouvernement républicain génois.

Deux séries de documents complètent cette étude : la première comprend des actes, lettres ou mémoires émanés de la démocratie génoise, qu'il aurait été nécessaire de publier avec quelques explications,—des titres tout au moins ; — la seconde comprend les lettres des frères Serra. Le tout

Digitized by Google

forme une monographie que tous les historiens devront consulter.

L.-G. Pélissier.

—

Œuvre inédite de Bossuet. Instruction sur les états d'oraison. Deuxième traité : *Principes communs de l'oraison chrétienne*, précédé d'une introduction par E. Lévesque, directeur au séminaire Saint-Sulpice. Paris, Firmin-Didot ; Roger et Chernoviz, 1897, in-8 de XL-412 p.

C'est toujours un événement de notable importance que la production à la lumière de quelque œuvre ignorée d'un maître de la langue et de la pensée. Que sera-ce quand il s'agit de la publication d'un ouvrage inédit de ce génie universel qui s'appelle Bossuet ? Aussi, dans le monde qui prend intérêt aux choses de l'esprit, tous, érudits et lettrés, orateurs et théologiens, éprouvèrent-ils un sentiment de joyeuse surprise à la nouvelle de la découverte qui venait d'être faite, et une profonde gratitude envers la compagnie de Saint-Sulpice qui, après avoir retrouvé le précieux manuscrit, en faisait part au public par l'édition dont nous avons à rendre compte aujourd'hui.

Dans une remarquable et intéressante introduction, M. Lévesque, directeur au séminaire de Saint-Sulpice, qui s'est chargé d'éditer l'œuvre de Bossuet, et qui a accompli sa tâche avec une scrupuleuse exactitude et une rare perfection, nous apprend la genèse de ce second traité *sur les états d'oraison* et les odyssées étranges de son manuscrit.

La composition de cet ouvrage fut un des épisodes de la querelle du *quiétisme*. Nul n'ignore la part prépondérante prise par Bossuet dans la lutte contre les erreurs de ce faux mysticisme qui, sous prétexte de tendre à la perfection du *pur amour*, supprimait pour l'âme, dans ses rapports avec Dieu, tous les motifs de foi, d'espérance et de charité où sa personnalité se trouvait intéressée, comme le désir du ciel, la poursuite de son salut, l'œuvre de sa sanctification, et qui, de peur de troubler la paix de son union avec l'essence divine, rejetait loin d'elle les préoccupations, les efforts et les luttes de la vie chrétienne. L'esprit positif de l'évêque de Meaux avait aperçu les dangers de cette doctrine qui, grâce à des dehors spécieux et à la sublimité du but qu'elle prétendait poursuivre, avait séduit un grand nombre d'intelligences supérieures et de cœurs généreux. Bossuet descendit dans la lice armé de son génie, de son bon sens, de sa science théologique ; et si parfois l'ardeur de la discussion l'entraîna un peu au delà du vrai, il contribua pour sa large part à éclairer les âmes et à les préserver du danger.

Après les conférences d'Issy, dont il avait été l'inspirateur et le porte-parole, l'évêque de Meaux publia dans son diocèse les trente articles arrêtés par la commission, en les accompagnant d'une *Instruction pastorale* (16 avril 1695). Ce fut alors qu'il se mit à composer son *Instruction sur les états d'oraison*, où il se proposait de donner un traité complet sur la matière, de manière à répondre à toutes les objections des adversaires. Dans sa préface, il annonçait cinq traités. Un seul fut publié : *Premier traité où sont exposées les erreurs des faux mystiques de nos jours*. Le second traité, celui-là même dont nous nous occupons aujourd'hui, devait être le premier, comme M. Lévesque le prouve péremptoirement par la

Digitized by Google

correspondance de Bossuet et par les remaniements du manuscrit; ce traité devait être précédé d'une introduction, où l'auteur se proposait d'exposer les erreurs qu'il avait à combattre; peu à peu les péripéties et l'acuité de la lutte théologique qui se poursuivait entre Bossuet et Fénelon modifièrent le plan primitif: l'introduction s'agrandit, prit plus d'importance et finit par constituer un ouvrage complet: c'est le premier *traité* dont nous venons de parler et qui fut publié en 1697. Après quoi, Bossuet se partagea entre les efforts de la polémique et la préparation du second traité. La condamnation du quiétisme par le souverain pontife et l'admirable soumission de Fénelon mirent un terme à l'un et à l'autre. La cause était jugée et terminée. Il n'y avait plus lieu de continuer à frapper un ennemi terrassé. Bossuet prit donc le parti du silence, qui était complètement suivant l'esprit de l'Église et dans les désirs du pape.

Le manuscrit, tel que l'avaient fait les incidents de la lutte et tel que l'avait laissé la fin de cette dernière, resta dans les papiers de Bossuet. M. Lévesque nous le montre dans ses nombreuses pérégrinations; il le suit dans ses différentes étapes, chez l'abbé Bossuet, le président Chazat, au monastère des Blancs-Manteaux, où les Bénédictins voulaient entreprendre une édition complète des œuvres de Bossuet, puis, après la Révolution et la mort sur l'échafaud de Dom Déforis, chargé de ce travail, chez le libraire Lamy, chez le cardinal de Bausset et enfin dans la bibliothèque du séminaire de Saint-Sulpice, où sa trace et son souvenir avaient complètement disparu; il nous raconte, avec l'émotion du savant découvrant un trésor archéologique, la découverte dans un tas de vieux papiers de quelques pages couvertes de l'écriture de Bossuet et la reconstitution complète du précieux manuscrit. Grâce à M. Lévesque, ses péripéties sont terminées, et le second traité sur les états d'oraison va prendre rang dans les œuvres complètes de Bossuet. L'éditeur a conservé à sa publication le caractère tout spécial du manuscrit; c'est une œuvre faite et modifiée au jour le jour, suivant les besoins du moment, n'ayant pas reçu ce polissage de forme et cette unité d'allures sous lesquels un auteur présente son œuvre au public. Cette publication, où toutes les ratures, les corrections, les renvois sont scrupuleusement notés, a un intérêt tout spécial au point de vue littéraire, car elle permet de prendre sur le fait Bossuet composant ses ouvrages, jetant sa pensée sur le papier, puis, par des corrections successives, en amenant l'expression à cette perfection de style dont il a seul le secret.

Ce que nous venons de dire nous avertit déjà qu'il serait téméraire de prétendre que ce traité soit compté parmi les chefs-d'œuvre de Bossuet. Le plan manque parfois d'unité et la forme n'en est pas partout également soignée. Si, au point de vue théologique, on peut reprocher à Bossuet de s'être laissé emporter par l'ardeur de la controverse, quand, par exemple, après avoir nié la possibilité de l'*état* d'amour pur, c'est-à-dire dégagé de tout mobile d'intérêt personnel, il en arrive à conclure à l'impossibilité de l'*acte* d'amour pur, il n'en est pas moins vrai que ce traité porte l'empreinte de qualités suréminentes, puissance de logique, bon sens, connaissance approfondie des saintes Écritures et des Pères, clarté dans l'exposition, dont l'ensemble caracté-

Digitized by Google

rise les œuvres de Bossuet. Après avoir, dans son premier traité, exposé les erreurs des faux mystiques, l'évêque de Meaux consacre ce second traité à établir les *principes communs de l'oraison chrétienne*. Ces principes communs, il les trouve dans la foi, l'espérance et la charité. Le développement de cette thèse magistrale fournit à Bossuet ample matière à combattre ses adversaires et à montrer l'inanité de leurs doctrines. En réponse à leur prétention de séparer *l'exercice de l'espérance d'avec celui de la charité*, il démontre victorieusement que *le désir de jouir de Dieu, de le voir, appartient directement à la charité*. Les faux mystiques étayaient leur système sur certains passages des auteurs sacrés ou des Pères de l'Église; c'est là aussi que Bossuet va prendre ses armes pour les réfuter. Après saint Augustin, qu'il suit pas à pas dans les développements de sa thèse, il démontre, par des citations et des commentaires nombreux, que cette doctrine a été constante dans l'Église, que nous la retrouvons dans Clément d'Alexandrie, dans saint Basile, dans saint Grégoire, dans saint Ambroise, dans saint Thomas. Ces principes, il les trouve aussi dans les Pères dont le quiétisme cherchait à revendiquer les témoignages en sa faveur, saint Anselme, Scot, saint Bonaventure.

Je me contente de ce rapide aperçu sur l'ensemble du traité, pour en montrer l'importance, pour exprimer notre reconnaissance au docte sulpicien qui a sauvé ainsi l'œuvre du maître et l'a donnée au public avec une remarquable fidélité et une incontestable compétence.

Dom A. DU B.

L'Index. *Commentaire de la constitution apostolique « Officiorum, »* par M. l'abbé G. PÉRIES, ancien professeur de droit canonique à la Faculté de théologie de Washington, avec une préface de M. le chanoine Pillet, professeur de droit canonique et doyen à la Faculté de théologie de Lille. Paris, Roger et Chernoviz, 1898, in-12 de XIX-261 p.

La récente constitution apostolique déterminant les règles de l'Index appelait un commentaire, à la fois historique et théologique, de nature à en faciliter l'intelligence et à en rendre l'observation plus aisée. Cette tâche a été fort bien remplie par M. l'abbé Péries. Son livre s'ouvre par une nomenclature des ouvrages consultés ou cités (ouvrages généraux et ouvrages spéciaux). Il est divisé en deux parties : I. *Historique de l'Index;* II. *Décrets généraux sur la prohibition et la censure des livres.* Suivant, article par article, la constitution *Officiorum*, l'auteur traite, dans la première partie, de la prohibition des livres en général; de la discipline ancienne de l'Église sur cette matière; des modifications et adoucissements apportés dans les temps modernes; dans la seconde partie, de l'interdiction des livres et de la censure des livres. « Nous avons, dit l'auteur dans son avant-propos, soigneusement indiqué les modifications apportées à la discipline antérieure par le Saint-Père Léon XIII, et nous nous sommes surtout efforcé de mettre en lumière, par une juxtaposition fréquente des anciens textes, tout ce qui peut concourir à rendre plus parfaite l'intelligence du nouveau. Nous avons pensé devoir compléter ces notions par un exposé de la composition et du fonctionnement de la Sacrée Congrégation de l'Index. » L'auteur se

Digitized by Google

propose d'ailleurs de reprendre et de compléter son travail quand aura paru le nouveau catalogue de l'Index.

Tel qu'il est, il offre déjà des indications fort précieuses, et ce commentaire doit avoir sa place dans la bibliothèque de tous ceux qui veulent s'éclairer et se conformer scrupuleusement aux lois promulguées par Léon XIII. X.

—

Maryslenka. Marie de la Grange d'Arquien, reine de Pologne, femme de Sobieski. 1641-1716, par K. Waliszewski. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1898, in-8 de xi-383 p., avec un portrait en héliogravure.

On n'a pas tous les jours la bonne fortune de trouver, pour soutenir son talent, des sujets aussi considérables que Pierre le Grand ou Catherine de Russie. De sorte que M. Waliszewski est réduit aujourd'hui à dessiner le portrait d'une héroïne peu célèbre et à se contenter d'un épisode de second ordre. L'abondance même des renseignements que fournit le titre de ce nouveau volume indique combien il faut de choses pour bien faire saisir au lecteur de qui il est question et de quoi l'on va parler. Au fond, c'est l'aventure d'une fille de petite noblesse française élevée en Pologne par Marie de Gonzague, femme de Ladislas IV; d'une conduite assez légère, comme les dames d'honneur de ces cours un peu grossières, et mariée à Sobieski; le mari devient plus tard, à l'élection, roi de Pologne, et Marie d'Arquien se trouve reine un beau matin. Si son époux n'était pas le héros fameux qui, vainqueur des Turcs, sauva ainsi l'Europe, l'attention serait moins fixée encore sur le personnage de cette femme presque inconnue.

M. Waliszewski s'est efforcé de relever son sujet en y introduisant la politique de Mazarin et de Louis XIV; il lui a surtout donné du relief par ses recherches savantes, du coloris par un exposé brillant. Son style, à mon sens, trop familier pour de la grande histoire, ne choque pas ici, dans la narration de petits détails de second ordre. A cette libre allure, il joint, sur les choses et les gens d'Église, une désinvolture souvent très cavalière, et il manque de respect à ses propres héros, j'allais dire à sa propre patrie, du ton le plus dégagé. On lui reprochera sans doute de substituer sa narration aux paroles, aux actions de ses personnages; ce qu'ils écrivent dans une lettre, il le leur fait dire dans une conversation, et réciproquement; son récit a beaucoup de vie, a-t-il autant de véracité? Cette page historique reste assez insignifiante et n'ajoutera guère aux grandes annales de l'Europe. J'aurais aimé, mais ceci est un détail, que l'auteur parlât davantage de Mme de Sévigné, l'un des rares écrivains du grand siècle qui nous aient fait connaître Marie d'Arquien. J'en profite pour dire que les documents authentiques de M. Waliszewski rectifient les dates inexactes données sur la « Reine de Pologne » dans la meilleure édition que nous possédions des lettres de la marquise : celle des « Grands Écrivains. » G. de G.

—

Le Général La Fayette (1757-1834). Notice biographique, par Étienne Charavay. Paris, au siège de la Société de l'histoire de la Révolution française, 1898, gr. in-8 de viii-653 p. avec 23 illustrations.

La vie du général marquis de La Fayette est connue dans ses grands épisodes comme dans ses détails. Les

Digitized by Google

biographies ont-elles cependant la précision désirable ? Aux dates vraies n'a-t-on pas souvent suppléé par des formules vagues ? En rédigeant une notice pour la *grande Encyclopédie*, M. Étienne Charavay s'est vu obligé de dresser un *curriculum vitae* où les événements fussent mis exactement à leur place. Tout en rectifiant, précisant, annotant ; en consultant nos archives françaises comme en utilisant les documents américains, l'auteur a été entraîné à constituer ces six cent cinquante-trois pages qu'il appelle modestement une *notice*. Il y a mis beaucoup d'exactitude et de soin ; il a établi la bibliographie et l'iconographie de son héros ; il l'a entouré, si j'ose dire, de pièces officielles et authentiques ; enfin, grâce à lui, le lecteur suit pas à pas toutes les phases de la vie accidentée du héros des deux mondes. « Je me suis efforcé, dit-il, d'appliquer à ce sujet moderne les méthodes critiques employées par les médiévistes et que je dois aux précieux enseignements de mes maîtres de l'École des chartes. Les érudits ont pour mission de frayer la route aux historiens. »

Voilà l'œuvre de M. Charavay, et, envisagée ainsi, je reconnais volontiers qu'elle est réussie. Comment ne pas le remercier d'une si grande somme de recherches, d'études, de notes, de documents, comme de l'ordre rigoureux dans lequel ils sont disposés ? La lumière est répandue partout. Cependant, il faut l'avouer, c'est surtout une lumière sur les faits, sur les choses extérieures, et, plus le lecteur en profite, plus il lui paraît que cette sorte de lumière est insuffisante et qu'elle n'éclaire pas tout l'homme. M. Charavay, parlant de La Fayette, dit qu'il était « d'un esprit assez difficile à pénétrer. » Si j'avais un regret à exprimer, c'est, précisément, que, bien informé comme il l'est, il n'ait pas cherché à « pénétrer » le sens intime de cette vie et qu'il s'en soit tenu aux dehors. L'enquête faite sur les choses, n'eût-il pas dû aborder le problème de l'homme intérieur ?

Ce reproche, si c'en est un, paraît porter sur l'écrivain, et pourtant, je me demande si le héros lui-même n'y prête pas au moins autant que son nouveau biographe. Chez La Fayette, n'y eut-il pas surtout de brillants dehors, des qualités très réelles mais superficielles, des enthousiasmes faciles et naïfs provenant de chocs extérieurs plutôt que de convictions intimes, un goût de popularité que l'âge n'a jamais guéri, un grand aspect décoratif qui n'imposait qu'à la foule ? Cherchez le tuf : il disparaît sous les fleurs. Toute sa vie, ce fut un grand et charmant enfant, qui pourtant, sous la Restauration, se prêta trop bonnement à des complicités que M. Charavay, si ardent aux recherches, n'a pas suffisamment indiquées ou, peut-être, voulu découvrir.

Vingt-trois illustrations ornent ce beau volume : six portraits de La Fayette, dont l'un d'après un dessin inédit de Devéria et une très curieuse caricature de Traviès ; un portrait de Mme de La Fayette, née de Noailles ; diverses caricatures, des fac-similés, des autographes, etc. Trente-sept pièces justificatives.

VICTOR PIERRE.

WILLIAM LAWRENCE. **Mémoires d'un grenadier anglais** (1791-1867), traduits par Henry GAUTHIER-VILLARS, Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1897, in-12 de xx-296 p.

William Lawrence n'est assurément

Digitized by Google

ni un lettré ni un stratégiste; quoique aimant son métier de soldat, il s'intéresse évidemment autant à la question nourriture qu'à la question militaire, à la surprise d'un cochon ou d'un poulet qu'à la prise d'une citadelle. Mais il est franc et sincère; il raconte simplement ce qu'il a vu et fait, les batailles auxquelles il a assisté, les campagnes auxquelles il a pris part; il peint dans sa dure réalité et dans ses dessous généralement ignorés cette vie des camps qui fut celle de l'Europe presque tout entière pendant les quinze premières années de ce siècle, et à ce titre son témoignage ne manque ni d'intérêt ni, jusqu'à un certain point, d'autorité.

Placé par ses parents en apprentissage chez un maître qui lui donne plus de coups que de bonnes paroles et de pain, il s'évade, s'engage, réussit à s'embarquer, et pour ses débuts fait voile pour l'Amérique, où les Anglais sont en lutte avec les Espagnols, dont ils s'efforcent d'enlever les colonies. Il entre à Montevideo et à Buenos-Ayres, puis, par un revirement fréquent en ces temps, il rentre en Europe pour défendre ces mêmes Espagnols qu'il a combattus à La Plata. Peu lui importe d'ailleurs : il est soldat, et il se bat où on lui dit de se battre. Mais est-ce en Europe, est-ce en Amérique qu'il s'est formé une opinion? Toujours est-il qu'il en a une fort mince sur la valeur des troupes espagnoles; il est vrai qu'il ne les a pas vues à Saragosse. Après une première campagne en Portugal, il prend part à la bataille d'Albuféra et au siège de Badajoz, où il est blessé. Détail typique: les Anglais vainqueurs pillent abominablement la ville qu'ils ont reprise pour les Espagnols leurs alliés, et que les habitants ont illuminée pour les recevoir. Hâtons-nous de dire que, sous ce rapport, notre héros se distinguait heureusement de ses compatriotes et qu'il s'est toujours signalé par son humanité. Bientôt l'armée anglaise s'avance vers les Pyrénées, repoussant les troupes de Soult, auxquelles elle livre la bataille de Toulouse, au moment où l'on apprend l'abdication de Napoléon.

Lawrence est là encore; puis, de Toulouse, il gagne Bordeaux, dont il constate l'opinion royaliste, et s'embarque pour l'Angleterre. Mais, un an après, Napoléon s'échappe de l'île d'Elbe et la guerre recommence. Le régiment de Lawrence fait de nouveau partie du corps de Wellington et prend part à la courte campagne de Belgique. Il y a là un très curieux et très vivant tableau de la bataille de Waterloo, vue d'en bas. De Bruxelles à Paris, où il épouse une Française; de Paris en Écosse, et la carrière militaire de Lawrence est terminée. La guerre étant finie, l'armée est réduite; et ce brave homme, qui s'est battu pendant dix ans sur les champs de bataille d'Amérique et d'Europe, qui a eu trois balles dans le genou et a mérité les éloges de Wellington, reçoit une pension de neuf pence par jour. L'Angleterre ne payait pas trop cher sa gloire.

M. DE LA ROCHETERIE.

Le Gérant : L. PIQUET.

BESANÇON. — IMP. ET STÉRÉOTYP. DE PAUL JACQUIN.

Digitized by Google

POLYBIBLION

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE UNIVERSELLE

Paraissant du 10 au 15 de chaque mois

5, Rue Saint-Simon, 5

(Boulevard Saint-Germain)

TRENTE ET UNIÈME ANNÉE

Le **Polybiblion,** publié sous les auspices de la Société bibliographique, paraît chaque mois en deux parties distinctes, qui peuvent être l'objet d'abonnements séparés.

La première (*partie littéraire*) se publie par fascicules de six feuilles d'impression et forme, à elle seule, deux volumes semestriels de près de sept cents pages. Elle comprend : 1° des *Articles d'ensemble* sur les différentes branches de la science et de la littérature; 2° des *Comptes rendus* des principaux ouvrages publiés en France et à l'étranger; 3° un *Bulletin* faisant connaître les ouvrages récents et de moindre importance; 4° des *Variétés* littéraires, historiques, bibliographiques; 5° une *Chronique* résumant tous les faits se rattachant à la spécialité du Recueil; 6° une *Correspondance* offrant des renseignements bibliographiques circonstanciés sur tel ou tel sujet; 7° des *Questions et Réponses* sur des points d'histoire, de littérature, de bibliographie, etc.

La seconde (*partie technique*) contient : 1° une *Bibliographie méthodique* des ouvrages publiés en France et à l'étranger, *avec indication des prix;* 2° les *Sommaires* des principales revues françaises et étrangères; 3° les *Sommaires* des mémoires publiés par les sociétés savantes; 4° les *Sommaires* des articles littéraires des grands journaux de Paris. La partie *technique* forme, par mois, une livraison de deux à trois feuilles d'impression et, au bout de l'année, un volume de quatre cent cinquante à cinq cents pages.

Enfin, le **Polybiblion** contient un *Bulletin d'annonces* de librairie, auquel est joint, sous le titre de *Demandes et offres,* un catalogue de livres d'occasion, utile aux amateurs qui veulent se débarrasser d'ouvrages en double ou dont ils n'ont plus besoin.

PRIX D'ABONNEMENT. Les prix d'abonnement sont ainsi fixés :

Partie littéraire,	France. . .	15 fr.;	pour les sociétaires. .	12 fr.
Partie technique,	—	10 fr.;	—	8 fr.
Les 2 parties réunies,	—	20 fr.;	—	17 fr.

Abonnement a vie aux *deux Parties,* France : 250 fr. — Étranger : 280 fr.
— à la *partie littéraire seule,* 180 fr. — 200 fr.
— à la *partie technique seule,* 120 fr. — 140 fr.

Une livraison séparément : littéraire, 1 fr. 50; technique, 1 fr.; les deux parties, 2 fr. 50.

Pour les autres pays, *le port en sus.*

Les abonnements partent du 1er janvier de chaque année et sont payables d'avance en un mandat sur la poste.

COLLECTIONS. — Les années 1868 à 1897 forment une collection de 81 volumes grand in-8.

Un numéro spécimen de l'une ou l'autre partie sera adressé, FRANCO, *à ceux qui en feront la demande.*

Bureaux du **Polybiblion,** 5, rue Saint-Simon (Boulevard Saint-Germain). Libraires correspondants : à Londres, Burns et Oates, 28, Orchard Street; à Fribourg en Bade, B. Herder; à Vienne, Gerold et Cie, Stefansplatz; à Bruxelles, Guillaume Larose, 8, rue des Paroissiens; à Rome, le Chevalier Melandri, ancien Directeur de la Librairie de la Propagande, rue Giulia, 10, p. 2; à Madrid, José Ruiz y Ca, 14, Principe; à Lisbonne, Manoel-José Ferreira, 132, rua Aurea, 134; à Montréal, Cadieux et Derome, rue Notre-Dame.

Digitized by Google

LA REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES

Parait tous les trois mois par livraisons de 20 à 22 feuilles d'impression et forme deux volumes de 650 à 700 pages par an.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Paris et Départements . . . . . **Un An : 20** fr.
Étranger. . . . . — **25** fr.

On s'abonne à Paris, aux bureaux de la Revue, rue Saint-Simon, 5.
Les communications relatives à la rédaction doivent être adressées à M. le marquis de Beaucourt, rue de Babylone, 53, à Paris.
Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé à M. le Gérant de la Revue, rue Saint-Simon, 5.
La reproduction et la traduction des travaux de la Revue des questions historiques *sont interdites. — Aucun tirage à part ne doit être mis en vente.*

COLLECTION DE LA REVUE

Les quarante-quatre premiers volumes de la **Revue des questions historiques**, formant la collection de 1866 à 1888, sont la propriété de M. H. Welter, libraire, 59, rue Bonaparte.

Pour les conditions de prix, s'adresser à M. H. Welter.

Les tomes XLV et suivants se trouvent aux bureaux de la *Revue*.

Les tables des quarante premiers volumes forment deux séries ; elles sont accordées gratuitement à ceux qui achètent la collection.

Première série (table des tomes I à XX) ;

Deuxième série (table des tomes XXI à XL).

VIENT DE PARAITRE

EN VENTE AUX BUREAUX DE LA *REVUE :*

Table des tomes XLI à LX, 1 vol. gr. in-8. — Prix : 8 fr.

BESANÇON. — IMPRIMERIE DE PAUL JACQUIN.

Digitized by Google

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

PERIODICAL
OCT 18 1898
CAMBRIDGE, MASS.

TRENTE-TROISIÈME ANNÉE

128e LIVRAISON

1er OCTOBRE 1898

PARIS
BUREAUX DE LA REVUE
5, RUE SAINT-SIMON, 5

1898

Digitized by Google

LIVRAISON DU 1er OCTOBRE 1898

Pages

I. — L'HISTOIRE DU BAPTÊME, DEPUIS L'ÉDIT DE MILAN JUSQU'AU CONCILE *IN TRULLO*, par **M. le docteur V. Ermoni** 313

II. — UN ARCHEVÊQUE DE ROUEN AU XIIe SIÈCLE. — HUGUES III D'AMIENS, par **M. l'abbé P. Hébert** . . 325

III. — L'UNIVERSITÉ DE PARIS ET L'HUMANISME AU DÉBUT DU XVIe SIÈCLE. — JÉROME ALÉANDRE, par **M. l'abbé J. Paquier** 372

IV. — LA RÉVOLUTION A SAINT-DOMINGUE : LES COMMISSAIRES SONTHONAX ET POLVEREL, par **M. Ludovic Sciout** 399

V. — MÉLANGES : LES HOMÉLIES ATTRIBUÉES A SAINT ÉLOI, par **M. l'abbé Vacandard** 471

LA BATAILLE DE COURTRAY, D'APRÈS LES COMPTES DE LA VILLE DE BRUGES, par **le lieutenant-colonel de Vienne** 480

LA CORRESPONDANCE SECRÈTE DE L'ABBÉ DE SALAMON PENDANT LA RÉVOLUTION, par **M. Victor Pierre** 490

UN CADET D'AUVERGNE : LE CHEVALIER DE PONTGIBAUD, COMTE DE MORÉ, par **M. Geoffroy de Grandmaison** 500

DEUX PUBLICATIONS SUR LE BOUDDHISME, par **le baron Carra de Vaux**, professeur à l'Institut catholique de Paris 515

SAINT DOMINIQUE ET SES NOUVEAUX HISTORIENS, par **M. E.-G. Ledos** 520

PENSÉES D'UN HOMME D'ÉTAT : C.-P. POBÉDOSTZEFF, par **le baron d'Avril**, ancien ministre plénipotentaire. 525

VI. — COURRIER BELGE, par **M. Delescluse** 532

VII. — CHRONIQUE, par **MM. Marius Sepet et Eugène Ledos**. 547

VIII. — REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES, par **M. Albert Isnard** 571

IX. — BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE. 583

Digitized by Google

L'HISTOIRE DU BAPTÊME

DEPUIS L'ÉDIT DE MILAN (313) JUSQU'AU CONCILE IN TRULLO (692)

BD COLLEGE
OCT 18 1898
CAMBRIDGE, MASS.

Il est toujours utile pour l'histoire générale de l'Église d'étudier une question particulière dans une période déterminée. C'est par des études isolées que progresse la science générale, c'est par des monographies qu'on construit solidement l'édifice de l'histoire. La période que j'ai choisie est une des plus intéressantes de la vie de l'Église. Elle vient de triompher des violentes persécutions qui l'avaient assaillie à son berceau. Nous sortons de la période d'épreuves, de luttes et de combats pour entrer dans la période d'organisation, de développement et de paisible travail. C'est dans ce milieu que je vais essayer de reconstruire l'histoire du sacrement de baptême.

D'une manière générale on peut dire — puisqu'on le constate par de nombreux documents — que les différentes Églises chrétiennes suivent, dans l'administration du baptême, les usages et les coutumes des âges antérieurs. La société chrétienne continuait, à cette époque, de s'incorporer des païens convertis. Dès lors on était obligé de baptiser des adultes. Il n'était pas rare de voir même des parents chrétiens ne faire baptiser leurs enfants qu'à un certain âge, et parfois jusque sur le lit de mort. Ce sont là pourtant des cas particuliers, qui ne sauraient trouver place dans une étude d'ensemble. Ce sont surtout les différents rites et les différentes conditions qui accompagnent l'administration du baptême, ce qu'on pourrait appeler le *cérémonial* du baptême, que nous nous proposons d'étudier ici, en nous appuyant sur des témoignages historiques d'une irrécusable autorité.

Digitized by Google

I.

Le baptême était administré dans des chapelles séparées ou baptistères, construites à proximité des églises. Une lettre de saint Paulin à Sévère affirme ce fait [1]. Les fonts baptismaux n'étaient pas encore placés à l'entrée des églises, comme cela se pratique aujourd'hui, quoiqu'on commence à trouver çà et là quelques exceptions à cette règle générale. Cet usage semble s'expliquer par les habitudes et surtout par les idées théologiques de l'époque. On sait bien que la collation du baptême était précédée du catéchuménat, qui en était la préparation. Les catéchumènes qui se décidaient à demander le baptême, et que la communauté chrétienne jugeait dignes d'entrer dans l'Église, étaient astreints à se préparer d'une manière spéciale à cette importante initiation. Ces catéchumènes recevaient différentes dénominations : on les appelait *compétents* (competentes), ou *élus* (electi), ou *illuminés* (φωτιζόμενοι). On leur donnait une instruction religieuse assez complète, dont les éléments principaux étaient le *Pater* et le *Symbole*, qu'ils devaient savoir par cœur, comme aujourd'hui nos enfants des catéchismes. D'autre part, à cette époque aussi, comme aujourd'hui et comme toujours, le baptême, soit au point de vue de son symbolisme, soit au point de vue purement extérieur et matériel, était regardé comme la porte d'entrée dans l'Église. On ne pouvait donc introduire dans une église, pour la réception du baptême, de simples catéchumènes qui ne faisaient pas encore partie de la société chrétienne, qui n'étaient pas encore agrégés au corps mystique de Jésus-Christ. Cette conception dut porter les chefs de la chrétienté à construire les baptistères en dehors de l'enceinte des églises. Du reste, pour ce qui concerne les baptistères, nous trouvons de précieux renseignements dans les lettres de saint Grégoire le Grand.

Ce grand pape défend absolument de construire des baptistères dans des oratoires privés [2]. Il défend également de construire des baptistères dans des monastères. Les motifs de cette décision sont assez curieux. Il ordonne d'éloigner les baptis-

[1] « Tu baptisterium basilicis duabus interpositum condidisti. » (Lettre 12e.)
[2] « Ita ut in eodem loco nec futuris temporibus baptisterium construatur. » (*Epist.*, II, 12; IX, 70, 84.)

Digitized by Google

tères des monastères, afin de ne pas troubler la retraite et le recueillement des religieux. C'est là une préoccupation d'une très haute portée. Le second motif n'est pas aussi honorable pour les moines. Les baptistères doivent être éloignés des monastères, à cause de l'insolence des moines [1]. A la même place on doit construire un autel [2]. Cet autel doit être construit pour que les moines puissent célébrer plus en sûreté l'œuvre de Dieu [3]. D'autres passages du même Père, qu'il serait trop long de rapporter ici, nous font savoir qu'on ne pouvait alors construire des baptistères que dans les églises cathédrales.

Le baptistère, ainsi que l'église cathédrale, devait être consacré par l'évêque. Une lettre, adressée à Pierre, évêque d'Aleria en Corse, est très explicite sur ce point. Le grand pontife lui recommande instamment de consacrer l'église cathédrale et le baptistère [4].

II.

Après nous être occupés du local, examinons le procédé qu'on suivait dans l'administration du baptême. Généralement on conférait encore le baptême par triple immersion, selon l'usage primitif. C'était la coutume en vigueur presque partout. Toutefois nous rencontrons deux exceptions à cette pratique générale : les Espagnols d'un côté, les Eunomiens et les Aétiens de l'autre, n'immergeaient qu'une seule fois les néophytes. La pratique des Espagnols est assez clairement attestée par une longue lettre de saint Grégoire le Grand. Cette lettre est adressée à Léandre, évêque de Séville, et mérite la plus grande attention [5]. Cette lettre est on ne peut plus instructive par les idées

[1] « Pridem praecepimus ut de monasterio Sancti Andreae, quod est super Moscalas, baptisterium propter monachorum insolentias debuisset auferri. »

[2] « Atque in eodem loco, quo fontes sunt, altare fundari. »

[3] *Epist.*, III, 59. — Lettre à l'évêque Secundinus.

[4] « Fraternitatem tuam his hortamur affatibus, quatenus ad praedictum locum debeat incunctanter accedere, et venerandae solemnia dedicationis impendens, praedictam Ecclesiam et baptisterium solemniter consecrare te volumus. Sanctuaria * vero suscepta cum reverentia collocabis. » (VI, 22.)

* Le mot *sanctuaria* indique les reliques des saints qu'on avait coutume de cacher dans les baptistères. — Grégoire de Tours fait mention de cet usage : « Baptisterium ad ipsam basilicam aedificari praecepi, in quo sancti Joannis cum Sergii martyris reliquias posui, et in illo priore baptisterio sancti Benigni martyris pignora collocavi. » (x, 19.)

[5] « De trina vero mersione baptismatis nihil responderi verius potest quam ipsi sensistis, quia in una fide nihil officit sanctae Ecclesiae consuetudo diversa. Nos autem quod tertio mergimus, triduanae sepulturae sacramenta

Digitized by Google

qu'elle développe. Saint Grégoire commence par constater l'usage espagnol de baptiser par une seule immersion ; il déclare ensuite que, au point de vue de la doctrine catholique, il est absolument indifférent de baptiser par une triple ou par une seule immersion. Les deux modes peuvent avoir et ont en réalité chacun une signification symbolique. La triple immersion représente les trois jours du tombeau de Notre-Seigneur et les trois personnes de la sainte Trinité, tandis qu'une seule immersion représente l'unité de substance et de divinité des trois personnes. Cependant, comme le baptême par triple immersion était employé par les hérétiques, saint Grégoire conseille aux Espagnols de ne pas le pratiquer. Quels étaient ces hérétiques, partisans du baptême par triple immersion? La lettre ne le dit pas, mais nous savons par d'autres sources que c'étaient les Ariens. Pour ce qui regarde les Eunomiens et les Aétiens, il faut se reporter à Sozomène. Cet auteur va jusqu'à affirmer qu'Eunomius fut le premier à introduire dans l'Église l'usage du baptême par une seule immersion, et à avoir par là corrompu la tradition apostolique, qui avait été jusqu'alors partout observée [1].

Il est intéressant de se demander ici comment deux fractions de la chrétienté aussi éloignées que les Espagnols et les Eunomiens ont pu employer le même rite baptismal. Chose étrange, les Eunomiens et les Espagnols baptisaient de la même façon, parce qu'ils avaient en vue la même hérésie, tout en se plaçant à des points de vue différents. Eunomius et ceux qui se rattachaient à sa doctrine voulaient par cette pratique faire profession publique d'arianisme. Comme nous venons de l'entendre dire par saint Grégoire le Grand, la triple immersion repré-

signamus, ut dum tertio infans ab aquis educitur, resurrectio triduani temporis exprimatur. Quod si quis forte etiam pro summae Trinitatis veneratione aestimet fieri, neque ad hoc aliquid obsistit, baptizandum semel in aquis mergere, quia dum in tribus subsistentiis una substantia est, reprehensibile esse nullatenus potest infantem in baptismate vel ter vel semel mergere, quando et in tribus mersionibus personarum trinitas et in una potest divinitatis singularitas designari. — Sed quia nunc usque ab haereticis infans in baptismate tertio mergebatur, fiendum apud vos esse non censeo; ne dum mersiones numerant, divinitatem dividant, dumque quod faciebant faciunt, se morem nostrum vicisse glorientur. » — Voir aussi *Conc. Tolet.* (633), cap. v.

[1] Φασὶ δὲ τινὲς πρῶτον τοῦτον Εὐνόμιον τολμῆσαι εἰσηγήσασθαι, ἐν μιᾷ καταδύσει χρῆναι ἐπιτελεῖν τὴν θείαν βάπτισιν, καὶ παραχαράξαι τὴν ἀπὸ τῶν ἀποστόλων εἰσέτι νῦν ἐν πᾶσι φυλαττομένην παράδοσιν (*H. E.*, vi, 25).

Digitized by Google

sentait, pour la masse des fidèles initiés au symbolisme chrétien, les trois personnes de la sainte Trinité. Voilà pourquoi on baptisait aussi, conformément à la recommandation de Notre-Seigneur, au nom des trois personnes, du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Mais pour les Ariens le Fils n'était pas consubstantiel au Père; dès lors on ne pouvait pas le mettre sur le même pied que le Père, et le regarder comme une des personnes de la sainte Trinité. C'est ainsi que les continuateurs d'Eunomius et en même temps les novateurs Theophronius de Cappadoce et Eutychius enseignaient, selon le témoignage du même Sozomène, qu'il ne fallait pas baptiser au nom de la sainte Trinité, mais en la mort du Christ [1]. Les Espagnols, au contraire, voyant que certains hérétiques ariens conféraient le baptême par triple immersion, ne voulurent avoir rien de commun avec eux, et, par conséquent, adoptèrent la pratique opposée. En définitive, nous nous trouvons ici en présence des deux partis habituels qu'on rencontre dans toutes les luttes : les fanatiques aveugles et les intransigeants.

III.

A quelle époque de l'année conférait-on le baptême? Ici nous commençons à assister à de véritables fluctuations entre les différentes Églises. Nous constaterons que le cadre des innovations va toujours s'élargissant.

On savait que, dès les temps les plus reculés, on avait coutume de ne baptiser qu'aux deux grandes fêtes de l'année : Pâques et la Pentecôte [2]. A l'époque où nous nous trouvons, aux deux fêtes de Pâques et de la Pentecôte, on ajoute en Orient celle de l'Épiphanie. Le choix de la fête de l'Épiphanie, comme jour où il était permis de conférer le baptême, est attesté par d'assez nombreux documents de la littérature chrétienne. En ce jour saint Grégoire de Nysse fait une homélie aux baptisés [3]. La brèche une fois faite, on ne manqua pas de l'élargir. Sozomène nous apprend que, vers la fin de la trentième année du

[1] Οὐκ εἰς Τριάδα, ἀλλὰ εἰς τὸν τοῦ Χριστοῦ θάνατον βαπτίζεσθαι (*Ibid*).

[2] « Diem baptismo solemniorem Pascha praestat.... Exinde Pentecoste ordinandis lavacris latissimum spatium est. » (Tertullien, *Lib. de Baptis.*, cap. XIX.)

[3] Cf. aussi saint Grégoire de Nazianze, *Orat.* 40, Jean Moschus, *Pré spirituel*, cap. CCXIV, et Ratherius de Vérone, *Serm. I de Quadrag.*

Digitized by Google

règne de Constantin, fut achevée l'église du Calvaire à Jérusalem. On célébra une grande fête, et chaque année, dans la suite, on célébrait la fête de la Dédicace. Cette fête de la Dédicace était tellement solennelle qu'on avait coutume ce jour-là d'administrer le baptême [1]. Voilà donc, au moins pour l'Église de Jérusalem, la fête de la Dédicace ajoutée aux jours déjà destinés à l'administration du baptême. Quelque temps après, on commença à baptiser dans les fêtes des martyrs. Saint Léon, dans une lettre adressée aux évêques de la Campanie et du Picenum, se plaint amèrement de ce qu'on se permette de conférer le baptême dans les fêtes des martyrs [2]. Le second concile de Matiscone (585) fait entendre les mêmes plaintes [3].

Cependant, quelques répugnances qu'elles rencontrassent du côté de certains esprits trop étroitement attachés à la tradition, ces innovations ne compromettaient rien de la doctrine catholique. Bien plus, dès les temps les plus anciens, les esprits vraiment supérieurs avaient compris qu'il ne s'agissait là que d'une chose indifférente, et qu'on pouvait conférer le baptême même tous les jours. Ainsi pensent notamment Tertullien [4], Augustin [5], en Afrique, et Grégoire de Nazianze [6], en Orient.

[1] Ὡς καὶ μυήσεις ἐν αὐτῇ τελεῖσθαι (*H. E.*, II, 26).

[2] « Magna indignatione commoveor et multo dolore contristor, quod quosdam ex vobis comperi ita esse apostolicae traditionis oblitos, et studio sui erroris intentos, ut praeter paschalem festivitatem, cui sola Pentecostes solemnitas comparatur, audeant sibimet, non aliqua humanae infirmitatis necessitate cogente, sed sola indisciplinati arbitrii libertate, jus baptismatis vindicare, et in natalibus martyrum, quorum finis aliter honorandus est quam dies Dominicae passionis, regenerationis celebrare mysteria, ac sine ullis spiritualium eruditionibus praeparationum, ita rudibus et imperitis tradere sacramentum, ut circa renovandos nihil doctrinae ecclesiasticae, nihil in exorcismis impositio manuum, nihil ipsa jejunia, quibus vetus homo destruitur, operentur; neque in tanto mysterio salutis humanae ulla ejus diei habeatur exceptio, quo ipsum donum est conditum renascendi. » (*Epist.* CLXVIII, cap. 1.)

[3] « Christianos non observantes legitimum diem baptismi, pene per singulos dies ac natales Martyrum filios suos baptizare, ita ut vix duo vel tres reperiantur in sancto Pascha, qui per aquam et Spiritum regenerentur. » (Can. 3.)

[4] « Omnis hora, omne tempus habile baptismo : si de solemnitate interest, de gratia nihil interest. » (*Lib. de Baptis.*, cap. XIX.)

[5] « Cum per totum annum, sicut unicuique vel necessitas fuerit vel voluntas, non prohibeatur a baptismo, id donante illo qui dedit eis potestatem filios Dei fieri.... Hoc enim [baptismi sacramentum] omni die licet accipere.... Quod ad illum diem [Paschatis] longe major baptizandorum numerus confluit, non gratia uberior salutis hic distat, sed laetitia major festivitatis invitat. (*Serm.* CCX, cap. I, n. 2.)

[6] *Orat.* XL, *passim.*

Digitized by Google

Tout autre était la conduite de Rome. Là on était encore fortement attaché à l'ancienne pratique. La mère et maîtresse de toutes les Églises donnait par là un exemple frappant de ce respect pour la tradition dont elle ne s'est jamais départie dans le cours des siècles. Cet usage romain est attesté par deux documents émanant du chef même de l'Église. Le premier est une lettre du pape Siricius à Himerius, évêque de Saragosse [1]. Cette pièce n'est pas, tant s'en faut, d'une intransigeance absolue; elle respire au contraire cette prudence, cette douceur, cette modération dans l'application des mesures qui ont toujours été la caractéristique de Rome. Trois points se dégagent de la lettre pontificale : 1° Pâques et la Pentecôte sont les fêtes ordinaires, dans lesquelles il soit permis de conférer le baptême; 2° surtout s'il s'agit de baptiser de grandes foules; 3° dans des circonstances urgentes, il est permis d'administrer le sacrement du baptême en tout temps. — L'autre document est la lettre de saint Léon aux évêques de la Campanie et du Picenum, dont nous avons déjà fait mention. Saint Léon renouvelle en substance les instructions de son prédécesseur Siricius [2].

[1] « Sequitur deinde baptizandorum, prout unicuique libitum fuerit, improbabilis et emendanda confusio, quae a nostris consacerdotibus, quod commoti dicimus, non ratione auctoritatis alicujus, sed sola temeritate praesumitur, ut passim ac libere natalitiis Christi, seu Apparitionis, nec non et apostolorum, etc., seu martyrum festivitatibus innumerae, ut asseris, plebes baptismi mysterium consequantur; cum hoc sibi privilegium et apud nos, et apud omnes Ecclesias, dominicum specialiter cum Pentecoste et Pascha defendat; quibus solis per annum diebus, ad fidem confluentibus generalia baptismatis tradi convenit sacramenta.... Sicut sacram ergo paschalem reverentiam in nullo dicimus esse minuendam; ita infantibus qui necdum loqui poterunt per aetatem, vel his quibus in qualibet necessitate opus fuerit sacri unda baptismatis, omni volumus celeritate succurri.... Quicumque etiam discrimen naufragii, hostilitatis incursum, obsidionis ambiguum vel cujuslibet corporalis aegritudinis desperationem inciderint et sibi unico credulitatis auxilio poposcerint subveniri, eodem quo poscunt momento temporis, expetitae regenerationis praemia consequantur. » (Cap. II. *P. L.*, XIII, 1134-1135.)

[2] « Admonemus igitur, et non sine periculo status eorum qui hoc faciunt protestamur, ut ab hac praesumptione cessetur, et summam hanc potentissimamque Dei gratiam, non nisi in Paschali et Pentecostes die desiderantibus et credentibus conferatis : manente quolibet tempore gravioris necessitatis ac periculorum consideratione, secundum quam oporteat subvenire : ne conditione mortali coarctata infirmitas necessaria liberatione fraudetur : cum, servata, sicut praelocuti sumus, duarum tantummodo festivitatum reverentia, propter multa pericula sit cavendum ne cuiquam aut in desperata aegritudine, aut in hostilitatis incursu, aut in timore naufragii, per sacerdotem Domini regeneratio denegetur. Si quis vero post hoc interdictum in eadem fuerit

Digitized by Google

Cette largeur d'idées ne pénétra pas partout. Dans certaines Églises on ne baptisait qu'à Pâques. Socrate l'affirme expressément pour les Églises de la Thessalie [1]. — Dans d'autres Églises on baptisait aussi à Noël. Nous le savons par saint Grégoire le Grand [2] et par Grégoire de Tours [3]. — Il faut remarquer surtout que ces dates étaient celles du baptême des enfants aussi bien que des adultes. — Un changement assez notable se produisit à cet égard vers la fin de la période qui nous occupe dans l'Église des Wisigoths. Les deux conciles de Tolède (693 et 694) prescrivirent de baptiser les enfants dans les trente jours après leur naissance, mais ils défendirent en même temps de les baptiser pendant la quarantaine avant Pâques.

IV.

La valeur absolue du baptême est aussi matière à controverse. On se demande si le baptême peut être suppléé. Sur cette question on trouve des divergences d'opinions et des hésitations. On constate surtout deux courants parmi les écrivains de l'époque. Certains Pères soutiennent que, dans certains cas, le baptême de désir peut tenir lieu du baptême ordinaire. Qu'il nous suffise de mentionner le nom de saint Augustin. Le grand évêque d'Hippone n'hésite nullement sur ce sujet. Son enseignement est clair et formel [4]. — D'autres Pères, au contraire, se montraient plus sévères : ils enseignaient que le baptême ne peut être suppléé que par le martyre, qu'on appelle *baptême de sang*. Ainsi pense surtout Gennadius [5]. Saint Cyrille de Jéru-

usurpatione detectus, dignam pertinaciae suae incidet ultionem : quoniam ostendit se turpe potius lucrum quam religionis cultum esse sectatum. »

[1] Καὶ ἄλλο δὲ ἔθος ἐν Θεσσαλίᾳ οἶδα γινόμενον. Ἐν ταῖς ἡμέραις τοῦ Πάσχα μόνον βαπτίζουσι (*H. E.*, v, 22). — Cf. *Conc. Mac.*, 585, cap. III.

[2] « In solemnitate autem Dominicae Nativitatis, quae hac 1ª Indictione facta est, plus quam millia Angli ab eodem nuntiati sunt fratre nostro et coepiscopo [Augustino] baptizati. » (*Lib.* VIII, *epist.* 30. *Indict.* Iª ad Eulogium.)

[3] *De glor. confess.*, cap. LXIX et LXXVI, *Hist. Franc.*, cap. IX.

[4] « Invenio non tantum passionem pro nomine Christi id quod ex Baptismo deerat posse supplere, sed etiam fidem conversionemque cordis, si forte ad celebrandum mysterium Baptismi in angustiis temporum succurri non potest.... Quantum itaque valeat etiam sine visibili sacramento Baptismi quod ait Apostolus, *Corde creditur ad justitiam, ore autem confessio fit ad salutem* (*Rom.*, x, 10), in illo latrone declaratum est. Sed tunc impletur invisibiliter, cum ministerium Baptismi non contemptus religionis, sed articulus necessitatis excludit. » (*Ibid.*)

Dans le même sens voir aussi Ambroise, *De obit. Valent.*, cap. XXX et suiv.

[5] « Baptizatis tantum iter esse salutis credimus. Nullum catechumenum,

Digitized by Google

salem ne parle pas autrement. Selon ce Père, les martyrs seuls peuvent arriver au royaume des cieux sans le baptême [1]. Saint Jean Damascène énumère sept espèces de baptême. Le septième, c'est le baptême de sang, qu'il regarde comme le plus noble et le plus excellent [2].

Le baptême des hérétiques ne soulève plus de violentes discussions comme dans les périodes antérieures; toutefois l'unanimité ne règne pas encore. Cette question donne toujours lieu à des appréciations diverses. Ici encore on constate que les tendances de l'Église latine ou occidentale sont autres que celles des chrétientés d'Orient. Tout se tient dans le développement des systèmes et des idées. L'histoire du passé explique assez souvent les idées du présent et de l'avenir. On peut dire, sans être téméraire, que c'est à des antécédents historiques divers que se rattachent la pratique de l'Occident et celle de beaucoup d'Églises d'Orient. En Occident, la question du baptême des hérétiques avait déjà suscité, entre le IIe et le IIIe siècle, une vive controverse, dans laquelle intervint entre autres saint Cyprien, et qui fut décidée par l'intervention du pape saint Étienne, défendant aux évêques africains de réitérer le baptême conféré par des hérétiques. L'Église occidentale n'avait donc qu'à marcher dans cette voie. C'est ce qu'elle fit en effet dans la période que nous étudions. Elle admit fermement la validité du baptême des hérétiques. Bien plus, le concile d'Arles (314) imposa cette manière de voir aux évêques africains. Cette doctrine est donc communément admise en Occident : elle ne

quamvis in bonis operibus defunctum, vitam aeternam habere credimus, excepto martyrio, ubi tota baptismi sacramenta complentur. Baptizandus confitetur fidem suam coram sacerdote, et interrogatus respondet; hoc et martyr coram persecutore facit qui et confitetur fidem suam, et interrogatus respondet. Ille post confessionem vel aspergitur aqua, vel intingitur; et hic vel aspergitur sanguine, vel contingitur igne. Ille manus impositione pontificis accipit Spiritum sanctum; hic habitaculum efficitur Spiritus sancti, dum non est ipse qui loquitur, sed spiritus Patris qui loquitur in illo. Ille communicat Eucharistiae in commemoratione mortis Domini; hic ipsi Christo commoritur. Ille confitetur se mundi actibus renuntiaturum; hic ipsi renuntiat vitae. Illi peccata omnia dimittuntur; in isto exstinguuntur. » (*De Eccles. Dogm.*, cap. LXXIV. *P. L.*, LXXXIII, 1242.)

[1] Εἴ τις μὴ λάβῃ το βάπτισμα, σωτηρίαν οὐκ ἔχει · πλὴν μόνων μαρτύρων, οἳ καὶ χωρὶς τοῦ ὕδατος λαμβάνουσι τὴν βασιλείαν (*Catech.*, III, 10).

Cf. aussi saint Basile, *Oratio adv. eos qui differunt baptis.*

[2] Ἕβδομον, τὸ δι'αἵματος καὶ μαρτυρίου, ὃ καὶ αὐτὸς ὁ Χριστὸς ὑπὲρ ἡμῶν ἐβαπτίσατο, ὡς λίαν αἰδέσιμον καὶ μακάριον (*De Fide orthod.*, IV, 9).

Digitized by Google

trouve plus que quelques opposants dans un parti schismatique, les Donatistes. Ceux-ci professent encore l'ancienne doctrine des évêques d'Afrique. — En Orient, au contraire, beaucoup d'Églises rejetaient la validité du baptême conféré par des hérétiques. Ces Églises légitimaient très probablement aussi leur conduite par un précédent historique. Le baptême des hérétiques avait été formellement condamné par les constitutions apostoliques (VI, 15) et par les canons qui en sont la suite [1]. Il est vrai que le concile de Nicée avait sérieusement atténué cette défense; il ne déclare invalide que le baptême conféré par les partisans de Paul de Samosate (cap. 19). Mais cette transaction de l'assemblée nicéenne n'avait pas eu sans doute assez de force pour ébranler l'esprit des Orientaux. Il faut dire que, même après le concile de Nicée, de grandes autorités en Orient avaient soutenu l'invalidité du baptême des hérétiques. Qu'il nous suffise de citer saint Basile, qui se prononce dans ce sens dans ses épîtres canoniques [2].

Le prétendu canon VIIe du IIe concile œcuménique a exercé une trop grande influence ou du moins se rattache trop étroitement à la question qui nous occupe, pour que nous n'en disions pas un mot avant de terminer cette courte étude.

Ce qui frappe tout d'abord dans ce canon, c'est qu'un changement sensible est survenu au Ve siècle dans la discipline baptismale. Ce canon distingue deux baptêmes hérétiques : l'un valide et l'autre invalide. Il regarde comme valide le baptême conféré par les Ariens, les Macédoniens, les Novatiens, les Quartodécimans et les Apollinaristes; mais il rejette comme invalide le baptême des Eunomiens, des Montanistes, des Sabelliens et des autres hérétiques [3]. Nous n'avons pas à chercher ici l'ori-

[1] Ἐπίσκοπον ἢ πρεσβύτερον αἱρετικῶν δεξάμενον βάπτισμα ἢ θυσίαν καθαιρεῖσθαι προστάττομεν (*Can.* 46).

— Ἐπίσκοπος ἢ πρεσβύτερος.... τὸν μεμολυσμένον παρὰ τῶν ἀσεβῶν ἐὰν μὴ βαπτίσῃ, καθαιρείσθω (*Can.* 47).

[2] Οὐ δεχόμεθα αὐτοὺς εἰς τὴν Ἐκκλησίαν, ἐὰν μὴ βαπτισθῶσιν εἰς τὸ ἡμέτερον βάπτισμα (*Epist. canon.*, cap. XLVII; *P. G.*, XXXII, 732).

Tout ce chapitre est à lire. Saint Basile y atteste également la coutume des Romains de ne pas réitérer le baptême.

[3] Voici ce canon : « Ceux qui passent de l'hérésie à l'orthodoxie et au nombre des élus, doivent être admis de la manière suivante : les Ariens et les Macédoniens, les Sabbatiens [une fraction des Novatiens, qui tiraient leur nom de leur maître Sabbatius] et les Novatiens qui se nomment les catharres et les aristeroi [ἀρίστεροι = les *gauches*, ou peut-être ἄριστοι = les *meilleurs*],

Digitized by Google

gine de ce canon, qui est restée jusqu'ici inconnue. Une chose est certaine : c'est que ce canon n'appartient pas au IIe concile. Il ne se trouve ni dans la collection de Jean Scholasticus (VIe siècle), ni dans les anciennes traductions, ni même dans la paraphrase arabe des canons du IIe concile et dans l'*Epitome* de Simon Logotheta. On a fait bien des suppositions sur l'auteur de ce canon, mais on n'est arrivé à aucune certitude. Pour ce qui nous intéresse, ce canon montre clairement quelle était la pratique de l'Église grecque au Ve siècle, car ses données concordent parfaitement avec une lettre de l'Église de Constantinople à l'évêque Martyrius d'Antioche, dans laquelle le même sujet est exposé d'une manière tout à fait semblable. Au surplus, ce canon reçut une consécration officielle. Il fut adopté, en 692, par le concile *in Trullo* (can. 95), qui le compléta en déclarant nul le baptême des Manichéens, des Valentiniens, des Marcionites et autres hérétiques semblables [1]. Quels étaient ces

de même que les Quartodécimans et les Apollinaristes, ne doivent être admis qu'après avoir anathématisé par écrit toutes les hérésies qui ne s'accordent pas avec la sainte, catholique et apostolique Église de Dieu, et aussi, après avoir été marqués et consacrés avec le saint chrême au visage, aux yeux, au nez, à la bouche et aux oreilles, et pendant que nous les marquons de cette manière, nous disons : « Le sceau du présent Saint-Esprit » ; mais quant aux Eunoméens, qui ne baptisent qu'avec une seule immersion, et quant aux montanistes que l'on appelle ici Phrygiens, et quant aux Sabelliens qui enseignent la doctrine du Fils-Père, υἱοπατορία, ou qui commettent des choses graves, et enfin quant aux autres hérétiques, et il en existe ici un grand nombre, car ils viennent de la Galatie, qui veulent passer [de leurs hérésies à l'orthodoxie], nous ne les acceptons que comme des païens, le premier jour nous en faisons des chrétiens, le second jour des catéchumènes, le troisième jour nous les exorcisons en leur soufflant trois fois sur le visage et sur les oreilles, et nous les instruisons et les élevons de telle sorte qu'ils se rendent pendant longtemps à l'église et qu'ils y entendent les saintes Écritures; après cela nous les baptisons. »

[1] Le 95e canon du concile *in Trullo*, tel qu'il se trouve dans les Collections, est ainsi conçu : « Les Manichéens, les Valentiniens, les Marcionites et les autres hérétiques de même sorte, doivent (sans être baptisés) présenter un document contenant des anathèmes portés par eux contre l'hérésie, et de même contre Nestorius et Eutychès, Dioscore, Sévérus, etc...., et puis ils recevront la sainte communion. » — Ce texte est évidemment apocryphe, car : 1° d'après un principe bien connu de l'Église des premiers temps, le baptême des gnostiques était sans valeur; aussi un gnostique qui rentrait dans l'Église était-il baptisé de nouveau; 2° en outre, à quoi aurait pu servir de faire anathématiser Nestorius et Eutychès, etc., par un gnostique? — Peut-être vaut-il mieux accepter le texte tel que l'a lu Balsamon, et qui est ainsi formulé : « De même les Manichéens, les Valentiniens, les Marcionites et les autres hérétiques semblables doivent être baptisés de nouveau. Les Nestoriens, au contraire, ne doivent donner qu'un écrit, et anathématiser Nestorius, Eu-

Digitized by Google

autres hérétiques? Un écrivain grec, du commencement du VIIe siècle, Timothée de Constantinople, s'est chargé de nous l'apprendre, et de combler cette lacune historique. La liste des hérétiques donnée par cet auteur est très longue. On comprendra qu'il nous est impossible de la rapporter ici [1].

Nous sommes arrivé au concile *in Trullo*. Nous nous étions proposé de ne pas dépasser ce terme dans notre étude sur l'histoire du baptême. Notre cadre est rempli.

Dr V. Ermoni.

tychès, etc.... » — Cette explication offre l'inconvénient de faire demander aux Nestoriens d'anathématiser Eutychès, ce qui ne pouvait évidemment que leur être agréable. Aussi le texte présenterait, croyons-nous, un sens bien plus acceptable, si on tenait compte d'une lacune qui doit s'y trouver, c'est-à-dire si, après ces mots : καὶ τοὺς ἐκ τῶν ὁμοίων αἱρεσεων, on introduisait ce membre de phrase : « Les nouveaux hérétiques doivent présenter des documents écrits, et anathématiser Nestorius, Eutychès, etc. » (Héfélé, *Hist. des Conc.*, IV, 223.)

[1] Voir l'ouvrage de Timothée de Constantinople, *De receptione hæreticorum*, *P. G.*, LXXXVI, 11-68.

Digitized by Google

UN ARCHEVÊQUE DE ROUEN AU XIIe SIÈCLE

HUGUES III D'AMIENS

1130-1164

I.

Hugues III d'Amiens naquit vers la fin du XIe siècle, au diocèse de Laon [1]. Il était de noble origine et descendait de la famille des comtes d'Amiens ; il appartenait en effet à la maison de Boves, comme le prouve le sceau du prélat ; dans le contre-sceau [2], on voit un bœuf paissant, armes analogues au nom de cette famille.

[1] Cf. Ep. Hugonis ad Matthaeum Alban. ep., apud Migne, t. CXCII, col. 1142. « Nos enim et una generis consanguinitas et ejusdem professionis in Christo junxit quos *Laudunense solum* educavit et docuit, quos vesti Christi Cluniacus induit. » — Cf. iterum *Annal. Benedict.*, t. VI, p. 160.

[2] Cf. Adrien de la Morlière, *Antiq. d'Amiens*, p. 29. D'après cet auteur, Hugues d'Amiens parait s'être servi le premier du contre-sceau, dont les nobles ne se servaient pas avant le XIIe siècle, pour la charte de Saint-Lucien de Beauvais (1138). L'usage du sceau ne remonte pas, pour les évêques, plus haut que le commencement du XIe siècle. Il remplaça l'*anneau sigillaire*, et fut d'abord *plaqué*, c'est-à-dire appliqué sur l'acte même. Un peu plus tard le sceau fut *pendant*, c'est-à-dire isolé de l'acte auquel il était relié au moyen de rubans. Les actes de la chancellerie d'Angleterre furent les premiers revêtus de cette sorte de sceau. En France il n'y en a point de monument plus ancien qu'une charte de Richard, archevêque de Bourges, 1073. Ce fut sur le sceau *pendant* qu'apparut le contre-sceau. Est-il vrai, comme le conjecture La Morlière, que le premier exemple en fut donné par Hugues d'Amiens? Une seule fois, avant 1138, on rencontre un contre-sceau, d'une facture très barbare, au revers d'un sceau *plaqué*, sur une charte du comte de Flandre, Robert le Frison (reproduit dans Demay, *Invent. des sceaux de Flandre*, n° 134). Sur le sceau *pendant*, au revers duquel le contre-sceau avait sa place plus naturellement que sur le sceau *plaqué*, il n'y en a point d'exemple avant Louis VII (Cf. Giry, *Manuel de diplomatique*, p. 641-642. Liv. IV, ch. IX). Vers le milieu du XIIe siècle et surtout à la fin, cet usage devint presque général. Le premier archevêque de Rouen dont nous possédions le sceau avec le contre-sceau est Rotrou, successeur de Hugues

Digitized by Google

De ses premières années on connaît peu de chose, sinon qu'elles firent bien augurer de l'avenir de ce jeune homme, avide de solitude et de science, qui abandonna volontiers les biens de la fortune et les joies de la maison paternelle pour embrasser la vie monastique. Mais il n'avait point attendu le moment où il pourrait, dans le silence du cloître, s'adonner plus facilement à l'étude. Déjà il avait suivi à Laon les leçons d'Anselme [1], un des plus illustres théologiens de cette époque, et par qui, au témoignage du pape Eugène III, « on vit se relever et grandir l'honneur des lettres, et renaître l'intelligence des saintes Écritures. » Cet homme, en effet, eut une érudition et une beauté d'esprit au-dessus de son siècle, et l'école de Laon, dont il fut chargé après avoir été fait chancelier ou écolâtre de cette église, devint la plus célèbre de l'Europe [2]. On vit se grouper autour de la chaire d'Anselme des disciples tels que Gilbert de la Porée, Guillaume de Champeaux, déjà avancé en âge, illustre lui-même par son enseignement philosophique à Paris, Abélard, Geoffroi le Breton, le prédécesseur de Hugues d'Amiens sur le siège de Rouen, et Mathieu, son parent, qui fut plus tard évêque d'Albano (1126).

C'est dans ce milieu, si propice au développement de l'intelligence, que vécut Hugues d'Amiens. Doué lui-même des qualités qui font les penseurs, il se familiarisa de bonne heure avec les questions les plus ardues de la théologie. Abandonnant les chemins battus, il allait étudier les saintes Écritures dans le texte même ; il en scrutait les profondeurs et y portait la lumière.

Combien de temps fréquenta-t-il l'école de Laon et suivit-il les leçons d'Anselme ? Il est difficile de le dire, et les dates font défaut dans cette première partie de la vie de Hugues d'Amiens. Il est permis de croire, cependant, qu'il était jeune encore quand

d'Amiens (charte de 1164, par laquelle Rotrou accorde aux chanoines la faculté de pouvoir disposer du fruit de leur prébende, pendant un an après leur décès. On en trouve la copie dans un manuscrit du XIIIe siècle de la Bibliothèque municipale de Rouen : *Cartulaire de l'église cathédrale de Rouen*, fol. 35 r°). — Ouvrages à consulter sur cette question : Demay, *Inventaire des sceaux de Flandre et de Normandie ;* Giry, *Manuel de diplomatique ;* Lecoy de la Marche, *Les Sceaux ; Nouveau traité de diplomatique*, par deux religieux de la Congrég. de Saint-Maur, t. IV, p. 327-328 ; Mabillon, *De re diplomatica*, t. I, lib. II, cap. XVIII, p. 151, 152 ; cap. XIX, p. 155, 156.

[1] Cf. *Hist. littér. de la France*, t. X, p. 171.

[2] Othon de Freisingen : *De gest. Fred.*, l. I, cap. I, et cap. XLVI, L.

Digitized by Google

il entra à l'abbaye de Cluny. En effet, Pierre le Vénérable, religieux lui-même de cette abbaye, et ami intime de Hugues, lui écrivait plus tard, quand il fut monté sur le siège de Rouen : « Il nous souvient de ce temps où, à la fleur de votre jeunesse, vous étiez déjà remarquable entre les plus anciens de notre république [1]. » Et d'ailleurs, pour cette nature également éprise de l'amour de Dieu et des beautés de la science, le cloître devait avoir des charmes irrésistibles. C'est là surtout que, dans le recueillement et le silence, l'âme, épurée par les austérités de la vie monastique, monte plus facilement vers l'idéal ; et fortifiée en même temps qu'éclairée par la prière et la méditation, devient plus apte à l'intelligence des saintes Écritures et des questions ardues de la philosophie et de la théologie. Conduit dans la solitude par ces hautes pensées, Hugues d'Amiens fut le religieux accompli dont Pierre le Vénérable nous fait un portrait si magnifique [2] qu'on serait tenté de l'accuser d'exagération si l'autorité de saint Bernard ne venait confirmer ces éloges [3].

Et pouvait-il choisir une retraite où la piété et la science fussent plus en honneur ? Car, bien que nous ignorions la date de son entrée à Cluny, il paraît vraisemblable qu'il y était du temps de saint Hugues, et qu'il connut par conséquent les jours de prospérité et de grandeur de l'abbaye. Ce grand saint, qui fut l'ami de Grégoire VII [4] et dont les conseils étaient recherchés par Guillaume le Conquérant et par le roi de France, Philippe Ier [5], fut abbé de Cluny pendant soixante ans, de 1049 à 1109. Or, Jean de Colmieu nous apprend, dans la vie du bienheureux Jean, évêque de Térouanne [6], que Hugues d'Amiens était déjà à Cluny en 1099 [7]. Après avoir raconté avec quel enthousiasme le peuple de Térouanne reçut le bienheureux Jean, à son retour de Reims où il venait d'être sacré par Manassès, archevêque de

[1] Petri Cluniacensis epist. lib. VI, XXXII. Cette lettre commence par ces mots : « Soleo plerumque quae miranda videntur, mirari. »
[2] Epistola citat.
[3] Ep. XXV.
[4] Cf. *Gregorii VII epist.* lib. I, 62 ; lib. II, 49 ; lib. V, 21, etc.
[5] *Hist. littér. de la France*, t. IX, p. 465 et suivantes.
[6] Écrite vers 1130 (Inter *Act. SS. Bolland.*, die 27 januarii, p. 734). Cf. *Scriptor. rer. Gall.*, t. XIV, p. 239.
[7] Jean de Colmieu fut l'archidiacre du bienheureux Jean, de 1116 à 1130. Il mourut lui-même peu de temps après avoir écrit cette vie, œuvre estimable par le style et par l'exactitude. Cf. *Scriptor. rer. Gallic.*, t. XI, p. 146.

Digitized by Google

cette ville, le chroniqueur ajoute : « O heureux temps.... alors, en effet, dans un grand nombre d'églises, il y eut des évêques remarquables par leur religion, illustres par leur science, célèbres par leur renommée [1]. » Et parmi ces hommes en renom il cite Hugues, qu'il qualifie de « Clericus [2] », « et qui devint plus tard, dit-il, abbé de Reading, en Angleterre, et est aujourd'hui (1130) archevêque de Rouen. » Hugues d'Amiens fut ainsi le disciple de saint Hugues, et il vivait à Cluny à la fin du XIe siècle. A cette époque les études florissaient dans le monastère, la règle était observée dans toute sa rigueur, « et (nous dit Pierre le Vénérable) la science et la religion de Hugues d'Amiens faisaient l'honneur de la nombreuse société des moines de Cluny [3]. »

II.

Hugues d'Amiens quitta l'abbaye de Cluny en 1113 pour devenir prieur de Saint-Martial de Limoges [4]. Il succédait à Adalbert d'Userque, appelé cette même année à remplacer Pierre, abbé du monastère, qui venait de mourir [5]. Saint-Martial était sous l'autorité de l'abbaye de Cluny depuis 1062 ; à cette époque il avait été donné par le vicomte Adémare à saint Hugues et aux abbés ses successeurs, « afin, d'après la charte de donation, d'en faire disparaître la simonie et d'y introduire une sage réforme, selon la règle de saint Benoît [6]. »

[1] L'auteur cite Conon, prévôt d'Arrouaise, 1090; Lambert, abbé de Saint-Bertin, 1095 (diocèse de Térouanne). Le *temps heureux* qu'il rappelle et où il place Hugues d'Amiens comprend donc les années 1090-1100.

[2] Du Cange, au mot *Clericorum*, interprète ainsi le mot *Clericus :* D'après Orderic Vital, il signifie moine : « Nos autem et ordine et officio clerici sumus. » Le pontifical de Soissons donne le même sens : « Oratio ad clericum faciendum. » Or, dit du Cange, il s'agit ici des seuls moines. On appelle encore *clerc*, chez les Bénédictins, les religieux qui ne sont pas prêtres.

[3] « Non excidit quantum eruditio ac religio vestra sacrum illum ac magnum Cluniacensium ovium gregem decoravit. » *Ep. ad Hug.*, lib. VI, 32.

[4] Martène, *Anecdot.*, t. V, p. 894. Saint Martial fut l'apôtre du Limousin, le monastère qui porte son nom fut le plus ancien de cette province. En 1122, un terrible incendie détruisit le monastère et tout le bourg de Saint-Martial. Aujourd'hui, sur l'emplacement, s'élève un théâtre. Cf. *Rer. Gall. Scriptor.*, t. XII, p. 432, et Montalembert, *Moines d'Occident*, t. I, p. ccx, note.

[5] *Rer. gall. Script.*, *ibid.*, chronique de Geoffroi, prieur de Vigeois.

[6] Texte de cette charte dans *Cartul. S. Martial. Lemor.* in *Gallia christiana*, t. II, Instrum. col. 179. — Mabillon, ad ann. 1062, num. 119. Sur quelques démêlés entre le prieuré et Cluny au sujet de la nomination de Bernard Legros comme abbé de Saint-Martial, cf. Bernard Itier, *Chronique*, fol. 144 v°, et *Rer. Gall. Scriptores*, t. XII, p. 431.

Digitized by Google

La réputation de sainteté que s'était acquise l'abbaye de Cluny portait les rois à avoir recours à ses religieux pour relever la discipline dans les maisons qui dépendaient de leur couronne. C'est ce que fit le roi d'Angleterre, et sur sa demande, Hugues d'Amiens, prieur de Saint-Martial, fut envoyé au monastère de Saint-Pancrace de Lewes, en Angleterre. Ce choix était un hommage rendu à la piété et à la science du religieux, car il y avait une convention écrite entre l'abbé de Cluny et Guillaume de Varenne, fondateur de Saint-Pancrace, qu'on y mettrait comme supérieur le moine le plus saint de l'ordre, excepté le grand prieur et celui de la « Charité [1]. » Henri Ier eut bientôt apprécié le mérite du nouvel abbé, et plus tard, en 1125 [2], quand il eut construit, aux frais de son trésor, l'abbaye de *Reading* [3], il se souvint de Hugues d'Amiens et l'appela à gouverner les deux cents religieux qu'il y avait réunis.

Alors, le culte de l'Immaculée Conception de la bienheureuse Vierge Marie commençait à prendre un nouvel accroissement, surtout en Angleterre. Hugues d'Amiens s'associa à ce mouvement religieux dont l'âme avait été Anselme, abbé d'Edmundsbury, neveu de saint Anselme de Cantorbéry. L'abbé de Reading fut un des premiers à célébrer solennellement cette fête, et à répandre, secondé par le roi Henri Ier, le culte de l'Immaculée Conception [4].

Il y avait à peine quatre ans que Hugues d'Amiens gouvernait l'abbaye de Reading, lorsque le siège de Rouen devint vacant par la mort de Geoffroi le Breton [5], et les suffrages du clergé appelèrent l'abbé de Reading à lui succéder.

[1] Cf. Migne, t. CXCII, col. 1119, et *Monast. Anglic.*, p. 615, édit. Lond., 1655.

[2] 1123 (d'après J. Prevost), 17 kal. maii. Ms. 5194. Bibl. nat. (cui titulus : *Annalium Ecclesiae Rotomag. Epitome, opera et studio Joannis Prevotii Rotomagaei ejusdem ecclesiae canonici.*

[3] Sur la Tamise, diocèse de Salisbury, près du confluent de la Tamise et du Kennet, où s'entrecoupent les grandes routes du royaume. (Cf. *Rer. Gall. Scriptor.*, t. XII, p. 580.) Charte de fondation de l'abbaye de Reading dans *Spicileg.* d'Achery, ann. 1125. « Les biens dont Henri Ier dota cet établissement, dit Lingard, n'empêchèrent pas les moines de se livrer à la rigide observance de leur règle. Ils avaient l'usage d'offrir l'hospitalité à tous ceux qui passaient près de leur couvent. » *Hist. d'Angleterre*, t. II, p. 245-246.

[4] Cf. Ep. Osbert. de Clare, 1128 ou 1129. Dans cette lettre écrite à l'abbé Anselme, Osbert de Clare fait un magnifique éloge de l'abbé de Reading. Cf. Vacandard, *Les Origines de la fête de la Conception*, dans *Revue des quest. hist.*, janvier 1897, p. 166-184.

[5] Ord. Vit. 1128 (*Rer. Gall. Script.*, t. XII, p. 746). Les chroniques de

Digitized by Google

Cette élection eut lieu vers la fin de l'année 1129 [1] ou, au plus tard au commencement de l'année 1130. Hugues n'avait pas cru devoir résister aux désirs du clergé de Rouen; et, sans doute, le roi d'Angleterre l'avait engagé à accepter la dignité épiscopale, car il savait quelle était l'influence des prélats du siège de Rouen aussi bien sur les affaires politiques que sur les affaires religieuses de la Normandie, et l'abbé de Reading, qui laissait son abbaye en pleine prospérité, apparaissait au roi comme l'évêque accompli dont la religion et la sagesse devaient l'aider dans le bon gouvernement de son duché.

Mais l'acceptation de Hugues d'Amiens, le consentement du roi d'Angleterre et de l'évêque de Salisbury ne suffisaient pas pour permettre au nouvel élu d'être sacré archevêque de Rouen; il fallait obtenir encore l'approbation du pape, parce que l'abbaye de Cluny, à laquelle le nouvel élu appartenait, était sous l'autorité directe du souverain pontife et dépendait de sa seule juridiction. Ce pouvoir de juridiction, le pape l'avait déjà

Fécamp, de Rouen, de Mortemer, donnent la même date (*Ibid.*, p. 778, 782, 785). Seule la chronique de Jumièges dit que Geoffroi mourut en 1129. La date vraie paraît être 1128, 28 nov. Cf. aussi sur cette question Vacandard, *La Liste des archevêques de Rouen*, p. 16 et 17. L'année suivante (1129) Hugues d'Amiens vint à Rouen (Cf. *Rer. Gall. Script.*, *Ibid.*), et les belles qualités dont il fit preuve pendant son séjour dans cette ville déterminèrent le choix du clergé (*Hist. litt. de Fr.*, t. XII, p. 647).

[1] Chronique de Jumièges, 1129. *Cartul. de Saint-Michel du Tréport*, 1129, 11 nov. (p. 31, not.). Chronique de Fécamp, 1128. Cette dernière date ne peut être appuyée sur aucune autorité. Celle de 1129 est plus vraisemblable et pourrait être justifiée par la lettre du clergé de Rouen adressée à Honorius II. Ce pape mourut le 14 février 1130; mais déjà à cette époque le choix du clergé de Rouen avait été ratifié par l'évêque de Salisbury* et par Henri Ier. (Cf. cette lettre dans *Spicil.*, in-4, III, p. 151.) Orderic Vital semble placer cette élection en 1130 (*Hist. eccl.*, lib. XII, cap. XXIII). « Eodem anno (1130), dit-il, Hugo Ambianensis, monachus Clun. abbas Rading. factus est archiep. Rotomag. » Mais l'expression « factus est » peut, dans sa généralité, se rapporter au sacre aussi bien qu'à l'élection. Le témoignage de Rob. de Torigny paraît plus explicite : « Mense septembri (dit-il) (Henricus) transiit in Normanniam et adduxit secum Hugonem NOVITER electum. » L'expression « noviter » s'explique si on fait remonter l'élection au commencement de l'année 1130 ou même fin de 1129, mais non plus haut. Cependant nous ne croyons pas que ce mot « noviter » doive être pris dans son sens le plus rigoureux. Le chroniqueur n'avait pas alors le souci d'une exactitude absolue comme l'historien moderne, aussi la date du 11 novembre 1129, donnée par le Cartulaire de Saint-Michel du Tréport, ne nous paraît pas aller contre le témoignage très respectable d'Orderic Vital et de Robert de Torigny, surtout si on l'accepte comme étant celle du choix du clergé de Rouen, avant toute démarche pour le faire ratifier.

* Reading était dans le diocèse de Salisbury.

Digitized by Google

revendiqué quand Hugues d'Amiens était allé en Angleterre. Honorius II écrivit [1], en effet, à Henri Ier : « Notre droit sur ce religieux est avant tous les autres, et nous le retenons comme le clerc spécial de saint Pierre et de la sainte Église romaine. » Aussi l'abbé de Reading rappela-t-il [2] au clergé de Rouen le droit du souverain pontife, et c'est pour cette raison que la lettre dont il est ici question fut écrite au pape.

La réponse du Saint-Siège fut favorable, car Hugues d'Amiens, quelques mois plus tard, le 14 septembre 1130 [3], était sacré archevêque de Rouen. Jusqu'à cette époque il était resté en Angleterre, probablement dans son gouvernement de l'abbaye de Reading. Le roi Henri Ier l'emmena avec lui en Normandie, aux premiers jours de septembre, et le 8, ils étaient à l'abbaye du Bec. Six jours après, le sacre de Hugues d'Amiens eut lieu à Rouen, dans l'église Saint-Ouen. Le prélat consécra-

[1] Epist. Cleri Rothom. ad Honor. II (*Spicileg.*, in-4, t. III, p. 151).

[2] Ces mots « ipso revelante » le prouvent (*Ibid.*). Qui reçut la lettre et donna la réponse? Rien n'éclaire cette question ni avant ni après la mort d'Honorius. Si la lettre arriva après le 14 février, il semble que l'élection ne dut être ratifiée par le pape Innocent II qu'assez tard, vu l'état de l'Église et l'incertitude où la double élection du 14 février tint les esprits en France jusqu'au concile d'Étampes. Peut-être, à cause de cette absence de tout document après la mort d'Honorius II, serait-il juste de penser que ce pape ratifia le choix du clergé de Rouen; ce serait là encore une preuve en faveur de l'opinion qui place l'élection vers la fin de 1129.

[3] Le dimanche : fête de l'Exaltation de la sainte Croix (Rob. de Torigny, *Ibid.*). Cf. aussi Append. à Sigebert ad ann. 1130. *Script. rer. Gallic.*, t. XIII, p. 287. « Ad hunc annum ordinationis Hugonis Archiep. primum, qui fuit Dom. J. C. 1130, referendum videtur miraculum translationis sancti Adjutoris ejusque ad monast. conversio (J. Prevost, ms. 5194. Bibl. nat.). Cette année 1130 est bien en effet la première de l'épiscopat de Hugues d'Amiens. Outre les autorités déjà citées, ajoutons quelques conclusions de chartes de ce prélat : 1° Charte pour une convention entre les chanoines de Rouen et un certain Ascelin de Bulis et son frère Mathias, au sujet du bourg de Beauvais « Anno ab incarnatione Domini 1130; anno item regni Henrici Reg. Angl. et Duc. Norm. XXXo; anno primo hordinationis (*sic*) Hugonis Roth. Arch. coram eodem praesule ista pactio facta est (*Cartul. de l'Église cathédr. de Rouen*. Bibl. municip. Ms. Y. 44, fol. 48). (Dans cette charte seule la date est au début.) 2° Charte pour le prieuré de Bacqueville : « Actum est hoc anno ab incarnatione Domini Mo Co XXXo tercio, regnante Rege Francorum Ludovico, principante in Norm. Rege Anglor. Henrico, Pontificatus nostri anno IIIjo. 3° Charte pour la confirmation de toutes les possessions de l'abbaye de Saint-Wandrille, dans le diocèse de Rouen : « Actum est hoc Rothomagi kal. aug. anno Verbi incarnati Mo Co XLo IIo, Papa univ. Innocent. IIo, Rege Francor. Ludov. Duce Norm. Stephano Rege Anglorum, tertio decimo pontificatus nostri feliciter. Amen.

(Cartul. abbat. Fontanell. carta XIII et XIV, fol. CCCX. Archiv. de la Seine-Inférieure.)

Digitized by Google

teur fut Richard, de Bayeux, assisté de plusieurs autres évêques de la même province.

III.

Au moment où Hugues d'Amiens prenait possession du siège archiépiscopal de Rouen, l'Église était troublée par le schisme d'Anaclet. Ce fut, pour le nouvel évêque, une occasion de prouver son dévouement à la papauté, et son zèle pour la défense des intérêts de l'Église [1].

Quel fut le rôle de notre prélat dans les graves événements qui finirent, grâce à l'activité prodigieuse et à l'éloquence de saint Bernard, par être favorables à Innocent II ? Et quelle part eut-il dans le mouvement qui conduisit vers ce pontife la France et l'Angleterre, à la suite de leurs rois ?

Les auteurs contemporains ne nous disent rien à ce sujet, sinon qu'il fut chargé par Henri Ier de porter au concile de Reims (18 oct. 1131) des lettres où le roi s'adressait à Innocent II dans les termes les plus respectueux et lui promettait fidèle obéissance [2]. Malgré ce silence de l'histoire, on peut affirmer que l'archevêque de Rouen prit une part active aux affaires religieuses de cette époque, et que son autorité et son crédit furent très utiles à la cause d'Innocent II [3], surtout auprès du roi d'Angleterre. Aussi pourrait-on supposer, non sans quelque raison, que la mission de saint Bernard (dont Hugues d'Amiens était l'ami) auprès de Henri Ier dut en partie son succès à l'archevêque de Rouen ; en effet, ses lumières et sa science étaient connues et appréciées du prince, et en le voyant si fortement attaché au parti d'Innocent II, Henri Ier ne put que concevoir des doutes sur la bonté de la cause d'Anaclet, et plus d'une fois, avant l'intervention de saint Bernard qui triompha de la résistance du roi d'Angleterre, Hugues d'Amiens avait plaidé avec force auprès de lui la cause du

[1] Il est inutile de refaire ici l'histoire de ce schisme, après l'étude approfondie qu'en a faite M. l'abbé Vacandard dans le Ier volume de la *Vie de saint Bernard;* nous ne pouvons mieux faire que d'y renvoyer le lecteur (chap. x, *Bernard et le schisme d'Anaclet II*, 1130-1131, p. 276-313).

[2] Cf. Du Monstier, *Neustria christiana*, fol. 189. Ms. lat. Bibl. nat. 10042.

[3] « Quod scilicet infatigabili sollicitudine ejus (Innocentis) causam intrepidus tunc assumpsisse, et ambitionem invasoris Petri Leonis detestans, et judaicae perfidiae furorem conterens (Pierre de Léon était fils d'un juif converti) frequentibus et ratione munitis exhortationibus Clericorum, principum et caeterorum corda in fide catholica et obedientia Papae firmasset. » J. Prévost, ms. 5194. Bibl. nat., p. 105.

Digitized by Google

pape légitime; Innocent rappelle lui-même cette ardeur de l'archevêque à le soutenir, même auprès des rois, dans une lettre qu'il lui adressa de Blois au mois d'octobre 1131, par laquelle il confirme et étend les privilèges de l'Église de Rouen [1]. « Il appartient au Saint-Siège, dit-il, de se montrer généreux et magnifique dans les récompenses qu'il accorde aux services reçus.... Mais quels services Hugues d'Amiens, archevêque de Rouen, n'a-t-il pas rendus à la papauté, en réprouvant le schisme d'Anaclet, et en affermissant dans la foi catholique et dans l'obéissance au véritable chef de l'Église les fidèles, le clergé et les princes.... » Suit l'énumération des droits et privilèges accordés à l'Église de Rouen [2].

Mais le schisme d'Anaclet, qui dura huit ans et ne finit qu'à la mort de l'antipape (1138), devait fournir à Hugues d'Amiens bien des occasions de prouver son dévouement filial à l'Église. Après le concile de Reims, Innocent II songea à retourner en Italie; il passa par Cluny, où il était le 2 février 1132; et le 24, il s'arrêtait à Vienne et donnait un diplôme en faveur de cette abbaye. Arrivé en Lombardie (après février 1132), il trouva le roi Lothaire avec une armée, pour l'aider à rentrer dans Rome. Nous ne suivrons point les péripéties de cette lutte engagée pour défendre la bonne cause, mais qui coûta les plus grands sacrifices et fit répandre beaucoup de sang. Cependant, quelque compromise que fût sa fortune, Anaclet, soutenu par la puissance de ses partisans, et trop ambitieux lui-même pour abandonner le pouvoir, continua à lutter et à lancer l'excommunication sur Innocent II. Celui-ci convoqua un concile à Pise (3 juin 1135) [3]. On y traita longuement des intérêts de l'Église, et Anaclet fut de nouveau excommunié. Hugues d'Amiens assista à ce concile comme représentant du roi d'Angleterre.

[1] Bessin, 2e part. Synod. Rothomag., p. 4. Pommeraye, *Concil. Rothomag.*, p. 131.

[2] Innocent II fait Hugues et ses successeurs métropolitains des évêques de Bayeux, Amiens, Évreux, Lisieux, Coutances, Séez. Entre autres donations, citons : La ville des Andelys; en Angleterre, le manoir de Binte-Worde; en Normandie, Gisors et les bourgs de Douvrent et de Déville, Aumale, etc. — Les 9 et 10 mai de cette même année 1131, Innocent II était venu à Rouen avec Henri Ier; il y reçut l'accueil le plus enthousiaste; le prince, les grands, et même les juifs, lui firent des présents : « Henricus.... apud Rotomagum non modo suis sed et optimatum et etiam Judaeorum muneribus eum dignatus est. » Guill. de Malmesbur., *Hist. nov.*, I, 3, ap. Migne, CLXXIX, 1399).

[3] Order. Vit., lib. XIII, ad ann. 1135. *Neustria christiana*, fol. 190 v°.

Digitized by Google

Les services que lui rendait l'archevêque de Rouen engageaient Innocent à le garder le plus longtemps possible auprès de lui. Mais ce soin que Hugues d'Amiens donnait aux affaires du pape mécontenta Henri Ier ; et comme l'absence de l'archevêque se prolongeait, le roi lui reprocha de laisser souffrir les intérêts de l'Église de Rouen, pour s'occuper de ceux des autres [1] ! Le pape, forcé de se séparer de Hugues, pour éviter de mécontenter le roi d'Angleterre, lui continua sa confiance et ses faveurs, et plus d'une fois il le chargea comme légat de terminer des affaires importantes, nous le verrons plus tard ; et déjà, à ce titre, il avait assisté en 1134 au concile de Montpellier [2], et en 1133, il avait été chargé, aussi comme légat, de défendre les droits de l'Église de Romans [3] contre le comte Guy Dauphin qui l'avait dévastée, ainsi que la ville elle-même, où il était entré avec une forte armée. Le pape lui avait annoncé cette mission dans une lettre datée de Pise (20 janvier 1133) [4].

Ces témoignages d'estime que Hugues d'Amiens reçut d'Innocent II, dès les premiers mois de son épiscopat, nous montrent bien quel avait été son zèle pour la cause de ce pontife et de quelle autorité l'archevêque de Rouen jouissait déjà dans l'Église. Ce zèle et cette autorité, il les apporta aux réformes qu'il entreprit dans son clergé. Défenseur intrépide des droits de l'Église et de la discipline ecclésiastique, il ne recula devant aucune difficulté, et il devait en rencontrer de grandes et de nombreuses dans son administration épiscopale.

Hugues d'Amiens, formé par la discipline du cloître, surtout par celle qui régnait à Cluny, aux vertus les plus sévères, apporta à corriger les abus et les désordres dont souffrait alors l'Église de Rouen un zèle digne des plus grands éloges sans

[1] Cf. Ord. Vital, *ibid.* Du Monstier dit : « Quo expleto (concilio Pisano) remanet in Italia pro ejusdem S. P. rebus gerendis, a quo multum honoratus est ob egregia animi sui insignia. » *Neustria christiana*, fol. 190. Ms. lat. 10048. Bibl. nat. Paris.

[2] Hugues d'Amiens rendit compte à Innocent II de ce concile, par une lettre recueillie dans les *Annal. Benedict.*, t. VI, p. 666.

[3] Fondée par Bernard, archevêque de Vienne, et donnée avec la ville au pape, libre de toute puissance laïque (Cf. Epist. Hug. Ambian. ad Cler. Romanens.). Martène, t. I, *Anecd.*, col. 380 (ex chartul. Roman.). *Rer. Gall. Script.* t. XV, p. 694.

[4] Epist. Innoc. II ad Hugon. Arch. Rotom. (au sujet de l'abbé de Saint-Wandrille), 20 janvier 1133. (Jaffé, n° 5572. Pommeraye, p. 135.)

Digitized by Google

doute, mais auquel il manqua cette juste mesure, cette prudence qui sait temporiser pour atteindre plus sûrement le but. Aussi les obstacles surgirent bientôt et les déceptions ne se firent point attendre. Presque découragé, il écrivit à saint Bernard, et confiant dans son amitié, il lui découvrit le peu de succès de ses efforts. Nous n'avons point la lettre de Hugues d'Amiens, mais celle du moine de Clairvaux semble bien être la réponse d'un ami qui a compris tout ce qu'il y avait de noble et de passionné pour le bien dans l'âme de l'archevêque. Il l'exhorte à ne point se laisser abattre, mais aussi à tempérer l'ardeur de son zèle, et à faire les réformes, même les plus nécessaires, avec une sage lenteur. « La Providence, écrit saint Bernard, a agi à votre égard avec beaucoup de miséricorde ; car, avant de nous appeler à gouverner des méchants, elle a permis que vous fussiez avec des bons. Leur compagnie et leur exemple ont fortifié votre vertu, de sorte que vous pouvez être bon avec des méchants, et vous en aurez plus de mérite.... A Cluny, il vous suffisait d'être vertueux, mais à Rouen il vous faut de la patience.... Soyez donc patient parce que vous êtes avec des méchants ; soyez pacifique parce que vous êtes proposé au gouvernement des méchants. Que votre charité ne soit pas sans zèle, mais que la sévérité de ce zèle ait quelque mesure, selon les circonstances. Il faut souvent reprendre et il est bon de le faire, mais il est quelquefois bon de fermer les yeux. De même que ce qui plait n'est pas toujours permis, tout ce qui est permis n'est pas toujours bon à faire sur-le-champ.... etc [1]. »

Cette lettre, pleine de sages conseils, n'est-elle pas comme l'écho des plaintes de l'archevêque de Rouen et de ses regrets de ne plus goûter la vie paisible de la solitude? Mais quels étaient ces *méchants* dont parle ici saint Bernard? S'agit-il des bourgeois de Rouen, qui, enorgueillis de leurs franchises communales, ne voulaient rien souffrir qui pût y porter atteinte? C'était, en effet, l'époque de la plus grande effervescence du mouvement qui portait les communes vers l'affranchissement et la liberté [2]. Mais dans les domaines des rois d'Angleterre, rien ne nous indique des soulèvements de cette nature, et nous ne

[1] S. Bern., Ep. xxv.
[2] Communes de Noyon, Beauvais, Saint-Quentin, Laon, établies de 1100 à 1112. Amiens, 1115.

Digitized by Google

voyons nulle part, dans les chroniques du temps, que le régime des communes ait été adopté pour quelque ville de Normandie. Sans doute, on pourrait citer certaines *bourgeoisies* [1], surtout dans le duché d'Aquitaine ; mais la commune avec ses franchises, telle qu'elle existait dans les domaines de la couronne de France, ne paraît pas avoir été établie en Normandie avant la conquête de cette province par Philippe Auguste [2]. « Les ducs de Normandie accordèrent, il est vrai, parfois, des privilèges aux bourgeois, et la défense de ces privilèges était l'occasion de troubles et de soulèvements ; mais nous ne croyons pas qu'il s'agisse ici d'une révolte des bourgeois de Rouen contre l'archevêque, le ton même de la lettre de saint Bernard nous autorise à le penser, surtout si on la compare avec une autre lettre écrite par le saint à Innocent II (1138), pour lui demander de défendre les droits de l'Église métropolitaine de Reims contre les bourgeois qui voulaient se soustraire à la puissance temporelle de l'archevêque. Saint Bernard, toujours gardien fidèle des droits de l'Église, jette le cri d'alarme [3]. « L'Église de Reims va périr, dit-il.... Jusqu'à quand sera-t-elle foulée aux pieds et ne trouvera-t-elle personne qui la relève.... La première chose à faire, c'est de presser l'élection (de l'archevêque), de crainte que l'insolence du peuple rémois ne ruine le peu qui subsiste encore, à moins qu'on ne résiste, le bras levé, à sa fureur. » Combien ces sollicitations pressantes sont loin des conseils de modération et de prudence que renferme la lettre à Hugues d'Amiens. Certes, ici encore, s'il se fût agi de sauvegarder les droits, même temporels, de l'Église, saint Bernard eût trouvé, grâce à son respect de la tradition, des accents capables de soutenir le courage de l'archevêque de Rouen pour conserver à son

[1] Geoffroi le Vigeois, ad ann. 1171, parle des bourgeois de Souterraine (Aquitaine) qui s'étaient soulevés pour ne plus payer aux moines du lieu aucune taille. L'abbé s'en plaignit au roi d'Angleterre, qui fit vite justice de ces prétentions.

[2] Quelques chartes, celle de Geoffroi Plantagenet, par exemple, aux bourgeois de Rouen, concédèrent certains privilèges. En 1144, les bourgeois de Rouen se réunirent pour défendre ces privilèges et formèrent alors une véritable commune, sans en avoir le nom. Cf., sur cette question, Chéruel, *Histoire de l'administration monarchique en France depuis l'avènement de Philippe Auguste jusqu'à la mort de Louis XIV*, t. I, p. xci et suiv. (Avant-propos).

[3] Ep. S. Bern. apud *Rer. Gallic. Script.*, t. XV, p. 394, note *c*. — Cf. Epist. Inn. II, ibid.

Digitized by Google

Église les biens et les privilèges dont la possession paraissait, à cette époque, le garant de l'influence spirituelle. La lettre qui nous occupe n'avait donc point pour but de modérer le zèle de l'archevêque dans la défense des droits féodaux de l'Église de Rouen. Elle était destinée plutôt à relever son courage déjà ébranlé par les résistances qu'il avait rencontrées : de la part du clergé qu'il voulait rappeler à l'intégrité des mœurs, et à une exacte soumission aux règles de la discipline ecclésiastique ; de la part des seigneurs, qui avaient mis la main sur les biens des églises ; de la part des moines, qui refusaient à l'évêque métropolitain le serment d'obéissance.

C'est un spectacle bien triste que celui des mœurs d'une partie du clergé à cette époque. La clérogamie n'était que trop fréquente, surtout en Normandie ; une lettre d'Innocent II à Hugues d'Amiens nous révèle toute la profondeur des plaies qu'il fallait guérir [1] : l'ignorance, la corruption, la cession des bénéfices non au plus digne, mais au plus offrant, le népotisme, tels étaient les désordres qu'il fallait faire disparaître. Et le pape exhortait l'archevêque en lui rappelant les paroles de saint Paul : « Pressez, conjurez, gourmandez, et par l'exemple de votre vie et par la force de votre parole...., et tout ce que vous ferez pour extirper des maux aussi grands, nous le ratifierons par notre autorité apostolique. » Mais plus le mal était grand, plus le remède devait être appliqué avec ménagement. L'exemple encore récent de la malheureuse tentative de Geoffroi le Breton suffisait à le prouver ; et, sans doute, saint Bernard se rappelait les funestes conséquences de l'ardeur indiscrète de cet archevêque, quand il conseillait à Hugues d'Amiens la douceur et la modération dans le zèle [2]. Pour avoir voulu faire rentrer les clercs dans le devoir et appliquer dans toute leur rigueur les décrets du concile de Reims (1119), Geoffroi se vit assailli par les mécontents, dans la cathédrale, et il dut se sauver dans son palais, où il resta caché [3]. Il s'était passé une dizaine d'années depuis ces événements, et le mal n'avait guère dimi-

[1] Ep. Inn. II ad Hug. Amb. (26 juillet 1131, Jaffé, n° 7483, Bessin, *Concil. Rotomag.*, II, 22).

[2] Cf. Ord. Vit., lib. XII, p. 840. « Praefatus praesul erat Brito in multis indiscretus, tenax et iracundus. »

[3] Ord. Vit., lib. XII, p. 866. « In triclinio receptus delituit. »

Digitized by Google

nué; car, en 1128, au mois d'octobre, un concile fut tenu à Rouen par Mathieu, évêque d'Albano, parent de Hugues d'Amiens, comme légat du pape, et parmi les décrets publiés alors fut celui-ci : « Aucun prêtre n'aura de femme ni de concubine; celui qui ne voudra pas s'en séparer ne gardera ni son église ni aucun autre bénéfice, et aucun fidèle n'assistera à sa messe. » L'archevêque Geoffroi mourait le mois suivant, sans avoir vu ses efforts couronnés de succès. Hugues d'Amiens fut-il plus heureux? Sans doute l'histoire ne nous a point conservé le souvenir d'une lutte semblable à celle dont la cathédrale de Rouen avait été le théâtre en 1119, mais le nouvel archevêque se heurta à son tour contre la corruption et la mauvaise volonté des clercs, et ce ne fut que peu à peu, aidé des conseils de saint Bernard, et à force de patience et de longanimité, qu'il rendit meilleurs ces *méchants*, rebelles à la discipline, qui attristaient si profondément l'âme délicate de l'ancien moine et lui faisaient trouver la charge épiscopale bien lourde, au souvenir des jours de bonheur et de paix passés à Cluny.

Un désordre d'un autre genre est rappelé dans la lettre d'Innocent II. « C'est un usage funeste et détestable, dit-il, que, dans l'Église de Rouen, des laïques usurpent les droits de l'évêque, emportant les offrandes de l'autel, et s'emparant des revenus des églises [1]. » C'était là une habitude invétérée, car Hugues d'Amiens, en plusieurs endroits de ses lettres, rappelle ses efforts pour détruire de tels abus; pendant les longues années de son épiscopat, il eut à combattre les envahissements de la puissance temporelle, et il ne craignit point de revendiquer auprès des rois de France et d'Angleterre les droits et les libertés de son Église et de celles de la province de Normandie. Quelle était, à cette époque, la conduite de Henri Ier à l'égard de l'Église de Rouen? Il serait difficile, faute de preuves à l'appui, d'affirmer qu'elle ne fut pas irréprochable; mais si on se rappelle que le roi était peu scrupuleux quand il s'agissait de son intérêt et de toutes les mesures « qui pouvaient apporter à l'échiquier un accroissement de revenus, » on aura quelque raison de croire qu'il ne traita pas mieux les églises de son duché que celles de

[1] Saint Bernard s'élève aussi contre ces « jouvenceaux impubères » qui passent de l'école à la direction d'un prieuré, « plus heureux d'avoir échappé aux verges que d'entrer dans le sanctuaire » (Cf. *De offic. episcop.*, cap. VII).

Digitized by Google

son royaume. Et, à ce sujet, la chronique anglo-saxonne nous fournit des faits qui sont loin d'être à l'honneur du roi. Il différait la nomination des prélats aux évêchés pour jouir plus longtemps des revenus ; il forçait même parfois le nouvel élu à lui verser le revenu de l'église épiscopale avant d'en prendre possession. C'est la conduite qu'il tint à l'égard de Roger, neveu de Geoffroi Dedington, nommé évêque de Lichfield. Lingard, qui raconte ces faits, ajoute : « La manière dont tous les écrivains contemporains parlent de ces procédés iniques donne lieu d'en conclure qu'ils étaient souvent répétés. » N'était-ce pas de faits semblables que voulait parler Hugues d'Amiens quand il écrivait plus tard, dans une lettre adressée à saint Thomas de Cantorbéry : « Vous n'ignorez pas sans doute le grave dissentiment qui surgit entre le roi d'Angleterre, Henri, et moi, serviteur de Votre Sainteté, au commencement de notre pontificat, *quand nous voulûmes rendre leurs libertés aux églises de Normandie.* Alors forcé de franchir les limites de notre province, nous trouvâmes un refuge entre les bras du souverain Pontife [1]. » Pour en avoir été réduit à cette extrémité, Hugues d'Amiens avait dû résister au roi d'Angleterre avec une fermeté énergique et une noble franchise. La lettre d'Innocent II le soutenait et l'encourageait dans cette lutte ; elle ne faisait d'ailleurs que rappeler et confirmer les décrets portés par le concile de Rouen en 1128 : « Les moines et les abbés (est-il dit dans l'un de ces décrets) ne recevront pas des laïques les dîmes que ceux-ci ont usurpées ; mais les laïques les remettront à l'évêque, qui les rendra aux abbés et aux moines, selon l'intention de ceux qui les possédaient [2]. »

[1] Cf. *Rer. Gall. Script.*, t. XV, p. 961, inter Epist. Alexandri III, pap. — Cf. Du Monstier, *Neustria christiana*, ms. lat. 10042, Bibl. nat., fol 190. Cf. iterum, sur cette ferme résistance de l'archevêque de Rouen à Henri Ier, quand il s'agissait des privilèges ou de la discipline de l'Église, Ord. Vit. ; apud *Rer. Gall. Script.*, t. XII, p. 753, à propos de la nomination de Richard (le Bâtard) à l'évêché de Bayeux.

[2] Dans une charte de 1153, accordée à Roger, abbé de Saint-Wandrille, Hugues d'Amiens rappelle encore sa lutte contre ces abus funestes. « Parmi les biens que vous possédez (dit-il), nous avons jugé bon de désigner ceux que nous vous avons accordés pendant notre pontificat : l'Église de Saint-Saens qui, depuis les temps les plus reculés, était désolée et opprimée par la puissance laïque, selon une funeste coutume ; nous l'avons arrachée par la censure ecclésiastique, des mains de son possesseur, et nous vous l'avons donnée pour la posséder à jamais et la remettre dans un état convenable, » etc., etc....

Digitized by Google

Une cause plus certaine du mécontentement de Henri Ier contre l'archevêque de Rouen, et aussi une autre preuve des difficultés que celui-ci rencontra au début de son pontificat, fut sa ténacité à exiger des abbés la profession d'obéissance.

Le refus des moines de prêter à l'évêque dont ils dépendaient le serment d'obéissance tenait à plusieurs causes. Cette profession les faisait ressembler, disaient-ils, à des vassaux qui jurent fidélité à leur seigneur, et non à des enfants qui se soumettent à l'autorité de leur père ; mais ils la refusaient surtout parce qu'ils la regardaient comme une nouveauté, contraire aux usages reçus dans l'Église et suivis jusque-là dans la bénédiction des abbés. En effet, c'est surtout au XIIe siècle que les évêques parurent attacher la plus grande importance à la profession des abbés ; et on pourrait trouver la raison de cette conduite dans une sorte de réaction contre les tendances des papes à rendre souveraine et illimitée leur juridiction sur toutes les églises et sur toutes leurs parties, au point de restreindre la juridiction épiscopale, et parfois même de la détruire. Mais cette autorité, si juste et si bienfaisante qu'elle fût, devait bien avoir des bornes ; et si elle était incontestée quand il s'agissait du dogme et de la discipline, elle n'était point acceptée sans répugnance ni sans réclamation quand elle s'exerçait au détriment de la juridiction ordinaire des évêques. En France surtout, où la royauté, devant moins au Saint-Siège, en était plus indépendante, et où l'Église s'était développée et organisée plus en dehors de l'action directe de Rome, on admit difficilement les prétentions des papes à vouloir prendre soin de toutes les églises, comme si le souverain Pontife eût été obligé, par son titre d'évêque universel, de les gouverner et de les visiter toutes en personne. Les légations, en effet, étaient fréquentes à cette époque ; et pour comprendre quelle était l'étendue des pouvoirs d'un légat, il suffit de lire une lettre d'Ives de Chartres [1]. On y

Et plus loin : « Praeterea Ecclesiam de Greinville quam multo tempore manus laica violenter occupatam tenuerat, et contra sacrarum institutionum decreta ab ecclesiastico jure privaverat. Arch. de la Seine-Inférieure, *Cartul. de Saint-Wandr.*, cart. XII, fol. cccx r°.

[1] Epist. Ivon. Carnot. ad Urban. II, apud *Rer. Gall. Scriptor.*, t. XV. — Lettre intéressante aussi au point de vue de l'histoire littéraire ; l'auteur y signale l'usage des chansons satiriques déjà répandu en France, surtout parmi « la jeunesse légère » des écoles. Il cite deux vers composés sur l'élec-

Digitized by Google

verra qu'une affaire pouvait être portée au tribunal du légat avant même que l'examen en eût été fait par l'évêque de la province, ce qui était contre les règles canoniques ; « car, dit Ives de Chartres, toutes les affaires doivent être examinées dans la province même où elles se sont passées. » Mais c'était surtout à l'égard des abbayes que les papes tenaient à affirmer leur juridiction universelle, et ils les enlevaient à l'autorité du métropolitain, par le privilège de *l'exemption*. Grâce à cette faveur, les religieux ne relevaient plus que du pape, et ils refusaient à l'évêque tout acte qui pouvait paraître un aveu de dépendance ; l'on vit, par exemple, les moines de Fécamp accepter la visite d'un envoyé de l'archevêque de Rouen, à la condition qu'il serait reçu comme un hôte, et qu'il attesterait, dans l'acte dressé à cette occasion, le caractère nullement officiel de sa présence au milieu d'eux.

Plus d'une fois Hugues d'Amiens parla avec indignation de ces moines « qui s'efforcent d'écarter les évêques de leurs églises et ont horreur de respecter les droits épiscopaux [1]. » D'ailleurs tous les papes ne favorisaient pas cette ambition des moines ; et si un pontife comme Urbain II blâmait l'abbé de Vendôme d'avoir fait profession entre les mains d'Ives de Chartres, et le traite de « colombe séduite qui n'a pas su se défendre [2], » d'autres pontifes rappelèrent aux abbés leurs devoirs, et, comme Innocent II, soutinrent les évêques dans leurs justes réclamations. C'est ce que nous apprend Hugues d'Amiens lui-même dans sa lettre à saint Thomas de Cantorbéry, dont nous

tion de Jean, évêque d'Orléans, nommé grâce au crédit de Bertrade de Montfort :

Eligimus puerum, puerorum festa* colentes,
Non nostrum morem, sed regia jussa sequentes.

Cf. iterum Ep. Gaufrid. Vindocinensis, lib. II, 7, ad Ivon. Carn. apud *Rer. Gall. Script.*, t. XV, p. 160 De Guillelm. abbat. S. Germ., apud *Aimonii continuat.*, lib. V, cap. L. Ibid., t. XII, p. 122.

* Le jour de la fête des saints Innocents.

[1] Cf. une charte accordée par Hug. d'Am. à Guillaume de Roumare, 1132, en faveur des moines de Neufmarché (*Cart. S Ebrulfi*, t. II, n° 1071). « Ils dépouillent les églises, afin de s'émanciper, dit saint Bernard, ils se rachètent eux-mêmes pour se dispenser d'obéir. » En effet, pour se procurer le privilège de l'exemption, les abbés employaient parfois des moyens qui n'étaient pas exempts de simonie. Il faut lire sur ce sujet le livre III, chap. IV, *de Consideratione* de saint Bernard, et aussi *de Moribus et officiis episcop. ad Henric. Senonens. Archiep.*, cap. IX.

[2] Lettre de Geoffroi, abbé de Vendôme, 7, lib. II.

Digitized by Google

avons déjà parlé [1]. Deux abbés l'avaient accompagné au concile de Reims en 1131 : Raginfride, de Saint-Ouen ; Guillaume, de Jumièges ; ils étaient élus, mais non encore bénis. Ces abbés, s'appuyant sur certains privilèges, se prétendaient exempts de la juridiction du métropolitain. « Le pape hésitait, dit l'archevêque de Rouen, il ne savait quel parti prendre, quand Geoffroi, abbé de Saint-Médard, apporta la lumière dans cette affaire obscure. » Il affirma qu'un moine de Saint-Médard, nommé Guernon, lui avait déclaré à son lit de mort qu'il avait laissé, dans plusieurs églises, des écrits mensongers, et qu'en particulier pour les églises de Saint-Ouen et de Saint-Augustin, il avait imaginé des privilèges apostoliques pour se soustraire à l'autorité épiscopale. « En récompense de cette iniquité, disait-il, il avait reçu des ornements précieux qu'il avait apportés à l'église de Saint-Médard. » Innocent II demanda à l'abbé de Saint-Médard de confirmer par serment cette déposition ; il le fit. Alors le pontife, s'adressant à Hugues d'Amiens : « Revêtez-« vous, dit-il, mon très cher frère, des ornements de votre di-« gnité, et bénissez ces abbés élus, après la profession canoni-« que. » « C'est ce que je fis, ajoute l'archevêque de Rouen, avec la permission du pontife. Lui-même, chose admirable à dire, retarda son entrée dans l'assemblée des Pères du concile jusqu'à ce que, la bénédiction des abbés étant donnée selon les règles, je pusse entrer avec lui [2]. »

Mais ce furent surtout les abbés de Saint-Wandrille qui opposèrent une résistance opiniâtre à l'autorité du métropolitain. Hugues d'Amiens, cependant, ne voulut pas céder, et ses démêlés avec Alain, qui avait été élu abbé en 1126 [3], mécontentèrent fort le roi d'Angleterre, et amenèrent dans ses relations avec l'archevêque une grande froideur qui devint vite de l'irritation. L'histoire de ces démêlés est presque tout entière dans les lettres d'Innocent II à Hugues d'Amiens et à Henri Ier, et dans une lettre de ce prince au souverain Pontife.

Il y avait cinq ans [4] qu'Alain avait été élu abbé de Saint-

[1] *Suprà*, p. 339 et note.
[2] Cf. *Script. rer. Gall.*, t. XV, p. 961, inter Epist. Alex. III, papae.
[3] Ou plutôt 1125, d'après Alexis Bréard, et d'après un catalogue qui se trouve dans un lectionnaire de l'abbaye de Saint-Wandrille (Bibl. municip. de Rouen, ms. A 477, fol. 27) (1125-1137).
[4] *Six*, selon Alex. Bréard (ms. Y, 168, fol. 138, Bibl. municip. de Rouen).

Digitized by Google

Wandrille, quand Hugues d'Amiens exigea de lui la profession d'obéissance. Il refusa, « défendant ainsi, dit Alexis Bréard, les immunités et les droits de son abbaye [1]. » L'archevêque de Rouen menaça de sévir contre lui et contre les moines soumis à son autorité ; et, en même temps, toujours confiant dans la protection d'Innocent II qui l'avait si bien soutenu contre les abbés de Saint-Ouen et de Jumièges, au concile de Reims, il lui écrivit et le pria d'user de son pouvoir pour faire rentrer Alain dans l'obéissance. Le pape était encore en France quand il reçut la plainte de l'archevêque de Rouen. Il écrivit aussitôt à Alain pour l'obliger à se soumettre. La lettre est datée d'Auxerre (21 décembre 1131) ; le ton en est sévère et menaçant, et témoigne du grand désir qu'avait le pape d'être agréable à Hugues d'Amiens et de lui prouver son estime et son amitié : « C'est se faire, dit-il, l'ami des tyrans que de se montrer opiniâtre et ambitieux et de vouloir gouverner en négligeant les obligations du pouvoir suprême. On nous a rapporté, et notre surprise est grande, que vous, élu abbé pour commander à vos frères et administrer les biens de l'église de Saint-Wandrille, sous prétexte de je ne sais quelle coutume détestable et contraire aux saintes Écritures et à la raison, vous refusiez de faire profession à votre archevêque.... Nous vous ordonnons par cette lettre apostolique de recevoir la bénédiction ; et, ce que la raison et le strict droit demande, d'obéir sans différer à votre prélat ; si par subterfuge vous différez de vous soumettre, nous ratifierons la sentence que notre frère Hugues, homme plein de sagesse et de discrétion, aura portée contre vous et contre vos moines révoltés. »

Alain ne céda pas aux menaces du pape. D'un caractère ardent, et trop *jeune*, comme l'avoue Alexis Bréard, pour le rang qu'il occupait, il résolut d'appeler à son aide le duc de Normandie. D'ailleurs il savait ce prince favorable aux privilèges des abbayes, et il se rappelait qu'au concile de Rouen en 1128, auquel il assistait lui-même, Henri Ier avait plaidé la cause des abbés contre les évêques. Il passa donc en Angleterre, et sut intéresser le roi à sa cause, en lui faisant entendre que les prétentions de l'archevêque de Rouen étaient une atteinte

[1] Alex. Bréard, *ibid.*

Digitized by Google

portée à sa propre autorité. C'était agir habilement avec ce prince soupçonneux et jaloux de son pouvoir [1]. Aussi il écrivit sur-le-champ au pape Innocent II une lettre pleine de récriminations et de reproches amers contre l'archevêque de Rouen : « Je me plains auprès de Votre Paternité, dit-il, de Hugues, archevêque de Rouen, qui ne me laisse point en repos et tourmente mon duché de Normandie. » Après avoir rappelé ses droits et ceux de ses prédécesseurs sur ce duché, et l'entente pacifique après laquelle lui-même et le pape s'étaient séparés au mois de juillet de cette même année (1131 [2]), il accuse l'archevêque de Rouen de méconnaître les privilèges que les autres prélats de ce siège avaient respectés, et en particulier d'inquiéter les abbés au sujet de la profession d'obéissance. « C'est pourquoi, continue-t-il, je supplie Votre Paternité d'avoir égard à ces plaintes et à tout ce qui peut être entrepris contre l'honneur et les coutumes de mon royaume et de mon duché. » Et pour agir plus sûrement sur l'esprit du pape, il lui fait pressentir une rupture. Sans doute il en a horreur, mais elle serait nécessaire ; « car, dit-il, sans l'honneur qui m'est dû, je ne pourrais gouverner mon royaume, et mes barons, dont les conseils et le secours me sont indispensables, ne me permettraient pas de tenir une terre avilie et déshonorée. Ils me reprochent fréquemment de souffrir, par ma négligence, qu'on m'enlève l'antique honneur et les droits de mon royaume conservés intacts jusqu'à ce jour. Ils ne souffriront pas que moi et l'archevêque nous demeurions en paix et en amitié sur la même terre, si vous ne vous empressez de corriger ces sortes d'abus. Et si l'archevêque, pendant que nous étions à Rouen, avait traité cette question, nous nous serions soumis à tout ce que Dieu veut et que ne réprouve point notre honneur. Et puisque je suis et ai toujours été disposé à obéir à Dieu et à la sainte Église romaine et à votre autorité, je vous demande de me conserver l'honneur qui m'est dû et dont j'ai joui jusqu'ici.... Dieu conserve votre apostolat pour son honneur et la paix de l'Église [3]. »

[1] Cf. D. Bessin, *Conc. Rot.*, II, p. 21 : « Tyrannorum socium.... »

[2] Cf. Lingard, *Hist. d'Anglet.*, ce qu'il dit du caractère de Henri Ier, t. II, p. 236 et suiv.

[3] *Script. rer. Gall.*, p. 377, t. XV. Cette lettre a dû être écrite vers la fin de l'année 1131.

Digitized by Google

Rien de plus habile que cette lettre, rien de plus politique. Une querelle de moine devient pour Henri Ier une affaire importante et personnelle, dès lors qu'il croit son autorité lésée. Et il était sensible à toute entreprise de ce genre, surtout quand il s'agissait de la Normandie; car sa principale ambition était d'agrandir, au profit de sa famille, sa puissance et ses possessions sur le continent. Les exigences de Hugues d'Amiens ne pouvaient donc qu'irriter fortement sa susceptibilité en cette matière, surtout après les réclamations de l'abbé de Saint-Wandrille, qui sans doute, pour les besoins de sa cause, avait exagéré la portée du serment d'obéissance. On ne saurait donc être surpris d'entendre le roi d'Angleterre invoquer ce qu'on pourrait appeler la raison d'État pour engager Innocent II à intervenir dans cette affaire.

Le pape connaissait assez Henri Ier pour comprendre qu'avec un prince de ce caractère, il fallait plutôt céder que défendre les droits même les plus justes, et il le savait capable de lui refuser une soumission obtenue au prix de quels efforts, on le sait, s'il ne lui donnait satisfaction sur ses griefs. De Crémone, il écrivit à Hugues d'Amiens une lettre où, sans condamner sa conduite, puisqu'il l'avait approuvée au concile de Reims, ainsi que par la lettre sévère envoyée à l'abbé de Saint-Wandrille, il l'exhorte cependant à ne point brusquer les choses, et à attendre un moment plus favorable pour faire valoir ses droits. D'ailleurs, en déférant aux désirs du roi d'Anglerre, il devra toujours compter sur l'appui du Saint-Siège [1].

En même temps le pape répondait au roi d'Angleterre : « Vous savez l'affection que nous portons à votre personne : nous sommes aussi tout disposés à protéger votre honneur. Nous avons écrit à l'archevêque de Rouen d'agir selon votre volonté à l'égard des abbés. Cependant, plus la bonté divine vous a accordé d'honneurs et de richesses, plus vous lui devez de soumission; or, vous savez combien il est nécessaire d'extirper de votre duché les coutumes mauvaises pour y faire fructifier les semences de bien que vous y jetez; mais les abbés et les autres clercs ne pourront servir Dieu et travailler au salut de leur âme,

[1] Cette lettre a dû être écrite entre le 14 et le 26 juillet 1132. Jaffé, *Regesta*, n° 7586 (*Rer. Gall. Script.*, t. XV, p. 378).

Digitized by Google

s'ils ne sont justement soumis à leur évêque. Votre sagesse doit donc empêcher qu'ils ne vivent dans une trop grande liberté, de peur que l'orgueil ne les perde, et que vous n'ayez à répondre de leurs âmes devant le tribunal du Souverain Juge. C'est pourquoi il est de votre grandeur et de votre puissance de traiter avec honneur et affection notre frère Hugues, dont la religion et la sagesse font la joie de l'Église, et d'empêcher tout ce qui peut lui causer de la peine [1]. »

Dans ces deux lettres, Innocent II avait, autant que possible, ménagé les susceptibilités de Henri Ier et défendu les droits de l'archevêque de Rouen. Les conseils du pape étaient sages, mais Hugues d'Amiens s'était trop avancé pour pouvoir reculer sans compromettre son autorité de métropolitain. D'ailleurs, énergique défenseur de la discipline ecclésiastique, il ne crut pas devoir céder même devant les menaces du Roi. Plus d'une fois, il avait osé dire à Henri Ier, avec une courageuse franchise : *Non licet;* il le lui répétera encore quand ce roi voudra faire monter sur le siège de Bayeux son neveu, Richard le Bâtard [2], et seul un ordre du pape, arraché par l'intimidation, le forcera à consacrer un homme que l'irrégularité de sa naissance éloignait des ordres et des dignités de l'Église; de même, en ces circonstances difficiles, où, placé entre les conseils du pape qu'il voudrait suivre, à cause de son respect et de son affection toute filiale pour Innocent II, et les intérêts de son Église qu'il doit défendre, il n'hésitera pas à s'exposer à la colère et à la disgrâce du roi d'Angleterre. Il maintint, en effet, ses justes revendications et ne leva point les censures dont il avait frappé les abbés rebelles à son autorité.

Cependant la lettre d'Innocent II l'avait surpris et attristé. Il crut que le Pontife, toujours si ferme à le soutenir dans la lutte qu'il avait engagée contre les abbés pour la défense des droits de l'autorité épiscopale, allait l'abandonner, et peut-être désapprouver sa conduite, s'il refusait d'obéir. Aussi, dans sa

[1] Cette lettre est datée de Crémone (15 juillet 1132), Jaffé, *Regesta*, n° 7585, Bessin, *Concil. Rotom.*, II, 25.

[2] Cf. Ord. Vital., ad ann. 1135, et *Rer. Gall. Script.*, t. XII, p. 753, et Du Monstier, *Neustria christiana*, fol. 190 v°, Bibl. nat. Celui-ci loue la fermeté de Hugues d'Amiens à résister aux princes, même les plus puissants. Ce Richard était fils naturel du comte de Glocester. D'après *Gallia christ.*, ce sacre eut lieu avant le concile de Pise.

Digitized by Google

réponse au pape, il fit entendre quelques plaintes; il parla de l'inutilité de ses efforts s'il ne pouvait plus compter sur l'appui du Saint-Siège; si différent, en effet, était le langage du pape dans la lettre qu'il lui envoyait à lui-même, et dans celle qu'il avait écrite à l'abbé de Saint-Wandrille quelques mois auparavant [1].

En même temps, l'archevêque de Rouen confiait ses tristesses et ses inquiétudes à un ami dévoué, Pierre le Vénérable, dont les lettres à Hugues d'Amiens nous montrent la tendre affection qu'il avait conservée à l'ancien moine de Cluny. Celui-ci, ayant appris ce qui se passait dans la province de Normandie, approuva la conduite de l'archevêque et profita d'une lettre qu'il écrivait à Innocent II, après le concile de Jouarre, pour parler au pape en faveur de son ami. Il demandait d'abord au Saint-Père de confirmer tout ce qui avait été fait dans cette assemblée par les archevêques, évêques et abbés, réunis en grand nombre, contre les assassins de Thomas, prieur de Saint-Victor de Paris [2]; en terminant sa lettre, il rappelle le souvenir de Hugues d'Amiens, qui avait assisté au concile : « Du reste, vous savez, dit-il, quelle vie sainte et intègre est celle de l'archevêque de Rouen, avec quel zèle il a servi votre cause. Nous supplions donc Votre Paternité de lui assurer la paix et la justice, pour qu'il puisse rendre à Dieu ce qui est à Dieu, et à César ce qui est à César; de sorte que, s'il est possible, il ne déplaise point à Dieu et *n'offense pas la majesté royale* [3]. »

C'est à Pise, où il séjournait depuis le mois de septembre 1133, que le pape reçut la lettre de Pierre le Vénérable, et c'est aussi de Pise que le pontife écrivit à Hugues d'Amiens (20 janvier 1134) [4]. Innocent II, dans cette lettre, semble se rappeler

[1] Nous n'avons pas la lettre de Hugues d'Amiens, mais celle qu'Innocent II lui écrivit de Pise semble bien être une réponse aux plaintes respectueuses de l'archevêque de Rouen. Nous donnons cette lettre dans la suite du récit; on pourra juger de la valeur de cette supposition.

[2] Assassiné par les neveux de Thibaut Notier, archidiacre de Paris (20 août 1133) (Cf. Du Monstier, *Neustria christiana*, fol. 190 v°, et Vacandard, *Histoire de saint Bernard*, t. Ier, p. 345-353.

[3] *Petri Venerab. Ep.*, lib. III, 17,

[4] « Data Pisis XIII kal. februarii, » sans indication d'année. 1133-1137, Jaffé, *Regesta*, n° 5572. La date *20 janvier 1134* nous paraît justifiée par la lettre de Pierre le Vénérable à Innocent II, après le concile de Jouarre. On ne sait, il est vrai, à quelle date précise il faut rapporter ce concile. Il paraît vraisemblable qu'il fut tenu peu après novembre 1133, car c'est à cette date

Digitized by Google

celle de Henri Ier et les menaces qu'elle contenait. En effet, après avoir loué le zèle et la foi de l'archevêque de Rouen à l'égard des personnes ecclésiastiques et séculières, il lui conseille d'agir toujours avec *charité* et selon les règles des saints canons. Puis, venant à l'objet principal de sa lettre : « Ne pensez pas, dit-il, que je veuille rendre inutiles vos justes décrets; non, ce que vous avez planté, nous ne saurions l'arracher; au contraire, nous serons toujours fermes à faire observer ce qui sera selon Dieu et la justice. Si donc l'abbé de Saint-Wandrille refuse d'obéir jusqu'à la prochaine fête de la Pentecôte, nous ratifierons, de notre autorité apostolique, la sentence que vous avez raisonnablement portée contre lui. » Et afin que l'archevêque de Rouen ne puisse douter de son amitié, il lui annonce que bientôt il le fera son légat. Enfin, comme s'il ne voulait rien négliger pour le convaincre de ses dispositions bienveillantes, il lui envoie sa propre étole ; « et vous la porterez toujours, dit-il, comme un souvenir de notre affection [1]. »

Qu'advint-il après cette réponse favorable du pape? Il est difficile de le dire, et les documents font défaut. Mais on peut croire que l'autorité épiscopale demeura saine et sauve, et que l'archevêque ne fut pas obligé d'avoir recours aux mesures de rigueur, En effet, bientôt Alain fut déposé par les moines de son abbaye. « Cet abbé, dit Alexis Bréard, par sa conduite inconsidérée, mettait trop souvent aux prises Henri Ier et Hugues d'Amiens; pour le bien de la paix, les moines le privèrent de sa dignité, — à laquelle, d'ailleurs, il n'était qu'élevé sans avoir reçu aucune bénédiction; — et le même ajoute : « Il supporta cette déposition avec tant d'humilité; pendant quarante années il donna des marques d'une piété et d'une sagesse si grandes, que, vers 1190, quand l'âge eut modéré la fougue de sa jeunesse, il fut élu abbé à l'unanimité des suffrages, par les moines de Saint-Étienne de Caen [2]. »

Les moines de Saint-Wandrille furent sans doute plus heureux dans le choix du successeur d'Alain, car, à partir de ce moment,

qu'Innocent II écrivit aux évêques pour les presser de se réunir, afin de venger l'assassinat du prieur de Saint-Victor (Cf. Vacandard, *Hist. de saint Bernard*, t. I, p. 350, not. 2 et 3).

[1] Cf. Pommeraye, *Hist. des archev. de Rouen*, p. 135.

[2] (Saint Etienne, 1er martyr). Cf. ms. Y. 168, fol. 138. Bibl. mun. de Rouen. Le successeur d'Alain fut Gauthier, qui mourut en 1150.

Digitized by Google

il n'y eut plus trace d'un différend semblable à celui que nous venons de raconter. Des relations de Hugues d'Amiens avec l'abbaye de Saint-Wandrille il ne nous reste, d'ailleurs, que quelques chartes, par lesquelles il confirme ou augmente les possessions de l'abbaye dans le diocèse de Rouen et dans les diocèses d'Évreux, de Lisieux, de Coutances, de Bayeux. Celle qui fut donnée en 1142, par l'archevêque de Rouen, à Gauthier, est surtout intéressante, parce qu'elle est plus complète [1].

En 1135, Henri Ier mourait à Lyons-la-Forêt. Il y était venu chasser, et, dans la nuit du 30 novembre, il fut pris d'un mal subit qui l'emporta, le 6 décembre, après les plus terribles souffrances. A la nouvelle de la maladie du roi, Hugues d'Amiens s'empressa de se rendre auprès de lui. Déjà le malade s'était confessé à ses chapelains, mais il désirait s'entretenir avec l'archevêque de Rouen, qui avait conservé sa confiance malgré le mécontentement où l'avaient mis les affaires de l'abbaye de Saint-Wandrille. L'archevêque exhorta le malade à mettre ordre aux affaires de sa conscience, et, par ses sages conseils, il obtint du prince mourant le pardon des seigneurs coupables de forfaiture, le rappel des exilés et la restitution de leurs biens à ceux qu'il avait déshérités. Le dimanche 6 décembre, le roi expira [2]; cinq comtes étaient présents et plusieurs autres nobles personnages. Hugues d'Amiens les conjura de ne pas abandonner le corps de leur maître, mais de l'accompagner jusqu'à la mer avec tous les honneurs dus à la dignité royale, afin de le transporter à Reading où, selon les dernières volontés du prince, il

[1] Nous avons trouvé dans le *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Wandrille* (aux arch. de la Seine-Inférieure) cinq chartes de Hugues d'Amiens, quelques-unes inédites, dont quatre à Gauthier et une à Roger, abbés (celle-ci de 1153, deux de 1142, les deux autres sans date). Cf. *Cart. de Saint-Wandr.*, fol. CCCIX et suiv.

[2] Robert de Torigny raconte ainsi la mort de Henri Ier : « En revenant de la chasse auprès de Saint-Denis, dans la forêt de Lyons (Eure, arrond. des Andelys), il mangea de la chair de murène qui lui était toujours nuisible, et cependant, il ne cessait d'aimer ce plat. Le médecin lui avait défendu d'en manger, mais lui n'acquiesça point à un si sage conseil, car

Nitimur in vetitum semper cupimusque negata.

Cette nourriture, cause d'humeurs très pernicieuses, refroidit le corps du vieux roi, et y causa une perturbation subite. (Rob. de Tor. ad ann. 1135, t. Ier, p. 194 et suiv. Édit. Léop. Delisle.) Quoi qu'en dise Rob. de Torigny, on sait que les anciens faisaient grand cas de ce poisson, qu'ils tenaient pour un mets fort délicat, et Vadius Pollion nourrissait les murènes de ses viviers avec la chair de ses esclaves.

Digitized by Google

devait être inhumé. On conduisit donc en grande pompe le corps du roi à Rouen; vingt mille personnes lui firent cortège, « afin, dit Ordéric Vital, à qui nous empruntons ce récit, que le roi fût heureux même dans ses funérailles. » Il fut placé dans la cathédrale, on l'embauma, et le cœur, la langue et les entrailles furent inhumés à Sainte-Marie du Pré (prieuré de Bonne-Nouvelle [1]). Le reste de la dépouille mortelle de Henri Ier fut porté à Caen, par Pont-Audemer et Bonneville, et déposé dans l'église de Saint-Étienne, où il attendit presque quatre semaines un temps favorable pour être transporté en Angleterre [2].

Hugues d'Amiens écrivit à Innocent II pour lui annoncer la mort du roi d'Angleterre. Sa lettre, court récit des derniers moments du prince, est un hommage rendu à sa foi et une preuve de l'affection que l'archevêque de Rouen lui avait toujours conservée.

Nous avons cru devoir vous annoncer la mort de notre seigneur et roi, et nous le faisons avec la plus grande douleur. Saisi subitement par la maladie, il nous a fait appeler le plus vite possible et a voulu nous avoir auprès de lui pour le consoler. Nous sommes venu et nous avons passé avec lui trois jours pleins de souffrances. Nous l'avons aidé à confesser ses fautes, et lui-même se frappait la poitrine avec la plus vive contrition. Exhorté par nous, il promettait de mieux vivre, et nous l'avons absous trois fois pendant ces trois jours. Il adora la Croix, reçut le Corps et le Sang du Seigneur, distribua des aumônes en disant : « Que mes dettes soient payées, qu'on fasse les largesses que je dois, et que le reste soit distribué aux pauvres. » Plût à Dieu qu'ils eussent fait ainsi, ceux qui tenaient et tiennent encore ses trésors! Enfin, sur sa demande, nous l'avons oint de l'huile des infirmes que l'Église a reçue de l'apôtre saint Jacques. Dieu lui donne la paix, parce qu'il a aimé la paix [3]!

[1] Ce prieuré, commencé par sa mère, avait été achevé par lui-même (Cf. Ord. Vit. apud *Rer. Gall. Script.*, t. XII, p. 755. — Robert de Torigny, t. I, p. 197.

[2] Henri Ier laissa à l'église de Rouen une couronne d'or valant 300 marcs d'argent pour acheter une rente aux chanoines (J. Prevost, ms. 5194, B. nat., p. 108).

[3] Bessin, *Concil. Norm.*, part. II, p. 26, et *Rer. Gall. Script.*, t. XV, p. 694. Ce n'est pas précisément ici le jugement de l'histoire. On a appliqué à Henri Ier cette devise : « Sic turbare juvat, » avec un dessin représentant un renard pêchant des écrevisses dans un marais, et d'une de ses pattes troublant l'eau pour les mieux prendre. « Cela convient assez bien à ce roy qui sceut pescher en eau trouble, profitant des dépouilles et des guerres où estoit le duc son frère dans la Normandie jusqu'à le dépouiller de son duché » (Tiré

Digitized by Google

III.

Les premières années de l'épiscopat de Hugues d'Amiens, à Rouen, avaient été fécondes en événements de toute sorte. Le prélat avait assisté à deux grands conciles : celui de Reims et celui de Pise, où avaient été traitées les questions les plus importantes de morale et de discipline; le concile de Reims, surtout, avait été remarquable, tant par les affaires qui y avaient été réglées, que par la sainteté, la science et la dignité des personnages qui y assistèrent; tels, par exemple, que saint Bernard, saint Norbert, archevêque de Magdebourg, etc. [1]. A ce concile, Hugues d'Amiens avait été l'interprète du roi d'Angleterre auprès d'Innocent pour l'assurer de son attachement tout filial à sa cause; après celui de Pise, il avait été légat du pape en Italie, et aussi, comme légat, il avait pris part au concile de Montpellier, dont il rendit compte à Innocent II par une lettre qui témoigne de sa haute intelligence et de son dévouement au Saint-Siège [2]; c'est encore en cette qualité qu'il avait absous Guy Dauphin, le spoliateur de l'église de Romans. Mais ces missions extraordinaires ne lui faisaient pas oublier son diocèse, et les chartes qu'il accorda aux abbayes et aux monastères, les lettres écrites par lui aux princes, aux évêques, aux moines, prouvent la sollicitude du pasteur pour toutes les parties de son troupeau et sa sagesse à l'administrer selon les règles de la plus exacte discipline. Nous nous arrêterons à quelques-uns de ces monuments de l'administration épiscopale de Hugues d'Amiens; par cette étude, nous achèverons de mettre en lumière la grande figure de l'archevêque de Rouen.

En 1130, Hugues d'Amiens érigea le prieuré de Saint-Martin d'Auchy en abbaye; le diplôme qu'il donna à cette occasion est

d'un ms. de la Bibl. Mazarine, n° 3954, dont le titre est « Mélange de poésie et de prose en latin et en françois » (ms. XVIIIe s.). — Et encore cette autre devise : « Rara est concordia fratrum, » avec ce dessin : deux léopards qui s'entre-déchirent, pour montrer les longues guerres qu'eut le roy avec le duc Robert, son frère. » — Enfin, « un oiseau sortant de son nid poursuivy d'un vautour et un renard mangeant les petits que cet oiseau avait laissés — « Dolus an virtus. » — Ainsi le roi chassa de sa propre maison le duc, son frère, l'ayant pris dans une bataille. » *Ibid.*

[1] Cf. D. Marlot, *Histoire de la ville, cité et université de Reims*, t. III, p. 269-270.

[2] *Ann. Benedict.*, t. VI, p. 666.

Digitized by Google

le plus ancien monument qui nous reste de son administration épiscopale. Ce prieuré existait déjà depuis quarante ans et avait été fondé par Adelize, fille de Robert, duc de Normandie, et sœur utérine de Guillaume le Bâtard. En 1090, elle appela des bénédictins, du monastère de Saint-Lucien de Beauvais, dans sa ville d'Aumale, et leur donna l'église paroissiale de Saint-Martin d'Auchy, à la condition qu'il y aurait toujours des moines en cet endroit. Étienne, comte d'Aumale, son fils, augmenta encore cette donation en 1115; enfin, en 1130, Guillaume, comte d'Aumale, exécutant les volontés de son père, construisit une abbaye [1]. C'est pour confirmer cette donation que le métropolitain, l'archevêque de Rouen, octroya le diplôme [2] dont voici les principales dispositions. Après avoir rappelé aux moines leurs devoirs : servir Dieu dans l'humilité et faire profession d'obéissance à l'archevêque, il règle l'élection de l'abbé : les moines d'Aumale recevront leur premier abbé de l'église de Beauvais, et, par reconnaissance, ils paieront deux marcs d'argent chaque année à l'église de Saint-Lucien; s'ils refusaient, le service divin serait interdit dans la paroisse de Saint-Martin et dans le bourg d'Aumale, et le doyen de cette paroisse serait déposé. Les considérants de cette charte sont à remarquer, car l'archevêque y rappelle aux moines la nécessité de l'obéissance et de la soumission ; c'est la pensée qu'il exprime sous différentes formes dans presque toutes les lettres qu'il adresse aux religieux. Hugues d'Amiens savait par expérience que cette vertu est la sauvegarde de la vie monastique, et que les abbayes les plus prospères — il en avait eu un exemple à Cluny — étaient aussi celles où l'obéissance était le mieux pratiquée. D'ailleurs, la tendance d'un trop grand nombre à vouloir se soustraire à l'autorité du métropolitain, par le privilège de l'exemption, justifie les conseils souvent réitérés de l'archevêque de Rouen « de ne point imiter ces fils de Bélial qui font les humbles et sont les esclaves de l'orgueil; qui ne veulent point être bénis parce qu'ils refusent d'obéir [3]. »

En 1134, il fut chargé par le pape, en qualité de légat, de ju-

[1] Cf. *Neustria pia*, p. 734.
[2] Voir ce diplôme dans *S. Roth. eccles. Concil.* D. Pommeraye, p. 143.
[3] Charte pour le prieuré de Saint-Martin d'Auchy. — Voir D. Pommeraye, p. 143.

Digitized by Google

ger le différend qui s'était élevé entre l'abbaye de la Chaise-Dieu et celle de Saint-Tibéry. Il s'agissait de savoir à laquelle des deux abbayes devait appartenir l'église de *Becianum* [1]. Elle avait été donnée aux moines de Saint-Tibéry vers l'an 1065, par Bérenger, évêque d'Auch [2], et depuis longtemps ils en avaient la tranquille possession, quand Arnault, évêque de Narbonne, la remit aux religieux de la Chaise-Dieu. Mais bientôt il avait reconnu son erreur, et, vers la fin de l'année 1129, il avait rendu l'église à ses légitimes possesseurs. Cette décision d'Arnault mécontenta fort les moines de la Chaise-Dieu; ils se crurent lésés dans leurs intérêts et injustement dépossédés d'un bien qu'ils affirmaient leur appartenir. Hugues d'Amiens manda les abbés des monastères rivaux à Montpellier; mais, comme il le dit à Innocent II, dans la lettre où il rend compte au pape de sa mission, l'abbé de la Chaise-Dieu refusa de venir, et il lui envoya, à Tarascon, une lettre dans laquelle il se disait retenu dans son abbaye pour tenir un chapitre avec ses frères, « et, ajoutait-il, l'inimitié de Pierre de Ribault lui faisait craindre de ne pouvoir faire ce voyage sans courir de grands dangers, » Qu'était ce Pierre de Ribault? Sans doute quelque seigneur ambitieux dont l'autorité ecclésiastique avait dû réprimer la violence; comme ce comte de Toulouse, Alfonse Jourdain, qui, à ce moment-là même, poursuivait de sa haine l'archevêque de Rouen [3]. « Il avait dû, écrit-il dans sa lettre à Innocent II, s'exposer, lui aussi, à tomber dans les embûches préparées par le comte, pour venir jusqu'à Montpellier. »

Malgré l'absence de l'abbé de la Chaise-Dieu, Hugues d'Amiens, assisté de Bernard, archevêque d'Arles, et d'Arnault, de Narbonne, instruisit la cause, entendit les témoins, et confirma la

[1] « Ecclesia de Beciano » — Becianum ?

[2] Nous n'avons pas l'acte de donation, mais comme les moines de Saint-Tibéry avaient joui en paix de ce bénéfice pendant trente-trois ans, jusqu'à l'an 1106, cette donation a dû être faite peu après 1070, puisqu'elle fut faite à l'abbé Déodat, qui commença à gouverner le monastère au plus tard en 1065.

[3] Plus tard, en 1143 ou 1144, Alfonse se réconcilia avec l'archevêque de Rouen. Hugues d'Amiens alla à Valence et, comme légat du pape, le releva de son excommunication (Cf. Ep. Hug. Amb. ad Alf. ad ann. 1143, 1144. D. Pomm., *op. cit.*, p. 142). Ce comte de Toulouse (ou de Saint-Gilles) prit part avec Louis VII à la croisade et mourut à Césarée en 1148 (Rob. de Tor., t. I, p. 320, not.).

Digitized by Google

possession de l'église de *Becianum* à l'abbaye de Saint-Tibéry.

En même temps qu'il envoyait à Innocent II la lettre où sont relatées les circonstances de cette affaire, il informait Adémare, abbé de Saint-Tibéry, de la restitution qui était faite à son abbaye. Cette dernière lettre est datée de Montpellier, la cinquième année de l'épiscopat de Hugues d'Amiens [1].

Ces sortes de contestations sur la possession d'un bénéfice n'étaient pas rares au moyen âge; et cela ne saurait surprendre, si l'on prend garde au grand nombre d'abbayes qui existaient alors, à l'étendue de leurs biens et au soin jaloux des abbés de conserver leurs droits de juridiction et de propriété. C'est encore à un conflit de ce genre que se rapporte la lettre de Hugues d'Amiens au clergé du diocèse de Rouen (1138) [2]. Mais pour comprendre les événements auxquels elle fait allusion, il faut les reprendre d'un peu plus haut.

En 1130, Robert de Candos, seigneur de Gisors, et Isabelle, son épouse, avaient fondé et doté le monastère de Beaumont, dans le Vexin normand. Alexandre, un moine de l'abbaye du Pin [3], que gouvernait alors Guillaume, en fut le premier abbé. Peu de temps après sa fondation, ce monastère fut visité par Innocent II, qui allait à Gisors; le pontife y célébra la messe et l'enrichit de nombreuses indulgences. Robert étant mort, son fils n'accorda pas la même protection aux religieux. Alexandre songea alors à fonder un autre monastère et il alla exposer à Henri Ier les motifs de son départ de Beaumont. Celui-ci ne consentit point à laisser sortir de ses terres les religieux d'Alexandrie, et il conseilla à l'abbé de chercher, dans son duché de Normandie, un endroit favorable à l'établissement de ses frères. Pour obéir au roi, l'abbé de Beaumont prit avec lui quelques religieux et descendit dans la vallée de Mortemer. La beauté du site et la solitude profonde de ces lieux l'attiraient et lui faisaient espérer qu'il y trouverait l'objet de ses recherches. Déjà cette vallée était habitée par trois ermites, et ce fut dans leurs pauvres cabanes qu'Alexandre et ses compagnons reçurent l'hospi-

[1] Cf. Migne, t. CXCII, col. 1134.
[2] Cf. *Rer. Gallic. Script.*, t. XV, p. 695, à propos de l'abbaye de Mortemer.
[3] L'abbaye du Pin (diocèse de Poitiers) avait été fondée en 1120. Cf. *Gall. christ.*, t. II, col. 1350, et *Neustria pia*, p. 768-772.

Digitized by Google

talité. A peine les solitaires eurent-ils connu le but du voyage de leurs hôtes, qu'ils leur offrirent avec empressement la place qu'ils occupaient eux-mêmes; c'était le lieu le plus agréable et le plus pittoresque de la vallée. Alexandre accepta, et, accompagné des ermites, il alla trouver le duc de Normandie afin d'obtenir son consentement et son aide. Henri donna la vallée de Mortemer aux moines de Beaumont et promit d'être généreux envers le nouveau monastère. Encouragé par cette promesse, et après avoir obtenu la permission de l'archevêque de Rouen, Alexandre se mit à l'œuvre, et, en peu de temps, les cabanes des ermites firent place à un monastère que la générosité du roi d'Angleterre rendit magnifique.

Ce fut dans la semaine de Pâques, et après avoir célébré cette fête dans l'abbaye qu'ils allaient laisser, qu'Alexandre, avec ses frères, et en présence de Guillaume, abbé du Pin, sortit de Beaumont et se rendit à Mortemer [1]. A cette même époque, dit la chronique, florissait l'abbaye d'Ourscamp (Oise), rameau de l'arbre vigoureux de Cîteaux. Alexandre, ayant entendu parler de la sainteté de cet ordre, résolut de se donner à lui, et il remit à Valeran, abbé d'Ourscamp, et sa personne et son monastère de Mortemer. Cet acte fut agréé par Étienne, roi d'Angleterre, et bientôt ratifié par Hugues d'Amiens. Valéran envoya quelques religieux de son ordre, les plus recommandables par leur piété et par leur amour de la règle, et c'est ainsi qu'en cette année 1137, vers la fête de saint Martin, l'abbaye de Mortemer fut réunie à l'ordre de Cîteaux. L'archevêque de Rouen écrivit à Reynard, abbé de l'ordre (1137) [2], pour lui faire connaître ce fait et la manière dont il s'était accompli.

Quand l'abbé du Pin apprit ce qui s'était passé entre les moines de Mortemer et ceux d'Ourscamp, mécontent de ce qu'un monastère, soumis à sa juridiction, fût passé, sans le consulter, à un ordre étranger, il vint en Normandie, réclama ses frères

[1] L'abbaye de Mortemer fut fondée en 1135, selon Claudius Roberti (in Abbatiis); en 1136, selon Maurique, t. Ier, *Annal. cisterc.*, ad an. 1136, cap. IX, § 1; en 1134, selon Janauschek, *Origin. cisterc.*, t. I, p. 48. L'église de Beaumont, qu'on ne pouvait convertir en grange à cause de la visite du pape et de la bénédiction qu'elle avait reçue de lui, fut donnée, sur le conseil d'Hugues d'Amiens, à l'église et aux moines de Longueville (*Gall. christ.*, ibid.).

[2] Cf. D. Pommer., p. 143 : *Epist. Hug. Rot. Arch. Rev. Abbati Raynardo.*

Digitized by Google

les moines de Mortemer [1], et les dénonça comme excommuniés. Pour rétablir la paix, Hugues d'Amiens fit venir devant lui, le jeudi d'après les Cendres (1138), Guillaume, abbé du Pin, et Alexandre de Mortemer ; Guillaume prétendit qu'Alexandre était toujours sous sa juridiction, « car, dit-il, il n'a point été délié par nous de la promesse d'obéissance qu'il nous a faite dans l'église du Pin, et nous lui avions confié, comme à notre propre moine, l'église de Beaumont et celle de Mortemer qui nous appartenaient. Aujourd'hui, comme il nous a enlevé et sa personne et les susdites églises, et s'est réuni aux moines d'un autre ordre avec l'abbaye de Mortemer sans notre permission, nous voulons être remis en possession de sa personne et des biens eux-mêmes. » L'archevêque de Rouen refusa d'admettre que Guillaume eût jamais eu en sa possession les églises de Mortemer et de Beaumont : « Car, dit-il, l'un et l'autre monastère ont été fondés de notre temps ; ils appartiennent à notre diocèse, et seuls nous en pouvons disposer. D'ailleurs, au moment où Alexandre avait été élu abbé de Beaumont, Guillaume l'avait abandonné à Hugues d'Amiens, sans se réserver aucun droit sur lui ; et après cet abandon de tous droits de Guillaume sur Alexandre, celui-ci avait dit : « Puisque vous me remettez libre entre les mains de l'archevêque, nous vous accordons que dans l'église de Beaumont, vous assistiez au Chapitre comme un *frère*, non comme un *maître* ou un *supérieur (possidentis* ou *præsidentis more)*, à l'exemple des monastères de Cluny et de Reading....; que les églises du Pin et de Beaumont soient en communion de prières et observent les anniversaires des frères défunts. — Cependant, ajouta Alexandre, nous ne vous avons rien accordé dans l'église de Mortemer. » Hugues d'Amiens continue le récit de ce débat, et dit que l'abbé du Pin nia avoir prononcé les mots *liberum* et *absolutum*, mais reconnut la vérité des autres paroles d'Alexandre. Enfin, pour terminer le différend, l'archevêque de Rouen décida que Guillaume serait absolument écarté de la réinvestiture de Mortemer. Quant à celle de Beaumont, on attendrait, pour se prononcer, que la charte où était définie la nature des rapports de ce monastère avec l'abbaye du Pin fût produite par Guillaume. « Celui-ci ne contredit point au juge-

[1] Cf. *Neustria pia*, p. 768-772.

Digitized by Google

ment, et n'en appela pas à d'autres juges, » sans doute parce qu'il était trop peu sûr de la justice de ces réclamations [1].

Cette querelle ne saurait être en elle-même aujourd'hui d'un grand intérêt; mais, outre qu'elle met en lumière la sage administration de l'archevêque de Rouen, et montre avec quel ménagement des droits d'autrui il défendait les siens, instruisant la cause, entendant les parties, elle nous suggère aussi quelques réflexions sur les rapports des monastères entre eux, au moyen âge.

Les grandes abbayes, celle de Cluny surtout, depuis la réforme et sous le sage gouvernement de saint Hugues, qui en avait été abbé pendant soixante ans, et bientôt après, grâce à l'éminente sainteté de son fondateur, celle de Cîteaux, furent, au XIe et au XIIe siècle, une véritable pépinière de saints religieux recherchés des rois et souvent appelés par eux à fonder des monastères dans leur royaume ou à les réformer. Mais *l'abbaye*, ou, pour parler comme la règle, *l'église mère*, avait sous sa juridiction toutes les abbayes ou *églises* issues d'elle, ou, comme on disait, de *sa filiation* [2]; elles étaient autant de branches unies au tronc qui leur communiquait la vie. Tel cependant n'avait pas toujours été l'usage à Cluny. En effet, avant la réforme, le gouvernement des diverses maisons, dans l'ordre bénédictin, appartenait à l'abbé, qui avait, d'après la règle de saint Benoît, un pouvoir presque illimité. La réforme modifia la règle sur ce point, et elle réunit tous les monastères entre eux par le lien de l'*unité* et de la *dépendance;* les législateurs de Cîteaux y ajoutèrent la *charité*, c'est pourquoi le statut fondamental porta le nom de *Charte de charité*.

Mais, grâce au rapide accroissement des ordres de Cluny et de Cîteaux, une *église fille* put devenir *mère* à son tour, et sans s'affranchir en rien de sa dépendance antérieure, elle acquérait sur les *églises* de sa descendance les droits de la *maternité monastique*. Chaque monastère cependant conservait ses droits, ses intérêts, sa vie propre [3]; il était régi par son abbé particulier,

[1] Cf. *Rer. Gall. Script.*, t. XV, p. 695, Lettre de Hugues d'Amiens aux fidèles du diocèse de Rouen.

[2] Il n'est pas question ici du simple prieuré. Le *prieuré* n'était primitivement qu'une petite maison dépendant de l'abbaye.

[3] Les religieux élisaient eux-mêmes leur chef sous la présidence de l'abbé

Digitized by Google

avec une large liberté et sans entraves. Le but de cette dépendance de chaque monastère vis-à-vis de l'*église mère* était de maintenir en lui la régularité, la discipline, l'esprit de l'ordre.

D'après ce court exposé des rapports qui existaient, au moyen âge, entre toutes les maisons de Cluny et de Cîteaux, le refus de l'abbé de Beaumont de reconnaître la supériorité de l'abbé du Pin était donc uniquement justifié par l'abandon volontaire que l'abbé avait fait de ses droits sur Alexandre. Accorder ainsi à un religieux la liberté absolue de se donner à l'évêque, c'était agir contrairement à l'usage; le fait aurait été inouï dans l'ordre de Cîteaux; chez les religieux de Cluny il n'était pas impossible, puisque déjà Reading avait obtenu une charte qui consacrait son indépendance vis-à-vis de Cluny.

Après avoir confirmé à ses véritables possesseurs l'abbaye de Mortemer, Hugues d'Amiens dut à son tour céder de ses droits pour faire la paix avec les moines de Saint-Ouen. Ces religieux lui réclamaient certaines possessions qu'il avait retirées à un nommé Nicolas Godard qui en jouissait depuis longtemps [1]. En 1141, l'archevêque de Rouen, sur le conseil d'Algare, évêque de Coutances, consentit à les leur remettre, et en même temps il ratifia à cet évêque la donation faite par ses prédécesseurs, à l'église de Coutances, de l'église de Saint-Lô, à Rouen, où, l'année précédente, Algare avait établi un couvent de ses frères, les chanoines réguliers de Sainte-Barbe [2].

Deux ans après (1143), Hugues d'Amiens obtenait la réunion des chanoines réguliers de Falaise à ceux de Saint-Lô, à Bourg-Achard, pour fonder un prieuré en cet endroit. Dans une lettre aux prieurs des deux églises, il marquait le caractère des relations qui devraient désormais exister entre les chanoines de l'un et l'autre lieu. Ceux de Saint-Lô se soumettront à la règle observée à Falaise et demeureront sous l'autorité de l'archevêque de Rouen. C'est au prieur de Falaise qu'incombera le soin de réprimer les abus et de faire les réformes nécessaires à Bourg-Achard, si le prieur de ce lieu en est incapable ; et dans

de l'*église mère*, et avec le concours des abbés de la *même filiation;* ils le choisisssaient ou parmi eux ou parmi tous les moines de la même filiation.

[1] Cf. *Hist. ecclés. du diocèse de Coutances*, par René Toustain de Billy, publiée par François Dolbet (Société de l'hist. de Normandie), t. I, p. 200.

[2] *Rer. Gall. Script.*, t. XIV, p. 501.

Digitized by Google

le cas où l'autorité des prieurs serait impuissante, l'archevêque de Rouen interviendra pour relever et maintenir l'exacte discipline [1].

Ce fut en cette même année 1143 que le comte de Meulan [2] et son neveu Gilbert de Corneville fondèrent un prieuré dans la vallée de la Risle. Hugues d'Amiens confirma les donations faites par les fondateurs, par une charte datée de 1143 [3], où il accorde en outre aux chanoines réguliers de Saint-Augustin qui habitaient le prieuré, l'église de Sainte-Marie de Corneville, et détermine à l'avance les rapports qui devront exister entre Saint-Vincent de Corneville [4], dans le cas où l'on pourrait établir une *conventualité dans le prieuré. Le prieur, même conventuel*, devra toujours être soumis à l'abbé et au chapitre de Saint-Vincent [5]; « et ainsi, ajoute l'archevêque, vos mérites spirituels grandiront comme vos biens temporels. » Ce fut beaucoup plus tard, vers 1180, que le prieuré fut changé en abbaye [6].

Une autre lettre assez curieuse de Hugues d'Amiens est celle qu'il adressait en 1145 à Thierry, évêque d'Amiens. Cette année-là on construisait les tours de la cathédrale de Chartres. Les habitants, dans une sorte d'exaltation religieuse, due peut-être à la joie de voir la paix enfin rétablie, chargèrent sur leurs épaules les pierres destinées à l'église, ou les traînèrent sur des chariots. Leur exemple fut contagieux ; des gens de tous pays arrivèrent à Chartres et s'associèrent à cette grande manifestation de foi chrétienne. Rouen ne resta pas étranger à ce mouvement qui entraînait vers Chartres des foules nombreuses ; à leur tour, les Rouennais allèrent contribuer à l'œuvre de Dieu, et avant de partir, ils demandèrent la bénédiction de l'arche-

[1] Cf. D. Pommeraye, *Ex arch. Cathedr. Eccl. Rotom.*, p. 146.

[2] Ce comte de Meulan était fils de Robert de Meulan qui prit part à la croisade et qui mourut le 5 juin 1118 (Cf. Guill. de Malmesbury, sur Robert de Meulan).

[3] Si.... locus vester.... amplificatus fuerit, ita ut ibidem possit *conventus* congruè institui.... (Charte de Hug. d'Amiens, dans *Gallia christiana*, t. XI, col. 12).

[4] Le prieuré devait dépendre de l'abbaye de Saint-Vincent aux Bois.

[5] Ordinairement le *prieur conventuel* gouvernait le monastère avec la même autorité que l'*abbé*. Hugues d'Amiens semble ici restreindre cette autorité.

[6] Cf. *Neustria pia*, p. 878-879, sur les possessions de Corneville. La foudre détruisit l'abbaye au mois d'août 1287.

Digitized by Google

vêque. Hugues d'Amiens, qui raconte ces faits, dit encore : « Il arriva la même chose dans notre diocèse et pendant notre épiscopat. » Il se forma alors une sorte de confrérie où l'on ne pouvait entrer qu'à une triple condition : d'abord confesser ses péchés, puis se soumettre à la pénitence ; enfin, laissant de côté toute colère et toute malveillance, se réconcilier franchement avec ses ennemis. Cette association se donna un chef, et « sous son autorité, les confrères traînèrent humblement et en silence les chariots chargés de pierres et de bois [1], ou présentèrent leurs offrandes en se donnant la discipline avec des gémissements et des larmes. Parfois, ils opérèrent des miracles dans nos églises ; ils guérissaient les infirmes et les malades qu'ils portaient avec eux [2]. »

Ce fait, qui est aussi rapporté par Ordéric Vital [3] et par Robert de Torigny, peut servir au moins à nous donner une idée du mélange de cruautés barbares et de vertus héroïques qui existait au XIIe siècle. Quelle puissance avait la religion sur ces hommes plus souvent occupés à guerroyer, à piller, ou, dans les intervalles de paix, à se livrer au plaisir, qu'à sanctifier leur vie par la mortification et la prière !

De 1145 sont datées plusieurs chartes de donations faites à diverses abbayes par Hugues d'Amiens. Dans l'une, à Foucher, abbé de Saint-Michel du Tréport, il fait don à l'abbaye de l'église Saint-Michel, de l'église Saint-Jacques, de la chapelle de Briançon...., de l'église de Hesmy, de la chapelle de Monchaux [4], de l'église de Fresnay *(Fraxineta)* avec la dîme et la culture de Bretizel, hameau dépendant de la commune de Saint-Germain-en-Bresle, etc. [5]. — L'archevêque de Rouen confirmait en même temps une donation faite à cette même abbaye par Jean, comte d'Eu, de l'église et de la dîme de Guerville [6]. Enfin, il consentait à la donation, faite par Louis VII, de l'abbaye de Saint-Pierre de Chaumont, dans le Vexin français, à l'abbaye de

[1] Quel travail faisait-on alors à la cathédrale ? On construisait sans doute la tour Saint-Romain, qui, commencée en 1145, fut achevée en 1160.
[2] Cf. Bessin, *Synod. Rotom.*, p. 29.
[3] Lib. XIII ad ann. 1141. Rob. de Torigny, ad ann. 1144, *in App. ad Sigeb.*
[4] Seule cette charte nous fait connaître cette dernière donation.
[5] Voir cette charte dans le cartulaire de Saint-Michel du Tréport, p. 31-36. Bibl. de Rouen.
[6] Canton de Blangy. Vid. Cartul. du comté d'Eu, fol. 24 v°.

Digitized by Google

Saint-Denis [1]. Il écrivait aussi au roi de France pour lui demander de faire rendre au chapitre de Rouen et à celui de Saint-Mellon de Pontoise les biens enlevés par un chanoine, Helduin, et par Drogo de Mauvoisin, Hugues de Curcelles et Gauthier de Pleitz [2]. Ces derniers étaient sans doute quelques seigneurs peu délicats qui avaient mis la main sur les biens du chapitre : il s'agit, en effet, dans la lettre de l'archevêque, d'abord de cinquante sols extorqués au prévôt du chapitre de Wadencourt, par Helduin, et puis d'un village que lesdits seigneurs avaient pillé.

Souvent, d'ailleurs, Hugues d'Amiens se fit le défenseur des monastères auprès du roi de France et du roi d'Angleterre. Nous venons de rappeler ses réclamations en faveur des chanoines de Rouen et de Pontoise ; vers le même temps il écrivait encore à Louis VII : « L'abbaye de Saint-Martin de Pontoise, depuis sa fondation, dépend de l'église de Rouen et de son archevêque, en particulier pour l'élection de l'abbé.... Mais aujourd'hui les moines de Cluny, je ne sais par quelle invention nouvelle, s'efforcent de la revendiquer. C'est pourquoi nous supplions humblement votre sublimité royale d'ordonner que cette abbaye soit maintenue dans sa liberté [3]. » L'abbaye de Pontoise, en effet, appartenait au roi de France à un double titre : d'abord parce qu'elle se trouvait sur ses terres ; ensuite parce qu'il la tenait des comtes de Pontoise et du Vexin, descendants de Charlemagne, qui l'avaient fondée [4]. Il était donc juste que le roi de France intervint pour repousser les prétentions de l'abbaye de Cluny, comme il lui appartenait encore de punir Helduin et les seigneurs qui dilapidaient les biens du chapitre de Pontoise. En effet, l'église collégiale, élevée en cet endroit, en l'honneur de saint Mellon, était aussi de fondation royale, et Louis le Gros, en 1122, lui avait accordé plusieurs privilèges, en particulier l'exemption des tailles et des redevances [5]. La charte qui les contient fut confirmée par les rois de France en 1228 et en 1270 [6].

Mais Hugues d'Amiens avait non moins souci des intérêts du

[1] *Annal. Dionys.* J. Prevost, p. 109-110.
[2] 1146. Cf. Duchesne, *Hist. Fr.*, t. IV, p. 687.
[3] Cf. *Rer. Gall. Script.*, t. XV, p. 701-702.
[4] Cf. *Neustria christiana*, fol. 203, ms. Bibl. nat.
[5] *Tailliis et exactionibus.*
[6] *Neustria christiana*, fol. 203.

Digitized by Google

peuple que des moines. En voici une preuve : les habitants de Gozengres désiraient un marché, Hugues se chargea de présenter leur requête à Louis VII. Le roi accueillit la demande et confia à l'archevêque le soin d'étudier l'affaire, et d'examiner si les marchés voisins du Vexin n'en souffriraient pas quelque dommage. Dans une lettre, Hugues d'Amiens informe le roi du résultat de son enquête. « On nous a rapporté, dit-il, que le lundi, le marché pourrait avoir lieu sans aucun inconvénient pour les marchés voisins ; aussi nous vous demandons d'en autoriser la création, si c'est votre bon plaisir [1].»

Une réclamation plus importante avait été adressée à plusieurs reprises au roi de France par l'archevêque de Rouen, mais toujours en vain [2]; et en cette année 1150, désespérant de vaincre la résistance de Louis VII, Hugues d'Amiens réitéra sa demande par l'entremise de Suger [3]. Le ministre avait déjà écouté avec bienveillance les plaintes de l'archevêque et lui avait donné satisfaction, il l'autorisait donc ainsi à user encore une fois de son crédit. Il s'agissait de faire rendre par le roi de France à l'église de Rouen les droits qu'elle possédait depuis longtemps sur Gisors. Philippe avait reçu ce manoir de Robert de Normandie en 1089 ; et en 1091 [4], il avait confirmé, par un diplôme, les droits que réclamait Hugues d'Amiens. Depuis cette époque reculée, ces droits avaient d'ailleurs été souvent lésés, à cause de la lutte continuelle entre les rois de France et d'Angleterre, au XIIe siècle, pour la possession du Vexin. Enfin, en 1145 [5], pendant qu'Étienne d'Angleterre était retenu par les troubles de son royaume, le comte d'Anjou s'empara de la Normandie, à l'exception de Gisors et de deux autres châteaux, Neauflé et Neufchâtel, qui en dépendaient, et dont le roi de France s'empara.

Deux fois en 1150, Hugues d'Amiens insista auprès de Suger pour obtenir la restitution des biens enlevés à son église [6]. « Nous réclamons, dit-il, et on ne nous écoute pas ; on ne nous

[1] Cf. Pommeraye, *Conc. S. Roth. Eccl.*, p. 139.
[2] Vid. Epist. Hug. ad Suger. 1150. Martène, *Anecdot.*, t. I, col. 417-418.
[3] *Ibid.* et *Rer. Gallic. Script.*, t. XV, p. 698-699.
[4] Cf. *Rer. Gallic. Script.*, t. XV, p. 698, note.
[5] Cf. Rob de Mont. ad ann. 1144, et *Rer. Gallic. Script.*, t. XIII, p. 290.
[6] *Ibid.*

Digitized by Google

fait pas justice. » Suger, malgré son désir d'être agréable à l'archevêque de Rouen, ne se crut pas obligé, sans doute, de plaider sa cause en cette circonstance. L'intérêt du roi, en effet, lui commandait de ne point abandonner Gisors, qui se trouvait dans la partie du Vexin appartenant au roi d'Angleterre, et sur la limite du Vexin français. La réponse de Suger à l'archevêque de Rouen ne dut point lui laisser une grande espérance de recouvrer Gisors, car, dans une seconde lettre au ministre, Hugues d'Amiens demande que le roi rende ou Gisors, ou *l'équivalent* [1].

Cet état de choses dura au moins jusqu'en 1154. Enfin l'archevêque obtint satisfaction, non pas cependant de la part du roi de France, mais du roi d'Angleterre Henri II [2], qui accorda à l'église de Rouen et au chapitre *l'équivalent* réclamé par Hugues d'Amiens. En effet, dans une charte à *l'archevêque* (*sic*) d'Évreux, Rotrou [3], Henri II annonce à celui-ci qu'il a accordé à Hugues, archevêque de Rouen, et à ses successeurs, *en échange de Gisors*, la moitié des revenus du manoir de Killon (en Angleterre); l'autre moitié appartiendra aux chanoines [4].

Après avoir reçu la lettre du roi d'Angleterre, Rotrou écrivit à Hugues d'Amiens pour confirmer cette donation : « Les biens, dit-il, que la sainte Église reçoit des rois et des princes ou que lui offrent les fidèles doivent être confirmés par l'autorité épiscopale, de peur que la méchanceté de quelques-uns ne les lui enlève impunément. Nous confirmons donc la donation, faite à vous, très cher frère, par Henri, glorieux roi d'Angleterre, de la moitié de Killon, et de l'autre moitié accordée au chapitre de votre église, et, comme il l'a fait par sa charte, nous défendons, par l'autorité du bienheureux Pierre et la nôtre, de vous enlever à vous et à vos successeurs la possession de ce bien [5]. »

Cette moitié des revenus du monastère de Killon, accordée au

[1] Epist. Hug. ad Sug. ann. 1150. Martène, *Anecdot.*, t. I, col. 418. *Rer. Gallic. Script.*, t. XI, p. 698-699.

[2] Nous verrons plus loin comment le roi d'Angleterre rentra en possession de Gisors.

[3] Archev. de Rouen en 1165, successeur de Hugues d'Amiens.

[4] *Cartul. de l'Église cath. de Rouen*, fol. 116 (En marge 1150 ?). Ibid., fol. 27 v°, autre copie de cette même charte. En marge 1130, 1150. Bibl. municip. de Rouen.

[5] *Cartul. de l'Egl. cathédr. de Rouen*, fol. 27 r° et v°.

Digitized by Google

chapitre de Rouen par Henri II, fut encore confirmée par une lettre d'Alexandre III à Geoffroi, doyen, aux archidiacres et à tout le chapitre [1].

Cependant Henri II voyait avec peine l'amoindrissement de ses droits en Normandie, et les empiétements du roi de France sur la terre du Vexin. Mais il lui sembla plus sûr, pour arriver au but, d'user d'habileté que de violence.

Il avait un fils, à peine âgé de trois ans, et Louis VII avait eu de Constance, fille du roi d'Espagne, qu'il avait épousée après son divorce avec Éléonor [2], une fille, nommée Marguerite, qui allait atteindre sa septième année. Le roi d'Angleterre envoya à la cour de France Thomas, son chancelier, pour négocier le mariage des deux enfants, en proposant à Louis VII les conditions suivantes : Henri II aurait la garde de la princesse jusqu'à l'âge nubile, et dans sa dot elle recevait le manoir de Gisors et une partie du Vexin ; mais ces places resteraient entre les mains des Templiers jusqu'à l'époque où le mariage pourrait être célébré. Le roi de France donna son consentement, et Marguerite fut conduite à la cour de Henri II [3]. Cela se passait en 1158.

Mais l'impatient désir du roi d'Angleterre de rentrer en possession de Gisors et de quelques autres places ne lui permit pas de rester fidèle à sa parole.

Une raison d'ordre politique le poussa à précipiter la célébration du mariage : ce fut l'union de Louis VII, quinze jours après la mort de Constance, avec Adélaïde, fille du comte Thibault, sœur des comtes de Blois, de Sancerre, et nièce d'Étienne, roi d'Angleterre. L'alliance du roi de France avec une famille si puissante sembla à Henri II tout à fait contraire à ses propres intérêts, et il crut devoir ne pas attendre plus longtemps pour prendre possession du douaire de Marguerite.

Il savait d'ailleurs que le pape Alexandre III tenait beaucoup à le compter parmi ses partisans; récemment le Pontife l'avait fait savoir à Arnulphe, évêque de Lisieux. « Il a surtout appris

[1] *Cartul. de l'Égl. cath. de Rouen*, fol. 128. Elle est datée de Tours, le V des calendes de décembre, 27 nov. 1162. Jaffé, *Regesta*, n° 10786.

[2] « Nullum divortium infelicius cecidit.... cui Hugo Rotom. Arch. assensum praebuit. » Du Monstier, *Neustria christiana*, fol. 197 et seq.

[3] En Normandie, où elle devait être élevée par Robert de Neubourg.

Digitized by Google

avec joie, lui disait-il, que le roi d'Angleterre se tenait fermement attaché à la vérité et à l'Église catholique. » Henri II résolut donc de profiter du besoin qu'avait le Pape de son influence, pour intriguer auprès des légats afin de faire célébrer les fiançailles [1] avant l'âge de puberté de son fils et de la fille de Louis VII. La dispense fut en effet accordée, et adressée à l'archevêque de Rouen, qui procéda à la cérémonie à l'insu du roi de France [2].

Le cas était grave, et il ne fallait rien moins que la raison d'État pour faire céder la discipline de l'Église ; aussi dans leur lettre à Hugues d'Amiens, les légats prennent-ils soin de bien mettre en lumière les motifs auxquels ils ont obéi. Ils semblent cependant avoir été quelque peu dupes du roi d'Angleterre, ou peut-être avoir trop redouté de le voir abandonner le parti d'Alexandre III ; ils supposent, en effet, ce dont ils auraient pu facilement se rendre compte, que le consentement du roi de France était non moins formel que celui de Henri II. Du reste, la lecture de ce document est intéressante et nous croyons devoir le reproduire ici en entier.

Henri et Guillaume et Odon, par la grâce de Dieu, cardinaux de la sainte Église romaine et légats du Siège apostolique, à notre vénérable et cher frère Hugues, archevêque de Rouen, et à ses suffragants, salut.

La sainte Église romaine a su accueillir les désirs et les vœux des fidèles, et surtout les demandes des princes catholiques avec une affection bienveillante, et a eu coutume de les examiner avec une modération convenable, de manière à ne rien décider qui fût contraire aux règles apostoliques, et à ne rien accorder de nuisible aux prières et aux supplications. Mais si les fidèles paraissent parfois demander des choses contraires aux règles ecclésiastiques, eu égard cependant à certaines raisons sérieuses et bien établies : comme la conclusion d'un traité de paix, le maintien d'un contrat ; ou encore, l'attachement d'une nation ou d'un peuple à la foi, l'Église accorde leurs demandes, de manière à sauvegarder la règle de la foi chrétienne ; et cependant, interrompant parfois les traditions ecclésiastiques, à protéger la paix et la tranquillité de l'Église. Or, comme il avait été

[1] Et même le mariage, comme on le verra plus loin par la lettre des légats (vers la fin de cette lettre).

[2] Cf. Guill. Neub., *De reb. Anglic.*, lib. II, ad ann. 1158-1160. *Rer. Gallic. Script.*, t. XIII, p. 111.

Digitized by Google

question de célébrer les fiançailles entre le fils de Henri, très sérénissime roi d'Angleterre, et la fille de Louis, très glorieux roi de France; auxquels, pour ce faire, la plénitude de l'âge semblait manquer; et comme aussi, d'après la déposition de témoins véridiques qui nous l'ont appris, du consentement des deux rois, il avait été décidé que ces fiançailles auraient lieu, s'ils pouvaient obtenir le consentement de l'Église, le susdit roi d'Angleterre nous a demandé que Nous, de la part du Souverain Pontife, dont nous sommes les Légats, nous donnions notre consentement à la célébration de ces fiançailles. Nous donc, pour le bien de la paix et de la concorde, pour le repos et la tranquillité des deux rois, et de chacun des deux royaumes, et aussi pour l'affermissement des églises de Dieu, qui, dans ces mêmes royaumes, et sous ces mêmes rois semblent surtout être florissantes, nous permettons, et nous accordons, selon qu'il a été réglé par les parents et par ces mêmes rois, que ces (enfants), c'est-à-dire le jeune garçon et la jeune fille, soient fiancés l'un à l'autre, et, quant aux cérémonies ordinaires requises dans la célébration des *mariages*, si on vous les demande, nous vous permettons de les accomplir [1].

En vertu de cette lettre, le mariage fut célébré à Neubourg le 2 novembre 1160 [2], et Henri II reçut, des Templiers, Gisors et les deux autres châteaux qui avaient été compris dans le douaire de Marguerite. Le roi de France, à cette nouvelle, s'indigna avec raison d'une pareille déloyauté chez le roi d'Angleterre. Les hostilités recommencèrent, mais elles ne durèrent pas longtemps. Après un échec du roi de France et du comte de Champagne auprès de Chaumont, les deux rois firent la paix, et la réconciliation eut lieu par l'entremise de Pierre de Tarentaise, qui défendait en France les intérêts du pape Alexandre III [3]. Réconciliation peu solide cependant, car les deux princes ne demeurèrent jamais longtemps en repos.

[1] Epist. 31 inter Epist. diversorum de Reb. Franc. ex veter. cod. ms. Petavii. Apud Duchesne, p. 572. *Neustria christiana*, ms. Bibl. nat., fol. 202 v°.

[2] Radulph. de Diceto, *Rer. Gall. et Fr. Script.*, t. XIII, p. 186. Harum vi litterarum, inquit Radulph. de Dicet., matrimonium inter filium regis Anglorum septennem et filiam regis Francorum triennem, auctoritate scilicet Henrici Pisani et Willelmi Papiensis, presbyter. cardin. et A. S. Legator. — Hoc autem factum est apud Novumburgum IV non. novembr. 1160 (*Rer. Gallic. Scriptor.*, t. XIII, p. 186). Unde vetus cod. ms. Francisae historiae recte intulit : *Dispositione romana* illud fuisse peractum (Ibid., *Neustria christiana*). Cf., sur cette question, *Script. rer. Gall. et Franc.*, préface du tome XV.

[3] Cf. *Chron. Norman.*, p. 997.

Digitized by Google

La soumission de Henri II à l'Église et son attachement au Saint-Siège ne pouvaient être non plus sans défaillance; l'humeur, chez ce prince tourmenté sans cesse par des projets ambitieux, était trop inquiète pour lui permettre une fidélité sérieuse et désintéressée. Trois ans plus tard commençait le différend du roi d'Angleterre avec Thomas Becket (1163); après sept années de persécution et d'exil, l'archevêque de Cantorbéry mourait, assassiné dans sa cathédrale par des courtisans qui avaient trop bien compris le désir de leur maître; par cet acte criminel, ils débarrassaient Henri II de l'homme qui seul osait arrêter le roi dans les réformes entreprises souvent au détriment des intérêts de l'Église. Telle fut la reconnaissance de Henri II pour le service que lui avait rendu le Pape, au risque de perdre l'amitié du roi de France.

Des cruelles épreuves de Thomas Becket, Hugues d'Amiens, son ami, ne connut que le début; et ce fut sans doute pour fortifier son courage que l'archevêque de Rouen lui écrivit la lettre, envoyée après sa mort, par Gilles, évêque d'Évreux, au pape Alexandre. « Lui-même, dit-il, a été forcé d'abandonner son diocèse, poursuivi par la colère de Henri Ier, à cause de sa fermeté à défendre la liberté des Églises de Normandie [1]. »

Jamais, en effet, son attachement aux rois d'Angleterre, qui était réel et profond, ne le fit sacrifier à leur ambition les droits de l'Église; et contre Henri II, il avait pris, récemment encore, la défense de la ville des Andelys : « Sachez, lui écrivait-il, qu'Andely est le principal soutien de ma vie; si vous permettez qu'il soit exposé à la merci des pillards, vous m'ôterez le moyen de vivre et me ferez souhaiter la mort [2]. »

IV.

Nous n'écrivons point ici une histoire complète de Hugues d'Amiens; aussi laisserons-nous de côté un certain nombre de documents pleins d'intérêt, il est vrai, mais surtout pour l'histoire locale. Citons encore cependant, comme une preuve de son dévouement à la papauté, une lettre adressée à ses suffragants et aux abbés de la province de Normandie en faveur d'Alexan-

[1] *Rer. Gall. Script.*, t. XV, p. 961, int. Epist. Alex. III pap.
[2] Cité par Dadré, *Chron. des archev. de Rouen* (1618), p. 170.

Digitized by Google

dre III. Élu en 1159, ce pontife avait eu bientôt à lutter contre le schisme; le cardinal Octavien avait été élu par quelques-uns des cardinaux sous le nom de Victor III. La France et l'Angleterre s'étaient déclarées pour Alexandre; on connaît leur rencontre avec le pontife, à Couci-sur-Loire (1162); les princes l'y reçurent avec le plus grand honneur et le conduisirent à sa tente marchant à ses côtés, et tenant même la bride de son cheval. Deux ans après (22 avril 1164), l'antipape mourait, mais pour être aussitôt remplacé par le cardinal Guy de Crême, sous le nom de Pascal III. C'est cette même année, et peut-être peu de temps avant sa mort, que Hugues d'Amiens écrivit la lettre dont nous parlons. Il y fait un sombre tableau des maux de l'Église et de l'état misérable où se trouvait réduit Alexandre III [1]. « Pour la défense de l'Église, dit-il, il s'est offert à tous les périls; sans cesse persécuté, accablé sous le poids des afflictions, chargé de dettes, il fait appel à la pitié généreuse de ses enfants; sans doute la tempête soulevée par le schisme s'est en partie apaisée et un port plus sûr semble s'ouvrir à la barque de Pierre [2], mais vos largesses sont nécessaires au Pontife pour assurer sa propre vie et celle de ses fidèles serviteurs. » « Efferatam siquidem Romanorum malitiam, et inexplebilem pecuniae sitim, Domini papae munificentia et consilio toties expugnatam, succubuisse certa relatione comperimus [3]. »

[1] Cf. *Neust. christiana*, fol. 201. Baronius, ad ann. 1164, § 49.

[2] Ce passage de la lettre pourrait servir à en fixer la date. En effet, aussitôt après la mort de l'antipape Victor, Rome désira revoir le pape légitime, et Alexandre y rentra l'année suivante, 1165. La lettre de Hugues d'Amiens, que Baronius place en 1164, semblerait donc avoir été écrite vers le temps de la mort de l'antipape (avril 1164), ou, du moins, après cette date certainement.

[3] A noter ce trait du caractère romain qui se retrouve toujours le même chez l'Italien d'aujourd'hui *.

* Quelques autres lettres et chartes de Hugues d'Amiens : Bibl. nat. Nov. acq. fr. ms. 4122, fol. 536 et suiv. *Histoire de la congrégation de Savigny*, II, p. 79, plusieurs lettres et diplômes de Hugues d'Amiens en faveur de l'abbaye de Savigny (1149 à 1153). *Neustria christiana*, et Pommeraye, p. 150 : charte « Pro tunica Dominica in monaster. Argentol. a se visitato (dont l'original est conservé à Argenteuil (1156). Archiv. départem., *Cartul. de Saint-Wandr.*, fol. 309 et suiv. : Plusieurs chartes confirmant et augmentant les possessions de l'abbaye de Saint-Wandrille (1150 à 1153). *Neustria christ.*, fol. 216 : Lettre : « Universis patribus cunctisque Ecclesiae catholicae fidelibus » sur la découverte des reliques de saint Nicaise; Léop. Delisle (*Chron. de Rob. de Torigny*, 1er vol., p. LXVII) donne cette charte d'après le manuscrit de Bayeux (avec la date de 1167 ?), où Du Monstier l'a copiée. Bibl. municip. de Rouen, ms. A 477, fol. 1 v° : Lettre de Hugues d'Amiens à Gauthier, abbé de Saint-Wandrille, à propos de la dîme de *Ceux*. *Cartul. abbat. Fiscann.*, fol. XXII et seq. Bibl. municip. de Rouen, ms. Y. 51, plusieurs chartes à Henri, abbé de Fécamp, pour confirmer la donation de certaines églises à l'abbaye, ou en autoriser la construction de nou-

Digitized by Google

L'étude que nous avons faite d'une bonne partie des lettres et chartes de Hugues d'Amiens nous paraît suffire à mettre en lumière cette noble figure d'évêque où dominait l'énergie, sans exclure cependant la bonté qui s'incline de préférence vers les petits et les faibles ; pour résumer nos impressions, nous rappellerons seulement le distique qui a été fait sur lui, probablement par un contemporain :

> Huic[1] successit amor plebis tremor Hugo potentum,
> Clarus avis, clarus studiis, recreator egentum[2].

Nous connaissons l'homme et l'évêque; disons un mot de l'écrivain.

Outre les lettres, chartes, diplômes, qui nous restent de Hugues d'Amiens, il existe encore plusieurs ouvrages sur les questions de philosophie et de théologie qui ont tant passionné le siècle d'Abélard, de Guillaume de Champeaux, de Gilbert de la Porée, etc. — Il a composé un traité *De l'ouvrage des six jours* [3]; un autre : *Sur les hérésies des Bretons;* trois livres *à la louange de la Mémoire* (traité sur l'Incarnation); un traité *Sur des questions théologiques;* un écrit intitulé *Disputationes Catholicorum patrum contra dogmata Petri Abelardi.*

Le latin de Hugues d'Amiens, plus soigné, moins chargé de néologismes que chez la plupart de ses contemporains, a pour caractère principal l'élégance ; le style est souvent périodique, un peu trop, peut-être, selon les procédés des rhéteurs ; on y reconnaît facilement le souci de la correction et de l'harmonie ; cependant, malgré cette préoccupation d'un style élégant et correct, il y a des mots empruntés à la langue vulgaire, des tournures qui sont loin du génie de la langue latine, et se rapprochent de plus en plus des formes du français. La langue commune que parlait le peuple s'imposait peu à peu, même aux lettrés. Mais quelque recherchés que soient les ornements du style dans les écrits de l'archevêque de Rouen, il y a toujours mieux que des mots heureux et des phrases bien cadencées ;

velles. Bibl. municip. de Rouen, ms. Y. 44, fol. 78 (cartul. de l'église cathédr.) : Charte à Regnier, chanoine de l'église de Rouen et maître d'école, par laquelle l'archevêque lui donne la terre de Saint-Romain et la chapelle, etc., etc.

[1] A Geoffroi le Breton.
[2] Cf. Bibl. municip. de Rouen, ms. Y. 27 (Livre d'ivoire).
[3] D. Martène, *Thesaur. anecdot.*, t. V, p. 1002-1008.

Digitized by Google

l'idée, chez Hugues d'Amiens, n'est jamais banale ; c'est un penseur qui ne dédaigne pas le beau langage.

Comme exemple de son style, qu'on nous permette de transcrire ici un fragment d'une lettre à Henri II sur l'éducation de son fils ; nous y verrons en même temps une preuve de son estime pour les études libérales :

Licet prudentia vestra sibi sufficiat, et eruditionis alienae suffragia non mendicet; quod tamen vobis ad utilitatem cedere credimus et honorem, dissimulare non possumus, nec debemus. Experimento quidem didicimus quantum commoditatis accesserit terrae vestrae, in eo quod liberalibus disciplinis vestræ primitias adolescentiæ imbuistis. Cum enim aliis regibus sit rude et informe ingenium, vestrum quod exercitatum est in litteris, in magnarum rerum administratione est providum, subtile in judiciis, cautum in præceptis, in consilio circumspectum. Ideoque omnium episcoporum nostrorum unanimiter in haec vota concurrunt : ut Henricus, filius vester, et haeres, litteris applicetur, ut quem vestrum exspectamus haeredem, habeamus tam regni quam prudentiae successorem. Scitis quod totius prudentiae compendium in litteris continetur; si respublica regenda est, si machinae erigendae, si renovandi aggeres, si propugnacula facienda, denique si quies libertatis, si justitiae cultus, si reverentia legum, si finitimarum gentium amicitiae sunt firmandae ; hæc omnia erudiunt ad profectum. Rex equidem sine litteris, navis est sine remigio, et volucris sine pennis. Recensent historiæ quantum Julio Cæsari contulerit litteras didicisse, etc., etc....

Du Monstier, qui cite cette lettre, d'après Pierre de Blois [1], ajoute : « Quod sacris profanisque amplissimis prosequitur exemplis ac rationibus [2]. »

Hugues d'Amiens mourut le 10 novembre 1164 [3]. Il avait gouverné l'Église de Rouen pendant trente-quatre ans (1130-1164), *honeste* et *viriliter*, dit Robert de Torigny. Arnulphe de Lisieux composa son épitaphe : INTER PONTIFICES SPECIALI DIGNUS HONORE.... etc. — Nous croyons inutile de la reproduire : on la trouvera sans peine dans la *Gallia christiana* [4], et parmi les

[1] Ep. 67.
[2] *Neustria christiana*, fol. 202 v°.
[3] Et non le IV des *Ides d'octobre*, comme le dit Robert de Torigny. — Cf. Arnulphe de Lisieux, *Épitaphe de Hugues d'Amiens*. Il dit que l'archevêque mourut le même jour que saint Martin — 11 nov. — Ce serait donc le III et non le IV des *Ides*.
[4] T. XI.

Digitized by Google

œuvres d'Arnulphe de Lisieux. Lambert, archidiacre de l'église de Rouen, écrivit à Louis VII, roi de France, pour lui apprendre la mort de l'archevêque [1], et lui rendre compte de ses derniers moments.

P. Hébert.

[1] Duchesne, *Hist. franç.*, t. IV, p. 686. « Vocavit Dominus de saeculo amicum vestrum Rotomagensem archiepiscopum, fide et bonis operibus plenum. »

Digitized by Google

L'UNIVERSITÉ DE PARIS ET L'HUMANISME

AU DÉBUT DU XVIe SIÈCLE

JÉRÔME ALÉANDRE

§ I. — Précurseurs d'Aléandre

L'Université de Paris fut le plus grand centre philosophique et théologique du moyen âge ; elle connut peu la culture des lettres. Ce n'est pas à dire qu'alors la France ignorât complètement l'antiquité classique : on ne cessa jamais d'y pratiquer les écrivains de Rome. Les programmes d'études nous montrent que Virgile, Ovide, Horace, Cicéron, Tite-Live, Salluste, se trouvaient entre les mains des écoliers ; jusque chez les théologiens et les mystiques de l'époque, on rencontre de nombreuses citations de leurs œuvres. Mais, ici déjà, on sait quelle distance sépare le point de vue du moyen âge de celui de la Renaissance : ce développement de l'homme individuel que l'humaniste recherchait dans le commerce de l'antiquité, la France du moyen âge ne le soupçonna jamais.

Au début du xvie siècle, l'étude directe des auteurs latins périclitait elle-même. Les auteurs classiques de l'époque, c'est le *Doctrinal* d'Alexandre de Villedieu, auquel succèdent, en 1512, les *Rudiments* de Despautère, c'est le *Floretus*, le *Combat* de Theodolus ou Theodolatus, les *Distiques* de Jean Facetus, ou supplément aux Distiques attribués à Caton. A ces singuliers classiques Ramus joint Buridan, Dulard, Tartaret, Pierre l'Espagnol. Rien, sans contredit, ne ressemble moins à l'étude de la littérature ancienne. Et cet enseignement lui-même était très vite terminé. A onze ou douze ans au plus tard, l'enfant avait fini ses études de grammaire : dès lors, il passait à la logique, qui, dans la suite, devait presque l'occuper exclusivement.

Digitized by Google

La logique était l'art des arts, la science des sciences. Les écoliers ne connaissaient d'autre exercice que la dispute. Elle était assidûment pratiquée. Les boursiers des collèges disputaient tous les samedis : chacun était à son tour *répondant* et *opposant*. C'était le seul exercice prescrit par les règlements. Retenu dans de justes limites, il pouvait produire, il avait autrefois produit d'heureux fruits. A la fin du moyen âge, non seulement il absorbait tout, mais, conséquence naturelle, il s'était corrompu lui-même; toutes les leçons, tous les exercices n'avaient pour objet qu'une dialectique subtile et raffinée : « Quand on conduit un porc au marché, se demandait-on sérieusement, qui conduit la bête, de la corde qui retient le porc, ou de la main qui tient la corde [1] ? »

Toutefois, dans la seconde moitié du xve siècle, Italiens et Français, pour le latin du moins, avaient commencé une rénovation. La réforme de 1452 avait recommandé spécialement l'étude de la versification. En 1477, Béroalde l'ancien enseigna publiquement à Paris pendant plusieurs mois. Il laissa en France un si grand souvenir que ses écrits continuèrent longtemps à y être admirés et même traduits. En 1489, la Faculté des arts décida que les poètes (on appelait ainsi les maîtres d'humanités) feraient leçon l'après-dîner, à une heure indiquée par les commissaires de l'université.

A partir de 1489, Fausto Andrelini fut professeur d'éloquence, de poésie et de mathématiques à la Sorbonne; il attirait à ses cours des auditeurs de toutes les parties de la France et même de l'Allemagne; poète en renom, il tenait le sceptre parmi ses confrères parisiens. Son latin, il est vrai, est sans élégance, barbare même quelquefois, et son érudition, médiocre. Toutefois, ardent admirateur de l'antiquité classique, il répand dans sa patrie d'adoption l'amour de l'art antique et surtout la connaissance des latins.

[1] Rebitté, *Guillaume Budé, restaurateur des études grecques en France* (Paris, 1846, in-8), ch. VII, p. 74 et suiv. — Thurot, *De l'organisation de l'enseignement dans l'Université de Paris au moyen âge* (Paris, 1850, in-8), p. 42, 73, 94, etc.... Pour les titres et les éditions des ouvrages scolaires de l'époque, F. Buisson, *Répertoire des ouvrages pédagogiques du XVIe siècle* (Paris, 1886, in-8), p. 666, 202, 281, etc.: *Revue des questions historiques*, 1er oct. 1890, p. 582 (Douais); H. Hauser, *De l'humanisme et de la Réforme en France, 1512-1552* (*Revue historique*, juillet 1897, p. 266).

Digitized by Google

La même année qu'Andrelini, deux autres Italiens, Cornelio Vitelli et Gerolamo Balbi, obtinrent le droit d'enseigner à Paris les lettres latines. Le premier est peu connu; mais le second remplit tout Paris du bruit de son enseignement et de ses luttes avec Andrelini et Guillaume Tardif.

Parmi les Français, le théologien Guillaume Fichet, son élève le poète Robert Gaguin, général des Trinitaires, Guillaume Tardif et quelques autres étaient des champions enthousiastes de la nouvelle culture. Fichet enseignait la rhétorique dans le collège de Sorbonne, Gaguin dans son couvent, Tardif au collège de Navarre. Enfin, plusieurs témoignages nous assurent que, dans des collèges et dans quelques familles, des hommes moins connus donnaient dès lors un enseignement solide et éclairé.

En même temps, la cour accueillait volontiers les humanistes. Robert Gaguin jouissait d'un grand crédit à celle de Charles VIII. Andrelini y était « poète du roi » et « de la reine, » et Anne de Bretagne le choisit comme secrétaire. A côté de lui brillait Paul Émile, de Vérone; Charles lui donnait une pension pour écrire l'histoire de son règne, et sa faveur continua sous Louis XII. Son enthousiasme pour l'antiquité fut communicatif à la cour, et son histoire de France, imitée de Polybe, de Thucydide et de Tite-Live, devait ouvrir des voies nouvelles à la science historique [1].

Enfin, on sait quel mouvement vers la Renaissance produisirent en France les expéditions de Charles VIII et de Louis XII en Italie.

Toutefois, ni l'enseignement nouveau de ces professeurs, ni les faveurs de la cour n'avaient entamé les méthodes vieillies de l'en-

[1] *Revue hist.*, I, p. 10 (G. Monod). — Sur les débuts de l'enseignement du latin classique à Paris, voir Rabelais, dans *Gargantua*, la bibliothèque de Saint-Victor. Du Boulay (C. E. Bulaeus), *Historia universitatis Parisiensis* (Parisiis, 1665-1673, 6 vol. in-fol.), V, 682, 770, 881, 882, 898, 916; Crévier, *Histoire de l'Université de Paris* (1761, in-12), IV, p. 395-445; — Hallam, *Introduction to the literature of Europe in the XVth, XVIth and XVIIth Centuries*, t. I; — Rebitté, *G. Budé*, p. 76; — Graf, *Jacobus Faber Stapulensis*, dans *Zeitschrift für die historische Theologie* (1852), p. 7 et suiv.; — J. Blanc, *Bibliographie italico-française universelle* (Milan, 1886), II, p. 1215-1216, 1224; — Geiger, *Studien zur Geschichte des franz. Humanismus*, dans *Vierteljahrschrift für Kultur u. Litteratur der Renaissance*, I (1886), p. 1-48, 309; — Renier (*Giornale storico della letteratura italiana*, XIX, p. 185 et suiv.); — F. Flamini, *Studi di letteratura italiana e straniera* (Livorno, 1895, in-8), p. 203 et suiv. (p. 206: *Bibliographie*); — Rashdall (Hastings), *The Universities of Europe in the middle age* (Oxford, 1895, in-8), t. II, p. 1.

Digitized by Google

seignement traditionnel. Vers 1505, Clément Marot était venu étudier à Paris : trente ans après, il émettait en quatre vers, sur les *régents* d'alors, un jugement qui était celui de presque tous les hommes éclairés :

> En effect, c'estoient de grans bestes,
> Que les régens du temps jadis;
> Jamais je n'entre en paradis
> S'ils ne m'ont perdu ma jeunesse [1].

Pour le grec et les langues orientales, ce n'était plus seulement un défaut de méthode : au XIIIe siècle, l'ignorance en était devenue presque complète, et, jusqu'aux premières années du XVIe, la réaction contre cette ignorance, demeurée presque nulle.

Ce n'est pas que pendant cette longue période, les tentatives et les règlements aient fait défaut. A la fin du XIIIe siècle, Raymond Lulle adressait successivement au roi de France, à un ami et à l'Université de Paris trois lettres éloquentes, demandant la création, à Paris, d'un véritable collège de la Propagation de la foi, où l'on aurait enseigné l'arabe, le tartare et le grec [2]. Convaincue par Lulle, l'Université adressait au Pape une supplique pour la fondation d'un collège où ces trois langues seraient enseignées [3]. Peu après, le concile de Vienne reprenait cette idée : afin de former des missionnaires pour convertir les infidèles, un décret promulgué vers le mois d'août 1312 décidait la création de chaires de langues grecque, hébraïque, arabe et chaldaïque dans les Universités de Paris, d'Oxford, de Bologne et de Salamanque [4]. En 1434, le concile de Bâle renouvelait, dans sa dix-neuvième session, la constitution du concile de Vienne [5], et à plusieurs reprises, l'on avait songé à mettre à exécution les décisions des deux conciles [6]. En 1458, un Italien,

[1] *Ep.* liv. II. Voir aussi Rabelais, *Gargantua*, les chapitres sur les deux éducations.

[2] Martène, *Thesaurus nov. Anecd.*, I, col. 1315 et seq.

[3] H. Omont, *Supplique de l'Université au pape....* (*Bulletin de la Société de l'Hist. de Paris et de l'Ile-de-France*, t. XVIII (1891), p. 164).

[4] *Corpus Juris canon. Clementin.*, lib. V, tit. I, cap. I; Denifle et Chatelain, *Chartularium universit. Parisiensis*, II, p. 154, n° 695.

[5] Labbe, *Sacrosancta Concilia*, XII, 547.

[6] Denifle, *op. cit.*, II, p. 228, 293. Du Boulay, *Hist. univ. Paris.*, V, 393, 596. Crévier, *Hist. de l'Univ. Paris.*, IV, 223. Jourdain, *Excursions historiques : De l'enseignement de l'hébreu dans l'Univ. de Paris au XVe siècle*, p. 233-245.

Digitized by Google

Gregorio da Tiferno, obtenait la permission d'enseigner le grec à l'Université de Paris [1]. Mais aucune de ces tentatives n'avait produit un résultat durable : à la fin du moyen âge, le grec et les langues orientales n'étaient guère cultivées chez nous que par des religieux de l'ordre de Saint-Dominique et de Saint-François, désireux d'assurer le succès de leurs missions lointaines.

En 1476, arrivait à Paris Georges Hermonyme de Sparte, et, après un voyage en Italie, il revenait s'y fixer pour y demeurer vraisemblablement jusqu'à sa mort [2]. C'était le premier Grec qui vint à Paris pour y enseigner sa langue. Il eut l'honneur d'y avoir pour disciples Jean Reuchlin et Guillaume Budé. Mais pour Grec qu'il fût, Hermonyme était loin d'être maître dans la langue d'Homère et de Démosthène. Du moins ses élèves sont-ils presque unanimes à nous le peindre plus habile à leur tirer de l'argent qu'à leur apprendre le grec [3]. Il n'en continua pas moins à donner des leçons, et il enseignait encore en 1508 : dans une lettre à Reuchlin, Michel Hummelberg, qui arriva à Paris cette année-là, parle d'Hermonyme comme de son ancien maître [4]. Peu à peu, toutefois, Hermonyme fut sans doute obligé de reconnaître son impuissance à enseigner; le commerce des manuscrits dut lui paraître plus lucratif; il s'y consacra de plus en plus et devint un infatigable copiste [5].

Dans le même temps, nous apprenons par quelques témoignages la présence à Paris d'Andronic Callistos; mais il ne fit guère qu'y apparaître, pour y mourir : son enseignement n'a pour ainsi dire laissé aucune trace [6].

[1] Du Boulay, *op. cit.*, V, 692-693; Fr. Flamini, *ouv. cité*, p. 203.

[2] H. Omont, *Georges Hermonyme de Sparte, maître de grec à Paris, et copiste de manuscrits* (1476) (*Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, XII (1885), p. 65-98. A la page 66 se trouve la bibliographie); — Geiger, *Studien.... : Vierteljahrschrift.... der Renaissance* (voir ci-dessus), II (1886), p. 189 et suiv.

[3] Outre les témoignages cités par M. Omont (p. 69), voir B. Rhenanus à Reuchlin (10 nov. 1509, dans Ad. Horawitz u. K. Hartfelder, *Briefwechsel des Beatus Rhenanus* (Leipzig, 1886, in-8), p. 26; *item* p. 327-334, 340, 405, 406. — Voir aussi Geiger, *Joh. Reuchlin* (Leipzig, 1871), p. 17, 19.

[4] A. Horawitz, *Michael Hummelberg* (Berlin, Calvary, 1875, in-8), p. 9; — A. Horawitz, *Zur Biographie und Correspondenz Johannes Reuchlin's* (*Sitz. Wiener Ak., Ph. Hist. Kl.* T. LXXXV (1877), p. 152.

[5] H. Omont, *ouv. cité* et *Bulletin de la Société hist. Paris et Ile-de-France*, 1885, p. 97-98; 1886, p. 100-113.

[6] E. Legrand, *Bibliographie hellénique* (Paris, 1885, in-8), I, p. LV; H. Omont, *G. Hermonyme* (1885), p. 67. Ni Charitonyme Hermonyme, ni Tranquille Cal-

Digitized by Google

En 1495, Charles VIII amenait avec lui d'Italie Janus Lascaris. Cet homme illustre eût pu être chez nous le fondateur de l'enseignement du grec. De fait, il se lia d'amitié avec Guillaume Budé et lui fit faire de rapides progrès dans l'étude de cette langue [1]. Mais il semble s'être borné à donner des leçons à un auditoire d'élite, et n'avoir jamais fait de cours publics dans les écoles de l'Université. De plus, obligé de suivre la cour, absorbé par divers travaux, il ne put enseigner longtemps; enfin, en 1503, Louis XII le chargeait de missions diplomatiques qui le ramenaient en Italie pour plusieurs années [2].

Cependant, le grec cherchait de plus en plus, pour ainsi dire, à forcer la porte de l'Université. Dans les registres de procès-verbaux des diverses nations, notamment dans la nation d'Allemagne, apparaissent, à la fin du siècle, des mentions, des sentences morales, des extraits d'auteurs grecs. Pourtant, il semble bien qu'alors l'enseignement du grec ait été de plus en plus abandonné. On ne sait rien sur un certain Michel Pavius qui, au dire d'Érasme, aurait alors enseigné le grec à Paris; les leçons de Lefèvre d'Étaples au collège de Caqueret eurent peu d'éclat et de durée [3]. Il faut descendre jusqu'à 1507 pour trouver le premier effort sérieux en vue d'y implanter l'étude du grec. L'honneur en revient au Français Tissard [4].

François Tissard appartenait à une ancienne famille d'Amboise. De bonne heure il était venu à Paris, et, bientôt après, il avait passé les Alpes pour demander à l'Italie ce complément d'éducation qu'elle était seule alors en mesure de donner. Au milieu de l'année 1507, il rentrait en France plein d'enthousiasme pour

listos ne vinrent à Paris. Voir H. Omont, et A. Lefranc, *Hist. du Coll. de France* (Paris, 1893, in-8), ch. Ier.

[1] Boivin, *Mém. pour la vie de G. Budé.* (*Hist. de l'Académie des Inscriptions*, 1729, t. V, p. 350-351.)

[2] K. K. Müller, *Neue Mittheilungen über Janos Laskaris, u. die Mediceische Bibliothek* (*Centralblatt für Bibliothekwesen*, I (1884), p. 336); P. de Nolhac, *Mélanges.... de l'école franç. de Rome*, VI (1886), p. 251-274; E. Legrand, *Bibl. hell.* I, p. CXLII, 144-150. Lascaris arriva à Venise le 6 juin 1503.

[3] Du Boulay, *Hist. Univ. Par.*, VI, 928; Rebitté, *G. Budé*, p. 51.

[4] A. Chevillier, *L'Origine de l'imprimerie de Paris* (1694), p. 247-250, 289-291; Maittaire, *Annales typographici*, t. II, p. I, p. 95-99; Rebitté, *G. Budé*, p. 52 et suiv.; C. Malagola, *Della vita e delle opere di Antonio Urceo detto Codro* (Bologna, 1878, in-8), p. 103-104; H. Omont, *Essai sur les débuts de la typographie grecque à Paris*, dans *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.* XVIII (1891), p. 1-72.

Digitized by Google

l'enseignement des universités italiennes, plein de zèle aussi pour la diffusion de la langue grecque. Il se mit à l'enseigner, et suivant l'expression un peu méprisante d'Aléandre, on fit presque aussitôt « bruit autour de lui. » En même temps, il s'occupait activement à doter sa patrie de livres grecs. Du 12 août 1507 au 29 janvier 1509, il en éditait cinq chez Gilles de Gourmont, les premiers qui eussent paru en France. L'hébreu même ne lui était pas étranger : dans une pièce de vers à sa louange, Pierre Cordier l'appelle « docteur en l'un et l'autre droit, homme possédant à fond le latin, le grec et l'hébreu [1] ; » l'ouvrage même où ces vers étaient imprimés contenait les éléments d'une grammaire hébraïque.

Lorsque paraissait cette dernière œuvre, Aléandre était déjà à Paris. Devant le nouveau venu, Tissard s'effaça, et dans la suite, c'est à peine si son nom est quelquefois prononcé. L'activité intelligente qu'il avait déployée fait regretter cet excès de modestie et de désintéressement [2].

Le véritable fondateur de l'enseignement du grec à Paris, celui qui pour le latin même et l'hébreu devait y être sous Louis XII le plus brillant professeur, ce fut Jérôme Aléandre [3].

[1] H. Omont, *ouv. cité* (1891), p. 22, 54.

[2] Sur les débuts de l'enseignement du grec à Paris, on peut voir, outre les ouvrages déjà cités : Thurot, *De l'organisation....* (1850), p. 85 et seq.; — E. Egger, *L'Hellénisme en France* (Paris, 1869, in-8), I, p. 143 et suiv.; — Tougard, *Note sur l'état des études grecques en France aux premiers temps du moyen âge* (*Annuaire de l'Ass. pour l'enc. des ét. gr.*, XIII, 1879, p. 94-106); — E. Renan et Neubauer, *Les Écrivains juifs français du XIVe siècle*, dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. XXVII, p. 430-734; t. XXXI, p. 351-789; — S. Berger, *Quam notitiam linguae hebraicae habuerint christiani medii aevi temporibus in Gallia* (Paris, 1883, in-8); — A. Lefranc, *Histoire du Collège de France* (Paris, 1893, in-8), chap. Ier.

[3] Rebitté (*G. Budé*, p. 132-136) et Egger (*De l'Hellénisme en France*, I, p. 143) ont glissé fort légèrement sur l'enseignement d'Aléandre à Paris. Néanmoins, avant eux déjà, plusieurs auteurs avaient parlé de son enseignement du grec (Chevillier, *L'Origine de l'imprimerie de Paris* (Paris, 1694, in-4), p. 247 et suiv.; Maittaire, *Annales typographici*, t. II, p. I, p. 99-101; A. Bernard, *Les Estienne et les types grecs de François Ier* (Paris, 1856, in-8), p. 65-67. Depuis lors, M. de Nolhac et M. Omont ont fait de belles études sur cet enseignement, et ont touché aussi à l'hébreu. Pour le latin, enseignement et éditions d'auteurs, nous croyons que personne jusqu'ici n'en a parlé. Un certain nombre même des éditions latines que nous citerons plus loin ne sont mentionnées dans aucun recueil bibliographique. — Qu'on nous permette de remercier ici M. Omont et M. de Nolhac pour l'empressement qu'ils ont toujours montré à nous être utiles au cours de nos recherches. — Ceux qui liront cette étude verront que nous y avons utilisé un très grand nombre de documents inédits. Nous nous réservons de décrire, dans

Digitized by Google

Jérôme Aléandre était né à la Motta, petite ville du Frioul, le 13 février 1480. Malgré de modiques ressources, son père lui avait fait donner une éducation soignée. En 1501, il s'était trouvé orphelin et presque dénué de tout, mais son énergie lui avait tenu lieu de fortune; des leçons données à quelques jeunes patriciens de Venise et de Padoue lui avaient permis de continuer ses études, et l'un d'eux, Maffeo Lioni, s'était fait son Mécène. Sur les entrefaites, il devenait correcteur dans l'imprimerie d'Alde Manuce, et bientôt Alde le prenait en particulière estime et affection. En 1504, il lui dédiait l'édition de l'Iliade; dans la préface, il vantait sa connaissance du latin, du grec, de l'hébreu, de l'arabe et du chaldéen, les nombreux ouvrages en vers et en prose qu'il avait déjà composés, et « cette recherche fiévreuse de la science universelle à laquelle il se consacrait nuit et jour [1]. » Dès lors, Aléandre était l'un des membres les plus en vue de l'*Académie aldine*.

Au commencement de 1508, Érasme arrivait chez Alde, pour y publier une seconde édition de ses Adages [2]. Il y remarquait le jeune Aléandre : en peu de temps, ce fut entre eux une étroite familiarité. Ils vivaient presque constamment ensemble, et plus tard, c'est à Aléandre qu'Érasme en appellera pour témoigner de la manière dont il a travaillé chez Alde [3].

Bientôt la conversation d'Érasme ouvre à Aléandre de nouveaux horizons. Il parle de la France, des nombreux esprits distingués qui y soupirent après la Renaissance des lettres, des essais infructueux tentés jusqu'alors pour l'y acclimater: l'Université compte plus d'étudiants que jamais; mais elle perd de sa puissance et de sa grandeur, parce qu'elle est incapable de satisfaire les nouvelles aspirations. L'imagination d'Aléandre est éblouie; il songe à porter à Paris le flambeau des belles-lettres. Sa nature mélancolique et ennemie du repos, ses rêves d'avenir, son désir de la gloire, tout le pousse à aller tenter la

notre *Biographie* de Jérôme Aléandre, les manuscrits d'où ces documents sont tirés, ainsi que les ouvrages édités par Aléandre à Paris (plus loin, § VII). Cette biographie ne saurait tarder à paraître.

[1] Renouard, *ouv. cit.*, année 1504 (Paris, Bibl. nat., Réserve Yb, 501).

[2] P. de Nolhac, *Érasme en Italie* (Paris, 1898, in-12, 2e éd.), p. 30, 39-43; Van der Haeghen, *Bibliotheca Erasmiana*, t. I, *Adagia* (Gand, 1897, in-12).

[3] D. Erasmi *Opera omnia* (Lugduni Bat., 1703-1706, éd. Jo. Clericus), III, 808 D (31 août 1524).

Digitized by Google

fortune au delà des monts [1]; la décision est vite prise. Aussitôt son ami lui aplanit les voies : en toute occasion, Érasme s'exprime sur lui avec les plus grands éloges, et, à son départ, il lui donne des lettres de recommandation pour ses amis de là-bas [2]. Aléandre commande à Alde trois caisses de livres à expédier à Paris, et le lundi de Pâques, 24 avril 1508, il quitte Venise. Le 5 mai, il dit adieu à la Motta, sa terre natale. Il passe par Conegliano, Castelfranco, Villafranca et Mantoue, et le 4 juin suivant, dans l'après-midi, il arrive à Paris avec son ami Maffeo Lioni, Leonardo Venerio, autre patricien de Venise, et le Padovan Lodovico Braga [3].

§ II. — Premier professorat d'Aléandre a Paris

(4 juin 1508 — 8 décembre 1510)

Aléandre fut très courtoisement accueilli. Les recommandations d'Érasme, la renommée d'Alde Manuce, d'auprès de qui il venait, la réputation de savoir que les Italiens avaient alors [4] lui furent sans doute d'un grand secours. Aussitôt, il donna des leçons de grec à Budé et à d'autres personnages de marque. Mais, faute de livres, il ne put inaugurer de suite son enseignement public. Ses projets, ses inquiétudes, ses espérances, son dédain exagéré des *Barbares*, les dispositions du public et le point où en était en France l'enseignement du grec, il nous renseigne sur tout cela dans une lettre qu'il écrivait à Alde Manuce quelques semaines après son arrivée [5].

[1] M. de Nolhac a déjà démontré qu'Aléandre vint à Paris de son propre mouvement, et non point appelé par Louis XII (*Revue des études grecques*, I, 1888, p. 61-67). Aléandre dit la même chose à Érasme, dans une lettre que nous avons publiée il y a trois ans (*Mélanges d'arch. et d'hist. publiés par l'éc. fr. de Rome*, XV, 1895, p. 360). L'appel de Louis XII n'en est pas moins répété encore dans une biographie d'Aléandre imprimée en 1897, parmi les travaux faits par le séminaire historique de l'Université de Louvain, sous la présidence de M. A. Cauchie (*Annuaire de l'Univ. cath. de Louvain*, 1897, p. 304). Ce n'est pas, du reste, la seule erreur que renferme cette courte biographie, mal traduite, semble-t-il, de Mazzuchelli (*Gli Scrittori d'Italia*, Brescia, 1753, vol. I, p. I, p. 408-424), ou peut-être d'écrivains antérieurs.

[2] *Op.*, III, 544 C (25 mars 1521); 1271 E (7 mars 1530).

[3] H. Omont, *Journal autobiographique du cardinal Jérôme Aléandre* (*1480-1530*) (tiré des *Notices et Extraits des manuscrits de la Bibl. nat. et autres bibliothèques*, t. XXXV, p. I) (Paris, 1895, in-4), p. 8-11, 35-39.

[4] Étienne Dolet le constatait avec amertume. R. Copley Christie, *ouv. cité*, p. 145.

[5] Paris, 23 juillet 1508. P. de Nolhac, *Le Grec à Paris sous Louis XII*

Digitized by Google

Au très excellent seigneur Alde Manuce, Romain, honoré maître.
A Venise, à Saint-Paternien.

Salut et le reste. Par le présent courrier, Rado, qui vient d'Angleterre et qui me presse, je vais vous parler de ce qui me paraît le plus urgent; une autre fois, je vous écrirai sur d'autres sujets.

Mes bagages ne sont pas encore arrivés; aussi ne puis-je vous donner aucunes nouvelles de ce que je vous ai déjà demandé. Mon sort le veut ainsi. Je n'ai encore rien commencé en fait d'enseignement public, parce que je n'ai pas encore reçu mes livres. On m'a bien fourni beaucoup de livres grecs et latins, mais Mgr Budé me conseille de m'abstenir pour le moment, parce que, dit-il, j'aurais une foule d'écoliers dépenaillés et pouilleux [1], mais de gain fort peu. Il m'a promis de tout disposer pour le mieux; en attendant, il groupera quelques personnages de marque, qui voudraient prendre des leçons de grec. J'espère donc que tout marchera bien pour le profit. Quant au nom (faut-il parler de nom à se faire par ce moyen?), déjà beaucoup de gens de distinction et autres connaissent le mien, et ils me font mainte politesse. Au reste, quand même je n'aurais pas de profit, j'ai trouvé une autre occupation qui me fait espérer de n'avoir pas à me repentir d'être venu en France; nuit et jour, j'étudie les arts avec enthousiasme, et, bref, j'espère que lorsque nous serons à l'Académie, nous ferons encore quelque chose de bon en matière péripatétique et mathématique. Lefèvre d'Étaples est mon guide, et d'autres personnages de marque. Quant à une méthode courte et du genre de celle que veut Messer Ambrosio, je crois que nous en avons trouvé une. A propos, combien je regrette de n'avoir pas bien joui, à Venise, de notre Messer Ambrosio; veuillez me recommander à lui.

Après mon dîner, je donne une leçon de grec à quelques hommes de marque. D'autres me demandent instamment de leur enseigner les *Erotemata*. Cependant, jusqu'à présent, je n'en ai rien fait, parce qu'on ne trouve pas ici les *Erotemata* de Constantin Lascaris, et je ne veux pas me fatiguer pour un ou deux élèves; je voudrais en avoir une classe de quinze ou seize à la fois. Il est vrai que, dans ce

(*Revue des études grecques*, I, 1888, p. 61-67, trad. française); *Les Correspondants d'Alde Manuce* (Rome, 1888), p. 65-69 (texte italien) (Extrait de *Studi e documenti di storia e diritto* (1887, 1888); H. Omont, *Essai sur les débuts de la typ. gr. à Paris* (voir ci-dessus) (1891), p. 68-70. Dans la traduction que nous donnons ici, nous suivons le texte de M. Omont, avec des variantes prises sur le manuscrit.

[1] Sur la misère des étudiants au début du XVIe siècle, voir Thurot, *ouv. cité* (1850), p. 39; Massebieau, *Les Colloques scolaires du XVIe siècle et leurs auteurs* (*1480-1570*) (Paris, 1878, in-8), p. 85 et suiv.

Digitized by Google

pays, on a imprimé les *Erotemata* de Chrysoloras, de l'édition de Regius, ainsi que Théocrite. Mais les lettres sont faites ici, et bien que je ne les aie pas vues, je crois qu'elles ne sont ni belles ni bonnes. Pourtant, comme c'est bon marché, on en veut; on ne se préoccupe que de dépenser peu, dans ce monde-ci. Ils voulaient que je les instruisisse avec ces *Erotemata;* moi, je leur ai proposé les vôtres, comme étant meilleurs pour l'enseignement et comme...., etc. Parlez-en à Messer Andrea et faites-moi envoyer sans manque, le plus tôt possible, soit par la prochaine foire de Lyon, soit même auparavant: *Erotemata*, de Constantin, douze exemplaires au moins; *Lexicon*, six exemplaires; *Lucien*, six exemplaires, ou même davantage, et tout autre livre que vous jugerez bon, de manière à en remplir une caisse; j'espère vous les faire écouler tous. Dans le nombre, mettez les ouvrages suivants, que m'a demandés spécialement un gentilhomme : Aristote, *De Animalibus*, texte grec; Théophraste, *De Plantis*, texte grec; Aristophane et d'autres livres que vous trouverez dans la liste.

Cet usurier de Jean-Pierre vend ici vos livres au prix d'un œil d'homme, de sorte qu'ils ne s'écoulent pas facilement et que beaucoup en sont détournés d'apprendre le grec. On le surnomme le Juif. Il a vendu à un gentilhomme d'ici votre édition des Épigrammes grecques deux ducats et dix sous de notre monnaie de Venise [1]. Ils en étaient complètement découragés, et il m'a fallu leur relever le moral. On commençait à faire bruit autour d'un Français qui sait le grec, et à faire imprimer, comme je vous l'ai dit plus haut. Mon arrivée a ruiné ses projets, et je crois qu'il n'enseigne plus. Je ne le connais que de nom; il s'appelle, je crois, François Tissard.

Je vous prie donc de me faire faire une caisse de livres et de me les expédier, avec une lettre à mon adresse, au collège du cardinal Lemoine, qui est voisin de chez moi et dont le principal étudie le grec. Je vous les vendrai avec le zèle que j'apporte à tout ce qui vous touche, et je vous rendrai votre argent, sur votre ordre, de la façon que vous m'indiquerez. Vous ferez votre compte d'après les prix de Venise, je donnerai les livres un peu meilleur marché que Jean-Pierre,

[1] Sur le catalogue qu'Alde Manuce publia en 1503, cet ouvrage est coté 4 livres. Le ducat valait 6 livres 4 sous de Venise. Le libraire de Paris vendait donc 12 livres 18 sous ce qui valait 4 livres à Venise. La livre de Venise correspondait à peu près à 1 fr. 36 de notre monnaie. Pour finir le calcul, il faut tenir compte de la différence entre la valeur de l'argent, alors et aujourd'hui. Voir H. Omont, *Catalogues des livres grecs et latins imprimés par Alde Manuce à Venise, 1498, 1503, 1513* (Paris, 1892, in-fol.), p. 6. D'après les calculs de M. de Nolhac (*ouv. cités*), la différence serait encore plus exorbitante : Jean Pierre aurait vendu les livres, à Paris, douze fois les prix de Venise.

Digitized by Google

parce que, par Dieu, il en est besoin; la différence entre le prix d'achat et de vente servira en partie à payer les dépenses; le reste sera pour mon bénéfice, car, par Dieu, on n'en fait gros, de bénéfice. Croyez-en ce que je vous dis : dans ce pays, on a tellement l'habitude de payer les maîtres en sous, qu'on se décide à grand'peine à donner des ducats, aussi bien pour des livres que pour des maîtres de grec. Il faut donc que nous nous prêtions assistance de toute manière, selon le proverbe grec : « C'est à chaque main à laver l'autre. » Du reste, à l'avenir, me rappelant votre conseil, je ne veux pas courir après eux, et je n'ai pas encore touché un sou, parce que je veux les forcer peu à peu à venir à moi. Il viendra bien quelque chose un jour, pourvu qu'on vive. En attendant, pour que vous soyez sûrs, vous et messer Andrea, que je ne veux pas vous mettre dedans, le magnifique messer Pietro Lioni vous parlera, à vous ou à messer Andrea, et vous donnera toute sécurité, tant pour les livres eux-mêmes que pour la vente que j'en ferai. Mais je crois qu'il n'est pas besoin de tant de précautions avec moi, qui suis de votre maison et qui possède quelque bien sur le territoire de Venise. Ayez donc confiance en ce pauvre exilé, perdu sur une terre étrangère. Si vous faites l'envoi, je me mettrai avec ardeur à placer les volumes, puisque j'y trouverai aussi mon intérêt. Mais, intérêt ou non, en toute circonstance, je suis complètement à vos ordres et à ceux de mon cher père messer Andrea. Si vous y tenez, je vous ferai rembourser par le magnifique Pietro Lioni, toujours en monnaie de là-bas, le nombre d'exemplaires que je vendrai ici. Je vous dirai qu'il y a par ici beaucoup de libraires qui, volontiers, entreraient en affaires avec vous; mais je leur dois être préféré. Pour la dette, c'est-à-dire pour les ducats, par Dieu, à mon premier gain je l'acquitterai.

Rappelez-moi au souvenir de messer Érasme et de tous ceux de la maison et du dehors; je n'écris à personne parce que je n'ai pas le temps; j'attends une leçon, et le courrier a hâte de partir.

Adieu. Votre ALEANDRO.

Paris, 1508, 23 juillet.

Le 2 septembre suivant arrivèrent les livres dont Aléandre parle au début de cette lettre [1]. Pour ceux qu'il demande ici à Alde, ils durent être également envoyés. Pour s'en convaincre, il suffit de voir de quelle manière, le 30 avril 1509, dans la préface des opuscules de Plutarque, Aléandre parle du libraire de Venise [2] : en éditant ces opuscules, dit-il, il n'a fait qu'une œu-

[1] H. Omont, *Journal*, p. 12.
[2] H. Omont, *Essai*.... (1891), p. 56.

Digitized by Google

vre scolaire et de circonstance, dont il n'attend aucun renom. Par ses magnifiques publications, au contraire, Alde s'est acquis une gloire immortelle, lui qui nous a rendu la langue grecque presque perdue auparavant; qui au grec ajoute maintenant le latin, et qui en ferait autant pour l'hébreu s'il n'en était empêché par cet âge de fer, rempli par les guerres, ennemies des Muses.

Pourquoi, dès lors, Aléandre ne commença-t-il pas son enseignement public? Peut-être trouvait-il à la fois plus agréable et plus fructueux de continuer de s'adresser à une élite, jusqu'à ce que l'éclat de son nom pût attirer une grande foule autour de sa chaire. Le 2 avril 1509, Michel Hummelberg annonçait enfin à Beatus Rhenanus l'ouverture prochaine de cet enseignement [1]. On l'attendait avec impatience : beaucoup pensaient avec Beatus Rhenanus que par là « l'Académie de Paris allait enfin recevoir la lumière et sortir des ténèbres plus que cimmériennes où elle était plongée depuis tant de siècles [2]. » Toutefois Aléandre tarda encore ; il est probable qu'avant de débuter, il voulait que sa première édition grecque, les opuscules de Plutarque, fût sortie des presses de Gourmont. Sa préface à ces opuscules est du 30 avril 1509; le 8 octobre suivant, il les expliquait devant un nombreux auditoire [3]. Ce premier enseignement devait durer jusqu'à la fin de l'année suivante.

Rien d'uniforme comme la vie d'un professeur, même celle du plus brillant professeur. Du reste, on a peu de détails se rapportant spécialement à ce premier séjour d'Aléandre à Paris. Toutefois, dans sa préface aux *Camaldulenses Quaestiones* [4], Michel Hummelberg dit qu'à l'enseignement du grec Aléandre joignit dès lors celui du latin, et, dans sa lettre à Pietro Bonomo, Aléandre dit qu'il enseigne à Paris les langues hébraïque, grecque et latine : « Quoique le dernier des professeurs de cette époque, ajoute-t-il, cet enseignement n'est pas sans quelque gloire, au dire de ceux qui sans doute ont trop d'affection pour moi [5]. » En même temps, comme il l'écrivait à Alde,

[1] A. Horawitz u. K. Hartfelder, *Briefwechsel des B. Rhenanus* (Leipzig, 1886, in-8), p. 21.
[2] *Item*, p. 22 (30 juillet 1509).
[3] H. Omont, *Journal*, p. 12.
[4] Plus loin, § VI (Paris, 1511).
[5] Voir cette lettre ci-après.

Digitized by Google

il s'occupait de son propre avancement dans les sciences : le 20 septembre 1508, un registre de l'Université le compte déjà parmi les bacheliers et les licenciés [1]; trois ans après, il se fera recevoir docteur ès arts [2].

De plus, en dehors de celle qu'on a lue plus haut, on a de lui quatre lettres de cette époque. Les deux premières sont du 5 juin 1510. Dans l'une, adressée à un confident de Louis XII, vraisemblablement au chancelier Jean de Ganay [3], il parle de l'incendie d'une école; il demande à son correspondant d'obtenir du roi la prolongation de secours destinés à réparer les pertes [4]. L'autre lettre du même jour, plus longue et plus intéressante, est adressée à Paul Émile [5]. Le roi était alors sur la fin d'un voyage qu'il faisait de Paris à Lyon en passant par la Champagne et la Bourgogne [6], et l'historien l'accompagnait. Aléandre lui écrit une lettre pleine d'enjouement et d'entrain : « Paul Émile parle du repos et de la félicité « trois fois enviable » d'Aléandre : que ne change-t-il avec lui ses prétendues charges! En réalité, les plaintes de Paul Émile ne sont qu'une nouvelle application des vers d'Horace : « A la vue de l'Africus se déchaînant sur les flots de la mer Icarienne, le marchand a peur; il vante le repos et les campagnes de son village.... jusqu'à ce que bientôt il répare son navire. »

« Pour moi, continue Aléandre, j'ai ce que, dans votre dédain d'homme de cour, vous ne vous êtes pas abaissé à voir lorsque vous étiez ici : une maison fort agréable, et cela dans la grande ville de Paris. Oh! elle n'est pas vaste comme vos palais, mais elle suffit amplement à me contenir; elle n'est pas ornée de tapis, mais de livres; elle n'est pas somptueusement aménagée, mais elle est proprette; pleine, en un mot, de toute sorte de biens hormis ceux de la fortune, et, pour cela, peut-être plus

[1] H. Omont, *Journal*, p. 14. Ajoutons que des recherches infructueuses nous ont donné la certitude qu'à Paris, ni aux Archives, ni à la Bibliothèque nationale, ni à celle de l'Université, il n'y avait de documents manuscrits sur Aléandre, en dehors de ceux qu'a publiés M. Omont.

[2] Plus loin, § VII.

[3] P. Anselme, IV, 442.

[4] Ms. Vat. lat. 3913, f. 1 r° (minute autogr. d'Aléandre).

[5] Ms. Vat. lat. 3913, f. 1 v° (minute autographe d'Aléandre); Barberini, XXX, 126 (papiers d'Aléandre le Jeune), copie.

[6] Le Glay, *Négociations diplom. entre la France et l'Autriche* (1845, in-4), I, 335-347; H. Martin, *Histoire de France*, t. VII, p. 380.

Digitized by Google

agréable aux Muses, qui n'eurent jamais commerce avec la richesse. Si vous voulez y venir, ce n'est pas comme hôte, ou en ami ordinaire, mais comme maître du logis que vous y entrerez. En attendant, je me félicite d'être mon maître; mais c'est en votre absence : car « au lever du soleil s'obscurcit le disque sacré de la lune. »

Janus Lascaris était alors à la cour. Naguère, Aléandre l'avait connu à Venise, lorsque Lascaris y était ambassadeur de Louis XII auprès de la république [1]. « Veuillez le remercier, écrit-il à Paul Émile, de ce que, sur sa recommandation, des jeunes gens de la meilleure marque, à ce que j'entends dire, se disposent à venir chez moi. A vrai dire, aucun n'est encore venu ; mais je ne lui en sais pas moins gré de m'avoir ainsi distingué parmi tant de professeurs de belles-lettres, alors surtout qu'il avait dans cette ville tant d'amis de vieille date. »

La troisième lettre, écrite d'un grec facile et savant, est adressée à Michel Hummelberg. Aléandre remercie Hummelberg de la lettre qu'il en a reçue, et il l'engage à lui écrire encore. Il lui parle de l'édition d'Ausone qui, l'année suivante, devait paraître chez Josse Bade : il n'y a encore rien de fait parce que Josse voyage en ce moment dans les Flandres [2].

La dernière lettre est adressée à Pietro Bonomo, évêque de Trieste [3]. Ce personnage occupait une place considérable dans les affaires de l'empire [4]. Aléandre ne le connaissait pas; mais il avait étudié quelque temps à Venise en compagnie de son frère Francesco, et, d'après ce que lui avaient dit ses parents, il y avait entre les Aléandre et les Bonomo d'anciens liens de parenté. Or, au mois de septembre 1510, Matthieu Lang, évêque de Gurck [5], vint en France au nom de Maximilien ; il était chargé de renouveler la ligue de Cambrai et d'obtenir de

[1] Legrand, *Bibliographie hellénique*, p. CXLII, et p. 144, 150.

[2] Munich, Bibl. royale, ms. lat. 4007, f. 3 r° (Dans la vie de *M. Hummelberg*, A. Horawitz n'a publié que des lettres latines). Cette lettre, du 15 de mémactérion, est donc du 15 septembre (Cf. Legrand, *Bibliog. hell.* (1885), I, p. CXXXIV), et très probablement de 1510.

[3] Ms. Vat. lat. 8075, f. 232 v°. Sans date (octobre-novembre 1510).

[4] Ughelli, *Italia sacra*, V, p. 508; Gams, *Series Episc.*, p. 319. Voir aussi A. Wrede, *Reichstagsakten unter Zeit Karl's V*, t. II (Gotha, 1896, gr. in-8), p. 94, etc.

[5] Sur lui, voir Ulmann, *Kaiser Maximilian I* (Stuttgart, Cotta, in-8), I, (1884), 810 et suiv.

Digitized by Google

Louis XII quelque assistance pour l'empereur, dont les affaires en Italie n'allaient pas aussi bien que celles de la France. C'est aussi pendant cette ambassade que devait se décider la convocation du concile de Pise [1].

La cour était alors à Blois. Lang y resta une partie de l'automne, et vers le mois de novembre passa à Paris pour retourner en Allemagne. Déjà l'enseignement d'Aléandre avait de l'éclat; lui-même, il était Allemand par sa famille, qui avait habité l'Istrie dans des jours plus heureux [2]; bref, encouragé par son ami François Médulla, il crut pouvoir présenter à l'évêque « sa petite offrande et quelques grains d'encens, c'est-à-dire lui faire l'hommage absolu de sa personne, comme un esclave à son maître. »

« Dans un si grand concours de princes, apportant des présents de toute sorte, » la petite offrande fut favorablement agréée : Aléandre ne sait comment en exprimer sa joie, et rendre l'admiration qu'il ressent pour l'ambassadeur : « Plus je le regardais, plus je croyais voir « le visage et le port d'un dieu. » Son regard brillait d'un tel éclat, il y avait une telle majesté dans ses traits et dans tout son maintien que je n'ai pas souvenance d'avoir jamais contemplé homme plus aimable, plus charmant et plus beau. Mais, comme Socrate, je désirais l'entendre afin de le mieux voir; lorsqu'il prit la parole, s'exprimant en latin, « la parole insinuante de Nestor, l'abondance d'Ulysse, la grâce du jeune Atride » pâlirent devant la facilité, l'à-propos, l'agréable enjouement de son langage. Je ne crus pouvoir le comparer qu'à Périclès, qui, selon le mot d'Eupolis, « seul de tous les orateurs, enfonçait son dard dans l'esprit de ceux qui l'écoutaient. » Bref, sa conversation insinuante a produit sur moi l'effet du lotus sur les compagnons d'Ulysse : oublieux de mes livres et de la charge d'enseigner que j'avais prise dans cette très scolastique académie, je partais avec Lang si, le jour même, une lettre du grand chancelier de France ne m'avait dit de rester : cet homme, à qui je dois beaucoup, me défendait sous aucun prétexte de quitter Paris. Il avait entendu dire qu'à

[1] Le Glay, *Négociations....* (1845), I, p. XXI, 359; H. Martin, *Histoire de France*, t. VII, 392.

[2] Ms. Vat. Ottobon. 2419, f. 628. Dans la *Biographie* d'Aléandre, nous discuterons l'origine de sa famille.

Digitized by Google

cause du manque d'élèves, que la peste a fait s'éloigner, j'avais conçu je ne sais quel dessein de quitter la France. »

Ensuite, Aléandre raconte à Bonomo comment il a été amené à lui écrire ; Gurck l'y a engagé et s'est offert à porter la lettre lui-même ; de peur d'incommoder un si grand personnage, Aléandre la lui fait remettre par Médulla. « Prélat plein de doctrine, de bonté et de douceur, lui dit-il, recevez donc comme votre petit esclave Jérôme Aléandre, qui enseigne à Paris les lettres hébraïques, grecques et latines ; avec hardiesse et labeur, comme je ne le sens que trop moi-même, non sans succès ni sans gloire, comme le disent ceux qui peut-être ont trop d'affection pour moi ; recevez-le, et gardez-le à jamais comme un parent (si vous voulez bien me permettre ce titre), comme un client, comme un esclave, comme un être qui, corps et âme, vous appartient tout entier. Que si, quelque jour, il lui arrivait de partir pour la cour, ne dédaignez pas, je vous en prie, de le recevoir avec bienveillance, et, maintenant qu'il vous est recommandé, de le recommander chaleureusement à votre tour à l'évêque de Gurck. »

Comme on le voit par cette lettre, la peste sévissait alors à Paris [1]. Un grand nombre d'étudiants s'étaient éloignés. Ayant ouï dire qu'Aléandre songeait à quitter la France, le chancelier Jean de Ganay lui avait écrit pour l'en empêcher. Aléandre obtempéra d'abord à un désir qui était presque un ordre. Mais, le fléau continuant, la pensée de s'éloigner l'emporta ; il partit le 8 décembre pour aller enseigner à Orléans.

§ III. — Aléandre a Orléans

(10 décembre 1510 — 14 juin 1511)

L'Université d'Orléans était depuis longtemps célèbre. « C'est une coutume chez les étudiants, dit un vieil auteur monastique, de parcourir le monde entier pour y récolter l'insanité par de longues études. Les clercs vont chercher les arts libéraux à Paris, les auteurs à Orléans, les codes à Bologne, les poisons à Salerne, les sortilèges à Tolède et les mœurs nulle

[1] Voir aussi préface des *Camaldulenses Quaestiones* (Paris, 1511), f. 2 r°. Pour cet ouvrage, voir plus loin, § VI.

Digitized by Google

part [1]. » Transformées par une bulle de Clément V en *Université de Lois* (27 janvier 1305), ses écoles rivalisèrent de célébrité avec celles de Bologne. On y venait de toutes les parties de l'Europe ; depuis le XIVe siècle, Orléans possédait une nation d'Allemagne et une nation d'Écosse [2]. Plus tard, l'Université d'Orléans connaîtra la décadence, et elle passera pour donner des grades moins au mérite qu'à l'argent [3]. Mais au début du XVIe siècle, elle était encore dans toute sa splendeur [4].

Aléandre avait été appelé à Orléans par Pyrrhus d'Angleberme. Né vers 1470, Pyrrhus avait étudié les belles-lettres avec Érasme et Paul Émile. Dans le même temps, il commençait à professer le droit à l'université d'Orléans. Il devait l'enseigner, avec distinction, pendant de longues années, et il a laissé quelques travaux en ces matières. Mais il prenait encore un plus grand intérêt aux lettres : il resta en relations avec Érasme, écrivait des poésies, un panégyrique de la ville d'Orléans, et d'autres œuvres d'histoire et de littérature [5].

Pyrrhus avait appris qu'Aléandre désirait s'éloigner de Paris ; il lui offrit des conditions avantageuses, et le décida à venir lui enseigner le grec : Aléandre aurait chez Pyrrhus son logement et celui d'un domestique, il recevrait en plus vingt écus au soleil jusqu'à Pâques suivant, et il serait indemnisé des frais de transport de ses livres [6].

Le 10 décembre 1510, il arrivait à Orléans avec Simon, neveu de l'historien Paul Émile. Pyrrhus avait de nombreuses relations, et, cette année-là, il était recteur de l'Université ; de

[1] *Bibliot. Cisterciens.*, VII, 357. T. Casini, *La Coltura bolognese dei secoli XII e XIII (Giornale storico della lett. it.*, I (1883), p. 5 et suiv.).

[2] M. Fournier, *La Nation allemande à l'Univ. d'Orléans au XIVe siècle* (*Nouvelle Revue historique de droit*, 1884, n° 4). E. Bembenet, *Chronique historique extraite des Registres des écoliers allemands* (Orléans, 1875, in-8).

[3] J. Loiseleur, *L'Université d'Orléans pendant la période de décadence* (Orléans, Herluison, in-8).

[4] J.-E. Bimbenet, *Histoire de l'Université de Lois d'Orléans* (Paris, 1853, in-8). — Voir aussi Du Boulay, *Hist. Univ. Paris*, VI, p. 58 ; D. de Laur, *Erasme, précurseur et initiateur de l'esprit moderne* (Paris, 1872, in-8), I, p. 57.

[5] J. Debarbouiller, *Pyrrhus d'Angleberme*, dans *Les Hommes illustres de l'Orléanais* (Orléans, 1853, t. II, p. 61-64) ; Ch. Cuissard, *L'Étude du grec à Orléans depuis le IXe siècle jusqu'au milieu du XVIIIe siècle* (*Mémoires de la Société archéol. et hist. de l'Orléanais*, XIX, 1883 (p. 645-839), p. 735-748) ; J.-E. Bimbenet, *ouv. cité*, p. 352-354 ; J. Paquier, *Érasme et Aléandre*, p. 10 (*Mélanges.... de l'école française de Rome*, XV, p. 356).

[6] H. Omont, *Journal*, p. 18, 19, 20.

Digitized by Google

plus, la renommée d'Aléandre avait précédé sa venue. Aussi, plus rapidement encore que naguère à Paris, les hommes les plus honorables vinrent-ils lui demander des leçons de grec ; le 21 décembre, il commençait à en donner chez lui à Jean Bruneau, chanoine de Saint-Aignan, et à un Pierre Bourdinel, tous deux docteurs en droit [1] ; le même jour, il inaugurait un enseignement public de la même langue dans la maison d'Arnould Ruzé, scolastique de Sainte-Croix d'Orléans et chancelier de l'Université [2]; cette leçon avait lieu à une heure du soir, à raison d'un écu par mois pour chaque auditeur. Enfin, le 24 janvier suivant, à quatre heures du soir, il commençait un enseignement plus spécial pour quelques privilégiés.

Parmi les nombreux élèves dont Aléandre donne les noms, on trouve Milon d'Illiers, doyen de Chartres et qui devint plus tard évêque de Luçon [3]; Jean Lodé, de Nantes, éditeur des *Préceptes conjugaux* de Plutarque [4]; Nicolas Bérauld, qui, en 1521, faisait paraître chez Pierre Vidoue une nouvelle édition du lexique grec de Crafton [5]; Charles Brachet, fils d'un trésorier d'Orléans, l'élève préféré d'Aléandre, qui parle de lui dans la préface de son lexique grec-latin [6]. De plusieurs de ses élèves, Aléandre se fit des amis. Au premier de l'an 1511, le chanoine Bruneau lui envoie deux aunes de drap noir; à Pâques, Pierre Bourdinel lui fait un présent d'argent; pour quelques heures de leçons, Millon d'Illiers lui envoie deux aunes de soie et de généreux honoraires : homme de cœur et homme pratique à la fois, Aléandre note ces détails dans son *Carnet*.

Il ne s'était engagé que jusqu'à Pâques ; il resta deux mois encore à Orléans ; on le pressait de rentrer à Paris [7]. Il quitta Orléans le 14 juin 1511.

[1] H. Omont, p. 18.
[2] H. Omont, p. 19.
[3] *Gallia christiana*, VIII, col. 1206; II, col. 1412; J.-B. Souchet, *Histoire du diocèse et de la ville de Chartres* (1866-1873, 4 vol. in-8), III, p. 439 et suiv.
[4] H. Omont, *Journal*, p. 19.
[5] Chevillier, *L'Origine de l'imprimerie....*, p. 255; Haag, *La France protestante* (1847), II, p. 189; Ch. Cuissard, *Mémoire cité*, p. 732, 748-751; Doinel, dans *Bull. Soc. archéol. et hist. Orléanais*, t. VII (1878-1882), p. 242.
[6] H. Omont, *Journal*, p. 20.
[7] Ad. Horawitz, *Michael Hummelberg* (Berlin, Calvary, 1875, in-8), p. 28.

Digitized by Google

§ IV. — Second enseignement d'Aléandre a Paris

(19 juin 1511 — 4 décembre 1513)

« Le 19 juin, écrit Aléandre dans son *Carnet*, j'entrai au collège de la Marche, à la condition que le principal me donnerait mon logement, 30 écus d'or et 16 à mon serviteur, la pension de Charles Brachet à raison de 30 écus d'or, et celle de son précepteur à raison de 16 écus. » Dans la suite, il est vrai, le principal ne voulut reconnaître qu'une partie de ces clauses. Aléandre resta pourtant dans le collège : « En peu de temps, ajoute-t-il, ma présence y fit monter le nombre des pensionnaires de 25 à 140, comme chacun sait; ils seraient arrivés à 400 et au delà si j'avais pu continuer à enseigner. Gloire en soit à Dieu [1] ! »

Aléandre eut un enseignement privé et un enseignement public. A Paris, les leçons privées se donnaient le matin, les autres dans l'après-dîner, c'est-à-dire à partir de dix ou onze heures [2]. Pendant de longs mois, comme on le verra plus loin, la maladie obligea Aléandre d'interrompre son enseignement public; mais il ne paraît jamais avoir interrompu l'autre. En public, il se borna au grec et au latin; dans les leçons privées, il y ajouta certainement l'hébreu : de nombreux témoignages en font foi [3], et un acte officiel le nomme professeur des trois langues [4]. Peut-être y joignit-il le chaldéen [5], et même le syriaque [6], comme il en avait formé le projet.

Au moyen âge et à la renaissance, on n'enseignait pas la science directement et en elle-même, mais seulement par l'explication des auteurs qui faisaient autorité. On ne disait pas *faire un cours de morale*, mais *lire un livre de morale* [7]. Aléandre ne fit donc pas de cours sur telle ou telle matière : il lut des auteurs. On connaît la plupart de ceux qu'il enseigna : le matin, lisons-nous dans Chevillier, il enseignait le grec, expliquait Platon, Théo-

[1] H. Omont, *Journal*, p. 20, 21. Voir l'organisation des collèges dans Thurot, *ouv. cité*, p. 38, 99, etc. Rashdall, *The Universities....*, I, 478 et suiv.

[2] Thurot, *ouv. cité*, p. 66 et suiv.

[3] Préface de Josse Bade aux *Vies* de Plutarque (1514). (Voir § VII), etc.

[4] Voir § V.

[5] Préface d'Hummelberg aux *Camaldulenses Quaestiones* (1511).

[6] Préface d'Aléandre aux *Opuscules* de Plutarque (30 avril 1509). Sur ces deux ouv., voir § VI.

[7] Thurot, *ouv. cité*, p. 65.

Digitized by Google

dore Gaza et autres ouvrages grecs; le soir, il enseignait le latin et expliquait Cicéron [1]. Mais cette distribution du temps ne s'appliqua certainement qu'à une partie de son séjour à Paris. Il est certain aussi qu'il ne se borna pas aux auteurs mentionnés par Chevillier : Ferron cite le Timée de Platon, le livre *De universitate* de Cicéron [2]; par divers passages des écrits d'Aléandre ou des contemporains, nous voyons en plus qu'il expliqua les Églogues de Théocrite [3] et la plupart des ouvrages que lui ou ses élèves éditèrent alors [4].

L'enseignement d'Aléandre, et particulièrement son enseignement public, eut un éclat extraordinaire. Faut-il attribuer cet éclat à la science du professeur, ou plutôt à sa manière d'enseigner, meilleure que celle de ses devanciers? Science et méthode durent être chez lui également remarquables; il y joignait une grande facilité d'élocution, et certaines de ses préfaces montrent qu'il ne lui manqua même pas la mise en scène un peu décorative, l'art de la *réclame*, sans lequel, dans les milieux scientifiques eux-mêmes, la science ne parvient pas toujours à faire son chemin. Aussi, dès la fin de juillet 1511, quelques semaines après son retour à Paris, il obtenait des triomphes que bien peu de professeurs ont connus. « Le 30 juillet 1511, écrit-il à Michel Hummelberg, j'ai commencé à lire Ausone en public [5]. Tu sais avec quelle impatience ces leçons étaient attendues; c'était une telle affluence que ni le portique, ni les deux cours du collège de la Marche ne pouvaient contenir les auditeurs. Et quels auditeurs! Tous de la plus haute condition : des conseillers, des avocats royaux, un bon nombre de recteurs, des théologiens, des jurisconsultes, des principaux, des régents de toute profession, si bien qu'on estime à deux mille le nombre

[1] Chevillier, *ouv. cité*, p. 252, qui s'est inspiré surtout de la lettre dédicatoire du Lexique latin-grec. Voir aussi ms. Vat. lat. 6199, f. 37 r° (Adrien Amerot à Aléandre).

[2] A. Ferroni.... *ad Hist. D. Aemylii perducta historia usque ad Henricum II* (Paris, 1550), f. 41 r°.

[3] A. Horawitz, *M. Hummelberg*, p. 35.

[4] Plus loin, § VI.

[5] Ausone fut très populaire à la Renaissance. Avant l'édition de M. Hummelberg (1511, plus loin, § VI), Panzer cite huit éditions complètes de ses œuvres et de nombreuses éditions partielles (*Ann. typ*, V, 128; XI, 64). Ensuite, il en mentionne encore un grand nombre d'autres, jusqu'en 1536, époque où s'arrête son recueil.

Digitized by Google

des assistants. De fait, pour mon compte, ni en Italie, ni en France, je n'ai jamais vu plus auguste et plus nombreuse assemblée d'hommes cultivés. Comme je le prévoyais un peu, j'avais composé un discours qui n'était pas trop mauvais. J'ai pu m'en convaincre en particulier à ceci, que la leçon ayant duré deux heures et demie, personne, malgré une chaleur suffocante, n'a manifesté la moindre lassitude; bien plus, ma péroraison achevée, ils restaient encore immobiles, attendant je ne sais quoi encore [1]. »

Aléandre n'exagérait pas; l'un de ses élèves, Jean Kierher, est encore plus lyrique que lui pour décrire cet auditoire semblable à une « immense armée », et couvrant le professeur d'applaudissements [2].

Heureuse époque qui savait ainsi se passionner pour le beau! Des aspirations confuses poussent vers l'inconnu, on veut rejeter le moyen âge avec son culte exclusif d'Aristote et ses syllogismes vieillis. La Sorbonne gémit, mais tout se borne à des murmures : le vent de la Réforme n'a pas encore soufflé en tempête. Quelques années après, la Renaissance gaie et insouciante ne sera plus possible : Luther aura partout semé la guerre. Les uns, comme Aléandre, en seront distraits de leurs études; soit prudence mal éclairée, soit paresse, soit politique, les tenants des vieilles méthodes en seront devenus agressifs; ils confondront avec le dogme tout l'appareil scolastique, et traiteront également d'hérétiques ceux qui nieront la présence réelle du Christ dans l'Eucharistie, et ceux qui trouveront des erreurs dans la Vulgate. Des humanistes, comme Lefèvre d'Étaples, seront ainsi poussés vers les nouvelles doctrines. A la vue de telles discordes, suivant de quelques années à peine le triomphe rapide et paisible des belles-lettres, on se prend à se demander si le mouvement de Luther et de Calvin, loin de profiter à la civilisation, ne l'a pas fait rétrograder pour de longues années!

Les jours suivants, ce fut le même empressement aux leçons d'Aléandre; chaque fois, il s'y pressait quinze cents auditeurs [3]. La leçon commençait à une heure : deux heures avant,

[1] A. Horawitz, *Michael Hummelberg* (1875), p. 43.
[2] A. Horawitz, *M. Hummelberg*, p. 30.
[3] Rome, bibl. Chigi, R. II, 49, f. 17 r°.

Digitized by Google

tous les sièges étaient occupés. Le collège de la Marche était trop étroit. Aléandre transporta son cours public au collège de Cambrai [1].

De mémoire d'homme, aucun professeur n'avait produit une telle admiration ; « quand je passe dans les rues, écrit Aléandre à Érasme, on me montre au doigt comme une merveille, et pour peu que je m'absente de Paris, on réclame instamment mon retour [2]. »

Plusieurs témoignages contemporains confirment l'éclat de cet enseignement.

« Jusqu'à notre époque, écrit Vatable en 1512, à cause de l'ignorance du grec, les meilleurs auteurs, la philosophie elle-même, qui est toute grecque, la théologie, sont restés dans les ténèbres et, aujourd'hui encore, dépérissent de vétusté. Mais une providence que j'ose appeler divine est venue au secours de la république des lettres : elle a poussé vers la France Jérôme Aléandre, homme plein de science, de mœurs très pures, mon professeur vénéré, et à qui l'on ne saurait donner trop de louanges [3]. »

Dans l'épître dédicatoire des *Vies* de Plutarque, Josse Bade lui disait : « Le premier, tu as appris aux Français à étudier les lettres grecques, et non pas seulement les rudiments, comme quelques-uns l'avaient fait avant toi, mais la vraie langue grecque avec toutes ses difficultés et toutes ses beautés. Le premier, tu as fait entendre à des oreilles parisiennes une belle parole latine, en sorte qu'à toi seul l'on a pu justement dire, dans un éloge public, que tu étais l'éducateur de tout ce que Paris renfermait de noble et de distingué. Avec un bonheur comparable à celui d'Orphée et d'Amphion, tu as attiré en quantité innombrable autour de ta chaire des hommes illustres par la naissance et le mérite, et appartenant à toutes les professions [4]. »

[1] A. Horawitz, *M. Hummelberg*, p. 30, 33, 34.
[2] J. Paquier, *Érasme et Aléandre*, p. 14 (*Mélanges*, XV, p. 360).
[3] H. Omont, *Essai...*, p. 58.
[4] F. 1 r° : Vitae Plutarchi Cheronei — Post Pyladen Brixianum — longe diligentius repositae : — cum majore verioreque In — dice : necnon cum Aemilii Probi Vitis. — *Marque typographique de Jean Petit*. — Venundantur sub Privi — legio regio in calce explican — do Ab Jodoco Badio et Joanne Parvo ; — f. 1 v° : Clarorum virorum cathalogus ; — f. 2 r° : Jodocus Badius Ascensius Hieronymo Aleandro Mottensi, viro clarissimo et literarum et literatorum raro admodum decori : « Quum aut novitiorum.... » — F. 3-22 : Alphabetica ta-

Digitized by Google

On venait d'Allemagne pour l'entendre. L'électeur palatin lui envoya son frère Wolfgang, qui ne manquait aucune de ses leçons, non plus que Jacques Simler, son précepteur [1].

Sa réputation le mit même en relations avec Louis XII; le continuateur de Paul Émile, Arnauld Ferron, nous montre le fils de Charles d'Orléans conversant avec l'humaniste sur les Commentaires de César, l'armée de Xerxès et de Sémiramis, le caractère français, latin et grec : les Grecs avaient beaucoup écrit et peu agi, les Français peu écrit et beaucoup agi, les Latins avaient fait l'un et l'autre. Si l'on en croit Ferron, Louis XII l'aurait même royalement pensionné : « Il l'encouragea, dit-il, par une pension annuelle de cinq cents écus d'or. Cette libéralité en engagea un grand nombre à s'adonner aux belles-lettres [2]. » Depuis, la légende, comme on le sait, a encore ajouté à ce récit un embellissement : dès l'origine, ce serait sur l'invitation de Louis XII qu'Aléandre serait venu à Paris avec l'assurance de cette pension. Mais, avec toutes ses pensions réunies, Érasme ne reçut jamais pareille somme [3]. Plus tard, le traitement des professeurs du Collège de France ne sera fixé qu'à 200 écus ; encore seront-ils loin de le recevoir avec exactitude [4]. Du reste, en 1512, Aléandre dit lui-même qu'il n'a du roi aucun traitement fixe [5]. Mais cette somme n'eût-elle été versée qu'une fois, elle suffirait à montrer en quelle estime le parcimonieux Louis XII tenait l'humaniste; ne l'eût-elle jamais été, la naissance de la légende prouverait combien le passage d'Aléandre avait frappé les imaginations.

Aussi les dignités affluèrent-elles rapidement. Vers 1511, il est principal du collège des Lombards [6]; la même année, poète

bula. — F. I-CCCXCIII : VitaThesei, *etc.* — F. CCCXIII v° : Finis in Chalcographia Ascensiana, idibus novembris MDXIIII (Paris, bibl. Maz. 6753, B⁴. C'est la seule des grandes bibliothèques de Paris qui possède cet ouvrage).

[1] Plus loin, § VII.

[2] Arnoldi Ferroni.... *Ad hist. P. Aemylii perducta historia usque ad Henricum II* (Lutetiae, apud Vascosanum, MDL. — Paris, Bibl. nat. L³⁵ 29). F. 41 r° : « Quingentorum nummorum aureorum stipendio annuo foverat. »

[3] Rebitté, *G. Budé*, p. 132-136.

[4] A. Lefranc, *ouv. cité*, p. 130.

[5] J. Paquier, *Érasme et Aléandre*, p. 15 (*Mélanges d'archéologie et d'histoire, publiés par l'École française de Rome*, XV, 1895, p. 361).

[6] Du Boulay, *ouv. cité*, V, 882; Crévier, *ouv. cité*, V, 83; A. Firmin Didot, *Alde Manuce....*, p. 442.

Digitized by Google

lauréat et, deux fois, procureur de la nation d'Allemagne [1]. Le 18 mars 1513, l'Université le choisit pour recteur, charge qu'aucun Italien n'avait remplie depuis Marsile de Padoue, en 1312 [2]. Il n'y avait pas encore un an qu'il était reçu docteur ès arts : « Bientôt, lui dit Josse Bade, par une exception rare à la loi de l'*année*, observée dans cette ville, sans brigue, sans voix discordante, sans recours aux armes, comme il arrive d'ordinaire, mais du vœu ardent de tous, à l'unanimité et par acclamation générale, tu as été appelé au rectorat de la très illustre Académie de Paris, magistrature si enviée et si honorable [3]. » Cette charge était loin d'être une sinécure : nombre d'affaires ressortissaient au recteur [4]. Dans la même préface, Josse Bade nous apprend que, pendant les trois mois de son rectorat, Aléandre eut le temps de montrer qu'il n'était pas seulement propre aux lettres, mais apte à conduire les affaires les plus difficiles [5].

Pourtant, ce brillant enseignement touchait à sa fin. Aléandre était à peine en France, qu'il semble avoir eu déjà des velléités d'en partir. Le 5 juin 1510, il émettait à Bonomo l'idée d'aller en Allemagne, et laissait percer son peu de goût pour le professorat : ce n'est pas dans une université, c'est à la cour qu'il aurait songé à se rendre [6]. Le 8 mars suivant, il dit à Michel Hummelberg qu'après avoir jeté les semences de l'hellénisme en France, il ira en faire autant en Allemagne, « leur commune patrie [7]. » Fréquemment, la même idée reviendra dans la correspondance du maître et de l'élève ; elle paraît aussi dans la lettre à Érasme des premiers mois de 1512. « Il est distrait de ses étu-

[1] Du Boulay, *ouv. cité*, VI, 940 ; Crévier, *ouv. cité*, V, 83 ; H. Omont, *Journal*, 15. — Sur cette charge, voir *Compendium recenter editum de multiplici Parisiensis Universitatis magnificentia....* Parisiis, per Toussanum Denis, 1516 (1517), f. 5, 6 (Bibl. nat. Paris, Inv. Rés. R. 1334) ; Thurot, *ouv. cité*, p. 21. La *nation allemande* comprenait presque toutes les nations étrangères.

[2] H. Omont, *Journal*, p. 14. Du Boulay (*ouv. cité*, VI, 976) donne le 23 mars. — Sur ces fonctions d'Aléandre, nous n'avons pu trouver aucun renseignement original, ni dans ses manuscrits, ni à Paris dans les registres et autres papiers de l'Université.

[3] *Ouv. cité*, f. 2 ; Thurot, *ouv. cité*, p. 32.

[4] *Compendium....* (1517), f. 7.

[5] Sur les questions débattues pendant ce rectorat, voir du Boulay, VI, 58. Mais Josse Bade semble plutôt faire allusion aux affaires du concile de Pise, qui, pourtant, arrivèrent avant le rectorat d'Aléandre. Voir § v.

[6] Ms. Vat. lat. 8075, f. 232 v° (ci-dessus, § II).

[7] A. Horawitz, *Michael Hummelberg*, p. 26.

Digitized by Google

des par les multiples occupations qu'on lui crée de tous côtés. A Paris, il ne peut espérer amasser jamais beaucoup d'argent; il vit, mais il vit au jour le jour, et sa bourse ne contient que des toiles d'araignée. Sans doute, il est philosophe, il est chrétien, et ce sont là des préoccupations inférieures; mais, mortel, il est sujet aux soucis, aux maladies, à la vieillesse et à la mort. A son arrivée, il est tombé malade, et pouvant à peine se faire comprendre, il a éprouvé tout ce qu'a de pénible et d'amer l'isolement au milieu d'un pays étranger. Quelquefois, jetant un regard vers l'avenir, il se demande avec mélancolie s'il pourra seulement avoir une maison pour abriter sa vieillesse. Assurément, jamais il ne regrettera d'avoir suivi le conseil d'Érasme d'aller en France; mais sa situation est plus brillante que solide. Il ne reçoit aucun appointement fixe, et les guerres de Louis XII ne lui permettent pas d'en espérer. Une foule de prétendus savants se mêlent d'enseigner et remplissent les chaires de leurs coassements; la foule ignorante va les écouter, parce qu'elle les comprend mieux. Pour lui, son cours est-il gratuit? l'auditoire est immense; devient-il payant? tous de s'enfuir, « comme les colombes de Chaonie à l'approche de l'aigle. » Sans doute, il lui reste toujours un bon nombre d'hommes très remarquables, mais pas assez, pourtant, pour l'empêcher de se croire fait pour un plus grand théâtre [1]. »

Dans ces lettres, deux notes se font plus sentir encore que le désir de quitter la France : c'est qu'Aléandre se faisait besoin d'argent et qu'il se souciait peu de rester professeur. Son manque de santé l'avait souvent forcé à interrompre son enseignement et le lui avait fait trouver de plus en plus à charge.

En 1511 et en 1512, il souffrit cruellement d'une maladie presque mystérieuse qui lui faisait soupçonner, à lui et à ses amis, d'être victime d'un mauvais sort [2]. Pendant de longs

[1] J. Paquier, *Érasme et Aléandre*, p. 13-16 (*Mélanges d'arch. et d'hist....* XV, 1895, p. 359, 362).

[2] A. Horawitz, *Michael Hummelberg* (1875), p. 47-48. Al. à Hum. 3 juillet 1512 : Vereor ne quid passus sim ὑπὸ τοῦ βασκάνου. — A. Horawitz, *Analekten zur Geschichte des Humanismus in Schwaben, 1512-1518* (*Sitzungsberichte Wi. Ak. Ph. Hist. Klasse*, t. LXXXVI (1877), p. 227-228. Jean Kierher à Hum. 5 juin 1512 : « Quid monstri intus alat, nescio. » De ce passage, Hartfelder (*Historischen Taschenbuch*, F. 6, Jahr. 11 (1892), p. 154) tire la conclusion que ses élèves autrefois les plus admirateurs, comme Kierher, le regardaient d'un mauvais œil. Mais le contexte de la lettre de Kierher n'indique

Digitized by Google

mois, il dut suspendre son enseignement public; un Allemand, Jean Rhegius, essaya alors de le remplacer, mais sans succès [1]. « Il est incroyable, écrivait Jean Kierher à Hummelberg, combien ces vacances, qu'il prend si mal à propos, nous ont détournés de la douceur des lettres grecques [2]. » L'année suivante, il semble être revenu à un état moins pénible; mais il se dit, sans doute, que sa nature était moins faite pour la spéculation que pour l'action, que sa santé ruinée se refusait aux longues et inactives études.

Dans les derniers mois de 1513, il disait adieu à l'enseignement et devenait secrétaire d'Étienne Poncher [3].

(*La seconde partie, prochainement.*)

L'abbé J. Paquier.

aucunement la défiance dont parle Hartfelder. — Suivant du Boulay, il se serait rompu une veine de la poitrine pour avoir trop élevé la voix (V, 882). Dans les lettres d'Aléandre ou de ses contemporains, on ne trouve rien qui fasse allusion à ce mal.

[1] A. Horawitz, *Analecklen....: Sitzungsberichte der W. Akad. Ph. Hist. Kl.*, t. LXXXVI (1877), p. 230 (8 juillet 1512). Sur ce J. Rhegius, voir E. Böcking, *Ulrici Hutteni opera; supplementum*, II, p. 294.

[2] A. Hor., *Item*, p. 217 (5 juin 1512).

[3] Josse Bade, *Préface de Plutarque*. Voir § VII; H. Omont, *Journal*, p. 23.

Digitized by Google

LA RÉVOLUTION A SAINT-DOMINGUE

LES COMMISSAIRES

SONTHONAX ET POLVEREL

Avant la Révolution, Saint-Domingue était certainement la plus riche de toutes les colonies françaises. Les plantations de cette île fournissaient de sucre et de café la moitié de l'Europe. En 1788, elle avait envoyé en France pour plus de cent cinquante millions de denrées, et la plus grande partie avait été vendue au commerce du nord de l'Europe. En 1789, elle se trouvait dans une grande prospérité; la partie française de l'île renfermait 851 sucreries, 3,528 caféières, 3,150 indigoteries, 843 cotonnières. Il est prouvé, par les chiffres de l'importation et de l'exportation, que cette magnifique colonie comprenait près des deux tiers du commerce extérieur de la France [1].

Les deux tiers de l'île appartenaient aux Espagnols, mais la partie française était de beaucoup la plus riche et la plus peuplée. Elle était divisée en trois provinces : celle du nord, celle de l'ouest et celle du sud. Elle renfermait en tout cinquante-deux paroisses, dont deux villes très importantes, le Cap français, dans le nord, et Port-au-Prince, dans l'ouest, et plusieurs autres moins peuplées, mais assez florissantes, comme les Cayes, Jacmel, Jérémie, Saint-Marc, Léogane. La colonie était administrée par un gouverneur et par un intendant de justice, police, finances; avec deux lieutenants et douze conseillers, ils formaient le

[1] En 1789, le mouvement des affaires fut de 461,348,678 livres d'exportation, et de 255,372,282 d'importation, qui valaient au trésor 21,587,180 livres d'impôts. La colonie avait reçu dans ses ports 515 navires français et 1,063 étrangers, qui avaient emporté 520 millions pesants de livres de sucre, 250 de sucre brut, 230 de café, des sirops, de l'indigo, du coton.

Digitized by Google

conseil souverain, qui jugeait en dernier ressort tous les procès civils et criminels. Le gouverneur civil, lieutenant général, représentait le roi, avait le pouvoir militaire et exerçait une autorité à peu près illimitée. L'intendant disposait seul des deniers publics, et les impôts étaient fixés par un conseil de fonctionnaires. Il n'y avait d'habitude, à Saint-Domingue, que deux à trois mille hommes de troupes; cette colonie, si riche, nécessitait fort peu de dépenses militaires.

Sa population était nombreuse, mais difficile à recenser très exactement; aussi les statistiques ne concordent pas. Un recensement fait en 1789, par Barbé-Marbois, alors intendant, donne, pour la population blanche, le chiffre de 35,440, dont 24,660 du sexe masculin et 10,780 seulement du sexe féminin. Cette différence s'explique par la présence, à Saint-Domingue, d'un grand nombre d'aventuriers qui venaient dans la colonie croyant y faire fortune. Les gens de couleur et nègres libres étaient au nombre de 26,668, dont 14,600 du sexe masculin; il y avait 320,000 nègres esclaves, mais on croit généralement que ce dernier recensement est incomplet, et qu'il y avait au moins, dans la colonie, de 400,000 à 500,000 esclaves [1]. On voit que la population noire était bien supérieure en nombre aux blancs et aux gens de couleur et nègres libres réunis.

Les blancs, à Saint-Domingue, étaient divisés en deux catégories bien distinctes : d'abord les planteurs, qui employaient quelquefois plusieurs centaines de nègres à l'exploitation de leurs vastes domaines et menaient, pour la plupart, l'existence la plus opulente; les négociants, les nombreux fonctionnaires, ceux qui exerçaient les professions libérales; puis les *petits blancs*, petits marchands, artisans, marins, déclassés de toute espèce et de tous pays, attirés par la richesse de la colonie et souvent y cherchant un refuge [2]. Ils enviaient beaucoup les planteurs et les riches négociants, mais dédaignaient au moins autant qu'eux et les nègres esclaves et les gens de couleur libres.

Dès le début de la Révolution, on dépeignit, en France, les blancs de ces deux catégories comme des tyrans cruels, de véritables tourmenteurs, et les révolutionnaires négrophiles se

[1] Dont quelques milliers de gens de couleur.
[2] On classait aussi parmi eux les propriétaires qui possédaient moins de vingt nègres.

Digitized by Google

livrèrent contre eux à de furieuses déclamations où l'on voyait percer beaucoup plus de haine, et surtout d'envie, pour les riches propriétaires de la colonie, et de convoitise pour leurs possessions, que de pitié véritable pour les nègres. Ils avaient raison, en principe, de condamner l'esclavage; mais il était absurde de soutenir qu'on pouvait l'abolir d'un seul coup, par un décret, comme on avait aboli ce qui restait des droits féodaux, sans attirer les plus grands maux sur la colonie, sans blesser réellement l'humanité. Les uns réclamaient l'affranchissement très rapide, presque immédiat des esclaves, parce qu'ils s'exagéraient singulièrement leurs souffrances; les autres l'exigeaient, surtout par envie pour les planteurs, dont la richesse et le luxe les offusquaient, et les uns et les autres ne s'inquiétaient pas assez de l'intérêt qu'avait la France à conserver une colonie aussi riche. On représentait les nègres comme bien plus malheureux qu'ils ne l'étaient en réalité. On affectait de se lamenter aussi sur leurs souffrances morales, en les supposant tristes et honteux de leur esclavage, comme l'auraient été des Européens réduits tout à coup, par la force, à cette humiliante situation. Ceux qui défendaient les intérêts des colons répondaient aux *philanthropes* que les nègres jouissaient, à l'état sauvage, de bien peu de liberté; que, dans leur pays, ils étaient soumis à des despotes très barbares; qu'ils se faisaient entre eux la guerre avec une cruauté effroyable et égorgaient leurs prisonniers lorsqu'ils ne les vendaient pas, et qu'un nègre, esclave d'autres nègres, était traité avec beaucoup plus de barbarie qu'un nègre acheté par des blancs. Du reste, les nègres esclaves dans les Antilles avaient été bien souvent vendus par leurs chefs, même par leurs propres parents. Chez eux, le père vendait son fils pour une bagatelle. Nés dans un pays où la vie de l'homme était comptée pour rien, où ils étaient constamment exposés à subir les traitements les plus durs, les nègres n'envisageaient nullement la liberté au même point de vue que l'Européen; ce qu'ils trouvaient de plus dur dans l'esclavage, c'était l'obligation de travailler, et c'était folie de croire qu'aussitôt après leur affranchissement ils chercheraient à gagner leur vie par le travail, comme des ouvriers européens [1].

[1] La Société des *Amis des noirs* répétait partout qu'ils étaient soumis aux travaux les plus rudes et subissaient les plus mauvais traitements. Il y avait

Digitized by Google

Leur sort n'était pas aussi dur qu'on le prétendait.

Dans les plantations, les nègres avaient tous un petit jardin d'une étendue déterminée par un long usage et qu'ils cultivaient eux-mêmes. Les commissaires qui ont décrété l'affranchissement général le reconnurent dans leurs arrêtés. Ils élevaient ainsi des poules et des cochons. Dans les habitations où les fruits et les légumes étaient en abondance, on ne s'inquiétait pas de ce qu'ils prenaient pour eux. Il était permis à quelques-uns de se faire certains profits, qui parfois étaient assez importants pour leur permettre de se racheter. Ils se reposaient les dimanches et fêtes, et trois heures les autres jours; les maîtres cruels étaient rares, quoi qu'on en ait dit, et les autorités étaient tenues de les punir [1]. Des peines assez barbares étaient prononcées contre les nègres, par l'édit de 1685, pour certains délits; mais on verra plus loin que le commissaire négrophile Polverel crut nécessaire de les édicter de nouveau. D'ailleurs, le maître le moins accessible à des sentiments d'humanité avait intérêt à ce que son esclave ne fût point victime d'un travail trop lourd ni de punitions trop rudes.

Les négrophiles ardents déclaraient l'esclavage immoral par lui-même, réprouvé par les principes de la Révolution; ils s'indignaient à la pensée que les propriétaires d'esclaves pussent réclamer une indemnité, car ils avaient commis eux-mêmes, en ayant des esclaves, un crime de lèse-humanité; mais les propriétaires leur répondaient très justement : « Nous défendons notre droit de propriété tel que la loi l'a fait, pour ne pas perdre notre fortune, qui se trouve reposer sur l'esclavage. On veut nous imposer des sacrifices à une opinion qui n'est pas la nôtre, et l'on s'indigne de notre résistance. C'est injuste ! Vous pouvez déclarer équitablement que l'homme ne peut posséder l'homme, mais vous m'avez permis d'acheter l'homme, vous m'y avez encouragé; si vous voulez le reprendre pour le faire libre, payez-le-moi. La proclamation d'un principe moral ne peut détruire le droit que la loi a créé. »

là encore beaucoup d'exagération. Ils n'étaient pas assujettis à des travaux dangereux et malsains, comme le sont tant d'ouvriers en Europe. Il n'y avait pas de mines à Saint-Domingue. On n'y employait pas les nègres à ces travaux qui, chez nous, déforment peu à peu les ouvriers libres.

[1] Un édit de 1784 consacra en leur faveur des usages déjà anciens et améliora beaucoup leur situation.

Digitized by Google

En 1789, la situation de Saint-Domingue était, au point de vue de la Révolution, très différente de celle de la métropole. La plus grande égalité régnait parmi les blancs : il y avait dans cette colonie des gens titrés, mais non une noblesse constituée exerçant certains droits ; ce n'était pas l'aristocratie, mais la ploutocratie qui dominait. Il n'y avait point d'emplois héréditaires. Ainsi donc, des réformes très graves qui, pour beaucoup de gens, constituaient et constituent encore la révolution elle-même, étaient inutiles à Saint-Domingue. Le clergé y possédait très peu de biens et n'était pas constitué politiquement comme en France [1]. Dès 1788, les plus riches colons demandèrent à envoyer des députés aux États généraux ; on leur répondit qu'il était impossible de procéder dans la colonie comme en France, puisqu'elle ne pouvait élire ni députés de la noblesse ni députés du clergé. Néanmoins, ils procédèrent hardiment à des élections, et l'on proclama dix-huit députés. Les États généraux trouvèrent suspectes ces élections, faites sans convocation officielle, sans publicité. Le 8 juin 1789, ils accordèrent séance à ces députés, mais sans suffrage, sauf à examiner leurs pouvoirs. Mais ces élus des colons se trouvèrent à la séance du Jeu de Paume et y prêtèrent le fameux serment. Leur zèle fut récompensé : ils furent d'abord admis provisoirement, puis définitivement le 4 juillet, mais réduits de dix-huit à six, avec six suppléants.

L'absence des deux ordres privilégiés simplifiait singulièrement la situation politique à Saint-Domingue : on pouvait dire que la révolution y était déjà en partie faite. La colonie n'y gagna rien : elle fut aussitôt troublée, bouleversée même, par deux questions d'une importance capitale pour elle et qui n'existaient pas en France ; c'étaient la question de l'esclavage et celle des droits politiques des gens de couleur libres et des nègres libres, qui voulaient, à ce point de vue, être complètement assimilés aux blancs. Cette assimilation devait entraîner les conséquences les plus graves, car il s'en fallait de peu que les gens de couleur libres fussent aussi nombreux que les blancs, et ils paraissaient devoir rapidement les égaler en nombre.

Mais tout le monde croyait que cette assimilation serait bien-

[1] La partie française de Saint-Domingue n'avait point d'évêque, mais des préfets apostoliques ; elle était restée, au point de vue ecclésiastique, un pays de mission.

Digitized by Google

tôt suivie de la suppression de l'esclavage, qui entraînerait la ruine complète de la colonie.

Dès les premiers moments de la Révolution on réclama l'application de l'édit de 1685, qui assimilait aux blancs et les gens de couleur et les nègres libres. Cet édit, rendu à une époque où la colonie était beaucoup moins peuplée, n'avait pas été exécuté. On vit aussitôt arriver à Saint-Domingue des gens qui prêchaient l'affranchissement des noirs et l'émancipation des hommes de couleur, et déclamaient avec la plus grande violence contre les planteurs. L'alarme fut ainsi jetée parmi les blancs. A Paris, ces questions furent traitées avec une incroyable passion. Les propriétaires à Saint-Domingue formèrent une association pour défendre leurs intérêts. Elle se tenait à l'hôtel Massiac. Les gens de couleur se réunirent aussi et obtinrent l'appui de nombreux partisans des idées nouvelles qui se qualifiaient de *philanthropes* et d'*amis des noirs*. Julien Raimond, quarteron, originaire d'Aquin à Saint-Domingue, mais alors établi à Paris, homme très riche et qui avait reçu une instruction très supérieure à celle de la plupart des gens de couleur, soutenait avec une activité prodigieuse la cause de ces derniers. Il avait réussi à leur rendre favorables un assez grand nombre de députés et de publicistes, qu'il recevait très souvent à sa table ; on disait même qu'il rétribuait largement leur zèle pour les intérêts de sa caste. Les gens de couleur se déclaraient alors les êtres les plus malheureux de la terre, et accusaient les blancs de leur faire subir le joug le plus dur et le plus ignominieux, et de les maltraiter impunément ; à les en croire, il auraient été, à Saint-Domingue, de véritables parias !

Nous ne pouvons ici examiner en détail les plaintes des gens de couleur, et les réponses qui leur étaient faites. Certaines réclamations étaient légitimes, beaucoup d'autres singulièrement exagérées. Il y en avait qui touchaient à la politique, mais la plupart tenaient aux mœurs de Saint-Domingue, ou, pour mieux dire, aux habitudes de presque tous les pays où il existe des esclaves et des affranchis. Les habitants des États-Unis, quoique très différents des colons des Antilles par leur caractère, par leurs mœurs, et vivant sous des institutions très libres, avaient alors, et ont conservé encore, le plus grand dédain pour les gens de couleur même libres, comme appartenant à moitié

Digitized by Google

à une race tout à fait inférieure ; et ils ne voulaient avoir aucun rapport, aucun contact avec eux même dans les lieux publics [1].

Les gens de couleur libres oubliaient qu'ils auraient en Europe, pour la plupart, fait partie des dernières classes de la société, quand bien même leur teint ne les eût pas désignés comme les descendants d'esclaves d'une race très dédaignée. Ils étaient pour la plupart sans instruction. Cependant quelques-uns d'entre eux avaient été généreusement traités par leurs pères naturels, et il y avait parmi eux un certain nombre de riches ; malheureusement la famille n'était constituée dans cette classe que par exception, car sur une population d'au moins vingt-six mille individus, on n'en comptait pas, avant la Révolution, plus de trois cents qui fussent légitimement mariés. Les femmes de couleur vivant ouvertement dans le désordre étaient extrêmement nombreuses.

Si les colons blancs n'admettaient point les réclamations des gens de couleur, ce n'était pas uniquement par orgueil : ils avaient tout lieu de craindre que, l'égalité politique une fois proclamée, les gens de couleur ne devinssent maîtres de l'île et assez forts pour les supplanter et les opprimer. Tel était évidemment le but de leurs meneurs : les gens de couleur se déclaraient les véritables habitants de la colonie, parce qu'ils y étaient nés et qu'ils en supportaient le climat comme les nègres. Les blancs étaient représentés par eux comme des intrus.

Les blancs de Saint-Domingue, riches ou pauvres, s'entendaient parfaitement, et sur la question de l'état des gens de couleur, et sur la question de l'esclavage. Il était trop évident que les nègres ne pouvaient être remplacés par des blancs libres, et que si les plantations n'étaient plus cultivées, les propriétaires seraient ruinés, et que, par contre-coup, les petits blancs le seraient également pour la plupart. Aussi les petits

[1] Comme aux États-Unis, on leur assignait au théâtre des loges particulières, mais les gens de couleur libres refusaient orgueilleusement de s'y mettre avec des nègres libres, et tenaient ces derniers à distance. Là aussi, l'*aristocratie de la peau* dominait complètement. Le mulâtre méprisait le nègre, dont il était détesté. Les nègres et les gens de couleur libres avaient la réputation d'être des maîtres fort durs : quand un planteur était très mécontent d'un esclave, il lui disait qu'il le vendrait à un nègre ou à un mulâtre libre, et cette menace produisait toujours beaucoup d'effet.

Digitized by Google

blancs, les plus révolutionnaires, les plus envieux des richesses des grands planteurs, étaient-ils très hostiles à l'affranchissement général; en effet, si l'esclavage était aboli, la spoliation des propriétaires n'enrichirait aucunement les révolutionnaires, puisqu'elle leur donnerait des terres ne produisant plus, et qu'il leur serait impossible de faire valoir. Les petits blancs comprenaient aussi que la concession des droits politiques aux gens de couleur devait les annihiler dans la colonie. Ils appartenaient pour la plupart au parti révolutionnaire, et, dans leurs démêlés avec les gens de couleur, ils montrèrent trop souvent une violence et une brutalité qui furent perfidement exploitées contre toute la population blanche.

II.

Les premiers événements de la Révolution furent connus à Saint-Domingue en septembre 1789; ils y produisirent la plus vive émotion. Il n'y avait alors que très peu de troupes à la disposition des autorités. Des comités très remuants se formèrent aussitôt au Cap et à Port-au-Prince. Les blancs des deux classes étaient partout dans la plus grande effervescence. Cette population si peu nombreuse fut prise tout entière d'une véritable fièvre politique. Il y eut aussitôt, comme en France, dans une foule de localités, des troubles, des rixes; des crimes même furent commis dans plusieurs villes. Des têtes furent promenées au bout des piques.

L'effervescence révolutionnaire se tourna contre les fonctionnaires; les colons se déclarèrent opprimés par eux et les accablèrent d'accusations, très mal fondées le plus souvent. Les colons riches désiraient très légitimement participer à l'administration et jouir des mêmes droits que les habitants des colonies anglaises. Leurs charges, leurs impôts, leurs plus petits détails d'administration étaient réglés uniquement par les fonctionnaires, et comme ils se trouvaient, en fait, autant commerçants que propriétaires, ces colons étaient très irrités de ne pouvoir s'occuper eux-mêmes de ce qui les intéressait le plus. Mais ils eurent le tort grave d'agir de la façon la plus violente et la plus révolutionnaire, de prononcer très illégalement des condamnations à mort contre des hommes estimables. Très inquiets des menées des gens de couleur, ils les traitèrent par-

Digitized by Google

fois comme les révolutionnaires, en France, traitaient les prétendus conspirateurs [1].

Sans aucune convocation du gouvernement, ils nommèrent une Assemblée pour chacune des trois provinces. On établit dans les villes une garde nationale, qui ne servit qu'à jeter le trouble. La nouvelle Assemblée provinciale du Nord se laissa entrainer aussitôt à empiéter sur le pouvoir législatif et sur le pouvoir exécutif. Mais il fallait établir, au-dessus de ces trois assemblées, une assemblée générale représentant toute la partie française de l'île. Les colons en firent élire les députés par les paroisses. Cette assemblée comprenait deux cent dix députés, pour une population blanche de trente à trente-cinq mille âmes.

Elle commit des fautes nombreuses, mais elle succomba sous une calomnie. Elle fut accusée persévéramment de vouloir rendre la colonie indépendante parce qu'elle revendiquait pour cette île, située à dix-huit cents lieues de la métropole, une large autonomie, le droit de défendre ses intérêts propres, si différents de ceux de la France et si mal connus des politiciens de Paris. Les colons devaient être écrasés sous cette calomnie, comme un peu plus tard les girondins sous l'accusation de fédéralisme. Leur prétention, en elle-même, était tout à fait raisonnable, mais elle offusquait les révolutionnaires partisans d'une centralisation excessive, et d'une Assemblée gouvernant seule et la France et ses colonies les plus éloignées, dont elle connaissait très mal et la situation intérieure et les besoins. En outre, beaucoup de révolutionnaires ne pardonnaient aux grands planteurs ni leurs richesses ni leur faste. Cependant la Constituante donna gain de cause aux colons par la loi des 8-10 mars 1790. Elle commence par déclarer :

Que, considérant les colonies comme une partie de l'Empire français et désirant les faire jouir des fruits de l'heureuse régénération qui s'y est opérée, *elle n'a cependant jamais entendu les comprendre dans la constitution qu'elle a décrétée pour le royaume*, et les assujettir à des lois qui pourraient être incompatibles avec

[1] Ferrand de Baudière, ancien magistrat, pour une pétition tendant à donner plus de droits politiques aux gens de couleur, fut égorgé par des furieux au Petit-Goave, et sa tête promenée au bout d'une pique. Le mulâtre Lacombe, simple dépositaire, a-t-on dit, d'une pétition semblable, fut pendu.

Digitized by Google

leurs convenances locales et particulières ; en conséquence, elle a décrété et décrète ce qui suit :

Art. 1er. Chaque colonie est autorisée à faire connaître son vœu sur la constitution, la législation et l'administration qui conviennent à sa prospérité et au bonheur de ses habitants, à la charge de se conformer aux principes généraux qui lient les colonies à la métropole et qui assurent la conservation de leurs intérêts respectifs.

Art. 2. Dans les colonies où il existe des assemblées coloniales, librement élues par les citoyens et avouées par eux, ces assemblées sont admises à exprimer le vœu de la colonie. Dans celles où il n'existe pas d'assemblées semblables, il en sera formé incessamment pour remplir les mêmes fonctions.

Art. 3. Le roi sera supplié de faire parvenir dans chaque colonie une instruction de l'Assemblée nationale renfermant : 1° les moyens de parvenir à la formation des assemblées coloniales dans les colonies où il n'en existe pas ; 2° les bases générales auxquelles les assemblées coloniales devront se conformer dans les plans de constitution qu'elles présenteront.

Ces plans seront soumis à l'Assemblée, pour être examinés, décrétés par elle, et soumis à l'acceptation royale (art. 4). Les décrets déjà rendus sur les municipalités seront envoyés aux assemblées coloniales avec pouvoir d'exécuter « la partie desdits décrets qui peut s'adapter aux convenances locales, » sauf la sanction provisoire du gouverneur et l'approbation de l'Assemblée et du Roi (art. 5). Les mêmes Assemblées énonceront leurs vœux sur les modifications qui pourraient être apportées au régime prohibitif du commerce avec la métropole (c'était alors une question très importante). L'Assemblée nationale déclare « qu'elle n'a entendu rien innover dans aucune des branches du commerce, soit direct, soit indirect de la France avec ses colonies, met les colons *et leurs propriétés* sous la sauvegarde spéciale de la nation, déclare criminel envers la nation quiconque *travaillerait* à exciter des soulèvements contre eux. » Elle déclare en outre qu'il n'y a lieu contre les colons à aucune inculpation (art. 6).

On voit que l'Assemblée commençait à s'émouvoir des excitations qui étaient adressées si ouvertement aux gens de couleur et aux esclaves. Le 28 mars elle adopta la très longue instruction qui avait été préparée en exécution de la loi du 8. Elle est suivie de dix-huit articles de loi. Les élections sont réglées.

Digitized by Google

L'article 4 décide que les personnes remplissant certaines conditions se réuniront pour nommer à l'Assemblée provinciale; cet article donna lieu à des discussions très violentes, car l'on soutint que puisqu'il ne faisait aucune distinction, il autorisait les libres de couleur à voter avec les blancs. On répondait qu'une question d'une telle gravité ne pouvait être tranchée d'une manière aussi indirecte.

L'assemblée nommée par les colons se constitua à Saint-Marc, le 14 avril 1790, se déclara assemblée générale de la partie française, s'attribua les pouvoirs les plus étendus, et entra bien vite en lutte avec les autorités.

Jusqu'à l'insurrection des noirs en août 1791, toute la colonie fut livrée à une agitation déplorable. Les blancs se firent entre eux une guerre acharnée, puis se liguèrent pour se défendre contre les gens de couleur. Cette lutte n'est point sans intérêt, mais son récit complet nous obligerait à entrer dans trop de détails : nous nous bornerons à en exposer très brièvement les principaux traits, pour arriver le plus vite possible aux événements qui ont déterminé la ruine de cette florissante colonie, si affaiblie, depuis 1789, par ses divisions intestines.

III.

L'assemblée coloniale réclama, avec beaucoup de hauteur, une autonomie presque absolue, empiéta sur le pouvoir législatif, et traita le gouverneur, M. de Peynier, de telle façon qu'elle s'aliéna une partie des blancs. Elle voulut faire prêter un serment particulier à la colonie et profiter de l'indiscipline d'une partie de l'armée et de la marine, pour lever des troupes à elle, et contraindre le gouverneur et les fonctionnaires à se retirer en France. Les colons sont alors divisés en deux partis : les autonomistes exagérés, riches colons et négociants, défenseurs de l'Assemblée de Saint-Marc, qui se donnent le nom de *patriotes;* et ceux qui, se contentant des larges concessions faites par la loi du 8 mars, soutiennent le gouverneur, et sont qualifiés d'aristocrates par le parti opposé [1]. Le gouverneur, dans une proclamation à la fois ferme et modérée, fit ressortir les illéga-

[1] Les premiers étaient aussi appelés pompons rouges, et les autres pompons blancs.

Digitized by Google

lités commises par l'Assemblée, ses tentatives pour désorganiser et insurger les soldats et la marine, et déclara qu'elle s'était mise en révolte, et qu'il allait faire marcher des troupes sur Saint-Marc, pour la dissoudre. Le Comité de l'ouest, établi à Port-au-Prince par le même parti, refusa de se séparer; ses partisans commencèrent par faire feu sur les soldats et en tuèrent quelques-uns; mais le colonel de Mauduit réprima cette émeute. Les patriotes crièrent au meurtre, au massacre, et leur Assemblée se mit en pleine insurrection. Peynier fit marcher deux colonnes sur Saint-Marc; les hommes de couleur se rangèrent en grand nombre sous ses drapeaux, avec les volontaires blancs de beaucoup de paroisses. D'autres paroisses séduites venaient au secours de l'Assemblée; mais elle désespérait du succès. Quatre-vingt-cinq de ses membres se décidèrent alors à s'embarquer sur le vaisseau *le Léopard*, dont l'équipage s'était révolté et avait promis de les conduire en France [1].

L'Assemblée constituante fut très émue en apprenant les événements qui venaient de se passer à Saint-Domingue [2]. Elle appela à Paris les membres fugitifs de l'Assemblée coloniale. Le 12 octobre, après un rapport très étendu, présenté par Barnave au nom du comité colonial, elle condamna formellement la conduite de l'Assemblée de Saint-Marc. Toutefois, pour rassurer les colons, il fut voté que l'Assemblée nationale

.... a annoncé d'avance l'intention d'entendre leurs vœux sur toutes les modifications qui pourraient être proposées aux lois prohibitives du commerce, et la ferme volonté d'établir, *comme article constitutionnel* dans leur organisation, qu'aucune loi *sur l'état des personnes* ne sera décrétée, pour les colonies, que sur la demande précise et formelle des assemblées coloniales.

La loi du 12 octobre adressait de vives félicitations aux corps et aux milices qui s'étaient déclarés contre l'Assemblée de Saint-Marc, à M. de Peynier et à tous ceux qui l'avaient soutenu,

[1] C'était par suite d'une méprise; les marins s'étaient laissé séduire par cette qualification de *patriotes* et croyaient naïvement soutenir des révolutionnaires.

[2] Ils partirent en lançant des déclamations furieuses contre Peynier, Mauduit, etc., tous scélérats conspirateurs qui voulaient, suivant eux, bouleverser Saint-Domingue « pour opérer en France une contre-révolution, dont la colonie serait le foyer. »

Digitized by Google

notamment à MM. de Vincent et de Mauduit. L'Assemblée de Saint-Marc fut dissoute. Les actes abusifs des autonomistes étaient cassés, mais le principe de l'autonomie était proclamé. Cependant les partisans de l'Assemblée de Saint-Marc n'étaient point soumis.

En septembre 1790, le quarteron Ogé essaya de soulever les hommes de couleur ; il fut vaincu, et le 5 avril 1791 il était rompu vif avec son frère et Chavanne, son lieutenant; vingt-deux de ses complices furent pendus. Cette tentative d'insurrection et ces supplices jetèrent le plus grand trouble dans les esprits. Le général de Blanchelande, successeur de Peynier, se vit attaqué par les partis les plus opposés. Les malveillants suscitèrent à Port-au-Prince une horrible sédition militaire. Des troupes envoyées de France y débarquèrent le 2 mars 1791. Les Léopardins réussirent à les soulever en répandant un faux décret qui désavouait celui du 12 octobre, et retirait l'approbation donnée par l'Assemblée au colonel de Mauduit. Des soldats et des marins insurgés envahirent la maison de Blanchelande, qui réussit à se sauver, et égorgèrent lâchement le brave Mauduit [1].

L'Assemblée constituante s'écarta un peu du système qu'elle avait adopté à l'égard de Saint-Domingue. Le 13 mai, on lui demanda de ne rien prononcer sur les esclaves qu'après la demande formelle et spontanée des Assemblées coloniales. Robespierre s'éleva très violemment contre cette proposition, en soutenant que l'Assemblée prononcerait ainsi son propre déshonneur : *Ah! périssent nos colonies, s'il fallait leur sacrifier notre gloire et notre liberté* [2]! L'Assemblée finit par voter, le 15 mai, une disposition favorable à une certaine catégorie d'hommes de couleur.

L'Assemblée nationale décrète que le Corps législatif ne délibérera jamais sur l'état des gens de couleur qui *ne seraient pas nés de père et mère libres*, sans le vœu préalable, libre et spontané des colonies; que les Assemblées coloniales actuellement existantes subsis-

[1] Son corps fut coupé en morceaux, sa tête promenée au bout d'une pique.

[2] Il ne dit point la fameuse phrase qu'on lui attribue généralement : « Périssent les colonies, plutôt qu'un principe ! » Mais Duport déclara qu'il « vaudrait mieux sacrifier les colonies qu'un principe. » Cela signifiait « Périssent les blancs, plutôt que les noirs restent en esclavage ! » Et c'est ce qui arriva.

Digitized by Google

teront, mais que les gens de couleur, nés de pères et mères libres, *seront admis dans toutes les Assemblées paroissiales et coloniales futures*, s'ils ont d'ailleurs les qualités requises.

Cette loi ne donnait en réalité les droits de citoyen qu'à un vingtième des gens de couleur, mais, quoi qu'on en ait dit, elle portait atteinte aux lois du 8 mars et du 12 octobre 1790, et les colons croyaient qu'à force de faire du tapage les partisans des hommes de couleur obtiendraient bientôt la concession des droits civiques à la caste tout entière, et qu'ils feraient proclamer ensuite l'affranchissement des esclaves. Ils s'empressèrent, pour sauvegarder leurs droits, de nommer une nouvelle assemblée coloniale, qui devait se réunir à Léogane. Dans toute la colonie, les blancs firent les protestations les plus violentes contre la loi du 15 mai, qui préparait leur ruine complète. La Constituante comprit que la situation était très grave, et décida, le 24 septembre, que le Corps législatif de France statuerait avec la sanction royale sur le régime extérieur des colonies, fixerait les lois qui règlent leurs relations commerciales et celles qui concernent leur défense ; sur ces sujets, les Assemblées coloniales ne pourraient présenter que des pétitions. Les lois sur l'état des personnes *non libres* et sur l'état politique des gens de couleur et nègres libres, avec les règlements relatifs à leur exécution, seraient faites par les Assemblées coloniales, s'exécuteraient provisoirement avec l'approbation du gouverneur et seraient portées directement à la sanction royale, « sans qu'aucun décret antérieur (art. 3) puisse porter obstacle au droit conféré par le présent article aux Assemblées coloniales. » En réalité, cet article abrogeait la loi du 15 mai par cette dernière phrase.

L'Assemblée constituante, lorsqu'elle délibérait sur cette loi si favorable aux colons, ne savait pas encore que Saint-Domingue venait d'être désolé par l'incendie et par le massacre d'une multitude de blancs, et que cette magnifique colonie était en grande partie ruinée.

IV.

La nouvelle Assemblée coloniale se réunit le 9 août à Léogane. La majeure partie de ses députés avait, disait-on, mandat impératif de combattre le décret du 15 mai. Elle fit quelques décla-

Digitized by Google

rations conciliantes, et décida ensuite qu'elle se réunirait au Cap le 25.

Il y avait eu en juin et en juillet quelques insurrections de noirs facilement réprimées. Mais, tout à coup, on vit dans la province du Nord les nègres se révolter et incendier les maisons des planteurs. Le 16 août, une habitation de la paroisse du Linibé fut incendiée et la révolte s'étendit quelques jours après dans toute la province; le 22, l'habitation Turpin est brûlée par ses nègres et par ceux des habitations voisines, commandés par un des leurs nommé Boukmann : cette bande commit des crimes horribles; elle portait comme drapeau un enfant blanc embroché au bout d'une pique. Elle fut ensuite défaite par les blancs, et son chef périt dans le combat. Mais les nègres soulevés incendièrent une multitude d'habitations et égorgèrent un grand nombre de blancs. Plusieurs membres de l'Assemblée coloniale, en se rendant au Cap, furent assaillis par les esclaves révoltés, et quatre d'entre eux furent assassinés. Des familles furent anéanties. Il est impossible de reproduire de pareilles scènes dans toute leur horreur. Blanchelande prit des mesures pour combattre les révoltés, mais bientôt il y eut encore de nouveaux incendies et de nouveaux massacres : les colons blancs furent obligés de fuir; la révolte s'étendit dans la colonie, mais surtout dans le nord, où les habitations et leurs récoltes étaient incendiées, les blancs égorgés souvent après d'horribles tortures, les femmes violées. Ceux qui avaient pu à grand'peine échapper au massacre se réfugiaient au Cap, dans le dénuement le plus complet. Bientôt de nombreux nègres se soulevèrent dans l'ouest, et Port-au-Prince fut menacé comme le Cap.

Alors commence pour les planteurs blancs une existence terrible. Les plus voisins des villes s'y étaient réfugiés. Ceux qui en étaient plus éloignés, qui voulaient sauver les débris de leur fortune, et dont tous les nègres ne s'étaient pas soulevés, virent que s'ils restaient dans leurs plantations disséminées, ils seraient tous égorgés en détail avec leurs femmes et leurs enfants. Ils se réunirent donc avec leurs familles dans des camps qu'ils fortifièrent de leur mieux, et d'où ils sortaient continuellement pour protéger leurs propriétés et disperser les rassemblements des nègres; souvent aussi ces derniers venaient les attaquer, et il fallait qu'une poignée de blancs repoussât l'assaut de plu-

Digitized by Google

sieurs centaines de noirs. Dans cette guerre d'escarmouches continuelles, les colons firent preuve d'une énergie incroyable. La garde nationale des villes faisait aussi à chaque instant des sorties contre les insurgés. Les nègres, commandés souvent par des gens de couleur, se servaient des armes prises dans les habitations qu'ils avaient incendiées. Comme ils avaient pillé des magasins, ils possédaient quelques pièces de canon.

Des commissaires envoyés par l'Assemblée coloniale relatèrent dans leurs rapports quantité de faits atroces.

« A la Grande-Rivière, un habitant, M. C...., avait deux enfants naturels de couleur et à qui il avait donné la liberté, et dont il avait soigné l'enfance avec la plus tendre sollicitude : ils se présent à lui le pistolet sur la gorge, lui demandent son argent; il consent à leur demande; à peine en sont-ils saisis, qu'ils le poignardent! »

« A La Cul, M. C.... D., député à l'Assemblée générale, a été assassiné par un mulâtre de seize ans, son fils naturel, à qui il destinait sa fortune après l'avoir affranchi dès son adolescence [1]. »

Aux Cayemilles, les deux enfants d'une veuve blanche furent assassinés par leurs propres frères, qui étaient des hommes de couleur [2].

Les commissaires rapportent des scènes horribles, des viols commis dans des circonstances épouvantables; un père, garrotté par les révoltés, les voit violer devant lui ses deux filles : ils sont ensuite égorgés tous les trois.

Souvent les esclaves les mieux traités par leurs maîtres ont excité les autres à la révolte et commis d'horribles cruautés. Il y avait parmi les incendiaires et les égorgeurs beaucoup de gens de couleur et quelques bandits blancs. Les hommes de couleur de la Limonade et d'autres quartiers voisins se réunirent à Sainte-Suzanne sous la conduite d'un mulâtre nommé Candy. Ce misérable brûla lui-même la cervelle à deux blancs de la Limonade et du Trou, et en fit périr d'autres après leur avoir fait subir d'horribles tourments; le plus souvent il arrachait les yeux de ses victimes avec un tire-bourre.

[1] Archives nationales, DXXV, C. 66.
[2] Archives nationales, DXXV, C. 66.

Digitized by Google

Aux environs de Jérémie, des bandits de couleur envahirent la maison d'un propriétaire, violèrent devant lui sa femme enceinte de six mois, et lui ouvrirent le ventre pour jeter aux pourceaux l'enfant tout palpitant. Le père fut massacré ensuite.

A Léogane, plus de cinquante blancs subirent différents supplices. Le maire fut torturé avec des raffinements de cruauté tout particuliers : les brigands lui enlevèrent la peau de la plante des pieds et le forcèrent à marcher ensuite sur des charbons ardents. Ils finirent par le couper en morceaux [1]. D'autres bourreaux brûlaient lentement leurs victimes, qu'ils avaient attachées à des arbres résineux.

Les blancs armés luttèrent avec rage contre les révoltés et, malgré leur petit nombre, remportèrent sur eux des avantages sérieux. Des camps de nègres furent vigoureusement enlevés. Les révoltés étaient retranchés dans la forte position du Limbé, et de là désolaient tout le pays environnant. Une expédition fut organisée en quatre colonnes de quatre cents hommes chacune; après avoir enlevé plusieurs petits camps, elles arrivèrent au Limbé, où il leur fallut forcer des retranchements très solides et défendus avec beaucoup d'énergie. Cependant les blancs les emportèrent et firent un carnage affreux des révoltés. Ils y trouvèrent quarante femmes blanches prisonnières, que les nègres n'avaient épargnées d'abord que pour assouvir sur elles leur brutalité. Ils n'eurent pas le temps de les égorger, mais dans un autre camp on trouva les corps de cent soixante-dix-huit blancs qu'ils avaient décapités avant de s'enfuir. Dans un autre endroit ils portaient pour drapeau un enfant blanc de deux ans qu'ils avaient empalé vivant au bout d'une gaule. Plus loin on trouva encore trente blancs pendus. Il ne faut donc pas s'étonner que les colons et les soldats se soient livrés à des représailles terribles.

Les derniers mois de 1791 se passèrent à lutter contre les noirs. Mille blancs environ avaient été égorgés par les insurgés; beaucoup d'autres périrent dans ces combats continuels, et aussi par suite des maladies qui vinrent les assaillir, à la suite des fatigues, des marches forcées, des privations de cette guerre faite sous un climat dangereux et souvent dans des endroits

[1] Arch. nationales, DXXV, C. 66.

Digitized by Google

malsains. Il y avait très peu de troupes régulières à Saint-Domingue; elles aidèrent les colons autant que possible, mais il fallait former une quantité de petits détachements pour repousser les continuelles incursions des bandes nègres ; on estimait à cinquante mille le nombre des révoltés. Serrés de trop près, ces derniers se réfugiaient dans les montagnes, où il était très difficile de les poursuivre. Ils s'enfuyaient aussi sur le territoire espagnol, où ils entraient très facilement.

Comment se fait-il que les nègres qui, jusqu'alors, avaient paru ne s'inquiéter nullement des violentes discussions qui s'étaient élevées entre les blancs et les gens de couleur, se soient révoltés en si grand nombre, et presque en même temps? Les colons ont soutenu que les hommes de couleur avaient soulevé les noirs afin de détruire, ou tout au moins de réduire considérablement en nombre la race blanche, et de dominer ainsi à Saint-Domingue. On aurait probablement tort d'étendre cette accusation à la classe entière des gens de couleur, mais il parait certain que beaucoup d'entre eux furent assez pervers et assez imprévoyants pour provoquer le soulèvement des noirs, et parfois s'associer à leurs excès. Beaucoup d'autres essayèrent ensuite d'exploiter cet affreux désastre à leur profit.

Saint-Domingue était infesté d'agents révolutionnaires de la pire espèce, qui poussaient les habitants du pays à commettre les mêmes excès que les révolutionnaires de la métropole. Un parti se mit à imputer aux autorités royales, aux contre-révolutionnaires, tous les maux dont la colonie était accablée. De même qu'en France on accusait les aristocrates de brûler leurs propres châteaux pour calomnier le bon peuple, à Saint-Domingue on les accusa d'avoir soulevé leurs nègres, incendié leurs habitations et leurs récoltes. Pour opérer la contre-révolution, les planteurs avaient brûlé les propriétés, fait égorger les blancs et violer les blanches ! L'insurrection, d'après ces révolutionnaires, était royaliste, car beaucoup de nègres, voulant singer les militaires de l'armée royale, les seuls qu'ils connussent, se décernèrent des grades, prirent la cocarde blanche, le drapeau blanc, et adoptèrent certains termes en usage dans l'armée royale. On prétendait que les contre-révolutionnaires de France voulaient faire ainsi de la colonie un Coblenz, un refuge pour les princes, et un centre de contre-révolution.

Digitized by Google

Depuis le décret du 15 mai, la guerre civile entre les blancs et les gens de couleur semblait imminente; des deux côtés on s'armait; les gens de couleur criaient, en vrais révolutionnaires, que les blancs voulaient les égorger en masse. Après les massacres des noirs, les blancs ne virent plus dans les gens de couleur que des ennemis ne cherchant qu'à leur tirer dans le dos, et parfois se livrèrent contre eux aux plus graves excès. L'Assemblée coloniale essaya de calmer les esprits. Il fallait lutter contre l'insurrection, et en outre on redoutait la famine. L'assemblée demanda un secours prompt et fraternel à toutes les puissances voisines, surtout aux Anglais de la Jamaïque et aux États-Unis. Les Américains seuls fournirent des secours réels en approvisionnements. Ceux qui avaient pour système de crier toujours à la trahison accusèrent les colons d'avoir voulu alors se donner à l'Angleterre, qui ne leur accorda que peu de secours.

L'Assemblée coloniale décida que chacun de ses membres porterait comme signe distinctif une écharpe de crêpe noir en signe de deuil. Les membres de l'Assemblée provinciale du Cap porteraient une écharpe rouge, « image du sang dont le territoire est arrosé. » Cette assemblée fit quelques avances aux gens de couleur, mais elles furent inutiles. Ils avaient profité du soulèvement des noirs pour se mettre en guerre ouverte contre les blancs dans beaucoup de localités. Dans l'ouest, où les nègres étaient restés relativement tranquilles, ils se mirent réellement en insurrection. La guerre fut déclarée entre eux et la ville de Port-au-Prince, où dominaient des petits blancs très violents et très révolutionnaires. Les bandes des gens de couleur prirent pour siège de leurs opérations la riche paroisse de la Croix-des-Bouquets, à quatre lieues de Port-au-Prince, sous la direction de Pinchinat, Beauvais, Pétion, Rigaud, qui devaient jouer un rôle très important dans les affaires de Saint-Domingue. Un propriétaire blanc, Hanus de Jumécourt, chevalier de Saint-Louis, ancien officier, convainquit une partie des colons de la nécessité d'une entente complète entre les blancs et les gens de couleur pour maintenir les nègres et devint le chef d'une sorte de confédération. Les propriétaires blancs de l'ouest virent trop clairement que s'ils n'accédaient pas aux exigences vraiment exorbitantes des gens de couleur, le sort

Digitized by Google

affreux des propriétaires du nord leur était réservé, et conclurent avec les gens de couleur, le 11 septembre, un arrangement qui fut appelé le Concordat de la Croix-des-Bouquets. Par ce traité, les blancs s'aplatissent complètement ; la loi du 15 mai n'est pas seulement proclamée, mais son bénéfice est étendu à tous les gens de couleur. Toutes les assemblées et municipalités à l'élection desquelles ils n'ont pas coopéré sont déclarées dissoutes et seront remplacées par tous les libres, sans distinction de couleur. Les concessions les plus graves et les plus humiliantes pour les blancs sont accordées aux gens de couleur, qui se réservent certaines vengeances et restent en armes et organisés militairement jusqu'à ce qu'ils daignent reconnaître que les décrets de l'Assemblée nationale (d'après leur interprétation à eux) sont bien exécutés à leur égard. On a dit, non sans raison, que certains blancs avaient cédé parce que les gens de couleur étaient venus, *la torche et le poignard à la main*, leur imposer ce traité.

Aussitôt les gens de couleur se mirent à l'exécuter eux-mêmes et même à l'étendre encore avec la plus grande impudence. Blanchelande déclara à Jumécourt qu'il était illégal, et le 11 octobre l'Assemblée coloniale annula ce concordat par lequel on avait osé prononcer sa déchéance.

Un second traité du 19 octobre confirma et même aggrava celui du 11 septembre. Port-au-Prince finit par y accéder, et il fut décidé que la ville recevrait avec une grande solennité quinze cents hommes de couleur [1] armés qui viendraient s'y installer. Le 5 novembre, l'Assemblée coloniale offrit une amnistie aux gens de couleur armés, en déclarant qu'elle s'occuperait seulement de leur état politique lorsqu'ils se seraient réunis aux blancs pour étouffer la révolte des nègres ; et le 7, elle déclara que les traités arrachés par la violence ne valaient rien. Le 21 novembre, le traité des confédérés avec Port-au-Prince devait être solennellement ratifié dans cette ville. A la suite d'un acte d'agression commis par un nègre faisant partie de l'armée des gens de couleur, ces derniers entrèrent en lutte avec la garde nationale et la troupe, et finirent par se retirer de la

[1] Les hommes de couleur violèrent le traité en faisant entrer près de *trois mille hommes* dans la ville, avec deux cents nègres esclaves qu'ils avaient enrôlés, ils se résignèrent cependant à renvoyer ces derniers.

Digitized by Google

ville [1] en mettant le feu à quelques maisons; mais l'incendie s'étendit au loin et anéantit une partie importante de Port-au-Prince. La guerre entre les confédérés et les blancs reprit avec plus de violence que jamais, et les deux partis commirent des atrocités.

V.

Telle était la situation de Saint-Domingue lorsque trois commissaires, envoyés par le roi pour y rétablir l'ordre, arrivèrent au Cap le 28 novembre. C'étaient de Mirbeck, avocat distingué au conseil d'État, qui avait été chargé, à ce titre, de beaucoup d'affaires pour la colonie; Roume de Saint-Laurent, créole de la Grenade, qui avait exercé des fonctions dans les Antilles, et de Saint-Léger, qui avait séjourné quelque temps à Tabago comme médecin et interprète de la langue anglaise. Ils apprirent seulement en débarquant les malheurs affreux qui venaient de fondre sur la colonie. On leur fit une réception très solennelle [2].

Les commissaires voulurent entrer d'abord en négociation avec Jean François et Biassou, chefs des nègres révoltés, pour leur faire connaître l'amnistie qu'ils apportaient. Ils espéraient naïvement que ces chefs l'accepteraient avec bonheur et détermineraient leurs nègres à se soumettre et à reprendre leurs travaux. Mais ils ne réussirent qu'à se faire ridiculement jouer par ces brigands.

La publication de la loi du 24 septembre paraissait devoir porter un coup terrible aux prétentions des gens de couleur. Mais ils déclarèrent, avec un aplomb superbe, que les concordats qu'ils avaient imposés pour faire reconnaître les droits civiques à tous les gens de couleur, sans exception, appliquaient la loi

[1] Ils ne perdirent que sept hommes.

[2] « Tous ceux qui nous ont parlé (écrirent-ils à Paris) s'accordent à dire que les esclaves révoltés sont au nombre de plus de cinquante mille, qu'ils ont fait périr dans des supplices affreux plus de mille blancs, qu'ils retiennent parmi eux un nombre considérable de femmes blanches pour assouvir leur brutalité. Quant aux pertes, les supputations les plus modérées les font monter à quatre cents millions argent des colonies. » Il faut diminuer cette somme du tiers pour avoir l'équivalent en francs. Joubert, président de l'Assemblée du Nord, leur adressa un terrible réquisitoire contre les meneurs des gens de couleur. « Il n'est pas de puissance humaine qui puisse réparer les maux qu'ils nous ont faits, qui puisse nous les faire oublier, mais votre présence peut en arrêter le cours. » (Archives nationales, DXXV, C. 1.)

Digitized by Google

du 24 septembre. Cette loi, disaient-ils, charge les colonies de statuer sur notre état; elles ont déjà tranché la question en notre faveur par ces concordats. Mais la loi en chargeait textuellement « les assemblées coloniales actuellement existantes, » et ils affectaient de ne pas reconnaître celle de Saint-Domingue qui était chargée de statuer sur leur condition politique. Il fallait une prodigieuse impudence pour soutenir en outre qu'un traité plus ou moins extorqué à un certain nombre de paroisses représentait la volonté de la colonie. Néanmoins le comité insurrectionnel des gens de couleur voulut imposer ce système par force, et bloqua étroitement Port-au-Prince. Il affecta de reconnaître l'autorité des commissaires, mais continua à protester contre l'existence de l'Assemblée coloniale, et s'érigea en gouvernement de la province de l'Ouest.

Les commissaires, bien qu'animés des dispositions les plus conciliantes, furent obligés de reconnaître que ces confédérés s'étaient mis en insurrection ouverte, et cassèrent solennellement, le 21 novembre, les deux concordats de la Croix-des-Bouquets. Les gens de couleur leur répondirent par des atrocités [1].

Dans le sud, soixante lieues de côtes étaient désertes. Six mille colons étaient réfugiés aux Cayes pour échapper à la révolte combinée des nègres et des gens de couleur.

Saint-Léger alla visiter Port-au-Prince, et y prêcha la paix. Mais bientôt les autorités et les habitants trouvèrent suspectes ses conférences avec les gens de couleur, et l'on proposa dans l'Assemblée provinciale de se débarrasser de lui en l'embarquant de force. Il quitta Port-au-Prince [2]. Ses collègues écrivaient en

[1] Ils portaient à leurs chapeaux des oreilles coupées comme des cocardes. (Il ne faut pas oublier que de nombreux révolutionnaires français, dans les guerres de l'Ouest, adoptèrent cet horrible usage.) Au Petit-Goave, quarante blancs furent arrêtés par eux, attachés les uns aux autres, et conduits à une fosse, où ils les entassèrent après leur avoir coupé les jambes, et avoir fait de leurs corps autant de cibles sur lesquelles ils s'exerçaient; et, après les avoir entassés ainsi, l'un d'eux monta sur ce tas de cadavres, et proclama ironiquement l'amnistie décrétée par la loi du 28 septembre. Près de Port-au-Prince, les gens de couleur saluèrent la nouvelle de cette amnistie en canonnant la ville.

[2] Les commissaires, dans une lettre du 10 janvier, disaient avec trop de raison de la colonie : « L'enfer y a vomi toutes ses furies; il n'y a pas de jour, pas de lieu qui ne soient témoins de crimes abominables. Les hommes les plus généreux sont devenus des tigres insatiables de sang. » (Archives nationales, DXXV, C. 1.)

Digitized by Google

même temps, le 20 février, au ministre de la marine, une lettre presque désespérée. Ils s'étaient bercés de l'espoir de réconcilier les blancs et les gens de couleur, et ils sont maintenant furieux de la conduite de ces derniers :

« Leurs crimes sont si atroces qu'il serait impossible de leur pardonner, et même, si on le faisait, ils n'y croiraient pas. Ces scélérats viennent de faire révolter les esclaves de la province du Sud, où des meurtres et des incendies menacent d'anéantir l'espèce blanche et toutes les propriétés. »

Il faut venir en aide aux colons complètement ruinés qui ne pourront rien payer avant trois ans de tranquillité. Ils évaluent ces avances, en vivres, vêtements, instruments de culture, à quatre-vingts millions tournois pour la première année et soixante pour les deux suivantes.

Saint-Léger devint de plus en plus suspect à l'Assemblée provinciale de l'Ouest, qui se mit en révolte ouverte contre lui. Il reconnut qu'il ne pouvait pas lutter contre les colons, et le 8 avril, il s'embarqua pour la France, sans s'inquiéter des autres commissaires. « Quand ma lettre vous parviendra, leur écrit-il le même jour, je serai bien loin de la colonie. »

Il ne se doutait guère que son collègue de Mirbeck, dégoûté de lutter constamment avec l'Assemblée coloniale, où il avait été aussi question de l'embarquer, était parti avant lui pour la France [1]. Roume, qui était intrigant et vaniteux, signa avec de Mirbeck une proclamation qui annonçait leur départ, mais déclara au dernier moment qu'il restait, et entendait exercer à lui seul tous les pouvoirs des trois commissaires. Alors s'engagea une lutte comique entre Roume et l'Assemblée coloniale, qui défendait de lui obéir.

Mais on apprit bientôt que l'Assemblée législative de France venait d'adopter pour Saint-Domingue un système tout opposé à celui de la Constituante.

On allait envoyer des troupes à Saint-Domingue : les ennemis des planteurs résolurent de faire décréter par l'Assemblée législative qu'elles n'appliqueraient pas la loi du 24 septembre, mais le concordat de la Croix-des-Bouquets, qui la détruisait. Brissot

[1] Le 25 mars, Blanchelande et les commissaires faillirent être victimes d'une émeute. L'embarquement forcé de Blanchelande avait été décidé un moment.

Digitized by Google

se signala par ses calomnies contre les planteurs : il prétendit trouver les preuves d'une odieuse trahison dans leurs demandes de secours à la Jamaïque, aux États-Unis [1], à l'Espagne. Vergniaud soutint effrontément qu'on pouvait adopter le concordat de la Croix-des-Bouquets sans violer la loi du 24 septembre, puisque, suivant lui, les blancs avaient usé de leur initiative. Brissot demanda la mise en accusation de Blanchelande et de l'Assemblée coloniale ; l'écharpe noire qu'elle avait adoptée en signe de deuil fut impudemment représentée par Brissot comme la preuve de son parti pris de livrer la colonie aux Anglais. L'Assemblée finit par déclarer, le 7 décembre, que l'union des gens de couleur et des blancs « a contribué principalement à arrêter la révolte des nègres (ce qui était inexact), qu'elle a donné lieu à des concordats entre ces deux races, et sans s'expliquer sur leur valeur (ce qu'elle aurait dû faire), elle décrète : « Que le roi sera invité à donner des ordres, afin que les forces nationales destinées pour Saint-Domingue ne puissent être employées *que pour réprimer la révolte des noirs*, sans qu'elles puissent agir *directement ni indirectement* pour protéger ou favoriser les atteintes qui pourraient être portées à l'état des hommes de couleur libres, tel qu'il a été fixé à Saint-Domingue à l'époque du mois de septembre dernier. »

Le parti girondin fit voter, les 28 mars-4 avril, un décret accordant à tous les libres l'égalité des droits politiques. Dans les considérants, l'Assemblée adopte les calomnies de Brissot, en attribuant le soulèvement des nègres à une conspiration liée avec d'autres, dirigées contre la France [2]; le décret envoie à Saint-Domingue trois commissaires investis de pouvoirs dictatoriaux. On y expédiera avec eux des troupes composées en grande partie de gardes nationales. Les Assemblées coloniales émettront, au nom de chaque colonie, leur vœu sur sa constitution et sa législation. Les officiers généraux, administrateurs, ordonnateurs, et les commissaires civils nommés *pour cette fois seulement, particulièrement pour l'exécution du présent décret,*

[1] A la séance du 10 décembre 1790, Roustan, chargé de cette mission auprès du congrès, réfuta péremptoirement cette calomnie.

[2] « Les massacres, dit-il d'un air triomphant, ont commencé le 21 août, au moment où l'on apprenait la fuite du roi à Varennes; évidemment ils ont été organisés par les contre-révolutionnaires! » Et il en accuse Blanchelande!

Digitized by Google

ne pourront être choisis parmi des citoyens ayant des propriétés dans les colonies d'Amérique (art. 15). Ces pouvoirs exorbitants furent encore augmentés par la loi des 15-22 juin suivants.

L'Assemblée remettait en réalité le pouvoir aux confédérations des gens de couleur [1].

Aussitôt que la loi des 28 mars-4 avril fut arrivée dans la colonie, Roume la communiqua à l'Assemblée coloniale, qui déclara s'y soumettre. Il se mit plus que jamais à la disposition des gens de couleur. Leur prétendu conseil de paix et d'union établi à Saint-Marc obtint du commissaire des mesures véritables de réaction et de vengeance contre ses anciens adversaires. Beaucoup d'habitants de Port-au-Prince furent désignés par lui à Roume, qui les proscrivit, et employa toutes les forces de la colonie à assurer l'exécution de ses ordres [2]. Lorsque les proscriptions furent terminées, les gens de couleur rentrèrent à Port-au-Prince; ils lui imposèrent une réception solennelle [3].

Ce fut seulement à la fin de juillet que Roume reçut de Lacoste, ministre de la marine, une lettre du 11 juin qui le blâmait vivement d'être resté seul à Saint-Domingue et d'avoir usurpé les pouvoirs de la commission entière : elle lui enjoignait en outre de revenir au plus vite.

La loi du 4 avril avait donné aux gens de couleur tout ce qu'ils demandaient, mais elle n'améliora nullement la situa-

[1] Elle se flattait vainement de réparer tant de ruines. Avant la catastrophe, les produits de toute la colonie étaient évalués à 220 millions; la province du Nord, si ravagée par les nègres, en fournissait 95 à 100; en 1792, elle ne rapportait plus que trente millions. La moitié des caféières, presque toutes les sucreries avaient été incendiées. Sur vingt-six paroisses, quinze étaient entièrement dévastées, les autres avaient beaucoup souffert. Les deux autres provinces avaient éprouvé de grandes pertes.

[2] La liste des proscrits déportés par Roume, de Port-au-Prince en France ou aux États-Unis, sur la demande des gens de couleur, porte quarante-quatre noms d'hommes et cinq de femmes. Praloto, révolutionnaire ardent, capitaine d'une compagnie d'artilleurs volontaires, dont des gens de couleur avaient déjà exigé la proscription, figurait en tête; il fut quelques jours après victime d'un mystérieux assassinat. Borel, membre important du parti léopardin, fut arrêté avec 126 colons et maintenu longtemps par le comité dans ses prisons. On craignit pour lui le sort de Praloto. Dans une lettre du 10 juillet au ministre de la marine, Roume reconnait que ses déportations sont illégales, « mais sans cette mesure, il eût été impossible de ne pas verser des flots de sang. » C'est l'argument ordinaire des gens qui s'aplatissent devant les terroristes (Arch. nat., DXXV, C. 2).

[3] Tous les détachements de troupes qui leur avaient résisté furent éloignés de Port-au-Prince sous d'hypocrites prétextes.

Digitized by Google

tion de la colonie. Les noirs révoltés continuaient leurs ravages [1].

Les hommes de couleur, triomphants, voulaient à la fois rester armés et organisés militairement, et désarmer les blancs, qu'ils accusaient d'intentions hostiles. On leur avait tout cédé pour arriver à l'union des deux classes qui allait, disait-on, tout sauver [2], et cette union était inefficace, et les gens de couleur ne songeaient qu'à opprimer les blancs. Cette malheureuse colonie n'aurait pu être sauvée que par des gouvernants énergiques et indépendants de l'Assemblée législative.

VI.

Trois nouveaux commissaires, Sonthonax, Polverel, Ailhaud, furent envoyés à Saint-Domingue, en exécution de la loi des 28 mars-4 avril. Sonthonax, avocat très obscur au Parlement de Paris, originaire d'Oyonnax dans le Bugey, s'était fait politicien dès le commencement de la Révolution. Il avait collaboré aux *Révolutions de Paris*, s'était mis à la suite de Brissot et de Condorcet, et avait écrit en faveur des gens de couleur. C'était alors un de ces girondins ardents qui devaient, plus tard, devenir si aisément de parfaits jacobins. Il était surtout impudent. Ce disciple de Brissot apportait à Saint-Domingue les préventions, on peut même dire les haines aveugles de sa coterie contre les riches planteurs.

Polverel, doyen d'âge de la commission, avait été aussi avocat au Parlement de Paris ; en dernier lieu, il faisait partie de la nouvelle magistrature. C'était un jurisconsulte plus sérieux que Sonthonax; il était aussi plus circonspect.

Ailhaud était beaucoup plus modéré que ses collègues; aussi fut-il obligé bientôt de les quitter. Il avait été fonctionnaire dans les colonies.

On leur remit des instructions assez modérées (17 juin 1792). Elles sont précédées d'un exposé très véridique de la déplorable situation de Saint-Domingue. La loi du 4 avril (y est-il dit) fait aux nouveaux commissaires une situation bien plus nette que celle de leurs prédécesseurs. Ils seront aussi mieux

[1] Les blancs les attaquèrent, et furent repoussés avec des pertes sensibles.

[2] Roume, dans une proclamation, recommanda aux gens de couleur de s'unir à tous les libres pour *retenir dans la servitude* la classe des *non libres*.

Digitized by Google

soutenus, car ils vont arriver avec quatre mille gardes nationaux et deux mille soldats de la ligne, et ils trouveront dans la colonie une force militaire de cinq à six mille hommes (dont malheureusement une partie était à l'hopital); ils auront donc treize à quatorze mille soldats à leur disposition, sans compter la marine, mais ils devront éviter autant que possible de recourir à la force. L'instruction leur recommande en somme beaucoup de ménagements. Il leur faudra sans doute dissoudre l'Assemblée coloniale, mais ils devront d'abord se faire reconnaître par elle, et ils demanderont à celle qui lui succédera d'émettre son vœu sur l'organisation de la colonie. Blanchelande, quoique rappelé, devra continuer les fonctions de gouverneur jusqu'à l'installation de son successeur, le général d'Esparbès, qui se rend à Saint-Domingue avec la commission [1].

Ces commissaires du roi arrivèrent au Cap le 17 septembre 1792. Avant même le départ de cette expédition, ils s'étaient brouillés avec le général d'Esparbès au sujet de leurs pouvoirs respectifs. De Cambis, commandant du convoi, était parvenu, non sans difficulté, à les faire vivre en paix pendant la traversée; mais, à peine arrivés au Cap, ils entrèrent en lutte. Leur secrétaire Delpech fut envoyé en avant sur un petit bâtiment qui arriva au Cap le 12 septembre, et en repartit le 14 avec des dépêches du gouverneur et de plusieurs fonctionnaires, et accompagné d'une corvette de la station maritime qui portait des députations de l'Assemblée coloniale, de l'Assemblée provinciale du Nord, de la municipalité et de la garde nationale du Cap; le 15 ces deux bâtiments rejoignirent le convoi. Les députations vinrent trouver les commissaires (qui n'étaient point sans quelque inquiétude sur la réception qui leur serait faite), et les assurèrent de la soumission complète de la colonie à la loi du 28 mars. Les commissaires reçurent aussi une lettre de Pouget, ordonnateur et directeur des finances, qui leur donnait des renseignements très graves sur la situation de la colonie. L'argent manquait, et Pouget n'avait rien de ce qu'il fallait pour accueillir les troupes amenées par les commissaires. Ils reçurent aussi de Blanche-

[1] Ils pourront se partager la colonie. Lorsque la commission sera réduite à deux membres, s'il y a dissentiment entre eux, et s'ils ne croient pas devoir attendre le troisième commissaire, l'avis du plus âgé prévaudra. Archives nationales, DXXV, C. 4.

Digitized by Google

lande ses réponses à une série de questions qu'ils lui avaient envoyées, et elles n'étaient pas encourageantes.

Blanchelande leur envoya en outre son opinion sur la situation politique de la colonie, et les invita à prendre des mesures très rigoureuses et à user énergiquement des grands pouvoirs qui leur étaient accordés par les lois des 28 mars et 22 juin.

Les commissaires, quoique d'humeur très despotique, n'étaient point disposés à agir aussi franchement. Ils se brouillèrent de nouveau, lors du débarquement, avec le général d'Esparbès, qu'ils prétendaient traiter en subalterne. Le 20 septembre, jour de leur réception officielle, les Assemblées et les corps patriotiques se réunirent à l'église, où l'on chanta un *Te Deum*. Le discours de d'Augy, président de l'Assemblée coloniale, montre combien la situation était grave.

« La dictature qui vous est confiée par le roi des Français, dit d'Augy en commençant, nous garantit votre patriotisme.... *Nous sommes dans vos mains comme le vase d'argile que vous pouvez briser à l'instant même.* » Il est donc nécessaire de leur apprendre une vérité mal connue de leurs prédécesseurs. « Cette vérité sentie à la fin par l'Assemblée constituante, c'est qu'il ne peut y avoir de culture à Saint-Domingue sans l'esclavage; c'est qu'on n'y a point été chercher et acheter à la côte d'Afrique cinq cent mille sauvages esclaves pour les introduire dans la colonie *en qualité et au titre de citoyens français;* c'est que leur subsistance comme libres est physiquement incompatible avec l'existence de nos frères européens. »

Quand bien même, ajoute-t-il, vous voudriez sacrifier nos biens plutôt que de souffrir l'esclavage, vous ne pourriez agir ainsi « sans joindre à l'injustice la plus criante la barbarie la plus homicide ; » il faudrait alors renvoyer les nègres là où on les a pris, car nos terres sont des propriétés garanties par la Constitution, et l'on ne peut nous imposer d'y souffrir des êtres que la liberté mènerait de suite au vagabondage, au pillage, aux dévastations, aux assassinats. « Voilà pourquoi l'Assemblée constituante nous a délégué le pouvoir législatif sur les non libres. » Il montre ensuite que l'esclavage n'est pas aussi dur que certains publicistes le prétendent, soutient les droits des colons, et se plaint des calomnies atroces qu'on a répandues

Digitized by Google

contre eux en les accusant d'avoir provoqué les troubles [1].

Dans leurs réponses, les commissaires s'étudièrent à calmer les appréhensions des colons. Ce fut Sonthonax, le plus ardent des trois contre l'esclavage, qui se prononça le plus catégoriquement pour son maintien. Après avoir déclaré qu'il n'y avait plus dans la colonie que des hommes libres sans distinction de couleur, et des esclaves, il donna toute satisfaction aux propriétaires d'esclaves :

« Nous déclarons qu'aux assemblées coloniales seules, constitutionnellement formées, appartient le droit de prononcer sur le sort des esclaves.

« Nous déclarons que l'esclavage est nécessaire à la culture et à la prospérité des colonies, et qu'il n'est ni dans les principes ni dans la volonté de l'Assemblée nationale de France de toucher à cet égard aux prérogatives des colons [2]. »

Et l'homme qui fait cette déclaration si formelle en faveur de l'esclavage l'abolira quelques mois plus tard de son autorité privée, mais dans l'intérêt de son pouvoir personnel! Du reste, à Paris, ceux qui venaient de faire le 10 août ne songeaient pas à l'abolition de l'esclavage. Quelques jours après, les commissaires recevaient de Monge, le nouveau ministre de la marine, une lettre datée du 25 août, qui leur annonçait la confirmation de leurs pouvoirs par la loi du 17 [3], et les engageait à user de ménagements. « Il est inutile, disait le ministre, de rappeler que l'égalité des droits politiques accordés aux hommes de couleur et nègres libres ne saurait *souffrir d'extension* [4]. »

Les commissaires prennent aussitôt des allures dictatoriales : ils proclament que les agents du pouvoir exécutif « ne sont et ne doivent être dans leurs mains que les instruments passifs de leurs réquisitions. » Aucun bâtiment de l'État ne peut quitter la colonie sans leur consentement par écrit. Dans une proclamation du 24, ils déclarent qu'il poursuivront « également les ennemis de la loi du 4 avril et les méprisables conspirateurs

[1] Arch. nat., DXXV, C. 2.
[2] Arch., *ibid.*
[3] Ce décret confirme leurs pouvoirs, enjoint aux fonctionnaires d'exécuter ponctuellement leurs ordres, déclare traitre à la patrie tout corps civil ou militaire, tout citoyen qui ne leur obéirait pas.
[4] Arch. nat., DXXV, C. 11.

Digitized by Google

qui ont voulu faire des citoyens *ci-devant qualifiés de couleur* une spéculation contre-révolutionnaire. » Ainsi les propriétaires blancs qui se sont séparé des Léopardins et ont tant concédé aux gens de couleur vont être persécutés comme contre-révolutionnaires. Les commissaires veulent anéantir la classe entière des propriétaires, quelle qu'ait été leur attitude politique, afin d'assurer la prédominance des gens de couleur, et parmi ces derniers ils ne favoriseront que ce qu'on peut appeler la populace : le propriétaire de couleur leur sera suspect.

Ils s'empressèrent d'agir contre Blanchelande, qui était odieux aux autonomistes exagérés pour avoir d'abord résisté à leurs usurpations, puis obéi à son gouvernement en exécutant la loi du 4 avril, sous les ordres de Roume. Les commissaires ne lui en tinrent aucun compte, et écoutèrent ses ennemis. Ceux-ci, dès le 19 septembre, eurent l'impudence de l'accuser, ainsi que le colonel Cambefort, d'avoir conspiré la perte de Saint-Domingue, et d'être d'intelligence avec les noirs révoltés. Du reste, cette accusation absurde sera portée contre tous les chefs militaires qui se succéderont à Saint-Domingue. Le 21 septembre, l'Assemblée coloniale, présidée par d'Augy, le dénonça formellement aux commissaires, qui, le 29, lui firent subir un long interrogatoire. Ils déclarèrent, le 30 septembre, qu'aucun des faits à lui imputés n'était « à la fois assez grave et assez prouvé » pour qu'on pût voir en lui un conspirateur, mais qu'il subsistait encore trop de soupçons contre lui pour qu'on pût négliger d'éclaircir tous les doutes ; que d'ailleurs le cri général de la colonie lui est contraire, et qu'on ne peut sans danger le laisser plus longtemps à Saint-Domingue ; en conséquence il n'y a pas lieu de le constituer, quant à présent, en arrestation ; il sera embarqué pour la France le 4 octobre, et devra se mettre à la disposition de l'Assemblée nationale et lui rendre compte [1].

Après s'être débarrassés ainsi du général qui était à Saint-Domingue avant leur arrivée, ils ne devaient point tarder à renvoyer celui qui était venu avec eux. Le 27 septembre, ils envoyaient une réquisition à d'Esparbès, dans laquelle ils se disaient pressés, et par des pétitions individuelles, et par des demandes des corps populaires, « de requérir sans délai une attaque gé-

[1] Arch. nat., DXXV, C. 4.

Digitized by Google

nérale. » S'il doute du succès, elle ne sera point faite : ils le requièrent donc « de nous déclarer, *dans le jour, s'il croit ou s'il ne croit pas* que les forces dont il a actuellement la disposition suffisent pour entreprendre incessamment la réduction des esclaves révoltés. » Il leur répondit, avec raison, qu'il ne pouvait, en si peu de temps, assurer le succès d'une expédition. Suivant l'habitude des autorités révolutionnaires, les commissaires voulaient faire peser sur sa tête, en cas d'échec, une terrible responsabilité. L'agitation était très vive au Cap, et les esprits étaient surexcités par les nouvelles de France. Bien des hommes turbulents et violents ne songeaient qu'à reproduire dans la colonie les excès que les révolutionnaires commettaient, surtout depuis le 10 août, dans la mère patrie. Il s'était formé au Cap, sous le nom de club des Amis de la Convention nationale, un véritable club des Jacobins. Certains colons, renforcés par des aventuriers venus d'Europe, singeaient les jacobins de Paris, criaient à la trahison contre d'Esparbès et les militaires coupables de ne pas écraser les noirs révoltés d'un seul coup, et réclamaient l'embarquement de tous ceux qui leur déplaisaient. Le 22 octobre, les commissaires écrivaient au ministre de la marine que les citoyens refusaient de marcher contre les noirs sous les chefs qui avaient la confiance de d'Esparbès, parce qu'ils les regardaient comme contre-révolutionnaires et coupables d'intelligences avec les révoltés, et exigeaient leur embarquement. Déjà, le 12 octobre, les commissaires, effrayés de leur violence, et craignant pour eux-mêmes, les avaient, dans une odieuse proclamation, suppliés de rester calmes, et leur avaient annoncé que la colonie allait bientôt nommer ses dix-huit députés à Paris, et une nouvelle assemblée coloniale ; en attendant, une commission intermédiaire, établie sans distinction de couleurs [1], devait l'administrer. Les assemblées provinciales n'ayant pas été nommées par tous les hommes libres, depuis la loi des 28 mars-4 avril, ne représentaient plus

[1] L'Assemblée coloniale devait élire six membres de cette commission ; et les commissaires, six autres parmi ceux qui n'étaient pas légalement représentés. Ils nommèrent cinq hommes de couleur et un nègre. Cette commission devait continuer les fonctions de l'Assemblée coloniale ; ses arrêtés seraient approuvés par les commissaires. Sa création n'était nullement autorisée par leurs pouvoirs, et elle constituait un grave empiètement sur les droits des électeurs.

Digitized by Google

la colonie, et allaient être remplacées. Ils proclament encore le droit exclusif des colons à décider du sort des esclaves; les hommes de couleur vont être appelés à voter pour reconstituer les municipalités; les conseils gênants de Saint-Marc et de Jérémie sont supprimés.

Cette proclamation ne calma nullement les esprits. Les commissaires avaient déclaré d'abord qu'ils ne consentiraient pas à ordonner des déportations sous la pression du club. D'Esparbès, chargé de maintenir l'ordre, annonça, paraît-il, qu'il ne tolérerait aucun embarquement. Les commissaires, qui voulaient proscrire à leur volonté, l'accusèrent d'avoir ainsi bravé les lois des 22 juin et 17 août; comme ils ne le trouvaient pas assez plat avec eux, ils l'accusèrent en outre de nombreux délits contre-révolutionnaires. Le régiment du Cap et une partie des troupes de ligne qui restaient encore à Saint-Domingue paraissaient dégoûtés des agitations révolutionnaires, et les clubistes voulaient les expulser pour avoir le champ libre. Le 19 octobre, ils firent une émeute véritable, et s'emparèrent de l'arsenal. Les commissaires empêchèrent les militaires de le reprendre, et sacrifièrent aux factieux le colonel de Cambefort. Le régiment du Cap n'abandonna point son chef, et déclara qu'il voulait être embarqué en masse avec lui. A la fin de la journée, des volontaires à cheval, amis du régiment du Cap, furent assassinés par les émeutiers. Les commissaires décrétèrent l'embarquement de Cambefort, du lieutenant-colonel Thouzard et du directeur de l'artillerie, avec huit capitaines, neuf lieutenants, huit sous-lieutenants du régiment du Cap, et de plus deux adjudants, deux sergents, un caporal, et deux fusiliers. En outre ils suspendirent d'Esparbès, Girardin, commandant du vaisseau *Éole*, et de Villéon, commandant du *Jupiter*. Deux jours après, d'Esparbès fut embarqué. Suivant l'habitude révolutionnaire, les commissaires déclarèrent que d'Esparbès et les officiers avaient préparé cette journée pour faire triompher la contre-révolution et massacrer les patriotes.

En décrétant ces proscriptions, les commissaires avaient donné satisfaction aux haines des Léopardins, leurs adversaires naturels; mais, après cette nouvelle proscription révolutionnaire, ils vont s'appuyer sur les gens de couleur qui les ont aidés le 19 octobre, et lancer les plus absurdes calomnies contre les

Digitized by Google

blancs de tous les partis. Le 22 octobre, ils adressent aux habitants du Cap une infâme proclamation contre les militaires déportés le 19, les accusant de connivence avec les nègres [1]. Mais, le 25, ils embarquent un autonomiste zélé pour avoir, dans une lettre particulière, traité comme il le méritait un brigand mulâtre souillé de crimes. La place de d'Esparbès fut donnée au général Rochambeau, fils du compagnon de La Fayette et de Washington, qui se trouvait là parce que les colons des Petites-Antilles n'avaient pas voulu l'admettre. Il paraissait alors avoir adopté le parti de la Révolution.

Le 29 octobre, les commissaires se séparèrent. Polverel partit pour la province de l'Ouest, Ailhaud pour celle du Sud; Sonthonax resta seul au Cap, et agit comme s'il était le chef de la commission. Il se trouvait alors dans la nécessité de lutter contre le club. Il admettait parfaitement les déportations arbitraires, mais pourvu qu'elles fussent décrétées par lui et non par les clubistes. Déjà ces derniers avaient voulu se saisir des gens qu'ils avaient proscrits. On se sauvait pour ne pas être dénoncé et arrêté par eux. En vain, Sonthonax leur représenta qu'ils devaient se contenter de la proscription militaire du 19 octobre, et protesta avec une ridicule emphase qu'il ne se laisserait pas imposer des déportations. Mais, après cette solennelle déclaration, il devait leur faire très rapidement les plus lâches concessions. Les jacobins massacrèrent presque à sa porte deux blancs, un mulâtre et neuf nègres que le général Rochambeau avait fait arrêter à Ouanaminthe pour les envoyer en prison au Cap. Puis ils voulurent exécuter eux-mêmes leurs proscriptions, et n'ayant pu s'emparer que du seul Massot, capi-

[1] « Vos plus grands ennemis étaient au milieu de vous. Ils n'y sont plus, vous en voilà délivrés à jamais. Ceux qui avaient excité ou protégé la révolte de vos esclaves, ceux qui avaient égorgé vos pères, vos frères et vos épouses... qui avaient fait brûler et dévaster vos propriétés, etc.... » « Les proscrits prévenaient les nègres des attaques que l'on préparait contre eux, leur fournissaient des armes, faisaient périr à dessein les volontaires envoyés contre eux, etc. » C'est tout à fait le langage des septembriseurs ! Mais maintenant qu'ils ont renvoyé ces officiers, et qu'ils vont les remplacer par leurs créatures, ils invitent les révolutionnaires à ne plus réclamer des arrestations illégales.

Le 25 octobre, ils écrivaient impudemment à la Convention : « Un détachement considérable des chevaliers de Coblenz était venu *préparer aux princes émigrés une retraite dans la colonie*. La connivence était *évidente* entre le gouvernement et les esclaves révoltés. » Du reste, ils parlaient de *chevaliers du poignard* au Cap ! Arch. nat., DXXV, C. 4.

Digitized by Google

taine du port, que Sonthonax protégeait particulièrement, ils l'embarquèrent. Le commissaire, très irrité, publia contre les sociétés patriotiques un arrêté sévère en apparence, mais qui pouvait être éludé, lança une proclamation contre les égorgeurs, et ordonna la mise en liberté et la réintégration de Massot. Mais après avoir fait l'homme ferme, il se réfugia derrière la commission intermédiaire, et lui fit déclarer que les fonctionnaires portés sur la liste de proscription des jacobins du Cap avaient perdu la confiance du peuple. Le 20 novembre, il les déclara destitués, avec injonction de *s'absenter de la colonie* sous peine d'être responsables des troubles que leur présence occasionnerait [1]. Quant aux simples particuliers dénoncés, ceux qui, dans l'ouest, favorisent les rassemblements seront poursuivis comme criminels de lèse-nation. Ceux du Cap et du nord sont mis sous la surveillance de leurs municipalités.

Les assemblées primaires sont convoquées au Cap; mais Sonthonax constate une « grande froideur, comme je m'y attendais, dit-il, de la part des citoyens, dont la plupart sont restés chez eux. » On redoute les dénonciations et les proscriptions. L'argent manque; la contribution patriotique ne rapporte rien; l'armée est très diminuée par les maladies. Sonthonax écrit, le 21 novembre : « De six mille hommes envoyés de France, je suis persuadé qu'il n'y en a pas aujourd'hui la moitié en état de porter les armes. » Toutes les caisses sont vides. Sonthonax veut se faire des partisans en donnant des places et des grades. De concert avec les révolutionnaires locaux, il a proscrit les modérés le 19 octobre; mais, bien peu de temps après, il est brouillé avec ses premiers alliés, et les accuse de préparer le massacre des gens de couleur, avec vieillards, femmes et enfants; et il va s'appuyer sur les gens de couleur pour écraser ceux qu'on pourrait appeler les girondins de Saint-Domingue.

Vingt-sept officiers du régiment du Cap avaient été embarqués; plusieurs autres avaient donné leur démission; le corps des officiers de ce régiment devait, par conséquent, être réorganisé. Sonthonax prétendit que, pour appliquer sérieusement la loi du 28 mars dans son esprit, il fallait donner plusieurs sous-lieute-

[1] Il avait pourtant écrit à ses collègues, le 4 novembre, que le principal crime de nombreux dénoncés était d'occuper des places que les dénonciateurs demandaient ouvertement. Arch. nat., DXXV, C. 4.

Digitized by Google

nances vacantes aux gens de couleur. Cette prétention indigna vivement les sous-officiers et les soldats du régiment. On allait improviser officiers des gens dont la couleur était bien le moindre défaut, des fils de protégés de Sonthonax qui n'avaient pas les moindres connaissances militaires, et dont les plus instruits, qui avaient paradé quelques mois dans la garde nationale, ne seraient pas jugés, dans le régiment, capables d'être caporaux. On craignait d'ailleurs que ces places ne fussent données à des mulâtres qui auraient saccagé les propriétés des blancs et commis des atrocités.

Le régiment du Cap avait déjà prêté serment d'observer la loi des 28 mars-4 avril. Sonthonax voulut le lui faire prêter encore une fois, et le contraindre à accepter des officiers de couleur. Un décret spécial sur la formation d'une compagnie franche de gens de couleur fut alors interprété comme interdisant aux gens de couleur d'être officiers. Sonthonax cria très haut qu'on faisait circuler un faux décret. La commune et le club du Cap étaient alors extrêmement animés contre le commissaire; on lui reprochait de ne rien décider que d'après les conseils des mulâtres, de vivre scandaleusement avec des femmes de couleur, et de faire un odieux trafic des places : celles des nouveaux officiers sang mêlé lui auraient été payées! Les gens de couleur s'étaient organisés militairement au Cap; ils y formaient illégalement une garde nationale distincte; ils étaient casernés et gardaient ainsi sous leur protection des esclaves qu'ils avaient détournés [1]. Ils recevaient tous les jours de bonnes rations de pain, viande fraiche, légumes, tandis que de nombreux colons, jadis fortunés, après avoir échappé à grand'peine aux égorgeurs pour se réfugier au Cap, étaient réduits à une demi-ration de pain et de viande salée.

Le 1er décembre, Sonthonax réunit le régiment du Cap et lui demande le serment. Une partie des soldats veut réfléchir encore, l'autre refuse nettement. Sonthonax fait préparer aussitôt des bâtiments pour embarquer le régiment et le conduire en France. Le lendemain, il fait réunir les troupes sur le champ de Mars; chaque bataillon de la garde nationale doit y envoyer cinquante

[1] Sonthonax, assailli de réclamations, avait pris un arrêté pour leur ordonner de se fondre avec la garde nationale et de se décaserner, mais, sur leurs plaintes, il le retira deux jours après.

Digitized by Google

hommes ; mais celui des gens de couleur envoie un nombre de soldats trois fois plus considérable ; aussi le bruit se répand que les gens de couleur veulent attaquer les blancs. Sonthonax leur ordonne de se réduire au nombre fixé ; mais un fâcheux incident exaspère les blancs et confirme leurs soupçons : un nègre apportait aux gens de couleur armés un sac rempli, disait-il, de biscuit; on le fouille devant la municipalité et l'on découvre que le sac est rempli de cartouches, avec quelques provisions au-dessus pour les dissimuler. Le lieutenant-colonel des dragons, Lavaux (ex-noble), grand ami de Sonthonax, avait d'abord soutenu énergiquement que ce sac ne pouvait rien contenir de suspect; aussi les blancs crient à la trahison ; on bat la générale dans toute la ville; la foule enfonce les portes de l'arsenal, s'empare des munitions, des fusils et de quelques canons. Rochambeau, malade, quitte son lit pour venir au secours des commissaires: le régiment du Cap n'est pas encore embarqué, Sonthonax lui demande encore le serment. Mais la municipalité réclame le désarmement des gens de couleur. Lavaux est assailli et maltraité par les blancs. Sonthonax se réfugie dans le bataillon de couleur. On fait feu des deux côtés, on tire plusieurs coups de canon; mais, dans les deux partis, il n'y eut en tout que cinq à six tués et une douzaine de blessés. Bien que les troupes de nouvelle formation, venues avec Sonthonax, ne soutiennent pas le régiment du Cap, les gens de couleur s'enfuient hors de la ville ; ils surprennent deux postes garnis de canons et s'y établissent. Sonthonax, qui tient essentiellement à se servir d'eux contre les blancs, veut les faire rentrer et passe deux jours à négocier avec eux. Pour calmer et tromper les blancs, il renouvelle la profession de foi sur l'esclavage et sur les droits de la colonie, qu'il leur a faite en débarquant : « Tels sont mes principes, telle est ma profession de foi ; que le jour où j'en changerai soit le dernier de ma vie! Et s'il était possible, citoyens, que l'Assemblée nationale, *égarée*, pût se porter à oublier les prérogatives des colons et à détruire, dans le régime colonial, le germe de sa prospérité, *je déclare que je ne me rendrai jamais l'exécuteur d'une pareille injustice ; je déclare que je m'y opposerai de toutes mes forces, j'en fais le serment solennel* [1]. »

[1] Arch. nat., DXXV, C. 5.

Digitized by Google

Néanmoins Sonthonax détermina les gens de couleur à rentrer dans la ville, en leur promettant des proscriptions. Il fit, malgré ses promesses, arrêter et embarquer quatre des principaux autonomistes. Comme le régiment du Cap s'obstinait dans son refus, il ordonna de désarmer et d'embarquer trente-six soldats réputés les plus coupables. Il avait été très effrayé de cette émeute et prétendait avoir couru les plus grands dangers; aussi était-il plein de rage contre la population du Cap. Désormais, il fera peser sur elle le despotisme le plus complet : la liberté de la presse fut abolie; on ne pouvait répondre à ses arrêtés injurieux et tyranniques sans être arrêté. La Terreur régnera désormais au Cap, et les embarquements nocturnes vont s'y succéder. Les gens de couleur occupent toutes les places et tiennent insolemment le haut du pavé. Sonthonax et son ami Rochambeau, tous deux très amis du plaisir, donnent à cette classe seule des bals et des concerts, au milieu des proscriptions et de la misère publique.

Pendant ce temps-là, les soldats tombaient malades en foule et encombraient les hôpitaux. Sonthonax, par un arrêté du 16 décembre, où il reconnaît que l'armée est très diminuée par « l'influence mortifère du climat de Saint-Domingue, jointe aux fatigues de la guerre, » crée plusieurs compagnies franches de gens de couleur et de nègres libres, afin d'avoir des troupes à lui, dont il se servira contre les blancs à l'occasion. Mais l'argent manquait, et l'assemblée coloniale avait voté une contribution d'un quart brut des divers produits. Sonthonax la reprit et la fit voter par la commission intermédiaire. Son collègue Polverel lui déclara très nettement qu'il avait agi illégalement, que cette décision ne l'obligeait nullement, et qu'il ne laisserait pas percevoir cet impôt dans l'ouest, qu'il administrait. Sonthonax en fut fort irrité; les commissaires échangèrent sur ce sujet une correspondance très aigre, et leur dissentiment devint public. On essayait de percevoir l'impôt dans une province, et il était interdit dans les autres.

La république était depuis trois mois établie en France, lorsque Sonthonax la proclama, le 30 décembre, au Cap; il déclara en même temps que les lois sur le bannissement des émigrés, sur la suppression des préfets apostoliques des colonies et l'abolition de la croix de Saint-Louis, étaient obligatoires à Saint-

Digitized by Google

Domingue, et fit prêter serment à tous les fonctionnaires. Sur ces entrefaites, Rochambeau repartit pour les Antilles. Il fut remplacé par le général de brigade de la Salle [1].

Polverel et Ailhaud, partis ensemble pour visiter le sud et l'ouest, ne purent s'entendre. Ailhaud, comme Saint-Léger l'avait fait avant lui, prit le parti de laisser là ses collègues et de se dégager de toute part de responsabilité dans leurs actes [2]. Il partit sans les prévenir, et arriva à Lorient le 20 décembre. Monge, ministre de la marine, fut très irrité de son retour; le Comité exécutif et la Convention prirent des mesures de rigueur contre lui, mais finirent par le laisser tranquille. Le 26 février, Monge écrivait à ses anciens collègues qu'il était remplacé par leur premier secrétaire Delpech.

La guerre entre les commissaires et les blancs révolutionnaires devient plus vive que jamais. Ainsi, Sonthonax écrit à Paris, le 11 janvier 1793, qu'il vient d'embarquer trois membres importants de l'Assemblée coloniale, nommés depuis à la commission intermédiaire : l'ancien président d'Augy, Larchevêque-Thibaud, ancien procureur de la commune du Cap, révolutionnaire très ardent, et Raboteau; et, avec eux, le commandant de la garde nationale à cheval du Cap, et plusieurs soldats de la ligne. Il déclame avec fureur contre les aristocrates de peau; ces arrestations excitèrent plus que jamais la colère des Léopardins.

Sonthonax semblait avoir réussi à imposer son despotisme au Cap; il y établit, le 8 février, un tribunal criminel extraordinaire [3]. Mais la population très ardente de Port-au-Prince était exaspérée contre ce commissaire et contre les gens de couleur; elle savait qu'au Cap ceux qu'il favorisait appartenaient presque tous à la masse ignorante et grossière de cette caste, et que

[1] Il y avait évidemment incompatibilité d'humeur entre les commissaires et les généraux les plus ouvertement ralliés à la Révolution. Plus tard Sonthonax rompit violemment avec Rochambeau. Le général de Montesquiou-Fezensac, qui commandait l'ouest et le sud, et dont les habitants avaient attesté le courage et l'habileté, venait de prendre le parti de disparaître tout à coup. Pied-de-Fer, marquis de la Salle, révolutionnaire zélé dès 1789, avait été nommé à Paris, par les électeurs réunis à l'Hôtel de ville, commandant en chef de la garde nationale. D'abord en très bons termes avec les commissaires, il devait devenir bientôt leur ennemi juré.

[2] Il avait besoin, disait-il, d'instructions nouvelles.

[3] Ce tribunal devait juger sans appel. Les prisons du Cap regorgeaient alors de détenus, comme celles de certaines villes de France.

Digitized by Google

leur insolence envers les blancs dépassait tout ce qu'il était possible d'imaginer, et elle ne voulait pas subir un joug pareil. D'ailleurs, elle lui reprochait hautement, et non sans raison, de ne pas faire procéder aux élections, afin de prolonger son despotisme. Le nègre Hyacinthe, avec une bande, ravageait la campagne, et l'on avait arrêté à la Croix-des-Bouquets le maire Hanus de Jumécourt, en l'accusant de s'entendre avec lui dans un but contre-révolutionnaire. Une émeute eut lieu à Port-au-Prince contre La Salle, qui s'enfuit de la ville. Mais Sonthonax, dénoncé violemment par le club de Port-au-Prince, lançait aux habitants toutes sortes d'injures, les accusant de s'entendre avec les contre-révolutionnaires, avec les nègres incendiaires, avec les Anglais, pour livrer la colonie à ces derniers, et de préparer le massacre des gens de couleur. Dans une proclamation du 21 mars, il les appelait un « amas d'hommes perdus de dettes et de crimes, » et les accusait d'avoir *profané la sainte institution des clubs*. Il fit appel aux milices de couleur pour marcher sur Port-au-Prince.

Polverel s'unit à Sonthonax contre cette malheureuse ville. Après un moment d'hésitation, il avait fini par trouver fort commodes les procédés arbitraires de son collègue, et dans le sud il destituait et embarquait tous ceux qui lui déplaisaient.

Les commissaires mirent en réquisition les quatorze paroisses de l'ouest pour marcher sur Port-au-Prince; plusieurs protestèrent avec énergie; les hommes de couleur seuls répondirent à cet appel. Sur douze cents hommes rassemblés ainsi, on ne comptait que trente blancs, outre cent cinquante soldats de la ligne. Cette troupe, commandée par La Salle, devait attaquer Port-au-Prince par terre; plusieurs bâtiments menaçaient la ville d'un bombardement; les commissaires étaient sur l'un d'eux, *l'America*. Avant toute hostilité (d'après Polverel fils, qui n'est pas suspect), ils dressent une liste de soixante et quelques habitants à déporter [2], et somment la municipalité d'ouvrir les portes de la ville; elle répond qu'elle recevra volontiers les commis-

[1] La municipalité écrivait à Polverel, le 18 mars 1793 : « Nos prisons sont pleines de détenus *à vos ordres*. » Les incendies recommencent autour de Port-au-Prince, depuis cinq jours; des bâtiments de la valeur de cinq millions ont été brûlés. Arch. nat., DXXV, C. 5.

[2] Arch. nat., DXXV, C. 13.

Digitized by Google

saires et les troupes nationales, mais non les gens de couleur recrutés dans les autres paroisses. Le 12 avril, La Salle arrive avec sa petite armée tout près de Port-au-Prince et somme la municipalité de se rendre; mais les habitants ne veulent pas laisser entrer cette horde de gens de couleur, et la garde nationale paraît aussitôt en armes. Les commissaires font bombarder la ville par les vaisseaux; les habitants subissent trois décharges avant de riposter. Alors, le feu des forts et des batteries du port répond à celui des vaisseaux. La lutte dura huit heures; les forts finirent par cesser leur feu. Le lendemain, une députation vint annoncer que la ville se rendait [1]. Quarante personnes, hommes, femmes et enfants, avaient été victimes du bombardement.

La ville est aussitôt envahie par les gens de couleur, qui se divisent en bandes, pillent les maisons et satisfont toutes leurs haines particulières. Ils traînent dans les cachots cinq cent vingt-cinq blancs de toute condition. Deux cent cinquante furent entassés dans les cales des navires, où on les nourrissait de biscuit pourri; il était interdit de leur apporter du linge et des vêtements. On les déporta ensuite, dénués de tout, après quinze jours de captivité, sans leur avoir fait subir aucun interrogatoire. Tous les magistrats furent destitués, ainsi que tous les fonctionnaires, et les places données par les commissaires aux hommes de couleur et nègres libres les moins ignorants. Ils écrivirent en France qu'il avait fallu réduire Port-au-Prince par force, « pour résister efficacement à tous les tyrans qui ont des possessions dans les Antilles, » et ressassèrent encore toutes les calomnies qu'ils avaient déjà lancées contre les colons. Sonthonax et Polverel firent ensuite une expédition semblable contre Jacmel [2].

Le 5 mai, les commissaires publient un arrêté très grave sur les esclaves. En réalité, ils reprennent le Code noir : quelques

[1] Borel, commandant de la garde nationale, en sortit avec deux cents blancs et cent esclaves armés, et se rendit à Jacmel; il y enleva un bâtiment français sur lequel il s'embarqua avec une partie de sa troupe et gagna la Jamaïque.

[2] Les commissaires imposèrent à la ville de Port-au-Prince l'obligation de payer 450,000 livres dans les trois jours, pour les frais de l'expédition. Personne ne pouvait sortir de la ville jusqu'au paiement. Mais il fallut reconnaître l'impossibilité de lever une pareille somme sur une ville ruinée.

Digitized by Google

dispositions bienveillantes ne font que confirmer des usages établis. Ils conservent des châtiments très rigoureux. On pourra donner jusqu'à cinquante coups de fouet à l'esclave, mais, au delà, on paiera une amende de deux mille livres. Il est défendu aux esclaves de porter des armes offensives ou de gros bâtons : s'ils violent cette défense, ils subiront la peine du fouet. Les esclaves surpris en marronnage avec des armes blanches ou à feu seront punis de mort; ceux qui auront seulement des couteaux autres que des *jambettes* (couteaux sans ressort ni virole) subiront une peine afflictive, même la mort si le cas le requiert.

L'esclave (article 25) qui aura frappé son maître, ou sa maîtresse, ou l'un de leurs enfants, avec contusion ou effusion de sang, ou aura frappé simplement l'un d'eux au visage, sera condamné à mort. Les voies de fait contre les personnes libres sont sévèrement punies, même de mort dans certains cas. Les vols graves sont punis de peines afflictives, et quelquefois de mort. Si l'esclave est surpris dans un bateau ou dans tout autre bâtiment en cherchant à s'évader, il aura *le jarret coupé;* dans certains cas, il sera condamné à mort. Les vols simples seront punis par les juges suivant leur gravité : l'esclave pourra être battu de verges par l'exécuteur et marqué par lui de la lettre V sur l'épaule droite. Le maître peut l'abandonner au volé comme indemnité.

L'esclave qui aura été en fuite pendant un mois, depuis la dénonciation faite par son maître à la justice, aura les *oreilles coupées*, et sera marqué de la lettre M sur l'épaule gauche.

Amnistie est accordée aux esclaves qui abandonneront les révoltés et rentreront paisiblement chez leurs maîtres.

Les esclaves seront jugés sans appel par les juges ordinaires ; cependant, s'ils sont condamnés à mort ou à avoir le jarret coupé, les conseils supérieurs seront juges d'appel.

Cet arrêté, qui maintient des pénalités très rigoureuses, contre lesquelles les coreligionnaires politiques de Sonthonax et de Polverel avaient tant crié en France, ne trahit évidemment chez les commissaires aucun sentiment négrophile, et ne laisse nullement pressentir l'abolition prochaine de l'esclavage et l'élévation des nègres à la dignité de citoyens.

Digitized by Google

VII.

Depuis l'expulsion brutale de d'Esparbès, il y avait eu à Saint-Domingue deux gouverneurs généraux intérimaires nommés par les commissaires. Monge écrivit le 15 février à ces derniers qu'il avait définitivement confié ce poste au général Galbaud. « Soumis à toutes vos réquisitions, il sera néanmoins le maître des dispositions militaires propres à atteindre le but que vous avez déterminé dans vos réquisitions. » Ceci veut dire que s'il est tenu de déférer aux ordres des commissaires, ceux-ci ne devront pas s'immiscer dans l'organisation militaire ni dans les détails d'exécution, ce qu'ils avaient toujours prétendu faire. Le ministre leur envoie deux cent mille piastres (à peu près onze cent mille livres), mais en recommandant que cette somme ne soit pas consommée « en dépenses aussi folles qu'inutiles. » Il faut, ajoute-t-il, « mettre un frein aux dilapidations qui ont jusqu'à ce moment épuisé Saint-Domingue [1]. » La guerre venait d'être déclarée à l'Espagne; dans une lettre du 26 février, Monge invite les commissaires à armer les gens de couleur pour conquérir la partie espagnole, en leur promettant des terres, et il ajoute : « Voyez s'il ne serait pas possible de tirer parti des noirs révoltés contre les Espagnols. »

Comme les relations entre Saint-Domingue et la métropole étaient alors assez faciles, Sonthonax en avait profité pour se faire donner raison contre Polverel au sujet de la contribution du quart du revenu. Il obtint ainsi un décret de la Convention du 6 mars, qui autorisait les commissaires à lever cet impôt « et à prendre toutes les mesures qui leur paraîtront nécessaires pour assurer la défense de la colonie contre les ennemis intérieurs et extérieurs. » C'était confirmer encore leur dictature, et leur fournir un moyen excellent de justifier les actes les plus tyranniques. L'ancienne coterie Brissot, Grégoire, etc., hostile aux planteurs, et soutenue par des agents de Sonthonax, luttait à Paris contre les colons léopardins, déportés par Sonthonax et Polverel; les deux coteries assaillaient de dénonciations et le conseil exécutif et les comités de la Convention, et parfois faisaient prendre à la Convention des décisions contradictoires.

[1] Arch. nat., DXXV, C. 11.

Digitized by Google

Le général Galbaud, nommé gouverneur de Saint-Domingue, arriva au Cap le 7 mai. C'était un homme médiocre, qui avait su jusqu'alors éviter de se compromettre en suivant tranquillement le courant politique sans chercher à attirer l'attention sur lui. Ce n'était ni un intrigant ni un ambitieux, mais il entendait, tout en restant soumis aux commissaires, conserver dans les affaires qui concernaient l'armée une indépendance relative, et le lecteur a vu déjà que telle était l'intention du ministre qui l'avait envoyé. Les commissaires étaient alors à Port-au-Prince; dès qu'ils furent en rapport avec Galbaud, ils reconnurent bien vite qu'il ne serait pas un mannequin entre leurs mains, et résolurent de se débarrasser de lui, sous de mauvais prétextes, comme ils s'étaient débarrassés de d'Esparbès.

Galbaud fit d'abord, le 12 mai, une proclamation assez sage aux habitants de Saint-Domingue. Après avoir affirmé les droits des gens de couleur libres, il fut, sur l'esclavage, aussi net que Sonthonax. La métropole, dit-il, m'a chargé de ses intérêts, « ils seraient singulièrement compromis, si je ne maintenais avec rigueur la distance qui existe entre l'homme libre et l'esclave. » Le 17, il adressa une proclamation à l'armée; sa solde était très arriérée; il promit aux soldats une partie de cet arriéré, sur l'argent qu'il apportait, et fit appel au patriotisme des officiers pour attendre encore; il déclara qu'il avait reçu pour instruction de « faire détester les rois et la royauté. Croyez que je remplirai ce devoir avec exactitude et plaisir. »

Galbaud s'occupa aussitôt, en l'absence des commissaires, à chercher des ressources. Il réunit toutes les corporations du Cap dans une assemblée générale, et un marché fut conclu avec les capitaines de vaisseaux américains, qui offrirent de fournir des vivres contre des denrées coloniales, dont les négociants du Cap avaient alors une grande quantité dans leurs magasins. Ce marché fut conclu pour 671,375 livres 13 sols 6 deniers. Il excita la colère des commissaires, qui accusèrent ridiculement Galbaud d'avoir avoué en public un manque de ressources que tout le monde connaissait.

Les commissaires étaient alors dans l'ouest [1], où ils persé-

[1] Dès le 8 mai, Galbaud, arrivé le 7, leur écrivait à Jacmel : on l'a cependant accusé d'avoir longtemps tardé à se mettre en rapport avec eux.

Digitized by Google

cutaient les blancs avec acharnement, et décrétaient des déportations. Des colons, afin de se défendre contre les gens de couleur et les nègres révoltés, avaient armé leurs esclaves; pour les punir, les commissaires déclarèrent ces nègres affranchis, et les incorporèrent dans leur armée. Ils rentrèrent le 10 juin au Cap, avec beaucoup d'apparat; ils étaient escortés d'une troupe nombreuse de gens de couleur beaucoup plus pillards que soldats. Ils avaient des préventions contre Galbaud, bien que les renseignements envoyés sur son compte par leurs affidés du Cap ne lui fussent pas réellement défavorables. Mais ils trouvèrent que le général, à leur réception solennelle, ne s'était pas montré assez obséquieux, et ils lui déclarèrent qu'il avait eu tort de faire enregistrer sa commission, qu'il appartenait à eux seuls de le faire reconnaître, et que son admission était nulle comme celle de l'ordonnateur Masse, arrivé avec lui. Ce fonctionnaire, dont ils avaient besoin, dut se représenter devant eux pour se faire reconnaître; mais, après avoir conféré avec Galbaud, ils refusèrent de l'admettre. Ils avaient été prévenus qu'il paraissait décidé à exercer son commandement militaire. Dès le lendemain de leur arrivée, ils eurent l'impudence de lui dire, ainsi qu'à ses aides de camp : « Citoyens, obéissez aux ordres des commissaires, car *leur volonté seule est la loi;* ils représentent la Convention nationale. » Ils leur dirent encore qu'on devait obéir *aveuglément* à leurs réquisitions [1]. Ils se montrèrent très irrités contre le frère du général, César Galbaud, homme très ardent, qui semblait capable de lui communiquer un peu de son énergie, et ils exigèrent son renvoi. Il paraît cependant qu'ils auraient accepté Galbaud, s'il avait consenti à être une marionnette. Ils eurent une vive discussion avec le général, qui les blâma de persécuter tous les blancs. Sonthonax lui dit froidement : « Apprenez, citoyen, que je n'ai de blanc que la peau. » Galbaud répondit : « On m'a dit que vous aviez *l'âme noire*, mais je ne croyais pas que vous auriez l'imprudence d'en faire l'aveu au général gouverneur de Saint-Domingue. » Les commissaires finirent par lui déclarer qu'ils refusaient de l'admettre comme gouverneur, parce qu'il était propriétaire à Saint-Domingue, et que l'article 15 de la loi

[1] Arch. nat., DXXV, C. 14.

Digitized by Google

des 28 mars-4 avril interdisait de nommer un gouverneur ayant des propriétés dans la colonie. Ils lui demandèrent si le ministre de la marine en était instruit : il répondit qu'il l'en avait prévenu, et c'était vrai [1]. Alors ils lui en réclamèrent la preuve; il répondit que le ministre ne lui en avait pas laissé, et c'était tout simple. L'article 15 de la loi du 28 mars 1792 déclare formellement que cette exclusion des propriétaires n'aura lieu que « pour cette fois seulement; » elle n'avait donc pu être appliquée pour la fonction de gouverneur général qu'au seul d'Esparbès, envoyé à Saint-Domingue pour l'application de cette loi et bientôt destitué. Rochambeau lui avait succédé directement, Galbaud était donc (même en ne comptant pas La Salle) le troisième gouverneur nommé depuis cette loi, qui ne pouvait être appliquée qu'au premier. Le ministre, prévenu surabondamment par lui, n'avait pu supposer que ses inférieurs oseraient reviser son choix, et il ne soupçonnait pas davantage qu'ils interpréteraient la loi du 28 mars avec une mauvaise foi aussi impudente. Ces deux légistes ne pouvaient pas ne pas savoir que leur objection à la nomination de Galbaud était absurde [2]. Ils décrétèrent immédiatement l'embarquement de son frère.

Le parti colonial ou léopardin du Cap, bien que très affaibli par des déportations continuelles, avait, d'accord avec toute la population blanche du Cap, supplié Galbaud de profiter de l'hostilité des marins contre les commissaires pour se mettre à leur tête, résister à une destiution illégale, secouer la tyrannie de Sonthonax et de Polverel, et les embarquer. Mais Galbaud refusa. Il avait déjà eu le temps de reconnaître que la situation de la colonie était désespérée, que les commissaires étaient des impudents, capables de tout, et il ne voulait ni s'aplatir devant eux ni paraître se retirer volontairement; le 12 juin il leur écrivait une lettre tout à fait caractéristique. Après avoir dit que son frère obéit à leur ordre formel de partir, mais ne se démet point :

[1] Le 12 février, il avait écrit à Monge : « Ayant perdu ma mère depuis quinze jours, je me trouve cohéritier avec mes frères et sœurs de ses habitations à Saint-Domingue » (Arch. nat. DXXV, C. 73).

[2] Aussi les commissaires eurent soin de ne jamais faire la moindre allusion à la restriction si grave qui les condamnait ; ce système réussit assez souvent avec ceux qui ne parlent des lois que par ouï dire, et n'examinent point les textes, et plusieurs historiens ont eu ce tort, en parlant de l'affaire des commissaires et de Galbaud.

Digitized by Google

« Quant à moi, citoyens, je vous supplie de nouveau de me permettre de repasser en France. Je ne puis être d'aucune utilité dans la colonie.... Je vous déclare que je ne puis me regarder *l'instrument passif* des commissaires civils, parce que les commissaires civils sont des hommes. Je risquerais de me rendre coupable si je promettais d'obéir aveuglément à tous les ordres qu'ils pourraient me donner. »

Il rappelle ensuite que, pour ce motif, il a été de ceux qui résistèrent aux ordres donnés à Sedan par La Fayette après le 10 août, pour soulever l'armée et arrêter les effets de cette révolution. « Cet aveu prouve mon caractère. Je vous supplie donc de m'autoriser à m'embarquer avec ma femme et mes enfants. La loi vous y autorise, puisqu'elle défend de donner aucun commandement dans la colonie aux propriétaires : *d'après vos doutes*, je regarde comme nul ce que je vous ai dit hier soir, sur ma conversation et ma correspondance ministérielle [1]. Rien ne vous force à me croire, et tout vous oblige à faire exécuter la loi.... Encore une fois, je ne puis être utile à rien dans ce pays où la calomnie empoisonne jusqu'à mes pensées [2]. »

Le même jour il écrit à un ami qu'il ne se croit pas le droit de donner sa démission : c'est aux commissaires de le renvoyer. On lui dit qu'il sera enlevé cette nuit, mais il ne veut pas le croire. Le lendemain, les commissaires lui firent notifier qu'il était destitué, et devait se retirer sur la gabare *la Normande*, afin d'être embarqué pour la France. Il donna à son frère l'exemple de la soumission.

Sonthonax et Polverel décrétèrent aussi de nouvelles déportations, soit en France, soit aux États-Unis, et des emprisonnements jusqu'à nouvel ordre, dans les vaisseaux de la rade. Dès le 15 juin, ils excitèrent les gens de couleur à s'armer : ils réunirent près de cinq cents esclaves dans une habitation voisine de la ville, d'où ils devaient les lancer contre les blancs. Les commissaires ne pouvaient se dissimuler qu'ils commettaient un acte très grave de rébellion en chassant de Saint-Domingue, avec tant de scandale et en violation formelle de la loi, un gouverneur général qui venait de leur être envoyé par la métropole, et

[1] Galbaud, persuadé que les commissaires sont d'affreux drôles, renonce à discuter avec eux et leur cède pour revenir en France.
[2] Arch. nat., DXXV, C. 66.

Digitized by Google

ils avaient besoin, pour faire diversion, de provoquer des troubles qui entraîneraient de graves conséquences.

Les équipages des bâtiments de la rade étaient fort irrités contre les commissaires, et tous les jours il y avait des rixes entre les matelots et les gens de couleur, devenus plus agressifs que jamais. Ceux-ci croient triompher et se livrent aux plus grands excès. Les blancs sont assassinés dans leurs maisons; les marins qui se trouvent dans la ville sont maltraités, traqués par les gens de couleur, des cavaliers mulâtres leur donnent la chasse; le chef de ces cavaliers poursuit les marins en criant : Tue! tue! et il ne peuvent lui échapper qu'en se jetant à la mer. Un incident de médiocre importance entraîne les conséquences les plus graves. Un officier mulâtre refuse le salut à un officier de la flotte, au grand scandale des marins, et les commissaires le protègent. Les matelots, sans écouter leurs chefs, déclarent qu'il faut châtier les gens de couleur, et descendre à terre. Ils s'empressent de mettre en liberté les nombreux proscrits embastillés dans les bâtiments de la rade. Les habitants du Cap étaient depuis quelques jours dans les transes, car les gens de couleur étaient plus menaçants que jamais, les commissaires prenaient des mesures terroristes, et dans la campagne, vingt mille nègres révoltés, au moins, se tenaient près des portes de la ville.

Les matelots et les habitants du Cap supplient alors Galbaud de ne pas se résigner à une destitution illégale et de se mettre à leur tête pour délivrer la colonie de ses deux tyrans, qui s'appuient uniquement sur la populace de couleur. Les officiers savent seulement que la lutte est engagée en France entre la Gironde et la Montagne, et ne sont pas encore instruits de la révolution du 31 mai; aussi se montrent-ils assez hésitants. Les commissaires ne pouvaient compter que sur six cents hommes de couleur qu'ils avaient amenés avec eux, sur ceux de la ville, et sur quelques centaines de nègres esclaves qu'ils venaient d'armer sournoisement. Les soldats de la ligne leur étaient hostiles pour la plupart. Galbaud, entraîné par les colons, quitte le bâtiment qui lui sert de prison, monte sur un canot avec César Galbaud, son frère, un aide de camp et trois soldats détenus par ordre des commissaires, et parcourt la rade : tous les équipages crient : « Vive la République! vive Galbaud! » Il monte successivement sur les vaisseaux, démontre aux marins l'illéga-

Digitized by Google

lité de sa destitution, dénonce les abus de pouvoir des commissaires et leur partialité scandaleuse pour les gens de couleur, et lit une proclamation qui invite les marins à les destituer pour liberticide et à les renvoyer en France. Tous les équipages se prononcent contre eux, sauf celui de l'*America*, qui se rallia pourtant un peu plus tard à leurs ennemis. Le jour suivant, les vaisseaux s'embossent devant la ville; Galbaud descend à terre et marche avec quelques centaines de matelots vers la maison occupée par les commissaires. César Galbaud conduit une autre colonne de même force. Les commissaires s'entourent de mulâtres et de nègres armés; ils ouvrent les prisons, en tirent plusieurs centaines de nègres révoltés qui attendent leur supplice, leur donnent la liberté et les arment; mais ils ordonnent de maintenir dans les prisons quatre-vingts blancs, détenus sans motif, qui furent pour la plupart égorgés sous leurs yeux. César Galbaud a presque pénétré dans la maison des commissaires; on lui envoie un officier de couleur qui demande une suspension d'armes : il s'avance imprudemment pour parlementer, et les gens de couleur se jettent sur lui en foule ; ses soldats n'osent pas tirer, de peur de l'atteindre, et il est fait prisonnier. Sa colonne se replie, marche sur l'arsenal, et s'en empare, sans faire aucun mal aux hommes de couleur chargés de le garder, qui se rendent sans résistance. Les soldats de la ligne, renfermés dans une caserne où les commissaires les faisaient garder par des nègres, sont délivrés et se joignent aux soldats de Galbaud. Mais les nègres, que les commissaires viennent d'armer, arrivent en grand nombre; beaucoup d'autres, appartenant aux habitants de la ville, et travaillés depuis longtemps, se soulèvent, et les rues sont bientôt jonchées de cadavres de blancs. Après avoir tué leurs maîtres et pris leurs armes, ces noirs font feu des fenêtres sur les troupes blanches. Les commissaires écrivent à Pierrot et aux autres chefs nègres révoltés qui sont là tout près, leur promettent l'affranchissement de tous leurs hommes et le pillage du Cap, s'ils veulent s'unir aux gens de couleur pour les débarrasser des blancs. On se fusille des deux côtés, dans la plus grande confusion [1]. A la fin de la journée, Galbaud, maître des forts extérieurs

[1] Polverel fils est fait prisonnier en essayant de lire aux blancs de Gal-

Digitized by Google

Piolet et Saint-Joseph, s'établit dans l'arsenal avec ses troupes. Le lendemain il les divise en quatre colonnes ayant chacune une pièce de canon; mais elles avancent lentement, car les nègres font un feu continuel des maisons, dont il faut les chasser; cependant elles arrivent devant l'hôtel du gouvernement, qui va bientôt être investi. Les commissaires, éperdus, prennent la fuite, sortent de la ville, et se réfugient près des nègres révoltés, dans un endroit appelé le Haut-du-Cap. Leurs agents mettent le feu aux maisons, et l'incendie arrête les colonnes de Galbaud. Bientôt on entend crier : « Les brigands sont dans la ville; Jean François et Biassou sont arrivés. » Aussitôt la population est en proie à une panique épouvantable : tout le monde s'attend à un massacre général, les habitants en masse s'enfuient vers le port dans le plus affreux désordre. Galbaud essaie inutilement de rallier ses hommes, au milieu de cette foule affolée; il est entraîné avec eux vers les chaloupes. Jean François et Biasson avaient refusé les offres des commissaires, mais un autre chef, Macaya, avait traité avec eux et était entré dans la ville avec plusieurs milliers de nègres; les commissaires abandonnent le Cap à l'incendie et au pillage de tous ces brigands : des familles entières furent brûlées, les malades de l'hôpital de la Providence furent pour la plupart égorgés ou brûlés; Galbaud et les siens durent se réfugier sur les vaisseaux.

Le lendemain, 22 juin, plus de quinze mille nègres, après s'être entendus publiquement avec les commissaires, se répandent dans le Cap, la torche à la main. On vit alors les scènes les plus horribles de pillage, d'assassinat et de viol. Galbaud descend à terre, vient au secours de ceux qui sont renfermés dans les casernes; il fait transporter les poudres pour éviter une terrible explosion, et enclouer les canons des forts qui commandent la rade. Quantité de femmes et d'enfants vinrent s'entasser dans les vaisseaux pour échapper à l'incendie, d'autres fugitifs coururent en grand nombre au Haut-du-Cap,

baud une proclamation par laquelle les commissaires offrent leur pardon aux marins, s'ils se soumettent et livrent Galbaud, avec les amiraux Sercey et Combis. On proposa de l'échanger contre César Galbaud, mais Polverel père refusa, et s'érigea en Brutus. Toutefois César Galbaud dut probablement la vie à l'arrestation de Polverel fils.

Digitized by Google

où les commissaires s'étaient réfugiés. Ceux-ci envoyèrent contre eux des nègres, avec des canons bourrés de mitraille, en leur enjoignant de les décharger contre les fuyards; mais ces hommes eurent honte d'exécuter un ordre aussi barbare.

Le 21, Sonthonax et Polverel s'étaient assuré le secours des nègres en les affranchissant solennellement et leur assurant le pillage :

Déclarons que la volonté de la République française et celle de ses délégués est de donner la liberté aux nègres *guerriers* qui combattront pour la République sous les ordres des commissaires civils, tant contre les Espagnols que contre les autres ennemis, *soit de l'intérieur, soit de l'extérieur*.

La République et les commissaires civils veulent aussi adoucir le sort des esclaves, soit en empêchant qu'on puisse les maltraiter comme autrefois, soit en leur donnant de meilleurs vivres, de plus grandes places pour leur aisance, plus de rechanges par an, plus de temps par semaine pour s'occuper de leurs propres affaires, plus de douceur et de respect pour les femmes enceintes et les nourrices, soit en leur donnant des moyens sûrs de se racheter, moyennant des sommes déterminées, soit enfin en donnant graduellement la liberté aux nègres *qui auront donné le plus de preuves de leur bonne conduite, de leur assiduité au travail, et en leur donnant en même temps des terres en propriété suffisante à l'honnête subsistance d'eux et de leur famille.*

Tous les esclaves qui seront déclarés libres par les délégués de la république seront les égaux de tous les hommes libres, blancs et de toutes les autres couleurs.

Ils jouiront de tous les droits appartenant aux citoyens français.

Telle est la mission que la Convention nationale et le conseil exécutif de la République ont donnée aux commissaires civils [1].

Cette proclamation n'affranchit que des nègres révoltés depuis longtemps, qui viennent de prendre parti pour les commissaires, et laisse seulement espérer aux autres un affranchissement progressif. Mais elle accorde les droits de citoyens à tous les nègres ainsi affranchis, et les rend maîtres de la colonie.

Un quartier du Cap, dont une batterie établie par Galbaud défendait l'approche, fut seul préservé. L'incendie consuma les

[1] C'est un mensonge impudent. Sonthonax et Polverel usurpent audacieusement les pouvoirs de la Convention : aussi ont-ils besoin de faire croire aux nègres qu'ils sont autorisés par elle.

Digitized by Google

six septièmes de la ville. Galbaud et ses marins avaient donc complètement échoué dans leur tentative de délivrer la colonie de ses tyrans. Si le général avait mieux pris ses mesures, il aurait pu, dans la première journée, s'emparer des commissaires et épargner ainsi des maux terribles à la malheureuse colonie déjà si éprouvée.

Les commandants des bâtiments de l'État, dont les équipages avaient entraîné Galbaud à lutter contre les commissaires, se trouvaient dans le plus cruel embarras. Ils prirent le parti d'abandonner le Cap, et, d'accord avec Galbaud, fixèrent leur départ pour les États-Unis au 23 ou au 24, en donnant prudemment pour prétexte « l'impossibilité de communiquer avec les commissaires, qui se trouvent séparés de la force maritime par une force sans frein ni droit des gens, celle des esclaves révoltés [1]. » L'escadre partit le 24, emmenant un nombre très considérable de fugitifs. Galbaud fit couler deux vaisseaux chargés de beaucoup de choses qu'on ne pouvait emporter. Il ne laissa dans le port que l'*America*, avec la frégate *la Fine*, qui était hors d'état de tenir la mer, et deux goélettes.

Les commissaires étaient établis au Haut-du-Cap, avec une garde de gens de couleur, mais entourés de milliers de nègres révoltés, qui ne pouvaient leur être bien reconnaissants d'avoir reçu d'eux une liberté qu'ils avaient prise par force depuis longtemps, et dans des circonstances qui dévoilaient si bien la faiblesse des blancs et les haines terribles qui les divisaient en plusieurs partis. La ville du Cap était en cendres, le sol était jonché de cadavres, et les nègres pillaient tout ce que le feu n'avait pas détruit; des milliers d'habitants étaient sans asile, et les vivres manquaient. Le 24 et les jours suivants ils décrètent l'arrestation de plusieurs officiers de la ligne. Tout ce qui reste de troupes blanches leur est suspect; ils créent des corps nou-

[1] Arch. nat., DXXV, C. 19. Ce prétexte n'était guère sérieux. Galbaud voulait d'abord se retirer sur le Môle, place très forte, mais Cambis s'y opposa formellement. Il refusa de s'associer à Galbaud, et le désavoua ensuite, mais c'était par prudence, car il détestait profondément les commissaires. Dans une lettre du 25 juin au ministre de la marine, il dénonce vivement leur despotisme, leurs déportations, l'esprit de servilité qui règne dans leur entourage. « Ils sont disposés à user longtemps de la plus excessive autorité, d'une autorité révolutionnaire et destructive de toute généreuse liberté. La colonie est dans un état affreux. » Arch. nat., DXXV, C. 67.

Digitized by Google

veaux avec des libres « et ceux qui voudraient le devenir. » Ils envoient partout l'ordre de faire garder les portes par des gens de couleur et des nègres auxquels on promet la liberté. Même des blancs qui les ont soutenus encourent leur disgrâce.

Ils déclarent impudemment à Saint-Domingue, écrivent en France et aux agents français des États-Unis, que c'est Galbaud qui a incendié le Cap par perversité pure, par haine contre eux.

Les journées des 21 et 22 juin eurent les plus graves conséquences pour la colonie. Les commissaires, qui jusqu'alors favorisaient scandaleusement les gens de couleur, se sont jetés dans les bras des nègres révoltés [1]. Les blancs et les troupes de ligne dispersées dans la colonie se séparèrent d'eux avec éclat. Beaucoup de paroisses organisèrent la résistance à leur tyrannie. Les troupes qui occupaient Ouanaminthe et le Cordon se rendirent aussitôt aux Espagnols. Officiers et soldats s'attendaient à se voir chasser honteusement de leurs postes, pour faire place à ces nègres bandits qu'ils combattaient depuis longtemps, et à être proscrits en détail s'ils ne prenaient pas un parti décisif.

En effet, les commissaires donnaient des commandements à d'affreux bandits de couleur et enrôlaient quantité de nègres [2]. Ils réussirent, le 17 juillet, à gagner le chef nègre Pierrot, mais ils essayèrent sans succès d'amadouer Toussaint Louverture.

Sans argent, sans vivres, les commissaires et leurs mulâtres vont être de plus en plus sous la dépendance des chefs noirs qui ont accepté de prendre les emblèmes républicains, mais restent en réalité aussi indépendants des commissaires qu'ils l'étaient avant le pillage du Cap. Peu leur importait la concession

[1] Le 13 juillet, ils envoyaient une lettre très amusante à Pierrot, chef noir, pour l'engager à abandonner le service de l'Espagne, et à quitter « la bannière des rois » qui vendent les nègres, dont les agents Jean François et Biassou vendent négrillons et négrites aux Espagnols. « Qu'est-ce qui donne la liberté, c'est la nation française.... *C'est elle qui a coupé la tête à son roi qui vendait les nègres.* » C'est bien sot! mais Bonaparte n'a-t-il pas dit plus tard aux musulmans d'Égypte : « N'est-ce pas nous qui avons détruit le pape qui disait qu'il fallait faire la guerre aux musulmans. » — Pierrot parle de liberté générale : on a l'intention de la décréter, « *mais tout se gagne dans le monde,* et vous ne l'aurez que quand vous imiterez les nègres du Cap, quand vous porterez *les armes pour la république.*

[2] Pendant qu'on caressait les noirs, et qu'on accordait quantité de libertés, on vendait des nègres sur les marchés au profit de l'État.

Digitized by Google

d'une liberté qu'ils avaient déjà conquise, mais le traité fait avec les commissaires leur assurait la cessation des hostilités de la part des troupes, la subsistance de leurs hommes, et le partage avec les commissaires des dernières ressources de la colonie, en attendant qu'elle fût complètement en leur possesion. Aussi Sonthonax et Polverel s'étudient à les flatter, à les rassasier et en même temps à tourmenter et dépouiller les malheureux colons. Déjà les lois sur les émigrés et sur leurs biens sont appliquées dans la colonie. Les habitants du Cap sont pour la plupart déclarés traîtres à la patrie, leurs biens sont confisqués pour avoir soutenu le traitre Galbaud, et tout ce qu'on trouve chez eux est à la république, « comme ayant été la propriété de scélérats qui ont échappé au glaive de la loi. » Les anciens propriétaires qui voudront sauver des objets laissés ou enfouis dans leur maison seront fusillés comme ayant volé la république. La classe aisée de Saint-Domingue est ainsi spoliée presque tout entière. Ainsi qu'en France, les propriétaires non résidants, mais qui habitaient effectivement une autre paroisse, étaient inscrits comme émigrés, et leurs biens étaient séquestrés.

La mesure prise le 21 juin par les commissaires les conduisait à affranchir non seulement les nègres révoltés qui les avaient secourus, mais aussi tous les corps de nègres armés. Mais comment les noirs, qui n'avaient pas quitté le travail des habitations, pouvaient-ils rester tranquilles lorsqu'ils voyaient les assassins et les incendiaires choyés, nourris, équipés par les commissaires, et traitant souvent avec le plus insolent mépris ceux de leurs congénères qui continuaient à travailler paisiblement? Il était donc bien difficile de ne pas arriver à l'affranchissement général. Le 11 juillet, Sonthonax, resté seul, décréta l'affranchissement par mariage des femmes et des enfants de ces nègres qu'il venait d'affranchir, « pour faire tourner la justice de cette mesure au profit des mœurs et de la décence publique [1]. »

[1] Chaque nègre devait se présenter avec la femme qu'il voulait épouser, et ses enfants s'il en avait, au bureau municipal du Cap, qui remplaçait la municipalité, dans les quinze jours de la proclamation, et le mariage serait célébré par le bureau huit jours après. La femme et les enfants reconnus seraient affranchis; cependant le droit de propriété des maîtres était respecté en principe, car ils devaient être indemnisés par des lettres de change, tirées sur le trésor public, mais qui certainement ne seraient pas payées. Pour un homme

Digitized by Google

Il écrivait hardiment à la Convention que la civilisation de ce peuple allait être très rapide.

Pour détourner tous ces nègres et négresses de se marier à l'église, Sonthonax fit publier la loi du 22 septembre 1792, qui sécularisait les actes de l'état civil, avec une instruction qui est tout à fait caractéristique. L'article 26 est très grave :

Lesdits prêtres ou ministres d'un culte quelconque s'abstiendront de tout discours dans quelque langue que ce soit, de tout emblème, de toute allégorie tendant à soulever les esprits contre les lois civiles ou politiques, ou à mettre lesdites lois en opposition avec les dogmes ou lois religieuses, *ou à persuader aux citoyens qu'ils ne sont valablement engagés dans le mariage que par des cérémonies religieuses, ou que le divorce est contraire aux lois religieuses*, et si de pareils discours, emblèmes ou allégations *faisaient partie desdites cérémonies religieuses, lesdits prêtres ou ministres seront tenus de les supprimer.*

Les contrevenants seront punis d'une amende de cinq cents livres tournois et d'un an de prison. En cas de récidive, le temps de prison sera doublé. Cet arrêté, si scandaleusement attentatoire à la liberté religieuse, fut, pour d'autres raisons, suspendu provisoirement dans l'ouest et le sud par Polverel, qui avait quitté Sonthonax au commencement de juillet; mais il l'adopta formellement le 30 août [1].

Pendant ce temps, le nouveau commissaire Delpech ordonnait dans le sud au mulâtre André Rigaud de former un corps de cinq cents noirs qui deviendraient libres par le fait seul de leur enrôlement. Les blancs du sud, épouvantés, voulaient s'embarquer comme ceux du Cap, et Delpech prenait des mesures rigoureuses pour les en empêcher.

Sonthonax exposa, dans un journal du Cap qui était à sa discrétion, un plan d'affranchissement graduel ; il faut arriver, disait-il, à l'affranchissement général, car, depuis la guerre avec

au-dessus de dix-huit ans, l'indemnité est de 2,000 livres, elle est de 1,650 pour une femme au-dessus de seize ans. Celle des enfants est réglée d'après leur âge.

[1] Arch. nat., DXXV, C. 7. Sonthonax fit célébrer le 14 juillet au milieu des ruines du Cap. Il écrivait à la Convention : « C'était pour la première fois que le soleil de Saint-Domingue éclairait une pareille fête. L'arbre de liberté surmonté d'un bonnet rouge, planté devant le gouvernement, servait d'appui à l'autel de la patrie : la *présence du prêtre n'a point souillé la cérémonie.* » (Arch. nat., DXXV, C. 5.)

Digitized by Google

l'Espagne, cette mesure est indispensable : « plus des trois quarts des soldats sont morts et la plus grande partie de ce qui reste est séduite ou corrompue. » Mais les nègres, soumis à une trop grande inégalité de traitement, ne pouvaient plus attendre longtemps; les plus tranquilles ne travaillaient guère. D'ailleurs Sonthonax, pour faire accepter par la Convention l'expulsion de Galbaud, l'incendie du Cap, et l'affranchissement illégal d'un si grand nombre de nègres, qui devait tôt ou tard conduire à l'affranchissement général, lui avait annoncé impudemment qu'avec les seuls nègres il viendrait à bout de toutes les difficultés présentes. Il rêvait toujours la conquête de la partie espagnole. Aussi le 29 août, feignant de céder aux vives sollicitations de la plupart de ses partisans et de certains individus complètement terrorisés, il proclama l'affranchissement général en s'appuyant sur la déclaration des droits de l'homme. C'est à cause de la division des blancs, c'est pour déjouer les complots des malintentionnés que ses collègues et lui ont déclaré à leur arrivée que l'esclavage était nécessaire à la culture; il affirme impudemment qu'ils avaient pour mission de préparer un affranchissement général, mais graduel et sans secousse; ils ne pouvaient alors abolir l'esclavage sans provoquer de grands maux; maintenant les circonstances ont changé.

Il avait pris seul cette décision si importante, sans daigner consulter ses collègues. Il savait très bien que Polverel était hostile à l'affranchissement général. Aussi, le 3 septembre, il lui écrit que la nécessité l'a contraint à le devancer et à proclamer dans la province du nord des vérités qui sont dans le cœur de son collègue. Il compte sur son approbation. Les esclaves de l'ouest ne sont pas habitués à l'insurrection et au brigandage, on pourra les retenir dans les ateliers [1]. Il a soin de féliciter Polverel de son arrêté du 21 août, partageant les propriétés confisquées entre les nègres dits guerriers et ceux qui sont restés dans les plantations.

Polverel, qui croyait avoir résolu la question de l'esclavage par cet arrêté, fut stupéfait en apprenant que Sonthonax avait pris sur lui de proclamer l'affranchissement général et forcé

[1] Il annonce qu'il a reconstitué la municipalité du Cap et lui a donné un nègre pour maire.

Digitized by Google

ainsi la main à ses collègues ; il lui écrivit, le 3 septembre [1], qu'on lui avait avait annoncé « d'une manière vague et indirecte » la proclamation de la liberté générale dans le nord; qu'il n'en « voulait rien croire. » Mais on lui a certifié qu'une assemblée de la commune du Cap avait réclamé cette liberté et que Sonthonax avait promis sa réponse dans quatre jours. « J'ignore où vous en êtes ! Avez-vous ou n'avez-vous pas promis la liberté générale dans le nord ? Avez-vous été libre de ne pas le faire [2] ? » Quel travail peut-on attendre des Africains si on ne leur donne pas de propriétés, ou si l'on ne leur crée pas de jouissances ? Il lui envoie ses proclamations. La dernière, suivant lui, prouve qu'il s'acheminait aussi vers la liberté générale, « mais par des voies plus douces, plus légales. »

Polverel croyait, en effet, s'être montré, dans son récent arrêté du 27 août, à la fois très habile et très audacieux. Le 21 il avait lancé une proclamation confisquant au profit de la république tous les biens des propriétaires qui avaient abandonné la colonie, ou trahi à son point de vue, et de ceux qui l'abandonneraient dans la suite ou trahiraient la défense, et il avait ordonné la distribution de ces biens entre ceux qui combattaient pour la république. Sans la culture, disait-il, la propriété est absolument stérile : les biens confisqués seront donc partagés entre le guerrier et le cultivateur; mais, comme le premier expose sa vie, il aura la meilleure part [3].

Polverel déclare que tous les Africains ou descendants d'eux qui resteront sur les habitations qui ont été ou seront déclarées vacantes par l'arrêté du 21 août, et ceux qui rentreront sur ces habitations, sont libres avec les droits de citoyen français, « à la seule condition de s'engager à continuer de travailler à l'ex-

[1] Les dépêches des commissaires se sont croisées.

[2] « L'assemblée de la commune du Cap n'a-t-elle pas été plutôt un attroupement militaire qu'une assemblée de citoyens libres délibérant paisiblement ? » Il lui fait encore beaucoup d'autres questions gênantes.... « J'ignore tout cela, jusqu'à ce que j'en sois instruit, je ne puis ni discuter ni décider, *mais je crains tout.* » Il déteste l'esclavage, et aime la liberté et l'égalité autant que Sonthonax. « Mais quelle liberté que celle des brigands ! quelle égalité que celle où il ne règne d'autre loi que le droit du plus fort ! »

[3] Chacun d'eux ne prendra sa part des fruits qu'après prélèvement des avances faites par la république, des impôts et du service des dettes dont l'habitation est grevée. On promet aux nègres le partage des terres de la partie espagnole.

Digitized by Google

ploitation desdites habitations. » Cet engagement sera pris devant le commandant militaire ou, à son défaut, devant la municipalité. Les nègres insurgés, marrons, etc., peuvent profiter de cette disposition. On dressera dans chaque province une liste générale des guerriers et une autre des cultivateurs. Les habitations vacantes de l'Ouest sont attribuées à l'*universalité* des guerriers et des cultivateurs : elles seront indivises pendant la durée de la guerre et des troubles intérieurs.

Voici maintenant comment les nègres seront traités. On fera masse des revenus provenant de la *totalité* des habitations vacantes, et cette masse sera distribuée suivant l'âge ou le sexe. Les guerriers sont de beaucoup les mieux traités [1].

Et cependant Polverel, en dépit de ses efforts, de ses combinaisons ingénieuses, devait craindre d'être représenté comme un arriéré, un partisan honteux de l'esclavage. Aussi, le 4 septembre, instruit maintenant de ce qu'a fait Sonthonax, il adresse une curieuse proclamation aux Africains de l'ouest, pour leur faire sa propre apologie. Ma proclamation du 27 août, leur dit-il, a donné à plus de la moitié des vôtres la liberté et des terres, à condition que vous travaillerez, et cependant je préparais la liberté de tous, en prouvant aux propriétaires par un grand exemple que leur intérêt bien entendu leur ordonnait de recourir au travail libre, et en attendant, je préparais un règlement mettant presque de niveau les libres, et ceux qui n'étaient pas encore affranchis.

« Six mois de plus, et vous étiez tous libres et propriétaires : des événements inattendus ont pressé la marche de mon collègue Sonthonax, il a proclamé la liberté universelle du nord, *et lui-même, lorsqu'il l'a prononcée, n'était pas libre.* Il vous

[1] Les parts seront ainsi distribuées aux cultivateurs : Enfants des deux sexes : un quart de part au-dessus de quatorze ans (au-dessous rien); à dix-huit ans, une part; femme ou fille au-dessus de dix-huit ans, demi-part; les mères de six enfants *du même père* recevront part entière, et un douzième pour chaque enfant qu'elles auront en plus. Les nègres de certains métiers reçoivent des augmentations, les maîtres sucriers et premiers indigotiers ont une part et un tiers; le commandeur, deux parts; l'économe ou gérant, trois.

Quant aux guerriers, les simples soldats et tambours ont deux parts; on augmente suivant le grade : le sous-lieutenant en a quatre; le colonel, sept. Si les trois commissaires admettent ce système, le partage futur des terres sera fait sur la masse générale des biens confisqués dans toute la colonie. (Arch. nat., DXXV, C. 10.)

Digitized by Google

a donné la liberté sans propriété, ou plutôt avec un tiers de propriété sur des terres en friche, sans bâtiments, sans cases, sans moulins et sans aucun moyen de les remettre en valeur ; et moi, j'ai donné, avec la liberté, des terres en production ou des moyens de régénérer promptement celles qui ont été dévastées. Il n'a donné aucun droit de propriété à ceux de vos frères qui sont armés pour la défense de la patrie, et moi, j'ai donné un droit de copropriété à ceux qui combattaient pendant que vous cultiviez. »

Et il démontre avec beaucoup d'énergie et d'habileté la grande supériorité de son système. Il prescrit de donner lecture aux troupes et aux ateliers de sa proclamation du 27 août et de celle de Sonthonax du 29. Il veut que les intéressés les comparent [1].

Cependant Polverel n'adopte point immédiatement le système de liberté générale.

Sonthonax répondit à Polverel le 10 septembre. La veille il avait écrit à Paris pour annoncer la grande décision qu'il avait prise et demander l'approbation de la Convention, et il avouait dans cette lettre que les affaires allaient mal [2]. Néanmoins, il compte faire merveille. Mais il redoute un peu l'opposition de Polverel, qui est très mortifié de n'avoir pas même été consulté. Il soutient énergiquement qu'il a été parfaitement libre en décrétant l'affranchissement général [3]. Il reconnaît toutefois qu'une pétition lui a été présentée et qu'il a demandé quatre jours de délai. Mais, depuis le 21 juin, les esclaves cultivateurs ne voulaient plus travailler, et les nègres soldats refusaient de les y contraindre. Il fait son possible pour amadouer Polverel. Il lui annonce à la fin qu'il a, depuis son départ, déporté quarante-deux aristocrates de Fort-Dauphin. Polverel et Sonthonax étaient forcés de consulter leur collègue Delpech, alors maître du Sud, il déclara ne pouvoir admettre sans un délai ni le système de

[1] Arch. nat., DXXV, C. 10.

[2] « La défection de la marine est complète, le vaisseau *l'America*, les frégates *l'Astrée* et *l'Inconstante*, et l'aviso *l'Expédition*, ont pris la même route que le convoi (de Galbaud); ils sont sans doute dans les ports de la Nouvelle-Angleterre. Les bâtiments anglais croisent sur nos côtes; notre cabotage est intercepté, nous sommes sans munitions, sans provisions de bouche. »

[3] Sonthonax ne dit pas à Polverel qu'il lui a été fait des menaces sérieuses dont les preuvent existent. (Arch. nat., DXXV, C. 17.)

Digitized by Google

Sonthonax ni celui de Polverel, car les commissaires ne pouvaient, sans usurper sur la Convention, ni décréter l'affranchissement général ni donner des propriétés. Polverel, en désespoir de cause, se rallia au système de Sonthonax et célébra, le 21 septembre, avec beaucoup de pompe, la fête de la république à Port-au-Prince ; il déclara libres tous les Africains et leurs descendants sans exception. Pour éviter tout désordre, ils resteront là où ils se trouvent, et l'administration pourvoira à leur subsistance, jusqu'à ce que Polverel ait pris les arrêtés nécessaires pour régler leur situation. Alors on assiste à une pitoyable comédie. Les fonctionnaires, propriétaires d'esclaves, s'empressent d'affranchir leurs nègres comme s'ils agissaient librement ; on avertit les citoyens qu'une formule d'affranchissement, préparée d'avance, sera déposée chez les notaires, et on les invite à venir la signer ; ce qu'ils firent en masse, et il n'y avait là rien d'étonnant. Polverel décida que Port-au-Prince s'appellerait désormais Port-Républicain. Delpech tomba malade de la dysenterie et mourut aux Cayes le 27 septembre. Polverel se rendit aussitôt dans le sud, pour y affranchir les esclaves comme dans l'ouest.

Les deux commissaires exerçaient une odieuse tyrannie, mais surtout sur les blancs : ils ménageaient les autres. Polverel avait établi une cour martiale pour juger révolutionnairement les traîtres. Il faut reconnaître pourtant qu'elle présentait plus de garantie que les tribunaux révolutionnaires de France, ce que Sonthonax lui reprocha. Le 28 septembre, la guillotine fut dressée à Port-au-Prince, et solennellement vérifiée [1]. Heureusement la dispersion des juges militaires retarda la réunion de la cour martiale.

Le lecteur sait que, après la défaite de Galbaud, beaucoup de colons et une partie importante des troupes de ligne avaient secoué le joug des commissaires, et s'étaient ligués avec les Espagnols. Mais, avant ces événements, certaines paroisses, telles que Jérémie et la Grande-Anse, étaient déjà en lutte ouverte con-

[1] D'après un procès-verbal du 28 septembre, deux chirurgiens-majors furent chargés d'assister à l'expérience de la machine sur un bélier vivant; ils constatèrent que « le bélier a été placé convenablement et tel que doit l'être un condamné. » La tête a été très bien coupée, « d'où il résulte que la perfection de cet instrument est certaine. » (Arch. nat., DXXV, C. 31.)

Digitized by Google

tre les commissaires : le 13 juin, les habitants de Bombarde avaient déclaré que les pouvoirs de Galbaud étaient supérieurs à ceux des commissaires, et Rigaud, envoyé dans le sud pour réduire les colons, avait subi une défaite. Après les événements du 22 juin, Sonthonax et Polverel furent abandonnés par une foule de blancs, et soutinrent impudemment qu'ils s'étaient soulevés à cause de l'abolition de l'esclavage. L'armée était alors commandée de nouveau par La Salle, qui était proclamé par les commissaires excellent républicain. Il avait à lutter contre les Espagnols et les nombreux nègres révoltés qui, depuis la guerre, s'étaient rangés de leur côté. Il essaya, ainsi que les commissaires, d'acheter la défection de Jean François et de Biassou. Le chef Macaya, qui s'était rallié d'abord aux révolutionnaires, fut envoyé auprès de ces deux chefs, mais il se laissa tenter par les offres qui lui furent faites et resta avec eux. Jean François et Biassou refusèrent carrément de quitter le service du roi d'Espagne. Le général des commissaires devait donc lutter à la fois contre les nègres si nombreux de ces deux chefs, combattant pour l'Espagne contre les Espagnols, contre les troupes défectionnaires, et contre les colons. Pour ces derniers, il ne s'agissait plus simplement d'échapper à la tyrannie des commissaires, mais à une destruction complète. Opprimés, déportés par Sonthonax, ils avaient depuis quelques mois demandé, soit aux autorités anglaises de la Jamaïque, soit au cabinet britannique, protection contre les révolutionnaires. Les colons de la Grande-Anse, armés contre les commissaires, envoyaient à Londres un négociateur, Arnaud de Charmilly. Le 3 septembre 1793, un traité fut arrêté entre ces colons et Williamson, gouverneur de la Jamaïque, chargé de négocier avec eux. L'article 1er est ainsi conçu :

Les habitants de Saint-Domingue, ne pouvant recourir à leur légitime souverain pour les délivrer de la tyrannie qui les opprime, invoquent la protection de Sa Majesté Britannique, et lui prêtent serment de fidélité, la suppliant de conserver la colonie, de les traiter comme bons et fidèles sujets jusqu'à la paix générale, époque à laquelle le gouvernement français et les puissances alliées décideront définitivement entre elles de la souveraineté de Saint-Domingue.

Les articles suivants indiquent les conditions de ce traité de protection. Jusqu'au rétablissement de l'ordre, le pouvoir entier

Digitized by Google

de prendre des mesures de sûreté et de police appartient au représentant du roi (article 2). Personne (art. 3) ne sera recherché pour ses actes politiques, sauf ceux qui sont juridiquement accusés d'avoir provoqué ou exécuté les incendies et les assassinats. Les gens de couleur (art. 4) auront à Saint-Domingue la même situation que dans les colonies anglaises. Après la guerre (art. 5), si l'île est cédée à l'Angleterre, les anciennes lois resteront en vigueur jusqu'à la formation d'une Assemblée coloniale qui sera réunie lorsque tous les quartiers seront pacifiés. Jusque-là, le roi d'Angleterre, qui a le droit de trancher les questions d'ordre, sera assisté par un comité de six membres qu'il pourra choisir parmi les propriétaires. A cause des désastres éprouvés par la colonie, il y sera sursis, pendant dix années, au paiement des dettes, à courir du jour de la prise de possession par l'Angleterre. Les intérêts seront suspendus depuis le 1er août 1791 jusqu'à la fin des dix années, excepté pour les comptes de tutelle et les gestions des biens des propriétaires absents. Viennent ensuite des dispositions sur la culture, la vente des produits, les impôts, etc.

L'article 9 règle la situation religieuse. Les colons avaient dit dans leurs demandes : « La religion catholique sera maintenue, sans exception d'aucun autre culte évangélique ; » l'Angleterre répondit : « Accordé, à condition que les prêtres qui auront prêté serment à la république seront renvoyés et remplacés par ceux réfugiés dans les États de Sa Majesté Britannique. » L'Angleterre (art. 11) réclamera à l'Espagne les nègres et les bestiaux vendus chez elle par les révoltés. D'après l'article 13, le pouvoir du parlement anglais est en tout cas réservé.

Une escadre anglaise débarqua à Jérémie le 22 septembre. La garnison du Môle Saint-Nicolas livra la place aux Anglais. Saint-Marc, le Grand-Goave, l'Arcahaye, Léogane et d'autres paroisses les reçurent comme des libérateurs. Le colonel anglais Whitelocke, maître du Môle, répandit dans le pays une proclamation assez habile du gouverneur de la Jamaïque, où il était dit que le roi d'Angleterre avait accueilli la demande des colons, et qu'il n'occupait point Saint-Domingue en conquérant.

Les commissaires n'avaient presque plus de troupes régulières pour résister à tant d'ennemis. Le 10 septembre, le colonel Lavaux, bras droit de Sonthonax, faisait part à ce dernier de leur

Digitized by Google

déplorable situation [1]. On n'avait point pour elles d'effets d'habillement, et les vivres manquaient à un tel point que les soldats, affamés, étaient presque tous incapables de servir. « Le séjour des hôpitaux, dit Lavaux, est vraiment le séjour des larmes, des lamentations et de la misère la plus grande ; le soldat n'y entre qu'avec horreur et prononce : « Voilà mon dernier gîte. ». Le 30 septembre, il déclarait que la ligne ne pouvait plus fournir, pour une expédition contre le Môle, que 337 hommes en état de marcher et 41 officiers.

Les nègres et les gens de couleur sont bien mieux traités et se regardent comme les maîtres de la colonie. Sonthonax va visiter l'ouest. Lavaux lui écrit, le 2 octobre, que les chefs des gens de couleur et des noirs du 21 juin se sont réunis au Haut-du-Cap ; « ils se sont juré de ne pas vouloir de moi pour leur commander après votre départ. » Il est dans le plus grand embarras. On l'informe que ces chefs veulent le remplacer par le nègre Pierrot. Comment fera-t-il pour se défendre, avec une poignée de soldats ? Les nouveaux citoyens montrent bien peu d'énergie contre les nègres révoltés. La Salle croyait, comme Lavaux, que les noirs voulaient réduire les officiers blancs à la nullité la plus complète ; mais il avait fini par se convaincre qu'il fallait absolument écarter Sonthonax de la colonie, si l'on voulait conserver la moindre chance de la sauver. Il n'était plus qu'un chef absolument nominal : les nègres et les gens de couleur avaient toute l'autorité et tous les grades, grâce à Sonthonax. Il écrivit, le 29 septembre, au commodore anglais, pour lui proposer de rester dans l'état actuel. Les Anglais conserveraient le Môle jusqu'à la paix générale, et lui s'efforcerait de rétablir le calme dans la colonie, en maintenant la loi du 4 avril pour les gens de couleur, mais en s'opposant aux effets de la proclamation illégale du 29 août.

Le même jour, La Salle, dans une lettre très amère, reprochait à Sonthonax de rendre les nègres maîtres du pays. L'orgueilleux proconsul en fut très blessé, et lui répondit par des injures personnelles.

[1] Sur 6,965 hommes de troupes de ligne il n'en restait plus, au 1er septembre, que 1,519, dont beaucoup de malades. On avait perdu 142 officiers et 3,939 morts. 872 étaient chez les Espagnols, 161 étaient partis avec Galbaud, les autres déserteurs ou envoyés en France comme malades.

Digitized by Google

« Voici mon dernier avis; j'en ai fait un ordre pour le lieutenant-colonel Finiels, et je vous le transmets ici par forme de réquisition.

« Si l'on est trop faible pour résister aux Anglais (ce que je suis bien éloigné de croire), *il faut brûler, à mesure qu'on évacue, les villes et les campagnes.* Périssons s'il le faut pour soutenir la liberté; oui, périssons, et ne laissons à l'ennemi que des cendres et des ruines ! »

En même temps, il enjoignait aux commandants des côtes de désarmer les blancs suspects et de favoriser les gens du 4 avril et du 21 juin; si l'on est attaqué par les Anglais, il leur prescrit de faire insurger tous les nègres, brûler la ville et toutes les habitations [1].

La lettre de Sonthonax et son plan d'incendie déterminèrent La Salle à quitter Saint-Domingue. Il écrivit au commodore Ford pour lui demander un sauf-conduit, lança une proclamation très violente contre les commissaires et stigmatisa leurs actes. Sonthonax ordonna de l'arrêter; mais il réussit à s'embarquer sur un bâtiment américain et à se réfugier aux États-Unis. Lavaux fut nommé gouverneur général. Le mouvement contre les commissaires s'étendait dans toute la colonie. Le 13 novembre, Saint-Marc, les Verettes et la Petite-Rivière envoyaient aux autres communes une protestation des plus vives contre leurs actes, en leur annonçant qu'ils avaient été destitués par la Convention le 16 juillet, et invitant leurs concitoyens à s'unir pour secouer cette intolérable tyrannie.

VIII.

La nouvelle était vraie; la Convention avait réellement destitué les proconsuls, moins d'un mois après leur victoire sur Galbaud, avant de connaître l'incendie du Cap et l'affranchissement des nègres. Les anciens Léopardins étaient parvenus, à force de ténacité, à obtenir de la Convention, épurée au 2 juin, cet acte de justice, au moment même où il paraissait le plus invraisemblable [2].

[1] Polverel protesta contre ces ordres avec indignation.

[2] Leurs délégués à Paris s'acharnèrent d'abord après le malheureux Blanchelande, et le chargèrent de crimes imaginaires. Il fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire.

Digitized by Google

Les commissaires se savaient dénoncés, mais ne croyaient pas leurs adversaires assez forts pour emporter un décret pareil. Afin de persuader la Convention qu'ils avaient à peu près rétabli l'ordre dans la colonie, ils résolurent de lui envoyer des députés de Saint-Domingue. On devine aisément ce que furent les élections, dirigées par de tels hommes, dans un pays désolé par la guerre, avec les nègres pour électeurs. Deux aventuriers blancs, Dufay et Garnet; deux sang mêlé, Réchis et Mille, et deux nègres, Belley et Joseph Raison, furent envoyés à la Convention le 23 septembre. Belley s'était racheté depuis plusieurs années, mais Raison était un affranchi du 20 juin.

Sonthonax jugea opportun de déclarer qu'il persisterait jusqu'à la mort dans son arrêté d'affranchissement général : « Dût-on me piler dans un mortier, je n'aurai jamais la bassesse de rétracter ma proclamation du 29 août. » Le bruit de son rappel commençait à se répandre dans la colonie. Il eut soin de le démentir. Dans une proclamation du 21 novembre, il annonça, comme Robespierre, que ses ennemis voulaient l'assassiner. Les colons prétendent que ses actes sont nuls, parce qu'il est destitué par la Convention, et citent à l'appui de leur assertion un document « qui porte visiblement les marques de la fausseté la mieux caractérisée; » ils veulent le faire assassiner au moyen de ce faux décret, comme ils ont fait assassiner Mauduit. Le document, au contraire, ne disait que la vérité. Sonthonax devait le savoir; il n'en tint aucun compte et, le 24 novembre, il prenait un arrêté pour vendre les passeports [1].

Polverel tyrannisait aussi de son côté et appliquait avec zèle les lois révolutionnaires. Il établit des sections de sa cour martiale dans diverses localités; il déclara que toute révolte contre l'autorité des commissaires serait réputée tentative de rompre l'unité de la république et, par conséquent, punie de mort et de confiscation des biens, et que la procédure très sommaire du décret du 9 octobre 1792 serait appliquée aux conspirateurs, bien que ce décret ne fût pas encore publié dans la colonie. Ce-

[1] Le tarif était 1,650 francs pour les hommes et 1,000 pour les femmes. Les déportés par arrêté étaient tenus de payer cette somme; s'ils ne s'exécutaient pas, ils devaient être retenus en prison. Les gens qui avaient gardé quelque chose de leur fortune voulaient s'enfuir de cet affreux pays. Ce genre d'extorsion fut imité par le mulâtre Martial Besse, commandant à Jacmel.

Digitized by Google

pendant, Polverel ne renonçait pas à réglementer la nouvelle situation des noirs et à rétablir le travail des plantations. Il comptait ainsi éclipser Sonthonax. Il fallait sauver les plantations qui avaient été épargnées et empêcher les noirs affranchis de croupir dans l'oisiveté ou de se livrer au brigandage. Il prit donc, le 31 octobre, un long et curieux arrêté réglementaire sur le travail des nouveaux libres.

Il reprend en partie le système de jouissance qu'il avait réglé par son arrêté du 27 août. Le revenu net sera divisé en trois portions égales, dont deux pour le propriétaire, une pour les cultivateurs. Il y aura dans toute sucrerie, caféière, indigoterie, occupant plus de quinze personnes, un économe gérant et un ou plusieurs conducteurs, suivant le nombre des travailleurs. L'économe et les conducteurs seront nommés tous les ans par les travailleurs des deux sexes et recevront part entière; les suffrages seront donnés à haute voix. Le propriétaire est tout à fait annulé. Polverel fait une réglementation très minutieuse [1].

L'article 66 punit de mort avec confiscation toute proposition, tout projet, tentative, tendant à rétablir l'esclavage, tous écrits, discours, tendant à inspirer *des doutes* aux Africains *sur la légitimité et sur la stabilité de leur liberté*, tout conseil, *toute insinuation* tendant à les engager à mésuser de leur liberté, à refuser le travail ou à se révolter. La cour martiale jugera. Ainsi, peine de mort contre ceux qui auront l'audace de constater qu'aucun décret de la Convention n'a affranchi les nègres ! Avec une pareille loi on pourra condamner à mort tous ceux dont on voudra confisquer les biens; du reste il sera facile de s'en servir pour se débarrasser sommairement de tous les noirs qui deviendraient gênants ou se montreraient trop peu serviles à l'égard des révolutionnaires.

Polverel tenait singulièrement à compléter cet arrêté et à mériter encore plus le titre de *Salomon des Antilles*, que ses flat-

[1] Les nègres prêteront serment « de faire jusqu'à extinction la guerre aux rois. » L'ordre des travaux et dépenses sera réglé par un conseil d'administration composé de l'économe, des conducteurs, et quelquefois d'ouvriers spéciaux ; le propriétaire peut y assister ; s'il est de l'avis du gérant leurs deux voix se confondent. Les économes gérants doivent tenir très minutieusement *six registres* cotés et paraphés par les juges de paix. Les punitions seront déterminées par un règlement de police. Les cas de renvoi, le départ volontaire des cultivateurs sont réglés avec beaucoup de détails. Des instituteurs primaires expliqueront aux enfants les droits de l'homme et du citoyen.

Digitized by Google

teurs lui décernaient ; mais il tomba malade, et ne put donner ses nouveaux règlements que le 7 février 1794. Dans cette proclamation il constate que les nouveaux affranchis, outre le dimanche, veulent se reposer le samedi, pour se prouver à eux-mêmes qu'ils sont réellement libres, et Polverel leur fait à ce sujet un véritable sermon. Il maintient en théorie les droits du propriétaire : la terre, leur dit-il, ne vous appartient pas, mais à ceux qui l'ont achetée ou en ont hérité des premiers acquéreurs. La portion de revenu que Polverel leur accorde n'est que la récompense de leur travail. « Quand j'ai fixé cette portion à un tiers du revenu net, j'ai supposé de votre part un travail de six jours par semaine. » Retrancher le samedi, c'est supprimer un sixième du revenu : le propriétaire ne doit pas en souffrir ; cette perte retombera donc sur les cultivateurs. Ils sont libres de réduire leur travail, mais ils renoncent ainsi au bénéfice de l'arrêté, et le propriétaire aura le droit de louer à la journée ceux qui lui conviendront et sera déchargé de toutes les autres obligations qui pèsent sur lui.

Sur le travail de six jours, Polverel demande aux noirs un véritable plébiscite. Dans tous les ateliers le commandant militaire de l'endroit viendra demander solennellement aux cultivateurs s'ils veulent ou ne veulent pas travailler six jours par semaine, et, en cas de négative, le temps qu'ils veulent consacrer au travail. Il dressera procès-verbal de la réponse qui lui sera faite par chaque atelier. Si les noirs des habitations *séquestrées* exploitées par l'État répondent qu'ils veulent retrancher plus d'un jour de travail, ils seront congédiés, remplacés par des journaliers, et, au besoin, expulsés par force de leurs cases et leurs meubles seront jetés sur le chemin.

Les vieillards au-dessus de soixante-dix ans, les enfants au-dessous de quatorze et les infirmes n'ont ni jardin ni part, mais sont nourris, vêtus, soignés, sur les frais généraux [1].

Polverel édicte encore beaucoup d'autres dispositions de détail, souvent ingénieuses, mais très difficiles à appliquer régu-

[1] Le 28 février Polverel publia encore un règlement très détaillé : la journée des portionnaires était divisée en trois parties, et chaque absence notée par l'économe. Des peines assez sévères étaient prononcées contre ceux qui n'obéiraient pas aux conducteurs, ou leur manqueraient. L'atelier était assez militarisé et les conducteurs presque assimilés à des sous-officiers.

Digitized by Google

lièrement. Il a pris des précautions assez raisonnables contre la paresse et la licence des nègres, mais il ne faut pas oublier que beaucoup de plantations importantes sont *séquestrées*, et, comme leurs nègres travaillent pour l'État, il serait dangereux de leur laisser prendre des habitudes de paresse. L'État devient, à force de confiscations, le plus riche planteur ; on espère que, par ce moyen, il deviendra à peu près le seul planteur de la colonie ; aussi ses agents ne font plus aux noirs de générosités superflues, puisque, au lieu de vexer exclusivement les riches colons, elles seraient ruineuses pour le domaine public.

Cet arrêté fut exécuté avec une certaine rigueur contre les nègres récalcitrants ; la correspondance de Polverel en fournit beaucoup de preuves ; il les envoyait en prison pendant huit jours, un mois, pour être employés aux travaux publics, sans aucune rétribution, et être traités non pas en esclaves, mais en forçats. Même certains commandants militaires appliquèrent les règlements avec une rigueur excessive que Polverel dut parfois tempérer [1].

Les rapports des militaires, des inspecteurs, agents divers, malgré leur optimisme voulu, constatent que les nègres travaillent mal et aiment à vagabonder. Les nègres prétendus guerriers sont des soldats très indisciplinés et d'une fidélité douteuse. Lavaux déclare qu'ils comptent sur la faveur des commissaires, en abusent, commettent de graves excès, et sont furieux contre lui, qui veut les réprimer. Il se plaint toujours que les chefs de couleur le bravent en face et ne veulent obéir à aucun blanc, et il en dénonce qui préparent des massacres de blancs.

Les députés que Sonthonax avait fait élire se rendirent en France par la Nouvelle-Angleterre. A Paris, la lutte avait continué entre les amis de Sonthonax et les délégués des colons. Plusieurs de ces derniers, qui avaient réussi à faire voter le dé-

[1] On cherchait à transformer quatre cent mille esclaves en travailleurs libres, actifs et prévoyants ; le secours de la religion aurait été particulièrement utile à une pareille œuvre, mais Polverel le repousse. Le 29 mai, il interdit d'enseigner le catéchisme et les prières du chrétien dans toute école nationale, car ce serait supposer « que le christianisme est la religion dominante, la religion nationale ; » il faudrait un *catéchisme du citoyen*. « Le livre est à faire ; pour en avoir un bon, il faudrait plus de loisir que nous n'en avons ; nous essaierons cependant. » Mais en attendant il faut proscrire tout catéchisme religieux, tout livre de prières.

Digitized by Google

cret d'accusation du 16 juillet, devinrent suspects et furent jetés en prison. Legendre obtint, le 5 pluviôse, un décret défavorable aux commissaires. Mais le 15, trois députés de Saint-Domingue, le nègre Belley, le mulâtre Mille, le blanc Dufay, furent admis par la Convention. Le président donna l'accolade fraternelle au mulâtre et au nègre; le lendemain, Dufay débita un long discours, rempli de calomnies contre Galbaud et les colons, et insinua que la Convention devait affranchir tous les nègres. Levasseur demanda nettement la suppression de l'esclavage. Delacroix, d'Eure-et-Loir, l'appuya vivement, et l'abolition de l'esclavage fut votée avec un grand enthousiasme.

Le commodore Ford adressa, le 3 janvier, à la ville de Port-au-Prince, une sommation de se rendre [1]. Il lui fut répondu énergiquement, et comme les troupes anglaises n'étaient pas suffisamment prêtes, l'attaque fut différée.

Le 28 janvier, la place importante de Fort-Dauphin capitula devant les Espagnols : le brigand mulâtre Candy (qui arrachait les yeux des blancs avec des tire-bourres) en avait usurpé le commandement, et il fut vivement soupçonné d'avoir vendu cette place [2].

Tyrannisé par les noirs, dont il était rapidement devenu le protégé et même le jouet, Sonthonax s'en dédommageait en agissant comme un vrai proconsul de France. Les prisons étaient pleines [3], au Cap, à Port-au-Prince et dans toutes les

[1] Sonthonax ne demandait alors qu'à quitter Saint-Domingue. Il proposa à Polverel de s'entendre avec lui pour que l'un d'eux se rendît en France par la Nouvelle-Angleterre, afin d'exposer la situation de la colonie, et demander de prompts secours. Il croyait probablement que Polverel voudrait rester pour appliquer à son aise ses grands arrêtés sur le rétablissement de la culture et sur l'organisation du travail, qui lui tenaient tant à cœur. Mais Polverel lui déclara nettement qu'il repoussait sa proposition. Ce serait une fuite; « ce départ accréditerait les calomnies sur les richesses que nous avons accumulées et mises à couvert, et le dessein qu'on nous a souvent prêté d'aller hors de la colonie jouir de nos rapines.... » Celui qui resterait serait déconsidéré complètement; du reste les secours ne peuvent arriver de France que dans huit mois. (Arch. nat., DXXV, C. 8.)

[2] Lavaux, après avoir annoncé ce désastre, ajoute : « Le Port-de-Paix (où il se trouve) gémit, pleure, de ne pas être déjà espagnol ou anglais. » Il déclara, le 9 février, que les Anglais lui avaient offert cinq mille livres sterling pour livrer cette place. (Ibid., C. 19.)

[3] Au 26 novembre 1793 la liste des détenus à Port-au-Prince est de 546 désignés pour être envoyés à la cour martiale ou déportés en France : en outre, une liste supplémentaire porte encore quarante-quatre noms. Beaucoup de déportations furent effectuées, des condamnations à mort prononcées

Digitized by Google

villes. Il y avait dans la colonie, comme en France, des tribunaux révolutionnaires, des commissions militaires qui prononçaient des condamnations à mort. Mais la terreur ne remédiait à rien. Le 8 mars, Sonthonax, ne sachant que faire, écrivait à Rochambeau pour lui demander des secours. « Aujourd'hui, lui disait-il, l'ennemi est en possession des deux tiers de la partie française de Saint-Domingue. Lavaux est bloqué par terre et par mer à Port-de-Paix ; je le suis au Port-Républicain, ci-devant Port-au-Prince, et Polverel est réduit aux Cayes à nourrir, lui et toute l'armée, de patates et de bananes. Le peu de poudre que nous avons est avarié. » On manque de munitions et d'argent.

La situation semblait désespérée. Tout à coup, les commissaires reçurent un secours très inattendu. Le nègre Toussaint Louverture, qui avait sous ses ordres plusieurs milliers de noirs, fit défection à l'Espagne et livra, en les gardant soigneusement lui-même, les positions importantes qu'il occupait pour elle.

Toussaint, appelé ensuite Louverture, n'avait pas pris part à la terrible insurrection d'août 1791. Il entra un peu plus tard dans l'armée de Biassou, au service de l'Espagne, et devint général. Les Français avaient plusieurs fois essayé inutilement de le gagner. En mai 1794, il venait de leur enlever les principaux quartiers du nord. Lavaux fit encore une tentative pour le séduire, et cette fois y réussit. L'armée des commissaires était tellement réduite et dans une si déplorable situation à tous les points de vue, que Toussaint, en passant de leur côté, ne devait pas être simplement un de leurs généraux, mais un allié puissant et avec lequel il faudrait beaucoup compter. C'était un homme profondément dissimulé : le 6 mai 1794, il tombe à l'improviste sur les Espagnols mêlés à ses troupes, et, au bout de quelques jours, le drapeau tricolore était arboré à la place du drapeau espagnol, dans les paroisses de cordon de l'ouest, qui lui avaient été confiées par le gouvernement royal.

Les Espagnols étaient très affaiblis par la défection inattendue d'un corps de quatre mille nègres, les mieux organisés de leur armée, et par la perte d'une grande partie du terrain qu'ils

aux Cayes, etc.; dans d'autres villes on trouve des listes très longues de prisonniers. Le nombre des détenus est énorme pour une population si peu nombreuse. (Arch. nat., DXXV, C. 9.)

Digitized by Google

avaient conquis. Les Anglais, ne pouvant plus compter sur leur assistance, se trouvaient très gênés dans leurs opérations. Lavaux donna à Toussaint le commandement de toutes les paroisses qu'il avait enlevées aux Espagnols et de celles qu'il pourrait conquérir dans la suite. C'était évidemment entendu d'avance. Au fond, Lavaux était très content de s'appuyer sur ce général nègre contre les chefs mulâtres qui le bravaient si audacieusement. Dans une lettre du 18 mai, Toussaint lui écrit humblement qu'il est tombé d'abord dans les pièges des ennemis, mais qu'une expérience un peu tardive lui a dessillé les yeux sur le compte des Espagnols, et il ne parle plus que de les écraser. En réalité, Toussaint, malgré sa modestie apparente, était un grand ambitieux et comptait jouer à Saint-Domingue, avec l'Espagne et la république française, le rôle du troisième larron. Resté fidèle à l'Espagne, il eût toujours été primé par Jean François; en se ralliant à la république, il pouvait devenir maître de la partie française, et il le fut, en effet, pendant un temps assez long. Les commissaires lui écrivirent aussitôt de s'emparer des possessions des prétendus émigrés, en lui disant « que la république entend qu'elles soient partagées aux Africains quand la guerre sera finie.... » Quant à lui, « *outre les propriétés* dont elle le gratifiera à la fin de la guerre, » ils lui promettent dans l'armée française l'avancement qu'il méritera [1].

Cependant la défection de Toussaint n'empêcha point les Anglais de s'emparer de Port-au-Prince. Le 1er juin, ils canonnèrent cette ville. La garnison se battit très mal, cria à la trahison et fut prise de panique, et les commissaires, dans la journée du 3, abandonnèrent Port-au-Prince pour se réfugier à Jacmel [2].

La perte de Port-au-Prince, de ses forts, de la plaine voisine et de la Croix-des-Bouquets mettait les proconsuls dans la plus triste situation. Toussaint leur était devenu absolument indispensable. Mais la corvette *l'Espérance* parut, le 8 juin, devant Jacmel; elle était chargée de ramener en France les commissai-

[1] Arch. nat., DXXV, C. 22.

[2] Les colons ont soutenu énergiquement que Sonthonax était parti avec soixante mulets chargés d'or, d'argent et des produits de ses rapines. Ils allèguèrent même que les Anglais avaient défendu de les poursuivre. Les commissaires accusaient de trahison les chefs de la garnison, mais d'après les colons ils avaient négocié secrètement avec les Anglais la reddition de la place.

Digitized by Google

res frappés par le décret d'accusation du 16 juillet 1793. Après la perte de Port-au-Prince, ils n'avaient plus aucun prétexte pour rester à Saint-Domingue. Ils partirent brusquement, en ne prévenant que Lavaux et Rigaud [1]. Lavaux resta comme commandant en chef.

Les commissaires, en destituant Galbaud illégalement, en suscitant la guerre civile et affranchissant les nègres en masse, avaient livré l'île à la race noire et perdu la colonie.

Cependant, grâce à l'habileté et à l'activité de Toussaint, Lavaux reprit la plus grande partie du nord. Du reste, leurs opérations furent singulièrement simplifiées par le traité avec l'Espagne du 22 juillet 1795, qui cédait à la France la partie espagnole de Saint-Domingue. On n'avait plus à lutter ni contre l'armée espagnole ni contre les nègres de Jean François. Mais cet heureux événement ne sert à rien : la colonie est trop complètement désorganisée. Les noirs, dix fois plus nombreux que les gens de couleur, et ayant à leur tête un homme comme Toussaint, sont devenus les maîtres; les gens de couleur en sont exaspérés. Le 30 ventôse an IV, Villatte, un de leurs chefs, fait une émeute au Cap ; les gens de couleur se jettent sur Lavaux, l'accablent de mauvais traitements et d'outrages, et le jettent en prison ; mais Toussaint, avec ses nègres, le délivre. Il est proclamé un sauveur, un grand homme, par les révolutionnaires blancs, et il va désormais gouverner Saint-Domingue, où la domination française ne sera plus qu'une fiction. Il recevra des gouverneurs pour la forme, mais les forcera à partir quand ils deviendront gênants. Bientôt, il se débarrasse adroitement de son ami Lavaux. Le Directoire lui fait trop beau jeu. Il lui envoie Sonthonax, déchargé de ses accusations, avec quatre autres commissaires : Roume, le fameux Raimond, Leblanc, Giraut. Roume reste dans la partie espagnole. Sonthonax expulse très illégalement son ancien ami Rochambeau, chargé d'occuper cette contrée. Mais Toussaint agit si bien qu'il fait partir successivement les commissaires ; il chasse honteusement Son-

[1] Le 11 juin, Polverel annonçait son départ à Rigaud : « Il est probable, disait-il, que nos successeurs arriveront bientôt. » Il n'avait jamais été question de les nommer. Il trouve de la dernière importance que personne dans la colonie ne connaisse la véritable destination de l'*Espérance*, tant que Sonthonax et lui ne seront pas remplacés. Il faut donc cacher leur départ.

Digitized by Google

thonax, en l'accusant à son tour de trahison, et le Directoire, pour cacher cette honteuse expulsion, trompe les Français et publie des pièces tronquées. Raimond est obligé bientôt de se retirer. Le Directoire envoie comme gouverneur le général Hédouville, que le général en chef Toussaint, au bout de quelques mois, force adroitement à s'enfuir; Roume devient son prisonnier. Mais la guerre est déclarée entre Toussaint et Rigaud, chef des gens de couleur. Après beaucoup d'atrocités commises par les deux partis, ces derniers sont battus. Toussaint est maître absolu; il occupe enfin la partie ci-devant espagnole. Il fait une constitution qui ne laisse à la France qu'une suzeraineté purement nominale.

Après la paix d'Amiens, Bonaparte envoie contre lui une expédition importante. Elle débarque en février 1802. Saint-Domingue est occupé. Toussaint, vaincu, se soumet; mais bientôt, sous prétexte d'une conspiration dont on n'a jamais fourni la preuve, le général français s'empare de lui par surprise et l'envoie en France. Il meurt bientôt au fort de Joux.

Mais l'armée française est décimée par la fièvre jaune; les nègres, qui paraissent soumis, se lèvent en masse contre elle; la guerre recommence avec d'horribles cruautés; la maladie fait périr des milliers d'hommes en peu de temps; elle enlève le général Leclerc, et Rochambeau, qui lui succède, est obligé de traiter avec les Anglais et d'évacuer l'île avec les malheureux débris de son armée. La colonie, un moment reconquise, est définitivement perdue.

LUDOVIC SCIOUT.

Digitized by Google

MÉLANGES

I.

LES HOMÉLIES ATTRIBUÉES A SAINT ÉLOI

La question de l'authenticité des Homélies attribuées à saint Éloi, qui semblait définitivement tranchée dans un sens négatif dès le siècle dernier et même dès le XVIIe siècle, est revenue à l'ordre du jour en ces dernières années. Pendant que certains critiques leur assignent comme date l'époque carolingienne[1], d'autres estiment qu'elles dépeignent l'usage gallican conformément aux livres pénitentiels des VIIe et VIIIe siècles[2]; quelques-uns même n'hésitent pas à les restituer à l'évêque de Noyon[3]. Le docteur Hauck demande qu'on soumette la question à un examen plus approfondi, et, en attendant la réponse qu'il préjuge évidemment favorable à leur authenticité, il ne fait pas difficulté de leur emprunter certains traits pour peindre les mœurs du VIIe siècle[4]. Il n'ignore pas que les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, d'ordinaire bien informés, déclarent ces documents apocryphes[5]. Mais leurs raisons ne lui paraissent pas concluantes. « Ils s'appuient, dit-il, sur la différence de style qu'on remarque entre ces homélies et le sermon rapporté par le biographe de saint Éloi au chapitre XV du livre II du *Vita Eligii*. Mais comme ce sermon est un extrait des Œuvres de saint Césaire d'Arles, on n'en peut rien conclure. Quant aux ressemblances qu'on signale entre les homélies et quelques passages d'Alcuin et d'Haymon d'Halberstadt, elles s'ex-

[1] Vogel, P. R. E., IV, p. 177, cité par Hauck, *Kirchengeschichte Deutschlands*, t. I, p. 288.
[2] Malnory, *Saint Césaire, évêque d'Arles*. Paris, 1894, p. 196, note.
[3] Rothe, *Geschichte der Predigt*, p. 176; Zezschwitz, dans Zöcklers, *Handbuch*, IV, 229.
[4] *Kirchengeschichte Deutschlands*, I, 288-290.
[5] *Histoire littéraire de la France*, t. III, p. 598.

Digitized by Google

pliquent par la supposition que ces derniers auteurs ont puisé dans saint Éloi [1]. »

Ce raisonnement est un peu fait pour nous surprendre. A la vérité, les auteurs de l'*Histoire littéraire* ont mal présenté leurs preuves. Mais, au moyen de leurs indications, il était facile de remonter aux sources. Ils nous renvoient à l'ouvrage de Labbe, *de Scriptoribus ecclesiasticis* [2]. Labbe est lui-même incomplet ou obscur, mais il renvoie à son tour à l'ouvrage d'Edme Aubertin, *de Sacramento Eucharistiae* [3], où le caractère apocryphe des *Homiliae Eligii* nous paraît suffisamment démontré. Le problème mérite cependant d'être étudié à nouveau. En reproduisant les preuves d'Aubertin, nous essaierons de les mettre dans une plus vive lumière, et nous y joindrons quelques autres considérations destinées à renforcer la thèse qu'il soutient.

Les Homélies publiées sous le nom de saint Éloi étaient au nombre de dix-sept, mais par suite d'une erreur de numérotation elles ont été réduites à seize; la onzième et la douzième, qui portaient le même chiffre dans la dernière *Bibliothèque des Pères*, ont été réunies sous un seul titre; on s'est même donné la peine de les relier par une rubrique spéciale dans certaines éditions, notamment celle de Migne [4].

Sauf les trois premières qui sont consacrées, l'une à la fête de Noël, la seconde à la Présentation de la Vierge, la troisième à l'éloge du jeûne pendant le carême, toutes ces homélies ont été prononcées le jeudi saint, le jour de la Cène, que l'on appelait aussi le *Natale calicis*, comme parle l'auteur [5]. Ce sont des exhortations à la pénitence, adressées aux fidèles en général, avec une péroraison spéciale pour la classe des pénitents publics.

Prise dans son ensemble, l'œuvre n'offre rien de bien original. Telle homélie, la onzième par exemple, n'est guère qu'une compilation, dont l'auteur donne lui-même la clef, en indiquant les Pères auxquels il fait ses emprunts, saint Augustin, saint Cyprien, saint Benoît, *beatissimus et sanctissimus Pater Benedictus*, saint Léon et saint Grégoire le Grand. Dès qu'il se tourne vers les pénitents, il ne se donne plus la peine d'inventer : il répète à peu près mot à mot une homélie de saint Grégoire [6].

[1] *Kirchengeschichte Deutschlands*, I, p. 288, note 3.

[2] Paris, 1660, t. I, p. 771.

[3] C'est une traduction latine du traité du *Sacrement de l'Eucharistie* d'Aubertin, que Blondel fit imprimer à Deventer, en 1654, lib. III, p. 906.

[4] Cf. *Histoire littéraire de la France*, t. III, p. 598; Migne, *Patr. lat.*, t. LXXXVII, p. 637. Dans ce volume de Migne, les Homélies occupent les colonnes 593-654. C'est à cette édition que nous emprunterons nos citations.

[5] Homilia X, p. 628.

[6] Comparez homélie XI, depuis les mots : *Tunc enim vera est absolutio prae*

Digitized by Google

Ailleurs, même procédé. Dans la seconde partie de la quatrième homélie l'auteur commente et développe un texte de saint Augustin et un autre de saint Léon le Grand [1]. La sixième homélie n'est qu'un abrégé d'un sermon de saint Césaire, que l'on trouve imprimé parmi les œuvres de saint Augustin [2]. Saint Césaire est même, en dehors de saint Augustin, le Père auquel notre orateur a fait le plus d'emprunts. On peut en signaler des extraits textuels, particulièrement dans la huitième [3] et la quinzième homélie [4]. Et c'est ce qui nous porte à penser qu'il faut toujours se défier de la critique interne, quand il s'agit de déterminer l'authenticité ou le caractère apocryphe d'un ouvrage. On sait que saint Éloi (s'il est vrai que les sermons insérés dans la seconde partie de la *Vie* sont de lui) a pillé saint Césaire [5]. Les au-

sidentis, cum interni arbitrium sequitur judicis, jusqu'à *Ut pastores Ecclesiae poenam amoveant quam meruit, quia non erubuit confiteri quod fecit* (Migne, col. 636-637), avec l'homélie de saint Grégoire sur la résurrection de Lazare (Homilia XXVI, in Evangel., cap. xx Joannis).

[1] Le passage : « Cum tanta est plaga peccati atque impetus morbi ut medicamenta corporis et sanguinis Domini differenda sint, auctoritate antistitis, debet se quisque ab altario removere ad agendam pœnitentiam et eadem auctoritate reconciliari » (Migne, col. 609), est tiré mot pour mot de saint Augustin (Ep. 54 ad Januarium, n. 4). Plus loin la référence à saint Léon est indiquée ; c'est un emprunt à l'épître 108, *ad Theodorum Forojuliensem* (Migne, t. LIV, col. 1011).

[2] Les mots : *Tribus modis capitalia crimina damnantur et minuta jugiter redimuntur* (Homilia VI), sont développés dans le sermon 256 de saint Césaire, Appendice à saint Augustin, éd. Gaume, t. V, p. 3015-3017, nos 1-3. Le reste de l'homélie est emprunté au n° 4 du même sermon.

[3] Les mots : *Aliud est mutare vitam, aliud tolerare vitam. Mutare vitam est a capitalibus criminibus abstinere; tolerare est minuta peccata, sine quibus esse non possumus, eleemosyna quotidiana redimere* (Homilia VIII, p. 618) sont textuellement tirés du sermon 309, n° 2, de saint Césaire, ap. Gaume, t. V, p. 3199.

[4] Les mots : *Quidquid templum Dei violando in se destruxerit non desperet, sed cito de malo iniquitatis suae consurgat. Non enim quod peccat sed quod in peccato perseverat Deo odibilis est* (Homilia XV, p. 647) sont empruntés à saint Césaire (sermon 258, n° 1, ap. Gaume, t. V, p. 3022). Le reste de l'homélie est un décalque du même sermon avec quelques variantes. Noter particulièrement le passage sur les membres plusieurs fois fracturés et sur les pénitents célèbres, David, Manasses et la *meretrix*.

[5] Sans nous arrêter aux ressemblances un peu vagues qu'on peut noter entre le sermon de saint Éloi contre les pratiques idolâtriques (*Eligii Vita*, lib. XI, cap. xv, ap. Migne, t. LXXXVII, p. 528-529), et les sermons 265, 277, 278 de saint Césaire, nous marquerons en passant quelques emprunts textuels : 1° Les mots : *Ille.... christianus vocatur.... qui furtum non facit, qui falsum testimonium non dicit, qui nec mentitur nec perjurat, qui adulterium non committit, qui nullum hominem odit* (Migne, p. 526), sont tirés du sermon 266, n° 2, de Césaire (Gaume, t. V, p. 3051) ; 2° les mots *Ille bonus christianus est qui hospitibus pedes lavat*, jusqu'aux mots : *Qui postremo symbolum vel orationem dominicam memoriter tenet et filios ac familiam eamdem* (*eadem ?*) *docet* (Migne, col. 526-527), sont tirés du même sermon 266, n° 2, de Césaire ; 3° on lit (Migne, col. 529) : *Nam illud quale est, quod si arbores illæ ubi miseri ho-*

Digitized by Google

teurs de l'*Histoire littéraire de la France* en font eux-mêmes la remarque[1]. Or, en un autre endroit de leur article ils assurent que « le style de nos homélies est bien différent de celui des véritables écrits du grand évêque (de Noyon). Le personnage que fait saint Éloi dans ses instructions, ajoutent-ils, est tout autre que celui de l'auteur de ces homélies. Celui-ci affecte quelquefois un air mystérieux et un air d'éloquence. Il use assez souvent de périphrases et de longs discours, avant que d'aller à ce qu'il se propose. Les divers points qu'il entreprend de toucher ne sont pas toujours importants.... Au contraire, la manière dont procède saint Éloi est simple et tout unie. Il va d'abord au but sans charger son discours de paroles inutiles. Il ne s'attache qu'à inculquer les vérités fondamentales de la religion, à extirper les vices dominants des peuples confiés à ses soins, qui étaient pour la plupart des restes d'idolâtrie[2]. »

A la réserve de ces derniers mots (dont nous démontrerons tout à l'heure la justesse), il y aurait beaucoup à dire sur cette critique du style des homélies attribuées à saint Éloi. L'auteur ne paraît pas se douter que telle homélie est un pur plagiat de saint Césaire, aussi bien que les sermons insérés dans la *Vita Eligii*. N'est-il pas étrange que le style qui, en maints endroits des sermons et des homélies, a la même origine et doit porter par conséquent des caractères certains de

mines vota reddunt, ceciderint, nec ex eis ligna ad focum sibi deferunt? Et videte quanta stultitia est hominum, si arbori insensibili et mortuae honorem impendunt et Dei omnipotentis praecepta contemnunt. C'est un emprunt au sermon 278, n° 5, de saint Césaire, ap. Gaume, t. V, p. 3096; 4° le passage : *Omni die dominico ad ecclesiam convenite*, jusqu'à *dum nec ipse verbum Dei audit nec alios audire permittit* (Migne, col. 530-531), sont tirés du sermon 265, n° 3, de saint Césaire (ap. Gaume, t. V, p. 3047). Du même sermon (n° 1) proviennent les mots : *Porro magna res est signum Christi et crux Christi*, que saint Éloi développe (Migne, col. 531); 5° la recommandation : *Si curritis pro carne quam post modicum tempus vermes devoraturi sunt in sepulcro, plus currite pro anima, ut ornata bonis operibus sine fine laetetur in coelo*, que saint Éloi répète plusieurs fois (Migne, col. 536 et col. 542), se lit presque dans les mêmes termes dans saint Césaire (sermon 313, n° 4, ap. Gaume, t. V, p. 3210); 6° l'énumération des *Capitalia crimina, quae sunt sacrilegium, homicidium, adulterium, falsum testimonium, furtum, rapina, superbia, invidia, avaritia, iracundia et ebrietas* (Migne, col. 537) est empruntée à saint Césaire (sermon 104, n° 2, ap Gaume, t. V, p. 2602); 7° le passage : *Ut quomodo corpus pascitur cibo, sic reficiatur anima Dei verbo; certum est enim quia qualis est caro quae post multos dies perceperit cibum, talis est et anima quae raro pascitur Dei verbo* (Migne, col. 536) est imité de Césaire (serm. 141, n° 2). Nous ne doutons pas qu'on puisse faire d'autres rapprochements et signaler d'autres emprunts, si on voulait poursuivre ces recherches. Mais ce que nous avons noté après une lecture hâtive et superficielle suffit pour montrer que saint Éloi s'est inspiré habituellement de saint Césaire, et l'a maintes fois copié mot pour mot.

[1] T. III, p. 599.

[2] *Ibid.*, p. 598.

Digitized by Google

ressemblance, ait pu justement servir d'argument contre l'identité de l'auteur des deux ouvrages?

Nous ne voudrions pourtant pas trop presser ce raisonnement. Ce que les critiques de l'*Histoire littéraire* ont bien vu, c'est que rien dans les homélies ne rappelle l'auditoire spécial auquel saint Éloi était censé s'adresser. Les pratiques idolâtriques dont le souvenir est conservé si vif dans la *Vita Eligii* et particulièrement dans les sermons du chapitre quinzième du livre deuxième sont choses inconnues de l'auteur des Homélies. Nulle part il ne laisse soupçonner que ses diocésains, pas même les pénitents publics, aient à expier le crime d'idolâtrie. Son auditoire est un auditoire chrétien dont les fautes, et si l'on veut les vices, n'ont rien de commun avec le paganisme proprement dit. Il distingue toujours entre les péchés graves, *peccata capitalia*, et les péchés véniels, *peccata minuta* [1]. Mais dans l'énumération qu'il fait des premiers [2], on chercherait en vain ces observances païennes auxquelles, du temps de saint Éloi, s'adonnaient malgré tout les peuples récemment convertis de la partie septentrionale du diocèse de Noyon, telles que les augures, les sortilèges, les mascarades, le respect du jour consacré à Jupiter, le culte des solstices, etc. C'est là une lacune caractéristique. Pendant qu'au VIe, au VIIe et au VIIIe siècle, tous les prédicateurs dont nous connaissons les œuvres se préoccupent d'extirper les derniers restes du paganisme et les coutumes idolâtriques, notre auteur ne semble pas avoir eu ce souci. En cela il se distingue nettement de saint Césaire [3], de saint Pirmin [4], de saint Boniface [5], et même du saint Éloi que nous peint la *Vita Eligii* [6]. Comment expliquer cette différence, je dirai plus, ce contraste? N'est-il pas naturel de penser que des Homélies qui n'offrent pas ce caractère particulier que l'on remarque dans la prédication des temps mérovingiens n'appartiennent pas à cette période, et par conséquent ne sauraient être de saint Éloi?

L'examen de la huitième et de la quinzième homélie confirme cette induction. Nous avons déjà fait observer qu'on y peut noter de nombreux emprunts faits aux Pères de l'Église. Inutile d'y relever des

[1] Notamment *Homilia VI* (Migne, col. 613) et *Homilia VIII* (col. 618).

[2] Cf. *Homilia IV* (Migne, col. 609), où l'auteur appelle les *peccata capitalia* des *peccata vetera*.

[3] Cf. Césaire, sermons 265, 277, 278, dans Appendice à saint Augustin, éd. Gaume, t. V.

[4] Pirminii *De singulis libris canonicis Scarapsus*, ap. Migne, t. LXXXIX, col. 1041.

[5] Notamment ép. 49, ad Pap. Zachar., ap. Migne, t. LXXXIX, col. 747. Le saint Augustin que cite Boniface n'est autre que saint Césaire. Cf. Malnory, *Saint Césaire*, p. 244.

[6] *Vita Eligii*, lib. II, cap. xv. Migne, col. 529; cf. cap. XIX, col. 553.

Digitized by Google

passages de saint Césaire et de saint Hilaire, ou même d'un commentaire des Psaumes qui n'est peut-être pas antérieur au VIIIe siècle. L'auteur, du reste, ici, n'indique pas ses sources. On s'explique de la sorte qu'il ne nomme pas davantage deux autres écrivains auxquels il fait des emprunts non moins caractéristiques. Chose digne d'attention, ces derniers ne sont plus des Pères de l'Église, mais des savants du IXe et du Xe siècle : ce sont Alcuin et Remi d'Auxerre. Cette remarque mérite quelque développement.

Dans la huitième homélie, nous trouvons encadré entre deux textes du pseudo-Jérôme et de saint Hilaire un passage qui commence par ces mots : *Ipse autem qui existens Deus per secula*, et qui finit par : *Spiritu sancto ungi fecit*. Or, cette citation se lit mot pour mot dans l'ouvrage d'Alcuin contre Elipand, livre III, chapitre XVIII [1].

La huitième homélie, dont la longueur est vraiment démesurée et qui traite successivement de plusieurs sujets, aborde en passant la question de l'existence du Purgatoire. Il y a là une vingtaine de lignes [2] sur les diverses manières dont les impies, les saints et les justes sentiront le feu dont parle l'Apôtre dans la première épître aux Corinthiens : *Uniuscujusque opus quale sit, ignis probabit.* Ces lignes se retrouvent encore, soit textuellement, soit sous une forme légèrement différente, dans le traité d'Alcuin, *De Fide sanctae Trinitatis*, lib. III, cap. XXI [3].

Enfin, le passage suivant de l'homélie quinzième : *Sicut caro Christi quam assumpsit in utero Virginis verum corpus ejus est et pro nostra salute occisum; ita panis quem tradidit discipulis suis et quem quotidie consecrant sacerdotes in ecclesia verum corpus est Christi. Nec sunt duo corpora caro quam assumpsit et iste panis, sed tantum unum corpus in tantum quod dum ille frangitur et comeditur, Christus immolatur et editur et tamen unus et integer permanet* [4], se lit avec de légères variantes dans un commentaire sur la première épître aux Corinthiens, que l'on a longtemps attribué à Haymon d'Halberstadt, mais qui est sûrement de Remi d'Auxerre [5].

De ces divers rapprochements, Edme Aubertin avait conclu, sans hésiter [6], que les homélies attribuées à saint Éloi ne pouvaient être

[1] Ap. Migne, t. CI, p. 284.
[2] Ap. Migne, t. LXXXVII, col. 619.
[3] Ap. Migne, t. CI, col. 53.
[4] Migne, t. LXXXVII, col. 647.
[5] Ce passage est cité par Aubertin, *De Sacramento Eucharistiae*, lib. III, éd. Blondel, p. 938. Il est tiré d'un Commentaire de l'épître de saint Paul aux Corinthiens (cap. XI). Déjà Aubertin (*loc. cit.*) avait attribué l'ouvrage à Remi d'Auxerre. Les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* (t. VI, p. 110 et suiv.) ont confirmé cette attribution par des preuves péremptoires.
[6] *De Sacramento Eucharistiae*, lib. VII, p. 906.

Digitized by Google

antérieures au IXe siècle. Mais le docteur Hauck attaque cette conclusion en émettant l'hypothèse que le plagiaire, au lieu d'être l'auteur des homélies, pourrait être aussi bien Alcuin ou Haymon d'Halberstadt (lisez Remi d'Auxerre). Cette opinion est-elle admissible ?

D'une part, il est remarquable que la huitième homélie, où se retrouvent les deux textes d'Alcuin, est composée de nombreuses pièces d'emprunt. Saint Augustin, saint Hilaire, saint Césaire, le pseudo-Jérôme, y fournissent leur contingent. L'un des textes est même encadré entre un passage du pseudo-Jérôme et un autre de saint Hilaire [1]. N'y a-t-il pas lieu de croire que ce texte est lui-même un morceau d'emprunt ? Cette induction est d'autant plus vraisemblable que le sujet traité dans cette homélie n'offre pas d'unité bien marquée. On s'expliquerait de la sorte que l'auteur y ait cousu des pièces de différentes provenances. On peut même se demander si le morceau sur le Purgatoire avait bien là sa place. Dans Alcuin au contraire, les passages cités, au lieu de déranger l'unité de la composition, sont appelés par le développement naturel du sujet. Dira-t-on que le mérite d'Alcuin a été de les fondre assez habilement pour qu'on n'aperçoive pas la moindre trace de suture ? Mais encore faudrait-il expliquer comment il est allé chercher ses textes dans une homélie mal composée, qui n'est qu'une indigeste compilation, au lieu de

[1] On lit dans un commentaire sur les psaumes, faussement attribué à saint Jérôme : *Alii reges qui typum illum praetulerunt et regnando consortes dicti sunt, oleo corruptibili sunt inuncti ; hic vero Filius Dei a Deo Patre oleo exultationis, hoc est resurrectionis, ascensionis, dominationisque delibutus, quia Christus natura unctus, nos per gratiam, quia in illo pleniter fuit divinitas, nam in sanctis per partes datur (S. Hieronymi opera*, éd. Martianay, t. II, p. 240), et le même texte se retrouve dans l'homélie VIII (Migne, col. 624). Après le texte d'Alcuin, *Ipse autem qui existens Deus*, etc., on lit encore (*Ibid.*, col. 624, vers la fin) : *Et nos qui vere sub mysterio carnem et sanguinem corporis ejus sumimus*, phrase tirée de saint Hilaire (Cf. Aubertin, *De Sacramento Eucharistiae*, lib. III, p. 906). Que le Commentaire des Psaumes, cité plus haut, ne soit pas de saint Jérôme, c'est ce que reconnait Martianay (*S. Hieronymi Opera*, t. II, p. 118-119, dans son *Admonitio*). Martianay assure que cet ouvrage n'est pas antérieur au VIe siècle ; Aubertin (*Ouv. cit.*, p. 906) le dit du VIIIe siècle, au plus tôt. Il faut noter encore les autres emprunts faits par l'auteur de cette homélie : 1° col. 618 : « Aliud est enim mutare vitam, aliud tolerare vitam, » etc. ; extrait du Sermon 309, n° 2, de saint Césaire, *Appendix* à saint Augustin ; 2° col. 619, passage sur le Purgatoire, tiré d'Alcuin, *de Trinitate*, lib. III, cap. XXI ; 3° col. 625-626 : « Sed et illud a multis quaeritur, si quotide quilibet fidelis debeat corpus et sanguinem Christi accipere, » jusqu'à : « Nam ille, honorando, non audet quotidie sumere, et ille honorando non audet in illo die praetermittere, » extrait de l'épître 54 de saint Augustin *ad Januarium*, n° 4 ; 4° col. 626, tout le passage sur l'examen de conscience : « Atque ita constituto in corde judicio, adsit accusatrix cogitatio, testis conscientia, carnifex timor ; inde quidam sanguis animi confitentis per lachrymas profluat, » etc., jusqu'à « praecipitabuntur in mortem aeternam, » est tiré du sermon 351 de saint Augustin, n° 7.

Digitized by Google

les prendre dans un auteur qui traitât le même sujet *ex professo*.

Il faut dire la même chose du passage qui est commun à Remi d'Auxerre et à la quinzième homélie. La moitié de cette homélie est empruntée à un sermon de saint Césaire que l'auteur accommode à sa façon. Sur ce point, il n'y a pas de discussion possible; le plagiat est manifeste [1]. Ce qui précède est un commentaire du texte de saint Paul sur la Cène (*I. Corinth.*, XI). L'identité du corps de Jésus-Christ et du pain eucharistique y est affirmée dans les termes que nous avons cités. On peut dire, sans aucune arrière-pensée de critique, que ce sont là des termes d'école. Saint Thomas les adoptera plus tard et en fera passer quelques-uns dans ses sermons, voire dans la Prose *Lauda Sion*. Si donc on en recherche l'origine, il semble qu'il faille en attribuer la paternité plutôt à un professeur d'Écriture sainte qu'à un orateur. En ce cas, l'auteur serait non pas saint Éloi, mais Remi d'Auxerre, et le plagiaire, non Remi d'Auxerre, mais le compilateur des homélies.

Cette conclusion peut être au besoin confirmée indirectement par l'étude du texte de la deuxième homélie. Celle-ci fut prononcée, nous l'avons dit, le jour de la Purification de la sainte Vierge, le 2 février. L'orateur donne une raison morale de la date assignée à cette fête, et essaie d'en expliquer l'origine. Déjà le vénérable Bède avait développé les mêmes idées. « Numa, lisons-nous dans le *De Temporum ratione*, avait dédié le second mois à Février, c'est-à-dire à Pluton, le dieu des lustrations. C'est pourquoi, à cette date, tous les cinq ans, on faisait des lustrations dans la ville de Rome. Mais la religion chrétienne a changé cette coutume en cérémonies d'autre sorte. Le même mois, chaque année, le jour de sainte Marie, tout le peuple, avec les prêtres et les ministres chantant des hymnes, s'avance dévotement et processionnellement, à travers la ville, vers les églises et les lieux désignés, et porte à la main des cierges ardents que le pontife a distribués. Cette bonne coutume a pris ensuite quelque développement, et cela se répète à toutes les fêtes de la bienheureuse mère et toujours vierge (Marie), non plus par manière de lustration quinquennale, en l'honneur de l'empire terrestre, mais en souvenir perpétuel du royaume céleste [2]. » Nous n'oserions dire que l'auteur des homélies a emprunté à Bède son explication des origines de la fête de la Purification. Mais ce qui paraît incontestable, si l'on compare les deux ouvrages, c'est que le texte de l'homélie est postérieur à celui du *De Temporum ratione*. Dans la pensée de Bède, en effet, la fête de la Purification est purement locale; c'est une fête des Romains et

[1] Cf. plus haut, p. 473, note 3.
[2] *De Temporum ratione*, cap. XII, éd. Migne, t. XC, p. 351.

Digitized by Google

de Rome[1]. Il ne dit pas ni ne laisse supposer qu'elle soit célébrée en Angleterre ni en Gaule. L'auteur des homélies, au contraire, remarque expressément que, de son temps, ce n'est plus la seule ville de Rome qui fait des lustrations, comme autrefois tous les cinq ans en l'honneur de février, mais que « chaque année, vers le commencement du même mois, toute la cité de Dieu, c'est-à-dire la sainte Église, est illuminée[2]. » L'usage romain s'est donc étendu à l'Église universelle. Or à quelle date a-t-on commencé de célébrer en Gaule la fête de la Purification? Si l'on en croit les meilleurs critiques, « les pays de rite gallican ne la connurent pas avant l'adoption de la liturgie romaine[3], » c'est-à-dire avant l'époque carolingienne. Il n'est donc pas permis d'attribuer à saint Éloi la deuxième homélie, qui a paru sous son nom. Pour la même raison, les autres homélies ne sauraient être de lui.

L'étude du style confirmerait au besoin cette conclusion. Il serait sans doute téméraire de prétendre établir une distinction bien nette entre la phrase mérovingienne et la phrase carolingienne. Les divergences ne peuvent porter que sur certaines locutions caractéristiques. Plusieurs mots (et d'autres critiques, ce nous semble, en allongeraient facilement la liste) nous ont paru incompatibles avec la langue d'un contemporain de Dagobert Ier. L'appellation de « Notre-Dame, » par exemple, *Domina nostra*, que l'auteur de la seconde homélie applique à la sainte Vierge[4], ne remonte pas, ce semble, au VIIe siècle. Il semble pareillement que les termes : *satisfaction condigne*[5], sont, au plus tôt, de l'époque où Benoît le Lévite exigeait que les pécheurs, pour obtenir leur absolution, fissent une *pénitence condigne*. La phrase de Benoît, qui contient cette locution, avait déjà justement frappé l'auteur de l'*Histoire de la confession auriculaire*[6], M. Charles Lea. Nous la citons tout entière : « Et ideo Dominus et magister noster *discipulis suis ac successoribus eorum ligandi ac solvendi dedit potestatem*, ut peccatores ligandi habeant potestatem et *poenitentiam condigne agentes*, absolvi.... queant[7]. » M. Lea estime que Benoît le Lévite est le premier écrivain qui ait attribué, en propres termes,

[1] « Per ecclesias perque congrua Urbis loca procedit. » *Loc. cit.*

[2] « Nec ut olim.... una lustratur civitas Roma ob honorem februarii.... sed per singulos annos circa initium ejusdem mensis, universa Dei civitas, sancta videlicet Ecclesia, illustratur. » *Homilia* II, ap. Migne, col. 602.

[3] Duchesne, *Origines du culte chrétien*, p. 262.

[4] Homilia II, Migne, col. 603.

[5] « Et per confessionem ac poenitentiam nequaquam condignam satisfactionem egerint. » *Homilia IV*, col. 609.

[6] *A history of auricular Confession and Indulgences in the latin Church*, by Henry Charles Lea. London, Swan Sonnenschein, 1896, t. I, p. 127-128.

[7] Benedicti *Capitularium collectio*, lib. I, n° 116, ap. Migne, t. XCVII, col. 715.

Digitized by Google

« aux disciples du Christ et à leurs successeurs » le pouvoir de lier et de délier. Or il est remarquable que l'auteur des homélies emploie la même locution : *Dedit apostolis suis nobisque eorum successoribus potestatem ligandi atque solvendi*[1]. Nous n'oserions dire que l'opinion de M. Lea soit absolument certaine; nous ne pensons pas davantage que l'auteur des homélies ait eu sous les yeux le texte de Benoît le Lévite. Mais il semble que ces locutions, plus particulièrement le mot *condigne*, sont plutôt propres au IXe siècle qu'au VIIe[2].

Bref, prises dans leur ensemble, les homélies attribuées à saint Éloi sont une compilation qui, en raison de certaines idées, de certaines expressions, de certains plagiats, joints à certaines omissions, notamment au silence sur l'idolâtrie, ne saurait être antérieure au IXe siècle finissant ou même au commencement du Xe siècle. Remi d'Auxerre, auquel l'auteur emprunte un passage que nous avons cité, mourut vers 908. Les environs de l'an 900 forment donc un *terminus a quo*, au delà duquel on ne peut remonter. Faut-il assigner à l'œuvre une époque plus basse encore? Nous laissons à de plus érudits le soin de résoudre cette question délicate.

E. VACANDARD.

[1] *Homilia* IV, col. 610.

[2] Contre l'attribution à saint Éloi de la première et de la onzième homélie, nous relèverons encore certaines expressions. Dans la première, qui est prononcée le jour de Noël, l'orateur dit qu'il s'adresse pour la première fois à son clergé et à ses diocésains : « Ad aures vestrae charitatis, o domini et fratres mei dilectissimi, primam nostrae locutionis vocem incipiens emittere. » Or, il semble que saint Éloi, sacré évêque de Noyon le cinquième dimanche après Pâques (*Vita Eligii*, lib. II, cap. II), ne dut pas attendre plus de six mois avant de prendre la parole dans son diocèse. Le pontife appelle, dans la onzième homélie, saint Benoît : *Pater Benedictus*. C'est encore là une expression qui ne nous paraît pas convenir à saint Eloi. Au temps de Clovis II, saint Benoît ne portait pas encore couramment ce titre en Gaule.

II.

LA BATAILLE DE COURTRAY

D'APRÈS LES COMPTES DE LA VILLE DE BRUGES

La bataille de Courtray a eu immédiatement un retentissement incroyable, non seulement dans les Pays-Bas et en France, mais

Digitized by Google

dans toute l'Europe occidentale, où la politique envahissante de Philippe le Bel avait éveillé bien des jalousies et inquiété les ambitions rivales. Le résultat porta jusqu'au délire les passions populaires et son souvenir joua plus tard un rôle important dans toutes les effervescences flamandes. Elle fut chantée en vers et en prose par plusieurs chroniqueurs contemporains et servit plus tard de thème à des récits plus ou moins exacts mais toujours plus ou moins partiaux. De nos jours quelques auteurs ont réédité les anciens textes, commenté et interprété les anciens récits. L'amour-propre national de la jeune Belgique y a cherché des titres et en a revendiqué l'honneur, et la démocratie du XIXe siècle à son tour y a puisé d'orgueilleuses satisfactions. Malgré la profusion des nombreuses sources de différentes qualités, ou plutôt à cause de cette profusion même, il était fort difficile de se faire une idée nette des conditions réelles et de la véritable physionomie de cette bataille. M. Frantz Funck-Brentano l'a rencontrée sur son chemin dans ses consciencieux travaux sur le règne de Philippe le Bel et ses relations avec la Flandre. Il en a tiré une étude des plus complètes, qui a fait l'objet d'un mémoire publié par l'Académie des inscriptions et belles-lettres[1] et où il n'a rien négligé de tout ce qui pouvait être produit à ce sujet. Il l'a repris une fois de plus dans son beau livre de *Philippe le Bel en Flandre*[2], et il semble qu'après lui il n'y ait plus de place pour aucune nouvelle tentative; qu'il ne reste aucun point à élucider, aucune pièce à interpréter, ce jeune savant ayant, suivant son habitude, épuisé complètement tous les documents du sujet. Nous espérons cependant exciter un certain intérêt et mériter quelque attention, en éclaircissant plusieurs de ces renseignements relatifs au recrutement de l'armée brugeoise et par conséquent à sa composition réelle. On pourra ainsi mieux expliquer peut-être quelques points restés assez obscurs dans le développement du combat. On comprend bien en effet l'effondrement des premières lignes des armures de fer françaises et l'épouvantable tuerie qui en fut faite; mais comment justifier la fuite précipitée de l'arrière-garde jusqu'aux portes de Lille et de Tournay, la déroute et le massacre des bandes à pied de bidauts et d'arbalétriers?

Toute cette phase de la terrible bataille n'eût jamais pu avoir lieu sans la présence d'une certaine proportion d'hommes à cheval dans l'armée flamande, et c'est ici qu'il faut faire intervenir la connais-

[1] *Mémoire sur la bataille de Courtray et les chroniqueurs qui en ont traité*, dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres* (savants étrangers), 1re série, X1, 235-325.

[2] *Les Origines de la guerre de Cent ans. Philippe le Bel en Flandre*, par Frantz Funck-Brentano. Paris, Champion, 189[illegible] vol. in-8.

Digitized by Google

sance des conditions de la guerre à cette époque, car les idées générales n'y servent de rien avec les habitudes actuelles d'esprit et de langage. Un auteur consciencieux ne peut qu'être trompé par les termes de cavalerie et d'infanterie qui n'ont aucun rapport avec la composition des troupes du XIIIe et du XIVe siècle et ne nous représentent que de fausses images. A ces époques le guerrier complet de naissance ou de profession possédait un cheval et des suivants à cheval, mais ne se battait pas forcément à cheval. Suivant les cas, il mettait pied à terre pour soutenir le choc, ou remontait à cheval pour charger l'ennemi ébranlé et entamé. Une étude approfondie des différentes rencontres de la période féodale jusque vers la fin du XVe siècle montre toute la fausseté des idées communes généralement adoptées sur les combats de la chevalerie, et la constitutions des armées grandes et petites. L'aventurier de métier, aux différents échelons que comportait cette avantageuse profession, fut recherché de bonne heure dans les levées temporaires qui se substituaient au simple service féodal; il devint le maître de la situation quand il fit partie d'abord d'une petite troupe et ensuite de compagnies constituées avec un fonds de permanence, un recrutement et une organisation semi-régulière, jusqu'au moment où ces agglomérations demi-passagères se transformèrent en compagnies d'ordonnance à effectif fixé et soldées régulièrement toute l'année. Au moment de la bataille de Courtray, ce monde de professionnels en était au point de passage entre la première et la seconde manière, et se présentait en petites troupes composées d'un chef accompagné de 3 à 20 sergents, nobles et non nobles, 7 à 8 hommes en moyenne, qui jouèrent un rôle très important dans les combats de l'époque.

Les indications que l'on peut recueillir sur le nombre des aventuriers ainsi recrutés au moment de la bataille de Courtray se réduisent à peu de chose, et il reste une large place aux conjectures. Nous trouverons les meilleures et en tout cas les plus certaines dans les comptes de la ville de Bruges de 1302 à 1303, mais il faut pour cela en savoir interpréter les chiffres. On n'en peut rien tirer sans une connaissance raisonnée des monnaies employées, ainsi qu'une longue habitude de ce genre de questions, et l'on comprend sans peine qu'une pareille étude des systèmes de l'époque soit d'une nature trop spéciale pour entrer dans le cadre d'ouvrages d'ensemble aussi considérables que ceux de M. Funck-Brentano.

Au commencement du XIVe siècle en Flandre, la monnaie légale de compte était la monnaie parisis, monnaie royale de France. Avant les affaiblissements de Philippe le Bel, la livre parisis s'évaluait sur le pied du gros tournois pour 10 deniers 1/2 parisis, ce qui donnait à cette livre un poids d'argent fin de 91 gr. 40; 20 fr. 30 dans notre sys-

Digitized by Google

tème métrique, 23 fr. 83 en la rapportant à l'or. Les affaiblissements commencés en 1293 se précipitèrent dès 1295, et à partir de 1301 toute la monnaie inférieure tomba au tiers de son ancienne valeur. Les anciens bons gros valurent ainsi 31 deniers 1/2 parisis, comme nous en avons le témoignage explicite dans une définition connue de la Chambre des comptes. Ce fut cette monnaie qui se répandit en Flandre dès 1298 et principalement à partir de 1300, quand Philippe occupa la grande généralité du pays. C'est évidemment en cette monnaie que la ville de Bruges soldait ses gens de guerre et payait leurs dépenses. M. Funck-Brentano nous a donné les contrats de louage des chevaliers de Lontzen, dont l'un, Henri de Lontzen, avec 8 sergents, s'engage du jeudi après la Saint-Pierre 1302 jusqu'à la Toussaint pour la somme de 900 livres parisis. Or les soldes ont eu une remarquable permanence aux XIIIe et XIVe siècles, celle du chevalier habituellement double de celle de l'écuyer ou sergent à cheval. Celle-ci resta fixée à 5 sous parisis par jour pendant toute la durée de la bonne monnaie et augmenta régulièrement avec les affaiblissements de la livre de compte, dont elle peut être considérée comme une sorte de baromètre très exact. Comme le sou parisis pèse très approximativement un de nos francs en argent, c'est donc une solde de 5 francs par jour. C'est le prix que l'on trouve pour la levée de 1231. En 1385, où la monnaie est 24e, moindre de plus de moitié, l'écuyer reçoit 10 sous tournois par jour, plus un état mensuel de 20 sous, soit 16 livres par mois[1]. L'homme à pied n'était guère payé que le quart.

Or les 900 livres de 1302 représentent 10 soldes de près de 4 mois; c'est exactement 15 sous par jour pour 116 jours, précisément la durée du louage.

D'autre part, nous trouverons dans l'introduction du compte communal de la ville de Bruges[2], publié par M. Jules Colens, le rappel d'un rôle où la ville a payé 24,650 livres à 484 personnes, tant comtes et chevaliers qu'écuyers, pour le bienfait de demi-année. Ce serait en moyenne 5 sous parisis 2/3 par tête, mais il fallait payer double les chevaliers et quadruple les bannerets, ce qui réduit certainement à 5 sous la solde journalière de l'écuyer[3] équivalant aux 15 sous de

[1] Ce ne serait plus que 8 s. p. 1/2 par jour. En 1231 le marc d'argent donnait très probablement 42,5 sous parisis. En 1290, le marc d'argent le roi donnait 50 sous 3/4 parisis et en 1385, 100 sous parisis. Dans cette même période, l'or, qui doit être pris en grande considération quand il s'agit de soldes, avait monté quelque peu vis-à-vis de l'argent. En 1385, la proportion de l'or à l'argent le roi était exactement onzième avec les tolérances.

[2] *Le Compte communal de la ville de Bruges*, mai 1302-février 1303, par Jules Colens. Bruges, 1886, in-8, dans les *Annales de la Société d'émulation de Bruges*, t. XXXV, p. XIX.

[3] En faisant avec précision le calcul, on trouve que la somme représente

Digitized by Google

tout à l'heure. Nous sommes ici revenus dans la forte monnaie, et ce devait être, car ces comptes de l'année 1302 ont été reportés dans le compte général où tout a été supputé en forte monnaie par la réduction au tiers. C'est à partir de mai 1305 que les bonnes espèces ont commencé à être exclusivement frappées. C'est en septembre 1306 que toutes les sommes ont été énoncées à nouveau en forte monnaie. Le compte communal a été rédigé en 1309, comme l'a montré M. J. Colens ; nous sommes par conséquent en présence de vérifications parfaitement concordantes.

Et de même pour la valeur des chevaux. Le cheval de guerre de l'écuyer a eu un prix moyen d'une grande permanence au moyen âge. En 1231, le cheval du sergent doit se prendre à 10 livres parisis, 245 fr. en poids d'argent. En 1351, dans la grande ordonnance du roi Jean, le cheval de l'homme d'armes ne peut être de moins de 30 livres tournois ; mais c'est de la monnaie déjà affaiblie où le marc fournit 6 livres. C'est encore un poids d'argent de 260 de nos francs. En 1472, Charles le Téméraire définit que l'homme d'armes doit avoir 3 chevaux, dont le moindre de 30 écus. Ce serait 365 fr., si nous considérions la valeur actuelle du poids d'or représenté. Mais à cette époque, pour tout rapporter à l'argent, ce serait un poids d'argent de 260 de nos francs.

Le chapitre des comptes de la ville qui se rapporte aux dépenses concernant l'entretien de Mgr Guillaume de Juliers et de sa troupe comprend les sommes payées pour l'acquisition des chevaux. Les prix y sont excessivement variables, car il y a dans le nombre beaucoup de chevaux de grands seigneurs ; cependant le prix de 20 livres semble une moyenne pour l'homme d'armes du commun. C'est celui qui est payé pour un cheval perdu à Courtrai. D'autre part, on trouve des roussins à 10 livres, et on rencontre des prix de 50 livres et même de bien davantage pour des gens de la suite des princes, mais il nous serait bien difficile de dire si les plus fortes de ces sommes ne se rapportent qu'à l'acquisition d'un seul cheval. On voit en tout cas que la guerre a fait largement monter le prix de ces animaux.

Le 5 octobre 1303, Philippe le Bel tint un grand conseil à Château-Thierry, dans lequel furent décidés de nouveaux sacrifices d'hommes et d'argent. On y voit que l'homme armé de fer doit avoir un cheval de 50 livres pour le moins. Il est à remarquer que nous sommes en temps de faible monnaie et que ce ne serait que 17 livres fortes, près

548 soldes à 5 sous par jour pendant 180 jours. Si nous comptons en moyenne 8 sergents pour un chevalier, ce serait, aussi exactement que possible, 5 bannerets, 50 chevaliers et 429 sergents. Total, 484 personnes.

Digitized by Google

de 350 de nos francs. Il est toutefois probable qu'en tenant compte de la présence de l'or ce genre de prix ne montait pas seulement dans le rapport de la décroissance de la monnaie d'argent, et qu'il faut y voir un renchérissement momentané très important.

Pendant les huit mois auxquels se rapporte le compte publié par M. Colens, de juin 1302 à février 1303, la somme des dépenses enregistrées est de 133,932 livres parisis, soit un poids d'argent de 2,750,000 de nos francs. Là-dessus les gages payés aux gens de la suite de Guillaume de Juliers, de Jean et Guy de Namur, ne sont qu'en partie séparés ; plusieurs sont compris dans les comptes de l'hôtel et difficiles à dégager de l'ensemble des paiements faits à ces princes. En les estimant à la moitié de la dépense totale de ces maisons, on ne se tromperait sans doute que de peu. Ce serait très approximativement une somme de 20,000 livres parisis. Les soldes des seigneurs allemands sont comptées séparément et montent à 26,210 l. 10 s. p. Si nous calculons à quel nombre de chevaliers et d'écuyers peuvent se rapporter ces deux sommes ensemble, sur le pied précédemment fixé, pour une durée de huit mois, nous trouvons un chiffre approximatif de 730 hommes, qui serait ainsi la moyenne du personnel effectivement tenu sur pied pendant toute cette période et payé par la seule ville de Bruges, en remarquant toutefois que l'effectif réel a certainement subi de grandes modifications, suivant les moments et les circonstances, et qu'il a pu varier du simple au double pendant la même durée. Les dépenses supplémentaires occasionnées par les différentes expéditions ont été soigneusement comptées à part.

D'autre part, dans les pièces des archives de Bruges déjà publiées par M. Gilliodts-Van Severen [1], se trouvent de très fortes sommes destinées à payer les dépenses de la guerre et que M. Colens ne croit pas pouvoir faire rentrer, au moins complètement, dans le compte communal. Il ajoute que, comme la mise en état de défense devait profiter au pays entier, il est à présumer que c'est la trésorerie générale du comté de Flandre qui a soldé la dépense. Le total des sommes portées aux trois rôles en question est de 155,283 l. 4 s. 5 d. p., ce qui fait l'énorme chiffre de 3,152,250 fr. de notre argent. C'est dans le premier de ces trois rôles qu'est comprise la solde des 484 chevaliers et écuyers pendant six mois dont nous avons parlé plus haut.

L'on évalue l'armée française qui combattit à Courtray à l'effectif de 50,000 combattants, dont 10,000 armures de fer et 10,000 arbalétriers ; le reste se composait de troupes de moindre valeur, bidauts

[1] *Inventaire des archives de la ville de Bruges*, par Gilliodts-Van Severen. Bruges, 1871-1878, 7 vol. in-4.

Digitized by Google

et milices des communes. M. Funck-Brentano pense à bon droit qu'on ne peut abaisser l'effectif de l'armée flamande au-dessous de 45,000 combattants. Or il n'est pas permis de douter que, dans le nombre, il n'y eût une certaine quantité d'armures de fer, chevaliers et écuyers. Nous venons d'en voir énumérer plusieurs catégories. L'historien Villani, très au courant des particularités de la bataille et très délié d'entendement, a donné un récit fort clair, dégagé des légendes populaires et sans exagération apparente, malgré son animosité contre Philippe le Bel. Il nous dit que dans l'armée flamande personne ne resta à cheval, mais que chacun se mit à pied, aussi bien les seigneurs et les chevaliers que le commun de la troupe. Nous avions déjà signalé les difficultés soulevées par la longue déroute de la partie de l'armée française qui n'avait pas combattu, et particulièrement des armures de fer de l'arrière-garde qui étaient certainement à cheval [1]. On ne peut expliquer cette retraite précipitée que par la poursuite d'une troupe également à cheval. Nous sommes en présence d'un fait de tactique particulière à cette époque, et qui se généralisa dans la suite du siècle, au fur et à mesure de la prépondérance prise par les professionnels dans les armées. Comme au Saint-Étendard, comme à Halidon Hill, aussitôt après l'insuccès et la désorganisation des premières batailles ennemies, les armures de fer remontent à

[1] Le seul texte de l'époque qui paraisse s'opposer formellement à notre proposition est celui des *Annales gandenses*. Il faut observer tout d'abord que l'auteur est un farouche partisan des communes de Flandre, qui triomphe immodérément de la victoire des Brugeois et du désastre de la chevalerie française. Nous trouvons dans l'édition donnée par M. Frantz Funck-Brentano dans *la Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire* (Paris, Alph. Picard, 1896, page 32) : « Sicque, Deo disponente omnia et ordinante, coram textoribus, fullonibus, et vulgaribus Flamingis et peditibus, — licet fortibus et virilibus, bene armatis et cordatis, et expertos gubernatores habentibus, — corruit ars pugnae, flos militiae cum electissimorum equorum et dextrariorum fortitudine; et pulcritudo ac potentia validissimi exercitus conversa est in sterquilinium factaque est gloria Francorum stercus et vermis.... »

Précédemment, page 30, l'auteur disait : « Habebant autem Guido et Wilhelmus non nisi circiter decem milites in toto exercitu suo, inter quos praecipui erant, et in rebus bellicis experti, Henricus de Lonchy, de ducatu Lemburgensi, Johannes de Renisse, de comitatu Zelandensi, Gossuinus de Gossenhove, de ducatu Brabantiae, Theodoricus de Hondeschote, Robertus de Leewerghem, Balduinus de Popperode, de comitatu Flandrensi. Isti.... etc. »

Sans parler de la thèse poursuivie par l'auteur, il faut penser que ces chevaliers sont des chefs. En nous rapportant au texte cité ci-dessus, où nous voyons cinq chefs représenter quatre cent quatre-vingt-quatre personnes, chevaliers et écuyers, le témoignage du *minorite* lui-même ne nous éloignerait pas beaucoup du chiffre d'un millier de professionnels soudoyés. Nous voyons donc que, d'après le texte même des *Annales*, et sans tenir compte de la partialité du document, rien ne s'oppose à l'admission d'une certaine proportion de mercenaires dans l'armée de Bruges à Courtray.

Digitized by Google

cheval et profitent du désarroi de l'adversaire pour en charger les secondes lignes en désordre.

Dans les différentes rencontres de moins d'importance qui eurent lieu entre Français et Flamands dans les deux années qui suivirent la bataille de Courtray, on signale toujours dans la composition des troupes flamandes une certaine proportion d'armures de fer. A Gravelines, Oudart de Maubusson, qui commandait pour le roi à Calais, s'avance avec 200 armures de fer et 500 piétons. Les Flamands marchent à sa rencontre, nous dit le chroniqueur Guiart, au nombre de 2,000, conduits par 120 hommes d'armes. Philippe de Thiette, fils du comte de Flandre, amène avec lui d'Italie une bande de condottieri.

Les comptes de la ville de Bruges donnent les rôles des expéditions faites contre Winendale, Cassel et Courtray, contre Douai, Pont-à-Rache [1] et Gravelines. On y trouve très peu de soldes de chevaliers et d'écuyers qui, venant de l'étranger pour la plupart, avaient terminé leur engagement à la Toussaint, à moins qu'ils ne fussent engagés pour une plus longue durée. L'ensemble de la troupe soldée se compose surtout de connétablies de 20 sergents à pied (arbalétriers), y compris le connétable, 10 garçons et 2 voitures, et de gens des métiers conduits par les capitaines des métiers. Le connétable est payé 6 sous par jour, le sergent 4 sous et le garçon 1 sou, la voiture à 4 chevaux 6 sous; le tout vaut 106 de nos francs par connétablie et par jour. Nous n'avons pu déduire la solde des gens des métiers des chiffres donnés, par suite de la variabilité des effectifs.

Un autre rôle donne les sommes payées aux soudoyers n'ayant pris part à aucune expédition. Le chef de bande est payé 20 sous par jour, le chevalier 10 sous, le compagnon noble 4 sous en garnison, le compagnon non noble 2 sous 1/2. On voit que la solde de garnison est moindre que celle de guerre. Le rôle laisse une certaine indécision sur le nombre des écuyers soldés dans cette catégorie, mais il doit être compris entre 200 et 250.

En résumé, en tenant compte des suites d'armures de fer à attribuer aux différents chefs de l'armée brugeoise, J. de Renesse, Guillaume de Juliers, Guy et Jean de Namur et des soudoyers d'Allemagne et autres pays voisins dont les soldes sont données dans les divers comptes des archives de Bruges, il ne semble pas possible d'évaluer à moins de 1,200 le nombre des armures de fer qui ont pris part à la bataille de Courtray dans l'armée flamande. C'est le minimum calculé sur la moyenne des huit mois, et l'on sait que beaucoup de ces engagements finissaient à la Toussaint. Leur nombre probable a dû être notablement supérieur.

[1] Pont-à-Rache, sur la Scarpe, département du Nord, canton de Douai.

Digitized by Google

La bataille en elle-même ne peut guère être reconstituée plus complètement qu'elle ne l'a été par M. Funck-Brentano. Cet érudit a fort bien montré que les deux armées n'ont pu se battre dans l'étroit espace de sept à huit cents mètres que lui attribuent les commentateurs modernes, et qui n'a pu tout au plus que servir de cadre au théâtre du désastre principal. D'autre part, les dimensions beaucoup plus grandes auxquelles il faut se rapporter (1,800 mètres pour le moins) excluent par là même l'idée de piège, d'embuscade tendue, chère aux imaginations des conteurs de toutes les époques. Les différentes circonstances de l'action s'expliquent trop bien sans cela, pour faire intervenir des enfantillages inutiles. Les Flamands se sont certainement retranchés en aménageant les fossés naturels, en les prolongeant artificiellement, en en raidissant les pentes et peut-être, sur quelques endroits, en en revêtant les berges avec des palissades à fleur de terre. En même temps, ils s'étaient ménagé des passages sur les ailes [1].

Le point principal à retenir, c'est que ces obstacles, ces fossés étaient invisibles de loin, n'étant signalés par aucun remblai, et qu'il avait été impossible de les reconnaître à l'avance. Le comte d'Artois, voyant faiblir les avant-lignes ennemies quand elles se disposaient à s'écouler de part et d'autre en découvrant le corps de bataille, crut saisir le moment unique, celui qui décide de la victoire, le moment des Condé, des Lasalle et des Murat. Il ne lui était guère possible d'imaginer la nouvelle coupure qu'il allait rencontrer devant lui. Le reste se devine assez. La seconde ligne française avait suivi de près la première; elle n'a pu que tomber sur elle sans la voir, à cause des épais nuages de poussière soulevée dont parlent plusieurs chroniqueurs, et cela au moment où, désorganisée par le passage de ce rude fossé, et ayant perdu son élan, il lui avait fallu reculer sous les coups des fantassins flamands. Chacun connaît le sinistre tableau du chemin creux d'Ohain à Waterloo [2]. Malgré le talent du grand poète, ce ne

[1] Comme exemple de grands travaux accomplis par les Flamands, on trouve dans la *Chronique* de G. Guiart :

El lieu c'on dit le Pont Aresse
. . . . . .
Ils firent i grand fossé faire
Qui. . . . .
Ot près d'une lieue de lonc,
D'yau plain en chacune marge
Et durement parfont et large
Si que les François. . . .
Pour riens nuls à eus ne passassent.

(vers 19774 et suiv.), *Recueil des Historiens de la France.*

[2] On sait aussi que l'auteur s'y est laissé emporter par son imagination, et qu'il a beaucoup exagéré l'importance de l'épisode, qui, dans la réalité, passa à peu près inaperçu.

Digitized by Google

fut probablement qu'une pâle copie de l'épouvantable effondrement des armures de fer françaises dans le cloaque profond et piétiné des fossés de Courtray. Le massacre de 2,000 de ces cavaliers, suivi de pertes encore plus considérables pour les gens de pied, n'a rien d'extraordinaire dans de telles circonstances; et, connaissant les excellentes dispositions défensives des Flamands, supérieurement dirigés et commandés, l'on n'a besoin d'imaginer aucune supercherie, aucune ruse qui soit en dehors de ce qui s'appelle l'art de la guerre, sans épithète, avec ses procédés habituels, ses conceptions et ses incertaines réussites. Nous n'avons pas besoin d'insister. Sans doute l'étonnement fut grand et les récriminations furent nombreuses après un tel désastre devant d'invisibles retranchements. Les guerres des Pays-Bas avaient accoutumé nos adversaires au choix des positions défensives. Les mêmes nécessités avaient conduit à des dispositions analogues les Écossais défendant leur indépendance contre le roi d'Angleterre. C'est sur des positions défensives que se livreront presque tous les grands combats du siècle, de Bannock-Burn et de Crécy jusqu'à Roosebecque, avec des fortunes diverses [1].

Pour en revenir à la terrible journée de Courtray, notre patriotisme rétrospectif peut y trouver de légitimes satisfactions, sans chercher d'excuses dans aucune légende. Honneur au courage malheureux ! Honneur aux généreuses victimes qui ont payé de leur vie d'inévitables erreurs ! C'est par cet hommage sans restriction que nous croyons pouvoir résumer l'impression d'ensemble qui résulte pour nous d'une connaissance plus approfondie des conditions et des différentes phases de cet héroïque désastre.

LIEUTENANT-COLONEL MAURICE DE VIENNE.

[1] On lit dans le récit de la bataille de Bannock-Burn par l'historien allemand Pauli, t. IV, p. 240 : « Bruce avait bien employé son temps. Il avait réuni environ 30,000 hommes à Tarwood, non loin de Stirling, et comme il n'avait pu rassembler que peu de cavaliers, il résolut de combattre la supériorité écrasante de l'adversaire avec la lance, l'arme nationale. Il avait choisi pour champ de bataille un espace appelé le *Nouveau Parc*, près de Bannock-Burn, où coulait un petit ruisseau marécageux, que remplissait une végétation touffue, et qui se jette dans le Forth. A sa gauche, il avait un champ qu'il avait fait couper d'un grand nombre de petits fossés, dans lesquels il avait fait planter des pieux, puis il les avait fait recouvrir de gazon et de feuillage. »

Le moine de Malmesbury, dans sa vie d'Édouard II, et le chroniqueur contemporain L. Backer de Swynebroke (édition Thompson) comparent expressément la bataille de Bannock-Burn à celle de Courtray.

Nous devons ces renseignements à l'extrême obligeance de M. Frantz Funck-Brentano.

Digitized by Google

III.

LA CORRESPONDANCE SECRÈTE DE L'ABBÉ DE SALAMON

PENDANT LA RÉVOLUTION [1]

Il y a quelques années, dans cette même *Revue* [2], je rendais compte des *Mémoires* de l'abbé de Salamon (c'est ainsi qu'il signait toujours) [3], que venait de découvrir et de publier M. l'abbé Bridier. C'était, dans notre histoire ecclésiastique, un personnage presque nouveau, peu connu, et pourtant plus oublié qu'inconnu. Soit d'après l'*Introduction* de l'éditeur, soit aussi d'après mes recherches personnelles, j'esquissais dans son ensemble la vie de ce prêtre qui, né sujet des Papes dans le Comtat Venaissin, et devenu conseiller clerc au parlement de Paris, avait, sous la Révolution, rempli les fonctions d'abord d'internonce, puis de chargé d'affaires de Pie VI; nommé par Pie VII, en 1806, évêque *in partibus* d'Orthosia, Louis XVIII le désigna en 1820 (*Moniteur* du 14 mars) pour l'évêché de Saint-Flour : il y mourut le 11 juin 1829.

Bien que les points officiels de repère ne manquassent pas dans l'existence de l'abbé de Salamon, le ton avantageux qu'il prend dans ses *Mémoires* laissait planer sur ses dires des soupçons d'imagination ou de jactance. Ainsi, il parlait d'une négociation de concordat entre le pape Pie VI et le Directoire en 1796 et s'y attribuait une part prépondérante que, jusqu'ici, les documents connus ne justifient pas : son nom même n'y est pas prononcé. Il se flattait aussi d'avoir entretenu une correspondance « immense, » disait-il, avec le cardinal de Zelada, et cela pendant tout le temps de la Révolution : or, malgré ses recherches, M. l'abbé Bridier n'en avait pas trouvé trace. Sept à huit lettres, antérieures à 1791, péniblement colligées dans les ar-

[1] *Correspondance secrète de l'abbé de Salamon, chargé des affaires du Saint-Siège pendant la Révolution, avec le cardinal de Zélada* (1791-1792), publiée par le vicomte DE RICHEMONT. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1898, gr. in-8 de XLIII-549 p., avec un portrait en héliogravure.

[2] Livraison du 1er janvier 1891 (t. XLIX, p. 237-249).

[3] En fait, il s'appelait Louis-Siffrein SALAMON DE FONCROSE ; c'est ainsi que le désigne l'*Almanach royal* de 1787. Mais, dans l'usage, il délaissa le nom de Foncrose et transposa la particule. L'ordonnance royale du 6 mars 1820, qui le nomma évêque de Saint-Flour, porte : M. SALAMON (Louis-Joseph-Siffrein).

Digitized by Google

chives vaticanes, laissaient supposer une correspondance officieuse, intermittente, irrégulière, mais rien de provoqué ou résultant de fonctions reconnues. — « Il semble se draper un peu, » écrivais-je alors. Quelques personnes doutaient, soit de la sincérité du personnage, soit de l'authenticité de ses *Mémoires :* il s'en fallait de peu que ce Méridional ne passât pour Gascon.

Cette correspondance qui semblait problématique, M. le vicomte de Richemont en a découvert une partie aux archives secrètes du Saint-Siège. — « J'ai été assez heureux, dit-il, pour y découvrir une importante liasse de ces fameuses lettres de M. de Salamon, et, peu après, les minutes des réponses du cardinal secrétaire d'État. Les dépêches de l'abbé, écrites sur des feuilles de papier de grand format (0m20 × 0m27) d'une large et belle écriture, ne sont que rarement signées, d'après la coutume qu'il avait adoptée, mais toujours datées au haut de la page et régulièrement numérotées; avec une ponctualité égale, le cardinal répondait chaque semaine, dépêche pour dépêche. Cette correspondance, qui est sans lacunes pour la période qu'elle embrasse, se trouve ainsi bilatérale, et sa publication met fin à toute contestation sur l'identité du personnage et sur l'importance de ses fonctions » (p. XIV) [1].

De la publication à laquelle M. le vicomte de Richemont a l'honneur d'attacher son nom, il résulte en effet que l'abbé de Salamon était un correspondant régulier et reconnu de la cour de Rome : reconnu, car c'est au cardinal secrétaire d'État qu'il écrit, et le cardinal lui répond lettre pour lettre; régulier, car, chaque semaine, une lettre de l'abbé de Salamon part pour Rome, y portant des nouvelles, des appréciations politiques et y rendant compte, soit de démarches qu'il a spontanément faites, soit d'autres, non sans importance, que lui avait formellement demandées l'autorité pontificale. Il en résulte encore que le titre d'internonce qu'il s'attribue ne fut un titre ni étrange ni usurpé; si le document qui l'établit nous manque, cette correspondance même en démontre la réalité. Il est même à remarquer que le dossier spécial dans lequel elle est classée aux archives secrètes du Saint-Siège se rapporte précisément, par les deux dates qui en encadrent les documents, au commencement et à la fin de l'internonciature; on comprend dès lors que les lettres antérieures ou postérieures

[1] Voici les cotes que donne M. le vicomte de Richemont : 1° *Francia*, 582. *Lettere dell' ab. Salamon all' Emo Card. de Zelada, segretario di Stato, dal 29 agosto 1791 al 21 maggio 1792* (nos 61-100); 2° *Francia*, 583. *Minute di lettere scritte dalla segretaria di Stato all' ab. Salamon, dal 5 gen. 1791 al 5 giugno 1793* (Introd., p. XIV, n.). — Dans la publication actuelle, les lettres du cardinal partent du 14 septembre 1791 et s'arrêtent au 6 juin 1792.

Digitized by Google

à cette période aient été rangées dans d'autres dossiers, qu'on n'a pas encore découverts.

Voilà donc mises en déroute, grâce à M. de Richemont, des défiances qui paraissaient légitimes. — Abordons maintenant l'examen de cette correspondance.

L'évêque d'Orthosia, vivant depuis plusieurs années à Rome et à qui l'idiome de la Ville éternelle était devenu familier, écrira ses *Mémoires* en italien ; l'auteur de la Correspondance écrit tout simplement en français. De style, à proprement parler, il n'en a pas, il ne prend même pas le temps de s'en donner un : il écrit à la hâte, il écrit beaucoup, longuement, à plume débridée ; c'est un chroniqueur, ou, pour mieux dire, un *reporter* empressé. Il en a la vanité, les jugements prompts et quelquefois téméraires, et, bien que tempérée par l'éducation, la suffisance. Avec quelle fermeté de style, à pareille époque, Mallet du Pan exposait les événements, les expliquait et parfois en prophétisait les conséquences ! quelle clairvoyance pour les comprendre et les juger, même à travers la fumée du combat ! Nous ne trouverons dans Salamon ni cette aisance, ni ce coup d'œil, ni ces éclairs de style ; il ne nous offrira même pas de ces informations que semble promettre une correspondance secrète et qui, refusées aux contemporains, semblent être comme le privilège de la postérité. En revanche, son zèle s'agite ; il visite l'un, l'autre ; il est au courant de tout ce qui se peut voir et savoir, et, dans les grands mouvemements, dans les cérémonies officielles, on croirait qu'il a le *coupe-file* d'un de nos journalistes fin de siècle.

Il voit et il juge : sa situation politique nous explique son attitude et la direction de ses jugements. Ce n'est pas, à proprement parler, un Français. Il l'est, mais par privilège, sans l'être ni de naissance ni même de cœur. C'est un Comtadin, sujet du pape : il s'en prévaut même un jour pour ne pas monter sa garde (p. 254). Cet ecclésiastique à qui ses correspondances secrètes de 1815 (je fais allusion ici aux lettres qu'il adressait de Rome au grand aumônier et que l'empereur Napoléon fit publier [1]) donneront l'air d'un gallican renforcé, en 1791, il est romain de doctrine : le gallicanisme non seulement ne l'atteint pas, mais il le choque. Il ne se cache pas de ses sentiments auprès des évêques de France, il les morigène : comme naguère au Parlement, on l'appelle *le petit ultramontain*. Ses fonctions l'encouragent à élever le ton ; il parle plus haut que ne fait le pape lui-même ; il a quelque grain d'intolérance. L'archevêque d'Arles, Mgr Dulau ; l'archevêque d'Aix, Mgr de Boisgelin ; les prélats qui

[1] Cf. *Revue des questions historiques*, t. XLIX, p. 245-246.

Digitized by Google

composent le comité ecclésiastique n'échappent ni à ses censures ni même à ses dénonciations : « Il ne me paraît pas ami de la cour de Rome, dit-il de l'archevêque d'Arles ; il est sans cesse occupé des formes et entiché de ses libertés de l'Église gallicane. » Le cardinal de Zelada n'épouse pas les passions et l'esprit de contradiction de son correspondant : « Tout ce que vous me marquez de l'archevêque avec lequel vous avez beaucoup parlé des affaires ecclésiastiques peut servir pour avoir une idée bien juste et de son caractère et de sa façon de voir. En d'autres circonstances, cela servirait infiniment; mais les malheurs des temps nous obligent maintenant d'être moins rigides : lorsque la conduite des prêtres est plausible et vraiment catholique en général, il faut négliger les systèmes dont ils sont imbus. » (P. 241 et 245.)

Internonce et correspondant du pape, Salamon est jaloux de ses fonctions et de son rôle : la rivalité de Maury le gêne. Maury est son compatriote : premier tort. Il en a un autre : celui d'être fils d'un savetier de Valréas. Cette humble origine n'a-t-elle pas fait tort à son éducation et à sa façon de vivre ? Ses qualités comme grand orateur ne l'entraînent-elles pas dans quelques défauts? Maury aime à parler, il se permet des traits d'esprit (il y en a qui lui ont sauvé la vie), il a quelque présomption, « une intrépidité de bonne opinion : » tout cela ne le mène-t-il pas à être indiscret ? Ce n'est pas Salamon, fils d'un premier consul de Carpentras, ancien membre du Parlement de Paris, homme bien élevé, qu'on pourrait soupçonner de pareils torts. — « Certainement, écrit-il, notre cher abbé a le plus rare talent et est le plus grand homme à la tribune; mais, dans la société, il se ressent un peu de sa naissance et du défaut d'éducation; il manifeste souvent de petites glorioles et qui devraient être au-dessous d'une personne de son mérite ; mais ce n'est pas à quarante-sept ans qu'on change d'habitudes. Ce petit défaut de jactance lui attire quelquefois des plaisanteries. » (P. 14-15.)

Ces timides et sinueuses critiques n'empêchent pas qu'à l'occasion il n'enroule d'éloges et de politesses ce bruyant personnage dont le talent et la célébrité l'éclipsent, mais qu'il faut ménager à cause de la faveur dont il jouit auprès du pape et du cardinal secrétaire d'État, son correspondant. — « Hier (6 décembre 1791), deux heures après midi, écrit Zelada, l'abbé Maury est arrivé heureusement à Rome. Vous pouvez vous imaginer très aisément quelle a été ma satisfaction de pouvoir embrasser cet homme célèbre à qui nous avons les obligations les plus décidées. Il est logé dans mon propre palais et l'on tâchera de lui montrer notre sensibilité. » (P. 159.) Mais, à propos de la bulle d'excommunication, voilà que le bruit court que Maury y travaille, que c'est Maury qui l'a rédigée : Salamon signale ces propos,

Digitized by Google

dénonce le secrétaire de l'abbé, « intrigant de la première classe. » Le cardinal de Zelada répond que « tout ce que l'on débite sur le compte du célèbre abbé Maury est bien controuvé [1]. » Et il ajoute, non sans malice peut-être : « Je m'en vais vous dire maintenant quelque chose de bien positif et de bien honorable pour lui. Hier au matin, le Saint-Père, de son propre mouvement, le créa protonotaire apostolique surnuméraire, c'est-à-dire le fit prélat et le destina nonce extraordinaire à la diète de l'Empire. Voilà tout ce qu'il y a sur son compte, et certainement ses amis et ses ennemis auront bien de quoi s'entretenir à présent. — *P. S.* J'ai oublié de vous dire que ledit abbé a été nommé à l'archevêché *in partibus* de Nicée, pour pouvoir remplir sa lumineuse (*sic*) destination. » (P. 381.) Salamon n'avait plus qu'à se taire : « J'ai appris, dit-il, avec grand plaisir l'élévation de notre illustre compatriote. Cette récompense distinguée est bien digne de la magnificence de notre illustre souverain. Je joins ici ma lettre de félicitation pour M. l'archevêque de Nicée ; s'il était parti [pour Francfort], Votre Éminence voudra bien la lui faire passer sans délai, pour que je ne sois pas soupçonné d'indifférence pour un si grand bienfait. » (P. 430.)

Voilà les faiblesses que nous rencontrons chez Salamon ; elles ne doivent pas nous rendre injuste pour ses mérites. Le cardinal de Zelada, le pape lui-même, y étaient très sensibles et ne lui ménageaient pas l'expression de leur contentement. Cette correspondance si régulière, si abondante, offrait au Saint-Siège un tableau des événements, des discussions, des publications, des bruits et des propos de la semaine, signalait les opinions courantes, reflétait dans un intelligent miroir les sentiments de la cour, du clergé, de l'Assemblée, de la société, ou tout au moins d'une partie de la société d'alors. A travers les différences dans les lieux et dans les esprits, la cour de Rome s'initiait aux besoins particuliers de l'Église de France, aux tempéraments que comportaient les mesures à prendre : son correspondant lui conseillait de frapper avec sévérité, et c'était précisément dans les exacts tableaux qu'il fournissait lui-même de l'état des esprits que Rome prenait la mesure de sa justice. La haute sagesse du souverain pontife planait au-dessus de ce *nouvellisme*, tout en s'en éclairant.

A ses mérites de correspondant Salamon ajoutait bien du savoir-faire. Il apportait dans ses actes ses qualités naturelles : le sang-

[1] La *Gazette universelle* avait osé dire « qu'un prêtre scandaleux était devenu l'oracle de l'Église. » En fait, Maury avait été consulté et il avait rédigé un mémoire dont les conclusions prudentes et circonspectes avaient passé dans la Bulle. Cf. *Mémoires de l'abbé Maury*, publiés par Mgr Ricard, t. Ier.

Digitized by Google

froid, la bonhomie, l'intelligence, la fertilité des moyens. Les fonctions de conseiller clerc qu'il avait exercées pendant sept à huit années lui avaient donné l'expérience des affaires comme celle des hommes, l'art de trouver des solutions, l'habitude de ne pas s'embarrasser et beaucoup de relations. Tous ces avantages, il les utilisait au profit de sa mission. Ecclésiastique, magistrat, homme du monde, de ces trois caractères réunis dans sa personne il retenait surtout ce qui le haussait, mais aussi ce qui ajoutait à ses propres aptitudes. Longtemps il travailla dans l'ombre et n'y mit pas moins de zèle; plus tard, il lui sera donné de travailler en plein jour : ce demi-mondain deviendra un évêque exact, généreux, plein d'initiative et de charité. Ce n'est pas chez un homme la marque d'un esprit commun que cette aptitude à remplir dignement les divers postes que la Providence lui confie.

La partie de correspondance que nous offre aujourd'hui M. le vicomte de Richemont embrasse neuf mois (29 août 1791-21 mai 1792). Les six premières lettres (29 août-3 octobre) roulent sur les dernières semaines de l'Assemblée constituante, l'acceptation de la constitution par le Roi, les affaires d'Avignon, la réunion du Comtat à la France « par assis et levé, » les nouvelles de l'étranger et des princes, l'installation de la nouvelle assemblée. Dès le 5 septembre, il écrit : « Si on juge de ce qu'elle sera par ceux qui sont déjà nommés à Paris, Sens et Versailles, elle sera pire que la première : Lecointre, qui était à la tête des attentats des 5 et 6 octobre, l'évêque constitutionnel Avoine, Garran de Coulon, républicain, Lacépède, enragé, Pastoret, procureur-syndic du département de Paris, enragé, Cerutti, dévoué à Philippe, ex-jésuite très connu et très dangereux, Théodore Lameth, plus enragé que ses frères. » (P. 23.) Et le 1er novembre : « Il faut avoir été soi-même à cette assemblée pour se convaincre de son impéritie. Quelle connaissance peut avoir un paysan, un cordonnier, un cocher, un échappé des galères, car tout cela se trouve parmi ceux qui nous donnent des lois ? » Déjà, dans ce temps-là, on doutait fort du désintéressement de quelques députés : « Laissez-les faire, disait quelqu'un dont Salamon a recueilli le propos : la majorité de nos représentants est sans science ni habit, mais vous les verrez bientôt aussi beaux que leurs prédécesseurs qui nous ont ruinés. Avez-vous oublié que les trois quarts sont arrivés à pied, et que presque tous sont partis en poste et après avoir acheté de superbes terres ? Donnez à ceux-ci le temps de décréter quelques centaines de millions d'assignats et vous les verrez avec de riches habits et de belles voitures. » (P. 133.)

Nous sommes loin encore du 10 août et du 2 septembre, et cepen-

Digitized by Google

dant, dès le 5 décembre 1791, on en aperçoit dans les lettres de Salamon non seulement des signes avant-coureurs, mais comme le plan, les procédés et les moyens d'action. « Nous sommes toujours sous le couteau de la horde jacobite ; déjà des secousses violentes de révolte se font sentir d'une manière alarmante. Le peuple des faubourgs, que les factieux travaillent sans cesse, ne répond pas encore à l'appel du crime ; mais il est bien à craindre que sa grande misère ne le fasse enfin succomber. Nous avons presque touché à ce moment terrible.... Des courriers supposés devaient entrer dans Paris de plusieurs côtés et y publier que les émigrés étaient entrés en France les armes à la main ; on devait en même temps annoncer que le Roi avait quitté Paris. Certainement tant de calomnies atroces auraient été accueillies avec ardeur et auraient été le signal du plus grand carnage, car on insinue toujours qu'il faut faire ce qu'on a fait à Avignon. » (P. 182.) C'est dans la même lettre que Salamon écrit sur Torné, évêque intrus du Cher : « Votre Éminence n'a pas besoin de me recommander la fuite [de fuir] du constitutionnel Torné. Je le méprisais avant comme un homme sans principes et à présent comme un schismatique. » (P. 186.) Voyez pourtant : le 5 septembre suivant, c'est ce même Torné qui, sur les vives instances de la gouvernante de Salamon, viendra à l'Abbaye et le fera mettre en liberté. Ce n'est pas tout : il l'emmènera chez lui, l'y gardera huit jours et ne cessera d'avoir pour son hôte, dont le séparent tant de motifs, les plus grandes prévenances. (*Mémoires*, p. 120-121.)

Au milieu des efforts de zèle dont Salamon fait un peu parade, il lui survient une mortification : son frère, sénéchal de Montélimar, vient d'être nommé juge au tribunal français d'Avignon. « Il n'a pas osé me l'écrire, dit-il, mais il me l'a fait savoir par son correspondant d'affaires. J'ai répondu que j'étais très affligé de cette acceptation....; qu'il devait se rappeler qu'il était sujet du Pape....; que, dès ce jour, je rompais toute communication avec lui, quoique cela puisse m'être désavantageux par les secours pécuniaires qu'il me donnait dans certaines détresses. Je ne puis savoir l'effet qu'auront mes observations ; je sais que le paysan est infiniment content, parce que c'est un excellent juge : mais cela ne me contente pas. Je suis sévère dans mes principes et je ne m'en écarte pas, même à l'égard de mes frères. » (P. 211.) Tant de vertu romaine tourne presque au comique. Le cardinal lui répondait : « Je dois vous prévenir, pour soulager votre douleur, que votre frère lui-même n'a pas manqué de me participer directement sa nomination, en y ajoutant les expressions de la plus soumise obéissance aux ordres du Saint-Père, qui pourront uniquement le déterminer à accepter la place qu'on vient de lui offrir. » (P. 213.) C'est à se demander si les deux frères n'avaient

Digitized by Google

pas concerté leur conduite respective, de manière à sauver l'un et l'autre leur position.

On se doute bien que les affaires religieuses sollicitent principalement l'attention d'un correspondant pontifical. S'il s'agit des évêques intrus et des mesures qu'il y aura lieu de prendre contre eux, il va au-devant des consultations qu'on pourrait lui demander, il insiste pour la sévérité, il invoque « les saints canons. » Il estime qu'il n'y a pas lieu de suspendre l'excommunication même contre les intrus désistés ; qu'il faut se garder de les nommer évêques *in partibus ;* pour les schismatiques : *detrudantur in monasteriis,* s'écrie-t-il. N'eût-il pas fallu d'abord rétablir les monastères ? « Il y aurait encore, dit-il, la ressource de la dégradation. Voilà, Monseigneur, les réflexions que j'ai cru nécessaire de faire à Votre Éminence. Elle voudra bien les méditer profondément. Éloignée de trois cents lieues, elle ne peut être aussi frappée que nous le sommes de l'état des choses, de la disposition des esprits. Je sais qu'il est très possible, vraisemblable même, que quelques personnes, des prélats même distingués de France, feront parvenir à Sa Sainteté des réflexions moins dures, proposeront des temporisations, peut-être des adoucissements, à l'égard même des intrus persévérants ; mais je dois lui observer que j'ai pour moi des théologiens éclairés et beaucoup de prélats non moins recommandables. » (P. 135-138.)

On voit le ton du personnage, comme il aime à exprimer son opinion personnelle, à l'appuyer d'autorités, à se solidariser même avec la cour pontificale. N'ayant qu'un titre un peu vague, des fonctions mal définies, aucun rang dans la hiérarchie ecclésiastique, avec cela un peu jeune (il n'a que trente-deux ans) pour aborder de vieux évêques entêtés de leurs maximes gallicanes, il sent le besoin d'être recommandé de haut. « Il serait peut-être nécessaire, pour donner plus de consistance à mes petites observations auprès des évêques ou archevêques, tous plus âgés que moi de beaucoup et accoutumés à ne trouver presque jamais de résistance de la part du second ordre (car ce qui me donne un peu plus de force et de poids auprès de ces prélats, c'est ma qualité de conseiller au Parlement), il serait, dis-je, nécessaire que Votre Éminence dît au cardinal de Bernis qu'en écrivant à l'archevêque d'Aix, son correspondant le plus ordinaire, il lui dise comme de lui-même qu'il est bon et nécessaire quelquefois de peser mes observations. Je suis bien venu à bout souvent de déconcerter leurs idées ou leurs projets, quand j'ai pu les découvrir, mais aussi quelquefois je parle sans succès. » (P. 163.)

C'est un des *dessous* qu'éclaire singulièrement la correspondance de l'internonce que la tendance de certains évêques de France à accueillir avec quelque défiance les instructions venues de Rome, à

Digitized by Google

les contrôler, à ne les accepter que sous réserve, à ne les publier que tardivement et comme à regret. Maintes fois, l'abbé de Salamon dénonce ces pratiques. Un jour, dans un mémoire qui devait être présenté au pape, ces évêques semblaient n'admettre le jugement des évêques intrus que « sous bénéfice des formes établies pour ces sortes de procédures par le droit canonique du royaume ; » on faisait même courir le bruit que le pape appellerait à Rome douze évêques de France pour statuer sur la déposition des évêques de Sens, d'Orléans, de Viviers et d'Autun. L'abbé de Salamon n'avait pas manqué de signaler cette attitude des évêques ; le cardinal de Zelada lui répondit : « Cela est presque inconcevable et certainement inouï jusqu'à présent. Je vous préviens donc que si l'on veut insérer la clause *avec quelques mesures conservatrices des formes*, etc., le pape se verra forcé à la réprouver hautementet par un acte solennel. » (P. 92.) Ce jour-là, c'était sous la dictée même du pape qu'écrivait le cardinal de Zelada.

Je ne fais qu'effleurer cette curieuse correspondance : abondante comme elle l'est, on pourrait en détacher plus d'une question particulière. Sur l'émigration, sur les projets des émigrés, sur le rôle actif de celle qu'il appelle la *Grande Dame* (il s'agit de la Reine), sur les résistances du Roi à ratifier le décret de l'Assemblée contre les prêtres réfractaires, sur la déclaration de guerre, sur les premières opérations, etc., nous ne pouvons que renvoyer le lecteur au texte même : nous en avons assez dit pour en signaler l'intérêt.

Cette double correspondance, soigneusement numérotée des deux côtés, commence au n° 61 pour finir au n° 100. Que sont devenues les soixante premières lettres ? Elles durent s'échelonner sur autant de semaines, ce qui en fait remonter le début au mois d'août 1790, c'est-à-dire au lendemain du vote de la constitution civile du clergé (12 juillet). Que d'événements, que de grandes scènes dans cette période ! L'obligation du serment, la sanction qu'y donne le Roi, la fameuse séance du 4 janvier 1791, si glorieuse pour les évêques députés, l'attitude double de Mirabeau, la violence de Barnave, les scènes dans les églises, les élections, les installations des évêques et curés intrus, la mort de Mirabeau, la fuite de Varennes et la lamentable déchéance qui s'ensuit : sur tous ces points, l'abbé de Salamon a dû fournir à son correspondant bien des informations précieuses.

La période qui succède à celle qu'embrasse la publication actuelle présente des scènes encore plus palpitantes : n'est-ce pas celle de la Terreur et de la persécution ? Si nous en croyons les *Mémoires*, l'abbé de Salamon n'interrompit pas sa correspondance avec Rome. Elle fut moins régulière, c'était la faute des circonstances ; elle n'en

Digitized by Google

continua pas moins. Fugitif, errant, sans cesse à la merci d'une arrestation soit comme agent pontifical, soit comme ancien membre du Parlement, l'abbé de Salamon adressait ses lettres à Saint-Maurice-en-Valais. Ainsi, nous savons qu'à peine sorti de l'Abbaye, le 7 septembre 1792, il envoya au pape le récit de sa tragique aventure ; que Sa Sainteté lui répondit par une lettre autographe en italien et le nomma son vicaire apostolique pour la France et le Brabant avec les pouvoirs spirituels les plus étendus. (*Mémoires*, p. 23.) C'est chez sa boulangère, rue de Bondy, en face de la maison qu'il avait habitée, qu'après l'arrestation des parlementaires de Paris il fait prendre les lettres venues de Rome. (*Ibid.*, p. 161-162.) Tantôt chez des banquiers qu'il nomme, tantôt chez une certaine Marianne, pieuse personne âgée de soixante-quinze ans, qui demeurait rue Bertin-Poirée, au cinquième étage, il va chercher les secours pécuniaires que le pape lui fait passer. On l'arrête sous le Directoire, et c'est à cause de la correspondance qu'il entretient avec Rome. Enfin, il y a le chapitre des négociations entre le pape et le Directoire, en 1796, auxquelles il prétend avoir été mêlé. Le fait de la correspondance continuée pendant tout le cours de la Révolution paraît donc certain.

Il nous reste un vœu à exprimer : c'est que M. le vicomte de Richemont en poursuive et en mène bientôt à fin la publication complète. Il lui incombe de rechercher, souhaitons qu'il ait le bonheur de retrouver les deux parties qui manquent encore. Cependant, quoi qu'il advienne, et fallût-il nous contenter de ce qu'il nous donne aujourd'hui, il y a lieu de le remercier d'avoir apporté une si utile contribution à notre histoire religieuse pendant la Révolution. La physionomie de l'abbé de Salamon, qui était restée un peu douteuse, s'y caractérise et s'y achève; certains côtés de l'attitude et des sentiments de nos évêques en reçoivent quelque lumière; enfin, grâce aux lettres du cardinal de Zelada, nous pouvons nous rendre compte de l'esprit de tempérament et de justice qui animait la cour de Rome, et, pour tout dire en un mot, de la sollicitude paternelle du pape Pie VI pour le clergé et pour les catholiques de France.

VICTOR PIERRE.

Digitized by Google

IV.

UN CADET D'AUVERGNE

LE CHEVALIER DE PONTGIBAUD, COMTE DE MORÉ

(1758-1837)

LA VIE DU CHEVALIER DE PONTGIBAUD

La maison de Moré remonte aux dernières années du XIIe siècle [1]. Un des siens, en 1756, se rendait acquéreur, en Auvergne, de la seigneurie de Pontgibaud, qu'en 1762 Louis XV érigeait en comté. Ce César de Moré, seigneur de Chaliers, mousquetaire de la garde du Roi, chevalier de Saint-Louis, avait été blessé à Dettingen. De son mariage avec Marie-Charlotte de Salaberry, fille d'un président à la Chambre des comptes, il eut deux fils : 1° Albert-François; 2° Charles-Albert, le cadet dont nous voulons parler.

Né à Clermont-Ferrand le 21 avril 1758, Charles-Albert avait été mis en nourrice chez une aubergiste, et il attribuait plus tard, avec humour, sa forte constitution à tous les petits verres que lui offraient les clients de l'estaminet. On l'envoya de très bonne heure rejoindre son frère au collège de Juilly, la célèbre maison des Oratoriens. Il en sortit en 1773, comme tous les élèves trop légers, sans regret, et s'en vint chez un de ses oncles, conseiller à la Chambre des comptes, M. d'Hariague, à Paris. Jeté dans un monde aussi élégant que frivole, à une époque fameuse pour son libertinage, sans conseil, presque sans appui, ce jeune homme, cet enfant de quinze ans, d'une tournure agréable, d'un esprit délié, d'une curiosité ardente, se livra, comme il devait arriver, à la dissipation d'un fils de famille. Ses parents, qui ne l'avaient ni surveillé ni soutenu, craignirent le scandale; son père, qui vivait assez égoïstement au fond de son manoir féodal, s'alarma de ses dettes, et, par une sévérité aussi outrée que la faiblesse avait été excessive, on le fit enfermer, sans autre forme de procès. Une lettre de cachet conduisit en prison le jeune étourdi :

« Le sieur chevalier de Pontgibaud, d'un caractère violent et fa-

[1] Elle porte de gueules à trois bandes d'or, au franc canton d'hermine; l'écu sommé d'une couronne de marquis. Supports : deux lions. Devise : *Mourez por Diou.*

Digitized by Google

« rouche, qui ne veut s'adonner à aucun genre d'occupation, sera « conduit à Saint-Lazare, aux dépens de son père.

« Transféré à Pierre-en-Cize, le 19 février 1775.

« La Vrillière. »

Ce vieux donjon de Pierre-en-Cize n'était rien moins qu'une maison de plaisance. Dans sa chambre, le prisonnier ne rêvait plus que sa liberté, si brutalement enchaînée. On croyait encore, en ce temps-là, aux récents et romanesques mensonges de Latude; cet exemple lui tourna la tête, et il se mit à desceller une à une les pierres de son cachot. Au bout de deux mois, il avait terminé son trou, cachant dans ses paillasses les gravois et le plâtre, selon toutes les règles de l'art. Quand il eut percé un mur de dix pieds d'épaisseur, il ne lui restait plus qu'à courir la chance d'une évasion. Il la tenta avec une crânerie toute martiale, passa sur le corps de la garde, qui avait pris les armes, gagna un bois, intéressa les passants à son sort, et s'en vint en Auvergne, au logis paternel. Le seigneur de Chaliers pensa qu'il fallait embarquer cet entreprenant garçon; une occasion rare s'offrait : un compatriote, un voisin, un ami, venait de passer en Amérique pour tirer l'épée contre l'Angleterre; le marquis de la Fayette ne refuserait pas ce compagnon qui payait d'audace et de mine, et exiler cet emporté, en lui ouvrant la carrière des armes, était une coïncidence que le vieux gentilhomme estima heureusement trouvée.

C'est ainsi qu'à l'automne de 1777, le chevalier de Pontgibaud, ayant recouvré sa propre liberté par un moyen énergique, s'en allait joyeusement aider les Américains à conquérir la leur.

Pour que la variété de ses aventures fût complète, il se trouva qu'avant vingt ans, après une évasion d'un château fort, une traversée au nouveau monde, il fit naufrage en débarquant dans la baie de Chesapeake. Sans ressources, dans un pays inconnu dont il ne parlait pas la langue, il gagna cependant le camp de Walley-Forges, dans la Virginie, où commandait La Fayette. Nommé officier, attaché à ce jeune général, qui l'accueillit à bras ouverts, il assista à l'échec de Rareton-Rivers, à la victoire de Monmouth, au blocus de New-York et au siège de Newport.

En 1779, ils revenaient tous deux en France, et le chevalier de Pontgibaud prenait sa part des ovations que l'engouement prodiguait au libérateur d'un peuple. Il se dirigea vers l'Auvergne; ce n'était plus le mauvais sujet échappé de prison; aussi, le vieux comte de Pontgibaud reçut-il avec une satisfaction manifeste le jeune « héros », à qui le Roi accordait en même temps un brevet de capitaine. Il ne s'endormit pas sur ses lauriers. La Fayette retournant en Amérique, il repartit avec La Fayette, côte à côte avec l'expédition française

Digitized by Google

commandée par Rochambeau. Il était à York-Town le jour où lord Cornwalis capitula.

De retour en France, il mena la vie de garnison que l'on était accoutumé de vivre à cette époque, moitié à Auch, où était son régiment, moitié à Paris; en traversant l'Auvergne pour saluer son père, il poussa avec malice une pointe jusqu'à Pierre-en-Cize, afin de faire saluer à son tour son uniforme de capitaine de dragons par ses anciens « geôliers, » qui célébrèrent sa présence le verre en main. Le séjour de la capitale lui plaisait fort, et il fréquentait la plus élégante société.

Washington avait envoyé à La Fayette, pour être distribuées à ceux de ses officiers qui s'étaient distingués sous ses ordres, douze croix de chevalier de Cincinnatus. M. de Pontgibaud fut un des élus. Il se parait volontiers de ce ruban bleu moiré, liséré de blanc, auquel était suspendu, ailes éployées, un aigle d'or. Un soir, c'était en 1785, il dînait chez le comte de Pilos (Don Pablo Olavidès), dans le très bel hôtel qu'habitait, rue Sainte-Apolline, ce riche Espagnol, fort lié avec son oncle, le président de Salaberry, et le beau-frère de cet oncle, le comte Dufort de Cheverny, introducteur des ambassadeurs, qui nous a laissé de charmants *Mémoires*. La comtesse du Barry était conviée. Le chevalier faisait le récit de ses aventures d'Amérique. A propos de sa décoration, il fut l'objet des lazzis de l'ex-favorite : elle raconta qu'elle avait eu un laquais de toute beauté, mais fort tapageur, qui l'avait quittée pour aller guerroyer outre-mer, d'où il avait rapporté le même ruban. M. de Pontgibaud ne releva pas ce manque de tact; homme d'esprit, il était capable de mettre les rieurs de son côté; il ne voulut point accabler, par des histoires d'antichambre, l'ancienne soubrette de Mme de la Garde.

Ses *Mémoires* ne font pas mention de cette petite aventure; nous l'avons rapportée pour ce motif, et par la même raison nous constaterons son enthousiasme en présence de ces expériences aérostatiques que les frères Montgolfier avaient mises à la mode. Une lettre (3 décembre 1783) à son ami M. Juge, banquier à Clermont, nous révèle son admiration émue :

« J'ai été assez heureux pour assister à la superbe expérience de « M. Charles [1], qui, en présence de toute la ville de Paris, avant-hier, « est parti dans son char volant, aux acclamations du public; il a été,

[1] Jacques-Alexandre-César *Charles* (1746-1823). Habile vulgarisateur des expériences de Franklin sur la foudre, et de Montgolfier sur les ballons. Son premier voyage dans les airs est du 27 août 1783. Louis XVI lui donna, au Louvre, un magnifique cabinet de physique. Membre de l'Académie des sciences en 1785, il fut longtemps professeur au Conservatoire des arts et métiers.

Digitized by Google

« dans l'espace de deux heures et demie, à Nesle, distant de neuf « lieues de Paris, sans le plus petit accident. Je vous avoue que je « suis encore pétrifié d'avoir vu cette machine, dans laquelle il s'élève « en l'air à trois ou quatre mille pieds et redescend à volonté aussi « doucement que cela lui fait plaisir. Je suis au désespoir que vous « n'ayez pas joui de ce superbe spectacle, qui illustre à jamais l'in- « venteur et fait honneur à la nation française. »

Voilà les seuls incidents qui nous soient parvenus de sa vie, de 1781 à 1789. L'effervescence qui agita la France à cette dernière époque paraît ne l'avoir pas atteint. Il est vrai qu'il se trouvait fort occupé de son mariage, qui eut lieu quinze jours après la prise de la Bastille, le 31 juillet. Il épousait la fille du maréchal de Vaux, veuve du comte de Fougières, maréchal de camp et premier maître d'hôtel du comte d'Artois. Son père était mort six mois avant, son frère aîné devenait le comte de Pontgibaud, lui, prit le titre de comte de Moré; nous ne pourrons plus le désigner autrement désormais.

Le frère aîné, entré aux mousquetaires à douze ans, capitaine au régiment d'infanterie de Blaisois, major en second du régiment de Dauphiné, avait été choisi par le duc d'Orléans pour présider à sa place l'assemblée de la noblesse d'Auvergne lors des élections aux états généraux. Il remplit ce rôle avec le tact et la discrétion qui le distinguèrent toute sa vie.

Malgré ce choix fait par un prince si hostile à la cour, et malgré la vieille amitié qui unissait M. de Moré à La Fayette, les deux frères ne partageaient en rien les opinions de ceux qu'on a appelés les « gentilshommes démocrates. » Ils vécurent, non sans anxiété sans doute, au fond de leur province jusqu'au mois d'août 1791, et s'enrôlèrent alors dans le corps de volontaires formé à l'armée de Condé, sous le nom de *coalition d'Auvergne*.

Après la prise de Verdun, l'année suivante, le licenciement eut lieu et ils se trouvèrent sans ressources : le comte de Pontgibaud, dans l'universelle confiance en un succès prochain, avait généreusement versé à la caisse de l'armée les 10,000 livres qu'il avait emportées ; 50 louis d'or, qu'il s'était réservés, étaient épuisés depuis longtemps. Il rejoignit à Lausanne sa femme, et le comte de Moré la sienne. Et puis, il fallut vivre.

La comtesse de Pontgibaud était une femme de tête : restée en France, quand elle avait vu son nom sur la liste des suspects, elle invita ses délateurs à un repas où les vins furent prodigués, laissa ses convives dans leur première ivresse, traversa le parc en courant, se jeta dans une chaise de poste où l'attendaient son fils, enfant de cinq ans, et une femme de chambre fidèle; elle gagna Lyon rapidement, puis la frontière suisse : elle était sauvée.

Digitized by Google

M. de Moré, après avoir séjourné à Genève, Lausanne, Constance, apprit un matin que les Américains, gens pratiques et honnêtes en affaires (c'était au siècle dernier), acquittaient, grâce à une prospérité grandissante, leurs dettes, et qu'ils payaient la solde des officiers qui avaient servi pendant la guerre de l'Indépendance. — « C'était bien pour moi le *peculium adventitium*, disait-il plus tard; j'avais fait mon deuil de cette créance-là. » Il courut à Hambourg et prit le premier bateau en partance pour l'Amérique du Nord. Le bruit qui l'avait amené aux États-Unis était exact; il toucha, appointements et intérêts, 50,000 francs, alla remercier Washington, serra la main à quelques anciens compagnons d'armes, rencontra certains Français proscrits ou réfugiés comme Talleyrand, le comte de Noailles, le duc de Liancourt, les « fils Égalité » eux-mêmes, et dit adieu à ce nouveau monde qui lui paraissait si tranquille, pour retourner dans l'ancien qui était toujours si bouleversé.

A Carlsruhe, dans les États du margrave de Bade, un ami de son père, le maréchal de Vaux, Mme de Moré avait trouvé un asile; les épaves de sa fortune permirent au ménage de demeurer là et d'aider quelques compatriotes sans ressource; plusieurs fois le comte d'Artois vint s'asseoir à leur table, simple et frugale, on peut le croire! Le désir de revoir la France fit braver à M. de Moré le danger que sa qualité d'émigré laissait planer sur sa tête. Sous un nom supposé, il vint à Paris et se mêla à cette foule bizarre qui caractérise le temps du Directoire, où assassins, fils de victimes, voleurs, volés, se coudoyaient dans les rues, dans les voitures et dans les maisons.

Le zèle de la police, après la machine infernale, lui donna à comprendre qu'il serait sage de quitter un pays aussi surveillé. Il pensa aller retrouver son frère, que les circonstances avaient fixé à Trieste, comme il nous reste à le raconter.

C'est bien certainement une des aventures les plus caractéristiques de l'histoire de l'émigration, et une des plus rares, que celle advenue au comte de Pontgibaud.

Quand, à Lausanne, il s'était vu sans ressources, avec sa femme, ses enfants et des domestiques qui avaient par fidélité suivi son sort, il avait résolu de n'attendre de secours que de son travail et de son énergie. Avec ses deux derniers louis il acheta quelques marchandises, les vendit, en racheta, les revendit, et, la balle sur le dos, se mit à parcourir les cantons voisins. Il alla au Tyrol, il alla à Leipzig; intelligent, actif, débrouillé, il se créa une clientèle. De retour à Lausanne, aidé de sa femme, associé de quelques autres gentilshommes, il fonda un comptoir de commerce, ouvrit une banque, et mettant de côté blason et titre, se nomma désormais Joseph Labrosse.

Des péripéties de cette vie pour laquelle ses habitudes aristocra-

Digitized by Google

tiques semblaient peu le prédisposer, je ne redirai qu'un trait : un jour, il lui advint de s'arrêter dans une petite ville d'Allemagne dont le prince lui était connu. Sa tenue modeste lui fit éviter le palais et choisir une auberge; le margrave, informé, vint lui-même en carrosse offrir une hospitalité princière au gentilhomme qu'il avait connu à Versailles. Quand le repas de cour fut terminé : « Maintenant, dit-il, que M. Labrosse veuille bien nous vendre quelques-unes des marchandises colportées par le comte de Pontgibaud. »

Estimé pour sa probité, respecté pour son courage, accueilli pour sa bonne grâce, il prospéra promptement. En 1799, il alla porter son comptoir à Trieste, ville où aboutissait tout le commerce d'Orient, et donna à ses affaires une extension extraordinaire.

Riche, il vint en aide à tous les Français qui s'adressèrent à lui : ouvrant sa bourse aux plus pauvres, prêtant de l'argent sans intérêt, et donnant au contraire des revenus inattendus à ceux qui déposaient dans sa caisse leur modeste pécule.

La correspondance que sa famille a conservée révèle les mille services que rendit ainsi Joseph Labrosse, et longue serait la liste des personnes qu'il obligea; c'est presque au hasard que je cite le prince de Chalais, le marquis de Pimodan, la princesse de Lorraine, l'évêque de Lombez, l'abbé de Pons, le marquis de Bonnay, le comte de Chastellux, le comte de La Tour d'Auvergne, le comte de Nantouillet, le baron de Bar, l'évêque de Nancy, le comte de Damas, M. de Sully, M. d'Albon, etc.

Le comte de Moré fut accueilli à merveille par Joseph Labrosse; il fit à Trieste un séjour long et agréable, mais la pensée de la France l'attirait toujours, et en 1804, lorsque la proclamation de l'empire eut consacré la gloire de nos armes par le repos intérieur, il fixa son foyer à Paris. Il vint occuper un appartement dans un de ces grands hôtels de la place Royale qui restent aujourd'hui, au milieu de nos quartiers modernes, comme une des rares épaves d'un monde disparu. C'était d'ailleurs une demeure historique qu'il habitait, et dont une renommée nouvelle devait sous ses yeux rajeunir l'éclat. Cette maison, — qui porte le numéro 6 de la place Royale, à l'angle sud-est, — construite pour le maréchal de Lavardin, un des compagnons de Henri IV, avait successivement appartenu à Marion Delorme et aux princes de Guémené. M. de Moré y logeait encore, quand il y eut pour voisin Victor Hugo, et que tout le cénacle littéraire du romantisme se réunissait à sa porte, sous ces vieux lambris dorés.

Le retour des Bourbons combla les vœux politiques du comte de Moré. Je ne sache pas qu'il en ait reçu la moindre faveur, mais son ambition était petite, si son patriotisme était grand. Ses lettres nous le montrent un peu pessimiste dans ses soixante ans,

Digitized by Google

dans son dédain des libéraux, dans son horreur des révolutionnaires. Son seul désir était de voir rentrer son frère de Pontgibaud, demeuré à Trieste, où sa situation était du reste fort enviable.

Pendant toute la durée de l'Empire, ce dernier avait joué là-bas un rôle considérable; en excellentes relations avec les gouverneurs Junot, Bertrand, Fouché, avec un illustre proscrit, Gustave IV, l'ancien roi de Suède, et recevant de l'empereur d'Autriche les remerciements publics que méritaient ses services rendus à toute la contrée. Il mourut là, le 24 juillet 1824, comme Mme de Pontgibaud y était morte elle-même deux ans auparavant, mais après avoir revu la France, reconstitué une partie de leurs domaines d'Auvergne et marié leur fils.

A ce fils la bienveillance royale réservait un honneur prochain : il était compris dans l'ordonnance du 5 novembre 1827 qui nommait soixante-seize pairs de France. Une erreur de prénoms dans les journaux fit croire que c'était M. de Moré qui était désigné, mais l'oncle se réjouit plus de l'élévation de l'aîné de sa maison que d'un succès personnel.

C'était d'ailleurs un homme profondément estimable et estimé que le comte Armand de Pontgibaud. Né quelques années avant la Révolution, il avait été élevé en France pendant que ses parents vivaient en exil; il les avait rejoints à Trieste, à vingt ans, et s'était avec beaucoup d'activité adjoint aux travaux de son père. A la Restauration, il épousa, en 1818, la fille du comte de la Rochelambert et de Mlle de Dreux-Brézé; leur oncle Mgr de Coucy, archevêque de Reims, bénit le mariage; le Roi signa au contrat. Après la mort de ses parents, Armand de Pontgibaud voulut liquider les intérêts considérables qu'ils lui laissaient à Trieste. Banque et comptoir furent cédés à d'anciens collaborateurs. Ceux-ci désiraient conserver cette « raison sociale » *Joseph Labrosse*, à qui les talents et la probité du fondateur avaient donné une importance européenne; mais ils eurent beau offrir 60,000 fr. pour chacune des lettres qui composaient ce nom magique, cette faveur leur fut refusée. Par un sentiment d'orgueil bien compréhensible et tout désintéressé, le comte de Pontgibaud voulut que ce nom s'éteignît avec celui qui en avait fait la fortune et la gloire.

Nous venons de voir comment l'ordonnance du 5 novembre 1827 élevait le fils de Joseph Labrosse à une des plus hautes dignités de l'État. Cette promotion fameuse de Charles X appelait à la pairie des membres distingués de l'aristocratie française dont le dévouement à la monarchie pouvait contre-balancer les anciennes « fournées » libérales de 1819. A tout le moins l'intrigue n'aurait pas guidé les choix de M. de Villèle, s'il faut en croire l'exemple de M. de Pontgibaud,

Digitized by Google

l'un des premiers surpris et des derniers informés des bontés du Roi. Pour lui faire parvenir sa nomination officielle, le président du conseil des ministres ignorait son adresse, et le *Moniteur* dénaturait ses prénoms.

Sa carrière politique fut courte; deux fois il monta à la tribune, lors des discussions des budgets de 1828 et de 1829; il apportait le poids de son expérience dans des questions de commerce international qu'il connaissait si bien, pour assurer à l'industrie française le trafic des rives du Danube, et prévenir l'envahissement par les Anglais des marchés d'Orient. Il présida, en juin 1830, le collège électoral du Puy-de-Dôme. On sait comment l'arbitraire du gouvernement de Louis-Philippe vint interdire l'entrée de la Chambre à tous les pairs nommés par le roi Charles X. Il est au reste peu probable que les sentiments d'honneur de M. de Pontgibaud lui eussent permis de prêter un serment de fidélité au prince qui venait de trahir tous les siens. Pour achever d'un mot ce qui nous reste à dire du neveu de M. de Moré, nous ajouterons que ce fut lui qui installa à Pontgibaud les hauts fourneaux pour l'exploitation des mines de plomb argentifère. Il mourut à Fontainebleau, le 23 janvier 1855.

Au moment où le fils de son frère paraissait appelé à un brillant avenir, le comte de Moré fixait sur le papier ses souvenirs du passé. Avec l'aide obligeante de son cousin, M. de Salaberry, il écrivait des « Mémoires. » Ils parurent sous la seule initiale de son nom en 1827. Ce fut une distraction dans la vie honorable, mais un peu monotone de ses dernières années, dont le calme ne rappelait en rien l'agitation de ses débuts. Il visitait ses vieux amis, et aimait à entretenir ses relations sociales. Ayant cependant un peu perdu de sa belle humeur d'autrefois, déçu par sa quote-part modeste dans l'indemnité aux émigrés, alarmé des progrès des idées révolutionnaires, très peiné de la chute de la monarchie légitime, il remplaçait sa pétulante malice par une vertu qui sied bien aux vieillards : la bonté; il ne sortait jamais de chez lui sans avoir mis dans sa poche quelques pièces d'argent qui ne rentraient plus dans son tiroir. Il y a de ces petits traits qui peignent les hommes : un jour, dans une rue étroite du Marais, un vase de fleurs tombé d'une fenêtre le blessa. Le maladroit était pauvre, et ce fut M. de Moré qui, en riant, paya l'amende de celui qui avait failli l'estropier.

Après la mort de sa femme, en 1836, il quitta la place Royale pour aller habiter la rue des Tournelles. Son premier hôtel avait été celui de Marion Delorme; dans l'autre Ninon de Lenclos avait vécu. Mais ces souvenirs légers n'effleuraient plus la pensée du vieux gentilhomme, qui s'éteignit doucement, en bon chrétien, à quatre-vingts ans, en 1837.

Digitized by Google

Ceux qui l'avaient connu gardèrent de lui le souvenir d'un homme aimable, à l'esprit vif, au commerce facile, de relations douces et sûres. Aux autres il laissait des *Mémoires*.

LES MÉMOIRES DU COMTE DE MORÉ

Ce fut un motif de charité qui l'invita à les écrire. Mme de Lavau, la femme du préfet de police, quêtant pour ses pauvres, lui dit un jour en souriant : « Mon cousin, vous qui avez eu une existence si accidentée, vous devriez bien en fixer sur le papier les principaux événements; cela formerait un volume fort piquant; je le mettrais en loterie, et je gage que le succès couronnerait votre œuvre. » M. de Moré se mit volontiers au travail, et voulant un conseiller dans ses débuts littéraires, il soumit tout naturellement ses notes à son cousin, le père de Mme de Lavau, le comte de Salaberry, qui se piquait d'écrire. Scrupuleux pour la forme, il l'était plus encore pour le fond, comme le prouve la lettre suivante :

A M. le comte de Salaberry, député de Loir-et-Cher.

Hôtel de la préfecture de police, à Paris.

Mon cher cousin, j'ai commis une erreur dans ce que je t'ai remis hier; j'ai dit que l'armée de Rochambeau s'était mise en mouvement quelques semaines après mon arrivée; je me rappelle actuellement que cette armée a été près d'une année en stagnation à Rhode-Island; que sa campagne s'est bornée à traverser le continent jusqu'à Virginie et à coopérer à la capitulation de l'armée anglaise. On admira la parfaite discipline de cette armée dans cette longue route, où pas une seule plainte ne fut portée. J'ai aussi omis de dire que le comte de Fernay, commandant l'escadre à New-Port, vint à y mourir. Le comte de Barras lui succéda et eut, sans ordre de la cour, le dévouement sublime d'aller rallier l'escadre du comte de Grasse, son cadet, pour lui assurer la supériorité sur les Anglais.

Adieu, je vais continuer à te fournir des matériaux; je fais mon possible pour être exact, mais ce n'est pas chose aisée que de se rappeler de tout.

Le 2 avril 1827.

S'il ne voulait avancer aucun souvenir qui ne lui fût bien présent, il n'avait cependant consulté que son excellente mémoire, et c'est ce qui donne à son travail un tour tout personnel et bien original. Il ne copie personne, sa plume court, ses réflexions tombent d'elles-mêmes, et à lui donner une méthode historique — luxe dont il ne s'embarrassait guère — il faut convenir qu'elle est assez éloignée de nos exigences actuelles, qui veulent des dates impeccables et des références multipliées.

Le comte de Moré repassait sa vie tout simplement, avec un plaisir sincère, et son escapade de Pierre-en-Cize lui apparaissait comme un

Digitized by Google

des plus brillants épisodes de sa jeunesse. Aussi ces pages sont-elles vivantes, alertes, agréables. J'estime que c'est beaucoup.

Laissant parler les autres, se gardant d'y mettre maladroitement du sien, il se plaisait à conter l'anecdote, tout franchement, sans préparatifs ni hors-d'œuvre. — En voici une sur Talleyrand ; il l'a recueillie de sa bouche, en Amérique, pendant le Directoire :

« Au lieu de me souvenir d'une partie de ce que M. l'évêque faisait, je préférerais, sans nulle comparaison, pouvoir me rappeler tout ce qu'il nous disait.

« Il nous raconta entre autres choses, mais d'une manière qui n'appartient qu'à lui, son aventure ou sa conversation à Londres avec un émigré gascon. De grand matin il entend frapper à sa porte et demande : « Qui est là ? »

— « C'est le chevalier de...., » dit une voix insinuante accusant le sol natal de la Garonne.

« M. l'évêque d'A[utun] ouvrit, et le chevalier gascon reprit après force révérences : « Monsieur de T[alleyrand], on m'a toujours dit que vous étiez l'homme qui aviez le plus d'esprit de tout le monde connu ; » et M. de T. de croire que le quidam venait lui emprunter de l'argent; et lui de se tenir prêt à lui répondre : « J'allais vous en demander. »

« Point du tout; l'objet de la visite était une consultation, et le Gascon ne venait chercher qu'un bon avis. — « Au fait, Monsieur, » dit alors l'évêque d'A.

— « Le fait est, monsieur de T., que tel que vous me voyez j'ai quitté le manoir pour aller à Coblentz, que je suis donc ce qu'on appelle un émigré, et maintenant je voudrais savoir le meilleur moyen de rentrer : vous qui avez tant d'esprit, ayez la complaisance de me donner un bon conseil.

— « Quelle figure faisiez-vous dans votre province?

— « Petite figure.

— « Quelle existence, quelle fortune avait votre famille ?

— « Nous sommes quatre frères, et il y a dans la maison cinq mille livres de rente qui sont au papa.

— « Allons, cela n'offusque personne.... Il vous reste sûrement quelques écus ; allez jusqu'à Huningue, Neufchâtel ou Saint-Claude; vous trouverez quelque guide, quelque bonne âme, qui vous fera passer la frontière : vous éviterez les villages, vous n'irez que de nuit; et ignoré, comme vous avez le bonheur de l'être, vous arriverez inaperçu jusque chez le papa. Là, vous vous tiendrez coi, sage, discret; vous ne parlerez ni d'émigration ni de Coblentz, et vous attendrez les événements.

— « Oui, monsieur de T., que de reconnaissance! On m'avait bien dit que vous aviez plus d'esprit que tout le monde ensemble. Je m'en

Digitized by Google

vais retourner chez le papa ; mais s'il arrive une seconde révolution, je vous réponds que je prendrai le parti du peuple.

— « Gardez-vous-en bien ! » s'écria Monseigneur, « gardez-vous-en bien, Monsieur ! cette fois-là vous pourriez manquer votre coup. »

La belle humeur des cadets de Gascogne convenait sans doute à la franche gaieté de ce cadet d'Auvergne. Il aime à se souvenir de leurs bons mots ; c'était dans la première année de ce siècle, quand chacun s'efforçait, parmi les émigrés, de rentrer en France d'une façon quelconque, sans craindre le danger de trouver son nom sur la liste des suspects, ni redouter le mensonge joyeux :

« Je me présente chez le résident de la république une et indivisible, à Altona, M. Diétrick. J'arrivai chez lui assez à temps et assez à propos pour lui voir expédier le passeport d'un garde du corps gascon qui se donnait pour Suisse. Le brave émigré n'avait contre lui que son accent : « Oui, monsou le résident, dit le solliciteur méridional, c'est un passéport pour France qué jé démandé. — Et vous êtes Suisse ? dit le résident. — Suissé de Neufchâtel, monsou le résident, reprit le Gascon. » — *Monsou le résident* ne put s'empêcher de lui dire en souriant : « Depuis quand la Garonne passe-t-elle à Neufchâtel ? » L'imperturbable Gascon ne se démonta pas et répondit sur-le-champ : « Monsou le résident, c'est dépuis la révolution. » Il n'y avait pas le plus petit mot à dire, et le passeport fut délivré. »

Voilà les échantillons de ses anecdotes ; j'aurais pu les multiplier.

Son livre parut en 1827, sous le titre de « MÉMOIRES DU COMTE DE M., *précédés de cinq lettres de considérations sur les Mémoires particuliers.* » Ces « lettres à l'auteur » sont de M. de Salaberry ; elles visent un peu au bel esprit, avec quelques prétentions de style. Ce volume in-8 de 319 pages était édité à Paris, par la librairie Victor Thiercelin, rue du Coq Saint-Honoré, n° 6. Un fait tout particulier de bibliographie le rend intéressant aux amateurs. Il sortit des presses de Balzac. La couverture jaune, encadrée d'une ornementation un peu lourde, porte au bas, en caractères minuscules : « imprimé par H. Balzac, » et au bas du *verso* du faux titre, on peut lire encore : « Imprimerie de H. Balzac, rue des Marais Saint-Germain, n° 17. »

Nous n'aurions pas à insister ici davantage sur la carrière « industrielle » de l'auteur de la *Comédie humaine* [1], si un fait ne paraissait établir qu'il avait eu l'esprit particulièrement intéressé par le volume

[1] « Il s'était fait commerçant afin de s'assurer l'indépendance, et avait entrepris de faire gémir les presses non plus comme auteur, mais comme imprimeur. Cette tentative industrielle ne lui réussit pas beaucoup mieux qu'à Walter Scott son association avec Ballantyn et Constable. Elle n'eut d'autre résultat que de l'endetter et d'engager son avenir. » — E. Biré, *Honoré de Balzac.*

Digitized by Google

dont il eut le manuscrit entre les mains. Dans l'historique du procès auquel a donné lieu le *Lis dans la vallée*, il a écrit ces lignes : « Quelques charitables loustics demandent pourquoi j'étais M. Balzac en 1826. Si j'explique ma vie, autant expliquer tout. Quand un éloquent député de la Restauration se faisait imprimeur et gagnait 3 francs en tirant le décret qui le condamnait à mort, il n'avouait pas son noble nom. *A Trieste, un pair de France s'appelait M. Labrosse en se faisant commerçant....* Ainsi ai-je fait. »

L'attention de Balzac semble donc bien avoir été retenue sur la famille de M. de Moré, et nous trouvons sous sa plume une allusion très nette à la situation de M. de Pontgibaud à Trieste. Exact en sa citation, il est inexact en attribuant à Joseph Labrosse une pairie qu'il n'eut jamais; il est surtout absolument fautif dans l'assimilation qu'il prétend établir entre sa « noblesse » et les très authentiques parchemins des Moré-Pontgibaud.

L'incident nous a paru curieux à rappeler.

Ce volume ne s'adressait pas aux passions littéraires de l'époque; peu de journaux sans doute en entretinrent leurs lecteurs; au moins ils furent sympathiques. M. de Moré eut ce qu'on nommerait aujourd'hui une « bonne presse, » à en croire La Pandore, *journal des spectacles, des lettres, des arts, des mœurs et des modes*, qui, dans son numéro du mercredi 31 octobre 1827, publiait les lignes suivantes :

Les mémoires particuliers ont été recherchés dans tous les temps, depuis ceux de Joinville jusqu'à ceux dont nous devons la publication à MM. Barrière et Berville. C'est que, dans ce genre de composition, on espère toujours percer quelque mystère privé, en même temps qu'on y cherche la révélation de quelques faits nationaux. La curiosité qui porte tant de gens à lire une lettre égarée leur fait dévorer ces volumes où l'éditeur promet ordinairement plus de confessions qu'il n'en fait.

Ce qu'il y a d'incontestable, c'est que les mémoires particuliers sont toujours fortement empreints de l'esprit du temps où ils furent composés, et qu'ils admettent une certaine familiarité de style faite pour montrer quel est, à chaque époque, le langage de la bonne compagnie. Le cardinal de Retz et le duc de la Rochefoucault ont laissé de bons exemples, et ils ont manqué de rivaux plus que d'imitateurs. Hamilton a renfermé les mémoires de son beau-frère dans le cercle des descriptions badines et des détails libertins, sans jamais aborder une question d'État, sans même effleurer les circonstances importantes du moment. Mlle Delaunay a mis de la saillie dans les siens; c'est un feu d'artifice dont on s'amuse quelques instants et dont il ne reste qu'un peu de bruit dans les oreilles. On ne saurait s'empêcher de rire en se rappelant comment elle découvrit que l'amour du médecin Brunet était diminué pour elle, de la différence de la diagonale aux deux côtés de la place Royale, du jour où il prit le chemin le plus court pour la conduire chez elle.

Après beaucoup d'autres, arrive le comte de M., second fils d'un gentil-

Digitized by Google

homme d'Auvergne, et qui, pour cela, n'est pas trop endurci dans les vieux principes.

Le chevalier n'était pas partisan de la vie cloîtrée, si bien qu'il conçut et opéra un plan d'évasion à main armée ; cette évasion fit grand bruit dans le château de Pierre-en-Cize, et les geôliers en parleraient encore si cet utile monument n'avait été détruit tout comme la Bastille, et c'est deux fois dommage. De là le chevalier, qui aimait le grand air, courut se mettre sur un bâtiment français, frété pour l'Amérique, où il s'alla joindre à l'armée des insurgés. Le navire qu'il montait échoua sur les côtes du Nouveau Monde, et le héros fut pillé par ceux qu'il allait secourir. Cette mésaventure fut bientôt réparée. Le chevalier arriva auprès du général La Fayette, qui le prit pour aide de camp, et il fut présenté à Washington, qui le reçut fort bien. Je voudrais, pour une cassette de mes meilleures hardes, avoir servi la même cause sous les mêmes hommes.

Ici, l'auteur introduit quelques-uns des personnages les plus intéressants de la guerre de l'Indépendance, et, après des campagnes où il paraît s'être donné peu de mal, il revient en France avec le général de La Fayette, fait sa paix avec son père et retourne faire la guerre aux États-Unis. Sa deuxième expédition n'est pas plus laborieuse que la première; la capitulation du marquis de Cornwallis consacra la liberté des Américains. Leurs défenseurs n'avaient plus qu'à se croiser les bras ; mais le chevalier, qui n'aime pas à se reposer, s'embarque de nouveau pour la France, en passant par l'Espagne, se voit sur le point de jouer un sot rôle dans un autodafé, échappe par miracle à la mort que lui destinait la piété du peuple espagnol, débarque à Lorient et se croyait tranquille en France, lorsque la Révolution l'oblige à plier bagage. Il émigre et se retire en Suisse, où son frère établit une maison de commerce; mais il n'avait pas touché en Amérique un sou de sa solde d'officier : cette solde était donc arriérée. Le gouvernement de l'Union, qui est un gouvernement honnête, annonça l'intention de payer toutes les soldes arriérées, avec les intérêts; la somme due à notre héros se montait à cinquante mille francs; on voyage pour moins. Le voilà donc parti une troisième fois pour l'Amérique.

Là, il trouve une population et des villes toutes différentes de ce qu'il avait laissé : c'était le fruit de six années de paix et de liberté; là, il voit quelques personnes, dont plusieurs ont joué, depuis, un grand rôle, et recueille sur leur compte des particularités assez curieuses.

Pour la troisième fois, il quitte l'hémisphère jadis occidental, mais oriental depuis que nos géographes ont tout changé; il rentre par curiosité dans la France républicaine avec un passeport et des marchandises de contrebande, la quitte de nouveau, lors de l'affaire Pichegru, pour aller trouver à Trieste un frère dont la fortune s'était beaucoup accrue. Ce frère, connu sous le nom de Joseph Labrosse, y avait fondé une maison de banque fort en vogue, où il reçut à la fois le roi Gustawson et Jérôme Bonaparte.

Le livre ne paraît pas avoir beaucoup dépassé alors le cercle des intimes et de la famille. Il faut un bien grand mérite pour que le public s'en aille le chercher et le proclamer chez un auteur anonyme.

Digitized by Google

Les *Mémoires* préparés à cette époque dans l'officine du libraire Ladvocat avaient seuls une vogue dont le temps a fait raison. La discrétion qui avait prescrit de remplacer tous les noms par une initiale ne s'accordait pas avec une simplicité dont la réclame actuelle a trouvé sans doute le dernier mot pour la librairie. Les bibliophiles seuls connaissaient son existence, et seuls les spécialistes l'allaient consulter. Je ne sais qu'un Américain, Thomas Balch, écrivant : *Les Français en Amérique, pendant la guerre de l'Indépendance* [1], qui se soit avisé de citer M. de Moré. Dans son étude un peu diffuse, parue en 1872, il secouait pour la première fois la poussière accumulée par le temps sur le petit volume de 1827 :

Ce livre, dit-il, très rare, très peu connu, est dû à M. de Pontgibaud, plus tard comte de Moré-Chaulnes (*sic*). Ces mémoires, écrits avec l'*humour* et presque le style d'une nouvelle de Sterne, ne sont pas seulement curieux par ce qui a rapport à la guerre de 1777 à 1782, mais aussi parce que l'auteur, émigré de France à Hambourg, ayant appris que le Congrès américain payait l'arrérage de solde dû aux officiers qui avaient été à son service, retourna aux États-Unis vers cette époque, et qu'il a fait un tableau aussi caustique qu'intéressant de la situation et du caractère de ses compatriotes qu'il trouva sur le continent américain où les événements politiques les avaient forcés à chercher un refuge. — L'exemplaire dont je me suis servi m'a été prêté par M. Édouard Laboulaye, de l'Institut.

Pour être exact, il convient d'ajouter que, dans son *Histoire de la participation de la France à l'établissement des États-Unis d'Amérique* [2] (vaste recueil de pièces diplomatiques qui laisse attendre un récit d'ensemble), M. Henri Doniol cite deux ou trois fois le chevalier de Pontgibaud, qu'il nomme même Monsieur de Moret (*sic*).

On sait que ces éditions assez nombreuses de Balzac sont devenues fort rares ; aujourd'hui, un exemplaire des *Mémoires du comte de M....* est à peu près introuvable dans le commerce. C'est en partie ce qui a décidé la *Société d'histoire contemporaine* à donner une édition de ce livre disparu [3]. L'intérêt même du récit aurait justifié, d'ailleurs, cette entreprise, et les conditions particulièrement heureuses dans lesquelles se présente ce travail achèvent d'en assurer l'authenticité et la valeur. En effet, M. le comte César de Pontgi-

[1] Librairie Sauton, Paris, 1872, 1 vol. in-8, devant être suivi d'un second tome qui n'a jamais paru.

[2] 5 vol. in-4, 1887-1892. Imprimerie nationale.

[3] Le volume va dans quelques jours être mis en distribution. Nous le signalons dès maintenant aux lecteurs de la *Revue*. L'attrait de ces *Mémoires* et leurs détails sur la guerre de l'Indépendance ont engagé M. Robert Douglas à en publier une traduction anglaise (elle a eu de suite deux éditions) : *A French volunteer of the war of Independence* (*The chevalier de Pontgibaud*). 1 vol. in-8, librairie Carrington, 1897.

Digitized by Google

baud a non seulement autorisé cette réimpression des *Mémoires* de son grand-oncle, mais il a bien voulu fournir les feuilles manuscrites qu'il possède encore du texte original. Il nous a remis cinquante-quatre lettres (naturellement inédites) du comte de Moré à son frère et à son neveu. Ces *Lettres* complètent heureusement les *Mémoires*. Ceux-ci vont de 1758 à 1814; celles-là, de 1814 à 1832. Aux récits concernant la guerre d'Indépendance d'Amérique, la fin de l'ancien régime, l'émigration, le Directoire, l'Empire, ces correspondances tout intimes, d'une allure très simple, ajoutent des réflexions d'un contemporain de la Restauration.

Le comte de Moré ouvre, sur le faubourg Saint-Germain, ses fenêtres toutes grandes, avec un peu de malice, sans médisance ni méchanceté; sur les ministres, la cour, les Chambres, l'opinion sincère, même fût-elle un peu exagérée, d'un contemporain, est intéressante; elle révèle un état d'âme, elle donne une moyenne, elle fait comprendre la pensée d'une société. Après les « trois glorieuses, » son pessimisme ne peut que grandir; le « Roi-citoyen » lui inspire des sentiments amers qui se plaisent à recueillir caricatures et épigrammes. Il note (et ce n'est point une sinécure) les faillites, les émeutes, les scandales, les alarmes de la ville de Paris, trop punie de ses barricades, mais pas corrigée. N'était-ce pas là le ton de la bonne compagnie de ces jours mauvais? et qui entend un légitimiste d'alors les entend tous. Malgré tout, le comte de Moré espère dans un retour de la fortune, et en mourant, quelques mois après Charles X, c'est vers le duc de Bordeaux que se reportent les regards de sa respectable fidélité. A chercher des illusions que les événements devaient renverser, il en est peu de plus honorables.

GEOFFROY DE GRANDMAISON.

Digitized by Google

V.

DEUX PUBLICATIONS SUR LE BOUDDHISME

I. — **Bouddhisme**. *Études et matériaux. Adikarmapradipa, Bodhicaryavataratika*, par Louis DE LA VALLÉE-POUSSIN. Londres, Luzac, 1898, in-4.

II. — **Moines et ascètes indiens**. *Essai sur les caves d'Ajanta et les couvents bouddhistes des Indes*, par le marquis DE LA MAZELIÈRE. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1898, in-8.

I. — Le mémoire de M. de la Vallée-Poussin a été imprimé par l'Académie de Belgique et répond à une question qu'elle avait posée : « Histoire du bouddhisme du Nord et spécialement du bouddhisme népalais. » L'auteur n'a pas cru possible de s'en tenir à ces limites restreintes, et il a élargi le cadre de façon à faire une sorte d'histoire générale du bouddhisme dans ses rapports avec l'hindouisme. La face par laquelle le bouddhisme se confond avec l'hindouisme, c'est le tantrisme, dont le bouddhisme népalais était lui-même une subdivision. L'auteur a donc, en somme, étudié le bouddhisme tantrique indien. Cette étude l'a amené à parcourir l'histoire entière du bouddhisme, depuis sa naissance au sein de l'hindouisme et du tantrisme préexistant, jusqu'à sa fin dans le flot remontant de ce même tantrisme, au-dessus duquel les doctrines des écoles étaient parvenues à se tenir élevées pendant la durée de plusieurs siècles. Il semble un instant, à lire ce livre, que la vie entière du bouddhisme, y compris sa naissance et sa mort, soit expliquée par l'hindouisme, vue certainement exagérée qui ne résulte pas de la pensée de l'auteur, mais de la nature de son travail. L'auteur a jeté le plus de lumière qu'il a pu sur l'histoire du bouddhisme par le moyen du tantrisme ; c'était ce qu'il avait à faire. Le tort serait au lecteur de s'imaginer que le bouddhisme doit trouver là son explication absolue et complète, et non pas aussi dans d'autres causes restées en dehors du plan de ce travail; telles que les circonstances politiques de l'histoire de l'Inde, les influences étrangères, etc. Toujours est-il que le tantrisme rend compte de beaucoup de faits, généralement ignorés du public, et que les savants mêmes avaient imparfaitement élucidés jusqu'ici.

Quant aux origines du bouddhisme, après divers essais en sens contraires tentés pour leur explication, la thèse la plus probable pa-

Digitized by Google

rait décidément être que la personnalité du Bouddha Gotama fut un élément infime dans la constitution du bouddhisme, et qu'elle fut recouverte, peut-être même dès le temps de la vie de l'ascète, par l'enchevêtrement des mythes, des superstitions et des systèmes populaires ou brahmaniques ; que le bouddhisme, dès sa naissance et dès la période de sa formation, ne fut pas un, mais multiple, changeant d'aspect avec les habitudes de foi et de culte locales, là védisant, ici civaïsant, parmi les docteurs s'épurant et se rapprochant plus d'être une philosophie, philosophie d'ailleurs assez fermée et tenue au-dessus de la pensée du peuple. Au cours de son développement, apparaît plus nette dans le bouddhisme cette séparation des écoles d'avec le peuple, de l'élément clérical ou monastique d'avec l'élément laïque. Le moine est tout dans le bouddhisme théorique ; le laïque a pour fonction presque unique de nourrir le moine. Ce dernier seul peut aspirer à la bouddhi ; le laïque a pour meilleure chance de devenir moine dans une vie ultérieure. Le brahmanisme n'avait pas eu une conception aussi étroite de la société religieuse ; il avait imaginé un idéal de la vie de famille qui le cédait à peine à l'idéal dans l'ascèse, et que le bouddhisme scolastique méconnut. Mais, à côté de cette religion bouddhiste que monopolisait ainsi la communauté monastique, le peuple s'en était fait une autre, panthéiste quand celle-là était à tendances athéistiques, tissue de légendes et de superstitions alors que la première ne manquait pas d'intentions rationalistes. Les masses déifiaient Bouddha ; l'aristocratie intellectuelle des couvents l'éteignait, le faisait évanouir au sein de son nirvana. Cette seconde conception, selon la remarque de l'auteur, au contraire de ce qui a été dit souvent, a dû suivre la première : Bouddha, dieu éteint, suppose Bouddha dieu. Voici quelques oppositions très frappantes, relevées par l'auteur, entre la doctrine des écoles et ce qu'on pense avoir été la croyance populaire, sur certains points fondamentaux de dogme et de philosophie : — L'homme, agrégat d'atomes que dissout la mort, après laquelle ne subsiste que la conséquence des actes pour l'individu autre qui, d'une nouvelle agrégation d'atomes, viendra à l'existence : idée savante ; — l'homme libre et, par son âme, survivant à la mort : idée populaire. — Le nirvana, atteint par la suppression du désir et de l'acte : idée savante ; — le ciel, gagné par de bonnes actions : idée populaire. — Le Bouddha, maître humain dont on suit la doctrine : idée savante ; — les dieux que l'on invoque, et parmi eux, Bouddha : idée populaire. Le Panthéon bouddhique ancien est composé des dieux prébouddhiques auxquels s'ajoutent des personnages déifiés d'origine bouddhique, et plus tard, ou peut-être non moins tôt dans quelques régions, les divinités féminines et tantriques.

A l'époque de la décadence du bouddhisme, le peuple, le laïque a

Digitized by Google

envahi la communauté monacale. Celle-ci ne peut plus se défendre, ni contre la foule, ni contre ses superstitions, ni contre ses dieux. Des pratiques magiques, des rites conjurateurs, des cultes polythéistes lui sont imposés. L'intellectualisme des écoles déchoit; l'aristocratie cléricale sombre peu à peu : c'est la marée de l'hindouisme qui remonte et désagrège le bouddhisme. D'où il résulte que le bouddhisme a bien fini par être, dans l'Inde, une religion ouverte et catholique, mais qu'il y a péri par le fait même de sa catholicité.

Ce sont là quelques-unes des idées maîtresses du mémoire de M. de la Vallée-Poussin, ou du moins quelques-unes de celles qui m'ont plu. A côté de cela, on y trouvera encore maints renseignements sur les sectes bouddhiques, sur leurs livres canoniques (par exemple, p. 66-67), sur les disputes entre ces sectes, sur la théorie des deux vérités, la vérité des simples et celle des savants (p. 69), sur les caractères de l'ascétisme variable avec les sectes (p. 148), sur la nature du corps des Bouddhas, selon les Yogins (p. 152), etc., etc., et surtout sur le tantrisme. Celui-ci est la fin spéciale du livre; c'est au tantrisme que se rapportent les *Matériaux* dont il est question dans le titre : l'auteur publie un texte de rituel tantrique intitulé *Adikarmapradipa*, et le commentaire du IXe chapitre du *Bodhicaryavatara*. Le premier, accompagné d'une introduction, d'une traduction et de notes (p. 162 à 232), sert de la plus utile façon à préciser les idées du lecteur sur la forme des pratiques tantriques. Le second (p. 233 à 388), donné dans le sanscrit seulement, ne peut être utilisé que par les spécialistes. Nous n'insisterons pas davantage ici sur le mérite de ces deux dernières parties qui enrichissent et consolident l'œuvre très laborieusement édifiée de M. de la Vallée-Poussin.

II. — Le marquis de la Mazelière, qui a voyagé trois ans dans l'Inde et visité beaucoup de monuments et de couvents bouddhistes à Ceylan, en Indo-Chine, en Chine et au Japon, a entrepris de grouper autour des souvenirs de ses voyages tous les grands traits de l'histoire politique, philosophique, religieuse et archéologique du bouddhisme. Il a pensé que ses études historiques auraient plus de vie s'il leur donnait pour cadre les lieux que lui-même avait vus. L'idée, certes, était juste; mais il faut reconnaître que cette condition de mêler à la description de monuments aussi bizarres, variés et surchargés que ceux de l'Inde, l'exposition de doctrines aussi confuses, imprécises et flottantes que celles des sectes bouddhistes, constituait une difficulté double ; et si l'auteur, grâce à sa connaissance profonde du sujet, grâce aussi à l'aisance aimable et simple de son style, s'en est tiré à son honneur, néanmoins des esprits amoureux de clarté pourraient encore regretter qu'il n'ait pas plutôt écrit deux livres : l'un sur le bouddhisme, l'autre sur ses voyages. Quoi qu'il en

Digitized by Google

soit, l'ouvrage tel qu'il est a un réel mérite. On y rencontre beaucoup de jolies descriptions ; ce sont, par exemple, des tableaux de mœurs anciennes, des évocations de scènes d'antan, telles qu'un pèlerinage aux gorges d'Ajanta (p. 227), une prédication bouddhique devant une église du même lieu (p. 139), une journée de vie populaire dans une ville de l'Inde prébouddhique (p. 16) ; ce sont encore des adaptations d'après la littérature sanscrite, comme ce gracieux morceau sur le paradis d'Amitaba (p. 195), ou bien de vives études d'archéologie et d'art, celle notamment sur les églises d'Ajanta à l'époque de l'Hinayana (p. 132), celle sur les fresques à l'époque du Mahayana (p. 215). Avec plaisir l'on constate que l'auteur a toujours eu souci de s'appuyer sur les autorités les plus sûres, et qu'il a pris autant de soin de discerner les sources que d'en épargner la critique à ses lecteurs. Les parties archéologiques de son livre, où l'imagination est aidée par un choix judicieux de vues photographiques, m'ont paru fort intéressantes. Sous le rapport historique, les principaux faits, réellement historiques ou présumés tels, ont été groupés, avec une tendance un peu marquée au dogmatisme, mais non tellement accentuée qu'on soit en droit d'en faire un reproche à l'auteur. Au point de vue de l'histoire religieuse, les caractères essentiels du bouddhisme ont été exposés avec sentiment, et les évolutions de cette religion, expliquées d'une manière à tout le moins vraisemblable. Ce sont les parties philosophiques du livre qui me sembleraient les moins solides. L'auteur s'en est tenu volontiers à de brillantes surfaces, et il a négligé de disséquer les systèmes pour rechercher ce qu'ils contiennent de vraiment individuel, organique et viable. Dans la conclusion, il se pose la question de l'origine de la civilisation indienne ; et, après avoir débattu si l'Occident a influencé l'Inde, ou l'Inde l'Occident, il penche à se fixer dans le troisième terme : à savoir qu'il ne s'est pas exercé d'influence et que l'Inde et l'Occident se sont développés séparément. Or c'est là une opinion qu'on ne peut pas accepter sans quelque répugnance, parce qu'elle est contraire aux résultats les plus généraux de la philosophie de l'histoire, qui tendent à présenter le développement de la civilisation dans le monde comme un phénomène unique. La pensée qu'il y aurait une histoire de la civilisation pour l'Inde, et une autre pour le reste des nations humaines, choque en nous certaines habitudes simplificatrices de l'esprit et un certain sens d'harmonie et d'unité, qui, non moins qu'au théâtre, veut être satisfait devant le spectacle des événements réels. D'ailleurs, dans tout le cours de son livre, l'auteur ne s'est pas donné la tâche de marquer les points de contact possible entre l'Inde et l'Occident, au point de vue philosophique et religieux ; il en résulte que sa conclusion se présente entachée de partialité, puis-

Digitized by Google

qu'elle n'est pas accompagnée des témoignages qui pourraient donner du poids aux autres. Sans doute une étude complète de la question n'était pas de mise dans ce livre ; mais du moins il eût été bon de fournir quelques-uns de ces rapprochements pour l'instruction du lecteur. On eût pu le faire même d'une façon tout à fait dubitative ou interrogative, à peu près comme je le ferais moi-même en demandant, — parce que je ne le sais pas, — s'il est possible de comparer les caves primitives d'Ajanta aux nécropoles phrygiennes de l'Asie Mineure, et les cultes des mères et les cultes phalliques aux systèmes religieux à demi révélés par les monuments cappadociens. Je ferai, en termes plus précis, une autre remarque. L'une des principales idées religieuses de l'Inde, celle de la métempsycose, doit bien être une idée grecque ; j'entends par là qu'elle se présente à son rang dans l'histoire de la philosophie grecque, naturellement amenée par la recherche des hypothèses et la contradiction des systèmes, au lieu que dans l'Inde elle apparaît, dès le commencement, associée à des idées qui lui sont hétérogènes, à celle du ciel dans le bouddhisme primitif, à celle de la puissance magique de la pénitence — qui est une sorte de sentiment fétichiste — dans le brahmanisme. M. de la Mazelière s'est étonné lui-même de rencontrer la croyance à la métempsycose associée à celle des fantômes dans le pays d'Anuradapura (p. 128). Il y a là en effet une union hybride : lorsqu'une telle association a lieu entre deux idées, il y a bien des chances pour que l'une au moins des deux soit importée. Aujourd'hui que M. de la Mazelière connaît l'Inde, ne se plairait-il pas à relire les littératures grecque, persane, biblique et chaldéenne, au point de vue spécial de l'Inde, et à nous dire ensuite l'impression que ces lectures lui auraient laissée ? Il y a fort à parier que sa foi en l'originalité de l'Inde s'en trouverait quelque peu ébranlée. En attendant, je rends volontiers témoignage à l'œuvre agréable, sérieuse et distinguée que cette foi nous a value.

BARON CARRA DE VAUX.

Digitized by Google

VI.

SAINT DOMINIQUE ET SES NOUVEAUX HISTORIENS

C'est une idée heureuse et féconde que les PP. Balme et Lelaidier[1] ont commencé de mettre à exécution, en publiant les deux premiers volumes de leur *Cartulaire ou Histoire diplomatique de saint Dominique*[2]. L'on s'était jusqu'ici surtout préoccupé de mettre en lumière les sources narratives de l'histoire de l'illustre fondateur des Frères prêcheurs, sources d'ailleurs assez abondantes et fort précieuses, puisque nous possédons sur saint Dominique des témoignages écrits par ceux qui l'ont connu ou, sur les récits de ses disciples, par les hommes des générations immédiatement postérieures. Quétif et Echard, Mamachi, les Bollandistes se sont plu à recueillir et à grouper ces témoignages, et l'on a pu en tirer la substance de biographies comme celle qu'a écrite le P. Lacordaire, le rénovateur en France de l'ordre des Frères prêcheurs. Mais l'on n'avait point encore songé à réunir systématiquement les documents d'archives qui peuvent éclairer la vie du fondateur des dominicains. C'est justement ce que se sont proposé les PP. Balme et Lelaidier, et ils sont parvenus par ce moyen à renouveler en partie l'histoire de saint Dominique. Comme ils le disent avec beaucoup de justesse dans leur Avant-propos, « les documents de ce genre ont l'inappréciable avantage de projeter sur les faits auxquels ils se rapportent, et dont ils sont contemporains, une lumière aussi vive qu'elle est certaine. Ils complètent et confirment avec autorité les récits pieux, mais parfois trop vagues et trop succincts, des légendes primitives[3]. »

Mais les deux vénérables religieux n'ont point cru qu'il fût expédient « de publier, à l'usage de quelques érudits, un simple cartulaire avec notes et identifications de lieux et de personnes[4]. » Ils ont prétendu faire davantage. Ces textes, qu'ils ont réunis, ils ont voulu les commenter, les éclairer, les compléter par les renseignements qui

[1] Le P. Lelaidier a été malheureusement ravi aux études historiques dès le début de cette année; mais le principal auteur de cette *Histoire*, le P. Balme, reste, et son zèle saura l'achever.

[2] Paris, aux bureaux de l'*Année dominicaine*, in-8 de 551 et 490 p.

[3] P. 3-4.

[4] T. II, p. 4.

Digitized by Google

leur ont paru les plus authentiques, puisés aux sources les plus voisines de l'époque où saint Dominique a vécu; les documents ne forment que la charpente osseuse de leur ouvrage.

Les deux premiers volumes du cartulaire renferment quatre-vingt-huit numéros, échelonnés de décembre 1206 à février 1220. Chaque document est précédé d'un abrégé sommaire et suivi d'un commentaire qui l'explique et qui le relie à ce qui précède et à ce qui suit.

Comme le cartulaire ne commence qu'avec la fondation du monastère de Prouille, d'où est sorti l'ordre des Frères prêcheurs, qu'à l'époque où commence « l'action publique » de saint Dominique, suivant une expression qui ne nous paraît pas complètement juste [1], les pieux auteurs ont jugé — avec raison — qu'il fallait donner au lecteur, dans une introduction, des indications sur la famille du saint, sur son enfance, sa jeunesse et sur « le temps préparatoire à sa vie publique. » Ils y ont résumé tout ce qui est connu des trente-six premières années du saint, et tout ce que l'on a écrit à ce sujet. Nous noterons particulièrement, dans cette introduction, les renseignements que donnent les PP. Balme et Lelaidier sur les sectes albigeoises (p. 81-92). Le cartulaire lui-même et son commentaire contiennent en divers endroits des indications extrêmement précieuses dont il serait nécessaire de tenir compte pour écrire l'histoire des Cathares de nos provinces méridionales. L'on ne verra pas sans étonnement la ténacité des doctrines hérétiques et la facilité avec laquelle des convertis retournaient à leurs anciennes erreurs. Bien plus, le cartulaire met en pleine lumière ce fait extraordinaire que des Albigeois, qui n'avaient cessé d'avoir des rapports avec des chefs de la secte, et de se livrer aux pratiques condamnées par l'Église, participaient cependant à des donations faites au monastère de Prouille, fondé par saint Dominique, l'adversaire zélé et infatigable de l'hérésie. Voilà, par exemple, dès le 15 août 1207 [2], Galard et Vilar, seigneurs de Villasavary, qui approuvent une donation importante faite à Prouille; et cependant ils « furent jusqu'à la fin des croyants fanatiques du catharisme. »

En nous fournissant, d'après les enquêtes faites au milieu du XIIIe siècle contre les hérétiques, des renseignements sur les rapports que saint Dominique entretint avec eux, les doctes écrivains éclairent d'un jour tout nouveau cette question [3]. Il me semble même que des lettres de réconciliation de Ponce Roger, maintes fois publiées déjà, et

[1] T. I, p. 5.
[2] Acte III, t. I, p. 161 et suiv.
[3] Des textes cités par les PP. Balme et Lelaidier (I, p. 179, note) il résulte que l'évêque Foulques ne fut pas non plus l'homme impitoyable qu'on a prétendu.

Digitized by Google

dont l'on trouvera ici un texte rectifié [1], il ressort que saint Dominique montra envers les hérétiques une mansuétude et une prudence plus grandes encore que ne le disent ses nouveaux biographes. Je me demande, en effet, si la pratique de l'abstinence stricte à laquelle le saint soumet le nouveau converti est une pénitence et ne doit pas plutôt être regardée comme une concession et comme un acte de miséricorde : les cathares parfaits étant astreints par leur doctrine à une abstinence perpétuelle, peut-être saint Dominique n'a-t-il point voulu obliger son pénitent à rompre trop brutalement avec des habitudes invétérées; il suffisait de lui imposer, comme il le fait, l'usage de la viande à certains jours (fêtes de Pâques, de Pentecôte et de Noël), pour retirer à la pratique de l'abstinence stricte le caractère hérétique qu'elle revêtait.

Un autre point de la vie de saint Dominique que sa nouvelle histoire fait ressortir, c'est le sens pratique dont il était doué et la merveilleuse entente qu'il avait des intérêts matériels, et c'est avec une parfaite vérité que les auteurs du *Cartulaire* écrivent [2] : « Les légendes nous avaient habitués, à bon droit il est vrai, à admirer dans le bienheureux l'homme des plus hautes contemplations, de la doctrine et des luttes apostoliques pour la cause de la foi; mais de l'homme mêlé aux choses du temps, de l'administrateur prudent et sage, de l'organisateur, du père soucieux d'assurer des moyens d'existence à ceux qu'il a réunis sous sa conduite, utilisant avec entente les occasions fournies par la Providence de pourvoir au développement matériel et progressif de sa double fondation, il n'en est nullement question dans ces chroniques pieuses, lacune considérable que comblent heureusement certains actes de ce cartulaire. » En effet, des pièces inconnues aux anciens historiens de saint Dominique, ou dédaignées par eux comme étant de médiocre importance, viennent ici mettre en pleine lumière cette sollicitude du saint à s'occuper même des détails matériels de son œuvre, à rester à l'affût des occasions d'agrandir les possessions et de développer les droits, par exemple, du couvent de Prouille. Mais ici se pose une question que les doctes auteurs ne me paraissent pas avoir discutée suffisamment à fond, bien qu'ils s'en soient occupés dans leur second volume [3] : l'occasion se présentera d'ailleurs pour eux de revenir là-dessus dans leur tome III, et peut-être la tireront-ils tout à fait au clair. On n'ignore pas que si saint Dominique a fait de la pauvreté la règle de son ordre, s'il a refusé à ses religieux le droit de posséder après le leur

[1] T. I, p. 186 et suiv.
[2] T. I, p. 331.
[3] Notamment p. 346 et suiv.

Digitized by Google

avoir reconnu, beaucoup d'écrivains ont voulu voir là l'influence du pauvre d'Assise. Les PP. Balme et Lelaidier protestent contre cette assertion, mais leurs raisonnements ne font pas disparaître tous les doutes. Il est bien évident que le désintéressement incontestable de saint Dominique ne saurait être en question ; mais de ce que ce grand saint a recherché et aimé personnellement et pour lui-même la pauvreté, il ne suit pas qu'il ait dès l'abord conçu le projet d'amener à cette perfection de pauvreté l'ordre dont il avait jeté les fondements. Dès l'abord et avant que saint Dominique ait pris pour les siens cette décision, saint François d'Assise avait fait de la pauvreté la règle fondamentale de son ordre. N'est-il pas assez naturel, dès lors, de penser que saint Dominique, qui a connu et aimé le patriarche d'Assise, et qui, ses derniers biographes le montrent surabondamment, était, en même temps qu'un homme d'oraison, un homme de sens rassis et de mûre réflexion, ne s'est déterminé à imposer à ses enfants cette règle de la pauvreté que quand il en a eu constaté les beaux effets chez les Frères mineurs ? Il y a là une présomption qui ne nous paraît pas dénuée de force ; pour être définitivement résolue, la question aurait besoin d'être reprise, discutée et éclairée plus à fond.

Parmi les documents dont nous devons la connaissance aux nouveaux biographes de saint Dominique, quelques-uns ont une importance particulière. Nous en signalerons deux particulièrement. C'est d'abord[1] l'acte par lequel Pierre Seila donne au saint dans Toulouse la maison qui a constitué la première demeure des Frères prêcheurs. La part prise à cette fondation par Pierre Seila, le don de ses biens qu'il avait fait à l'ordre naissant, étaient connus depuis longtemps par le témoignage du bienheureux Jourdain ; mais on ne connaissait pas cet acte, ni l'importance de la donation.

Plus importante encore est la découverte qui clôt le second volume, celle des constitutions primitives des sœurs de Saint-Sixte, à Rome[2]. Le P. Balme donne une raison fort plausible de la disparition de cet acte des archives dominicaines. Mais Grégoire IX ayant donné les mêmes constitutions à un couvent de pénitentes d'Allemagne, elles nous ont été ainsi conservées dans un vidimus. Une savante discussion — et qui nous paraît convaincante — établit que nous avons bien affaire aux constitutions mêmes données par saint Dominique à ses filles de Saint-Sixte, et le beau commentaire par lequel les constitutions sont éclaircies ajoute de nouveaux arguments en faveur de cette opinion. Ces dernières pages nous paraissent à tous les points de vue parmi les meilleures de l'ouvrage.

[1] N° XLVI, t. I, p. 498 et suiv.
[2] N° LXXXVIII, t. II, p. 425-481.

Digitized by Google

Ce n'est d'ailleurs pas seulement sur l'histoire de saint Dominique[1] et de ses fondations que ce cartulaire apporte de nouveaux éclaircissements. Nous avons déjà dit ce qu'on en pouvait tirer pour l'histoire de l'hérésie albigeoise. D'autre part, pour la biographie des personnages contemporains du saint, il y a beaucoup à prendre dans ces deux volumes. Les auteurs ont pris soin, en effet, surtout dans la première partie de leur travail, de donner une notice plus ou moins longue sur les personnages qui interviennent dans les actes[2].

Un autre intérêt s'attache encore à cet ouvrage. Les auteurs se sont plu à l'illustrer abondamment non point de gravures de fantaisie, mais, comme il convient à une histoire documentaire, d'illustrations qui sont elles-mêmes des documents; à côté d'œuvres artistiques où sont retracées des scènes de la vie de saint Dominique, l'on trouvera ici des vues des monuments et des lieux illustrés par le saint, des sceaux anciens des maisons de l'ordre et surtout des fac-similés d'un grand nombre de pièces : par exemple, l'acte de partage des frères Seila (I, p. 500), l'acte de l'évêque Foulques instituant les compagnons de saint Dominique prédicateurs dans son diocèse (I, p. 516), la bulle de confirmation de l'ordre par Honorius III (II, p. 79), etc. Tout se réunit donc pour faire de ces volumes un des plus beaux et des plus solides monuments élevés à la gloire de saint Dominique[3].

E.-G. Ledos.

[1] La chronologie de la vie du saint fondateur est rectifiée sur quelques points.

[2] Cf. par exemple, t. I, p. 358, la notice sur Lambert de Thury, que l'on ne savait pas avoir été seigneur de Puivert.

[3] Nous relèverons ici quelques points — assez secondaires d'ailleurs — sur lesquels nous devons appeler l'attention des auteurs. Tout d'abord les fautes d'impression sont assez nombreuses. — Les renvois aux sources ne sont pas toujours faits avec assez de précision : par exemple, pour l'acte de Françoise de Bellegarde, publié en note, p. 236; p. 286, pour l'acte de Frémis le Français; p. 314, pour celui de Simon de Montfort, etc., la mention *Archives de l'Aude*, sans aucune indication de cote, n'est pas suffisante; de même p. 260, n° 1, l'indication *Hist. Lang.* sans tome ni page. — La note 3 sur l'acte II est-elle bien exacte? dans la phrase *in castro Fanojovis et in ecclesia beatae Mariae de Pruliano* le *et* est-il distinctif et faut-il en conclure qu'une partie des sœurs habitaient le village de Fanjeaux, tandis que d'autres étaient réunies dans le monastère de Prouille? Le *et* me semble mis simplement pour préciser l'endroit où se trouvent les sœurs; Prouille dépendait de Fanjeaux; le rédacteur de l'acte a simplement voulu dire que le point précis du territoire de Fanjeaux, où étaient réunies les sœurs, était l'église de Notre-Dame de Prouille; ce qui me paraît appuyer cette interprétation, c'est que les mêmes termes sont rapportés dans un acte de 1209 (p. 200), à une époque où, de l'aveu des auteurs, il est certain que toutes les sœurs se trouvaient réunies au même endroit. — Le mot *conversa* dans l'acte II (t. II, p. 10) et ailleurs n'implique pas nécessairement qu'il s'agisse d'hérétiques revenues à la vraie foi. Il est constant qu'au moyen âge le passage de la vie du siècle à la vie

Digitized by Google

VII.

PENSÉES D'UN HOMME D'ÉTAT [1]

(C. P. POBÉDONOSTZEFF)

Voici un livre qui nous ramène là où Joseph de Maistre, Bonald, Blanc de Saint-Bonnet, Coquille, nous avaient laissés : je veux dire au christianisme intégral. Essayons de faire ressortir la pensée de l'auteur en citant le plus souvent ses propres paroles.

I.

Avant la révolution de 1793, « la religion n'était pas très bien vue en France.... Toutes ces taches disparurent sous son propre sang, furent lavées par ses propres larmes. Aussi, quand elle se releva, ce fut dans tout l'éclat d'une gloire immaculée. Ses bourreaux avaient préparé eux-mêmes son apothéose » (p. 87). En même temps, les philosophes sophistes fouillèrent le terrain de la science pour dire un jour à l'homme, après avoir, cependant, ravalé son origine : « Que tu es grand, ô mortel, dans ton libéralisme et ton matérialisme, dans la liberté de ta morale délivrée de tout frein » (p. 9) !

La séparation de l'Église et de l'État est une chimère : « L'Église, qui a conservé le sentiment de sa dignité, n'abdiquera jamais l'influence à laquelle elle a droit dans les questions qui touchent à la famille et à la société civile » (p. 11). — « Au moyen âge, il n'y avait pas de place dans le monde pour un citoyen sans religion.... » Au-

régulière s'appelle une conversion ; c'est ce que la bulle d'Honorius III (t. II, p. 100) développe en disant *ad religionis observantiam de seculo venientes*. — Il me paraît douteux que les lettres de recommandation imprimées p. 183 aient été délivrées aux Frères envoyés à Bologne par saint Dominique, puisque les initiales par lesquelles les Frères sont désignés dans ces lettres ne correspondent pas aux noms de ces Frères. Nous ne prolongerons pas ces observations qui ne portent que sur des détails; mais nous exprimerons le désir qu'une table onomastique développée termine l'ouvrage. Elle permettra d'utiliser les riches matériaux réunis ici.

[1] *Questions religieuses, politiques et sociales*. Traduit du russe. Paris, Baudry, 1897, in-8 de 283 pages.

Digitized by Google

jourd'hui, tout homme est nécessairement soumis à un État, et « malgré les libertés qu'on proclame partout, nous tendons en toute chose vers l'omnipotence de l'État » (p. 14).

« A partir de 1848, l'Église est retranchée de l'État.... Peut-on donner à l'État actuel le nom de chrétien » (p. 19)? Et, cependant, « nous voyons l'État contemporain abjurant l'union organique avec l'Église chrétienne, et ne pouvant se passer des formes et des usages qui supposent la religion chrétienne » (p. 19). M. Pobédonostzeff cite l'exemple de l'Angleterre et de l'Amérique du Nord. « L'athéisme est la négation absolue de l'État.... C'est à tort qu'on pense que l'Église d'État ait fait son temps. » Ici, l'auteur s'élève contre une formule célèbre : Liberté-Égalité-Fraternité. « La liberté ne dépend pas de l'égalité, et l'égalité n'est pas encore la liberté » (p. 27).

Sous la rubrique : *Démocratie nouvelle*, « l'histoire, dit-il, nous démontre que, dans les grands États, le suffrage universel a eu pour but caché de centraliser le pouvoir, ou qu'il amène la dictature.... Un des principes les plus faux est le principe de la souveraineté du peuple.... Le régime parlementaire est le triomphe de l'égoïsme et sa plus haute expression.... Les hommes d'élite, les hommes du devoir ont horreur de toute la procédure électorale » (*passim* et 43). — « L'éloquence est une faculté naturelle qui ne suppose ni un grand caractère ni une haute culture intellectuelle.... Les séances publiques ne sont que des représentations pour la galerie.... Ce sont les chefs de parti qui remplissent le rôle principal » (p. 48).

L'école de J.-J. Rousseau a fait beaucoup de mal à l'humanité : elle repose sur cette erreur que la nature humaine est parfaite. La masse est partout et toujours le *vulgus*, et ses idées sont forcément vulgaires (p. 51). Le principe des nationalités peut être considéré de nos jours comme la pierre de touche qui révéla combien le gouvernement parlementaire est faux et impraticable. « La monarchie au pouvoir illimité réussissait à écarter ou à concilier les exigences et les élans de ce principe.... La démocratie ne peut les maîtriser, et les instincts de race sont, pour elle, un élement dissolvant » (p. 56). — Les hommes se trompent s'ils pensent que le gouvernement parlementaire leur garantit la liberté : à la place du pouvoir illimité du monarque, nous avons le pouvoir illimité du parlement (p. 57).

Après des jugements sévères et justifiés sur le jury, sur la presse, M. Pobédonostzeff apprécie l'instruction populaire, et il aborde *les maladies de notre temps*, entre autres, le règne des économistes, la bienfaisance officielle ou privée, les réformes qui ne sont pas toujours l'amélioration. « On grandit avec des espérances excessives, nées d'un amour-propre démesuré, de besoins exagérés et factices. Jadis, les gens heureux et tranquilles étaient en plus grand nombre....

Digitized by Google

L'homme prend l'habitude de compter, pour le succès, sur un hasard, sur une chance.... C'est en partie la raison d'une autre maladie générale, le matérialisme pratique » (p. 97 et 99). Le suicide devient un phénomène journalier : « Le riche et le pauvre, le savant et l'illettré, le vieillard et l'adolescent, jusqu'à l'enfant qui marche à peine, tout le monde attente à sa vie avec une légèreté insensée, les uns avec simplicité, les autres pour l'effet à la dernière heure. Quand a-t-on montré une telle indifférence à l'égard des âmes créées à l'image de Dieu et rachetées par le sang du Christ » (p. 100 et suivantes) ?

Ces considérations, d'une grande justesse et d'une élévation plus grande encore, amènent naturellement sur le domaine de la religion le procureur général du Saint-Synode russe.

II.

« Notre vieille religion, dit-il, renferme ce que la nature de l'homme a de vrai, ce que la conscience a d'absolu, d'immédiat ; elle contient la vérité qui, du fond de notre nature spirituelle, répond à la parole de la révélation divine » (p. 175). L'auteur réfute ensuite Strauss et Darwin : pour ce dernier, la loi fondamentale de l'existence paraît être la *protection des forts* et la *destruction des faibles* (p. 187). — « Les vieilles institutions ont cela d'inappréciable, qu'elles n'ont pas été inventées de toutes pièces, mais qu'elles sont le fruit de la vie réelle » (p. 189).

« *Il n'est pas de pouvoir qui ne vienne de Dieu*.... Grande et terrible chose que le pouvoir, car il est chose sacrée, et ce mot *sacré*, dans son acception primitive, signifie *élu*, *voué à Dieu*. Il n'existe pas par lui-même, mais de par Dieu ; c'est un sacerdoce auquel l'homme se voue (p. 230). L'œuvre du pouvoir est une œuvre continue, sans trêve, et c'est une œuvre d'abnégation. Le véritable sens du pouvoir, son idéal vrai se résume en la parole de Notre-Seigneur Jésus-Christ : *Quiconque voudra être le premier parmi vous, qu'il soit votre esclave* » (p. 232).

III.

Une grande partie de l'ouvrage est consacrée à l'appréciation comparée du christianisme dans les diverses communions chrétiennes. Je dois laisser encore la parole à M. Pobédonostzeff : « Quel mystère que la vie religieuse d'un peuple comme le nôtre (russe), livré à lui-même, inculte ! On se demande où sont les origines de sa vie religieuse ; et lorsqu'on essaie d'arriver à la source, on ne trouve rien. Notre clergé enseigne peu ou rarement ; il célèbre le service divin à l'église et dessert sa paroisse ; la Bible n'existe pas pour ceux qui ne

Digitized by Google

savent pas lire ; restent l'office et quelques prières qui se transmettent des parents aux enfants, et qui sont le seul trait d'union entre l'Église et ses ouailles. Quelquefois, dans les pays perdus, le peuple ne comprend rien aux paroles, même à celles de l'oraison dominicale, qu'il récite souvent en altérant le texte au point de lui ôter tout sens » (p. 154).

« Notre Église a été de tout temps et est restée jusqu'à présent l'Église du peuple tout entier. Ce qui la caractérise, c'est l'esprit de charité et l'absence de distinctions personnelles. C'est la foi qui a soutenu jusqu'ici notre peuple au milieu de tous les revers et de toutes les calamités, et si quelque chose peut le soutenir, le fortifier dans l'avenir, c'est la foi, et rien que la foi religieuse. On nous objecte que notre peuple est ignorant dans la foi, qu'il est imbu de superstition, qu'il est affligé de toutes sortes d'habitudes mauvaises et vicieuses ; que notre clergé est grossier, ignorant, inactif, trop humble et qu'il a peu d'influence sur le peuple. Tout cela est juste sous beaucoup de rapports ; mais ce ne sont point là des phénomènes essentiels ; ils sont accidentels et passagers. Ils dépendent d'un grand nombre de conditions économiques et politiques ; ces phénomènes changeront tôt ou tard, quand les conditions seront autres. »

« Qu'est-ce donc qui est essentiel ? Qu'est-ce donc qui est du domaine de l'esprit ? C'est l'attachement du peuple à l'Église ; c'est la conscience d'une communion pleine et entière de tous les membres en l'Église ; c'est la conception d'après laquelle il voit dans l'Église un apanage commun, une assemblée commune ; c'est l'absence totale de distinction de caste à l'église ; c'est la communion du peuple avec les servants du culte sortis des rangs du peuple, qui ne diffèrent de lui ni par les mœurs, ni par les vertus, ni même par les défauts, qui vivent de sa vie et qui parfois tombent avec lui. Sur un tel terrain, quels fruits ne pourrait obtenir une culture profonde ? Mais ce qui importe avant tout, ce n'est pas d'améliorer les mœurs, mais l'esprit ; ce n'est pas de restreindre le nombre des églises au strict nécessaire, mais de veiller à ce que le besoin religieux puisse toujours être satisfait » (p. 270).

IV.

A côté de cette peinture incontestablement attrayante malgré ses ombres, M. Pobédonostzeff prend à partie le protestantisme : « Le temple protestant, la religion protestante, nous paraissent, à nous autres Russes, froids et inhospitaliers, et nous dirons plus : pour celui de nous qui chérit sa foi comme la vie, reconnaître ce temple pour le sien, ce serait mourir » (p. 251). Nous n'y contredirons pas ; nous regrettons, au contraire, que l'espace ne nous permette pas de

Digitized by Google

suivre l'auteur dans le développement qu'il donne à cette impression; il faut le lire là où il montre que le culte des protestants est le triomphe du fort sur le faible, même chez Carlyle et surtout chez Froude (p. 257 à 259).

V.

Dans le même chapitre, M. Pobédonostzeff compare le protestantisme au catholicisme. Je cite : « Voyez, dit l'Église catholique, l'importance que j'avais et que j'ai encore dans la vie de la société qui m'obéit et qui me sert, que j'ai créée et qui existe par moi. Voici des œuvres de charité, voici des œuvres de foi, voici des œuvres apostoliques, voici des exploits de martyrs; voici des régiments sûrs et disciplinés comme un seul homme, que j'envoie à tous les coins de l'univers. N'est-il pas évident que la grâce réside en moi et qu'elle est avec nous depuis le commencement des siècles et jusqu'à ce jour » (p. 253)?

Voilà qui est bien; mais combien fâcheux de ne pouvoir arracher de ce livre la page où il se prend témérairement au culte catholique! Dieu me garde d'y riposter en appuyant sur les imperfections orthodoxes que l'auteur a signalées lui-même. Ici il a étendu à l'immense catholicité des habitudes contractées dans quelques églises de Paris, sans se rappeler qu'il a lui-même condamné, par exemple, le caractère profane du chant introduit en Russie à une époque bien connue. S'imagine-t-il aussi que tous les palikares orthodoxes, par exemple, comprennent facilement le grec de saint Jean Chrysostome, et que, dans les steppes et ailleurs, tous les orthodoxes soient familiarisés avec le staroslave, même dans « ces temples perdus où, dit-il lui-même, le peuple assiste stupide à l'office, sans rien comprendre aux litanies inintelligibles mâchées par les officiants » (p. 281)? Pourquoi faut-il qu'il ne soit pas allé constater, dans nos villes, dans nos campagnes — pour l'éprouver aussi lui-même — l'émotion profonde et réfléchie [*the exulting sense, the pulse's maddening play*] qui pénètre nos foules lorsqu'elles répètent avec l'officiant des hymnes d'une mélodie sublime et profondément populaire, l'incomparable *Ecce panis angelorum, Dies iræ, Adeste fideles, O filii et filiæ!*

Notre auteur ne se trouve-t-il pas, à l'égard du catholicisme, dans le même état d'esprit que les personnes dont il parle, à propos de l'orthodoxie, lesquelles, dit-il, ne connaissent l'église que par celles qu'ils fréquentent et qui appartiennent à des maisons privées, où l'on ne rencontre qu'une société choisie et parée » (p. 278), sans compter que ladite société ne traite pas toujours le pope comme il faudrait, notamment lorsqu'elle l'appelle à la maison....

Digitized by Google

VI.

L'intensité et les modalités de la piété sont moins affaire de rite que de race. Les Slaves latins, dans toutes les classes de la société, mais surtout dans le populaire, sont aussi pieux que leurs congénères orthodoxes. Voilà qui éclatait à nos yeux pendant la célébration du millénaire de saint Méthode. Nous n'avons jamais vu une plus profonde manifestation du sentiment religieux. Il y avait certainement à Véléhrad une majorité de Tchéko-Moraves, mais aussi des centaines de Slovènes, de Serbo-Croates, des Slovaques, de Galiciens, etc.

Les pèlerins arrivaient par groupes d'une même paroisse avec le crucifix en tête, récitant le chapelet ou chantant des cantiques. Les femmes faisaient la route pieds nus ; elles n'ont chaussé leurs grandes bottes que pour entrer à l'église. Tous voulaient se confesser; des femmes éclataient en sanglots lorsqu'elles craignaient de ne pas y arriver. Et le prêtre restait. Aussitôt entrés dans l'église, ces humbles catholiques, vieillards, femmes, enfants, parcouraient sur les genoux toute la longueur de l'édifice, jusqu'à faire le tour du maître-autel, sans cesser de prier et de chanter.

L'action de la race ne s'exerce pas seulement sur le christianisme, mais sur cet islamisme, en théorie si unitariste. Le spahi de la Bosnie ou de l'Herzégovine n'a, dans le peu qu'il manifeste de sa religion, rien de commun avec l'Osmanli, ni avec le Kurde, ni avec l'Arabe, ni surtout avec l'Iranien, qui a transformé la religion de Mahomet en le culte des fils d'Ali et en l'intervention perpétuelle de l'*iman* médiateur.

La prédominance de la race est principalement sensible chez les Albanais, qui sont musulmans, orthodoxes ou catholiques latins, mais toujours Albanais dans la Guégarie comme dans la Toskarie. En 1854, pendant la guerre sur les bords du Danube, un jeune prêtre albanais (armé, du reste, lui-même jusqu'aux dents) voulait justifier auprès de nous ses turbulentes ouailles contre des rigueurs intempestives du malencontreux Omer-pacha : « Ils sont si bons enfants, nous disait-il; ils voleraient du poisson plutôt que manger de la viande un vendredi ! » Ce jeune pasteur des peuples était un Guègue, un Mirdite, autrement dit catholique latin. Il eût été toske, orthodoxe ou musulman, qu'il eût pensé et parlé de même façon. Le propos n'est ni chrétien ni islamique, mais comme il est bien skipétar !

VII.

En résumé, le livre est instructif et subjectif : *Ubi plura nitent....;* mais combien je regrette que M. Pobédonostzeff ait logé le catholi-

Digitized by Google

cisme à peu près dans le même sac avec le protestantisme! Non, dans le monde de la religion, l'orthodoxie et le catholicisme forment un groupe spécial et spécifique en dehors et à l'encontre du protestantisme et de l'islamisme. Le vulgaire ne le voit pas toujours, égaré en certaines contrées par des rivalités nationales.... Je suis un catholique sans phrases : au cours de mon exercice, j'ai souvent assisté à des mariages, à des services funèbres, à des *Te Deum* dans des églises orthodoxes. Instinctivement, je m'associais aux prières : je ne m'y suis pas senti étranger ni intrus. Dans des localités éloignées, il est arrivé que les dimanches ou fêtes j'étais éloigné de toute église catholique. Il ne m'est jamais arrivé à l'idée d'entrer dans un temple protestant, pas plus que dans une mosquée. J'entrais tout naturellement dans l'église orthodoxe du lieu, sans imaginer que je fisse quelque chose d'extraordinaire, ou que ce sentiment se fût manifesté chez les assistants. De même, nous connaissons des orthodoxes (je dis des plus huppés), très religieux, très orthodoxes, qui vont, à l'occasion, prier dans une église catholique, sans avoir l'idée qu'ils fassent quelque chose d'extraordinaire; mais je n'en ai jamais vu entrer pour prier dans un temple protestant.

Nous avons préconisé l'œuvre si remarquable du penseur, et nous avons répondu à ses préventions contre le catholicisme. Si nous avions rencontré l'écho des mesures prises depuis 1874 pour supprimer de fait l'Union dans le diocèse de Kelm, nous aurions eu à formuler plus que des réserves.

A. D'AVRIL.

Digitized by Google

COURRIER BELGE

Sources. — M. Armand d'Herbomez a entrepris la publication des *Chartes de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai*[1]. Le volume qui vient de paraître contient cinq cent soixante et un documents, dont le plus ancien remonte à 1094, le plus récent à 1245. L'abbaye de Saint-Martin n'a pas une histoire mouvementée, mais ses chartes méritaient de voir le jour. Leur intérêt spécial est le côté économique, l'histoire des biens ruraux au moyen âge. Aujourd'hui qu'un grand nombre de savants ont les yeux tournés de ce côté, il n'en faut pas dire davantage pour attirer l'attention sur les chartes de Saint-Martin. Certains documents ont du reste un intérêt spécial pour les amateurs français d'histoire locale, par exemple, ceux qui concernent les prieurés de l'abbaye à Machemont dans le diocèse de Noyon, et à Grandlup dans le diocèse de Laon. Deux faits d'histoire monastique sont même révélés pour la première fois dans ce volume. Il y eut au XIe siècle, à Odomez près de Saint-Amand-en-Pevele, un monastère dédié à saint Jacques, qui ne put subsister et fut réuni à Saint-Martin; le même sort fut réservé, au XIIe siècle, à l'abbaye de Merles. Le recueil des chartes de Saint-Martin comprendra plus de mille numéros, mais tous les documents n'y sont pas reproduits intégralement. On n'a pas hésité à sacrifier certains documents sans intérêt, postérieurs à l'année 1300. Mais, pour la période antérieure, la commission royale d'histoire nous semble avoir pris une décision malheureuse en n'acceptant pas de republier des textes déjà imprimés; ces textes sont simplement analysés. Le chercheur sera donc obligé, à tout moment, de recourir à des recueils infimes, à des livres difficiles à trouver. Quel avantage cependant, pour un travailleur, d'avoir sous la main, en un format maniable, tous les documents authentiques connus sur un sujet donné? Nous n'avons pas besoin de présenter M. d'Herbomez aux lecteurs de la *Revue*, ses travaux antérieurs l'ont placé en bonne place dans le monde des lettres. Inutile de dire qu'il a mis tous ses soins à

[1] *Chartes de l'abbaye de Tournai*, t. I. Bruxelles, Hayez, 1898, in-8 de XLIV-745 p. (*Collection des Chroniques belges*, publiée par ordre du gouvernement.)

Digitized by Google

l'édition des chartes de Saint-Martin. Malheureusement il n'a pas pu suivre les instructions sur la façon d'éditer des textes, publiées, il y a quelques mois, par la commission d'histoire : son travail était déjà sous presse à ce moment.

— Le *Cartulaire de l'église Saint-Lambert de Liège*, publié par MM. Bormans et Schoolmeesters[1], est arrivé au troisième volume, qui contient trois cent trente-cinq chartes espacées entre les années 1301 et 1342. Nos courriers antérieurs ont déjà fait apprécier l'importance de cette œuvre. Comme l'abbaye de Saint-Martin à Tournai, le chapitre de Saint-Lambert était un grand propriétaire terrien, et le vaste recueil des actes relatifs à ses biens promet de sérieux résultats à celui qui voudra en écrire l'histoire. Mais le chapitre liégeois a été mêlé activement à tous les événements politiques du pays, et ces événements viennent se refléter dans ses chartes. Les documents relatifs aux luttes communales occupent une place importante dans le tome III; on y assiste à l'avènement de la démocratie et à l'élaboration de la constitution du pays de Liège. Les auteurs nous ont prié de signaler une erreur de date. La charte numéro DCCCXCII (p. 2) n'est pas de 1301, comme le porte le manuscrit dont elle est tirée, mais de 1331. Cette erreur est due à la négligence du copiste du moyen âge.

— Les *Coutumes de la ville et de la châtellenie de Furnes* sont publiées par M. Gilliodts van Severen[2], sous les auspices de la commission pour la publication des anciennes lois et ordonnances. Le recueil comprendra quatre volumes, qui paraîtront très rapidement, nous dit-on. Le premier volume est reservé à l'introduction. L'auteur y expose, d'après un mémoire contemporain de la rédaction des coutumes et d'après le texte lui-même, l'organisation judiciaire de la châtellenie, la hiérarchie et la compétence des divers officiers, ainsi que certaines questions d'histoire des institutions et du droit dans le détail desquelles il ne nous est pas possible d'entrer. La coutume de Furnes a été homologuée en 1615, le texte en sera publié dans le second volume, non encore paru. L'auteur a groupé dans le troisième volume cent neuf documents que l'on peut considérer comme les sources du droit coutumier de Furnes; le plus ancien est de 1065, le plus récent de 1782.

— Aux recueils de textes nous devons ajouter les publications d'inventaires. M. J. Halkin[3] a fait l'*Inventaire des archives de l'abbaye de*

[1] Bormans et Schoolmeesters : *Cartulaire de l'église Saint-Lambert de Liège*, t. III. Bruxelles, Hayez, 1898, in-4 de 721 p. (ibid.).

[2] *Coutumes des pays et comté de Flandre. Quartier de Furnes. Coutumes de la ville et châtellenie de Furnes*, par Gilliodts van Severen, t. I (Introduction). Bruxelles, Gœmeere, 1897, in-4 de 311 p., t. III., ibid., in-4 de 540 p.

[3] Joseph Halkin : *Inventaire des archives de l'abbaye de Stavelot-Malmedy*.

Digitized by Google

Stavelot-Malmédy. Cet important travail comprend, sous onze cent vingt-deux numéros, le relevé complet de tous les documents relatifs aux deux célèbres abbayes qui sont conservés en Belgique et à l'étranger.

— La commission royale d'histoire a entrepris la publication d'inventaires des cartulaires intéressant l'histoire de Belgique. Nous avons annoncé, en leur temps, les deux fascicules parus[1]. M. Édouard Poncelet[2], envoyé en mission à l'étranger, a fait paraître, à son retour, un rapport sur les cartulaires et autres documents se rapportant à la Belgique qui se trouvent à Paris, Lille, Valenciennes, Douai, etc.

— Enfin moi-même[3], après un séjour à Vienne, j'ai essayé de montrer l'importance des archives impériales de cette ville pour l'histoire de Belgique, en publiant un inventaire sommaire des documents relatifs aux gouvernements de Königsegg et du marquis de Prié dans nos provinces.

— M. Straven[4] publie depuis plusieurs années l'*Inventaire analytique et chronologique des archives de la ville de Saint-Trond*, confiées à sa garde. Le tome VI, dont deux fascicules ont paru, sera le dernier de l'ouvrage; il contient un grand nombre de documents inédits sur le passage des troupes françaises et l'occupation de nos provinces à la fin du siècle dernier.

— M. Pirenne[5] a publié une note supplémentaire à ses *Documents relatifs à l'histoire de Flandre pendant la première moitié du XIVe siècle*, travail signalé l'an dernier[6].

— M. Poncelet[7] a établi, en 1893, l'origine réelle de la célèbre guerre dite « de la vache de Ciney. » Les sept documents nouveaux qu'il publie aujourd'hui mettent en pleine lumière certains points restés dans l'ombre.

— M. Des Marez a eu l'heureuse fortune de retrouver, aux archives

Bruxelles, Hayez, in-8 de 234 p. (Extrait du *Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire de Belgique*, 5e série, t. VII).

[1] Voir notre *Courrier belge* d'octobre 1897, t. LXII, p. 592.

[2] Ed. Poncelet : *Rapport sur les cartulaires et autres documents se rapportant à la Belgique, qui se trouvent à Paris, Lille, Valenciennes, Douai, etc.* (*ibid.*, 5e série, t. VII).

[3] Delescluse : *Les Archives de Vienne et l'histoire des gouvernements de Königsegg et de Prié*. Bruxelles, Hayez, in-8 de 29 p. (*ibid.*).

[4] Straven : *Inventaire analytique et chronologique des archives de la ville de Saint-Trond*, t. VI. 1re et 2e livraisons. Saint-Trond, Moreau, 1898, in-8 de 320 p.

[5] Pirenne : *Documents relatifs à l'histoire de la Flandre pendant la première moitié du XIVe siècle* (note supplémentaire). Bruxelles, Hayez, in-8 de 17 p. (*ibid.*).

[6] Voir t. LXII, p. 592.

[7] Poncelet : *Nouveaux documents relatifs à la guerre dite de la Vache de Ciney*. Bruxelles, Hayez, in-8 de 16 p. (*ibid.*).

Digitized by Google

d'Ypres, les dépositions des témoins oculaires des désordres commis par les iconoclastes, dans cette ville, en 1566[1]; certaines de ces dépositions ont une réelle importance.

— M. Van der Mynsbrugge[2] a retrouvé, dans les archives du comte de Mérode, à Bruxelles, l'original perdu d'un diplôme de l'empereur Henri III. Ce diplôme, par lequel l'empereur fait don à son forestier Sindicho d'une ferme à Groesbeek, n'était connu que par l'édition de van Spaen[3], faite d'après un vidimus de 1617. M. Van der Mynsbrugge a joint à sa notice une bonne phototypie du diplôme.

— M. de la Grange[4] a extrait des testaments déposés aux archives de Tournai tout ce qui peut offrir le plus d'intérêt au point de vue de l'art, du mobilier, des usages funéraires et de la littérature. Le recueil qu'il a formé de cette façon est très apprécié.

Histoire nationale. — Nous avons rendu compte, dans notre courrier d'octobre 1896, du premier volume de la *Frontière linguistique en Belgique*[5], par M. God. Kurth. Le second volume vient de paraître, il est consacré à l'histoire des langues dans les anciens Pays-Bas. La question linguistique, aujourd'hui si générale et si troublante, n'existait pas jadis. Pendant le moyen âge et une partie des temps modernes, la politique européenne ne cessa de garder la même indifférence vis-à-vis des langues; le patriotisme ne parlait pas de langue exclusive. A partir du XIIe siècle, le latin perd son monopole et le français se place partout à côté de lui. Les idiomes thiois ne se développent que plus tard, ils restent longtemps la langue des classes inférieures de la société; au XIVe siècle, l'entrée de ces classes dans la vie publique a pour conséquence l'avènement de leur langue. Les princes bourguignons firent du français la langue du gouvernement central, mais se servirent du flamand ou de l'allemand dans les relations avec les provinces ou les communes de langue germanique. Ce fut là la tradition à peu près constante des divers gouvernements qui se succédèrent dans nos provinces; le gouvernement autrichien fut le premier à changer le procédé, en s'adressant en français aux

[1] Des Marez : *Documents relatifs aux excès commis à Ypres par les iconoclastes*. Bruxelles, Hayez, in-8 de 36 p. (*ibid.*).

[2] Van der Mynsbrugge : *Un Diplôme de l'empereur Henri III, conservé aux archives de M. le comte de Mérode-Westerloo, à Bruxelles*. Bruxelles, Hayez, in-8 de 24 p. (*ibid.*).

[3] *Redekundige inleiding tot de geschiedenis von gelderland*. Utrecht, 1805.

[4] De La Grange : *Choix de testaments tournaisiens antérieurs au XVIe siècle*. Tournai, Casterman, in-8 de 452 p. (*Annales de la Société historique et archéologique de Tournai*, nouvelle série, t. II.)

[5] Godefroid Kurth : *La Frontière linguistique en Belgique et dans le nord de la France*, t. II. Bruxelles, Hayez. in-8 de 155 p. (*Mémoires couronnés et autres mémoires publiés par l'Académie royale de Belgique*, t. XLVIII.)

Digitized by Google

grandes villes flamandes; la domination française instaura le régime exclusif du français. Le gouvernement des Pays-Bas, puis le mouvement flamand, né en 1835, réagirent avec succès contre cet abus et rendirent toute sa vigueur à un idiome qui semblait au déclin. Telle est l'histoire du flamand en Belgique; tout autre est sa situation dans le nord français. Ici, de Saint-Omer à Boulogne, tout le monde parlait le flamand au XIIe siècle; depuis, le recul a toujours été en s'accentuant. Aujourd'hui la vie littéraire et la vie de société se passent en français, au flamand il ne reste que le foyer et la rue; la révolution, en fermant les écoles de l'ancien régime, a tari une des dernières sources où venait encore se renouveler l'idiome appauvri. En dépit des efforts désespérés de certains, on peut envisager le moment où l'idiome germanique sera banni du nord français. M. Kurth a joint à son livre sept appendices; six traitent des questions de toponymie, le septième, œuvre de M. Des Marez, est l'histoire des langues à Ypres. M. Kurth [1] a publié séparément, à l'usage du grand public, toute la partie de son ouvrage relative à l'histoire de l'emploi officiel des langues.

— Le nom de M. Kurth doit être associé à tous les travaux de toponymie qui paraissent en Belgique. C'est lui qui a inauguré ces études chez nous, en 1888, par son glossaire toponymique de Saint-Léger. Un de ses élèves, M. Joseph Cuvelier, uni à M. Huysmans, professeur de philologie germanique, vient de faire paraître le glossaire toponymique de la commune de Bilsen [2]. L'union des efforts d'un historien et d'un philologue a été féconde, et le livre de ces érudits est très remarquable. Le dépouillement méthodique de tous les documents, inédits ou publiés, l'analyse scientifique de tous les vocables connus, sont réalisés avec une ampleur qui ne laisse presque rien à désirer. Chacun des noms de lieux dits est soumis à une double étude microscopique, qui nous révèle ou nous permet de deviner son origine et les phases de son développement.

— M. Van Houtte a fait, d'après Galbert de Bruges, un exposé de *la civilisation flamande au XIIe siècle* [3]. M. Van Houtte a judicieusement classé les renseignements que lui fournissait le célèbre chroniqueur sur les institutions du pays; mais on se demandera si ce travail,

[1] Godefroid Kurth : *De l'emploi officiel des langues dans les anciens Pays-Bas*. Bruxelles, Société belge de librairie, 1898; in-8 de 106 p.

[2] Cuvelier en Huysmans : *Toponymische Studie over de oude en nieuwere plaatsnamen der gemeente Bilsen*. Gand, Siffer, 1897, in-8 de 314 p. (publications de la *Koninglijke Vlaamsche Academie*, IIIe reeks, n° 4).

[3] Van Houtte : *Essai sur la civilisation flamande au commencement du XIIe siècle, d'après Galbert de Bruges*. Louvain, in-8 de 158 p. (*Recueil des travaux de la conférence d'histoire de l'Université de Louvain*, 7e fascicule.)

Digitized by Google

d'ailleurs très soigné et très utile dans un cours pratique d'université, devait voir le jour. Chacun désirerait une histoire de la civilisation flamande au XIIe siècle, mais on souhaite moins cette histoire tirée du seul Galbert, puisque sa chronique est publiée.

— Je n'adresserai pas le même reproche au travail du même auteur sur les *Kerels de Flandre* [1]. Diverses opinions ont déjà été émises sur l'origine de cette classe de la population. Kervyn en a fait jadis des descendants des Saxons établis en Ménapie et en Morinie à la fin du IVe siècle. M. Wauters, au contraire, n'avait vu en ce mot qu'une injure populaire, un terme de mépris. M. Van Houtte, après avoir montré que l'origine saxonne des Kerels n'est pas possible, a pu prouver que les Kerels sont les plébéiens de la campagne et correspondent aux Jacques français. Le conflit des Kerels et des chevaliers au XIVe siècle est une révolution analogue à la jacquerie française, ce n'est pas une crise politique, mais une crise sociale.

— M. Deprez, dans son livre sur la *Libération de la Flandre flamingante par Jacques van Artevelde* [2], se montre grand admirateur du héros gantois. Il l'appelle un génie politique qui ne s'est rencontré qu'une fois en Flandre et auquel les annales des provinces voisines n'ont rien à comparer. L'œuvre de Van Artevelde est l'union des trois villes de Flandre, Bruges, Gand et Ypres, l'union de la Flandre, du Brabant et du Hainaut, et l'alliance anglaise. Sa politique est vraiment nationale, il veut la libération de la Flandre, la suppression des lois restrictives de la liberté, la reconstitution des anciennes limites violées par la France. M. Deprez revendique hautement pour d'Artevelde la responsabilité de son œuvre et la proclame légitime. Son travail, écrit *con amore* et d'après les sources, est ce qu'on a fait de plus complet sur ce sujet, il corrige un grand nombre d'erreurs, principalement celles commises naguère par Kervyn.

— Nous avons déjà eu l'occasion de signaler, dans nos courriers antérieurs, plusieurs travaux de M. Paul Fredericq, et l'on a pu remarquer que le sujet ne varie guère. M. Fredericq a l'honneur d'être *homo unius libri*, il s'est fait l'historien de l'Inquisition et publie alternativement des textes et des dissertations. La première partie de son Histoire de l'Inquisition, parue en 1891, a été favorablement accueillie par les critiques; la seconde sera reçue de même façon [3]. Elle est con-

[1] Le même : *Les Kerels de Flandre*. Ibid., in-8 de 76 p. (*ibid.*, 8e fascicule).

[2] Deprez : *La Libération de la Flandre flamingante par Jacques van Artevelde*. Bruxelles, Castaigne, in-8 de 176 p.

[3] Paul Fredericq : *Geschiedenis der inquisitie in de Nederlanden tot aan hare herinrichting onder Keizer Karel V*. Dweede Deel, Gand, Vuylsteke, in-8 de 195 p. (*Publications du Cours pratique d'histoire nationale de l'Université de Gand*, 8e fascicule.)

Digitized by Google

sacrée au XIVe siècle et ajoute un bon nombre de faits nouveaux à la connaissance de ce temps si troublé de l'histoire politique et religieuse des Pays-Bas. Les hérésies furent nombreuses au XIVe siècle; M. Fredericq nous les fait connaître d'après Jean Ruysbroeck. Ensuite il expose les mesures d'inquisition et les poursuites contre les béguines et les bégards. Un chapitre spécial, et l'un des plus intéressants, est consacré à la fameuse *Bloemardine*, que l'auteur identifie, après Ruelens, avec la *zuster Hadewijck* de la littérature néerlandaise. L'arrivée et la répression des flagellants et des danseurs est racontée en détail, l'auteur a même fait des chapitres qu'il consacre à ce sujet un mémoire séparé qui a été publié par l'Académie [1]. Viennent ensuite quelques chapitres sur le procès des Templiers et sur quelques sectes hérétiques comme les frères de la vie commune ; enfin, la dernière partie du livre est plus spécialement consacrée à l'histoire de l'Inquisition. On le voit, le titre du livre de M. Frèdericq n'est pas bien exact ; c'est plutôt l'histoire des hérésies et de l'Inquisition qu'il aurait fallu dire. Nous ne nous plaindrons pas de la façon très large dont l'auteur a compris son sujet ; en effet, l'histoire des hérésies est autrement intéressante que celle de l'Inquisition. Malheureusement, M. Fredericq ne connaît pas la théologie, et le manque de cette science le place en mauvaise situation pour écrire l'histoire des hérésies ; ses affirmations sont parfois fort sujettes à caution. Cette réserve faite, nous sommes d'autant plus heureux de constater que M. Fredericq s'est constamment efforcé de se tenir sur le terrain de la plus stricte impartialité, dans son rôle de simple narrateur, bien que parfois, malgré lui, on ressente, en le lisant, l'impression de ses sentiments personnels vis-à-vis de l'Église.

— Deux anciens élèves de M. Fredericq, MM. J. Frederichs et J. Mulder [2], ont abordé des sujets d'études analogues à ceux qui ont les préférences de leur maître. M. Mulder a écrit l'histoire de la Réforme à Anvers de 1550 à 1566, et de la façon dont les décrets contre les hérétiques étaient appliqués dans cette ville par les magistrats récalcitrants. Il a consacré un chapitre spécial à Fabricius, dont l'exécution en 1564 provoqua une émeute. M. Frederichs a écrit l'histoire de l'Inquisition dans le duché de Luxembourg avant et pendant

[1] LE MÊME : *De secten der Geeselaars en der Donsers in de Nederlanden tydens de XIVe eeuw*. Bruxelles, Hayez, in-4 de 62 p. (*Mémoires de l'Académie*, t. LIII.)

[2] *Twee verhandelingen over de inquisitie in de Nederlanden tydens de XVIe eeuw*. — J. MULDER : *De iutroering der geloofspakkaten en het stedelyk verzet tegen de inquisitie te Antwerpen* (1550-1566). — J. FREDERICHS : *De inquisitie in het hertogdom Luxemburg voor en tydens de XVIe eeuw*. Gand, Vuylsteke, in-8 de 127 p. (*Publications du Cours pratique d'histoire nationale à Gand*, 6e fascicule.)

Digitized by Google

le XVIe siècle. On avait jadis affirmé que ce duché n'avait jamais connu l'hérésie ni l'Inquisition; l'étude de M. Frederichs démontre, à suffisance, le contraire. Les études de M. Mulder et de M. Frederichs forment un fascicule des publications du Cours pratique d'histoire nationale de M. Fredericq, elles sont écrites l'une et l'autre d'après les meilleures sources et suivant une méthode rigoureusement scientifique, mais nous devons répéter ici la réserve que nous faisions tantôt au sujet du livre de M. Fredericq.

— Les notes de M. Gossart pour servir à l'histoire de Charles-Quint [1] sont, en quelque sorte, le complément de son travail sur les origines de la prépondérance politique de l'Espagne publié en 1896. M. Gossart nous apprend que ce qui l'a surtout intéressé, c'est l'examen du milieu où Charles-Quint s'est formé, la recherche de ses idées, à côté de celles de ses ministres, de l'éclosion de sa personnalité, des conditions dans lesquelles s'est manifestée sa vie politique au début. M. Gossart a puisé largement dans les relations et les correspondances imprimées des ambassadeurs vénitiens; il s'est servi, entre autres, des relations de Pasqualigo et de Corner sur Charles-Quint, l'Espagne et les Pays-Bas, de 1515 à 1521. Ces relations, les plus anciennes connues, étaient ignorées de Gachard; elles ont été publiées, depuis, dans la collection des *Diarii di Marino Sanuto*. M. Gossart essaie de faire, pour la première période du règne de Charles, la part de ce qui revient au chef de l'État et de ce qui est l'œuvre de ses ministres; il montre comment, pendant ces premières années, le roi est gouverné par Guillaume de Croy, seigneur de Chièvres. C'est seulement après son couronnement comme empereur qu'on voit se développer en lui une volonté personelle. Ses premières manifestations se firent à l'occasion de la condamnation de Luther, à Worms, puis, après la mort de Chièvres, dans ses rivalités avec la France. L'auteur fait encore connaître les différents projets de cession des Pays-Bas qui furent discutés, à cette époque, par l'empereur et n'aboutirent pas.

— L'origine du grand conseil ambulatoire et du conseil privé, institutions réformées par Charles-Quint en 1531, a fait l'objet de plusieurs travaux importants dans ces dernières années. La notice [2] de M. Lameere expose l'état actuel de la question, d'après les travaux de MM. Brabant, Frederichs et Gailliard, et y ajoute certains détails nouveaux.

[1] Gossart : *Notes pour servir à l'histoire du règne de Charles-Quint.* Bruxelles, Hayez, in-8 de 119 p. (*Mémoires de l'Académie de Belgique*, t. LV.)

[2] Lameere : *Origine du grand conseil ambulatoire et du conseil privé.* (*Revue de l'Université de Bruxelles*, octobre 1897.)

Digitized by Google

— Le livre de M. Des Marez[1] sur la *Propriété foncière dans les villes du moyen âge* est certainement l'un des plus importants de ceux qui ont paru, en Belgique, dans le cours de cette année. Les villes de Flandre en sont le sujet principal, mais, grâce à la façon dont le sujet a été traité, le livre a un intérêt tout à fait général, et nous ne doutons pas que l'Allemagne et la France lui accordent l'attention qu'il mérite. L'histoire économique a, jusqu'ici, été peu étudiée chez nous, et l'histoire de la propriété urbaine moins que toute autre branche. Le livre de M. Des Marez vient à son heure pour compléter et parfois corriger le livre d'Arnold, qui a fait école. Il est le fruit de recherches considérables et aboutit sur plusieurs points à des conclusions nouvelles. Il a existé, dans les villes du moyen âge, une propriété libre. Cette liberté, quoi qu'on en ait écrit, ne remonte pas à l'alleu germanique. Son origine est tout autre. A Gand, dès une antiquité reculée, des marchands s'établissent au pied du bourg comtal, sur des terres à eux concédées par le seigneur, moyennant un cens récognitif de son *dominium*. Le jour où ce cens aura disparu, la propriété libre existera dans la ville; cette transformation sera achevée à la fin du XIe siècle. Mais ce phénomène n'est pas local, la propriété libre se rencontrera partout où la fondation de la ville s'est faite dans les mêmes conditions, et les exemples ne font pas défaut. A côté de la propriété libre se rencontre la tenure urbaine. Ici M. Des Marez établit une distinction neuve et très nette entre la tenure urbaine libre et la tenure domaniale. La première est, comme la seconde, une censive, mais une censive toute spéciale qui laisse intact le statut personnel du censitaire et lui confère la libre disposition de sa tenure. La tenure domaniale est, à l'origine, beaucoup plus fréquente que la tenure libre, mais peu à peu elle s'achemine vers la liberté. Cette évolution, plus lente dans les terres ecclésiastiques, plus rapide dans les domaines laïques, a lieu partout, et la ville d'Arras en fournit un exemple intéressant, des plus caractéristiques. Arnold n'avait pas reconnu cette double origine de la tenure urbaine. M. Des Marez rejette sa théorie et critique aussi le livre de Gobbers sur le même sujet; cet ouvrage renferme, selon lui, un singulier mélange d'erreurs. Mais ce n'était pas assez de trouver l'origine de la propriété urbaine, il fallait encore en montrer le rôle décisif dans le droit public local et surtout dans la formation du territoire de la ville. La ville du moyen âge, comme l'a fort bien dit M. Des Marez, n'est qu'une juxtaposition de pièces de rapport. Elle compte une

[1] Des Marez : *Étude sur la propriété foncière dans les villes du moyen âge, et spécialement en Flandre.* Gand, Engelcke, in-8 de 392 p. (*Recueil des travaux publiés par la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Gand*, 20e fasc.)

Digitized by Google

multitude de seigneuries. A Gand, au milieu de ces seigneuries, on voit émerger le *portus*, endroit privilégié où sont réunis les marchands, hommes libres et propriétaires libres. Les habitants des diverses seigneuries sont dans une situation juridique différente, mais peu à peu le droit du *portus* envahit les territoires voisins, même le vieux bourg, et l'unification s'opère. Des constatations identiques peuvent être faites à Bruges et à Ypres; une conclusion d'ordre général semble dès lors légitime. Le droit urbain se forme dans le suburbium et s'étend ensuite au bourg et aux territoires avoisinants. M. Keutgen avait, en 1895, soutenu, en Allemagne, une thèse diamétralement opposée. M. Des Marez a consacré les deux dernières parties de son livre à l'étude de la propriété urbaine au point de vue du droit privé. Nous ne le suivrons pas dans l'examen des droits et obligations du propriétaire et du censitaire, dans l'énumération des différentes espèces de cens et rentes. Ce sujet a été souvent traité. M. Des Marez reconnaît qu'Arnold, Gobbers, Jaeger et Rosenthal l'ont bien étudié; s'il y revient longuement, c'est qu'il possède des renseignements nouveaux et qu'il veut pousser jusqu'ici sa distinction fondamentale entre la tenure urbaine libre et la tenure domaniale. Nous tenons à féliciter M. Des Marez de la façon vraiment magistrale dont il a compris son sujet. Tous ceux qui s'intéressent à l'histoire des institutions et à l'histoire économique devront consulter son livre. Ils seront malheureusement arrêtés par une difficulté considérable. Ce volume, dont l'intérêt ne cesse pas, est d'une lecture des plus fatigantes. L'auteur, qui semble un peu obsédé par le besoin de tout dire, a eu tort d'insérer dans son texte les multiples exemples qu'il donne à l'appui de ses théories ; encore ces exemples sont-ils donnés dans la langue du texte qui les a fournis. Trop souvent la phrase commence en français et finit en latin ou en dialecte germanique. Il y a telle de ces pages où l'on ne sait plus en quelle langue écrit l'auteur, et je crains bien que beaucoup ne liront pas son livre qui auraient grand intérêt à l'étudier. Question de détail que le style en pareille matière, dira-t-on peut-être? D'accord, en Allemagne surtout, mais que sert après tout l'érudition, si elle ne se fait pas lire? Ce défaut n'enlève du reste rien à la valeur scientifique du livre de M. Des Marez. L'auteur l'eût probablement évité si la tendance de son érudition, ses lectures préférées, n'étaient un peu exclusivement germaniques.

— M. le général Beernaert a publié, sous le titre *Fastes militaires des Belges au service de la France* [1], une liste de tous les officiers et soldats

[1] Beernaert : *Fastes militaires des Belges au service de la France.* Bruxelles, Lamertin, in-8 de 298 p.

Digitized by Google

belges qui ont servi dans les armées françaises de 1789 à 1815. Chaque nom est accompagné d'une notice biographique dont les proportions varient suivant l'importance du personnage. L'auteur n'a pas documenté son travail.

— L'année 1898 marque le centenaire de notre guerre des paysans, que certains ont appelée la Vendée belge. Des fêtes religieuses et civiles ont été données, à cette occasion, dans toute la partie flamande du pays, et, en même temps, toute une littérature a vu le jour. Nous ne pouvons songer à citer ici tous les livres et brochures qui ont été consacrés, depuis quelques mois, à la mémoire des héros morts pour Dieu et pour la patrie. Nous nous bornerons à signaler le plus important de ceux qui ont été écrits en français : *la Guerre des paysans* [1] de M. l'abbé van Caeneghen; il compte déjà plusieurs éditions. Tous ces ouvrages ont le même caractère. Œuvres d'amateurs consciencieux et parfois de talent, ils apprennent une foule de faits nouveaux, mais n'en fournissent pas la preuve suffisante et n'ont pas de caractère scientifique. L'histoire de la guerre des paysans reste à écrire.

— M. Albert du Bois fait connaître aux lecteurs de la *Revue de Belgique* les vexations auxquelles les Belges étaient en butte pendant les premières années de l'occupation française [2]. L'esprit anticlérical se manifeste trop dans cette notice.

— M. Romberg a publié, dans le même organe, une étude sur l'état des esprits à la cour de Gand, pendant les journées du 16 au 19 juin 1815, et sur le départ de Louis XVIII pour la France [3].

— M. Prosper Poullet a trouvé à Paris et à Vienne quelques documents inédits sur l'effet produit à Bruxelles par la chute de Charles X et sur le mouvement des esprits depuis cet événement jusqu'à l'arrivée des volontaires liégeois à Bruxelles [4]. La révolution belge ne causa aucune surprise dans les sphères gouvernementales de l'Europe. Telle est la conclusion de l'étude de M. Poullet.

— Je ne veux pas quitter le domaine de l'histoire générale sans signaler deux manuels : celui du Père jésuite Dumont sur *l'Histoire moderne* [5] et celui de M. Leclère, professeur à l'université de Bruxelles, sur *l'Histoire contemporaine* [6].

[1] Van Caeneghen : *La Guerre des paysans*. Bruxelles, Schepens, in-8 de 291 p.

[2] Albert du Bois : *Aperçu historique et épisodique de la situation de la Belgique sous la domination française*. (*Revue de Belgique*, novembre 1897.)

[3] Édouard Romberg : *La fin des Cent-jours. Gand. Mons*. (Ibid.)

[4] Prosper Poullet : *Relations inédites sur les débuts de la révolution belge de 1830*. (*Revue générale*, novembre et décembre 1897.)

[5] Dumont (Alfred), S. J. : *Cours d'histoire moderne*. Namur, Wesmael, in-12 de 295 p.

[6] Leclère : *Histoire contemporaine*. Bruxelles, Rozez, in-18 de 430 p.

Digitized by Google

Histoire locale. — Ce courrier est déjà long, et je ne veux pas, pour cette fois, entrer dans le détail des publications d'intérêt local; j'y pourrais certainement signaler, à côté de beaucoup de travaux sans valeur, des œuvres de mérite, mais rien, je pense, qui puisse être de grande utilité aux lecteurs français. Il n'y a nul inconvénient à remettre ces notes à un autre temps.

Biographie. — La *Biographie nationale* [1], publiée par l'Académie des sciences et des lettres de Belgique, est plus qu'à moitié terminée. Le tome XIV est consacré à la lettre M. La dernière notice qu'il contient est celle de Moeller. Cette publication est fort inégale.

— L'Annuaire de l'Académie [2] pour 1898 contient deux notices biographiques, bien faites, de deux membres défunts : celle du philosophe Le Roy par M. Stecher, celle du philologue Wagener par M. P. Thomas.

— M. Wauters, aujourd'hui décédé, a trouvé sur les ascendants d'André Vésale, sa famille, sa demeure à Bruxelles, des renseignements nouveaux [3]. Ce qu'il nous dit de Vésale lui-même est tiré, ou peu s'en faut, des ouvrages du docteur Burggraeve d'Alost et du docteur Roch de Bâle. Cette étude est suivie de quelques pièces inédites.

— Le dédoublement de saint Servais de Maëstricht et de saint Arvais semblait devoir être abandonné, depuis les travaux publiés sur ce sujet par M. Kurth dans les Bulletins de la Société d'art et d'histoire de Liège, quand dernièrement M. Krusch, en rééditant la *Vita Servatii* dans les *Monumenta Germaniae*, a repris la thèse d'Adrien de Valois. Il y aurait, selon lui, deux personnages et non un seul. En quelques pages [4], M. Kurth a réduit à néant les arguments invoqués à l'appui de cette opinion.

— Dans une lecture faite à l'Académie [5], M. Kurth a reconstitué, au moyen de sources très fragmentaires et très disséminées, la vie du comte Immon, le premier personnage de Lotharingie au xe siècle, mêlé à tous les événements de son temps, mais dont le nom même était tombé dans l'oubli.

— M. Rembry croit pouvoir affirmer [6] que saint Ignace de Loyola vint trois fois à Bruges, en 1528, 1529, 1530, et qu'il descendit chaque

[1] *Biographie nationale*, t. XIV. Bruxelles, Burglaut, in-8 de 959 col.

[2] *Annuaire de l'Académie*, 1898. Bruxelles, Hayez, in-12 de 212 p.

[3] Wauters : *Quelques mots sur André Vésale*. Bruxelles, Hayez, in-8 de 74 p. (*Mémoires de l'Académie de Belgique*, t. LV.)

[4] Godefroid Kurth : *Le pseudo-Aravitius*. Bruxelles, Polleunis, in-8 de 11 p. (*Analecta bollandiana*, t. XVI.)

[5] Le même : *Le Comte Immon*. Bruxelles, Hayez, in-8 de 16 p. (*Bulletin de l'Académie de Belgique*, 5e série, t. XXXV.)

[6] Rembry : *Saint Ignace de Loyola à Bruges*. Bruges, D. Planke, in-8 de 47 p. (*Annales de la Société d'émulation de Bruges*, 6e série, t. I.)

Digitized by Google

fois chez son compatriote Gonzalve de Aquilera, dans son hôtel de la rue espagnole.

— M. de Decker a écrit la vie de *Jean-François Van de Velde*, connu aussi sous le nom d'Eximius van Beveren [1]. L'autobiographie de Van de Velde a été publiée en 1867 dans les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique*.

— Nous avons toujours négligé intentionnellement de parler, dans nos courriers, des publications hagiographiques. Ce n'est pas ici qu'il faut chercher des indications sur ces sujets ; des revues spéciales ont été créées dans le but de faire connaître les travaux de cette nature, c'est à elles qu'il faut s'adresser. Il serait fastidieux de les copier, et ce serait présomption de vouloir faire aussi bien qu'elles. De toutes ces revues, la meilleure est, sans conteste possible, celle qui est dirigée par nos bollandistes, les *Analecta bollandiana* [2]. Le *Bulletin des publications hagiographiques*, qui y est publié régulièrement, peut être cité comme un modèle. Les *Analecta* contiennent, en outre, un certain nombre de textes qui avaient échappé aux éditeurs des *Acta sanctorum* et des dissertations originales, œuvre des Bollandistes ou de collaborateurs de talent. Ainsi nous trouvons dans le tome XVI une étude de M. Cumont sur les actes de saint Dasius, les *Acta graeca sancti Macarii ;* des fragments d'Eusèbe de Césarée ; des études sur les miracles de saint François-Xavier ; le *Cursus* dans les documents épigraphiques, les saints du cimetière de Comodille, l'amphithéâtre Flavien, les ménologes grecs, etc.

— Les Bollandistes ont commencé la publication d'une *Bibliotheca hagiographica latina* [3], analogue à leur *Bibliotheca graeca*, parue il y a quelques années. Ce nouvel ouvrage comprendra, sous le nom de chaque saint, l'énumération de tous les documents écrits à son sujet, en latin, avant 1500. Pour chaque pièce on transcrira quelques mots d'*incipit* et de *desinit* et on donnera la liste complète des éditions.

— La *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus* [4], du P. Sommervogel, compte actuellement huit volumes. Le dernier paru contient le commencement d'un supplément.

— Le second volume du *Repertorium hymnologicum* [5] de M. Ulysse Chevalier est terminé. Ce recueil contient vingt-deux mille deux cent

[1] Theodoor de Decker : *Jan-Franz van de Velde (de Eximius van Beveren)*. Saint-Nicolas Edom, in-8 de 296 p. (*Annales du cercle archéologique du pays Waes, de* t. XVI.)

[2] *Analecta bollandiana*, t. XVI. Bruxelles, Polleunis.

[3] *Bibliotheca hagiographica latina antiquae et mediae aetatis*. Bruxelles, Société belge de librairie.

[4] *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. VIII (Thor-Zype). Supplément (Aag-Casoletti). Bruxelles, Société belge de librairie, in-4 de 2,000 col.

[5] Ulysse Chevalier : *Repertorium hymnologicum*, t. II.

Digitized by Google

cinquante-six numéros, c'est le catalogue des chants, hymnes, proses, séquences, tropes, en usage dans l'Église latine depuis les origines jusqu'à nos jours. Nous souhaitons voir paraître bientôt l'introduction qui doit accompagner ce livre.

SCIENCES AUXILIAIRES. — Les *Éléments de paléographie*[1] de M. le chanoine Reusens sont un livre très remarquable. M. Prou, dont la compétence en pareille matière est bien connue, a dit, dans la Bibliothèque de l'École des chartes[2], que c'était un des meilleurs manuels. M. Reusens met à profit les travaux les plus récents et les plus autorisés; ses références sont exactes et nombreuses, son livre est le fruit d'une longue expérience et contient des observations personnelles; il donnera une idée très nette du développement de l'alphabet. Cela n'empêche pas M. Prou de se séparer de M. Reusens sur plusieurs points, et nous conseillons à ceux que la chose intéresse de lire le compte rendu qu'il fait du livre de son collègue.

— Le *Dictionnaire des figures héraldiques*[3], publié par M. de Renesse et dont nous avons déjà parlé à diverses reprises, compte aujourd'hui quatre volumes.

— M. de Raadt continue la publication de ses *Sceaux armoriés des Pays-Bas et des pays avoisinants*[4]. Le tome II est commencé.

VARIA. — Certains domaines nous sont interdits de par le caractère de la *Revue* et de par la nature même de nos études. Il est cependant des ouvrages que nous ne pouvons passer sous silence à cause de leur importance. Nous en citerons deux cette fois.

— Le P. Gueluy et Mgr Lamy ont fait une étude approfondie du monument chrétien de Si-Ngan-Fou[5]. Cette inscription, rédigée le 8 avril 781 en chinois et en syriaque, est un monument de toute première valeur pour l'étude des origines du christianisme en Chine et l'histoire religieuse de l'Extrême-Orient.

— M. Chauvin, professeur de langues orientales à l'Université de Liège, est auteur d'une *Bibliographie des ouvrages arabes ou relatifs aux Arabes publiés dans l'Europe chrétienne de 1810 à 1885*[6]. Ce recueil est

[1] REUSENS : *Éléments de paléographie*, fascicule 1. Louvain, chez l'auteur, in-8 de 184 p.

[2] *Bibliothèque de l'École des chartes*, septembre 1897, p. 677 et suiv.

[3] DE RENESSE : *Dictionnaire des figures héraldiques*, t. IV. Bruxelles, Société belge de librairie.

[4] DE RAADT : *Sceaux armoriés des Pays-Bas et pays avoisinants*, t. I et t. II. Bruxelles, Société belge de librairie.

[5] LAMY et GUELUY : *Le Monument chrétien de Si-Ngan-Fou, son texte et sa signification.* (*Mémoires de l'Académie de Belgique*, t. LIII.) Bruxelles, Hayez, in-4 de 124 p.

[6] V. CHAUVIN : *Bibliographie des ouvrages arabes, ou relatifs aux Arabes, publiés dans l'Europe chrétienne de 1810 à 1885*, fasc. 1, 2, 3. Liège, Vaillant Carmanne.

Digitized by Google

un instrument de travail indispensable pour tous les arabisants et pour tous ceux qu'intéresse l'histoire de l'Orient étudiée à n'importe quel point de vue. Nous n'entreprendrons pas d'analyser les trois volumes de cette œuvre, on ne résume pas une bibliographie. Il nous suffira de dire que M. Chauvin, qui est un travailleur et un chercheur infatigable, a consacré de longues années à la confection de son ouvrage.

— Avant de finir, nous voulons signaler encore deux innovations heureuses. La Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liège, lassée de voir ses professeurs et élèves disséminer leurs travaux de tous côtés, dans le but, aussi, d'augmenter sa vie scientifique, a décidé de publier désormais un recueil de dissertations et d'études de tous genres. Elle lui a donné le titre de *Bibliothèque de la Faculté de philosophie et lettres*. Trois études de grande valeur ont paru : celle de M. L. Halkin sur les *esclaves publics chez les Romains;* celle de M. Bischoff sur *Louis Tieck comme dramaturge;* la troisième, de M. Hamelius, sur *la critique dans la littérature anglaise du XVIIe et du XVIIIe siècle*. Ces deux derniers travaux sont rédigés en allemand.

La seconde innovation est relative à un organe dont nous avons annoncé la naissance l'an dernier, la *Chronique de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*. Dès le mois de janvier 1898, cet organe prenait le titre d'*Archives liégeoises*, et continuait de renseigner ses lecteurs sur toutes les publications qui touchaient, de près ou de loin, à l'histoire de l'ancien pays de Liège. Les rédacteurs de cette revue se sont toujours efforcés de juger toutes les productions avec la plus complète indépendance et la plus stricte impartialité. En dépit de la fureur de quelques philistins qui leur reprochent de n'avoir pas été érigés en juges par une autorité quelconque (*sic*), ils ont travaillé avec courage et espèrent transformer, dès le 1er janvier 1899, les *Archives liégeoises* en revue critique belge.

A. Delescluse.

Digitized by Google

CHRONIQUE

SOMMAIRE : I. Une idole française. L'apothéose de Michelet. Notes et réflexions. — Une idole allemande. Gœthe. Études et conclusions nouvelles. — La tradition classique et l'histoire des idées. L'opinion au temps de Louis XVI. — Les fêtes poétiques bretonnes. Le mystère de saint Guénolé. — La tradition classique et la formation *réelle* dans l'enseignement secondaire. — II. Académie des inscriptions et belles-lettres. Communications de MM. Berger, A. Giry, P. Fournier, Oppert, E. Blanc, Foucart, G. Schlumberger, Joulin, Gsell, Léon Dorez, Clermont-Ganneau, de Mély, Dieulafoy, M. Schwob, N. Valois, Blanchet, Tocilescu, P. Viollet, Huguet, Blancard (Philippe le Bel faux monnayeur), Babelon, S. Reinach (le corail dans l'antiquité), Pélissier. — Académie des sciences morales et politiques. Communications de MM. Luchaire, Flach, G. Monod, Gebhart, Juglar, de Boutarel (l'arrestation de Condé pendant la Fronde), Rodocanachi (le siège de la Rochelle), Combes de Lestrade. — Prix et concours. — Le Congrès des sociétés savantes. — Le Congrès des historiens allemands. — État sommaire des archives départementales. — Sociétés savantes. — Publications récentes. — Nécrologie. M. l'abbé Delarc.

I

La bruyante et théâtrale apothéose célébrée, au mois de juillet dernier, en l'honneur de Michelet, n'est pas de nature à modifier sur l'œuvre du célèbre écrivain les conclusions de la critique impartiale, celle aux yeux de laquelle il ne suffit point, pour couvrir tous les défauts, d'avoir insulté les Jésuites et canonisé Danton. Ces conclusions demeureront même plus sévères, certainement, que les réserves introduites par un jeune lauréat de l'Académie française, M. Jean Brunhes, homme de mérite et d'avenir, dans l'étude qui a obtenu cette année le prix d'éloquence et qui, bien que toutes les vues ne s'en imposent pas comme incontestables, se lit avec grand plaisir et grand profit [1]. Les motifs, hélas! bien personnels, qui poussèrent Michelet dans la voie d'une hostilité furieuse et vraiment extravagante contre l'Église et même contre le christianisme en général, y sont finement rappelés en ces termes : « Michelet, professeur depuis 1838 au Collège de France, collègue et ami de Quinet et de Mickiewicz, flatté par les applaudissements de ses élèves, entraîné par leur enthousiasme, excité par un certain amour de la popularité, se crut appelé à un apostolat philosophique et social. Son enseignement prit à ses yeux le caractère d'un ministère sacerdotal.... Le 7 avril 1842,

[1] Jean Brunhes : *Michelet*. Paris, Perrin, in-16 de 63 p.

Digitized by Google

on organise une manifestation tapageuse à son cours du Collège de France.... En même temps, un Jésuite rédige un libelle contre lui « sous le nom de M. Desgarets, chanoine de Lyon [1] »; puisqu'un Jésuite l'attaque, tous les Jésuites sont conjurés contre *sa* liberté, partant contre *la* liberté. Le séculier Desgarets, chanoine de Lyon, ayant prêté son nom au Jésuite anonyme, cela suffit pour que l'Église entière soit soupconnée de complicité. Le professeur polémiste fait et rédige son cours sur les *Jésuites* (1843) [2] : l'idée qui germe dans son esprit devient une théorie qu'il se démontre à lui-même. Il a besoin de s'en convaincre plus fortement et de s'assurer des armes contre ses ennemis.... Guizot et Salvandy l'obligent à quitter le Collège de France. Michelet entreprend aussitôt l'histoire de la Révolution ; l'acte des ministres de la monarchie de juillet, c'est pour lui la Fatalité opprimant la Liberté ; il a besoin d'une revanche éclatante, il va la prendre. Cette revanche, ce seront toutes ses œuvres nouvelles : l'*Histoire de la Révolution française* (1845-1853), *le Prêtre, la Femme et la Famille* (1845), *le Peuple* (1846)....

« Il aborda l'histoire de la Révolution, qui est « la chose du peuple. » Tout ce qui a été fait de grand et de généreux a été fait par le peuple; tous les crimes sont l'œuvre des monarchistes, que ces monarchistes d'ailleurs s'appellent Necker ou Robespierre. Le peuple a fait le bien; les représentants du principe de la Fatalité ont fait le mal : tel est le criterium de Michelet.

« Une antinomie irréductible existe entre la Révolution et la monarchie ; une antinomie existe aussi entre la Révolution et la religion, parce que « le prêtre, comme le roi dans la vieille monarchie, c'est la tyrannie au nom de la grâce. » Pour sa cause, Michelet confond le catholicisme avec le jansénisme, toute doctrine de la grâce avec la doctrine de la prédestination. L'Église n'est plus qu'une ennemie; « elle est la grâce arbitraire, et le nouveau principe, c'est la justice ! » Tout ce qui n'est pas la Liberté a été saisi « par la main

[1] C'est Michelet qui parle. *Des Jésuites*, p. 25.

[2] « Quinet et Michelet, dit M. Gabriel Monod, dans une note de son étude bien connue sur Michelet (*Les Maîtres de l'histoire*, p. 205, note 1), avaient pris l'un et l'autre *les Jésuites* pour sujet de leur cours, et firent paraître ce volume en commun. » Et il ajoute : « Les idées développées par Michelet dans ce cours n'étaient pas nouvelles chez lui. Nous les retrouvons dans des notes de l'École normale de 1831. Il faut renoncer à la légende qui nous montre Michelet devenant hostile au catholicisme parce qu'il a été attaqué par l'abbé Desgarets. » — Mais le fait que le germe de son évolution antichrétienne existait déjà dans l'esprit mobile, inquiet et sans lest de Michelet, ne suffit pas, à ce qu'il semble, pour réduire à une pure légende les motifs personnels qui poussèrent cette évolution jusqu'à une haine exaltée et à une passion vraiment délirante. C'est ce qu'a sans doute pensé M. Jean Brunhes en adoptant sur ce point l'explication contestée par M. Monod.

Digitized by Google

de la mort » et n'a même pas d'âme, « car la Liberté est la loi de l'âme, et la Fatalité la loi de la machine. » Le christianisme, qui a fait cause commune avec les Jésuites, participe à l'esprit de mort; il n'a pas eu d'âme, il n'a pas été!... »

Tout cela manifestement est du pur délire. Il est bien curieux d'y noter (ce n'est pas d'ailleurs un cas isolé parmi les aberrations des ennemis de l'Église. mais au contraire une méprise habituelle chez eux) la prodigieuse confusion qui s'en prend aux Jésuites, adversaires constants de la prédestination calviniste et janséniste, défenseurs résolus du libre arbitre et des prérogatives légitimes de la raison humaine, comme aux représentants de la Fatalité, aux tenants du *fidéisme* et de la grâce arbitraire et irrésistible. Il est vrai que, par contre, Michelet, et comme lui, sous d'autres formes, nombre de libres penseurs, acclament dans Luther et Calvin, dont la doctrine est précisément fondée sur le serf-arbitre et le salut par la foi seule, c'est-à-dire sur un fatalisme, un fidéisme et un supranaturalisme absolus, les représentants, comme ils disent, de la Nature et de la Liberté. L'excuse de Michelet et d'autres à cet égard est leur ignorance. Mais quelle rage, non seulement de parler, mais de déclamer, de prêcher, d'invectiver sur ce qu'ils ignorent! Chez un historien surtout un pareil aveuglement de passion est, certes! un fondement bien fragile d'apothéose. Nous avons remarqué avec d'autant plus de satisfaction sous la plume d'un Jésuite, à côte d'une juste constatation des défauts, des erreurs et des extravagances de Michelet, ce simple et sincère aveu de ses qualités et de ses mérites :

« Dans les premiers volumes de son *Histoire de France*, il a rompu avec la tradition étroite, partiale, injuste du XVIIIe siècle, pris une part prépondérante à cette renaissance historique qui a coïncidé avec les débuts du nôtre, parlé de la vieille France, de la France chrétienne du moyen âge, avec une impartialité savante et une bienveillance souvent émues.... Si l'on veut dire qu'à ces titres son nom mérite d'être associé à ceux des Thierry, des Michaud, des Fauriel, je n'en disconviens point. N'oublions pas non plus son *Histoire romaine*, l'un de ses meilleurs ouvrages, au jugement de G. Monod....

« Qu'on loue aussi chez lui, on le peut et on le doit, la forme concrète, vivante du récit, le don de faire parler et mouvoir ses personnages dans leur milieu réel, cette puissance d'intelligence ou d'imagination qui permet de saisir d'ensemble toutes les circonstances sociales, morales, j'allais dire physiologiques d'un fait, d'une détermination, d'une existence....

« Enfin, la séduction, l'intérêt et la vivante allure du style; le don de la couleur intense et du relief puissant; une langue vigoureuse et populaire; une phrase éloquente et enflammée de passion; un vif

Digitized by Google

sentiment des beautés de l'art et de la nature : ces mérites de diction sont unanimement loués chez Michelet. Et c'est avec justice, comme il est juste aussi de reconnaître qu'une prodigieuse inégalité, un oubli trop habituel du tact et de la mesure déparent et ternissent ces splendides qualités.

« Ce style varié et entraînant, cette composition *évocatrice*, et, dans une partie malheureusement restreinte de l'œuvre, cette largeur des vues historiques et sociales et cette compréhension ingénieuse, sympathique, des croyances, des institutions du passé, dérivaient chez l' « historien-poète » d'une faculté maîtresse, destinée à usurper bientôt sur l'activité morale et intellectuelle un rôle de direction qui ne devait point lui être abandonnée impunément.

« L'imagination ! ce mot exprime la caractéristique propre du « génie » de Michelet. C'est à la beauté, à la fraîcheur, à la plasticité tout exceptionnelle, c'est aussi à la mobilité soudaine et redoutable de son imagination qu'il faut demander, pour une très grande part, l'explication dernière de ses dons si remarquables et la plus acceptable excuse de ses défauts non moins graves. Sans doute, l'imagination était, dans l'espèce, *servie* par une intelligence active, élevée, pénétrante, fortifiée et fécondée par l'étude sérieuse des sources historiques. Néanmoins, la direction dernière de la pensée demeurait, non à la raison, mais à un pouvoir de connaître d'ordre inférieur.... Pour le trop célèbre historien, l'imagination a été tout ensemble, et une fée bienfaisante qui l'a comblé des présents les plus rares, et un perfide génie qui lui a joué les plus vilains tours [1]. »

L'apothéose païenne des grands hommes ou des grands écrivains, adorés dans leurs erreurs et dans leurs vices, autant et plus que dans leurs qualités et leurs mérites vrais, n'est pas une maladie propre à la France révolutionnaire. L'Allemagne protestante souffre du même mal et du même péril. « Nos protestants lettrés, nous disait hier un prêtre allemand très distingué, ne croient plus en Dieu, mais ils croient en Gœthe. » On déifie chez nos voisins non seulement l'incontestable génie, mais la vie et l'inspiration si peu exemplaires de ce fils olympien d'Épicure, cuirassé d'un impassible et implacable égoïsme, voué au développement voluptueux et païen de son être, auquel il immole tout et tous. Toutefois, Dieu merci ! une réaction se produit aujourd'hui en Allemagne contre l'adoration de ce Moloch intellectuel, et l'honneur en revient à la critique catholique. L'un des maîtres de cette critique, le P. Alexandre Baumgartner, dans un ouvrage qu'il nous paraît utile de signaler et de recommander à nos lec-

[1] *A propos d'un centenaire : l'œuvre de Michelet*, par le P. C. de Beaupuy, dans les *Études*, 5 septembre 1898, t. LXXVI, p. 665-668.

Digitized by Google

teurs [1], a, paraît-il, porté à l'idole des coups terribles, parce qu'ils sont solidement appuyés de faits et de textes, et laissent équitablement subsister d'ailleurs l'admiration due aux dons extraordinaires et aux créations merveilleuses du grand écrivain. L'écho de ce travail commence à se manifester même dans la critique non catholique, mais sérieuse et indépendante, et nous l'avons trouvé notamment avec plaisir dans la récente et intéressante étude de M. Édouard Rod : *Essai sur Gœthe* [2], d'où l'idole, quoique encore ménagée outre mesure, est loin pourtant de sortir indemne. Appuyé sur cet essai, mais principalement sur le grand ouvrage du P. Baumgartner, le P. Louis Chervoillot a publié sur *Gœthe, sa vie, son œuvre*, une étude nouvelle, qui fait honneur à son auteur et au recueil où elle a trouvé place [3], parce que, bien que le caractère polémique y soit peut-être çà et là un peu trop accentué, les justes reproches faits à Gœthe n'excluent point l'hommage rendu à son génie, dans ce passage, par exemple, aussi bien écrit que bien pensé :

« Poésie d'amour, poésie qui jaillit des circonstances et de la réalité, poésie symbolique : ces trois caractères qui distinguent le lyrisme du poète allemand suffisent-ils à nous en donner une idée vraie? Non, il resterait à faire comprendre le charme pénétrant, l'étrange et forte saveur, la délicieuse et mélancolique beauté de quelques-uns de ces chefs-d'œuvre immortels. Tâche impossible. Analyse-t-on le parfum de la fleur ?

« Remarquez seulement la concision sévère et attique de la plupart des poésies de Gœthe, de la ballade de *Mignon*, par exemple, et imaginez le même sujet traité par un poète de l'école romantique française : le grand orchestre de Victor Hugo, aux sonorités éclatantes, les larges et abondantes symphonies de Lamartine développeraient avec ampleur ce thème poétique ; nous aurions sur l'Italie, sur la « maison », sur la « montagne », une série de variations harmonieuses et pittoresques et qui nous charmeraient sans doute. L'exquise brièveté du poète allemand ne vous semble-t-elle pas le dernier effort d'un art bien délicat ?

« Que dire encore des beautés de cette langue dont les poésies de Gœthe ont donné à l'Allemagne l'inimitable modèle ? Langue forte, pleine de sève, toute personnelle et originale, et en même temps classique dans le meilleur sens du mot ; « elle porte déjà en elle le secret des harmonies, » suivant l'expression d'un grand homme, dont per-

[1] *Gœthe, sein Leben und seine Werke.* Fribourg en Brisgau, Herder, 3 vol. in-8. Deuxième édition.

[2] Paris, Perrin, in-16 de 309 p.

[3] *Études*, 5 mai, 5 juillet, 20 août et 5 septembre 1898. — Notre citation est empruntée au dernier article, t. LXXVI, p. 659-662.

Digitized by Google

sonne, j'imagine, ne contestera la parfaite compétence en ces matières, suivant le mot de Beethoven. »

Après cela, le lecteur ne souscrira que plus volontiers à cette conclusion du P. Chervoillot :

« Jean-Wolfgang Gœthe ! à peine y a-t-il un nom plus retentissant dans l'histoire de la littérature contemporaine. Tout semble avoir favorisé le génie de cet homme. Il ne connut jamais la pauvreté, les inquiétudes qui troublèrent l'existence et les travaux de Schiller. D'illustres amitiés l'encouragent. Jusqu'à la fin de sa longue carrière, jusqu'aux dernières limites de sa verte vieillesse, il jouit d'une vigoureuse santé. Il a reçu en partage la beauté, la grâce majestueuse et la dignité naturelle du port et de la démarche. Les dons les plus rares de l'intelligence lui furent accordés : une imagination qui se joue dans les contrées fantastiques, parmi les fleurs, parmi les tonnerres, ou qui jette les rayons d'une lumière idéale sur la plus vulgaire réalité ; une sensibilité vibrante ; un esprit doué d'une pénétration singulière, avide de savoir, curieux de toutes les manifestations de la pensée humaine. Rappeler ici, comme on l'a fait parfois, le nom de Voltaire, comparer l'auteur de *Mérope* à l'auteur de *Faust*, c'est se moquer. Il y a dans les œuvres de Gœthe une plénitude de poésie toujours abondante et jaillissante, une profondeur de pensée, une perfection plastique de la forme où n'atteignit jamais, malgré l'universalité de ses talents superficiels, François-Marie Arouet. Sans doute, le poète allemand a subi l'influence de nos encyclopédistes français, de Rousseau, de Diderot, et de Voltaire principalement, mais comme il les dépasse par la grandeur et l'opulente originalité de son génie !

« Qu'a-t-il fait de tous ces grands dons ? La postérité a le droit de lui en demander compte, en attendant le jugement de Dieu.

« Il a cru, contre toute évidence, que la vie vaut par elle-même [1] la peine d'être vécue. Il n'a rien voulu voir au delà des horizons bornés de notre terre. L'incohérence et le désordre dominent dans ses occupations, et il a la naïveté bourgeoise de penser que ses fonctions de ministre de la guerre ou de directeur de la bibliothèque ducale lui attireront l'estime universelle et l'admiration des générations à venir. Le tout de l'homme et de l'existence humaine, pour lui, c'est l'amour principalement ; et si, en véritable épicurien soucieux avant tout de son bien-être, il a su, par sa modération dans les plaisirs, éviter l'abîme où sombra le génie de l'auteur de *Rolla* et des *Nuits*, la passion ne tint pas une place si dominante dans la vie de l'auteur de *Faust*, sans amoindrir ses immenses talents et diminuer sa gloire. C'est l'a-

[1] Le P. Chervoillot veut évidemment dire « pour elle seule. »

Digitized by Google

mour qu'il chante, pendant sa longue carrière poétique, avec une obstination qu'expliquent les habitudes de sa vie.

« En plein christianisme, il est païen. Dans ses principales œuvres nous retrouvons toujours le naturalisme, le panthéisme, l'indifférence en matière religieuse. Il bannit de son âme et de sa pensée les notions fondamentales et essentielles : Dieu, la patrie, la religion, le devoir. Il affecte, suivant l'expression d'Edgar Poe, « une douce et tranquille indifférence pour les règles traditionnelles de la convenance, de l'honneur, une ignorance naïve des vieilles lois. » Le poète qui, d'après une belle formule, voulait recevoir le « voile de la poésie des mains de la vérité, »

Der Dichtung Schleier aus der Hand der Wahrheit ;

ce poète n'a cherché dans la poésie qu'une distraction futile et distinguée, le remède à ses maladies d'âme, et il a toujours totalement dédaigné la vérité. Qu'a donc voulu dire le ministre des cultes Falk, quand il saluait dans Gœthe le « maître d'une culture vraiment nationale et chrétienne ? »

« Au point de vue exclusivement littéraire, malgré l'incontestable beauté de la forme, la réputation du poète lyrique, épique et dramatique n'a-t-elle pas été généralement surfaite, je ne dis pas seulement par les adorateurs du « dieu » ou du « demi-dieu », je parle de la grande foule des critiques allemands ou étrangers ? La postérité en jugera et fera le départ définitif entre les œuvres durables et les essais que l'on peut négliger.

« Mais sans doute, dans l'avenir, pour les raisons que nous avons dites, on estimera que des talents si grands et si variés méritaient un meilleur emploi et que Jean-Wolfgang Gœthe a manqué la destinée où Dieu l'appelait. »

Un fort argument à opposer aux adversaires de la grande tradition classique, entendue au sens le plus large, comme il convient de l'entendre, c'est que l'une des raisons incontestables de la gloire légitime de Gœthe est de s'être incliné devant cette tradition, et d'en avoir accepté les enseignements et les exemples pour fortifier en lui le génie individuel et le génie national. Nous devons d'autant moins, nous Français, la répudier, qu'elle a sur nous des droits, pour ainsi dire, maternels, et que la perfection poétique et littéraire semble devoir en tout temps résulter chez nous de l'union sagement mesurée de cette tradition avec la tradition chrétienne et avec les sources proprement françaises, sans négliger d'ailleurs les éléments assimilables des littératures modernes et étrangères. Les études qui se rapportent à ces hautes questions méritent l'attention des bons esprits. Tel est le récent et remarquable ouvrage de M. Louis Bertrand : *La Fin du classicisme et le retour à l'antique dans la seconde moitié du XVIIIe siècle et les pre-*

Digitized by Google

*mières années du XIX*e, *en France* [1]. La trame en est quelque peu confuse et on y remarque avec peine la marque d'erreurs philosophiques et de chimères aussi peu conformes à la droite raison qu'à l'orthodoxie théologique. Mais ce volume n'en est pas moins tout plein de faits bien observés et de vues fines et judicieuses. Lu avec précaution, il est très instructif au point de vue historique comme au point de vue littéraire. L'histoire des événements demeure incomplète si l'on n'y joint l'histoire des idées, et c'est un chapitre fort important de l'histoire des idées dont nous sommes redevables à M. Louis Bertrand. N'a-t-on pas, par exemple, une vue plus nette et plus vivante du règne de Louis XVI quand on a lu les pages suivantes de cet écrivain :

« De même qu'il y a eu un style, il y a eu aussi un homme, « Louis XVI, » — le jeune homme de cette génération qui, formé par les encyclopédistes et partageant toutes leurs idées, a pu avoir un moment l'illusion d'une espèce de renaissance, ou même de la vérité toute prochaine de l'âge d'or célébré par ses philosophes. Il est philosophe, lui aussi, il est savant. Il s'occupe de chimie avec Lavoisier, d'astronomie avec Bailly, d'histoire naturelle avec Buffon. Il a la haine du fanatisme, le culte des grands hommes et des sages. Il est patriote, bon citoyen, bon père de famille. Il veut être utile, renoncer à l'existence frivole du courtisan parasite, il encourage l'agriculture, se passionne pour une charrue ou la question des grains. Avec cela, il est *sensible* autant qu'on peut l'être; il aime la nature, la campagne, la solitude; il a le goût des arts et les célèbre volontiers : c'est pour lui que Delille écrit ses *Jardins*, son *Homme des champs* et son *Imagination*. Malheureusement la politique et les clubs vont bientôt le gâter. Bien avant 89, l'emphase et le mauvais goût révolutionnaires semblent conjurés pour donner un air de parodie et de mascarade à ces réminiscences et à ces imitations de l'antique. De sorte qu'il ne restera guère de ces quelques années qu'un aimable souvenir et quelques œuvres très légères : des pastorales comme l'*Estelle et Némorin* ou le *Numa Pompilius* de Florian, une idylle comme *Paul et Virginie*, les poésies d'André Chénier, quelques figurines de Clodion, des panneaux, des vases, des consoles et tout un style d'ameublement....

L'*Œdipe chez Admète* (de Ducis) est assurément un des échantillons les plus exacts du style Louis XVI en littérature. La pièce bénéficia sans doute de l'agitation nouvelle en faveur de l'antique, créée par les opéras de Gluck, mais elle avait été composée avant la représentation de l'*Iphigénie* et de l'*Orphée*. C'était un essai aussi honnête et sincère qu'on pouvait le souhaiter alors, dans cette décadence du

[1] Paris, Hachette, in-16 de XVI-425 p.

Digitized by Google

théâtre. La pièce réussit en dépit des critiques, dont quelques-unes assez avisées. Elle conduisit même son auteur à l'Académie, et lui valut l'honneur de succéder à Voltaire.

« Et pourtant elle date étonnamment : mais il ne faut pas trop lui en vouloir de nous rappeler un des moments les plus aimables du règne. *Œdipe chez Admète* est bien de ces années trop courtes où la nation tout entière est encore amoureuse de sa jeune reine; où Louis XVI et Marie-Antoinette sont acclamés au théâtre, où c'est un échange perpétuel de compliments et de douceurs entre le roi et son peuple. L'idylle caressée par toutes les imaginations semble sur le point de devenir une réalité. Le règne de la Vertu et de la Nature commence, et avec lui le culte des affections de famille : la Mère et l'Enfant sont glorifiés, autant que la Superstition et les Guerres sont maudites. Un type d'humanité se dessine, tout à fait charmant malgré une foule de petits ridicules et qu'un reste de grandes manières aristocratiques ennoblit dans sa sentimentalité un peu bourgeoise. Ç'a été quelque chose de très éphémère et de très fragile, comme les jolies inventions des modes féminines d'alors. Mais il y a tout un art gracieux et un peu trop oublié qui en a gardé le souvenir et dont la sincérité et parfois même la simplicité vraie ont encore un charme [1]. »

Parmi les sources proprement françaises dont l'union avec la tradition chrétienne et la tradition classique aurait pour effet de donner un nouvel élan à notre littérature, nous comptons naturellement les antiquités nationales et provinciales qu'un mouvement heureux est en train de faire revivre. Nous tenons pour de fort bons signes les événements intellectuels comme le congrès tenu au mois d'août dernier à Morlaix pour la fondation de l'union régionale bretonne, et les fêtes poétiques qui l'ont accompagné, sous la présidence de M. Gaston Paris, de l'Académie française. La représentation sur la place publique de Ploujean, avec l'océan pour toile de fond, du mystère de saint Guénolé, et le succès qu'elle a obtenu, ouvrent aux regards d'un vrai classique et d'un bon Français des perspectives qui, loin de le contrister comme le font tant d'autres lamentables symptômes, lui réjouissent l'esprit et le cœur.

Le maintien plus ou moins exclusif et plus ou moins étendu de la tradition classique dans notre enseignement secondaire a été, dans ces derniers temps, à divers points de vue, l'objet de vives discussions. Nous ne voulons point, pour aujourd'hui, nous y arrêter. Mais nous placerons sous les yeux de nos lecteurs, comme un témoignage intéressant à recueillir, l'avis exprimé en ces termes par notre savant collaborateur, M. l'abbé Allain, dans son *discours de réception* à

[1] Ouvrage cité, p. 40, 41, 126. Cf. p. 285 et suiv.

Digitized by Google

l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, prononcé dans la séance publique du 28 avril de cette année[1] :

« J'avoue, Messieurs, que le clergé est resté chez nous fidèle, au sujet des méthodes d'enseignement littéraire, aux principes de la Renaissance, et quoique, pour mon compte, j'aie versé de bonne heure dans de minutieuses études de critique et d'histoire et que par conséquent je n'aie pas eu le temps de faire de l'art pour l'art et de la littérature proprement dite, je reste assuré que nos maîtres avaient raison. Il me semble qu'au point de vue intellectuel on doit tendre à faire du clergé une élite ; l'enseignement secondaire départi à nos élèves ecclésiastiques devant être une préparation directe aux spéculations difficiles et hautes de la philosophie et de la théologie, ne saurait avantageusement recevoir la direction plus immédiatement utilitaire qui tend à prévaloir aujourd'hui. Nous restons donc, en ce qui touche à nos petits séminaires, les tenants résolus des lettres antiques. Au fond, qui pourrait nier que si leur tradition venait à s'effacer dans notre pays, ce serait un malheur irréparable pour notre littérature et pour notre langue elle-même ? En tous cas, soyez-en sûrs, nous n'en éteindrons jamais le flambeau sacré, et nous l'entretiendrons pieusement à notre foyer. Mais il est très évident, d'autre part, que nous ne saurions éviter avec trop de soin de nous confiner et de confiner les esprits de nos élèves dans des études purement littéraires, de leur donner une culture surtout verbale. Ce ne sont pas des rhéteurs qu'il nous faut, mais des hommes qui sachent et qui pensent, dont la formation soit *réelle*, — au sens étymologique du mot, — qui soient familiarisés avec les résultats scientifiques acquis, avec les méthodes et les conquêtes de l'histoire et de la critique. Tradition et progrès, telle doit être, à mon sens, la double devise de notre enseignement. »

Si l'esprit français était profondément imbu d'une théologie et d'une philosophie justes, du sens historique et critique et du véritable goût littéraire, combien de folies, combien de malheurs seraient évités !

II.

A l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le 3 juin, M. Berger a terminé la lecture de son mémoire sur les inscriptions néo-puniques de Maktar en Tunisie, qui ont permis de déterminer exactement l'emplacement d'un temple et nous ont fait connaître la divinité à moitié égyptienne qui y était honorée, Hathor Miskar, identifiée, semble-t-il, avec Neptune par les Romains ; d'autres noms de dieux

[1] Bordeaux, imprimerie G. Gounouilhou, in-8 de 19 p.

Digitized by Google

mentionnés sur les inscriptions montrent une infiltration de divinités égyptiennes dans la Tunisie punique.

Le 10 juin, M. A. Giry a poursuivi l'examen des chartes angevines, par l'étude des chartes apocryphes de l'abbaye Saint-Aubin du temps de Charlemagne. — Des textes cunéiformes trouvés à Babylone ont permis à M. Oppert de fixer avec précision la date de la mort d'Alexandre le Grand au 11/6 mai de l'année 323 avant J.-C.

Le 17 juin, M. Paul Fournier a fait une intéressante communication sur un *Liber de vera philosophia* inédit, conservé dans un manuscrit du XIIe siècle à la Bibliothèque publique de Grenoble et auparavant à la Grande-Chartreuse. M. Fournier croit pouvoir établir que le volume est du célèbre Joachim, abbé de Flore ; les données que l'ouvrage renferme sur son auteur, d'une part, et, de l'autre, les doctrines théologiques qui y sont défendues semblent autoriser cette attribution. M. Fournier retrouve l'origine de la théorie chère aux disciples de Joachim sur la distinction de l'histoire en trois périodes, celle du Père, celle du Fils et celle du Saint-Esprit (dont l'avènement était annoncé pour le XIIIe siècle), dans Gilbert de la Porée, dont Joachim n'aurait fait que transporter dans l'histoire les idées théologiques. — M. Oppert a ensuite déterminé, à l'aide des textes cunéiformes, les dates de l'histoire d'Alexandre.

Le 1er juillet, après une lecture de M. Arthur Giry sur deux diplômes accordés à l'église de Nantes par Charles le Chauve et Érispoé et qu'il juge avoir été délivrés à la même date (10 février 856)[1], M. Edmond Blanc a présenté des considérations nouvelles sur l'expansion de la civilisation gréco-bactrienne au delà du Pamir. Il a montré comment les découvertes numismatiques des Anglais dans le nord-ouest et des Russes dans le Turkestan avaient établi que le royaume grec de Bactriane a duré du IVe siècle avant l'ère chrétienne au IVe siècle après. M. Blanc a interprété les légendes de quelques-unes de ces monnaies. La région transpamirienne a livré d'importants vestiges de la civilisation bactrienne, qui nous offre des spécimens d'un art grec indianisé. — Un décret athénien de l'an 386, en l'honneur d'Odrysès, roi des Thraces, interprété par M. Foucart, nous fournit de précieux indices sur la politique suivie par Athènes au IVe siècle dans la Chersonèse.

Un coffret d'ivoire, du Musée Kircher à Rome, dont les photographies ont été présentées le 8 juillet à l'Académie par M. G. Schlumberger, offre le double intérêt d'avoir été fabriqué (fin Xe-XIe siècle) à l'occasion d'un mariage d'un *Basileus* avec une *Basilissa* et de fournir,

[1] Voir ci-dessous, à la *Revue des périodiques*, une analyse plus développée de ce mémoire.

Digitized by Google

dans des scènes de la vie du roi David, des spécimens du mobilier et des costumes byzantins. — M. Joulin a fait l'historique des fouilles de Martres-Tolosane. — Un mémoire de M. Gsell, communiqué par M. Cagnat, fait connaître un mausolée ancien, sans doute sépulture d'un roi maure, et détermine d'après des inscriptions le nom ancien (Avioccala) de la ville de Sidi-Amara en Tunisie. — M. Léon Dorez a trouvé dans le précieux journal de Marino Sanuto, dédicataire de l'édition aldine des lettres d'Ange Politien, la raison qui a fait remplacer dans deux de ces lettres le nom de deux frères, serviteurs de Pic de la Mirandole, par celui d'Alessandro Sarti ; l'un des deux frères, en effet, avait avoué, d'après le *Diario*, avoir fait prendre du poison à son maître ; Sanuto a dû signaler le fait à l'éditeur afin que les noms de ces fâcheux personnages fussent remplacés dans les lettres d'Ange Politien par un nom moins suspect.

Le 15 juillet, après une note de M. Clermont-Ganneau sur l'oiseau emblématique du sceau de Renaud de Châtillon, prince d'Antioche, et après la présentation par M. de Mély d'un camée byzantin, le premier connu à date certaine (1078-1081), M. Dieulafoy a fait ressortir l'importance des fouilles de Martres Tolosane, qui nous ont livré une dizaine de villas antiques. — M. Marcel Schwob a recherché l'origine de la légende d'après laquelle un abbé de l'Aumône aurait vu apparaître un de ses disciples damné pour s'être livré à l'étude de la scolastique. — M. Noël Valois, en examinant les bulletins de vote originaux du concile de 1398, où la France fut soustraite à l'obédience de Benoît XIII, a constaté les falsifications apportées aux chiffres de la majorité et de la minorité par le gouvernement royal. — M. Blanchet a fait connaître les fouilles qui lui ont permis de retrouver à Seddrata d'Ouargla, en Algérie, les vestiges d'une cité berbère du xe siècle.

Le 22 juillet, M. Tocilescu a entretenu l'Académie de ses fouilles archéologiques en Roumanie ; il a maintenu contre M. Furtwängler l'attribution à l'époque de Trajan du monument d'Adam Klissi, près duquel il a découvert une construction qui semble être une tour ; il a retrouvé des parties importantes de la civitas Tropacensium, a pu identifier des localités anciennes, des camps et des forteresses, a reconstitué le *triplum vallum* de Cernevoda à Constantza, a mis au jour en Dacie le *lims alutanus*, et un autre vallum, qui traversait la Roumanie sur un espace de huit cents kilomètres, a pu suivre cinq routes romaines, dont une seule est indiquée sur la carte de Peutinger. — M. Giry a poursuivi ensuite sa communication sur les chartes carolingiennes angevines, qu'il a terminée le 29 juillet.

A la même séance du 29 juillet, M. Viollet a tiré d'un document, retrouvé par M. Léon Maître dans des archives particulières, la charte

Digitized by Google

de fondation par Ansoald, évêque de Poitiers, de l'abbaye de Noirmoutier [1], la preuve de l'existence à Poitiers, au VIIe siècle, d'une curie municipale et de l'usage persistant d'y enregistrer les actes. Les formulaires nous avaient bien conservé des spécimens des formalités de l'enregistrement à la curie, mais M. Viollet remarque qu'on pouvait suspecter ces formules d'archaïsme et leur contester une valeur pratique, ce qui n'est plus possible avec l'acte retrouvé par M. Maître. Les fouilles de M. Blanchet à Seddrata d'Ouargla, dont il a ensuite entretenu l'Académie, lui ont permis de retrouver des vestiges importants de cette cité du xe siècle, notamment un palais, dont les sculptures présentent un véritable intérêt pour l'histoire médiévale de l'art berbère; rien, selon l'explorateur, n'y révèle l'influence de l'art musulman.

Le 5 août, M. le docteur Huguet a rendu compte de ses fouilles dans le M'zab, à deux cents kilomètres au sud de Laghouat; il s'est particulièrement occupé de débrouiller les origines d'un ksour de cette contrée : Guerara, à quatre-vingt-dix kilomètres de la capitale Ghardaïa; l'histoire de Guerara se rattache à celle d'un autre ksour, M'Bertakh. — Par des graphiques qu'il a mis sous les yeux de l'Académie, M. Blancard s'est efforcé de justifier la triste réputation de faux monnayeur qui s'est longtemps attachée à la personne de Philippe le Bel.

Le 12 août, M. Babelon a pu restituer, grâce aux monnaies du Cabinet des médailles, la série des rois de la Characène (Basse-Chaldée) pendant près de deux siècles et demi (124 a. C.-118 p. C.), depuis Hysparsinès, fondateur du royaume, jusqu'à Attambélos IV. — D'après M. Salomon Reinach, le corail, connu par les Grecs dès le ve siècle avant notre ère, a été peu employé tant par eux que par les Romains. M. Salomon Reinach confirme par le Périple de la mer Rouge ce que dit Pline (*Hist. nat.*, XXXII, II), que le corail, autrefois très usité chez les Gaulois, est tombé chez eux en désuétude quand la recherche de cette matière par les Indiens le fit presque disparaître des marchés de l'Occident; d'après M. Reinach, ce n'est guère plus tard que le VIe siècle avant notre ère que la décoration en corail a été usitée chez les Gaulois; la cherté du corail le fit remplacer par l'émail. Cette lecture a été terminée le 19 août.

Des documents tirés des archives de Sienne ont permis à M. Pélissier de rectifier et de compléter le récit que fait Jean d'Auton du séjour de Louis XII et du cardinal d'Amboise à Paris, en janvier 1502.

[1] Nous avons déjà signalé dans notre dernière chronique la prochaine publication de cet acte, et d'autres du même fonds, dans le fascicule sous presse de la *Bibliothèque de l'École des chartes*.

Digitized by Google

Le mémoire de M. Pélissier a été communiqué à l'Académie dans la même séance du 19 août.

A l'Académie des siences morales et politiques, le 4 juin, M. Luchaire a fini la lecture de son mémoire sur l'Université de Paris au temps de Philippe Auguste, et M. Flach a commencé celle d'une étude sur les origines et les variétés historiques de l'habitation en France; cette lecture a été poursuivie le 18 et le 25 juin.

Les souvenirs du comte d'Argout ont fourni à M. Gabriel Monod la matière d'une intéressante communication, faite dans la même séance du 18 juin, sur les conditions dans lesquelles capitula La Palud, sur l'époque à laquelle Gilly prit le commandement des troupes ralliées à Napoléon, et sur la vie qu'il mena après avoir été proscrit jusqu'à l'amnistie que lui accorda le roi.

Le 25 juin, M. Lefèvre, maître de conférences à l'Université de Lille, attribue, contre l'opinion courante, à Guillaume de Champeaux, trois doctrines successives sur les universaux.

Le 16 juillet, signalons une lecture de M. Gebhart où il juge Michelet comme historien du moyen âge, et une étude de M. Juglar sur le rôle de la statistique en histoire.

Le 23 juillet et le 6 août, M. de Boutarel a retracé avec quelque détail les péripéties qui ont amené l'arrestation de Condé pendant la Fronde.

Le 13 août, M. Rodocanachi a signalé à l'attention de l'Académie des pièces sur le siège de la Rochelle en 1628, retrouvées par lui au Vatican; la relation du siège envoyée au nonce par le Pape est notamment plus développée que celles que l'on connaissait jusqu'ici.

Les séances du 20 et du 27 août ont été occupées d'une part par une lecture de M. Luchaire sur la paix et la trêve de Dieu au moyen âge, et d'autre part, par une communication de M. Combes de Lestrade sur lord Brougham et sa philosophie politique, qui a donné lieu à une vive discussion.

L'Académie française a décerné le grand prix Gobert à l'ouvrage de M. Welschinger : *Le Roi de Rome, 1811-1832*, et le second prix à *la Société provençale*, de M. Charles de Ribbe.

L'Académie des incriptions et belles-lettres a décerné le grand prix Gobert au *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, de feu M. Godefroy, et le second prix à M. Léon-G. Pélissier, pour son important ouvrage sur *Louis XII et Ludovic Sforza*.

L'Académie des sciences morales et politiques a décerné une mention très honorable, pour le concours Le Dissez de Penanrun, à *l'Introduction aux études historiques* de MM. Ch.-V. Langlois et Seignobos, et une mention à *Montaigne et ses amis*, par M. Paul Bonnefon.

La même Académie a prorogé à l'année 1900 le sujet mis au con-

Digitized by Google

cours pour le prix Bordin (2,500 fr.) : Histoire des idées politiques de Louis XIV, telles qu'elles resssortent de ses mémoires, de ses lettres et de ses actes publics.

Parmi les sujets mis au concours par la Société havraise d'études diverses, nous en retiendrons deux plus intéressants pour nos lecteurs : Bibliographie méthodique de l'arrondissement du Havre (300 fr.); — Vie et œuvres d'un savant, d'un artiste ou d'un littérateur né ou ayant vécu dans l'arrondissement du Havre (200 fr.). Le délai est fixé au 30 novembre 1898.

Le concile provincial de Burgos (24 avril-4 mai 1898) a pris une initiative à laquelle cette *Revue* ne peut qu'applaudir. Désireux de promouvoir en Espagne les études parmi le clergé, il a ouvert un concours, qui sera clos le 30 juin 1901, pour la composition de manuels pouvant servir à l'enseignement dans les séminaires. Parmi les onze ouvrages ainsi mis au concours, nous signalerons particulièrement les suivants : 1° Histoire de l'Église; — 2° Manuel d'archéologie chrétienne; — 3° Patristique, en tenant compte surtout des Pères espagnols. Les mémoires peuvent être rédigés en latin ou en espagnol. Ceux qui en seront jugés dignes seront publiés aux frais de la province, qui laissera les profits de la vente aux auteurs.

L'Académie des sciences de Munich a désigné comme sujet de concours pour le prix Zographos un Dictionnaire des noms de familles byzantins, accompagné de recherches sur l'évolution subie par ces noms pour la forme et pour le sens. Le prix est de 1,800 francs, et le terme du concours est fixé au 31 décembre 1900.

Depuis que les Sociétés savantes se réunissent en congrès, ces réunions ont toujours eu lieu à Paris. Le désir de décentralisation qui se manifeste en France de divers côtés a conduit le ministre de l'instruction publique à prendre une mesure qui donnera peut-être de bons résultats. Le congrès ne se réunira plus à Paris qu'une fois sur deux, et tous les deux ans la session aura lieu en province. C'est l'année prochaine que sera inauguré le nouveau système. L'on maintient naturellement comme date les vacances de Pâques, qui offrent de plus grandes facilités aux congressistes. Le premier centre provincial choisi pour faire l'expérience est Toulouse. Cette nouvelle mesure a eu pour effet naturel l'introduction dans le programme du congrès de questions locales. Nous croyons intéressant de donner en note ce qui intéresse plus spécialement nos études dans cette partie du programme [1].

[1] *Histoire et philologie.* — I. Étude des documents pour servir à l'histoire de l'Académie des jeux floraux; — II. Exposer les diverses légendes qui composent l'histoire fabuleuse de Toulouse, en rechercher les sources et en établir la bibliographie; — III. Faire l'histoire des aliénations du domaine royal

Digitized by Google

Du 1er au 3 septembre s'est tenu à la Haye le congrès d'histoire diplomatique que nous avions annoncé à nos lecteurs. A l'assemblée que présidait M. de Maulde-La Clavière, plusieurs gouvernements (Angleterre, États-Unis, Italie, Russie, Saint-Siège, Japon) avaient envoyé des délégués officiels. Plus de cinquante communications en français, anglais ou allemand, ont été faites dans les quatre sections du congrès. Nous noterons un vœu qui ne sera peut-être pas d'une réalisation facile, tendant à ce que les publications officielles de documents empruntés aux archives diplomatiques soient faites sur un plan uniforme dans les divers pays.

en Languedoc et des reconstitutions partielles de féodalité qui en ont été la conséquence après l'incorporation du comté de Toulouse; — IV. Étudier les rapports du pays toulousain avec la cour de France et les provinces d'outre-Loire, à dater de la mort de Raymond VII, et les effets de ces relations sur la langue, les mœurs et les arts; — V. Caractériser l'action politique et sociale du Parlement de Toulouse et les transformations que cette cour a subies dans son recrutement et dans son esprit sous le règne de Charles VII jusqu'à celui de Louis XVI; — VI. Expliquer l'influence de l'épiscopat sur la vie politique et administrative du pays de Languedoc, en comparant l'époque des évêques électifs aux temps qui ont suivi le concordat de François Ier; — VII. Étudier en détail l'application du concordat de François Ier en Languedoc et les effets produits par ce nouveau régime sur le recrutement et l'action du personnel épiscopal; — VIII. Déterminer les coefficients féodaux, judiciaires, financiers et commerciaux de la société aristocratique de Languedoc, à la veille de la Révolution; — IX. Étude synthétique de l'Ariège, d'après les divers cartulaires intéressant les diverses localités du département. — *Archéologie.* — I. Dolmens et monuments mégalithiques dans le midi de la France; — II. Des œuvres d'art à l'époque quaternaire; — III. Origine et destination des monuments connus sous le nom de *Piles;* — IV. Discuter les origines et les sources d'inspiration de la sculpture romane décorative, dont les cloîtres de la Daurade, de Saint-Étienne et de Saint-Sernin de Toulouse nous ont laissé, dans leurs chapiteaux historiés, des modèles accomplis; — V. Usage de la brique en Languedoc : brique brute, brique taillée, chronologie des calibres, association de la brique au bois, aux galets, à la pierre; emploi décoratif de la brique à l'extérieur et à l'intérieur des édifices; — VI. Histoire des fabriques de céramique de la région (Toulouse, Martres, Montauban, Ardus, etc.); étudier les caractères de leur fabrication. — *Sciences économiques et sociales.* — I. Le monde du droit et les hommes de finance à Toulouse, vers le milieu du XVIe siècle; — II. Examen des nouveaux travaux entrepris par la critique moderne pour élucider les migrations et les vicissitudes de Jacques Cujas; — III. Étudier les doctrines politiques de l'Université de Toulouse sous l'ancien régime, spécialement celles du professeur Grégoire, et l'influence qu'elles ont exercée. — *Géographie historique et descriptive.* — I. Aire géographique de la race basque dans les Pyrénées; — II. Origine des noms donnés aux lieux et aux accidents du sol dans la région du sud-ouest; — V. Signaler les documents géographiques manuscrits les plus intéressants (textes et cartes) qui peuvent exister dans les bibliothèques et les archives du département de la Haute-Garonne et des départements limitrophes; — VI. Inventorier les cartes locales et régionales anciennes, manuscrites ou imprimées; cartes de diocèse, de province, plans de villes, etc.; — VII. Monographie historique d'une forêt.

Digitized by Google

Le cinquième congrès des historiens allemands s'est tenu à Nuremberg du 13 au 15 avril. Outre des lectures sur divers sujets (par exemple, la Liberté d'enseignement dans les Universités allemandes au XIXe siècle, par M. Georg Kaufmann; l'Histoire en Allemagne depuis Herder, par M. Karl Lamprecht), des discussions ont été ouvertes sur des questions offrant un intérêt pratique. Au point de vue de l'enseignement, les congressistes ont été amenés (le 15 avril), par des rapports de M. Oskar Jäger et de M. W. Vogt, à rechercher ce qu'il faut faire pour la formation des maîtres d'histoire dans les établissements d'enseignement secondaire. L'assemblée a été unanime à réclamer que l'enseignement de l'histoire ne soit confié qu'à des maîtres ayant reçu une préparation spéciale. Passons sur la discussion entamée le jour précédent sur l'histoire de la germanisation des provinces orientales, et signalons celle, d'un caractère plus général, qui a eu lieu le premier jour du congrès au sujet des Archives vaticanes. L'on s'est plaint des difficultés qu'éprouvent les travailleurs isolés à savoir ce qui a été déjà fait et à s'orienter au milieu des richesses qui s'y trouvent enfermées. On a exprimé le désir de voir les Sociétés favoriser par des prix les efforts de ces travailleurs isolés; l'on a réclamé le concert des instituts allemands à Rome pour dresser ou aider à dresser un état des travaux qui s'y font, et pour fournir des guides aux chercheurs [1].

Le désir de faciliter aux travailleurs l'usage des archives publiques préoccupe partout les historiens. On accueillera sans doute avec plaisir le projet élaboré par la direction des archives en France de dresser un état sommaire général des archives départementales, analogue au tableau par fonds qui a été publié pour les Archives nationales. Des instructions pour la rédaction de cet état sommaire ont été adressées déjà à tous les archivistes de France, et l'on espère que le travail pourra être terminé pour l'exposition de 1900. L'on ne tarderait donc pas à mettre entre les mains des chercheurs un instrument de travail des plus précieux.

La direction des *Monumenta Germaniae* annonce comme se trouvant sous presse les publications suivantes : la table qui clôt le troisième volume des *Chronica minora*, qui est le dernier tome des *Auctores antiquissimi;* — la première partie de l'édition du *Liber pontificalis*, préparée par M. Th. Mommsen; — dans la série des *Scriptores*, le tome IV

[1] Les directeurs de l'Institut autrichien, de l'Institut prussien et de l'Institut de la Görres-Gesellschaft ont cru devoir déclarer (par une note en date du 1er mai) qu'ils étaient complètement étrangers à la mise à l'ordre du jour d'un tel sujet au Congrès de Nuremberg, et qu'ils étaient hors d'état de rendre les services que l'on semblait attendre d'eux.

Digitized by Google

des sources de l'histoire mérovingienne ; — les *Monumenta erphesfurtensia*, édités par M. Holder-Egger; — le troisième volume des écrits polémiques relatifs à la querelle des Investitures ; — le tome III des *Deutsche Chroniken* (rempli par les œuvres d'Eniker); — le tome II des *Capitularia regum francorum*, laissé inachevé par Kraus, mais mis à point par MM. Zeumer et Werminghoff ; — le tome III des *Constitutiones regum et imperatorum;* — dans la série des *Diplomata*, la fin des actes de Henri II ; — le tome Ier du *Registrum Gregorii;* — le tome V des *Epistolae;* — les tables du tome II des *Necrologia Germaniae;* — le tome IV des *Poetae latini.*

La commission historique pour la Hesse annonce les publications suivantes : le tome Ier d'un cartulaire de Fulda ; — les Chroniques hessoises (l'impression commencera par les deux chroniques de Gerstenberg et par l'*Historia Gualdeccensis* de Conrad Kleippel; — les regestes des landgraves de Hesse.

C'est une très utile et très louable entreprise que la publication périodique intitulée : *Documents sur la province du Perche*, publiés par MM. le vicomte de Romanet et H. Tournouer. Le trente-deuxième fascicule, que nous avons sous les yeux (Mortagne, Georges Meaux, in-8), contient la suite de l'*Histoire du Perche*, de Courtin, commencée dans les livraisons précédentes ; — *Mémoire sur les paroisses du Mage et de Feillet*, par M. l'abbé Godet; — *Cartulaire de Marmoutiers pour le Perche*, par M. l'abbé Barret; — *Bibliographie et iconographie de la Trappe*, par M. H. Tournouer; — *Chronique et correspondance de la province du Perche et des Percherons du Canada.*

C'est une vive satisfaction pour tous ceux qui connaissent l'importance du développement en France des études ecclésiastiques, de voir se poursuivre régulièrement la grande entreprise de M. l'abbé Vigouroux et de ses dignes collaborateurs : *Dictionnaire de la Bible* (Letouzey et Ané, in-4). Le fascicule XIV (*Élisée* (*Fontaine d'*) — *Esturgeon*) a récemment vu le jour.

La même librairie, sans doute encouragée par le succès de cet ouvrage, met en souscription une œuvre analogue, dont l'intérêt, selon nous, est de premier ordre, même pour les études historiques. C'est un *Dictionnaire de la théologie catholique*, contenant l'exposé des doctrines orthodoxes, leurs preuves et leur histoire. Il sera publié sous la direction de M. A. Vacant, professeur au grand séminaire de Nancy, avec le concours de nombreux collaborateurs, dont la liste est de bon augure. Il formera environ cinq volumes in-4 et paraîtra par fascicules de 160 pages à deux colonnes.

Le R. P. Hartmann Grisar a entrepris, sous les auspices de S. S. Léon XIII, une histoire de Rome et des Papes au moyen âge. Dans le plan primitif, une édition italienne de l'ouvrage devait être imprimée

Digitized by Google

par la typographie vaticane [1]. Mais ce système a été abandonné ; l'ouvrage a été remanié par son auteur, et il commence à paraître en allemand à la librairie Herder, sous le titre : *Geschichte Roms und der Päpste in Mittelalter.* Le premier volume, dont le premier fascicule vient d'être mis en vente, comprendra six livres : I. Rome à l'extinction du culte païen. II. Rome et les papes sous la domination des Goths en Italie. III. Rome, les Byzantins et les Ostrogoths au temps de la restauration en Italie du pouvoir impérial. IV. Rome sous Narsès et aux premiers temps de l'exarchat. Effondrement de la civilisation romaine et développement de la vie ecclésiastique. V. Grégoire le Grand (590-604). VI. Le Saint-Siège dans la première moitié du VIIe siècle. Le public fera certainement bon accueil au grand ouvrage dû à la plume du savant archéologue.

On ne lira pas sans intérêt la dissertation dans laquelle M. A. Gasser s'efforce de laver Grandidier, le fameux érudit alsacien du siècle dernier, de l'accusation portée récemment contre lui par M. Hermann Bloch. *Grandidier est-il un faussaire?* (Paris, A. Picard ; Colmar, H. Hüffel, 1898, in-8° de 23 p.) telle est la question que se pose M. Gasser, et qu'il résout par la négative.

Les vers du *Paradis* où Dante semble viser Can Grande Della Scala ont depuis longtemps exercé la verve des critiques, les uns donnant aux mots *nove anni* le sens obvie de neuf années solaires et en concluant que Dante fixait à l'an 1391 la naissance du prince, les autres, dans la conviction que cette naissance est antérieure de dix ans, attribuant aux mêmes termes le sens de neuf années de mars, c'est-à-dire de dix-huit ans environ. M. Georgio Bolognini reprend cette délicate question de chronologie et se décide pour la première hypothèse : *Una questione di cronologia scaligera nella Divina Commedia* (Extrait des publications de l'Académie de Vérone. Verona, tip. G. Franchini, 1898, in-8 de 18 p.).

M. Jules Camus, membre correspondant de la « R. Deputazione di Storia patria, » de Modène, vient de publier un très érudit travail sur la *Venue en France de Valentine Visconti, duchesse d'Orléans*, auquel il a joint le texte de l'inventaire des joyaux et de la vaisselle apportés d'Italie par la jeune princesse [2], conservé dans nos Archives nationales (KK 264). La connaissance approfondie des documents des archives de Turin lui a permis d'apporter d'utiles compléments aux travaux de MM. Maurice Faucon et Eugène Jarry. Signalons aussi un court

[1] Deux volumes de cette édition ont été tirés à petit nombre sous ce titre : *I Papi del medio evo* (Roma, tip. Vaticana, 1897, in-8 de XXIV-650 et XXIII-722 p.). Ils n'ont pas été mis dans le commerce, et n'ont été distribués qu'à quelques privilégiés.

[2] Turin, Fr. Casanova, 1898, gr. in-8 de 64 p.

Digitized by Google

mémoire du même auteur sur *les épées de Bordeaux* [1], où il démontre qu'elles étaient forgées à Bordeaux et non à Bourdeaux-lez-Bourget, comme on l'a soutenu récemment.

M. l'abbé Misset continue avec une impétueuse ardeur sa campagne critique et polémique relativement à la nationalité de Jeanne d'Arc. Il a récemment ajouté deux nouveaux opuscules à ses précédents écrits : *Jeanne d'Arc champenoise. Réponse à M. Ch. Petit-Dutaillis* (Chalon-sur-Saône, in-8 de 23 p., non mis dans le commerce). — *La Nationalité de Jeanne d'Arc et celle de saint Pierre Fourier* (Paris, H. Champion, in-8 de 16 p.).

La nouvelle brochure de M. Léon Dorez : *Une lettre de Gilles de Gourmont à Girolamo Aleandro (1531), suivie de documents nouveaux sur Aleandro* (Paris, Émile Bouillon, in-8 de 40 p.), est venue très utilement s'ajouter aux précédents travaux, si justement estimés, du jeune érudit sur l'humanisme italien et l'humanisme français.

Grâce aux enquêtes faites par ordre du Siège apostolique, à la suite du Concordat de Bologne, pour les bénéfices devenus vacants, M. Vidier a pu grouper quelques détails intéressants sur les *Abbayes de Saint-Denis, Saint-Crépin le Grand, Sainte-Geneviève et Saint-Père de Melun au XVIe siècle* (Extrait du *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris*, t. XXV. Paris, 1890, in-8 de 16 p.).

L'un des écrivains les plus célèbres de l'Espagne, qui s'est assuré comme historien une réputation durable et qui mérite aussi de fixer l'attention par ses écrits théologiques et politiques, le célèbre jésuite Mariana, a fourni à D. José-Ignacio Valenté la matière d'une intéressante étude biographique et critique : *El Padre Juan de Mariana. Noticia histórica de su vida y escritos* (Madrid, asilo de Huérfanos del S. C. de Jesús, 1897, in-8 de 76 p.). L'on aurait aimé à voir ce travail enrichi d'une bibliographie exacte du P. Mariana.

M. l'abbé Rance-Bourrey nous apporte, sur le cardinal Maury et sur les relations du Saint-Siège avec la France au début de la Révolution, quelques documents qui ne sont pas à dédaigner : *Maury et Zélada en 1791. Lettres extraites des archives vaticanes* (Paris, Lamulle et Poisson, 1898, in-8 de 45 p.). Le même auteur prépare la publication par souscription de la *Correspondance du cardinal de Zélada avec Maury, Cressac et Salamon en 1791*. Les souscriptions (au prix de 7 fr. 50) sont reçues chez MM. Lamulle et Poisson.

Un chapelain de Saint-Louis des Français, M. l'abbé J. Fraikin, nous donne quelques *Lettres inédites relatives à l'armée de Condé pendant la Révolution* (Extrait des *Annales de Saint-Louis des Français*. Rome, imp. Ph. Cuggiani, 1898, in-8 de 17 p.). Sans avoir une importance capi-

[1] Gr. in-8 de 11 p., extrait de la *Revue savoisienne*.

Digitized by Google

tale, il est le premier à le reconnaître, elles ne manquent cependant pas d'intérêt et ne sauraient être négligées. Les lettres sont au nombre de sept : l'une de Gustave III au prince de Condé (21 août 1789); une du prince de Condé au vicomte de Mory (14 décembre 1792) ; une de Frédéric-Guillaume au prince de Condé (2 février 1793); une du comte d'Artois au même (29 septembre 1796) ; une de la tsarine au même (18 janvier 1797); une du duc de Berry au même (30 juin 1800); enfin une du duc de Bourbon à un correspondant non identifié (9 février 1805).

Le quatrième volume, récemment publié, des *Procès-verbaux des séances de l'Assemblée administrative du département de l'Hérault pendant la Révolution* (Montpellier, 1898, imp. Charles Boehm, in-8 de 559 p.) renferme la période comprise entre le 8 septembre et le 31 décembre 1793.

A propos d'une récente publication de la Société d'histoire contemporaine, M. l'abbé G. de Dartein a publié un intéressant opuscule intitulé : *Introduction à l'histoire des collectes* (pour les prêtres français émigrés) *du chanoine Hamart*, 1794-1797 (Rixheim, in-8 de 15 p. Extrait de la *Revue catholique d'Alsace*, numéro de mai 1898).

Sous ce titre : *Muratiana* (Rome, Modes et Mendel ; Paris, Alphonse Picard, 1898, in-8 de 203 p.), l'infatigable historien-bibliographe de la période napoléonienne, M. A. Lumbroso, vient de publier un nouveau recueil de documents inédits : Lettres de Fouché à Napoléon et à Murat. — La mission de Fouché en Italie. — La mort de Murat. — Lettres de Caroline Murat et de sa famille (1815-1838). — Inventaire du « Portefeuille du duc d'Otrante. »

Dans le même ordre d'idées, nous signalerons du même érudit un article paru dans la *Nuova Antologia* du 1er août et tiré à part : *Il re Gioacchino Murat e la sua Corte (1808)* (Roma, tip. Forzani, 1898, in-8 de 32 p.). — Ce n'est là qu'un prélude à deux publications plus considérables que prépare M. le baron Lumbroso : un recueil des Lettres de Murat et une biographie du fameux roi de Naples. L'érudit écrivain, qui n'épargne rien pour réunir les matériaux de ces études, fait appel à tous ceux qui possèdent ou connaissent des lettres de Murat pour l'aider à rendre son recueil aussi complet que possible.

En rendant compte de la mission en Espagne qui lui a été confiée en 1896 par le ministère de l'instruction publique, notre très distingué collaborateur M. Geoffroy de Grandmaison a écrit un chapitre important de la bibliographie de l'histoire contemporaine : *Mission en Espagne (1896). La France et l'Espagne pendant le premier Empire* (Paris, Imp. nationale, in-8 de 46 p. Extrait du *Bulletin historique et philologique*). Le dessein de l'auteur était « de rechercher dans les archives et les bibliothèques de la Péninsule les documents inédits intéres-

Digitized by Google

sant l'histoire des rapports de la France et de l'Espagne à l'époque du premier Empire. » Il l'a accompli d'une façon fructueuse pour lui et pour tous.

Mgr Cauly, vicaire général de S. Ém. le cardinal Langénieux, chargé, comme président, du discours d'ouverture, à la séance publique de l'Académie nationale de Reims, tenue le 7 juillet 1898, a choisi le sujet suivant, qui nous vaut un intéressant travail d'histoire et d'histoire littéraire : *Étude sur la faculté de théologie de l'Université de Reims* (Reims, Nestor Monce, in-8 de 51 p.).

Les *Documents linguistiques des Basses-Alpes*, recueillis et publiés par M. Paul Meyer (Paris, 1898, in-8. Extrait de la *Romania*, t. XXVII), forment la première série d'un vaste recueil projeté par l'auteur, et qui, comme il le dit, « bien que conçu au point de vue de la linguistique romane, pourrait en outre rendre quelques services à diverses branches de l'histoire (histoire locale, histoire des institutions, histoire économique, etc.) et à la géographie historique. »

L'on sait avec quelle ardeur et quelle verve M. Louis Courajod donna, pendant neuf années, à l'École du Louvre, un enseignement fécond sur l'histoire de notre art national. Lorsque la mort l'enleva, l'on s'inquiéta de savoir si la trace de cet enseignement si vivant, si plein d'idées, discutables parfois, mais toujours intéressantes, disparaîtrait complètement. L'on apprendra donc avec plaisir que, par les soins pieux de deux amis, MM. Henry Lemonnier et André Michel, les *Leçons professées à l'École du Louvre de 1887 à 1896* vont être réunies et livrées au public. Elles formeront trois volumes, en souscription au prix de 20 fr., à la librairie Picard et fils.

Nous signalerons de M. Cecil Torr un travail d'iconographie chrétienne qui n'est pas dépourvu d'intérêt : *On Portraits of the Christ in the British Museum* (London, C.-J. Clay and Sons, 1898, in-8 de 14 p. avec 4 dessins). Les conclusions de l'auteur sur l'âge et date de naissance de Notre-Seigneur Jésus-Christ ne peuvent manquer de prêter matière à contestation.

La Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen a réuni en un fascicule les trois notices nécrologiques, lues dans sa séance du 15 juin dernier, sur notre éminent et regretté collaborateur : *Ph. Tamizey de Larroque* (Agen, 1898, in-8 de 28 p.). Elle a décidé, en outre, que le prochain volume publié par la Société serait dédié à la mémoire de Tamizey de Larroque et accompagné de son portrait.

La librairie Picard vient de mettre en vente un ouvrage qui était annoncé depuis assez longtemps déjà et que l'on attendait avec une vive impatience, le *Manuel de bibliographie générale* (*Bibliotheca bibliographica nova*), de M. Henri Stein. Sans attendre le compte rendu développé qui paraîtra dans l'un de nos prochains numéros, nous te-

Digitized by Google

nons à signaler à nos lecteurs l'apparition de ce volume, qui sera pour eux un instrument de travail indispensable. Des xx-805 pages dont il est composé, 554 sont occupées par la liste des bibliographies, classées dans un ordre méthodique; il y faut ajouter un supplément qui embrasse les pages 769-802. Trois appendices : I. Géographie bibliographique ou liste raisonnée des localités du monde entier qui ont possédé une imprimerie avant le XIXe siècle (p. 555-636); II. Répertoire des tables générales de périodiques en toutes langues (p. 637-710); III. Répertoire des catalogues d'imprimés des principales bibliothèques du monde entier (p. 711-768) et une table des matières qui remédie aux inconvénients inhérents au classement méthodique (p. 803-895) complètent ce précieux ouvrage.

La *Revue* a reçu les publications suivantes, dont il sera rendu compte dans nos prochaines livraisons : *Découverte, dans la montagne d'Éphèse, de la maison où la très sainte Vierge est morte, et fouilles à faire pour découvrir aussi le tombeau d'où elle s'est élevée au ciel* (Paris, chez l'auteur, 7, rue Berthollet, in-8); *Les Arts à la cour des papes Innocent VIII, Alexandre VI, Pie III (1483-1503)*, par E. Müntz (Leroux, gr. in-8); *Die palästinischen Märtyrer des Eusebius von Caesarea in ihrer zweifachen Form*, von A. Halmel (Essen, Baedeker, in-8); *The Life of saint Hugh of Lincoln*, by H. Thurston, S. J. (London, Burns and Oates, in-8 cartonné); *Charles II, roi de Navarre, comte d'Évreux, et la Normandie au XIVe siècle*, par E. Meyer (Dumont, in-8); *La Rupture du traité de Brétigny et ses conséquences en Limousin*, par G. Clément-Simon (Champion, gr. in-8); *Entrevue de François Ier avec Henri VIII à Boulogne-sur-Mer en 1532*, par le P. A. Hamy (Gougy, in-8); *Saint François de Sales. Introduction à l'histoire du sentiment religieux en France au XVIIe siècle*, par F. Strowski (Plon et Nourrit, in-8); *Les Empoisonnements sous Louis XIV, d'après les documents inédits de l'affaire des poisons, 1679-1682*, par le docteur L. Nass (Carré et Naud, in-8); *La Vie dans le nord de la France au XVIIIe siècle*, par R. Minon (Lechevalier, in-8); *Campagnes de Crimée, d'Italie, d'Afrique, de Chine et de Syrie, 1849-1862; lettres adressées au maréchal de Castellane par les maréchaux Baraguey d'Hilliers, Niel, Bosquet, Pélissier, Canrobert, Vaillant et les généraux Changarnier, Cler, Mellinet, Douai, etc., etc.* (Plon et Nourrit, in-8); *Histoire de Bourg-sur-Gironde, depuis sa fondation jusqu'en 1789*, par E. Maufras (Bordeaux, imp. Demachy, gr. in-8); *Elisabeth von Aragonien, Gemahlin Friedrich's des Schönen von Oesterreich (1314-1330)*, von D.-H. Ritter von Zeissberg (Wien, Gerold, in-8); *Le Relazioni commerciali fra la Puglia e la republica di Venezia, dal secolo X al XV*, da A. Zambler e F. Carabellese (Trani, Vecchi, in-8); *La Constitution hongroise*, par A. de Bertha (Plon et Nourrit, in-8); *Nouvelles œuvres inédites de Grandidier*, tome II, par A. M. P. Ingold (Picard, in-8); *Les Villes décorées*

Digitized by Google

de la Légion d'honneur, par H. Taudin (Lechevalier, in-8); *Deux romans d'aventure au XVIe siècle. Arabella Stuart. Anne de Caumont*, par H. de La Ferrière (Ollendorff, in-8); *Pages choisies de Victor Cousin, publiées avec une notice sur Cousin*, par T. de Wyzewa (Perrin, in-12); *Manuel de bibliographie générale*, par H. Stein (Picard et fils, gr. in-8).

C'est du fond du cœur que nous rendons ici un pieux hommage à la mémoire de l'un de nos plus anciens et plus doctes collaborateurs, M. l'abbé O. Delarc, qui, aux vertus sacerdotales déployées dans le zèle d'un ministère actif, joignit de tout temps la passion du labeur intellectuel et l'exercice de fortes et solides qualités d'érudit et d'historien. Sa traduction de l'*Histoire des Conciles* d'Héfélé, ses études sur *les Normands en Italie*, son *Saint Léon IX*, son histoire de *Saint Grégoire VII*, enfin le grand travail qui acheva d'épuiser ses forces et dont il a pourtant réussi à enrichir son diocèse d'adoption : *L'Église de Paris pendant la Révolution*, constituent de grands et utiles services rendus à la science orthodoxe et à l'érudition française. L'excellente bonté de son cœur était égale à la vigueur laborieuse de son esprit, plein aussi, dans les rapports de société et d'amitié, de gaieté cordiale, de verve franche et alerte. La mémoire de l'abbé Delarc demeurera justement honorée de tous les amis de nos études et particulièrement chère à tous ceux qui ont eu l'avantage de connaître d'un peu près ce vrai prêtre et ce vrai savant.

MARIUS SEPET. — EUGÈNE LEDOS.

Digitized by Google

REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

L'on ne connaît actuellement que deux diplômes donnés à l'église de Nantes sous les Carolingiens. L'un d'eux est la concession faite par Charles le Chauve à l'évêque Actard du tonlieu de la cité; l'autre est la restitution faite par Érispoë, roi de la nation bretonne, à l'église de Nantes, de la moitié du tonlieu de la cité. Ces deux actes, d'un haut intérêt historique, qui ne nous sont parvenus que par des copies, ne sont point datés. M. de la Borderie, dans son *Histoire de Bretagne*, a cru pouvoir dater le premier de l'année 856 et le second de l'année 855; tandis que M. René Merlet s'arrête pour ces deux actes à la date de 857, dans son édition de la *Chronique de Nantes*. Étudiant à son tour la question, M. Arthur Giry [1], après avoir passé rapidement en revue les événements dont le comté de Nantes fut le théâtre au milieu du IXe siècle, se trouve conduit à cette conclusion, que les deux diplômes de Charles le Chauve et d'Érispoë en faveur de l'église de Nantes ont été promulgués à *Vetus Domus*, en Roumois, le 10 février 856, c'est-à-dire le même jour et au même lieu où fut conclu un traité d'alliance entre Charles le Chauve et Érispoë.

— Les nouveaux chapitres de l'*Histoire du Parlement de Lorraine et Barrois*, par M. J. Krug-Basse [2], embrassent les six années qui suivirent la mort du roi Stanislas Leczinski et marquèrent les débuts de la domination française en Lorraine. A peine cette province était-elle réunie à la France, que l'existence même de la cour de Nancy se trouva menacée. Au nom du parlement de Metz, le conseiller Bertrand se rendit à Paris et demanda la suppression du parlement de Lorraine et la réunion de son ressort à celui de Metz. Le gouvernement désirait, en effet, supprimer l'un des deux parlements; mais ce fut la cour de Metz que l'on sacrifia, en la réunissant à celle de Nancy (octobre 1771). Lorsque les Jésuites avaient été expulsés de France, ils avaient dû à la protection de Stanislas, que Louis XV ne voulait pas affliger, et à la popularité dont ils jouissaient en Lorraine,

[1] *Annales de Bretagne*, juillet 1898.
[2] *Annales de l'Est*, juillet 1898.

Digitized by Google

de se maintenir dans ce pays. Après deux ans d'efforts, le gouvernement triompha de l'opposition de la cour; il obtint l'enregistrement de l'édit d'expulsion de 1764, et les Jésuites furent contraints d'abandonner les collèges qu'ils dirigeaient en Lorraine. Le parlement, devenu cour française seulement depuis quatre ans, ne s'était pas associé avec les autres parlements qui tenaient le pouvoir en échec ; il s'était contenté d'adresser une lettre au roi pour le prier de rappeler les magistrats dépouillés de leurs fonctions par le chancelier Maupeou (23 mars 1771). La suppression du parlement de Metz, qui fut l'un des épisodes de la lutte entre le chancelier et la magistrature, en étendant le ressort de la cour de Nancy, nécessita une réorganisation, dont M. Krug-Basse étudie le détail.

— L'idée républicaine et démocratique existait-elle en France avant 1789 ? Telle est la question que se pose M. A. Aulard [1]. A l'époque de la convocation des États généraux, il n'y a pas de parti républicain, et dans aucun cahier l'on ne demande l'abolition de la royauté et l'établissement de la république. Les écrivains, les philosophes, les encyclopédistes eux-mêmes sont franchement monarchistes, mais ils professent des sentiments républicains. Leurs attaques contre le christianisme, leurs injures contre la royauté, ont affaibli et déconsidéré le régime monarchique, et peu après se répand cette idée républicaine que la nation est au-dessus du roi. En se faisant les adversaires de toutes tentatives de réforme, en empêchant la formation d'une monarchie constitutionnelle, les parlements, dévoués au roi, préparent, sans s'en douter, les voies à la Révolution et, par suite, à la république. La lutte de l'Amérique contre l'Angleterre, qui passionna la France, contribua beaucoup à y propager les idées républicaines. En 1789, il existe en France un courant d'opinion en faveur d'une « monarchie républicaine. » D'ailleurs, les républicains monarchistes ne sont pas démocrates; ils estiment qu'il ne convient pas d'appeler à la vie politique l'ensemble des citoyens, et les gens du peuple sont pour eux des frères inférieurs. Toutefois, en proclamant que les hommes sont tous égaux entre eux, ils préparent l'avènement de la démocratie. « L'élite possédante et instruite » a rendu possible l'avènement de la république par la proclamation des principes démocratiques et la diffusion des idées républicaines.

— L'on connaît dans tous leurs détails ces journées des 5 et 6 octobre 1789 qui, en amenant à Paris le roi et l'Assemblée nationale, en firent les prisonniers des factions populaires et hâtèrent la marche de la Révolution. Cette émeute fut-elle produite par un ensemble de circonstances fortuites? M. A. Mathiez ne le pense pas, il estime que

[1] *La Révolution française*, 4 juillet 1898.

Digitized by Google

pour déterminer le rôle des hommes et des partis dans la préparation et la direction de ces journées et en dégager la signification, il importe d'en examiner tout d'abord les origines. Une scission s'était faite dans le parti populaire à partir de la fameuse nuit du 4 août. Certains de ses représentants : Barnave, Buzot, Pétion, les Lameth, le comte d'Antraigues, Lacoste, réclamaient la sanction par le roi des décrets du 4 août qui, en détruisant l'ancien régime, permettaient seuls, d'après eux, d'organiser un nouvel état de choses; mais ils répugnaient à imposer par la force leurs idées à l'Assemblée. Le pamphlétaire Camille Desmoulins voulait brusquer les choses : persuadé que le roi, en demeurant à Versailles, serait toujours à la merci de son entourage et des adversaires de la Révolution, il voulait qu'on l'engageât à enfermer la reine à Saint-Cyr et à revenir lui-même à Paris. Les insurgés du 30 août s'inspirèrent de cette idée et, comme le feront plus tard ceux des journées d'octobre, réclamèrent, eux aussi, le retour du roi. Le peuple espère que, « arraché à la séduction, » le roi se décidera à promulguer les décrets du 4 août, et que si l'Assemblée lui reconnaît le droit de *veto*, qu'elle discutait alors, il ne s'en servira pas pour arrêter toutes les réformes. Au commencement de septembre, les députés patriotes n'ont pas encore renoncé à s'entendre avec les modérés; dans un but de conciliation, Barnave propose même le *veto* suspensif, à cette condition que le roi n'en fera pas usage relativement aux arrêtés de l'Assemblée actuelle. La seconde fraction du parti populaire, représentée par Mounier, Bergasse, Malouet, Virieu, jugeait qu'avant de détruire les institutions de l'ancien régime, il aurait fallu s'entendre sur celles qui les remplaceraient. Enfin, d'accord avec les chefs royalistes, ils dépêchèrent, après l'émeute du 30-31 août, une délégation auprès du roi pour lui demander « le transfert de l'Assemblée à vingt lieues de Paris, à Soissons ou à Compiègne, » les troubles et le voisinage de Paris constituant un danger permanent pour le roi aussi bien que pour l'Assemblée. Montmorin et Necker approuvaient fort ce parti, et ils convoquèrent d'urgence le Conseil pour examiner la pétition; mais Louis XVI refusa de quitter Versailles, sans doute parce que, doué, suivant Malouet, d'un certain courage passif, il éprouvait une sorte de honte à fuir. Au reste, il n'est pas probable qu'en agissant de la sorte il ait suivi un plan arrêté. Pendant tout le mois de septembre, il demeure hésitant. Les modérés l'encourageaient à ne pas sanctionner les arrêtés du 4 août, et, craignant que cette mesure n'amenât quelque émeute, le pressaient d'appeler des troupes à Versailles pour protéger l'Assemblée. Louis XVI céda, mais l'Assemblée ne fut informée de sa résolution

[1] *Revue historique*, juillet-août 1898.

Digitized by Google

d'ajourner la promulgation des arrêtés que quand le régiment de Flandre fut en marche sur Versailles. Ce fut à ce moment que les patriotes parisiens, dans la crainte d'une contre-révolution, préparèrent une nouvelle émeute.

— M. Sigismond Lacroix [1] se charge de nous apprendre ce qu'on pensait des juifs à Paris en 1790, en nous faisant connaître la réponse des soixante districts à la question posée par l'assemblée des représentants de la commune : Si les juifs devaient être admis comme électeurs et comme éligibles. Le 28 janvier 1790, Jacques Godard, « jeune avocat de grand talent » et le défenseur attitré des juifs, présenta une députation des juifs de Paris à l'assemblée des représentants provisoires de la Commune, et en termes fort humbles exposa leur requête. Paris ne comptait alors que cinq cents juifs et la France entière cinquante mille. D'accord en cela avec le sentiment public du pays, depuis des siècles les rois de France s'étaient refusés à voir en eux des citoyens comme les autres, et n'avaient point hésité à les soumettre à un régime d'exception. Aussi acceptèrent-ils avec enthousiasme la Révolution, qui semblait leur promettre une situation meilleure. Parce que, dans une lettre à l'Assemblée nationale les délégués des juifs de Paris invoquent les vœux faits en leur faveur par cinquante-trois districts, M. Sigismond Lacroix estime que l'on peut en toute confiance adopter ce chiffre. Je ne suis pas aussi convaincu que lui de son authenticité; mais il est certain que la majorité des districts, dont les délibérations à ce sujet nous sont parvenues, demandèrent l'admission des juifs à l'état civil. L'assemblée des représentants de la Commune envoya une adresse à l'Assemblée nationale pour la prier de sanctionner le vœu de la population parisienne. Elle lui rappela que les juifs avaient contribué « à la conquête de la liberté, » vanta « leurs qualités sociales et leurs vertus patriotiques. » Les constituants, moins naïfs que les représentants de la population parisienne, hésitèrent longtemps à faire droit à la requête des juifs, et ce fut seulement la veille de se séparer qu'ils déclarèrent que les juifs pouvaient devenir citoyens actifs. Si les constituants, animés d'intentions droites et ayant au cœur l'amour de la France, pouvaient aujourd'hui juger leur œuvre, en serait-il un seul parmi eux qui ne se prît à regretter le décret du 27 septembre 1791 ?

— L'usage de *vous* sentait son ancien régime et rappelait les inégalités sociales que la Révolution s'efforçait de détruire. Ce serait, d'après M. A. Aulard [2], à Mme François Robert, la première patriote républicaine, que reviendrait l'honneur d'avoir découvert

[1] *La Révolution française*, 14 août 1898.
[2] *Ibid.*, 14 juin 1898.

Digitized by Google

que tous les hommes étant frères, il convenait d'adopter le tutoiement. Le *Mercure national* du 14 décembre 1790 proposa cette réforme. A partir du 10 août 1792, les membres des sociétés populaires se tutoient dans leurs réunions. Les démocrates avancés en font autant à Paris en 1793. La Convention n'ose déclarer suspects ceux qui, refusant de « se conformer aux principes du langage en ce qui concerne la distinction du singulier au pluriel, » ne tutoieront pas leurs concitoyens et concitoyennes. Pour sa part, le Comité de salut public adopta le tutoiement. Après thermidor le *vous* reparaît. Les conventionnels, qui se sont tutoyés entre eux jusqu'à la fin de prairial an III, se disent *vous* à partir de messidor. Le tutoiement, où M. Aulard voit « une des formes du noble idéal fraternel d'après lequel nos pères voulurent construire leur cité, » n'eut qu'une durée éphémère. A l'époque du Directoire, les Français ont définitivement renoncé à se témoigner leurs sentiments fraternels en se tutoyant.

— Les Souvenirs de la comtesse de Montholon, publiés par le *Carnet historique et littéraire* [1], contiennent, avec une description de l'île de Sainte-Hélène, des détails curieux sur l'installation de Napoléon à Longwood, et sur la manière dont il y employait ses journées. Le séjour de son prisonnier dans une île dénuée de ressources revenait au chiffre de huit millions par an à l'Angleterre ; malgré cette dépense et les 12,000 francs par mois qu'il devait y ajouter, l'empereur y vivait fort mal. Le menu habituel de ses repas, ses promenades quotidiennes, ses distractions, toute sa vie enfin nous est fidèlement tracée.

— Lorsque le duc Decazes, ministre de Louis XVIII, dut, après l'assassinat du duc de Berry, abandonner la présidence du conseil et se retira de la vie active, il résolut d'écrire ses Mémoires. A sa mort son dessein n'était pas encore réalisé ; mais, s'il ne laissait que deux ou trois chapitres du travail projeté, il en avait du moins réuni tous les éléments. Son fils n'ayant pas trouvé davantage le loisir de mettre en œuvre les matériaux réunis au château de la Grave, c'est à M. Ernest Daudet qu'échoit aujourd'hui la tâche de tirer de ces documents ce qui intéresse l'histoire. Et l'on conçoit aisément la lumière que peut répandre sur certains épisodes du règne de Louis XVIII une correspondance comprenant, avec les minutes des lettres adressées chaque jour au Roi par le ministre, plus de deux mille autographes du souverain, sans compter les lettres de tous les personnages marquants de l'époque. C'est à cette mine inexplorée que M. Ernest Daudet [2] va chercher quelques nouveaux détails sur la crise qui amena la chute du ministère de Richelieu (décembre 1818). Si tous les membres du

[1] 15 juillet 1898.
[2] *Revue des Deux Mondes*, 15 juin et 1er avril 1898.

Digitized by Google

cabinet Richelieu avaient un égal dévouement pour le Roi, leurs vues politiques n'étaient pas les mêmes, et tandis que Richelieu tenait en suspicion les hommes de la Révolution et de l'Empire, Decazes, s'inspirant des idées mêmes du Roi, se méfiait des ultra-royalistes, et dans les Chambres cherchait un appui à gauche. Avant de se rendre au congrès d'Aix-la-Chapelle (septembre 1818), le duc de Richelieu est résolu d'abandonner le pouvoir dès son retour; car il ne peut se déterminer à gouverner contre les ultra-royalistes, que le Roi, qui a échoué dans ses tentatives réitérées de rapprochement, semble décidé à ne plus ménager. Le commandement de la garde nationale vient d'être retiré au comte d'Artois; la garde royale a vu son effectif diminué et ses privilèges amoindris. Les élections d'octobre achèvent de décourager Richelieu; persuadé que le péril est plus que jamais à gauche et qu'il faut combattre les libéraux, il n'en discerne pas moins les fautes commises par les royalistes. Sa correspondance laisse voir qu'à certaines heures il se reprenait à espérer, et qu'il ne renonçait pas à gagner Decazes à ses idées. Dès la réouverture des Chambres, les dissentiments entre les membres du ministère Richelieu se manifestèrent avec plus de vivacité que jamais, et le président du conseil remit sa démission au Roi. Louis XVIII, qui avait une grande confiance dans Richelieu, fait tous ses efforts pour le retenir. Le ministre consent à ne pas contraindre le Roi à se remettre sous la tutelle abhorrée de Talleyrand, mais à la condition que Decazes, en qui le parti libéral s'obstinerait à voir un chef, quittera Paris sur-le-champ et acceptera les fonctions d'ambassadeur à Saint-Pétersbourg. Le cœur du Roi saigna à la pensée de se séparer de son ministre préféré, d'un ami dont la présence lui était pour ainsi dire devenue indispensable. Decazes préparait son départ, lorsque Gouvion Saint-Cyr, Roy et Pasquier refusèrent de rester dans un ministère dont Decazes ne ferait pas partie. Rchelieu, impuissant à former un nouveau cabinet, engagea le Roi à faire appel à Decazes. Le ministère Dessoles-Decazes ne fut pas plus homogène que ne l'avait été le ministère Richelieu-Dessoles. Tous combattent les ultra-royalistes, mais tandis que de Serre et le baron Louis, soumis à l'influence des doctrinaires, veulent avant tout ne pas déplaire au parti libéral, Decazes, avec Gouvion Saint-Cyr et le baron Portal, cherche à gouverner avec les centres. Afin d'assurer la majorité à son parti, Decazes presse Louis XVIII de nommer un septième ministre, et de rétablir le ministère de la maison du Roi en faveur de Pasquier; mais le Roi ne veut pas d'« une majorité escamotée, » et l'appui qu'il donnera toujours à Decazes doit suffire à faire prévaloir ses vues. L'affection qu'il témoigne à Decazes devient chaque jour plus tendre et plus profonde; il peut sans exagération se dire « son père » et l'appeler « mon fils, » et il n'est pas une

Digitized by Google

de ses craintes ou de ses tristesses qu'il ne s'empresse de lui communiquer. A vouloir se montrer souverain libéral, il s'est aliéné non seulement la plus grande partie de la noblesse, mais encore tous les siens, à l'exception du duc d'Angoulême. Ce sont souvent des scènes de famille dont Decazes est le confident, et dont, en bon fils, il cherche à consoler le Roi. Combien d'ailleurs il est payé de retour! Decazes a un discours à prononcer : pour lui éviter du travail, le Roi s'offre de lui en préparer le plan et lui dit avec délicatesse : « Ne plains pas ma peine. Travailler pour toi est un tant doux plaisir ! » On trouve dans les lettres de Louis XVIII à son ministre un écho des colères que la création de soixante nouveaux pairs excita dans le parti royaliste, qui se croyait à la veille de saisir le pouvoir. L'élection de Grégoire, ancien évêque constitutionnel de Blois, qui semblait une insulte personnelle au Roi, lui causa une peine profonde. Les élections annuelles, cause permanente d'agitation, profitaient surtout à l'extrême gauche. Pour conjurer le péril, Decazes voulait que la Chambre fût renouvelée intégralement tous les sept ans. Dessoles était opposé à ce projet; un remaniement ministériel s'imposait. Des offres furent faites à Richelieu, qui refusa dans une lettre fort digne, où, après avoir assuré Decazes qu'il avait conservé bon souvenir de leur collaboration passée, il ajoutait : « Je préférerais m'exposer à perdre les bonnes grâces du Roi lui-même que de trahir sa confiance en reprenant une charge que je ne me crois pas en état de remplir. » Le 19 novembre 1819, Decazes, gardant le ministère de l'intérieur, prenait la présidence du nouveau cabinet.

— Le récit des journées de juillet 1830, « par un témoin oculaire [1] » attaché à la personne du Dauphin, très probablement le duc de Grammont, alors duc de Guiche, premier menin du duc d'Angoulême, nous retrace surtout l'attitude du Roi et de la famille royale, et nous montre combien l'armée fut prompte à se détacher de Charles X, que seuls les gardes du corps défendirent jusqu'à la fin. Quoique dévoué à la personne du Roi, Marmont ne sut rien prévoir et fit preuve d'une faiblesse et d'une incapacité notoires. Quant à Charles X, il céda aux timides remontrances de son entourage et laissa son trône s'écrouler sans essayer de le défendre. La scène qui éclata entre Marmont et le duc d'Angoulême, lui reprochant d'avoir trahi le Roi et cherchant à lui enlever son épée des mains, est rapportée avec détails, ainsi que la réconciliation qui s'ensuivit.

— La *Revue de Paris* [2] publie le rapport de M. Zédé, officier du génie maritime, envoyé à Cherbourg par le ministre de la marine, pour

[1] *Le Carnet historique et littéraire*, 15 juillet 1898.
[2] 15 août 1898.

Digitized by Google

prendre avec M. Pouyer, préfet maritime, toutes les dispositions relatives au départ de Charles X et de la famille royale. De Schonen et Odilon Barrot, commissaires du nouveau gouvernement auprès des princes, apprirent à M. Zédé l'accueil fait en Normandie au malheureux Roi. Tandis que, sur la foi de ses courtisans, il avait espéré que les populations se soulèveraient sur son passage, et, venant grossir son escorte, lui permettraient peut-être de tenter une contre-révolution, c'était partout, dans les villes et dans les campagnes, une complète indifférence. Charles X et sa famille, traités pendant le voyage avec les égards dus à leur rang et à leur infortune, trouvèrent à bord des paquebots qui devaient les conduire en Angleterre toutes les commodités et tout le luxe possibles. Les détails que donne M. Zédé ne laissent aucun doute à cet égard : Louis-Philippe avait voulu que Charles X partît en roi. Ces égards, d'ailleurs, n'adoucissaient guère la tristesse du départ, et lorsqu'on s'éloigna de la côte de France, d'abondantes larmes coulèrent des yeux de tous les exilés.

— Si les souvenirs du marquis de Kercado-Molac [1], relatifs aux circonstances qui accompagnèrent la mort du dernier des Condé, ne suffisent point à éclaircir cet événement tragique, si souvent exploité par les passions politiques, ils méritent toutefois d'être pris en sérieuse considération, émanant de l'aide de camp du prince de Bourbon, qui payait un dévouement absolu à sa personne d'une entière confiance. Leur auteur est persuadé que le duc de Bourbon est mort étouffé par sa maîtresse elle-même, Mme de Feuchères, ou tout au moins à son instigation, et il croit à la complicité de la famille d'Orléans. Quelques jours avant sa mort, le duc de Bourbon avait fait part à son aide de camp de son dessein de se rendre en Angleterre, et une fois délivré du joug de sa maîtresse, d'annuler le testament qu'elle lui avait arraché en faveur du duc d'Aumale. Quant à Mme de Feuchères, informée par un courrier du Palais-Royal de l'intention du prince, elle renonça aussitôt au voyage à Paris qu'elle avait projeté. Le lendemain, 27 août, à huit heures du matin, Kercado-Molac apprenait à Saint-Denis que le duc de Bourbon, qu'il avait quitté la veille, à onze heures du soir, en parfaite santé, était mort. Retourné à Saint-Leu en toute hâte, il trouva le cadavre du prince suspendu à l'attache de l'espagnolette. Après avoir établi que le duc de Bourbon n'aurait pu se suicider dans la position où il le vit et rappelé que le médecin ordinaire du prince, son aumônier, son valet de chambre, et tous ceux qui examinèrent avec soin l'état du cadavre, conclurent comme lui à un assassinat, il montre toutes les présomptions qui s'élèvent contre Mme de Feuchères.

[1] *Nouvelle Revue rétrospective*, 10 juin 1898.

Digitized by Google

— La *Revue de Paris* publie le récit laissé par le général Bedeau [1] de la journée du 24 février 1848. En congé à Paris à cette époque, Bedeau fut appelé à prendre le commandement d'une des colonnes qui devaient combattre l'insurrection. Acteur dans cette journée qui vit s'écrouler le trône de Louis-Philippe, il n'a pas voulu retracer, après tant d'autres, les causes de la révolution, mais simplement indiquer son rôle et surtout se disculper des accusations portées contre lui par le maréchal Bugeaud, alors commandant en chef de la garde nationale et des troupes. Par les rues de Richelieu, Neuve des Petits-Champs, Vivienne, la place de la Bourse, les rues Feydeau, Montmartre et les boulevards, il devait rallier à la Bastille la colonne du général Duhot. Dans une lettre écrite au mois d'octobre 1848 par Bugeaud, devenu candidat à la présidence de la République, le maréchal prétendit avoir envoyé l'ordre à Bedeau, arrêté par une barricade à la hauteur du Gymnase, « de faire les sommations et d'agir énergiquement; » il affirma encore que quelques heures plus tard, lorsqu'il lui fit parvenir l'ordre de se replier sur les Tuileries, il lui enjoignit d'opérer sa retraite « avec une attitude imposante » et de prendre l'offensive en cas d'attaque. Le général Bedeau assure, au contraire, que tout d'abord Bugeaud approuva qu'il se fût arrêté et lui fit parvenir plusieurs proclamations manuscrites, signées de sa main, annonçant le changement de ministère. Dans la seconde lettre, dont l'original est entre les mains des héritiers du général Bedeau, le commandant en chef écrivait : « Annoncez partout que le feu cesse et que la garde nationale prend le service de police. Faites entendre des paroles de conciliation. Repliez-vous sur le Carrousel. » Bedeau exécuta ponctuellement ces nouveaux ordres, et tandis que les soldats remettaient la baïonnette, les officiers s'efforçaient de faire entendre des paroles de conciliation. Après avoir rappelé la malheureuse attaque de gardes nationaux par les gardes municipaux du poste Peyronnet et la fusillade de la place de la Concorde, le général Bedeau remarque qu'il y avait près de deux heures que ces événements s'étaient passés et qu'il occupait la place de la Concorde avec ses troupes quand le Roi signa son abdication. Il est donc faux, d'après lui, de prétendre, ainsi que l'a fait M. Véron dans les *Mémoires d'un bourgeois de Paris*, que cette fusillade, menaçant la retraite du Roi, avait dû le décider à abdiquer. De ce récit ressort surtout l'indécision dont firent preuve tous ceux qui auraient pu arrêter le mouvement révolutionnaire : de M. Thiers, ne parvenant point à faire connaître d'une façon certaine au peuple le changement de ministère ; du maréchal Bugeaud, faisant promener les troupes à travers les rues de Paris, avec mission de cal-

[1] *Revue de Paris*, 1er juin 1898.

Digitized by Google

mer la population surexcitée ; du Roi, enfin, prenant la fuite lorsque le mouvement pouvait encore être apaisé et que les soldats pactisaient avec le peuple : *Quos vult perdere Jupiter dementat !*

— Nulle lecture ne saurait faire mieux connaître le caractère de Mgr Darboy que ses Lettres à l'abbé Thibouret, curé de Graffigny [1]. Écrites au courant de la plume, elles sont un miroir fidèle des sentiments de leur auteur, qui, s'adressant à un ami d'enfance, n'a jamais pu être tenté de voiler sa pensée, et lui ouvre tout son cœur. Cette correspondance commence au mois de novembre 1835, lorsque le jeune Georges Darboy est sur le point de recevoir le sous-diaconat, et se poursuit sans interruption jusqu'à la mort de son ami, au commencement de 1867. La force de volonté, la foi profonde, le désir ardent de servir Dieu et même de donner sa vie pour lui, toutes les vertus et toutes les qualités d'une âme vraiment sacerdotale s'y révèlent. Comme s'il eût eu le pressentiment qu'il était destiné à gouverner un jour l'Église de Paris, c'est avec transport qu'il fait part à son ami de son passage dans ce diocèse, où Mgr Affre vient de l'appeler. L'éloge de Paris revient sans cesse dans ses lettres. C'est vraiment la ville de ses rêves. « Paris me va de tout point, écrit-il, son air, son tumulte, ses idées, sa vie brûlante, tout me réjouit, m'émeut, me soulève et m'emporte. » Il y est d'ailleurs bien accueilli et y trouve toutes facilités pour se plonger dans le travail. Les événements politiques semblent ne point le préoccuper, et rarement il éprouve le besoin d'en dire quelques mots à son correspondant. La révolution de février le fit sortir de sa réserve habituelle. « Jamais peut-être, — écrit-il quelques jours après, — la Providence n'a passé au milieu d'un peuple d'une manière si visible. Toute prudence humaine s'y perd ; nul n'a prévu, nul n'a voulu ce qui est arrivé. » Il voit tomber sans regret le trône de Louis-Philippe, et il convie son ami à crier avec lui : vive la République ! « Selon moi, dit-il encore, la religion gagnera à tous ces événements.... Crie donc aussi : vive la République ! » Les journées de juin n'ébranlent pas sa foi républicaine, il n'y voit qu'un orage passager. « Le tort de quelques-uns est de s'opiniâtrer à la croire impossible (la république), non viable ; elle pourra succomber un jour devant ce retrait de confiance et faire place à la monarchie ; mais la monarchie elle-même, si elle revient, ne durera pas. Elle a pour elle un passé qui n'est pas sans gloire ; la République a l'avenir. » En 1850, le futur archevêque de Paris s'écrie avec un accent prophétique : « Nous marchons au despotisme, qui nous ramènera ensuite un gouvernement régulier ; seulement il est possible qu'à la première étape nous trouvions la république rouge et que nous mar-

[1] *Le Correspondant*, 10 et 25 juin 1898.

Digitized by Google

chions dans le sang. » Vingt et un ans plus tard, Mgr Darboy tombera victime de cette république rouge, sans avoir vu luire l'ère de véritable liberté qu'il appelait de ses vœux.

— Nous signalerons encore, d'une façon plus sommaire, les articles suivants. L'étude, toujours intéressante, des coutumes est représentée par deux publications. M. l'abbé Douais [1] nous donne le texte, en langue provençale, de la coutume que les seigneurs de Terraube, Bertrand de l'Ile, G. de Galard et Gassion de Galard confirmèrent en faveur des consuls et des habitants de ce lieu, le 25 février 1285. Les quarante-cinq articles de cette coutume règlent la procédure et fixent le maximum de l'amende pour les cas de vol, homicide, adultère, viol, dette, vente illégale, coups et blessures. Ils indiquent également les droits que possèdent les seigneurs de Terraube et marquent les obligations de leurs feudataires. — M. P. Dufour [2] accompagne d'une traduction le texte de la coutume accordée par Raymond de Grossolles aux habitants du petit bourg d'Asques, aujourd'hui commune du canton de Lavit (Tarn-et-Garonne). L'organisation municipale, le régime des personnes, les délits et les crimes punis, les formes judiciaires, le régime de la propriété, les charges féodales, les règlements de police y sont exposés, dans un désordre à peu près complet. — Les paroisses de Saint-Sébastien-lez-Nantes et de Coutres-en-Vairais ont été l'objet de monographies, faites la première par un ancien curé de la paroisse [3], la seconde par M. Joseph-J.-Aug. Vavasseur [4]. — Le troisième chapitre de l'histoire de l'église et de la paroisse de Lavaré (Sarthe), par M. E. Toublet [5], retrace les événements depuis les guerres de religion jusqu'à la Révolution. — M. Gabriel Fleury [6] consacre une étude aux établissements hospitaliers de Mamers : la maladrerie de Saint-Jean, qui existait dès les premières années du XIIe siècle, fut réunie en 1553 à l'Hôtel-Dieu de Mamers. Des administrateurs, élus par les habitants de la ville, régirent les biens de l'Hôtel-Dieu ou Maison-Dieu jusqu'en 1672, époque où cet établissement fut donné à l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem. Quant à la maison de Charité, fondée en 1676 par Donat Cruoly, prêtre lazariste, elle fut tout d'abord desservie par la confrérie de la Charité, dite aussi des pauvres malades, jusqu'en 1694. En 1696, par la fondation de l'hôpital, tous les

[1] *Revue de Gascogne*, septembre-octobre 1898.
[2] *Bulletin archéologique et historique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, 1er trimestre de 1898.
[3] *Revue historique de l'Ouest*, mai 1898.
[4] *Revue historique et archéologique du Maine*, 3e livr. de 1898.
[5] *Ibid.*
[6] *Ibid.*

Digitized by Google

biens et revenus des anciens établissements hospitaliers de Saint-Mamers se trouvèrent réunis, et depuis furent toujours administrés par les habitants de Saint-Mamers. — La note que M. L. Gallé consacre au sceau du pape Innocent V — le seul sceau actuellement connu — récemment découvert dans la ville d'Aoste, est accompagnée d'une reproduction de cette pièce[1]. — M. de Mila de Cabarieu[2] analyse les doléances des députés de Langue d'oc aux États réunis à Chinon, par Charles VII, en octobre 1428, pour voter les subsides nécessaires à la défense du royaume contre les Anglais. — La publication par M. Louis Jarry[3] de l'inventaire des Templiers d'Étampes et de l'église des Moulineux-lez-Chalo en 1444, est précédée d'une notice sur l'établissement des Templiers dans ces deux localités. — La continuation de l'étude consacrée par M. F. Galabert[4] aux capitaines du Montalbanais qui se distinguèrent pendant les troubles du XVIe siècle, nous fournit des renseignements biographiques sur Puydorphile, Valada, Pénevaire, Verlhac, Reyniès, Cornusson, Montpezat, d'Escars, Meauzac, de Sol, du Claux, Lavernède. — Cinq actes notariés publiés par M. J. Lestrade[5] ajoutent quelques détails nouveaux aux biographies de Blaise de Monluc et de son gendre Philippe de la Roche, baron de Fontenilles. — Les lettres de La Force, lieutenant général du Béarn (1611, 1612 et 1613), et de Théophile Hespérien, capitaine de Sauveterre, publiées par M. Louis Batcave[6], sont relatives à la situation des réformés en Béarn. — M. Léon Mayet[7] recherche la part que les négociants et les capitalistes lyonnais prirent à la guerre de course dans nos démêlés avec les Anglais au milieu du XVIIIe siècle. — L'organisation de l'instruction publique dans les anciennes paroisses de la circonscription d'instruction primaire de Sillé-le-Guillaume (Sarthe) est étudiée avec soin par M. Robert[8]; il est regrettable toutefois que son travail soit dépourvu de références. — Les Bretons qui émigrèrent à la Révolution se réfugièrent en assez grand nombre à Bath, dans le Somerset. M. Charles Robert[9] a eu la curiosité de rechercher et de publier les actes de

[1] *Revue du Lyonnais*, juin 1898.
[2] *Bulletin archéologique et historique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, 1er trimestre de 1898.
[3] *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, 3e trimestre de 1897.
[4] *Bulletin archéologique et historique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, 1er trimestre de 1898.
[5] *Revue de Gascogne*, septembre-octobre 1898.
[6] *Ibid.*, juillet-août 1898.
[7] *Revue du Lyonnais*, juin 1898.
[8] *Revue historique et archéologique du Maine*, 3e livraison de 1898.
[9] *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, juin 1898.

Digitized by Google

baptême des enfants de ses compatriotes nés dans cette ville. — D'après des documents d'archives, M. J. Gardère [1] nous retrace l'histoire religieuse de Condom pendant la Révolution. — La *Nouvelle Revue rétrospective* [2] publie une intéressante lettre du duc de Rovigo à Napoléon, du 3 janvier 1813, au sujet d'un fusil à répétition inventé par un nommé Pauly et permettant de tirer vingt-deux coups à balles en deux minutes. — Nous terminerons par deux articles sur l'histoire des arts : la fin de la biographie de Claude Goudimel, par M. Michel Brenet [3], avec un essai de catalogue de l'œuvre du célèbre musicien franc-comtois et huguenot, et une étude de M. F. Herbet [4], relative aux émailleurs sur terre de Fontainebleau au XVIIe siècle : Claude Beaulat, Claude et Jean Bertélémy, Suzanne et Benjamin Chipault, Antoine Cléryssy, Guillaume Dupré, Claude de Fontenay, Gabriel Fournier, Claude Nivellon, Jacques Périlleux, Théophile Thierry.

ALBERT ISNARD.

[1] *Revue de Gascogne*, juillet-août et septembre-octobre 1898.
[2] 10 juin 1898.
[3] *Annales franc-comtoises*, juillet-août 1898.
[4] *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, 3e trimestre de 1898.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Vers Athènes et Jérusalem. *Notes de voyage*, par O. Larroumet. Paris, Hachette, 1898, gr. in-18 de XII-354 p.

La mode est aux voyages en Orient; pendant trop longtemps les Français ont tenu à conserver la réputation d'être casaniers; tout au plus en voyait-on un ou deux, perdus dans la masse des Globe-Trotters. L'œuvre des pèlerinages entraine chaque année des centaines d'ecclésiastiques et de laïques vers les lieux saints et même les lieux profanes qui avoisinent la Méditerranée. Cet exemple a fini par émouvoir les hommes qui, sans être indifférents à l'idée religieuse, pratiquent le tourisme par esprit de curiosité scientifique ou autre; une société a pris l'initiative: la compagnie des Messageries a offert un de ses meilleurs bateaux, « le Sénégal, » commandé par un de ses meilleurs officiers, le capitaine Rebufat, et nos compatriotes ont pu visiter tour à tour la Grèce, Constantinople, la Dalmatie et la Terre sainte.

M. Larroumet a pris part à deux de ces voyages; il a adressé au *Temps* et au *Figaro* des lettres qu'il réunit aujourd'hui en volume, et qu'on lira avec un très grand intérêt. Ce sont des causeries d'un homme du monde, fort bien renseigné sur ce qu'il voit; peut-être même son érudition paraîtra-t-elle quelquefois un peu dense; mais, en général, le spirituel écrivain sait rester à égale distance du pédantisme et des trivialités qui déparent le plus grand nombre des récits de voyage.

Il est intéressant d'étudier l'impression que les Lieux saints ont exercée sur un esprit distingué, mais indépendant. En passant à Beyrouth, l'auteur est entraîné presque malgré lui chez les Pères jésuites, et, tout en se donnant, par contenance, comme un coreligionnaire de M. Homais, M. Larroumet écrit un chapitre ému, qui ne lui fera pas moins d'honneur qu'aux vaillants religieux dont il salue le dévouement patriotique. A Jérusalem, le charme auquel nul ne peut se soustraire agit sur une âme droite, en qui revivent les aimables souvenirs d'une jeunesse chrétienne. « La cloche qui a fêté ma naissance annoncera aussi ma mort, et c'est une croix qu'on placera sur ma tombe. »

Et c'est avec ces sentiments que se termine une œuvre commencée avec les préoccupations du profane, d'un universitaire et d'un érudit.

P. Pisani.

—

Six leçons sur les Évangiles, par M. l'abbé Pierre Batiffol. Paris, V. Lecoffre, 1897, in-16 de 135 p.

Ces six leçons ont été faites en fé-

Digitized by Google

vrier et mars 1897 à la section de l'enseignement supérieur des jeunes filles de l'Institut catholique. Elles ne s'adressent certes pas moins aux jeunes gens et aux hommes faits qui ont à cœur de connaître les sources de notre foi. La première leçon décrit le milieu évangélique; la seconde a pour sujet les évangiles de saint Pierre, des Égyptiens, des Hébreux, de saint Luc, de saint Matthieu; la troisième, l'évangile de saint Marc et la question synoptique; la quatrième, l'évangile et les épîtres de saint Paul; la cinquième, Éphèse et saint Jean, et la sixième, l'évangile de saint Jean et la question johannine. On peut reprocher à la critique de promettre souvent plus qu'elle ne tient, de n'être encore qu'une science *in fieri* et d'affirmer en bien des cas plus qu'elle ne sait; mais il n'en est pas moins utile de savoir où elle en est et quelles sont les solutions qu'elle propose aux problèmes des origines. M. Batiffol, quoiqu'il soit loin d'être un ennemi de la critique, ne peut s'empêcher de se moquer un peu de ses assertions parfois trop hardies, quand il nous parle de ces savants qui « entrevoient les vestiges hébreux dans le texte grec des évangiles existants, un peu comme les Bretons entrevoient les restes d'Is sous la surface de la mer. » Il nous fait néanmoins connaître consciencieusement et avec compétence le résultat des recherches critiques contemporaines sur la date des Évangiles, les rapports des synoptiques entre eux, etc. On trouvera dans son petit livre tous les renseignements qu'on peut désirer à ce sujet.

L. M.

—

Étude sur le cénobitisme pakhomien pendant le IVe siècle et la première moitié du Ve. Dissertation présentée à la faculté de théologie de l'Université de Louvain pour l'obtention du grade de docteur, par Paulin Ladeuze, licencié en théologie. Paris, Fontemoing, 1898, in-8 de xi-390 p.

On s'est assez occupé de saint Pakhôme et des moines de la Haute-Thébaïde, depuis les publications de M. Amélineau. Les textes coptes et arabes, qu'il a découverts et édités, méritent une sérieuse attention. Mais les préfaces et les travaux qu'il a écrits à ce sujet appellent des réserves très sérieuses. Il faut en dire autant de Grutzmacher, qui l'a pris un peu trop pour son guide. C'est pourquoi la thèse remarquable de M. l'abbé Ladeuze sera bien accueillie par ceux qu'intéressent les origines monastiques. Son esprit sagace et juste a su assigner sa véritable valeur à chaque document, et saisir les erreurs dans lesquelles sont tombés ses devanciers et la légèreté avec laquelle ils ont tiré certaines conclusions.

Nous avons plusieurs textes de la vie de Pakhôme. Ils dérivent tous d'un type primitif. D'après Amélineau, ce serait une vie copte perdue depuis longtemps; la vie arabe serait la version qui s'en rapprocherait le plus. L'abbé Ladeuze établit, au contraire, que la vie originale, écrite en grec, n'est autre que celle publiée par les Bollandistes. Il détermine le degré de confiance qu'il faut accorder aux panégyriques de Schnoudi. Il accepte l'authenticité des écrits qui lui sont attribués, et de ceux qui portent le nom de Pakhôme et d'Orsise. La règle, dont saint Jérôme a donné une traduction latine, fait connaître l'observance suivie à Tabenne sous Pa-

Digitized by Google

khôme et ses successeurs. La prétendue règle, donnée par l'ange, n'est qu'un apocryphe sans autorité. Weingarten avait affirmé que Pakhôme, avant sa conversion, menait la vie des ascètes païens, voués au culte de Sérapis. C'est encore une fable dont M. Ladeuze nous débarrasse.

Il soumet à un examen sérieux la chronologie de Pakhôme et de Schnoudi et expose clairement la part qui revient à ces deux personnages dans la naissance et le développement du cénobitisme en Égypte. L'auteur reconstitue ensuite l'état de l'observance dans leurs monastères respectifs.

Amélineau avait profité de certains faits pour formuler contre Pakhôme et Théodore, son disciple, des jugements absurdes. Il ne craignait pas non plus de déclarer que leurs moines étaient, en grand nombre, dignes d'un profond mépris. Il les accusait de s'adonner à des vices honteux et contre nature. Cet écrivain, pour qui le célibat ecclésiastique est un cauchemar, méritait une bonne leçon. Elle lui a été infligée.

Le travail de M. Ladeuze rend un véritable service aux études d'histoire ecclésiastique. Il n'est pas, du reste, le seul membre du clergé qui mette une critique éclairée et une science de bon aloi au service de l'Église. Les prêtres et les religieux qui font par l'histoire la plus éloquente des apologétiques sont plus nombreux qu'on ne le pense. On prône beaucoup trop, dans nos rangs, la science des protestants et des rationalistes, paraissant croire que tout est ignorance de notre côté. C'est imprudent; c'est injuste. Mieux vaudrait lire, encourager, faire valoir les œuvres savantes produites par nos frères d'armes.

DOM J. M. BESSE.

Monasticon belge, par Dom Ursmer BERLIÈRE, bénédictin de l'abbaye de Maredsous. T. I, 1re livraison. *Province de Namur*. 2e livraison. *Province de Namur* (Supplément). *Province de Hainaut*. A l'abbaye de Maredsous, 1890-1897, in-folio de VIII-575 p.

Documents inédits pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, par le même. Maredsous, 1894. in-8 de VI-324 p.

Mélanges d'histoire bénédictine, par le même. Maredsous, 1897, in-8 de 209 p.

Pour la rédaction de leurs tomes III et V, qui comprennent les provinces ecclésiastiques de Cambrai, de Cologne et de Malines, c'est-à-dire tous les diocèses qui forment le royaume de Belgique, les auteurs du *Gallia christiana*, étrangers à ce pays, n'ont pu dépouiller par eux-mêmes les archives de cette région. Il leur a fallu se contenter la plupart du temps des listes et des renseignements qui leur étaient fournis par des confrères dont la compétence historique était loin d'égaler la leur. De là des inexactitudes et des lacunes inévitables. Il s'est fait en outre depuis un siècle de nombreuses publications de textes, des monographies intéressantes et des travaux sérieux sur l'histoire des diverses églises de la Belgique. Il était donc utile de reprendre l'œuvre des Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur pour la corriger et surtout pour la compléter. Ce travail revenait à un enfant de Saint-Benoît. Dom Ursmer Berlière, de la jeune et florissante abbaye de Maredsous, a eu le courage de l'entreprendre.

Pour être plus sûr d'atteindre le but qu'il se proposait, il a eu soin de s'attacher à la seule partie monasti-

Digitized by Google

que, laissant à d'autres les évêchés, les cathédrales et les collégiales. Il a pris pour base de la division de son travail les neuf provinces dont se compose à l'heure présente le royaume de Belgique.

Ses recherches devaient tout naturellement commencer par la province de Namur, dans laquelle se trouve l'abbaye de Maredsous. Nous lui savons gré de n'avoir pas attendu la fin du dépouillement des archives et de la littérature monastique de son pays pour publier le premier volume de son *Monasticon belge*. Il a pris possession de son terrain, en 1890, par un premier fascicule, consacré à la province de Namur. Le second fascicule, qui comprend les monastères de la province du Hainaut, a paru l'année dernière. L'auteur donne au début les corrections et les additions, que ses travaux l'avaient mis à même de faire. Évidemment, lorsque son dernier volume paraîtra, Dom Berlière sera dans la nécessité d'ajouter encore pour chaque province d'autres corrections ou additions. La chose est inévitable. Si un auteur voulait attendre d'avoir pu donner à un travail de cette nature toute la perfection désirable, pour publier les premières lignes, elles ne verraient jamais le jour.

Dom Berlière a eu le bon sens de marcher sur les traces des Bénédictins de Saint-Maur, ses devanciers, au lieu de se lancer dans une méthode personnelle, en apparence plus parfaite et faisant espérer des résultats plus complets. Un *monasticon* ne doit être ni une encyclopédie monastique renfermant tout ce qu'il est possible de connaître sur les monastères d'une nation, ni un recueil de monographies achevées sur chacune de ses maisons religieuses. Une notice sur l'origine et l'histoire du monastère, la liste des abbés, accompagnée d'indications précises sur les principaux actes de leur gouvernement, voilà tout ce que l'on est en droit de demander aux ouvrages de ce genre. Dom Berlière a fait précéder les diverses notices de son travail de la bibliographie des sources et des œuvres à consulter pour l'histoire de chaque abbaye. C'est l'amélioration la plus utile qu'il ait apportée au plan des Mauristes. On peut lui reprocher de n'avoir pas, à leur exemple, ajouté à son premier volume une carte géographique de tous les lieux nommés dans le cours de son livre.

En préparant son *Monasticon belge*, dom Berlière a recueilli des documents inédits, qui méritaient d'être publiées. Ils lui ont fourni la matière d'un volume à part. Ce sont des *Chartes* de Florenne, de Lobbes et de Brogne, les *Gesta abbatum* de saint Jacques de Liège, la *Chronique* des abbés d'Eename, le *Nécrologe* de Saint-Martin de Tournai, et surtout la *Collection des actes des chapitres généraux des monastères bénédictins des provinces de Reims et de Sens* (XIII-XVe s.). Ces derniers textes sont d'une grande importance pour l'histoire de l'organisation monastique durant la période fort obscure qui a précédé les congrégations modernes. Ils ont fourni à l'auteur la matière d'une étude très intéressante, parue dans la *Revue bénédictine* de Maredsous, qu'il dirige avec tant de compétence. Nous le félicitons de l'avoir insérée dans ses *Mélanges d'histoire bénédictine*, où on les trouve à côté de ses aticles sur la *réforme de Melkz*. sur la *Congrégation des Exempts* et sur *celle de la Présentation de Notre-Dame*. Les lecteurs de sa *Revue* attendront avec patience le second volume du *Monasticon*, s'il leur donne des travaux de ce mérite

Digitized by Google

sur la congrégation de Bursfeld et sur d'autres parties de cette histoire monastique qu'il possède si bien.

DOM J.-M. BESSE.

—

Benedicti. Regula Monachorum. Recensuit Eduardus WOELFFLIN. Lipsiae, Teubner, 1895, in-8 de XV-85 p.

L'éditeur Teubner publie les œuvres des auteurs grecs et latins, sous le titre général de *Bibliotheca scriptorum graecorum et romanorum Teubneriana*. M. Woelfflin vient d'enrichir cette collection d'une édition critique de la règle de saint Benoît. Il a su donner à son travail une perfection que personne n'avait obtenue avant lui.

L'importance de la règle bénédictine et les nombreuses variantes que présentaient les manuscrits et les exemplaires imprimés rendaient indispensable une œuvre de ce genre. Déjà, au XVIIe siècle, le Cistercien belge Baudoin Moreau avait collationné plus de trente manuscrits pour préparer son édition. Plus tard, en 1690, Dom Martène publiait son savant commentaire. Il le fit précéder d'un texte de la sainte Règle, reconstitué à l'aide des meilleurs manuscrits français. Les bibliothèques de Saint-Germain des Prés, de Saint-Corneille de Compiègne, de Saint-Pierre de Conche et de Notre-Dame de Lyre lui offrirent des manuscrits anciens. Il put mettre à contribution les commentaires de Smaragde, et la *Concordia Regularum* de saint Benoît d'Aniane, conservés à Fleury. Ces textes lui paraissaient remonter au IXe siècle. Dom Étiennot collationna pour lui un manuscrit de Narbonne (XIIe s.) et un de Saint-Savin de Lavedan (XIe s.). Mais le texte qui lui fournit les variantes les plus autorisées fut celui d'Oxford, *ante mille annos uncialibus litteris exaratum*, dit-il dans sa préface. Un ami de Mabillon, Édouard Bernard, lui en avait adressé une copie.

Cette édition de Dom Martène (Migne l'a reproduite au tome LXVI de sa *Patrologie latine*) était la plus estimée. Dom Calmet l'a insérée et traduite dans son commentaire sur la sainte Règle, publié en 1734.

A l'occasion du quatorzième centenaire de la naissance de saint Benoît, Dom Edmund Schmidt, moine de Metten, de la Congrégation de Bavière, entreprit une revision du texte. Une première édition parut en 1880 ; une seconde en 1892. Il a consulté un assez grand nombre de manuscrits. Le codex 916 de la bibliothèque de Saint-Gall (VIIIe s.) lui a servi de base. Il y voit une copie de l'exemplaire envoyé du Mont-Cassin à Charlemagne par l'abbé Théodemar. Le manuscrit conservé à Vienne, sous le n° 2232, lui présente le même caractère. Il lui était donc possible, avec ces précieux éléments, de donner une édition vraiment critique. Mais le succès est-il venu couronner ses efforts ? M. Wœlfflin se permet d'en douter. Il regrette même que Dom Schmidt ne s'en soit pas tenu à la lecture du codex de Saint-Gall, donnée par Hattemer en 1844-1849 (*praefatio*, VI-VIII). Dom Ed. Schmidt s'est justifié dans les *Studien* de Raigenn (1895, fasc. IV, p. 682).

M. Wœlfflin, lui, s'est attaché à ce manuscrit d'Oxford (bibliot. Bodl., n. 48, cat. Halton), si largement utilisé par Dom Martène. Il a été écrit dans le courant du VIIe ou du VIIIe siècle. Impossible de trouver une base plus ancienne. Il a collationné un ancien manuscrit de Tegernse, actuellement à la bibliothèque de Munich (cod. lat. 19408), écrit dans la seconde

Digitized by Google

moitié du VIIIe siècle ; des fragments d'une règle, copiés vers la même époque : ils viennent de saint Emmeran de Ratisbonne, et enrichissent aujourd'hui cette même bibliothèque de Munich (cod. lat. 29169) ; le texte de Saint-Gall, du VIIIe siècle (n° 916) ; enfin le commentaire d'Hildemare, IXe siècle.

Ces manuscrits sont, par le fait de leur antiquité, des témoins fidèles de cette règle bénédictine, dont le texte original est malheureusement perdu. Celui du Mont-Cassin a disparu dans l'incendie qui consuma ce monastère, en 896. Mais, en se restreignant à ces copies des VIIe et VIIIe siècles, M. Wœlfflin s'est privé des lumières que lui aurait certainement apportées l'étude attentive des textes du IXe siècle et du Xe. C'est le reproche que lui adresse Dom Ursmer Berlière, dans son bulletin d'histoire bénédictine (*Revue bénédictine*, novembre 1895, p. 499).

La comparaison des manuscrits avait déjà permis à Dom Schmidt d'établir que les textes de la règle de saint Benoît provenaient de deux sources. Le cardinal Pitra le félicitait en ces termes, le 27 septembre 1880 : « On vous devra, sur un sujet qui semblait épuisé, une véritable découverte. La très juste classification des plus anciens manuscrits conduit manifestement à admettre au point de départ deux textes originaux. »

Le nouvel éditeur, de son côté, montre que saint Benoît soumit son œuvre à plusieurs rédactions. Il en place une première vers l'année 529. Elle s'arrêtait au chapitre LXVI, et avait une préface, ou prologue, un peu moins longue. Nous n'en possédons aucune copie. Mais il est possible d'en retrouver la trace dans cette amplification de la règle bénédictine, connue sous le nom de *Regula magistri*.

Plus tard, saint Benoît compléta son œuvre par l'addition des sept derniers chapitres, sans toucher au prologue. Il se pourrait que le chapitre LXXIII eût été ajouté quelque temps après les six autres. C'est cette édition qu'a transcrite le copiste du manuscrit d'Oxford. Dans le codex de Saint-Gall, l'addition faite au prologue se trouve, non à sa place naturelle, mais tout au commencement, où l'écrivain l'aurait insérée comme une sorte de hors-d'œuvre.

Enfin, le saint patriarche, sans rien ajouter au corps de sa règle, a remplacé la dernière phrase de son premier prologue par cette addition : *Ergo praeparanda sunt corda.... esse consortes.*

Le codex Tegernecensis est la copie de cette dernière rédaction.

Le lecteur qui voudra confronter soit l'édition de Dom Schmidt, soit celle de M. Wœlfflin, avec les exemplaires imprimés depuis le XVe siècle, y constatera évidemment un chiffre considérable de variantes. Mais aucune ne porte sur des points importants. Elles sont le fait de copistes maladroits ou d'amis indiscrets d'une certaine correction grammaticale, dont ils se constituaient les juges ; ces divergences ne portent aucune atteinte à l'authenticité substantielle de la règle de saint Benoît. Il y a donc tout un ensemble de textes qui nous offrent une œuvre identique ; par eux, il est possible de remonter jusqu'au VIIe siècle, c'est-à-dire cent ans après la mort du législateur des moines occidentaux. Or, quelle est celle des œuvres contemporaines dont l'authenticité soit plus fortement établie ?

DOM J.-M. BESSE.

Digitized by Google

Geschichte des Königreichs Jerusalem (1100-1291), par R. Röhricht. Inspruck, Wagner, 1898, in-8 de xxvii-1,105 p.

Tous les amis des études historiques, et particulièrement ceux qui s'occupent de l'Orient latin, devront se féliciter de l'apparition de cet ouvrage, fruit de plus de vingt années d'un labeur persévérant, et couronnement des nombreuses publications que, pendant ce laps de temps, l'auteur n'a cessé, avec une infatigable activité et une haute compétence, de mettre au jour sur l'histoire des Croisades. M. Röhricht, depuis un quart de siècle, s'est placé, avec une puissance de travail vraiment surprenante, à la tête du mouvement de rénovation des études historiques sur l'Orient latin, dont le regretté comte Riant avait été l'âme en France. Il était donc plus que personne qualifié pour mener à bonne fin l'histoire du royaume de Jérusalem, qu'il vient de nous donner; le résultat n'a pas trahi les espérances que ses amis et compagnons d'études avaient placées en lui; et si l'ouvrage que nous avons sous les yeux n'a pas, comme le fait modestement remarquer l'auteur, le caractère définitif qu'il eût présenté s'il eût paru dix ans plus tard, alors que les grandes publications, actuellement en cours d'impression, eussent été achevées, l'érudition n'en doit pas moins se féliciter hautement de la publication d'un livre qui met entre ses mains un instrument de travail d'une utilité capitale, et un guide absolument sûr, qu'elle pourra suivre pas à pas et les yeux fermés. L'auteur lui a rendu un service signalé, dont il serait injuste de ne pas proclamer l'importance.

On comprend, dans ces conditions, que la tâche du critique, chargé de mettre en lumière les qualités — et, le cas échéant, les défauts — d'une pareille œuvre, soit des plus malaisées. Il n'y a pas à songer à étudier page par page cette histoire du royaume de Jérusalem; ce sera l'œuvre de ceux qui, sur un point spécial de l'histoire des Croisades, auront à s'en servir pour une période déterminée. Ce qu'on peut indiquer ici, c'est l'abondance des sources mises en œuvre, sources arabes et sources occidentales, et la précision avec laquelle M. Röhricht a documenté chacun des faits dont il a fait la trame de son récit. Ce qu'on peut également signaler, c'est qu'il suit chronologiquement, en quarante chapitres, la série des événements, de la mort de Godefroy de Bouillon (18 juillet 1100) à la prise de Saint-Jean-d'Acre, dernier boulevard de la résistance des chrétiens en Terre Sainte (18 mai 1291), et qu'une ample table des matières termine le volume et facilite les recherches dans cette immense masse de faits et de dates. C'est enfin l'absence des considérations générales, dont l'auteur s'est avec grande raison abstenu, se bornant à raconter les faits avec précision, à les placer à leur date rigoureuse, en laissant au lecteur le soin de déduire des événements les conséquences qu'ils lui sembleront comporter.

Il y a donc maintenant, pour résumer notre appréciation, une bonne histoire du royaume latin de Jérusalem mise à la disposition des travailleurs. Quiconque s'intéresse aux études qui gravitent autour du mouvement des Croisades devra y recourir, et y trouvera, non des phrases et des appréciations toujours sujettes à caution, mais le récit des faits, de tous ceux qui nous sont connus dans l'état actuel de la science, clairement

Digitized by Google

et méthodiquement exposés, précisés par leurs dates et racontés d'après les sources de première main. L'auteur a ainsi écrit une œuvre solide, indispensable aux érudits, que ceux-ci attendaient avec impatience et qu'ils accueilleront avec reconnaissance.

J. D. L. R.

—

L'Estoire de la guerre sainte, *Histoire en vers de la troisième croisade (1190-1192)*, par Ambroise, publiée par Gaston Paris. Paris, 1897, in-4 de xc-578 p. (*Collection des Documents inédits sur l'histoire de France.*)

L'*Estoire de la guerre sainte*, par Ambroise, que vient de publier M. Gaston Paris, est, en réalité, une histoire versifiée de la troisième croisade, celle qui amena Philippe Auguste et Richard Cœur de Lion en Terre Sainte de 1190 à 1192. Disons d'abord qu'elle n'apporte aucun document nouveau à l'histoire des Croisades, puisque ce poème n'est en réalité, comme le démontre fort bien l'auteur, que la version française de l'*Itinerarium Ricardi*, édité par M. Stubbs en 1864, cet *Itinerarium* ayant été traduit sur le poème d'Ambroise, par Richard, chanoine de la Sainte-Trinité de Londres.

Mais pour n'être pas un élément historique nouveau, l'*Estoire* méritait à plus d'un titre d'être mise au jour. Cette publication confirme d'abord, contrairemennt aux conjectures émises par M. Stubbs, que l'*Itinerarium* est bien une traduction de l'*Estoire*. Ensuite, en dégageant les faits qu'elle raconte des additions et amplifications qu'on était en droit de supposer que l'auteur de l'*Itinerarium* avait pu introduire, on est maintenant en mesure d'apprécier exactement quel degré de créance s'attache à l'*Estoire*, et par suite à l'*Itinerarium*. Enfin, on peut apprécier l'importance du texte de l'œuvre d'Ambroise au double point de vue littéraire et philologique, que M. Paris était mieux que personne capable de mettre en pleine lumière.

L'éditeur, après s'être excusé des lenteurs apportées à la publication de l'ouvrage, décidée dès 1872, lenteurs que les érudits ont déplorées plus que lui, nous donne, dans une introduction substantielle, les détails les plus précis et les plus précieux sur : 1° le manuscrit; 2° l'auteur; 3° la langue; 4° le poème; 5° la traduction latine de l'*Estoire;* enfin (6° et 7°) il étudie les sources des événements antérieurs au siège d'Acre, intercalés dans le récit, et le rôle que l'œuvre a joué dans la littérature postérieure.

Sans suivre l'auteur dans ces développements, qu'il nous suffise d'indiquer au lecteur que le poème qui nous est parvenu dans un manuscrit du Vatican de la fin du xiiie siècle, a pour auteur un Normand, Ambroise, témoin oculaire, de la suite du roi d'Angleterre, homme de « gent menue, » très vraisemblablement un jongleur attaché à la cour de Richard Cœur de Lion, qui, rentré en Occident, rédigea son œuvre sur les notes qu'il avait prises en Orient, en 1195 ou 1196. Au point de vue littéraire, l'*Estoire* n'a pas une grande valeur, mais au point de vue historique, elle est, dans son ensemble, exacte et impartiale. J'entends par là qu'Ambroise, partisan décidé des Anglais, ne se laisse pas influencer par ses préférences, ne raconte que ce qu'il a vu, rend hommage aux adversaires de Richard Cœur de Lion quand ils méritent cet hommage, et reflète l'opinion de la classe moyenne des pèlerins, qui, brûlant du zèle de la croi-

Digitized by Google

sade, déplorent les dissensions des croisés, et blâment tous les faits, quels qu'ils soient, qui leur semblent contraires au but poursuivi, c'est-à-dire à la délivrance des Saints Lieux. C'est un homme honnête, un peu naïf, que déconcertent les subtilités de la politique, auquel échappent « les dessous » des événements, et qui, dans son naïf enthousiasme, ne voit que l'objet de la croisade, et souhaite que tout tende à l'atteindre.

M. Paris a fait suivre le texte d'Ambroise d'une traduction en prose, qui suit la version rimée pas à pas, presque mot à mot. Oserons-nous dire qu'à notre avis le résultat n'est pas en proportion avec l'effort? Aux érudits, elle n'apportera pas un grand secours; à ceux qui ne le sont pas, elle n'en apportera pas un assez grand pour leur permettre de lire facilement l'œuvre du poète et de la goûter. La publication se termine par un copieux glossaire, tel qu'on devait l'attendre de la science de l'éditeur; c'est là que celui-ci a condensé, au point de vue de la langue, des faits et personnages historiques mentionnés dans le texte, des comparaisons avec d'autres textes, des identifications topographiques, un ensemble de remarques des plus précieuses. C'est le complément indispensable de l'édition, et c'en est la partie la plus originale et la plus utile, parce qu'on y trouve plus que ce que contient le texte, et que remarques et rapprochements émanent d'un maître pour lequel l'histoire littéraire du moyen âge n'a pas de secrets.

J. D. L. R.

—

Philippe V et la cour de France, par Alfred Baudrillart, prêtre de l'Oratoire. Tome III. *Philippe V, le duc de Bourbon et le cardinal de Fleury*. Paris, Firmin Didot, s. d., in-8 de 623 p.

Ce gros volume donne une histoire détaillée des rapports diplomatiques entre la France et l'Espagne pendant environ cinq ans, de janvier 1724 à novembre 1729. Au début, le jeune roi Louis occupe le trône espagnol en vertu de l'abdication de son père. Le duc de Bourbon, alors premier ministre et omnipotent à la cour de Versailles, envoie le vieux maréchal de Tessé comme ambassadeur à Madrid, dans l'espoir d'y faire régner de nouveau l'influence française. Pendant ce temps un congrès réuni à Cambrai discute les intérêts litigieux des diverses puissances sans faire le moindre pas vers leur réconciliation. Au mois d'août 1724, le roi Louis meurt inopinément; Philippe V, sans égard pour les clauses formelles de son abdication, reprend la couronne, non sans y être vivement exhorté par Tessé, qui voit dans ce changement de règne le triomphe de la politique française. Il avait compté sans l'influence sans bornes qu'exerçait sur son mari la reine Élisabeth Farnèse. Cette princesse ambitieuse, rêvant pour son fils Don Carlos la couronne impériale par un mariage avec la fille aînée de Charles VI, rejette l'Espagne dans l'alliance autrichienne, et c'est le cabinet de Vienne et non celui de Versailles dont l'influence devient prédominante à Madrid.

Ici se présente un épisode bizarre, sinon même ridicule. Élisabeth avait choisi pour son envoyé à Vienne un aventurier hollandais, le baron de Ripperda, véritable intrigant; celui-ci persuade à la reine qu'il a obtenu

Digitized by Google

tout ce qu'elle désirait, mais que l'empereur d'Allemagne exige comme garantie que lui, Ripperda, reçoive les fonctions de premier ministre. Cette folle imposture obtient un succès complet, et voilà Ripperda disposant à son gré de toute la monarchie espagnole. Ce triomphe ne pouvait être qu'éphémère ; créé duc et grand d'Espagne, il passait, peu de mois après, du pouvoir en une prison, d'où il ne parvint à s'évader que pour omber dans l'insignifiance d'un aventurier sans crédit.

Pendant qu'il jouissait encore de tout son éclat, une rupture ouverte avait séparé plus que jamais Philippe V de l'amitié française. Le duc de Bourbon, ayant négocié le mariage de Louis XV avec Marie Leczinska, avait tout à coup fait reconduire sans façon à la frontière d'Espagne l'infante amenée à Versailles pour être reine de France. Elle n'avait pas sept ans : c'était l'unique cause de ce brusque renvoi, que le monarque espagnol parut disposé à ne jamais pardonner. Mais une année ne s'était pas écoulée que le duc de Bourbon était à son tour subitement congédié ; le ministère, ou pour mieux dire le règne du cardinal de Fleury était inauguré. Le nouveau ministre se préoccupa de rapprocher l'Espagne de la France, et il ne tarda pas à y parvenir.

Le moyen qui triompha de la colère et des rancunes de Philippe V et d'Élisabeth Farnèse sort des procédés habituels de la diplomatie. Louis XV, après son mariage, resta plusieurs années sans héritier ; dans cet intervalle on conçut à deux reprises d'assez vives inquiétudes pour sa vie. La question brûlante de la succession à la couronne de France menaçait de s'ouvrir. Philippe V, oubliant ses renonciations solennelles et les serments dont il les avait accompagnées, ne cacha pas son intention de revendiquer le trône de son aïeul, non seulement pour ses enfants qui, n'ayant pas renoncé, avaient des moyens de droit à faire valoir, mais pour lui-même personnellement ; ce prince très scrupuleux avait trouvé le secret de faire taire ses scrupules à l'aide de consultations théologiques. Fleury protesta de son intention de servir la cause de Philippe V, et par ce moyen eut bientôt conquis son amitié. Par un phénomène encore plus surprenant, le duc de Bourbon, qui avait infligé aux sentimeuts paternels de ce prince un si cruel outrage, se prononça plus vivement encore en faveur de ses prétentions, et réussit ainsi à regagner sa confiance.

Il fallut cependant encore un temps assez long pour ramener l'Espagne dans l'orbite de l'alliance française, et ce résultat n'aurait sans doute pas été obtenu si l'empereur Charles VI n'avait pas manifesté une répugnance insurmontable à donner sa fille aînée au prince espagnol. Il fallut cette déception pour jeter la cour de Madrid dans les bras de la France, car si Fleury faisait des promesses compromettantes pour une éventualité hypothétique, par contre il faisait bon marché des intérêts de l'Espagne toutes les fois qu'il s'agissait de complaire au ministère anglais.

Il y a lieu de s'étonner de l'étrange politique qu'ont successivement suivie à cet égard le duc de Bourbon et le cardinal de Fleury. Quand Dubois persuada au Régent de faire de l'amitié du parti whig, triomphant en Angleterre, le pivot fondamental de sa politique, il l'engageait dans une voie contraire aux inspirations du

Digitized by Google

patriotisme. Le parti tory avait sauvé la France en 1712, et il avait droit à n'être pas traité avec une si choquante ingratitude. Mais le duc d'Orléans se laissa conduire par la pensée que c'était le seul moyen de faire valoir à son profit, le cas échéant, les renonciations stipulées dans le traité d'Utrecht. Ce ne pouvait être le motif déterminant du duc de Bourbon et de Fleury, qui se déclaraient hostiles au principe de ces renonciations. Pourtant leurs complaisances pour l'administration Walpole ne connurent pas de bornes. Quand ils se joignirent aux Anglais pour interdire aux Pays-Bas autrichiens la navigation maritime qu'il eût été bien plus habile de favoriser, puisqu'elle était un obstacle à l'accord des cabinets de Vienne et de Londres; quand ils pesèrent sur le gouvernement espagnol pour lui faire accorder aux Anglais des privilèges commerciaux sans en réclamer la restitution de Gibraltar promise en échange, les ministres français n'alléguaient qu'un motif : il ne fallait pas exposer le cabinet Walpole aux critiques du Parlement. Comment ne voyaient-ils pas qu'ils assuraient ainsi à la France l'inimitié mortelle de cette moitié de la nation anglaise qui l'avait jusqu'alors traitée en amie? Ainsi furent rendues inévitables les désastreuses guerres maritimes qui ruinèrent notre empire colonial au XVIIIe siècle.

On ne peut rien dire des mobiles qui dirigèrent le duc de Bourbon : il avait des vues si courtes qu'il pouvait suivre une impulsion sans se demander quelle en était l'origine. Quels étaient ceux de Fleury? Son caractère timide était-il influencé par la peur d'un démêlé avec l'Angleterre? Ne pensait-il pas plutôt qu'en rentrant dans les voies de la politique nationale, il ne pourrait refuser à l'opinion le rappel aux affaires de Torcy, dont il ne voulait pas? Ce grand ministre était la personnification la plus haute d'une direction vraiment française.

Le P. Baudrillart a su jeter de l'intérêt sur les détails parfois monotones et peu attrayants d'intrigues diplomatiques dont aucune inspiration élevée ne venait guider la marche. Il les expose avec une aisance et une clarté qui ne se démentent jamais. Espérons que ce volume de son œuvre ne sera pas le dernier, et qu'il continuera à éclairer l'histoire des relations diplomatiques de la cour de France avec le premier roi d'Espagne de la maison de Bourbon.

L. DE N.

—

CHATEAUBRIAND. — **Mémoires d'outre-tombe.** Nouvelle édition, avec une introduction, des notes et des appendices, par Edmond BIRÉ. T. Ier. Paris, Garnier frères, s. d., in-18 jésus de LV-484 p., avec gravures sur acier.

C'est la première fois qu'il paraît des *Mémoires d'outre-tombe* une édition annotée. Que de noms, familiers à leurs premiers lecteurs, sont devenus pour les générations nouvelles matière à érudition! Que de choses, que de faits sont déjà recouverts d'ombre et d'oubli et qui ont besoin qu'un rayon de lumière historique les éclaire! M. Edmond Biré, très informé par lui-même et qui ne néglige pas de faire des enquêtes ou des questions au près et au loin, ne pouvait manquer de nous donner en fait d'annotation quelque chose de précis et d'utile. Il ne s'est pas borné à des notes courantes : il a joint à la fin du volume des appendices où il se développe plus à l'aise. Disons en passant qu'il est rare que M. Biré ait à recti-

Digitized by Google

fier son auteur : Chateaubriand aimait l'exactitude et la précision ; lui aussi, il avait le goût des documents authentiques et se donnait la peine, quand il le fallait, de remonter aux sources.

Cependant, l'originalité de cette édition est ailleurs que dans une soigneuse et méritoire annotation. Frappé, comme l'ont été tous les lecteurs des *Mémoires*, du décousu apparent des sujets, de la multiplicité des coupures, de ces titres de détail qui déchiquettent le récit plutôt qu'ils ne le partagent, de cette suite ininterrompue de pages chez un écrivain habitué aux compositions savamment ordonnées, M. Biré, à défaut du manuscrit original qu'on n'a pas, démontre par des textes empruntés aux *Mémoires* mêmes que Chateaubriand n'avait pas livré ses souvenirs au hasard; que, dans cet ouvrage comme dans les précédents, il avait adopté cette division en *parties* et en *livres* qui lui était ordinaire ; qu'à chaque partie et à chaque livre, il avait placé, comme pour en marquer les points de départ et d'arrivée, des prologues ou des épilogues, lesquels, particulièrement soignés de style, forment des commencements ou des finales magnifiques. C'est pourtant à la condition qu'ils viennent à leur place ou qu'ils n'en soient pas dérangés : autrement, ils produisent, comme il arrivait dans les éditions précédentes, une dissonance parfois ridicule. Tout cela est exposé et appuyé d'exemples dans l'élégante *Introduction* qui ouvre ce premier volume.

Les *Mémoires* se divisent désormais en quatre parties : la première, de neuf livres, de la naissance de l'auteur à son retour de l'émigration et à son retour en France (1768-1800). La deuxième, consacrée à sa carrière littéraire, forme cinq livres et va de 1800 à 1814. Dans la troisième (1814-1830), c'est la carrière politique : elle comprend quinze livres. Les neuf derniers livres, dont se compose la quatrième partie, racontent les années qui suivirent 1830 et se terminent par une *Conclusion* générale.

Nous avons donc, dans la présente édition, non pas un récit haché et coupé pour ainsi dire en petits morceaux, mais une série de livres, avec les sommaires reportés au début. On aperçoit tout de suite, dès le livre Ier, le mérite de cette reconstitution, dans les pages qui décrivent la vallée aux Loups où furent commencés les *Mémoires* et dans celles qui terminent le livre, où l'auteur juge le système d'éducation auquel il avait été soumis. On en pourrait dire autant des livres suivants.

Ce premier volume sera suivi de cinq autres, qui paraîtront de deux mois en deux mois.

En résumé, M. Edmond Biré vient de nous donner une nouvelle preuve non seulement de son érudition, mais de son goût, et, s'il est permis de le dire, il a rendu service même à Chateaubriand : il a replacé les *Mémoires d'outre-tombe* sous leur vrai jour, et, grâce à lui, le renom littéraire dont ils jouissaient déjà s'en augmentera encore.

VICTOR PIERRE.

Le Duc de Richelieu, 1818-1821, par Raoul DE CISTERNES. Paris, Calmann-Lévy, 1898, in-8 de 411 p.

M. de Cisternes, s'étant rendu acquéreur d'une collection de papiers politiques provenant du cabinet de M. Lainé, le célèbre orateur de la Restauration, y a trouvé une importante collection de lettres adressées

Digitized by Google

par le duc de Richelieu au roi Louis XVIII pendant le congrès d'Aix-la-Chapelle, comme aussi un écrit apologétique du même ministre après sa retraite des affaires en décembre 1821. Ces documents méritaient d'appartenir à l'histoire, et M. Raoul de Cisternes est à louer de les avoir mis à la disposition du public. Son livre se compose de trois parties distinctes. La première (p. 5-170) est un récit de ce qui s'est passé pendant le congrès d'Aix-la-Chapelle, dû à la plume de M. de Cisternes; il y a incorporé les vingt-deux lettres du duc de Richelieu, les instructions qui lui furent données sous la signature du roi, mais dont on ne saurait douter qu'il n'ait été lui-même l'auteur, enfin quelques autres documents. Le tout est présenté d'une manière satisfaisante, et accompagné de toutes les notes qui pouvaient éclairer le lecteur.

La seconde partie (p. 179-307) est le texte même émané du duc de Richelieu, daté du 2 janvier 1822 et intitulé: « Ma retraite du pouvoir. » M. de Cisternes s'est borné à y joindre des notes nombreuses, et une conclusion (p. 308-332).

La troisième partie renferme vingt-trois pièces justificatives (p. 335-407); plusieurs offrent un réel intérêt; quelques autres sont des extraits d'ouvrages à la disposition du public. Les *Mémoires* du duc Pasquier y tiennent, comme dans les notes du livre, une assez large place. M. de Cisternes, qui ajoute ses réflexions quand il le juge utile, fait observer que le récit de Pasquier sur la dernière conversation entre le duc de Richelieu et Monsieur, auquel le narrateur a donné un caractère injurieux pour ce prince, n'offre pas les caractères de la vraisemblance. Il aurait pu ajouter qu'il est inconciliable avec les assertions du duc de Richelieu lui-même, qui raconte que, dès le début de la session, Monsieur le prévint qu'il ne rencontrerait plus de sa part qu'une neutralité dont rien n'indique qu'il se soit écarté (p. 223).

Il faut d'ailleurs convenir que le duc de Richelieu ne manque guère l'occasion de témoigner à l'égard de ce prince d'une hostilité qu'il avait sans doute puisée dans l'intimité de ceux de ses collègues qui depuis longtemps s'en étaient déclarés les ennemis. Le langage du premier ministre à l'égard de l'héritier de la couronne sort plus d'une fois de la limite des convenances les plus élémentaires. « Monsieur sera furieux » est une expression qui revient sous sa plume, comme s'il n'était pas aussi déplacé que ridicule de joindre le mot de fureur au nom d'un prince dont le principal, sinon l'unique défaut, était une facilité de caractère tellement exagérée que, n'inspirant suffisamment le respect à personne, elle l'exposait à devenir responsable de passions auxquelles son propre cœur était resté étranger. C'est ainsi que, sous l'influence de l'esprit de parti, les contemporains les plus honorables et les plus véridiques sont exposés à tenir un langage que l'impartialité, la vérité et la justice auraient dû leur interdire.

L. DE N.

Campagnes d'Afrique (1835-1848). *Lettres adressées au maréchal* DE CASTELLANE *par les maréchaux Bugeaud, Clauzel, Valée, Canrobert, Forey, Bosquet et les généraux Changarnier, de Lamoricière*, etc. Paris, E. Plon, Nourrit et Cie, 1898, in-8 de II-563 p.

Le maréchal de Castellane, dont la

Digitized by Google

martiale figure est trop connue pour avoir besoin d'être évoquée, exerça pendant quatorze ans le commandement de l'armée d'observation des Pyrénées-Orientales, dont le quartier général était à Perpignan.

Quand, en 1835, commença l'œuvre de conquête intégrale de l'Algérie, c'est à cette armée d'observation que l'on emprunta la plupart des régiments destinés à soutenir l'honneur de nos armes de l'autre côté de la Méditerranée. Le maréchal de Castellane exigeait beaucoup de ses officiers, mais il s'appliquait à les étudier, à les connaître, et leur témoignait un intérêt réel; en se séparant d'eux, il leur demanda de lui donner de leurs nouvelles, de lui conter le récit de leurs expéditions, de lui parler à cœur ouvert de ce qui se passait sous leurs yeux sur la terre d'Afrique,

Un grand nombre d'entre eux — et non des moindres, puisque six futurs maréchaux de France figurent sur cette liste — tinrent scrupuleusement la promesse faite à leur ancien général en chef, et le recueil de leur correspondance constitue une contribution documentaire des plus importantes à l'histoire de notre belle colonie.

Les récits de l'expédition de Mascara et de la première expédition de Constantine par le commandant Changarnier; le compte rendu de l'expédition de Tlemcen par le capitaine de Montredon; les lettres du commandant Canrobert, du lieutenant-colonel Forey, du capitaine Cler, du général de Lamoricière, de M. Dussert, sous-directeur de la province de Constantine, permettent de feuilleter page par page, avec le précieux concours de témoins oculaires, les annales de la conquête algérienne. Ces témoins parlent à cœur ouvert en s'adressant à un ami vénéré, et comptent entièrement sur sa discrétion. Aussi les critiques sont fréquentes dans leur bouche. Ils ne craignent pas de blâmer leurs supérieurs, de flétrir le favoritisme, de montrer l'incohérence des ordres et des instructions émanés du gouverneur général. Le maréchal Bugeaud est violemment pris à partie par plusieurs des correspondants du maréchal de Castellane. Les passions et les animosités étaient évidemment surexcitées par le soleil d'Afrique, et il faut pardonner aux héros leurs faiblesses d'âme et de caractère, en raison des souffrances qu'ils endurèrent et des glorieux services qu'ils rendirent à leur pays.

ROGER LAMBELIN.

—

Souvenirs du général Fleury, Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1897-1898, 2 vol. in-8.

L'opinion publique a attribué au général Fleury une grande influence sur les desseins de Napoléon III. L'un des premiers, il avait deviné la fortune du prince et s'était fait l'artisan de sa grandeur. L'empire une fois fondé, il ne quitta guère le souverain et, attaché à sa personne par un haut emploi de cour, parut auprès de l'empereur une sorte de favori, toujours agréable et presque toujours écouté. Diverses missions officieuses à l'étranger et, sur la fin du règne, l'ambassade de Saint-Pétersbourg marquèrent d'une façon très visible la confiance que le maître avait en lui.

A tous ces titres, la publication des mémoires du général semblait de nature à éveiller la curiosité. Je crains que l'attente du public n'ait été déçue plutôt que satisfaite. Là où on espérait une ample moisson de faits nou-

Digitized by Google

veaux, on ne rencontre guère que des faits déjà connus. Certains chapitres ne sont que la reproduction de citations empruntées au *Moniteur*. Le récit est coulant, clair, d'une lecture assez agréable, mêlé même de quelques détails amusants, de quelques anecdotes piquantes; j'ajoute cependant que ce qui manque du côté des révélations n'est racheté ni par la profondeur des aperçus, ni par le relief des portraits, ni par l'élévation des pensées.

Je me permets de signaler particulièrement, dans le premier volume, les chapitres relatifs au coup d'État et qui retracent d'une façon assez curieuse le rôle du maréchal Saint-Arnaud. Dans le second volume, qui est, à mon avis, supérieur au premier, on remarquera le récit de la mission remplie à Vérone par le général à la veille de l'entrevue de Villafranca; on lira aussi avec un très réel intérêt le chapitre concernant les affaires danoises; il y a lieu de noter enfin les dépêches adressées par le général Fleury à l'empereur lorsque, à la fin de 1866, il fut envoyé à Florence pour y surveiller l'exécution de la convention du 15 septembre.

Les *Souvenirs* s'arrêtent à l'année 1867. Ils ne comprennent donc point la portion la plus importante de la vie politique du général, à savoir son ambassade en Russie en 1869 et en 1870. Mais les éditeurs laissent entrevoir que cette ambassade fera l'objet d'une publication ultérieure. Ce sera la suite des mémoires qui viennent de paraître, et comme leur complément obligé.

P. DE L.

—

Paris. Le Bombardement et Buzenval (*1er-22 janvier 1871*), avec deux cartes des opérations militaires, par Alfred DUQUET. Paris, Bibliothèque Charpentier, Fasquelle éditeur, in-12 de IV-382 p.

L'Académie française a décerné sa plus haute récompense, le prix Berger, à l'œuvre historique de M. Alfred Duquet, consacrant ainsi la probité consciencieuse de son talent, la valeur de ses déductions.

Ce septième volume de l'histoire du siège de Paris évoque le douloureux souvenir des trois premières semaines de l'année 1871, et relate en grand détail les divers épisodes du bombardement, la bataille de Buzenval et le mouvement insurrectionnel du 22 janvier.

Peut-être l'auteur a-t-il un peu trop insisté sur les enseignements du droit des gens en matière de bombardement des villes. Les opinions du commandant Le Moine, de Clausewitz, du major von der Goltz, de Bluntschli, du colonel Lecomte, quoique contradictoires, sont certainement défendables, mais ces considérations et ces théories sont d'ordre général et peuvent s'appliquer à d'autres sièges qu'à celui de Paris.

La bataille de Buzenval est magistralement décrite. Le commandant Rousset, dans son *Histoire de la guerre franco-allemande*, l'a ainsi caractérisée : « Elle fut une bataille inutile, entreprise sans but précis, sans espoir de réussite, mal conçue et plus mal dirigée. » Ce jugement ne semble que trop justifié quand on suit avec M. Alfred Duquet la genèse des opérations. Incohérence des ordres du général en chef, tardive entrée en action de la colonne Ducrot, inaction des colonnes Vinoy et de Bellemare, mauvais emploi de l'artillerie, insuf-

Digitized by Google

fisance du front d'attaque qui empêchait le développement normal des unités de combat : tout était combiné pour assurer une défaite qui se serait transformée en désastre sans l'énergie de quelques vaillantes troupes comme la brigade Colonieu et le bataillon Lareinty, et sans l'extrême prudence des Allemands.

Les fameuses sorties de Bazaine pendant la dernière période de l'investissement de Metz sont seules susceptibles d'être comparées à l'affaire de Buzenval ; et si le général Trochu ne peut être accusé de trahison, personne ne saurait aujourd'hui mettre en doute son incommensurable incapacité.

L'insuccès fatal de cette sortie, la proclamation maladroite par laquelle le gouvernement en informa la population, le remplacement du général en chef, qui semblait, en s'effaçant, vouloir se soustraire aux responsabilités encourues, exaspérèrent les esprits. La menace de la famine vint s'y ajouter. Il n'en fallait pas davantage pour déchaîner les passions révolutionnaires. Le 22 janvier, sans la vigoureuse défense des mobiles bretons du commandant de Legge, et sans l'énergie du préfet de police, l'émeute s'emparait de l'Hôtel de ville.

Dans un huitième et dernier volume, M. Alfred Duquet racontera l'armistice et l'entrée des Allemands à Paris. Ce sera le couronnement de l'édifice historique qu'il a entrepris d'ériger et où peuvent se puiser tant de suggestives réflexions, tant de précieux enseignements !

ROGER LAMBELIN.

—

La Vie privée d'autrefois. — *Arts et métiers, modes, mœurs, usages des Parisiens, du XIIe au XVIIIe siècle*, d'après des documents originaux ou inédits, par Alfred FRANKLIN. *Les magasins de nouveautés. — La vie de Paris sous Louis XIV.* Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1898, 2 vol. gr. in-18 de XVI-339 et XXVIII-356 p.

Sous ce titre : *Les Magasins de nouveautés*, M. Alfred Franklin nous donne un des plus intéressants volumes de la nombreuse collection qu'il publie et que nous avons signalée à tant de reprises à nos lecteurs. *La Lingerie. — La Cordonnerie. — Les Fourrures. — Cannes et parapluies*, — telles sont les grandes divisions qui ont fourni la matière des plus curieuses notions sur la vie de nos pères et sur l'organisation des corporations. — Et d'abord, origines de la chemise, uniquement vêtement de jour pendant de longues années, et qui ne devient vêtement de nuit qu'à partir du XVIIe siècle; fabrication et commerce des toiles; corporation des *lingiers* et des *lingières;* corporation des *tisserands;* dimensions des lits, description des lits; les lavandières; confréries de blanchisseuses ; luxe des mouchoirs ; description d'un trousseau, etc. — Les chaussures depuis le IXe siècle; les chaussures à la poulaine ; les chaussures camardes; industrie des chaussures ; statuts des cordonniers ; les sueurs, les savetonniers, les savetiers, les galochiers; les bottes, les patins, les galoches; chaussures de nos rois; variations de la mode; le savetier au XVIIIe siècle; confrérie des savetiers. — Corporation des pelletiers; principales fourrures en usage ; statuts des fourreurs; patrons des fourreurs. — La canne du XVe au XVIIIe siècle; cannes de Louis XIII, de

Digitized by Google

Louis XIV; le parapluie dérivé du parasol; parapluies publics; parapluies sous la Révolution; corporation des boursiers; procès entre les tabletiers et les boursiers. — Voilà, entre tant d'autres, les sujets sur lesquels l'auteur a recueilli une foule de renseignements, puisés aux meilleures sources et des plus curieux.

Le second volume que nous avons sous les yeux appartient à la seconde série, celle des reproductions d'ouvrages rares. Il y en a deux. Le premier a été imprimé en 1692; il porte ce titre : *La maison réglée et l'art de diriger la maison d'un grand seigneur et autres, tant à la ville qu'à la campagne, et le devoir de tous les officiers et autres domestiques en général.* L'auteur est un célèbre « chef d'office » du nom d'Audiger, lié avec les plus habiles cuisiniers du temps, qui avait parcouru l'Espagne, la Hollande et l'Allemagne en compagnie d'opulents seigneurs, avait séjourné à Rome pendant quatorze mois, et était entré successivement dans les maisons les plus huppées. — Le second est intitulé : *Les devoirs des maîtres et des domestiques*, par Me Claude Fleury, prêtre abbé du Loc-Dieu, et a paru en 1688.

Le traité de l'office, écrit par Audiger, comprend, dans une première partie, l'exposé de tout ce qui se rattache à une « maison de qualité. » Les devoirs de chacun : aumônier, intendant, secrétaire, écuyer, pages, gentilshommes, valets de chambre, garde-meubles, maître d'hôtel, sommelier, aides de cuisine, cocher, postillon, palefreniers, laquais, sont tracés dans le plus grand détail. L'auteur passe ensuite de même en revue tous les officiers et serviteurs d'une « dame de qualité. » Il indique la « manière de régler d'autres maisons de moindre conséquence. » Il termine par un « traité sur la véritable manière de faire toutes sortes d'eaux et de liqueurs à la mode d'Italie » et sur « la manière de faire des compotes lorsque l'on veut donner à manger à quelqu'un de considération. »

D'un tout autre caractère est l'ouvrage de Me Claude Fleury, l'auteur de l'*Histoire ecclésiastique*. Il débute par les « devoirs des maîtres, » en citant comme modèle le « Règlement de Mgr le prince de Conti pour sa maison; » puis, passant en revue tout le personnel dont Audiger nous a indiqué les fonctions, Claude Fleury donne les « avis généraux » les plus sages, inspirés par un vif sentiment de foi et de piété, et ensuite les « avis particuliers » pour l'aumônier, l'écuyer, l'intendant, le secrétaire, le maître d'hôtel, les officiers de cuisine et autres, les demoiselles et femmes de chambre, les valets de chambre, le suisse ou portier, les laquais ou valets de pied, les gens d'écurie. On lira avec profit ces excellents conseils, qui n'ont rien perdu de leur valeur, et dont maîtres et serviteurs feraient bien de s'inspirer.

G. DE B.

—

Légendes et archives de la Bastille, par Frantz FUNCK-BRENTANO, avec une préface de M. Victorien Sardou. Paris, Hachette, 1898, in-12 de XLVIII-275 p, avec planches de fac-similé.

Le livre que nous annonçons s'ouvre par une préface de M. V. Sardou, où l'éminent académicien fait ressortir les erreurs et les légendes si accréditées au sujet de la Bastille et les services rendus à l'histoire par les patientes recherches de M. Frantz Funck-Brentano. A vrai dire, celui-ci

Digitized by Google

n'avait pas besoin d'introducteur auprès du public, qui, depuis longtemps, sait à quoi s'en tenir sur les qualités d'érudit et de critique qui caractérisent le jeune et déjà éminent historien, dont le beau travail sur *Philippe le Bel en Flandre* a été honoré, en 1897, du grand prix Gobert, par l'Académie des inscriptions.

M. Fr. Funck-Brentano a dépouillé avec un consciencieux labeur les archives de la Bastille, aujourd'hui déposées dans la bibliothèque de l'Arsenal, et, à plusieurs reprises, il a mis en lumière les résultats de ses patientes investigations. C'est une excellente idée de les avoir réunies dans ce volume. Tout d'abord il fait connaître les sources où il a puisé, ces registres dont « plusieurs ont été troués par les flammes le jour de la prise, dont la reliure est toute noire, et les feuillets sont jaunis ; » ces six cent mille pièces, entassées dans un entresol poudreux, dont M. François Ravaisson a tiré neuf volumes d'extraits, qui constituent aujourd'hui « un ensemble imposant, malgré les lacunes créées par l'incendie et le pillage de 1789, à jamais regrettables, » et dont lui-même a donné le catalogue. « C'est, dit-il, à la lumière de ces textes, d'une autorité et d'une authenticité indiscutables, qu'a été soulevée l'ombre si noire qui s'était appesantie sur la Bastille. Les légendes se sont dissipées à la clarté de l'histoire, et des énigmes que, las d'investigations vaines, on s'était résigné à déclarer insolubles, ont été résolues. — L'histoire de la Bastille ; la vie à la Bastille ; le Masque de fer ; les gens de lettres à la Bastille ; la légende de Latude ; le 14 juillet : autant de petites dissertations, traitées de main de maître, où justice est faite de tant d'erreurs accumulées, de tant de calomnies sans cesse reproduites.

La vie à la Bastille était une « vie animée, courtoise et élégante ; » les repas y étaient somptueux ; les relations avec le public n'y étaient point interrompues, et au témoignage d'un détenu, « beaucoup sortaient de là fort tristes de leur départ. » — Le Masque de fer apparaît enfin, et sort du « domaine des conjectures » où H. Martin prétendait qu'il resterait éternellement. Plus de doute : l'homme au masque de velours noir était le comte Mattioli, secrétaire d'État du duc de Mantoue. — Nous passons en revue, avec ce guide si sûr, les plus fameux d'entre les prisonniers enfermés à la Bastille : Voltaire, La Beaumelle, l'abbé Morellet, Marmontel, Linguet, Diderot, le marquis de Mirabeau. Tels sont les « martyrs » pour lesquels certains historiens, Michelet, entre autres, ont eu « la plus touchante compassion. » — Latude, qui « semble avoir résumé dans sa vie de souffrance toutes les iniquités d'un gouvernement arbitraire, » apparaît sous ses véritables traits. — La fameuse légende de la prise de la Bastille est désormais reléguée au rang des fables.

Remercions M. Fr. Funck-Brentano de s'être attaché, avec sa conscience et son talent d'historien, à détruire le mensonge et à faire justice des déclamations de tant d'historiens qui passent pour sérieux, de Michelet, en particulier, dont on vient de célébrer le ridicule centenaire. Il doit s'attendre, selon la remarque de M. Sardou, à être traité de « réactionnaire, » car « c'est l'être pour bien des gens que de ne pas tout dénigrer de l'ancien régime ; » mais il aura pour lui tous les amis de l'histoire vraie, puisée aux meilleures sources, écrite avec le

Digitized by Google

seul but de chercher la vérité et de la proclamer sans détours.

G. DE B.

—

Histoire de l'administration civile dans la province d'Auvergne et le département du Puy-de-Dôme, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, par Georges BONNEFOY. Tome IV. Paris, Émile Le Chevalier, 1897, in-8 de 952 p.

La *Revue* a déjà rendu compte du premier volume de cet intéressant ouvrage. C'est du quatrième qu'il s'agit aujourd'hui; le deuxième et le troisième ne devant paraître qu'ultérieurement.

Ce volume se divise en deux parties distinctes. La première, consacrée à l'administration municipale du département, de 1800 à 1896, débute par un aperçu de l'histoire commerciale du moyen âge jusqu'à la Révolution, qui aurait gagné, ce me semble, à être appuyé de faits particuliers relatifs à la province d'Auvergne. Puis vient une liste très complète des conseils municipaux des villes de Clermont-Ferrand, Riom, Thiers, Ambert et Issoire, de 1800 à 1896-1900. Les trente-cinq maires qui ont administré la ville de Clermont pendant la même période sont l'objet de notices souvent accompagnées de portraits. Les municipalités des 476 communes du département, réparties en 50 cantons et 5 arrondissements, figurent ensuite dans des tableaux occupant plus de 200 pages. La population était, en 1872, de 566,463 habitants; elle est descendue à 555,078 en 1896. Elle était évaluée, en 1789, à 516,593; elle serait donc demeurée à peu près stationnaire.

La seconde partie donne une revue biographique, par ordre alphabétique, des membres de l'état politique moderne du département du Puy-de-Dôme (députés et sénateurs des divers régimes). Cette revue est intéressante et paraît bien faite.

Deux derniers chapitres indiquent quelles ont été, depuis 1789, les diverses demeures affectées aux pouvoirs législatifs, et décrivent les costumes et insignes parlementaires.

Cte DE L.

—

Études historiques sur l'assistance publique à Grenoble avant la Révolution, par A. PRUDHOMME, archiviste de l'Isère. Tome Ier. Grenoble, 1898, in-8 de IX-328 p.

M. Prudhomme vient de réunir en un volume des études publiées, au cours de ces dernières années, dans le *Bulletin de l'Académie delphinale*, et qui étaient autant de chapitres détachés d'une histoire des anciens établissements hospitaliers de Grenoble. Le sujet était neuf, intéressant; le grand public appréciera certainement, comme l'ont déjà fait les lecteurs du *Bulletin*, la conscience que le savant archiviste de l'Isère a apportée dans ses recherches, la clarté et la méthode avec lesquelles il en a exposé les résultats.

L'auteur ne pouvait songer à donner aux monographies qui composent ce premier volume un égal développement. Il était obligé de se borner à quelques pages pour les hôpitaux de la Madeleine, de Saint-Antoine, de Saint-Jacques, vénérables par leur antiquité, mais dont les origines ou le fonctionnement intérieur sont mal connus, d'autant plus que ces établissements ont perdu, au XVIe siècle, toute existence propre. L'abondance des documents conservés

Digitized by Google

permettait, au contraire, de faire la part beaucoup plus large à l'hôpital de Saint-Sébastien et de Saint-Roch, fondé en 1485 par Grâce d'Archelles, pour y recevoir les pestiférés. On ne saurait, en effet, parler de cette maison hospitalière sans toucher à l'un des sujets les plus poignants qu'offrent les annales de Grenoble — comme celles de la plupart des villes de France, — c'est-à-dire à l'histoire de ces épidémies, sans cesse renaissantes, qui, pendant tout le moyen âge et jusqu'au XVIIIe siècle, causèrent de si terribles ravages. M. Prudhomme n'a pas consacré moins de deux cents pages à cette histoire, déjà esquissée dans une publication antérieure, mais traitée ici à fond et envisagée sous tous ses aspects. Familier de longue date avec les archives municipales de Grenoble, avec celles de l'hôpital, il a pu tout à la fois renouveler le sujet et l'épuiser. Rien n'est omis dans cet exposé si complet, d'une lecture vraiment attachante, où les détails navrants abondent, mais où l'on trouve aussi de beaux exemples d'énergie civique et de dévouement charitable.

Un dernier chapitre traite des maladreries et léproseries. Ici encore on note la même abondance de renseignements neufs, précis, toujours puisés aux sources.

Souhaitons que M. Prudhomme donne prochainement une suite à ces études, qui ne sont pas seulement une œuvre d'érudition, mais aussi une œuvre de réparation et de justice, car elles rappellent aux générations présentes, trop oublieuses de semblables souvenirs, les noms des hommes de bien auxquels le spectacle de la douleur ou de la misère inspira tant d'utiles fondations.

R. Delachenal.

William the Silent, by Frederic Harrison. London, Macmillan and Co., 1897, in-12 de VI-260 p.

Philip II of Spain, by Martin A.-S. Hume. London, Macmillan and Co., 1897, in-12 de 267 p.

Ces deux biographies appartiennent à l'intéressante collection des *Foreign Statesmen*, éditée par la maison Macmillan, et dont j'ai déjà analysé dans cette *Revue* plusieurs volumes.

Philippe II et Guillaume d'Orange se marièrent tous deux quatre fois; c'est peut-être la seule analogie que présentent les caractères et les existences mouvementés de ces deux ennemis.

Le champion de l'indépendance des Pays-Bas était un comte allemand, titulaire par héritage d'une seigneurie flamande. De famille luthérienne, il fut élevé en catholique et mourut calviniste. Ministre de l'Empire et lieutenant du roi d'Espagne, il ne chercha des alliances qu'en France, en Angleterre, et auprès des princes protestants de l'Allemagne. Plus diplomate que soldat, il passa sa vie à intriguer, à lever des armées, à faire battre ses lieutenants et ses frères, et ses convictions religieuses successives semblent avoir été surtout inspirées par ses haines politiques.

L'héritier de Charles-Quint subordonna, lui aussi, ses actes à la raison d'État, mais quelle que soit la sympathie ou l'antipathie que puisse inspirer sa politique, on doit rendre hommage à la sincérité de sa foi, à la conscience qu'il eut de sa mission de souverain, à l'unité parfaite de sa vie.

L'agonie de Philippe II est un des plus touchants tableaux que l'histoire ait jamais enregistrés; le courage surhumain avec lequel il supporta les plus atroces souffrances; la résignation chrétienne qui transfigura

Digitized by Google

son visage aux approches de la mort, les adieux qu'il adressa à son fils, témoignent, aux yeux de la postérité, de l'élévation de ses sentiments et de l'indomptable énergie de son caractère.

M. Frederic Harrisson et M. Martin A. S. Hume, le savant éditeur du *Calendar of Spanish State Papers*, ont résumé avec talent l'histoire de ces temps troublés, où Guillaume le Silencieux et Philippe II d'Espagne tinrent deux des principaux rôles. Ils ont consulté les documents les plus intéressants du XVIe siècle et projeté la lumière sur certains points longtemps demeurés obscurs — tels que les relations de Guillaume d'Orange avec la cour d'Angleterre pendant le siège de Haarlem. Se sont-ils toujours montrés d'une impartialité absolue dans leurs réflexions et dans leurs déductions philosophiques? Je ne saurais l'affirmer.

M. F. Harrison est plus indulgent pour les atrocités commises par les *Beggars of the sea* que pour celles imputées au duc d'Albe; il excuse aisément le prince d'Orange d'avoir épousé Charlotte de Bourbon du vivant de sa précédente femme Anne de Saxe, et invoque à l'appui de cette union les multiples épousailles de Henri VIII! Quant à M. Martin A. S. Hume, il a mauvaise grâce de reprocher à Philippe II d'avoir, en 1570, purgé l'Andalousie de la présence des Maures (135).

Ces réserves faites, je constate volontiers que les biographies de Guillaume d'Orange et de Philippe d'Espagne sont heureusement conçues et consciencieusement documentées; elles constituent des résumés historiques que chacun consultera avec profit.

ROGER LAMBELIN.

L'Espagne de l'ancien régime : *la Société*, par M. G. DESDEVISES DU DÉZERT, professeur d'histoire à l'Université de Clermont-Ferrand. Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 1897, in-8 de XXXII-294 p.

Passer en revue l'empire espagnol, le clergé, la noblesse, Madrid, les villes, les campagnes, à la fin du XVIIIe siècle, tel est l'objet que s'est proposé M. Desdevises du Dézert. Beaucoup de recherches et de lectures, une impression très personnelle due à de longs séjours dans la péninsule, font le réel mérite de ce livre d'histoire. M. Desdevises comprend l'Espagne et il l'aime; je ne dis pas que ses idées libérales, en politique et en religion, n'influent jamais sur ses jugements et ne le rendent, tantôt trop indulgent pour ce qui a préparé les crises de ce siècle, tantôt trop sévère pour certaines tendances du peuple espagnol. Mais, somme toute, c'est assez rare; et l'on rencontre, ici sur le génie colonisateur du peuple espagnol, là sur l'œuvre de l'Église catholique, des pages originales et vraies, fort opposées aux préjugés courants; l'auteur a non seulement la science, mais le sens de ce dont il parle.

Ce n'est pas le seul mérite de son livre; il est plein de détails pittoresques qui lui donnent beaucoup d'agrément. M. Desdevises a su extraire des ouvrages parus avant le sien, en particulier du *Fray Gerundio* du R. P. Gaudeau, des traits de mœurs heureusement choisis. Il connaît bien les coutumes locales et les fait vivre pour nous. L'Amérique tient sa place dans ce large tableau : « La civilisation espagnole, dit justement l'historien, est empreinte d'une profonde unité. Le génie national se re-

Digitized by Google

trouve dans toutes les parties de l'empire espagnol, mais cette unité ne va pas jusqu'à l'uniformité, et c'est avec raison que le souverain s'intitule roi des Espagnes. Il y a encore aujourd'hui plusieurs Espagnes, il y en avait au moins une de plus au XVIIIe siècle, l'Espagne des Indes. »

On trouverait dans l'étude de ce livre des enseignements pour le présent; à lire tel chapitre, on ne peut se défendre d'un serrement de cœur en songeant à tout ce qui attend la grande et malheureuse nation, entre ces deux dates 1800 et 1900.

Il y aurait lieu de relever çà et là quelques traces d'un travail de compilation un peu hâtive; l'auteur prend ses renseignements de toutes mains et les jette quelquefois sans ordre et sans contrôle; il a eu soin de nous avertir qu'il a dû recourir aux « procédés du mosaïste. » — « De milliers de petites pierres curieusement assemblées, écrit-il, le mosaïste tâche à composer une figure schématique qui donne cependant l'idée lointaine d'une figure réelle; le dessin peut être sommaire, et le faire peut être grossier; qu'importe si de l'ensemble se dégage une impression de vérité? »

Le savant professeur n'a pas négligé de dégager lui-même l'impression générale qu'on doit garder de son livre. Les trente-deux pages de l'introduction en donnent toute la substance; avis aux lecteurs pressés; mais ceux qui cherchent autre chose que des conclusions et qui se plaisent aux curiosités de l'histoire liront tout le volume avec profit.

ALFRED BAUDRILLART.

—

Le Monde slave. *Études politiques et littéraires*, par Louis LEGER. 2e édit. Paris, Hachette, 1897, in-12 de XXII-344 p.

M. Louis Leger a compté parmi les collaborateurs de cette *Revue* et y a inséré des *Courriers* relatifs aux peuples slaves, qui sont depuis trente ans l'objet exclusif de ses études. Après avoir réuni, l'année dernière, en deux volumes (voir t. LXII, p. 346) ses principaux articles sur l'Europe orientale, il vient de réimprimer ceux qu'il a autrefois publiés, où il a consigné ses premières impressions, ses premières découvertes, où il s'est tracé en quelque sorte, à bâtons rompus, son programme. Le volume que j'ai sous les yeux contient, en effet, des pages écrites entre 1868 et 1873 (sauf celles sur l'*Expansion des langues slaves*, qui datent de 1892). Ce sont des récits de voyage (*De Paris à Prague*), des tableaux littéraires (*Le Drame moderne en Russie*), des morceaux biographiques (*Mgr Strossmayer*). Grâce à un guide partout compétent, on fait ici connaissance, de la Serbie à la Bohême, de Zagreb à Varsovie et à Moscou, avec les hommes, les livres, les écrivains.

L'Introduction autobiographique constitue assurément la partie la plus piquante de ce recueil. L'auteur y raconte comment il a été amené, pendant les années qui virent la dernière insurrection polonaise et la réorganisation constitutionnelle de l'Autriche, à entreprendre les recherches qui ont constitué sa réputation; quelles épreuves, quelles défiances il a rencontrées sur son chemin, en France et hors de France, chez les universitaires de la vieille école, chez les Allemands, les Hongrois, les Russes. Il s'élève, en terminant, contre l'opinion populaire, irréfléchie dans ses entrai-

Digitized by Google

nements en tous sens : « Autrefois nous étions hypnotisés par la Pologne, nous le sommes aujourd'hui par la Russie.... Rendons au tsar ce qui est au tsar, mais ne lui offrons pas ce qu'il ne nous demande point.... Les Polonais, les Tchèques, les Slovaques, les Slovènes, les Croates, n'ont nul besoin de se fondre dans l'unité russe et dans l'orthodoxie. »

L. P.

—

Les affaires de Crète, par Victor Bérard. Paris, Calmann-Lévy, 1898, in-12 de 334 p.

Sans remonter plus haut, la question crétoise a commencé en 1770, alors que la flotte d'Alexis Orlov tentait de soulever les Grecs au nom de Catherine II. A quand la solution? « Quand l'Europe, dit M. Bérard, aura retourné et fait tourner la machine pendant quelques mois ou quelques années, qu'elle la remette à l'assemblée crétoise, en chargeant les Crétois de désigner le chef de ce nouveau gouvernement. La Crète pourra alors choisir suivant son gré entre les princes grecs, bulgares, monténégrins et les colonels belges, croates ou luxembourgeois. Il est probable que, ce jour-là, elle ira d'un élan et d'un seul cœur vers la patrie qu'elle a toujours revendiquée, qu'elle veut malgré tous les déboires, qu'elle préfère malgré toutes les défaillances; c'est la solution indiquée par la justice et par toute l'histoire de cette île. Que les amis du Sultan le veuillent ou non, la Crète sera grecque.... »

A ce sujet, M. Bérard cite fort à propos quelques lignes d'une dépêche russe du 16 novembre 1866, c'est-à-dire il y a trente-deux ans. « Si les puissances, écrivait alors le prince Gortchakov à son ambassadeur à Paris, veulent sortir des expédients et des palliatifs, qui jusqu'ici n'ont fait que grever l'avenir des difficultés du présent, nous ne voyons qu'une issue possible, c'est l'annexion de Candie au royaume de Grèce. Par un acte de faiblesse, que l'événement prouve en même temps avoir été un faux calcul, les cabinets ont refusé d'adjoindre l'île au royaume hellénique. En réparant aujourd'hbi cette faute, ils feraient disparaître une des causes les plus imminentes des collisions qu'ils ont à cœur d'empêcher. »

Cette annexion est préférable, ajouterons-nous, à l'autonomie, laquelle ne garantirait pas les musulmans crétois contre les excès que susciterait une haine séculaire. Si l'île est annexée au royaume, les musulmans y seront traités avec l'équité et la tolérance qu'a montrées le gouvernement royal. Lorsque j'étais en Grèce pour la première fois, un musulman était maire dans l'Eubée. Avant la dernière explosion, un bey thessaliote siégeait au Sénat d'Athènes en turban.

M. Bérard apporte à cet ouvrage sa verve et sa jeunesse, éclairée par un séjour à notre école d'Athènes et par ses voyages. Il expose successivement et avec clarté la situation intérieure et l'action européenne, notamment celle de l'Allemagne : « Quand Italiens, Autrichiens, Russes, Français et Anglais furent installés, la *Kaiserin Augusta* levait l'ancre. Elle allait sur les côtes grecques assister au triomphe de l'œuvre allemande en Turquie.... L'Allemagne touche, en fin de compte, les bénéfices de l'entreprise : influence à Constantinople, concession en Asie, contrôle à Athènes.... Un *graffito* romain représente un petit âne lourdement chargé avec cette inscription : *Labora, aselle, et tibi*

Digitized by Google

proderit. Travaille, bonne Europe, cela te rapportera » (p. 17).

A. D'AVRIL.

—

L'Espagne, Cuba et les États-Unis, par Charles BENOIST. Paris, Perrin, 1898, in-12 de XVII-269 p.

« On ne comprend bien les choses que lorsqu'on connaît les hommes, et qu'il y a comme une illumination par contact personnel, à laquelle nul effort de travail ne saurait suppléer, » dit M. Benoist, après deux voyages en Espagne accomplis pendant les années 1894 et 1897. « Je ne crois pas, ajoute-t-il, qu'il soit un coin du monde politique espagnol qui me soit demeuré complètement ignoré. » Le regretté Canovas del Castillo est peint en une monographie pleine de vie et d'intérêt. Dans *Vingt ans de monarchie moderne*, un titre très significatif, « l'Espagne, dit l'auteur, n'est pas doctrinaire, ni, en dépit de Don Quichotte, purement idéologue ; elle ne se nourrit pas de chimères, ne s'amourache pas de fantômes, ne part pas en guerre contre les moulins ; ou, si elle se laisse un instant griser, si d'aventure, au grand soleil et au grand vent, la tête lui tourne, elle revient vite de ces équipées folles. Il y a, au fond du caractère national, quelque chose de très positif... Ce que Guichardin a bien su et ce qu'il a bien noté, c'est, par exemple, ce mélange de magnificence et de parcimonie, qui fait que l'Espagnol dépense hors de chez lui sans compter, et vit chez lui de si peu que c'est merveille ; que, très économe et très frugal, vivant d'un rien, il a, pourtant, l'ardeur passionnée de gagner : ses découvreurs de monde sont des chercheurs d'or.... De même dans l'ordre politique. Poésie et prose, coups d'aile et terre à terre : un rêve qui part d'une réalité et qui y retourne. L'Espagnol, ce n'est pas le bon chevalier de la Manche, et ce n'est pas non plus son compagnon : c'est Don Quichotte et Sancho réunis et à jamais inséparables, et chacun d'eux, à part, n'est qu'une moitié de l'Espagnol » (p. 227). Et ailleurs : « Non seulement, ces vingt ans écoulés, l'Espagne s'est pacifiée et réunifiée ; elle s'est aussi modernisée ; non seulement elle a ressuscité, mais, depuis le jour de sa renaissance, elle est allée se rajeunissant. Charles IV, Ferdinand VII, la reine Christine, Isabelle elle-même, ne reconnaîtraient pas leur Espagne, et Don Carlos, s'il est logique, ne la recevrait qu'à merci » (p. 223). Après cet exposé, M. Benoist examine les chances de succès pour cette « Restauration » que nous suivons avec un intérêt anxieux aux prises à de si terribles épreuves. Il félicite l'Espagne de la formation de deux grands partis constitutionnels et de n'être pas mêlée à la politique générale de l'Europe. La disparition d'Alphonse XII a mis l'Espagne « à l'abri de toutes les séductions de la gloire militaire ou de l'omnipotence monarchique. Une autre cause d'espérance, c'est que la régente se trouve être une princesse d'un tact supérieur, d'une noblesse d'âme, d'une pureté qui forcent à la vénération ; dévouée, jusqu'au sacrifice, aux plus grands comme aux plus petits soins ; laborieuse comme un vieil homme d'État et désireuse de savoir, ouverte à tout conseil et douce à toute misère, remplissant de fierté et d'amour le cœur espagnol ; reine admirable en ses fonctions de reine, mère admirable en sa mission de mère ; si maternellement reine et si royalement mère que les hommages

Digitized by Google

de tous les partis tombent respectueusement à ses pieds.... » (p. 268).

La question de Cuba surgit. « Cuba, c'est la chair de la chair espagnole. — Nous ne pouvons pas renoncer à Cuba! » Cependant, la *Siempre fiel isla de Cuba* est devenue infidèle. Il y a fallu des causes que M. Benoist expose successivement : causes géographiques (p. 15), causes ethnographiques (p. 16). L'immigration étrangère a augmenté la confusion : il n'y a plus de religion commune. Enfin surgit le cri de « Cuba aux Cubains. » Tristes conséquences de la capitulation de Zanjon après la guerre de Dix ans. Viennent ensuite les portraits de Martinez Campos et de Weyler, de Maceo et de Gomez.

Un long et substantiel chapitre est consacré à la politique des États-Unis. Danger de l'article 7 qui, dans les conventions de 1795 et de 1877, exempte les Américains de toute juridiction exceptionnelle. « Ce n'est pas hier, c'est en 1823 que M. Adams écrivait : .... Cuba séparée par la force de sa propre connexion avec l'Espagne et incapable de se maintenir à elle seule, ne peut graviter que vers l'union nord-américaine, laquelle, suivant la même loi de la nature, ne peut la rejeter de son sein » (p. 81).

Une explication substantielle est consacrée à l'affaire des Philippines et complète heureusement une publication dont les diplomates et les publicistes tireront grand profit.

A. D'AVRIL.

Histoire de l'Amérique du Sud *depuis la conquête jusqu'à nos jours*, par Alfred DEBERLE. Troisième édition, revue et mise au courant par Albert MILHAUD. Paris, Félix Alcan, 1897, in-12 de XX-416 p.

C'est un livre bien connu que l'*Histoire de l'Amérique du Sud* de M. Alfred Deberle, le seul ouvrage qui ait été publié en français sur ce sujet depuis vingt-cinq ans; tous ceux qui s'intéressent au passé et au présent des républiques latino-américaines l'ont consulté et y ont trouvé un exposé suffisant, mais parfois très confus, des vicissitudes par lesquelles ont passé les différents États de l'Amérique du Sud depuis leur séparation d'avec des métropoles européennes. C'est, malgré ses imperfections, un travail susceptible de rendre des services, et il faut savoir gré à l'éditeur d'avoir voulu accroître son utilité en le faisant revoir et mettre au courant avant d'en donner une troisième édition.

M. Albert Milhaud, qui a été chargé de cette tâche, a respecté scrupuleusement le texte de M. Deberle et s'est borné à en modifier les chiffres, à écrire une conclusion nouvelle et à ajouter une bibliographie sommaire, un chapitre d'introduction, enfin quelques pages sur l'histoire des États de l'Amérique du Sud au cours des vingt dernières années et une conclusion. C'est de cette partie nouvelle seule que nous nous occuperons ici.

L'introduction est très sujette à caution, car M. Milhaud ne connait guère les questions multiples et si délicates ayant trait à l'Amérique avant sa découverte par Colomb. Il ignore, par exemple, les travaux récents sur la question capitale du Fou-Sang, et identifie (p. XII) le continent américain avec ce pays, que M. Henri Cordier a cependant démontré naguère être tout autre chose, soit les îles Kouriles, soit plutôt encore l'île Sakhalin ou de Krafto, au nord de Yesso (*État actuel de la question du Fou-Sang*, *Journal de la Société des Américanistes de Paris*, n° 1, 1896). Sur la

Digitized by Google

civilisation inca, d'autre part, il y avait tout autre chose à dire que ce qu'a raconté M. Milhaud.

Par contre, la partie tout à fait contemporaine de son travail est suffisante, bien qu'il y ait quelques réserves à énoncer — en particulier sur la question des différents territoires contestés entre les États de l'Amérique du Sud, ou encore entre eux et les puissances coloniales européennes. On n'en trouve même pas une énumération absolument complète dans cette partie nouvelle, où cependant il était permis de se montrer précis sur ce point; et il arrive trop souvent à l'auteur de procéder par allusion plus que par exposé. M. Milhaud a également omis d'indiquer (p. 370) que la guerre du Pacifique de 1879-1880 n'a pas supprimé tout conflit entre le Chili et la Bolivie, car un traité secret passé en 1891 entre ce dernier État et la République Argentine a cédé à la République Argentine toute la partie de la province d'Antofagasta comprise entre les 24° et 26° latitude sud; or, ce même territoire ayant été cédé en 1884 au Chili par la Bolivie, un litige se trouve ainsi exister entre ces deux États, ainsi qu'entre le Chili et l'Argentine. — Enfin, quel est l'auteur cité par M. Milhaud à la note 1 de la page 392? Ce ne peut être le docteur Crevaux, tué par les Tobas en 1884; ne s'agit-il pas plutôt ici de M. Coudreau, qui s'est pendant longtemps occupé du contesté franco-brésilien ?

Quant à la bibliographie sommaire ajoutée par M. Milhaud (p. 402-406) au livre de M. Deberle, elle est beaucoup trop écourtée, très incomplète et parfois erronée, et les indications bibliographiques y sont absolument insuffisantes. Les intéressantes monographies de chaque État américain publiées jadis dans la collection de l'*Univers* n'y sont pas citées, non plus que l'ouvrage de Lee Child sur les *Républiques hispano-américaines* (Paris, 1892, in-4), ni les remarquables articles de M. de Varigny sur la guerre du Pérou, de la Bolivie et du Chili; par contre, des travaux aussi discutés que ceux de M. L. de Rosny y figurent au premier rang (p. 402). L'importante étude de d'Avezac, intitulée *Examen de quelques points de l'histoire du Brésil*, est attribuée à Varnhagen (p. 404), et les noms de Daireaux, de Santa Anna Néry, d'autres encore, sont complètement défigurés. Il ne faut donc, au total, consulter cet appendice bibliographique qu'avec la plus grande méfiance.

Une dernière observation : quand M. Deberle écrivit son livre, en 1875, il se proposa d'en faire un livre de propagande antireligieuse et antiimpérialiste autant qu'un livre d'histoire; de là des attaques repétées contre l'Église catholique, un parallèle inattendu entre le docteur Francia et Napoléon Ier (tout à l'avantage du docteur Francia), etc. Ces passages, qu'il convenait de modifier, M. Milhaud les a respectés ; il a pris par ailleurs assez de libertés avec le texte de son auteur pour que nous regrettions cette réserve; l'ouvrage de M. Deberle y perd en autorité et semble parfois prendre une allure polémiste qui ne convient pas à un livre prétendant être une Histoire. Il est fâcheux que M. Milhaud ne l'ait pas compris. HENRI FROIDEVAUX.

—

Hildebert de Lavardin, *évêque du Mans, archevêque de Tours (1056-1133), sa vie, ses lettres*, par A. DIEUDONNÉ. Paris, A. Picard, 1898, in-8 de 303 p.

La Société historique et archéolo-

Digitized by Google

gique du Maine a eu la bonne fortune de publier cet important travail, fait avec un soin et une précision remarquables et rédigé dans un style très clair et très net. Hildebert, « ce prélat fameux dans les lettres latines du moyen âge, » méritait l'hommage rendu à sa mémoire.

L'introduction est consacrée à l'étude des sources. Les diplomatiques se trouvent dans les archives départementales et à la Bibliothèque nationale, et un tableau des actes les résume par ordre chronologique. Quant aux sources narratives, ce sont ses lettres, ses sermons, ses poésies, les *gesta* des évêques du Mans, les récits d'Orderic Vital, les chroniques françaises. Enfin une soigneuse bibliographie moderne complète cet exposé.

Hildebert commença par être moins qu'un saint. Il était le fils de l'homme de confiance de Salomon, seigneur de Lavardin. Élève de l'école cathédrale du Mans, il en devint directeur puis archidiacre, et fut élu évêque en opposition au doyen du chapitre, Geoffroy, Breton de naissance et frère de l'évêque de Saint-Malo. C'est alors que se produisirent, sous la plume d'Yves de Chartres, les allégations contre ses mœurs. Par une discussion approfondie, M. Dieudonné établit qu'elles sont à peu près justifiées. Néanmoins il fut accepté par Yves, reconnu par le métropolitain, et enfin agréé par le comte Hélie. Lorsque celui-ci perdit le Mans, ce fut le nouvel évêque qui fut chargé de recevoir le vainqueur, Guillaume le Roux, et de négocier avec lui au nom du vaincu. A force de patience et d'adresse, il sauva la tour de Saint-Julien, dont la destruction avait été commandée, et même, à la mort de Guillaume, réussit à réintégrer sans coup férir le comte Hélie. Alors l'évêque s'en alla en Italie, *ad limina*, il y recueillit de précieux souvenirs de l'apôtre du Maine, de riches présents pour son église. A son retour il s'occupa de la restauration de sa cathédrale, il releva le cloître du chapitre, y réunit les chanoines, et obtint du comte Hélie de nombreux avantages. Sur la fin de son épiscopat au Mans, il fut arrêté à Nogent-le-Rotrou et retenu prisonnier pendant plusieurs jours. L'aventure est curieuse et curieusement racontée par la victime. Il eut aussi fort à faire contre des missionnaires errants qui vinrent prêcher au Mans et à Saint-Calais, il les convainquit d'imposture. Il finit la reconstruction de sa cathédrale, enrichit son église de nouveaux privilèges, prit des mesures importantes pour assurer la paix du chapitre, se rendit à Rome pour assister au concile de Latran, et à son retour fut choisi par le chapitre de Tours pour succéder à Gislebert, qui était mort pendant le concile. Ce fut l'occasion pour lui d'avoir avec Louis le Gros une longue et pénible querelle au sujet des investitures. A Nantes, au contraire, il obtint les plus grands succès dans l'assemblée convoquée par Conan III, il garda la suprématie de son siège sur les évêchés de Bretagne. Enfin, en 1133, après quelques actes nouveaux d'administration intérieure, il rendait son âme à Dieu.

Nous aurions, pour notre part personnelle, souhaité d'analyser aussi minutieusement la deuxième partie, persuadé qu'elle plairait infiniment à nos lecteurs, justifiant le jugement de M. Dieudonné sur Hildebert : « cette harmonieuse figure, empreinte de vérité et de poésie » (p. 287). Force nous est de nous restreindre ; mais nous devons indiquer avec quel soin

Digitized by Google

sont analysées les lettres, signalés leurs manuscrits et leurs éditions, leurs qualités de grammaire et de langue. Mais ce que je ne peux pas ne pas signaler, c'est ce portrait admirable, tracé avec tant de soin et de souci de l'exactitude, où Hildebert apparaît peint tout entier avec ses grandes qualités et ses défauts.

Une question pour finir : à quelle source M. Dieudonné a-t-il puisé pour affirmer (p. 6, n. 3) que le cartulaire de Saint-Aubin était aux mains de M. Grille?

C. A. B.

—

Dernier voyage de la reine de Navarre, Marguerite d'Angoulême, avec sa fille Jeanne d'Albret, aux bains de Cauterets, par M. Félix Frank. Paris, Em. Chevalier, 1897, in-8 de 112 p.

Quand, il y a quinze ans, M. Ed. Frémy publia, en les attribuant à Catherine de Médicis, des poésies que la mère des derniers Valois était incapable d'avoir composées, nous ne manquâmes point de protester ici même (*Revue* du 1er juillet 1883), et le premier, contre une erreur qui n'aurait pas dû échapper à un écrivain quelque peu familier avec le XVIe siècle. Depuis, M. Abel Lefranc, retrouvant ces poésies dans un autre manuscrit de la Bibliothèque nationale, les a restituées à leur véritable auteur, qui n'est autre que Marguerite d'Angoulême, sœur de François Ier.

La comparaison avec les *Épîtres* connues de la princesse, ses idées religieuses, ses mélancoliques impressions, tout démontrait que cette fois on ne se trompait plus. Mais, tout en confrontant le volume 24298 du fonds français, avec le volume 883 du même fonds, le seul que M. Frémy ait connu, M. A. Lefranc a négligé, dans ce manuscrit, trois pièces de vers qu'y a relevées M. Félix Frank ; et ce sont justement celles qui établissent que la *Marguerite des Princesses* accomplit, peu de mois avant sa mort, un dernier voyage aux montagnes et aux bains de Cauterets, dans le printemps et l'été de 1549, avec sa fille Jeanne d'Albret qui, au mois d'octobre 1547, avait épousé, un peu malgré elle, Antoine de Bourbon.

M. Frank publie et analyse ces trois pièces nouvelles. Il démontre que la première est de Jeanne d'Albret s'adressant à sa mère ; que la seconde, attribuée autrefois par M. Paulin Paris à Catherine de Médicis — c'est l'excuse de M. Frémy — et faisant allusion au mariage d'Élisabeth de Valois avec le roi d'Espagne, ne peut s'appliquer à cette époque, mais qu'elle est du jour de l'Ascension, 31 mai 1549; enfin, il relève les allusions de Marguerite d'Angoulême à sa mort prochaine, et aussi à son désir de voir sa fille, par l'effet des eaux, lui donner bientôt un rejeton :

Avecques moy suplyez ce bon Dieu
Que mère grand par vous soye en ce lieu.

Cette intéressante dissertation se termine par de curieuses recherches sur les origines de Cauterets, ses premières sources thermales, la réputation de ses bains au XVIe siècle, les maux qu'on y soignait, si bien qu'il est impossible de mieux remplir les quelques pages où l'auteur a mis toute son érudition et toute sa verve méridionale, soutenant brillamment les documents qu'il a heureusement recueillis.

G. Baguenault de Puchesse.

—

Digitized by Google

Montaigne et ses amis. — La Boétie, Charron, Mlle de Gournay, par PAUL BONNEFON, bibliothécaire à l'Arsenal. Nouvelle édition. Paris, Colin, 1898, 2 vol. in-18 de xv-339 et 413 p.

Quiconque veut bien connaître un écrivain ou un philosophe doit rechercher la manière dont il vécut et surtout le milieu dans lequel s'écoula sa vie. M. Bonnefon, pénétré de cette pensée, et faisant de Montaigne l'objet d'un travail tout spécial, voulut étudier le philosophe dans les différents milieux où il vécut et rechercher ses amis pour apprendre à les connaître à leur tour. Son ouvrage, fruit de longues et patientes investigations, est des plus intéressants : il fait connaître Montaigne sous ses différents aspects, et toute personne qui désormais voudra s'occuper de ce philosophe ne devra pas le négliger.

Les premiers chapitres sont relatifs à la famille de Montaigne, à sa jeunesse, et au rôle qu'il joua au Parlement de Bordeaux. Ce début, quoique plein d'intérêt, n'offre peut-être pas autant de vues nouvelles et originales que le livre II, consacré tout entier à La Boétie et à ses relations avec Montaigne. Les quatre chapitres de ce second livre forment une des bonnes études que l'on ait sur les œuvres de La Boétie. Le livre III du tome premier est réservé à l'œuvre capitale de Montaigne, aux *Essais*. M. Bonnefon expose avec beaucoup de clarté comment cet ouvrage fut publié, ce qu'il contient, quelles en sont les sources. Il nous donne aussi une description de sa « librairie, » nous apprend ce que le philosophe lisait, et comment il lisait. Rien de ce qui a trait à cet écrivain ne lui échappe.

Le deuxième volume continue cette étude de Montaigne, et s'ouvre par un chapitre dans lequel l'auteur nous le montre en voyage. Choisi par ses concitoyens comme maire de Bordeaux, nous voyons comment il remplit son mandat, et quel fut le résultat de sa gestion. Le reste du deuxième volume traite des dernières années de Montaigne, de la publication des *Essais*; de Pierre Charron, envisagé soit comme prédicateur et polémiste, soit comme philosophe; enfin de Mlle de Gournay.

Ainsi qu'on le voit par ce trop rapide exposé, ces deux volumes sont des plus intéressants pour tout ce qui touche à l'histoire littéraire du XVIe siècle; la quantité de renseignements que l'on y peut puiser en fait un ouvrage de premier ordre comme source d'informations. Si l'on ajoute à cela qu'ils sont écrits dans une langue claire et précise, on se rendra compte de la valeur de ce travail.

J. VIARD.

Fleurs historiques. Une fille de Henri IV, par P. DELATTRE. Paris, Téqui, 1898, in-12 de 338 p.

Ce n'est point vraiment un livre d'histoire qu'a voulu faire M. P. Delattre, en écrivant à nouveau la vie d'Henriette d'Angleterre depuis sa naissance et son mariage avec Charles Ier jusqu'à sa mort en France, à jamais illustrée par l'oraison funèbre de Bossuet. L'ouvrage est composé sans critique, sans une recheche nouvelle, sans une notion précise de l'époque à laquelle vivait son héroïne et des difficultés politiques qui s'élevaient sur son chemin, et qu'elle a souvent aggravées au lieu de les surmonter.

La vulgarisation est ainsi trop facile, à moins que l'auteur n'ait eu

Digitized by Google

d'autre but que d'offrir une « fleur historique, » sans se soucier des fruits qu'on en pourrait tirer et à l'usage des lecteurs superficiels qui n'ont besoin de rien apprendre.

B. P.

—

Mirabeau, by P.-F. Willert. London, Macmillan and Co., 1898, in-12 de VII-230 p.

Mirabeau fut plutôt un orateur et un écrivain qu'un homme d'État; mais le rôle considérable qu'il joua dans le premier acte du grand drame de la Révolution a permis à l'éditeur Macmillan de classer sa biographie dans la collection des *Foreign Statesmen*. M. P.-F. Willert a condensé les principaux ouvrages auxquels M. Rousse avait emprunté les éléments du *Mirabeau* édité par la maison Hachette dans « Les Grands écrivains français. » Il a également mis à profit les deux remarquables volumes du professeur Alfred Stern : *Das Leben Mirabeaus*. Le livre qu'il présente au public britannique donne une idée fort exacte du caractère du tribun, et relate les épisodes si mouvementés de sa jeunesse.

Peu d'hommes ont possédé autant de dons naturels que Mirabeau, mais peu aussi en ont fait un si dangereux usage.

Après avoir contribué à déchaîner la Révolution, on put croire qu'il comprenait son crime et cherchait à en enrayer les désastreuses conséquences. Malheureusement, l'on savait que son dévouement tardif à la famille royale n'était pas désintéressé. Son autorité morale n'était pas à la hauteur de son éloquence. Quelques historiens ont prétendu que, s'il eût vécu, la monarchie n'aurait pas sombré dans la tourmente. M. Willert ne s'associe pas à ce jugement téméraire, mais il a résumé avec conscience et sagacité l'histoire des pourparlers engagés entre le grand orateur et la cour par l'intermédiaire de Mercy-Argenteau et de La Marck.

R. L.

—

Deux études sur Gœthe : *Un officier de l'ancienne France. — Les personnages originaux de la « Fille naturelle, »* par Michel Bréal. Paris, Hachette, 1898, in-12 de 201 p.

M. Bréal, faisant trêve pour un instant à ses travaux habituels de pure érudition, nous donne ici une étude moitié littéraire, moitié historique. En relisant les œuvres de Gœthe, il a rencontré deux figures qu'il s'est plu à mettre en lumière, dégageant leurs véritables traits des obscurités ou des doutes qui les voilaient, recherchant avec passion leurs traces dans les documents d'archives et jusque dans les études de notaires, exposant le résultat de ses découvertes avec un charme qui captive le lecteur.

Voici d'abord l' « officier de la vieille France. » C'est un comte de Thorane, dont il est longuement parlé au livre III de *Dichtung und Wahrheit*, qui, au temps de la guerre de Sept ans, vint, durant plusieurs années, prendre logement chez le père de Gœthe. Et tout d'abord l'auteur analyse le récit de Gœthe, et présente cet officier qui s'installe à Francfort par un coup de main et devient gouverneur de la cité pour les affaires civiles, se montrant chez son hôte, forcé de lui donner le logement, gentilhomme accompli, charmant femme et enfants par ses manières aisées et nobles, se conciliant l'estime de tous, s'intéressant aux arts et faisant la fortune des peintres francfortais par ses com-

Digitized by Google

mandes de tableaux. — Quel était ce comte de Thorane? était-ce un personnage réel ou est-il sorti de l'imagination de Gœthe? — De laborieuses recherches ont permis à M. Bréal de lui donner un état civil et de reconstituer sa biographie. « J'ai pensé, dit-il, qu'il y avait là un représentant de notre ancienne armée qui méritait d'être connu dans son pays et pour lui-même. » Nous laisserons au lecteur le soin d'aller chercher dans les pages si agréables de l'auteur la solution du problème et la curieuse peinture de cette figure qui méritait d'être tirée de l'oubli.

On lit dans la *Biographie universelle* de Michaud, sous la signature de Weiss :

« Bourbon-Conti (Amélie-Gabrielle-Stéphanie-Louise de). C'est sous ce nom que, vers la fin du XVIIIe siècle, une intrigante a publié des *Mémoires* dans lesquels tous les biographes ont puisé pour donner un précis des événements dont il lui a plu de se composer une vie aventureuse. Mais des renseignements recueillis dans les endroits qu'elle a longtemps habités, et la réfutation un peu prolixe de ses *Mémoires* par Barruel-Beauvert, nous mettent à même de faire connaître ce personnage. »

C'est cette « intrigante » dont Gœthe a fait l'héroïne de sa *Fille naturelle*, et qui était véritablement une bâtarde du prince de Conti, que M. Bréal nous présente sous ses véritables traits, en démolissant de fond en comble la notice de Weiss. Il retrace, à l'aide des documents d'archives, la carrière de la princesse, et fait revivre la réalité sous la fiction. « Je ne me flatte pas, écrit-il, d'avoir dissipé toutes les obscurités. Mais, en un temps qui apporte une telle ardeur à éclaircir les problèmes historiques, ces pages feront peut-être sortir des archives de famille ou des registres publics le renseignement décisif mettant fin à tous les mystères. »

Nous pensons que l'auteur est trop modeste et qu'il y aura peu à glaner après lui. Le roman des *Mémoires* n'est pas une fiction, c'est une réalité, et les pièces les plus authentiques, qui voient le jour pour la première fois, viennent le corroborer.

Après cette restitution historique d'un personnage qui pouvait passer pour légendaire, M. Bréal montre « comment Gœthe a eu l'idée de relier d'une façon si intime l'histoire de Stéphanie-Louise à l'histoire de la Révolution. » Nous ne suivrons pas davantage l'auteur, et, encore une fois, nous laisserons au lecteur le plaisir de suivre M. Bréal dans ses appréciations de la *Fille naturelle* et dans ses conjectures, qui semblent très plausibles. — Concluons avec lui que « le personnage d'Eugénie, avec la triple auréole de la beauté, de la jeunesse et du malheur, restera dans les imaginations comme une figure comparable aux plus pures créations poétiques, » et remercions-le de nous avoir présenté l'héroïne de Gœthe sous ses véritables traits.

G. de B.

—

Élisa Bonaparte, par Paul Marmottan. Paris, Champion, 1898, in-12 de 316 p.

Dans ce volume, M. P. Marmottan ne raconte que la première partie de la vie d'Elisa Bonaparte; il se réserve de la suivre sous l'empire et de nous la montrer plus tard comme grande-duchesse de Toscane. Deux volumes sur Mme Baciocchi, c'est peut-être beaucoup; il n'y a cependant pas à s'étonner d'une telle extension quand

Digitized by Google

on considère à quel minutieux travail l'auteur s'est livré. On ne peut que le louer de tant de patientes recherches; mais, contrairement au proverbe vulgaire, ici l'abondance a pu nuire.

Souvent, un écrivain attache aux découvertes qu'il a faites, en raison de la peine qu'elles lui ont causée, une importance qui ne frappe pas le lecteur. C'est ce qui est arrivé à M. Marmottan; ainsi, sur la famille Baciocchi, il a rempli une quarantaine de pages de renseignements généalogiques dont serait fier un continuateur de la Chesnaye des Bois, mais qui ici ne sont pas à leur place; il a accumulé une foule de détails qui ralentissent la marche de son livre; n'étant pas fractionné en petits chapitres, la lecture en semble plus difficile. Ajoutons que le style est parfois négligé; qu'on pourrait même, au nom de la grammaire, signaler quelques incorrections : *être ami avec un tel*, *malgré que* pour *quoique*, etc. Quoi qu'il en soit de ces observations, l'ouvrage de M. Marmottan, très riche en notes et en pièces justificatives, tiendra une place notable parmi les nombreux volumes consacrés à cette famille Bonaparte qui rappelle un peu cette

Race d'Agamemnon qui ne finit jamais.

Th. DE P.

Le Gérant : L. PIQUET.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU

SOIXANTE-QUATRIÈME VOLUME

LIVRAISON DU 1er JUILLET 1898

SAINT BASILE AVANT SON ÉPISCOPAT, par **M. Paul Allard** . . 5

LE PREMIER DIVORCE DE HENRI VIII, par **M. l'abbé Feret** . 53

LES DERNIÈRES ANNÉES DE LA BASTILLE, D'APRÈS DE NOUVEAUX DOCUMENTS, par **M. Frantz Funck-Brentano** 89

LE CLERGÉ FRANÇAIS EN SAVOIE ET EN PIÉMONT, D'APRÈS LES SOUVENIRS INÉDITS DU CHANOINE BERLIOZ, 1791-1794, par **M. Victor Pierre** 119

MÉLANGES : A PROPOS D'UNE « INTRODUCTION AUX ÉTUDES HISTORIQUES, » par **M. Paul Fournier**. 159

LA BATAILLE DE VOUILLÉ, EN 507, par **M. Godefroid Kurth** 172

LA DÉSOLATION DES ÉGLISES, MONASTÈRES ET HOPITAUX EN FRANCE, VERS LE MILIEU DU XVe SIÈCLE, D'APRÈS L'OUVRAGE DU P. DENIFLE, par **M. Léon Le Grand**. 180

LA CORRESPONDANCE DE GUILLAUME PELLICIER, AMBASSADEUR DE FRANCE A VENISE, 1539-1542, par **M. Alfred Spont** 189

UNE PRÉTENDUE LETTRE DE HENRI III, par **M. G. Baguenault de Puchesse** 194

UN POÈTE APOLOGISTE DE LOUIS XIII, par **M. le comte de Puymaigre** 204

COURRIER ANGLAIS, par **M. Alfred Spont** 224

CHRONIQUE, par **MM. Marius Sepet et Eugène Ledos** . . 241

REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES, par **M. Albert Isnard** . . 268

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE 280

Digitized by Google

LIVRAISON DU 1er OCTOBRE 1898

L'Histoire du baptême depuis l'édit de Milan jusqu'au concile in Trullo, par **M. le docteur V. Ermoni** 313
Un Archevêque de Rouen au XIIe siècle. Hugues III d'Amiens, par **M. l'abbé P. Hébert** 325
L'Université de Paris et l'humanisme au début du XVIe siècle. Jérome Aléandre, par **M. l'abbé J. Paquier** . . . 372
La Révolution a Saint-Domingue. Les commissaires Sonthonax et Polverel, par **M. Ludovic Sciout** 399
Mélanges : Les Homélies attribuées a saint Éloi, par **M. l'abbé Vacandard**. 471
La Bataille de Courtray, d'après les comptes de la ville de Bruges, par **le lieutenant-colonel de Vienne** 480
La Correspondance secrète de l'abbé de Salamon pendant la Révolution, par **M. Victor Pierre**. 490
Un Cadet d'Auvergne : Le Chevalier de Pontgibaud, comte de Moré, par **M. Geoffroy de Grandmaison**. 500
Deux publications sur le bouddhisme, par **le baron Carra de Vaux**, professeur à l'Institut catholique de Paris 515
Saint Dominique et ses nouveaux historiens, par **M. E.-G. Ledos**. 520
Pensées d'un homme d'État : C.-P. Pobédonostzeff, par **le baron d'Avril**, ancien ministre plénipotentiaire. 525
Courrier belge, par **M. Delescluse** 532
Chronique, par **MM. Marius Sepet et Eugène Ledos** . . 547
Revue des recueils périodiques, par **M. Albert Isnard** . . 571
Bulletin bibliographique 584

OUVRAGES ANALYSÉS DANS LE BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Vers Athènes et Jérusalem. Notes de voyage, par O. Larroumet. 584
Six leçons sur les Évangiles, par M. l'abbé Pierre Batiffol . . . 584
Le Christianisme et l'Empire romain de Néron à Théodore, par Paul Allard 280

Digitized by Google

Les Origines de l'Église. Saint-Paul, ses dernières années, par l'abbé C. Fouard 281
Essai sur l'histoire de la « Praefectura Urbis » à Rome, par M. P.-E. Vigneaux. 282
Die paepstliches Legaten und Nuntien in Deutschland, Frankreich und Spanien, seit der Mitte des XVI Jahrhunderts; I Theil : Die Legaten und Nuntien Julius' III, Marcellus' II und Paul's IV (1550-1559) und ihre Instruktionen, par Anton Pieper 283
Étude sur le cénobitisme pakhomien pendant le IVe siècle et la première moitié du Ve. Dissertation présentée à la faculté de théologie de l'Université de Louvain pour l'obtention du grade de docteur, par Paulin Ladeuze, licencié en théologie. . . . 585
Monasticon belge, par Dom Ursmer Berlière, bénédictin de l'abbaye de Maredsous, t. I, 1re livraison. Province de Namur. 2e livraison. Province de Namur (supplément). Province de Hainaut 586
Documents inédits pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, par le même 586
Mélanges d'histoire bénédictine, par le même 586
Benedicti. Regula Monachorum. Recensuit Eduardus Wœlfflin. . 588
Les Parures préhistoriques et antiques en grains d'enfilage et les colliers talismans celto-armoricains, précédé d'un aperçu sur les temps préhistoriques, par M. Aveneau de la Grancière . . 284
Formation de la nation française. Textes. Linguistique. Palethnologie. Anthropologie, par M. Gabriel de Mortillet 285
La Gaule mérovingienne, par Maurice Prou 286
La Chronique de Sulpice Sévère. Texte critique, traduction et commentaire. Livre Ier, avec prolégomènes sur Sulpice, sur ses écrits et sur son maître Martin de Tours, par André Lavertujon 287
Geschichte des Königreichs Jerusalem (1100-1291), par R. Röhricht. 590
L'Estoire de la guerre sainte, histoire en vers de la troisième croisade (1190-1192), par Ambroise, publiée par Gaston Paris. 591
L'Économie sociale de la France sous Henri IV, par Gustave Fagniez 288
Louis XIII. Marie de Médicis, chef du Conseil (1614-1616). Étude nouvelle, d'après les documents florentins et vénitiens, par Berthold Zeller 289
Philippe V et la cour de France, par Alfred Baudrillart, prêtre de l'Oratoire. Tome III. Philippe V, le duc de Bourbon et le cardinal de Fleury 592
Mémoires et notes de Choudieu, représentant du peuple, etc., 1761-1838, publiés d'après les papiers de l'auteur, avec une préface et des remarques par Victor Barrucand 290
Épreuves d'un évêque français pendant la Révolution. Lettres et

Digitized by Google

mémoires de Mgr de Gain-Montagnac, évêque de Tarbes, par l'abbé Ferdinand Duffau 291
Collectes à travers l'Europe pour les prêtres français, relation inédite publiée pour la Société d'histoire contemporaine par l'abbé Jérôme 292
Jean-Louis Gouttes, évêque constitutionnel du département de Saône-et-Loire, et le culte catholique à Autun pendant la Révolution, par Anatole de Charmasse. 292
Journal d'un bourgeois de Paris pendant la Terreur, par Edmond Biré. V. La Chute de Robespierre (10 avril-28 juillet 1794) . . 294
Chateaubriand. — Mémoires d'outre-tombe. Nouvelle édition avec une introduction, des notes et des appendices, par Edmond Biré. T. Ier 594
Dijon en 1814 et en 1815, par Paul Gaffarel 295
Napoléon à Sainte-Hélène. Souvenirs de Mrs Lucia Elizabeth Abell (Betzy Balcombe). Traduction annotée et précédée d'une Introduction par Léonce Grasilier 296
Le Duc de Richelieu, 1818-1821, par Raoul de Cisternes. . . . 595
Campagnes d'Afrique (1835-1848). Lettres adressées au maréchal de Castellane par les maréchaux Bugeaud, Clauzel, Valée, Canrobert, Forey, Bosquet et les généraux Changarnier, de Lamoricière, etc 596
Essais diplomatiques, par M. le comte Benedetti. Nouvelle série. 296
L'Unité italienne, période de 1860-1861, par G. Giacometti . . . 297
Souvenirs du général Fleury 597
Paris. Le Bombardement et Buzenval (1er-22 janvier 1871), par Alfred Duquet 598
La Vie privée d'autrefois. — Arts et métiers, modes, mœurs, usages des Parisiens, du XIIe au XVIIIe siècle, d'après des documents originaux ou inédits, par Alfred Franklin. — Les magasins de nouveautés. — La vie de Paris sous Louis XIV. 599
Légendes et archives de la Bastille, par Frantz Funck-Brentano, avec une préface de M. Victorien Sardou 600
L'Ancien chapitre de Notre-Dame de Paris et sa maîtrise, d'après des documents capitulaires (1326-1790), avec un appendice musical comprenant plusieurs fragments d'œuvres des anciens maîtres de chapelle, par F. L. Chartier, du clergé de Paris . . 297
Les Monastères de la Visitation de Sainte-Marie dans le diocèse d'Autun, par l'abbé L. C. Berry 298
Histoire de l'administration civile dans la province d'Auvergne et le département du Puy-de-Dôme, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, par Georges Bonnefoy. Tome IV. 602
Les Seigneurs, les paysans et la propriété rurale en Alsace au moyen âge, par Charles Schmidt 298
L'Alsace au XVIIe siècle, par Rodolphe Reuss 299

Digitized by Google

Les Fiefs du Mâconnais, par L Lex. 301
Œuvres historiques de M. le docteur Ulysse Chevalier. I. Annales de la ville de Romans. 301
Études historiques sur l'assistance publique à Grenoble, avant la Révolution, par A. Prudhomme, archiviste de l'Isère. Tome Ier. 602
Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis. Tome XXVI. Registres de l'échevinage de Saint-Jean-d'Angély. Tome II . . 302
Histoire de la Provence dans l'antiquité, depuis les temps quaternaires jusqu'au ve siècle après J.-C. II. Les Origines historiques de Marseille et de la Provence, et la colonisation phocéenne dans la Méditerranée du vie siècle au ive siècle avant notre ère, par Prosper Castanier. 303
Monaco, ses origines et son histoire, d'après les documents originaux, par Gustave Saige 303
Geschichte des deutschen Volkes seit dem Ausgang des Mittelalters (Histoire du peuple allemand depuis la fin du moyen âge), par Jean Janssen. T. Ier 304
William the Silent, by Frederic Harrison. 603
Philip II of Spain, by Martin A. S. Hume. 603
L'Espagne de l'ancien régime : la Société, par G. Desdevises du Dézert 604
L'Espagne, Cuba et les États-Unis, par Charles Benoist. . . . 607
La Formation de la Prusse contemporaine. T. II : Le Ministère de Hardenberg ; le Soulèvement (1808-1813), par Godefroy Cavaignac 304
L'Allemagne religieuse, le Protestantisme, par Georges Goyau. . 305
La Caduta della Repubblica di Genova nel 1797, di Guido Bigoni, con appendice di documenti. 306
Le Monde slave, études politiques et littéraires, par Louis Leger. 605
Les Affaires de Crète, par Victor Bérard 606
Histoire de l'Amérique du Sud depuis la conquête jusqu'à nos jours, par Alfred Deberle. Troisième édition, revue et mise au courant par Albert Milhaud. 608
Œuvre inédite de Bossuet. Instruction sur les états d'oraison. Deuxième traité : Principes communs de l'oraison chrétienne, précédé d'une introduction par E. Lévesque, directeur au séminaire Saint-Sulpice. 307
L'Index. Commentaire de la constitution apostolique « Officiorum, » par l'abbé G. Péries. 309
Hildebert de Lavardin, évêque du Mans, archevêque de Tours (1056-1133), sa vie, ses lettres, par A. Dieudonné. 609
Dernier voyage de la reine de Navarre, Marguerite d'Angoulême, avec sa fille Jeanne d'Albret, aux bains de Cauterets, par M. Félix Frank 611
Montaigne et ses amis. La Boétie, Charron, Mlle de Gournay,

Digitized by Google

par Paul Bonnefon, bibliothécaire à l'Arsenal. Nouvelle édition. 612
Fleurs historiques. Une fille de Henri IV, par P. Delattre. . . 612
Marysienka, Marie de la Grange d'Arquien, reine de Pologne, femme de Sobieski. 1641-1716, par K. Waliszewski. . . . 310
Le Général La Fayette (1757-1834). Notice biographique, par Étienne Charavay 310
Mirabeau, by P.-F. Willert. 613
Deux études sur Gœthe : Un officier de l'ancienne France. — Les personnages originaux de la « Fille naturelle, » par Michel Bréal 613
Élisa Bonaparte, par Paul Marmottan 614
William Lawrence. Mémoires d'un grenadier anglais (1791-1867), traduits par Henri Gauthier-Villars. 311

NOMS DES AUTEURS CITÉS DANS LE BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Abell (Lucia-Elizabeth), 296.
Allard (Paul), 280.
Ambroise, 591.
Aveneau de la Grancière, 284.
Barrucand (Victor), 290.
Batiffol (l'abbé P.), 584.
Baudrillart (le P. A.), 592.
Benedetti (le comte), 296.
Benoist (Charles), 607.
Bérard (Victor), 606.
Berlière (D. Ursule), 586.
Berry (l'abbé), 298.
Bigoni (Guido), 306.
Biré (Edmond), 294, 594.
Bonnefont (Paul), 612.
Bonnefoy (Georges), 602.
Bréal (Michel), 613.
Castanier (Prosper), 303.
Cavaignac (Godefroy), 304.
Charavay (Étienne), 310.
Charmasse (Anatole de), 292.
Chartier (l'abbé), 297.
Chateaubriand, 594.
Chevalier (le docteur Ulysse), 301.
Choudieu, 290.
Cisternes (Raoul de), 595.
Deberle (Alfred), 608.
Delattre (P.), 612.
Desdevises du Dézert (G.), 604.
Dieudonné (A.), 609.
Duffau (l'abbé), 291.
Duquet (Alfred), 598.
Fagniez (Gustave), 288.
Fleury (le général), 597.
Fouard (l'abbé), 281.
Frank (Félix), 611.
Franklin (Alfred), 599.
Funck-Brentano (Frantz), 600.
Gaffarel (Paul), 295.
Gauthier-Villars (H.), 311.
Giacometti (G.), 297.
Goyau (Georges), 305.
Grasclier (Léonce), 296.
Harrisson (Frédéric), 603.
Hume (Martin A.-S.), 603.
Janssen (Mgr), 304.
Jérome (l'abbé), 292.
Ladeuze (l'abbé P.), 585.

Digitized by Google

LARROUMET (O.), 584.
LAVERTUJON (André), 287.
LAWRENCE (William), 311.
LEGER (Louis), 605.
LEVESQUE (l'abbé), 307.
LEX (D.), 301.
MARMOTTAN (Paul), 614.
MILHAUD (Albert), 608.
MORTILLET (Gabriel DE), 285.
PARIS (Gaston), 591.
PÉRIES (l'abbé), 309.
PIEPER (Anton), 283.
PROU (Maurice), 286.
PRUDHOMME (A.), 602.
REUSS (Rodolphe), 299.
ROEHRICHT (R.), 590.
SAIGE (Gustave), 303.
SCHMIDT (Charles), 298.
VIGNEAUX (P.-E.), 282.
WALISZEWSKI (K.), 310.
WILLERT (P.-F.), 613.
WŒLFFLIN (Ed.), 588.
ZELLER (Berthold), 289.

BESANÇON. — IMPR. ET STÉRÉOTYP. DE PAUL JACQUIN.

Digitized by Google

Digitized by Google

POLYBIBLION

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE UNIVERSELLE

Paraissant du 10 au 15 de chaque mois

5, Rue Saint-Simon, 5

(Boulevard Saint-Germain)

TRENTE ET UNIÈME ANNÉE

Le Polybiblion, publié sous les auspices de la Société bibliographique, paraît chaque mois en deux parties distinctes, qui peuvent être l'objet d'abonnements séparés.

La première (*partie littéraire*) se publie par fascicules de six feuilles d'impression et forme, à elle seule, deux volumes semestriels de près de sept cents pages. Elle comprend : 1° des *Articles d'ensemble* sur les différentes branches de la science et de la littérature; 2° des *Comptes rendus* des principaux ouvrages publiés en France et à l'étranger; 3° un *Bulletin* faisant connaître les ouvrages récents et de moindre importance; 4° des *Variétés* littéraires, historiques, bibliographiques; 5° une *Chronique* résumant tous les faits se rattachant à la spécialité du Recueil; 6° une *Correspondance* offrant des renseignements bibliographiques circonstanciés sur tel ou tel sujet; 7° des *Questions et Réponses* sur des points d'histoire, de littérature, de bibliographie, etc.

La seconde (*partie technique*) contient : 1° une *Bibliographie méthodique* des ouvrages publiés en France et à l'étranger, *avec indication des prix;* 2° les *Sommaires* des principales revues françaises et étrangères; 3° les *Sommaires* des mémoires publiés par les sociétés savantes; 4° les *Sommaires* des articles littéraires des grands journaux de Paris. La partie *technique* forme, par mois, une livraison de deux à trois feuilles d'impression et, au bout de l'année, un volume de quatre cent cinquante à cinq cents pages.

Enfin, le **Polybiblion** contient un *Bulletin d'annonces* de librairie, auquel est joint, sous le titre de *Demandes et offres,* un catalogue de livres d'occasion, utile aux amateurs qui veulent se débarrasser d'ouvrages en double ou dont ils n'ont plus besoin.

PRIX D'ABONNEMENT. Les prix d'abonnement sont ainsi fixés :

Partie littéraire,	France. . .	15 fr.;	pour les sociétaires. .	12 fr.
Partie technique,	—	10 fr.;	—	8 fr.
Les 2 parties réunies,	—	20 fr.;	—	17 fr.

Abonnement a vie aux *deux Parties,* France : 250 fr. — Étranger : 280 fr.
— à la *partie littéraire seule,* 180 fr. — 200 fr.
— à la *partie technique seule,* 120 fr. — 140 fr.

Une livraison séparément : littéraire, 1 fr. 50; technique, 1 fr.; les deux parties, 2 fr. 50.

Pour les autres pays, *le port en sus.*

Les abonnements partent du 1er janvier de chaque année et sont payables d'avance en un mandat sur la poste.

COLLECTIONS. — Les années 1868 à 1897 forment une collection de 81 volumes grand in-8.

Un numéro spécimen de l'une ou l'autre partie sera adressé, franco, *à ceux qui en feront la demande.*

Bureaux du **Polybiblion,** 5, rue Saint-Simon (Boulevard Saint-Germain). Libraires correspondants : à Londres, Burns et Oates, 28, Orchard Street; à Fribourg en Bade, B. Herder; à Vienne, Gerold et Cie, Stefansplatz; à Bruxelles, Guillaume Larose, 8, rue des Paroissiens; à Rome, le Chevalier Melandri, ancien Directeur de la Librairie de la Propagande, rue Giulia, 10, p. 2; à Madrid, José Ruiz y Ca, 14, Principe; à Lisbonne, Manoel-José Ferreira, 132, rua Aurea, 134; à Montréal, Cadieux et Derome, rue Notre-Dame.

Digitized by Google

LA REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES

Parait tous les trois mois par livraisons de 20 à 22 feuilles d'impression et forme deux volumes de 650 à 700 pages par an.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Paris et Départements . . . . . **Un An : 20** fr.
Étranger. . . . . . — **25** fr.

On s'abonne à Paris, aux bureaux de la Revue, rue Saint-Simon, 5.
Les communications relatives à la rédaction doivent être adressées à M. le marquis de Beaucourt, rue de Babylone, 53, à Paris.
Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé à M. le Gérant de la Revue, rue Saint-Simon, 5.
La reproduction et la traduction des travaux de la Revue des questions historiques *ont interdites. — Aucun tirage à part ne doit être mis en vente.*

COLLECTION DE LA REVUE

Les quarante-quatre premiers volumes de la **Revue des questions historiques**, formant la collection de 1866 à 1888, sont la propriété de M. H. Welter, libraire, 59, rue Bonaparte.

Pour les conditions de prix, s'adresser à M. H. Welter.

Les tomes XLV et suivants se trouvent aux bureaux de la *Revue*.

Les tables des quarante premiers volumes forment deux séries ; elles sont accordées gratuitement à ceux qui achètent la collection.

Première série (table des tomes I à XX);

Deuxième série (table des tomes XXI à XL).

EN VENTE AUX BUREAUX DE LA *REVUE* :

Table des tomes XLI à LX, 1 vol. gr. in-8. — Prix : 8 fr.

BESANÇON. — IMPRIMERIE DE PAUL JACQUIN.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

NOV 8 1968

NOV 17 1968

MAR 12 1966
CANCELLED

FEB MAR 7 1927

JUL 14 1937

APR 7 1956

CANCELLED
DEC 1 3 '65
#59380

Digitized by Google

3 2044 098 639 461

Digitized by Google